MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bibliothèque diplomatique numérique
BDN : un site des Archives diplomatiques

Documents diplomatiques français. 1969, Tome II, 1er juillet -31 décembre / Ministère des affaires étrangères, [...]

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

Liberté
Égalité
Fraternité

Bibliothèque diplomatique numérique

BDN : un site des Archives diplomatiques

> France. Commission des archives diplomatiques (2004-....). Auteur du texte. Documents diplomatiques français. 1969, Tome II, 1er juillet -31 décembre / Ministère des affaires étrangères, Commission des archives diplomatiques ; [sous la direction de Maurice Vaïsse]. 2012.

La Bibliothèque diplomatique numérique (BDN), bibliothèque numérique des Archives diplomatiques au MEAE, a été réalisée à partir des outils développés par la Bibliothèque nationale de France (BnF) pour sa bibliothèque numérique Gallica. Hébergée par la BnF, elle donne accès à :

• des articles originaux de médiation culturelle et des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections des Archives diplomatiques. Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source (pour les articles : « Archives diplomatiques, Bibliothèque diplomatique numérique » ; pour les œuvres : « Source : Ministère des Affaires étrangères »)
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante, conformément aux textes en vigueur. L'utilisateur est invité à s'informer auprès des Archives diplomatiques des conditions de leur réutilisation

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : Bibliothèque nationale de France ». Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence, conformément aux textes en vigueur (en savoir plus).

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections d'autresbibliothèques ou institutions partenaires de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : [Intitulé du partenaire] ». L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces établissements des conditions de leur réutilisation.

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1969

TOME II

(1er JUILLET – 31 DÉCEMBRE)

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION
DES
ARCHIVES DIPLOMATIQUES

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1969

TOME II

(1er JUILLET – 31 DÉCEMBRE)

P.I.E. Peter Lang

Bruxelles · Bern · Berlin · Frankfurt am Main · New York · Oxford · Wien

2012

Tous droits réservés pour tous pays. Toute reproduction, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des documents publiés dans le présent ouvrage est interdite, sauf avec l'autorisation du ministère des Affaires étrangères. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, les courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (art. L. 122-4, L. 122-5 et L. 335-2 du Code de la propriété intellectuelle).

© Ministère des Affaires étrangères. Paris, 2012

Éditeur : P.I.E. Peter Lang S.A.
Éditions scientifiques internationales
Bruxelles, 2012
1 avenue Maurice, B-1050 Bruxelles, Belgique
info@peterlang.com ; www.peterlang.com

ISSN 1377-8773
ISBN 978-2-87574-001-4
D/2012/5678/93

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION DES ARCHIVES DIPLOMATIQUES[1]

Président

Le ministre d'État, ministre des Affaires étrangères.

Vice-présidents

Mme Carrère d'Encausse, secrétaire perpétuelle de l'Académie française.

M. Plaisant, ambassadeur de France.

Le directeur des Archives du ministère des Affaires étrangères.

Membres

L'inspecteur général des Affaires étrangères.

Le directeur général des Affaires politiques et de sécurité du ministère des Affaires étrangères.

Le directeur général de la Mondialisation du ministère des Affaires étrangères.

Le directeur des Affaires juridiques du ministère des Affaires étrangères.

L'adjoint au directeur des Archives du ministère des Affaires étrangères.

Le directeur chargé du Service interministériel des Archives de France.

Le président de la Bibliothèque nationale de France.

Le directeur de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives du ministère de la Défense.

Mme Badinter, historienne.

M. Baechler, professeur émérite des universités.

M. Bély, professeur à la Sorbonne.

Mme Berger de Nomazy, conservateur général honoraire du patrimoine.

M. de Boishue, ancien ministre.

[1] La commission des archives diplomatiques et la commission de publication des Documents diplomatiques français ont été fusionnées par décret n° 2004-1358 du 9 décembre 2004.

M. Chapuis, directeur des systèmes d'information au ministère des Affaires étrangères.

M. Cousseran, ministre plénipotentiaire honoraire, secrétaire général de l'Académie diplomatique internationale.

M. Dejammet, ambassadeur de France.

M. Demoulin, professeur à l'université de Liège, directeur de la culture de la province de Liège.

Mme Dhérent, conservatrice générale du patrimoine.

Mme Elgey, présidente du Conseil supérieur des archives.

Mme Gersmann, directrice de l'Institut historique allemand de Paris.

M. Kaspi, professeur émérite à la Sorbonne.

M. Laurens, professeur au Collège de France.

M. Lequertier, ambassadeur de France.

M. Lewin, ministre plénipotentiaire honoraire.

M. Musitelli, conseiller d'État.

Mme Magnien, directrice des Archives nationales.

Mme Pequin, conservateur en chef honoraire des Archives du ministère des Affaires étrangères.

M. Plaisant, ambassadeur de France.

M. Raimond, ambassadeur de France, ancien ministre.

M. Robin, ambassadeur de France.

M. Ross, ambassadeur de France.

M. de Sédouy, ministre plénipotentiaire honoraire.

M. Soutou, membre de l'Institut, professeur émérite à la Sorbonne.

M. Vaïsse, professeur émérite des universités à l'Institut d'études politiques de Paris.

M. de Villepin, sénateur honoraire.

M. Viot, ambassadeur de France.

M. Waquet, président de l'École pratique des hautes études.

Ont collaboré à la préparation de ce volume
établi sous la direction de
M. Maurice VAÏSSE :

Mme Colette BARBIER, docteur en histoire.

M. Michel BARCELLINO, secrétaire de la Commission.

M. Antoine DAVEAU, diplômé d'études supérieures.

M. Philippe HUSSON, ministre plénipotentiaire.

Mme Françoise PEQUIN, conservateur en chef honoraire des Archives du ministère des Affaires étrangères.

Les cartes figurant dans ce volume ont été réalisées par la division géographique de la Direction des Archives du ministère des Affaires étrangères.

AVERTISSEMENT

Le deuxième semestre de l'année 1969 est celui de la remise en route de la machine diplomatique après le changement intervenu à la tête de l'État.

Il n'est pas surprenant que l'activité se partage entre deux grandes tendances : la continuité avec la période du général de Gaulle, et sinon la rupture, du moins des changements significatifs impulsés par Georges Pompidou.

Au chapitre de l'ouverture, il y a sans aucun doute la politique européenne avec au premier chef le déblocage de la question de l'adhésion du Royaume-Uni à la CEE. À la suite de la conférence de presse du président de la République (10 juillet), le nouveau ministre des Affaires étrangères, Maurice Schumann, reçoit l'ambassadeur Christopher Soames pour lui confirmer que la France entend aborder la discussion avec un esprit d'ouverture (document 32). De fait, les Britanniques sont très préoccupés des intentions françaises (document 179). La proposition du président Pompidou de réunir une conférence au sommet à la Haye provient clairement d'une décision dont la politique consiste à aller à la fois dans le sens d'un élargissement et d'un approfondissement des Communautés européennes (document 282). Cette décision ne va pas de soi avec un personnel diplomatique attaché à une politique plus restrictive en matière européenne, et qui se pose des questions sur le point de savoir où est l'intérêt de la France (documents 61, 117 et 291). Brutalement exprimé, le choix serait-il entre « le noyau dur d'une Communauté à Six » et « l'ectoplasme d'une Communauté élargie » ? Quoi qu'il en soit, il apparaît que l'élargissement ne doit pas entraîner l'affaiblissement du Marché commun. Mais la conférence de La Haye se solde par un succès et constitue un bilan favorable pour la France (documents 349 et 397), qui sort de l'isolement dans lequel elle se trouvait depuis le veto français de 1967. Cette question essentielle de l'élargissement n'est pas la seule à être débattue : les ajustements monétaires (dévaluation du franc, réévaluation du Deutsch Mark) exigent des mesures à prendre dans le domaine agricole (documents 89, 96, 306 et 309).

Au chapitre de l'ouverture, on doit noter aussi la reprise des contacts avec les pays d'Afrique du Nord. Ce n'est certes pas le cas avec l'Algérie, car le dialogue n'a jamais cessé entre les deux pays, dialogue toujours difficile en raison des problèmes permanents que sont l'écoulement du vin algérien en France – restreint depuis l'accord de 1964 – et les relations pétrolières stabilisées par l'accord du 29 juillet 1965 (documents 190 et 195). Mais la visite officielle de Maurice Schumann à Alger (2-3 octobre 1969), qui s'est déroulée dans « une ambiance amicale et détendue », marque bien à la fois la volonté continue de la France de coopérer avec l'Algérie du président Boumediene, qui juge toutefois son aide modeste (document 213), et le geste fait par le nouveau gouvernement français qui entend pratiquer « une coopération accentuée ». Il en est autrement avec la Tunisie, avec laquelle les rapports retrouvent un cours normal, qui se traduit par la reprise de

l'aide militaire et de l'assistance économique et financière ; des signes d'amélioration apparaissent aussi avec le Maroc, avec lequel les relations étaient suspendues à la suite de l'affaire Ben Barka. Mais c'est avec un autre pays d'Afrique du Nord que la France développe ses relations : il s'agit de la Libye, où précisément le coup d'État du 1er septembre 1969 permet à la France de se substituer aux Anglais et aux Américains dans la fourniture de matériel militaire. Le ministre libyen des Affaires étrangères annonce d'emblée à l'ambassadeur Guy Georgy que son pays entend réserver au « meilleur ami des Arabes » une place de choix (document 224). Aussi bien des contrats d'armement pour la vente de *Mirage* sont bel et bien signés, ce qui constitue d'ailleurs le seul désaccord sérieux entre la France et les États-Unis.

Du point de vue des relations franco-américaines, on est exactement à mi-chemin entre continuité et changement. En effet, ces relations étaient en voie d'amélioration sensible dans les derniers mois de l'ère gaullienne ; avec l'élection de Georges Pompidou, cette amélioration se confirme, au point qu'il est tout de suite question d'une visite du président de la République aux États-Unis. Ce projet apparaît d'autant plus significatif que l'on doit se rappeler que, depuis son voyage au printemps 1960, de Gaulle ne s'était rendu à Washington que pour les obsèques du président Eisenhower. On constate une vraie concertation franco-américaine à propos du Biafra, du conflit israélo-arabe, du Liban, du trafic de stupéfiants, sans parler du problème vietnamien, et une vraie relance de la coopération scientifique.

À la faveur d'une diminution des tensions en liaison avec la Révolution culturelle, on note une reprise à la fois des relations culturelles et du dialogue entre la France et la Chine (documents 119 et 192).

En dehors de ces secteurs, la continuité prévaut et on s'en réjouit à Moscou (document 168). L'exclusion de Soljenitsyne de l'Union des écrivains amène l'ambassadeur Roger Seydoux à s'interroger sur l'évolution du régime soviétique, mais il en reste au stade des conjectures. La continuité prévaut en particulier dans les relations avec les pays arabes, où on se préoccupe de la continuation de la politique du général de Gaulle (document 297). En vérité, cette politique est non seulement poursuivie mais étendue – c'est en particulier le cas pour l'Irak et les pays du golfe Persique, Koweït, Bahreïn (document 325) –, et même accentuée : on constate un renforcement de la coopération et des relations commerciales. Le cas le plus fameux est celui des ventes d'armes à la Libye. Mais il est intéressant de noter le resserrement des liens franco-égyptiens lors de la visite d'André Bettencourt au Caire. Rappelant la visite de Ch. Pineau, le président Nasser insiste sur « la différence » entre la France de Guy Mollet et celle du général de Gaulle, et évoque « la reconnaissance enthousiaste » des Arabes envers la France (document 347).

Corollairement, les relations avec Israël ne s'améliorent guère : elles subissent même une de ces fortes tensions qui vont les caractériser au cours de la présidence de Georges Pompidou. Alors que l'embargo est strict à l'égard d'Israël, la révélation des ventes d'avions français à la Libye

fait scandale ; quant aux Israéliens, ils ridiculisent les services français en s'emparant par la ruse des « vedettes de Cherbourg ». Ces deux affaires, qui éclatent au mois de décembre, vont connaître des prolongements au début de l'année 1970.

Continuité aussi dans les relations avec les pays d'Afrique noire, dont la situation est celle des pays pauvres qui attendent tout de l'aide française, et qui sont souvent secoués par des coups d'État ou des troubles intérieurs, en particulier universitaires. La tonalité générale de la période semble être à l'expression d'un ressentiment à l'égard de la France, accusée de ne pas apporter une aide suffisante ou de comploter contre les intérêts du pays (documents 57 et 201). Ainsi le Congo-Brazza, dont un diplomate de l'ambassade fait un tableau peu optimiste (document 35), réclame un avion pour le chef de l'État, le commandant N'Gouabi, qui doit voyager dans des avions de ligne, ce qui est « peu conforme à la souveraineté du Congo » (document 200), car il s'estime discriminé par rapport à l'aide que la France accorde aux autres pays d'Afrique. Le Gabon demande à la France de financer la construction d'une ligne de chemin de fer et d'un barrage (document 82). Quant au Mali, sa situation budgétaire est si catastrophique que son gouvernement sollicite le concours financier de la France, et que le président Houphouët-Boigny fait une démarche auprès du président Pompidou pour soutenir le Mali (documents 252, 355 et 362).

D'autres pays d'Afrique noire connaissent des troubles importants. La guerre civile est sur le point de se terminer au Nigeria avec la défaite programmée de la sécession biafraise ; mais l'essentiel des activités se concentre sur l'assistance humanitaire et l'acheminement du ravitaillement à une population privée de tout (documents 109 et 149). Le Dahomey connaît un nouveau coup d'État (documents 373 et 375), et l'ambassade de France s'interroge sur la politique de la France à l'égard de ce pays (document 230) : le rédacteur de la note est d'avis qu'il faut aider le Dr Zinsou dans sa politique de redressement et de rigueur financière.

La situation au Tchad est bien pire car cette période est le début d'une série de troubles, en partie suscités de l'extérieur, qui opposent le nord au sud du pays. L'intervention de la France est sollicitée, en raison de l'incapacité de l'armée tchadienne à faire face à la rébellion (document 123). Ce qui n'empêche pas le président Tombalbaye d'exprimer ses griefs à l'égard de la France, accusée d'avoir laissé le pays sans ressources dans les domaines économique, social et culturel (document 296), à quoi le président Pompidou n'hésite pas à répondre franchement (document 317), en lui faisant remarquer que « l'aide de la France ne vous a jamais manquée ».

Même l'exception ivoirienne est fragile : le pays est riche de ses ressources et sa prospérité attire (document 29). Mais il ne faut pas s'y tromper : le mécontentement de la population est diffus, les problèmes universitaires existent et la question de l'ivoirité naît autour de l'émigration de nombreux Voltaïques, envers lesquels des manifestations de xénophobie éclatent (document 233). Bref, l'Afrique est mal partie.

Sur le plan général, la diplomatie française relève qu'aux Nations unies, les petites nations ont mis à profit leur supériorité numérique pour faire échec aux super-puissances, que les groupes autrefois cohérents ont tendance à l'émiettement et font place à des regroupements « d'insatisfaits et d'ambitieux ».

Maurice Vaïsse
Professeur des universités
à Sciences Po

TABLE MÉTHODIQUE

NOTE. Le principe adopté pour l'établissement de cette liste est le suivant[1] :

– tous les documents concernant les questions dont l'importance est particulièrement dominante sont classés sous les rubriques de ces diverses questions ;

– les autres documents sont classés sous de grandes rubriques géographiques.

I. GÉNÉRALITÉS

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES		
8 sept.	Paris aux représentants diplomatiques de la France à l'étranger	La réorganisation de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques et la signification de cette réorganisation dans les postes diplomatiques.	L.	145

II. QUESTIONS MULTILATÉRALES

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. NATIONS UNIES		
18 août	Paris à New York	Instructions du Département à la délégation française aux Nations unies, afin qu'elle se prononce contre l'inscription de la question irlandaise au Conseil de sécurité.	T.	99
19 sept.	New York à Paris	Conversation entre Maurice Schumann et le Secrétaire général des Nations unies, à propos du Moyen-Orient.	T.	175

1 Les lettres D., L., N., A.M., T., C.R., P.V. désignent respectivement une dépêche, une lettre, une note, un aide-mémoire, un télégramme, un compte rendu, un procès-verbal officiel.

La mention Paris (Repan) figurant dans la colonne « Provenance et destination » indique que le document analysé émane du représentant permanent de la France au Conseil de l'OTAN, ou qu'il lui est adressé ; la mention Bruxelles-Delfra que le document provient du chef de la délégation française auprès des Communautés européennes, à Bruxelles, ou qu'il lui est destiné.

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
23 sept.	*Idem*	Compte rendu de la conversation tenue entre Maurice Schumann et Andreï Gromyko le 22 septembre suite au discours prononcé par le ministre des Affaires étrangères de l'URSS devant l'Assemblée générale des Nations unies. Principaux thème abordés : le Proche-Orient, le Vietnam, les relations bilatérales franco-soviétiques.	T.	184
23 sept.	*Idem*	Compte rendu de la conversation tenue entre Maurice Schumann et Abba Eban, ministre des Affaires étrangères d'Israël, le 23 septembre. Le ministre français relève l'attitude systématiquement hostile d'Israël à des conversations à deux et à quatre.	T.	185
3 oct.	*Idem*	Prises de position de certains pays africains (RDC, Kenya, Madagascar) lors du débat général devant l'Assemblée générale des Nations unies.	T.	207
10 oct.	*Idem*	Intervention des États africains francophones dans le débat général, divisés sur la question du Biafra.	T.	226
18 déc.	*Idem*	Appréciation d'ensemble sur le déroulement de la XXIVe session de l'Assemblée générale des Nations unies tenue à New York du 16 septembre au 17 décembre.	T.	384
24 déc.	*Idem*	XXIVe session de l'Assemblée générale des Nations unies : la rébellion des « petites nations » pour faire échec à l'Union soviétique et aux États-Unis sur les questions importantes.	T.	396
		B. DÉSARMEMENT		
13 sept.	Paris	Rappel des données de la position française à l'égard des problèmes du désarmement	N.	160
29 nov.	Paris à Bonn	Signature du TNP par la RFA – Déclaration française.	T.	338
		C. AFFAIRES ATOMIQUES		
2 sept.	Paris	Réunion à Paris, le 4 septembre, de la « Commission franco-nigérienne de l'uranium ».	N.	128

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		D. AFFAIRES SPATIALES		
17 juil.	Paris	Rigueur budgétaire : conséquences sur les projets internationaux (*Europa II – Symphonie*).	L.	46
17 sept.	*Idem*	Relations scientifiques franco-américaines – note établie à l'occasion de la visite du Dr DuBridge, conseiller scientifique du président Nixon.	N.	171
9 déc.	*Idem*	Participation européenne au programme spatial américain.	N.	363
		E. AFFAIRES AÉRONAUTIQUES		
23 déc.	Paris	Compte rendu de la réunion du 18 décembre 1969 entre les ministres français et britannique en charge du dossier *Concorde*.	N.	395
		F. SÉCURITÉ EUROPÉENNE		
2 juil.	*Idem*	Les positions des deux Allemagne sur une éventuelle conférence de sécurité européenne.	N.	5
4 juil.	Paris à divers représentants de la France à l'étranger	Conférence sur la sécurité européenne.	T.C.	11
		G. PACTE ATLANTIQUE		
14 oct.	Paris à Repan-Bruxelles	Création d'un comité sur les défis de la société moderne. La France en approuve la création avec réticences.	N.	229

III. L'EUROPE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. L'EUROPE DE L'OUEST		
		1) Les Communautés européennes		
1er juil.	Paris	Comment faire évoluer le Marché commun vers une union économique ?	N.	2
5 juil.	Paris à Bruxelles-Delfra	Lors des entretiens du 4 juillet entre les ministres des Affaires étrangères français et ouest-allemand, ce dernier approuve les vues françaises concernant le passage à la période définitive du Marché commun, la coopération politique entre les Six, l'élargissement de la CEE, la réunion au sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays de la Communauté.	T.	14
11 juil.	Paris à Londres	Entretien entre le ministre français des Affaires étrangères et l'ambassadeur du Royaume-Uni au sujet des conditions dans lesquelles des négociations sur l'adhésion du Royaume-Uni à la CEE pourraient s'ouvrir.	T.	32
23 juil.	Bruxelles-Delfra à Paris	Le Conseil des ministres des Affaires étrangères des Communautés européennes débat de la proposition française d'une conférence au sommet à La Haye.	T.	56
23 juil.	*Idem*	Pour le ministre français des Affaires étrangères, la conclusion d'un accord d'association préférentiel entre Israël et la CEE serait interprétée par les États arabes comme un choix politique en faveur d'Israël, à moins que la même chose soit entreprise avec eux.	T.	58
25 juil.	Paris	Les grandes options de la politique européenne de la France.	N.	61
30 juil.	Bruxelles-Delfra à Paris	Conditions dans lesquelles la Commission des Communautés européennes a accepté d'accorder une dérogation à la politique commerciale commune en faveur de l'accord à long terme conclu entre la France et l'URSS.	T.	66
9 août	*Idem*	Paris ne souhaite pas que le Conseil des ministres de la CEE décide de relever ses prix agricoles à concurrence du taux de sa dévaluation.	T.	89

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
12 août	*Idem*	Le Conseil des ministres des Communautés européennes débat des problèmes posés par la dévaluation du franc français dans le domaine de la politique agricole commune.	T.	96
28 août	Paris	Vues françaises au sujet de la prochaine conférence au Sommet des Six.	N.	113
28 août	*Idem*	Les avantages et les inconvénients des deux solutions possibles : « noyau dur » d'une Communauté à Six ou « ectoplasme » d'une Communauté élargie comprenant le Royaume-Uni.	N.	117
2 sept.	*Idem*	Rejet par la France du projet allemand de réunions régulières de fonctionnaires français et allemands des ministères de l'Agriculture.	L.	130
5 sept.	*Idem*	Note établissant un bilan positif de la politique agricole commune pour la France, même s'il est nécessaire d'y apporter des aménagements.	N.	137
29 oct.	Bruxelles-Delfra à Paris	Mesures agricoles adoptées par le Conseil des ministres des Communautés européennes du 27 octobre 1969 à la suite de la réévaluation du Deutsche Mark.	T.	279
30 oct.	Paris	Instructions du président de la République relatives à l'approfondissement des Communautés européennes.	L.	282
31 oct.	*Idem*	Note établissant un bilan positif du Marché commun pour la France, dans les domaines industriel et agricole ainsi que dans les relations avec l'Afrique.	N.	286
4 nov.	Bruxelles-Delfra à Paris	Le représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes s'oppose à son homologue néerlandais, qui souhaite que le règlement financier de la politique agricole commune fasse droit aux revendications des Britanniques avant l'adhésion du Royaume-Uni à la CEE.	T.	290
4 nov.	Paris	Conditions que la France doit poser pour que l'élargissement du marché commun n'entraîne pas son affaiblissement.	N.	291
11 nov.	*Idem*	Les ministres des Affaires étrangères des Six discutent de l'élection des membres de l'Assemblée parlementaire européenne au suffrage universel.	T.	304
13 nov.	Bruxelles-Delfra à Paris	Lors de sa séance du 11 novembre, le Conseil des ministres des Communautés européennes est parvenu à un accord sur les mesures à prendre dans le domaine agricole suite à la réévaluation du Deutsche Mark.	T.	306

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
13 nov.	Paris	Dispositions adoptées par la Communauté dans le domaine agricole à la suite de la réévaluation du Deutsche Mark.	N.	309
25 nov.	Paris à différents postes diplomatiques de la France à l'étranger	Mise au point, à la veille de la Conférence au sommet des Six à La Haye, sur les positions françaises concernant l'adoption du règlement financier de la politique agricole commune, l'élargissement et le renforcement de la CEE, les conditions d'un succès de la conférence.	T.C.	329
29 nov.	Paris à Bruxelles-Delfra	En dépit de ses allégations la RFA est bien responsable des excédents agricoles de la CEE	T.	336
2 déc.	Moscou à Paris	Les vues de la diplomatie soviétique sur la Conférence de sécurité européenne et l'intégration européenne.	D.	342
3 déc.	Paris à toutes les représentations diplomatiques	Succès de la Conférence de La Haye, bilan favorable à la France.	T.C.	349
8 déc.	Bruxelles-Delfra à Paris	Les décisions prises par le Conseil des ministres des Communautés européennes au sujet de l'Euratom donnent satisfaction à la France.	T.	357
10 déc.	*Idem*	Des divergences subsistent entre l'Espagne et la CEE au sujet d'un accord d'association.	T.	365
15 déc.	Paris à Bruxelles-Delfra	Les Britanniques espèrent que les Français feront en sorte que le règlement financier définitif de la politique agricole commune soit suffisamment souple pour rendre possible l'adhésion du Royaume-Uni à la CEE.	T.	376
17 déc.	Bruxelles-Delfra à Paris	Le Conseil des ministres des Communautés européennes débat de l'accroissement des pouvoirs budgétaires du Parlement européen : les propositions françaises en la matière.	T.	382
23 déc.	Paris	Consignes de prudence du Premier ministre français aux membres de son gouvernement au sujet des négociations entre la CEE et les États candidats à l'adhésion.	N.	394
24 déc.	Paris à divers représentants diplomatiques de la France à l'étranger	Commentaires au sujet des résultats auxquels la Conférence au sommet des Six à La Haye a abouti.	T.C.	397

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		2) La République fédérale d'Allemagne		
10 juil.	Bonn à Paris	Rapports de la République fédérale avec l'Est. Appréciation et commentaires du chancelier Kiesinger sur la politique menée à l'Ouest par le ministre fédéral des Affaires étrangères, Willy Brandt, et son désaccord avec sa politique vis-à-vis de l'Est.	T.	25
11 juil.	*Idem*	Le départ du général Massu.	T.	30
12 juil.	*Idem*	Réactions désabusées de l'opinion allemande à la suite de la conférence de presse du président Pompidou, dont la position européenne n'apparaît pas très différente de celle du général de Gaulle.	T.	37
15 juil.	*Idem*	Les ambitions de M. Kohl, élu ministre-président de la Rhénanie-Palatinat le 19 mai 1969.	T.	42
18 juil.	*Idem*	Projet de conférence sur la sécurité européenne. Rappel de la position de la France ; très grande proximité des points de vue français et allemands selon le directeur des Affaires politiques au Département.	T.	48
9 août	*Idem*	Réactions allemandes après la dévaluation du franc : surprise totale, preuve de réalisme et de courage, relance du débat sur la parité du Deutsche Mark.	T.	90
6 sept.	*Idem*	Le président Pompidou et les Allemands.	T.	140
10 sept.	*Idem*	Rencontre franco-allemande des 8 et 9 septembre. Les commentaires laissent une impression positive. Le traité de 1963 trouve une actualité nouvelle et un second souffle.	T.	150
11 sept.	*Idem*	Visite du président Pompidou en RFA : opinions divergentes du chancelier Kiesinger, plutôt optimiste, et de son ministre des Affaires étrangères et rival politique, Willy Brandt, plus réservé.	T.	152
3 oct.	*Idem*	Surcote de près de 6% pour le mark flottant.	T.	209
8 oct.	*Idem*	Conversation de l'ambassadeur de France avec M. Egon Bahr, l'ami et le confident de M. Willy Brandt, à propos de la politique vis-à-vis de l'Est.	T.	223
22 oct.	*Idem*	Élection de M. Willy Brandt, chancelier de la RFA.	T.	255
24 oct.	*Idem*	Réévaluation du mark.	T.	264

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
29 oct.	*Idem*	Déclaration gouvernementale de M. Brandt : son programme en matière économique, sociale, culturelle. La politique extérieure n'occupe qu'une place restreinte dans cet exposé.	T.	278
28 nov.	Paris	Compte rendu de la conversation du 28 novembre entre M. Alphand, Secrétaire général du Département, et M. von Braun, ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne. Les principaux sujets abordés ont porté sur la signature du TNP par la RFA, le projet de résolution présenté par le Danemark, la Norvège et la Suède demandant la suspension de la Grèce au Conseil de l'Europe ; la conférence de la Haye, le voyage de M. Schumann à Rome.	C.R.	335
		3) La Belgique		
7 août	Paris	Réponse française à la proposition belge d'une reprise de la participation française au Conseil de l'UEO.	C.R.	87
		4) Chypre		
6 nov.	Nicosie à Paris	Visite à Chypre de M. de Lipkowski. Signature d'un accord culturel entre les deux pays.	D.	300
30 déc.	*Idem*	Arguments avancés par l'ambassadeur de France à Nicosie contre la vente d'armements.	T.	401
		5) L'Espagne		
9 oct.	Paris	Entretien du 7 octobre entre le ministre français des Affaires étrangères et l'ambassadeur d'Espagne à Paris.	C.R.	225
20 oct.	*Idem*	En Espagne, le général Franco conserve toute son autorité en dépit des multiples oppositions qui se manifestent et bien que le problème de sa succession se pose inévitablement.	N.	246
24 oct.	*Idem*	La politique étrangère de l'Espagne avec les États-Unis, l'Europe occidentale, la France, le Tiers Monde, les pays de l'Est.	N.	265
24 oct.	*Idem*	Le point sur la coopération militaire de la France avec l'Espagne.	N.	266

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		6) La Grande-Bretagne		
12 sept.	Paris à Londres	Le ministre français des Affaires étrangères rejette la proposition britannique de garder secrètes certaines parties des conversations officieuses tenues entre les deux gouvernements sur les problèmes que pose l'élargissement de la Communauté.	T.	154
20 sept.	New York à Paris	Entretien entre le ministre français des Affaires étrangères et le secrétaire d'État au *Foreign office* sur l'adhésion du Royaume-Uni à la CEE.	T.	179
		7) La Grèce		
10 juil.	Athènes à Paris	Les relations franco-grecques et la désignation du nouvel ambassadeur de Grèce à Paris, le général en retraite Marcopouliotis.	T.	26
22 août	*Idem*	À l'occasion de l'arrivée à Athènes du nouvel ambassadeur de France, la presse grecque gouvernementale se livre à quelques commentaires sur les relations franco-grecques depuis la révolution du 21 avril 1967.	D.	105
		8) La Norvège		
11 déc.	Paris	Entretien du 10 décembre 1969 entre les ministres français et norvégien des Affaires étrangères au sujet de la demande d'adhésion de la Norvège à la CEE.	N.	370
		9) Les Pays-Bas		
17 juil.	Paris	Entretien entre le Premier ministre français et le ministre néerlandais des Affaires étrangères : problème de l'adhésion du Royaume-Uni à la CEE, conférence au Sommet des Six à La Haye.	C.R.	45
		10) La République d'Irlande		
26 sept.	Dublin à Paris	Lors d'une conversation du 16 septembre, le Premier ministre de la République d'Irlande a exposé à l'ambassadeur de France à Dublin ses vues sur le problème de l'unité irlandaise.	D.	193

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		11) La Turquie		
18 sept.	Ankara à Paris	Le gouvernement turc décide de participer à la conférence islamique au prétexte qu'il s'agit d'une réunion politique et non de caractère religieux.	T.	172
31 déc.	*Idem*	Déclaration de M. Caglayangil sur la politique extérieure de la Turquie : accueil de la VIe flotte américaine, transit par le territoire turc des avions de guerre qui se sont rendus de Tchécoslovaquie en Irak, réaffirmation de l'importance de l'Otan.	D.	406
		B. L'EUROPE DE L'EST		
		1) L'URSS		
1er juil.	Paris	Note à l'intention du Ministre qui doit recevoir M. Gvichiani, co-président soviétique de la Petite commission. Elle dresse le bilan de la coopération scientifique, technique et économique.	N.	1
2 juil.	*Idem*	Entretien entre le secrétaire d'État, M. de Lipkowski, et M. Kovaliev, chef de la 1re section européenne du MID et l'ambassadeur Zorine.	C.R.	6
7 juil.	Moscou à Paris	Démarche de l'ambassadeur de France au sujet du projet de conférence sur la sécurité européenne.	T.	16
22 et 23 juil.	*Idem*	Entretien le 22 juillet 1969 entre M. Gromyko et M. Roger Seydoux, au sujet du Moyen-Orient, de la Chine et de l'invitation du ministre des Affaires étrangères français en URSS.	T.	55
26 juil.	*Idem*	Situation alimentaire de l'URSS : l'approvisionnement des villes en denrées alimentaires s'avère en 1969 particulièrement défectueux.	T.	62
16 sept.	*Idem*	Note du MID informant l'ambassade de France de la satisfaction des autorités soviétiques de constater la grande proximité des positions des deux pays et l'intérêt des contacts personnels entre dirigeants. Le Président Pompidou est invité à se rendre en URSS si possible en 1970.	T.	168
30 sept.	Paris à Moscou	Négociations franco-soviétiques sur les importations de gaz naturel d'URSS en France.	T.	202

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
30 sept.	Moscou à Paris	Situation des Arméniens d'origine française en URSS.	T.	203
20 oct.	Paris	Lettre de M. Giscard d'Estaing, ministre de l'Économie et des Finances, à M. Schumann au sujet de son entretien avec M. Kossyguine, à Moscou, le 16 octobre.	C.R.	249
25 oct.	Moscou à Paris	Conclusions tirées par l'ambassadeur de France des entretiens qu'ont eus à Moscou MM. Schumann et Valéry Giscard d'Estaing avec les dirigeants soviétiques.	T.	268
20 nov.	*Idem*	Commentaire de M. Seydoux sur le point de vue de M. Gromyko sur la situation au Moyen-Orient.	T.	322
25 nov.	Moscou	La situation de Soljenitsyne illustre bien le comportement des autorités soviétiques à l'égard des écrivains considérés comme contestataires.	T.	328
27 déc.	Moscou à Paris	Dans ce télégramme, l'ambassadeur de France dresse en fin d'année, un tableau de la façon dont les Soviétiques perçoivent la politique étrangère de la France.	T.	399
		2) La Bulgarie		
19 juil.	Sofia à Paris	À l'occasion de la réception du 14 juillet, l'ambassadeur souligne la faiblesse de la présence culturelle française à l'exception des secteurs industriels de pointe : chimie, métallurgie.	D.	50
17 nov.	Paris	Compte rendu de l'entretien de M. Schumann avec M. Bachev, ministre des Affaires étrangères de Bulgarie, tenu à Paris le 15 novembre 1969.	N.	316
		3) La Hongrie		
4 sept.	Budapest à Paris	Entretien de l'ambassadeur de France à Budapest avec M. Bela Szilagyi, vice-ministre hongrois des Affaires étrangères, sur l'évolution politique de la France depuis l'élection de G. Pompidou et la formation du gouvernement Chaban-Delmas.	T.	134
15 oct.	Paris	Rappel historique des relations franco-hongroises. En 1967-1968, l'« affaire tchécoslovaque » est la cause d'un nouveau refroidissement dans les relations politiques entre la France et la Hongrie.	N.	235

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		4) La Pologne		
30 juil.	Varsovie à Paris	Bilan économique du régime, les progrès obtenus depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale grâce au socialisme.	D.	68
28 août	Paris	Relations franco-polonaises.	N.	114
15 sept.	*Idem*	Problèmes actuels de la politique extérieure polonaise et des relations franco-polonaises. Cette note est destinée à préparer la rencontre, à New York, lors de la session des Nations unies entre Maurice Schumann et Stefan Jedrychowski, son homologue polonais.	N.	164
13 oct.	*Idem*	Entretien entre le Premier ministre, M. Chaban-Delmas et M. Kliszko, vice-maréchal de la Diète de Pologne, à Paris, le 13 octobre.	C.R.	228
22 oct.	*Idem*	Les relations franco-polonaises vues par l'ambassadeur de Pologne en France : trop de froideur et de retenue du côté français dans les relations politiques.	N.	259
24 déc.	*Idem*	Accord franco-polonais sur l'élargissement de la coopération, signé à Varsovie le 18 décembre. Cet accord porte sur un large programme de vente de biens d'équipement français.	N.	398
		5) La Roumanie		
3 août	Bucarest à Paris	Visite du président américain Nixon en Roumanie du 2 au 4 août.	T.	76
4 août	*Idem*	Indications fournies par l'ambassadeur américain en Roumanie sur les récentes conversations roumano-américaines (Nixon-Ceaucescu) qui viennent de se tenir les 2-3-4 août 1969.	T.	77
6 août	*Idem*	Le voyage du président Nixon à Bucarest, premier signe d'une nouvelle tactique américaine à l'égard des pays socialistes.	T.	84
8 sept.	Paris	Entretien entre le Secrétaire général du Département et l'ambassadeur de Roumanie à Paris : relations de la Roumanie avec l'Union soviétique et avec la Chine ; visite du président Nixon à Bucarest ; manœuvres du Pacte de Varsovie en Roumanie ; Chine, Vietnam ; sécurité européenne et relations franco-soviétiques.	N.	144

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
20 oct.	Bucarest à Paris	Rapports roumano-soviétiques : période de calme relatif, relations commerciales importantes ; hostilité à tout renforcement du pacte de Varsovie.	N.	248
29 oct.	Paris	Relations culturelles, scientifiques et techniques entre la France et la Roumanie depuis 1965.	N.	280
5 déc.	Bucarest à Paris	Conversation de l'ambassadeur de France avec M. Macovescu, vice-ministre des Affaires étrangères de Roumanie, suite à sa visite en France.	T.	353
		6) La Tchécoslovaquie		
28 juil.	Prague à Paris	Problème de l'armée tchécoslovaque. Rapports militaires soviéto-tchécoslovaques.	T.	64
31 juil.	*Idem*	Exaspération croissante de l'opinion envers les Soviétiques.	T.	69
22 août	*Idem*	La journée du 21 août en Tchécoslovaquie : de violents incidents sont survenus à Prague, Brno, Bratislava et Liberec.	T.	103
16 oct.	Paris	Les relations franco-tchécoslovaques. La France est-elle considérée sur le même plan que les autres États occidentaux ou bénéficie-t-elle d'une place privilégiée dans les relations de la Tchécoslovaquie avec le monde ?	N.	240
5 déc.	Prague à Paris	Entretien avec l'ambassadeur de France, qui rompt son établissement à Prague, avec le président de la République et le ministre des Affaires étrangères de Tchécoslovaquie.	T.	354
		7) La Yougoslavie		
4 juil.	Belgrade à Paris	De la conférence des non-alignés : le rôle et l'influence du non-alignement dans le monde contemporain.	D.	10
9 juil.	*Idem*	Entretien du président Tito avec des parlementaires français.	T.	18
25 oct.	*Idem*	Relations de la Yougoslavie avec les pays d'Europe occidentale.	D.	269
19 déc.	*Idem*	Visite de M. de Lipkowski, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, à Belgrade du 15 au 18 décembre 1969.	T.	386

IV. L'AFRIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
A. GÉNÉRALITÉS				
12 sept.	Addis-Abeba à Paris	Appréciations portées sur la réunion de l'OUA par la majorité des délégués des pays membres de l'OCAM.	T.	153
7 oct.	Paris	Coopération universitaire : la réforme des enseignements supérieurs en Afrique francophone et à Madagascar.	N.	221
22 oct.	Addis-Abeba à Paris	L'OUA et l'intervention française au Tchad.	D.	256
18 déc.	Paris à divers représentants de la France à l'étranger	Bilan critique de dix ans d'enseignement en Afrique dressé par la deuxième session de la conférence des ministres de l'Éducation nationale des dix-sept États d'Afrique et de Madagascar.	T.C.	385
B. L'AFRIQUE DU NORD				
1) L'Algérie				
9 juil.	Paris	Note sur la situation des rapports franco-algériens préparée en vue de la réponse à faire à l'invitation adressée au ministre, Maurice Schumann, à se rendre prochainement en Algérie en visite officielle.	N.	19
12 juil.	Paris à Alger	Entretien tenu entre M. Maurice Schumann, ministre des Affaires étrangères, et M. Redha Malek, ambassadeur d'Algérie à Paris.	T.	38
22 juil.	Alger à Paris	M. Edmond Michelet, ministre d'État chargé des Affaires culturelles, président de l'association France-Algérie, répondant à l'invitation du gouvernement algérien, se rend à Alger le 21 juillet pour assister à l'inauguration du premier festival culturel panafricain.	T.	52
15 sept.	Paris	L'Algérie et la crise du Moyen-Orient.	N.	163
15 sept.	Idem	Bilan de la coopération algéro-soviétique : d'une assistance militaire à l'origine, la coopération s'étend aux secteurs vitaux de l'économie.	N.	165
24 sept.	Idem	Le vin, problème récurrent entre la France et l'Algérie depuis 1964.	N.	188

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
25 sept.	Idem	La politique pétrolière française en Algérie depuis l'accord du 29 juillet 1965 : l'intérêt de la France est que le régime actuel soit maintenu le plus longtemps possible.	N.	190
26 sept.	Idem	Les relations franco-algériennes, « aspects négatifs » et « aspects positifs ».	N.	195
26 sept.	Idem	Aide française à l'Algérie depuis 1962, les perspectives d'avenir.	N.	196
3 oct.	Idem	Visite officielle de M. Schumann à Alger (2-3 octobre 1969). Compte rendu de la réunion de travail du 3 octobre 1969. Exposé de caractère général rappelant la politique extérieure des deux pays.	C.R.	211
3 oct.	Idem	Visite officielle de M. Schumann à Alger (2-3 octobre 1969) : compte rendu de la conversation entre le président Boumediene et M. Schumann, au ministère de la Défense nationale. Sujets abordés : le vin, les hydrocarbures, l'indemnisation des entreprises nationalisées, l'amicale des Algériens en Europe, les investissements industriels.	C.R.	212
4 oct.	Alger à Paris	Visite officielle de M. Schumann à Alger : conclusions auxquelles ont abouti les entretiens. Volonté politique de M. Boumediene de coopérer, mais l'aide française est jugée modeste.	T.	213
5 oct.	Idem	Visite officielle de M. Schumann à Alger (2-3 octobre 1969), résumé des entretiens concernant la politique internationale : Moyen-Orient, Biafra, Tchad, Méditerranée, le rôle de l'Algérie au Maghreb.	T.	214
		2) La Libye		
17 juil.	Tripoli à Paris	Conversation de l'ambassadeur de France lors de sa visite de départ avec le chef du Diwan royal, influent conseiller du roi Idriss.	D.	44
29 juil.	Paris	Vente d'armements à la Libye.	N.	65
6 août	Tripoli à Paris	Activités pétrolières françaises.	D.	85
1er sept.	Idem	Annonce du coup d'État militaire à Tripoli.	T.	122
2 sept.	Paris	Explications et conséquences du coup d'État militaire à Tripoli.	N.	127
3 sept.	Idem	Évolution de la situation en Libye suite au coup d'État, réactions à l'étranger.	N.	132

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
5 sept.	Tripoli à Paris	Récit du coup d'État, cinq jours après.	T.	136
17 sept.	Idem	Discours du colonel Kadhafi le 16 septembre à l'occasion de l'anniversaire du héros de la résistance aux Italiens, Omar Mokhtar.	T.	169
20 sept.	Paris à tous les représentants diplomatiques	Paris informe tous les postes diplomatiques du coup d'État le 1er septembre 1969.	T.C.	180
7 oct.	Tripoli à Paris	Vente de *Mirage* à la Libye.	T.	218
9 oct.	Idem	Première audience du nouveau ministre libyen des Affaires étrangères.	D.	224
15 oct.	Idem	Premier entretien de l'ambassadeur avec le colonel Kadhafi : premières impressions, la question prégnante des *Mirage*.	D.	234
17 oct.	Moscou à Paris	Entretien au MID sur la Libye, la vision soviétique des conséquences du coup d'État.	T.	241
23 oct.	Tripoli à Paris	Exercices oratoires du colonel Kadhafi.	D.	262
4 nov.	Paris	Analyses de la Direction d'Afrique du Nord à propos de la décision de vente des *Mirage*.	N.	293
4 déc.	Tripoli à Paris	Synthèse politique.	D.	351
20 déc.	Paris à Washington	Démenti face à l'annonce du *New York Times* selon laquelle le gouvernement français aurait conclu un contrat d'armement avec le gouvernement libyen.	T.	390
		3) Le Maroc		
9 juil.	Paris	Les rapports entre le Maroc et la France depuis l'affaire Ben Barka semblent en veilleuse, mais la France garde une place primordiale dans les domaines culturel, militaire, industriel et commercial.	N.	20
1er déc.	Rabat à Paris	La baisse de popularité du roi du Maroc due aux problèmes économiques liés au chômage et à la misère dans le pays.	L.	340

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		4) La Tunisie		
9 juil.	Paris	Suite aux visites à Paris de M. Ladgham en octobre 1968 et de M. Bourguiba Jr au début de l'année 1969, les rapports entre la France et la Tunisie ont retrouvé un cours normal qui se traduit par la reprise de l'aide militaire et de l'assistance économique et financière.	N.	21
		C. AFRIQUE SUBSAHARIENNE		
		1) Le Burundi		
16 oct.	Kinshasa à Paris	Le complot de Bujumbura visait à éliminer d'abord le président Micombero pour renverser ensuite, avec l'appui des « Mulelistes », le président Mobutu. Il aurait été financé par une ambassade établie dans la capitale burundaise, non désignée.	T.	237
20 déc.	Paris à Bujumbura	Paris suggère à son ambassadeur de faire une démarche auprès du président du Burundi, Micombero, afin de faire valoir des considérations d'ordre humanitaire, et d'insister en faveur de son droit de grâce présidentiel dans l'affaire des condamnations à la peine capitale prononcées le 17 décembre.	T.	391
		2) Le Congo (Brazzaville)		
11 juil.	Brazzaville à Paris	Voyage au nord du Congo effectué par M. Michel Chatelais, premier secrétaire de l'ambassade.	D.	35
27 sept.	Idem	Demande d'un avion pour le chef de l'État. Le Congo s'estime discriminé par rapport à l'aide que la France accorde aux autres pays d'Afrique.	D.	200
20 oct.	Idem	Analyse de l'ambassadeur au sujet des propositions du commandant N'Gouabi pour des conversations franco-congolaises.	T.	244
		3) Le Congo (Kinshasa)		
19 juil.	Kinshasa à Paris	Célébration du 14 juillet 1969 à Kinshasa.	D.	51

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
22 juil.	Paris	Activités des deux chefs des mercenaires : MM. Schramme et Bob Denard.	N.	54
6 août	Kinshasa à Paris	Bref compte rendu de l'audience du nouveau ministre des Affaires étrangères et ancien Premier ministre, Cyril Adoula, accordée à l'ambassadeur de France, Tanguy de Courson.	T.	83
20 août	Idem	Expulsion sous les 24 heures de M. Lacroix, consul-adjoint à l'ambassade de France au prétexte de la délivrance de visas de court séjour en France à des étudiants congolais.	T.	102
26 août	Paris	Entretien de M. Mandi, ambassadeur du Congo-Kinshasa à Paris, avec M. Alphand, Secrétaire général du ministère : Kinshasa souhaite voir les relations entre les deux pays s'affermir et se développer.	N.	108
24 nov.	Kinshasa à Paris	Incidents entre les deux Congo.	T.	327
25 nov.	Idem	Voyage de l'ambassadeur de France au Katanga, visite de Lubumbashi et de Kolwezi où sont installées deux importantes colonies françaises.	D.	330
11 déc.	Kinshasa à Paris	Entretien entre l'ambassadeur de France et le ministre des Affaires étrangères congolais, M. Adoula. Kinshasa souhaite rétablir des relations normales avec Brazzaville.	T.	369
		4) La Côte d'Ivoire		
10 juil.	Paris	Perspectives économiques de la Côte d'Ivoire : café, cacao, bois, apport massif de capitaux extérieurs, activités industrielles et minières, aide de la France.	N.	29
11 juil.	Abidjan à Paris	Les problèmes qui se posent en Côte d'Ivoire : malaise universitaire, conflit de générations, revendications syndicales, difficultés budgétaires.	T.	31
15 juil.	Paris	La Côte d'Ivoire et l'URSS : de l'hostilité des années 1960 à l'établissement de relations diplomatiques et commerciales.	N.	43
24 juil.	Abidjan à Paris	Situation intérieure en Côte d'Ivoire : mécontentement diffus, entrevue avec le Président, possible complot.	T.	59
19 août	Paris	Évolution de la politique extérieure de la Côte d'Ivoire depuis octobre 1968 : le conflit du Biafra et la recherche d'une formule négociée.	N.	100

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
21 oct.	Paris	Compte rendu de l'entretien de Maurice Schumann avec Usher Assouan, ministre des Affaires étrangères de Côte d'Ivoire, le 16 octobre 1969, à propos du Biafra.	C.R.	251
14 nov.	Abidjan à Paris	Lettre du président Houphouët-Boigny au président Pompidou concernant la dévaluation du franc français et des conséquences sur les prix des produits français importés.	L.	312
7 déc.	Idem	Position du président Houphouët-Boigny à l'égard du problème du Mali.	T.	356
9 déc.	Paris	Lettre du directeur général de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest à M. Lebel, directeur d'Afrique au Département, au sujet de la dévaluation du franc français.	L.	364
12 déc.	Abidjan à Paris	Commentaires du ministre des Affaires économiques et financières de la Côte d'Ivoire à propos de la dévaluation du franc.	T.	372
16 déc.	Idem	Lettre de M. Valéry Giscard d'Estaing à M. Konan Bedie, ministre des Affaires économiques et financières de Côte d'Ivoire, à propos du niveau des prix des produits français.	T.	378
		5) Le Dahomey		
19 août	Paris	Évolution de la politique extérieure du Dahomey depuis octobre 1968.	N.	101
14 oct.	Cotonou à Paris	Situation du Dahomey depuis fin juin 1968, date de l'arrivée au pouvoir de Derlin Zinzou. Réflexion sur la politique de la France à l'égard du Dahomey.	N.	230
15 oct.	Paris	Position internationale du Dahomey.	N.	236
12 déc.	Cotonou à Paris	Nouveau coup d'État au Dahomey.	D.	373
13 déc.	Idem	Au lendemain du coup d'État les perspectives politiques au Dahomey.	T.	375
		6) Éthiopie		
3 juillet	Addis-Abeba à Paris	Visite d'adieu du général Maillotte, commandant supérieur des forces armées en TFAI. L'Éthiopie demande notre coopération dans le domaine du renseignement, des déplacements de population non contrôlés, des trafics d'armes.	D.	7

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
6 août	Idem	L'ambassadeur s'interroge sur les résultats de la visite de l'Empereur aux États-Unis, achevée le 14 juillet.	D.	86
22 sept.	Asmara à Addis-Abeba	D'un plan gouvernemental en Érythrée.	D.	183
7 oct.	Paris à Addis-Abeba	Paris souhaite la création d'un comité mixte franco-éthiopien pour étudier les mesures susceptibles de rétablir l'équilibre financier de la compagnie du chemin de fer.	D.	219
22 oct.	Addis-Abeba à Paris	Démarche de l'ambassadeur auprès du Premier ministre concernant les préoccupations françaises face au déficit de la compagnie de chemin de fer.	D.	257
		7) Le Gabon		
5 août	Libreville à Paris	Retour du président Bongo à Libreville après un séjour à Paris. Annonce de la participation du gouvernement français au financement du chemin de fer Owendo-Booué et signature de la convention de financement du barrage de Kinguele.	D.	82
29 août	Idem	Entretien entre l'ambassadeur de France et le ministre des Affaires étrangères du Gabon, M. Ayoune. Les principales questions évoquées ont porté sur le prochain sommet de l'OUA, les territoires des Afars et des Issas, les rapports commerciaux avec l'Afrique du Sud.	T.	118
1er sept.	Paris	Compte rendu de l'entretien entre M. Schumann et son homologue gabonais, M. Ayoune : le Biafra, la conférence des chefs d'État de l'OUA.	C.R.	124
27 oct.	Libreville à Paris	Bref résumé des entretiens tenus entre le président Bongo et le président Ngouabi du Congo-Brazzaville.	T.	270
28 oct.	Idem	Mission sud-africaine à Libreville.	T.	272
10 déc.	Paris	Approvisionnement de la France en manganèse.	N.	367
		8) Le Ghana		
28 oct.	Paris	Entretien entre M. Chaban-Delmas, Premier ministre et le docteur Busia, Premier ministre du Ghana : demande d'aide du Ghana à la France.	N.	277
31 oct.	Idem	Consultations franco-ghanéennes à la suite de la visite en France du docteur Busia, notamment pour le développement rural ghanéen.	N.	285

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		9) La Guinée (Conakry)		
1er oct.	Paris	Démarche du secrétaire d'État guinéen aux Affaires étrangères auprès de Maurice Schumann, lors de l'Assemblée générale de l'ONU à New York.	N.	204
		10) La Haute-Volta		
1er sept.	Paris	Compte rendu de l'entretien de Maurice Schumann avec le général Lamizana, président de la République de Haute-Volta : fermeture du consulat de France à Bobo-Dioulasso, problèmes universitaires.	C.R.	125
22 sept.	Ouagadougou à Paris	À la veille de la réunion à Paris des ministres des Finances de la zone franc, les suites de la dévaluation du franc français du 10 août 1969 pour la Haute-Volta.	T.	181
15 oct.	*Idem*	Rapports entre la Haute-Volta et la Côte d'Ivoire cristallisés autour de la présence sur le territoire ivoirien de très nombreux Voltaïques, faisant naître des manifestations de xénophobie envers une main-d'œuvre indispensable au développement de la Côte d'Ivoire.	T.	233
		11) L'île Maurice		
8 oct.	Paris	Entretien de M. Yvon Bourges, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, avec sir Rangoolam, Premier ministre de l'île Maurice.	C.R.	220
		12) Le Malawi		
10 nov.	Blantyre à Paris	Barrage de Cabora Bassa : l'ambassadeur au Malawi voit dans les contrats conclus un avantage pour la France.	D.	302
		13) Le Mali		
2 août	Bamako à Paris	D'une conversation entre l'ambassadeur de France et le chef du gouvernement provisoire du Mali, le capitaine Yoro Diakité : orientation vers une économie libérale.	T.	74

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
21 oct.	*Idem*	Lettre de l'ambassadeur de France à Bamako à M. Paul Gaschignard, directeur adjoint des Affaires africaines et malgaches au Département, lui exposant ses inquiétudes devant la position française jugée par lui trop rigide à l'égard du Mali.	L.	252
6 déc.	Abidjan à Paris	Démarche du président de la Côte d'Ivoire auprès du président Pompidou pour insister sur la situation financière et budgétaire catastrophique dans laquelle le Mali est plongé.	L.	355
9 déc.	Paris à Bamako	Démarche du ministre des Finances du Mali à Paris venu solliciter un concours financier et exposer les difficultés de son pays.	T.	362
16 déc.	Bamako à Paris	Entretien de l'ambassadeur de France avec le chef de l'État du Mali, Moussa Traoré, portant sur la situation financière et budgétaire, la réforme de la Banque de développement.	T.	379
20 déc.	*Idem*	De la mission de M. Teyssier d'Orfeuil, conseiller technique au cabinet du ministre de l'Économie et des Finances, venu avec deux experts examiner les problèmes du crédit au Mali et notamment ceux de la Banque de développement et ses résultats.	T.	389
		14) Le Niger		
3 juil.	Paris	L'uranium du Niger suscite les intérêts étrangers.	N.	8
4 juil.	*Idem*	Position internationale du Niger et rôle du président Hamani Diori, à propos du renouvellement de la convention de Yaoundé.	N.	12
9 juil.	*Idem*	Compte rendu de l'entretien de M. Diori Hamani, président de la République du Niger, avec M. Chaban-Delmas, Premier ministre, le lundi 7 juillet 1969.	C.R.	22
20 oct.	Niamey à Paris	Lettre du président de la République du Niger, Diori Hamani, adressée au président Georges Pompidou, portant sur la coopération entre les deux pays. Il souhaite un concours accru de la France pour assurer le décollage économique du pays.	L.	250
21 nov.	Paris à Niamey	Réponse du président Pompidou au président nigérien.	L.	324

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		15) Le Nigeria		
4 juil.	Paris	Conflit du Biafra : situation alimentaire dramatique, ravitaillement bloqué.	N.	13
10 juil.	*Idem*	Entretien du Secrétaire général du Département avec M. Dike, membre du Conseil exécutif du Biafra, à propos de l'acheminement du ravitaillement.	N.	28
12 juil.	Paris à Washington	Position de la France sur le Biafra aux plans humanitaire, diplomatique et politique.	T.	39
8 août	Paris	Entretien du ministre, M. Schumann, avec le représentant du président Nixon pour le Biafra, M. Ferguson.	N.	88
9 août	Bonn à Paris	Compte rendu de la conversation entre Hailé Sélassié et M. Jahn, secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères de la RFA.	T.	91
13 août	Londres à Paris	Un article du *Times* préconisant des conversations franco-britanniques pour faciliter la solution du conflit nigérian, suscite la méfiance côté français.	T.	97
26 août	Paris	Point sur le problème de l'acheminement des secours humanitaires au Biafra.	N.	109
27 août	Rome Saint-Siège à Paris	Inquiétudes du Saint-Siège pour la population du Biafra.	T.	110
28 août	Paris à Rome Saint-Siège	Paris partage cette inquiétude : examen des interventions possibles.	T.	111
28 août	Paris	Entretien du Ministre avec M. Naville, président du CICR : acheminement de l'aide humanitaire au Biafra, négociations pour la remise en route du pont aérien, et l'utilisation de la rivière Cross.	N.	112
9 sept.	*Idem*	Point sur la situation au Biafra. La résistance biafraise se poursuit dans des conditions difficiles, grande activité diplomatique du Nigeria.	N.	149
19 sept.	*Idem*	Assistance humanitaire au Biafra. Le financement provient surtout des collectes : demande de fonds au ministre des Finances.	L.	178
22 sept.	New York à Paris	Le gouvernement britannique soutient l'opposition de Lagos à tout démembrement de la fédération nigériane.	T.	182

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
16) La République centrafricaine				
19 juil.	Bangui à Paris	Mission de M. Gouandjia, ministre des Affaires étrangères de la République centrafricaine, à Paris : les conditions de vie des coopérants français en RCA limitent les candidatures.	T.	49
23 juil.	*Idem*	D'un entretien entre l'ambassadeur de France, Albert de Schonen, et le président Bokassa, qui accuse l'ambassade de France du complot du colonel Banza contre sa personne.	T.	57
30 sept.	*Idem*	Situation politique en RCA, profond ressentiment contre la France.	T.	201
15 nov.	Paris	Évolution des relations franco-centrafricaines au cours de l'année 1969.	N.	314
17) La Rhodésie				
10 juil.	New York à Paris	Réunion du Conseil de sécurité au sujet du référendum du 20 juin sur la constitution de la Rhodésie.	D.	27
18) Le Rwanda				
6 juil.	Kigali à Paris	Sujet choisi pour l'épreuve de français donné aux élèves de 3e : « Le Nègre », extrait d'un passage du *Candide* de Voltaire.	D.	15
4 nov.	Paris	Présentation du Rwanda : situation géographique, linguistique, statut colonial, accession à l'indépendance, luttes tribales.	N.	292
4 nov.	*Idem*	La situation intérieure au Rwanda depuis 1962.	N.	294
4 nov.	*Idem*	Relations extérieures du Rwanda.	N.	295
18 nov.	Kigali à Paris	Compte rendu de la visite officielle de M. Yvon Bourges au Rwanda, 12-15 novembre.	D.	319
19) Le Sénégal				
11 juil.	Dakar à Paris	Entretien entre le président Senghor et l'ambassadeur de France à Dakar après l'élection du président Pompidou et l'installation du nouveau gouvernement français de Jacques Chaban-Delmas.	T.	34

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
12 juil.	*Idem*	Position de la France quant au retour des étudiants africains non sénégalais à l'université de Dakar.	T.	36
19 sept.	*Idem*	Mise au point par le chef de la mission française d'aide et de coopération au Sénégal sur les déclarations du président Senghor concernant l'assistance technique apportée par la France.	A.M.	177
27 nov.	Dakar à Paris	Mise à jour des accords de défense franco-sénégalais afin de les adapter à la réalité et au contexte international du moment.	L.	333
		20) La Somalie		
5 nov.	Mogadiscio à Paris	Relations franco-somaliennes. Mogadiscio répond à la demande d'explications de Paris au sujet de faits signalés par le ministre des DOM-TOM sur le TFAI et la Somalie.	D.	298
		21) La Tanzanie		
15 sept.	Paris	Relations franco-tanzaniennes.	N.	162
		22) Le Tchad		
25 juil.	Fort-Lamy à Paris	Entretien entre l'ambassadeur de France et le président Tombalbaye le 26 juillet, avant la venue de M. Bourges.	T.	60
30 juil.	Idem	Réunion du comité de Défense auquel assiste M. Yvon Bourges, secrétaire d'État aux Affaires étrangères chargé de la Coopération, à l'occasion de son séjour au Tchad.	T.	67
31 juil.	Fort-Lamy	Lors de son séjour au Tchad, M. Bourges a constaté des rapports peu amènes entre les militaires français et tchadiens et a jugé la réorganisation nécessaire de l'armée tchadienne.	C.R.	72
1er sept.	Paris	Intervention au Tchad. Rappel sur le mouvement de rébellion, ses causes, l'appel à l'aide de la France, la réorganisation de l'armée tchadienne.	N.	123
5 sept.	Fort-Lamy à Paris	Dans cette lettre du président Tombalbaye au président Pompidou, le chef de l'État tchadien fait part de l'octroi d'un permis de recherches d'hydrocarbures dans le bassin du lac Tchad à une société américaine.	L.	138

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
12 sept.	Paris	Recherches d'hydrocarbures au Tchad : le désintérêt de l'ERAP (Entreprise de recherche et d'activité pétrolières).	N.	156
19 sept.	Fort-Lamy à Paris	Assistance de la France au Tchad pour réorganiser l'administration et l'armée, envoi d'éléments de la Légion.	T.	176
27 sept.	Idem	La mission du nouveau délégué militaire français au Tchad, le général Cortadellas.	T.	197
22 oct.	Paris à Fort-Lamy	Entretien entre le Derdeï des Toubou, en dissidence, réfugié en Libye, et un membre de l'ambassade de France.	T.	254
28 oct.	Paris	La politique extérieure du Tchad depuis l'indépendance en 1960.	N.	276
4 nov.	Fort-Lamy à Paris	Lettre du président tchadien adressée au président Pompidou, reprenant tous les griefs contre la France. L'administration coloniale a laissé des insuffisances dans les domaines économique, culturel, social.	L.	296
17 nov.	Paris à Fort-Lamy	Réponse du président Pompidou qui rappelle au président tchadien l'aide exceptionnelle apportée au Tchad en même temps qu'est poursuivie l'aide au développement.	L.	317
27 nov.	Fort-Lamy à Paris	Malgré la résistance de certains officiers tchadiens à la prise de commandement directe d'unités tchadiennes par des officiers français, amélioration générale de l'état d'esprit de l'armée à l'égard de cette assistance française temporaire.	D.	332
		23) La Zambie		
18 nov.	Lusaka à Paris	Entretien entre l'ambassadeur et M. Mudenda, ministre zambien des Finances : livraisons d'armes à l'Afrique du Sud, participation de la France au projet de Cabora Bassa, charbon de Maamba, chemin de fer chinois.	D.	318
20 nov.	*Idem*	La Zambie reproche à la France de participer à la construction du barrage de Cabora Bassa.	T.	323
12 déc.	Paris	Visite à Paris de Mark Chona, conseiller personnel du président Kaunda. La Zambie redoutant ses voisins (Portugal, Rhodésie, Afrique du Sud) se tourne vers la France dont elle voudrait infléchir les engagements vis-à-vis de l'Afrique du Sud et du Portugal (fournitures d'armes à l'Afrique du Sud, participation à la	N.	374

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		construction du barrage de Cabora Bossa au Mozambique). La France doit-elle demander à l'Afrique du Sud d'apaiser les craintes de la Zambie ?		
		24) Colonies portugaises (Angola - Mozambique)		
11 août	Kinshasa à Paris	Conférence de presse de M. Holden Roberto, président du gouvernement révolutionnaire de l'Angola en exil.	T.	95
25 sept.	Lisbonne à Paris	L'affaire de Cabora Bassa : conclusion des divers accords qui constituent la première phase du projet de barrage géant à construire sur le Zambèze.	D.	189
3 oct.	Lisbonne à Paris	Déclarations du général Deslandes, ancien gouverneur général de l'Angola et chef d'état-major des armées du Portugal.	T.	210
22 oct.	Lusaka à Paris	Vers un conflit entre l'UNITA (Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola) et le MPLA (Mouvement populaire pour la libération de l'Angola), les deux principaux mouvements de libération de l'Angola.	D.	258
23 oct.	Lourenço Marques à Lisbonne	De la situation militaire au cours des derniers mois : les efforts conjoints de l'Armée et de l'Administration pour organiser des villages de regroupement.	D.	261

V. LE PROCHE-ORIENT

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		1) Conflit du Proche-Orient		
10 juil.	Jérusalem à Paris	Comité consultatif mondial pour étudier divers projets afin de préserver les sites historiques et religieux de la Ville sainte, réuni à l'initiative du maire de Jérusalem.	D.	23
9 sept.	Tel-Aviv à Paris	Entretien avec M. Eban avant son départ pour New York.	T.	146
24 sept.	*Idem*	La situation palestinienne vue par Israël	D.	187
13 nov.	Jérusalem à Paris	Renforcement des organisations palestiniennes et représailles israéliennes.	D.	307

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
24 nov.	Paris	Résumé de la situation depuis 1967.	N.	326
		2) L'Arabie saoudite		
4 août	Djeddah à Paris	Reconnaissance éventuelle du Yémen par la France	D.	78
13 oct.	*Idem*	Entretien de l'ambassadeur avec le roi Fayçal : embargo sur les *Mirage* à destination d'Israël, commandes d'armement de l'Arabie saoudite souhaitées par la France en compensation de cet embargo.	T.	227
5 nov.	*Idem*	Audience du roi Fayçal à M. de Lipkowski, secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères : la question palestinienne et le rôle de la France, la continuation de la politique du général de Gaulle, le désir de la France de renforcer la coopération économique.	T.	297
		3) L'Irak		
2 août	Bagdad à Paris	Entretien entre l'ambassadeur de France et le président de la République irakienne.	T.	73
4 août	Paris	Entretien entre le ministre des Affaires étrangères et l'ambassadeur d'Irak.	C.R.	81
4 sept.	Bagdad à Paris	L'Irak après un an de pouvoir baathiste.	D.	135
15 sept.	Paris	Intérêts pétroliers français en Irak.	N.	161
1er oct.	*Idem*	Entretien entre M. Debré, ministre de la Défense nationale, et l'ambassadeur d'Irak en France : demande d'achat de *Mirage*.	C. R.	205
		4) L'Iran		
30 août	Téhéran à Paris	De l'existence de groupes religieux fanatiques partisans de l'ayatollah Khomeini	D.	120
14 oct.	Paris	Iran : politique intérieure et extérieure menée par le chah.	N.	231
14 oct.	Paris	Relations de l'Iran avec la France.	N.	232
20 oct.	Paris	Relations économiques franco-iraniennes et part de la France dans les équipements.	N.	247

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		5) Israël		
8 déc.	Paris	Malgré l'embargo sur les *Mirage*, les relations bilatérales continuent : manifestations culturelles, accord sur les visas.	N.	358
22 déc.	Tel-Aviv à Paris	Inquiétudes des Israéliens au sujet de fournitures d'armes (*Mirage*) à la Libye.	T.	392
28 déc.	Paris à divers représentants de la France à l'étranger	Vedettes de Cherbourg. Entretien entre le Ministre et le chargé d'Affaires de l'ambassade d'Israël.	T.C.	400
		6) La Jordanie		
24 oct.	Amman à Paris	De la situation en Jordanie et des organisations palestiniennes.	T.	263
		7) Le Koweït		
7 oct.	Koweït à Paris	Entretiens de l'ambassadeur avec l'émir et le Premier ministre du Koweït	T.	217
22 nov.	Paris	État des relations franco-koweitiennes, depuis l'instauration des relations diplomatiques.	N.	325
		8) Le Liban		
25 sept.	Beyrouth à Paris	Entretien de l'ambassadeur de France avec le président Hélou. Les principales questions évoquées ont porté sur la situation au Proche-Orient, la situation intérieure et la coopération franco-libanaise, militaire, économique et culturelle.	T.	191
27 oct.	*Idem*	Entretien de l'ambassadeur avec M. Sadaka Secrétaire général du ministère libanais des Affaires étrangères.	T.	271
28 oct.	Paris	Action du gouvernement français dans la crise libanaise. Action de la France auprès des pays arabes, des Américains et des Soviétiques.	N.	275
12 déc.	Paris à Beyrouth	Aide de la France au Liban.	T.	371
17 déc.	Paris	Crise libanaise : Interventions françaises.	N.	383

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
19 déc.	Paris	Entretien entre le président Pompidou et M. Hélou, président de la République du Liban accompagné de M. Karame, président du Conseil.	C.R.	388
		9) Les Pays du Golfe persique		
12 sept.	Paris	Relations économiques de la France avec Bahreïn, dont le pétrole représente l'essentiel de la prospérité.	N.	155
		10) La République arabe unie (RAU)		
6 oct.	Le Caire à Paris	Entretien avec le Dr Mahmoud Fawzi, vice-premier ministre pour les Affaires étrangères et conseiller du président Nasser.	T	215
4 nov.	*Idem*	Construction de l'oléoduc Suez-Alexandrie.	T	289
19 nov.	Paris	Économie de la République arabe unie et relations commerciales avec la France.	N	320
29 nov.	Le Caire à Paris	Entretien de M. Bettencourt avec M. Riad, le Dr Fawzi et M. Fayek. : les relations franco-égyptiennes et la politique française au Moyen- Orient.	T	337
3 déc.	Le Caire à Paris	Entretien de M. Bettencourt avec le président Nasser.	T	347
		11) La Syrie		
30 oct.	Damas à Paris	Crise libano-syrienne. Démarche auprès des autorités syriennes en faveur du Liban.	T.	281
15 nov.	Paris à Damas	Compte rendu de l'entretien du ministre des Affaires étrangères, M. Schumann, avec l'ambassadeur de Syrie, M. Kamel Hussein. Position de la Syrie au sujet de la résolution du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967.	T.	313
		12) Le Yémen		
22 août	Paris	Relations avec le gouvernement républicain du Yémen : après un rappel des relations franco-yéménites depuis 1962, la note aborde la question de la reconnaissance par la France de la République du Yémen.	N.	106

VI. L'ASIE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
A. L'ASIE OCCIDENTALE				
1) L'Inde				
28 août	Paris	Entretien du directeur d'Asie, H. Froment-Meurice, avec le Conseiller indien, relatif aux relations entre l'Inde et le Pakistan ; inquiétudes notamment vis-à-vis des livraisons d'armes des États-Unis et de la France au Pakistan.	N.	115
4 déc.	Paris à New Delhi	Le voyage en Inde et au Népal, pratique prisée de la génération hippie dans les années 1960 : le cas d'un jeune Français, parmi de nombreux autres, dont la famille souhaite le rapatriement.	T.	348
2) Le Pakistan				
22 août	Islamabad à Paris	Vingt-deuxième anniversaire de l'indépendance du Pakistan le 22 août 1969 : interrogations face à l'avenir de l'État, pessimisme des dirigeants.	D.	104
Déc. 1969	Paris	La démission du maréchal Ayub Khan en mars 1969, l'arrivée au pouvoir du général Yahya Khan et la loi martiale n'empêche pas une relative continuité de la politique étrangère pakistanaise. Des relations franco-pakistanaises surtout portées sur l'armement.	N.	339
8 déc.	Paris	Compte rendu d'audience de M. Pompidou avec M. Yussuf, Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères du Pakistan. Alors que celui-ci se félicite des accords franco-pakistanais en matière d'armement, dans un contexte très tendu avec l'Inde, et demande d'autres crédits, le président français évoque la volonté de poursuivre la collaboration dans le domaine culturel.	C.R.	359
B. L'ASIE DU SUD-EST				
1) Le Cambodge				
2 août	Phnom Penh à Paris	Le danger que fait courir au Cambodge son voisin vietnamien semble de plus en plus grand, d'où le rapprochement avec les États-Unis, alors que la situation intérieure du royaume se dégrade.	D.	75

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
19 nov.	Paris	Le Prince Sihanouk expose au ministre français du Plan ses vues sur l'avenir de ses voisins, la politique américaine en Asie, ses relations avec la Chine.	N.	321
		2) L'Indonésie		
2 sept.	Paris	Compte rendu de l'audience accordée par le ministre, Maurice Schumann, à M. Malik, ministre des Affaires étrangères d'Indonésie. Après une brève revue des relations entre l'Indonésie et l'Afrique, l'entretien a porté sur le problème des minorités et de l'Irian occidental, l'ONU, le Vietnam et l'attitude des États-Unis, les relations avec la République populaire de Chine, le Japon.	C.R	129
		3) Le Laos		
18 juil.	Vientiane à Paris	À Vientiane l'éventualité d'un retrait américain du Vietnam pousse la droite à la modération, le projet soviétique de pacte de sécurité asiatique est examiné avec prudence alors que les relations avec la France restent bonnes.	T.	47
17 sept.	*Idem*	Le jugement porté par le roi du Laos sur Hô Chi Minh et les conséquences de sa mort.	T.	170
18 oct.	Paris à Vientiane	Entretien du 15 octobre entre le prince Souvanna Phouma et le ministre français des Affaires étrangères.	T.	243
31 déc.	Vientiane à Paris	Au Laos, l'année 1969 a été marquée par l'intensification des bombardements américains, qui ont permis la reconquête de la plaine des Jarres par les troupes gouvernementales en septembre.	D.	405
		4) Le Vietnam		
		A) Généralités		
2 juil.	Paris	Même s'il piétine, le processus de paix au Vietnam est engagé. Nous devons donc réfléchir à notre attitude durant ce processus et vis-à-vis d'une Indochine où la paix serait revenue.	N.	4
15 sept.	*Idem*	Les conditions d'un règlement du conflit vietnamien selon le Secrétaire général du Département.	N.	166

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
22 oct.	Paris	La politique française à l'égard du conflit vietnamien.	N.	260
2 déc.	Washington à Paris	Le trouble créé dans l'opinion américaine par le massacre de My Lai ne facilite pas la tâche du président Nixon.	T.	341
2 déc.	Paris	La situation au Vietnam : impasse des négociations, soulignée par la démission de Cabot Lodge, accent mis sur la « vietnamisation » de la guerre par le président Nixon, regain d'activité des forces de la RDVN et du FNL au Sud-Vietnam.	N.	343
16 déc.	*Idem*	La France doit-elle prendre une initiative pour le règlement du conflit vietnamien ?	N.	381
		B) Le Nord-Vietnam		
31 juil.	Hanoï a Paris	Le conflit entre la Chine et l'URSS ne semble pas entraver l'aide qu'elles apportent au Nord-Vietnam. Les dirigeants d'Hanoï semblent au contraire savoir mettre en concurrence Moscou et Pékin.	T.	70
1er sept.	*Idem*	Entretien entre le nouveau délégué général de France à Hanoï et le Premier ministre nord-vietnamien.	T.	126
6 sept.	*Idem*	La mort d'Hô Chi Minh ne devrait pas entraîner de grands changements dans la politique nord-vietnamienne.	T.	139
9 sept.	*Idem*	Cérémonie à la mémoire du président Hô Chi Minh.	T.	148
12 sept.	Paris	Suite à son voyage à Hanoï, à l'occasion des funérailles d'Hô Chi Minh, Jean Sainteny se montre optimiste en ce qui concerne nos relations avec le Nord-Vietnam.	N.	157
24 sept.	Hanoï à Paris	La façon dont a été réglée la succession du président Hô Chi Minh illustre la volonté de continuité et d'unité de la direction nord-vietnamienne.	T.	186
2 oct.	Pékin à Paris	De son entretien du 30 septembre avec le Premier ministre nord-vietnamien, l'ambassadeur de France à Pékin tire l'impression d'un durcissement de l'attitude nord-vietnamienne.	T.	206
31 oct.	Hanoï à Paris	Hanoï apparait comme une ville délabrée à la population misérable.	D.	284

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		C) Le Sud-Vietnam		
9 sept.	Saigon à Paris	Les réactions des Sud-Vietnamiens après la mort d'Hô Chi Minh font ressortir la popularité dont disposait ce personnage jusque dans les milieux dirigeants.	T.	147
6 nov.	*Idem*	Les progrès de la « pacification » au Sud-Vietnam peuvent sembler impressionnants. Mais elle reste incomplète et fragile.	T.	299
14 nov.	Paris à Saigon	Il est heureux que le gouvernement de Saigon mette fin à ses pratiques discriminatoires à notre encontre. Mais cela ne justifie pas que nous modifiions notre politique vietnamienne.	T.	310
14 nov.	Paris	Il est préférable que nous ne réagissions pas à l'initiative du bureau d'information du FNL, qui a changé son intitulé en « bureau d'information du gouvernement provisoire du Sud-Vietnam ».	N.	311
15 nov.	*Idem*	La présence française au Sud-Vietnam reste forte tant du point de vue économique et culturel que du nombre de nos ressortissants.	N.	315
		C. L'EXTRÊME-ORIENT		
		1) La République populaire de Chine		
8 juil.	Pékin à Paris	Situation à Shanghai : un vent d'activité politique, sinon de violence, souffle à nouveau sur la ville. Reprise de la guerre des affiches et des inscriptions, d'une offensive « culturelle » contre les intellectuels, et d'une campagne de dénonciation des traitres.	T.	17
15 juil.	*Idem*	Cette série de télégrammes relate l'entretien tenu entre M. Manac'h, ambassadeur de France à Pékin, et M. Li Hsien-nien, vice-premier ministre de la République populaire de Chine, chargé des Finances et membre du bureau politique du parti communiste.	T.	41
28 août	Paris	Reprise des relations culturelles entre la France et la Chine, interrompues par la Révolution culturelle.	N.	116
29 août	*Idem*	Compte rendu de l'entretien entre M. Maurice Schumann, ministre des Affaires étrangères, et M. Huang Chen, ambassadeur de la République populaire de Chine, à Paris, le 29 août, à propos des incidents frontaliers sino-soviétiques.	C.R.	119

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
8 sept.	Pékin à Paris	D'une relance de la Révolution culturelle ? Le régime met l'accent sur la nécessité de la « lutte des classes ».	D.	142
8 sept.	Paris	Situation de la Chine à la suite du 9e congrès et perspectives d'avenir.	N.	143
18 sept.	Pékin à Paris	Ce que la lecture des affiches de propagande visibles à Tientsin nous apprend sur les préoccupations du régime communiste chinois.	D.	173
26 sept.	*Idem*	Entretien entre M. Manac'h et M. Chou en-lai.	T.	192
12 nov.	Paris	Des relations entre la Chine et les États-Unis : novembre 1968 à octobre 1969.	N.	305
		2) Le Japon		
sept.	*Idem*	Relations commerciales franco-japonaises.	N.	121
16 sept.	Paris	Expansion économique du Japon. Intérêts nippo-américains, développements des rapports avec l'Europe et la France.	N.	167
31 oct.	*Idem*	Compte-rendu de la 7e consultation franco-japonaise, voyage de M. Schumann à Tokyo, problèmes européens et asiatiques, questions bilatérales.	T.C.	283

VII. L'AMÉRIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. L'AMÉRIQUE DU NORD		
		1) Le Canada		
4 déc.	Bruxelles	Entretien à Bruxelles entre M. Schumann et M. Sharp, ministre canadien des Affaires extérieures. Il porte sur les relations franco-canadiennes et la visite de M. de Lipkowski au Québec.	C.R.	352

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		2) Les États-Unis		
10 juil.	Washington à Paris	Tant au Département d'État qu'à la Maison Blanche on indique que les États-Unis sont disposés à une aide humanitaire, au besoin concertée au Biafra, mais les Américains sont sceptiques et réservés en ce qui concerne une action politique à laquelle ils ne croient pas et ne désirent pas participer.	T.	24
11 juil.	*Idem*	Conversation entre M. Kissinger et l'ambassadeur : le Moyen-Orient, la visite du président Nixon à Bucarest, le Biafra, le Vietnam.	T.	33
15 juil.	*Idem*	L'intention du président Nixon de mettre en place un réseau de fusées anti-missiles rencontre des oppositions, notamment au Congrès.	T.	40
22 juil.	*Idem*	Réactions américaines après le succès d'Apollo XI.	T.	53
28 juil.	*Idem*	Entretien entre M. Lucet et le sous-secrétaire d'État Richardson au sujet du Vietnam, du Biafra et du projet de conférence sur la sécurité européenne.	T.	63
4 août	*Idem*	Entretien du 4 août entre M. Chaban-Delmas et M. Kissinger. Le conseiller du président Nixon a pour mission d'informer le Premier ministre des impressions recueillies par le chef de l'État américain au cours de ses voyages en Asie et en Roumanie.	C.R.	79
4 août	Paris	Audience accordée par le président de la République le 4 août à M. Kissinger. Il y est question du projet de visite de M. Pompidou aux États-Unis, du problème vietnamien, de la sécurité dans le Sud-Est asiatique, de la Chine et de l'URSS.	C.R.	80
9 août	Washington à Paris	Entretien du chargé d'Affaires de France avec le chancelier allemand Kiesinger à l'occasion de la visite de ce dernier à Washington.	T.	92
10 août	*Idem*	Réunion du conseil d'administration du Fonds monétaire international.	T.	93
10 août	*Idem*	Entretien du conseiller financier de l'ambassade avec M. Volcker, sous-secrétaire à la Trésorerie au sujet de l'« ajustement monétaire du franc ».	T.	94

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
6 sept.	*Idem*	En réponse à une démarche de l'ambassade demandée par Paris, le responsable du Département d'État pour les affaires biafraises regrette que l'analyse de la situation faite à Paris du conflit au Biafra ne lui permette pas d'insister auprès des intéressés pour qu'ils acceptent le plan de la Croix-Rouge.	T.	141
13 sept.	*Idem*	Coopération scientifique entre les États-Unis et la France.	T.	158
18 sept.	New York	Entretien entre le président Nixon et le Ministre à New York. La discussion porte notamment sur l'annonce du président Pompidou aux États-Unis de la coopération franco-américaine dans les domaines scientifique, nucléaire et spatial.	C.R.	174
27 sept.	Washington	Le secrétaire d'État Rogers rapporte à M. Schumann sa conversation avec M. Gromyko au sujet du Moyen-Orient.	T.	199
3 oct.	*Idem*	Préoccupation du président Nixon devant les ravages faits par la drogue dans la jeunesse américaine et en particulier du fait des importations d'héroïne dont 80 % transitent par Marseille. Le chef d'État américain souhaite l'organisation d'une action concertée avec la France et la Turquie.	T.	209
6 oct.	Paris	Audience accordée par le Ministre à M. Shriver, ambassadeur des États-Unis, au sujet du trafic de drogue aux États-Unis : 80% de l'héroïne consommée viendrait de France.	C.R.	216
16 oct.	Washington à Paris	Manifestations pour la paix au Vietnam.	T.	238
20 oct.	*Idem*	Crainte de manifestations sionistes hostiles au président Pompidou lors de sa visite aux États-Unis.	T.	245
25 oct.	*Idem*	Sur instructions, M. Lucet communique à M. Sisco les raisons pour lesquelles Paris ne croit pas opportun de donner suite à la proposition américaine de réunion à Quatre sur le Liban.	T.	267
28 oct.	*Idem*	Démarche effectuée, sur instructions, par M. Alphand à M. Sisco. Il est question en particulier du Liban qui connaît une crise dont les Français et les Américains font une analyse différente.	T.	273
28 oct.	*Idem*	La position des États-Unis au sujet des négociations SALT avec l'URSS.	T.	274

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
3 nov.	*Idem*	Entretien entre M. Kissinger et M. Lucet au sujet de la révision de la politique vietnamienne des États-Unis, que M. Nixon s'apprête à annoncer.	T.	287
3 nov.	*Idem*	Analyse par l'ambassadeur du grand discours de politique étrangère, et plus spécialement vietnamienne, du président Nixon. Cette allocution solennelle paraît avant tout destinée à obtenir l'adhésion du peuple américain.	T.	288
11 nov.	*Idem*	Sur instructions, l'ambassadeur de France reprend contact avec M. Kissinger pour lui indiquer la position française dans l'affaire vietnamienne et la difficulté pour la France de faire une quelconque déclaration publique à son sujet sinon d'ordre général.	T.	303
28 nov.	*Idem*	Désir des autorités canadiennes de recevoir l'appui des services français de coopération économique en Afrique francophone. Ce vœu est exprimé au représentant français à la BIRD.	T.	334
4 déc.	*Idem*	Nouvel entretien entre M. Kissinger et M. Lucet au sujet du problème vietnamien.	T.	350
8 déc.	Paris	Entretien entre M. Pompidou et M. Rogers au cours duquel sont notamment évoqués le Marché commun, le Royaume-Uni et les États-Unis, l'Alliance atlantique et la réduction des forces en Europe.	C.R.	360
9 déc.	Washington à Paris	Conférence de presse de M. Nixon au cours de laquelle celui-ci exprime pour la première fois avec autant de netteté son intention de mettre un terme au conflit vietnamien, « sans se soucier de ce qui se passe à la table de la conférence » de Paris.	T.	361
10 déc.	*Idem*	Les Américains se déclarent satisfaits des résultats du sommet européen dans lequel ils voient un progrès vers l'unité des pays concernés favorables à l'accroissement de leur influence dans l'Alliance atlantique et dans le monde.	T.	366
11 déc.	*Idem*	Opinion du département d'État sur la lutte contre le trafic international de stupéfiants. Dans l'immédiat, Washington donne la priorité à la coopération avec la France, la Turquie et le Mexique se félicite de l'appui des Français.	T.	368

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
19 déc.	*Idem*	Un article du *New York Times* du 18 décembre affirme que le gouvernement français a accepté de vendre d'importants équipements militaires à la Libye. Publié au moment où les Américains négocient leur départ de Wheelus Field AFB, l'ambassade relève qu'il s'agit d'une manœuvre d'Israël mais observe qu'elle risque de provoquer un mauvais climat à l'égard de la France aux États-Unis.	T.	387
23 déc.	*Idem*	Nouvelles mesures d'ouverture des États-Unis envers la Chine.	T.	393
30 déc.	*Idem*	L'affaire des vedettes de Cherbourg suscitent des commentaires acides et persifleurs dans la presse américaine.	T.	402
31 déc.	*Idem*	Entretien entre M. Rogers et l'ambassadeur de France (Moyen-Orient, conversations d'Helsinki, Vietnam).	T.	403
31 déc.	*Idem*	Virulente attaque du *Washington Post* contre la France et le président Pompidou à propos de l'affaire des vedettes de Cherbourg.	T.	403

B. L'AMÉRIQUE LATINE

1) L'Argentine

2 juil.	Buenos Aires à Paris	Proclamation de l'état de siège sur l'étendue du territoire argentin par le gouvernement, suite à l'assassinat du syndicaliste Augusto Vandor le 30 juin. La CGT rebelle, qui avait ordonné une grève générale à laquelle M. Vandor avait refusé de s'associer, est dissoute et ses principaux dirigeants arrêtés.	D.	3
8 oct.	Paris à Buenos Aires	Le général Perón en exil interdit de séjour sur le territoire français.	T.	222
26 nov.	Buenos Aires à Paris	Rapports anglo-argentins : la question des îles Falkland (ou Malouines). Alors que l'annonce du ministre des Affaires étrangères à la presse à propos d'une déclaration commune sur l'avenir des Falkland suscite une certaine émotion chez les parlementaires britanniques, l'opinion argentine est relativement peu mobilisée par la question.	D.	331

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		2) Le Brésil		
15 déc.	Rio de Janeiro à Paris	De l'insuffisance relative de l'effort économique et financier français vers le Brésil.	D.	377
16 déc.	*Idem*	Visite d'une mission industrielle française au Brésil du 1er au 15 novembre 1969.	D.	380
		3) Le Chili		
3 juil.	Paris	Bilan des relations franco-chiliennes : enseignement de la langue française au Chili, protocoles financiers, divers projets.	N.	9
14 août	Santiago à Paris	Entretien de l'ambassadeur de France avec le ministre des Affaires étrangères du Chili : constitution du marché andin, sollicitation de l'appui du gouvernement français.	T.	98
25 août	*Idem*	Nouvel entretien de l'ambassadeur de France avec le ministre des Affaires étrangères du Chili : l'aide de la France serait un moyen d'éviter la prévalence états-unienne.	T.	107
3 sept.	Paris à Santiago	Réponse de Paris aux ouvertures faites par le ministre des Affaires étrangères du Chili .	T.	131
10 sept.	Paris	Entretien entre l'ambassadeur du Chili en France et le directeur d'Amérique au Département. Le Chili souhaite que la France manifeste devant l'Assemblée des Nations unies son intérêt pour le texte adopté à Viña del Mar lors de la dernière réunion de la CECLA.	N.	151
13 sept.	*Idem*	Malaise dans les relations franco-chiliennes : souhait de Santiago de voir la France manifester son intérêt pour le marché commun andin. Le ministre chilien des Affaires étrangères suggère que la France prenne l'initiative d'une conférence sur les relations entre l'Amérique latine et le reste du monde.	N.	159
26 sept.	Santiago à Paris	Rumeurs de coup d'État militaire dans la nuit du 19 au 20 septembre : vigoureuse réaction du gouvernement chilien démentant cette information.	D.	194
22 oct.	*Idem*	Rébellion de militaires. Le gouvernement décide la fermeture de toutes les administrations, la Centrale unique des travailleurs, marxiste, lance un ordre de grève illimitée.	T.	252

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
7 nov.	Paris	Du discours de R. Nixon du 31 octobre sur l'Amérique latine : pas de changements importants dans les relations économiques, effort accru d'assistance technique et financière pour développer les échanges commerciaux des pays latino-américains.	N.	301
2 déc.	Santiago à Paris	Réponse du président Frei au message adressé par le président Pompidou à l'occasion de la deuxième réunion de la commission mixte franco-chilienne à Santiago en novembre 1969.	L.	344
3 déc.	*Idem*	Visite de M. de Lipkowski, secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères, président de la délégation française à la deuxième réunion de la commission mixte franco-chilienne.	T.	345
3 déc.	*Idem*	Suite du télégramme précédent. Entretiens de M. de Lipkowski avec les ministres chiliens.	T.	346
		4) Cuba		
31 juil.	La Havane à Paris	Population cubaine et marins soviétiques.	D.	71
16 oct.	*Idem*	Programme de coopération culturelle et technique pour 1970.	D.	239
		5) Le Mexique		
4 sept.	Mexico à Paris	Inauguration du métro de Mexico, « œuvre exemplaire de la coopération technique et économique franco-mexicaine », en présence des entreprises et banques françaises participant à ce projet.	T.	133
17 oct.	*Idem*	Opération « interception » : les mesures de contrôle anti-drogue appliquées unilatéralement par les autorités nord-américaines à la frontière mexicaine.	D.	242
13 nov.	Paris	L'Union nationale des étudiants de France adresse une protestation à l'ambassade du Mexique en France pour réclamer la libération des étudiants mexicains incarcérés dans leur pays.	N.	308

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS
1969

TOME II

(1er JUILLET – 31 DÉCEMBRE)

1

NOTE
POUR LE CABINET DU MINISTRE
Entretien de M. Gvichiani avec le Ministre

N. *Paris, 1er juillet 1969.*

La Commission mixte de coopération scientifique, technique et économique dite « Petite Commission » a pour tâche de suivre l'exécution de l'accord de coopération signé le 30 juin 1966 – il y a trois ans, jour pour jour – à l'occasion du voyage du général de Gaulle à Moscou. C'est la sixième réunion de cet organisme. La coopération franco-soviétique se développe sur deux plans différents :

– Sur le plan scientifique où dix domaines de coopération font l'objet d'études et de recherches communes en plus du programme courant d'échanges. Un accord médical a, d'autre part, été signé lors de la troisième session de la Grande Commission. Le groupe chargé de mettre en œuvre la coopération dans ce domaine n'a toutefois pas encore pu être constitué. Les échanges se poursuivent néanmoins activement dans ce secteur.

– Sur le plan économique et industriel. Des groupes mixtes industriels, dits groupes sectoriels ont été créés dans 13 grandes branches de l'industrie afin de rapprocher les industries soviétiques et françaises et faciliter les échanges technologiques et commerciaux.

La coopération franco-soviétique se développe dans l'ensemble favorablement.

Un certain nombre de réalisations communes (océanographie, expérience de flexoforage, utilisation pacifique de l'énergie atomique, etc.) sont venues concrétiser les efforts déployés dans les secteurs technique et scientifique.

Au point de vue économique, il existe un lien évident entre la mise en place des « groupes sectoriels » et la très forte augmentation concomitante de nos échanges commerciaux, de nos ventes de biens d'équipement en particulier.

Sur le plan humain enfin, la multiplicité des missions et des échanges d'experts a permis aux Français et aux Soviétiques de mieux se connaître et de mieux se comprendre. La coopération a donc joué dans le domaine politique un rôle très important.

Il convient de souligner à ce sujet que M. Gvichiani, gendre de M. Kossyguine et vice-Président du Comité d'État pour la science et la technique (GKNT) est un des éléments représentatifs de la génération qui accède actuellement aux postes de responsabilité en URSS. Il a tendance à replacer la mise en œuvre de la coopération dans son contexte politique. Il paraît être un des partisans convaincus de la politique du rapprochement franco-soviétique.

Les changements politiques qui se sont produits en France ont été suivis avec beaucoup d'attention à Moscou. Le maintien à la date prévue de la négociation de l'accord commercial et sa signature par M. de Lipkowski avait manifesté clairement que la recherche de la détente avec les pays de l'Est était désormais une des données permanentes de la politique française. Nous avons, depuis lors, été interrogés à plusieurs reprises sur les intentions du nouveau gouvernement dans ce domaine. Il est probable que M. Gvichiani accueillera avec faveur les assurances qui pourraient lui être données par le Ministre à cet égard.

(*Entretiens et messages, 1969*)

2

Note
de la direction des Affaires économiques et financières
(service de coopération économique)

Marché commun. Union économique

N. nº 99/CE.[1] *Paris, 1er juillet 1969.*

Les auteurs du Traité de Rome[2] ont voulu que le Marché commun devînt une Communauté économique. La CEE est déjà plus qu'une union douanière puisqu'une politique agricole commune a pu être mise en œuvre ; cependant, comme il était aisé de le prévoir, compte tenu de la complexité

[1] Cette note est rédigée par Jean-Pierre Brunet, ministre plénipotentiaire, directeur des Affaires économiques et financières au Département depuis octobre 1966.

[2] Le Traité de Rome du 25 mars 1957, instituant la Communauté économique européenne.

des problèmes en cause, peu de progrès ont été jusqu'à présent – en dehors du domaine agricole – accomplis dans la voie de l'union économique. Nos efforts pour relancer cette affaire (plan[1] de M. Debré[2] de novembre 1968) ont obtenu quelques résultats qui ne peuvent cependant nous satisfaire.

Pour aboutir à l'union économique, il existe en quelque sorte deux voies qui ne s'excluent pas mutuellement mais qui, au moins sur le plan de la méthode, se distinguent assez nettement ; elles ont d'ailleurs été essayées l'une et l'autre mais sans grande conviction et par conséquent sans résultats notables.

1) On peut, partant de l'idée que la coopération monétaire, pour ne pas parler de l'union monétaire, aboutira nécessairement à l'Union économique, chercher à favoriser celle-ci, entraînant par là même une harmonisation puis une unification, sous la pression, si l'on peut ainsi s'exprimer, de la monnaie, des divers secteurs d'activité économique.

Au stade actuel, les pays membres ont entrepris de se consulter en cas de modification de leurs parités monétaires ; de plus un règlement sur l'unité de compte en matière agricole[3] prévoit les conséquences qu'aurait sur les prix agricoles la modification des parités d'une ou plusieurs monnaies du Marché commun. Enfin la Commission a présenté voici quelques mois un mémorandum[4] dit « mémorandum Barre[5] » sur la coopération économique et la coopération monétaire, de portée relativement modeste. Ce mémorandum qui prévoit essentiellement un renforcement de la coopération en matière économique et l'institution de mécanismes d'aide financière à court et moyen terme a remporté un simple succès d'estime. Notre pays s'y est montré, malgré quelques réserves, assez favorable ; il a par contre été critiqué pour des raisons diverses, par nos partenaires, l'Italie soulignant par exemple la nécessité de parler des problèmes monétaires avec les Anglais et l'Allemagne faisant valoir que l'aide monétaire ne pouvait se substituer à la coopération économique qui, si elle était pratiquée de manière systématique, rendrait cette aide superfétatoire ou exceptionnelle. De plus il a été beaucoup dit que les problèmes monétaires devraient normalement se traiter dans le cadre des Dix[6].

[1] Sur ce sujet, voir *D.D.F.* 1968-II, nº 365.

[2] Michel Debré, ministre des Affaires étrangères du 31 mai 1968 au 22 juin 1969.

[3] La valeur de l'unité de compte de la Communauté économique européenne a été fixée à 0,88867088 gramme d'or fin, soit l'équivalent d'un dollar américain, par une décision du Conseil européen du 15 novembre 1960.

[4] Le « Mémorandum sur la coordination des politiques économiques et sur la coopération monétaire au sein de la Communauté » du 12 février 1969, non reproduit.

[5] Raymond Barre, membre français de la Commission des Communautés européennes depuis le 6 juillet 1967, chargé des questions économiques et financières.

[6] Créé en 1961, par les banques centrales de RFA, Belgique, Pays-Bas, Italie, France, Japon, Suède, États-Unis, Canada, et du Royaume-Uni, le groupe des Dix a d'abord pour but de conclure avec le FMI des « accords généraux d'emprunt » lui permettant d'accroître ses ressources. Constitué définitivement en 1963, il se propose d'étudier la situation des paiements internationaux, déterminer les besoins futurs des réserves internationales et préparer à l'intention du FMI des projets de réformes.

Il est évidemment malaisé pour nous qui avons établi un régime de strict contrôle des changes[1] de prendre actuellement une part très active aux discussions en cours.

À ces questions monétaires sont liées de manière très étroite les questions fiscales ; on l'a bien vu au cours de ces derniers mois où, pour éviter de modifier les parités des deux monnaies des pays les plus importants du Marché commun, il a fallu procéder à des modifications de taxes indirectes qui ont accru les divergences entre les politiques fiscales des pays en question. Cependant la Communauté a pris l'importante décision de faire de la taxe à la valeur ajoutée à partir de l'année prochaine le seul mode d'imposition indirecte dans le Marché commun ; mais il faut noter d'une part que l'Italie ne respectera pas cette échéance et surtout que les taux de cette taxe sont ou seront si différents d'un pays à l'autre que « la suppression des frontières fiscales », qui supposerait des taux harmonisés, ne pourra pas être réalisée avant plusieurs années si les parités actuelles des monnaies sont maintenues.

2) Il est également possible, et c'est dans cette voie que se sont orientés les auteurs du Traité de Rome, de promouvoir dans divers secteurs des politiques communes ou tout au moins harmonisées. On a déjà vu ce qui avait été réalisé à cet égard dans le domaine agricole. La politique commerciale commune, bien qu'elle traite des relations de la Communauté avec l'extérieur, a naturellement des conséquences sur son développement intérieur ; elle est, on le sait, relativement protectionniste sur le plan agricole et très libérale sur le plan industriel (très peu de contingents et tarif extérieur commun modeste).

Le Traité prévoit expressément la mise en œuvre d'une politique commune des transports ; la Communauté n'a pu jusqu'à présent adopter que des règlements de portée assez modeste. L'échec des négociations sur un problème apparemment aussi simple que celui du gabarit des véhicules routiers est très caractéristique. D'une façon générale il n'est pas absolument évident qu'une politique commune des transports (qui d'ailleurs exclurait les transports maritimes et les transports aériens) doive constituer une condition nécessaire au bon fonctionnement du Marché commun.

Par contre une politique commune de l'énergie serait sans aucun doute fort utile et pourtant elle n'a pas été prévue par les auteurs du Traité ce qui n'a pas empêché les pays membres de s'y intéresser, du reste de façon épisodique. Si l'on range dans une catégorie à part le charbon – dont la retraite en bon ordre se poursuit dans le cadre de politiques plus nationales que communautaires – il faut bien constater que les objectifs des pays membres en matière pétrolière et atomique sont fort dissemblables. Au moins pour le pétrole il existe cependant un espoir et nous devrions tout mettre en œuvre pour qu'il se réalise, que les pays membres deviennent conscients de la double nécessité d'assurer la sécurité de leurs approvisionnements et

[1] Le contrôle des changes est instauré en France le 31 mai 1968, levé le 5 septembre et rétabli le 12 novembre.

d'éviter que l'industrie pétrolière européenne ne tombe complètement sous la coupe des sociétés anglo-saxonnes.

Le Traité ne prévoyait pas non plus de coopération en matière scientifique et technique et c'est ce qui a d'ailleurs permis aux Hollandais de plaider l'extension *de plano* aux Britanniques des négociations engagées en vue de la promouvoir. Le Conseil devra bientôt se saisir du rapport du groupe Aigrain[1] qui recommande divers « axes » de recherche dans les domaines qu'il a été chargé d'étudier.

Le dépôt du rapport Aigrain et les conséquences à en tirer sur le plan national comme sur le plan communautaire donneront au Gouvernement l'occasion de réfléchir à ce qu'il est désormais convenu d'appeler, bien que l'expression soit floue, la « politique industrielle », tant nationale que communautaire.

a) En ce qui concerne les secteurs de pointe, il sera nécessaire très prochainement de rechercher si la France peut et doit continuer à s'engager, seule ou en coopération avec d'autres pays, dans presque toutes les activités nouvelles. L'Angleterre a délibérément sacrifié certains d'entre eux ; peut-être a-t-elle eu tort mais son exemple vaut d'être médité.

b) En ce qui concerne les secteurs traditionnels pour lesquels l'intervention ou plutôt l'aide de l'État joue un rôle moins important, nous devrons essayer de définir une politique en ce qui concerne les fusions ou prises de participation « transnationales ». Nous avons suggéré l'élaboration d'une législation européenne libérale sur la fiscalité des fusions mais notre comportement lorsqu'une opération d'envergure nous est proposée (Citroën/Fiat)[2] est tout aussi réticent pour ne pas dire négatif que celui de nos partenaires de la CEE ou de l'EFTA[3] (CFP[4]/GBAG[5], SKF[6] et le principal fabricant britannique de roulements à billes). On peut se demander s'il faut

[1] Le 15 avril 1969, le groupe de travail sur la politique de la recherche scientifique et technique du comité de politique économique à moyen terme des Communautés européennes, présidé par Pierre Aigrain, physicien français et délégué général à la recherche scientifique et technique depuis 1967, remet son rapport. Il insiste sur les possibilités et l'intérêt qu'il y a pour les pays européens d'établir une coopération scientifique et technique dans les sept secteurs retenus dans la résolution du Conseil de la CEE du 31 octobre 1967 : informatique, télécommunications, nouveaux moyens de transports, océanographie, métallurgie, nuisances, et météorologie.

[2] Le 25 octobre 1968 est rendu public un accord de coopération technique et financière entre Citroën et Fiat : constitution d'une holding (Pardevi) qui détient la majorité des actions Citroën et dans laquelle Fiat a une participation de 49 % et Michelin de 51 %. Fiat et Citroën développeront des projets communs d'études et d'investissement industriels et commerciaux. Cet accord est vivement contesté par les syndicats qui craignent pour l'emploi.

[3] *European Free Trade Association* (*EFTA*), l'association européenne de libre échange (AELE) est instituée par la convention paraphée à Stockholm le 2 novembre 1959 et entrée en vigueur le 4 janvier 1960. Ses membres sont : le Royaume-Uni, la Suède, la Norvège, le Danemark, l'Autriche, la Suisse (y compris le Liechtenstein) et le Portugal. Depuis 1961 la Finlande y est associée sans y avoir adhéré.

[4] Compagnie française des pétroles (CFP) fondée en 1924.

[5] *Gelsenkirchener Bergwerks-AG (GBAG)*, compagnie charbonnière allemande qui possède une filiale de raffinage pétrolier la *Gelsenber Benzin AG*.

[6] *Svenska KullagerFabriken (SKF)*, en français : fabrique suédoise de roulements à billes, fondée en 1907.

encourager les participations croisées (Fiat avait offert on s'en souvient à Citroën de se rendre acquéreur d'une partie de son capital) voire décourager une concentration trop poussée sur le plan national.

Il s'agit là des problèmes de « deuxième génération » des « années 70 » du Marché commun qui, au cours des « années 60 », a résolu, plus ou moins brillamment, ceux de la « première génération » (union douanière et politique agricole). Jusqu'à présent nous les avons abordés sous certains angles seulement, notamment juridique (société européenne) ou technique (entraves aux échanges) ainsi que du point de vue de la propriété industrielle (brevets) mais peu de résultats ont été obtenus essentiellement parce que ces affaires sont indissociables de questions particulièrement délicates notamment de politique monétaire, fiscale et de défense nationale.

Au surplus les efforts de coopération industrielle internationale accomplis jusqu'à présent l'ont souvent été avec les Britanniques, notamment en matière d'aviation ; c'est dire qu'une politique industrielle à Six devrait nécessairement tenir compte des intérêts des autres pays européens.

Dans l'immédiat, nous devrons, à Bruxelles, continuer comme nous l'avons toujours fait à promouvoir le renforcement du Marché commun, qui est une nécessité en soi, comme on l'a vu, si l'on ne veut pas revenir sur l'acquis, mais qui est aussi un moyen de mieux se préparer à d'éventuelles conversations avec le Royaume-Uni, s'il était décidé d'en ouvrir.

(DE-DIR, Affaires économiques et financières, Directeurs, Brunet)

3

M. DE LA GRANDVILLE[1], AMBASSADEUR DE FRANCE À BUENOS AIRES,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 1379/AM. *Buenos Aires, 2 juillet 1969.*

Proclamation de l'état de siège

À peine entré en fonctions[2], le gouvernement constitué au lendemain des événements de mai a dû proclamer l'état de siège sur tout le territoire de la République, pour faire face à la vague de terrorisme la plus inquiétante que l'Argentine ait connue depuis le régime de Péron.

Il y a un mois, à Rosario et Cordoba, des organisations subversives avaient réussi à transformer un mouvement revendicatif d'étudiants et

[1] Jean de la Chevardière de la Grandville est ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à Buenos Aires depuis avril 1968.

[2] Au début du mois de juin, à la suite des attentats successifs contre des installations militaires en avril 1969, des manifestations d'étudiants et d'ouvriers et de la grève générale du 30 mai dégénérant en « guérilla urbaine », le général Ongania, au pouvoir depuis 1966, remplace en bloc l'équipe ministérielle. Ceci étant, selon l'ambassadeur, « la physionomie du nouveau gouvernement est sensiblement identique à celle du précédent » (cf. la dépêche du 25 juin 1969, non publiée).

d'ouvriers en une manifestation d'une violence rarement atteinte dans ce pays. Une deuxième tentative pour semer le chaos cette fois dans la capitale même, allait-elle avoir lieu à l'occasion du séjour de M. Rockefeller[1] à Buenos-Aires les 29 et 30 juin (ma dépêche d'actualité N° 5/DA de ce jour) ? C'est la question que beaucoup se sont posés dès le 26, lorsque, des mouvements d'étudiants et plusieurs syndicats ayant annoncé des manifestations et des grèves, ouvertement dirigées contre le régime, la présence dans la capitale de terroristes professionnels s'est brusquement révélée, sous la forme d'attentats contre un certain nombre d'entreprises à capitaux américains (ma communication du 28 juin 1969).

Si tant est que les cellules terroristes se proposaient d'agir à la faveur de mouvements de foule, comme à Cordoba, leur plan devait être mis en échec par le refus de Vandor[2], chef de l'aile modérée de la C.G.T. de s'associer à la grève décidée pour le 1er juillet par la tendance dure, aux ordres d'Ongaro[3]. Les maigres effectifs dont ce dernier dispose dans la capitale seraient en effet bien en peine de déborder le service d'ordre et, par conséquent, d'amener la répétition de désordres généralisés. De fait, privées du soutien de la majorité des syndicats, les marches de protestations envisagées pour le 30 juin et la grève générale du lendemain ont partiellement échoué à Buenos-Aires, tandis qu'elles touchaient plus fortement la province, là où, d'ailleurs, les syndicats sont incités à l'action par des motifs professionnels indéniables.

Mais, entre temps, le 30 juin à midi, Vandor était assassiné à coups de mitraillette dans un style que le quotidien *Clarin*[4] a comparé à celui des gangsters de Chicago, tandis que des attentats à la bombe ou au fusil se commettaient un peu partout dans le pays, contre des établissements commerciaux, des immeubles administratifs, des trains, des autobus, etc. (ma communication du 1er juillet 1969).

Ces événements, et plus spécialement le meurtre du secrétaire de la Fédération de la Métallurgie, personnalité dominante du mouvement syndical argentin, ont créé un climat d'inquiétude et d'insécurité tel que le gouvernement, surmontant ses hésitations, a été amené à proclamer l'état de siège.

En annonçant cette mesure, le ministre de l'Intérieur, a laissé entrevoir un net durcissement dans l'attitude des autorités, « décidées à appliquer les lois dans toute leur rigueur, en vue d'extirper définitivement les méthodes d'action criminelles ».

[1] Nelson Rockefeller, gouverneur de l'État de New York, envoyé spécial du président Nixon en Amérique du Sud pour jeter les bases de la nouvelle politique américaine, doit écourter son séjour face aux troubles que sa venue provoque dans chaque pays.

[2] Augusto Timoteo Vandor (1923-1969), secrétaire de la Fédération de la métallurgie, syndicaliste modéré partisan de collaborer avec le gouvernement, est assassiné le 30 juin 1969 (cf. *infra*), dans le cadre de « l'opération Judas ».

[3] Raimundo Ongaro, né en 1924, qui a contribué à fonder en mars 1968 la CGTA (confédération générale des travailleurs argentins) dont il est secrétaire général, a été incarcéré le 30 juin 1969 avec Agustín Tosco et Elpidio Torres, les principales figures du *Cordobazo* (soulèvement populaire du 29 mai 1969 à Cordoba), en même temps que la dissolution de la CGTA.

[4] Principal quotidien argentin.

Le général Imaz[1] a déclaré ultérieurement, lors d'une conférence de presse, que l'on assistait à la mise en œuvre « d'un plan subversif dont l'orientation idéologique était parfaitement connue et qui visait à changer le mode de vie de la société argentine ». Interrogé sur la nature de cette idéologie, il a précisé qu'« il se référait au castrisme, au communisme, au maoïsme, etc. », tout en admettant que la participation de groupes d'extrême-droite était possible, « étant donné que les extrêmes se touchaient ». Il a annoncé d'autre part que le militant communiste abattu la semaine dernière par un policier en état de légitime défense, était porteur d'un manuel traitant de la guérilla et de l'utilisation des explosifs. Il a ajouté enfin que le gouvernement ferait prochainement des révélations sur ce plan subversif, « épisode d'une lutte idéologique dont on pouvait constater les effets dans tout le monde occidental et chrétien ».

La fermeté du gouvernement a été bien accueillie par une population qui commençait à manifester des signes de désarroi, se refusait à croire que les auteurs de ces violences puissent être des Argentins, et cherchait sans succès à expliquer des désordres hors de proportion avec les erreurs dont le régime du général Ongania a pu se rendre coupable. Les observateurs politiques, pour leur part, ont enregistré avec satisfaction qu'en dépit de la situation, la visite de M. Rockefeller s'est déroulée de bout en bout selon le plan prévu même si l'envoyé du président Nixon a dû être entouré par un dispositif de sécurité particulièrement imposant.

(Amérique 1964-1970, Argentine, 1969, n° 149)

4

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE)

Vietnam

N. n° 180/AS[2]. *Paris, 2 juillet 1969.*

Pour autant que nous soyons complètement informés, la Conférence de Paris sur le Vietnam[3] est au point mort. En fait elle n'a pas vraiment commencé. Les raisons en sont de procédure et plus encore de fond.

Pour être sérieuses, les réunions, jusqu'à ce jour, quasi publiques avenue Kléber, devraient devenir secrètes. Certes des contacts privés épisodiques

[1] Le général Francisco Imaz, homme de confiance du général Ongania, est ministre de l'Intérieur depuis juin 1969.

[2] Cette note est rédigée par Henri Froment-Meurice, ministre plénipotentiaire, directeur d'Asie-Océanie depuis mars 1969.

[3] Ouverte le 13 mai 1968, la Conférence de Paris sur le Vietnam réunit au centre de conférences de l'avenue Kléber, les délégations des gouvernements américain, nord et sud-vietnamien, ainsi que celle du Front national de libération sud-vietnamien.

existent entre les délégations de Hanoï et de Washington, mais les sujets en sont limités, les résultats stériles. Les Américains cherchent des conversations secrètes à quatre. Leurs interlocuteurs s'y refusent aussi longtemps que Saigon est représenté par la « clique Thieu[1]-Ky[2]-Huong[3] » et parlent pour la remplacer d'un « cabinet de paix » neutraliste et pacifiste. Cependant le Front offre de parler en tête-à-tête avec Washington qui, à son tour, s'y refuse pour ne pas saper l'autorité du régime sud-vietnamien. Si rien ne change à Saigon, la seule issue ouverte reste un dialogue direct Hanoï-Washington élargi à tous les sujets. Le Nord-Vietnam y est prêt, les Russes y poussent. Nous l'avons indiqué aux Etats-Unis, tout en soulignant qu'à notre avis tant qu'à parler du Sud hors la présence de Saigon, mieux vaudrait le faire avec les gens du Sud, c'est-à-dire avec le Front, qu'avec ceux du Nord. Aux dernières nouvelles, les Américains réfléchissent.

Pourtant des propositions existent : les dix points du Front[4] (8 mai), les huit points de Nixon[5] (14 mai). Elles laissent entrevoir des possibilités d'accord. Mais l'écart est grand sur deux points. D'abord le retrait des forces : Hanoï refuse de parler des siennes et exige le retrait inconditionnel des Américains. Ceux-ci voudraient pouvoir à tout le moins constater le départ des troupes du Nord.

Ensuite le problème politique, plus difficile encore. Le Front ne veut pas arrêter la lutte militaire pour jouer son va-tout sur des élections, fussent-elles libres et contrôlées. Il lui faut la garantie qu'il capitalisera sur le terrain politique les années de résistance et de guerre. Il propose de la trouver dans un gouvernement de coalition qu'il constituerait avec ces éléments modérés en lesquels il voit des compagnons de route acceptables. Pour l'instant Thieu s'en tient à des schémas classiques qui ne donnent pas au Front sa part de pouvoir avant les élections : aux urnes d'abord, on verra ensuite qui est le plus fort. Washington le pousse, plus ou moins durement nous le savons, vers des formules plus souples. Pour notre part, nous avons conseillé aux Américains de s'engager plus sérieusement dans la voie du règlement politique et d'introduire dans le jeu des éléments plus enclins au dialogue. Mais Washington paraît d'une part craindre que tout changement à Saigon n'entraîne un coup d'État des militaires et jusqu'auboutistes de droite, d'autre part espérer que l'adversaire se lassera et finira par accepter de traiter avec l'équipe actuelle.

Pour l'instant, Nixon, désireux d'alléger la pression de l'opinion américaine qui pèse sur lui et d'accroître la sienne tant sur le Front que sur

[1] Général Nguyen Van Thieu, chef de l'État sud-vietnamien depuis le 19 juin 1965, président de la République depuis le 31 octobre 1967.

[2] Général Nguyen Cao Ky, Premier ministre sud-vietnamien du 19 juin 1965 au 31 octobre 1967, puis vice-président de la République.

[3] Tran Van Huong, Premier ministre sud-vietnamien du 4 novembre 1964 au 28 janvier 1965, puis du 28 mai 1968 au 1er septembre 1969.

[4] Sur ce sujet, voir *D.D.F.* 1969-I, n° 351.

[5] Dans ce plan, le président Nixon propose que dans un délai d'un an, les troupes américaines et nord-vietnamiennes évacuent le Sud-Vietnam, des élections s'y déroulant ensuite sous le contrôle d'un organisme international.

Saigon, pousse à la « vietnamisation » de la guerre et annonce, plus ou moins habilement, des retraits unilatéraux. M. Rogers[1] s'interroge publiquement sur le sens qu'il faut donner à un certain ralentissement des combats : s'agit-il d'une réponse et donc du début d'une nouvelle désescalade ?

Le processus de la paix n'en est pas moins engagé. Aussi devons-nous maintenant penser à l'avenir.

Notre position de fond est plutôt bonne. Le discours de Phnom Penh[2], les actes qui ont suivi (développement des relations avec le Nord, établissement de rapports de fait avec le Front) nous ont valu des sympathies de ce côté. La solution que nous avons depuis longtemps esquissée : retrait des Américains, neutralité du Sud, retour aux accords de Genève[3], est celle à laquelle on vient peu à peu. Washington, depuis qu'il a accepté la négociation, se montre moins méfiant envers nous. Le régime Thieu, qui avait pris l'initiative de la rupture[4], se fait plus aimable[5]. Notre doctrine du « gel » de nos relations nous a permis de maintenir la balance égale : pas de reprise des relations diplomatiques avec Saigon, pas de reconnaissance du GRP[6]. Mais l'équilibre, il faut en être conscient, est fragile et nous pouvons connaître, notamment à Saigon, des moments difficiles.

Ce souci d'équilibre doit continuer à se manifester dans notre attitude à l'égard des quatre délégations à la Conférence. Nous jouons là un rôle utile d'informateur, d'analyste, d'intermédiaire, voire de conseiller, selon le moment. Mais en ce « début de la fin », le temps vient pour nous de définir plus nettement le rôle que nous voulons jouer dans le Vietnam qui va émerger.

Dans cette perspective, plusieurs questions se posent :

1) La première est de savoir si nous sommes ou non indifférents à la nature du futur régime politique qui s'installera à Saigon.

On peut en effet présumer que l'actuelle équipe disparaîtra tôt ou tard et que le Front viendra au pouvoir. Mais l'occupera-t-il seul ou le partagera-t-il ? Et cela nous importe-t-il si, comme on peut le penser, nous sommes sûrs d'avoir en tout état de cause de bonnes relations avec lui ? Sans doute peut-il nationaliser les biens français, mais ne l'avons-nous pas accepté en Algérie ? Pourquoi pas au Vietnam ?

La réponse se trouve peut-être dans une considération de caractère plus général, tenant aux principes de notre politique extérieure.

[1] William Rogers, secrétaire d'État américain depuis le 22 janvier 1969.

[2] Sur ce discours, prononcé le 1er septembre 1966 par le général de Gaulle, voir *D.D.F.* 1966-II, nos 232 et 256.

[3] Les accords de Genève du 20 juillet 1954, mettant fin à la première guerre d'Indochine.

[4] Sur la rupture des relations diplomatiques entre la France et le Sud-Vietnam, intervenue le 24 juin 1965 à l'initiative du gouvernement sud-vietnamien, voir *D.D.F.* 1965-I, no 317.

[5] Sur ce sujet, voir ci-dessous le télégramme de Paris à Saigon nos 524 à 525 du 14 novembre 1969.

[6] Sur la formation du gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Vietnam, annoncé le 10 juin 1969, voir *D.D.F.* 1969-I, no 411.

Nous sommes partisans d'un retour aux accords de Genève, donc d'un Sud-Vietnam neutre dans un ensemble indo-chinois aussi neutre que possible, échappant, comme tout le Sud-Est asiatique du reste, aux zones d'influence directe des États-Unis, de l'URSS ou de la Chine. Il serait donc logique que nous souhaitions voir au pouvoir à Saigon un régime désireux et capable d'assurer au Sud-Vietnam cette neutralité. Le Front se prononce en ce sens. Cela peut nous suffire. Mais nous pouvons penser que s'il devait partager le pouvoir avec des éléments nationalistes, neutralistes non-communistes, et il y en a d'importants et d'influents, les chances d'une véritable neutralité seraient plus grandes, avec cette conséquence que plus le Sud sera neutre, plus le Nord sera obligé d'accepter pour lui une certaine forme de nationalisme au sein du système socialiste. À la limite nous pourrions avoir un Nord de type roumain, un Sud de type yougoslave, ce qui, après tout, ne serait pas si mal.

Si cette hypothèse est retenue, cela signifie que dans les semaines et mois à venir, nous serions amenés à considérer avec sympathie une activité accrue, à Saigon ou à Paris, de ces éléments neutralistes et à souhaiter les voir jouer un rôle d'envergure soit dans une formule de transition à Saigon, type « cabinet de paix » ou « délégation » chargée de négocier le règlement, soit plus tard dans un gouvernement de coalition avec le Front. Nous devons cependant éviter, et cela est important, de donner au Front l'impression que nous aidons à constituer une force contre lui. Tout au plus s'agit-il de constater et de faire constater qu'il en existe une à côté de lui et prête à travailler avec lui aux mêmes objectifs qu'il proclame siens : paix, indépendance, neutralité.

2) Nous pouvons jouer un tel rôle parce que nous conservons au Vietnam une influence morale, parce que les élites, communistes ou non, sont de formation française, parce que, malgré la guerre, les prisons, les maquis, de nombreux Vietnamiens considèrent la France comme leur seconde patrie. Mais, si présents que nous soyons par des raisons intellectuelles ou affectives, nous ne pouvons exercer ce rôle sans le payer. La seconde question est donc : sommes-nous prêts à faire l'effort financier nécessaire pour donner à notre influence les moyens concrets de se faire tout à la fois sentir et accepter ?

Ceci pose le problème de notre aide à la reconstruction tant du Nord que du Sud, de son volume, de sa durée.

M. Debré[1] en a posé vis-à-vis de Hanoï le principe. Reste à en déterminer le montant et les modalités.

Reste aussi à définir ce que nous voulons faire, maintenant et demain, pour le Sud, car l'un ne va pas sans l'autre, d'autant qu'au Sud nous avons des intérêts importants et vulnérables[2].

3) Au-delà encore de ces questions s'en pose une dernière : voulons-nous malgré la distance, malgré les difficultés, malgré les différences, considérer

[1] Michel Debré, ministre des Affaires étrangères du 31 mai 1968 au 22 juin 1969.

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessous la note du 15 novembre 1969 : *De la présence française au Sud-Vietnam.*

l'ensemble indo-chinois, les deux Vietnam, le Laos et le Cambodge, comme nous considérons l'Afrique francophone ou l'Afrique du Nord ? Voulons-nous avoir avec lui une politique privilégiée de coopération ? Sommes-nous disposés à lui accorder des crédits, l'aide technique et culturelle, un appui diplomatique qui donnent à ces populations le sentiment qu'elles continuent d'être une partie de nos responsabilités ?

De la réponse dépendra non seulement, cela va de soi, l'avenir de notre présence en Indochine, mais aussi, il n'en faut pas douter, dans toute l'Asie.

(*Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978*)

5

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES EUROPE
(SOUS-DIRECTION D'EUROPE CENTRALE)

La conférence de sécurité européenne et le problème allemand

N[1]. *Paris, 2 juillet 1969.*

La déclaration sur l'Europe adoptée à la dernière session du comité politique du pacte de Varsovie, qui s'est tenue à Budapest le 19 mars 1969[2], a relancé le projet de conférence sur la sécurité européenne. Sur le fond, ce texte ne comporte guère d'élément essentiel qui soit nouveau par rapport à la déclaration de Bucarest de juillet 1966[3] à laquelle il se réfère explicitement. Il s'agit toujours d'établir une coopération plus étroite entre les pays européens et d'étudier les moyens propres à faciliter la dissolution de l'OTAN et du pacte de Varsovie. On doit simplement noter qu'il n'est plus question d'aller au-delà de la liquidation des alliances alors que la résolution de Bucarest envisageait l'éventualité d'un progrès vers la réunification de l'Allemagne.

En revanche, l'appel de Budapest est rédigé de manière beaucoup plus sobre que les documents qui l'ont précédé. Il s'abstient en particulier de toute polémique vis-à-vis de la République fédérale et se borne à rappeler le prix qu'elle doit payer l'établissement de la sécurité en Europe[4]. Cette

[1] Cette note est rédigée par Gérard Montassier, secrétaire des Affaires étrangères, à la sous-direction d'Europe centrale de la direction des Affaires politiques du Département, depuis juin 1967.

[2] Sur ce sujet, voir *D.D.F.* 1969-I, n° 251.

[3] Sur ce sujet, voir *D.D.F.* 1966-II, n° 177.

[4] *Note du texte* : « La partie directement consacrée à l'Allemagne dans l'appel de Budapest est la suivante : "La condition fondamentale de la sécurité de l'Europe est l'inviolabilité des frontières de l'Europe, y compris la frontière Oder-Neisse ainsi que les frontières entre la République fédérale d'Allemagne et la 'RDA', la reconnaissance de l'existence de la 'RDA' et de la République fédérale d'Allemagne, la renonciation par la République fédérale d'Allemagne à des revendications à la

modération n'a pas échappé à Bonn, où l'on a l'espoir que s'engage une négociation sérieuse. Inversement, les autorités de Pankow ont marqué quelque déception devant un texte qu'elles auraient souhaité plus rigoureux.

1. En République fédérale, les premières réactions à l'appel de Budapest ont été relativement favorables tout en restant vagues et prudentes. Il est vrai qu'on ne souhaitait pas indisposer l'Union soviétique alors que celle-ci était engagée dans des discussions avec Bonn.

Mais le gouvernement fédéral n'a pas tardé à laisser percer les inquiétudes que le projet de conférence sur la sécurité européenne a toujours suscité en Allemagne. Dès le 24 mars, M. Diehl[1] faisait savoir dans un communiqué assez abrupt que « la République fédérale n'était pas disposée à participer à une Conférence où il ne s'agirait que d'entériner des préalables ». Le gouvernement fédéral craignait en effet que les conditions imposées à l'Allemagne pour prix de la sécurité européenne ne fussent des conditions préalables à l'ouverture des négociations. Sur cette question toutefois, il semble que Bonn ait reçu des apaisements, lorsque M. Brandt[2] interrogea M. Tsarapkine[3] le 1er avril. L'ambassadeur soviétique aurait été formel : les conditions forment l'objet même de la conférence.

Depuis lors, les dirigeants de la grande coalition se sont efforcés, non sans quelque flottement, de prendre position sur les différents problèmes que leur poserait la convocation de cette conférence, que certains envisagent pour 1970. Dans un premier temps, ils se sont prononcés en faveur d'une négociation qui devrait se borner à étudier la question de Berlin et celle des rapports entre les deux Allemagne, sans qu'une solution soit préjugée dans un cas comme dans l'autre. Dans cette perspective, ainsi que l'indiquait un article inspiré par M. Brandt paru dans la *Frankfurter Allgemeine*[4] du 11 avril, une conférence serait l'occasion non pas d'envisager une dissolution de blocs militaires, mais au contraire d'en reconnaître l'existence pour discuter des moyens d'améliorer leur coexistence. Les problèmes de Berlin et des relations inter-allemandes seraient alors inévitablement posés et, si l'OTAN faisait un premier pas en direction du pacte de Varsovie, il exercerait par là même une pression sur la « RDA » en vue d'entamer un dialogue qu'elle a toujours refusé jusqu'à ce jour.

Donnant un commencement d'exécution à ce plan, le gouvernement fédéral a demandé à ses partenaires de l'OTAN, lors de la session ministé-

représentation unique de l'ensemble du peuple allemand et à la possession d'armes atomiques. Berlin-Ouest a un statut particulier et ne fait pas partie de l'Allemagne de l'Ouest ».

[1] Günther Diehl, secrétaire d'État chargé du service de Presse et d'Information du gouvernement de la RFA de 1967 à 1969.

[2] Willy Brandt, ministre des Affaires étrangères et vice-chancelier de la RFA du 1er décembre 1966 au 20 octobre 1969. Chancelier de la RFA à partir du 21 octobre 1969.

[3] Semyon Konstantinovitch Tsarapkine, ambassadeur de l'Union soviétique à Bonn depuis le 18 juin 1966.

[4] *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, quotidien conservateur et libéral publié à Francfort sur le Main depuis 1949.

rielle de Washington[1], que l'appel de Budapest fasse l'objet de consultations actives et approfondies au sein de l'Alliance atlantique. Selon M. Brandt, l'unité de l'Alliance sur cette affaire était indispensable et le vice-chancelier a insisté pour qu'aucune démarche de l'un des alliés ne nuise aux autres. Il souhaitait ainsi se prémunir contre les initiatives isolées des partenaires de la République fédérale d'Allemagne qui pourraient fort bien considérer sous un angle différent les propositions de Budapest.

À l'heure actuelle, le gouvernement fédéral a sensiblement modifié ce schéma pour tenir compte du problème que poserait la participation des deux Allemagne à la conférence. Cette question a été abordée lors de la dernière réunion du Conseil des Ministres de l'Union de l'Europe occidentale[2] et à cette occasion M. Brandt aurait laissé entendre que le gouvernement fédéral accepterait sans aucune condition de prendre part à une conférence à laquelle serait également invitée l'Allemagne de l'Est. L'*Auswartiges Amt* estimant que cette prise de position assez inattendue appelait une mise au point, on se propose à Bonn d'adresser des instructions au représentant permanent de l'Allemagne fédérale au Conseil Atlantique. Celles-ci, qui nous ont été communiquées au sein du groupe de Bonn[3], indiquent que le gouvernement fédéral « estime qu'une clarification préalable dans ses rapports avec Pankow améliorera le climat allemand, ouvrira la voie de la coopération et contribuera à résoudre les difficultés. Mais il ne pose pas de conditions préalables ». Ce texte, qui n'est pas exempt de contradiction, montre toutefois assez clairement que l'on entend lier la participation des deux Allemagne aux résultats qu'aurait obtenus un dialogue préliminaire entre Bonn et Pankow. Il ne s'agirait plus d'attendre de la Conférence qu'elle pose les problèmes de Berlin et des relations inter-allemandes, mais qu'elle parachève sur ce sujet l'œuvre entamée sur un plan bilatéral entre les deux Allemagne. Les préoccupations qui inspirent cette tactique sont évidentes. Bonn cherche à éviter de porter seul la responsabilité d'un échec éventuel du projet de conférence mais ne veut pas qu'en acceptant la participation de l'Allemagne de l'Est sa concession reste sans contrepartie. Il considère que l'on porte assez d'intérêt dans les pays socialistes à la convocation d'une conférence pour que les Alliés de Pankow exercent la pression nécessaire.

2. Les autorités de la « RDA » n'ont pas donné à l'appel de Budapest le même retentissement que les autres gouvernements socialistes. Ce n'est que le 28 mars que *Neues Deutschland*[4] a consacré son premier éditorial à la déclaration des pays du Pacte de Varsovie pour mettre l'accent sur la nécessité d'une reconnaissance de la « RDA ».

[1] Sur cette session ministérielle de l'OTAN tenue les 10 et 11 avril 1969, voir *D.D.F.* 1969-I, n° 402.

[2] Le Conseil des ministres de l'UEO s'est réuni, en l'absence de la France, les 5 et 6 juin 1969 à La Haye.

[3] Le groupe de Bonn est un bureau composé de représentants des gouvernements des États-Unis, du Royaume-Uni, de la France et de la RFA. Il permet en particulier à ces quatre puissances occidentales de coordonner leur action en ce qui concerne les relations avec la RDA.

[4] *Neues Deutschland*, journal quotidien fondé en 1946, organe central du parti communiste est-allemand.

Cette question est primordiale pour Pankow et vient naturellement en tête des exigences exprimées par les principaux dirigeants du régime. Pourtant leurs déclarations comportent quelques variantes. Le communiqué publié à l'issue de la visite de M. Jivkov[1] indique que « tous les États européens pourraient sans condition préalable participer à la conférence ». En revanche, M. Honecker[2] déclarait au plénum du comité central de la SED[3], les 28 et 29 avril, qu'une reconnaissance *de jure* était une condition préalable à la négociation. Enfin le communiqué publié le 14 juin à l'issue de la visite de M. Marko[4] parle de « la préparation d'une telle conférence sans conditions préalables et conformément au principe de l'égalité en droit des États ».

Il semble en fait, comme le confirment des propos de M. Ulbricht[5], que l'Allemagne de l'Est accepterait sans conditions les négociations préparatoires, mais exigera l'égalité de droit et non simplement de traitement lors de la conférence elle-même. Pankow attend peut-être que la phase préparatoire apportera assez de satisfactions à la « RDA » pour qu'elle puisse participer à la conférence sur un pied d'égalité, sans qu'une reconnaissance formelle et préalable soit nécessaire. Celle-ci serait à tout le moins consacrée *de facto*.

En ce qui concerne les autres thèmes de la conférence, ils sont naturellement repris à Pankow et parfois durcis et complétés par une référence à la nullité *ab initio* des accords de Munich[6], mais sans commentaires particuliers.

En définitive, il y a une certaine convergence de Bonn et de Pankow pour accorder une importance croissante à la phase préparatoire de la conférence. Chacun poursuit en cette affaire des objectifs traditionnels : Bonn s'efforce d'ouvrir des conversations inter-allemandes et Pankow tente d'obtenir une amélioration de son statut international. Pour qu'une conférence puisse se réunir un jour, des concessions réciproques seront certainement nécessaires sur ces deux points ; leur ampleur dépendra sans doute des pressions qui seront exercées au sein des deux alliances sur les partenaires allemands.

(*Europe, Questions internationales européennes, 1966-1970*)

[1] Todor Jivkov, premier secrétaire du parti communiste bulgare depuis 1954, président du Conseil des ministres depuis novembre 1962.

[2] Erich Honecker, membre du *Politburo* du comité central du parti communiste est-allemand depuis 1958. Président du Conseil national de défense depuis 1960.

[3] *Sozialistische Einheitspartei Deutschlands* (SED), (« Parti socialiste unifié d'Allemagne »), constitué en avril 1946 par la fusion du parti social-démocrate (SPD) et du Parti communiste (KPD) de la zone d'occupation soviétique en Allemagne.

[4] Ján Marko, ministre des Affaires étrangères tchécoslovaque de janvier à décembre 1969.

[5] Walter Ulbricht, président du Conseil d'État de la RDA depuis 1960 et premier secrétaire du parti socialiste unifié (SED).

[6] Les accords de Munich du 30 septembre 1938, signés entre l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni et l'Italie suite à la crise des Sudètes.

6

COMPTE RENDU

Entretien du secrétaire d'État avec M. Kovaliev et l'ambassadeur de l'URSS

(2 juillet – 15 h. 30)

C.R[1].

Après un échange de compliments, M. de Lipkowski déclare qu'il a été particulièrement sensible à l'accueil reçu à Moscou. Il a été particulièrement heureux de s'entretenir avec M. Gromyko et qu'au cours de son entretien avec le Ministre, les relations franco-soviétiques aient été situées dans un contexte de politique générale auquel le gouvernement français attache beaucoup d'importance.

M. Kovaliev[2] : Le traité commercial que vous avez signé[3] est un des évènements importants intervenus au cours de ces dernières années dans les relations franco-soviétiques. Nous avons d'autre part été heureux que votre conversation avec M. Gromyko se soit placée dans un contexte européen très large et je dirai à mon retour à M. Gromyko l'impression favorable que vous avez conservée de votre entretien.

M. de Lipkowski : Cette conversation m'a surtout intéressé parce que M. Gromyko a compris que les deux gouvernements devaient être vigilants à l'échelon politique pour s'assurer que les échelons techniques suivent bien la ligne tracée. Il arrive en effet que les experts fassent des difficultés. Aux politiques alors de jouer leur rôle. M. Gromyko l'a bien compris car il nous a apporté son aide en vue de la conclusion de l'accord commercial.

J'ai noté l'intérêt porté par M. Gromyko à la conversation sur la sécurité européenne. Je vous rappelle que j'ai moi-même souligné l'intérêt de mon gouvernement pour cet appel[4]. Nous avons effectué certaines études et nous serons très prochainement en mesure de vous présenter certains commentaires. Comme convenu avec M. Gromyko, nous le ferons par l'entremise de M. Seydoux. Je suppose que cela correspond à ce que vous souhaitez.

M. Kovaliev : Je suis d'accord sur la première partie de votre exposé. J'y ajouterai que le développement des relations économiques, techniques, etc. est une condition de la consolidation des rapports politiques.

[1] *Annotation manuscrite* de Maurice Schumann, ministre des Affaires étrangères depuis le 22 juin 1969, à l'intention de son directeur de cabinet : « Compte rendu fort intéressant, mais il est bon de dire aux Soviétiques que les conversations "politiques" ne se divisent pas et que la généralisation des dialogues dont ils ne nous tiennent pas informés (Moyen-Orient, désarmement) ne facilite pas les choses. M.S. »

[2] Anatolii Gavrilovitch Kovaliev, chef de la 1re section européenne du MID, chargé notamment des relations avec la France.

[3] L'accord franco-soviétique de coopération économique à long terme a été conclu le 18 mai 1969 à Moscou pour la période du 12 janvier 1970 au 31 décembre 1974.

[4] Allusion à l'appel lancé le 17 mars 1969 par les représentants des pays socialistes réunis en conférence à Budapest. Voir à ce propos *D.D.F.* 1969-I (nº 251).

S'agissant de la conversation sur la sécurité, vous savez avec quel intéret nous attendons de connaître les vues françaises. Nous voulons savoir quels pas peuvent, à votre avis, être accomplis pour avancer dans la voie de la conférence[1]. Nous sommes également curieux de connaître les questions qui vous paraissent pouvoir être inscrites à l'ordre du jour. De notre côté, vous savez que nous ne mettons en avant aucun préalable. J'ajouterai que la proposition de Budapest n'est pas seulement la nôtre, mais aussi celle de nos amis. Enfin, nous en sommes à un stade où nous réfléchissons à de nouveaux pas que nous pourrions faire accomplir dans la direction de la conférence.

M. de Lipkowski : Nous avions noté l'importance qu'avait pour vous l'appel de Budapest et aussi que vous ne mettiez pas de préalable à la conférence. Le problème mérite que l'on entame un échange de réflexions entre nous à ce sujet.

M. Kovaliev : J'ai bien compris quelle était votre position.

M. de Lipkowski : Notre conception des rapports franco-soviétiques est, vous le savez, celle qu'avait le général de Gaulle et qu'il a su mettre en œuvre. M. Maurice Schumann a d'ailleurs dit hier à M. Gvichiani que la politique du gouvernement français est de persévérer dans la voie ouverte par le général de Gaulle. Je peux vous réaffirmer avec force que c'est bien cette politique que nous poursuivons.

M. Kovaliev : Je peux vous dire que la conversation d'hier avec M. Maurice Schumann a provoqué chez nous une très vive satisfaction.

Il n'est pas nécessaire que, de notre côté, nous réaffirmions notre politique, mais je dois tout de même vous dire, avec M. Zorine, que notre politique à l'égard de la France est pour nous une donnée stable et non point un élément de la conjoncture. Nous voulons développer nos relations dans tous les domaines et que les contacts se multiplient à tous les niveaux. Telle est la politique proclamée dans nos accords, dans nos déclarations, dans le communiqué de la visite de M. Pompidou à Moscou. Notre esprit n'a pas changé.

M. de Lipkowski : Cette politique correspond aux sentiments et aux intérêts de nos deux peuples, et aussi à l'intérêt de la paix en Europe et dans le monde. L'URSS occupe une place essentielle dans notre vision politique.

M. Zorine : Il m'appartient de parler comme ambassadeur à Paris et comme observateur de la politique française. J'ai noté avec intérêt ce qui vient d'être dit à l'issue du Conseil des ministres sur la prochaine visite de M. Brandt[2]. Je comprends bien que cette visite se place dans le cadre de la politique française de consolidation de la paix. D'autre part, j'ignore naturellement les sujets précis qui seront abordés, mais je peux supposer que vous ne parlerez pas seulement d'affaires bilatérales mais aussi de questions

[1] Il s'agit précisément du projet de conférence européenne que les pays socialistes proposent de réunir à la suite de leur appel de Budapest.

[2] M. Willy Brandt, bourgmestre-gouverneur de Berlin de 1957 à 1966, secrétaire général du SPD depuis 1964, ministre des Affaires étrangères et vice-chancelier de la RFA depuis 1966.

européennes et de la question de la conférence sur la sécurité. Voilà pourquoi nous serions intéressés par toutes les informations que vous pourriez nous donner sur ces conversations.

M. de Lipkowski : Au cours des échanges de vues franco-allemands, l'accent sera mis, vous le devinez, sur les problèmes du Marché commun. Ceux-ci, qui ont des aspects techniques complexes, touchent de très près les intérêts de l'économie française. Je pense surtout à la politique agricole et au règlement financier qui doit être révisé. Voilà un point qui sera sans doute au centre des entretiens. Je note en outre qu'il s'agira de la première prise de contact de M. Brandt avec le nouveau gouvernement français et notamment avec le nouveau ministre des Affaires étrangères.

Comme vous le savez, les Allemands s'intéressent beaucoup à l'élargissement du Marché commun, et de cela aussi on parlera sans doute, comme du projet de M. Brandt de tenir une conférence à Sept avec la Grande-Bretagne.[1]

M. Zorine : Je comprends qu'il est difficile de prévoir tous les sujets de discussion mais j'espère qu'il sera aussi question des problèmes de sécurité et de coopération en Europe qui sont, vous le savez, notre préoccupation constante.

M. de Lipkowski : Je voudrais vous poser deux questions. D'abord : quel est votre sentiment sur la visite du président Nixon en Roumanie[2] ? Ensuite, que pensez-vous des avances faites par M. Gomulka au sujet de la frontière Oder-Neisse dans son discours du 17 mai ?[3]

(Après un bref échange entre M. Zorine et M. Kovaliev, c'est M. Zorine qui se décide à répondre).

M. Zorine : Je ne suis pas en situation de m'intéresser directement à la Roumanie. J'ai appris la nouvelle du voyage de M. Nixon par les journaux alors que j'avais déjà quitté Moscou. À mon avis personnel, il y a une dramatisation de la question de la part de la presse qui a surestimé « l'essence de cette question ». Je demeure très calme même si certains aspects de ce problème peuvent nous inquiéter. La dramatisation à laquelle nous assistons est intentionnelle et provient de diverses directions.

M. Kovaliev : Je n'ai rien à ajouter à ce qu'a dit M. Zorine. Sur votre deuxième question, je dirai que la déclaration polonaise reflète la position de tous les pays membres du Pacte de Varsovie, lesquels sont en faveur de l'intangibilité des frontières en Europe.

M. de Lipkowski : Certes, mais le discours de M. Gomulka reflète chez lui un souci accru de normalisation des rapports entre la Pologne et la RFA.

[1] La Grande-Bretagne a demandé son admission dans la Communauté économique européenne mais a échoué dans sa candidature à deux reprises.

[2] Le président des États-Unis va faire escale à Bucarest au début du mois d'août 1969 au retour de son voyage en Asie. Inattendu, cet arrêt mécontente les Soviétiques mais ne provoque pas de réactions marquées de la part de Moscou en ce qui concerne ses relations avec Washington.

[3] La frontière germano-polonaise sur la ligne Oder-Neisse, fixée à la conférence de Potsdam en 1945 n'a toujours pas fait l'objet en 1969 d'un accord entre les deux pays concernés. En fait, la Pologne est hostile à toute modification de son tracé.

M. Kovaliev : Je ne suis pas autorisé à parler pour la Pologne mais notre souhait est d'introduire de nouveaux éléments constructifs dans nos rapports avec la RFA. Cette politique devrait se développer à partir des faits établis en Europe depuis la seconde guerre mondiale. Cela dit, nous voulons améliorer nos rapports avec la RFA.

M. de Lipkowski : Nous avions effectivement noté ce désir de votre part.

Puis-je vous demander si le voyage de M. Nixon en Roumanie influera sur le projet de M. Brejnev de se rendre dans ce pays ?

M. Kovaliev : Il est impossible d'improviser là-dessus.

M. Zorine : En tout cas, la décision sera prise à Moscou.

M. Kovaliev : Je voudrais, en conclusion, soulever la question de nos consultations politiques qui a été, comme vous le savez, évoquée hier par M. Maurice Schumann. Du côté soviétique, on souhaite vivement, compte tenu du rôle de nos deux pays en Europe et dans le monde, développer la pratique de ces contacts avec le Quai d'Orsay et en élargir le domaine à des sujets qui, depuis quelque temps, n'ont pas fait l'objet d'échanges de vues. Je citerai par exemple le désarmement. D'une manière générale, les échanges en cours sont satisfaisants, nous voulons seulement les intensifier et les étendre.

M. de Lipkowski : Cela rejoint notre propre sentiment. Il est par exemple important que nous parlions sérieusement du Proche-Orient. Nous sommes également d'accord pour étendre nos conversations à de nouveaux sujets.

(*Entretiens et messages, 1969*)

7

M. Bénard, Ambassadeur de France à Addis-Abeba,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1030/AL. *Addis-Abeba, 3 juillet 1969.*

Visite d'adieu du général Maillotte, commandant supérieur des forces armées en TFAI.

Le général Maillotte, commandant supérieur des forces armées du TFAI, dont la mission arrive à son terme, est venu à Addis pour prendre congé des autorités éthiopiennes, conformément à une tradition maintenant établie et d'ailleurs excellente.

Le général a été reçu par l'Empereur[1] qui lui a ménagé le meilleur accueil et a bien voulu lui exprimer sa satisfaction pour les relations très cordiales

[1] Le ras Taffari Makkonen est empereur d'Éthiopie de 1930 à 1936 et depuis 1941, sous le nom d'Hailé Sélassié Ier.

qu'il avait établies et maintenues avec ses collègues éthiopiens exerçant un commandement dans les zones jouxtant les frontières du territoire.

Le ministre de la Défense[1] et le chef d'état major adjoint[2], en l'absence du général Yassou Menguesha[3] actuellement en France, ont également reçu le général Maillotte.

Après les échanges habituels de propos courtois, le général Kebede Guebre a demandé assez abruptement au général Maillotte comment il envisageait l'avenir du territoire. Celui-ci répondit avec mon approbation que, la présence française à Djibouti étant conforme à la volonté librement exprimée de la majorité de la population, rien ne donnait à penser que cette situation dût se modifier dans un avenir prévisible. Pour le TFAI la réalité était l'appartenance à la République française, par ailleurs, la présence de la France était, dans une région où ne manquent pas les raisons de troubles et de complications, un facteur de stabilité à l'avantage de toutes les parties intéressées.

Notre interlocuteur a paru se satisfaire de ce rappel de notre position. Entreprenant une analyse plus générale des données de la situation, il observa que celle-ci s'était profondément modifiée au cours des derniers mois. Les pays arabes soutenus par Moscou avançaient leurs pions ; l'emprise des Soviets sur la RAU, leurs activités au Yémen, l'aide qu'ils accordaient à la République Sud Yéménite, leur assistance militaire à la Somalie et au Soudan, laquelle dans ce dernier pays avait contribué à l'établissement d'un nouveau régime[4], tout cela marquait les étapes d'une progression de plus en plus menaçante pour l'Éthiopie sans parler de la rébellion érythréenne[5] et des nouvelles dimensions politiques que ses dirigeants entreprenaient de lui donner. Dans ce contexte l'Éthiopie, comme la France, aspirait à être un facteur de stabilité. Le danger n'épargnerait personne. Le général a rappelé alors que le chemin de fer franco-éthiopien et le consulat général d'Éthiopie à Djibouti avaient été récemment l'objet d'attentats[6] dont le Front érythréen de Libération avait proclamé être responsable. Tout indiquait que les auteurs de ces actes terroristes étaient venus d'Aden. La France *nolens volens* ne pourrait espérer demeurer à l'écart des complications qui s'annonçaient.

[1] Le lieutenant général Kebede Guebre, né en 1915, chef d'état-major général des armées puis gouverneur général adjoint du Harrar en janvier 1965, est nommé ministre de la Défense du gouvernement éthiopien au début du mois de décembre 1966.

[2] Le général Assefa Ayenne est chef d'état-major adjoint des armées éthiopiennes.

[3] Le général Yassou Menguesha est chef d'état-major général des armées éthiopiennes.

[4] Un coup d'État a lieu au Soudan en mai 1969. Les Soviétiques accordent une aide militaire au nouveau régime. Voir *D.D.F.* 1968-II, n° 337 (note au sujet de l'accord de défense entre l'URSS et le Soudan).

[5] En conséquence de l'ordonnance impériale du 15 novembre 1962 qui met fin au statut fédéral de l'Éthiopie avec l'Érythrée, la rébellion érythréenne commence à s'organiser. Voir plus loin la dépêche n° 83 / AA du consul de France à Asmara datée du 23 septembre 1969.

[6] Le 17 mai 1969, des pétards sont posés sur la voie de chemin de fer en TFAI, l'un à 6 km, l'autre à 40 km de Djibouti ; en outre une voiture a sauté en gare de Djibouti et une automobile piégée a explosé devant le consulat général d'Éthiopie à Djibouti ; voir le télégramme d'Addis-Abeba n° 153 du 18 mai 1969, non publié.

Également menacées, également soucieuses de paix et stabilité, l'une et l'autre inclinées vers l'Occident quelle que soit la politique affirmée d'indépendance de la première et l'appartenance de la seconde au groupe des pays non alignés, la France et l'Éthiopie ne devraient-elles pas dans l'état actuel des choses resserrer leurs relations et coopérer face à ce qui les menace. Cette coopération a précisé le ministre pourrait du moins s'instaurer dans le domaine du renseignement et de la répression des déplacements non contrôlés et des trafics d'armes à la frontière. Il me demanda ce que j'en pensais.

Je répondis que c'était la première fois que de tels propos m'étaient tenus par un interlocuteur qualifié. À ce stade, je ne pouvais que les enregistrer tout en assurant que je ne manquerais pas de les porter à la connaissance de Votre Excellence[1]. Le général Maillotte qui sera dans quelques jours à Paris pourrait de son côté en informer le ministère de la Défense nationale.

(*Afrique du Nord, Afrique, Éthiopie 1966-1972, relations militaires avec la France*)

8

NOTE
DU SERVICE DES AFFAIRES SCIENTIFIQUES
L'uranium du Niger

N. *Paris, 3 juillet 1969.*

1. Introduction d'intérêts étrangers dans la recherche et l'exploitation de l'uranium du Niger.

L'uranium du Niger suscite à l'étranger un intérêt soutenu comme le montrent les démarches effectuées au cours de ces derniers mois auprès du gouvernement nigérien par les gouvernements ou organismes publics ou privés néerlandais, tunisiens, belges, allemands et japonais[2]. Un tel intérêt n'est pas en lui même de nature à nous inquiéter, puisque nous avons admis

[1] Le 9 septembre 1969 par dépêche n° 26 / AL, non publiée, Paris répond à l'ambassadeur à Addis-Abeba qu'il n'y a pas d'objection au principe d'une telle coopération si les limites en sont fixées avec précision. Il y aura lieu d'exclure les actions concertées concernant le contrôle des frontières pour ne pas froisser la population Issa du TFAI et ne pas fâcher la Somalie. En revanche, les relations en matière d'échange de renseignement pourraient être fructueuses si elles sont menées avec discrétion. En décembre (dépêche de Paris n° 31/AL du 11 décembre 1969, non publiée), Paris précise que cette coopération peut être mise en œuvre par agrément tacite.

[2] La mission japonaise de la *Power Nuclear Corporation*, venue se renseigner au Niger au début du mois de juillet 1969 sur les possibilités pour l'industrie japonaise de participer à l'exploitation de l'uranium, semble avoir tiré des conclusions favorables de sa visite. Une nouvelle mission viendrait examiner les conditions d'une participation sur la base des propositions qui lui seraient présentées. Le CEA envisagerait de proposer une association au niveau de la recherche dans une zone où le succès serait probable, le nom d'Imouraren a été mentionné aux Japonais.

le principe de participations étrangères à la recherche et à l'exploitation de l'uranium nigérien et que le Niger nous tient régulièrement informés des sollicitations qui lui sont adressées, comme le veut la consultation réciproque confirmée par le protocole d'accord du 19 novembre 1968 instituant la commission franco-nigérienne de l'uranium qui se réunit 2 fois par an à Paris et à Niamey.[1]

Cette procédure est pour nous d'un intérêt certain, elle engage pratiquement le Niger à ne pas accorder de permis de recherches à des tiers sans nous consulter et nous met ainsi en mesure de n'admettre les intérêts étrangers au Niger que sous la forme d'une association minoritaire à des actions que nous menons nous-mêmes, à l'exclusion d'actions de recherches et d'exploitation indépendantes.

Les projets en cours d'examen sont les suivants :

A) Participation à l'exploitation.

Les négociations avec le consortium allemand *Urangesellschaft* et l'*Ente Nazionale Idrocarburi* ont abouti le 1er juillet 1967 à un accord qui donne 8,125 % du capital de la SOMAIR[2] à chacun de ses deux nouveaux associés grâce à la rétrocession de 6,5 points de la part du CEA, 6,5 points de la part des deux autres associés français et 3,25 points de la part du Niger.

B) Ventes d'uranium.

Le consortium allemand *Urangesellschaft* serait désireux d'acheter à la SOMAIR des concentrés d'uranium.

Ces transactions sont subordonnées à la définition d'un régime de contrôle d'utilisation pacifique de cet uranium en Allemagne et hors d'Allemagne et à la conclusion d'un accord approprié qui pourrait être signé par les gouvernements nigériens et allemands.

2. Problème de commercialisation.

Le marché de l'uranium naturel étant encore assez peu actif on peut redouter de la part des gouvernements africains des initiatives pour accélérer l'écoulement de la production provenant de leur propre territoire.

Or, il importe que nous conservions le contrôle des prix de vente, afin d'éviter la conclusion de contrats à des prix inférieurs au prix mondial. Il importe aussi que nous puissions nous assurer qu'un régime de contrôle d'utilisation pacifique satisfaisant est accepté par les gouvernements des

[1] La commission mixte franco-nigérienne de l'uranium, créée par l'accord signé à Niamey le 19 novembre 1968, s'est réunie, pour la première fois, du 1er au 4 février 1969 à Niamey. La seconde réunion se tient à Paris le 5 septembre.

[2] Somair : la société des mines de l'Aïr a été créée en 1968 à la suite de la découverte de plusieurs gisements d'uranium à proximité d'Arlit, dans le nord-ouest du Niger, à 200 km de la frontière algérienne. L'assemblée constitutive de la Somaïr s'est tenue le 2 février 1968 et a été suivie du premier conseil d'administration. Le président de cette société mixte franco-nigérienne d'exploitation des mines de l'Aïr est M. Jacques Lucius, M. Amadou Hassane, vice-président de l'Assemblée nationale du Niger, en assure la vice-présidence.

pays acheteurs, ce qui dans certains cas peut conduire à écarter des clients éventuels.

Le CEA[1] envisage la constitution d'un comptoir qui agirait comme mandataire des producteurs, répartissant au prorata de leur apport les produits des ventes qu'il réaliserait. Une autre solution, conforme aux objectifs que nous nous proposons et laissant une moindre latitude aux gouvernements des pays producteurs, tout en leur assurant les mêmes profits, serait d'autoriser le CEA à se porter acquéreur de toute leur production. Cette solution alternative n'a pas été évoquée auprès des gouvernements intéressés, qui ont par contre été mis par le CEA au courant de la première.

3. Équipement du gisement d'Arlit – travaux du CEA.

A) SOMAIR.

La société exploitante, la SOMAIR, a légèrement modifié son calendrier et son plan de financement des investissements.

La première tranche de l'usine dont la mise en essai est prévue pour 1971 aura une capacité de 1 500 tonnes par an d'uranium contenu dans des concentrés marchands au lieu de 1 000 tonnes. Le capital initial reste inchangé (2 700 millions de francs CFA). Le plan prévisionnel de financement total pour une usine de 1 500 tonnes par an, comporte, outre les financements extérieurs, un capital porté à 3 500 millions de francs CFA, – comme il était déjà fixé – mais 2 000 millions de francs CFA d'avances d'actionnaires au lieu de 1 500.

B) Travaux du CEA.

La prospection générale du CEA se poursuit à forte cadence dans les régions d'Arlit, Madaouela, Talak, et la plaine de l'Irhazer.

4. Commission franco-nigérienne de l'uranium.

La Commission franco-nigérienne de l'uranium qui doit se réunir en septembre prochain à Paris[2] évoquera vraisemblablement les points suivants :

A) Financement de la route Tahoua-Arlit (3 500 millions CFA).

Les Nigériens attendent des Allemands un accroissement de leur aide économique en échange de leur entrée dans la SOMAIR mais ils considèrent que leur participation au financement de la route Tahoua-Arlit ne fait pas partie de cette aide. Cette position revient pratiquement à exclure la participation allemande – qu'elle soit d'origine publique (gouvernement fédéral) ou privée (*Urangesellschaft*) et à remettre l'opération à la charge du CEA qui a déjà payé pour 500 millions de francs CFA les études et les forages pour alimenter le chantier en eau.

[1] CEA : Commissariat à l'énergie atomique, créé le 18 octobre 1945.

[2] Le 5 septembre 1969.

Les déclarations de M. Diori lors de son passage à Paris en avril dernier[1] laissent supposer que les Nigériens sont prêts à assouplir leur position.

B) Port de Cotonou.

La SOMAIR risque de rencontrer des difficultés du fait du manque d'intérêt manifesté par le gouvernement dahoméen pour équiper le port de Cotonou en vue de la réception des matières et matériels qu'importera la SOMAIR.

C) Application des radioisotopes.

Un échange de lettres signé le 7 juillet 1967 entre M. Schumann, alors Ministre de la Recherche, et M. Diori prévoit que la France apportera au Niger son aide dans le domaine des applications pacifiques de l'énergie atomique.

En mai dernier une mission à Niamey du CEA[2] a arrêté le programme suivant : études sur l'irrigation de sols à l'aide de sondes à neutrons, désinsectisation de graines (étude d'une installation pilote de désinsectisation équipée d'un irradiateur), formation d'un ingénieur nigérien aux techniques d'irradiation des denrées alimentaires et installation à Niamey d'un petit laboratoire de recherche biologique avec l'aide du CEA.

Ce programme adapté aux possibilités et aux besoins du Niger donne une première satisfaction à nos partenaires dans un domaine auquel ils attachent beaucoup d'importance, mais il convient de corriger certaines appréciations sur la contribution que l'énergie nucléaire peut apporter au développement de leur pays (ils souhaitent par exemple équiper Niamey d'une centrale nucléaire).

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Niger, politique étrangère, relations avec la France, 1969*)

[1] Le président Diori Hamani a séjourné à Paris du 4 au 11 avril et s'est entretenu avec M. Couve de Murville de la coopération franco-nigérienne, du renouvellement de la convention de Yaoundé et du problème du Biafra.

[2] Une mission du Commissariat à l'énergie atomique, conduite par M. de Daruvar, adjoint au directeur des Relations extérieures du CEA, et comprenant deux experts, MM. Lévêque, chef du service de physico-chimie appliquée à Saclay, directeur du centre européen d'information pour l'irradiation des aliments, et Pellegrin du département de biologie, adjoint au chef du service de radio-agronomie de Cadarache, a séjourné au Niger du 28 avril au 7 mai. Le but de ce séjour était de dresser un catalogue des applications possibles des techniques nucléaires dans les domaines agricole et économique. Pour plus de détails sur cette mission, se reporter à la dépêche de Niamey n° 165/DAM du 9 mai 1969, non publiée.

9

NOTE
DE LA DIRECTION D'AMÉRIQUE

Relations franco-chiliennes

N. *Paris, 3 juillet 1969.*

La France représente toujours pour le Chili le pôle intellectuel du monde et également une des puissances dont il espère plus ou moins ouvertement un concours matériel. La visite qu'a effectuée le Président de la République dans ce pays, du 29 septembre au 2 octobre 1964[1], et le séjour à Paris, du 7 au 10 juillet 1965[2], du Président Frei ont confirmé la solidité des liens qui unissent Santiago à Paris. La réunion à Paris, du 5 au 9 octobre 1967[3], de la 1re Commission mixte franco-chilienne a permis de faire le point de l'ensemble des relations entre les deux pays.

I – *Sur le plan politique* aucun problème ne se pose. Il convient toutefois de signaler qu'à la suite de l'émotion suscitée par les expériences nucléaires françaises dans le Pacifique[4], nous avons été amenés à faire savoir aux autorités chiliennes que toutes mesures de sécurité avaient été prises pour écarter tout danger. Ces assurances sur l'innocuité des expériences ne paraissent pas avoir apaisé toutes les craintes pour les expériences futures.

II – *Sur le plan culturel* les relations sont anciennes. Elles se développent dans le cadre de l'accord culturel du 14 novembre 1955 et de l'accord de coopération technique et scientifique du 14 septembre 1962.

La France ne cesse de faire d'importants investissements pour développer son action culturelle traditionnelle.

Dans le domaine de l'enseignement, elle s'exerce par l'intermédiaire d'établissements français : Institut de Santiago (1 400 élèves), Centre Culturel de Valparaiso (600 élèves), quatre lycées : Santiago (1 200 élèves), Collège Charles de Gaulle de Conception (600 élèves), Collège Claude Gay d'Osorno (600 élèves), Collège de Curico (150 élèves), école primaire de Traiguen (180 élèves). Dans ces établissements, l'enseignement primaire est donné en français et selon les programmes français. Notre mission universitaire comporte 73 professeurs (contre 40 en 1964). Trente établissements secondaires religieux scolarisent d'autre part 15 000 élèves.

[1] Concernant le voyage du général de Gaulle en Amérique latine du 21 septembre au 16 octobre 1964, se reporter à *D.D.F.* 1964-II, rubrique de la table méthodique : « L'Amérique centrale et du Sud ».

[2] Voir *D.D.F.* 1965-II, n° 26.

[3] Se référer à *D.D.F.* 1967-II, n° 160.

[4] Le 5 juin 1967, a lieu la première expérience nucléaire française de la campagne 1967 dans le Pacifique, suivie le 27 juin et le 2 juillet par d'autres explosions nucléaires. Sur les réactions du Chili, voir les dépêches de Santiago nos 942/QA et 1119/QA, respectivement des 7 juin et 7 juillet 1967, non publiées. Concernant la coopération franco-chilienne en matière de surveillance des retombées radioactives, se reporter à la note du service des Affaires scientifiques au Département du 20 novembre 1969, rédigée en vue de la réunion de la Commission mixte franco-chilienne qui se tient du 25 au 29 novembre à Santiago.

La situation de notre langue était jusqu'en 1966 très satisfaisante, mais la réforme générale mise en œuvre au mois de mars 1967 par les autorités chiliennes risque d'avoir une incidence sur son enseignement dans les lycées et collèges de ce pays. Lors de la réunion de la Commission mixte, la délégation française a demandé que le français continue à jouir du statut privilégié qui est le sien et la délégation chilienne a donné toutes assurances à ce sujet.

Un contingent très important de bourses (57 universitaires et 116 de coopération technique) a été mis à la disposition des autorités chiliennes.

Notre activité dans le domaine de la coopération technique a connu un nouvel essor depuis la visite au Chili du général de Gaulle en automne 1964 et l'arrivée au pouvoir du président Frei en novembre de la même année. Cette action a revêtu essentiellement l'aspect de l'envoi d'experts dans les domaines de la planification de l'administration publique, de la formation professionnelle, de l'agriculture et de l'enseignement scientifique supérieur. L'opération la plus importante concerne l'organisation de l'École d'ingénieurs de la Faculté des Sciences de Santiago. Ce projet, destiné à permettre de doubler en cinq ans le nombre des ingénieurs chiliens prévoit l'envoi de six experts pour une durée de cinq ans, la formation en France de cinq stagiaires, et l'installation d'une nouvelle bibliothèque scientifique et d'un laboratoire presque entièrement équipé en matériel français. Enfin, le 22 mai 1967, a été signé un traité franco-chilien créant un centre de formation professionnelle en électricité et mécanique.

Les échanges culturels se développent de façon satisfaisante : envoi de missions (notamment de médecine), diffusion de livres, films, disques, programmes de télévision.

Des échanges artistiques (troupes de théâtre, expositions d'art, musique) ont également lieu.

III – *Dans le domaine économique les relations commerciales* franco-chiliennes remontent à une date déjà lointaine, puisqu'un Traité d'amitié, de commerce et de navigation fut conclu dès 1846 entre les deux pays. Depuis quelques années, le gouvernement français s'est activement intéressé au développement du commerce franco-chilien. Un premier protocole financier, destiné à faciliter les achats du Chili en France, fut conclu le 8 février 1966 pour une durée de deux ans. Un second protocole, conclu le 5 novembre 1968, s'applique à l'année 1969 et pourra être prorogé si les deux gouvernements en conviennent ainsi.

Le premier protocole prévoyait l'octroi par la France d'un crédit global de 250 millions de francs, dont un prêt gouvernemental de 53 millions. Ce crédit a permis, entre autres, l'exportation au Chili, au titre des équipements moyens (Section II), de matériel médical (25 millions), de matériel d'équipement universitaire (12 millions), d'équipements de télévision (22 millions), d'équipements pour les mines de cuivre (15 millions), de matériel pour le stockage du gaz, d'appareils pour l'aide à la navigation.

Au titre des grands projets (Section III), le protocole a servi à réaliser la participation majoritaire française à la construction de l'aciérie de

Huachipato (55 millions). L'industrie française a concouru au renforcement du réseau téléphonique chilien (40 millions).

Le protocole du 5 novembre 1968 prévoit l'octroi par la France de 160 millions de crédit, dont 38 millions de prêt gouvernemental, répartis, comme précédemment, en trois sections : biens d'équipement courants (30 millions), gros équipement (40 millions) et grands projets (90 millions).

Ce protocole doit, en particulier, assurer le financement d'une usine de cellulose à Conception et, en partie, celui d'une chaîne de montage Renault-Peugeot (dont d'autres éléments seront installés dans d'autres pays du Groupe andin), un tiers de cette opération devant être financé à court terme et hors protocole.

Il convient, de toute façon, de noter que, pas plus que celui de 1966, le protocole de 1968 ne couvre la totalité des exportations françaises vers le Chili. Il ne s'applique qu'à certaines opérations auxquelles les deux gouvernements attachent un intérêt particulier et ne nous dispense pas de faire effort pour augmenter nos échanges commerciaux selon les voies ordinaires. Le commerce franco-chilien est sensiblement déséquilibré, surtout depuis 1965, à la suite de la participation du Trésor français à la consolidation des dettes chiliennes. Il a, depuis lors, évolué de la manière suivante (en millions de francs) :

	1965	**1966**	**1967**	**1968**
Importations en provenance du Chili	118	198	273	217
Exportations vers le Chili	82	90	81	132
Solde	– 36	– 108	– 192	– 85

Nous achetons au Chili du cuivre (80 %) des laines, du fer et du nitrate. *Nous vendons* des produits agricoles et alimentaires (lait, beurre, céréales), des produits manufacturés (automobiles, biens d'équipement), des produits sidérurgiques et cliniques.

Nos représentants au Chili devraient examiner avec un soin particulier les possibilités offertes aux produits français de consommation courante, dont les ventes sont, jusqu'à présent, négligeables.

Plusieurs entreprises françaises sont installées depuis longtemps au Chili : le groupe Pennaroya, la Société française des sucreries du Chili, la Société des forges et aciéries du Chili, la Banque française et italienne pour l'Amérique Latine. Plus récemment, d'autres entreprises ont créé des filiales : Société des compteurs, Société de transports routiers, Compagnie nord-africaine des hyperphosphates Reno, Kuhlman, Someca, Renault-Peugeot. D'autres encore étudient la possibilité de monter des unités de production au Chili, comme le groupe Venot-Pic, qui s'intéresse à une usine d'ammoniac à Magallanes, ou Renault-Peugeot, dont le projet sera réalisé au titre du protocole financier de 1968.

Certaines affaires dont il avait été question entre les deux gouvernements n'ont, jusqu'à présent, pas eu de suite. C'est le cas de la participation de la

France à la construction d'un aérodrome international à l'île de Pâques. C'est le cas de l'achat d'un méthanier français par le Chili.

Des négociations avaient été engagées et poussées assez loin pour la fourniture d'un réacteur de recherche au Chili.[1] L'affaire a cependant été enlevée par l'industrie anglaise, à la suite de la visite de la Reine d'Angleterre à Santiago, en novembre 1968.

Le 7 avril 1967, a été signé à Paris un accord entre la Commission chilienne de l'Énergie nucléaire et le Commissariat à l'Énergie atomique, en vue d'élargir et d'approfondir la collaboration de ces deux organismes dans le domaine de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Son exécution se poursuivra pendant trois ou quatre ans et prendra surtout la forme d'envoi d'experts français et d'accueil de stagiaires chiliens.

La France est représentée au Chili depuis le 26 avril 1969, par M. de Saint Légier de la Sausaye, ambassadeur.

Depuis le 4 mars 1965, M. Enrique Bernstein Carabantès est ambassadeur du Chili à Paris.

(*Amérique 1964-1970, Chili, relations politiques avec la France, 1969, n° 59*)

10

M. Francfort, Ambassadeur de France à Belgrade,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1035/EU. *Belgrade, 4 juillet 1969.*

De la conférence des non-alignés

À quelques jours de la réunion de Belgrade[2], la presse consacre d'abondants commentaires à la politique de non-alignement et tente de définir les perspectives des prochaines consultations.

Pour sa part, le secrétaire d'État aux Affaires étrangères[3] a fourni lors de la séance commune du Conseil des nationalités et du Conseil pour les Affaires sociales et politiques un certain nombre d'informations sur les préparatifs de la conférence et les objectifs poursuivis. La plupart des éléments exposés par M. Tepavac, reprennent les indications déjà mentionnées par son secrétaire d'État-adjoint[4] (ma dépêche n° 956/EU du 20 juin)[5].

[1] Voir la note émanant du service des Affaires atomiques au Département, destinée au Ministre, datée du 10 octobre 1968, intitulée : « projet de réacteur chilien ».

[2] La réunion consultative des représentants spéciaux des pays non-alignés se tient à Belgrade du 8 au 12 juillet 1969.

[3] Mirko Tepavac est secrétaire d'État aux Affaires étrangères depuis le 25 avril 1969.

[4] Radivoj Uvalic, ancien ambassadeur de Yougoslavie en France d'octobre 1957 à septembre 1959, est sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères, chargé des Affaires asiatiques et africaines.

[5] La dépêche de Belgrade n° 956/EU du 20 juin 1969, intitulée : « de la prochaine réunion consultative des non-alignés » rappelle les principaux objectifs de cette conférence : la relance de la

Il s'agit essentiellement, a-t-il souligné, de renforcer le rôle et l'influence du non-alignement dans le règlement des problèmes internationaux et plus précisément à Belgrade de déterminer les formes possibles d'action des pays non-alignés ainsi que de toutes les autres forces qui pourraient se joindre à eux. Ces préoccupations se traduisent dans l'ordre du jour de la conférence qui comporte les deux points suivants :

1. Le rôle de la politique de non-engagement dans le monde contemporain, plus particulièrement en ce qui concerne la paix, l'indépendance et le développement.

2. L'examen de la possibilité d'intensifier les consultations, la collaboration et l'activité conjointe des pays non-engagés dans les divers domaines.

D'après les données recueillies à ce jour, 49 pays ont donné une réponse positive à l'invitation qui leur était adressée[1] :

– *Afrique, Proche-Orient* :

RAU, Éthiopie, Soudan, Kenya, Maroc, Guinée, Tunisie, Tanzanie, Somalie, Koweit, Congo (K)[2], Ghana, Tchad, Jordanie, Sierra Léone, Liban, Sénégal, Mauritanie, Mali, Ouganda, Syrie, Irak, Yémen, Congo (B)[3], Zambie, Nigeria, Burundi, Cameroun, République Centrafricaine, Malawi, Libye.

– *Asie* :

Inde, Indonésie, Cambodge, Népal, Afghanistan, Ceylan, Laos, Birmanie.

– *Amérique Latine* (tous en qualité d'observateurs) :

Chili, Bolivie, Venezuela, Brésil, Uruguay, Trinidad-Tobago, Jamaïque, Argentine.

– *Europe* :

Chypre, Yougoslavie.

Il conviendra sans doute d'y ajouter l'Algérie, dont la participation serait acquise (mon télégramme n° 528[4] et la communication de notre ambassadeur à Alger du 1er juillet).

Cuba, le Mexique, la Finlande et le Dahomey ne seront pas présents à la réunion pour des raisons particulières, a précisé le secrétaire d'État, et non pas parce qu'ils sont opposés à la politique de non-alignement.

Le Togo, le Libéria et l'Arabie Saoudite n'ont pas encore fait connaître leur réponse.

La presse, comme les porte-parole officiels, souligne que les participants auront toute latitude pour exposer leurs opinions, appréciations et propositions, et la possibilité de « participer sur un pied d'égalité à la formulation politique de non-alignement entreprise depuis 1968, l'opposition à la division du monde en sphères d'intérêts des grandes puissances, la pleine égalité pour tous les pays dans la vie internationale, la coopération.

[1] Cinquante-sept pays sont invités sur lesquels cinquante-et-un participeront.

[2] Congo (K) ou Congo-Kinshasa.

[3] Congo (B) ou Congo-Brazzaville.

[4] Le télégramme de Belgrade nos 528 à 530 du 17 juin, non publié, rapporte que Tayeb Boulharouf, ambassadeur d'Algérie à Belgrade, a formulé des réserves sur la convocation d'une conférence au sommet, ainsi que sur l'éventualité de discussions relatives à la Tchécoslovaquie, au Biafra et Israël.

et l'application du programme qui serait adopté ». M. Tepavac n'a pas caché en effet que les consultations ouvertes en vue de la réunion avaient révélé des divergences de vues sur plusieurs problèmes. Ce n'est pas sans une certaine satisfaction qu'un des fonctionnaires du secrétariat d'État a fait à ce propos une comparaison avec la récente conférence de Moscou[1] où, a-t-il dit, des pressions étaient exercées par un pays en vue de l'adoption d'un texte déjà élaboré ; à Belgrade les débats sont envisagés de manière toute différente.

Les journaux insistent également sur l'évolution qui s'est produite ces dernières années dans les rapports internationaux et le fait que les grandes puissances commencent à emprunter la voie des négociations pour résoudre les problèmes internationaux. Il n'est pas sûr toutefois que ce changement s'accentue, estiment-ils, si les Nations non-engagées et les petits pays ne font pas montre d'une activité plus énergique, bien que l'on se défende de chercher une confrontation avec la politique des grands États.

Depuis la fin de la réunion des partis communistes de Moscou, on peut noter un certain infléchissement des commentaires qui mettent l'accent, bien plus qu'auparavant, sur la nécessité qui s'impose aux non-alignés de défendre vis-à-vis des blocs les principes d'indépendance nationale et de non-ingérence.

Enfin, si le projet d'une conférence au sommet, même avec une certaine prudence dans les termes, est envisagé par les éditorialistes, la presse considère qu'il s'agira davantage à Belgrade de fixer de nouvelles lignes d'action, quitte à ce que les propositions faites soient examinées à nouveau, à l'occasion de consultations restreintes ou générales.

(*Europe, Yougoslavie, 1961-1970, politique extérieure, 1969, n° 236*)

11

M. Schumann, Ministre des affaires étrangères,
A. M. Roger Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Moscou

T.C. n° 308[2]. *Paris, 4 juillet 1969, 21 h.12.*

Communication au gouvernement soviétique

Le gouvernement français a pris note avec intérêt de l'appel aux gouvernements européens signé le 17 mars par les pays membres du pacte de Varsovie[3].

[1] La conférence mondiale des partis communistes s'est tenue à Moscou du 5 au 17 juin 1969.

[2] Ce télégramme porte la signature de M. Hervé Alphand, Secrétaire général du Département depuis le 7 octobre 1965.

[3] Le 17 mars 1969, les représentants des pays membres du pacte de Varsovie, réunis à Budapest, publient une déclaration à l'issue de cette conférence. Ils lancent un appel en faveur de mesures

C'est avec satisfaction que le gouvernement français note que les signataires de cet appel se prononcent contre la division du monde en blocs hostiles, pour la solution des conflits par la voie de la négociation, pour l'exclusion de l'usage de la force et de la menace, et qu'ils se déclarent attachés aux principes d'égalité, d'indépendance et de souveraineté des États. Tous les européens attachés à ces principes se félicitent de les voir proclamés par le gouvernement soviétique et les gouvernements des pays membres du pacte de Varsovie.

Les vues du gouvernement français sur les problèmes évoqués dans l'appel de Budapest sont bien connues du gouvernement soviétique. La France s'est prononcée clairement pour une politique de détente européenne qui permettrait, à travers un développement des contacts entre les nations des différentes régions de l'Europe, d'établir une atmosphère de confiance et de coopération et de créer ainsi les conditions qui permettront l'examen et le règlement des problèmes politiques qui divisent notre continent.

Le gouvernement français demeure attaché à cette politique. De son avis, la plus importante contribution que chaque pays européen puisse faire à l'instauration progressive d'une sécurité européenne véritable consiste à favoriser l'établissement de ce climat de confiance en s'abstenant de l'usage et de la menace de la force et en pratiquant le respect de la souveraineté, de l'égalité et de l'indépendance des États, ainsi que de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. Une responsabilité particulière incombe à cet égard aux plus grandes puissances du continent européen.

Comme le gouvernement français a eu l'occasion de l'exprimer, notamment dans des conversations avec le gouvernement soviétique, il estime qu'une conférence sur la sécurité européenne[1], à condition, qu'elle intervienne dans un climat européen véritablement amélioré, pourrait constituer un moyen utile de confronter les opinions des gouvernements de pays du continent en vue d'entreprendre le règlement des problèmes politiques qui se posent à eux et de définir les règles de conduite qui permettraient à tous les pays européens, petits ou grands, quelle que soit la région de l'Europe où ils sont situés et quel que soit leur régime politique et social, de vivre à l'abri de toute menace à leur existence et de tout empiétement sur leur souveraineté.

Une telle réunion pose cependant bien des problèmes au sujet desquels le gouvernement français est disposé à échanger ses vues avec le gouvernement soviétique. Ces problèmes ont déjà été abordés dans le passé au cours de discussions franco-soviétiques. Les représentants de la France ont à cette occasion posé un certain nombre de questions concernant la façon dont le gouvernement soviétique envisagerait les objectifs exacts, la composition, les méthodes de travail, la préparation d'une telle conférence. Le

contribuant au désarmement, à la détente, à la coopération et à la paix en Europe ; ils demandent la réunion d'une conférence sur la sécurité européenne. (Voir le télégramme de la représentation française auprès de l'Alliance atlantique n° 442 du 25 mars 1969 non publié).

[1] À la suite de l'appel de Budapest, les gouvernements des pays de l'Est multiplient les démarches auprès des pays occidentaux, en vue de promouvoir un projet de conférence sur la sécurité européenne.

gouvernement français serait intéressé par toutes précisions qui pourraient lui être apportées sur ces questions du côté soviétique. Une méthode utile de discussion franco-soviétique pourrait en outre consister à examiner les diverses questions qui pourraient être soumises le moment venu à une conférence telle que celle qui est proposée par l'URSS et les autres pays membres du pacte de Varsovie, afin de déterminer si certaines d'entre elles pourraient se prêter à un examen fructueux dans le cadre d'une conférence. Pourraient ainsi être passées en revue, outre les questions politiques intéressant les pays européens, les questions ayant trait au développement entre eux des échanges et de la coopération économique, à la coopération en matière scientifique et technique, les problèmes d'aide au développement, les questions relatives à la protection des droits de l'homme, à la libre circulation des personnes, des idées et des informations, au progrès des échanges culturels.

C'est, en effet, dans la mesure où les discussions entre États auront fait apparaître que certains problèmes se sont rapprochés de leur solution qu'il pourra être décidé de tenir une conférence, dont il conviendrait alors de discuter les modalités.

(*Pactes, Pacte Atlantique, organisation de l'Otan, tâches, sécurité européenne PAN 3-2 sd*)

12

NOTE
POUR LE MINISTRE
Position internationale du Niger

N. nº 286/DAM. *Paris, 4 juillet 1969.*

Le Niger a pris, au cours des dernières années, une place assez exceptionnelle dans la coopération interafricaine. Il l'a fait par nécessité, afin de s'affirmer entre des voisins plus puissants, l'Algérie au nord, le Nigeria au sud, enclins à écouter les Soviétiques et peut-être, un jour, disposés à favoriser les menées de groupes révolutionnaires. Il y est parvenu grâce aux qualités d'homme d'État et à la ténacité du président Diori[1], qui a consacré l'essentiel de ses efforts à améliorer la position internationale de son pays.

Deux préoccupations majeures inspirent le chef de l'État nigérien. Les crises que le Niger a traversées depuis l'indépendance lors de la rébellion d'une partie de l'armée conduite par le capitaine Diallo en 1963[2] et de la

[1] El Hadj Diori Hamani, ancien instituteur puis directeur d'école, a été député (novembre 1946-avril 1959) puis vice-président de l'Assemblée nationale française (juin 1957-décembre 1958), président du gouvernement provisoire puis du Conseil des ministres le 18 décembre 1958, président de la République du Niger depuis le 9 novembre 1960 et président en exercice de l'OCAM.

[2] Le 3 décembre 1963, des incidents sont signalés à la 1ere CCAS (compagnie de commandement d'appui et de service) commandée par le capitaine Diallo Amadou Hassane, en garnison à Niamey.

lutte contre le parti d'opposition *sawaba* de M. Djibo Bakary[1] n'y sont pas étrangères. M. Diori Hamani a voulu d'une part bénéficier de l'appui politique des États et des organisations africaines de tendance modérée, d'autre part fonder la défense du pays et sa sécurité personnelle sur le soutien de la France.

Sur le plan interafricain, le président du Niger a tiré profit, dès l'indépendance, du facteur de stabilité constitué par la création de l'Entente[2] entre la Côte d'Ivoire, la Haute-Volta, le Dahomey et le Niger, auxquels s'est joint par la suite le Togo. Le prestige, l'autorité et les conseils de M. Houphouët-Boigny l'ont aidé à renforcer son pouvoir. L'organisation de l'Entente a permis d'atténuer les conflits inévitables entre le Niger, État de l'intérieur, et le Dahomey, qui assure largement le transit de son commerce extérieur. M. Diori Hamani est resté profondément attaché à ce groupement, sans paraître gêné par la prépondérance qu'y exerce le président Houphouët-Boigny. L'Entente est pour lui un instrument privilégié dans le cas de difficultés sérieuses.

Le président Diori a, d'autre part, acquis une place prépondérante au sein de l'Organisation commune des pays africains et malgaches (OCAM)[3]. Président de ce groupement en 1967, il a été réélu à deux reprises, la dernière fois à la conférence de Kinshasa en janvier 1969[4]. Dans cette fonction, M. Diori a été le porte-parole des États africains et malgaches dans les négociations engagées pour le renouvellement de la Convention de Yaoundé[5]. Il a également joué un rôle de premier plan dans

Cette mutinerie a pour origine une décision du gouvernement nigérien relevant de son commandement le capitaine Diallo, accusé d'avoir tenu publiquement des propos désobligeants vis-à-vis des membres du gouvernement. Cet officier, mis en demeure de passer le commandement de sa compagnie le 2 décembre dans la soirée, refuse d'exécuter cet ordre. Le 3 au matin, il met son unité sur pied de guerre avec armes et munitions et se retranche dans son cantonnement solidement défendu. A la suite de négociations, la crise, qui a mis en péril le gouvernement du Niger, est dénouée le 6 décembre. Sur ces événements, se reporter à la dépêche de Niamey, nº 250/DAM du 12 décembre 1963.

[1] Djibo Bakary, ancien responsable syndical CGT, ancien chef du gouvernement du Niger et *leader* du *Sawaba*, parti nigérien de l'opposition en exil, bien qu'éliminé officiellement de la vie politique, conserve sur les militants syndicalistes et la jeunesse une influence qui ne fait que se développer. Il bénéficie du soutien des pays de l'Est et de ceux du groupe de Casablanca. Le 2 octobre 1964, des commandos *Sawaba*, infiltrés à partir du Ghana, à travers le Bénin et le Nigeria, ont pour objectif de prendre le contrôle des villes stratégiques frontalières et de renverser le gouvernement. Tout le mois d'octobre est émaillé d'accrochages entre les commandos rebelles d'une part, et les populations, les miliciens et l'armée d'autre part.

[2] Le Conseil de l'Entente est une organisation de coopération régionale d'Afrique de l'Ouest à finalité principalement économique. L'Entente est créée en 1959. Son siège est à Abidjan. Un fonds d'entraide et de garantie des emprunts permet de soutenir les membres les plus défavorisés.

[3] L'OCAM a été créée en février 1965 lors de la conférence de Nouakchott. Le projet de Charte a été ratifié en janvier 1966 à Tananarive.

[4] 27-29 janvier 1969.

[5] La première Convention de Yaoundé, conclue le 20 juillet 1963, associant dix-huit États africains et malgache (EAMA) à la Communauté économique européenne, vient à expiration le 31 mai 1969. La convention portant renouvellement (Yaoundé II), accompagnée de certaines modifications, est paraphée le 28 juin 1969 à Luxembourg ; la cérémonie solennelle de signature se déroule 29 juillet dans la capitale du Cameroun, afin de marquer la continuité de l'association des Dix-Huit à la CEE.

la création d'une communauté francophone ; la première conférence de la francophonie s'est tenue à Niamey en novembre 1968[1].

Dans les relations avec les autres pays du continent africain, M. Diori a cherché à favoriser les entreprises de nature à maintenir la stabilité. Ses soucis concernent le Tchad, État faible, placé comme le Niger à la limite de l'Afrique blanche et de l'Afrique noire. Le chef d'État du Niger s'est employé à améliorer les relations de Fort-Lamy avec Tripoli et Khartoum. La possibilité d'ingérences soudanaises reste pour lui un grave motif de préoccupation.

Vis-à-vis de l'Algérie, la méfiance domine. Déçu de constater que le gouvernement d'Alger ne reprenait pas la politique de coopération pour l'exploitation des richesses sahariennes, qui inspirait l'action de l'OCRS[2], il redoute les agissements d'Alger, peut-être soutenus par les Soviétiques sur les frontières nord du Niger. Les gisements d'uranium de l'Aïr lui donnent à penser que son pays peut devenir un enjeu. Afin de ne pas être pris au dépourvu, il s'est assuré des amitiés au Maroc et en Tunisie. Il a aussi signé un accord commercial avec la RAU et accepté de rétablir des relations diplomatiques avec Le Caire. Le pèlerin de la Mecque, chef d'un Niger islamisé à 80 %, ne tourne pas sans inquiétude ses regards vers l'Afrique arabe.

Cette inquiétude lui paraît d'autant plus fondée que la poursuite du conflit nigérien[3] crée, à ses yeux, une menace. M. Diori voit les Soviétiques à Kano, dans les régions Haoussa dont les ethnies s'étendent de part et d'autre de la frontière entre le Niger et le Nigeria[4]. Dès le début de la crise, il a été très défavorable à la sécession biafraise. Lorsque la France a mis l'embargo sur la fourniture d'armes, interdisant la livraison d'automitrailleuses au gouvernement de Lagos, il s'est élevé contre cette décision. Son attachement à la cause de l'unité nigériane a jeté une ombre depuis peu, semble-t-il, entre M. Houphouët-Boigny et lui.

Le Président Diori a besoin de la France et recherche son appui. Nous sommes les garants de sa sécurité. Il dispose au Niger d'une armée de 2 500 hommes, qui lui est actuellement fidèle et qui est assez bien équipée pour assurer le maintien de l'ordre. Mais la défense repose sur les accords

[1] La première « conférence des pays entièrement ou partiellement de langue française » se tient à Niamey du 17 au 20 février 1969.

[2] La loi du 10 janvier 1957 crée l'Organisation commune des régions sahariennes (OCRS) dont l'objet, défini dans son article 1er, est « la mise en valeur, l'expansion économique et la promotion sociale des zones sahariennes de la République française et à la gestion de laquelle participent l'Algérie, la Mauritanie, le Niger et le Tchad ».

[3] La guerre du Biafra ou guerre civile du Nigeria est un conflit civil qui débute le 6 juillet 1967 avec la sécession de la région orientale du Nigeria qui s'autoproclame République du Biafra sous la direction du colonel Odumegwu Emeka Ojukwu. Ce conflit se termine le 15 janvier 1970.

[4] Sur des centaines de kilomètres, la zone frontière est peuplée, des deux côtés de Haoussa : 1 500 000 vivent au Niger, tandis que les émirats du Nord-Nigeria en comptent une dizaine de millions. Les liens entre ces deux communautés sont étroits et même familiaux. L'attrait qu'exerce cette population nigériane est considérable et se manifeste sur tous les plans, raciaux, religieux, culturels, économiques.

que la France a conclus avec le Niger le 24 avril 1961 et sur la Convention d'application relative au maintien de l'ordre.

Dans le cadre de ces accords, le ministère des Forces armées a conservé à Niamey un détachement d'importance modeste (200 hommes), mais dont la présence est de toute évidence un élément important. Le président Diori a, dans des conversations avec les autorités militaires françaises, soulevé la question de la rapidité de la mise en place de nos moyens d'intervention ; un doute paraît subsister dans son esprit. Il a été – et il reste – favorable à un renforcement de notre dispositif au Niger qui nous aurait amené à installer un détachement à Agadès, près des zones uranifères ; il a, cependant, renoncé à ce projet, au moment où nous l'avions accepté, par crainte, semble-t-il, d'implications et d'oppositions de nature politique. Mais il a repris l'idée de coordonner de manière plus ferme la défense des États de l'Entente ; l'arrière-pensée de faciliter, en la plaçant dans un complexe régional, la coopération avec la France ne serait pas absente de ce projet.

Dans l'immédiat, notre ambassadeur à Niamey, soucieux de tenir compte des préoccupations du Président, a demandé que notre détachement au Niger reçoive quelques moyens supplémentaires, qui lui manquent pour être opérationnel. Le ministère des Armées a accepté d'accroître les effectifs d'une cinquantaine d'unités. Le président Diori n'a pas encore été informé de ces intentions.

Sur le plan général de l'aide financière, économique et technique (qui fait l'objet d'annexes à la présente note), la situation paraît satisfaisante. L'octroi en mai 1969[1] d'une somme supplémentaire de 400 millions de francs CFA, que M. Diori souhaitait obtenir en contrepartie de l'exploitation assurée pour une très large part par la France des gisements uranifères, a été particulièrement bien accueillie, sans que l'on puisse affirmer que le président Diori ait enfin l'impression d'avoir été réellement « payé » pour ce qu'il estime être la mise à notre disposition des richesses nigériennes en uranium.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Niger, politique étrangère, relations avec la France, 1969*)

[1] Deux conventions franco-nigériennes d'assistance financière à différents projets ont été signées le 16 mai.

13

NOTE
DE LA DIRECTION D'AFRIQUE-LEVANT

Problème du Biafra

N[1]. *Paris, 4 juillet 1969.*

Cependant que la situation militaire au Nigeria ne paraît pas devoir comporter de grands changements jusqu'à la fin de la saison des pluies (octobre), et que les intentions de médiation des uns ou des autres à la suite de l'échec de la conférence de Monrovia[2] paraissent se perdre dans les sables, la situation alimentaire au Biafra a pris un tour dramatique depuis trois semaines.

D'une part, en effet, les moyens nouveaux dont disposent les forces fédérales en avions russes et surtout en pilotes (allemands de l'Est, semble-t-il) donnent à la chasse de nuit une efficacité suffisante pour décourager les équipages convoyant les vivres ; d'autre part, les relations entre Lagos et le CICR se sont détériorées au point que ce dernier s'est vu interdire de poursuivre ses opérations qui représentaient un peu plus de la moitié du ravitaillement biafrais[3].

Quant aux autres organismes charitables (Caritas[4], Conseil des Églises[5]) ils ont été invités à poursuivre leur activité sous le contrôle du « comité national nigérian de réhabilitation », par vols de jour uniquement, et au départ de Lagos. Ils ont accepté, mais ce sont là au moins deux conditions inacceptables pour le Biafra. À l'exception des vols français, qui ne représentent qu'environ 1,5 % du ravitaillement et qui courent des risques sérieux, plus un avion ne vole vers le Biafra.

M. Stewart[6] relance l'idée d'un ravitaillement par voie terrestre, qui a toutes chances d'être récusée pour des raisons stratégiques par l'une ou l'autre des parties.

[1] Cette note est rédigée et paraphée par M. Claude Lebel, ministre plénipotentiaire, directeur d'Afrique-Levant.

[2] Du 18 au 20 avril 1969 se réunit à Monrovia le comité consultatif de l'OUA, dit Comité des Six, pour délibérer sur le Nigeria. Voir *D.D.F.* 1969-I le compte rendu de l'entretien Debré-Arikpo du 2 mai 1969.

[3] Le gouvernement fédéral de Lagos soupçonnant que les vols chargés de l'aide humanitaire facilitent les transports d'armes à la faveur de la nuit, l'aviation nigériane fait un rappel à l'ordre et attaque le 5 juin 1969 un DC7 de la Croix-Rouge suédoise. Les opérations de la Croix-Rouge internationale sont alors interrompues. Le 30 juin, le gouvernement fédéral prend des dispositions pour l'acheminement et le contrôle de l'emploi des secours. Ces dispositions retirent au CICR son rôle de coordinateur, ce que réfute M. Marcel Naville, président du CICR.

[4] Caritas est une organisation caritative catholique internationale non gouvernementale.

[5] Il s'agit probablement du Conseil œcuménique des Églises, mouvement œcuménique le plus important, regroupant Églises orthodoxes, orientales et issues de la Réforme, il est fondé en 1948 à Amsterdam.

[6] R[t] hon. Robert Michael Maitland Stewart est le secrétaire d'État britannique pour les Affaires étrangères et le *Commonwealth* depuis janvier 1965.

Les Américains ont presque réussi (et pourraient encore réussir) à organiser un ravitaillement par la rivière Cross[1] ; le président Nixon[2] insiste auprès du colonel Ojukwu[3] pour qu'il accepte les vols de jour et auprès du général Gowon[4] pour qu'il autorise les vols de nuit pendant 15 jours ainsi qu'un contrôle acceptable pour les Biafrais.

C'est, semble-t-il, dans cette direction que sont les meilleurs espoirs.

Quant aux démarches de paix, l'OUA et l'Angleterre étant récusées par les Biafrais comme médiateurs un recours à l'ONU paraissant voué à l'échec, une concertation des quatre puissances[5] (suggérée par le Biafra) l'étant aussi, étant donné la position totalement pro-fédérale des Anglais et des Russes, il apparaît que, seuls, certains Africains pourraient faire œuvre utile. Le président Houphouët-Boigny[6] est sans doute le mieux placé de tous, s'il peut trouver un « champion » de Lagos ouvert au compromis.

Mais, aux dernières nouvelles, M. Houphouët-Boigny semblait subordonner l'ouverture de conversations de paix à un cessez-le-feu. Ceci reviendrait à faire intervenir un « préalable », alors que le seul espoir réside en une négociation sans préalable.

Ce sera sans doute là le centre des entretiens que le président de la Côte d'Ivoire aura à Paris les 16 et 17 juillet.

(*Direction d'Afrique-levant, Afrique, Nigeria 1966-1972, Politique intérieure*)

14

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. BOEGNER, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES.

T. n°s 142 à 145. *Paris, 5 juillet 1969, 17 h. 21.*

Réservé.

Vous recevrez incessamment le compte-rendu complet des conversations franco-allemandes du 4 juillet. Dès maintenant vous pourrez souligner à vos interlocuteurs habituels que le Ministre a :

[1] La rivière Cross a son embouchure près de Calabar dans une région contrôlée par les troupes fédérales ; en remontant son cours, on pénètre à partir d'Ikot Okpara en territoire biafrais.

[2] Richard Milhous Nixon, élu président des États-Unis depuis novembre 1968, prend ses fonctions en janvier 1969.

[3] Le général Chukwuemeka Odumegu Ojukwu, gouverneur du Nigeria oriental, fait sécession le 30 mai 1967 et proclame la « République du Biafra ». Il est le *leader* de la sécession.

[4] Le colonel Yakubu Gowon est chef du gouvernement fédéral du Nigeria et chef des forces armées depuis le 1er août 1966 ; il est soutenu par la Grande-Bretagne et par l'URSS.

[5] Les quatre puissances membres du Conseil de sécurité sont : la France, les États-Unis, le Royaume-Uni et l'URSS.

[6] Félix Houphouët-Boigny est président de la Côte d'Ivoire depuis le 7 août 1960.

– Formulé le souhait que l'irréversibilité de la CEE soit consacrée par le passage à la période définitive du Marché commun le 1er janvier prochain, ce passage ne pouvant à l'évidence dépendre de conditions non inscrites dans le Traité. En d'autres termes, les Six se devraient d'achever les tâches imparties à la Communauté avant la fin de la période transitoire, en particulier l'établissement d'un Marché commun agricole[1].

– Insisté sur la nécessité de renforcer le Marché commun dans tous les domaines sans exclure celui de la coopération politique. À cet égard, nous étions ouverts à toutes les suggestions et étions prêts à en formuler nous-mêmes.

– Souligné que l'élargissement de la Communauté était souhaitable à condition qu'elle n'entraîne pas l'affaiblissement de celle-ci. Il a précisé que lorsqu'on parlait d'élargissement, il ne pouvait naturellement être question de songer à la seule Angleterre. Il appartenait aux Six de se concerter pour s'assurer que l'élargissement n'aurait pas un effet débilitant sur la Communauté.

S'agissant de la procédure, le Ministre a rappelé la proposition faite par le président de la République et le Premier ministre d'une réunion au sommet des chefs d'État des pays de la Communauté[2], réunion qui serait préparée grâce à des consultations préalables et au premier chef avec l'Allemagne.

M. Brandt[3] a pris acte avec satisfaction des déclarations du Ministre. Après avoir souligné que l'heure n'était pas aux initiatives verbales (ce qui paraissait viser la suggestion de M. Luns[4] de faire adopter par les Six une « déclaration d'intention » relative à l'élargissement) il a souligné que le gouvernement allemand ne serait en aucune façon paralysé par la campagne électorale[5] et par conséquent prêt à participer à l'activité de la Communauté notamment en ce qui concerne l'achèvement du Marché commun.

Il s'est déclaré d'accord avec notre thèse sur la nécessité de s'assurer que l'élargissement de la Communauté n'affaiblirait pas celle-ci et a formulé le souhait qu'au cours des mois à venir la France précise sa pensée en la matière. Comme M. Schumann, il a souligné la nécessité de s'occuper des relations avec tous les pays européens et notamment les neutres. Rappelant enfin la proposition qu'il avait faite à La Haye d'une conférence *ad hoc* des Premiers ministres et des ministres des Affaires étrangères des sept pays de l'UEO, il a souligné qu'une telle conférence si elle devait avoir lieu, devrait en tout état de cause, être précédée par une réunion à Six[6].

1 Sur ce sujet, voir ci-dessous le télégramme circulaire n° 508 du 24 décembre 1969.

2 Sur ce sujet, voir ci-dessous le télégramme circulaire n° 486 du 3 décembre 1969.

3 Willy Brandt, ministre des Affaires étrangères et vice-chancelier de la RFA du 1er décembre 1966 au 20 octobre 1969. Chancelier de la RFA à partir du 21 octobre 1969.

4 Joseph Luns, ministre néerlandais des Affaires étrangères depuis 1956.

5 Allusion aux élections législatives qui auront lieu en RFA le 28 septembre 1969.

6 Sur la décision de la France de ne plus participer au Conseil de l'Union de l'Europe occidental (UEO), voir *D.D.F.* 1969-I, nos 127 et 128.

M. Schumann a précisé que nous n'éluderions aucun des problèmes dont discuterait une conférence au sommet qui aurait à examiner le bilan et les perspectives de la CEE.

À la suite de ces conversations franco-allemandes qui se sont déroulées dans d'excellentes conditions, un préjugé favorable paraît se dégager en faveur de la réunion d'ici quelques mois d'une conférence au sommet des chefs d'État des six pays du Marché commun.

(*Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1969*)

15

M. Doudinot de la Boissière, Ambassadeur de France à Kigali,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 807/RC-E. *Kigali, 6 juillet 1969.*

Un choix regrettable pour le sujet d'un examen de français

Le recteur de l'Université nationale du Rwanda[1], plusieurs professeurs français, belges et rwandais, le directeur du Secrétariat national de l'enseignement[2] catholique ont appelé l'attention de mon attaché culturel[3] sur le sujet suivant (et les questions qui l'accompagnaient) choisi pour l'épreuve de français qui a été donnée aux élèves de 3e année du tronc commun.

Le Nègre.

« En approchant de la ville, ils rencontrèrent un nègre étendu par terre, n'ayant plus que la moitié de son habit, c'est-à-dire d'un caleçon de toile bleue ; il manquait à ce pauvre homme la jambe gauche et la main droite. « Eh, mon Dieu ! lui dit Candide en hollandais, que fais-tu là, mon ami, dans l'état horrible où je te vois ? J'attends mon maître, M. Vanderdendur le fameux négociant, répondit le nègre. Est-ce M. Vanderdendur, dit Candide, qui t'a traité ainsi ? Oui, monsieur, dit le nègre ; c'est l'usage. On nous donne un caleçon de toile pour tout vêtement deux fois l'année ; quand nous travaillons aux sucreries et que la meule nous attrape le doigt, on nous coupe la main ; quand nous voulons nous enfuir, on nous coupe la jambe ; je me suis trouvé dans ces deux cas : c'est à ce prix que vous mangez du sucre en Europe. (Gob, Pages françaises, p. 327). »

[1] Le R.P. Georges-Henri Lévesque *o.p.* (*ordo predicatorum*, ordre des Prêcheurs, Dominicains), canadien francophone, est le fondateur et recteur de l'Université nationale du Rwanda. Celle-ci a été créée le 9 mai 1963 conjointement par le gouvernement rwandais et la congrégation des Dominicains de la province de Québec (Canada) et inaugurée officiellement le 3 novembre 1963. Pour une présentation plus complète de l'Université, se reporter à la dépêche de Kigali nº 712/RC du 29 juillet 1968, non publiée.

[2] Abbé Apollinaire Rwagema.

[3] M. Claude Sapkas est nommé attaché culturel et de coopération technique au Rwanda à compter du 1er octobre 1967.

Questions

« 1) Décrivez le personnage principal (son état physique et sa situation sociale)

« 2) Quels sentiments éprouvez-vous à la lecture de cet extrait ?

« Relevez dans le texte les éléments justifiant votre réponse

« 3) Que veut dire l'auteur par « Je me suis trouvé dans ces deux cas » ?

Il s'agit d'un extrait d'un passage très connu du *Candide* de Voltaire[1], dans lequel l'auteur relate la rencontre de son héros avec un esclave près de la ville de Surinam, en Guyane hollandaise.

J'ai cru devoir adresser, à ce sujet, au ministère de l'Éducation nationale les observations suivantes :

D'une part, extraire d'un épisode connu le paragraphe le plus impressionnant sans le replacer dans son contexte historique et sociologique révèle un manque fâcheux d'information. En effet, la manière ironique dont Voltaire décrit le Nègre de Surinam dissimule mal son émotion et le conte s'achève sur « le ton indigné d'un réquisitoire ». On peut douter que des enfants d'âge scolaire, et ne possédant pas toutes les subtilités de la langue, aient goûté l'ironie du passage qui était offert à leur réflexion.

D'autre part, en admettant que le texte n'ait pas traumatisé ou révolté de jeunes écoliers, il risque de faire naître en eux des sentiments hostiles à leurs professeurs qui sont encore, en majorité, des étrangers. Ces derniers, ainsi que de nombreux enseignants rwandais en sont conscients.

L'ambassade de France, qui n'a pas la prétention de chercher à se substituer aux responsables de l'organisation des examens et ne désire en aucune façon faire une leçon de morale, se doit dans cette affaire regrettable, de rappeler que la générosité et l'ardeur des philosophes français dans leur lutte contre l'esclavage a abouti à sa suppression par la Convention en 1794[2]. Une simple vérification dans le manuel de littérature française de MM. Lagarde et Michard XVIIIe, page 167, aurait évité cet incident malheureux.

(*Afrique-Levant, Rwanda 1966-1970, enseignement, n° 12*)

[1] François Marie Arouet (dit Voltaire) (21 novembre 1694-30 mai 1778), écrivain, historien, polémiste et philosophe français, est le symbole de l'esprit des Lumières. *Candide ou l'Optimisme* est publié en janvier 1759. Ce récit, qui conduit le héros de Westphalie en Eldorado à travers Paris et Venise jusqu'au bord de la Propontide, est considéré comme l'un de ses chefs d'œuvre.

[2] La Convention nationale proclame l'abolition de l'esclavage le 4 février 1794, cinq ans après l'adoption par l'Assemblée de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen (26 août 1789). Le décret ne sera en définitive appliqué qu'en Guadeloupe avant d'être abrogé par le Premier Consul en 1802. Il fallut attendre le 27 avril 1848 pour que le gouvernement provisoire de la République abolîsse par décret l'esclavage.

16

M. ROGER SEYDOUX DE CLAUSONNE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU, À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3133 à 3140. *Moscou, 7 juillet 1969.*

(*Reçu* : 18 h. 55).

Projet de conférence sur la sécurité européenne

J'ai fait ce matin, auprès de M. Kozyrev, la communication orale prévue par votre télégramme circulaire no 308[1].

Le vice-ministre des Affaires étrangères a pris note avec satisfaction de la position du gouvernement français. Il m'a dit que les autorités soviétiques étaient prêtes, de leur côté, à poursuivre les échanges de vue sur la réunion d'une conférence de sécurité européenne. Il ne m'a cependant pas caché que, sur la préparation de la conférence, nos vues étaient différentes. Les problèmes d'organisation, y compris celui de la composition de la conférence, a observé mon interlocuteur, pourraient être abordés en priorité. C'était aux pays européens qu'il appartenait de décider eux-mêmes qui participerait à la réunion. Il n'y avait, naturellement, aucun inconvénient à ce que la France et l'URSS en discutent auparavant entre elles.

Les conversations pourraient également porter sur les méthodes de travail. Tout en admettant que l'ordre du jour, par exemple, soit examiné au cours d'échanges de vues bilatéraux, M. Kozyrev a souligné qu'il serait plus utilement évoqué au cours d'une réunion préparatoire de tous les pays européens intéressés. Le seul fait d'effectuer en commun ce travail préliminaire contribuerait, en effet, à améliorer le climat européen auquel se référait la communication française.

Cette réunion préparatoire, a poursuivi le vice-Ministre, qui serait tenue sans aucun préalable, permettrait précisément à tous les pays de faire connaître leurs vues sur l'ensemble des questions suggérées par la partie française : sécurité, coopération dans tous les domaines, etc. On ferait ainsi des progrès qui faciliteraient la tenue de la conférence elle-même. Sans doute, ne serait-il pas mauvais qu'au cours de la réunion préparatoire, on puisse déjà élaborer certains projets de décision, mais la tenue de la conférence ne devrait pas dépendre d'un accord préalable sur ces projets.

M'inspirant de votre circulaire no 307[2], j'ai dit alors au Ministre que nous n'avions pas l'intention d'examiner la question d'organisation avant

[1] Dans ce télégramme circulaire non reproduit du 4 juillet 1969, le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères demande à l'ambassadeur de France à Moscou de faire savoir aux autorités soviétiques son intérêt pour l'appel lancé le 17 mars 1969 par les membres du pacte de Varsovie en faveur d'une conférence sur la sécurité européenne. Le gouvernement français y voit une convergence avec sa politique constante visant à la détente, à la renonciation à la menace d'usage de la force et au respect de la souveraineté des États. Mais une telle réunion pose bien des problèmes et les autorités françaises sont disposées à s'en entretenir avec les autorités soviétiques.

[2] Dans ce télégramme circulaire également adressé à l'ambassade à Moscou le 4 juillet et non reproduit, le Secrétaire général indique qu'aux yeux de Paris, il convient de faire comprendre à

de savoir si l'exploration bilatérale de certains thèmes de discussion faisant bien augurer des chances de succès de la conférence. Nous estimions que le moment n'était pas encore venu de décider si elle aurait lieu ou non, et par conséquent de discuter de ses modalités. Cela, nous le ferions après et seulement si ces entretiens préliminaires à deux avaient été fructueux. J'ai rappelé à cette occasion que le succès de nos efforts supposait un climat européen amélioré, répondant à notre propre conception de la détente qui impliquait la renonciation à la politique des blocs.

M. Kozyrev a déclaré que, pour instaurer un climat favorable en Europe, une action dynamique conjointe de la France et de l'URSS dans le processus de la préparation à la conférence contribuerait certainement à créer une atmosphère favorable aussi bien à cette rencontre qu'aux questions concernant la sécurité et le développement de la coopération en Europe. Il a renouvelé son accord pour l'ouverture de conversations bilatérales et m'a indiqué qu'il me ferait connaître, dès que possible, les vues de son gouvernement sur nos propositions.

(*Collection des télégrammes, Moscou, 1969*)

17

M. Manac'h, Ambassadeur de France à Pékin,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1104 à 1112. *Pékin, 8 juillet 1969.*

Réservé. Diffusion réservée. (*Reçu* : le 9, 10 h. 20).

Situation à Shanghaï

Un de mes collaborateurs a eu l'occasion ces derniers jours de passer à Shanghaï. Il a pu constater qu'un vent d'activité politique, sinon de violence, souffle à nouveau sur la ville.

Tout d'abord, il y a une reprise de la guerre des affiches et des inscriptions. Les textes sont particulièrement nombreux aux abords du *Bund*[1], où se trouvent le comité révolutionnaire, la commission de contrôle militaire, la sûreté et l'appareil de la justice « populaire », le long de l'avenue Joffre et dans certains faubourgs industriels, tel Iung-Hua. Ils dénoncent des individus accusés de népotisme, de favoritisme, d'abus de pouvoir. La critique vise en fait les chefs. D'autres documents décrivent en termes grandiloquents diverses violences – « passages à tabac », occupations de locaux,

Moscou que l'idée de conférence paneuropéenne est à envisager mais qu'elle paraît impossible sans progrès vers la détente, ce qui suppose une renonciation à la politique des blocs.

[1] Le *Bund*, symbole de la ville de Shanghaï, est un boulevard qui s'étend sur 1 km 5, jalonné de bâtiments historiques datant de l'époque des concessions internationales, dont le style varie du roman au gothique, en passant par le baroque, le néo-classique et l'Art déco. Il était situé en zone anglo-américaine.

arrestations – perpétrées dans les tout derniers jours, notamment le 1er juillet, où un membre d'une « équipe de propagande de la pensée de Mao Tsé-tung »[1] aurait été mis à mal par un adversaire.

Les centres touchés par la fièvre sont des établissements industriels, une aciérie, une usine de jouets, et des administrations, les chemins de fer et la direction des industries chimiques. De nombreux slogans mettant en cause celle des deux centrales syndicales qui est sortie victorieuse des luttes sanglantes de 1967. Il apparaît qu'on assiste à une reprise du conflit de cette époque, pour le contrôle de cette organisation – le quartier général du travail – qui a, dans une mesure appréciable, voix au chapitre. Une réunion « élargie » du comité révolutionnaire[2] a eu lieu le 1er juillet, dans un esprit dont les militants syndicaux souhaiteraient « voir se manifester de façon palpable les effets ».

On constate également la reprise d'une offensive « culturelle ».

Dès le début de juin, on notait les signes d'une reprise de la campagne contre les intellectuels, dirigée d'abord contre les lecteurs du « rêve du pavillon rouge »[3], puis contre ceux des œuvres parues avant 1966[4] qui exaltaient l'« idéal » socialiste. À la fin du mois, l'offensive prend de l'ampleur, la presse officielle publie des pages entières consacrées aux ennemis de classe qui fréquentent les « bibliothèques souterraines ». Les affiches exhument une « affaire du grand monde », où se projetaient des films étrangers « obscènes », et réclament « qu'on débusque les intellectuels puants » tandis que la grande librairie *Sin-Hua* de *Nanking Road* organise une exposition consacrée à la campagne culturelle.

Enfin, on décèle une reprise de l'offensive politique à laquelle est liée l'affaire de l'usine 5703.

Les autorités patronnent ou tolèrent la reprise d'une campagne de dénonciation des traîtres. Un membre d'une équipe de propagande est accusé d'utiliser sa qualité pour se livrer à une activité antirévolutionnaire, ce qui

[1] Les « équipes de propagation de la pensée de Mao Tsé-tung (équipes PPMTT) » ont été expérimentées à l'université Ts'ing Hua, à Pékin, à partir de fin juillet 1968. Ce mouvement se généralisa massivement. Les « équipes PPMTT », composées d'ouvriers ou de paysans encadrés par l'APL (armée populaire de libération) procédèrent à l'occupation systématique des écoles et des universités. Leur action devait se développer sur trois plans : pacification, réformes de structures, démantèlement de la classe intellectuelle.

[2] Le 24 février 1967, Shanghaï est doté d'un comité révolutionnaire, fondé sur le principe de la triple alliance : représentants des organisations de masse, des cadres révolutionnaires et de l'armée, dont les dirigeants sont nommés et non élus. Une des principales fonctions du comité est de mettre fin à la lutte des factions qui paralyse le pays. Voir la note n° 228/CHN/DR en date du 10 juillet 1969 de l'attaché militaire près l'ambassade de France à Pékin, traitant des *oppositions sociologiques au sein des comités révolutionnaires et reconstitution du parti*, non reproduite. L'auteur analyse la semi-faillite du système des comités révolutionnaires due à la confusion de tous les pouvoirs au profit d'un organisme unique, passe en revue les tentatives d'amélioration du système pour aboutir à la nécessaire reconstitution du parti. L'institution de nouveaux comités du parti permettra en fait de procéder relativement en douceur à une nouvelle épuration.

[3] Il s'agit plus exactement du *Rêve dans le pavillon rouge* de Cao-Xuequin, qui date du XVIIIe siècle, et qui est un des quatre grands romans de la littérature classique chinoise.

[4] Se reporter à la dépêche de Pékin n° 560/AS du 23 juillet 1969, intitulée : *une étape dans l'offensive contre les intellectuels (critique du* Matin de Shanghaï, *de Chou Erh-fu*), non publiée.

implique une attaque sournoise contre les équipes elles-mêmes, pourtant émanation des comités révolutionnaires et de l'autorité militaire. L'organe officiel qui relève l'affaire souligne qu'il ne s'agit pas d'un cas isolé, mais d'une vague de fond qui tend à un retour en force des individus qu'on a écartés au cours des deux dernières années. « Gare à la contre-offensive de l'ennemi de classe », lance-t-il, « que les camarades révolutionnaires se tiennent en éveil ».

Les aspects politiques se précisent lorsque, à la suite de la réunion du 1er juillet, éclate le scandale d'une certaine usine 5703. Un organe de gardes rouges, l'« ouvrier rebelle révolutionnaire » dont les liens avec le comité révolutionnaire sont connus, publie le 6 juillet un rapport d'enquête signé de l'équipe de propagande, montrant comment l'entreprise est « truffée de tigres qui bloquent la voie au progrès de la pensée de Mao Tsé-tung ». Dans la journée, les murs de Shanghaï se couvrent de textes, de slogans qui soulignent la vilénie « de l'ennemi de classe, contre lequel il faut maintenir le feu roulant de notre artillerie ». Simultanément, les affichants invitent à se porter au secours des équipes de propagande, « ignominieusement prises à partie par de sinistres individus ».

À la date du 8 juillet, la situation à Shanghaï est stationnaire. La population suit avec un vif intérêt le déroulement des débats. Des attroupements se forment sous des prétextes futiles, au nez d'une police indifférente. Les « brigades de l'attaque par la plume et de la défense par les armes » maintiennent une existence discrète. L'affaire de l'usine 5703 n'a pas pour le moment donné lieu à des manifestations.

(*Collection des télégrammes, 1956-1992, Pékin, 1969, nº 120*)

18

M. Francfort, Ambassadeur de France à Belgrade,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 648 à 650. *Belgrade, 9 juillet 1969.*

(*Reçu* : le 10, 09 h. 05).

Entretien du président Tito avec les parlementaires français

Le président Tito par une attention exceptionnelle qu'ont soulignée les diverses personnalités gouvernementales qu'elle a rencontrées, a reçu dans sa résidence de vacances de Brioni, la délégation du bureau de l'Assemblée nationale qu'il a retenue dans une conversation très animée et détendue d'une heure trois quarts[1].

Les problèmes internationaux y ont peu figuré. Le Président n'a parlé que de la réunion consultative des non-alignés[2] qui s'ouvrait le jour même et à

[1] À l'invitation de l'Assemblée fédérale yougoslave, une délégation de l'Assemblée nationale française se rend en visite en Yougoslavie du 2 au 10 juillet.

[2] La réunion consultative des représentants spéciaux des pays non-alignés se tient à Belgrade du 8 au 12 juillet 1969.

l'occasion de laquelle il a surtout repris le thème, que j'ai déjà eu l'occasion de dégager des dernières déclarations yougoslaves (ma dépêche 1059/EU)[1], de la nécessité du regroupement des petits et moyens pays face aux pressions et à l'hégémonie de certains États, « Et l'on sait, a-t-il ajouté, de qui il s'agit ».

Les divers aspects des systèmes économiques français et yougoslave ont donné lieu à de substantiels échanges de propos.

À cet égard, le problème du développement des relations économiques entre les deux pays a été largement abordé.

Sur le plan industriel, le Président a fait état une fois de plus, comme lors notamment de sa conversation avec M. Villiers en mai (mon TG 427)[2], des possibilités de coopération et co-production, en particulier en matière d'armement, et de l'intérêt qu'il portait aux matériels français, radars, électronique et avions.

Sur le plan agricole, le Président a abordé objectivement, comme les principaux interlocuteurs de notre délégation, le problème des importations de viande yougoslave vers le marché commun[3], en reprenant les arguments habituels et sur lesquels je reviendrai par une communication séparée.

(*Europe, Yougoslavie, 1961-1970, politique extérieure, 1969, n° 236*)

[1] La dépêche de Belgrade n° 1059 du 5 juillet, non reproduite, reprend les positions yougoslaves à l'égard du mouvement international communiste, réaffirmées le 21 juin, à Kragujevac, par M. Mijalko Todorovic, membre du bureau exécutif de la Ligue des communistes de Yougoslavie, à l'occasion du 50e anniversaire du parti.

[2] Le télégramme de Belgrade nos 427 et 428 du 16 mai 1969, rapporte l'entretien tenu entre le président Tito et M. Georges Villiers, président d'honneur du Conseil national du patronat français et des membres de cet organisme, représentant de grandes firmes industrielles et commerciales françaises. Les perspectives de coopération industrielle avec les entreprises yougoslaves et les fournitures d'équipements militaires ont été au centre de cette conversation. Par ailleurs, M. Villiers est reçu par M. Toma Granfil, membre du Conseil exécutif fédéral, et Mika Spiljak, président de la Chambre des nationalités.

[3] La Yougoslavie a cherché, dès 1962, à établir un dialogue avec la Communauté économique européenne. Les dirigeants yougoslaves estiment indispensable de maintenir voire d'accroître le volume des exportations agricoles à destination de la CEE, exportations qui représentent près de la moitié du montant des ventes yougoslaves aux Six. La viande bovine entre pour une part importante dans ces échanges (40 % en valeur des exportations de produits agricoles). L'objectif prioritaire des Yougoslaves est d'obtenir de Bruxelles une garantie pour l'écoulement d'un tonnage minimum de viande vers la Communauté, entre autres pour ce qui concerne une qualité spéciale, le *baby beef*, essentiellement destiné au marché italien. Pour la France, les demandes yougoslaves, comme celles d'autres pays exportateurs, posent tout le problème de la politique agricole commune en matière de viande bovine. Sur ce sujet, se reporter à deux notes de la sous-direction d'Europe orientale, l'une du 9 novembre 1968, intitulée : *La Yougoslavie, la CEE et la France*, l'autre du 9 janvier 1969, sous-titrée : *Yougoslavie-CEE*, non publiées.

19

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
AFRIQUE DU NORD

Situation des rapports franco-algériens

N[1]. *Paris, 9 juillet 1969.*

La situation présente des rapports franco-algériens justifie-t-elle que soit accueillie favorablement l'invitation adressée au Ministre, par le gouvernement algérien, à se rendre prochainement en Algérie en visite officielle ?[2]

Les accords d'Évian de 1962[3] ont posé le principe de la coopération dans tous les domaines entre les deux pays. Où en est cette coopération à l'heure actuelle et dans quel sens devrait-elle être éventuellement infléchie ?

I. La *coopération culturelle et technique* est restée une constante de nos relations. Bien plus, l'Algérie tend à nous demander un effort accru.

Pour l'année en cours, le nombre total de nos coopérants dépasse 8 500 et les crédits inscrits aux diverses rubriques budgétaires atteignent 157 millions. À ces chiffres doivent s'ajouter ceux de l'assistance technique militaire, soit 400 coopérants et 12 millions de F.

D'une façon générale, cette coopération, régie par une Convention de 1966[4], s'inspire toujours de principes définis en 1962[5]. Nous devons envisager l'aide à l'Algérie comme un investissement à long terme et, si ce pays est sans doute le plus incommode de nos partenaires, considérer que, des trois États du Maghreb, c'est celui qui a le plus d'atouts dans son jeu. Il est, en particulier, indispensable de conserver ce capital irremplaçable que représente la langue française dans un État de 12 millions d'habitants qui a délibérément opté pour le bilinguisme.

[1] Cette note est signée par M. Pol Le Gourriérec, ministre plénipotentiaire, chargé des Affaires d'Afrique du Nord depuis octobre 1968.

[2] M. Maurice Schumann, Ministre des Affaires étrangères, reste très désireux d'effectuer à Alger le déplacement promis, il y a un an, à M. Bouteflika et prévu pour le mois de mai 1969 par son prédécesseur, M. Michel Debré. Ce projet a été confirmé à M. Malek, ambassadeur d'Algérie à Paris, par le président Pompidou, lors de la réception donnée le 8 juillet à l'Élysée en l'honneur du corps diplomatique. Toutefois, aucune date précise n'est fixée vu les turbulences qui règnent encore dans les relations entre les deux pays. M. Maurice Schumann se rendra en visite officielle en Algérie les 2 et 3 octobre 1969.

[3] Pour le texte des Accords d'Évian du 18 mars 1962, se reporter au *Journal Officiel de la République française* du 20 mars 1962, p. 3019 à 3032 ainsi qu'à *l'Année politique 1962*, p. 271-274 et p. 631-646, voir également *D.D.F.* 1969-II, n°s 90, 91, 199.

[4] Convention relative à la Coopération technique et culturelle du 8 avril 1966. Se reporter à une note du 25 août 1969, non publiée, intitulée *Coopération technique*, qui reprend l'analyse de cette coopération de 1962 à 1969, procède à une étude approfondie des objectifs et des modalités de la coopération, notamment dans la perspective d'une évolution vers une coopération de perfectionnement, de formation et de développement.

[5] Déclaration de principes relative à la Coopération culturelle du 19 mars 1962.

Encore convient-il d'opérer les mutations nécessaires, en prenant en considération aussi bien nos disponibilités en crédits et en personnel qualifié, que les moyens accrus dont peut aujourd'hui disposer l'Algérie. Cette remise en ordre doit être envisagée à l'occasion du renouvellement de la Convention de 1966, qui vient à échéance en 1970[1]. Certes, des problèmes domaniaux se posent (cession du lycée Victor Hugo aux Algériens)[2]. Notre ambassade pense pouvoir les résoudre.

M. Basdevant[3] constate d'autre part une « nette amélioration dans l'application de la Convention du 8 avril 1966 par les autorités algériennes » (lettre du 4 juillet 1968)[4].

II. *Les relations économiques et financières* entre nos deux pays se sont profondément modifiées au cours des sept dernières années. D'une façon générale, la situation privilégiée dont bénéficiaient nos industriels et nos commerçants s'est progressivement dégradée. Cependant, l'avenir réserve encore des perspectives favorables à un courant d'échanges équilibrés.

Dans le secteur non pétrolier, les aspects négatifs du bilan sont lourds, en raison de la dévolution à l'État algérien de la quasi-totalité des exploitations agricoles, immeubles urbains, entreprises industrielles et commerciales, banques et sociétés d'assurances[5]. Les promesses d'indemnisation, quand elles existaient, n'ont pas été suivies d'effet.

Le nouveau tarif douanier algérien[6] annule en fait le régime préférentiel accordé jusqu'alors à notre pays. En outre, à titre de rétorsion pour la non-exécution de nos obligations en matière d'importation de vins (8 770 000 hl

[1] Un avenant à la Convention du 8 avril 1966 relatif à la Coopération technique et culturelle est signé le 22 août 1970.

[2] Les autorités algériennes réclament la dévolution du lycée Victor Hugo d'Alger depuis 1967. Les négociations portant sur des formules de partage ou d'attente ont échoué. Finalement, cet établissement est remis le 8 septembre 1969 au ministère algérien de l'Éducation nationale, qui prête à l'Office universitaire et culturel français, pour trois ans, le lycée Pasteur.

[3] M. Jean Basdevant est ambassadeur, haut représentant de la République française à Alger depuis novembre 1968.

[4] Ici, il y a erreur de datation, il s'agit de la lettre d'Alger n° 250/COP/CAB du 4 juillet 1969. L'ambassadeur, Jean Basdevant, écrit : « Après la suppression du quitus fiscal en septembre 1968, celles-ci (les Autorités algériennes) ont finalement renoncé à réclamer aux coopérants quittant le territoire algérien un titre de congé… D'une manière générale, le contentieux relatif à l'application de la Convention (rappels financiers, liquidation des indemnités de déménagements) tend à se résorber ».

[5] La liquidation du passé constitue un problème très lourd : deux millions d'hectares de terres, trois cent mille logements, de nombreuses et importantes entreprises industrielles et commerciales, tel est le bilan des spoliations sans la moindre indemnité. À cela s'ajoutent les nationalisations récentes : le 14 mai 1968, nationalisation de dix sociétés de distribution de carburant et de gaz liquéfié ; le 21 mai 1968, nationalisation de vingt-sept entreprises ; le 14 juin 1968, nationalisation de dix-huit sociétés industrielles. Les Algériens considèrent que les Français les ont spoliés pendant un siècle et demi et que la France est, en outre, responsable de toutes les pertes de la période 1954-1962. Se reporter à *D.D.F.* 1969-I, n° 173.

[6] Le 6 février 1968, deux ordonnances portant sur l'entrée en vigueur d'un nouveau tarif douanier sont publiées au *Journal Officiel de la République algérienne* avec un double objectif : être sélectif à l'importation et stimuler la substitution d'importations par le développement de la production nationale.

de retard au 1er février 1969), des mesures discriminatoires ont été prises[1]. L'Algérie pratique enfin, en matière de transferts de fonds, une politique très restrictive et injustifiée.

Il existe, toutefois, un certain nombre de facteurs nettement positifs. Ses ressources naturelles assurent à l'Algérie une solvabilité réelle. Elle n'a pas de dette extérieure et a régulièrement accru ses ressources de change (600 millions de $ environ à l'heure actuelle). Elle poursuit, d'autre part, une politique économique assez raisonnable et un ambitieux programme d'industrialisation. Ce dernier concerne notamment les secteurs de l'énergie (pétrochimie et gaz), de la métallurgie (complexe fonte et acier d'Annaba)[2], et industries mécaniques (matériels agricoles à Constantine, usine de montage d'automobiles à Oran, devant produire 85 000 unités ; la Régie Renault s'intéresse à ce projet), etc.

Après une phase d'adaptation, l'Algérie est devenue un marché en expansion constante – auquel s'intéressent chaque jour davantage les pays industrialisés – et la tendance à la régression des échanges franco-algériens régulière depuis 1962, s'est renversée en 1968. Mais, à l'égard de la France restée son principal client et son premier fournisseur, l'Algérie se trouve dans une position de force relative : elle peut, en particulier, diversifier davantage ses ressources d'approvisionnement.

L'importance des intérêts français devrait nous conduire à renouer le dialogue pour chercher des solutions aux principales difficultés actuelles :

– règlement définitif du problème du vin,

– règlement satisfaisant des questions d'indemnisations et de transferts pour donner à nos entreprises la confiance nécessaire à la relance d'une coopération industrielle.

Dans le secteur pétrolier, l'exécution de l'accord de 1965[3] aurait dû dans l'ensemble donner satisfaction aux deux parties. La France tire de l'Algérie

[1] À titre de rétorsion contre la non importation de vins algériens, les autorités d'Alger ont recouru à deux procédés principaux pour réduire l'importation de produits français : le refus de licences et visas pour les importations soumises à autorisation ; les instructions données aux organismes dépendant de l'État de ne pas s'adresser à des fournisseurs français (seules font exception la société nationale d'Édition et de Diffusion et la Pharmacie centrale).

[2] Le 8 mars 1969, un accord entre la Sonatrach et la société française Krebs est signé, prévoyant la construction à Annaba d'un complexe industriel qui produira 1 500 tonnes/jour d'acide sulfurique, 500 tonnes/jour d'acide phosphorique et 500 tonnes/jour d'engrais à base de phosphore, d'azote et de potassium. Ce complexe utilisera le gaz naturel acheminé par le gazoduc Hassi R'Mel-Skikda et les phosphates du Djebel Onk. Ce contrat, d'un montant de 241 millions de dinars, prévoit la livraison « clé en mains » et comprend la fourniture du matériel, son montage, les installations portuaires nécessaires au déchargement du soufre et du potassium. Le groupe Krebs se charge en outre de la formation de 300 techniciens dont 220 seront formés en Algérie et 80 en France. De même, le 23 mai, deux contrats sont signés à Alger, l'un avec la société Impex pour la fourniture des équipements nécessaires à l'implantation à Guelma d'une raffinerie-sucrerie ; l'autre avec Fives-Lille-Caille pour la construction à Mostaganem d'une raffinerie portuaire d'une capacité de production de 90 000 tonnes/an.

[3] L'accord franco-algérien sur les hydrocarbures est signé à Alger le 29 juillet 1965. Le texte est publié en un livret séparé par l'Imprimerie des Journaux officiels, Paris, 26 rue Desaix, sous le titre : *Accord entre la République française et la République algérienne démocratique et populaire concernant le règlement de questions touchant les hydrocarbures et le développement industriel de l'Algérie, 29 juillet 1965*, Secrétariat d'État auprès du Premier ministre chargé des Affaires algériennes.

le tiers de son approvisionnement en pétrole (24 000 000 t.), tandis que nos sociétés ont amorti la plus grande partie de leurs investissements, ont vendu hors de France, en devises, une large fraction de leur production algérienne (19 000 000 t. en 1968) et ont fait des bénéfices substantiels.

De son côté, l'Algérie a tiré du pétrole des revenus accrus qui constituent près du quart de ses recettes budgétaires. Elle voit en nous, d'autre part, un client irremplaçable pour le gaz (ventes et équipement industriel).

Cependant, dans la perspective de la révision de l'accord de 1965, les Algériens exercent sur nos sociétés des pressions multiples, afin de les amener à renouveler leur mise. Les rapports pétroliers franco-algériens devront trouver prochainement un nouveau point d'équilibre.

Dans l'immédiat, le problème posé par la demande algérienne d'indexation du prix du gaz devrait être rapidement tranché afin de mener à son terme l'opération d'importation du gaz liquéfié.

En matière sociale, le problème de la main-d'œuvre algérienne en France a trouvé sa solution par l'accord du 27 décembre 1968[1]. Cet accord nous donne satisfaction dans la mesure où il nous permet de reprendre le contrôle d'une colonie étrangère de 550 000 personnes et de règlementer les apports nouveaux.

Enfin, il convient de souligner l'intérêt pour l'avenir de notre *coopération militaire* avec l'Algérie. Le nombre de nos assistants techniques dans ce domaine s'élève déjà à 400. Notre influence est prépondérante dans certaines armes (Génie, Gendarmerie, Service de Santé etc.), des négociations progressent favorablement pour son développement dans d'autres secteurs (école d'EOR). Des conseillers techniques à un niveau élevé nous sont d'autre part demandés. Le problème de Bou Sfer et du projet d'École d'Aviation fait l'objet d'une note distincte.

Du tableau qui précède, on peut tirer la conclusion que, malgré toutes nos déceptions, la coopération franco-algérienne pourrait prendre un nouveau départ. Mais ce bilan ne peut s'apprécier que dans une perspective d'avenir et sous l'angle politique.

Certes, les incidents de parcours ne manquent pas, dont la responsabilité d'ailleurs n'est pas toujours à imputer à nos partenaires. En ce qui concerne en particulier les échanges commerciaux, on ne saurait oublier que leur dégradation a été dans une large mesure la conséquence de l'incapacité où nous nous sommes trouvés d'acheter les quantités de vin algérien prévues par les accords. Au surplus, il est bien évident que nous ne saurions refuser aux Algériens de mener la politique économique et sociale de leur choix, même si elle se trouve contraire à certains de nos intérêts.

[1] Le 27 décembre 1968 est signé à Alger, par M. Basdevant, ambassadeur de France, l'accord franco-algérien sur la main-d'œuvre, « accord sur la circulation, l'emploi et le séjour en France des travailleurs algériens et de leur famille » paraphé à Alger le 26 octobre 1968 par MM. Gilbert Pineton de Chambrun, directeur des Affaires administratives et consulaires au Département, et Djamal Houhou, directeur des Affaires françaises, au ministère algérien des Affaires étrangères.

Ceci dit, il n'est que trop vrai que certaines attitudes et procédés de nos partenaires sont irritants, voire inadmissibles, dans la mesure où ils nous mettent devant le fait accompli : nationalisation brutale d'affaires françaises sans indemnisation, reprises de locaux administratifs ou scolaires sans qu'il soit tenu compte de nos intérêts, revendication avant terme de la base aérienne de Bou Sfer, etc.

En dépit de ces motifs d'amertume et de déception, la Direction politique estime que notre intérêt, dans tous les domaines, commande que soit poursuivie une coopération que la France, au regard des pays du Tiers Monde a souhaité exemplaire.

Sur le plan politique et culturel, nous devons veiller à sauvegarder l'atout majeur que représente, entre la France et les pays francophones d'Afrique Noire, la présence d'un État, situé au centre de la Méditerranée occidentale, où la langue et les techniques françaises sont solidement implantées.

Sur le plan économique, la prépondérance de la France en matière commerciale peut et doit être maintenue. À cet égard on ne saurait trop souligner l'intérêt que présente pour nous l'exploitation des hydrocarbures algériens.

Sur le plan de notre sécurité enfin, il est indispensable d'empêcher l'Algérie de tomber complètement sous l'influence d'une grande puissance étrangère, dont les activités compromettraient l'équilibre en Méditerranée et menaceraient le flanc sud de notre pays. À cet effet, notre coopération technique militaire doit être préservée et, si possible, développée et aucune occasion ne doit être perdue d'installer notre assistance dans des secteurs des forces armées algériennes où elle serait le plus susceptible de limiter l'influence soviétique.

Pour toutes ces raisons, il apparaît très souhaitable que le Ministre donne suite à l'invitation qui lui a été adressée et dont la Direction politique rappelle qu'elle avait déjà été remise à M. Michel Debré à la suite du voyage que le ministre algérien des Affaires étrangères, M. Bouteflika, avait effectué à Paris au cours de l'été 1968[1]. La visite du Ministre, si elle avait lieu, pourrait d'ailleurs ne pas revêtir un simple caractère de courtoisie et d'amitié ; elle pourrait être l'occasion d'utiles séances de travail sur les principaux points des relations franco-algériennes où se manifestent des difficultés. Au surplus, la refuser ne pourrait qu'alourdir encore le climat des rapports entre les deux pays et ne pourrait que rendre plus ardue la solution des problèmes en suspens.

(*Afrique du Nord, Algérie, relations politiques franco-algériennes, 1969, n° 23*)

[1] À l'invitation de M. Debré, ministre des Affaires étrangères, M. Abdelaziz Bouteflika, ministre algérien des Affaires étrangères, a effectué une courte visite à Paris du 24 au 27 juillet 1968. M. Michel Debré désirait, au lendemain de sa prise de fonctions, procéder à un tour d'horizon sur les relations franco-algériennes, qui connaissent depuis quelques mois une sensible dégradation, en raison du contentieux accumulé dans divers domaines. Les conversations ont mis en évidence la volonté des deux gouvernements de poursuivre la politique de coopération et de rechercher, dans un esprit pragmatique, une solution aux difficultés actuelles.

20

NOTE
DE LA DIRECTION D'AFRIQUE DU NORD
Relations franco-marocaines

N. *Paris, 9 juillet 1969.*

L'affaire Ben Barka[1] qui, depuis trois ans, pèse sur les rapports franco-marocains, a été considérée au Maroc comme une confrontation d'amour-propre. Même s'il ne rend pas entièrement compte de la complexité du problème, cet aspect personnel de l'affaire peut permettre d'envisager une issue politique, liée aux changements intervenus dans l'État.

Si les rapports franco-marocains sont, depuis janvier 1960, en veilleuse, rien d'essentiel n'a été compromis dans les relations des deux pays. Grâce aux effectifs de coopérants et d'enseignants qu'elle envoie au Maroc, la France a conservé une place primordiale dans les domaines culturel, militaire, industriel et commercial. Dans ce dernier secteur, cependant, la chute de nos échanges, consécutive à la suppression de crédits d'aide, a été si sensible qu'il a été nécessaire, en 1968, de rétablir ceux-ci, la place que nous occupons a été sauvée à temps, mais la concurrence est plus âpre.

La situation matérielle du pays, qui bénéficie du calme politique d'un régime de monarchie quasi-absolue, sa politique financière et monétaire, ne sont pas mauvaises. Grâce aux bonnes récoltes de ces dernières années, ainsi qu'aux grands travaux effectués, le Maroc parvient à se nourrir, surmontant l'accroissement galopant de sa population. Il intéresse plusieurs pays d'Europe occidentale, l'URSS et les États-Unis.

Le Maroc, qui continue de tenir la France pour l'élément capital de l'équilibre maghrébin, aspire d'autre part à nous voir jouer un rôle actif en sa faveur à Bruxelles – puisqu'il vient d'être associé au Marché commun au Maghreb – où il entretient avec l'Algérie des relations qui ne se sont améliorées qu'en apparence –, au Moyen-Orient, en Afrique, dans le monde. Son impatience de voir « régler » l'affaire Ben Barka est donc de nature essentiellement politique.

Sur le plan juridique, l'affaire Ben Barka ne paraît pas relever du domaine de la grâce présidentielle, et la réouverture du procès serait particulièrement inopportune. Il faut d'autre part noter que le général Oufkir[2] n'a rien fait pour se pourvoir devant une juridiction supérieure.

Il n'est pas sans intérêt, à cet égard, de rappeler les problèmes posés par l'arrestation, en octobre 1956, des chefs de l'insurrection algérienne, hôtes

[1] Ben Barka (Medhi), né en janvier 1920 à Rabat, Maroc était un homme politique marocain, principal opposant socialiste au roi Hassan II. Le 29 octobre 1965, devant la brasserie Lipp à Paris, Ben Barka fut kidnappé par des policiers français et son corps ne fut jamais retrouvé.

[2] Oufkir (général Mohammed), général marocain, ministre de l'Intérieur depuis 1967. Soupçonné d'être l'instigateur de l'assassinat de Ben Barka.

du Roi du Maroc, arrestation qui devait provoquer une grave crise dans les relations franco-marocaines (le gouvernement marocain rappela son ambassadeur à Paris, et Parodi[1] ne rejoignit son poste à Rabat qu'en septembre 1957) et la tentative de règlement juridique qui devait suivre : constitution d'une commission internationale d'enquête et de conciliation, composée de 3 membres neutres, d'un membre français et d'un membre marocain. La constitution de cette commission permit, à l'époque, au gouvernement de Rabat de sauver la face ; en fait, les relations diplomatiques furent reprises avant que les conclusions juridiques ne soient connues.

En tous les cas, pour régler, comme elle doit l'être, une affaire encore lourde de menaces (terres, relations commerciales), il convient de savoir si l'évident intérêt d'un règlement politique – qui pourrait d'ailleurs comporter à plus ou moins bref délai, la nomination du général Oufkir à un poste non gouvernemental – l'emportera sur les considérations strictement juridiques.

(*Direction politique Afrique du Nord - Maroc, 1969*)

21

NOTE
DE LA DIRECTION D'AFRIQUE DU NORD

Relations franco-tunisiennes

N. *Paris, 9 juillet 1969.*

Après bien des vicissitudes, consécutives en dernier lieu à la dépossession de nos agriculteurs en 1964, les rapports entre la France et la Tunisie ont retrouvé un cours normal depuis les visites à Paris de M. Bahi Ladgham[2] en octobre dernier et de M. Bourguiba Junior[3] au début de cette année. Dès 1968 nous avions repris notre aide militaire à l'ancien Protectorat et accru notre effort d'assistance en matière économique et financière.

Les récentes visites en Tunisie de M. Schumann – en sa qualité de ministre des Affaires sociales – et de M. de Lipkowski[4] ont marqué de façon spectaculaire le tournant pris par nos relations, et que devaient consacrer le voyage en Tunisie du ministre des Affaires étrangères, puis la venue en France du président Bourguiba et l'invitation adressée au général de Gaulle à se rendre en Tunisie l'an prochain.

[1] Parodi (Alexandre), ambassadeur de France au Maroc de septembre 1957 à 1960.

[2] Bahi Ladgham, est un homme politique tunisien, Premier ministre depuis le 7 novembre 1969.

[3] Bourguiba Jr (Habib), fils du Président Habib Bourguiba, est un homme politique et diplomate tunisien, ministre des Affaires étrangères depuis le 12 novembre 1964.

[4] Lipkowski (Jean de), est un homme politique français, secrétaire d'État aux Affaires étrangères depuis le 12 juillet 1968 dans le gouvernement de M. Couve de Murville.

Le voyage du Ministre, qui pourrait se placer au début de novembre, c'est-à-dire avant le Congrès du Destour et les élections présidentielles, est plus souhaitable que jamais ; il serait pour la Tunisie un témoignage d'amitié et le signe de notre volonté de coopération – qui a été marqué par ailleurs par la signature récente d'un accord de coopération culturelle et technique et d'un accord économique. Il permettrait d'effectuer un tour d'horizon des problèmes intéressant les deux pays et de mettre au point le programme des visites au niveau des chefs d'État.

Le Président tunisien, qui n'a jamais accompli en France de visite d'État, et qui caresse depuis longtemps ce projet, serait naturellement déçu que l'invitation du président de la République ne lui fût pas renouvelée.

Au cours d'entretiens qu'avait eus à Paris M. Bourguiba Junior au début de cette année, il avait été convenu que la France s'efforcerait d'apporter à la Tunisie une aide substantielle dans le domaine militaire, à défaut de conclure avec elle un pacte de défense mutuelle, comme Tunis le demandait. C'est à la suite de ces conversations qu'il a été décidé d'aider nos partenaires à créer, au cours de l'automne prochain, une « École polyvalente » militaire. Le gouvernement de Tunis se montrant d'autre part très alarmé de la présence permanente des forces navales soviétiques au large de ses côtes, et demandant un « signe » de notre intérêt pour la défense de la Tunisie, une flottille française – qui a été très bien accueillie et dont la présence a fait le meilleur effet – s'est rendue à Tunis au cours du mois de juin.

D'autre part, il a été décidé d'accroître l'aide financière accordée par la France à la Tunisie, qui doit s'élever à 4 millions de francs en 1969 et à 4 millions en 1970. Accrus par des crédits « Coface » [1], ces dons devaient permettre de financer l'achat par la Tunisie de matériel blindé (AMX 13) en 1969, puis de matériel aéronautique (Nord 2501). Mais d'autres offres, assorties également d'un don de 3 millions de francs, et portant sur du matériel analogue, ont été faites récemment par les Allemands, à des conditions, semble-t-il, beaucoup plus avantageuses, et M. M'Zali[2], ministre de la Défense nationale, qui se trouve actuellement à Paris où il consulte des médecins, pourrait demander à voir à ce sujet soit le Ministre, soit M. Debré[3]. M. Masmoudi[4] se propose en tous cas d'en entretenir prochainement le directeur d'Afrique du Nord. Une intervention serait sans doute nécessaire auprès de la DMA[5] pour l'amener à réviser ses prix, afin

[1] Coface, Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (COFACE) a été fondée en 1946 en tant qu'agence spécialisée dans l'assurance crédit à l'exportation.

[2] Mzali (Mohamed), homme politique tunisien, ministre de la Défense du 12 avril 1968 au 7 novembre 1969.

[3] Debré (Michel), est un homme politique français, ministre des Affaires étrangères du 31 mai 1968 au 16 juin 1969, puis ministre d'État, chargé de la Défense nationale depuis le 22 juin 1969.

[4] Masmoudi (Mohamed), est un homme politique tunisien, ambassadeur de Tunisie en France depuis le 13 février 1965.

[5] DMA est la Délégation ministérielle pour l'Armement, créée en 1961.

de nous mettre au moins à égalité – s'agissant de matériel français – avec les firmes étrangères.

(*Direction politique Afrique du Nord - Tunisie, 1969*)

22

Compte rendu

Entretien de M. Diori Hamani, Président de la République du Niger, avec M. Chaban-Delmas, Premier ministre, le lundi 7 juillet 1969 à 16 h.

C.R. *Paris, 9 juillet 1969.*

M. Diori Hamani[1] a renouvelé à M. Chaban-Delmas les félicitations qu'il avait déjà eu l'occasion de lui exprimer par écrit.

Il a exposé d'autre part :

– que lorsque de la récente réunion des chefs d'État de l'Entente[2], ceux-ci avaient conféré entre eux des modalités de la coopération et abordé, sans que le problème présente un caractère d'urgence, la révision éventuelle des accords qui, selon M. Diori, auraient été conclus pour une période de cinq ans et seraient venus à expiration en 1966.

M. Diori a notamment insisté sur la part plus grande qu'il voudrait voir prendre au secteur privé français dans les investissements effectués dans les États africains. Ces différents États ont publié des codes des investissements et voudraient qu'à ce système de garantie nationale s'en ajoutent d'autres par la création éventuelle d'un fonds de garantie des investissements privés français qui pourrait s'articuler avec le fonds de garantie de l'Entente déjà existant.

D'autre part, il serait souhaitable, au moins en ce qui concerne les États africains les plus riches, qu'une part plus large fût faite aux prêts par rapport aux dons.

– En ce qui concerne les problèmes propres du Niger, M. Diori a rappelé la création de la commission franco-nigérienne de coopération[3] et le principe de l'aide exceptionnelle promise par le général de Gaulle.

[1] M. Diori Hamani, président de la République du Niger a effectué un séjour privé en France du 7 au 31 juillet. Il s'est entretenu le 7 avec MM. Chaban-Delmas, Premier ministre, Foccart, secrétaire général à la présidence de la République et Bourges, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, le 8 avec M. Pompidou. Le 29, il est reçu par M. Schumann, ministre des Affaires étrangères.

[2] La réunion du Conseil de l'Entente se tient à Abidjan les 24-25 juin 1969. Cette organisation de coopération régionale d'Afrique de l'Ouest, à finalité principalement économique, a été créée en 1959. Les pays fondateurs sont le Dahomey/Bénin, la Haute-Volta/Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Niger. Le Togo y adhère en 1966. Le siège est à Abidjan. Les principaux problèmes politiques en suspens concernent : la création d'un groupe régional de l'Afrique de l'Ouest ; le sort de l'ex-président Yaméogo ; la révision des accords de coopération avec la France, dans le domaine de la Défense en particulier ; l'attitude de l'Entente sur le problème nigérian.

[3] Le protocole instituant une commission franco-nigérienne de coopération est signé à Paris le 16 octobre 1968. Sur les origines de cette commission, se reporter à la note de la direction des

Après la création de cette commission, deux points restent selon lui à déterminer : d'une part l'importance et d'autre part la durée de l'aide.

La République du Niger connaît en effet un certain nombre de difficultés économiques : par suite de circonstances climatiques, la récolte d'arachide a été mauvaise et le bétail décimé. La guerre au Nigeria gêne l'évacuation de la production ; le Nigeria paie ses importations en monnaie nationale surévaluée mais n'accepte de paiement qu'en devises étrangères.

Sans doute l'uranium va-t-il rapporter à partir de 1975. Mais jusque-là un effort important est nécessaire de la part de la France dans le cadre de ce qui avait été promis par le général de Gaulle.

– Sur le plan de la francophonie, M. Diori Hamani a rappelé qu'il avait reçu à plusieurs reprises la visite de M. Jean-Marc Léger[1] chargé de lui faire rapport sur le projet de création de l'agence de coopération francophone et que ce projet lui paraissait en bonne voie. Cependant, certaines réticences se manifestent de la part de la Suisse.

Actuellement, on s'interroge sur le point de savoir où se tiendra la prochaine réunion de la francophonie : Paris, Tunis, Dakar ou Montréal ?

Répondant au fur et à mesure à chacun des points soulevés, le Premier ministre a indiqué :

– qu'eu égard à la situation financière des instructions très dures avaient été données pour la préparation du budget, mais qu'il chercherait cependant à épargner la coopération dans toute la mesure du possible et s'en tiendrait aux axes définis par le général de Gaulle, même si certaines amodiations devaient être apportées sur des points précis.

Il espérait qu'en tout cas les moyens mis en œuvre ne seraient que peu modifiés.

– que l'aide publique ne pouvant tout faire, il serait bon en effet qu'elle reçoive un rôle d'incitation : à cet égard, les solutions préconisées par le président Diori pour stimuler l'aide privée lui paraissaient mériter une étude très attentive.

– qu'en ce qui concerne le cas particulier du Niger, un effort très important avait été effectué cette année en sa faveur et que bien entendu la France tiendrait tous ses engagements dans la ligne définie par le général de Gaulle, mais que les perspectives budgétaires se présentent comme très rigoureuses.

– d'autre part, le Premier ministre a renouvelé ses remerciements pour les félicitations que lui avait adressées M. Diori Hamani et l'a lui-même

Affaires africaines et malgaches au Département n° 466/DAM du 30 septembre 1968, non publiée. L'installation solennelle de la commission a lieu à Niamey le 18 novembre 1968.

[1] Le Canadien Jean-Marc Léger est journaliste de profession de 1951 à 1969, secrétaire général de l'Association des universités entièrement ou partiellement de langue française (AUPELF) depuis 1961, secrétaire général de l'Agence de coopération culturelle et technique des pays de langue française (ACCT), commissaire général à la francophonie, vice-ministre adjoint au ministère canadien de l'Éducation nationale, vice-ministre adjoint au ministère des Relations internationales.

félicité pour le rôle déterminant qu'il avait joué en ce qui concerne le renouvellement de la Convention de Yaoundé.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Niger, politique étrangère, relations avec la France, 1969*)

23

M. D'HALLOY, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À JÉRUSALEM,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 281/AL. *Jérusalem, 10 juillet 1969.*

Comité consultatif mondial pour Jérusalem.

Une quarantaine de personnalités jouissant d'une réputation mondiale dans les domaines de l'architecture, de la culture, de l'humanisme, de la spiritualité se sont réunies la semaine dernière à l'appel de M. Teddy Kollek[1], maire de Jérusalem, pour étudier divers projets établis par des urbanistes juifs afin de préserver les sites historiques et religieux et la signification spirituelle de la Ville Sainte.

En accueillant les personnalités invitées qui toutes n'étaient pas venues, M. Kollek a fait observer que le Comité consultatif pour Jérusalem avait été organisé par déférence pour les intérêts mondiaux en jeu et en vue de recueillir l'avis de personnalités qui passent pour représenter « l'opinion publique générale ». M. Kollek a cependant avoué qu'il n'avait réussi à obtenir le concours d'aucune personnalité arabe ou musulmane.

Le Comité s'étant réuni au moment même où le Conseil de sécurité[2] était rassemblé pour examiner la plainte de la Jordanie contre Israël concernant le statut de Jérusalem, les services de propagande n'ont pas manqué d'opposer à l'œuvre constructive et pacifique du Comité, l'attitude négative et hypocrite de l'organisation internationale. Mais en réalité si les intentions de M. Kollek étaient apparemment désintéressées, on s'est vite aperçu qu'elles comportaient des arrière-pensées et que le but de l'opération consistait à faire approuver par un groupe de personnalités, au demeurant dépourvues de tout caractère représentatif, un plan conçu par Israël dans un esprit qui, à long terme, doit conduire à une judaïsation de la ville.

Sur les 42 personnalités étrangères qui avaient répondu à l'invitation du maire de Jérusalem figuraient notamment MM. Carlos Garcia, ancien

[1] Teddy Kollek est le maire israélien de Jérusalem ; il se présente en 1969 sur la liste du *Front*, parti travailliste *mapaï*. L'élection se déroule pour la première fois dans les deux secteurs juif et arabe de Jérusalem, le 28 octobre 1969. Il est réélu ; la participation arabe a été très faible.

[2] Le 26 juin 1969, la Jordanie dépose une plainte contre Israël qui « continue de violer les droits fondamentaux de l'homme dans la ville sainte » et demande la réunion du Conseil de sécurité qui examine la plainte le 30 juin – Voir *D.D.F*, 1969-I n° 460.

président des Philippines, Jacques Lipchitz[1], Ignazio Silone[2], Sir Philippe Hendy[3], Sir Isaiah Berlin[4], Henri Moore[5], le professeur Gaston Wiet[6], le professeur Segerstedt (d'Uppsala)[7], le professeur Jacques Courvoisier[8] (de Genève), Sir Robert Menzies[9], l'architecte ceylanais Geoffrey Bawa, l'écrivain Saumyendranath Tagore[10] et enfin M. Étienne Boegner, représentant son père, le pasteur Marc Boegner[11] qui, ainsi que le sait le Département, est particulièrement soucieux de préserver le caractère sacré du Mont des Oliviers.

Invité par la presse à indiquer les raisons pour lesquelles il avait accepté de participer à ce comité, l'écrivain et humaniste S. Tagore a déclaré que Jérusalem peut être comparée par son importance spirituelle à Benarès et qu'au surplus pour toute personne qui se sent concernée par le destin de l'humanité, le problème de Jérusalem présente un caractère universel.

Dès son arrivée à Jérusalem, M. Étienne Boegner a repris contact avec ce consulat général et m'a tenu informé de la marche des travaux du Comité et de la résolution prise. Il ne m'a pas caché en partant qu'il était en définitive désappointé, quelle que fut son estime pour M. Teddy Kollek, de la tournure prise par cette réunion.

Chargé par le maire de présider la commission de rédaction de la résolution, il avait jugé opportun, avec le complet accord des autres membres étrangers et de M. Yigaël Yadin[12], le célèbre archéologue israélien, d'insister sur la nécessité d'adapter le plan de développement de la Ville Sainte à la signification spirituelle qu'elle revêt tant pour les juifs que pour les

[1] Jacques Lipchitz est un sculpteur français d'origine russe.

[2] Ignazio Silone, écrivain italien, membre du parti socialiste, puis du parti communiste de 1928 à 1930, abandonne le parti communiste, combat le régime fasciste, se réfugie en Suisse ; revenu en Italie il est membre de l'Assemblée constituante italienne de 1946 à 1948, puis abandonne la politique.

[3] Sir Philippe Hendy, de nationalité britannique, est directeur de la *National Gallery* à Londres (1949 à 1967), président du conseil international des musées (1949-1967), puis conseiller pour le musée israélien de Jérusalem depuis 1968. Il réside à Jérusalem.

[4] Sir Isaiah Berlin, philosophe britannique d'origine juive et russe, est président du *Wolfson College* à Oxford depuis 1966.

[5] Henri Moore, sculpteur britannique, est membre du *National Theater Board* depuis 1962 et du *Arts Council* de 1962 à 1967.

[6] Gaston Wiet, professeur de langue et littérature arabe au Collège de France de 1951 à 1960, est membre de l'Institut.

[7] Le professeur Torgny Segerstedt, philosophe suédois, est administrateur de l'université d'Uppsala.

[8] Le professeur Jacques Courvoisier, de nationalité suisse, est recteur de l'université de Genève 1958 à 1960.

[9] Sir Robert Menzies, Premier ministre australien du 26 avril 1939 au 28 août 1941, puis du 19 décembre 1949 au 26 janvier 1966.

[10] Écrivain indien, neveu du poète, et de tendance communiste.

[11] Le pasteur Marc Boegner, homme de lettres, est membre de l'Institut : Académie française et Académie des Sciences morales et politiques.

[12] Rav-Aloof Yigaël Yadin, archéologue israélien, après avoir été officier dans l'armée de la *Hagana*, est directeur des fouilles archéologiques à Hazor, Meggido, dans les grottes du désert de Juda, à Masada.

chrétiens et les musulmans. Ce projet a été rejeté en séance plénière par 9 voix contre 8, seulement, 17 membres du Comité sur 40 ayant participé au vote. C'est à une commission composée presque uniquement de personnalités juives que le soin a été confié de présenter un nouveau projet de résolution qui a « sécularisé » le texte précédemment établi. M. Teddy Kollek ne l'a plus mis aux voix mais publié comme s'il avait été élaboré et approuvé par l'ensemble des membres du Comité.

Ce procédé a vivement choqué M. Boegner qui a au surplus regretté que deux personnalités chrétiennes, dont M. Gaston Wiet, aient, pour des raisons politiques étrangères à la question, voté contre son projet. Je lui ai fait remarquer qu'en apportant sa caution, avec celle des autres personnalités étrangères, à un plan qui ne tient ni compte du statut juridique de Jérusalem ni des légitimes aspirations des communautés chrétiennes et musulmanes, il avait pris un risque dont il lui était difficile d'éviter les conséquences étant donné l'attraction mystique que Jérusalem exerce sur le peuple juif. M. Boegner en a convenu mais il persiste à penser, et il a peut-être raison, qu'à tout bien considérer il est sans doute préférable pour la chrétienté d'être présente dans un comité où il est possible de corriger certaines initiatives juives plutôt que de lutter de l'extérieur.

Au lendemain de cette réunion, M. Étienne Boegner estimait que la chrétienté devait porter ses efforts sur deux points.

D'une part faire en sorte que le caractère universel de la Ville Sainte soit institutionnalisé. Il se proposait d'en parler au cardinal Villot[1] à son passage à Rome. Une solution lui paraissait d'autant plus difficile à trouver que le spiritualisme chrétien n'est pas mieux compris du Judaïsme que de l'Islam, les deux autres religions monothéistes étant indissolublement liées à des attaches nationales et ethniques. J'ai indiqué à M. Boegner qu'une solution avait été suggérée par M. Roger Garreau[2], le 19 janvier 1950, alors qu'il présidait le Conseil de tutelle, et qu'en s'en inspirant, compte tenu de la situation de fait existant actuellement, il y aurait peut-être là, sur le plan limité de l'universalisme de la Ville Sainte, la solution recherchée.

D'autre part, M. Boegner estime qu'il importe de préserver le caractère sacré du Mont des Oliviers, problème sur lequel il s'était déjà penché lors de ses précédents séjours ici. La tendance du gouvernement israélien à vouloir établir des administrations sur le Mont Scopus et le Mont des Oliviers lui paraît à cet égard dangereuse. Les pourparlers qu'il a poursuivis avec M. Teddy Kollek en vue d'intégrer le Mont des Oliviers dans le Parc national qui doit être aménagé tout autour des remparts de la Vieille Ville lui donnent quelque espoir d'arriver à une solution satisfaisante. Une simple intégration ne présentant pas les garanties suffisantes, il se propose, avec le concours de M. Teddy Kollek, de constituer une société privée,

[1] Le cardinal Jean-Marie Villot est nommé archevêque de Lyon, primat des Gaules en 1965, cardinal en 1965. Préfet de la congrégation du Concile en 1967, président du synode des évêques en 1967. Il réside à Rome.

[2] Roger Garreau, diplomate français, élevé à la dignité d'ambassadeur en 1957, est président du Conseil de tutelle des Nations unies en 1949 et 1950.

financée en majorité par des capitaux américains, qui aurait pour objet d'acquérir les terrains appartenant à des particuliers et de reboiser le Mont des Oliviers.

Les travaux que le maire de Jérusalem a l'intention d'entreprendre pour réaliser ce parc national et aménager les abords de la Vieille Ville prendront 10 ans et leur coût est évalué à 30 millions de dollars. Aussi M. Kollek se propose-t-il de réunir à nouveau le Comité consultatif et de créer à Jérusalem un secrétariat permanent de cet organisme chargé de maintenir des contacts permanents avec les personnalités disposées à lui conserver leur concours.

(*Afrique-Levant, Levant, Liban 1966-1970. Palestine. Jérusalem. statut PA. 5-1A*)

24

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3052 à 3056. *Washington, 10 juillet 1969.*

Diffusion strictement réservée. (*Reçu* : 00 h. 35).

Immédiat. Très secret.

Je me réfère à votre télégramme no 1087[1].

Les points suivants se dégagent des conversations que deux de mes collaborateurs ont eues cet après-midi au département d'État et à la Maison Blanche, au sujet d'une éventuelle proposition française sur le Biafra.

1) M. Roger Morris[2] avait bien, en effet, eu vent d'une suggestion formulée dans les milieux universitaires s'intéressant à l'Afrique (il a cité Harvard) et préconisant une réunion à Ottawa, de représentants français, britanniques, américains et canadiens, mais aussi, éventuellement, de délégués de Lagos et du Biafra, au département d'État, en revanche, on ignorait tout d'une telle proposition.

2) On reste naturellement disposé, du côté américain, comme on l'a été au cours des derniers mois, à participer à tout effort visant à alléger les

[1] Dans ce télégramme de Paris en date du 9 juillet 1969, non repris, il est fait état d'informations selon lesquelles les États-Unis accueilleraient favorablement une proposition française tendant à organiser à Ottawa une réunion au sujet du Biafra. Il est demandé à l'ambassade de vérifier ces indications.

[2] M. Roger Morris est un des adjoints de M. Kissinger. C'est à lui et à M. Newson, secrétaire d'État adjoint pour l'Afrique, qu'était attribuée la suggestion d'une réunion à propos du problème biafrais. En fait, le gouvernement américain en reste à la position qui a été exposée le 2 juillet 1969 par le secrétaire d'État, M. Rogers, dans une conférence de presse et complétée le même jour par une déclaration officielle : les États-Unis n'entendent pas être impliqués dans le conflit biafrais mais sont disposés à venir en aide avec impartialité aux victimes des deux camps. Se reporter à ce sujet au télégramme de Washington nos 2971 à 2976 du 4 juillet 1969 non reproduit.

misères des populations victimes de la guerre. À cet égard, toute initiative française concernant l'aide humanitaire serait examinée avec un préjugé favorable.

3) Pour ce qui est du problème politique, on est plutôt sceptique au département d'État sur les chances quelconques de marquer actuellement des progrès : on estime en effet qu'il n'existe ni d'un côté, ni de l'autre une volonté réelle de négocier : les autorités de Lagos refusent opiniâtrement de compromettre sur le principe de l'unité du Nigeria. Le général Ojukvu, de son côté, pense que le temps travaille pour lui et que son audience internationale ne peut aller qu'en se renforçant. Le moment ne semble donc pas venu de prendre des initiatives visant à rapprocher les points de vue.

Toutefois, notre interlocuteur de la Maison Blanche n'a pas exclu qu'une éventuelle réunion consacrée aux questions humanitaires puisse être saisie, à un certain stade, du problème politique. M. Morris, précisant qu'il s'exprimait à titre personnel, a ajouté que, pour sa part, il pensait que, comme pour le Moyen-Orient, une intervention de puissances extérieures à l'Afrique pourrait faciliter la recherche d'une solution. Au cours de ses récentes conversations à Washington, l'empereur d'Éthiopie était apparu assez découragé par l'échec des tentatives de conciliation dont plusieurs gouvernements africains avaient pris l'initiative.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1969*)

25

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn, à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3046 à 3052. *Bonn, 10 juillet 1969.*

Réservé. Diffusion réservée. (*Reçu* : 11 h. 25).

Rapports de la République fédérale avec l'Est

Au cours d'une conversation à bâtons rompus, hier soir, à Ernich[1], le Chancelier[2] m'a déclaré que, s'il approuvait, à des nuances près, la politique menée à l'Ouest par le ministre fédéral des Affaires étrangères[3], il n'était pas d'accord avec sa politique vis-à-vis de l'Est[4].

[1] Le château d'Ernich, situé sur la rive gauche du Rhin à Remagen en Rhénanie-Palatinat, construit entre 1906 et 1908, est la résidence de l'ambassadeur de France en République fédérale depuis 1949.

[2] Kurt Georg Kiesinger est le troisième chancelier de la République fédérale (du 1er/12/1966 au 21/10/1969), à la tête d'un gouvernement de coalition formée des deux grands partis de droite et de gauche (CDU ou démocrates-chrétiens ; SPD ou sociaux-démocrates).

[3] Willy Brandt, né Herbert Ernst Karl Frahm, président du SPD (parti social démocrate) depuis 1964, ancien bourgmestre-gouverneur de Berlin de 1957 à 1966, vice-chancelier et ministre des Affaires étrangères de la RFA de 1966 à 1969.

[4] Concernant les relations de la République fédérale avec les pays de l'Est et leur évolution, se reporter aux différentes notes de la sous-direction d'Europe centrale au Département, en date

À quoi servait la recherche de formules qui ne faisaient que masquer la réalité ? M. Kiesinger a mentionné par exemple le projet concernant les déclarations de non-recours à la force[1]. Il critiquait également l'attitude prise par les sociaux démocrates au sujet de l'Oder-Neisse[2]. Non point qu'il ne s'intéressât pas au jeu de Varsovie. La Pologne se trouvait, selon lui, dans une situation si médiocre au point de vue économique qu'elle se tournait naturellement vers la République fédérale, dans l'idée que celle-ci pourrait l'aider. Mais était-ce une raison pour s'engager d'une manière ou d'une autre, par des exercices de style, sur la frontière ? La reconnaissance de la ligne Oder-Neisse, en tant que telle, ne s'imposait pas. Il n'était pas obligatoire que ladite ligne séparât définitivement l'Allemagne et la Pologne. Elle devrait éventuellement donner lieu à des conversations qui permettraient de fixer au mieux, dans l'intérêt même des populations, la frontière.

De toute façon, rien ne pressait. Le Chancelier s'interrogeait sur les États-Unis, qui manifestement le préoccupent : l'envoi d'une flotte soviétique à Cuba avait-il précédé la décision de M. Nixon de se rendre en Roumanie ? Comment évolueraient les entretiens américano-soviétiques sur les anti-missiles ? L'URSS était, de longue date, hantée par le danger chinois. M. Kiesinger l'avait constaté, dès septembre 1955, à Moscou où il avait accompagné M. Adenauer[3], au cours d'une conversation avec M. Khrouchtchev. Il observait les incidents russo-chinois avec une vigilante attention vis-à-vis de l'Allemagne occidentale, la Russie ne donnait guère signe de vie, pour le moment. Cependant, le Chancelier considérait

du 26 janvier et 18 avril 1968 (voir *D.D.F* 1968-I, n° 248), du 6 mars 1969 voir *D.D.F.* 1969-I, n° 202).

[1] Voir les échanges d'aide-mémoire sur le non-recours à la force : l'aide-mémoire allemand du 9 avril 1968 et la réponse soviétique du 5 juillet 1968. À compléter par la note de la sous-direction d'Europe centrale au Département du 8 août 1968, traitant de la « renonciation à la force », analysant le mémorandum soviétique du 5 juillet 1968, qui se présente comme un catalogue des revendications de Moscou à l'égard de la République fédérale. Le document soviétique accorde une place encore plus grande à l'ensemble des questions qui étaient déjà soulevées dans les textes précédents. Les questions des frontières et de Berlin sont évoquées de façon plus détaillée que par le passé.

[2] Se reporter à la note de la sous-direction d'Europe centrale au Département, du 26 mars 1968, intitulée : *Des déclarations de M. Willy Brandt au Congrès de Nuremberg*. Ce congrès du parti social-démocrate s'est tenu le 18 mars 1968. M. Willy Brandt, président du SPD a souligné que « les anciens territoires allemands de Pologne étaient peuplés, dans une proportion de 40 %, d'habitants nés depuis la guerre. Il n'était pas question de les expulser, et le peuple allemand y songeait d'autant moins qu'il aspirait et avait intérêt à se réconcilier avec la Pologne ». Willy Brandt en a conclu : « on doit reconnaître ou respecter la ligne Oder-Neisse jusqu'au règlement de cette question dans le cadre d'un traité de paix. Il s'ensuit que les frontières existant en Europe ne doivent pas être modifiées par la force. La République fédérale est prête à conclure des arrangements dans ce domaine ». Ultérieurement, dans un article publié le 27 juin 1969 dans la *Zeit*, le maire-gouverneur de Berlin, M. Schuetz a été plus loin, il a rompu avec le dogme selon lequel les frontières orientales de l'Allemagne ne pourraient être fixées que lors de la signature du traité de paix ; s'en tenir à cette formule reviendrait, selon lui, à « remettre aux calendes » le règlement de cette question. Il s'est donc prononcé pour la reconnaissance de cette « réalité » qu'est la frontière Oder-Neisse, tout en laissant planer quelque incertitude sur le moment où elle devrait intervenir ». Se reporter à une note du 23 septembre 1969, destinée à l'ambassadeur de France à Bonn, traitant des relations (de la RFA) avec l'Est.

[3] Le chancelier Conrad Adenauer s'est rendu en visite officielle à Moscou du 8 au 15 septembre 1955. Les discussions avec Nicolaï Boulganine, président du Conseil des ministres, et Nikita S. Krouchtchev, premier secrétaire du parti communiste soviétique conduisent à l'établissement de relations diplomatiques entre les deux États et la libération des quelque dix mille prisonniers allemands du front de l'Est. Se reporter à *D.D.F.* 1955-II, n°s 160, 182, 201, 203, 211, 214, 217.

que les négociations sur le gaz dénotaient peut-être une certaine tendance politique.

Cela dit, mon interlocuteur est revenu à M. Willy Brandt, qu'il estimait comme ministre des Affaires étrangères, mais qu'il appréciait beaucoup moins comme chef du parti rival[1]. Sans doute auraient-ils encore à faire route ensemble et, pourtant, l'alliance, au sein du gouvernement, de deux partis presque égaux en nombre, ne facilitait pas sa tâche. Jamais Adenauer et Erhard n'avaient connu des difficultés analogues aux siennes. Si le FDP[2] était moins divisé et moins médiocre, la CDU et la CSU – M. Kiesinger n'a pas épargné M. Strauss, qui avait été fort imprudent à Londres – auraient pu s'adresser de nouveau à lui. Mais on n'en était pas là et, au lendemain du 28 septembre[3], la grande coalition avait toute chance d'être reconduite. Et le Chancelier soupirait déjà à la pensée des complications qu'entraînerait la formation du futur gouvernement.

(*Collection des télégrammes, Bonn, 1969*)

26

M. Baeyens, Ambassadeur de France à Athènes,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 329. *Athènes, 10 juillet 1969.*

Urgent. (*Reçu* : 20 h. 17).

Au cours de l'entrevue exclusive qu'il vient d'accorder au représentant de l'AFP[4], et dont le texte sera publié demain, le Premier ministre[5] a abordé le sujet des relations franco-grecques et a notamment déclaré :

« Il n'y a aucun doute que la Grèce attache une très grande importance à ses relations avec la France… La France a été le dernier pays à envoyer son ambassadeur rendre visite au ministre des Affaires étrangères[6], mais elle a été le premier à inviter officiellement un ministre du gouvernement

[1] Willy Brandt est président du SPD (parti social-démocrate) depuis 1964.

[2] Le FDP ou parti libéral démocrate allemand est fondé le 11 décembre 1948, le premier président en fut Theodor Heuss. Walter Scheel est élu président du parti en janvier 1968. Le 5 mars 1969, l'élection du social-démocrate Gustav Heinemann à la présidence de la République fédérale grâce aux voix du FDP est un signe avant-coureur d'une alliance avec le SPD.

[3] Date des élections fédérales.

[4] André Clot, journaliste, directeur de l'Agence France Presse à Athènes depuis 1958.

[5] Le colonel Georgios Papadopoulos est Premier ministre de Grèce depuis le 14 décembre 1967.

[6] Panayotis Pipinelis est ministre des Affaires étrangères de Grèce depuis le 20 novembre 1967. Ce n'est qu'en mars 1968 que l'ambassadeur de France, Jacques Baeyens, rendit visite au ministre des Affaires étrangères hellénique. Il fut l'un des tout derniers ambassadeurs, après même les représentants de plusieurs pays de l'Est.

grec[1]. En ce qui concerne notre ambassadeur à Paris[2], c'est une question d'ordre interne. J'ai jugé nécessaire son remplacement, afin que le gouvernement français soit informé de façon plus directe et continue sur la position de la Grèce ».

Après avoir confirmé la désignation du général « en retraite » Markopouliotis[3], jusqu'ici chef adjoint des forces armées, M. Papadopoulos a précisé : « C'est une éminente personnalité qui, je pense, contribuera à éliminer certaines faiblesses qui existaient jusqu'à présent dans l'information directe du gouvernement français sur notre politique ».

(*Europe, Grèce, 1961-1970, relations avec la France, 1969, n° 254*)

27

M. Bérard, Représentant permanent au Conseil de sécurité et chef de la miission permanente près les Nations unies,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1369 / NU. *New York, 10 juillet 1969.*

Mécontentes de l'évolution de la situation en Rhodésie, les délégations afro-asiatiques ont saisi l'occasion que leur offrait le referendum constitutionnel organisé le 20 juin par le régime rebelle pour provoquer une réunion du Conseil de sécurité. Elles s'inquiétaient, en particulier, de la décision prise par le gouvernement de M. Smith de soumettre à un électorat presque entièrement blanc un projet de constitution ségrégationniste et censitaire[4] qui consacrait la domination de la minorité blanche sur la majorité noire.

[1] M. Nicolaos Makarezos, ministre grec de la Coordination économique, invité par le gouvernement français, à l'occasion du salon de l'Aéronautique, séjourne en France du 4 au 6 juin 1969. Il rencontre MM. Debré et Ortoli. Un compte rendu de l'entretien entre le Ministre et M. Makarezos est classé dans le dossier d'archives du *Secrétariat général, Entretiens et Messages, n° 37.* De nombreux communiqués de protestation à cette visite sont publiés, émanant de certains partis politiques français, notamment de la SFIO (Section française de l'Internationale ouvrière) et du PSU (parti socialiste unifié) ou d'organisations telles que le comité français pour la Grèce démocratique. Sur la personnalité de M. Makarezos, son poids politique, se référer au télégramme d'Athènes n°s 274 à 277 du 30 mai 1969, non repris ici.

[2] Le 3 juillet 1969, l'ambassadeur de Grèce en France, S.E. M. Georges Christopoulos, qui a présenté ses lettres de créance le 14 décembre 1968, est rappelé par son gouvernement. Il lui serait reproché, dans ses communications, d'avoir mis en garde d'une manière critique son gouvernement contre les dangers que présentait la politique suivie à l'égard du Conseil de l'Europe.

[3] Le 29 août, le gouvernement français donne son agrément à la désignation du général Vassilios C. Markopouliotis, ancien adjoint du chef des Forces armées grecques. Le nouvel ambassadeur présente ses lettres de créance le 28 octobre 1969. Un portrait du général est brossé dans la dépêche d'Athènes n° 884/EU du 3 octobre, non publiée.

[4] Le projet de constitution est adopté par le référendum constitutionnel du 20 juin 1969. Il s'agit d'un document en sept chapitres : le chef de l'État sera désigné pour cinq ans par le Cabinet (*Executive Council*) et portera le titre de chef des forces armées. Le parlement de Rhodésie sera composé de deux assemblées : 1) une Assemblée nationale de 66 membres : 50 européens et 16 députés

Elles tenaient, d'autre part, à souligner l'échec des sanctions économiques[1], partielles d'abord, générales ensuite, édictées par le Conseil de sécurité en décembre 1966[2] et mai 1968[3] ; rendant principalement responsables de cet état de choses le Portugal et l'Afrique du Sud, qui n'appliquent pas les sanctions, elles souhaitaient obtenir du Conseil l'extension de ces mesures aux deux pays incriminés.

C'est dans ces conditions que le Conseil de sécurité s'est réuni le 13 juin. Les délégations afro-asiatiques souhaitaient l'adoption, avant le 20 juin, d'un « consensus » condamnant et rejetant comme illégaux le referendum et le projet de constitution. L'accord n'ayant pu se faire, le Président s'est contenté de « déclarer », le 17 juin, qu'au cours du débat, les membres du Conseil avaient tous considéré comme illégaux et dénués de validité le projet de referendum et les « prétendues propositions constitutionnelles » du « régime de la minorité raciste ».

S'agissant des sanctions, la Grande-Bretagne avait fait savoir depuis longtemps qu'elle était catégoriquement opposée à leur extension à l'Afrique du Sud en raison tant des pertes qui en résulteraient pour elle que de l'impossibilité pratique d'appliquer une telle mesure, à moins de recourir à un blocus en règle. En outre, il était bien connu que les États-Unis et la France, en particulier, étaient également opposés à l'extension des sanctions à l'Afrique du Sud, ainsi d'ailleurs qu'au Portugal.

Comme il arrive souvent, le groupe afro-asiatique s'est partagé entre les partisans d'un projet de résolution pleinement satisfaisant, mais qui avait toutes chances d'être rejeté, et ceux qui, plus soucieux d'efficacité, souhaitaient un compromis. Parmi ces derniers, certains proposaient que l'extension des sanctions à l'Afrique du Sud et au Portugal ne portât – du moins pour l'instant – que sur certains produits, notamment le tabac, le minerai de chrome et l'amiante.

La tendance à l'intransigeance l'ayant emporté, les cinq délégations afro-asiatiques ont déposé, le 19 juin, un projet de résolution qui, notamment, demandait à la Grande-Bretagne de prendre d'urgence toutes les mesures

africains dont 8 élus au suffrage censitaire et 8 désignés par le Conseil des chefs coutumiers ; 2) le Sénat comprendra 23 membres : 10 Européens élus par les députés européens de l'Assemblée nationale, 10 autres seront des chefs coutumiers choisis par le Conseil des chefs et 3 seront désignés par le chef de l'État. Ce projet ne fait aucune référence à une forme républicaine de gouvernement ; il écarte l'éventualité de la prise de pouvoir par un gouvernement majoritaire, il renforce le suffrage censitaire, institutionnalise le développement séparé (et inégal) des deux communautés ethniques ; la ségrégation foncière est définitivement instaurée (voir les dépêches de Salisbury n° 204/AL du 22 mai 1969 et n° 322 / AL du 17 septembre 1969 non publiées).

[1] Les statistiques économiques de la Rhodésie confirment l'échec des sanctions économiques ; elles indiquent une augmentation des emplois en 1969 par rapport à 1968 ; la production manufacturière est en progression, la consommation d'énergie se fait plus forte, la consommation intérieure progresse et le PNB en bénéficie. Les avances consenties aux industriels par les banques augmentent. Le nombre des faillites commerciales est minime par rapport au nombre d'enregistrement des nouvelles sociétés (dépêche de Salisbury n° 330 / DE du 25 septembre 1969 non publiée).

[2] Par la résolution n° 282 du 17 décembre 1966, le Conseil de sécurité vote des sanctions partielles (*D.D.F.* 1967-I, n° 15).

[3] La résolution n° 253 du 29 mai 1968 votée par le Conseil de sécurité renforce les sanctions à l'égard de la Rhodésie (*D.D.F.* 1968-II, n°s 261 et 366).

nécessaires, y compris le recours à la force, pour mettre fin à la rébellion, décidait que les États devraient interrompre immédiatement tous les moyens de communication, y compris téléphoniques et postaux, existant encore avec la Rhodésie.

La majorité étant de 9 voix sur 15 au Conseil de sécurité, le groupe afro-asiatique disposait de ses 5 voix auxquelles s'ajoutaient celles de l'URSS et de la Hongrie.

L'Espagne – dont la politique a consisté, ces dernières années, à ménager systématiquement les pays afro-asiatiques afin d'obtenir leur appui contre la Grande-Bretagne dans l'affaire de Gibraltar – était prête à voter l'extension des sanctions à l'Afrique du Sud, mais elle ne pouvait s'y résoudre en ce qui concerne le Portugal. Faute d'avoir pu obtenir des auteurs du projet de résolution qu'ils acceptent de dissocier ces deux pays, elle s'est abstenue au moment du vote. En revanche, Formose s'est prononcée en faveur du projet.

N'ayant obtenu que 8 voix, ce texte a été rejeté. Si elles ont ressenti cet échec, auquel d'ailleurs elles s'attendaient, les délégations afro-asiatiques ne l'ont guère manifesté. Elles sont conscientes du fait que seule la Grande-Bretagne pourrait – ou aurait pu, si elle l'avait voulu – agir efficacement contre la Rhodésie. Elles savent aussi qu'avec l'application des sanctions générales à la Rhodésie, elles ont atteint la limite des mesures que les grandes puissances commerciales sont disposées à prendre dans cette affaire. Elles savent, enfin qu'un certain nombre de pays africains, eux-mêmes, ne peuvent pas ou ne veulent pas appliquer les sanctions – c'est notamment le cas de la Zambie et du Malawi – et, d'autre part, ne sont pas disposés à prendre des mesures extrêmes contre l'Afrique du Sud et le Portugal : c'est le cas, entre autres, du Malawi et de Madagascar, cependant que la Zambie elle-même entretient des contacts avec les autorités portugaises.

La délégation française a rappelé que la France n'avait jamais reconnu le régime illégal de Salisbury et que, malgré ses réserves de principe au regard de la compétence des Nations unies, elle s'était prononcée en mai 1968[1] en faveur des sanctions générales pour tenir compte de l'émotion provoquée en Afrique par la crise rhodésienne. Elle avait scrupuleusement appliqué ces mesures, sans abandonner ses doutes à l'égard d'une entreprise peu réaliste, dont il était à craindre que le prestige de l'Organisation ne sortît diminué. Dans le cas présent, elle ne pouvait s'associer à des propositions qui avaient pour objet de déclarer une sorte de guerre économique à l'ensemble de l'Afrique australe.

(*Afrique-levant, Rhodésie, 1967-1970, Relations extérieures, Rapports avec l'ONU*)

[1] La France se prononce pour des sanctions générales lors du vote de la résolution 253 (*D.D.F.* 1968-II, n° 261). Malgré les difficultés rencontrées pour l'application de cette résolution au sujet des exportations détournées vers la Rhodésie notamment d'automobiles Citroën (note de la direction économique du 13 août 1969), la France applique les sanctions (*D.D.F.* 1967-II, n° 186).

28

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE

Entretien du Secrétaire général avec M. Kenneth Dike

N. *Paris, 10 juillet 1969.*

Le Secrétaire général[1] a reçu le 10 juillet à 15 h 30 le professeur Kenneth Dike[2], membre du Conseil exécutif (gouvernement) du Biafra à la demande de ce dernier.

M. Dike voulait appeler l'attention du Secrétaire général sur les points suivants :

1. Contrairement à ce qu'assure le gouvernement britannique il n'y a pas eu d'accord à Londres entre le représentant du CICR et les parties intéressées pour la reprise des vols de secours[3] puisque les représentants du Biafra n'ont pas été consultés.

2. Le Biafra est disposé à accepter les vols de jour à condition qu'ils soient assortis de garanties appropriées (« proper safeguards »), savoir :

a. Qu'ils ne partent pas de Lagos et ne transitent par aucun point du territoire nigérian contrôlé par les Fédéraux.

b. Que les marchandises acheminées fassent l'objet d'une inspection par des observateurs neutres et non par des représentants du gouvernement fédéral.

M. Dike a ajouté que son gouvernement souhaitait que les appareils affrétés par les organisations charitables soient escortés dans leurs vols vers Uli[4] afin d'éviter que l'aviation fédérale n'en profite pour monter une opération aéroportée sur l'aérodrome biafrais (actuellement la piste d'Uli est obstruée pendant la journée de troncs d'arbres et autres obstacles pour parer à un tel risque).

Le Secrétaire général ayant observé qu'un accord sur ce dernier point serait sans doute très difficile à obtenir, M. Dike n'a pas semblé en faire une condition *sine qua non* du consentement biafrais aux vols de jour mais il a précisé que ceux-ci ne devraient pas être exclusifs des vols de nuit.

[1] M. Hervé Alphand, ambassadeur de France, est Secrétaire général du Département depuis le 7 octobre 1965.

[2] Le professeur Charles Kenneth Dike, d'origine ibo, est un spécialiste de l'histoire de l'Afrique. Il est recteur de l'université d'Ibadan, capitale de la province occidentale du Nigeria, lorsqu'éclatent les pogroms contre les Ibos à l'automne 1966. Il rentre alors dans sa région d'origine et est nommé recteur de l'Université scientifique de Port-Harcourt qui vient d'être créée. Il fait partie de la commission spécialisée de l'Unesco pour l'histoire de l'Afrique et apparaît comme un ambassadeur itinérant du Biafra en Europe.

[3] Les vols de la CICR sont interrompus depuis le 5 juin 1969, voir plus haut la note du 4 juillet 1969 émanant du directeur d'Afrique-Levant.

[4] Un aérodrome est situé à Uli, en territoire sous contrôle biafrais. Uli se trouve à peu près à mi-chemin entre Owarri et Onitsha.

3. La voie aérienne ne suffira pas à assurer un ravitaillement satisfaisant des populations civiles. Il faut donc la doubler par la voie fluviale. Les autorités biafraises ont déjà fait savoir qu'elles étaient disposées à accepter un acheminement par la Cross River[1] si les convois ne touchaient pas le territoire fédéral et si un contrôle international était institué, mais les Fédéraux ont jusqu'à présent réussi à bloquer la réalisation de ce projet.

Le Niger pourrait être lui aussi utilisé.

4. Des Fédéraux de haut rang parmi lesquels le chef Awolowo[2] et le chef d'Etat-major de l'armée nigériane[3] ont récemment déclaré qu'« affamer les populations civiles constituait une légitime arme de guerre ».

Dans ces conditions, M. Kenneth Dike estime que le moment est venu pour les grandes puissances de prendre une initiative sur le plan des secours. La volonté du gouvernement de Lagos d'isoler à tous égards le Biafra et en particulier d'affamer sa population devrait être dénoncée.

Des déclarations individuelles successives, du genre de celles que la Côte d'Ivoire et la Zambie[4] ont déjà rendues publiques auraient sa préférence par rapport à une déclaration concertée qu'il faudrait un certain temps pour mettre au point.

Le Secrétaire général a demandé à M. Kenneth Dike de lui fournir toutes indications utiles sur les conditions dans lesquelles des *leaders* fédéraux ont fait état de leur intention d'user de la faim pour réduire le Biafra.

M. Dike a promis de les lui remettre dans la matinée du 11 juillet.

L'entretien a pris fin à 16 h 15.

(*Direction d'Afrique-levant, Afrique, Nigeria 1966-1972, Politique intérieure*)

[1] La rivière Cross se jette dans la baie du Biafra à Calabar, cette région est passée sous contrôle des troupes fédérales ; en remontant le cours de ce fleuve, on pénètre à partir d'Ikot Okpara en territoire biafrais.

[2] Le chef Obafemi Awolowo, d'origine yorouba, est un ancien chef de l'*Action Group*, mouvement politique fondé à Ibadan le 21 mars 1951 afin de réunir tous les Yoroubas dans un même mouvement, parti politique nationaliste de gauche qui fut exclu du gouvernement lors de l'indépendance du Nigeria et reste un parti d'opposition. Emprisonné en 1962, Awolowo est libéré par le général Gowon lors de son accession au pouvoir en janvier 1966 ; l'*Action Group* est dissous. L'ancien *leader* entre en 1967 au Conseil exécutif de la fédération du Nigeria dont il devient le vice-président et commissaire général aux Finances.

[3] Le général Katsina est chef d'État-major de l'armée nigériane.

[4] La Zambie se déclare en faveur d'une aide au Biafra.

29

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES
Perspectives économiques de la Côte d'Ivoire

N. n° 297/DAM. *Paris, 10 juillet 1969.*

De 1960 à 1967 la Côte d'Ivoire a connu une expansion rapide, de l'ordre de 9,8 % par an en moyenne, qui devrait se poursuivre à un rythme très légèrement inférieur au cours de la période 1967-1970 couverte par le plan quadriennal[1].

Si l'économie continue de reposer très largement sur l'exportation de trois grands produits, le café, le cacao et le bois, qui représentent encore près des deux tiers des recettes commerciales, la diversification des activités ivoiriennes a pu être amorcée grâce à un apport massif de capitaux extérieurs.

1. Au cours des prochaines années, le développement de nouvelles exportations agricoles (huile de palme en dépit de la conjoncture médiocre du marché mondial, coton, et sans doute ultérieurement caoutchouc naturel) et la réduction des importations vivrières, en raison notamment du développement de la culture du riz, devraient atténuer la dépendance de l'économie ivoirienne par rapport à ses ressources traditionnelles.

Le café constitue encore de loin la principale production ivoirienne (287 000 tonnes au cours de la campagne 1967-1968) et assure plus de 30 % des exportations. Un plafonnement des ventes au niveau actuel paraît toutefois vraisemblable à terme, compte tenu du vieillissement des plantations et de la capacité limitée d'absorption du marché mondial.

Avec 146 000 tonnes de cacao commercialisées en 1968, la Côte d'Ivoire se situait au 4e rang mondial, la production devant s'accroître jusqu'en 1975.

La part des exportations de bois, qui atteignait en 1967 24 % des ventes ivoiriennes, paraît en revanche appelée à diminuer rapidement en raison des mesures prises par les autorités pour freiner l'exploitation trop intensive du patrimoine forestier.

C'est toutefois sur les oléagineux, palmier à huile et dans une moindre mesure, cocotier, que portent actuellement l'essentiel des efforts du gouvernement ivoirien[2].

[1] À compléter par les documents suivants : *Première esquisse du plan quinquennal de développement en Côte d'Ivoire 1971-1975, Dépêche n° 967, Abidjan août 1968*, émanant du conseiller économique et commercial près l'ambassade de France en Côte d'Ivoire, le *Rapport commun 1968 des conseillers commerciaux des États membres (de la CEE)*, Abidjan, janvier 1969, et le *Bulletin Conjoncture et Coopération* du secrétariat d'État aux Affaires étrangères, n° 5, février 1969 consacré à la Côte d'Ivoire. Ces études ne sont pas reproduites.

[2] À ce sujet, se reporter à l'étude réalisée par l'institut de recherches pour les huiles et oléagineux (IRHO) n° 51, juillet 1968, intitulée : *Un exemple de développement, le plan palmier à huile de Côte d'Ivoire*.

Le plan de développement des palmiers à huile entrepris avec l'aide du FAC[1], du FED[2] et de la BIRD[3] porte jusqu'en 1970 sur près de 70 000 ha. de plantations et représente un investissement global de l'ordre de 31 milliards de francs CFA.

La progression de la production de bananes est freinée par les difficultés d'écoulement sur le marché européen.

La culture d'ananas destinée à la transformation industrielle connaît un essor rapide.

2. La part des activités industrielles et minières dans la production intérieure est en progression sensible, passant de 15 % en 1960 à 24 % en 1967.

Cette évolution doit se trouver renforcée au cours des prochaines années par la réalisation d'importants projets.

Au premier rang de ceux-ci figure la construction du barrage de Kossou, sur la rivière Bandama[4]. Compte tenu des aménagements hydroagricoles afférents, l'investissement global s'élèvera à plus de 26 milliards de francs CFA. Le financement, par parts égales, est assuré par l'Eximbank[5], un groupe italien et la Côte d'Ivoire.

L'aménagement du port de San Pedro[6] qui doit permettre le développement de la région sud-ouest du pays doit s'achever en 1970. Le financement pour un montant de 8,4 milliards de francs CFA environ, repose essentiellement sur deux prêts à long terme de la France et de la République

[1] Le FAC a été institué en 1959 au moment des indépendances des anciens territoires d'outre-mer africains et malgaches pour contribuer à aider les États, qui le souhaitaient, à travers des accords de coopération. Les crédits du FAC sont des crédits d'investissement qui financent, sous forme de subventions, des opérations ou des projets de développement dans le cadre de programmes d'État ou d'intérêt général. Les opérations dites du FAC-État font l'objet d'une convention avec l'État bénéficiaire, les projets dits du FAC-intérêt général, ne font pas l'objet de conventions.

[2] FED : le Fonds européen de développement, (créé en 1957) est l'instrument principal de l'aide communautaire à la coopération au développement des États ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) ainsi qu'aux pays et territoires d'outre-mer (PTOM). Chaque FED est conclu pour une période d'environ cinq ans. Le premier FED a couvert les années 1959 à 1964, le deuxième FED 1964-1970 (Convention de Yaoundé I).

[3] BIRD, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, constituée en 1944, a pour objectif de réduire la pauvreté dans les pays à revenu intermédiaire et dans les pays plus pauvres mais solvables. La BIRD obtient l'essentiel de ses ressources sur les marchés des capitaux mondiaux et elle est devenue l'un des emprunteurs les plus connus depuis le lancement de sa première émission obligataire en 1947.

[4] Le barrage de Kossou, sur le fleuve Bandama blanc, se situe au centre de la Côte d'Ivoire, en pays baoulé, à une quarantaine de kilomètres de Yamoussoukro, pays natal du président Houphouët-Boigny. La retenue de 30 milliards de m^3 d'eau formera un lac de 150 kilomètres de long, recouvrant 1 700 kilomètres carrés de terre. La construction du barrage de Kossou, le troisième de Côte d'Ivoire, débute en 1969. Le 8 juillet une société d'État appelée « Autorité de la vallée du Bandama » est créée.

[5] L'*Eximbank* (*Export-Import Bank of the United States*) (Banque d'import-export des États-Unis), créée en 1945, a pour mission de soutenir et d'encourager les exportations américaines vers les différents marchés mondiaux. L'*Eximbank* est un des instruments privilégiés de la politique commerciale américaine.

[6] La ville de San Pedro est située au bord de l'océan Atlantique sur le golfe de Guinée, dans la région du Bas-Sassandra, à 348 kilomètres d'Abidjan, capitale économique du pays.

fédérale, respectivement de 1,7 milliard et de 1,5 milliard, complétée par plus de 3 milliards de crédits fournisseurs.

Parmi les implantations industrielles envisagées dans les années qui viennent, il convient de citer en particulier la construction par *Krupp* d'une usine de pâte à papier aux environs d'Abidjan, pour un montant de plus de 6 milliards de francs CFA, l'édification d'un complexe sucrier par les Raffineries de Saint-Louis, pour un montant de 7 milliards, l'implantation par le groupe Agache-Willot d'une nouvelle filature, et la construction par les Ciments Lafarge d'une usine de broyage de clinkers[1].

La production minière ivoirienne dominée jusqu'ici par l'extraction de diamant, et l'exploitation par la Compagnie de Mokta d'un gisement de manganèse à Grand Lahou, connaît actuellement une faible récession.

Des demandes de permis de recherche *off shore* ont été déposées par diverses compagnies pétrolières dont la Shell, en association avec le groupe ERAP. La compagnie américaine *Pickands Mather* a obtenu la concession de l'exploitation de l'important gisement de fer de Man[2]. L'évacuation du minerai serait assurée par le port de San Pedro. L'ensemble représente un investissement de l'ordre de 45 milliards de francs CFA.

3. Le financement de projets d'investissements aussi ambitieux que le barrage de Kossou, le port de San Pedro, l'opération de télévision scolaire ou le plan palmier, dont la rentabilité économique est pour partie aléatoire, a conduit à un alourdissement notable de la dette extérieure de la Côte d'Ivoire. Celle-ci ne représente actuellement que 10 % du produit intérieur brut. Au cours des prochaines années, le service de la dette entraînera un prélèvement important sur les réserves accumulées par certains établissements publics – Caisse de Stabilisation des Produits Agricoles, Caisse Autonome d'Amortissement – dont une partie est actuellement placée en France auprès de la Caisse des Dépôts.

Dans le même temps, l'épargne d'origine budgétaire tend à diminuer, en raison de l'accroissement des dépenses de fonctionnement. Jusqu'ici, en effet, l'excédent des recettes ordinaires constituait, chaque année, l'essentiel des ressources du budget d'investissement. Pour la première fois en 1969, le financement de celui-ci se trouve assuré d'une manière prépondérante sur fonds d'emprunt.

4. Jusqu'ici le développement spectaculaire de la Côte d'Ivoire a été facilité par une politique audacieuse dans ses initiatives mais prudente dans ses réalisations. L'industrialisation menée avec réalisme est allée de pair avec une extension raisonnable et diversifiée des productions agricoles. Attiré par la stabilité politique du pays et la gestion saine de l'économie, le secteur

[1] Le clinker est un constituant du ciment qui résulte de la cuisson d'un mélange composé d'environ 75 % de calcaire et de 25 % de silice. Cette cuisson, la clinkerisation, se fait à une température d'environ 1450°C. Le clinker se présente sous la forme de nodules durs et cristallisés, de teinte gris foncé pour les ciments habituels et verte pour le clinker de ciment blanc.

[2] Le gisement de minerai de fer de la région de Man, dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, a des réserves estimées de 500 millions à plus d'un milliard de tonnes. La société américaine *Pickands Mather and Co International* a conclu, le 20 décembre 1968 une convention avec la République de Côte d'Ivoire pour l'étude et l'exploitation de ce gisement.

privé, pour sa part, a largement concentré sur la Côte d'Ivoire l'essentiel de ses efforts en Afrique francophone.

Aujourd'hui, largement endettée mais conservant son excellent crédit international, la Côte d'Ivoire se trouve à l'heure des choix.

L'afflux des travailleurs en provenance des États voisins – les minorités étrangères représentent actuellement un quart de la population ivoirienne – et l'exode des populations vers Abidjan risque de conduire à terme à une situation politique délicate, à défaut d'un effort accru de développement des zones rurales.

D'autre part, la structure de l'industrie ivoirienne ne s'est pas sensiblement modifiée en dépit des progrès considérables enregistrés sur le plan qualitatif.

Concentrée à Abidjan, cette industrie demeure orientée davantage vers la satisfaction des besoins locaux de produits de consommation courante que vers la valorisation des ressources naturelles locales. Le renversement de cette tendance que certains projets d'implantation paraissent amorcer, suppose toutefois un élargissement du marché local. L'ensemble des pays de l'Entente représente à peine une fois et demie le seul marché ivoirien.

Enfin peut-être davantage que dans tout autre État africain francophone, à l'exception du Sénégal, la saturation progressive des débouchés offerts par la fonction publique, l'élévation des compétences des jeunes cadres ivoiriens, désireux de participer plus activement aux affaires, le nombre et l'omniprésence des expatriés français (30 000 à Abidjan) créent une pression croissante en faveur de l'africanisation rapide des emplois du secteur privé.

5. Parmi les États africains et malgache qui ont bénéficié en 1968 de l'aide de la France, la Côte d'Ivoire disposait du plus grand nombre d'assistants techniques (1 800) et se situait au 3e rang, après le Cameroun et le Niger, pour le montant des programmes de développement financés avec l'aide du FAC (29,4 millions de francs français). Au titre de 1969, le Comité Directeur du FAC a d'ores et déjà ouvert des crédits pour un montant de 14,650 millions de francs français, en diminution sensible par rapport à l'année précédente.

Parmi les opérations financées figure une subvention pour l'étude, par la société Michelin, d'une plantation d'hévéas, pour laquelle le concours de la BIRD sera ultérieurement demandé et une aide de 11 millions de francs français correspondant à la première tranche de notre aide pour la mise en place du réseau de télévision scolaire (l'ensemble de l'opération pédagogique à laquelle participent la BIRD, le PNUD[1] et le FED, représentera un investissement de 56 millions de francs).

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Côte d'Ivoire, 1959-1969, questions économiques, 1969, nº 17*)

[1] Le PNUD (Programme des Nations unies pour le développement) a été créé par l'Assemblée générale de cette Organisation en 1965. Le PNUD a une vocation très généraliste : aider les pays en développement à renforcer leurs capacités nationales afin d'accéder à un développement humain durable. Son action en fait l'institution centrale du développement du système des Nations unies.

30

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn, à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3096 et 3097. *Bonn, 11 juillet 1969.*

(*Reçu* : 17 h. 32).

Comme on le sait déjà à Paris, le départ du général Massu[1] est un véritable événement. Tous les honneurs lui ont été accordés, aussi bien les distinctions[2] que les marques d'estime et de sympathie qui lui sont prodiguées par les plus hautes personnalités de la République fédérale.

Le général Massu le doit à l'éclat de son nom, de sa brillante réputation de chef militaire intrépide, de compagnon fidèle du général de Gaulle. Mais – et c'est ce qui vaut d'être relevé – il le doit aussi à l'action exceptionnelle qu'il a exercée ici en vue de resserrer les liens entre les deux armées et entre les deux nations. Les initiatives qu'il a prises, les résultats obtenus, le contact que Madame Massu et lui-même ont établi personnellement avec la population allemande ont fait du commandant en chef de nos forces en Allemagne la figure la plus populaire dans ce pays.

Me rendant compte sur place de l'actif qu'une pareille réussite représente sur le plan des relations franco-allemandes, je suis heureux d'apporter ce témoignage.

(*Collection des télégrammes, Bonn, 1969*)

[1] Jacques Massu, arrière-petit-neveu du maréchal Ney, est né à Chalons-sur-Marne le 5 mai 1908 dans une famille d'officiers. Entré à l'école militaire de Saint-Cyr en 1928, il en sort sous-lieutenant en 1930 et commence sa carrière comme officier d'infanterie coloniale au Maroc, au Togo et au Tchad. Lorsqu'éclate la Seconde Guerre mondiale, il est capitaine en Afrique équatoriale au Tchad, il répond à l'appel du 18 juin du général de Gaulle et rejoint la France libre, aux côtés du gouverneur Félix Éboué. Il participe à la bataille du Fezzan avec la colonne Leclerc, lieutenant-colonel à la 2e D.B., il prend part aux batailles du théâtre de l'Ouest européen, à la libération de Paris et en Allemagne. Il participe aux deux conflits de décolonisation d'Indochine et d'Algérie, en passant par l'opération de Suez (1956). Le 13 mai 1958, on le retrouve à la tête d'un comité de salut public qui exige du président Coty la création d'un gouvernement de salut public, ce qui aboutit au retour au pouvoir du général de Gaulle. En 1962 il est nommé gouverneur militaire de Metz et commandant de la 6e région militaire, puis en mars 1966, il est nommé commandant en chef des Forces françaises en République fédérale d'Allemagne, en résidence à Baden-Baden. Il quitte ses fonctions dans l'armée active en juillet 1969.

[2] Le général Massu a été fait Grand Croix de l'Ordre du Mérite de la République fédérale d'Allemagne.

31

M. RAPHAËL-LEYGUES, AMBASSADEUR DE FRANCE À ABIDJAN,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 685 à 694.

Abidjan, 11 juillet 1969.

Immédiat.

(*Reçu* : 20 h. 15).

Situation en Côte d'Ivoire

Au moment où M. Houphouët-Boigny se rend en France[1] pour prendre contact avec M. le Président de la République[2], le Premier ministre[3] et Votre Excellence[4], je crois utile de résumer brièvement les principaux problèmes qui se posent actuellement à la Côte d'Ivoire :

1) Je ne pense pas que M. Houphouët-Boigny parle de la situation intérieure de son pays : s'il y a des opposants, comme chaque régime en connaît, il n'y a pas, en effet, d'opposition qui puisse remettre en cause la stabilité politique. Ces opposants sont en premier lieu, les étudiants[5]. Le Département connaît, à cet égard, les incidents dont l'université a été le théâtre au cours du mois de mai dernier. Depuis les choses se sont arrangées et les examens se sont déroulés normalement, mais le malaise qui est également un conflit de générations, n'est pas pour autant totalement dissipé et des difficultés peuvent, de nouveau, surgir. Du côté des syndicalistes, les mesures prises l'été dernier pour améliorer le sort des travailleurs[6] ont fait taire la majeure partie des revendications sauf celles encore mal réglées, concernant le problème du logement. Enfin, le million de travailleurs étrangers installés en Côte d'Ivoire représente toujours une menace en puissance, notamment dans une ville comme Abidjan. Cependant, tant que la prospérité de ce pays restera ce qu'elle est, il n'y aura pas de danger de voir cette masse participer à des manifestations d'envergure d'autant que le Président, ennemi de tout nationalisme, se porte garant de leur sécurité.

2) Le budget de fonctionnement de la Côte d'Ivoire s'élève cette année à 46 milliards et celui des investissements à 27 milliards. Malgré un léger ralentissement de l'activité économique dû à une mauvaise récolte du café,

[1] Félix Houphouët-Boigny, président de la République de Côte d'Ivoire, se rend en France du 15 au 21 juillet 1969, accompagné notamment de M. Usher Assouan, ministre des Affaires étrangères. Il est reçu le 16 par M. Pompidou, le 17 par M. Schumann et le 18 par M. Chaban-Delmas.

[2] Georges Pompidou est élu président de la République le 15 juin 1969 et entre en fonction le 20 juin.

[3] Jacques Chaban-Delmas est nommé Premier ministre le 20 juin.

[4] Maurice Schumann est ministre des Affaires étrangères depuis le 22 juin 1969.

[5] La crise de l'université s'est ouverte le 19 mai pour se terminer le 31. Concernant ce sujet, se reporter à *D.D.F.*, 1969-I.

[6] Le 12 juillet 1968, les décisions prises par le Chef de l'État à la suite de ses entretiens avec les syndicalistes et les représentants du patronat sont rendues publiques mais contestées parce que jugées insuffisantes dès le 20 juillet. Le 3 septembre 1968, le Conseil des ministres adopte des décrets relatifs aux augmentations de salaires.

ce budget devrait être équilibré. C'est dans les années à venir que certaines difficultés risquent d'apparaître. L'opération San Pedro[1] est estimée pour le moment à huit milliards et demi de francs CFA, la première phase de l'opération Kossou[2], financée en grande partie sur crédits italiens et américains, se montent à 18 770 millions de francs CFA, dont 4 940 millions à la charge des Ivoiriens. Mais il ne s'agit là, dans l'un et l'autre cas, que d'un début et sans vouloir citer des chiffres définitifs, il n'est pas vain de penser que, dans un second temps, les crédits pour San Pedro devront être doublés et, également, pour le moins, ceux de Kossou, pour permettre notamment le recasement des 90 000 personnes[3] obligées de déguerpir. La Côte d'Ivoire sera donc dans les 5 ou 6 prochaines années contrainte à une certaine rigueur financière qu'elle n'avait pas connue jusque-là. Contrainte également à ralentir certaines opérations puisqu'il est bien entendu que Kossou, auquel nous ne participons pas pour le moment, et San Pedro sont prioritaires.

Si la réussite de la Côte d'Ivoire est une réussite économique, c'est également une réussite sur le plan international. Grâce à l'intelligence politique de son président, elle a acquis sur ce plan et, notamment, au sein de l'Afrique occidentale un poids spécifique nettement supérieur à sa puissance réelle. La Côte d'Ivoire a voulu donner au monde l'image de l'Afrique raisonnable, fidèle à elle-même, amie de l'Occident et libérale. C'est pourquoi elle a pris dans l'affaire du Biafra[4] – qui tient tellement à cœur à M. Houphouët-Boigny – la position que l'on sait. En adoptant cette attitude, elle est convaincue qu'elle s'oppose à l'hégémonie islamique, fourrier des communistes qu'ils soient russes ou chinois. Dans cette affaire, le président ivoirien compte beaucoup sur la France et lui est reconnaissante de l'assistance qu'elle a apportée jusqu'ici au Biafra. Il demandera que celle-ci soit maintenue, sinon accrue, mais parlera également de l'avenir. La continuation de la lutte aboutira à l'épuisement des deux partis, aussi M. Houphouët-Boigny est-il bien convaincu qu'il faut en finir, encore reste-t-il à trouver la meilleure méthode pour amener les deux parties à une table de négociation. Le chef d'État ivoirien, comme le sait le Département, ne croit plus dans les vertus de l'OUA pour aboutir à une solution et pense s'adresser à l'ONU (mon télégramme n° 554 du 7/6/59)[5]. Sur ce point il

[1] Construction d'un complexe portuaire.

[2] Construction d'un barrage hydro-électrique sur le fleuve Bandama blanc.

[3] Le 6 juillet, les membres du parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), les responsables politiques administratifs et des représentants de la population se réunissent à Yamoussoukro pour examiner les problèmes humains posés par la réalisation des travaux de construction du barrage de Kossou sur le Bandama blanc qui entraîneront un transfert des populations de la région dans une autre. Les frais de transfert des populations seront à la charge du gouvernement qui reconstruira les villages engloutis un peu plus loin.

[4] Allusion à la guerre civile politique et ethnique, qui oppose le Biafra, État sécessionniste, situé dans la partie sud-est du pays, au gouvernement fédéral légal, de mai 1967 au 15 janvier 1970. Le président Houphouët-Boigny a reconnu l'indépendance du Biafra pour lutter contre la pénétration des idées communistes en Afrique et lui apporte un soutien humanitaire.

[5] Le télégramme d'Abidjan n°s 554 à 559 du 7 juin 1969 rapporte l'audience accordée par le président de la Côte d'Ivoire à l'ambassadeur de France. Parmi les questions évoquées figurent, le passage d'une mission rhodésienne au Gabon, la libération de dix-huit techniciens du pétrole par

demandera notre conseil. Le chef d'État ivoirien a d'ailleurs plus d'atouts qu'il n'en paraît : la résistance des Biafrais, évidemment. L'appui renouvelé du chef d'État zambien qui vient de séjourner à Abidjan. Son prestige international qui est élevé. L'arrivée, vraisemblablement, au Ghana, dans les prochaines semaines, d'un gouvernement civil qui, sur le Biafra, partagera ses vues. M. Houphouët-Boigny ne nous demandera pas de reconnaître le Biafra, bien au contraire, car ce serait pourrir et durcir la guerre, mais il souhaitera étudier avec nous les moyens d'arrêter celle-ci dans des conditions permettant aux Biafrais de vivre dignement.

Enfin, et c'est peut-être le principal, en se rendant en France le président de la République de Côte d'Ivoire se plaira, une fois de plus, à y retrouver le climat de confiance et de coopération qu'il a toujours rencontré. C'est un ami sûr, efficace, qui viendra rendre visite aux dirigeants français et avec eux il n'est point de sujets si délicats qu'on ne puisse aborder. C'est en fait, malgré les côtés secrets et habiles de l'homme sa franchise politique, qui constitue le prix le plus élevé de l'amitié que nous porte M. Houphouët-Boigny.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Côte d'Ivoire, 1959-1969, politique étrangère, relations avec la France, 1969, n° 12)

32

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. CHODRON DE COURCEL, AMBASSSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n°s 869 à 874. *Paris, 11 juillet 1969, 20 h. 45.*

Réservé.

Entretien entre le Ministre et M. Soames

Le Ministre a reçu le 11 juillet l'ambassadeur de Grande-Bretagne[1]. L'audience, qui avait été demandée par M. Soames dès l'installation du Ministre[2], a duré une demi-heure.

D'entrée de jeu, le Ministre a exposé à son interlocuteur la position du Gouvernement sur les problèmes européens. Se référant à la conférence de presse du président de la République[3], il a confirmé que la France

les Biafrais, la venue à Abidjan du président Bongo du Gabon, puis du président Kaunda de Zambie et du président Nyerere de Tanzanie. Le président ivoirien se fixe pour objectif de préparer de concert avec ses partenaires et, en accord avec le colonel rebelle Ojukwu, une proposition de résolution demandant l'aide de l'ONU pour arrêter la guerre civile Biafra/Nigeria.

[1] Christopher Soames, ambassadeur du Royaume-Uni à Paris depuis septembre 1968.

[2] Maurice Schumann est ministre des Affaires étrangères depuis le 22 juin 1969.

[3] Le 10 juillet 1969, le Président de la République Georges Pompidou tient une conférence de presse. Interrogé sur ses vues en ce qui concerne la construction européenne, il répond : « D'abord la Communauté existe. Elle est à Six. (…) Nous estimons, et j'estime, que la première chose à faire,

considérait comme des problèmes distincts, l'achèvement, l'approfondissement et l'élargissement des Communautés européennes, mais estimait souhaitable de définir dès maintenant sa position sur ces trois aspects.

Il a rappelé à l'Ambassadeur que nous entendions discuter avec nos cinq partenaires des conditions à réunir pour que l'élargissement n'entraîne pas l'affaiblissement des Communautés. Cela signifiait qu'à notre avis, l'affaiblissement n'était pas inévitable. Au contraire, le gouvernement français aborderait ces discussions avec le désir de les conduire vers une conclusion objective. À cette fin, il conviendrait de prendre pour base le rapport de la Commission. Sur le plan de la procédure, nous étions partisans d'une conférence au sommet à Six qui devrait avoir lieu avant la fin de l'année et qui pourrait donner des directives aux Ministres[1]. Le Ministre a souligné que ce schéma ne pourrait se développer de manière positive que si l'achèvement du Marché commun était acquis à la date prévue, c'est-à-dire au 31 décembre de cette année.

Il a indiqué avec force que si d'aventure, après la conférence au sommet, des obstacles apparaissaient qui empêchent le passage à la phase définitive à la fin de l'année, l'étude de l'élargissement des Communautés risquerait d'être renvoyée *sine die*.

M. Soames, après avoir écouté attentivement le Ministre en lui posant de temps à autre des questions pour bien comprendre, a indiqué qu'il était porteur d'un message oral de M. Stewart[2]. Celui-ci tenait à exprimer au Ministre le désir de son gouvernement de travailler à une amélioration des relations franco-britanniques. L'Ambassadeur s'est déclaré conscient que pour le gouvernement français le problème prioritaire était le passage à la phase définitive du Traité de Rome[3]. C'est pourquoi le gouvernement britannique ne voulait presser personne mais, en même temps, ne pouvait se taire indéfiniment sans donner l'impression de se désintéresser de l'Europe. Aussi l'Ambassadeur souhaitait-il savoir si, dans l'hypothèse où les discussions à Six sur l'élargissement aboutiraient à une conclusion satisfaisante, il serait alors possible d'engager, éventuellement dès le mois de janvier, une négociation à sept.

c'est de poursuivre la construction de cette Communauté. (…) la période transitoire doit se terminer le 31 décembre et la période définitive commencer le 1er janvier 1970. Notre première volonté, notre premier effort, est de terminer cette phase et de passer à la période définitive. C'est à cela que nous donnons la priorité dans nos préoccupations et dans le temps. En second lieu, nous souhaitons, précisément parce que nous croyons que l'Europe doit être une réalité, que l'on approfondisse la notion européenne, c'est-à-dire qu'on fasse progresser la Communauté, pour en faire une véritable Communauté. (…) Reste le problème de l'élargissement, c'est-à-dire en fait celui de la candidature britannique et d'un certain nombre d'autres candidatures qui se sont également présentées. Sur ce point, je voudrais dire que nous n'avons pas, en dépit de quelques mécomptes récents, d'objection de principe à l'adhésion éventuelle de la Grande-Bretagne ou de tel autre pays à la Communauté, mais nous pensons qu'il convient d'abord que les Six, entre eux, se mettent d'accord, sur les conditions de cette adhésion et les conséquences qu'elle pourrait avoir sur l'avenir et sur la nature même de la Communauté. »

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessous le télégramme de Bruxelles-Delfra nos 755 à 769 du 23 juillet 1969.

[2] Robert Michael Maitland Stewart, secrétaire d'État au *Foreign Office* depuis le 16 mars 1968.

[3] Le Traité de Rome du 25 mars 1957, instituant la Communauté économique européenne.

Le Ministre a répondu que nous ne pouvions préjuger la conclusion des discussions à Six, mais que, encore une fois, nous abordions la discussion avec le désir d'arriver à une conclusion positive.

L'Ambassadeur a formulé le vœu que cette position du gouvernement français puisse être publiquement exprimée. Le Ministre a répondu que le Conseil du 22 juillet lui fournirait une occasion.

Le Ministre, évoquant le message de M. Stewart, a ensuite manifesté le désir de voir se tenir entre les deux pays des conversations sur les problèmes bilatéraux de toute nature qui existent. Il a bien précisé que cette suggestion ne visait pas à éluder les problèmes du Marché commun (c'est pourquoi elle était formulée à ce point de la conversation et non à son début), mais, au contraire, à faciliter les choses par la reprise de contacts étroits et fréquents.

L'Ambassadeur a confirmé que tel était le souhait du gouvernement britannique. Celui-ci voulait éviter toute négociation individuelle avec les pays membres du Marché commun sur les problèmes européens, mais estimait que les discussions sur les questions bilatérales permettraient de stimuler les relations franco-britanniques qui en avaient besoin. À cet égard, M. Soames souhaitait savoir si le Ministre viendrait en Grande-Bretagne avant la fin de l'année.

Le Ministre a répondu que cette offre devait être examinée et que peut-être, précisément, l'étude d'une affaire bilatérale pourrait fournir une occasion.

L'Ambassadeur a pris congé en souhaitant que cette conversation soit suivie de beaucoup d'autres.

Le Ministre a acquiescé.

(*Europe, Questions internationales européennes, 1966-1970*)

33

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3100 à 3108. *Washington, 11 juillet 1969.*

Diffusion réservée (*Reçu* : le 12, 02 h. 27).

1. Au cours de l'entretien que j'ai eu avec le Dr Kissinger le 11 juillet, la conversation a porté brièvement sur les affaires du Moyen-Orient. J'ai dit que je savais que M. Sisco se trouvait aujourd'hui à Paris et que j'attendais un rapport sur la teneur des conversations qu'il aurait eues. Le Dr Kissinger s'est borné à me dire que contrairement aux espoirs américains, les Russes n'avaient pas fait sur les Égyptiens la pression nécessaire pour infléchir les grandes lignes d'un règlement. J'ai dit que le

nouveau plan russe du 17 juin me paraissait pourtant marquer un net progrès sur celui du 30 décembre dernier. M. Kissinger m'a répondu que l'on ne saurait parler de progrès lorsqu'on partait d'une position intenable pour aboutir à une autre qui l'était à peine moins. Il a principalement donné comme exemple, comme l'avait fait avant lui M. Sisco, la clause du plan russe prévoyant que la liberté de navigation dans le canal de Suez devrait être conforme aux stipulations de la convention de Constantinople de 1888[1]. C'était là un point qu'Israël ne pourrait jamais accepter et que les Américains ne pourraient jamais défendre. Les autres dispositions du plan russe étaient à peine plus satisfaisantes et le gouvernement des États-Unis se trouvait dans l'impossibilité à l'heure actuelle d'exercer la moindre pression sur Israël pour lui faire accepter un règlement qui ne correspondait pas à l'équité.

J'ai dit qu'à entendre les déclarations de Madame Golda Meier je me rendais bien compte qu'il en était en fait ainsi.

2. J'ai demandé au Dr Kissinger les raisons de l'arrêt du président Nixon à Bucarest. Il a commencé par me répondre comme l'avait fait M. Hillenbrandt lors de ses visites en Europe, qu'il fallait bien qu'entre le Pakistan et les États-Unis le Président s'arrête quelque part. Plus sérieusement il a ajouté que dans la politique de détente suivie par les États-Unis il n'y avait aucune raison de ne pas considérer les États de l'Europe de l'Est comme des États indépendants sans avoir à requérir l'autorisation de Moscou. Je lui ai demandé, en soulignant que je comprenais très bien ce point de vue, s'il ne craignait pas néanmoins que cette étape de Bucarest puisse avoir des répercussions fâcheuses dans les rapport,s non entre les États-Unis et l'URSS, mais entre la Roumanie et l'URSS. M. Kissinger m'a répondu que lorsqu'un État prenait l'initiative d'inviter le président des États-Unis, le gouvernement de cet État devait savoir à quels risques il s'exposait et en calculer lui-même les conséquences. Je lui ai demandé enfin, sur ce même thème, si l'étape de Bucarest pouvait avoir un rapport quelconque avec la situation en Chine. Certains commentateurs de presse, bien que j'estimais pour ma part que c'était là fantaisie, laissaient entendre que la Roumanie, appuyée par les États-Unis pourrait servir d'intermédiaire entre l'URSS et la Chine. M. Kissinger, comme l'avait fait précédemment M. Sonnenfeldt auprès de l'un de mes collaborateurs, m'a affirmé qu'il n'y avait en effet pas un mot de vrai dans tout cela. « On cherche toujours, m'a-t-il dit, à voir de la haute politique là où il n'y en a pas ».

3. Bien que le sous-secrétaire d'État, M. Elliot Richardson, m'ait fait savoir qu'il m'entretiendrait dans l'après-midi du 14 juillet non seulement du Biafra mais du Vietnam, j'ai demandé au Dr Kissinger ce qu'il pensait des déclarations du président Thieu concernant la création de deux commissions de contrôle des élections, l'une internationale, l'autre bilatérale.

[1] Cette convention signée le 29 octobre 1888 à Constantinople a eu pour objet de garantir le libre usage du canal maritime de Suez. Elle a prévu que ce canal resterait ouvert en temps de guerre comme en temps de paix à tout navire de commerce ou de guerre sans distinction de pavillon et qu'il ne pourrait être assujetti à un blocus. Les signataires en ont été la France, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, l'Espagne, le Royaume-Uni, l'Italie, les Pays-Bas, la Russie et l'Empire ottoman.

M. Kissinger m'a répondu que le président Nixon venait de faire, il y avait quelques minutes, une déclaration approuvant entièrement cette proposition qui était d'ailleurs d'origine américaine. J'ai dit que du côté opposé l'on paraissait peu disposé à donner une suite favorable à ce plan, du moins me le semblait-il d'après des rapports partiels. M. Kissinger m'a répondu que les États-Unis ne pouvaient aller plus loin et que l'adversaire surestimait probablement les difficultés intérieures du gouvernement des États-Unis sur cette question. La paix était souhaitable mais non la capitulation, sinon l'on aurait aux Etats-Unis une réaction d'une extrême rigueur qui rappellerait l'époque McCarthy. Les nations amies des États-Unis devaient s'en rendre compte.

Je lui ai fait remarquer que nous ne prenions nullement parti en l'occurrence, que j'admettais que la tâche était difficile et que depuis longtemps nous restions extrêmement discrets sur ces points. M. Kissinger m'a répondu que l'on en était bien conscient à Washington et que l'on nous remerciait en même temps du rôle utile que nous pouvions jouer.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1969*)

34

M. ARGOD, AMBASSADEUR DE FRANCE À DAKAR,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 535 à 539. *Dakar, 11 juillet 1969.*

J'ai repris contact, hier, avec le président Senghor. Il m'a redit combien il était heureux de l'installation du nouveau gouvernement français[1] et de la volonté de celui-ci de poursuivre, à l'égard des États africains, la politique qui avait été suivie jusqu'ici. Il s'est déclaré particulièrement sensible aux aimables paroles – et qui allaient dans ce sens – adressées par Monsieur le Président de la République à son ambassadeur, M. Guillabert[2], lors de la récente réunion diplomatique à l'Élysée.

Sur la situation au Sénégal, le Président se montre optimiste. Il est très satisfait de l'opération menée contre l'ancienne centrale syndicale unique[3]. Il affirme qu'un important mouvement de ralliement s'opère au profit de la

[1] M. Pompidou est élu président de la République française le 15 juin 1969. M. Chaban-Delmas, Premier ministre, constitue son gouvernement et le présente le 23 au président de la République.

[2] M. André Guillabert est ambassadeur du Sénégal en France depuis le 22 novembre 1966.

[3] UNTS : L'Union nationale des travailleurs du Sénégal est créée en 1962. Alioune Cissé, ancien secrétaire général des syndicats CGT de l'AOF et du Togo (1945) est élu le 30 avril 1962, secrétaire général de l'UNTS, arrêté en mai 1968 il en est exclu en 1969. Le 11 juin, le bureau national de l'UNTS lance un mot d'ordre de grève générale de quarante-huit heures à Dakar. Le gouvernement sénégalais réplique par la proclamation de l'état d'urgence « pour faire respecter la liberté du travail ». La tentative de grève générale est brisée, l'UNTS, réduite à l'impuissance, éclate, suite à la démission de l'un de ses deux secrétaires généraux, M. Doudou N'Gom. Le 12 juin, un « Comité de rénovation de l'UNTS de la région de Dakar » est institué qui dénonce les « responsables anti-

nouvelle CNTS[1]. Seuls, quelques syndicats d'intellectuels, parmi les plus politisés, demeurent fidèles à l'UNTS, dont on sait qu'elle a été récemment expulsée de la bourse du travail.

Il est possible que cette description embellisse quelque peu la réalité. Quoi qu'il en soit, il est certain que la situation est aujourd'hui très calme et que le gouvernement sénégalais a gagné quelques mois de répit qui lui permettront de poursuivre pendant l'hivernage la mise au point des réformes institutionnelles qui doivent voir le jour au début de l'année prochaine.

Le Président demeure déterminé à les mener à bien. À ce propos, il m'a répété qu'il ne s'agissait, en aucune façon, d'instituer un système dualiste dont il était le premier à saisir les inconvénients pour les avoir expérimentés en 1962. Sa ferme intention était de maintenir un régime présidentiel dans lequel il demeurerait responsable d'un domaine réservé comprenant les affaires de politique étrangère, de défense et de la magistrature. Le premier ministre ne serait qu'un échelon entre lui et le parlement, chargé essentiellement de la marche quotidienne de l'administration.

Il m'a toutefois laissé entendre – ce qui est quelque peu contradictoire – qu'il lui fallait préparer sa succession et aguerrir aux affaires de l'État un homme qui pourrait, un jour, prendre la relève. Comme je lui demandais s'il croyait sérieusement pouvoir se débarrasser, dans un avenir prévisible, de la haute charge que lui avait confiée la nation, il m'a répondu qu'il n'envisageait pas de rester plus de huit ans encore à la tête de l'Etat, ce qui voudrait dire qu'il solliciterait, en 1973, un ultime mandat.

(*Collection des télégrammes, Dakar, 1969*)

nationaux et le comportement subversif de l'Union ». Voir le télégramme de Dakar n°s 457 à 460 du 16 juin, non publié.

[1] Le 14 juin, Radio-Sénégal annonce la naissance d'une nouvelle centrale syndicale dénommée « Confédération nationale des travailleurs du Sénégal – ex-UNTS » à Dakar, dont le président du comité directeur provisoire est M. Doudou N'Gom. L'objectif de la CNTS est de jouer un rôle à côté du parti, l'Union progressiste sénégalaise, et du gouvernement.

35

M. CURIEN, AMBASSADEUR HAUT REPRÉSENTANT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE À BRAZZAVILLE,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 240/DAM. *Brazzaville, 11 juillet 1969.*

Secret. Confidentiel.

Voyage au Nord du Congo

J'ai l'honneur de faire parvenir ci-joint au Département une note rédigée par M. Michel Chatelais[1], premier secrétaire de cette Ambassade, à la suite d'un voyage qu'il vient de faire dans le nord du pays[2].

Il paraît important de prendre connaissance directement de la situation de cette région d'accès difficile, dont le dénuement explique en partie les derniers soubresauts politiques du pays.

ANNEXE

La route du Nord

Du 27 juin au 7 juillet, il m'a été donné de visiter deux des quatre régions du Nord, les Plateaux et la Cuvette. Je n'ai pu joindre la Sangha, la route entre Makoua et Duesso étant hors d'état depuis plusieurs mois. Quant à la Likouala, elle est inaccessible autrement que par bateau.

Partout, l'accueil a été bon, notamment dans les villages où le mauvais état des pistes me contraignait de faire escale : les chefs revêtaient leur tenue d'apparat, les musiciens traditionnels improvisaient à mon intention, on m'offrait poulets et régimes de bananes à ne savoir qu'en faire. Dans certains endroits, on ne voulait pas me laisser repartir et pour m'en empêcher, on refusait de m'aider à sortir la land-rover de l'ornière.

Dans les chefs-lieux de districts, la réception a été plus ambiguë. L'hospitalité était irréprochable mais j'ai pu percevoir la même méfiance que celle que j'avais rencontrée le mois précédent dans l'ancien Niari. Je devais remplir des fiches d'identité détaillées, les fonctionnaires faisaient montre d'une curiosité un peu trop appuyée et vérifiaient ensuite mes dires auprès du chauffeur. L'un d'eux crût bon de s'excuser : « Vous savez, on aime bien les touristes, mais pas les Jacques Debreton »[3].

Région peuplée de 250 000 habitants pour une superficie en kilomètres carrés du même chiffre, le Nord est desservi par des conditions naturelles particulièrement rudes et c'est là où les problèmes atteignent leur paroxysme.

[1] M. Michel Chatelais est premier secrétaire près l'ambassade de France à Brazzaville de 1966 à juillet 1969.

[2] Ce récit est publié en annexe de cette dépêche. Michel Chatelais avait déjà effectué un voyage dans la région de l'ancien Niari au cours des mois de mai et juin 1969, publié dans *D.D.F.* 1969-I. (dépêche n° 193/DAM du 11 juin 1969).

[3] Jacques Debret, *alias* Debreton, de nationalité française, domicilié en Suisse, s'est trouvé impliqué ainsi que quelques Africains dans la tentative de coup d'État de la nuit du 13 au 14 mai 1968. Son procès s'ouvre du 29 au 31 mai 1969 devant la Cour révolutionnaire de Justice sous les chefs d'accusation suivants : espionnage, atteinte à la sûreté intérieure de l'État, coups et blessures, atteinte à la sécurité extérieure de l'État, tentative d'évasion. Debreton est condamné aux travaux forcés à perpétuité et à un million de francs CFA d'amende.

De tout temps, le Nord a été moins favorisé que le reste du pays. À l'époque de la traite, les gens du Sud allaient y prendre les esclaves qu'ils vendaient aux Portugais. L'infrastructure dont la colonisation a doté le pays est concentrée entre Brazzaville et Pointe-Noire. Depuis la Révolution[1] – car l'Abbé Youlou[2] avait fait un réel effort pour le Nord (bitumage de la sortie Nord de Brazzaville et de la vallée de la Léfini) – cette partie du pays a été délaissée par le secteur privé (départ de la CFHBC)[3], négligée par les pouvoirs publics et peu aidée par la coopération internationale : on y trouve ainsi moins de 10 assistants techniques français à demeure sur près de 500 pour le Congo, quelques spécialistes agricoles fournis par le FED[4] pour les Palmeraies de l'Équateur, une petite antenne médicale ouest-allemande à Gamboma (2 à 3 personnes), quelques experts et enseignants soviétiques et une équipe médicale chinoise d'une vingtaine de membres à Fort-Rousset.

La population du Nord a ainsi peu évolué. Peu de cadres en sont issus et ils sont souvent plus frustres et plus carrés que ceux du Sud. La scolarisation y est moins poussée qu'ailleurs et il m'a été donné de voir de très gros villages sans écoles. Les pratiques fétichistes y dont fort vivaces et les prophètes y prolifèrent : Saka-Saka, Otto, Dieudonné. Je me souviendrai longtemps d'une visite à l'un de leurs temples. Après avoir dû laisser à l'entrée tabac et argent, je fus admis à pénétrer dans une salle obscure, éclairée de rares bougies, où femmes, hommes et enfants, certains en transe, chantaient sous la direction de « prêtres », vêtus d'une robe blanche ornée d'une croix rouge dans le dos, de vigoureux cantiques au son d'instruments étranges.

Le Nord est vraiment dans l'impasse. Ses enfants se sentent un peu les « nègres » du pays : leurs compatriotes du Sud les tiennent pour des « sauvages » et marquent une certaine répugnance à leur donner leurs filles en mariage. Ils veulent en sortir et pour cela réaliser leur rêve qui touche à l'obsession : construire la route du Nord.

Sitôt franchi le « kilomètre 45 », là où s'achève le bitume, la détresse du Nord ne tarde pas à apparaître. Elle s'impose brutalement avec le spectacle de ce camion surchargé qui oscille dangereusement au gré des crevasses de la piste, avec sa cargaison humaine juchée aux sommets de ballots informes.

Quitter le Nord ou y aller, c'est en effet l'aventure. Pour franchir les 450 kilomètres qui séparent Fort-Rousset, sa capitale, de Brazzaville, il faut deux à trois jours en saison sèche et près d'une semaine pendant la saison des pluies. Si tout va bien. Car l'enlisement dans le sable ou la boue peut arrêter les voyageurs des heures durant, quand la panne mécanique ne les immobilise pas pendant plusieurs jours. Bien que ce fût la bonne époque, j'ai pu rencontrer plusieurs camions en difficulté, en pleine brousse, avec leur charge d'hommes, de femmes et d'enfants, souvent exténués, parfois malades, qui attendaient avec résignation autour d'un feu de bois de pouvoir repartir. Pour ma part, avec une voiture adaptée, je me suis enlisé trois fois entre N'Go et Fort-Rousset.

Sorti de l'axe principal Brazzaville-Ouesso, d'ailleurs totalement impraticable au-delà de Makoua, la situation est pire encore. Vers les chefs-lieux de districts, la piste est souvent si mauvaise qu'il vaut mieux chercher sa voie à côté : nous n'avons pu sortir des sables entre Obouya et Boundji qu'en allant dans la nuit, à 15 kilomètres de là, demander secours aux travaux publics. Ailleurs, sur les transversales notamment, il est dangereux de s'aventurer et il nous a fallu renoncer au parcours Etoumbi-Ewo-Okoyo-Djambala. Quant aux pistes qui partaient des postes administratifs, il arrive qu'elles aient totalement disparu sous les hautes herbes, comme autour de M'Bomo ou de Kellé.

Cet état de choses a évidemment des conséquences dramatiques. La vie économique ne se maintient bien qu'aux points où une desserte fluviale est assurée, notamment sur la Likouala,

[1] Coup d'État du 31 juillet 1968.

[2] L'abbé Fulbert Youlou, Premier président de la République, élu en 1959, renversé le 15 août 1963.

[3] CFHBC : compagnie française du haut et bas Congo, fondée par les frères Tréchot à l'époque de Savorgnan de Brazza, à la fin du XIXe siècle, reprise en 1952 par la Banque de l'Indochine. Le commerce de la CFHBC repose sur l'exploitation du caoutchouc, de l'ivoire, des bois, des barrettes de cuivre.

[4] FED : Le Fonds européen de développement est l'instrument principal de l'aide communautaire à la coopération et au développement aux États ACP (Afrique, Caraïbe, Pacifique) ainsi qu'aux pays et territoires d'Outre-Mer (PTOM). Le premier FED couvrait les années 1959-1964, le deuxième FED, 1964-1970.

autour de Makoua et d'Etoumbi. Ailleurs le ravitaillement, toujours coûteux, est souvent difficile : il n'y avait plus d'essence lorsque nous sommes passés à Fort-Rousset, des articles aussi indispensables que le pétrole (pour l'éclairage) font défaut dans certains chefs-lieux de district, les infirmeries de l'intérieur ne sont pas approvisionnées en médicaments. De même, la commercialisation des produits agricoles n'est plus assurée en maints endroits. Produire est devenu sans objet, les récoltes pourrissent sur place et les plantations sont abandonnées. La brousse vit dans un grand dénuement : « c'est misère, nous souffrons », m'a-t-on dit un peu partout. « On regrette l'Européen », ajoutait-on parfois, bien que je fisse tout pour éviter ce genre de confidences.

Indiscutablement, le pays a régressé. Tous ceux qui ont pratiqué le Nord autrefois, Français comme Congolais, s'accordent pour reconnaître que les pistes étaient alors très convenables : les 2CV Citroën, aujourd'hui disparues, y circulaient aisément. Mais depuis la révolution, les routes, hormis quelques tronçons, n'ont pas été entretenues. Les trous n'ont pas été bouchés et les crevasses se sont creusées chaque année davantage. Les poutres des ponts en bois n'ont pas été remplacées lorsqu'elles venaient à pourrir et les pistes ont été abandonnées. Le district d'Abala risque d'être bientôt isolé du reste du pays : les deux grands ponts en bois qui permettent le passage vers Djambala et Gamboma menacent ruine : l'un d'eux est déjà interdit aux camions. Le pays, retourné à l'économie de cueillette, a maintenant épuisé la majeure partie de son capital routier.

Le bilan est lourd et il sera sans doute difficile à redresser. Le spectacle des routes offre la preuve tangible de l'inefficacité de l'administration. À quoi imputer cette carence ? À la faiblesse de l'autorité pour une large part. Petits fonctionnaires avides de promotion et jeunes qui attendent une place passent souvent leur temps, sous couvert de militantisme, à dénigrer les responsables, contribuant ainsi à les empêcher de rien entreprendre. Il a fallu faire taire ces « militants » et leur donner à leur tour des postes.

Dès lors, il n'est pas étonnant que rares soient les fonctionnaires capables. Les meilleurs n'ont guère pour eux que leur bonne volonté, les autres sont profiteurs et prétentieux. L'absence d'imagination est quasi générale. Sauf exceptions, l'on ne songe guère à utiliser les moyens du bord : on attend, en se croisant les bras, une land-rover pour faire une tournée et le bulldozer pour boucher un trou sur la route. Que dire de ces chefs de districts qui n'ont jamais visité leur circonscription ou ne se sont éloignés du poste que pour aller chercher du ravitaillement ! De l'exercice des responsabilités, certains n'ont retenu que les signes extérieurs : boire du whisky et porter une tenue soignée, avec souliers pointus de préférence.

Ces insuffisances, les intéressés les ressentent confusément. Que de phrases du type suivant ne m'a-t-il pas été donné d'entendre de leur propre bouche : « la piste roulait bien du temps des colons », « ça, c'est une résidence laissée par les colons », « oui, la cuisine est bonne, le boy a été formé par les colons », « il fallait travailler dare-dare du temps des colons », etc. Mais l'époque coloniale est aussi une référence accablante et qu'il importe d'effacer. À divers signes, car je me gardais bien d'engager la conversation sur ce terrain, j'en suis venu à me demander si l'anticolonialisme des Congolais n'était pas une façon de justifier leur propre carence, et si la lutte contre « l'aliénation culturelle » n'était pas une réaction contre la nostalgie du « temps des colons » qui hante toujours la brousse.

Sans aucun doute, le déséquilibre qui existe entre le Nord et le Sud du pays est la cause essentielle de l'instabilité congolaise. Les difficultés de M. Massemba-Debat[1] sont devenues plus graves au début de l'année 1966, lorsqu'il demanda et obtint du FED le financement de la route Kinkala-Boko, son pays d'origine (synthèse nº 15/66, p. 6). Si l'aide sollicitée l'avait été pour le Nord, il y a tout à parier que l'ex-chef de l'État serait toujours en place. Car le commandant N'Gouabi n'a rien fait d'autre que d'être le porte-parole du mécontentement du Nord, en juin 1966 comme en juillet-août 1968[2]. Il a entendu, avant tout, réagir contre l'état d'abandon où se trouve sa région.

Après avoir parcouru le Nord, les propos du chef de l'État prennent une résonance particulière. On comprend mieux son souci constant du bien-être des « masses déshéritées », ses définitions du socialisme, son aversion pour une bureaucratie devenue parasitaire, sa

[1] Alphonse Massemba-Debat, président de la République du Congo de 1963 au 4 septembre 1968, date de sa démission. Se reporter à la note de la direction des Affaires africaines et malgaches nº 428/DAM du 7 septembre 1968.

[2] Sur ces crises politiques qui ont affecté le Congo-Brazzaville, se reporter à la note de la direction des Affaires africaines et malgaches nº 387/DAM du 8 août 1968, non publiée.

condamnation des « discours creux et pseudo-révolutionnaires », ou ses appels aux cadres à être des « militants de plein air ».

L'anticolonialisme des Nordistes[1] vise en effet davantage ceux qui ont pris la place de l'administration coloniale et qui ont mis en si peu de temps leur pays à bas, ce qui ne veut pas dire qu'ils n'éprouvent pas aussi une certaine amertume à notre endroit, pour avoir, se persuadent-ils, abandonné le pays en de si mauvaises mains ou les avoir insuffisamment formées. Mais c'est oublier que ce sont les Congolais qui ont laissé dépérir les structures mises en place par la France.

Toute l'idéologie du commandant N'Gouabi semble en définitive tenir en ces quelques mots : faire la route du Nord et remettre sa région en état. À n'importe quel prix. Il n'a pas hésité à faire appel aux « capitalistes italiens » malgré certaines critiques. S'il a limogé M. Lissouba[2], c'est en partie parce que l'ex-Premier ministre doutait de la rentabilité de l'axe Brazzaville-Ouesso et consacrait trop ses efforts au développement de l'ancien Niari, sa propre région (barrage de la Bouenza). Mais toute son action risque d'être vaine s'il ne s'attaque pas au fond du problème : remettre à leur place les petits cadres et la jeunesse.

En s'engageant à faire la route du Nord, en annonçant le début des travaux vers la fin de juillet, le chef de l'État a soulevé une grande espérance. J'ai rencontré bien des villages qui se préparaient déjà à accueillir les Italiens. La promesse ne sera pas facile à tenir et c'est là que ses adversaires attendent le commandant N'Gouabi.[3]

Par la force des choses, « la route du Nord » s'est imposée comme axe de mes réflexions tout au long de ce voyage. Les autres observations que je rapporte ci-après me paraissent en effet moins spécifiques et davantage valables, à des degrés divers, pour l'ensemble du pays.

1) L'unité du Nord est précaire et le seul lien qui l'unisse est son hostilité envers le Sud. Les quatre régions qui le composent ont peu de points en commun. La Cuvette, partie la plus peuplée (100 000 habitants), est, comme le reste du pays, minée par les conflits tribaux, idéologiques et de générations. Ainsi, les Makoua de la ville du même nom sont rivaux des Kouyous de Fort-Rousset et demandent que la capitale du Nord soit transférée dans leur cité, centre économique plus actif. Le vieil Opangault[4] (M'Bochi), à qui je faisais une visite de courtoisie, s'est livré, sans que je le sollicite le moins du monde à ce sujet, à une tirade contre

[1] *Annotation infra-marginale* : « L'anticolonialisme du Sud a un contenu tout différent. La présence européenne est partout visible entre Brazzaville et Pointe-Noire : ATEC (port de Pointe-Noire, chemin de fer Congo-Océan, route de Dolisie au Gabon), complexe de la SIAN, exploitation forestière, compagnie des potasses, COMILOG, etc. En même temps qu'elle est souhaitée, elle est aussi perçue par les petits cadres comme une entrave à leur désir de promotion. Apaiser ce sentiment de frustration n'est pas chose aisée : l'on conçoit que les entreprises hésitent à donner satisfaction lorsqu'on voit ce qui a été fait du Nord ».

ATEC : agence trans-équatoriale des communications transformée à la suite de la nationalisation des avoirs situés au Congo-Brazzaville, le 24 octobre 1969, en agence transcongolaise de communications (ATC).

SIAN : société industrielle et agricole du Niari.

COMILOG : compagnie des mines de l'Ogooué (Gabon).

[2] Pascal Lissouba, ingénieur agricole, ancien ministre de l'Agriculture (août-décembre 1963), Premier ministre de décembre 1963 à mai 1966, puis ministre d'État chargé du plan dans le gouvernement formé le 5 août 1968, écarté lors du remaniement ministériel du 21 juin 1969. Pascal Lissouba est nommé, en février 1969, président du comité exécutif de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA).

[3] La synthèse de l'ambassade de France n° 4/69 (21 février 1969) pour la période du 6 au 20 février, rapporte qu'une mission économique italienne a séjourné au Congo au cours de la quinzaine écoulée. Aucune publicité n'a été donnée à cette visite dont l'objet semble avoir été l'examen du projet d'axe routier Pointe-Noire-Ouesso. Des accords sont conclus le 29 mars entre un promoteur italien, M. Di Donato, et le gouvernement congolais, parmi lesquels figurent des contrats d'étude d'un coût de 1,5 milliards de F CFA, pour l'axe routier Pointe-Noire-Ouesso et des bretelles s'y raccordant, ainsi que pour une étude d'urbanisme, d'un montant de 500 millions CFA.

[4] Jacques Opangault, président fondateur du Mouvement socialiste africain (MSA) affilié à la SFIO (section française de l'internationale ouvrière), est nommé ministre d'État le 15 août 1960 puis vice-président du Conseil des ministres (1961), vice-président de la République, ministre de la Justice, garde des Sceaux (1961-1962).

les intellectuels « qui ne se mettent pas au service du pays », et s'en est pris au commandant N'Gouabi : « S'il a chassé Massemba-Debat pour refaire les mêmes bêtises, ce n'est pas la peine ».

2) La politisation des « évolués » (fonctionnaires et jeunesse scolarisée) est peut-être plus grande que celle que j'avais constatée dans l'ancien Niari. Dans les coins les plus reculés, il existe des transistors et ceux qui parlent le français suivent et commentent avec soin, rarement avec un véritable esprit critique, les émissions de la « Voix de la Révolution ». Si l'influence des chefs traditionnels reste forte en brousse, elle est combattue autour des chefs-lieux de district. En 1966, à Lékana, les vieux furent malmenés par les jeunes qui les traînèrent dans les rues de la ville avec une corde au cou.

3) L'influence chinoise paraît loin d'être négligeable. La densité d'insignes de Mao Tsé-toung, généreusement distribués par l'équipe médicale de Fort-Rousest, est dans cette ville la plus forte de celle que j'aie jamais rencontrée au Congo. On en trouve parfois dans des lieux très isolés ainsi que des portraits du « grand timonier ».

Notons cependant que les Chinois sont souvent jugés compte tenu de la référence française. Loin d'admirer leur esprit d'abnégation, on s'en étonne : « ils sont comme nous, ai-je entendu dire, ils n'ont pas de boys ». De même pour les Soviétiques, tenus, chose plus grave, pour des bourgeois au rabais et à qui l'on reproche d'être gros et d'avoir des femmes inélégantes.

4) L'importance des missions catholiques, autrefois toutes puissantes dans le Nord, semble avoir décliné. Elles se sont en général fort mal remises de la nationalisation de l'enseignement[1] sur lequel elles avaient fait porter tous leurs efforts. La jeunesse qui préfère maintenant les insignes de Mao Tsé-Toung à celles de la Vierge Marie, lui échappe et son action s'exerce surtout sur les vieux. La seule exception rencontrée est à la mission de Boundji qui s'est habilement reconvertie et se charge maintenant d'assurer la commercialisation du café dans la région.

Les impressions recueillies au cours de ce voyage et les réflexions qu'elles suscitent ne sont pas de nature à inspirer un ferme optimisme quant à l'évolution du Congo dans les années qui viennent. Peut-être faut-il faire montre de plus de sérénité, comme ce missionnaire à qui je demandais si la situation actuelle ne le préoccupait pas : « Bah ! répondit-il, le pays ne va ni à droite ni à gauche, il se congolise ».

(Direction des Affaires africaines et malgaches/DAM, Congo-Brazzaville, 1959-1969, politique intérieure, 1969, n° 14)

[1] Loi du 12 août 1965. Voir *D.D.F.* 1965-II, n° 159.

36

M. ARGOD, AMBASSADEUR DE FRANCE À DAKAR,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 548 à 550. *Dakar, 12 juillet 1969.*

(*Reçu* : 14 h. 29).

Je me réfère à votre télégramme no 185/88[1].

J'ai déjà fait part au président Senghor, lors de l'entretien que j'ai eu avec lui, le 10 juillet, de notre position, telle que me l'avait exposée M. Yvon Bourges, la semaine dernière à Paris, quant au retour des étudiants africains non sénégalais à l'université de Dakar. J'ai énuméré les diverses raisons pour lesquelles M. le secrétaire d'État ne pouvait envisager de transférer en France les bourses accordées jusqu'ici pour des universités africaines.

Le Président m'a paru comprendre nos motifs. Il demeurait disposé, m'a-t-il dit, à reprendre sa part des étudiants en question, à condition que les autres universités, et notamment celle d'Abidjan, en fassent autant. Il ne comprendrait pas que M. Houphouët-Boigny entende opérer, pour sa part, une discrimination entre les ressortissants des différents États. Il continue à penser que la vocation de l'université de Dakar est d'accueillir de préférence les étudiants des États de la zone soudano-sahélienne.

Le président Senghor estime aussi que les États, qui enverraient leurs nationaux à Dakar, devraient participer aux dépenses de fonctionnement et, plus particulièrement, aux frais des œuvres de la cité universitaire.

Il entend, enfin, exiger des étudiants étrangers l'engagement qu'ils s'abstiendront de toute activité politique pendant leur séjour au Sénégal. Je suis décidé, m'a-t-il précisé, à renvoyer, désormais, chez eux tous ceux qui contreviendraient à cette règle de conduite.

Je saisirai l'occasion d'une prochaine conversation avec le Président pour reprendre avec lui les problèmes qui font l'objet de votre télégramme précité. Mais je pense qu'il devrait être favorable à la mise au point de la procédure de concertation qui y est évoquée[2].

(*Collection des télégrammes, Dakar, 1969*)

[1] Dans ce télégramme du 11 juillet 1969, Yvon Bourges, secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères, informe l'ambassadeur de France à Dakar que cinq gouvernements africains (non désignés) entendaient renoncer à envoyer leurs étudiants à Dakar à la rentrée 1969/1970. Le point de vue du secrétaire d'État est de ne pas donner suite à ces demandes et donc d'en informer le président Senghor, de lui exposer les raisons de cette position et d'examiner avec lui les conséquences qui en résultent. Yvon Bourges insiste sur la vocation première de l'université, qui est et demeure la formation des futures élites dans une perspective résolument interafricaine, ceci étant la condition fondamentale de l'aide française accordée. À ce sujet, le secrétaire d'État souhaite connaître rapidement les sentiments du président de la République du Sénégal.

[2] La question de l'accueil à l'université de Dakar des étudiants d'autres pays d'Afrique est reprise dans le télégramme de Dakar nos 581 et 582 du 24 juillet. Le président Senghor est favorable à la

37

M. FRANÇOIS SEYDOUX DE CLAUSONNE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BONN, À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3230 à 3234. *Bonn, 12 juillet 1969.*

(*Reçu* : 18 h. 29).

Conférence de presse du président de la République

L'opinion allemande a accueilli de manière désabusée les déclarations du président de la République devant la presse française et internationale[1]. On tient à affirmer que l'on n'est pas déçu. « Ne pourraient être déçus que ceux qui se faisaient des illusions », et « comment pouvait-on imaginer que l'ouverture l'emporterait sur la continuité », même après le discours de M. Chaban-Delmas devant l'Assemblée nationale ?[2]

Chacun constate donc à sa façon la prééminence de la continuité : « Il n'est pas question d'un printemps européen ». M. Pompidou a tempéré les espoirs déjà modérés que l'on pouvait se faire sur sa politique européenne. Le successeur du Général ne songe guère à s'éloigner de la ligne gaulliste et l'on aurait pu croire « que Charles de Gaulle était derrière la porte de la salle de conférence avec un gros bâton ». « L'héritier du trône demeure attaché aux conceptions du monarque ». Il ne voulait pas s'écarter des généralités et s'est borné à confirmer les thèses bien connues de la politique française. « M. Pompidou a été clair, mais voici ce qu'il y a de plus clair : son gouvernement est un gouvernement gaulliste ».

Cependant, quelques-uns considèrent que l'avenir n'est pas bouché : il semble acquis que, si continuité il y a, elle s'exprimera avec plus de souplesse et que le temps du « veto » et du « diktat » est, avec M. Pompidou, révolu. Se distinguant du général de Gaulle, le président de la République ne parle pas pour l'éternité.

procédure de concertation qui pourrait conduire à des conventions particulières entre le Sénégal et les États concernés, toutefois, le Président insiste sur une participation financière de ceux-ci aux frais de fonctionnement de l'université et sur l'assurance que les étudiants n'interviendront pas dans la politique intérieure du Sénégal.

[1] Lors d'une conférence de presse, tenue le 10 juillet, M. Pompidou, président de la République, aborde les problèmes de politique étrangère : Moyen-Orient, Vietnam, Europe, rapports avec les États-Unis et l'URSS. En ce qui concerne l'Europe, le président de la République propose une rencontre des chefs d'État et de gouvernement des Six afin de discuter des problèmes urgents de la Communauté. A ce sujet, trois mots résument sa pensée : achèvement, approfondissement et élargissement. De très larges extraits sont publiés dans *La politique étrangère de la France, textes et documents, 2e semestre 1969,* La Documentation française, p. 39 à 47.

[2] Allusion à la déclaration du gouvernement, prononcée le 26 juin 1969, par M. Chaban-Delmas, Premier ministre, devant le Parlement : « Les relations extérieures de la France seront définies d'une part par la continuité, d'autre part par l'ouverture ». Des extraits en sont publiés dans *La politique étrangère de la France, textes et documents, 1er semestre 1969,* La Documentation française, p. 179 et 180.

Dans l'ensemble, on estime qu'il convient d'être circonspect et qu'il ne faut pas se laisser aller à des réactions pouvant gêner une évolution qui reste après tout possible. Il est moins facile aujourd'hui qu'il ne l'était hier de proclamer, sans réflexion : « nous voulons l'Angleterre ». Les déclarations de M. Wilson, au lendemain du voyage de M. Strauss[1] à Londres, avaient défavorablement surpris et, depuis qu'au veto a succédé l'éventualité d'un « élargissement sans affaiblissement », on fait prudemment ici un examen de conscience.

Que M. Willy Brandt se soit dit d'accord pour qu'une entente des Six précède toute négociation entre Sept n'est pas toujours de nature à mécontenter. L'aspect le plus irritant de la construction européenne est mis, pour quelques mois, au frigidaire. Aussi la déception quasi unanime est-elle limitée, exempte d'amertume et subie avec philosophie.

(*Europe, République fédérale d'Allemagne, 1961-1970, relations politiques avec la France, 1969, n° 1610*)

38

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. BASDEVANT, AMBASSADEUR HAUT REPRÉSENTANT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE À ALGER.

T. n°s 725 à 730. *Paris, 12 juillet 1969.*

Diffusion strictement réservée.

J'ai reçu ce matin l'ambassadeur d'Algérie[2]. J'ai commencé par dire à mon interlocuteur que le gouvernement français avait l'impression d'être soumis à un harcèlement qui ne lui semblait pas favorable au développement de bonnes relations entre les deux pays : il n'était pas normal que l'échange de lettres relatif à l'école de pilotage fut remis en cause au moment même où nous venions par anticipation d'accueillir 26 stagiaires algériens sur des bases françaises : la concomitance de certains incidents, même mineurs, aux alentours de Bou-Sfer n'était pas moins regrettable. En tout cas le maintien des 26 stagiaires était subordonné à la signature immédiate des lettres depuis longtemps préparées. Quant au statut de la base,

[1] M. Franz Joseph Strauss, ministre des Finances de la République fédérale d'Allemagne depuis le 1er décembre 1966, se rend à Londres les 19 et 20 mai 1969, invité par le *European Atlantic Group* devant lequel le ministre fédéral des Finances doit faire une conférence sur « L'identité européenne dans l'Alliance atlantique ». Il rencontrera MM. Wilson, Jenkins (chancelier de l'Échiquier), Stewart (secrétaire d'État aux Affaires étrangères) et Healey (secrétaire d'État à la Défense), mais également M. Heath, pour l'opposition et M. John Davies, directeur général de l'association des industriels britanniques, pour le patronat. Le ministre fédéral, qui a toujours été partisan de l'entrée du Royaume-Uni dans la CEE, a remporté à Londres un très large succès et est fêté par la presse britannique comme un pionnier de l'Europe. Se reporter aux télégrammes de Bonn n°s 2204 à 2208, 2205 et 2206 du 19 mai et 2258 à 2261 du 22 mai, non publiés.

[2] M. Redha Malek est ambassadeur d'Algérie à Paris depuis 1966.

qui n'était pas à nos yeux d'un intérêt essentiel, nous n'avions jamais refusé d'en parler dès lors que nous n'aurions pas le sentiment d'être l'objet d'une pression.

Après avoir affirmé que l'Algérie n'entendait exercer aucune pression sur la France, mais était au contraire résolue à développer la coopération militaire avec elle, l'ambassadeur m'a transmis une communication de son gouvernement. Les dirigeants algériens nous demandent la cession de la base de Bou-Sfer[1]. Ils sont désireux, après ce transfert, de créer l'école de pilotage en coopération avec la France. Les garanties de transit conservées jusqu'à présent par notre pays sur cette base seraient, sans changement, confirmées par le gouvernement algérien. En ce qui concerne le contrat prévu avec Sud-Aviation, l'Algérie souhaiterait être assurée de la création effective de la base-école.

Autant, ai-je répondu, le gouvernement français se refusait à céder à la pression, alors qu'il venait d'accomplir un geste de bonne volonté en accueillant des stagiaires algériens, autant il était disposé, lorsque l'apaisement serait rétabli, à engager des conversations sur le statut de la base, qu'il ne souhaitait nullement conserver contre la volonté des Algériens. J'ai d'autre part souligné que la présence en France des stagiaires, ainsi que le programme d'instruction des pilotes à Aulnat, posaient un problème aigu de calendrier et rendaient souhaitable pour l'Algérie elle-même la signature préalable de l'échange de lettres. En ce qui concernait le statut de la base, des conversations pourraient s'ouvrir à bref délai, dans un climat redevenu serein.

Nous avons ensuite procédé à un bref tour d'horizon des relations franco-algériennes. M. Malek s'est félicité de la bonne exécution de l'accord sur la main-d'œuvre[2], puis s'est inquiété de l'état de la procédure de ratification de la convention fiscale[3]. Il a invoqué l'affaire du

[1] La base de Bou-Sfer est une base aérienne située au nord-ouest de la ville d'Oran, non loin de la base de la Marine, Mers-el-Kébir. Le gouvernement français est amené à accepter le principe de l'ouverture d'une négociation avec les Autorités algériennes en vue du transfert avant terme de l'autorité détenue par la France sur cette base-escale aérienne, en vertu des Accords d'Évian. Le gouvernement algérien fait de cette acceptation la condition de la signature d'un contrat avec Sud-Aviation pour l'achat de 28 avions *Fouga-Magister* d'entraînement et d'un échange de lettres intergouvernemental pour la mise en œuvre d'une assistance technique française à l'Armée de l'Air algérienne. Ce 12 juillet, l'ambassadeur de France, M. Jean Basdevant, fait part au gouvernement algérien de l'accord du gouvernement français, accord confirmé peu après par l'article 3 de l'échange de lettres du 21 juillet ainsi rédigé : « Les modalités provisoires de l'annexe III seront révisées en fonction du statut de la base de Bou-Sfer, tel qu'il résultera des négociations dont les deux gouvernements viennent, sur proposition du gouvernement algérien, de décider l'ouverture ». Sur ce sujet se reporter à la note de la sous-direction d'Algérie au Département, du 25 septembre 1969, intitulée : *du transfert de Bou-Sfer à l'État algérien*, non publiée. La France gardera la base de Bou-Sfer jusqu'au 28 décembre 1970. Celle-ci sera ensuite utilisée pour la formation de pilotes algériens dans le cadre d'un accord de coopération militaire.

[2] L'accord sur la circulation, l'emploi et le séjour en France des travailleurs algériens et de leur famille, paraphé à Alger le 26 octobre 1968 est signé à Alger le 27 décembre 1968.

[3] La convention fiscale entre les gouvernements français et algérien est signée le 2 octobre 1968. A cette convention est annexée une lettre par laquelle le gouvernement algérien s'est engagé à supprimer sans délai la formalité du quitus fiscal. Le quitus fiscal est abrogé dès le début d'octobre. La convention franco-algérienne concerne les impôts suivants : impôts sur le revenu ; impôts sur les successions ; droits d'enregistrement et droits de timbre. Mais la convention n'est toujours pas

vin[1] pour justifier les difficultés qui se sont élevées entre nos deux pays dans le domaine commercial – tout en notant que la part de la France dans le commerce algérien s'était accrue en 1968 – il n'y avait pas boycott des marchandises françaises, mais il était certain que l'Algérie devait aboutir à une plus grande diversification de son commerce extérieur.

M. Malek m'a entretenu des attentats commis au cours de ces derniers mois contre les cafés algériens de la banlieue parisienne. Je lui ai indiqué que le Département avait saisi de l'affaire le ministère de l'Intérieur.

L'ambassadeur d'Algérie m'a enfin demandé ce qu'il en était du projet de visite officielle que devait effectuer en Algérie mon prédécesseur, et quelle était ma décision sur ce projet. Je lui ai fait part de mon acceptation de principe, tout en précisant qu'il n'était pas possible pour l'instant d'en fixer la date. Les difficultés actuelles concernant Bou-Sfer une fois surmontées, rien ne s'opposerait à ce que nous en reparlions dans quelques semaines.

(*Afrique du Nord, Algérie, relations politiques franco-algériennes, 1969, nº 25*)

39

M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington.

T. nos 1142 à 1145. *Paris, 12 juillet 1969.*

Urgent. (*Reçu* : 19 h. 40).

Je me réfère à votre télégramme nº 3074[2].

Vous pourrez donner à M. Richardson les indications suivantes sur notre position concernant le Biafra :

ratifiée, Alger exprime de temps en temps l'inquiétude que la France, ayant obtenu ce qui lui importait le plus dans ce domaine, c'est-à-dire la suppression du quitus fiscal, ne diffère indéfiniment la ratification de la convention du 2 octobre 1968.

[1] Le vignoble algérien produisait en moyenne, entre 1956 et 1961, 16,4 millions d'hl de vin par an. Après l'indépendance, la production a régressé rapidement. Elle n'est plus, depuis 1966, que de 7 à 10 millions d'hl. Avant 1962, la France absorbait, en moyenne, 14 millions d'hl de vin. Après l'indépendance, un accord est conclu en janvier 1964, pour cinq ans, selon lequel les achats de vin à l'Algérie diminueraient d'année en année, passant de 8 750 000 hl en 1964 à 7 millions d'hl en 1968. A partir de février 1967 et pendant toute l'année 1968, les achats français furent très sérieusement réduits avec des décisions successives de blocage et de reprise des importations. Ces diverses mesures eurent pour conséquence la non-exécution de l'accord dans les délais prévus : au 31 janvier 1969, 8 600 000 hl de vin resteront à importer sur les 39 millions prévus au total pour les années 1964/1969. Pour tenir compte de cette situation, la France consent à verser, fin juillet 1968, une avance de 300 millions au Trésor algérien et prend l'engagement d'entreposer à ses frais en France, en attendant leur achat, 2 millions d'hl de vin algérien. Cet engagement n'a pas non plus été tenu. Le gouvernement français, par note diplomatique adressée à l'ambassade d'Algérie à Paris propose de prendre en charge les frais de stockage de 1,2 million d'hl de vin. Aucune réponse n'est parvenue.

[2] Le télégramme nº 3074 en provenance de Washington, daté du 11 juillet 1969, informe Paris que M. Elliot Richardson, sous-secrétaire d'État américain, doit comparaître le 15 juillet devant la commission des Affaires étrangères du Sénat au sujet de l'affaire du Biafra et qu'à cette occasion il souhaite connaître le point de vue actuel du gouvernement français.

1. Sur le plan politique, nous n'avons pas modifié notre point de vue, selon lequel les Ibos se sont acquis par leur lutte et les sacrifices consentis le droit de déterminer eux-mêmes leur destin national. À nos yeux, ce destin peut ne pas être l'indépendance totale.

2. Sur le plan humanitaire, nous avons applaudi à l'initiative de M. Ferguson[3] concernant la rivière Cross[4] et nous espérons que, malgré les difficultés, un résultat sera obtenu de ce côté. Nous ne voyons pas clairement dans quelles conditions le CICR et les organisations religieuses ont été amenées à interrompre leurs vols de nuit[5] : nos renseignements ne font pas apparaître que la chasse de nuit fédérale soit maintenant à même de menacer sérieusement les vols de nuit (le DC4 de la Croix-Rouge française n'a pas interrompu ses liaisons au départ de Libreville) : il semblerait plutôt que ce soit sur le plan politique que des pressions aient été exercées, dont nous estimons essentiel qu'elles ne parviennent pas à faire dépendre le ravitaillement en vivres et médicaments du Biafra du bon vouloir – toujours révocable – de Lagos. Peut-être des déclarations séparées des principales puissances, condamnant l'usage de la famine comme arme de guerre, auraient-elles un certain effet.

3. Quant au plan diplomatique, c'est-à-dire aux tentatives de médiation et à la recherche d'une base de négociation, notre sentiment est le suivant :

A) L'OUA et le *Commonwealth* étant récusés par le Biafra, on ne peut guère envisager comme intermédiaire que des États africains bien choisis (parmi lesquels la Côte d'Ivoire). Certains d'entre eux pensent aux Nations unies, ce que nous accueillerions volontiers si la chose paraissait possible. Quant aux quatre membres permanents[6], leurs oppositions paraissent encore trop tranchées pour qu'il y ait, dès maintenant un espoir de ce côté.

B) Il va de soi que la seule base de négociation est l'absence de conditions préalables, la question d'un cessez-le-feu précédant l'ouverture des négociations étant toutefois posée.

(*Direction d'Afrique-Levant, Afrique, Nigeria 1966-1972, Politique intérieure*)

[3] M. Clarence Clyde Ferguson Jr., né en 1924, professeur de droit à l'université noire de Howard, conseiller du gouverneur de l'État de New York, Nelson Rockfeller, est le représentant personnel du président Nixon pour le Biafra.

[4] La rivière Cross a son embouchure près de Calabar dans une région contrôlée par les troupes fédérales. En remontant son cours, on pénètre rapidement en territoire biafrais à partir d'Ikot Okpara.

[5] Le pont aérien de la Croix-Rouge internationale pour l'acheminement des secours aux Biafrais part de Santa Isabel dans l'île de Fernando Po. Depuis le 29 janvier 1969, un nouveau pont est installé au départ de Cotonou. Le 5 juin 1969, un avion DC 7 basé à Santa Isabel est abattu au Biafra par un appareil nigérian. Devant la gravité de la situation les opérations aériennes venant de Santa Isabel et de Cotonou sont interrompues.

[6] Les quatre membres permanents du Conseil de Sécurité sont la France, les États-Unis, le Royaume-Uni et l'URSS.

40

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3148 à 3162. *Washington, 15 juillet 1969.*

(*Reçu* : le 16, 01 h. 15).

Débat sur la construction des ABM

Lorsque dans une récente conférence de presse, le président Nixon fit connaître son projet de procéder à la construction et à la mise en état de fonctionner (*deployment*) des fusées anti-fusées (ABM) il avait précisé que d'après ses prévisions le vote ne serait peut-être obtenu qu'à la majorité d'une voix.

Quelques jours avant le vote définitif devant le sénat, il semble bien qu'il pourrait en être ainsi à l'avantage ou au grand détriment de l'administration. Les voix au sénat paraissent être si également divisées que la prise de position du vice-président des États-Unis, président du sénat dont la voix n'est pas habituellement requise, pourrait être décisive. Mais de quoi en définitive s'agit-il ?

Depuis longtemps, le gouvernement des États-Unis avait songé à mettre en place des fusées à tête atomique à caractère défensif dont la tâche devait être d'intercepter et de détruire en plein vol les fusées de l'adversaire dirigées vers les États-Unis et décelées sur les radars.

Ce fut le propos cherché par la construction, il y a environ dix ans, des *nike-zeus*, dont la mise en place ne fut jamais achevée, tant le système à peine conçu se révélait dépassé par l'événement et le progrès de la technique. Il en coûta néanmoins près de 20 milliards de dollars au contribuable américain.

En 1966, le président Johnson décida de mieux faire et de procéder à la construction de fusées plus modernes, les *Sprint* et les *Sparta*, dont la réunion devait constituer le réseau de défense appelé *Sentinel*. Dans son discours de San Francisco après en avoir démontré l'inutilité, le secrétaire de la Défense d'alors M. McNamara concluait néanmoins sur ordre supérieur que la tentative méritait d'être tentée et pouvait être utile contre une attaque inopinée de la Chine. Le réseau de protection devait être établi près des grandes villes et le congrès sous l'administration démocrate avait voté, d'après le sénateur Sherman Cooper, un crédit d'un milliard 200 millions de dollars à cet effet pour études et recherches, mais non pour mise en œuvre et action immédiate.

Telle fut la situation que le président Nixon trouva à son arrivée au pouvoir. Celui-ci décida, on le sait, de poursuivre l'entreprise sous un nom nouveau *Safeguard* au lieu de *Sentinel* et de transporter près des sites de lancement du Montana et de la Dakota du Nord les rampes d'anti-fusées dont l'établissement à proximité des villes inquiétait.

Près de 800 millions de dollars de dépenses nouvelles d'études ou recherches et acquisitions de terrains sont prévus à cette fin, ce que personne ne discute ni ne remet en question, mais pour la première fois une tranche relativement peu importante de 600 000 dollars était proposée pour la mise en place effective du réseau défensif. De projets l'on passait à une première phase de constructions et de réalisations dont, d'après les sénateurs Fullbright et Symington, le coût pour les années à venir pourrait passer à 400 millions de dollars annuels. C'est à partir de là que commencent les difficultés.

Les sénateurs ont fait valoir sur la base des recommandations des experts ou d'après leurs propres jugements :

1. Que ces nouvelles armes mal conçues et non mises au point seraient inopérantes et aussi vite dépassées que le furent les *nike-zeus*.

2. Que l'on s'orientait vers des dépenses sans fin dont seules tireraient profit les industries travaillant pour la Défense nationale.

3. Que cette mise au point partielle en service d'armes dont la nécessité ne s'imposait pas aurait pour résultat principal de condamner en quelque sorte à l'avance les conversations de limitation des armes stratégiques et peut-être de désarmement qu'Américains et Russes entendaient en principe ouvrir dès cet été.

Certains sénateurs proposèrent des amendements dont le but était toujours le même : mettre en sommeil la production mais non l'étude de ces armes tant que leur utilité n'en aurait pas été démontrée et que se poursuivraient les négociations russo-américaines.

Tel est l'effort actuel de près de 50 % des sénateurs. Divers amendements ont d'ailleurs déjà été présentés : affectant d'une part les nouveaux crédits aux champs de recherche du Pacifique (Kwajalein) ou limitant les dépenses nouvelles aux achats de terrain ou construction de radars. L'administration ne se déclare disposée à n'accepter ni les uns ni les autres du moins pour le moment.

La question est rendue plus difficile encore par la construction et la mise en utilisation prématurée d'armes plus redoutables encore que les fusées anti-fusées, les fusées d'attaque à ogives multiples dites MIRV. Par une négligence apparente du congrès, les fonds existent pour la construction d'armes de ce genre et ont été votés l'an dernier dans la confusion générale sous le nom de Mark 12. Le représentant Moorhead a révélé, il y a quelques jours, qu'un premier contrat avait été signé en juin dernier entre le Pentagone et la *General Electric* pour la production de 68 MIRV au prix de 88 millions de dollars. En toute bonne foi, les membres du Comité joint des chefs d'État-major déclarent n'en avoir rien su. Trop tardivement, les sénateurs républicains Brooks et Case demandent le blocage de ces fonds jusqu'à l'issue des futures conversations russo-américaines. Ils ont peu de chances d'aboutir.

De ce long débat, il résulte :

1. Que près de la moitié des sénateurs s'insurge contre la pratique des services du Pentagone de signer avec les grandes firmes industrielles des

contrats de production d'armes en ayant recours à des fonds votés sans contrôle suffisant.

2. Que beaucoup de sénateurs ne font pas confiance à l'administration lorsque celle-ci affirme vouloir chercher cet été avec les Russes des mesures réciproques de limitation et peut-être de désarmement. La rigueur anti-soviétique de deux des négociateurs américains, l'un républicain M. Gerard Smith, l'autre démocrate M. Paul Nitze, n'inspire guère aux sénateurs libéraux confiance à cet égard.

3. Qu'il existe dans l'opinion américaine un vaste mouvement de protestation contre l'alliance entre militaires et industriels en matière de contrats d'armements autrefois dénoncés par le président Eisenhower.

Il s'agit là d'un grand débat dont l'issue est incertaine mais il semble bien qu'en fin de compte le Président des États-Unis pourrait l'emporter mais de justesse.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1969*)

41

M. Manac'h, Ambassadeur de France à Pékin,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1193 à 1199, 1200 à 1206, 1207 à 1212, 1213 à 1215, 1216 et 1217[1]. *Pékin, 15 juillet 1969.*

Diffusion restreinte. (*Reçus* : 11 h. 41 et 12 h. 02).

Entretien avec M. Li Hsien-nien

Je me suis assez longuement entretenu hier, à l'occasion de la réception du 14 juillet, avec M. Li Hsien-nien[2], comme le Département le sait, ce dernier est vice-Premier ministre chargé des Finances et membre du bureau politique. Il avait visité notre exposition de matériel technique le 30 mai[3]

[1] Cette série de télégrammes relate l'entretien tenu entre Étienne Manac'h, ambassadeur de France à Pékin, et Li Hsien-nien, vice-premier ministre de la République populaire de Chine, chargé des Finances et membre du bureau politique du parti communiste. Les principaux sujets abordés ont porté, en particulier, sur les relations franco-chinoises, le problème de la sécurité collective en Asie, le Vietnam et le Moyen-Orient.

[2] Né en 1905 dans la province de Hubei (chef-lieu Wuhan), Li Hsien-nien est l'un des rares dirigeants communistes chinois d'origine prolétarienne. Entré au parti communiste en 1927, il crée un groupe de guérilla qui est plus tard intégré dans la IVe armée. Élu en 1945 au comité central du parti communiste, il est, jusqu'en 1954, le chef politique, militaire et administratif du Hubei. Au 8e Congrès du parti, en 1956, il est élu membre du bureau politique, puis en 1962, il cumule ces fonctions avec celles de vice-président du comité d'État pour la planification. Sévèrement critiqué par les Gardes rouges pendant la Révolution culturelle, il échappe aux purges. Depuis la fin de 1967 il a assumé un certain nombre de responsabilités dans le domaine de la politique étrangère, normalement dévolu à Chen Yi.

[3] Cette exposition s'est tenue à Pékin du 23 au 31 mai 1969 et a été visitée par 40 000 personnes, dont le vice-Premier ministre. 120 ingénieurs et techniciens français sont venus à Pékin à cette

et j'avais eu déjà alors une première conversation avec lui. M. Li Hsien-nien est considéré ici comme une personnalité « montante ». Il fait partie de l'« équipe » de Chou En-lai[1] et certains pensent qu'il pourrait un jour être désigné aux fonctions de ministre des Affaires étrangères en remplacement de M. Chen Yi[2] lequel, semble-t-il, est sérieusement malade et n'apparaît plus depuis assez longtemps sur la scène.

La conversation a d'abord porté sur les relations franco-chinoises. Le vice-Premier ministre estime que le monde se trouve à un tournant politique important et semblait anxieux de savoir quelle serait la politique étrangère du nouveau gouvernement français[3]. On connaissait les positions du général de Gaulle. Ce dernier avait été, en 1964[4], l'artisan de l'établissement des relations diplomatiques avec la Chine populaire et on lui en savait gré. Qu'en sera-t-il désormais ? La Chine, pour sa part, souhaitait le resserrement des relations avec notre pays. « Avez-vous lu la déclaration de Lin Piao devant notre 9e congrès[5] ? Nous voulons établir avec tous les pays, petits et grands, de bonnes relations sur la base des principes de la coexistence pacifique. Ainsi avec la France naturellement. Quels que soient les efforts faits par certains pays pour nous présenter sous un faux visage, nous sommes une puissance pacifique. À vous, qui êtes maintenant sur place, de le vérifier ».

J'ai répondu à M. Li Hsien-nien que nous tenions à approfondir nos relations avec la Chine. Tel était le but de ma mission et j'allais le dire tout à l'heure dans mon allocution. Les principes de notre politique étrangère demeuraient inchangés. Nous avions sans doute des amis et des alliés dans le monde mais nous tenions à maintenir notre indépendance, ce qui n'implique pas isolement, mais volonté de participation libre, et sur une base d'égalité, à la coopération internationale. Cet attachement à notre propre indépendance comporte naturellement le respect de l'indépendance des autres pays et nous prenions acte des déclarations chinoises favorables à

occasion. Se reporter au rapport d'activité de l'attaché scientifique près l'ambassade de France n° 10 (avril-juin 1969), non publié.

[1] Chou En-lai est Premier ministre de la République populaire de Chine depuis 1949, ministre des Affaires étrangères jusqu'en 1958 et depuis lors, il continue à jouer un rôle prédominant dans l'élaboration de la politique étrangère chinoise.

[2] Le maréchal Chen Yi a mené en parallèle une carrière militaire et politique. Premier maire communiste de la ville de Shanghaï de 1949 à 1958, il est promu maréchal par Mao Tsé-tung le 27 septembre 1955 et succède à Chou En-lai au poste de ministre des Affaires étrangères en 1958. En février 1967, il critique ouvertement la Révolution culturelle, est pris à partie par les Gardes rouges et écarté du pouvoir. Il conserve ses titres mais n'en assume plus les responsabilités.

[3] Allusion au gouvernement Chaban-Delmas nommé depuis le 20 juin 1969.

[4] Le 15 janvier 1964.

[5] Le IXe congrès du parti communiste chinois s'est déroulé du 1er au 24 avril 1969. Le rapport politique présenté par Lin Piao « au nom du comité central » s'articule en trois volets, traitant respectivement du passé, du présent et de l'avenir : bilan systématique des expériences de la Révolution culturelle ; analyse de la situation intérieure et extérieure ; définition des « tâches de combat », politiques et économiques, qui seront assignées au parti, à l'armée et au pays. Le discours s'achève sur un appel à l'unité. Lors de ce IXe congrès, Lin Piao, ministre de la Défense en 1959, vice-président du *praesidium* du parti communiste chinois, est désigné successeur de Mao Tsé-tung. Pour une biographie de Lin Piao, son rôle militaire et politique, se reporter à la dépêche de Pékin n° 345/AS du 2 mai 1969, non publiée.

cette même attitude de respect. Nous estimions en outre que la Chine constitue une réalité importante dans le monde et que certains des problèmes internationaux les plus graves ne peuvent trouver de solution sans que la Chine y soit pleinement associée. Nous considérions en particulier que le rôle de ce pays est déterminant pour contribuer au maintien ou au rétablissement de la paix dans le monde, notamment dans des régions proches qui connaissent, hélas, les malheurs de la guerre. Tels étaient les principes de notre conduite à l'égard de la République populaire. En tout cas, et quelles que puissent être les divergences entre nous, nous pensions que le dialogue est toujours utile entre nous pour favoriser une compréhension mutuelle plus confiante entre nos deux États et nos deux peuples. J'étais à Pékin pour tenter de reprendre ce dialogue un moment interrompu.

Cette partie de la conversation s'est close sur l'expression d'un vœu commun de contribuer à la consolidation des rapports entre nos deux pays.

M. Li Hsien-nien a tenu, dans la suite de notre conversation, à parler du projet soviétique de « sécurité collective en Asie »[1]. il ne faisait pas de doute, pour le vice-Premier ministre, que l'Union soviétique venait vers l'Asie à la rescousse de l'impérialisme américain et son plan visait avant tout à l'encerclement de la Chine populaire. Il y avait là une collusion, contre laquelle on s'élevait ici, entre Moscou et Washington.

« Pensez-vous qu'il y ait vraiment partie liée à ce sujet entre l'URSS et les États-Unis ? » ai-je demandé à mon interlocuteur. M. Li Hsien-nien, après m'avoir renvoyé à la déclaration faite par Chou En-lai et dont j'ai rendu compte par mon télégramme nº 1174-82[2] a répondu à mon objection de la manière suivante : il estime qu'il y a entre Moscou et Washington, un certain nombre de convergences qui sont publiques (tel était le cas à l'époque de Tachkent)[3]. Il y a d'autres convergences qui sont tacites. Mais il y a aussi naturellement, entre ces deux puissances, des désaccords et des rivalités et c'est dans la nature des deux systèmes qui sont en confrontation pour la domination du monde à longue échéance et, en attendant, pour son partage.

Au cours de la discussion, il m'est apparu que, pour les Chinois, la menace d'un encerclement de la Chine comporte deux « lignes de force », l'une qui, à l'initiative des États-Unis, repose sur le Japon et constitue un axe nord-sud descendant par le sud-est asiatique vers l'Indonésie. L'autre

[1] Lors de la conférence internationale des partis communistes, qui s'est tenue à Moscou du 5 au 17 juin 1969, Brejnev a déclaré : « Notre opinion est que les événements soulèvent la question d'un système de sécurité collective en Asie ». Selon le télégramme de Moscou nos 2844 à 2858 du 19 juin, le système de sécurité collective étudié par les autorités soviétiques s'inspire d'une ancienne proposition faite par la Chine le 30 juillet 1955, tendant à la conclusion d'un pacte de paix en Asie et dans le Pacifique. Moscou reprend cette idée sans lui avoir encore donné des contours précis.

[2] Le télégramme de Pékin nos 1174 à 1182 du 14 juillet 1969, relate l'échange d'allocutions prononcées le 13 juillet lors du banquet que Chou En-lai donne en l'honneur du général pakistanais, Nur Khan, au cours desquelles le Premier ministre chinois dénonce le « système de sécurité collective en Asie » proposé par les Soviétiques comme une manœuvre anti-chinoise et une nouvelle mesure prise par le social-impérialisme pour échafauder une alliance militaire contre la Chine.

[3] Cette conférence s'est tenue du 4 au 10 janvier 1966, sous l'égide de M. Kossyguine. Voir *D.D.F.* 1966-I, nos 22 et 26.

qui, à l'initiative de l'Union soviétique repose sur l'Inde et emprunte la direction ouest en est. On relève cependant que des conjonctions s'établissent entre ces deux lignes : visites des Soviétiques à Tokyo, récente visite de Madame Indira Gandhi au Japon et en Indonésie, etc.

Comme mon interlocuteur avait fait mention de la déclaration de M. Chou En-lai, je lui ai dit que j'avais écouté et lu avec soin les paroles du Premier ministre. Ce dernier, me semblait-il, avait bien fait allusion à la tendance des deux puissances à « se coaliser » mais aussi à « se disputer ». Surtout, il avait présenté les efforts faits par les Américains en Asie depuis plus de dix ans comme un échec et le plan soviétique comme une tentative de relève et qui serait voué au même échec. Il y avait là une présentation chronologique des faits qui retenait notre attention et qui semblait impliquer qu'on prenait conscience en Chine du fait que l'Amérique cherchait à « repenser » sa politique asiatique. Par exemple, il était beaucoup question, en ce moment, de retrait de troupes américaines.

M. Li Hsien-nien a hoché la tête et s'est borné à me dire qu'en tout état de cause l'Union soviétique cherchait, en puissance impérialiste, à remplir un « prétendu vide » en tentant d'incorporer des pays souverains d'Asie dans sa sphère d'influence, mais il a sans doute établi un rapport logique entre les problèmes car nous avons ensuite parlé du Vietnam.

L'échange de vues sur le Vietnam a été assez bref. C'est un point sur lequel, on le sait, les Chinois sont très avares de confidences.

M. Li Hsien-nien m'a cependant posé d'emblée la question majeure.

« Nous croyons, m'a-t-il dit, que l'effort militaire des Vietnamiens peut seul fournir une solution au problème. Nous estimons qu'il ne peut y avoir de règlement avant que l'Amérique n'ait été complètement battue militairement et contrainte à rembarquer ses derniers soldats après avoir pris conscience de sa défaite. Qu'en pensez-vous vous-même ? »

J'ai répondu à mon interlocuteur que, franchement oui, je croyais à une autre solution. Celle dont il faisait mention était hasardeuse. Une guerre se termine toujours par un règlement et l'important est naturellement qu'il soit bon. Or, la recherche de ce règlement était commencée[1] et il y avait eu malgré tout certains progrès dans la voie souhaitée. Sans doute, l'effort courageux mené par le peuple vietnamien sur le terrain militaire avait été déterminant pour l'affirmation de son indépendance et les armes, sans doute aussi, ne se tairaient complètement qu'avec un accord sur les bases d'une solution. Mais le problème avait des aspects non seulement militaires, mais politiques. La question était de savoir si les États-Unis étaient résolus à retirer leurs forces du Vietnam. Nous pensions pour notre part que oui, et c'était bien une question politique que d'étudier et de favoriser les modalités de ce retrait. C'est à quoi, à notre avis, la négociation est utile. Entre la formule du retrait honorable qui nous semble réalisable et celle du retrait « en catastrophe » qui nous paraît bien problématique, nous avons pour

[1] Allusion à la conférence de Paris sur le Vietnam, qui s'est ouverte le 13 mai 1968, et qui réunit les délégations des gouvernements américain, nord et sud-vietnamien ainsi que celle du Front national de libération sud-vietnamien.

notre part choisi la première. Il ne faut pas oublier que l'opinion américaine, qui est puissante, a besoin de justifications.

M. Li Hsien-nien a volontiers admis que de nombreux Américains étaient favorables au retrait de leurs troupes, mais qu'en était-il des autorités ? Et surtout, que signifie le retrait si l'Amérique prétend laisser en place ses « fantoches » ?

« Naturellement, ai-je répliqué, il convient que ce soient les Vietnamiens qui décident librement de leurs affaires mais ce n'est peut-être pas un problème insoluble ».

La conversation sur ce point en est restée là et j'ai sans doute dit plus que je n'ai reçu, mais c'est ici dans l'ordre des choses, surtout lorsqu'il s'agit du Vietnam et je pense que le Département me comprendra. La Chine est à cet égard sur la réserve tandis que nos positions sont connues. Au reste, le dialogue avec ce pays fermé et ombrageux ne me semble pouvoir s'établir que si l'on donne d'abord.

M. Li Hsien-nien en est venu ensuite à la question du Moyen-Orient. Là aussi, il voyait la conjonction des activités de l'Union soviétique et des États-Unis pour définir une solution fondée sur le partage des influences et au mépris de l'intérêt des populations arabes. Moscou, en particulier, s'était efforcé de faire pression sur la République arabe unie et tel était le sens de la visite de M. Gromyko au Caire[1]. Il semblait du reste que cette pression n'avait pas donné les résultats que les Soviétiques en attendaient et que le Caire ait regimbé. Quelle était la position française à ce sujet ?

Je me suis borné à faire savoir à mon interlocuteur que nous portions naturellement le plus grand intérêt au problème. Nous avions des relations avec tous les pays de la région et de fort anciennes, notamment, avec les pays arabes. Nous estimions qu'aucune solution sérieuse ne pouvait intervenir sans l'accord des populations intéressées mais que l'action des grandes puissances, et non seulement de deux d'entre elles (nous avions tout fait pour en élargir le cercle) était indispensable pour aider à définir les bases d'un règlement et pour lui donner garantie. Il convenait, de toute façon, que ce règlement fût une véritable solution et non, une fois de plus, un simple armistice.

Le vice-Premier ministre n'a pas soufflé mot de la question de l'embargo sur les armes.

J'ai demandé au vice-Premier ministre s'il connaissait l'Europe. Il m'a dit avoir visité plusieurs fois l'Albanie et la Roumanie et il est exact qu'il s'est rendu à Tirana en 1954, en 1961 et en 1964 et à Bucarest en 1964.

Chose curieuse, il n'a pas fait mention de sa visite en 1957 à Moscou, aux côtés de Mao, à l'occasion du 40e anniversaire de la révolution d'octobre. Il n'a pas fait état non plus d'un séjour que, me semble-t-il, il a fait dans sa jeunesse à Paris en qualité d' « ouvrier étudiant ». Je me réserve de l'interroger sur ce dernier point une autre fois.

[1] Le 13 juin 1969.

J'ai exprimé le souhait qu'il puisse un jour visiter notre pays. Il m'a répondu qu'on gagne toujours à se mieux connaître et que, si l'occasion s'en présentait un jour, il serait heureux de voir la France. Mais c'est à nous de préparer les occasions, lui ai-je dit en riant. Il a ri également.

(Collection des télégrammes, 1956-1992, Pékin, 1969, nº 120)

42

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn,

à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3235 à 3238. *Bonn, 15 juillet 1969.*

Réservé. (*Reçu* : 14 h. 22).

Les ambitions de M. Kohl

M. Kohl[1], que j'ai rencontré à Baden-Baden, ne m'a rien appris en me faisant part de son désir de ne pas limiter ses ambitions au land rhéno-palatin, dont il vient d'être nommé ministre-président. On ne l'ignore guère dans les milieux politiques de Bonn, encore que son nom ne soit pas cité parmi les tout premiers. Cependant, je ne pensais pas qu'il se déclarerait aussi catégoriquement.

Familier de M. Kiesinger[2], il ne voit pas pourquoi, en dépit des vingt ans au moins qui l'en séparent, il ne prendrait pas directement sa succession, lorsque celui-ci serait las de la chancellerie. À ses yeux, des hommes comme Strauss et Barzel[3], celui-ci n'est pourtant pas de très loin son aîné – ont laissé passer leurs chances, l'un, tout simplement parce qu'il est Franz Josef Strauss – sa personnalité inquiète – l'autre, parce qu'il ne réussit pas à se gagner l'opinion. La jeunesse veut et voudra de plus en plus des dirigeants qui n'aient pas été trop mêlés à l'histoire de la République fédérale durant sa période initiale. Nous sommes deux à sortir du lot, a ajouté mon

[1] Helmut Kohl, né le 3 avril 1930, dans une famille conservatrice et catholique, rejoint en 1946 l'Union chrétienne-démocrate (CDU), fondée en 1945 à Berlin et en Rhénanie. En 1947, il est l'un des co-fondateurs de la *Junge Union* ou Union des jeunes) à Ludwigshafen, sa ville d'origine. Diplômé en histoire et en sciences politiques de l'université d'Heidelberg, il rejoint le comité de direction de la CDU de Rhénanie-Palatinat en 1953. Après avoir soutenu une thèse de doctorat en 1958, il commence une carrière dans le privé, toujours à Ludwigshafen, et devient le directeur de l'union des industries chimiques de cette ville en 1959 en même temps qu'il est secrétaire de la section CDU de Ludwigshafen. Élu en 1959 à la diète de Rhénanie-Palatinat comme député de la CDU, il est élu le 19 mai 1969 ministre-président de ce Land.

[2] Kurt Georg Kiesinger, membre de la CDU depuis 1947, membre du *Bundestag* depuis 1949, ministre-président du Bade-Wurtemberg du 17 décembre 1958 au 30 novembre 1966, est élu Chancelier de la République fédérale d'Allemagne le 1er décembre 1966.

[3] Rainer Barzel, né le 20 juin 1924 à Braunsberg (aujourd'hui Braniewo, en Pologne), avocat de profession, ex-ministre fédéral des questions pan-allemandes (13 décembre 1962-11 octobre 1963), président du groupe CDU/CSU au *Bundestag* depuis le 1er décembre 1964.

interlocuteur : Stoltenberg et moi. Mais Stoltenberg[1] vient du Schleswig-Holstein : c'est un glaçon.

M. Kohl n'est pas partisan de la reconduction de la grande coalition. Il juge la formule mauvaise pour un grand pays, qui a besoin, sur le plan parlementaire, d'une opposition capable de jouer son rôle. Son sentiment changerait, toutefois, si, après le 28 septembre[2], le SPD était prêt à accepter la modification de la loi électorale. Sinon, mieux vaudrait que la CDU et la CSU s'associent au FDP.

À son avis, le NPD[3] entrera au *Bundestag*, avec une proportion de 6 à 7 des voix. Cette perspective ne le préoccupe pas. Il a quatre députés de ce parti au *Landtag* de Mayence. Personne ne fait attention à eux. Sur ce point il est bien difficile de considérer les choses avec la sérénité de M. Kohl : au *Bundestag*, s'ils doivent y pénétrer, les néo-nazis ne resteront sûrement pas inactifs.

Le ministre-président rhéno-palatin s'exprime sur la France avec une vive sympathie. Il se propose, au cours des prochains mois, de resserrer et d'augmenter les relations qu'il y entretient déjà.

(*Collection des télégrammes, Bonn, 1969*)

43

NOTE
La Côte d'Ivoire et l'URSS

N. n° 306/DAM. *Paris, 15 juillet 1969.*

1. Dans les premières années qui sont suivi son accession à l'indépendance[4], la Côte d'Ivoire a observé, à l'égard des puissances communistes de toute obédience, un comportement résolument hostile.

2. Le président Houphouët-Boigny ne devait cependant pas tarder à noter que le durcissement du conflit russo-chinois ouvrait à l'Afrique des horizons nouveaux : cependant que les agents de Pékin s'employaient à imprimer leur marque et leur organisation à divers mouvements révolutionnaires africains, lesquels suscitaient eux-mêmes, au sein de certains

[1] Gerhard Stoltenberg, né le 29 septembre 1928 à Kiel, rejoint la CDU en 1947, en 1954 il est élu député au *Landtag* du Schleswig-Holstein, un an plus tard, il est élu président fédéral de la *Junge Union*, organisation de jeunesse du parti, vice-président de la CDU dans le *Land* du Schleswig-Holstein. Il entre pour la première fois au *Bundestag* lors des élections fédérales du 15 septembre 1957 et est nommé ministre fédéral de la Recherche scientifique depuis le 19 octobre 1965.

[2] Date des élections fédérales.

[3] NPD ou parti national-démocrate allemand est fondé le 28 novembre 1964 par d'anciens militants d'extrême droite. Le président en est Udo Voigt.

[4] La Côte d'Ivoire devient indépendante le 7 août 1960. Le même jour l'URSS reconnaît la nouvelle république africaine.

États modérés, des mouvements de rébellion (mouvement Sawaba, au Niger[1]). La Russie, que divers mécomptes avaient rendue plus circonspecte ne misait plus que sur la « deuxième génération » et paraissait avoir renoncé, en tout état de cause, à l'action révolutionnaire directe.

3. Sensible, par ailleurs, sinon entièrement acquis, aux mérites de la politique d'ouverture à l'Est suivie par la France, le Président ivoirien devait en venir, vers 1964, à l'idée qu'il pouvait être de l'intérêt bien compris de l'Afrique noire modérée de jouer de l'influence d'une Russie qui ayant « perdu son idéal révolutionnaire », avait cessé d'être dangereuse, et qui, sur un autre plan, pouvait apporter une aide économique non négligeable, contre une Chine populaire qui ne voyait en l'Afrique noire, de quelques précautions qu'elle entourât l'octroi d'une aide économique et technique à certains États révolutionnaires, qu'une future colonie de peuplement.

À la même époque, les dirigeants soviétiques multipliaient, à vrai dire, à l'adresse d'Abidjan, les marques d'estime et les avances.

C'est dans ces conditions que fut pris, entre Abidjan et Moscou, un accord de principe prévoyant un échange de missions diplomatiques ainsi que l'établissement de relations commerciales et de coopération[2]. Sur les conseils de M. Houphouët-Boigny, les autres chefs d'État de l'Entente[3], à l'exception du Président du Niger, s'engageaient dans la même voie.

4. Temporisateur par nature, et, sans doute, quelque peu revenu de la vision optimiste qu'il avait eue, dans un premier mouvement, de la coopération ivoiro-soviétique, M. Houphouët-Boigny tarda à mettre l'accord en application, laissa les Russes prendre les devants et ne se résigna à ouvrir une ambassade à Moscou (septembre 1968)[4] que 10 mois après l'arrivée à Abidjan du premier ambassadeur soviétique (novembre 1967).

5. À ce moment déjà, entre les deux pays, les nuages avaient commencé à s'amonceler.

[1] Le Sawaba (Mouvement socialiste africain) est issu de la fusion, en 1956, de l'UDN (Union démocratique nigérienne) et du BNA (Bloc nigérien d'action), dont le *leader* est Djibo Bakary, homme politique nigérien, figure importante du mouvement pour l'indépendance du Niger. Bakary est vice-président du Conseil du gouvernement du Niger du 20 mai 1957 au 14 décembre 1958, puis président de ce même Conseil du 26 juillet 1958 au 10 octobre 1958. Son parti, le Sawaba, ayant milité pour le « non » au référendum de 1958 est interdit par le président Hamani Diori, son cousin. Djibo Bakary se réfugie à Dakar puis à Bamako, s'installe au Ghana et lance une attaque armée contre le Niger en octobre 1964. Lorsque N'Krumah est renversé en 1966, Bakary s'exile en Guinée puis en Tanzanie.

[2] Le 23 janvier 1967, un communiqué conjoint ivoiro-soviétique, publié à Abidjan et à Moscou, annonce que les deux gouvernements ont décidé d'établir des relations diplomatiques et d'échanger, dans les plus brefs délais, des missions au niveau des ambassadeurs, mettant un terme à une évolution en cours depuis 1965. Le premier ambassadeur d'URSS en Côte d'Ivoire est M. Serguei Petrov, il présente ses lettres de créance au président Houphouët-Boigny le 7 novembre 1967.

[3] Le Conseil de l'Entente est une organisation de coopération régionale d'Afrique de l'Ouest, à finalité principalement économique, créée en 1959. Les pays fondateurs sont le Dahomey/Bénin, la Haute-Volta/Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Niger. Ils sont rejoints par le Togo en 1966. Son siège est à Abidjan (Côte d'Ivoire).

[4] M. Koffi Bilé, premier ambassadeur de Côte d'Ivoire en Union soviétique, présente ses lettres de créance le 10 septembre 1968.

Moscou avait laissé paraître des éditoriaux représentant la Côte d'Ivoire comme une chasse gardée des monopoles capitalistes[1] et s'était attiré, de la part des autorités d'Abidjan, de vives répliques[2].

En août 1968, M. Houphouët-Boigny avait condamné sans ménagements l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie[3].

Mais c'est surtout sur la question du Nigeria et du Biafra que les deux pays devaient s'affronter[4] : pour M. Houphouët-Boigny, l'URSS cherchait, en soutenant le gouvernement fédéral de Lagos et, en favorisant, par là même, les entreprises d'un certain expansionnisme arabo-musulman, fourrier du communisme, à se ménager de la Méditerranée au Golfe du Bénin, un axe de pénétration, perspective particulièrement lourde de menaces pour l'Afrique noire modérée.

6. Après une courte période de stabilisation – c'est ainsi qu'en mars dernier encore, le Ministre des Affaires étrangères ivoirien donnait une réponse de principe favorable à une invitation des Soviétiques à se rendre en visite à Moscou – la détérioration des rapports évolua jusqu'au point de rupture.

Fin mai 1969[5], les autorités d'Abidjan déclaraient que certaines activités de l'ambassade soviétique n'avaient pas été étrangères au déclenchement de la crise universitaire qui sévissait alors dans leur pays[6] ; sans s'arrêter aux conseils de modération que M. Debré donna à M. Houphouët-Boigny, elles rappelaient, le 30 mai, leur mission à Moscou et enjoignaient aux diplomates soviétiques de quitter, eux-mêmes, la Côte d'Ivoire dans les plus brefs délais.

Commentant ce dénouement, M. Yacé[7], président de l'Assemblée nationale, déclarait « Nous dénions à quiconque le droit de vouloir inculquer à nos enfants des doctrines de tous ordres en vigueur ailleurs que chez nous et contraires aux réalités de chez nous ».

7. Visiblement surpris par l'événement, les Soviétiques se sont bornés à opposer de vagues dénégations ; l'agence *Novosti*[8] a, certes, pris la pré-

[1] La *Pravda* publie le 14 février 1968 un article d'un correspondant spécial, M. B. Katine, sur la Côte d'Ivoire. Cette étude fait suite à un reportage publié dans les *Izvestia*. Se reporter à la dépêche d'Abidjan n° 365/DAM du 17 février 1968, non publiée.

[2] Le texte de cette réponse est parue le 1er mars 1968 à la fois dans l'hebdomadaire du parti *Fraternité* et dans le quotidien *Fraternité-Matin*.

[3] Le 31 août 1968, le gouvernement ivoirien fait paraître un communiqué condamnant l'invasion de la Tchécoslovaquie par les troupes soviétiques (dans la nuit du 20 au 21 août 1968).

[4] Allusion à la guerre civile qui éclate le 30 mai 1967 lorsque le gouverneur militaire de l'État de l'Est du Nigeria, Ojukwu, proclame l'indépendance de la région de cette région, qui prend le nom de République du Biafra. Le Biafra est reconnu par quatre pays africains : Gabon, Côte d'Ivoire, Tanzanie et Zambie, soutenus et financés par l'Afrique du Sud et la Rhodésie. Le Royaume-Uni et l'URSS apportent leur soutien politique et militaire au gouvernement fédéral du général Gowon et lui fournissent des armes.

[5] Le 30 mai 1969, le gouvernement ivoirien décide de rompre ses relations diplomatiques avec l'URSS. Ces relations ne seront reprises qu'en 1985.

[6] Se reporter à *D.D.F.,* 1969-I.

[7] Philippe Yacé, instituteur, combattant de la 1re Armée française, médaillé de la France Libre, est président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire depuis novembre 1960.

[8] L'agence de presse soviétique *Novosti* a été créée en 1961 pour devenir le principal organe d'information des organisations non gouvernementales soviétiques et a pour objectif de diffuser

caution de faire paraître, début juillet, un communiqué qualifiant de faux un article de presse, assez sévère pour les autorités d'Abidjan, qui avait paru, à Dakar, le 22 mai et dont elle pensait que les Ivoiriens lui avaient imputé la responsabilité ; mais à Abidjan, on a été plus sensible au caractère tardif et aussi quelque peu désinvolte, de cette mise au point qu'à son contenu.

Tout se passe comme si, sans vouloir accorder autrement d'importance aux griefs soulevés par la Côte d'Ivoire, tout comme si ces derniers relevaient de l'accidentel et du provisoire, les autorités de Moscou entendaient ménager les voies à une reprise des relations.

Le Président ivoirien donne à entendre, pour sa part, que beaucoup dépendra du résultat des entretiens qu'il compte avoir sur cette question, avec les autorités françaises au cours de son prochain voyage à Paris.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Côte d'Ivoire, 1959-1969, politique étrangère, 1969, nº 12*)

44

M. Fouchet, Ambassadeur de France à Tripoli,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 644/AN. *Tripoli, 17 juillet 1969.*

Conversation avec le chef du Diwan royal

Après avoir rencontré le chef du gouvernement[1] et le ministre des Affaires étrangères[2], ma tournée de visites de congé[3] m'a amené ce matin chez le chef du Diwan royal, M. Mahmoud Mountaceur[4], personnalité fort courtoise qui, après avoir occupé à deux reprises le poste de Premier ministre, ne l'a quitté que pour celui qu'il détient actuellement et qui lui permet d'exercer sur le vieux souverain[5] une influence considérable.

largement à l'étranger des informations sur l'URSS et de faire connaître à l'opinion publique soviétique la vie des peuples des pays étrangers. *Novosti* est l'une des plus importantes agences de presse avec *Tass*. Se reporter au télégramme d'Abidjan nos 510 à 512 du 30 mai 1969 ainsi qu'à la dépêche de Moscou nº 1214 du 3 juillet 1969, non reproduits.

[1] Le chef du gouvernement libyen est M. Ouanis el Gaddafi, Premier ministre depuis septembre 1968.

[2] M. Ali Hassanein, ambassadeur de Libye à Moscou, est nommé ministre des Affaires étrangères en juin 1969.

[3] M. Paul Fouchet est ambassadeur de France à Tripoli depuis le 6 juillet 1966, il rompt son établissement en juillet 1969.

[4] M. Mahmoud Mountaceur, né en 1907, est Premier ministre de Libye de 1953 à 1956, puis ambassadeur à Londres en 1957 et nommé la même année conseiller du roi. De 1958 à 1962, il est ambassadeur à Rome, Athènes et Belgrade, et nommé le 21 janvier 1964 Premier ministre. Depuis 1965, il est chef du Diwan royal et très écouté par le roi.

[5] Sayyi Muhammad Idriss al-Sanussi, né le 12 mars 1889, chef de la confrérie des Senoussis, émir de la Cyrénaïque, est proclamé roi de Libye le 24 décembre 1950. Il prend le nom d'Idriss 1er.

Représentant d'une des plus vieilles familles tripolitaines, il reste la personnalité la plus en vue du groupe conservateur dont la position est peu à peu « investie » par les « jeunes Turcs » : Baccouche[1], Fekkini[2], Ali Attiga[3], Khalifa Moussa[4]. Sa femme, intelligente et fort autoritaire, régente despotiquement le monde fermé des harems et il semble que dans la société de Tripoli aucun mariage ne soit encore concevable sans son autorisation.

Après l'échange des amabilités de circonstance, j'ai pu exposer au chef du Diwan royal notre position – en matière d'embargo sur les armes à destination d'Israël. Tout en soulignant la volonté du gouvernement français de ne pas modifier sa politique à cet égard, j'ai appelé l'attention de mon interlocuteur sur l'intérêt qu'auraient les pays arabes à prendre mieux conscience des sacrifices qu'imposait à l'économie française le maintien de cette politique : ceux de ces pays en mesure de le faire devraient souligner autrement que par des télégrammes, si chaleureux soient-ils, leur appréciation de notre effort dans ce domaine. De tels gestes renforceraient utilement la popularité de la cause arabe auprès de notre opinion publique et faciliteraient la tâche de notre gouvernement décidé à maintenir l'orientation actuelle : puisque la Libye de son côté souhaite voir l'embargo à Israël[5] appliqué tant que durera la tension au Moyen-Orient, il lui incombe de seconder notre effort sur ce point en nous réservant quelques commandes d'armes.

Mon interlocuteur en a volontiers convenu et m'a spontanément déclaré qu'il évoquerait le problème avec le souverain dès son retour prévu pour la fin du mois d'août. M. Mountaceur m'a souligné d'ailleurs que nous pouvions faire complètement fond sur la bonne volonté du roi à notre égard.

Après lui en avoir exprimé mes remerciements, j'ai marqué tout de même mon regret que ces bonnes dispositions ne se soient pas, jusqu'ici, concrétisées sur le plan pratique.

La réponse du chef du Diwan royal m'a surpris : il m'a déclaré que le gouvernement libyen actuel était faible et que souvent les vœux exprimés par le vieux roi n'aboutissaient pas toujours aux réalisations qu'il souhaitait. Il m'a vivement incité à soulever de nouveau la question avec le Premier ministre, ce que d'ailleurs j'avais fait il y a trois jours en rendant visite à ce

[1] M. Abdul Hamid Mokhtar Baccouche, né en 1936, est ministre de la Justice de janvier 1964 à octobre 1965.

[2] M. Mohieddine Fekkini, ancien Premier ministre, se retire de la vie politique en 1964. Voir plus loin le télégramme n°s 349 à 354 de Tripoli le 5 septembre.

[3] M. Ahmed Ali Attiga, né en 1931, est en 1960 membre de la délégation libyenne à la Conférence économique d'Addis-Abeba ; il est en 1964 sous-secrétaire d'État au ministère du Plan, membre du Conseil supérieur des pétroles, puis, en 1968, ministre du Plan et du Développement.

[4] M. Khalifa Moussa, d'origine cyrénéenne, est un spécialiste des questions économiques et commerciales ; il est nommé en 1960 directeur général des Douanes. En 1965, il est sous-secrétaire d'État aux Affaires pétrolières et le 4 avril 1967 il reçoit le portefeuille des Affaires pétrolières, qu'il conserve lors des remaniements successifs.

[5] L'embargo sur les armes françaises à destination d'Israël est décidé par le général de Gaulle dès le début des hostilités israélo-arabes en juin 1967 et renforcé en 1968. Voir *D.D.F.*, 1967-I et 1968-II, rubriques « Israël » et « conflit du Moyen-Orient ».

dernier. Sur son conseil j'aborderai également ce problème avec le Prince[1] qui fait actuellement fonction de régent et que je dois voir dans deux jours pour lui faire mes adieux.

Je crois M. Mountaceur sincère mais il est difficile d'évaluer la portée pratique de la démarche qu'il se propose de faire auprès du souverain. Je pense que dès son premier contact avec celui-ci mon successeur pourrait sans doute aborder avec quelque prudence la question.

Quant au jugement défavorable que mon interlocuteur a porté sur l'équipe au pouvoir, il souligne une fois de plus l'opposition qui s'élargit entre deux générations : d'une part celle des « jeunes Turcs » et de l'autre celle de M. Mountaceur, vieux compagnon du roi, gagné par l'amertume de voir que les ordres du souverain sont moins fidèlement exécutés que du temps où il était lui-même à la tête du gouvernement.

(*Afrique du Nord, Libye, 1953-1972, relations avec la France*)

45

COMPTE RENDU

Entretien entre M. Chaban-Delmas et M. Luns

C.R. *Paris, 17 juillet 1969.*

Secret. Confidentiel.

Le Premier ministre[2] a reçu le 17 juillet à 15 h 30 M. Luns[3] qui était accompagné par le Baron Bentinck[4] : l'entretien a duré 50 minutes.

M. Luns : Je tiens à souligner, dès le début de notre conversation, que les relations bilatérales entre nos deux pays sont excellentes. J'ai eu plaisir à retrouver mon ami M. Schumann que je connais depuis 17 ans. Toutefois, malgré nos bons rapports, nous n'avons pas toujours eu les mêmes positions sur le plan mutilatéral, mais je souhaite qu'elles puissent s'ajuster d'ici la fin de l'année.

M. Chaban-Delmas : Je viens de prendre mes fonctions et suis en train de me « recycler » comme chef de gouvernement.

M. Luns : C'est également le même problème qu'à eu notre Premier ministre actuel M. de Jong[5], ancien capitaine de vaisseau et ancien ministre de la Défense. Il faut dire qu'il l'a rapidement résolu.

[1] Le prince régent est S.A. Hassan Ridha, neveu du roi, désigné par celui-ci comme prince héritier. Le roi lui confie la régence du royaume lors de son départ pour la Turquie dans l'été 1969.

[2] Jacques Chaban-Delmas, Premier ministre depuis le 20 juin 1969.

[3] Joseph Luns, ministre néerlandais des Affaires étrangères depuis 1956.

[4] Baron Adolph Bentinck, ambassadeur des Pays-Bas à Paris depuis 1963.

[5] Petrus Josef Sietse « Piet » de Jong, Premier ministre néerlandais depuis le 5 avril 1967. Il a été officier dans la Marine royale néerlandaise de 1931 à 1959 et ministre de la Défense du 24 juillet 1963 au 5 avril 1967.

Le métier de Premier ministre est chez nous aussi très absorbant, puisque nos assemblées siègent dix mois par an et que, par exemple, durant les dix derniers jours de l'actuelle session, j'ai dû pour ma part me rendre dix fois au Parlement.

Ceci dit, je reviens de Londres où, à mon avis, la situation politique est très mauvaise pour les travaillistes qui seraient actuellement battus assez largement s'il devait y avoir des élections. Mais la consultation électorale n'est prévue en principe qu'en avril 1971[1].

M. Chaban-Delmas : Nous allons nous parler très librement. Je suis un vieil européen puisque j'étais déjà à La Haye il y a bien des années, vous vous en souvenez, à l'époque où Churchill y était venu[2]. À ce moment, je militais déjà pour l'Europe et l'Europe, dans mon esprit bien sûr, comprend la Grande-Bretagne.

Il faut bien reconnaître toutefois qu'il y a eu récemment, à ce propos, un désaccord, disons plutôt un malentendu auquel on a donné le nom d'... affaire Soames[3] : le général de Gaulle voulait faire savoir au gouvernement britannique qu'il y avait des conditions à l'entrée de la Grande-Bretagne mais que si elles ne paraissaient pas réalisables pour le moment, nous Français pensions que d'autres possibilités pouvaient sans doute être explorées. Cette ouverture, comme vous le savez, a été mal comprise.

Pour ma part, j'ai été très clair et très précis dans ma déclaration gouvernementale[4] : il faut veiller à achever ce qui est commencé, de même qu'un avion qui décolle doit prendre d'abord sa ligne de vol. Le Marché commun tel qu'il est, bien sûr, nous ne sommes pas disposés à nous en contenter car nous sommes européens et la place de l'Angleterre est en Europe. Il faut donc qu'elle entre dans notre association mais sans casser ce qui existe. Si une autre formule que l'entrée pure et simple de l'Angleterre dans le Marché commun doit être trouvée, alors étudions-la. C'était en somme le langage que le général de Gaulle avait tenu à M. Soames.

J'ajoute que lorsque j'ai fait ma déclaration, je l'ai faite pour sa partie européenne, seulement après et avec l'accord du Président de la République.

Mes positions européennes ne sont pas des positions d'ouverture de politique intérieure, mais de politique européenne. C'est une déclaration d'intention formelle qui nous engage en France et à l'étranger. En politique étrangère, il faut d'ailleurs le noter en passant : personne ne peut prétendre forcer la main à personne ou l'on créerait alors une situation analogue à celle de la Tchécoslovaquie. Nous avons donc des propositions à faire mais sans avoir le moins du monde l'idée de les imposer.

[1] En fait les élections législatives auront lieu au Royaume-Uni le 18 juin 1970, et elles se solderont par une victoire des conservateurs.

[2] Animés par la volonté de promouvoir l'unification du continent, différents mouvements d'opinion pro-européens se réunissent à La Haye du 7 au 10 mai 1948 en présence de personnalités politiques et sous la présidence d'honneur de Winston Churchill.

[3] Christopher Soames, ambassadeur du Royaume-Uni à Paris depuis septembre 1968. Au sujet de « l'affaire Soames », voir *D.D.F.* 1969-I, n°s 158, 162, 164, 165, 166, 171, 172, 176, et 185.

[4] Prononcée devant l'Assemblée nationale le 26 juin 1969.

Aussi, lorsque nous proposons une réunion au sommet[1], nous cherchons à nous dégager d'un processus routinier pour aller vers le but. Il n'y a pas l'ombre d'une dérobade de notre part et nous sommes prêts à étudier, au cours de cette réunion, les conditions d'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun. Si nous constatons qu'il n'est pas possible de l'admettre actuellement il nous restera à rechercher l'amélioration et le perfectionnement de notre association à Six sur tous les plans, y compris dans le domaine politique. Il nous appartiendra également d'envisager l'élargissement de la Communauté sous une forme nouvelle.

M. Luns : Je me félicite de vos déclarations dont l'accent est différent de ce que nous avons connu antérieurement. Il faut parachever le Marché commun avant de l'élargir. Mais n'est-il pas possible de mener les choses parallèlement ? Pour ma part, je crains que si l'on s'obnubile sur le fait qu'il faut d'abord aboutir à un règlement financier agricole avant de songer à l'élargissement de la Communauté, il ne soit possible d'arriver ni à l'un ni à l'autre. Nous souhaitons que les intentions qui existent se manifestent dans une « déclaration d'intention ». Or, la réunion au sommet qui aura évidemment l'avantage de donner à nos délibérations un certain éclat, il faudra l'attendre quatre mois.

Malgré tout, mon attitude à l'égard de cette réunion au sommet serait plutôt positive mais je ne pourrai donner, en principe ma réponse officielle qu'en septembre, bien que M. Schumann insiste pour que je me décide dès la semaine prochaine…

M. Nenni[2] a souligné le lien politique absolu qui existe entre l'élargissement et l'approfondissement du Marché commun. Nous autres Hollandais pensons de même, bien que nous soyons un peu moins catégoriques.

M. Chaban-Delmas : Qu'est-ce qu'une déclaration d'intention apporterait de nouveau ? Nous connaissons la position de nos cinq partenaires et celle de la France figure dans la déclaration gouvernementale. Il y aurait presque quelque chose de désobligeant à notre égard et en particulier à l'égard des meilleurs Européens du gouvernement français, que vous connaissez, à exiger une déclaration formelle qui pourrait faire croire que nos partenaires n'ont pas confiance dans notre parole.

M. Luns : Pour nous la réunion au sommet présente un inconvénient : notre opinion et notre Parlement estimeront sans doute qu'il n'y avait pas lieu de dessaisir le Conseil et la Commission au profit de plus hautes instances gouvernementales. On y verra de plus une perte de temps. Pourquoi les organismes de Bruxelles ne pourraient-ils pas négocier dès maintenant sur l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun car ce serait bien long d'attendre la réunion au sommet du mois de novembre pour entamer l'étude du dossier.

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessous le télégramme circulaire n° 486 du 3 décembre 1969 relatif à la Conférence de La Haye des 1er et 2 décembre 1969 qui réunit les chefs d'État ou de gouvernement des pays du Marché commun.

[2] Pietro Nenni, ministre italien des Affaires étrangères du 12 décembre 1968 au 8 août 1969.

M. Chaban-Delmas : Je comprends vos difficultés. Si nous devions aboutir à la conclusion qu'une réunion au sommet n'apporterait pas les éléments favorables que l'on est en droit d'en attendre, faudrait-il y renoncer. Mais n'estimerez-vous pas comme moi, qu'il faut « frapper un grand coup », qui constituera en lui-même un élément nouveau et donnera une orientation politique.

M. Luns : Oui, essentiellement politique.

M. Chaban-Delmas : J'ai voté le Marché commun autrefois[1]. À cette époque, M. Maurice Faure[2], qui est un vieil ami à moi, nous avait expliqué que les engagements qu'il nous demandait de prendre présentaient des inconvénients, mais que la France serait tout au moins assurée de trouver dans la nouvelle association un avantage certain dans la création du Marché commun agricole. Avouez que nous jouons de malchance lorsque nous nous heurtons à de grandes difficultés lorsqu'il s'agit précisément de mettre la dernière main à l'Europe verte. Je suis loyal et croyez bien que si c'était l'Allemagne de l'Ouest par exemple, au lieu de la France qui avait le plus grand intérêt à ce que s'achève la phase finale de la construction européenne, je tiendrais les engagements auxquels j'ai souscrit dans le traité de Rome.

Puisque nous voulons faire l'Europe, je crois qu'il serait fâcheux de donner l'impression que tout le monde n'a pas joué franc jeu dans une affaire aussi essentielle.

M. Luns : M. Nenni avait dit à M. Debré[3] qu'il ne concevait pas un règlement agricole en dehors d'un élargissement de la Communauté.

M. Chaban-Delmas : Avouez qu'il s'agit là d'une position trop absolue. Il faut que nous parlions « raisonnablement », avec l'idée que nous serions des criminels si nous ne faisions pas l'Europe.

M. Luns : Nous n'avons pas l'intention de mettre des conditions à l'achèvement du Marché commun agricole, mais il faudrait s'accorder sur un parallélisme entre les travaux qui le concernent et les études qui visent à l'élargissement de la Communauté. À ce propos, je rappelle que j'ai dit très nettement aux Anglais que s'ils voulaient entrer dans le Marché commun ils devaient accepter l'esprit du Traité.

M. Chaban-Delmas : Il faut bien reconnaître que l'entrée de la Grande-Bretagne dans un Marché commun achevé pourrait présenter certaines difficultés supplémentaires. Mais si les Anglais estiment que ces obstacles ne pourront pas être surmontés, il serait bien préférable qu'ils nous le disent dès maintenant. Le pire serait de fermer les yeux sur les difficultés et de laisser notre Communauté aller vers un abatardissement hypocritement

[1] Député de la Gironde depuis 1946, Jacques Chaban-Delmas a voté le 9 juillet 1957 le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier les Traités de Rome du 25 mars 1957 instituant la Communauté économique européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique ou Euratom.

[2] Maurice Faure, secrétaire d'État aux Affaires étrangères du 1er février 1956 au 14 mai 1958.

[3] Michel Debré, ministre des Affaires étrangères du 31 mai 1968 au 22 juin 1969, puis ministre de la Défense nationale.

camouflé. D'autant plus, que je le répète, on peut arriver à d'autres formules que l'entrée pure et simple de la Grande-Bretagne dans le Marché commun.

M. Luns : En définitive, le gouvernement hollandais a l'intention d'assumer tous les engagements qui sont inscrits dans le Traité de Rome, mais sa tâche serait facilitée si ses partenaires acceptaient de faire une déclaration d'intention.

M. Chaban-Delmas : J'y réfléchirai. Mais à mon avis, la Conférence au sommet qui doit se tenir au novembre constituera en elle-même un fait nouveau et permettra d'entamer le travail préparant l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun.

M. Bentinck : L'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun peut être intéressante pour l'agriculture française.

M. Chaban-Delmas : Puis-je vous assurer en conclusion que vous n'aurez pas de déboires avec nous mais qu'en revanche nous vous demandons de ne pas nous placer dans une position délicate soit en doutant de nos intentions, soit en multipliant les conditions préalables à l'achèvement du Marché commun. Il ne faut pas en somme nous enfermer dans un double univers déplaisant.

L'entretien dont le ton était constamment resté très cordial s'est achevé dans une atmosphère de compréhension réciproque.

(Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1969)

46

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. JACQUES CHABAN-DELMAS, PREMIER MINISTRE.

L. n° 1575/CM[1]. *Paris, 17 juillet 1969.*

Monsieur le Premier Ministre,

La nécessité d'une extrême rigueur budgétaire conduit le gouvernement à remettre en question un certain nombre de projets des secteurs de pointe, dont la suppression semble devoir procurer des économies substantielles.

C'est ainsi que la possibilité de renoncer à la réalisation des projets du lanceur Europa II[2], dont la mise au point incombe à l'ELDO[3], et du

[1] Cette lettre porte la mention marginale manuscrite : « Très signalé ». La formule de politesse est de la main du Ministre.

[2] La fusée lanceur Europa II, programmée par la CSE (Conférence Spatiale Européenne) est mise au point par l'organisation européenne CERS/ESRO chargée de l'étude et de la mise au point de fusées et de satellites. Elle doit servir notamment à lancer Symphonie. Voir *D.D.F.* 1968-I n° 255 ; 1968-II n° 359.

[3] CECLES/ELDO, organisation européenne pour la mise au point et la construction de lanceurs d'engins spatiaux, ou *European Space Vehicle Launcher Development Organization* est créée le

satellite franco-allemand de Télécommunications SYMPHONIE[1], a été examinée par le ministre de l'Économie et des Finances[2].

Le ministre du Développement Industriel et de la Recherche Scientifique[3] est mieux placé que moi pour porter un jugement sur le désistement des programmes de développement d'Europa II et de Symphonie. Pour ma part, je me contenterai d'attirer votre attention sur les conséquences politiques, à mon avis désastreuses, d'une éventuelle suppression de notre contribution à ces projets de coopération européenne.

En effet, sur le plan international, nous sommes tenus au respect :

– de la Convention sur la CECCLES-ELDO, en particulier son annexe financière complétée par la décision du Conseil des ministres de la Science réunie à Bonn en 1968[4], et fixant le plafond des dépenses à 626 millions d'unités de compte,

– de la Convention franco-allemande pour la réalisation du satellite SYMPHONIE, que j'ai signée en 1967[5] en tant que ministre de la Recherche[6].

L'idée d'un étalement dans le temps des deux projets me paraît illusoire puisque ceux-ci constituent notre principal atout dans la négociation qui doit aboutir en 1970 à obtenir pour les nations européennes une place digne de leur capacité industrielle dans le système définitif de télécommunications par satellites, qui doit remplacer le système provisoire actuellement en vigueur (*Intelsat*)[7].

29 mars 1962, mis au point par le CERS/ESRO. Son rôle est de restreindre l'hégémonie des États-Unis en matière spatiale et éventuellement d'éviter d'essuyer un refus de ces derniers pour lancer des satellites qui ne seraient pas américains. L'attitude réservée de la Grande-Bretagne, pour des raisons d'ordre budgétaire, provoque une crise au sein de l'organisation.

[1] Symphonie est le nom d'un programme de satellites franco-allemands de télécommunications. A la suite de la crise du CECLES/ELDO provoquée par la Grande-Bretagne (1966-1968) (voir *D.D.F.* 1968-II n°s 326 et 329) et à celle du CERS/ESRO (1967-1969) due, surtout pour ce dernier, à l'Italie qui estimait que son industrie n'obtenait pas suffisamment de contrats, la France a décidé, avec la RFA, de réaliser un programme de satellites de télécommunications dénommé *Symphonie*. Ce programme s'étend jusqu'en 1978 ; en raison des engagements souscrits par la France, celle-ci se doit de poursuivre cet important programme dont l'abandon serait dommageable pour son image (voir la note n° 247/QS du 4 août 1969 non publiée).

[2] Le ministre de l'Économie et des Finances est Valéry Giscard d'Estaing depuis le 20 juin 1969.

[3] Le ministre du Développement industriel et de la Recherche Scientifique est François-Xavier Ortoli depuis le 20 juin 1969.

[4] La conférence spatiale européenne se réunit à Bonn en novembre 1968.

[5] La convention franco-allemande pour la réalisation du satellite *Symphonie* est signée à Paris le 6 juin 1967. Voir *D.D.F.* 1968-II n° 201.

[6] Maurice Schumann est ministre d'État chargé de la Recherche scientifique et des Questions atomiques et spatiales du 7 avril 1967 au 31 mai 1968.

[7] *Intelsat* : voir *D.D.F.* 1969-I n°s 168 et 195. Le système *Intelsat* est essentiellement sous contrôle américain. La France souhaite, par le canal des organisations européennes CERS/ESRO et ELDO/CECLES, restreindre l'influence américaine sur l'Europe en développant et appuyant les projets français et européens ; la réduction de la contribution française à l'ESRO, qui risque de passer de 60 millions de francs à 20 millions de francs, va conduire notre pays à remettre en cause un programme qui avait été approuvé (*Symphonie*, *Europa*). En outre sa liberté de manœuvre sera réduite lors des négociations qui vont s'ouvrir à Washington le 2 septembre 1969 au sujet d'*Intelsat*. Voir la note pour le Ministre émanant du service des Affaires scientifiques du 27 août 1969 non publiée.

L'arrêt des deux programmes à partir de l'exercice de 1970 comporte à mon sens les inconvénients suivants :

– en ce qui concerne l'ELDO, il s'agit d'un revirement complet de la politique française de coopération technologique, si l'on se rappelle les propos du ministre de la Recherche du précédent gouvernement français fustigeant à Bonn le refus des Britanniques de participer au financement du dépassement sur le devis initial d'Europa II.

En outre, dans la négociation sur le système mondial de télécommunications par satellite, notre politique, qui consiste à défendre les intérêts des Européens dans ce système serait de peu d'effet si aucune possibilité de lancement de tels satellites par les pays industrialisés d'Europe occidentale n'existe.

– En ce qui concerne SYMPHONIE, l'annonce de notre retrait de l'association avec l'Allemagne fédérale, au moment où s'ouvre dans ce pays la campagne électorale, serait très mal accueillie par Bonn. Enfin, notre politique de développement des relations culturelles avec les pays francophones, et en particulier avec le Québec, perdrait en SYMPHONIE son principal support concret, puisque les projets de satellite franco-africain et franco-québécois ont jusqu'à présent suscité de très grands espoirs chez les défenseurs de la francophonie.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de ma déférente considération.

(*DGRCST-Affaires Scientifiques, questions spatiales, politique spatiale française 1969*)

47

M. Ross, Ambassadeur de France a Vientiane,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 678 à 685. *Vientiane, 18 juillet 1969.*

(*Reçu* : le 19, 16 h. 15).

La situation intérieure au Laos et le royaume face aux problèmes extérieurs

Référence mon télégramme n° 660[1].

1) La droite laotienne qui est toujours active et consciente de sa force, paraît avoir renoncé depuis quelque temps à ses habituels complots contre le prince Souvanna Phoumah[2]. Elle semble même, pour l'instant, écarter toute idée de faire pression directement sur lui pour infléchir sa politique.

[1] Télégramme n° 660 du 18 juillet 1969, non reproduit. Il annonce l'envoi d'un télégramme relatif à la situation intérieure au Laos et à ses problèmes extérieurs.

[2] Prince Souvanna Phouma, Premier ministre du gouvernement laotien d'union nationale depuis juillet 1962.

Le Premier ministre a pu s'absenter sans que sa position en paraisse menacée ou que des désordres politiques éclatent. L'intérim est exercé sans trop de contestations par le ministre de l'Éducation nationale, M. Leuam Insisienmay[1], qui reste en contact permanent avec le Prince et agit de façon ferme en accord avec lui. Cependant la situation militaire et ses conséquences politiques ont conduit certains ministres à demander au président du Conseil de hâter son retour.

Cette renonciation à l'aventure ne signifie pas pour autant que la droite puisse accepter de bon gré de voir le Pathet Lao[2] reprendre un jour sa place au sein du gouvernement d'Union nationale. Si une telle éventualité était en vue, cette section ne manquerait sans doute pas de s'agiter à nouveau pour écarter les communistes du pouvoir. Cependant, j'ai été frappé par le fait que le général Kouprasith[3] n'exclut plus que des négociations puissent s'ouvrir avec le Néo Lao Haksat[4] et qu'il fixe maintenant comme objectif aux forces armées royales de se placer « dans la position la meilleure en vue d'une négociation ».

2) C'est évidemment le retrait des Américains du Vietnam, dont personne ne doute plus maintenant à Vientiane, qui explique cette modération nouvelle de la droite à laquelle les Américains depuis plusieurs mois, n'ont pas ménagé les conseils de prudence.

On se préoccupe vivement de savoir qu'elles seront à long terme les intentions des États-Unis et s'ils entendent se maintenir en Thaïlande. On attache à cet égard une importance particulière au prochain séjour de M. Nixon en Thaïlande du 28 au 30 juillet et l'on n'exclut pas que le Premier ministre, sur la voie du retour[5], ne s'arrange pour rencontrer à Bangkok le président des États-Unis.

3) En l'absence du prince Souvanna Phouma, on se garde bien à Vientiane de prendre position sur la proposition soviétique de pacte de sécurité asiatique. L'idée lancée par M. Brejnev[6] n'a jusqu'ici provoqué que peu de commentaires. Il est vrai que les Russes se défendent de présenter ici un plan tout préparé et déclarent préférer en dégager les grandes lignes au fur et à mesure au cours de conversations avec leurs interlocuteurs.

Il faut noter cependant que le Laos, pays neutre, s'est toujours refusé à participer à des alliances militaires ou à des groupements économiques. De plus le plan russe est manifestement dirigé contre la Chine et le gouvernement royal s'est constamment gardé de faire quoi que ce soit qui puisse

[1] Leuam Insisienmay, ministre de l'Éducation, des Beaux Arts, des Sports et de la Jeunesse dans le gouvernement laotien d'union nationale depuis juin 1962. Vice-premier ministre depuis 1965.

[2] Pathet Lao (« État lao ») parti communiste laotien fondé en 1950.

[3] Général Kouprasith Abhay, commandant en chef adjoint des forces armées royales laotiennes et commandant de la région militaire de Vientiane.

[4] Le Néo Lao Haksat (« Front patriotique lao ») est un parti politique créé en janvier 1956 par le Pathet Lao.

[5] Le Premier ministre laotien séjourne en France du 14 au 27 juillet 1969.

[6] Le 8 juin 1969, lors de la Conférence des partis communistes qui se tient à Moscou, Leonid Brejnev prononce un discours durant lequel il fait allusion à un système de sécurité collective en Asie. Sur ce sujet, voir *D.D.F.* 1969-I, n° 414.

irriter le puissant voisin du Nord. On peut se demander, dans ces conditions, si les Laotiens, quel que soit pour eux l'intérêt de la proposition russe ne préféreront pas s'en tenir au système mis sur pied par les accords de Genève[1] qui a l'avantage d'associer la Chine.

4) Quant aux rapports avec la France, ils sont bons et même excellents dans tous les domaines. Après une certaine inquiétude au lendemain du départ du général de Gaulle[2], la sérénité est revenue. Ce sentiment a été confirmé par la dernière conférence de presse du président de la République[3]. On a relevé ici avec beaucoup d'intérêt l'affirmation de M. Pompidou selon laquelle la politique française en Asie ne changera pas et aussi ses propos relatifs à la coopération et l'aide au Tiers Monde. Il est incontestable que notre pays occupe au Laos une place privilégiée dans les pensées de tous les Laotiens qui comptent plus que jamais sur nous pour les aider à traverser les épreuves qui les attendent.

(*Collection des télégrammes, Vientiane, 1969*)

48

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn, à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3344 à 3348. *Bonn, 18 juillet 1969.*

(*Reçu* : 19 h. 05).

Projet de conférence sur la sécurité européenne

Je me réfère à votre télégramme circulaire no 325[4].

En me référant à la récente conversation entre M. de Beaumarchais[5] et M. Frank[6], j'ai, ce matin, informé celui-ci (en l'absence de M. Ruete)[7] de la

[1] La conférence de Genève de 1961-1962 sur la neutralisation du Laos était coprésidée par les Soviétiques et les Britanniques. Les États participants étaient : les participants à la conférence de Genève de 1954 : Cambodge, États-Unis, France, Laos, République démocratique du Vietnam, République populaire de Chine, Royaume-Uni, Sud-Vietnam, URSS ; les membres de la Commission internationale de contrôle de l'armistice : Canada, Inde, Pologne ; les voisins du Laos : Birmanie, Thaïlande. Elle aboutit aux accords de Genève du 23 juillet 1962 sur la neutralité du Laos.

[2] Le 28 avril 1969, le général de Gaulle démissionne de ses fonctions de président de la République.

[3] Le 10 juillet 1969, le président de la République Georges Pompidou tient une conférence de presse.

[4] Le télégramme circulaire no 325 du 17 juillet 1969 informe de la démarche du gouvernement français auprès du gouvernement soviétique pour lui faire connaître son point de vue sur le projet de conférence sur la sécurité européenne, proposé en mars par les pays du Pacte de Varsovie, à l'issue de leur rencontre de Budapest. Les ambassadeurs de France feront des démarches analogues dans les jours prochains auprès des gouvernements polonais, tchécoslovaque, roumain, bulgare et hongrois pour leur faire part de la teneur de la réponse française. Il est demandé à l'ambassadeur de France à Bonn de se référer à la récente conversation du directeur politique avec le Dr. Frank.

[5] Jacques Delarüe Caron de Beaumarchais est directeur des Affaires politiques au Département depuis décembre 1965.

[6] Paul Frank est directeur politique à l'*Auswärtiges Amt* depuis 1968.

[7] Hans Helmuth Ruete est directeur des Affaires politiques (section II, affaires d'Europe de l'Est et relations Est-Ouest) à l'*Auswärtiges Amt*.

teneur de notre réponse aux pays du pacte de Varsovie au sujet du projet de conférence sur la sécurité européenne. J'ai marqué l'intérêt que nous attachions, dans cette affaire, à utiliser, au stade actuel, la voie des contacts bilatéraux, qui nous paraissait de nature à rendre le dialogue plus actif et à donner à chacun des pays de l'Est la possibilité de mieux affirmer sa personnalité.

Le directeur politique m'a dit que les points de vue français et allemand « ne pouvaient être plus proches ». Il a rappelé que l'attitude du gouvernement fédéral à l'égard de l'appel de Budapest[1] était, en principe, positive et qu'il convenait, comme nous le pensions nous-mêmes, de ne pas laisser l'initiative à l'Est. Mais il fallait surtout que la conférence envisagée ne tourne pas en une « manifestation de guerre froide ». Puisque l'appel de Budapest recommande le développement des contacts entre Européens dans les domaines économique, technique, culturel, c'est par là qu'il faut commencer, d'importants progrès pourraient y être accomplis, qui susciteraient un changement de climat propre à favoriser la réussite d'une éventuelle conférence. Mais si l'on voulait trop tôt aborder les « grands problèmes », il est clair que l'URSS et ses amis ne chercheraient pas autre chose qu'à imposer d'entrée de jeu leur solution de la question allemande.

Aux yeux du gouvernement fédéral, le terrain sur lequel la bonne volonté de l'Est doit se manifester est celui des rapports inter-allemands. Sans qu'il s'agisse d'un préalable, il est évident que, si l'Est n'exprimait à cet égard aucune volonté d'amélioration, ce serait mauvais signe. M. Frank a fait allusion aux « sondages »[2] que les trois alliés se proposent de faire prochainement auprès de l'Union soviétique et qui, selon la façon dont ils seront accueillis et la suite qui leur sera donnée, fourniront d'utiles indications sur les véritables dispositions de Moscou.

(*Collection des télégrammes, Bonn, 1969*)

[1] La réunion du comité politique consultatif des États membres du pacte de Varsovie s'est tenue à Budapest le 17 mars 1969. C'était la première réunion depuis les événements d'août 1968. Dans un message adressé à tous les pays européens, les États membres du pacte de Varsovie se prononcent pour l'établissement de relations de bon voisinage avec les autres peuples européens, expriment leur ferme volonté de contribuer à établir un climat de sécurité et de coopération sur le continent, invitent tous les États européens à multiplier leurs efforts en vue de consolider la paix et la sécurité en Europe et appellent à la mise en place d'une conférence paneuropéenne sur la sécurité en Europe. Le texte du communiqué est repris dans la note de la sous-direction d'Europe orientale datée du 28 mai 1969, intitulée : *Organisation militaire du pacte de Varsovie. Décisions adoptées à la réunion de Budapest (17 mars 1969)*. Voir également la note de la direction des Affaires politiques, Europe, sous-direction d'Europe centrale du 26 août 1969, intitulée : « La conférence de Sécurité européenne et la République fédérale d'Allemagne », non publiée.

[2] Les trois puissances occidentales se proposent de faire à Moscou (les 6 et 7 août) des démarches parallèles portant sur la question des rapports inter-allemands et celle de Berlin. Se reporter à la note de la direction des Affaires politiques, Europe, sous-direction d'Europe centrale, du 30 septembre 1969, non publiée, exposant cette question des « Sondages à Moscou » et la réponse soviétique.

49

M. DE SCHONEN, AMBASSADEUR DE FRANCE À BANGUI,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 783 à 786. *Bangui, 19 juillet 1969.*

Réservé. Diffusion strictement réservée. (*Reçu* : 12 h. 00).

Mission de M.Guandjia à Paris

Je me réfère à mon télégramme no 778[1].

La mission de M. Guandjia[2] à Paris serait, selon certaines informations, d'exprimer l'inquiétude du gouvernement centrafricain devant le départ de plusieurs coopérants placés à des postes importants, aux Finances, au Plan, etc., sans que leur remplacement immédiat paraisse assuré.

Il y aurait là, peut-être, une occasion de faire sentir à M. Guandjia que les conditions d'existence de nos coopérants en RCA (logements insuffisants et parfois humiliants pour les fonctions occupées, suspicions, tracasseries policières, arrestations, expulsions brutales[3], etc.) limitent les candidatures. Cette situation avait d'ailleurs été exposée d'une façon assez sombre, me dit-on, lors d'une réunion tenue à l'échelon ministériel pendant le voyage du général Bokassa à Paris[4], mais aucun résultat ne devait en être attendu tant que n'était pas exercée à tous les niveaux une pression continue pour obtenir les changements recherchés.

Ces problèmes matériels dont l'aspect moral n'est pas à négliger et qui affectent souvent la dignité de notre coopération, mériteraient, de l'avis du

[1] Le télégramme de Bangui nos 778 et 779 du 19 juillet, portant la mention « immédiat-réservé-absolu » indique que le ministre d'État centrafricain chargé des Affaires étrangères, M. Guandjia, se rend à Paris le 14 juillet, pour cinq à six jours, en vue d'y rencontrer M. Maurice Schumann, ministre des Affaires étrangères. Il a reçu pour mandat de remettre, en mains propres, au Ministre, un message personnel du général Bokassa. N'ayant pu obtenir d'audience, M. Guandjia sollicite avec insistance des instructions du président Bokassa.

[2] M. Maurice Guandjia, ancien syndicaliste, auparavant ministre des Postes et Télécommunications, est nommé le 10 octobre 1968 ministre des Affaires étrangères, en remplacement de M. Jean-Arthur Bandio. Lors du remaniement ministériel du 17 septembre 1969, M. Guandjia cède le portefeuille des Affaires étrangères à M. Nestor Kombot-Naguemon et reprend celui des Postes et Télécommunications. Le portrait du nouveau ministre des Affaires étrangères est esquissé dans la dépêche de Bangui no 396/DAM du 14 octobre 1969, non publiée.

[3] Se reporter aux synthèses bi-mensuelles de l'ambassade de France qui retracent la situation politique en RCA pour la période sous-revue, classées dans le dossier d'archives « Direction des Affaires africaines et malgaches/DAM, République centrafricaine, 1959-1969, carton no 8 ». À compléter par la mise au point sur l'attitude des autorités centrafricaines à l'égard du personnel de l'assistance technique française et la liste de ces personnels décorés le 1er décembre 1969 figurant dans la synthèse de la mission d'aide et de coopération au 30 novembre 1969, no 331/SP, Bangui 13 décembre 1969, non publiée.

[4] Le voyage officiel du général Bokassa en France se situe du 11 au 14 février 1969. Se reporter au télégramme de Bangui nos 256 à 259 du 23 février 1969, relatant l'interview du président centrafricain à son retour de Paris au cours duquel il parle de sa visite aux usines Dassault, et du travail accompli par sa délégation qui a repris tous les accords passés avec la France depuis l'indépendance pour voir s'ils sont toujours respectés dans leur totalité ou si certains d'entre eux n'ont pas été oubliés.

chef de la mission[1], de faire l'objet d'un échange de vues à un échelon élevé entre autorités françaises et centrafricaines dès le mois de septembre. Le principe d'une telle réunion pourrait être proposé dès maintenant mais je ne souhaiterais pas que soient retardées les nominations aux postes en cause, au risque de créer une crise grave et de provoquer même des retournements.

Les autorités actuelles devraient suffire à faire réfléchir les autorités centrafricaines sur les conséquences de leur attitude vis-à-vis de notre coopération, l'essentiel étant, me semble-t-il, d'engager le dialogue et de poursuivre, en provoquant éventuellement les alertes nécessaires, aussi longtemps que des résultats satisfaisants ne seront pas obtenus.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, République centrafricaine, 1959-1969, politique étrangère, relations avec la France, 1969*)

50

M. Fontaine, Ambassadeur de France à Sofia,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 552/EU[2]. *Sofia, 19 juillet 1969.*

À propos du 14 juillet.

Environ cinq cents personnes sont venues à l'ambassade pour la réception du 14 juillet, dont un peu plus de la moitié étaient des Bulgares. Parmi ceux-ci la représentation officielle était assurée par un vice-président du *Praesidium* de l'Assemblée nationale, M. Koulichev[3], un vice-président du Conseil des Ministres M. Petar Tantchev[4], le professeur Ivan Popov[5] président du Comité d'État pour la Science et la Technique et membre du

[1] M. Roger Chesnel, administrateur en chef des Affaires d'outre-mer, chef de la Mission française d'aide et de coopération en République centrafricaine, quitte définitivement la RCA le 20 juillet 1969 ; son successeur, M. Michel Legrand, administrateur civil, arrive le 8 septembre 1969. Se reporter à la synthèse de la Mission d'aide et de coopération au 30 septembre 1969, n° 306/SP, Bangui, 15 octobre 1969, non reproduite.

[2] Cette note émane de M. Michel Fontaine, ambassadeur de France à Sofia (Bulgarie) depuis février 1969.

[3] M. Georgi Koulichev a été président *par interim* du *praesidium* de l'Assemblée nationale à deux reprises : du 27 novembre 1958 au 30 novembre 1958 puis du 20 avril 1964 au 23 avril 1964.

[4] M. Petar Tantchev est un agrarien de la fraction communisante qui a évincé Obbov de la direction de l'Union agrarienne en 1947. Élu au Parlement depuis 1946, il devient secrétaire du bureau permanent de l'Union en août 1957 et est réélu en avril 1962. Ministre de la Justice de mars 1962 à 1966, il est nommé vice-président du Conseil des ministres en 1966, poste qu'il occupe jusqu'en 1971.

[5] M. Ivan Popov, ingénieur en électricité, est président du Comité d'État pour la Science et le Progrès technique depuis novembre 1962. Il a été élu député à l'Assemblée nationale en août 1964, membre du comité central puis membre du bureau politique du parti communiste en novembre 1966.

Politburo, le ministre des Affaires étrangères M. Ivan Bachev[1], un vice-président de l'Assemblée nationale M. Kostourkov[2], le président de l'Académie des Sciences[3], le président du Comité pour les Relations culturelles[4] et le maire de Sofia[5].

À titre de comparaison – bon moyen d'appréciation dans un pays où la part de l'accidentel est réduite au minimum – je signalerai que le chiffre et la composition de l'assistance étaient à peu près les mêmes que l'année dernière et que notre réception a bénéficié de la même participation officielle que celle des Italiens six semaines plus tôt, les Anglais et les Américains étant sensiblement moins bien traités – ces derniers surtout.

Une autre forme de palmarès, la presse, donne un classement un peu différent. Si les États-Unis brillent par leur absence, les Anglais arrivent cette fois en tête avec, à l'occasion de l'anniversaire de la Reine, 160 lignes dans l'organe du « Front de la Patrie »[6] mentionnant les rapports culturels et insistant sur l'intérêt montré par les importateurs anglais pour les produits de l'industrie bulgare. Les Italiens ont également droit à une marque d'appréciation sur ce dernier point ainsi qu'au titre de « l'un des premiers partenaires économiques parmi les pays capitalistes », le reste de l'article de 90 lignes dans l'organe du parti agrarien[7] étant consacré à la visite de M. Bachev à Rome.

Les 110 lignes parues le 15 juillet dans l'organe du Front de la Patrie sous le titre « La fête nationale française : Au service de la paix et de la compréhension » font déboucher une évocation des « périodes de rapprochements et d'affrontements » sur le rôle des « idées progressistes de plusieurs grands français » et sur l'éloge de « la politique d'indépendance de la France qui a conduit à sa sortie de l'organisation militaire du bloc atlantique et à l'établissement de relations plus étroites avec les pays de l'Est européen ».

Après un rappel des échanges de visites officielles « qui ont sensiblement contribué au renforcement des relations franco-bulgares », l'*Otechestven Front* s'attarde sur les rapports économiques (« les échanges commerciaux ont plus que quintuplé depuis 1960 »), et techniques. Les rapports culturels ne sont mentionnés que dans le sens Bulgarie-France. Et de conclure : « En marquant aujourd'hui la fête nationale française, nous formons les vœux

[1] M. Ivan Bachev, vice-ministre de l'Éducation nationale et de la Culture en 1955, est nommé vice-ministre des Affaires étrangères en mars 1962 puis ministre en décembre de la même année, confirmé dans ses fonctions de ministre des Affaires étrangères lors du remaniement ministériel du 12 mars 1966. M. Bachev est venu en France à plusieurs reprises : 1958, 1963, 1964, 1966.

[2] Dr Pencho Kostourkov, juriste, député à l'Assemblée nationale depuis 1949, membre du *praesidium* de l'Assemblée nationale de 1952 à 1962, vice-président de l'Assemblée nationale de 1962 à 1971.

[3] Dr Angel Balevski, ingénieur métallurgiste, est président de l'Académie des Sciences depuis 1968.

[4] M. Georgi Dimitrov Gochkine.

[5] M. Georgi Stoilov, architecte, est maire de Sofia depuis le 20 septembre 1967.

[6] L'*Otechestven Front* est l'organe du « Front de la Patrie ». Le « Front de la Patrie » est constitué en 1942 et regroupe, à l'époque, tous les opposants à la collaboration de la Bulgarie avec l'Axe, des communistes aux agrariens et aux nationalistes anti-allemands.

[7] Le *Zemedelsko Znamé* est l'organe du parti agrarien.

de l'opinion bulgare de voir se poursuivre le développement des relations franco-bulgares. Celles-ci sont directement au service non seulement des deux peuples, mais encore de la cause de la paix et de la compréhension (entente) en Europe ».

Pour poursuivre la comparaison, mais avec nous-mêmes cette fois-ci et dans le temps, je relèverai dans les rapports qu'établissaient en pareille circonstance mes prédécesseurs qu'un millier de personnes étaient à l'ambassade en 1966 (au lendemain de la visite du général de Gaulle à Moscou)[1] et 1967 (après la visite de M. Jivkov à Paris)[2] et que tous les journaux ces années-là, avaient consacré des articles à la France, tandis que radio et télévision parlaient longuement de notre pays et que M. Mazoyer[3] s'adressait par la télévision à la population bulgare. L'année dernière cependant il n'avait pas été invité à le faire, et l'organe du PCB s'était tu. On sentait venir le coup de Prague et la prophylaxie idéologique se mettait en place.

Cette année la voix solitaire de l'*Otechestven* Front arrête l'influence culturelle française à Victor Hugo et la radio diffuse – dans un programme de routine – les Chants Madécasses de Ravel[4]. Mon prédécesseur expliquait le succès de la réception de 1966 par l'affluence des représentants de l'intelligentsia. Le climat en 1969 n'est guère favorable au rassemblement de celle-ci à l'ambassade de France. C'est dans ses rangs que les défections ont été les plus nombreuses le 14 juillet, et la moyenne d'âge de ses représentants était élevée… Les médecins eux-mêmes, anciens élèves de nos facultés, qui s'étaient réunis en nombre impressionnant en octobre dernier autour de quelques-uns de nos plus illustres professeurs[5] s'étaient pour la plupart prudemment abstenus.

La « colonie française » enfin, consistait lundi dernier dans les salons de la résidence principalement en quelques-unes de nos compatriotes mariées à des Bulgares. Mais hors de Sofia, à Vratza, à Vidine, à Bourgas, à Varna, des dizaines de Français : ingénieurs, chefs de chantiers, techniciens, monteurs ont constitué des destinataires de choix pour le message de M. le Président de la République, qui leur a été dûment transmis. Leur rôle quotidien dans les secteurs de pointe de l'industrie bulgare (chimie, métallurgie) assure à notre pays une présence et un rayonnement auxquels le récent contrat des laminoirs de Krémikovtsi va assurer un très important prolongement. Aprement concurrentiel, certes, ce terrain paraît le seul sur lequel notre présence est vue avec une ferveur sans réserves par les dirigeants bulgares, ne serait-ce que par l'émulation à laquelle il donne lieu.

[1] Le voyage officiel du général de Gaulle en URSS a eu lieu du 20 juin au 1er juillet 1966.

[2] M. Todor Jivkov s'est rendu en voyage officiel à Paris du 10 au 15 octobre 1966.

[3] M. Henri Mazoyer a été ambassadeur à Sofia de septembre 1964 à décembre 1968.

[4] Les *Chansons madécasses*, op. 78, sont trois pièces composées par Maurice Ravel entre 1925 et 1926 sur des poèmes en prose d'Évariste de Parny (1753-1814).

[5] À l'occasion de la semaine médicale française, dix professeurs de médecine de grand renom firent du 20 au 26 octobre 1968 des leçons, exposés, démonstrations dans des amphithéâtres combles. Les éditeurs français, avec le concours du ministère des Affaires étrangères, exposèrent un millier de livres qui furent offerts ensuite aux autorités médicales bulgares. Le retentissement de cette opération a été si profond dans l'opinion locale qu'il a inquiété les Soviétiques, jaloux de leur primauté.

Nos professeurs, quant à eux, doivent peser leurs mots et veiller à ne pas s'éloigner trop du domaine linguistique pour s'aventurer sur le culturel : M. Todor Jivkov (ma dépêche nº 164/EU du 13 mars) et les participants du symposium de Varna (ma dépêche 321/EU du 25 avril)[1] ont prôné la vigilance à l'égard de l'ubiquité diabolique de l'idéologie bourgeoise.

(*Europe, Bulgarie, 1961-1970, relations politiques avec la France, 1969, nº 175*)

51

M. Courson de la Villeneuve, Ambassadeur de France à Kinshasa, à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 5 DA/AL. *Kinshasa, 19 juillet 1969.*

14 juillet 1969 à Kinshasa

Malgré le nombre accablant des manifestations et cocktails à Kinshasa pendant la Foire internationale (30 juin-21 juillet) notre réception du 14 juillet a connu un succès beaucoup plus marqué que l'an dernier.

Il y est venu environ 2 000 personnes. Nos ressortissants d'une part et d'autre part un concours exceptionnel d'étrangers notamment Belges et Congolais, dont tous n'étaient d'ailleurs pas conviés composaient le gros d'une foule dont la masse impressionna beaucoup toutes les personnalités présentes[2] : plusieurs ministres M. Nendaka, ministre des Finances[3], en tête (celui des Affaires étrangères[4] n'assiste à aucune fête nationale exceptée la fête belge)[5] et vice-ministres, le corps diplomatique (pratiquement au grand

[1] La dépêche de Sofia nº 321/EU du 25 avril 1969, non publiée, intitulée *La lutte contre l'idéologie bourgeoise dans la science,* relate la tenue à Varna du 15 au 19 avril 1969 de la « session scientifique » sous l'égide de l'Académie des Sciences et de l'Union des Savants. Organisée avec le concours du ministère de l'Instruction publique, de l'École supérieure du parti, de l'Institut des théories et mouvements modernes comme de l'Académie de l'Agriculture, cette session a réuni 400 savants, académiciens, professeurs et maîtres de recherche des différents secteurs de la science. Des sujets aussi divers que « l'antisoviétisme au cœur de l'anticommunisme moderne » et « la diversion idéologique de l'impérialisme dans le domaine du progrès technique » ont été discutés.

[2] *Note infra-marginale du document* : « Le lord-maire de Birmingham et son épouse, venus spécialement à Kinshasa pour la Journée anglaise de la Foire, étaient également présents. » Le lord-maire de Birmingham est sir Neville Bosworth.

[3] M. Victor Nendaka, ancien ministre de l'Intérieur du Congo-Léopoldville, puis ministre des Transports et Communications, est ministre des Finances du 16 août 1968 au 1er août 1969. Le 7 août 1969 il est nommé ambassadeur de la République démocratique du Congo (Kinshasa) en République fédérale d'Allemagne.

[4] M. Justin-Marie Bomboko a été ministre des Affaires étrangères à différentes reprises depuis 1960 (juin, septembre 1960, février 1961) puis d'août 1961 à juin 1964, de novembre 1965 jusqu'au 1er août 1969, après avoir été nommé ministre d'État le 5 mars 1969. Il est éliminé lors du remaniement ministériel du 1er août 1969 et est nommé ambassadeur de la République démocratique du Congo (Kinshasa) aux États-Unis le 7 août.

[5] La fête nationale belge est célébrée le 21 juillet depuis une loi du 27 mai 1890 en commémoration du serment prêté le 21 juillet 1831 par Léopold de Saxe-Cobourg, premier roi des Belges, de rester fidèle à la Constitution.

complet malgré la réception donnée à la même heure à la Foire internationale pour la journée anglaise), le Bureau Politique, les autorités religieuses (catholiques, protestantes, Kimbanguistes…)[1], syndicalistes, dirigeants de sociétés et de banques, journalistes…

Le cadre convenait à une foule aussi nombreuse : la réception avait été organisée dans le vaste jardin de l'ancien Consulat général bordé pour la circonstance, du côté fleuve, par un rideau de mâts portant de grands drapeaux français illuminés.

La réception s'est prolongée jusqu'à 21 heures, dans une atmosphère particulièrement cordiale et animée. Je ne pourrais compter ceux qui, Français ou étrangers, m'ont exprimé leurs vœux pour notre pays et pour le succès du septennat de Monsieur le Président de la République[2]. Nous avons été jusqu'à recevoir un coup de téléphone du couvent des carmélites (belges et congolaises) qui tenaient à nous faire savoir qu'elles avaient chanté la Marseillaise en communauté.

Le lendemain, au cours de la manifestation organisée pour la Journée française à la Foire internationale[3] de très nombreuses personnalités et notamment les ambassadeurs de Belgique[4], des États-Unis[5], de Grande-Bretagne[6] et de Suisse[7], m'ont renouvelé leurs félicitations pour cette réception qui, disons le mot, tranchait sur les cocktails habituellement donnés pour les fêtes nationales et a fait apparaître, une fois de plus, à la fois le prestige et la sympathie dont bénéficient au Congo les manifestations françaises. L'ambassadeur de Belgique me disait même en plaisantant qu'il se demandait s'il réunirait le jour de sa propre fête nationale autant de ses compatriotes qu'il s'en était trouvé à ma réception.

(Direction Afrique-Levant, Congo-Kinshasa, 1966-1970, relations avec la France, 1969)

[1] L'Église kimbanguiste a été fondée en 1921 par Simon Kimbangu (1887-1951), religieux congolais, membre de la *Baptist Missionary Society*, qui devient prédicateur dans les années 1920. Ce mouvement religieux syncrétique christiano-africain s'étend en Angola et au Congo-Brazzaville. En 1959, cette église est reconnue par le gouvernement belge et autorisée à exercer ses activités. Elle devient membre du Conseil œcuménique des Églises en août 1969, lors de la réunion de son comité exécutif à Canterbury, en Angleterre.

[2] Georges Pompidou est élu président de la République française le 15 juin 1969.

[3] Sur cette journée, se reporter au télégramme de Kinshasa n°s 545 et 546 du 16 juillet 1969, non publié.

[4] L'ambassadeur de Belgique à Kinshasa est M. Paul Bihin. Il est remplacé à dater du 1er octobre 1969 par M. Van Den Bloock.

[5] L'ambassadeur des États-Unis est M. Sheldon B. Vance depuis mai 1969.

[6] M. Paul Wright est ambassadeur du Royaume Uni depuis 1969, accrédité au Burundi.

[7] L'ambassadeur de Suisse est M. Th. Curchod, également accrédité en République arabe unie, au Congo-Brazzaville et au Gabon.

52

M. BASDEVANT, AMBASSADEUR, HAUT REPRÉSENTANT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE À ALGER,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1818 à 1827. *Alger, 22 juillet 1969.*

(*Reçu* : 23 h. 00).

Entretien de M. Michelet avec le président Boumediene

Répondant à l'invitation du gouvernement algérien, le ministre d'État, chargé des Affaires culturelles[1], a passé la journée d'hier 21 juillet à Alger pour assister à l'inauguration du premier festival culturel panafricain[2].

M. Edmond Michelet a été reçu avec des égards particuliers, en sa double qualité de ministre responsable des Affaires culturelles et de président de l'association France-Algérie[3]. Un déjeuner en son honneur a été offert par M. Medeghri, ministre de l'Intérieur[4], M. Benyahia, ministre de l'Information[5] et M. Hadj Yala, préfet d'Alger, président d'Algérie-France.

Le président Boumediene lui a accordé audience en fin d'après-midi.

Au cours de cet entretien, M. Edmond Michelet a transmis à son interlocuteur les amicales salutations de M. le président de la République. Le président Boumediene s'y est montré très sensible et a chargé le ministre d'État de transmettre ses remerciements et ses sentiments les plus chaleureux à M. Georges Pompidou.

M. Michelet a souligné que sa mission n'avait pas pour objet de traiter des relations entre les deux pays qui n'étaient pas de sa compétence. Elle

[1] M. Edmond Michelet (1899-1970), homme politique français, ancien résistant, ancien déporté à Dachau, libéré en juin 1945, est élu député MRP (Mouvement républicain populaire) de la Corrèze (1945-1951) et nommé ministre des Armées du général de Gaulle (1945-1946). Il est ensuite sénateur de la Seine (1952-1959), vice-président du Conseil de la République en 1958, ministre des Anciens Combattants (1958-1959) puis ministre de la Justice (1959-1961), ministre d'État chargé de la Fonction publique du 6 avril 1967 au 31 mai 1968, puis des Affaires culturelles depuis le 20 juin 1969 au 9 octobre 1970, date de son décès.

[2] Le premier festival culturel panafricain, encore appelé « opéra du tiers monde », est organisé à Alger du 21 juillet au 2 août 1969 sous l'égide de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et sous le signe de « réalités de la culture africaine et rôle de la culture africaine dans la libération nationale, dans la consolidation de l'unité africaine et dans le développement économique et social de l'Afrique ». Cette manifestation s'achève par la publication d'un « Manifeste culturel ».

[3] À la demande du général de Gaulle, Edmond Michelet fonde en juin 1963 l'Association France-Algérie, association régie par la loi du 1er juillet 1901, qui a pour objet « de concourir au développement de relations amicales et au progrès de la coopération entre Français et Algériens. En relation avec cet objet, elle combat le racisme et la xénophobie et toute discrimination fondée sur l'appartenance ou la non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion ». L'association a son siège à Paris, son homologue en Algérie étant l'Association Algérie-France.

[4] M. Ahmed Medeghri est ministre de l'Intérieur du 27 septembre 1962 à juillet 1964 puis à nouveau à partir du 10 juillet 1965.

[5] M. Mohamed Benyahia, ancien ambassadeur d'Algérie en URSS (1962-1965), conseiller diplomatique de M. Bouteflika, est ministre de l'Information depuis le 24 octobre 1966. Il est l'organisateur du premier festival culturel panafricain d'Alger.

était une manifestation d'amitié et d'hommage à l'heureuse initiative de l'Algérie d'organiser le festival culturel panafricain.

La conversation a néanmoins conduit à aborder certaines questions politiques :

1/ Coopération culturelle et technique

Le président Boumediene, après avoir déclaré que les relations franco-algériennes étaient actuellement satisfaisantes, a insisté longuement sur leur aspect à ses yeux le plus important : l'aide que l'Algérie attend de la France sur le plan de la formation des hommes.

« Notre jeunesse est plus avide de savoir que de pain » a-t-il dit, en rappelant que le prochain plan quadriennal exigeait 3 000 cadres supérieurs, 10 000 cadres moyens, 100 000 spécialistes. L'Algérie était très satisfaite et reconnaissante du travail des coopérants français mais elle souhaitait en recevoir, pendant plusieurs années encore, un beaucoup plus grand nombre. Le goulot d'étranglement le plus inquiétant était actuellement l'enseignement secondaire.

Le Président a ajouté qu'il avait le sentiment depuis quelque temps que nous avions tendance à restreindre notre coopération culturelle. Il en était préoccupé et espérait que les faits démentiraient cette impression.[1]

À titre d'exemple, il a cité le projet de création d'un institut de technologie agricole qui était capital pour l'Algérie et que nous paraissions réticents à mettre en œuvre.

Le Président a abordé lui-même la question de la langue française. Il est normal, a-t-il déclaré, que l'Algérie fasse un effort pour revenir à sa langue nationale, l'arabe, mais la langue française a des racines profondes, elle ne cesse de se développer avec l'extension de la scolarisation. À notre époque de bilinguisme, l'Algérie mesure sa chance d'avoir à sa disposition cette grande langue internationale qu'est le français.

2/ Questions économiques

Le Président n'a fait qu'une courte mention au problème du vin, devenu moins aigu depuis quelque temps (il a fait allusion sans le mentionner à l'accord avec l'URSS)[2], mais en souhaitant qu'une solution durable y soit apportée.

En ce qui concerne le pétrole, il comprend notre souci de voir notre approvisionnement régulièrement assuré. Il ne met pas en cause les sociétés françaises exploitant en Algérie mais leur reproche vivement leur réticence à investir pour accroître la production. « Nous avons passé des mois à

[1] Se reporter à la dépêche d'Alger n° 250/COP/CAB du 4 juillet 1969, non publiée, qui analyse le déroulement de la coopération franco-algérienne au terme de l'année scolaire 1968-1969, année qui s'achève mieux pour la Coopération qu'elle n'avait commencé, après un printemps et un été marqués par une série de difficultés franco-algériennes et malgré la mise en œuvre de l'accord de coopération algéro-soviétique d'août 1968.

[2] En ce qui concerne le vin, un engagement ferme a été pris par l'URSS d'importer 5 millions d'hectolitres en 1969 et la même quantité en 1970.

discuter du montant des investissements pour la recherche pétrolière. Il faut que les entreprises françaises comprennent que notre objectif essentiel est de développer la recherche et la production dans tous les domaines. Nous avons certainement des ressources considérables en pétrole et en gisements miniers : il faut nous aider à les découvrir »[1].

M. Michelet et moi avons saisi l'occasion pour rappeler au Président l'effort très important de la France pour la sidérurgie d'Annaba et l'usine de liquéfaction de gaz de Skikda ainsi que notre désir de voir Renault participer à la création projetée d'une usine de fabrication de véhicules.

Nous avons marqué également que l'état d'esprit des milieux d'affaires français avait beaucoup évolué et que l'on comprenait que l'Algérie serait à l'avenir un débouché moins pour les produits de consommation que pour les biens d'équipement. J'en ai profité pour souligner les répercussions favorables que pourrait avoir un assouplissement des transferts financiers entre l'Algérie et la France, alors que les envois de fonds sont pratiquement libres en sens inverse

3/ Visites officielles

Le président Boumediene a évoqué la profonde déception que le départ du général de Gaulle avait provoquée en Algérie, en ajoutant qu'il serait heureux d'accueillir le président Georges Pompidou et qu'il se réjouissait vivement de la prochaine venue de M. Maurice Schumann à Alger.

« Quand viendrez-vous vous-même en France ? » lui a demandé M. Michelet. La réponse n'a pas été négative : « Il faudra encore un certain temps ».

Pendant tout l'entretien le Président s'est montré détendu, amical, très maître de lui, attentif à souligner qu'il existait entre la France et l'Algérie des liens profonds, et que l'Algérie comptait beaucoup sur la coopération de la France, sur le plan tant intellectuel qu'économique, pour réaliser pleinement l'épanouissement de sa personnalité nationale.

(*Afrique du Nord, Algérie, relations politiques franco-algériennes, 1969, nº 25*)

[1] L'Algérie a produit en 1968 43 Mt de pétrole. La part des sociétés françaises se montait à 32 Mt, un tiers revenant à la Compagnie française des pétroles et deux tiers à l'Erap et à ses filiales. 23 Mt ont été exportées en France. Les sociétés ont accepté d'augmenter très sensiblement la production du gisement d'Hassi Messaoud qui serait portée de 23 Mt/an à 26 en 1970, ce qui suppose des investissements nouveaux de l'ordre de 150 à 180 millions par an. Les accords de 1965 prévoient une révision des bases de la fiscalité en 1969 (article 27 de l'accord du 29 juillet 1965) et la possibilité de révision de l'ensemble des accords en 1970 à la demande de l'un des partenaires.

53

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3261 à 3266. *Washington, 22 juillet 1969.*

(*Reçu* : le 23, 03 h. 10).

Réactions américaines après le succès d'Apollo XI

Le débarquement des deux cosmonautes sur la lune a été pour le peuple américain un très grand jour. Pourtant, à aucun moment, la joie et la fierté qu'ils ont éprouvées ne se sont exprimées d'une manière agressive ou chauvine. Dans la presse comme dans les déclarations officielles, le succès d'Apollo XI a été, d'une manière systématique, porté au crédit de l'humanité autant qu'à celui des États-Unis. Dans l'ensemble, ce pays a réagi avec la sérénité convenant à la puissance du dessein et à la perfection de sa réalisation.

Profonde satisfaction, donc, mais contenue, où l'on trouve de la gravité et une exaltation recueillie. Ce n'est pas seulement le couronnement des vertus traditionnelles récompensées par la victoire, c'est davantage.

Cette victoire doit-elle être mise au crédit de la libre entreprise capitaliste ? Les sociétés privées ont sans doute bien travaillé, mais sous l'impulsion de « brillants fonctionnaires fédéraux ». À la puissance de l'argent ? Les États-Unis n'ont dépensé, chaque année, pour aller dans la lune, que la moitié du budget des Anciens Combattants. Aux vertus de la démocratie américaine ? La simultanéité des expéditions Apollo XI et Luna 15 apporte un avantage aux Américains, mais les commentateurs ne veulent pas lui donner de signification politique, insistant plutôt sur la nécessité, dans l'avenir, de coopérer non seulement sur le plan technique, mais aussi sur le plan juridique, avec l'URSS et tous les autres pays.

Le succès est ramené à lui-même : il montre ce que peuvent faire des Américains lorsqu'ils concentrent leurs efforts d'organisation et d'imagination sur un but précis.

Mais justement, c'est cette finalité qui est au cœur du problème et qui empêche la conquête de la lune d'être seulement une bataille gagnée. La valeur de l'objectif qui vient d'être atteint n'est pas mise en doute. Mais *quid* de l'avenir ? Faut-il aller sur mars comme l'a proposé un peu bruyamment le vice-président Agnew ? La réponse à cette question est quasiment unanime, qu'elle soit exprimée par les membres du gouvernement comme M. Romney, par les journalistes ou par l'homme de la rue : avant d'aller plus loin (et l'on n'y renonce pas) il faut s'attaquer aux problèmes de l'Amérique d'aujourd'hui, pollution, surpopulation, décadence des villes, pauvreté…

D'une façon saisissante, l'Amérique vient de prendre une conscience nouvelle de ses moyens en même temps que de ses lacunes. Elle découvre les deux faces d'une même responsabilité.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1969*)

54

NOTE

Activités de MM. Schramme et Bob Denard

N[1]. *Paris, 22 juillet 1969.*

Sur instructions de Bruxelles[2], le conseiller de l'ambassade de Belgique[3] a donné le 22 juillet, au Directeur d'Afrique-Levant, les indications suivantes :

1° Le fameux « Major » Schramme[4], dont on sait qu'il a quitté la Belgique il y a quelques semaines, se trouve être en Suisse où, soutenu financièrement par le Portugal, il s'emploierait à organiser, pour le compte du dernier roi du Burundi détrôné en 1967[5], un « corps d'intervention aéromaritime » susceptible de le remettre sur son trône.

2° Schramme se serait assuré la coopération du non moins fameux Bob Denard[6]. Celui-ci, dont l'ambassade de Belgique ignore la résidence

[1] Cette note porte comme en-tête « Le Directeur ». Il s'agit de M. Claude Lebel, ministre plénipotentiaire, directeur des Affaires africaines et malgaches, chargé des Affaires d'Afrique-Levant, depuis 1966.

[2] *Annotation manuscrite marginale* à l'attention de M. Pierre Carraud, sous-directeur d'Afrique, à la direction d'Afrique-Levant : « 25-7, M. Coene téléphone que le Mwami est arrivé en Belgique où on le surveille discrètement. M'en parler ».

[3] M. Jean Coene, conseiller près l'ambassade de Belgique à Paris, depuis 1969.

[4] L'ancien colonel belge Jean Schramme a participé à la guerre civile du Congo avec ses propres miliciens, composés de mercenaires blancs et de gendarmes katangais. Le 5 novembre 1967, vaincu, il se réfugie au Rwanda avec sa troupe, où il est désarmé et interné puis rapatrié dans son pays d'origine. L'hebdomadaire allemand *Stern* révèle à l'été 1969 que Schramme serait en Angola où il entraînerait 4 000 mercenaires. Il aurait trouvé refuge dans le camp militaire portugais de Banza Sosso et disposerait d'un budget de deux millions et demi de marks.

[5] Le dernier roi (ou Mwami) du Burundi, Ntare V, règne du 8 juillet au 28 novembre 1966, date à laquelle il est renversé par le capitaine Michel Micombero qui abolit la monarchie et proclame la République.

[6] Le « colonel » Bob Denard, mercenaire français, ancien matelot mécanicien, ancien combattant de la guerre d'Indochine, se retrouve mêlé et participe à de nombreux conflits post-coloniaux à partir des années 1960. Il fut l'un des chefs des « affreux » du Katanga, province de l'ex-Congo belge, soutenant Moïse Tshombé qui a déclaré l'indépendance du Katanga le 11 juillet 1960. Battu, il se réfugie avec ses mercenaires en Angola avec l'accord du régime portugais. On le retrouve au Yémen puis il revient en République démocratique du Congo en 1965. La prise de Bukavu par l'armée nationale congolaise le 4 novembre 1967 signe la défaite des mercenaires et les contraint à se réfugier au Rwanda.

actuelle, serait en train de recruter des anciens d'Indochine et, en particulier, des Moïs[1].

De même que M. Lebel, M. Coene estimait que le caractère rocambolesque de cette affaire était, compte tenu d'un récent passé africain, la meilleure garantie de son authenticité. Il était, d'autre part, estimé, de part et d'autre, que le véritable problème n'était pas celui d'un coup d'État au Burundi (bien inutile sans doute, et sans portée internationale par lui-même) mais bien des réactions que l'apparition de Schramme et de Denard aux frontières du Kiwu ne manquerait pas de provoquer à Kinshasa au plus grand détriment des intérêts belges comme des intérêts français.

Il a été entendu que l'ambassade de Belgique et le Département resteraient en contact étroit à ce sujet.

(*Direction Afrique-Levant, Congo-Kinshasa, 1966-1970, questions militaires, mercenaires, 1969, nº 89*)

55

M. Roger Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Moscou, à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3416 à 3422 ; 3423 à 3425 ; 3438 et 3439 ; 3440 et 3441.

Moscou, 22 et 23 juillet 1969.

(*Reçu* : le 22, 22 h 10 ; le 23, 14 h 42).

Entretien avec M. Gromyko

Je me réfère à mon télégramme nº 3359.

J'ai été reçu aujourd'hui 22 juillet par M. Gromyko. Le ministre des Affaires étrangères a été d'accord avec moi pour considérer que la coopération franco-soviétique avait abouti, au cours de ces derniers mois, à des résultats positifs. Il venait de recevoir le compte-rendu de l'audience que le Président de la République a accordée hier à M. Zorine[2] et il tenait à me faire part de la satisfaction que l'on avait éprouvée à Moscou.

En ce qui concerne le problème du Moyen-Orient, M. Gromyko m'a déclaré que, par la faute d'Israël qui continuait à provoquer des incidents, la situation était sérieuse et obligeait à une attention constante. Le gouvernement israélien paraissait avoir perdu le sens des réalités et des responsabilités. Alors que l'URSS, comme la France, souhaitait que soit reconnu le droit d'Israël à une existence nationale indépendante, et que « les États

[1] Les Moïs ou « hommes de la forêt » vivent sur les plateaux bornés au nord par le Mékong, à l'ouest par la jungle cambodgienne et à l'est par la chaîne annamitique. L'altitude de ces plateaux est d'environ 2 000 mètres aux endroits les plus élevés. Le sol est couvert de jungles profondes.

[2] Voir dans les « Entretiens et messages » 1969 le compte rendu non reproduit de cette audience du 21 juillet 1969.

arabes étaient disposés à signer un document reconnaissant ce droit », le gouvernement israélien agissait de telle sorte qu'il provoquait de la part de ses adversaires des réactions conduisant au résultat inverse.

M. Sisco, a poursuivi le ministre soviétique, est venu me voir avec un « bagage politique bien léger ». Sur la question du retrait, il s'est borné à dire que les États-Unis étaient d'accord pour que les troupes israéliennes évacuent les territoires occupés à condition qu'une entente ait lieu sur tous les autres problèmes. Il a même parlé d'un délai de trois mois. En fait rien de ceci n'est nouveau. M. Sisco n'a rien dit des positions sur lesquelles devaient se retirer les troupes. Du côté de la Jordanie cependant, il a parlé d'un retrait sur des positions différentes de la ligne du 5 juin, ce qui, en soi, réduit les possibilités d'accord. Peut-être les États-Unis ont-ils d'autres propositions en réserve sur ce point, mais l'URSS l'ignore.

S'agissant des zones démilitarisées, M. Sisco a déclaré qu'elles devraient être établies sur des territoires évacués par Israël, donc sur le territoire d'une seule des deux parties. Une telle position ne pouvait être qu'un obstacle à un accord final. Pour ce qui est des réfugiés, M. Sisco a exposé qu'il devrait y avoir un choix à faire entre le retour et l'indemnisation, et qu'un quota annuel devrait être fixé pour ceux qui reviendraient en Israël. Mais il n'a pas cité de chiffre. Or en ce domaine tout dépend précisément des chiffres, qu'il s'agisse du nombre des réfugiés appelés à revenir ou des délais prévus pour leur retour. La thèse exposée par M. Sisco au sujet de Gaza et selon laquelle le sort de ce territoire devrait être fixé avec la participation d'Israël, est nouvelle. Là aussi les États-Unis créent un obstacle, d'autant plus gratuitement qu'Israël ne revendique pas Gaza. M. Sisco n'a parlé du canal qu'en termes très généraux, sans faire de propositions concrètes. Les entretiens n'ont pas éclairci sur ce point la position américaine. En ce qui concerne la forme des pourparlers, M. Sisco a continué à défendre une position plus rigide que celle soutenue l'année dernière encore par le président Johnson, qui admettait que des pourparlers directs n'étaient pas nécessaires. Quant à Jérusalem, il n'en a pas été parlé.

Les Américains, a poursuivi M. Gromyko, se déclarent d'accord sur la conception soviétique du règlement consistant en un « double paquet », à savoir un règlement portant sur toutes les questions et valable pour tous les pays intéressés. Mais, en fait, ils ne se réfèrent qu'à la RAU et affectent de considérer qu'elle est seule en cause. M. Gromyko a conclu en indiquant que l'Union soviétique se proposait de répondre aux propositions américaines sur certains points de détail, par l'intermédiaire de M. Beam mais que l'étape suivante des contacts soviéto-américains pourrait avoir lieu à New York, s'il se rendait en septembre à l'Assemblée générale des Nations unies. Le gouvernement français sera tenu au courant de la position soviétique et des contacts que l'Union soviétique aura sur ce sujet avec les autres pays. À une question que je lui posais, M. Gromyko a répondu que si les États-Unis ne s'engageaient pas dans une voie plus réaliste et continuaient à soutenir aussi unilatéralement les thèses israéliennes, il ne serait pas possible d'aboutir à un règlement avant la fin de l'année.

J'ai interrogé M. Gromyko sur les relations sino-soviétiques et sur les péripéties de la réunion de Khabarovsk. Le ministre des Affaires étrangères m'a déclaré qu'il serait bien en peine de me dire pourquoi les Chinois décidaient de faire un jour une chose, le lendemain une autre et qu'il n'avait pas de clé pour expliquer la récente volte-face de la délégation chinoise[1]. Quant à la substance des conversations de Khabarovsk, elle devait porter sur des questions techniques touchant à la navigation fluviale, telles que balisage, dragage, etc., qui étaient auparavant réglées sans difficultés. Mais, dès le début, les Chinois avaient voulu soulever des problèmes généraux concernant la situation aux frontières et défendre « leurs prétentions territoriales sans fondement ». Ceci, selon M. Gromyko, prouvait qu'ils n'avaient nulle intention de résoudre les problèmes, mais voulaient seulement les exploiter à leurs fins propres.

Pour le moment, a conclu le ministre soviétique, les pourparlers se poursuivent, mais sans aboutir à des résultats positifs. L'URSS n'a pas en tout cas l'intention d'entrer dans la discussion des revendications territoriales chinoises.

M. Gromyko m'a de son côté interrogé sur la façon dont notre ambassade à Pékin analysait la politique chinoise et la situation au Moyen-Orient. Sur le premier point, j'ai répondu que la Chine nous paraissait depuis quelque temps rechercher de nouveau l'ouverture avec les pays capitalistes comme avec ceux du Tiers Monde. J'ai évoqué le retour à leur poste des ambassadeurs de Chine et la récente promotion de M. Li Hsien-nien[2]. M. Gromyko n'a pas réagi. Quant au Moyen-Orient, je me suis borné à dire qu'il serait bon de se réunir de nouveau à Quatre. M. Gromyko m'a répondu qu'au cours de son entretien avec M. Zorine, le Président de la République avait exprimé le vœu que les pourparlers de New York reprennent le plus tôt possible. Le ministre soviétique a ajouté : « Nous sommes prêts à le faire à tout moment, puisque nous jugeons ces conversations utiles ». J'observe enfin qu'au cours de notre entretien, M. Gromyko n'a pas abordé la question de la sécurité européenne.

M. Gromyko a évoqué l'invitation faite à Votre Excellence de se rendre en visite officielle à Moscou. Il serait souhaitable, m'a-t-il déclaré, que ce voyage apparaisse comme nettement distinct de la réunion de la grande commission, à laquelle vous avez bien voulu accepter de participer.

Cela étant, le vice-ministre Kozyrev avec qui je me suis entretenu quelques instants plus tard, m'a laissé entendre qu'il s'agissait avant tout d'une question de présentation et que l'on comprendrait très bien à Moscou qu'il ne vous serait sans doute guère possible de faire deux voyages successifs en URSS. C'est pourquoi, M. Kozyrev pensait, à titre personnel, que

[1] La délégation chinoise avait interrompu sa participation aux travaux de la commission mixte puis avait accepté de revenir siéger à Khabarovsk.

[2] Li Hsien-nien, homme politique chinois membre du parti communiste depuis 1927, commissaire politique dans l'armée de libération depuis 1935, vice-président du conseil d'État depuis 1954, membre du bureau politique du comité central en 1956, secrétaire du comité central de 1958 à 1966, vice-président de la commission au plan d'État en 1962, de nouveau membre du bureau politique du comité central en 1969.

la meilleure solution pourrait être, si la formule vous paraissait convenable, de retenir pour votre visite une date qui pourrait se situer dans la première quinzaine de septembre et de réunir ensuite la grande commission, après un intervalle qui serait symbolique.

(*Collection des télégrammes, Moscou, 1969*)

56

M. BOEGNER, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 755 à 769. *Bruxelles-Delfra, 23 juillet 1969.*

(*Reçu* : 21 h. 45).

Élargissement de la Communauté et proposition française d'une conférence au sommet

Le Conseil des ministres du 22 juillet a repris l'examen des demandes d'adhésion à la Communauté, problème qui était resté en l'état depuis la session du 12 mai.

C'est l'intervention de M. Maurice Schumann, dont le Département a diffusé le texte aux postes diplomatiques le 23 juillet, qui a fourni le point de départ et le thème principal de discussion, en particulier la proposition de réunir une conférence au sommet à La Haye à une date aussi proche que possible[1]. Les débats ont porté notamment sur le principe même de la convocation d'une telle conférence, sur la périodicité que pourraient revêtir des rencontres entre chefs d'État ou chefs de gouvernement, enfin sur la façon dont devrait être préparée cette conférence au sommet. Il n'a été, à aucun moment, question de la déclaration d'intention dont M. Luns[2] avait entretenu ses collègues au cours des dernières semaines.

L'offre d'une conférence au sommet a été accueillie favorablement, quoique avec des nuances, par les ministres des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne[3], de la Belgique[4], du Luxembourg[5] et des Pays-Bas. Ceux-ci ont précisé que leurs gouvernements devraient encore prendre une décision à ce sujet.

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessous la note du 28 août 1969 de la sous-direction d'Europe occidentale du Département.

[2] Joseph Luns, ministre néerlandais des Affaires étrangères depuis 1956.

[3] Willy Brandt, ministre des Affaires étrangères et vice-chancelier de la RFA du 1er décembre 1966 au 20 octobre 1969. Chancelier de la RFA à partir du 21 octobre 1969.

[4] Pierre Harmel, ministre belge des Affaires étrangères depuis le 19 mars 1966.

[5] Gaston Thorn, ministre luxembourgeois des Affaires étrangères depuis le 6 février 1969.

Quant à M. Zagari[1], il a fait valoir qu'appartenant à un gouvernement démissionnaire[2], il ne lui était pas possible de prendre position. Il a cependant précisé que, de toute façon, il serait préférable, avant de se prononcer sur la proposition française, de réfléchir sur les mérites d'autres formules qui avaient la faveur du gouvernement italien, comme celle d'une conférence avec le Royaume-Uni ou avec les autres pays ayant fait acte de candidature à la Communauté.

D'une façon générale, avant de marquer un préjugé favorable à l'égard de la proposition de M. Maurice Schumann, les autres ministres des Affaires étrangères ont présenté leurs idées sur le rôle de la conférence au sommet.

M. Willy Brandt a tout d'abord souligné que la perspective des élections allemandes ne ralentirait pas d'ici au 28 septembre l'activité diplomatique de la République fédérale. Puis il a insisté sur le fait que les trois grandes tâches qui se posaient à la Communauté, conformément à l'analyse française, c'est-à-dire la nécessité de l'achèvement, les modalités de l'approfondissement et les conditions de l'élargissement, si elles n'ont pas de liens juridiques, forment politiquement un tout. Elles doivent donc faire l'objet d'une « évolution simultanée ». À titre d'exemple, la politique agricole commune qui doit être achevée avant la fin de l'année, plutôt que d'être envisagée dans le cadre des Six, devait être considérée – comme le suggère d'ailleurs la Commission dans le document qu'elle vient de faire parvenir – dans une perspective plus ouverte. Le vice-Chancelier a ajouté que, d'une façon générale et pour ne pas perdre de temps, il conviendrait qu'un Conseil des ministres se réunisse au mois de septembre pour se prononcer sur toute une série de questions qui paraissent mûres pour une décision. À titre indicatif, M. Brandt a mentionné le programme pluriannuel d'Euratom[3] et la coopération technologique.

Ce point de vue a été appuyé par M. Harmel, par M. Thorn et par le président de la Commission[4] qui, après avoir rappelé que la Communauté était tenue de réaliser certaines actions pour le 1er janvier 1970, ont déclaré que pour pouvoir aller de l'avant, il convenait que les trois catégories de problèmes qui se posent à la Communauté, puissent progresser parallèlement. C'est sur ce « parallélisme » que M. Luns, soutenu par M. Zagari, a plus particulièrement insisté.

Le ministre belge et le ministre luxembourgeois se sont cependant interrogés sur le risque de ralentissement de l'activité communautaire, que la perspective d'une conférence au sommet pourrait provoquer dans la

[1] Mario Zagari, sous-secrétaire d'État italien aux Affaires étrangères depuis le 12 décembre 1968.

[2] Le premier gouvernement de Mariano Rumor, en fonction depuis le 12 décembre 1968, est démissionnaire depuis le 5 juillet 1969. Le deuxième gouvernement de Mariano Rumor lui succède le 5 août 1969.

[3] Sur ce sujet, voir ci-dessous le télégramme de Bruxelles-Delfra nos 1587 à 1594 du 8 décembre 1969.

[4] Jean Rey, président belge de la Commission des Communautés européennes depuis le 7 juillet 1967.

mesure où les travaux des Six se trouveraient différés dans l'attente de cette rencontre.

M. Schumann s'est attaché à dissiper ces craintes en faisant valoir que les perspectives de travail pour les trois catégories de problèmes paraissaient d'ores et déjà suffisamment précises. Pour les actions relatives à l'achèvement et dont la réalisation ne dépend pas de conditions extérieures au Traité de Rome[1]. La Communauté est tenue par l'échéance du 1er janvier 1970. Pour celles qui concernent l'approfondissement, elles devraient pouvoir faire aisément l'objet d'un catalogue s'inspirant par exemple des indications données par la délégation allemande. Quant à l'élargissement, le comité des représentants permanents examinera les problèmes que soulève celui-ci.

Les délégations ont eu ensuite un bref échange de vues au sujet de la périodicité des rencontres entre chefs d'État ou chefs de gouvernement. La référence que M. Schumann avait faite, en reprenant les termes de la conférence de presse du Président de la République du 10 juin, à des « rencontres régulières » entre chefs d'État ou de gouvernement[2], a suscité en effet de la part de certains Ministres des réactions prudentes, voire réservées. Tel a été en particulier le cas de M. Harmel qui a déclaré ne pas pouvoir admettre le principe de rencontres périodiques qui aboutirait à « institutionnaliser » des réunions et risquerait de provoquer un déplacement de responsabilités préjudiciables au pouvoir des organes de la Communauté.

Cette façon de voir a été appuyée par M. Zagari et M. Thorn.

Après que M. Schumann ait remis les choses au point, M. Rey est intervenu pour demander que la Commission soit invitée à la conférence au sommet pour toutes les affaires relevant de la Communauté. Cette requête n'a pas fait l'objet de prise de position de la part du Conseil.

La question de la préparation de la conférence au sommet a assez longuement retenu l'attention du Conseil sans que celui-ci puisse parvenir à des conclusions très précises. M. Brandt, soutenu par M. Thorn et par M. Harmel, a exprimé le désir que cette rencontre soit soigneusement préparée par le Conseil des ministres. Pour ce faire, le vice-Chancelier allemand a proposé que la Commission mette à jour son avis de septembre 1967 sur les problèmes posés par les demandes d'adhésion et que le comité des représentants permanents, avant même d'examiner ce rapport, entreprenne l'étude des trois catégories de problèmes mentionnés par la délégation française.

Résumant les débats, M. Luns a proposé que le Conseil se réunisse à la mi-septembre pour prendre les décisions de caractère communautaire qui

[1] Le Traité de Rome du 25 mars 1957, instituant la Communauté économique européenne.

[2] C'est en fait au cours de sa conférence de presse du 10 juillet 1969 que Georges Pompidou déclare : « Nous souhaitons, avec nos partenaires, avec les Cinq, faire progresser l'Europe (…). C'est pourquoi, d'ailleurs, nous pensons qu'il serait utile que dans un terme pas trop lointain et de préférence à intervalles relativement rapprochés les principaux responsables, chefs d'État, ou chefs de gouvernement, se rencontrent, sans ordre du jour, très librement, pour faire le tour des questions et pour faire avancer à la fois, dans l'immédiat, l'achèvement de la Communauté telle qu'elle existe, et ensuite réaliser des progrès dans les autres domaines. »

seront mûres à ce moment-là, étant entendu que les ministres des Affaires étrangères se rencontreraient en marge de cette session en vue de faire connaître la décision de leur gouvernement sur le principe du sommet et qu'en cas d'accord, ils préciseraient leurs vues sur la nature de ce sommet. Ils auraient enfin à régler les points demeurés en suspens comme celui qui concerne la procédure de préparation de la conférence ou la question de la présence à celle-ci de la Commission. D'autre part, la Commission devrait être invitée à « actualiser » avant la fin de septembre les études qu'elle avait faites précédemment sur le problème des demandes d'adhésion, les représentants permanents devant s'en saisir sitôt après pour préparer les délibérations que le Conseil aura à ce sujet.

Ces suggestions du président du Conseil auxquelles le ministre français des Affaires étrangères a donné son approbation, ont été favorablement accueillies par l'ensemble des délégations.

(*Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1969*)

57

M. DE SCHONEN, AMBASSADEUR DE FRANCE À BANGUI,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 792 à 796. *Bangui, 23 juillet 1969.*

Réservé. (*Reçu* : le 24, 12 h. 52).

Mission de M. Guandjia à Paris

Je me réfère à mon télégramme précédent[1].

J'ai saisi cette occasion pour entretenir le Président de divers problèmes en cours et pour lui demander notamment s'il était satisfait de la mission à Paris de M. Guandjia[2] qui s'était montré des plus souriants la veille, lorsque j'étais allé l'accueillir à l'aérodrome.

Très confiant, il m'a expliqué qu'il avait chargé son ministre d'État de faire savoir à Votre Excellence que l'incident concernant le centre culturel et la publication du journal « ABC »[3] ne devait pas compromettre les

[1] Le télégramme de Bangui n° 791 du 23 juillet 1969, non publié, fait allusion au projet de nomination de M. Legrand au poste de chef de la Mission d'aide et de coopération, occupé jusqu'alors par M. Chesnel.

[2] Le ministre d'État chargé des Affaires étrangères, M. Maurice Guandjia, retour de Paris où il s'est rendu en mission, rentre à Bangui le 21 juillet, porteur d'un message du ministre des Affaires étrangères, M. Maurice Schumann. Le 23 juillet, le général Bokassa accorde audience à l'ambassadeur de France, M. de Schonen.

[3] Le président Bokassa a été indigné par la publication dans la revue littéraire, « ABC », lancée par l'association banguissoise de culture, avec le soutien financier du Centre culturel français – d'un poème composé à sa gloire, par un Centrafricain, primé par un jury centrafricain, et qui avait, de plus, reçu le visa de la censure centrafricaine. Le Président a accusé l'ambassade de France de « s'immiscer dans les affaires intérieures du pays », a convoqué l'ambassadeur de Schonen en Conseil des

bonnes relations entre la France et la RCA. Il a qualifié « d'extrêmement satisfaisante » la réponse de Votre Excellence. Il a ajouté de lui-même « qu'il n'avait aucun reproche à me faire » et que « toutes les difficultés que j'avais rencontrées depuis mon arrivée n'étaient que la conséquence de la situation dont j'avais hérité ».

En effet, m'a-t-il affirmé, « l'ambassade de France était responsable du complot du colonel Banza contre sa personne »[1]. Non seulement, me dit-il, le colonel l'a avoué, mais de plus le détachement français aurait, selon ses propres informations, reçu instruction dans la nuit du 9 avril de « protéger les proches de Banza au cas où l'armée aurait voulu venger la mort de Bokassa ». Il compléta cette version en me rappelant la récente déclaration de l'ex-président Dacko[2] qui aurait révélé au juge d'instruction avoir été approché par l'ambassade de France qui lui proposait de le faire enlever et amener à la chancellerie pour assurer sa sécurité (ma lettre nº 289/DAM du 21 juillet), au cas où Banza aurait pris le pouvoir.

J'ai tenté, sans grand succès, de le convaincre que ses déductions ne reposaient que sur des prémisses bien fragiles, en insistant particulièrement sur la difficulté d'accorder le moindre crédit aux dires du colonel Banza qui, se sentant irrémédiablement perdu, a pu avoir recours à n'importe quel argument pour sauver sa tête.

Le fait que le général Bokassa paraisse porter peu à peu créance à ses propres fabulations, sans doute pour écarter le spectre gênant de la vérité, devient préoccupant car certains de ses interlocuteurs ont, ces derniers temps, recueilli de sa bouche cette nouvelle version sur le coup d'État. Il m'a d'ailleurs laissé entendre qu'il se demandait s'il n'y avait pas plus de risque pour lui de conserver l'unité française d'intervention que de s'en séparer[3].

Bien qu'il ait réservé le meilleur accueil la semaine dernière au colonel de Llamby[4] qui venait inspecter cette unité, je n'exclus pas que, pour donner plus de vraisemblance à ses accusations contre nous, le Président ne

ministres et lui a fait part de son irritation. Le 12 juillet, un décret présidentiel annonce la dissolution immédiate de l'association banguissoise de culture. Se reporter au télégramme de Bangui nos 756 à 758 du 11 juillet, non repris.

[1] Allusion à la tentative de coup d'État perpétrée par le lieutenant-colonel Alexandre Banza dans la nuit du 10 au 11 avril 1969.

[2] Le 23 juin, un communiqué présidentiel est diffusé par Radio-Bangui, dénonçant les menées de M. David Dacko, « accusé d'être entré en rapport avec les ambassades de certaines puissances étrangères afin de négocier sa libération contre la main-mise de ces puissances sur la RCA, mettant ainsi de nouveau en jeu l'indépendance nationale et le progrès économique amorcés ». Le communiqué ajoute que le « Président de la République a demandé au ministère de la Justice d'ouvrir le procès de David Dacko ainsi que de ses complices ». Le 14 juillet, le général Bokassa annonce la cessation des poursuites entamées contre M. David Dacko et son assignation à résidence. Concernant le procès de l'ex-président David Dacko, interné depuis plus de trois ans au camp de Roux, se reporter aux télégrammes de Bangui nos 653 à 655, 668 à 670, 708 à 710 des 13, 17, 24 juin, et 14 juillet, non publiés.

[3] Le lecteur de ce télégramme a apposé en marge de cette dernière phrase la mention « T.B ».

[4] Le passage à Bangui du lieutenant-colonel de Llamby, commandant le 6e régiment de parachutistes d'infanterie de Marine, en tournée d'inspection du détachement français d'intervention, a donné lieu à une série de manifestations que le président Bokassa a voulues chaleureuses, à l'issue

demande un jour subitement le retrait de nos parachutistes en laissant deviner à l'opinion publique les motifs de sa décision. Mais, sous réserve d'indices qui confirmeraient de telles intentions, je ne pense pas – ce qui pourrait être sage – que nous ayons actuellement intérêt à prendre les devants, car nous ne pouvons ignorer non plus que la colonie française ne trouve réellement de sécurité que dans la présence de cet élément militaire.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, République centrafricaine, 1959-1969, politique étrangère, relations avec la France, 1969*)

58

M. Boegner, Représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 786 à 790. *Bruxelles-Delfra, 23 juillet 1969.*

(*Reçu* : le 24, 18 h. 30).

Relations entre la Communauté et Israël

Dès l'ouverture du débat que le Conseil des ministres a consacré à la question des relations entre la Communauté et Israël, M. Maurice Schumann a rappelé que nous avions donné notre accord à la mise en vigueur en faveur d'Israël de certaines mesures unilatérales (préférence tarifaire pour les agrumes et reconduction des suspensions de droits qui figuraient dans l'accord commercial entre la Communauté et Israël[1]) qui comportaient pour ce pays des avantages non négligeables. Nous avions également pensé du côté français, que l'admission d'Israël au bénéfice des préférences généralisées envisagées pour les pays en voie de développement, solution présentée par la présidence luxembourgeoise en avril dernier et que la Commission jugeait digne d'intérêt dans le cas d'Israël, pourrait être valablement retenue.

Ceci étant, puisque cinq délégations se prononçaient en faveur de l'accord préférentiel, il était nécessaire d'examiner le problème des relations entre la Communauté et Israël à son niveau véritable, qui est politique. Si la Communauté souhaitait aller au-delà de mesures commerciales autonomes et conclure un accord préférentiel avec ce pays, elle adopterait une position qui ne peut manquer d'être interprétée par les pays arabes comme un choix politique s'exerçant en faveur d'Israël et à leur détriment. Cette discrimination risquerait de porter préjudice à l'influence européenne dans

desquelles le lieutenant-colonel de Llamby a été décoré des insignes d'officier de la Reconnaissance centrafricaine.

[1] Cet accord a été signé le 4 juin 1964.

cette région. Au lieu de pencher en faveur d'une seule partie, il conviendrait donc que dans le cadre d'une politique d'équilibre entre les pays du bassin méditerranéen, les Six acceptent que si d'autres pays du Moyen-Orient, dont il serait utile d'explorer les intentions, demandaient à conclure un accord commercial avec la Communauté – ce qui n'est pas théorique puisque certaines démarches de la République arabe unie auprès de la Communauté fournissent des indications dans ce sens – leurs requêtes reçoivent un accueil aussi positif que la demande d'Israël. Les Six devraient donc se mettre d'accord pour envisager favorablement l'ouverture de négociations avec ces pays si ceux-ci en faisaient la demande. Si ces conditions étaient acceptées, le Conseil pourrait aboutir à des vues unanimes sur le principe d'un accord préférentiel avec Israël. Une décision sur ce point pourrait être prise à l'automne.

Aucune délégation n'a été en mesure de prendre position sur cette déclaration. Toutefois, M. Harmel[1], M. Luns[2] et M. Zagari[3] ont indiqué qu'ils l'examineraient dans un esprit positif.

M. Harkort[4] qui a renoncé à la formule d'une réduction tarifaire de 60 % pour s'aligner sur la thèse des autres délégations favorable à un taux de 45 %, a déclaré que la République fédérale réfléchirait aux implications de la proposition de M. Schumann.

(*Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1969*)

59

M. Raphaël-Leygues, Ambassadeur de France à Abidjan,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 728 à 735. *Abidjan, 24 juillet 1969.*

Très secret. Diffusion strictement réservée. (*Reçu* : le 25, 12 h. 00).

Après avoir hésité, hier 23 juillet[5], à tenir compte d'une lettre anonyme et à déranger le chef de l'État, pour un libellé qui pouvait émaner d'un mauvais plaisant, je me suis résolu, après ma visite à M. M'Bahia Blé[6] et

[1] Pierre Harmel, ministre belge des Affaires étrangères depuis le 19 mars 1966.

[2] Joseph Luns, ministre néerlandais des Affaires étrangères depuis 1956.

[3] Mario Zagari, sous-secrétaire d'État italien aux Affaires étrangères depuis le 22 juillet 1964.

[4] Günther Harkort, secrétaire d'État à l'*Auswärtiges Amt* (ministère des Affaires étrangères de la RFA) depuis mars 1969.

[5] Se référer au télégramme d'Abidjan nos 725 à 727 du 23 juillet, non publié, portant les mentions « immédiat » « très secret » informant Paris, où séjourne le président Houphouët-Boigny, d'avertir ce dernier d'une lettre anonyme datée du 19 juillet selon laquelle un complot se prépare en son absence, ourdi par certains jeunes officiers de l'Armée.

[6] Kouadio M'Bahia Blé est ministre des Forces armées et du Service civique depuis le 23 septembre 1968.

un entretien avec le secrétaire général du gouvernement[1], à rencontrer le président Denise[2] (qui remplace ici le chef de l'État) afin de le mettre discrètement en garde.

Les renseignements parvenus aujourd'hui corroborent en effet les informations recueillies mercredi.

Le faisceau de tendances informelles dont certains aspects se sont révélés hier, ne mérite certainement pas l'étiquette de complot. Leur réunion me paraît, pour le moment, sans grande importance, mais elle n'est pas dénuée de signification.

Un mécontentement diffus, exploité par certains vieux « chevaux de retour » de la politique ivoirienne, règne chez quelques jeunes officiers qui, drapés dans une apparente pureté, reprennent à leur compte les antiennes anti-présidentielles. C'est ainsi que l'on réactiverait, ici et là, les thèmes habituels de la prodigalité du chef de l'État et jusqu'à l'élégance coûteuse de son épouse. Tout cela n'est ni très grave, ni très nouveau. Ce sont des détonateurs mouillés dont le bruit éveille quelques échos dans certains milieux européens et chez certains africains « évolués », ils ne semblent pas émouvoir la masse africaine qui a toujours connu des rois et des reines, même villageois, couronnés d'or.

Des raisons objectives peuvent être trouvées à ce malaise circonscrit à quelque mess d'officiers subalternes et qui ne paraît, a priori, atteindre ni les troupes, ni les chefs.

Sans dramatiser ces symptômes, il est à peu près sûr que des menées extérieures s'exercent et tendent à attirer les rancœurs (ma communication n° 725-27 du 23 juillet)[3]. Les mouvements qui en procèdent ont convergé récemment et se sont accélérés depuis que le chef de l'État a quitté la Côte d'Ivoire. Il est d'ailleurs plus que probable que tout se calmera, comme de coutume, dès son prochain retour.

Le Président, même s'il est critiqué parfois, est aimé et craint. L'appareil du parti[4] est en place et encadre les Ivoiriens plus qu'ils ne le pensent. Hormis le chef de l'État appuyé sur le parti, rien ne peut mouvoir la majorité de la population demeurée, sans conteste, favorable au gouvernement et à son chef.

Toutefois, les courroies de transmission de la « machine » restent sans force lorsque le chef de l'État ne les anime pas. Dans ces conditions il aurait

[1] Alain Belkiri, Français, préfet hors cadres, est le secrétaire général du gouvernement de la Côte d'Ivoire depuis 1958.

[2] Auguste Denise, médecin, homme politique ivoirien d'origine antillaise, président du gouvernement provisoire de Côte d'Ivoire (décembre 1958-avril 1959), ministre d'État chargé des relations avec les États membres du Conseil de l'Entente (avril 1959-janvier 1961), est ministre d'État depuis le 3 janvier 1963.

[3] Il est fait référence ci-dessus à cette communication. Pour des compléments d'informations sur ce complot, voir le télégramme d'Abidjan n°s 771 à 776 du 13 août, non repris.

[4] Le PDCI-RDA ou parti démocratique de Côte d'Ivoire, membre du Rassemblement démocratique africain, a été créé en 1946, suite au congrès de Bamako organisé par Houphouët-Boigny et Modibo Keïta du 18 au 21 octobre 1946. Il est le parti unique depuis l'indépendance en 1960.

pu éclater, une nuit, un petit coup de force local. Celui-ci n'aurait certes pas inquiété sérieusement le pouvoir, mais ses suites immédiates auraient menacé le prestige international du Président et la réputation de stabilité que conserve la Côte d'Ivoire. C'eut été sans doute le seul but de la manœuvre, dans l'hypothèse où un tel mouvement aurait dépassé le stade de la simple mise en condition d'un petit groupe.

Les réactions du président Denise, de M. M'Bahia Blé et de M. Belkiri m'ont paru saines et rejoignent mon sentiment, limiter strictement la diffusion des informations reçues, être très vigilant et laisser pour l'instant l'abcès se collecter ou disparaître de lui-même. L'essentiel est d'en savoir plus long et par conséquent ne pas tarir les sources de renseignements.

Il ne se passera donc probablement rien.

Dans ce pays, me disait le président Denise, au cours de notre entrevue, les officiers ont, en général bon esprit, leur éducation militaire prédispose quelques-uns à parler de pureté et de rigueur, bien qu'ils aiment posséder des automobiles et vivre en atmosphère climatisée. Certains d'entre eux piaffent en voyant leurs camarades des pays voisins plus « puissants qu'eux-mêmes ».

Une lettre, des conversations de mess : c'est peu de choses ailleurs. C'est plus ici. Le Département se souviendra qu'en son temps M. Houphouët-Boigny, grâce à quelques libellés du même genre, parvint à la conclusion qu'il devait se résigner à limiter l'application du principe de la double nationalité au sein de l'Entente.

On dit souvent : « Beaucoup de bruit pour rien », on peut dire en la circonstance : « Peu de bruit sur quelque chose qui n'est rien encore », il fallait seulement se mettre sur ses gardes même si l'on ne disposait que d'indices mineurs.

C'est un problème à suivre. La Côte d'Ivoire et son gouvernement n'en sont pas menacés pour autant.

Je ne manquerai pas de tenir le Département informé de l'évolution de cette affaire.

(*Collection des télégrammes, Abidjan, 1969*)

60

M. WIBAUX, AMBASSADEUR, HAUT REPRÉSENTANT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE À FORT-LAMY,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 580 et 581.

Fort-Lamy, 25 juillet 1969.

Immédiat. Réservé.

(*Reçu* : 19 h. 55).

À l'attention du Secrétaire d'État chargé de la Coopération.

Entretien avec M. Tombalbaye

Le président Tombalbaye[1] recevra M. Bourges[2] samedi 26 à midi.

Le chef de l'État, qui est rentré mercredi d'une longue tournée à l'intérieur du pays[3], m'a déclaré qu'il était heureux de pouvoir faire le point de la situation avec le secrétaire d'État.

Il m'a affirmé qu'il avait rencontré chez les responsables régionaux, et notamment chez les chefs traditionnels, une totale adhésion au principe de notre aide et qu'il avait pu constater par lui-même les progrès obtenus grâce à la présence de nos troupes[4].

Comme je faisais une discrète allusion aux difficultés que nous rencontrons parfois dans l'action quotidienne en raison de l'attitude réservée et parfois même hostile de certaines personnalités tchadiennes[5], il m'a montré par des exemples qu'il ne les reconnaissait pas.

Il les attribue à un complexe d'infériorité ressenti par les militaires et les fonctionnaires civils tchadiens, et même par certains de ses ministres. Il les considère comme négligeables, estimant essentiel de rétablir la sécurité

[1] François Ngarta Tombalbaye, premier président de la République du Tchad, élu le 22 avril 1962, réélu le 15 juin 1969.

[2] Yvon Bourges est secrétaire d'État aux Affaires étrangères chargé de la Coopération du 8 avril 1967 au 10 juillet 1968, puis secrétaire d'État aux Affaires étrangères du 10 juillet 1968 au 5 juillet 1972. Il séjourne au Tchad du 26 au 28 juillet.

[3] Le président Tombalbaye a effectué une tournée dans le Guera et dans le Moyen-Chari, sa province d'origine, du 14 au 23 juillet, en vue d'obtenir une adhésion aussi large que possible de l'opinion à sa politique. Cette prise de contact avec les populations du Guera revêt une importance particulière, car le Président ne s'était pas rendu dans ce département, peu sûr, depuis plusieurs années.

[4] La décision interministérielle, en date du 2 avril 1969, du ministre des Armées et du secrétaire d'État aux Affaires étrangères chargé de la Coopération, fixe les attributions du général délégué militaire auprès du président de la République du Tchad. Cet officier militaire a pour mission de : – diriger les opérations de pacification et de maintien de l'ordre menées par les forces françaises et tchadiennes ; – réorganiser l'ensemble des forces tchadiennes de défense (forces armées et forces auxiliaires de sécurité). Cette décision porte le no 2209/EMA/EMPL.3/CD, 2 avril 1969. Le 16 avril, des troupes françaises sont envoyées à Fort-Lamy (deux cent soixante légionnaires et infanterie de marine).

[5] Sur ce sujet, se reporter au télégramme de Fort-Lamy, nos 544 à 550 du 6 juillet 1969, rendant compte de la réunion hebdomadaire du comité de Défense de laquelle il ressort un certain nombre de frottements et d'incidents survenus au niveau des états-majors. Les chefs de l'armée tchadienne se sentent humiliés par la nécessité de recourir à l'intervention des troupes françaises.

du pays et d'assurer la réorganisation de l'administration civile[1] et de l'armée, selon la procédure définie par son échange de lettres avec le général de Gaulle[2].

Il m'a promis de veiller personnellement à éviter que des conflits trop aigus ne viennent entraver l'accomplissement de notre tâche.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches/DAM, Tchad 1959-1969, relations avec la France, 1969, n° 13*)

61

NOTE

Politique européenne de la France[3]

N.[4] *Paris, 25 juillet 1969.*

Sous les précédents gouvernements de la Ve République, la politique européenne de la France, résumée à l'extrême, tenait en quelques propositions :

– L'Europe ne vaut d'être organisée politiquement que pour assurer son indépendance.

– Cette organisation politique ne peut être réalisée qu'à partir des États.

– Les objectifs du Traité de Rome[5], union douanière et politique agricole commune, doivent être atteints.

[1] La mission de réorganisation administrative impartie au gouverneur Lami est précisée dans le télégramme de Fort-Lamy n°s 284 à 289 du 5 avril 1969, non repris.

[2] Le président Tombalbaye remet, le 18 mars, à M. Yvon Bourges, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, en visite au Tchad, un pli cacheté adressé au président de Gaulle dans lequel il déclare accepter les propositions françaises d'aide militaire et administrative afin de permettre le rétablissement de l'autorité de l'État et la remise en ordre de l'Armée et de l'Administration tchadiennes. Le général de Gaulle accuse réception de cette missive par une lettre du 21 mars 1969 et désigne nommément le gouverneur Lami et le général Arnaud, qui seront placés directement sous l'autorité du chef de l'État tchadien, en qualité, l'un de chef de la mission civile, l'autre de chef de la mission militaire.

[3] *Annotations manuscrites marginales de Jean-Pierre Brunet, directeur des Affaires économiques et financières au Département depuis octobre 1966* : « Inéluctabilité entrée Angleterre sauf si initiative politique » ; « Europe ou monde » ; « Rept F contre négo marché de dupe puisque règlement modifié » ; « Priorité à l'Industrie » ; « Opinion publique ne réclame pas élargissement MC » ; « Union fait la force » ; « Plus on est de fous plus on rit » ; « Produit règlement à 6 plus facile qu'à 10 » ; « Contradiction entre ouverture négociations à 10 et achèvement règlement financier » ; « Pour ne pas affaiblir il faut renforcer (3e solution) » ; « Question romaine ouverte » ; « Angleterre pierre de touche de l'internationalisme » ; « Dissensions au sein du gouvernement » ; « Crise italienne »; « *Advisory board* »; « *Talkingshop* »; « Protectionnisme ou attendre à 6 difficultés à 12 » ; « Attendre de voir 2 ans Anglais persistent et signent » ; « Retrait EU » ; « Lancer négociation demande anglaise » ; « Ouverture négo est un choix ».

[4] Cette note est rédigée par Ernest-Antoine Seillière de Laborde, secrétaire des Affaires étrangères, chargé de mission au cabinet du Premier ministre depuis juillet 1969.

[5] Le Traité de Rome du 25 mars 1957, instituant la Communauté économique européenne.

– La politique européenne de la France se développe dans le cadre des relations privilégiées entre la France et l'Allemagne.

– L'élargissement des Communautés n'est pas possible pour l'instant : l'Angleterre n'est pas en état de respecter les règles des Communautés et celles-ci se dénatureraient si le nombre de ses membres augmentait.

Ces idées principales ont constamment inspiré notre diplomatie. Elles sont aujourd'hui les unes ou les autres remises en question. Aussi est-il nécessaire que la France se dote de nouvelles lignes générales sans lesquelles sa diplomatie, faute de disposer d'orientations et d'objectifs, irait « aussi vite et aussi loin » que ses partenaires, mais en courant derrière un peloton dont on ignorerait ou ne contrôlerait pas la direction de marche.

Pour se doter de nouveaux objectifs, il faut répondre à un certain nombre de questions. Il semble qu'il y ait en premier lieu trois questions fondamentales :

1 – L'organisation européenne doit-elle être pour nous l'habillage de rapports privilégiés avec l'Allemagne dans un cadre géographique nécessairement limité, *ou* le cadre d'un vaste concert européen ?

2 – L'organisation européenne a-t-elle pour nous la finalité de l'union politique ? Pouvons-nous concevoir l'objectif de la confédération ou de la fédération, *ou* souhaitons-nous nous en tenir à de simples consultations et à des efforts de concertation ?

3 – L'organisation européenne implique-t-elle pour nous le maintien d'un « noyau dur » à l'intérieur duquel la France réaliserait progressivement une réelle intégration économique *ou* l'organisation d'une vaste zone de libre échange dans laquelle l'union économique serait en fait hors de portée ?

Les réponses à ces trois questions paraissent en réalité liées :

– un vaste concert européen est normalement compatible avec une simple concertation politique et une zone de libre échange sans perspective d'union économique,

– un « noyau dur » européen permettrait le maintien de « relations spéciales » avec l'Allemagne et conduirait plus facilement à l'union politique sur la forme de la fédération ou de la confédération et à l'intégration économique.

La redéfinition des orientations générales de notre diplomatie européenne dans les prochains temps implique une adhésion de principe à l'une ou l'autre de ces deux grandes conceptions de l'organisation européenne.

Notre politique actuelle est fondée sur trois idées :

– nécessité de l'achèvement,

– recherche des modalités de l'approfondissement,

– recherche des conditions de l'élargissement.

En réalité, ces thèmes ne permettent pas de dégager une véritable ligne d'action pour notre diplomatie. Ils traduisent notre hésitation devant les options fondamentales citées plus haut et nous permettent seulement de

demeurer quelque temps sur l'expectative. Ces trois propositions reviennent à affirmer en effet que nous voulons tout à la fois un vaste concert européen et un « noyau dur ». Si nous n'y prenons garde, nous allons exprimer un choix pour l'une ou l'autre à l'occasion de simples choix tactiques.

Or, il n'est pas concevable que notre politique européenne se ramène dans les prochains mois à des choix tactiques dont nous n'aurions pas mesuré les conséquences sur l'avenir de la construction européenne.

En d'autres termes, notre politique européenne ne doit pas se réduire à l'attitude suivante :

« Nous voulons un règlement financier définitif. Si nous l'obtenons, nous sommes prêts à des négociations avec le Royaume-Uni. Si ces négociations s'ouvrent, nous acceptons ses conséquences, quelles qu'elles soient ».

Elle doit en revanche, retenir l'une ou l'autre option fondamentale sur l'avenir de la construction européenne et la traduire dans une tactique.

Première hypothèse. Nous optons pour une construction européenne fondée sur l'idée d'un « noyau dur » à partir duquel se réalise, dans le climat de relations spéciales entre la France et l'Allemagne, l'intégration économique et le cas échéant l'union politique.

Dans cette hypothèse, nous devons :

a) Faire de *l'achèvement* du Marché commun, c'est-à-dire la réalité de l'adoption d'un règlement financier fondé sur le respect des principes actuels de la politique agricole commune, le préalable de l'ouverture de toute négociation avec les pays candidats ;

b) Proposer un plan d'*approfondissement* de la Communauté, comportant :

1 – une liste d'actions à entreprendre pour aborder les problèmes de la deuxième génération des Communautés ;

2 – l'acceptation des conséquences lointaines, pour ce qui concerne notre souveraineté, d'une véritable union économique et monétaire ;

3 – une série de mesures propres à consolider le fonctionnement des Communautés. On peut penser à :

– la fusion des traités[1],

– un consentement donné aux décisions majoritaires du Conseil,

– notre accord sur la création de ressources propres,

– notre accord sur le renforcement des pouvoirs de l'Assemblée parlementaire de Strasbourg et l'idée de l'élection de cette Assemblée au suffrage universel[2].

4 – une adhésion de principe à l'idée de l'unité politique.

[1] Le Traité de Paris du 18 avril 1951 instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, et les Traités de Rome du 25 mars 1957 instituant la Communauté économique européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique ou Euratom.

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessous les télégrammes de Bruxelles-Delfra n°s 1295 à 1304 du 11 novembre 1969 et n°s 1704 à 1709 du 17 décembre 1969.

c) Accepter l'ouverture de *négociations* avec les pays candidats (après réalisation du préalable de l'achèvement) avec pour objectif :

1 – qu'aucune concession ne soit faite sur les règles arrêtées par la Communauté,

2 – que cette négociation soit la plus longue possible et la plus compliquée possible,

3 – qu'elle conduise progressivement à des solutions autres que l'adhésion des pays candidats : arrangements commerciaux ou association, accompagnés de satisfactions politiques (création d'un organisme de concertation politique à Six plus les autres États européens, intégration des systèmes de défense nucléaire par exemple), ou qu'elle conclût à la nécessité de reporter à plus tard l'adhésion.

Deuxième hypothèse. Nous envisageons une construction européenne fondée sur une grande zone de libre échange, où l'union politique ne dépasse pas le cadre de la concertation, mais qui n'est pas cependant exclusive de l'apparition d'un certain « concert européen ».

a) Nous devons pour ce qui concerne *l'achèvement* des Communautés, accepter une certaine remise en cause de la politique agricole commune et renoncer à obtenir un règlement financier définitif, tel que nous pouvons actuellement l'envisager.

En effet, si le Marché commun doit compter plusieurs nouveaux membres, la politique agricole commune conçue pour fonctionner dans un cadre géographique limité et organisée directement en fonction des situations agricoles des six pays membres doit être profondément modifiée :

– pour tenir compte de la situation de l'agriculture britannique et de la politique agricole du Royaume-Uni,

– pour tenir compte des productions agricoles des autres pays (Danemark, Norvège, Irlande, etc.).

Son organisation (structures très centralisées à Bruxelles) et son mode de financement devraient être revus.

Il y a, en vérité, une opposition fondamentale entre l'idée de la consolidation de la politique agricole commune actuelle de la Communauté et l'idée de l'élargissement. Demander cette consolidation et en faire le préalable de l'élargissement revient :

– soit à un troisième « veto » déguisé,

– soit à accepter l'idée que cette consolidation n'est que provisoire et que la politique agricole commune sera modifiée peu après l'entrée de nouveaux membres dans la Communauté.

b) Nous devons renoncer à l'idée de *l'approfondissement* des Communautés. Cette idée étudiée dans ces conditions ne pourrait plus être à dix ou plus, qu'un thème de réflexion assez proche des concertations que nous connaissons à l'OCDE.

c) Nous devons accepter l'ouverture rapide de *négociations* avec ces pays candidats et nous préparer à une conclusion rapide, dans la mesure où des

difficultés qui apparaîtraient à propos de questions techniques, économiques ou institutionnelles ne seront jugées, par personne, de nature à justifier un nouveau « veto ». Leurs solutions seront donc renvoyées à plus tard, c'est-à-dire au moment où les pays candidats seront devenus membres de la Communauté.

Si nous tentons de rapporter l'une ou l'autre des deux hypothèses envisagées à « l'intérêt de la France », le choix paraît particulièrement difficile. Il faudrait, en vérité, pouvoir donner une réponse aux questions suivantes :

a) Notre avenir national est-il mieux assuré :

– par une intégration progressive dans un « noyau dur » européen continental où existe le risque de la domination économique allemande mais où peut se développer une influence politique latino-française prépondérante.

– ou par un concert des nations européennes grandes et petites où la puissance économique allemande sera mieux équilibrée mais où l'influence anglo-saxone risque d'être dominante.

b) Notre avenir national est-il mieux assuré :

– par une intégration politique progressive avec les pays continentaux voisins,

– ou par le maintien de notre souveraineté et de nos structures politiques actuelles, dans le cadre d'un « concert européen ».

c) Notre avenir national est-il mieux assuré :

– par une union économique avec nos voisins et notamment l'Allemagne dans le cadre d'une Communauté achevée et approfondie,

– ou par notre participation à une grande zone de libre échange commerciale assortie d'une certaine concertation économique et de quelques règles communes tendant à rapprocher les conditions de la concurrence entre les pays membres de la zone.

d) Enfin, pour ce qui concerne la construction européenne elle-même, le rôle et l'influence de l'Europe dans le monde et son indépendance par rapport aux États-Unis et à l'URSS sont-ils mieux assurés sous la forme :

– de l'organisation économique et politique d'un « noyau dur » limité géographiquement, mais évoluant vers des caractéristiques unitaires,

– ou de l'organisation économique et politique d'un « ensemble flou » regroupant géographiquement toute l'Europe, mais limité à une concertation non impérative entre des États qui conserveraient toute leur souveraineté.

(*DE-DIR, Affaires économiques et financières, Directeur Brunet*)

62

M. Roger Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Moscou, à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3490 à 3494. *Moscou, 26 juillet 1969.*

(*Reçu* : le 27, 10 h 46).

Situation alimentaire de l'URSS

L'approvisionnement des villes en denrées alimentaires, problème qui n'a pas encore trouvé de solution satisfaisante en URSS, se révèle cette année particulièrement défectueux. La presse soviétique vient de publier simultanément une série d'articles qui dénoncent l'actuelle pénurie en légumes et fruits notamment alors que la saison bat son plein. À Moscou, qui est loin d'être la ville la plus mal partagée, l'observateur peut en constater les effets par le nombre des files d'attente qui encombrent des magasins mal achalandés. En Sibérie, la situation, telle que la dépeignent *les Izvestia*, est plus sérieuse encore, et les doléances émanant des régions du nord témoignent que la population n'y est guère mieux lotie : non seulement les primeurs y font presque totalement défaut mais les pommes de terre y sont rares. Dans les marchés kolkhoziens, les prix ont monté au point que le gouvernement a jugé utile de les limiter, mais sans résultat apparent.

Certes, l'hiver a été exceptionnellement rigoureux et le printemps tardif. Mais à cette cause accidentelle s'en ajoutent d'autres, permanentes celles-là : caractère arriéré de la culture maraîchère, mauvaise organisation des transports, médiocrité des circuits de distribution, insuffisances des centres de stockage, insouciance des producteurs, indifférence des organismes commerciaux. La presse ne se fait pas faute de dénoncer le gaspillage qui en découle et affirme que « des milliers de tonnes de pommes de terre ont été données cet hiver aux bestiaux ». La livraison de viande dans les centres urbains se fait de manière irrégulière.

La publication, ce matin, des résultats du plan pour le premier semestre, sur lesquels je me réserve de revenir dans une prochaine dépêche, confirme, s'il en était besoin, cet état de choses. Les chiffres communiqués concernent essentiellement l'élevage, la culture maraîchère et fruitière. Les récoltes céréalières n'étant pas encore achevées.

Le cheptel bovin a globalement augmenté, encore que de peu, passant de 70 millions de têtes en 1968 à 70,5 millions cette année, mais le nombre des vaches laitières est tombé de 23,8 millions l'année dernière à 23,7 cette année. Si le chiffre des porcins s'est accru de près de 2 millions d'unités, atteignant 33,7 millions de têtes, celui des ovins a nettement diminué : de 138,5 millions en 1968 il n'est plus que de 125,9 millions cette année. La production de viande est restée stationnaire, celle du lait a baissé, celle des œufs au contraire a quelque peu augmenté.

La vente dans le commerce de détail accuse une évolution analogue : la valeur des légumes vendus ne représente que 83 % de ce qu'elle a été l'année dernière, celle des fruits 99 %, celle de la viande 97 %.

Il ne sera de toute façon possible de dresser un tableau définitif de la situation alimentaire dans son ensemble qu'une fois connus les résultats de la récole de céréales qui dépendent de conditions climatiques encore incertaines.

(*Collection des télégrammes, Moscou, 1969*)

63

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3357 à 3368, 3369 à 3972, 3373 à 3376. *Washington, 28 juillet 1969.*

(*Reçu* : le 29, 02 h. 10).

Viet-nam

Je me réfère à mon télégramme no 3313/14[1].

L'entretien que j'ai eu ce matin avec M. Richardson a porté successivement sur le Vietnam, le Biafra et le projet de conférence sur la sécurité européenne.

J'ai fait part au sous-secrétaire d'État, en m'inspirant de votre télégramme no 1227[2], des réactions que nous avions enregistrées auprès de nos interlocuteurs du Nord-Vietnam et du GRP en ce qui concerne les problèmes sur lesquels la négociation de Paris bute actuellement. M. Richardson m'a alors fait un long exposé sur la manière dont, du côté américain, on concevait la composition et le rôle de la commission électorale dont la création a été proposée par M. Thieu, ainsi que sur l'attitude d'Hanoï et du GRP à l'égard de la négociation :

1) Pour ce qui était de la commission électorale, aussi bien son mandat que sa composition restaient négociables. On pouvait imaginer toutes sortes de formules allant d'une commission entièrement composée de personnalités indépendantes à un organisme paritaire où le GRP et le gouvernement de Saigon seraient représentés à égalité.

Des solutions intermédiaires restaient également possibles, (notamment une présidence « indépendante »), mais, du côté américain on pensait qu'il serait plus réaliste de prévoir, en tout état de cause, la présence, dans la commission, de représentants de ceux qui détenaient la réalité du pouvoir civil et militaire sur le territoire du Sud-Vietnam. De toute manière, la

[1] Dans ce télégramme non repris, l'ambassadeur signale qu'il a demandé à rencontrer M. Richardson.

[2] Dans ce télégramme de Paris en date du 28 juillet 1969 non reproduit, le ministère des Affaires étrangères fait part à l'ambassade des réactions, dans l'ensemble négatives, des Nord-Vietnamiens et du GRP face aux suggestions de Saigon concernant l'organisation d'élections au Sud-Vietnam.

commission ne serait pas plus « dans la dépendance » du gouvernement de Saigon que de celle du GRP. Elle aurait l'entière responsabilité d'organiser les élections et elle serait assistée dans cette tâche par un organe international.

Si les forces armées stationnées dans la zone contrôlée par le gouvernement de Saigon demeuraient sous l'autorité de ce dernier, d'une manière symétrique, les forces armées stationnées dans les zones contrôlées par le GRP resteraient sous son autorité.

Pour ce qui était de l'exclusivité jetée par « l'autre partie » sur MM. Thieu, Ky et Huong, elle était absolument inacceptable par les États-Unis, d'autant qu'elle était prononcée comme un préalable à toute négociation. Ces hommes avaient été désignés selon un processus constitutionnel. On ne voyait pas au nom de quel principe on pouvait, d'autorité, les démettre de leur charge. Quelles seraient les réactions de l'autre partie si, du côté américain, on posait en préalable la démission de tel ou tel membre du GRP ?

Bien que son mandat fût en principe limité à l'organisation des élections, il était évident que la commission serait appelée, en fait, à se prononcer sur un certain nombre de questions concernant l'organisation du pouvoir politique au Sud-Vietnam : quelle devrait être la représentation du GRP au sein du gouvernement national ? Comment les circonscriptions électorales devraient-elles être délimitées, compte tenu de la répartition actuelle des districts entre zones contrôlées par Saigon et zones contrôlées par le GRP ? Comment les autorités locales devaient-elles être désignées ? etc. Il était évident aussi que les consultations électorales aux différents niveaux – national et local – n'auraient pas lieu simultanément.

2) M. Richardson s'est ensuite livré à quelques réflexions au sujet du choix qui s'offrait, à l'heure actuelle, au gouvernement de Hanoï et au GRP en ce qui concerne la négociation de Paris. Les communistes paraissaient considérer que le temps travaillait pour eux, que la pression de l'opinion publique et la persistance des combats, même à un niveau modeste, provoqueraient une accélération du retrait des troupes américaines qui s'effectuerait avant que les autorités de Saigon aient pu renforcer leurs moyens militaires et prendre la relève des forces américaines.

Sur le plan des opérations militaires, Hanoï et le GRP se trouvaient devant une alternative : lancer une nouvelle offensive d'envergure, du type offensive du Tet, maintenant ou au printemps 1970, ou, au contraire, maintenir la pression par des actions limitées de guérilla, et amplifier simultanément les activités au Laos. Pour sa part, M. Richardson pensait que les communistes s'étaient décidés pour cette deuxième solution.

En réalité, Hanoï et le GRP se trompaient sur les intentions américaines. Le gouvernement de Washington gardait le contrôle de sa politique. La pression intérieure qui s'exerçait sur lui était, à l'heure actuelle, beaucoup plus faible que l'an dernier. Le rythme du retrait des troupes américaines serait étroitement lié au progrès de la « vietnamisation ». Si celle-ci n'était pas réalisée dans des conditions satisfaisantes, les troupes américaines resteraient sur place. Par contre le jour où ce processus aurait abouti, la

position de Saigon se trouverait renforcée et par là même la marge de négociation de Hanoï et du GRP apparaîtrait bien affaiblie. Il serait donc de leur intérêt bien compris de négocier dès maintenant et sérieusement dans le cadre de la conférence de Paris, plus tard dans celui de la commission électorale mixte. Si les combats cessaient à bref délai, le front apparaîtrait dans le sud comme la force politique la plus puissante et la mieux organisée. C'était bien d'ailleurs la raison pour laquelle M. Thieu s'efforçait de mettre sur pied une organisation politique capable de contrebalancer le Vietcong.

En outre, même si la politique de « vietnamisation » n'apportait que des résultats partiels (et de toute façon les États-Unis laisseraient au Vietnam d'importantes forces de soutien, logistiques et techniques) les gens d'Hanoï et du GRP n'avaient que bien peu de chance de remporter une victoire militaire. Une appréciation plus réaliste des choses devait donc les conduire à s'engager sur la voie de négociations sérieuses.

Je me réfère à mon télégramme précédent.

J'ai fait part à M. Richardson des conseils que nous avions donnés aux Biafrais concernant la réunion du 28 juillet à Genève sur la question de l'acheminement des secours. Le sous-secrétaire d'État m'a dit qu'il croyait savoir que le général Ojukvu[1] avait finalement décidé d'envoyer à cette réunion deux ou trois représentants.

J'ai interrogé M. Richardson sur les développements qui avaient pu intervenir du côté du Vatican. Le sous-secrétaire d'État m'a indiqué que le pape avait pensé pouvoir rencontrer à Kampala les généraux Gowon[2] et Ojukvu. Cet espoir avait été déçu, mais il était possible cependant que des évêques nigérians et biafrais soient présents à Kampala à l'occasion de la visite du pape. D'autre part, un émissaire de Paul VI était actuellement au Biafra.

Le département d'État avait eu l'occasion de prendre contact récemment avec M. Osikbo, personnalité biafraise de passage aux États-Unis, qui avait, semble-t-il, la confiance d'Ojukvu. On l'avait interrogé sur les différentes personnalités auxquelles une mission de médiation pourrait être confiée. M. Osikbo avait répondu que, du côté biafrais, on accepterait certainement de donner ce rôle à M. Houphouët-Boigny et, également, à l'empereur d'Éthiopie à condition qu'il l'exerce en sa qualité de souverain éthiopien et non de fondé de pouvoirs de l'OUA.

Du côté américain, on était prêt, au moment où cela pourrait s'avérer utile, à contribuer à la recherche d'une solution politique. On ne voulait pas risquer de compromettre M. Ferguson en lui confiant des responsabilités dans ce domaine et pour le moment, on s'était borné à désigner pour d'éventuelles missions un des fonctionnaires du bureau des Affaires africaines du département d'État dont le nom ne serait pas rendu public, mais nous serait communiqué à titre confidentiel.

[1] Le général Ojukwu est le chef du gouvernement sécessionniste biafrais.

[2] Le général Gowon est le chef de l'État fédéral du Nigeria.

À propos de l'acheminement des secours par la rivière Cross, les réactions de M. Osikbo avaient été très positives. On espérait, au département d'État, qu'elles correspondaient bien à la position du général Ojukvu. On pensait, d'autre part, du côté américain, que, comme nous l'avions nous-mêmes suggéré, des solutions pourraient être trouvées permettant la reprise des vols de jour.

Je me réfère à mon télégramme précédent et à mon télégramme nº 3224.

Après avoir rappelé à M. Richardson que nous avions informé le bureau des Affaires soviétiques au département d'État de la teneur des démarches que nos ambassadeurs à Moscou et dans les capitales de l'Est européen avait faites récemment au sujet du projet de conférence sur la sécurité européenne. Je l'ai interrogé sur la position américaine. Le sous-secrétaire d'État m'a dit que, pour l'essentiel, on s'en tenait, du côté américain, à la position définie par le communiqué de la conférence ministérielle de l'OTAN d'avril dernier. On pensait, à Washington, que la réunion des 2 et 3 octobre prochains, dans le cadre du Conseil atlantique des « vice-ministres » des Affaires étrangères, où il se rendrait lui-même, fournirait l'occasion d'un échange de vues sur les problèmes soulevés par l'appel de Budapest et, en particulier, sur les questions de substance qui devraient être abordées lors d'une éventuelle conférence. On espérait, du côté américain, pouvoir aboutir à ce sujet, sinon à une position commune, du moins à un large consensus entre alliés.

M. Richardson m'a dit que, dans les conversations qu'il avait avec les ambassadeurs des pays de l'Est, il soulignait auprès de ses interlocuteurs les différences de situation qui existaient entre l'Est et l'Ouest : les membres de l'Alliance atlantique restaient unis par une appréciation commune de la conjoncture internationale et par la volonté de s'associer pour leur défense. À l'Est, au contraire, c'était « la pesante discipline soviétique » qui constituait le ciment du pacte de Varsovie.

Il fallait donc éviter que la cohésion de l'Alliance atlantique ne se trouve compromise par une conférence qui, malgré des apparences de détente, n'aurait, en fait, pas apporté de véritables concessions des Soviétiques.

J'ai dit à M. Richardson que, pour notre part, nous souhaitions tenir nos partenaires de l'Alliance atlantique informés des contacts bilatéraux que nous avions eus et que nous aurions à l'avenir sur ce problème. Nous n'étions pas certains en revanche qu'il fût indispensable de définir une position commune des quinze à ce sujet.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1969*)

64

M. LALOUETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1074 à 1081. *Prague, 28 juillet 1969.*

Réservé. Diffusion réservée. (*Reçu* : le 29, 19 h. 58).

Problème de l'armée tchécoslovaque-rapports militaires soviéto-tchécoslovaques (informations recueillies par l'attaché militaire[1]*)*

Je me réfère à mon télégramme no 1067[2].

À quelques semaines de l'anniversaire de l'invasion de la Tchécoslovaquie par les forces armées des cinq[3], l'attention des observateurs militaires est retenue par trois problèmes essentiels : la situation morale et politique de l'armée tchécoslovaque, l'évolution des rapports entre cette armée et les forces soviétiques stationnées en Tchécoslovaquie, le déclenchement vers la mi-août de vastes manœuvres des forces armées du pacte de Varsovie.

Dans un long discours prononcé le 9 juillet[4] devant les cadres politiques de l'armée tchécoslovaque, le général Bedrich, chef de la direction politique principale, n'a pas dissimulé que l'état politique et moral de l'armée était encore loin d'être satisfaisant. Le manque d'unité idéologique et politique des cadres, le déviationnisme de certains, le bas niveau de l'organisation, des fautes graves et répétées contre la discipline, constituent les obstacles principaux contre lesquels lutte la direction politique principale. Il en résulte, selon les termes du général Bedrich, « de la passivité, un engagement insuffisant, un malaise et de la méfiance ». Le général Bedrich reconnaît que l'armée tchécoslovaque n'est pas immunisée contre les influences anti-socialistes ni contre les actions de l'extérieur : des tracts y pénètrent sans cesse, ainsi que des imprimés contre l'État et le parti[5].

[1] Le colonel Louis Mantes est attaché des Forces armées, chef de poste, attaché militaire et de l'air près l'ambassade de France à Prague depuis juillet 1967.

[2] Le télégramme de Prague nos 1067 à 1070 du 26 juillet, non publié, a pour objet les entretiens soviéto-tchécoslovaques de Varsovie. Le président Svoboda et M. Husak se sont rendus à Varsovie du 21 au 23 juillet afin d'assister aux cérémonies destinées à célébrer le XXVe anniversaire de la République polonaise. Avant de quitter Varsovie, ils ont eu avec MM. Brejnev et Podgorny un échange de vues « sur les questions d'actualité concernant le développement des relations amicales entre les deux partis communistes et les deux pays ». Cet entretien se serait déroulé « dans un esprit de cordialité et d'amitié fraternelle ».

[3] Dans la nuit du 20 au 21 août 1968. Se reporter à *D.D.F.* 1968-II, rubrique « Tchécoslovaquie » de la table méthodique.

[4] Malgré les efforts poursuivis dans de multiples directions, la situation politique et morale de l'armée tchécoslovaque n'est pas, au mois de juillet, considérée par le général Bedrich comme totalement assainie. Ce dernier, devant les cadres politiques de l'armée relève la perpétuation de multiples insuffisances et inconséquences : manque d'unité idéologique, survivance des illusions, passivité, insuffisance de l'engagement, déviationnisme, manque de confiance dans le parti, influences anti-socialistes, fautes graves répétées contre la discipline, déséquilibre entre les moyens et les missions.

[5] Dès le mois de juin, une campagne de tracts est déclenchée en vue de faire du 21 août 1969 un jour de deuil. Des consignes extrêmement précises, la liste des manifestations de résistance passive à accomplir, sont largement diffusées dans la population.

Pour remédier à cette situation et restaurer le rôle dirigeant du parti dans l'armée, de multiples mesures sont prévues, notamment la mise au pas de la presse et des moyens d'informations militaires, ainsi qu'une épuration des cadres. Celle-ci sera d'autant plus facile que, depuis le 1er juillet, est entrée en application la nouvelle loi[1] sur le statut des militaires de carrière, qui permettra de dégager 6 à 9 000 officiers et sous-officiers.

Le développement d'une étroite coopération avec les armées des autres États socialistes, et notamment avec l'armée soviétique, est un des points majeurs du programme proposé par le général Bedrich. Depuis le mois de juin, des efforts considérables ont déjà été réalisés en ce sens et il n'est pas de manifestations, de cérémonies importantes auxquelles l'armée tchécoslovaque n'invite des représentants des forces soviétiques stationnées en Tchécoslovaquie[2].

Mais un très grave incident qui, selon diverses sources, se serait déroulé le 11 juillet dans la région de Karlovy Vary, probablement dans le camp de Doupov, montre que, au niveau de la troupe et des petits échelons, la tension entre les militaires tchécoslovaques et les militaires soviétiques reste très vive. Plusieurs versions ont été données de cet incident, mais toutes lui attribuent la même origine et la même forme : des militaires tchécoslovaques ayant refusé d'obtempérer à un ordre donné par un officier soviétique, il s'en est suivi une fusillade qui, au total, aurait fait plus d'une trentaine de blessés, peut-être aussi des morts. Les soldats soviétiques blessés auraient été évacués sur l'Allemagne de l'Est.

Très sensibilisée par l'approche de l'anniversaire du 21 août 1968, l'opinion publique tchécoslovaque ne paraît pas avoir été encore alertée quant à des manœuvres des forces du pacte qui, selon une très bonne source, se dérouleraient en Pologne, en RDA, en Tchécoslovaquie et en Hongrie à partir du 18 août. Cette ambassade a été informée dès le début du mois de juillet de la préparation de ces manœuvres et le ministre d'État chargé de la Défense nationale[3] en a été averti le 8 juillet par l'attaché militaire. Mais la presse britannique vient de diffuser l'information et il est probable que la nouvelle ne pourra qu'ajouter à l'inquiétude de la population tchécoslovaque.

Ces manœuvres, qui, dans une première phase, comprendraient un exercice de franchissement de la Vistule vers le 15 août, mettraient en jeu un nombre élevé de divisions soviétiques, tchécoslovaques, polonaises, est-allemandes et hongroises, ainsi que des éléments roumains. Si de telles manœuvres se réalisaient effectivement, elles permettraient de montrer que

[1] La loi du 5 juin 1969, entrée en vigueur le 1er juillet, modifie le statut des militaires de carrière. Elle est essentiellement destinée à donner des garanties financières et sociales aux officiers et sous-officiers de carrière appelés à quitter l'armée par suite de la restructuration de cette dernière et des compressions d'effectifs.

[2] Les forces soviétiques stationnées en Tchécoslovaquie comprennent : cinq à six divisions et des éléments d'armée stationnés en Bohème du Nord et du Nord-Est, en Moravie du Nord, en Slovaquie du Centre et de l'Est, des unités aériennes à Mimon, Milovice, Olomouc et Sliac. De petits éléments soviétiques ont été parfois observés à proximité des grands camps (Doupov, à l'Est de Karlovy Vary, Brdy, à l'Est de Pilsen).

[3] M. Michel Debré, ministre d'État chargé de la Défense nationale depuis le 23 juin 1969.

l'unité du pacte de Varsovie est totalement rétablie. Mais, simultanément, en créant une vaste agitation militaire en Europe centrale, elles pourraient jouer un rôle d'intimidation à l'égard de la Tchécoslovaquie au moment du 21 août.

En définitive, tout indique que le mois d'août verra une importante activité militaire, d'une part, parce que le haut commandement tchécoslovaque doit faire preuve, avant le 1er septembre, date à laquelle commence la réorganisation de ses forces, de l'aptitude de l'armée tchécoslovaque à tenir sa place au sein du pacte de Varsovie, d'autre part, parce que, par le biais des manœuvres, l'État-major soviétique pourra prendre un ensemble de précautions militaires au cas où, à l'occasion de l'anniversaire de l'invasion, la situation se dégraderait en Tchécoslovaquie.

(*Europe, Tchécoslovaquie, 1961-1970, défense nationale, 1969, nº 280*)

65

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Vente d'armements à la Libye

N[1]. *Paris, 29 juillet 1969.*

Le marché libyen des matériels de guerre reste dominé par les Britanniques, notamment pour l'armée de terre et la marine, et par les Américains pour l'aviation. Cependant, depuis le début de cette année, les autorités libyennes nous ont fait savoir qu'elles pourraient s'intéresser à des armements français.

Au mois de juin, à l'occasion du salon aéronautique international du Bourget et de l'exposition de matériels d'armement français à Satory, le ministre libyen de la Défense[2] a marqué son intérêt pour les équipements suivants :

Air : *Mirage* V, *Jaguar* et hélicoptères,

Terre : AML 60 et 90 Panhard, véhicules légers de reconnaissance (type Acmat), AMX 13 et 30,

Marine : bâtiment de débarquement de chars (BDC type Trieux).

[1] Cette note est rédigée par M. Dominique Charpy, conseiller des Affaires étrangères, sous-directeur à la direction des Affaires économiques et financières. Elle est annotée de la main du Ministre : « Je veux bien accepter cette tactique, mais à la condition que nous ne laissions à aucun moment entendre que la vente de *Mirage* est envisagée dans un avenir rapproché. Je donnerai des instructions précises sur ce point à M. Georgy. M[aurice] Schumann. » M. Guy Georgy, ministre plénipotentiaire, est désigné par Paris pour succéder à M. Paul Fouchet, ambassadeur de France à Tripoli.

[2] Le ministre libyen de la Défense est M. Hamed El Abeïdi, dans le gouvernement formé le 25 octobre 1967 par M. Ouanis El Gaddafi.

Une abondante documentation en anglais a été remise aux représentants libyens sur ces matériels ainsi que sur tous ceux qui étaient susceptibles de retenir leur attention. Toutefois, depuis lors, les autorités libyennes en sont restées au stade des intentions. Pour répondre à certaines remarques, nous avons indiqué à notre ambassadeur à Tripoli, par lettre du 24 juin 1969, que le gouvernement français accorderait toute l'assistance technique désirable aux problèmes d'assistance technique que l'adoption de nos matériels par les forces armées libyennes pourrait soulever, notamment dans le domaine de la formation des personnels.

Il semble que deux affaires aient quelque chance d'aboutir : la vente à la police libyenne de 6 *Alouette* III, la vente à la marine libyenne de deux bâtiments de débarquement de chars. Ces opérations représenteraient un marché de l'ordre de 1 million de livres, à comparer avec les 160 millions de livres, montant des marchés que la Grande-Bretagne a conclu cette année avec la Libye pour du matériel terrestre et des fusées anti-aériennes.

À l'occasion de ses visites d'adieux[1], notre ambassadeur à Tripoli a recueilli l'impression que des ventes de *Mirage* seraient peut-être envisageables[2].

Nous n'avons pas actuellement, semble-t-il, à prendre d'initiative sur une opération qui paraît peu réalisable dans un avenir prévisible. La Libye ne possède pas les pilotes voulus. Elle doit aussi tenir compte des réactions possibles de ses voisins et certainement aussi des pressions qu'Américains et Britanniques ne manqueraient pas d'exercer. Si, cependant, les Libyens nous en faisaient la demande officielle, il paraîtrait opportun de ne pas la rejeter d'emblée. Ils pourraient en effet croire que nous cherchons à élargir le champ géographique des actuelles mesures d'embargo sur le Proche-Orient. Nous susciterions aussi des inquiétudes dans les milieux de l'industrie aéronautique française, déjà gênée par les effets psychologiques dans de nombreux pays de l'embargo sur Israël[3]. Au surplus, nous disposons de tous les moyens techniques d'arrêter les conversations ou de les faire traîner en longueur, si besoin est.

En tout état de cause, le fait de ne pas nous opposer à la vente éventuelle de *Mirage* à la Libye ne signifie nullement que cette vente aura lieu, ni même que des pourparlers s'engageront. L'intérêt marqué par les Libyens peut n'être que superficiel et passager. Nos chances sont certainement plus sérieuses pour les hélicoptères, mais cette opération, toute limitée qu'elle soit, serait compromise si nous paraissions vouloir mettre des obstacles politiques à la vente de certaines catégories d'armements à la Libye. En

[1] M. Paul Fouchet quitte Tripoli en juillet 1969. Voir plus haut la dépêche de Tripoli n°644 / AN du 17 juillet 1969.

[2] Un accord de promesse de vente de 110 *Mirage* et 28 hélicoptères est signé le 26 novembre 1969. Il est convenu que la France assurera l'assistance technique, l'instruction du personnel libyen, la formation des pilotes.

[3] Au sujet de l'embargo sur les armes à destination d'Israël, voir *D.D.F.*, 1967-II n° 295 (note), 1968-I n° 28, 1968-II n° 219.

outre, des États tels que l'Arabie Saoudite et le Koweit où des marchés s'ouvrent à nous, pourraient y voir une menace contre leurs approvisionnements de France.

(*Afrique du Nord, Libye 1953-1972, Relations militaires avec la France, vente d'armes*)

66

M. BOEGNER, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 824 à 828. *Bruxelles-Delfra, 30 juillet 1969.*

(*Reçu* : 12 h. 39).

Accord commercial franco-soviétique

Le comité des représentants permanents a examiné hier la proposition de dérogation présentée par la Commission, concernant l'accord commercial franco-soviétique[1]. Votre télégramme[2] m'avait fourni des indications d'autant plus utiles que je n'avais pas participé aux tractations qui ont eu lieu, la semaine dernière, entre le Département et la Commission et que je n'avais été informé de leur déroulement que par la Commission elle-même.

J'ai donc fait connaître au comité les raisons pour lesquelles nous ne pouvions pas accepter dans sa totalité le septième considérant[3]. Cette position ayant été maintenue tout au long de la discussion en dépit des efforts des

[1] Cet accord sur la coopération commerciale et économique entre la France et l'URSS, pour la période du 1er janvier 1970 au 31 décembre 1974, a été paraphé à Moscou le 18 mai 1969.

[2] En fait le télégramme de Paris à Bruxelles-Delfra n°s 166 à 170 du 29 juillet 1969, non reproduit.

[3] À ce propos, le télégramme de Paris à Bruxelles-Delfra n°s 166 à 170 du 29 juillet 1969 informe le représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes que : « Nous demandons (...) la suppression de la deuxième phrase du septième considérant. Cette phrase signifie en effet que la Commission prévoit de nous accorder, en temps utile, une dérogation spéciale pour la mise en œuvre de notre accord pour l'année 1970. Nous ne pouvons accepter cette dérogation spéciale. Elle n'est d'ailleurs pas justifiée sur le plan juridique. En effet, de deux choses l'une :

– Ou la Commission fonde sa prétention sur la décision du Conseil du 9 octobre 1961 relative à la durée des accords commerciaux, et nous devons faire remarquer que les dérogations qui nous ont été précédemment accordées ne comportaient pas l'obligation d'obtenir des dérogations spécifiques pour la mise en œuvre de nos accords. Nous ne voyons aucune raison pour que le nouvel accord franco-soviétique, dont les dispositions sont très voisines de celles du précédent, soit soumis à cette obligation nouvelle.

– Ou la Commission se fonde sur l'idée que la première année de l'exécution de notre accord se situe dans la période définitive pour la soumettre à une obligation communautaire nouvelle, et nous devons faire remarquer alors qu'elle préjuge les règles applicables aux accords bilatéraux pendant la période définitive, règles à propos desquelles le Conseil ne s'est pas encore prononcé, et qu'il devra définir d'ici la fin de l'année. »

autres délégations et de la Commission pour m'en faire changer, mon collègue allemand[1] a suggéré que l'on supprime du considérant la phrase incriminée, mais que l'on fasse explicitement mention, dans l'article 2 de la décision, des deux décisions du Conseil de 1961. Cette formule nous donnait bien évidemment satisfaction et j'ai pu, après avoir consulté le Département par téléphone, lui donner notre assentiment.

La Commission s'est donc efforcée de reprendre la substance du considérant éliminé dans une déclaration qu'elle soumettait à l'approbation de toutes les délégations. Je m'y suis naturellement opposé. Mes collègues ont, en revanche, marqué leur accord sur la déclaration de M. Wellenstein[2].

Finalement et après que le représentant de la Commission ait pu joindre M. Rey[3], le texte proposé par M. Sachs a été unanimement accepté. La déclaration de la Commission a recueilli l'accord de mes cinq collègues. Je me suis borné à en prendre acte.

L'arrangement ainsi intervenu va être formellement entériné dans les jours qui viennent par la voie de la procédure écrite.

En ce qui concerne enfin les trois assurances demandées par M. Rey au Conseil[4], j'ai rappelé notre réserve visant la troisième de ces assurances, à savoir celle qui a trait à l'ouverture de négociations communautaires, en 1970, avec certains pays tiers, notamment avec le Japon. Il a été pris acte de ma déclaration.

Je communique au Département par télex le nouveau texte de la décision de dérogation ainsi que celui de la déclaration de la Commission.

(*Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1969*)

[1] Hans-Georg Sachs, représentant permanent de la RFA auprès des Communautés européennes depuis 1958.

[2] Le néerlandais Edmund Wellenstein est directeur général pour le Commerce extérieur de la Commission des Communautés européennes depuis 1967.

[3] Jean Rey, Belge, président de la Commission des Communautés européennes depuis le 6 juillet 1967.

[4] D'après le télégramme de Bruxelles-Delfra n°s 796 à 813 du 24 juillet 1969, non reproduit, Jean Rey a déclaré que la Commission accorderait une dérogation à l'accord de coopération économique franco-soviétique seulement si le Conseil des ministres des Communautés européennes acceptait les trois principes suivants :

« 1) La dérogation en cause s'appliquerait uniquement à l'accord franco-soviétique. Elle ne saurait établir le droit commun pour la période postérieure au 1er janvier 1970. Toutefois, si avant cette date, d'autres États membres se trouvaient dans la même situation que la France, ils bénéficieraient d'une décision de dérogation identique.

2) le Conseil se prononcerait avant la fin de l'année sur les propositions de la Commission relatives à la conclusion d'accords communautaires (…).

3) Le Conseil marquerait un préjugé favorable sur l'ouverture dès l'an prochain, de négociations communautaires avec des pays tiers, notamment le Japon et éventuellement des pays à commerce d'État, notamment de l'Europe de l'Est. »

67

M. WIBAUX, AMBASSADEUR HAUT REPRÉSENTANT
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE À FORT-LAMY,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 597 à 610. *Fort-Lamy, 30 juillet 1969.*

Immédiat. Réservé. (*Reçu* : le 31, 0 h. 15).
Diffusion strictement réservée.

Ainsi qu'il avait été convenu (mon télégramme no 584 du 27 juillet)[1] M. Yvon Bourges, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, a assisté ce matin à la réunion du comité de Défense.

Ouvrant la séance, le chef de l'État tchadien a informé les membres du comité qu'il avait eu samedi un entretien avec le secrétaire d'État, à la suite duquel il avait estimé nécessaire de lui demander de venir faire part au comité de la position du gouvernement français à l'égard de l'action engagée en commun. Il a exprimé le vœu que cette communication se révèle bénéfique et appelle le franc échange de vues qui est de règle entre amis.

M. Yvon Bourges après avoir exprimé au président Tombalbaye les sentiments personnels du Président de la République française, confirme que M. Georges Pompidou[2] et son gouvernement[3] entendent poursuivre la politique de coopération franco-tchadienne. Le Tchad, auquel nous sommes liés par un passé commun, a sollicité le concours de la France et le gouvernement de Paris ne s'est pas dérobé à cet appel. L'intervention française qui s'inscrit dans le cadre des accords de coopération et de défense[4], ne peut constituer qu'un appoint et ne prétend pas assurer par elle-même le retour à l'entière sécurité au Tchad. Il ne peut d'ailleurs dans une telle

[1] Le télégramme nos 584 à 593 du 27 juillet, non repris, informe Paris des réunions de travail tenues par le secrétaire d'État depuis son arrivée à Fort-Lamy avec les responsables des missions civile et militaire, puis de son long entretien avec le président Tombalbaye. Il a été précisé avec netteté au chef de l'État tchadien le principe et les conditions d'une intervention décidée d'un commun accord en mars 1969. Du côté militaire, il s'agit de la réorganisation profonde des forces de l'ordre ; du côté civil, de la mise sur pied d'une administration régionale compétente, loyale et honnête.

[2] Georges Pompidou est élu président de la République le 15 juin 1969. Il entre en fonctions le 20 juin et nomme le même jour Jacques Chaban-Delmas au poste de Premier ministre. La nomination du Premier ministre figure au *Journal Officiel* de la République française du 21 juin 1969.

[3] Le gouvernement de Jacques Chaban-Delmas est formé le 22 juin 1969.

[4] Les engagements de la France à l'égard de la République du Tchad en matière de défense ont pour base juridique l'accord quadripartite du 15 août 1960 qui stipule en son article 1er : « La République centrafricaine, la République du Congo et la République du Tchad conviennent d'organiser avec la République française un système commun afin de préparer et d'assurer leur défense et celle de la Communauté dont elles font partie » et, en son article 2 : « Les parties contractantes se prêtent à cet effet aide et assistance et se concertent d'une manière permanente sur les problèmes de défense… ». En vertu de l'accord bilatéral d'assistance militaire technique du 19 mai 1964, la France accorde, d'autre part, à la République du Tchad une aide en matériel et en personnel destinée à la constitution de ses forces armées.

situation y avoir de solution que militaire. Le redressement nécessaire relève au premier chef de l'ordre politique et dépend largement de l'action administrative, c'est-à-dire en définitive des seules autorités du Tchad. C'est pourquoi, et notamment en ce qui concerne l'action militaire, notre aide ne peut être que temporaire comme le support de notre armée a ses limites. En tout état de cause, notre concours prendra fin dans un délai qui peut être fixé à un an.

Dès lors, compte tenu du temps relativement court qui nous est imparti, nous nous devons d'accomplir des efforts vigoureux dans plusieurs domaines et ces efforts doivent être réciproques.

Sur le plan de l'ordre intérieur, M. Bourges tire les enseignements des premières semaines de l'action franco-tchadienne. Il se révèle que, né d'une jacquerie, le mouvement prend l'aspect d'une révolte mieux organisée même si elle n'est encore que peu soumise aux influences extérieures et aux idéologies politiques[1]. D'abord surprises par l'arrivée du 2e REP[2], les bandes tendent à s'adapter aux données de cette intervention. L'exigence d'une action concertée n'en est que plus grande.

Le secrétaire d'État déplore que nous n'ayons pas trouvé jusqu'ici la coopération et l'accueil que nous étions en droit d'attendre. Il estime qu'il ne serait pas raisonnable pour son gouvernement de poursuivre si nous n'étions pas assurés de pouvoir mener une action commune et énonce les conditions auxquelles une telle action doit répondre

Elle suppose en premier lieu l'unité de commandement, c'est-à-dire la reconnaissance sous la responsabilité suprême du président Tombalbaye, de l'autorité du général Arnaud[3]. Au-delà du comité de défense, il y a lieu de constituer un état-major mixte, qui, en associant intimement aux décisions prises les responsables tchadiens de l'armée comme de la garde nomade et des compagnies tchadiennes de sécurité, renforcera la notion indispensable de coopération à tous les échelons.

Cette coopération ne doit pas seulement avoir pour but l'adaptation des structures et des moyens aux besoins des opérations en cours, elle doit avoir pour objectif la préparation de l'avenir et, en particulier, la réorganisation

[1] Le Front de libération nationale du Tchad (FROLINAT), créé le 22 juin 1966, comprend alors une trentaine de membres dont le plus influent est Abakar Djalabou. Les gouvernements algérien et soudanais sont les premiers à soutenir ce mouvement. Depuis lors, à l'intérieur du pays, la situation se dégrade dans le Ouaddaï où les hors-la-loi sont commandés par le chef rebelle Hassan Ahmat Moussa. Dans le Tibesti, en 1968, les actions menées sont le fait d'un soulèvement Toubou orchestré par le Derdeï Ouaddaye, chef des tribus Toubou, hostile au gouvernement, qui s'est réfugié en Libye en 1967. En 1969, l'insécurité règne sur une grande partie du territoire tchadien. Deux des membres les plus actifs du comité directeur du Frolinat, El Baghalany et Hassan Ahmat Moussa sont à Khartoum. Abba Siddick, n'appartient pas à ce mouvement, mais joue un rôle important dans l'opposition.

[2] 2e REP (Régiment étranger de parachutistes).

[3] Les attributions du général de brigade Michel Arnaud, délégué militaire auprès du président de la République du Tchad, sont fixées par la décision interministérielle en date du 2 avril 1969. Cet officier a pour mission de diriger les opérations de pacification et de maintien de l'ordre menées par les forces françaises et tchadiennes ; de réorganiser l'ensemble des forces tchadiennes de défense.

de l'armée et des forces de sécurité selon les exigences de la situation qui existera au terme de notre intervention.

En considération de ces objectifs, le secrétaire d'État se déclare prêt, lorsque dans un an notre intervention proprement dite aura pris fin, à maintenir les effectifs supplémentaires de notre assistance technique militaire. Il est disposé à apporter dès à présent les moyens nécessaires à la formation du personnel d'encadrement de l'armée nationale et des forces de sécurité et accepte, dans la limite du raisonnable, de fournir les matériels nécessaires à des unités souples et légères adaptées aux missions qui leur seront alors confiées. La mise au point de ce programme doit être immédiatement engagée en commun. En apportant notre concours, nous entendons naturellement être écoutés et on ne saurait s'écarter par la suite du plan ainsi établi.

Abordant ensuite les aspects non militaires de la situation, M. Bourges affirme l'importance de réformer l'administration car on ne saurait douter que les difficultés ont leur origine dans une sous-administration du pays et se sont développées du fait des incompétences voire de l'indignité de certains agents. C'est la raison pour laquelle le gouvernement français a mis à la disposition du Tchad une mission administrative dirigée par le gouverneur Lami[1]. Cette mission n'a aucunement pour objectif de se substituer aux fonctionnaires locaux d'autorité, mais de leur apporter conseils et concours. Cela exige, en retour, de la part des fonctionnaires tchadiens ainsi assistés, une « complète adhésion des esprits et des cœurs ».

Le secrétaire d'État résume alors les tâches qui, selon lui, doivent incomber aux fonctionnaires de la mission placés auprès des préfets :

1) Rôle de conseiller avec une totale objectivité.

2) Rôle de « moniteur » des fonctionnaires des diverses administrations. À cet égard M. Bourges demande que les élèves sortant de l'École d'administration et des agents soigneusement choisis dans les ministères soient placés auprès des préfets en vue de les seconder et d'assurer un meilleur contact avec les populations locales.

3) Organisation de groupes d'autodéfense indispensables à la sécurité des villages.

4) Contrôle de l'administration en général et notamment de l'exécution des opérations financées par le FAC[2].

[1] Pierre Lami, gouverneur de la France d'Outre-mer, débute sa carrière comme administrateur adjoint au Tchad (1934-1940), chef de région au Gabon (1944-1945), poursuit son cursus en Indochine avant de revenir en Afrique, au Sénégal (1950-1954), en Côte d'Ivoire (1956-1957), un retour au Sénégal (1957-1960), puis un poste ministériel de conseiller technique au cabinet de Jean Foyer, secrétaire d'État aux Relations avec les États de la Communauté. Admis à la retraite en octobre 1966, il est nommé chef de la mission administrative auprès du gouvernement central congolais à Kinshasa de 1965 à 1969 et depuis mars 1969, chef de la mission administrative auprès du gouvernement tchadien. La mission impartie à M. Pierre Lami en tant que chef de la mission pour la réforme administrative (MRA) est définie dans le télégramme de Fort-Lamy n°s 284 à 289 du 5 avril 1969, non reproduit.

[2] FAC : le Fonds d'aide et de coopération est né en 1959 lors des indépendances des anciens territoires d'Outre-mer africains et malgache pour contribuer à aider les États qui le souhaitent à

Pour faciliter la tâche de ces conseillers, M. Bourges se déclare disposé à ouvrir, à titre exceptionnel et dans des limites précises, quelques crédits pour de petits travaux d'intérêt local susceptibles d'avoir une bonne influence sur l'opinion.

En conclusion de son exposé, le secrétaire d'État souligne à nouveau la nécessité fondamentale d'une franche collaboration de nos partenaires tchadiens et de leur engagement total à tous les échelons pour atteindre l'objectif qui est en réalité la sauvegarde de la nation tchadienne. Le gouvernement français s'attend à ce que ces conditions soient remplies immédiatement. C'est seulement si la situation est réellement redressée d'ici la fin octobre que l'effort très important consenti pourra être maintenu.

M. Adoum Tchere, président de l'Assemblée nationale, le colonel Doumro, chef d'État-major national et M. Douba Alifa, ministre de l'Intérieur, ont été ensuite invités par le président Tombalbaye à prendre successivement la parole.

M. Adoume Tchere a tenu à rappeler que les conditions posées par le gouvernement français pour accorder son soutien avaient été unanimement approuvées aussi bien par le gouvernement tchadien que par le bureau politique national. Il a souligné l'importance des efforts entrepris et l'ampleur de ceux qui demeurent à accomplir. Il a estimé qu'il était d'autant plus indispensable de réussir que les autres pays africains jugeront eux aussi les résultats obtenus. Il a donné, en terminant, l'assurance d'une entière collaboration du côté tchadien.

Le général Doumro a évoqué, pour sa part, l'aspect purement militaire de la situation. Il a rappelé que l'armée, elle aussi, avait été en temps voulu, largement informée du caractère de notre intervention. Il a fait ensuite un historique de la constitution de l'armée tchadienne et des difficultés rencontrées, notamment dans le domaine de l'encadrement. Sans nier les frictions qui ont pu se produire çà et là, il a donné l'assurance qu'il veillerait, du côté tchadien, à ce qu'elles ne se reproduisent pas et a demandé au commandement français d'adopter une attitude semblable.

M. Douba Alifa enfin, s'est déclaré pleinement convaincu de la nécessité de l'aide administrative consentie par la France. Déplorant l'insuffisance de ses fonctionnaires, il a exprimé le souhait que des conseillers puissent être détachés, non seulement dans les préfectures situées dans les zones troublées, mais aussi dans l'ensemble du pays.

Du côté français, le général Arnaud, délégué militaire, et M. Lami, chef de la mission de réforme administrative, ont ensuite pris la parole.

Le général Arnaud s'est déclaré prêt à veiller à ce qu'aucun heurt ne vienne entraver l'indispensable coopération entre militaires français et tchadiens. Il a souligné la nécessité d'une étroite coordination entre la mission militaire et la mission administrative française.

travers des accords de coopération. Les crédits du FAC sont des crédits d'investissement qui financent des opérations ou des projets de développement dans le cadre de programmes d'État ou d'intérêt général. Il est géré par un comité directeur interministériel présidé par le ministre de la Coopération.

Le gouverneur Lami a, pour sa part, évoqué un certain nombre de difficultés auxquelles il s'est heurté de la part des administrations tchadiennes dans l'accomplissement de sa mission.

Le président Tombalbaye a, alors, souligné l'importance que revêtait à ses yeux la présence du ministre français et la déclaration qu'il venait de faire. Il a confessé la carence des cadres administratifs de son pays. Mais il a disculpé l'armée tchadienne, en raison des conditions dans lesquelles elle est contrainte, depuis cinq ans, de faire face au désordre. Il a été amené ce disant, à regretter ouvertement la résolution de l'Assemblée nationale qui a entraîné par la suite le retrait des troupes françaises de leurs garnisons dans l'intérieur du pays[1].

Il a exprimé sa certitude que les difficultés rencontrées dans le domaine de la coopération ne provenaient pas d'une animosité réelle, mais seulement du sentiment d'infériorité ressenti par certaines autorités tchadiennes.

Se référant au délai d'un an indiqué par M. Bourges pour le terme de notre intervention, il a estimé qu'il était peut-être un peu tôt pour en juger et qu'il serait dangereux, en tout état de cause, d'en faire état publiquement.

Le secrétaire d'État lui a donné son approbation à cet égard.

D'une manière concrète, le président Tombalbaye a ensuite décidé que les colonels Maloum et Odingar assisteront et participeront désormais à toutes les réunions de l'État-major mixte. Il a invité par ailleurs le ministre de l'Intérieur[2] à donner des instructions précises à ses préfets afin que les conseillers administratifs français qui seront placés à leurs côtés soient accueillis sans aucune réserve ni réticence. Il a enfin demandé à M. Bourges de remercier le Président de la République française pour l'aide qu'il accorde au Tchad et a exprimé plus particulièrement le souhait que des dispositions soient prises pour que les cadres militaires tchadiens puissent être formés sur place.

Si cette réunion a pu être utile en exposant nettement les conditions et limites de notre action, son intérêt réside dans les engagements pris devant le président Tombalbaye et devant nous par les principaux responsables de l'armée et de l'administration tchadiennes. Le général Arnaud, le gouverneur Lami et moi-même allons naturellement exploiter ces éléments tant au plan de l'armée que de l'administration en accélérant la mise en œuvre des mesures préconisées.

La volonté du président Tombalbaye me paraît évidente et, en tout état de cause, celui-ci représente en ce moment la seule autorité politique valable dans ce pays. Le secrétaire d'État, en emporte d'ailleurs la conviction.

[1] Le retrait des troupes françaises s'est effectué en 1964-1965, suite à l'adoption le 29 avril 1964 par le gouvernement tchadien de la motion demandant l'évacuation de la base militaire française du Tchad.

[2] Mahamat Douba Alifa, sultan de Bousso depuis 1947.

Rien n'est évidemment réglé et les difficultés demeurent. Les trois mois à venir nous permettront, avec le retour de la saison sèche, de juger de la valeur des engagements pris et des chances réelles d'une issue que j'espère encore favorable. Comme M. Bourges l'a indiqué aux autorités du Tchad, nous pourrons alors décider de la poursuite ou de l'interruption de nos efforts.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches/DAM, Tchad 1959-1969, relations avec la France, 1969, nº 13*)

68

M. Wapler, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 858/EU[1]. *Varsovie, 30 juillet 1969.*

Bilan économique du régime

La célébration du XXVe anniversaire de la Pologne populaire[2] a tout naturellement donné l'occasion aux dirigeants de Varsovie de dresser un bilan des réalisations du régime dans le domaine économique, et de présenter avec des chiffres suggestifs les progrès considérables obtenus, depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, grâce au socialisme.

Pour rendre la démonstration plus convaincante, l'Office central des statistiques publiait quelques jours avant le 22 juillet une rétrospective des vingt-cinq dernières années et M. Jaszczuk[3], responsable de l'économie au bureau politique, commentait dans *Trybuna Ludu*[4] les changements marquants survenus pendant cette période. La date de référence est

[1] Cette dépêche porte les initiales DC, soit Dominique Chassard, deuxième secrétaire près l'ambassade de France à Varsovie depuis juillet 1968.

[2] Le 21 juillet 1944 est officiellement fondé le comité polonais de libération nationale (PKWN), encore appelé « Comité de Lublin », du nom de la ville où il est installé. Le 22 juillet 1944, Moscou reconnaît ce comité comme gouvernement provisoire de la Pologne. La fête nationale polonaise commémore la proclamation du Manifeste du comité polonais de libération nationale, le 22 juillet 1944. Si MM. Brejnev, Husak et Stoph sont présents, l'absence de Walter Ulbricht est relevée.

[3] Boleslaw Jaszczuk, ingénieur électricien de formation, membre des jeunesses communistes de 1933 à 1938, enseigne à Bialystok de 1939 à 1941, instructeur dans l'Armée de l'intérieur en 1942 et 1943 puis suit une période d'internement dans les camps de concentration d'Auschwitz et de Mauthausen-Gusen, maire adjoint de la ville de Varsovie (1947-1948), ministre de l'Énergie (1952-1956), ambassadeur de Pologne en URSS (1959-1963), membre du comité central du POUP depuis 1959, député à la Diète polonaise de 1957 à 1960 puis de 1965 à 1972, nommé secrétaire du comité central du POUP en 1963, membre du bureau politique depuis 1968, président de la commission économique du comité central du parti, créée au début de 1969 par le bureau politique. Les attributions de cet organisme consultatif du département de l'économie du comité central sont l'examen des principaux problèmes économiques et des possibilités de développement économique. Il se spécialise dans les questions de stratégie du développement et de modifications des structures de l'économie polonaise.

[4] *Trybuna Ludu* (La tribune du Peuple) est depuis 1948 le journal officiel du parti ouvrier unifié polonais (POUP).

évidemment choisie en fonction du résultat le plus flatteur : tantôt 1938 ou 1939, ce qui permet en même temps d'insister sur l'état de sous-développement dans lequel se trouvait la Pologne capitaliste d'avant-guerre ; tantôt 1947 ce qui donne alors prétexte à un rappel de l'importance de la contribution soviétique au relèvement économique de la Pologne populaire.

Il est de fait qu'à première vue la comparaison est toute à l'avantage du régime actuel : entre 1947 et 1968 le revenu national de la Pologne a été multiplié par 6 (soit une progression de 9 % par an), et par 4, par tête d'habitant, (7 % par an). La part de l'industrie et de la construction dans le revenu national est passée de 39 à 64 %, tandis que les industries électriques, électroniques et chimiques représentaient, en 1968, 38,5 % de la production industrielle contre 10 % en 1947. Le volume de l'accumulation du capital était multiplié par onze pendant cette période. On pourrait poursuivre longtemps cette énumération de chiffres qui en elle-même ne prouve rien et n'est jamais confrontée avec les résultats obtenus en Occident : sur ce point, la position des dirigeants est arrêtée une fois pour toutes et résulte d'un acte de foi dans la supériorité du socialisme sur le système capitaliste.

Particulièrement fournis en ce qui concerne le développement de la production industrielle et la progression des industries de base, les renseignements publiés par l'Office des statistiques sont beaucoup plus discrets sur l'augmentation du niveau de vie ou l'amélioration de l'habitat. Les progrès ont été « considérables », mais il est difficile de donner une idée objective de la situation en se bornant à indiquer des chiffres globaux et en se référant aux années de l'après-guerre, alors que le pays commençait à peine à se relever de ses ruines.

Le dernier rapport semestriel sur la situation économique dans le courant du mois de juillet permet déjà une appréciation plus exacte des choses ; il cherche moins à dissimuler en tout cas les faiblesses chroniques et les échecs manifestes du régime socialiste dans un certain nombre de domaines. Une fois constaté – la remarque est rituelle – le rythme rapide de l'accroissement de la production industrielle (9 % pendant les six premiers mois de 1969, au lieu de 8,2 % prévus au plan), le document signale les difficultés qui sont apparues dans de nombreux secteurs et que l'épidémie de grippe au début de l'année ainsi que les mauvaises conditions atmosphériques du printemps sont loin d'expliquer totalement : pénurie de matériaux de construction, approvisionnement défectueux des petites entreprises, croissance excessive de l'emploi, troubles dans la production et la distribution d'énergie, augmentation de la productivité inférieure aux prévisions, progression des investissements plus faible que les estimations du plan (7,7 % au lieu de 9,1 %), retards dans l'exécution des projets, récoltes de céréales moins importantes que l'an dernier « malgré une amélioration en fin de période », baisse des livraisons de lait, saturation des chemins de fer et insuffisance des transports par voie terrestre… Les résultats du commerce extérieur sont « dans l'ensemble satisfaisants » mais « les exportations vers certains pays n'ont pas atteint le montant espéré ».

Il est enfin évident qu'en dépit des affirmations pleines d'autosatisfaction et d'optimisme des dirigeants – M. Gomulka[1], le 21 juillet, dans son discours à la Diète[2] n'a pu que se joindre à ce courant – la population n'est pas dupe de cette façon de présenter les choses et est beaucoup plus sensible aux difficultés de la vie quotidienne qu'aux réalisations spectaculaires. Peut-être n'est-ce pas un hasard si le principal journal de la capitale[3] publie depuis quelque temps d'assez nombreuses lettres de lecteurs se plaignant qui de la pénurie d'un article, qui du prix exorbitant de tel service. De brefs commentaires du journal accompagnent parfois ces récriminations. Le fait n'est certes par exceptionnel, mais ce qui est remarquable est la multiplication subite de ces « cahiers de doléances ». Sans doute ne contiennent-ils rien qui puisse faire suspecter leurs auteurs de révisionnisme économique. Ils reflètent toutefois un certain malaise.

En quelques jours les lecteurs de *Zycie Warszawy* se sont ainsi plaints de la pénurie de lait dans plusieurs quartiers et de sa mauvaise qualité, du prix des fruits et légumes (il est de fait qu'en raison de gelées tardives de printemps, les prix sont deux ou trois fois plus élevés que d'habitude), de la disparition totale de certains articles de sport, et de la carence des garages : les délais de réparation sont de plusieurs semaines, voire plusieurs mois, les pièces détachées font défaut. Si l'on joint à ce bilan les difficultés dans la construction de logements (le plan annuel a été exécuté à 41 % seulement pendant les six premiers mois) et la saturation de plus en plus évidente des transports en commun, le tableau est évidemment moins optimiste, en tout cas plus conforme à la réalité.

(*Europe, Pologne, 1961-1970, situation économique, 1969, n° 318*)

[1] Wladyslaw Gomulka, homme politique polonais, participe à la résistance polonaise, en novembre 1943, Secrétaire général du parti ouvrier polonais clandestin. En 1945, vice-président du Conseil des ministres, il définit « une voie polonaise vers le socialisme », rejette la collectivisation des terres. Il est élu Secrétaire général du parti ouvrier unifié polonais (POUP) par le comité central, en 1947, écarté pour « déviationnisme et nationalisme », il est démis de toutes ses fonctions, exclu du POUP en 1948 et arrêté en 1951. Libéré en 1954, il est réhabilité et est élu premier secrétaire du comité central le 21 octobre 1956, poste qu'il occupe jusqu'en 1970.

[2] Certains passages du discours de M. Gomulka prononcé devant la Diète, le 21 juillet, sont transmis par les télégrammes de Varsovie n°s 833 à 835 et 836 à 840 du 23 juillet 1969, non publiés.

[3] *Zycie Warszawy* (La vie de Varsovie), théoriquement apolitique, est le journal du matin le plus populaire de la capitale. C'est de loin le quotidien polonais le mieux fait. Le rédacteur en chef en est Henryk Korotynski.

69

M. LALOUETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1093 à 1099. *Prague, 31 juillet 1969.*

(*Reçu* : le 1er août, 11 h. 00).

Au sujet de l'anniversaire du 21 août

Les signes qui se multiplient en ce qui concerne l'état d'exaspération de l'opinion envers les Soviétiques ainsi que les rumeurs alarmantes qui circulent dans le pays entretiennent un climat de nervosité et d'inquiétude[1].

Dans ces conditions, on peut se demander si, en certains endroits, la population s'en tiendra aux démonstrations passives et silencieuses qui lui sont suggérées dans des tracts anonymes largement diffusés en Bohême-Moravie comme en Slovaquie. Dans les grands centres ouvriers notamment, il n'est pas exclu que des incidents se produisent, transformant les gestes de protestation en une sorte d'épreuve de force qui obligerait les autorités à intervenir.

Il est évidemment difficile de faire des prévisions en la matière, mais il est hors de doute que la tension monte au point que certains observateurs hésitent à faire fond sur la prudence traditionnelle des Tchèques pour prédire qu'il ne se passera rien.

Malgré le mutisme de la presse, il semble bien qu'à plusieurs reprises des délégations soviétiques aient été empêchées de pénétrer dans des usines ou, à tout le moins, aient été l'objet de gestes d'hostilité de la part du personnel. C'est ainsi que le mois dernier, à l'usine automobile de Mlada Boleslav (80 km au nord de Prague), sifflets et bruits de moteurs intempestifs auraient troublé la visite d'ingénieurs russes. À l'usine CDK Sokolov (Prague), les ouvriers auraient quitté leurs ateliers au moment où arrivaient des visiteurs soviétiques. Avant-hier, plusieurs ambassades occidentales, dont la nôtre, ont été informées par téléphone que la délégation du comité du PC de la ville de Moscou n'avait pu franchir la porte des usines *Avia*.

Des rumeurs aussi explosives que celles qui prêtent au Kremlin l'intention d'annexer la Tchécoslovaquie circulent depuis plusieurs semaines et le

[1] Concernant la dégradation de la situation en Tchécoslovaquie, se reporter à la dépêche de Prague n° 437/EU du 27 juin, non publiée, qui souligne combien le parti est de plus en plus coupé de la population tandis qu'à la base ses adhérents répugnent à suivre la nouvelle direction et manifestent leur attachement aux idées de janvier 1968. Le nombre de démissions va en augmentant parmi les militants qui ont perdu confiance dans la direction du parti et de l'État. Dans les milieux ouvriers, le refus de « l'occupation soviétique et du diktat de Moscou » est très vif. Il se manifeste par des arrêts de travail à Prague, à Ostrava, à Kladno. Les travailleurs sont incités à « des manifestations contre la politique du parti, à l'indiscipline et même à la grève ». La production ne cesse de diminuer. La durée effective du travail est estimée à quatre heures par jour sur une semaine de cinq jours ouvrables. Voir le télégramme de Prague nos 976 à 983 du 2 juillet, non repris.

crédit qu'elles rencontrent dans l'opinion est tel que, ce matin, *Rude Pravo*[1] s'est cru obligé d'en faire état en ces termes : « Aux alentours des usines *Skoda* (Pilsen) et très au-delà circule l'information rapportée par des monteurs rentrés de Moscou d'après laquelle les usines soviétiques seraient couvertes d'affiches réclamant l'annexion de la Tchécoslovaquie par l'URSS ».

Loin de s'apaiser, la campagne de tracts anti-soviétiques paraît se développer. Le 29 juillet, les procureurs régionaux de Slovaquie se sont réunis pour étudier les mesures nécessaires afin de mettre un terme à « la distribution de tracts illégaux hostiles à l'État, appelant à des actions susceptibles de compromettre la consolidation de la situation politique ». En Moravie du sud, la police signale l'apparition de nombreux tracts « sur le thème du mois d'août et qui, outre des appels à la résistance passive et à d'autres actes contraires à la loi, contiennent des mensonges grossiers sur les dirigeants de la République et des États socialistes ».

Face à cette situation, les dirigeants communistes paraissent davantage enclins à sévir qu'à louvoyer. Hier (30 juillet), les chefs d'état-major régionaux des milices ouvrières ont été convoqués par MM. Husak[2], Strougal[3] et Sadovsky[4] en vue d'étudier notamment « l'activité des milices ouvrières dans l'avenir immédiat ». Cette réunion aurait confirmé que la garde prétorienne du PCT était prête « à remplir les devoirs tracés par la direction du parti ». Un autre signe du peu de cas que fait le pouvoir des sentiments populaires peut être trouvé dans un article publié le 30 juillet dans *Tribuna*, organe du bureau du PCT pour les pays tchèques dirigé par M. Svestka. Cet hebdomadaire rappelle qu'à la réunion de Bratislava (3 août 1968)[5], les dirigeants tchécoslovaques avaient reconnu que « la défense et la protection des conquêtes du socialisme dans chaque pays constituent un devoir commun à tous les pays socialistes ». Ainsi se précise la volonté des éléments les plus durs d'imposer à Dubcek et à Smrkovsky[6] une autocritique en bonne

[1] *Rude Pravo* (le Droit rouge), journal quotidien en langue tchèque, est fondé en septembre 1920. Il est, à partir de 1921, l'organe du comité central du parti communiste tchécoslovaque.

[2] Gustav Husak est premier secrétaire du *praesidium* du parti communiste tchécoslovaque depuis le 17 avril 1969.

[3] Lubomir Strougal, ancien ministre de l'Intérieur, chef du Bureau du parti communiste pour les pays tchèques, est nommé, le 4 juin 1969, adjoint du premier secrétaire, Gustav Husak.

[4] Stefan Sadovsky, ancien chef du gouvernement slovaque (janvier-mai 1969), est élu premier secrétaire du parti communiste slovaque le 4 mai 1969.

[5] Une conférence réunissant les représentants des partis communistes et ouvriers de Bulgarie, de Hongrie, de la République démocratique allemande, de Pologne, d'URSS et de Tchécoslovaquie se tient à Bratislava, capitale de la Slovaquie, le 3 août 1968. La déclaration, publiée à l'issue de cette rencontre, est transmise par le télégramme de Prague n° 1981 du 6 août 1968 et le long commentaire qui en est fait, analysant la signification et la portée de ce document : réconciliation ou simple trêve, est communiqué par les télégrammes de Prague n°s 1939 à 1954 et 1955 à 1970 du 4 août 1968, non publiés.

[6] Josef Smrkovsky adhère au parti communiste en 1933, membre du comité central et du bureau politique du PCT en 1945, député à l'Assemblée nationale, vice-ministre de l'Agriculture, directeur des fermes d'État de 1948 à 1951, il est condamné le 19 mars 1959 pour déviationnisme à vingt ans de prison, libéré le 18 octobre de la même année, il devient président d'une coopérative agricole jusqu'en 1963. Après avoir été nommé ministre pour l'administration centrale de l'Économie des Eaux de 1965 à 1967, il devient ministre des Eaux et Forêts de janvier 1967 à avril 1968,

et due forme, certains disent avant le 21 août. Il n'est pas sûr que M. Husak soit désireux d'aller aussi loin, ou, tout au moins, aussi vite.

(*Europe, Tchécoslovaquie, 1961-1970, intervention militaire des troupes du pacte de Varsovie, commémoration du premier anniversaire, 1969, nº 250*)

70

M. Boyer de Fonscolombe, Délégué général *a.i.* de France à Hanoï, à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 860 à 866[1]. *Hanoï, 31 juillet 1969.*

Strictement réservé. (*Reçu* : 11 h. 59).

Le conflit russo-chinois et Hanoï

Quels sont les effets de la tension sino-soviétique sur le Vietnam ? Si l'on constate à Hanoï des frictions très vives au niveau des représentants chinois et russes, il ne semble pas, par contre – d'après les confidences de certains membres des ambassades socialistes – que cette rivalité se répercute sur le plan de l'aide à la RDVN[2].

Le nouvel ambassadeur de Chine à Hanoï : M. Wang Ou Ping[3] et celui d'Albanie, n'ont répondu à aucune des invitations que leur avait adressé le doyen du corps diplomatique, M. Tcherbakov[4], ambassadeur de l'URSS, à l'occasion du départ de M. de Quirielle[5]. L'envoyé de Moscou a feint l'étonnement à cette occasion, en me disant qu'il ne comprenait pas cette attitude, en contradiction avec les excellentes relations de la France avec Pékin. L'ambassadeur de Chine de son côté, m'a fait remarquer qu'il avait fait ses adieux en privé à M. de Quirielle.

D'autre part, à notre réception du 14 juillet, M. Wang Ou Ping n'a jamais voulu s'approcher de la table où se tenait le doyen soviétique et le Premier ministre de la RDVN[6], M. Pham Van Dong, et ceci malgré l'invitation que

et depuis le 16 avril président de l'Assemblée nationale. Le 28 mars 1968, il est nommé membre du *praesidium* du comité central du PCT. Il est l'une des premières victimes de la « normalisation ». Rétrogradé à la demande de Gustav Husak, il est exclu du *praesidium* du comité central du PCT le 18 avril 1969 puis du comité central du parti et relevé de ses fonctions de président de la Chambre du peuple en septembre 1969.

[1] Ce télégramme est signé par André Boyer de Fonscolombe, conseiller des Affaires étrangères, deuxième conseiller près la délégation générale de France à Hanoï depuis avril 1969.

[2] République démocratique du Vietnam.

[3] Wang Ou Ping, ambassadeur de la République populaire de Chine à Hanoï depuis le 6 juin 1969.

[4] Ilia Sergeevitch Tcherbakov, ambassadeur soviétique à Hanoï.

[5] François Simon de Quirielle délégué général de France *a.i.* auprès du gouvernement de la République démocratique du Vietnam à partir de janvier 1966, puis délégué général au même poste du 27 mai 1967 au 18 juillet 1969.

[6] Pham Van Dong, Premier ministre nord-vietnamien depuis 1955.

je lui ai transmise par deux fois de la part de ce dernier, qui exprimait le vœu de s'entretenir avec les ambassadeurs présents. L'envoyé de Pékin devait se sentir bien sûr de son autorité pour défier ainsi en public le Russe et le Vietnamien.

Ces escarmouches diplomatiques paraissent cependant n'avoir eu jusqu'à présent, aucune conséquence pratique sur l'aide que reçoit le Nord-Vietnam tant de Moscou que de Pékin.

L'URSS, d'après ce que l'on me dit, continue à livrer du matériel lourd par la voie maritime d'Haïphong et le chemin de fer du Yunnan où les marchandises seraient réceptionnées dès le terminus chinois par les Nord-Vietnamiens à la suite d'un accord passé avec la Chine. D'après certaines rumeurs, l'aide en armement, particulièrement en fusées, serait pourtant jugée insuffisante par l'armée vietnamienne. Mais ce fait ne serait pas dû à une volonté de restriction de la part de Moscou.

Si, ainsi que le répète M. Tcherbakov, Moscou pousse les Vietnamiens à la négociation, l'URSS ne paraît pas pour autant décidée à diminuer son aide à Hanoï de peur d'être stigmatisée par Pékin et de perdre l'influence assez faible malgré tout, si l'on en juge par les apparences extérieures, qu'elle s'est acquise à grand prix ici. Cette quasi obligation d'aider le Vietnam réduit d'autant sa liberté de manœuvre à Hanoï.

De son côté, la Chine populaire s'efforcerait de reprendre une place plus importante ici, si tant est qu'elle ne l'ait jamais perdue. Elle augmenterait ses livraisons de biens de consommation, de denrées alimentaires et d'armes et certains communiqués américains feraient état de l'emploi de fusées chinoises par les forces de la RDVN. Par sa civilisation, sa race et sa position géographique, la Chine paraît destinée à supplanter l'URSS au Nord-Vietnam. Son influence, malgré l'inquiétude qu'elle suscite chez les Vietnamiens, paraît toujours très grande et moins artificielle que celle des Soviétiques

Ainsi assurée dans une certaine mesure de l'appui de l'URSS et de la Chine, malgré leur querelle, Hanoï poursuit une habile politique d'équilibre entre ces deux puissants voisins. Mais conscient malgré tout de la faiblesse de sa position, le Nord-Vietnam chercherait à y remédier en internationalisant son conflit avec les États-Unis et Saigon. Il s'inspirerait pour ce faire des accords de Genève[1] dont on fait toujours grand cas ici. C'est ce que m'a laissé entendre, sans autre précision, un membre important de la délégation indienne à la Commission internationale de contrôle[2].

(*Collection des télégrammes Hanoï, 1969*)

[1] Les accords de Genève du 20 juillet 1954 mettant fin à la première guerre d'Indochine.

[2] La Commission internationale de contrôle de l'armistice instituée par les accords de Genève du 20 juillet 1954.

71

M. BAYLE, AMBASSADEUR DE FRANCE À LA HAVANE,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 416/AM. *La Havane, 31 juillet 1969.*

Population cubaine et marins soviétiques

Les unités de la marine soviétique qui visitèrent Cuba ont quitté le port de La Havane dans l'après-midi du 27 juillet[1]. La presse locale s'est, tout au long de l'escale, étendue de façon dithyrambique sur l'enthousiasme et la chaleur de l'accueil que réservèrent les Cubains à leurs grands alliés et les témoignages d'amitié que se prodiguèrent réciproquement les dirigeants politiques cubains et le commandement de l'escadre, nous obligent à reconnaître que le gouvernement castriste sut marquer à la flotte russe le très vif intérêt qu'il portait à sa visite.

Les contacts entre marins russes et citoyens cubains ayant été moins directs, il est dès lors plus difficile de mesurer leur chaleur réelle.

Les déplacements des matelots soviétiques à travers la capitale, effectués en autobus et évitant certains itinéraires – notamment ceux qui les auraient fait passer par la vieille Havane – relevaient plutôt du tourisme collectif soigneusement organisé que de la traditionnelle « bordée » chère aux marins des nations non-communistes. Du moins les marins russes rapporteront-ils, comme souvenir de voyage, une idée précise du rôle joué par Marti[2] dans le processus de la libération cubaine et du glorieux échec par lequel se solda l'assaut dirigé par M. Fidel Castro contre la caserne Moncada[3].

Pour répondre certainement à l'étonnement de la population cubaine, consciente du souci des autorités cubaines, et peut-être aussi soviétiques, d'éviter, entre elle et les marins russes, tout contact échappant à la surveillance des responsables, *Granma*[4] du 28 juillet rappelle le comportement

[1] Le détachement naval du contre-amiral soviétique Sokolan est accueilli le 20 juillet par le chef de la flotte cubaine, le commandant Aldo Santamaria. Les manifestations officielles organisées ont eu un caractère principalement protocolaire. Se reporter au télégramme de La Havane nos 203 à 207 du 25 juillet, non reproduit.

[2] José Marti (28 janvier 1853-19 mai 1895), est un homme politique et un poète cubain. Libéral, nationaliste et révolutionnaire, il est considéré comme un héros national, le plus grand martyr et l'apôtre de la lutte pour l'indépendance. Il est tué le 19 mai 1895 en combattant contre l'occupant espagnol, à la bataille de *Dos Rios*. L'Espagne vaincue, abandonne Cuba en juillet 1898.

[3] La caserne de Moncada, à Santiago de Cuba, a été le lieu d'une attaque armée, le 26 juillet 1953, par un petit groupe de révolutionnaires menés par Fidel Castro, qui déclencha la révolution cubaine. L'attaque fut un cuisant échec, la majeure partie des prisonniers furent exécutés par les troupes du général Fulgencio Batista, et les rebelles survivants, arrêtés la nuit suivante furent jugés et condamnés. Castro, condamné à quinze ans de prison, fit, lors de sa défense, un discours de quatre heures intitulé *La Historia me absolvera*, qu'il conclut par ces mots : « Condamnez-moi, cela n'a aucune importance. L'histoire me réhabilitera ». Il est libéré lors d'une vague d'amnistie en mai 1955, s'exile au Mexique puis aux États-Unis d'où il réorganise la résistance à Batista.

[4] *Granma* est le quotidien du parti communiste cubain. Ce journal tire son nom de celui du yacht qui fut utilisé par Fidel Castro et quatre vingt-un autres rebelles pour aller à Cuba en 1956 et

scandaleux des marins américains, courant les bars et les filles ou brutalisant les populations urbaines et rurales, et produit à l'appui de ses affirmations des extraits d'articles de presse publiés entre décembre 1920 et mars 1949. « Quelle différence ! » observe le rédacteur, qui porte sur les marins soviétiques le jugement suivant :

« Ils se caractérisent par leurs innombrables vertus : leur éducation, leur affabilité, leur discipline, leur esprit révolutionnaire, leur respect et leur sens profond de l'humain, ils fraternisent immédiatement avec les Cubains. Ils apprécièrent notre hospitalité, ils développèrent diverses activités solidairement avec nous, activités que couronna leur présence à la récolte de la canne ».

Les équipages soviétiques, soumis à un programme de visites de centres de travail, de l'Académie Navale de Mariel, de jardins zoologiques, de l'aquarium, des hauts lieux de la Révolution cubaine et des canaverales, eurent toutefois l'occasion de se divertir de façon moins austère le samedi 27 juillet, au Cercle des FAR[1] où les avaient invités à une soirée dansante les membres des Jeunesses communistes.

C'était là la récompense de l'effort effectué par les 760 marins qui, le 26 juillet, avaient participé pendant deux heures à Matanzas à la « Grande Zafra »[2] des 10 000 000 sous la conduite du contre-amiral Sokolan. Le Premier ministre[3] présent à cette manifestation d'amicale solidarité ne manqua pas de saisir l'occasion qui s'offrait à lui d'évoquer l'importance du travail de la canne pour le bon développement de la révolution cubaine, « dans notre pays, les soldats tiennent la machette dans une main, le fusil dans l'autre… Nous suivons ainsi la grande tradition de l'armée soviétique ». Il se plut à rappeler que « les techniciens militaires soviétiques présents à Cuba ont toujours collaboré avec les militaires cubains aux travaux collectifs et à la coupe de la canne à sucre… » et observa à un certain moment « aujourd'hui nous nous trouvons ici avec les représentants de la Flotte ; nous espérons qu'un jour l'opportunité se présentera d'avoir à nos côtés, comme en ce moment, les représentants de l'Armée soviétique ». Il se réjouit du développement des forces armées soviétiques en ces termes : « Lorsque vous vous renforcez et intensifiez votre préparation combative, vous accroissez notre propre force et aidez au bon déroulement de notre zafra. À mesure que change l'équilibre des forces, les impérialistes s'affaiblissent et, en conséquence, nous pouvons mieux nous consacrer à produire et à développer notre économie… ».

lancer la révolution. La première édition de *Granma* fut lancée le 4 octobre 1965. Le journal résulte de la fusion de deux quotidiens nationaux : *Revolución* (créé en 1959), organe officiel du Mouvement du 26 juillet, et le *Noticias de Hoy* (lancé en 1938), organe officiel du parti socialiste populaire, rallié à Batista, pendant sa dictature.

[1] FAR ou Forces armées révolutionnaires. Le ministère des FAR fut créé en 1959 par Camilo Cienfuegos et Raúl Castro.

[2] « La grande Zafra » ou la récolte de la canne à sucre à Cuba. La récolte avait été estimée à 10 millions de tonnes, mais ce fut un échec.

[3] Fidel Castro est Premier ministre depuis le 16 février 1959.

Aucune allusion au panaméricanisme révolutionnaire castriste n'a été faite ou tout au moins n'apparaît dans les comptes-rendus officiels. Du côté des dirigeants cubains comme de l'ambassade soviétique, le désir était évident d'affirmer publiquement une amitié sans nuages fondée sur l'égalité et la solidarité. Il n'a sûrement pas déplu au Premier ministre de recevoir la flotte russe dans une conjoncture de travail intense, culminant avec la commémoration dans les champs de canne du 26 juillet, jour anniversaire de l'attaque de la caserne Moncada. Les officiers russes et les observateurs politiques qui ne pouvaient manquer d'être à leurs côtés ont été ainsi témoins de l'immense mobilisation populaire qui avait pratiquement vidé La Havane ce jour-là. Cet aspect productif de l'activité révolutionnaire a peut-être estompé certaines irritations que fait naître dans l'esprit soviétique l'aspect aventuriste des orientations latino-américaines du castrisme.

J'ai dans mes communications des 25, 26 et 28 juillet[1] souligné les aspects politiques les plus importants d'une visite dont les Russes et Cubains ont nié avec force qu'elle répondît à autre chose qu'à un désir de marquer la chaleur des relations entre l'URSS et son allié dans la mer des Antilles.

La première impression née de l'apparente discrétion avec laquelle les dirigeants cubains accueillirent les unités navales soviétiques céda rapidement devant le « réchauffement » évidemment marqué par la visite au navire amiral des principales autorités du régime et par la participation des équipages à la récolte sucrière de 1970.

Certes il n'y eut pas de réception au palais de la Révolution et les agences de presse accréditées à Cuba ont regretté d'avoir été tenues quelque peu à l'écart des divers épisodes d'un événement aussi notable. L'ambassade soviétique – confiée en l'absence de l'ambassadeur[2] au ministre conseiller – s'inspira, dans sa réception, d'une sobre austérité révolutionnaire qui consola les épouses des invités de n'avoir point été priées de se joindre à leurs maris. Les yeux des observateurs russes et cubains étaient fixés sur le commandant Castro… Après le premier effet de suspense, tout le monde respira… Le maître de Cuba avait ouvert les bras à son allié. On restait dans la ligne du discours prononcé le 2 janvier sur la place de la Révolution. Cette « chaleur » dont parle la presse cubaine se manifesta donc surtout au niveau des hautes sphères. C'était un contact entre deux gouvernements et la politique ayant en la circonstance plus d'importance que l'amitié entre les Russes et les Cubains ces derniers se contentèrent de se côtoyer sans pouvoir se mêler et, partant, se connaître.

(Amérique 1964-1970, Cuba, relations avec l'URSS et les pays communistes, 1969, n° 59)

[1] Se reporter aux télégrammes de La Havane n°s 203 à 207, 208 et 209, 210 et 211, respectivement des 25, 26 et 28 juillet, non publiés. À rapprocher de ces documents la dépêche n° 39/AM du 18 janvier 1969, soulignant la cordialité nouvelle des relations entre les deux gouvernements et les deux partis communistes, qui se traduit par des manifestations diverses et la signature d'accords entre les deux pays.

[2] Aleksandre Alekseevich Soldatov est ambassadeur de l'URSS à Cuba depuis janvier 1968.

72

COMPTE RENDU

Réunion tripartite du 31 juillet 1969

C.R.

I – *Séjours de M. Bourges au Tchad*

Le samedi 26 juillet, M. Bourges[1] a été reçu par le président Tombalbaye. Auparavant, il avait pu s'entretenir avec les responsables français militaires et civils. Il a constaté[2] :

– des rapports peu amènes entre les militaires français et tchadiens ;

– une certaine tendance au « perfectionnisme » de la part des militaires français ;

– des difficultés quant au fonctionnement de la mission civile les Tchadiens ne désirant pas que les Français s'immiscent dans leurs propres affaires et les instructions données aux administrateurs français étant trop imprécises pour que des missions puissent leur être confiées par les préfets tchadiens[3].

Devant le président Tombalbaye, M. Bourges a exposé les conclusions du Conseil restreint tenu à l'Élysée[4]. Le chef de l'État tchadien s'est contenté de lui demander de revenir à Fort-Lamy le 30 juillet pour participer à la réunion du Comité de défense franco-tchadien.

Le 30 juillet, devant le Comité de défense, M. Bourges a refait son exposé du 26 juillet. Les autorités tchadiennes présentes ont donné leur accord avec, toutefois, certaines restrictions mentales du côté du colonel Doumro.

Sur le fond du problème, les impressions de M. Bourges peuvent se résumer de la manière suivante :

[1] M. Yvon Bourges, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, séjourne au Tchad du 26 au 28 juillet où il est reçu par le président Tombalbaye et procède à l'examen des problèmes de la coopération franco-tchadienne. Il est accompagné du général de brigade Frédéric Guinot, chef du bureau du service national de Coopération au ministère des Affaires étrangères et de M. Van Grevenynghe, conseiller technique au Cabinet du secrétaire d'État. Cette visite intervient à un moment où des informations de sources diverses font part d'une recrudescence sensible des opérations de harcèlement menées contre les forces de l'ordre par les rebelles, particulièrement dans le nord du pays.

[2] Se reporter aux comptes rendus de la réunion hebdomadaire du comité de Défense, transmis par les télégrammes de Fort-Lamy n°s 533 à 535 du 30 juin, 544 à 550 du 6 juillet, 556 à 560 du 11 juillet, ainsi qu'à la synthèse des activités des missions militaire et civile communiquée par le télégramme de Fort-Lamy n°s 567 à 571 du 17 juillet.

[3] Suite aux décisions prises lors du passage de M. Yvon Bourges, des instructions précises sont données concernant la mise en place de conseillers d'administration français dans les préfectures. Leur mission est définie dans le télégramme de Fort-Lamy n°s 625 et 626 du 3 août.

[4] Au cours de ce Conseil restreint tenu à l'Élysée, il a été décidé de porter l'effort principal sur le reconditionnement de l'armée tchadienne. Au bout d'un délai d'un an, l'intervention militaire française proprement dite devra être réduite pour cesser complètement deux ans plus tard.

– il n'y a pas d'autre solution politique au Tchad que le président Tombalbaye, qui se révèle un homme capable et parfaitement conscient de la situation de son pays et dont l'assise politique est loin d'être aussi fragile qu'on veut bien le dire.

– la réorganisation de l'armée tchadienne est certainement une tâche considérable qu'il convient d'entreprendre immédiatement sans trop s'attacher à la perfection dans le détail ; il faut l'associer étroitement à l'action de nos forces à tous les niveaux.

– quant à la rébellion, il s'agit de bandes peut-être plus nombreuses qu'on ne l'avait cru et entre lesquelles sont établis des contacts, mais il est complètement erroné de vouloir comparer la situation du Tchad à celle de pays qui, autrefois, ont connu des guerres de type colonial.

II – *Séjour de M. Bourges à Yaoundé*

M. Bourges a été reçu par le président Ahidjo qui a convenu avec lui que le soutien apporté au président Tombalbaye était absolument nécessaire. M. Bourges lui a demandé de s'entremettre entre le président Tombalbaye et le général Bokassa pour réconcilier les deux chefs d'État.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches/DAM, Tchad, 1959-1969, relations avec la France, 1969*)

73

M. GORCE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BAGDAD,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 593 à 598. *Bagdad, 2 août 1969.*

(*Reçu* : le 4, 14 h. 40).

Je me réfère à mon télégramme no 403[1].

Le secrétaire particulier du général de Gaulle m'ayant demandé de remettre au président de la République irakienne[2] une lettre le remerciant pour le message que ce dernier lui avait fait parvenir avec un cadeau en juin dernier par l'intermédiaire du chef d'État-major de l'armée irakienne, je me suis acquitté de cette mission le 31 juillet.

[1] Par le télégramme nos 403 à 405 du 22 mai 1969, M.Gorce, ambassadeur de France à Bagdad, confirme le départ du général Hamed Chehab pour Paris le 31 mai. Il ajoute que le vice-président de la République d'Irak et chef d'état-major général de l'armée souhaitait remettre au général de Gaulle, au cours de son voyage, un cadeau ainsi que le grand collier de l'ordre rafidain (décoration irakienne la plus prestigieuse). L'ambassadeur explique au général Chehab que ce projet est irréalisable et suggère que le cadeau et la décoration soient remis à une personnalité française qui les ferait parvenir au général de Gaulle.

[2] Le président de la République d'Irak est le général Hassan al-Bakr depuis le 17 juillet 1968 ; il exerce en outre, à compter du 1er août 1968, les fonctions de président du Conseil et de chef de l'armée.

C'était la première fois que je rendais visite au général Hassan al-Bakr. Il m'a exprimé tout d'abord la gratitude de la nation arabe et particulièrement celle des autorités irakiennes pour l'attitude prise par le général de Gaulle dans le conflit israélo-arabe ainsi que sa satisfaction de voir cette politique poursuivie par le gouvernement français et il m'a chargé de transmettre à Votre Excellence, aux membres du gouvernement, au Premier ministre et au Président de la République l'expression de sa haute estime ainsi que l'assurance de sa volonté de développer dans tous les domaines les relations avec la France.

Abordant spontanément les questions économiques, il me confirma que le Conseil de la Révolution[1] avait donné pour instruction au gouvernement d'accepter en priorité les offres des sociétés françaises pourvu qu'elles ne s'écartent pas trop sensiblement sur le plan des prix et des conditions de crédit de celles de leurs concurrents. C'est ainsi qu'il m'annonça qu'il avait présidé lui-même la réunion qui avait décidé la signature d'un contrat avec LMT pour la fourniture à l'Irak de centraux téléphoniques (cf. mon télégramme n° 589)[2].

Il ajouta que son gouvernement avait examiné une proposition japonaise concernant la construction pour le compte de la compagnie nationale de navigation de bateaux de commerce mais qu'il était prêt à étudier des offres de chantiers navals français.

Poursuivant son exposé il souligna que son gouvernement tenait à exécuter le contrat *Mirage*[3]. « L'Irak, me déclara-t-il, a absolument besoin de ces avions et je puis vous assurer que depuis un an que nous sommes au pouvoir nous recherchons la possibilité de financer l'opération, mais nous ne l'avons malheureusement pas encore trouvée en raison de la situation financière qui nous a été léguée par nos prédécesseurs. Nous souhaitons que le gouvernement français nous aide à résoudre ce problème en demandant aux sociétés intéressées de faire les meilleurs prix, et de diminuer les délais de livraison et en étudiant un mode de financement qui fasse intervenir partiellement au moins les ressources en pétrole brut que l'ERAP[4] pourra retirer du sol irakien ». J'ai fait remarquer au général Bakr que l'ERAP se trouvait en Irak en période d'exploration et non de production et lui ai laissé entendre qu'il me paraissait quasi impossible de bâtir sur des hypothèses les clauses d'exécution d'un contrat.

En terminant cet entretien j'ai signalé à mon interlocuteur l'intérêt que nous attachions à certaines réalisations dans le domaine culturel et tout particulièrement à la reprise de l'enseignement du français dans

[1] Le Conseil du commandement de la Révolution est formé le 17 juillet 1968 lors du coup d'État. Voir *D.D.F.* 1968-II, n° 58.

[2] La société française LMT (Le matériel téléphonique) signe le 23 juillet 1969, avec la direction générale des PTT irakiens, un contrat d'une valeur de 25 millions de francs pour la livraison de centraux téléphoniques.

[3] Le contrat de vente de *Mirage* est signé le 6 avril 1968. Voir *D.D.F.* 1968-I, n°s 79 et 190, 1969-I n°342 et ci-après le compte rendu d'entretien du 1er octobre 1969.

[4] ERAP, ou entreprise de recherche et d'activités pétrolières, est un établissement public à caractère industriel et commercial (*D.D.F.* 1967-II, n° 261).

l'enseignement secondaire. Le président m'a paru favorable à l'adoption de cette mesure dont il conviendrait de nous efforcer d'obtenir la mise en œuvre au cours de la première réunion de la commission mixte prévue dans le cadre du récent accord culturel franco-irakien[1].

(*Direction d'Afrique-Levant, Levant 1966-1970, Irak, relations avec la France*)

74

M. DALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BAMAKO,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 346 à 348. *Bamako, 2 août 1969.*

(*Reçu* : le 4, 17 h. 36).

Visite au capitaine Yoro Diakite

J'ai trouvé ce matin le chef du gouvernement provisoire[2] beaucoup plus confiant en l'avenir que lors de ma dernière visite. Manifestement l'affirmation par le lieutenant Moussa Traore[3] de la volonté du CMLN de ne plus tolérer qu'une minorité de « perroquets du socialisme » tente d'imposer sa loi à la nation, lui paraissait de nature à redonner au gouvernement provisoire l'autorité qui lui faisait défaut. Sans doute était-il aussi, désormais, rassuré sur son maintien à la tête de ce gouvernement[4].

Le capitaine Yoro Diakite n'a pas fait mystère des décisions du CMLN. Celui-ci a rompu définitivement avec le passé et s'oriente sans hésitation vers une économie libérale. Des mesures vont êtres prises dans les semaines qui suivent qui témoigneront de cette orientation. Le CMLN a compris qu'il n'avait plus rien à attendre des cadres de l'actuelle administration, privilégiés de l'ancien régime, vivant à l'écart des réalités maliennes. Il est décidé à commander.

Dans le domaine de l'assistance technique, le CMLN n'en continuera pas moins à accepter tous les concours qui s'offriront, qu'ils proviennent de pays amis ou de pays moins amis[5], la seule condition étant que ces derniers

[1] L'accord culturel franco-irakien est signé le 24 avril 1969.

[2] Le capitaine Yoro Diakite est premier vice-président du comité militaire de libération nationale depuis le 19 novembre 1968 et chef du gouvernement provisoire du Mali depuis le 22 novembre 1968.

[3] Le lieutenant Moussa Traore est président du comité militaire de libération nationale (CMLN) et chef de l'État depuis le 19 novembre 1968.

[4] Se reporter à la Conférence nationale des cadres qui s'est tenue du 25 au 31 juillet, sous la présidence du CMLN et du gouvernement provisoire à Bamako, et au discours de clôture prononcé le 31 juillet 1969 par le lieutenant Moussa Traore, président du CMLN, reproduit dans la dépêche hebdomadaire de Bamako no 31 (du 29 juillet au 3 août 1969), datée du 5 août 1969.

[5] Ainsi, par exemple, le 18 juillet, le capitaine Yoro Diakite, chef du gouvernement provisoire, déclare à propos des relations sino-maliennes : « Je souhaite de tout mon cœur que la collaboration bilatérale continue ».

s'abstiennent de toute propagande et de toute ingérence dans la politique intérieure du Mali.

Le capitaine Yoro Diakite s'est félicité de la compréhension dont le gouvernement français avait fait preuve à l'occasion des démarches récemment effectuées à Paris par M. Nègre[1] et a souligné combien le Mali comptait sur l'aide que la France pouvait lui apporter auprès des organismes financiers internationaux.

Le ministre de l'Intérieur et de la Défense, le capitaine Charles Samba Cissoko[2], membre du CMLN, que j'avais vu peu avant, ne m'avait pas caché que ses camarades et lui-même avaient été surpris par la violence des attaques des partisans de l'ancien régime, lors de la conférence nationale des cadres, et déçus par l'incapacité de cette opposition à participer de façon constructive aux débats[3]. Le capitaine Charles Samba Cissoko estime qu'une page est tournée. Après avoir fait preuve de patience, le CMLN va désormais sévir sans faiblesse contre les nostalgies du passé et tenants d'une idéologie étrangère.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Mali, 1959-1969, politique intérieure, nº 16*)

75

M. Dauge, Ambassadeur de France a Phnom Penh,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1459/AI[4]. *Phnom Penh, 2 août 1969.*

Le mois de juillet a commencé par la visite officielle au Cambodge du chef du gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Viêtnam[5] et

[1] M. Louis Nègre, ministre des Finances du Mali, séjourne à Paris du 6 au 12 juillet. Il s'entretient avec M. Yvon Bourges, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, de la coopération financière et monétaire entre les deux pays, puis avec M. V. Giscard d'Estaing, ministre des Finances, des conditions d'application des accords monétaires franco-maliens de 1967, de la situation financière du Mali, du déblocage par anticipation de la subvention budgétaire promise pour 1969. Par lettre du 22 juillet, le ministre des Finances, Giscard d'Estaing, fait savoir à M. Nègre, qu'une avance de trésorerie de 7,5 millions de francs français est mise à la disposition du Mali.

[2] Le capitaine Charles Samba Cissoko, ancien commandant de la garde républicaine, membre du comité militaire de libération nationale depuis le 19 novembre 1968, est ministre de la Défense nationale, de l'Intérieur et de la Sécurité depuis le 22 novembre 1968.

[3] La réunion de la conférence des cadres, qui s'est tenue à Bamako du 25 au 31 juillet, était composée de fonctionnaires, d'enseignants, d'agents des sociétés d'État, tous redevables de leur position à l'ancien régime, à l'exclusion des représentants des paysans ou des commerçants. La conférence s'est livrée à une critique systématique du CMLN qui a réagi en marquant sa volonté de ne pas renoncer au pouvoir avant d'avoir atteint ses buts qui seront poursuivis, selon les propres termes du président du CMLN « avec la rigueur qui caractérise la discipline de l'armée ». Ces objectifs sont essentiellement d'ordre économique et financier.

[4] Cette dépêche, intitulée : *De la situation politique au Cambodge (mois de juillet 1969)*, est signée par Louis Dauge, ministre plénipotentiaire, ambassadeur de France à Phnom Penh depuis le 10 mai 1968.

[5] Huynh Tan Phat, président du gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Vietnam (GRP) depuis sa création le 8 juin 1969 par le Front national de libération sud-vietnamien (FNL), est reçu en visite officielle au Cambodge du 30 juin au 5 juillet 1969.

s'achève sur la réunion bi-annuelle du Congrès du *Sangkum*[1] qui vient de s'ouvrir au moment où cette dépêche est expédiée. Politique étrangère et politique intérieure, d'ailleurs étroitement liées l'une à l'autre, retiennent ainsi l'attention.

Le Cambodge n'est pas isolé et jouit de nombreuses amitiés dans le monde, mais il est en *mauvais termes avec ses voisins. Ses rapports sont médiocres avec le Laos, inexistants ou mauvais avec la Thaïlande en dépit de quelques gestes de part et d'autre. Avec le Vietnam, ils sont complexes.* Le prince Sihanouk n'a d'autres interlocuteurs que le gouvernement de Hanoï et le FNL qu'il joue gagnants à plus ou moins brève échéance. Eux seuls ont reconnu solennellement les frontières du royaume mais, en fait, ils ne les respectent pas et la *méfiance traditionnelle des Khmers contre les « Annamites »* trouve chaque jour de nouvelles raisons de se renforcer. Ces atteintes à la souveraineté du Cambodge sont-elles la conséquence de la guerre et prendront-elles fin avec elle ou reflètent-elles la *tradition expansionniste du Vietnam* ? Pour les Cambodgiens la réponse n'est pas douteuse mais, puisqu'il faut bien vivre avec le Vietnam comme voisin, l'occasion du voyage de M. Huynh Tan Phat a paru bonne pour manifester des sentiments d'amitié et obtenir le renouvellement de promesses rassurantes. À cela se limite le bilan d'une visite qui ne pouvait rien changer à la situation dans les régions proches de la frontière ni aux conditions dans lesquelles s'établissent, pour le moment, les rapports khméro-vietnamiens.

Le mois de juillet a vu également l'arrivée d'un diplomate américain qui est l'élément précurseur de la future ambassade[2]. Le chargé d'Affaires, M. Rives[3], est attendu le 15 août prochain. Malgré les articles déplaisants qui paraissent fréquemment dans la presse, l'on peut être sûr que le représentant des États-Unis sera bien accueilli, par le prince Sihanouk d'abord qui attache une grande importance aux liens ainsi renoués entre son pays et Washington, par la plupart des Cambodgiens aussi qui s'inquiètent de l'avenir de leur pays et fondent des espoirs certainement exagérés sur la générosité américaine.

L'on ne peut dire que la situation au point de vue de l'économie et de celui de la sécurité soit catastrophique. Il est plus juste de parler de *stagnation* et, çà et là, de *pourrissement*. Il pourrait y être remédié si les moyens nécessaires étaient énergiquement mis en œuvre, mais le prince Sihanouk est seul ou presque à faire preuve de dynamisme.

[1] *Sangkum reastr niyum*, (« communauté socialiste populaire ») mouvement politique créé par le prince Sihanouk en 1955.

[2] Le 2 juillet 1969, les États-Unis annoncent la reprise immédiate de leurs relations diplomatiques avec le Cambodge au niveau des chargés d'Affaires. Le 3 mai 1965, le Cambodge avait justifié la rupture des ses relations diplomatiques avec les États-Unis par la persistance des agressions contre le territoire cambodgien par « les forces armées américano-sud-vietnamiennes ». Sur ce sujet, voir *D.D.F.* 1965-I, n° 203.

[3] Lloyd Michael Rives, chef de la mission diplomatique américaine à Phnom Penh à partir d'août 1969.

Il n'y a pas de gouvernement digne de ce nom depuis que M. Penn Nouth[1] s'est fait mettre en congé pour maladie. Comme le Prince lui demandait récemment de reprendre ses fonctions, il lui a répondu que le Cambodge étant en fait en régime présidentiel, il serait plus réaliste que le chef de l'État prenne lui-même directement en main le gouvernement du pays. Cette suggestion n'a pas plu au prince Sihanouk qui songe au contraire à se donner du recul et à se borner au *rôle d'animateur* « comme Mao Tsé-toung en Chine » selon sa propre expression. Mais si le prince Sihanouk reste au Cambodge comme il semble bien en avoir l'intention, l'existence d'un gouvernement fort est-elle concevable ? Les semaines qui viennent montreront vers quelle formule on s'oriente.

(*Asie, CLV, Cambodge, 1966-1979*)

76

M. Pelen, Ambassadeur de France à Bucarest,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 671 à 676. *Bucarest, 3 août 1969.*

Urgent. (*Reçu* : 19 h. 16).

Visite de M. Nixon

Les autorités roumaines avaient consacré beaucoup d'attention à régler les détails extérieurs de la visite du président Nixon[2]. On avait l'impression, à la veille du voyage, que ce serait évidemment un spectacle populaire, mais rigoureusement organisé pour éviter des effusions dont les Soviétiques pourraient prendre ombrage, surtout « s'ils viennent à Bucarest au cours de l'année ».

On travaillait fiévreusement depuis plusieurs semaines, pour ouvrir à temps le nouvel aéroport d'Otopeni que M. Nixon a en quelque sorte inauguré. Tout est sorti de terre en quelques jours, bâtiments, arbres, fleurs, chaussées construites ou remises en état, etc. Mais ce n'est pourtant que la veille au soir qu'on a pavoisé, et encore sans ostentation, les rues que devait emprunter le cortège. Et je constate quelques minutes après le départ du Président que ces décorations ont soudainement disparu.

La foule des grands jours avait été convoquée, mais, c'est bien entendu, encadrée par les responsables d'usines ou de quartiers qu'elle s'est rendue

[1] Penn Nouth, président du Conseil des ministres du Cambodge depuis le 27 janvier 1968, a déjà été chef du gouvernement du 14 août 1948 au 11 février 1949, du 24 janvier au 22 novembre 1953, du 7 avril 1954 au 25 janvier 1955, du 22 janvier au 29 avril 1958 et du 29 janvier 1961 au 6 août 1962. Le 5 mai 1969, le prince Sihanouk l'autorise à prendre un congé de six mois pour raison de santé, le 31 juillet 1969 il accepte sa démission.

[2] Élu le 5 novembre 1968, Richard Nixon devient en janvier 1969 le 37e président des États-Unis.

sur le trajet du cortège, on lui avait distribué de petits drapeaux mais pas de mot d'ordre à clamer. En outre, un impressionnant dispositif militaire avait été mis en place longtemps à l'avance sur les 18 kilomètres du trajet.

L'accueil que l'on semblait vouloir simplement cordial a tout de même été des plus chaleureux. Si, à l'aéroport, le public était modéré dans ses manifestations, les acclamations se sont faites plus nombreuses et plus spontanées en se rapprochant du centre. La foule était, dans la ville, très nombreuse, jeune, et visiblement flattée d'accueillir en Roumanie un puissant personnage, chef d'un pays qui vient de conquérir la lune[1].

Mais à aucun moment ces manifestations de sympathie n'ont pris un tour hostile à l'URSS ou trop favorable aux États-Unis.

La bonne humeur de M. Nixon qui lançait en roumain « Vive l'amitié roumano-américaine » et même « Vive Ceaucescu », sa décision d'aller de temps à autre serrer des mains dans la foule ont soulevé par moments un enthousiasme proche de celui qu'avait suscité le général de Gaulle. Quant à M. Ceaucescu, bien que plus réservé, il était visiblement satisfait.

Au total, l'impression est d'un réel succès populaire qui a peut-être dépassé les prévisions des dirigeants roumains, mais ceux-ci ont laissé faire.

De telles manifestations qui renforcent la position personnelle de M. Ceaucescu ne sont pas inutiles à la veille du Congrès[2] et surtout elles paraissent avoir profondément frappé le président Nixon et ses collaborateurs, ce qui était un des buts de l'opération.

ANNEXE

Traduction

Scînteïa du 4 août 1969

ENTRETIENS OFFICIELS
(à l'occasion de la visite du président Nixon)

Les entretiens officiels roumano-américains ont pris fin dimanche matin au Palais du Conseil d'État.

Le président Nicolae Ceausescu et le président Richard Nixon, ayant à leurs côtés, Ion Gheorghe Maurer, président du Conseil des Ministres et H. Kissinger, assistant spécial du président des États-Unis, ont évoqué certains problèmes concernant les relations bilatérales et la situation internationale.

De même, ont pris fin les entretiens entre les autres personnalités officielles roumaines et américaines[3].

[1] Le 20 juillet 1969, un Américain, Neil Armstrong, marche pour la première fois sur la Lune. Il est le premier homme qui foule le sol lunaire.

[2] Le Xe congrès du PCR (parti communiste roumain) se tient du 6 au 12 août 1969. 71 délégations étrangères sont présentes, par contre, celles de Chine, d'Albanie, de Corée du Nord et de Cuba sont absentes.

[3] Le télégramme de Bucarest n°s 683 à 695 du 4 août, non publié, reprend les échanges de vues entre l'ambassadeur des États-Unis à Bucarest, M. Davis, et M. Gliga, vice-ministre des Affaires étrangères (création d'une bibliothèque roumaine aux États-Unis et américaine en Roumanie , convention consulaire, accord aérien, questions économiques et commerciales), avec M. Joseph

Examinant l'état actuel et les perspectives des relations bilatérales, les deux présidents ont souligné avec satisfaction qu'aucun problème directement litigieux ne sépare la Roumanie et les États-Unis d'Amérique et que les échanges et les contacts roumano-américains, basés sur l'avantage et le respect réciproque, ont enregistré des progrès, améliorant ainsi les relations entre les deux pays.

Ils ont salué, particulièrement, l'accroissement des échanges sur le plan culturel, de l'enseignement, de la technique et de la science qui a permis, à un degré plus élevé, une connaissance réciproque et sont convenus de continuer à coopérer dans ces domaines. On est arrivé, de manière concrète, à la création d'une bibliothèque américaine en Roumanie et d'une bibliothèque roumaine aux États-Unis.

Au cours des entretiens, les deux présidents sont tombés d'accord pour reprendre les négociations officielles relatives à la conclusion d'une convention consulaire et ont exprimé leur espoir que les tractations concernant l'accord aérien civil pourront être reprises à une date convenable.

Les deux chefs d'États ont accordé une attention particulière aux relations économiques entre les deux pays. Appréciant la tendance ascendante, marquée par ces relations au cours des dernières années, les deux parties ont souligné la nécessité de développer et de diversifier leurs relations économiques, dans l'intérêt des deux pays, et sont convenues de chercher de nouvelles voies et de nouveaux moyens de mettre en valeur toutes les possibilités, dans cet important domaine de la coopération.

Les deux présidents ont constaté l'existence de prémisses favorables pour le développement des relations entre la Roumanie et les États-Unis et ont exprimé leur conviction commune qu'un pareil développement sert les intérêts des deux pays, aussi bien que ceux de la coopération internationale.

Les deux chefs d'État ont procédé à un large échange de vues sur les principaux problèmes de l'actualité internationale. Ils ont exposé les points de vue de leurs gouvernements sur les problèmes de la sécurité et de la coopération européennes, des relations entre les États à régimes sociaux différent, du désarmement, du Vietnam et du Proche-Orient.

Le président Nicolae Ceausescu a exprimé l'opinion du gouvernement roumain selon laquelle promouvoir des relations normales entre tous les États sur la base des principes d'indépendance, de souveraineté, de non-immixtion dans les affaires intérieures, d'égalité en droits et d'avantage réciproque, constitue la meilleure voie pour accroître la confiance entre les pays et entre les peuples, pour créer les conditions favorables, permettant d'aborder, de manière constructive, les problèmes internationaux d'importance majeure, et de renforcer la paix et la sécurité mondiales.

Le président Richard Nixon a réaffirmé sa position de respect à l'égard de l'indépendance, de la souveraineté et de l'égalité en droits de tous les pays, petits ou grands, ainsi que de leur droit de garder les institutions nationales et l'individualité de leur caractère national.

On a réaffirmé l'attachement des gouvernements de la Roumanie et des États-Unis d'Amérique à l'ONU sur la base des principes sus-indiqués et on a exprimé la décision de contribuer à l'amélioration de l'activité de cet important instrument d'entente et de collaboration internationales.

Les deux présidents ont exprimé leur satisfaction au sujet de l'esprit cordial, sincère et empreint de respect réciproque, qui a caractérisé leurs entretiens. Ceux-ci ont démontré, une fois de plus, l'utilité des échanges de vues entre les hommes d'État, en tant que voie principale pour maintenir et consolider, dans les conditions actuelles, la paix et l'entente internationales.

Dans cet esprit, les deux présidents sont convenus de maintenir et de développer, à divers niveaux, les échanges de vues et les contacts entre les gouvernements roumain et américain.

(*Europe, Roumanie, 1961-1970, visite du président Nixon, 1969, n°s 219 et 220*)

Sisco, secrétaire d'État adjoint américain chargé des Affaires du Moyen-Orient, avec M. Helmut Sonnenfeldt, directeur du bureau de la recherche sur les Affaires soviétiques au département d'État américain.

77

M. PELEN, AMBASSADEUR DE FRANCE À BUCAREST,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 683 à 695. *Bucarest, 4 août 1969.*

Réservé. Diffusion réservée. (*Reçu* : le 5, 15 h. 56).

L'ambassadeur des États-Unis en Roumanie, M. Davis[1], a donné quelques indications sur les récentes conversations roumano-américaines qui viennent d'avoir lieu à Bucarest[2]. Il n'a pas assisté aux entretiens entre le président Nixon et M. Ceaucescu[3] et ce qu'il a dit a trait essentiellement aux échanges de vues entre les deux délégations.

1. Sur le plan bilatéral, certains progrès ont été réalisés :

– l'ambassadeur et M. Gliga, vice-ministre des Affaires étrangères, ont signé un accord portant création d'une bibliothèque roumaine aux États-Unis et d'une bibliothèque américaine en Roumanie. Sur bien des points, cet accord est analogue à celui qui a été signé par les Roumains avec les Italiens et avec nous.

J'adresse au Département le texte de cet arrangement[4], dont la mise en œuvre demandera inévitablement un certain temps, car les Américains ne disposent ici ni de terrain ni de local.

– Il a été convenu de reprendre les négociations dès le 1er septembre sur la convention consulaire, mais leur aboutissement devrait nécessiter lui aussi un certain délai, tant sont nombreuses les difficultés à résoudre.

– Sur l'accord aérien, les deux parties se sont bornées à exprimer l'espoir de reprendre les conversations. La parole est aux Roumains qui ont jusqu'ici insisté pour conserver à la *Tarom*[5] le monopole de vente des billets, ce qui réduirait les avantages financiers que la compagnie exploitante, en l'espèce *Pan American Airways*[6], retirerait de l'opération. Du côté

[1] M. Richard Hallock Davis est ambassadeur des États-Unis à Bucarest de 1965 à fin août 1969, lui succède Léonard C. Meeker.

[2] De retour d'Extrême-Orient, le président Richard Nixon fait une étape en Roumanie du 2 au 4 août 1969.

[3] Se reporter au télégramme de Bucarest nos 679 à 682 du 4 août, non publié, qui fait part des commentaires de la partie roumaine sur les entretiens Nixon-Ceausescu.

[4] Le texte de cet accord, en anglais, signé par Richard Davis, ambassadeur des États-Unis, et Vasile Gliga, vice-ministre des Affaires étrangères de la République socialiste de Roumanie, portant la date du 3 août 1969, est classé dans le dossier d'archives *Europe, Roumanie (1961-1970), relations avec les États-Unis, voyage du président Nixon, 1969, no 220.*

[5] TAROM (*Transporturile Aeriene Române*) est la compagnie aérienne de Roumanie, créée en 1954, elle succède à la compagnie franco-roumaine de navigation aérienne des années 1920.

[6] La *Pan American World Airways* (*Pan Am*) est fondée en 1926 par John K. Montgomery et Richard B. Bevier pour desservir Key West, en Floride, à La Havane, Cuba. A la fin des années 1920 et au début des années 1930, *Pan Am* rachète de nombreuses compagnies, en activité ou en faillite, en Amérique centrale et en Amérique du sud. Début 1942, *Pan Am* devient la première compagnie aérienne à exploiter des lignes traversant le globe. Après la guerre, *Pan Am* perd son

américain, on est assez sceptique quant aux chances de succès de cette négociation.

– C'est sur les questions économiques et commerciales que les Roumains ont le plus insisté.

Ils ont d'abord demandé que les deux pays accroissent le nombre des projets exécutés en commun (avec compensation, coopération, etc.). L'octroi à la Roumanie de la clause de la nation la plus favorisée a fait l'objet d'une requête de la part de M. Burtica[1], ministre du Commerce extérieur. La délégation américaine a répondu que, sur ce plan, la liberté de manœuvre dont disposait le président n'était pas complète mais que la question serait néanmoins étudiée avec le plus grand soin. M. Manescu, ministre des Affaires étrangères, a fait état des opinions très favorables à la Roumanie exprimées par certains membres du congrès et a déclaré qu'il n'avait pas d'objection à ce que, parmi les pays socialistes, un traitement spécial soit donné à son pays. Sur le GATT[2], les Américains ont répété qu'ils étaient favorables à l'admission de la Roumanie dans la mesure où tous les autres pays seraient d'accord.

Il a été également question de l'octroi des licences et les Roumains ont fait remarquer que la pratique américaine était très restrictive dans ce domaine. La délégation américaine a contesté ce point de vue, excepté lorsqu'il s'agissait de projets ayant des implications militaires.

Enfin, les Roumains ont demandé à pouvoir bénéficier des possibilités de crédit de l'*Eximbank*[3], ce à quoi les Américains ont répondu que, là aussi, la liberté de décision du président n'était pas entière, aussi longtemps que durerait la guerre au Vietnam.

2. Les problèmes du Moyen-Orient ont été traités par M. Sisco.

Le secrétaire d'État adjoint a indiqué que l'administration américaine considérait la situation au Moyen-Orient comme pleine de dangers et avait estimé que, à la suite de la mission Jarring[4], les grandes puissances devaient

titre de compagnie aérienne internationale officielle des États-Unis et est concurrencée sur de nombreuses lignes. Elle est l'une des trois premières compagnies aériennes à signer des options de commande pour le *Concorde*, mais y renonce finalement. La crise pétrolière de 1973 marque le début de la chute de *Pan Am* qui est déclarée en faillite en août 1991.

[1] M. Cornel Burtica est ministre du Commerce extérieur depuis avril 1969.

[2] GATT ou Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce a été signé le 30 octobre 1947 par 23 pays pour harmoniser les politiques douanières des parties signataires. Le traité entre en vigueur en janvier 1948, le secrétariat est à Genève. L'objectif principal de l'accord est la liberté des échanges par l'abaissement des droits de douane et la réduction des restrictions quantitatives ou qualitatives aux échanges.

[3] *Eximbank* (*Export-Import Bank of the United States*) ou Banque d'import-export des États-Unis, créée en 1945 par le Congrès des États-Unis, est une agence de crédit aux exportations américaines. Son objectif est de soutenir et d'encourager les exportations de produits américains vers les différents marchés mondiaux, sa mission consiste à proposer des garanties ainsi que des assurances sur les achats de biens et de services aux États-Unis, auprès des acteurs économiques qui ne sont pas capables ou prêts à accepter le risque de change.

[4] En application de la résolution 242 (1967) du 22 novembre 1967 du Conseil de sécurité de l'ONU, M. Gunnar Jarring, diplomate suédois, est nommé Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU, M. Thant, pour le Moyen-Orient. Il doit « établir et maintenir des rapports

faire un effort spécial pour trouver une solution au problème, ce qui était à l'origine des concertations à 4 et à 2. Il en était résulté, a dit M. Sisco, un certain rapprochement avec les vues soviétiques. On était conscient à Moscou du sérieux de la situation au Moyen-Orient, sans considérer toutefois qu'il y ait là un risque de conflit généralisé. Certes, sur la question de la limitation des armes, la position soviétique était négative et restait inchangée. Mais, sur la manière de rapprocher les points de vue, qu'il s'agisse d'une discussion directe entre les deux parties à un moment quelconque, du retrait des troupes israéliennes, du problème des réfugiés, ou des mesures de sécurité à prendre, M. Sisco a indiqué aux Roumains que, en somme, les réactions soviétiques n'avaient pas été défavorables et que la procédure adoptée avait donc du bon.

3. De son côté, M. Sonnenfeldt[1] avait esquissé les grandes lignes de la politique extérieure de l'administration républicaine en ce qui concerne l'Asie en particulier.

Le président Nixon, avait-il dit, considère qu'une approche pragmatique des problèmes était désormais nécessaire.

Il veut entretenir de bonnes relations avec tous, éviter les polémiques et n'aborder toute négociation que de manière concrète. Les États-Unis ont des engagements dans le monde entier et ils les tiendront. Mais ils n'en prendront pas de nouveaux. L'Amérique ne veut pas jouer le rôle de policier et elle n'entend pas non plus partager exclusivement avec l'Union soviétique la responsabilité du maintien de la paix, cette responsabilité appartenant également à tous les pays. Au Vietnam, l'Amérique cherche maintenant une solution politique et non pas militaire. Elle fait des concessions très importantes et elle estime que les propositions qu'elle a avancées sont raisonnables et que la position du Nord-Viêtnam est rigide à l'excès. Elle espère que tous les pays, dont la Roumanie, s'emploieront à faire infléchir l'attitude de Hanoï.

Sur la limitation des armes stratégiques, M. Sonnenfeldt a indiqué aux Roumains que le gouvernement des États-Unis état disposé à négocier sur ce problème très complexe. Le moment lui paraissait favorable pour entreprendre une telle négociation qui serait avantageuse pour les deux parties, compte tenu des dépenses considérables qu'entraînerait la mise au point des armes les plus modernes.

4. Dans leurs commentaires, les ministres roumains avaient répété leurs thèses sur la nécessité de disloquer les blocs militaires et sur l'importance, pour le maintien de la paix, du rôle de l'ONU qui devrait faire sa place à la Chine. Sans la Chine, en effet, le traité de non-prolifération resterait lettre morte.

entre les États intéressés en vue de favoriser un accord » et « seconder les efforts tendant à aboutir à un règlement pacifique et accepté ».

[1] M. Helmut Sonnenfeldt est directeur du bureau de la recherche sur les Affaires soviétiques au département d'État américain.

Le ministre des Affaires étrangères roumain[1], enfin, avait suggéré que des consultations aient lieu de temps à autre entre les deux gouvernements. Cette tâche pourrait, du côté roumain, être confiée à M. Macovescu[2]. Les Américains s'étaient déclarés d'accord sur le principe et avaient ajouté que ces consultations pourraient avoir lieu également au niveau des ambassadeurs.

5. D'une manière générale, M. Davis a confirmé que le président avait été satisfait de l'accueil qu'il avait reçu. M. Nixon était convaincu de l'effet salutaire de sa visite à long terme. Il avait souligné qu'il n'entendait pas enfoncer un coin entre la Roumanie et qui que ce soit, mais souhaitait entretenir de bonnes relations avec les autres pays socialistes. Il serait très désireux de se rendre à Moscou le jour où son voyage s'avérerait utile.

En tout cas, avec les Roumains, a conclu l'ambassadeur des États-Unis, il ne s'était agi que d'un échange de vues. Il n'avait pas été pris, de part et d'autre, aucun engagement sur un des problèmes de l'heure.

(Europe, Roumanie, 1961-1970, visite du président Nixon, 1969, nº 219 et 220)

78

M. DE BOUTEILLER, AMBASSADEUR DE FRANCE À DJEDDAH,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 181/AL. *Djeddah, 4 août 1969.*

Reconnaissance éventuelle du Yémen par la France
Communication du Département nº 162 / 163 du 11 juillet 1969[3].

Le Département a bien voulu me demander de lui faire connaître mon sentiment sur ce que pourraient être les réactions du roi Fayçal au cas où la France rétablirait des relations diplomatiques avec le Yémen, la situation régnant actuellement dans ce pays les rendant possibles.

J'ai l'honneur de rendre compte au Département de ce que j'ai eu l'occasion, ces temps derniers, de parler du Yémen avec le ministre d'État chargé des Affaires étrangères, M. Omar Saqqaf[4], et le conseiller du roi, le Dr. Rechad Pharaon[5].

[1] Corneliu Manescu est ministre des Affaires étrangères de Roumanie depuis le 21 mars 1961.

[2] Gheorghe Macovescu, philosophe, journaliste, est premier vice-ministre des Affaires étrangères de Roumanie depuis le 1er mars 1967.

[3] Par le télégramme nos 162 et 163 du 11 juillet 1969 adressé à Djeddah, le Département demande à l'ambassadeur de mener une enquête discrète afin de connaître les réactions du roi Fayçal d'Arabie dans l'éventualité d'une reconnaissance par la France du gouvernement républicain du Yémen (Sanaa).

[4] Omar Saqqaf est ministre des Affaires étrangères d'Arabie saoudite depuis le 31 mars 1968.

[5] Le docteur Rechad Pharaon, ancien ambassadeur d'Arabie saoudite à Paris, est conseiller du roi Fayçal depuis 1965.

Ce qui m'a tout d'abord frappé chez mes deux interlocuteurs, c'est l'optimisme avec lequel ceux-ci envisagent la possibilité d'un compromis entre les éléments royalistes et républicains du Yémen, les négociations sont en bonne voie, me dit M. Omar Saqqaf, sans préciser davantage.

L'éventualité d'une reconnaissance par les grandes puissances, que j'avais discrètement évoquée sans nommer la France, a amené M. Omar Saqqaf à faire un geste signifiant qu'il valait mieux ne pas se presser.

Le Dr. Rechad Pharaon, quant à lui, me parut aussi optimiste que le ministre d'État chargé des Affaires étrangères, quant à la possibilité de refaire l'unité du Yémen, mais il devait préciser sa pensée davantage que M. Omar Saqqaf.

Si l'une des grandes puissances reconnaissait le Yémen républicain, me dit le Dr. Rechad Pharaon, le gouvernement de Sanaa raidirait certainement son attitude et les tractations menées actuellement avec l'approbation du roi Fayçal par les éléments royalistes du Yémen, seraient rendues plus difficiles et risqueraient de ne pas aboutir.

Sans l'avoir sollicité, le conseiller du roi m'indiqua alors que l'ambassadeur de Grande-Bretagne en Arabie Saoudite l'avait récemment informé que son pays n'avait pas l'intention de reconnaître prochainement le Yémen républicain. Le Dr. Rechad Pharaon ajouta, devinant peut-être ma pensée, que si une grande puissance comme la France reconnaissait le Yémen, les négociations en cours pour rapprocher les deux parties n'en seraient pas facilitées, bien au contraire.

Le Dr. Rechad Pharaon étant le conseiller le plus écouté du Roi avec qui il entretient depuis de longues années d'étroites relations personnelles, je ne pense pas m'aventurer en disant que son opinion reflète celle du roi Fayçal. Ce dernier n'accueillera pas avec satisfaction la reconnaissance du gouvernement de Sanaa par la France si cet acte intervient avant que les efforts déployés par le roi Fayçal n'aient abouti à la mise en place au Yémen d'un régime qui, en refaisant l'unité du pays, ne soit pas systématiquement hostile à l'Arabie saoudite.

En définitive, puisqu'un avis m'est demandé, je pense qu'au moment de prendre une décision à l'égard du Yémen, il conviendrait de mettre en balance les avantages d'une reconnaissance du régime de Sanaa et le risque que comporte cette démarche, car le roi Fayçal a parfois des réactions assez vives ; on s'en est aperçu ces temps derniers pour les affaires françaises, puis à l'égard du Liban.

Il faudra aussi se rappeler que la coopération franco-saoudienne n'en est encore qu'à ses débuts, qu'elle est riche de possibilités et que le roi Fayçal, personnellement, est le principal artisan, dans ce pays, du rapprochement avec la France.

Plus le temps passe, plus je m'aperçois, en effet, que cette politique suscite dans certains ministères saoudiens, non pas une opposition véritable, mais une attitude qui, dans la pratique, aboutit à en freiner l'exécution et ceci à cause des pressions considérables exercées aux divers niveaux de l'administration saoudienne par des groupes d'intérêts anglo-saxons.

« Certains font obstacle intentionnellement à la coopération franco-saoudienne ; je l'ai dit au Roi ces jours-ci et il en est très conscient aussi, mais, rassurez-vous, Sa Majesté fera le nécessaire pour vaincre ces obstacles ».

Ces paroles ont été prononcées par M. Omar Saqqaf, ministre d'État chargé des Affaires étrangères, le 3 août, au cours de l'audience que je lui avais demandée à l'occasion de mon prochain départ en congé.

Tels sont les éléments d'information que je puis donner au Département en réponse à la question que celui-ci a bien voulu me poser. Il serait intéressant de sonder Londres et Washington sur leurs intentions. L'Angleterre et les États-Unis ont des intérêts plus importants que les nôtres en Arabie Saoudite et ils ne les compromettront pas en prenant, vis-à-vis du Yémen, une attitude qui mécontenterait le roi Fayçal.

(Afrique-Levant 1966-1970, Yémen du Nord, Relations avec la France)

79

COMPTE RENDU

de l'entretien entre le Premier ministre et M. Kissinger le 4 août de 11 h. à 12 h. 25.

C.R.

M. Kissinger – Le président Nixon m'a chargé de venir à Paris pour vous communiquer nos impressions à la suite de notre voyage et vous exposer l'essentiel de ce que nous essayons d'accomplir. Je suis naturellement à votre disposition pour répondre à vos questions éventuelles, notamment sur nos propres relations. Le Président tient à ce que la coopération la plus étroite s'établisse avec la France et c'est dans cet esprit qu'il m'a prié de venir vous voir.

M. Chaban-Delmas – Nous nous félicitons de cet esprit. Je vous prie de transmettre au Président l'expression de mon amitié déférente et de la satisfaction que j'éprouve à constater qu'il poursuit dans cette voie dont nous nous étions entretenus avec lui.

M. Kissinger – Je commencerai par l'Asie. La presse a abondamment parlé de notre nouvelle politique asiatique. À notre avis, quelle que soit la politique que nous devrons adopter, il faudrait qu'elle soit différente de la précédente puisque nous avions naguère affaire à des pays encore colonisés ou tout nouveaux. Les États-Unis devaient alors jouer un rôle dominant, notamment en matière de défense où nous avions pris un certain nombre d'engagements. C'est cette attitude, non sans analogie vis-à-vis de l'Europe, qui a donné l'impression que la coopération avec les États-Unis en matière de sécurité servait les intérêts américains plutôt que ceux des pays intéressés eux-mêmes[1].

[1] Dans ce développement, M. Kissinger expose clairement les principes dont entend s'inspirer le président Nixon dans la conduite de sa politique asiatique.

Le Président estime que nous sommes maintenant entrés dans une période où nos relations doivent trouver une base plus permanente que celle que nous offraient nos engagements antérieurs. Il est inacceptable que de grands pays de l'Asie du Sud-Est puissent prétendre que leur défense concerne un pays situé à des milliers de kilomètres de là plus directement qu'eux-mêmes. Partout où il s'est rendu, le Président a déclaré nettement, en tout cas, que les États-Unis étaient décidés à rester une puissance dans le Pacifique (tout en étant une puissance pacifique). En effet, en l'espace d'une génération, trois guerres ont commencé dans le Pacifique, qui représente ainsi une clé de la paix mondiale. Le Président a fait ressortir que l'Asie avait connu des changements spectaculaires et que nos relations devaient donc tenir compte de ce très important facteur. Certains principes de base ont été clairement définis : 1°) Les États-Unis resteront fidèles aux engagements existants. 2°) Ils ne prendront aucun nouvel engagement militaire formel. 3°) Ils tiendront pour très grave toute agression militaire accomplie par une grande puissance et violant les lignes de démarcation existantes. Si une telle agression se produisait et si les États-Unis n'étaient pas liés par un engagement formel, ils s'inspireront de leurs intérêts et de leurs objectifs, en tenant compte de ceux de la stabilité mondiale et, naturellement de ceux des pays intéressés, tels que l'Inde, l'Indonésie. En cas de subversion interne, qui représente la préoccupation majeure de plusieurs pays du Sud-Est asiatique, les États-Unis posent deux principes : le meilleur moyen d'éliminer la subversion consiste à la prévenir et à cette fin, la meilleure méthode est de procéder à des réformes économiques et administratives. Si néanmoins il y avait subversion, les États-Unis ne seraient pas disposés à intervenir avec leur propre personnel pour la combattre, mais, quand leur intérêt le commanderait, ils pourraient prêter une assistance militaire et technique. Celle-ci ne représenterait pourtant pas un chèque en blanc, sa nature serait déterminée dans chaque cas d'espèce. Nous avons aussi fait clairement ressortir que l'application de ces principes serait d'autant plus efficace que les États-Unis pourraient coopérer avec des institutions régionales ou subrégionales. Nous sommes en faveur de tout groupement de ce genre dont l'initiative serait prise par les Asiatiques eux-mêmes.

Nos interlocuteurs nous ont demandé ce que nous pensions de la proposition soviétique de sécurité collective. Nous avons répondu d'abord que nous ne savions pas ce qu'elle voulait dire, puisqu'elle n'a jamais été explicitée ; ensuite que si cette proposition tendait à obtenir un arrangement militaire auquel nous aurions été invités à participer, notre réponse serait négative. Nous n'avons pas, en effet, l'intention de coopérer avec l'Union soviétique, en Asie, ni ailleurs si cela doit donner l'impression d'une espèce de condominium américano-soviétique. Nous ne participerons donc pas avec l'URSS à un organisme de sécurité collective pour l'Asie et nous ne sommes pas favorables à une telle entreprise. Nous estimons encore une fois qu'il appartient aux Asiatiques eux-mêmes de mettre sur pied une organisation de ce genre. D'ailleurs aucun des pays d'Asie que nous avons visités ne s'est montré favorable à la proposition soviétique, sauf peut-être l'Inde qui n'y est pas opposée aussi nettement que les autres.

Cette attitude des Asiatiques à l'égard de la proposition soviétique de sécurité collective donne plus de poids à notre attitude vis-à-vis de la Chine communiste. En effet, nous sommes prêts, et nous l'avons déclaré même en Roumanie, à établir des relations pacifiques avec n'importe quel pays dans le monde qui se trouverait dans les mêmes dispositions à notre égard. Mais ces relations doivent être fondées non pas sur des sentiments et une ambiance psychologique mais sur un règlement concret sur des questions précises. Nous n'entendons pas nous laisser engager dans des disputes entre les grandes puissances communistes ni être entraînés à appuyer l'une d'entre elles contre l'autre sans tenir compte de leur politique propre et de la situation mondiale[1].

Pour ce qui est du Vietnam, il nous est clairement apparu que tous nos interlocuteurs qui souhaitaient que les États-Unis continuent de jouer un certain rôle en Asie, désiraient la fin de la guerre. Néanmoins, l'issue de ce conflit ne devrait pas se présenter de façon à accroître l'exaspération que procure à certains secteurs de l'opinion ce rôle international que joue les États-Unis d'Amérique. Il devient donc pour nous de plus en plus délicat de garder notre engagement en Asie et nous avons été amenés à recommander aux différents pays, auxquels nous ne demandions d'ailleurs pas leur appui, de ne rien exiger qui pût augmenter nos difficultés. Je peux dire que tous nos interlocuteurs l'ont compris, à l'exception peut-être du Pakistan, dont le seul souci en matière de politique étrangère est l'Inde, et qui n'a pas voulu prendre position sur la question du Vietnam. En tout cas dans cette affaire tous les responsables des pays visités nous ont assuré qu'aucune concession nouvelle ne devrait nous être demandées. Plusieurs d'entre eux nous ont même dit que nous étions déjà allés trop loin. Vous n'êtes pas sans savoir que le Président a atteint le stade ultime en matière de concessions et je puis vous dire que la phrase indiquant qu'il n'y aurait plus aucune autre concession a été ajoutée de la main même du Président à la déclaration de Saigon.

M. Chaban-Delmas – À partir du moment où le Président a défini sa nouvelle politique asiatique, dont un souci, si je vous comprends bien est de ne pas accroître une exaspération souvent manifestée à l'encontre des États-Unis et donc de déterminer les limites précises de leur intervention, à partir, dis-je, de ce moment vos interlocuteurs asiatiques vous ont bien dit que les États-Unis ne devaient pas se retirer et qu'ils avaient déjà fait trop de concessions au Vietnam.

M. Kissinger – Cette analyse est correcte. Voilà donc en substance ce dont nous avons parlé en Asie. Auriez-vous des précisions à me demander ?

M. Chaban-Delmas – Je vous remercie de cet exposé fort clair. Il ne me surprend pas de la part d'un professeur. Si je ne me trompe pas, après ce voyage du président Nixon, les pays qu'il a visités désirent un peu plus qu'auparavant que les États-Unis ne se désintéressent pas de l'Asie et qu'ils

[1] On trouve ici exposées des idées qui aboutiront deux ans plus tard au voyage du président Nixon en Chine et à l'établissement de relations diplomatiques entre ce pays et les États-Unis.

aient une politique à son égard. C'est un résultat que vous n'avez peut-être pas cherché mais que vous avez obtenu.

M. Kissinger – En effet : tel n'était pas l'objectif essentiel du voyage, mais c'est un de ses résultats.

M. Chaban-Delmas – Votre objectif principal était d'exposer votre nouvelle politique, compte tenu d'un certain nombre d'éléments supplémentaires. En somme, cette politique a été très bien accueillie par tous les gouvernements intéressés.

M. Kissinger – À vrai dire, pour beaucoup de ces pays la situation existante présentait des éléments rassurants. Jusqu'ici les États-Unis avaient assumé la plus grande part des responsabilités. À cet égard l'exposé de notre nouvelle doctrine a provoqué une sorte de choc. Néanmoins, à la réflexion, nos interlocuteurs se sont montrés plus favorables qu'au premier abord et ont accepté dans l'ensemble notre politique.

M. Chaban-Delmas – Et comment ont-ils réagi à l'intention du président Nixon de nouer, si possible, des relations correctes avec la Chine ? C'est un élément important.

M. Kissinger – À peu près tous les pays, sauf le Pakistan, considèrent que la Chine est la plus grande menace à leur sécurité. Notre politique a donc présenté un nouvel aspect pour beaucoup d'entre eux. L'Inde, en particulier, nous met dans une position de « non-engagement relatif » et c'est là un certain renversement de nos relations avec elle. Au demeurant son analyse de sa situation par rapport à la Chine ne coïncide pas avec la nôtre. En tout cas, nous avons bien fait ressortir deux choses : d'une part, en cas d'agression par une grande puissance dans la région, la probabilité de la réaction d'une autre grande puissance en l'occurrence les États-Unis, devient forte. D'autre part, et cela est très intéressant, la plupart des pays que nous avons visités, et surtout l'Indonésie, craignent l'Union soviétique au moins autant que la Chine et ils apprécient notre refus de nous engager avec l'Union soviétique contre la Chine communiste, sans condition. Ils ont donc en général accepté notre politique.

J'ai usé tout à l'heure d'une expression plus élégante que correcte : « un non-engagement relatif ». Je voulais dire par là que nous étions certes intéressés à l'intégrité, à la souveraineté et au développement de l'Inde, mais que nous n'entendions pas fonder *a priori* notre attitude sur une position anti-chinoise : notre action dépendra de celle de la Chine et non pas de l'existence même de celle-ci en tant que puissance communiste.

M. Chaban-Delmas – Vous avez dit que votre analyse de la situation de l'Inde par rapport à la Chine différait de celle de la Nouvelle Delhi. Qu'entendez-vous par là ?

M. Kissinger – Le gouvernement indien considère que la Chine communiste constitue, organiquement, la plus grande menace à la sécurité du Sud-Est asiatique. Sa préférence va donc à une politique essentiellement dirigée contre cette menace. Notre attitude, en revanche, est celle d'une ouverture à l'égard de la Chine dont le comportement pourrait être pris en

considération pour déterminer notre politique à son égard. Nous ne voulons pas nous engager à maintenir un état d'hostilité permanent envers la Chine communiste, à moins que celle-ci ne donne des preuves de son désir d'agression politique. Il y a là des nuances et notre désaccord avec l'Inde n'est pas absolu.

M. Chaban-Delmas – Autrement dit, la philosophie sous-jacente de votre nouvelle position est qu'il vaut mieux prévenir que guérir.

M. Kissinger – C'est cela même.

M. Chaban-Delmas – Ces principes sont très clairs et le Président a réussi à les faire comprendre et admettre par ses interlocuteurs, cela est capital. Il sera peut-être plus difficile maintenant de les faire appliquer. Nous souhaitons que vous réussissiez.

M. Kissinger – Notre dernière étape a été la Roumanie. Elle a eu un caractère hautement émotionnel du fait de la réaction populaire. Celle-ci est intéressante quelle que soit la façon dont on en explique l'origine. Si elle a été provoquée par le gouvernement, c'est une étonnante démonstration d'indépendance. Si elle a été spontanée, c'est aussi un phénomène assez extraordinaire. Nous pensons quant à nous qu'elle a été une combinaison des deux facteurs. Quand le gouvernement roumain nous a invités, il tenait certes à établir certains liens entre les États-Unis et la Roumanie. Toutefois, aucun gouvernement n'aurait pu provoquer cette allégresse populaire que nous avons pu voir tout au long de notre séjour de la part d'un pourcentage aussi significatif de la population de Bucarest et cela non seulement pendant les cérémonies officielles, mais encore lorsque le Président ne faisait que passer rapidement en voiture dans les rues où des centaines de milliers de gens attendaient parfois sous la pluie pendant des heures. Je n'insiste pas là-dessus : vous aurez les rapports de vos représentants diplomatiques et vous verrez ce qu'en dit la presse.

Nous avons eu deux séries de réunions : celle des conseillers, où participait M. Sonnenfeldt ; et celle entre le Président et moi-même d'une part, MM. Ceaucescu et Maurer de l'autre. Les principaux sujets dont ceux-ci ont traité ont été les suivants : nos relations bilatérales, surtout dans le domaine économique ; une analyse générale de la situation internationale ; les relations Est-Ouest ; une évaluation de la position relative de la Chine et de l'URSS ; la guerre au Vietnam. Les dirigeants roumains se sont montrés durs, retors et nullement sentimentaux. Les formalités extérieures ont été réduites au minimum.

M. Sonnenfeldt – J'ai déjà eu un entretien avec l'ambassadeur de France à Bucarest. À la réunion des conseillers, nous avons parlé des problèmes bilatéraux, d'une convention consulaire et d'un accord aérien, qui posent des problèmes techniques, ainsi que des questions économiques. De notre part, nous n'avions guère de liberté de manœuvre pour ce qui est de la clause de la nation la plus favorisée, qui intéresse les Roumains. Nous avons néanmoins recommandé que toutes les questions bilatérales soient revues et qu'un nouvel effort soit fait au sujet des liaisons aériennes. Sur un plan

plus général nous avons parlé du Moyen-Orient. M. Sisco a exposé notre position. Nous n'avons rien appris de nouveau de la part des Roumains en ce qui concerne l'application de la résolution du Conseil de sécurité, à l'élaboration de laquelle ils avaient pris une part active il y a deux ans. Nous reverrons différentes questions dans le contexte de la politique étrangère du président Nixon : les pourparlers sur la limitation des armes nucléaires, dont nous avons discuté en termes généraux avec les Roumains, et la sécurité européenne. À cet égard, nous avons dit que nous préférions avancer sur des questions concrètes[1] plutôt que de nous lancer dans une conférence générale du moins dans un proche avenir. Les Roumains n'ont fait qu'exposer brièvement leur point de vue que nous connaissons déjà. Nous ne nous attendions pas à un changement de leur attitude. Au demeurant, ils pensent que leur sécurité vis-à-vis de l'Union soviétique serait mieux assurée par un processus de négociations et de conférences Est-Ouest. Ainsi, la pression soviétique sur leur pays pourrait être allégée.

M. Kissinger – Nous avons été assez impressionnés par le luxe romain de leurs installations intérieures : baignoires-piscines, etc.

M. Chaban-Delmas – Avez-vous ressenti quelque inquiétude de leur part au sujet de la réaction des Soviétiques à la suite de votre visite. Craignent-ils une pression accrue, et de quel genre, ou rien du tout ?

M. Kissinger – Nous avons publiquement déclaré que notre visite n'était dirigée contre personne et que nous désirions avoir de bonnes relations avec tout pays dans le monde qui manifesterait les mêmes dispositions. Nous ne sommes pas sûrs toutefois que cette formule ait atténué le mécontentement soviétique. Nous avons eu quelques indications de la part des Roumains à ce sujet : ils sembleraient prêts à combattre, contrairement aux Tchèques. Nous n'avons pas senti que notre visite provoquait un malaise particulier. Il n'en reste pas moins que les Roumains tiennent l'Union soviétique pour un pays plus menaçant et plus agressif que la Chine.

M. Chaban-Delmas – Il est important que vous ayez senti que les Roumains étaient disposés à se battre. Les États-Unis n'ont pas d'engagement vis-à-vis de la Roumanie comme ils en ont vis-à-vis du Sud-Est asiatique. Les Roumains espéreraient peut-être, par leur éventuel combat, créer un fait nouveau avec l'espoir que, malgré l'absence d'un engagement, les États-Unis pourraient intervenir auprès de Moscou pour éviter une invasion. Comment combiner cela avec le genre de partage d'influence que marque le rideau de fer ? Ne serait-ce pas une illusion ?

M. Kissinger – Votre interprétation dépasse peut-être notre impression générale. Les Roumains nous ont laissé entendre quelle serait leur attitude dans le cas d'une agression, mais sans aucune référence à nous-mêmes. Ils ne peuvent pas s'attendre à un appui militaire américain. Ni implicitement ni explicitement nous n'avons indiqué que celui-ci serait possible. Tout en parlant de combattre, les Roumains envisagent comme peu probable que

[1] L'attitude des États-Unis vis-à-vis de la proposition des pays de l'Est demeure donc réservée, du moins s'il s'agit d'une conférence générale des pays européens.

les Soviétiques se mettent en mouvement une seconde fois en l'espace d'un an, même pour faire une guerre très brève. De toute façon, cette question de l'invasion n'a pas fait l'objet des pourparlers officiels. Nous en avons parlé dans les couloirs, en voiture, etc. En tout cas, nous n'avons pas d'engagement militaire en Europe de l'Est.

M. Chaban-Delmas – Les Roumains ne sembleraient donc pas craindre une action de la part de Moscou ?

M. Sonnenfeldt – Ils semblent envisager avec un certain malaise les semaines à venir, mais ils ne l'ont pas exprimé littéralement.

M. Kissinger – Un trait pour compléter ce tableau : j'ai répété au ministre des Affaires étrangères que nous avions bien déclaré à l'Union soviétique que notre voyage n'était nullement dirigé contre elle, etc. Il m'a répliqué : qu'il n'était pas nécessaire de donner des assurances à l'URSS sur ce point, la Roumanie étant libre d'inviter qui elle voulait sans explication.

M. Chaban-Delmas – Vous pensez que l'organisation politique de la Roumanie est rigoureusement contrôlée par le parti communiste et qu'elle ne risque donc pas cette forme d'envahissement par l'intérieur qui s'était manifestée en Tchécoslovaquie et qui avait inquiété les Soviétiques ?

M. Kissinger – Notre visite n'a duré que 27 heures. L'évolution du parti communiste tchèque, à laquelle vous venez de faire allusion a en effet obligé les Soviétiques à intervenir pour rétablir la domination du parti. Mon impression de la Roumanie, qui rejoint celle de mes collègues qui ont préparé ce voyage sur place pendant une quinzaine de jours, est que la mainmise du parti est extrêmement efficace et qu'il contrôle l'ensemble du pays. Y a-t-il néanmoins des failles ? Il serait très difficile de le dire au bout de 27 heures. M. Ceaucescu se comporte comme un homme qui a tout pouvoir de décision.

M. Chaban-Delmas – Si je vous ai bien compris, le voyage du président Nixon en Asie et en Roumanie a consisté, d'une part, en une mise au point (notamment de la politique asiatique) vis-à-vis des pays visités, et d'autre part, ce qui est au moins aussi important en une mise en place de la nouvelle stratégie politique des États-Unis à l'égard des deux pôles du communisme : l'Union soviétique et la Chine. Il a aussi contribué à faire comprendre à ces deux pôles ce qu'était cette stratégie et a posé déjà quelques limites à son application à l'égard de chacun des deux pôles.

M. Kissinger – Ce que vous dites représente un très bon résumé de la situation. J'ajouterai que notre attitude envers ces deux pôles n'est pas sans relation avec nos problèmes mondiaux, notamment dans le Sud-Est asiatique, et que nous réglerons notre réaction en fonction de la position que prendront ces pays à l'égard de nos objectifs généraux et de nos intérêts.

M. Chaban-Delmas – Ce voyage a été fort important pour l'opinion américaine et pour asseoir l'autorité de votre administration.

M. Kissinger – La radio de Hanoï s'est déjà plaint de ce que nous ayons traité des problèmes de l'après-guerre et que nous ayons ainsi retiré le

Vietnam de la première page des journaux où Hanoï aurait voulu le garder. Elle a parlé d'une tricherie.

(*Entretiens et messages, 1969*)

80

Compte rendu

de l'entretien entre le président de la République et M. Kissinger
Palais de l'Élysée, le 4 août de 15 h. 35 à 17 h.

C.R.

M. Pompidou – Je suis heureux de vous recevoir et je serais content de vous écouter.

M. Kissinger – Le Président m'a chargé de vous dire qu'il espérait vous voir aux États-Unis en janvier pendant les trois jours de votre visite officielle. Naturellement, vous pourrez y résider aussi longtemps que vous le désirerez. Cela sera précisé dans une huitaine de jours, il se pose simplement une question de calendrier. Peut-être avez-vous le désir de visiter d'autres villes aux États-Unis ?

M. Pompidou – L'ambassadeur sait déjà que j'aimerais voir la Californie et éventuellement un centre spatial. Je remercie le Président de son invitation. Je serais très heureux de me rendre aux États-Unis. Le meilleur moment pour moi serait fin janvier, début février, si cela convient à M. Nixon. En dehors de ma visite officielle, j'aimerais en effet voir, ainsi que je viens de le dire, la Californie, pays du Président et un centre comme Houston, ce qui me passionnerait. Mais ne lancez pas un *Apollo* pour cela.

M. Kissinger – Le Président sera enchanté que vous vous rendiez en Californie et nous ferons en sorte de vous montrer le Cap Kennedy et peut-être aussi Houston. Si le calendrier des tirs y correspond, il serait certes intéressant pour vous d'assister à un lancement. Au sujet du rapport que le Président m'a chargé de vous faire sur son récent voyage, désirez-vous me poser des questions ou que je reprenne ce que j'ai déjà eu l'occasion de dire au Premier ministre et au ministre des Affaires étrangères ?

M. Pompidou – Le Premier ministre m'a déjà parlé de votre entretien. J'aimerais avoir des informations sur l'Asie du Sud-Est et votre attitude, nouvelle ou non, à l'égard du Vietnam ; sur vos impressions de Roumanie et la conception que vous avez des relations avec les pays de l'Est, y compris l'URSS ; enfin, sur la Chine.

M. Kissinger – Pour ce qui est du Vietnam, question évidemment capitale pour nous, nous ne pouvons pas admettre que continue indéfiniment un processus tel que cent ou deux cents soldats américains sont tués chaque semaine alors que les négociations de Paris sont dans l'impasse. D'autre part,

nous avons été assez étonnés par le fait que dans chacun des pays que nous avons visités (sauf peut-être au Pakistan où le seul souci de politique étrangère est l'Inde), l'on s'est montré préoccupé de ce que nous pourrions nous retirer trop vite et non pas de ce que notre retrait ne serait pas assez rapide. En outre, chacun de ces pays nous a dit qu'aucune autre concession ne nous serait demandée et plusieurs nous ont affirmé que nous en avions déjà consenti un trop grand nombre. L'Indonésie, par exemple, qui techniquement fait partie des pays non engagés, a fait ressortir au Président (et plusieurs fois à moi-même) qu'elle estimait la présence des troupes américaines au Vietnam nécessaire pendant au moins cinq ans pour sa propre stabilité intérieure. Je m'empresse de dire que nous n'avons nullement l'intention d'y rester aussi longtemps que cela. Au demeurant, nous ne pouvons pas nous empêcher de tenir compte de ce facteur dans notre politique. Pour ce qui est du Vietnam, nous avons exposé notre politique à nos interlocuteurs, mais avec moins de détails que nous ne le faisons ici. Depuis le 31 mars 1968[1], c'est-à-dire depuis 18 mois, nous estimons avoir fait toute une série de concessions majeures : nous n'avons pas renforcé nos effectifs ; nous avons arrêté nos bombardements, nous avons unilatéralement retiré des troupes (et je puis vous dire à titre privé, bien que la décision n'ait pas encore été annoncée, que nous entendons en retirer encore d'ici un mois) ; nous avons offert le déroulement d'un processus politique libre sous contrôle international. À notre avis, ce qui entrave la négociation est non pas l'absence d'esprit de conciliation de notre part, mais la conviction de la part d'Hanoï que notre opinion publique et des pressions politiques nous obligerons à faire de nouvelles concessions. Cela ne signifie pas que tous les éléments de notre position soient sacro-saints et que tout compromis soit impossible. Nous estimons néanmoins que nous avons offert un cadre raisonnable pour la négociation et le Président a déclaré très nettement qu'il n'y aurait plus aucune concession tant que Hanoï n'aura pas clairement établi qu'il s'engageait dans la voie du compromis. Le Président m'a chargé de vous communiquer, à titre tout à fait confidentiel, que la date limite que nous nous étions fixée était le premier novembre, soit un an après la fin des bombardements.

Nous n'avons pas été aussi explicites avec nos partenaires asiatiques, car il ne s'agissait pas pour nous d'obtenir leur appui pour notre politique à l'égard du Vietnam ; nous tenions simplement à leur exposer comment nous envisagions la structure de nos relations après la fin de la guerre. Pour ce qui est de l'Asie du Sud-Est en général, notre position est que l'initiative éventuelle d'une organisation de sécurité asiatique et des relations entre ces pays doit émaner d'eux-mêmes, les États-Unis pouvant apporter leur appui aux programmes si nos idées respectives coïncident. À cet égard, l'on a soulevé inévitablement la question de la réaction américaine à la proposition soviétique de sécurité régionale[2]. D'abord, nous ne savons pas ce que

[1] Date du discours par lequel le président Johnson annonçait l'arrêt des bombardements américains sur le Nord-Vietnam et sa disposition à négocier avec Hanoï (voir *D.D.F.* 1968-I, n° 245, note 1).

[2] Cette proposition a été faite par M. Brejnev. Mais comme l'indique M. Kissinger, si les États-Unis n'ont pas l'intention de jouer de la mésentente sino-soviétique, ils ne pourraient pas admettre

cette proposition veut dire. Ensuite, si cela signifie la création d'un groupement militaire dirigé contre la Chine, nous refuserions en toute circonstance d'y participer. La politique de notre Administration est opposée à tout ce qui ressemblerait à un condominium américano-soviétique. Une organisation militaire de l'Asie du Sud-Est ne devrait donc pas être fondée sur un tel concept. Nous serions *a fortiori* opposés à une organisation dominée par les Soviétiques sans participation américaine. Nous avons pu constater que la Thaïlande, l'Indonésie et les Philippines étaient fort effrayées par cette proposition soviétique. Il est significatif aussi (et il a été assez surprenant pour nous) que l'Indonésie considère l'URSS au moins aussi menaçante que la Chine communiste. Le Pakistan n'a montré aucun intérêt pour la proposition de Brejnev. L'Inde non plus, mais elle s'efforce d'établir une sorte d'équilibre entre l'appui américain et l'appui soviétique contre la Chine.

Pour ce qui est des relations sino-soviétiques, nous estimons devoir tenir compte de nos propres intérêts à l'égard de chacun de ces deux pays. Nous refusons absolument de nous trouver dans l'obligation de soutenir l'un contre l'autre par définition. En Roumanie comme ailleurs, le Président a clairement fait comprendre que nous étions prêts à améliorer nos relations avec tout pays de n'importe quelle région du monde à condition que l'on puisse procéder à un règlement concret des questions pendantes. Dans un tel effort, nous n'entendons pas être limités par quelque autre définition que l'on nous imposerait de l'extérieur. Cette politique n'est nullement inconciliable avec les relations que tout autre pays pourrait entretenir, nous ne voulons pas d'une décision *a priori* qui nous forcerait à être l'ennemi d'un grand pays communiste sous prétexte qu'il a une querelle avec un autre.

La presse a beaucoup parlé d'un sommet imminent entre le président Nixon et les dirigeants soviétiques. Nous disons que nous n'envisagerions une réunion au sommet que si des arrangements spécifiques nous conduisaient à penser qu'une telle réunion pourrait être fructueuse. Pour l'instant nous ne voyons pas une pareille perspective, aussi n'y a-t-il ni plan ni discussion au sujet d'un sommet. Nous vous tiendrons naturellement au courant de ce qui pourrait se passer.

M. Pompidou – À l'égard de cette politique que vous venez de définir, votre désir de maintenir un certain équilibre entre l'URSS et la Chine ainsi que de rester présents en Asie du Sud-Est sans que ces différents pays soient à votre charge quant à leur existence et à leur stabilité intérieure, notre attitude est tout à fait favorable, vous vous en doutez bien. J'ajouterai qu'un accord au sommet entre les États-Unis et l'Union soviétique, qui nous paraît peu souhaitable sur l'Asie, l'est encore bien moins sur l'Europe en l'absence des Européens, en particulier de la France. Quant au Vietnam, je comprends l'impatience qu'éprouve le président Nixon devant la lenteur des choses. Je ne crois néanmoins pas que le gouvernement de Hanoï fonde sa politique sur l'état de l'opinion aux États-Unis. Il me semble qu'il pense

une organisation de la sécurité en Asie dominée par l'URSS ni envisager l'établissement d'un condominium américano-soviétique sur ce continent.

qu'une fois qu'on a entrepris un processus de dégagement, on est amené à aller jusqu'au bout sans pouvoir revenir en arrière et donc plus on avance, plus les conditions de ce dégagement deviennent bonnes ou mauvaises, selon le point de vue. Hanoï pense que le temps travaille pour lui, il en juge objectivement et non pas en fonction de l'opinion américaine. Nous avons connu des choses analogues en Algérie. En 1958, j'étais le directeur de cabinet du général de Gaulle : à sa demande, et sans qu'on l'ait publiquement su, j'ai pris un premier contact avec le FLN. Nous avons abouti en 1962. Pendant ces quatre ans, la situation a constamment évolué en faveur du FLN (je ne parle naturellement pas du plan militaire[1]).

M. Kissinger – Vous aviez là un petit avantage, en dehors de tous les inconvénients : votre opposition était à droite, la nôtre est à gauche.

M. Pompidou – J'ai vécu tout cela et je n'ai jamais cru à l'opposition ; ce qui dominait, c'était le problème sur place. Au fond, la politique intérieure est partout, en particulier en ce genre d'affaires. Tous les fronts de la terre sont davantage dirigés contre le gouvernement local que contre le pays étranger ; dans votre cas, je dirais plus contre Thieu que contre les États-Unis. Le FLN était plus opposé aux gens d'Alger qu'à la France. Je crois que la politique intérieure au Sud-Viêtnam prend de plus en plus le pas sur le dégagement militaire des États-Unis. Et c'est là la plus grosse difficulté. Militairement, vous ne pouvez certainement pas être battus mais il importe assez peu au Front de libération que les troupes américaines comptent 5 000 hommes de plus ou de moins, qu'elles restent sur place trois mois de plus ou de moins : ce qu'il veut, c'est prendre le pouvoir. Et la situation de ceux qui se trouvent entre les deux, c'est-à-dire les neutralistes, devient de plus en plus difficile[2].

M. Kissinger – Je suis d'accord avec cette analyse. Nous ne voulons certes pas d'une situation telle que les États-Unis représentent *ad infinitum* la seule puissance qui fasse tenir en place la structure politique, mais nous ne pouvons pas négocier de façon que les forces politiques que nous appuyons soient détruites et que les communistes aient le champ libre. Nous sommes prêts à accepter un règlement qui donne aux forces politiques existantes la possibilité de s'exprimer (tout en comprenant bien que les conceptions de la démocratie occidentale ne soient pas applicables en toute circonstance). Or, Hanoï exige que nous nous retirions sans condition et que nous détruisions toutes les forces non communistes du Sud, tandis que les communistes pourraient organiser une coalition avec des forces trop faibles pour leur tenir tête. Nous estimons au contraire que si toutes les forces, y compris les nôtres, étaient retirées du Sud, cela mettrait en branle un processus politique dont, au bout de trois ou cinq ans, nous accepterions les résultats ; mais nous ne voulons pas être ceux qui commenceraient ce processus. Au sujet de la Roumanie, lorsque les projets du Président ont été évoqués,

[1] Sur le plan militaire, en effet, l'évolution s'est faite, au contraire, en faveur de la France pendant ces quatre ans.

[2] Le président Pompidou donne ainsi son analyse de l'évolution suivie par le conflit algérien et par comparaison les conclusions qu'il en tire concernant la guerre du Vietnam.

certains journaux américains qui semblent défendre les intérêts soviétiques plus véhémentement que ne le fait l'URSS elle-même avaient déclaré que c'était une entreprise absurde. Vous avez certainement été informé des manifestations populaires auxquelles cette visite a donné lieu et qui ne sont comparables qu'à celles qui ont accompagné le voyage du général de Gaulle[1]. Ce fait est déjà significatif en soi. Nous avons déclaré publiquement, et cela correspond à notre attitude véritable, que cette visite n'avait pas un caractère provocant et qu'à notre avis de bonnes relations avec un pays communiste n'empêchaient pas de bonnes relations avec l'Union soviétique. Encore une fois, nous sommes prêts à établir les meilleures relations possibles avec n'importe quel pays et quel que soit son régime intérieur. Les cérémonies publiques ont été chargées d'une grande émotion. L'atmosphère des conversations privées a été très différente. Elles se sont déroulées à deux niveaux : d'une part, le Président et moi-même, MM. Ceaucescu et Maurer ; d'autre part, les conseillers, dont M. Sonnenfeldt et le ministre des Affaires étrangères roumain. Les dirigeants roumains se sont montrés durs, nullement sentimentaux et nationalistes. Nous avons parlé des questions bilatérales, surtout dans le domaine économique ; puis, en termes généraux, des relations Est-Ouest (et les Roumains m'ont fait part de ce qu'ils pensaient des problèmes sino-soviétiques ; nous avons été intéressés de constater qu'à leurs yeux l'Union soviétique était des deux pays le plus agressif) ; enfin, le Vietnam. Ni les Roumains, ni nous-mêmes nous n'avons soulevé à aucun moment de questions relatives à l'OTAN (sauf peut-être, indirectement à la réunion des Conseillers). On s'est beaucoup demandé si les Roumains pensaient que notre visite devait accroître le danger d'une invasion soviétique. Il n'en a pas été question. Au demeurant, ils ne s'attendent nullement, dans un tel cas, à un appui militaire américain. Officieusement, j'ai eu l'impression que, contrairement aux Tchèques, les Roumains résisteraient par la force ; et ils l'ont fait savoir aux Soviétiques. Mais nous n'en avons point discuté. Les Roumains semblent penser que leur sécurité dépend d'une détente de l'atmosphère internationale et ils sont par conséquent d'accord avec notre attitude de détente générale et non pas seulement avec l'Union soviétique. Il y aurait un malaise si les États-Unis et l'Union soviétique négociaient pour tenter de régler les problèmes européens aux dépens d'autres pays.

M. Pompidou – Dans le domaine économique, est-ce que vous envisagez un assouplissement de vos relations avec les pays de l'Est, en particulier en matière d'exportations interdites ou de la clause de la nation la plus favorisée ? Avez-vous une doctrine sur ce sujet ?

M. Kissinger – Nous n'avons pas une doctrine uniforme qui s'appliquerait à tous les États européens. Notre action économique dépendra de la politique des différents pays. Nous dirigerons nos relations économiques en fonction de l'attitude des pays de l'Est. Tant que dure la guerre au Vietnam et que certains de ces pays continuent à envoyer de l'équipement militaire

[1] Le général de Gaulle a effectué une visite officielle en Roumanie du 14 au 18 mai 1968 et y a reçu un accueil populaire chaleureux (Voir *D.D.F.* 1968-I, n°s 295, 300, 307, 309).

au Nord-Viêtnam, nous ne pouvons pas nous présenter au Congrès pour lui demander d'éliminer les restrictions aux exportations et d'accorder la clause de la nation la plus favorisée. À cette exception près, nous sommes disposés à régler notre activité économique avec eux eu égard aux objectifs politiques que j'ai exposés. Quant à la Roumanie, nous allons revoir la question des licences d'exportation afin éventuellement de les accroître. Une mission scientifique se rendra dans quelques mois en Roumanie pour étudier la possibilité d'augmenter les échanges scientifiques et l'assistance technique. Les Roumains nous ont fait part de leur intérêt à faire partie de certaines organisations internationales. Nous reverrons ce problème à Washington. Certaines de ces décisions n'ont pas encore été communiquées à notre gouvernement.

M. Pompidou – Ce voyage serait-il suivi de visites dans d'autres pays ? Ne me répondez pas si la question est indiscrète.

M. Kissinger – Il n'y aura pas d'autre voyage présidentiel dans l'avenir immédiat, cette année (sauf cas tout à fait imprévu). Le seul pays d'Europe orientale qui ait fait une invitation précise est la Yougoslavie. Le Président a fait répondre qu'il accepterait de se rendre dans ce pays pendant son mandat, à un moment qui sera fonction de la situation internationale et en fonction de nos objectifs. En tout cas, cette visite n'aura pas lieu cette année.

M. Pompidou – Vous savez que nous avons approuvé la visite de M. Nixon en Roumanie. Nous sommes en effet pour des contacts directs qui puissent briser le monopole exercé par l'Union soviétique sur le bloc de l'Est, comme d'ailleurs dans tous les blocs[1] ! J'ai pu constater par la presse que ce voyage avait été un grand succès populaire. Dans un pays comme la Roumanie, ce genre de manifestation commence par être organisé par le gouvernement, puis le contact s'établit avec le peuple. Ce qui s'était produit vis-à-vis du général de Gaulle correspondait à une réaction nationale et européenne traditionnelle. Pour le président Nixon, il y a eu autre chose : il y a eu l'anti-communisme[2]. Je suis sûr que les gens ont une attirance pour un pays économiquement libéral. Voilà pourquoi ce voyage est intéressant, réconfortant et dangereux aussi, car le plus grave pour l'URSS, c'est que les bases mêmes de son régime soient discutées par les peuples satellites et aussi peut-être par le peuple russe, même s'il n'en est pas entièrement conscient. On peut donc prévoir un très gros effort de la part de l'URSS pour rétablir partout la rigueur du régime communiste, et notamment dans un pays à l'évolution économique remarquable comme la Hongrie ; cela m'étonnerait qu'il n'y eût pas là un coup de frein.

M. Kissinger – C'est bien ce que vous dites qui a rendu cette visite si émouvante, car la chaleur manifestée par le peuple n'était pas sans une

[1] Il s'agit de la réaffirmation de l'opposition de la France, constamment déclarée par le général de Gaulle, à la politique des « blocs ».

[2] Le président Pompidou semble attribuer le succès populaire de la visite du président Nixon à Bucarest essentiellement au sentiment anticommuniste du peuple roumain alors que l'accueil réservé au général de Gaulle un an avant aurait été plutôt dû à un réflexe nationaliste.

certaine réserve, du fait qu'il était conscient de la gravité de la situation ; et pourtant, il a manifesté ses sentiments. La portée de la réaction soviétique pourrait être compliquée par le fait que le régime roumain est le plus stalinien de tous ceux d'Europe orientale. Ce que nous avons pu voir des forces de sécurité nous a donné l'impression d'une grande dureté. L'émotion populaire aurait pu être réprimée, car ce sentiment correspondait en effet à la liberté que les États-Unis représentaient au XIXe siècle. Y aura-t-il une nouvelle action militaire de la part de l'URSS ou bien plutôt ne va-t-elle pas accélérer sa propre politique de détente afin d'éviter une sorte de concurrence entre elle-même et les États-Unis vis-à-vis de l'Europe de l'Est ?

M. Sonnenfeldt – Il y a certes des Roumains (encore que nous n'en ayons pas discuté) qui sont préoccupés par une réaction soviétique éventuelle dans les semaines et les mois à venir. Est-ce que ce seront des sanctions économiques ou quelque autre forme de pression ? La majorité des Roumains est néanmoins prête à supporter les conséquences, car elle sait qu'il y aura un prix à payer dans les relations avec l'Union soviétique si les rapports s'accroissent avec l'Ouest, comme cela a été le cas avec vous-même, avec nous, avec l'Allemagne fédérale. Mais c'est la seule façon pour la Roumanie d'atténuer la pression soviétique. D'autre part, le coût politique d'une invasion de la Roumanie serait prohibitif. Les Soviétiques ne savent pas très bien eux-mêmes comment traiter le problème et il se peut qu'ils en disputent à Moscou.

M. Pompidou – À mon sens, il serait normal pour l'Union soviétique d'adoucir son attitude vis-à-vis des États-Unis et de la durcir vis-à-vis des Roumains.

M. Kissinger – Cela est très possible.

M. Pompidou – J'avoue ne pas comprendre pourquoi nous voulons intervenir à Moscou pour parler de Berlin[1] ? Est-ce utile en ce moment ?

M. Kissinger – Il y a les élections allemandes en septembre.

M. Pompidou – De toute façon, ce seront des Allemands de l'Ouest qui seront réélus ! Leur parti ne nous intéresse pas.

M. Kissinger – À mon avis personnel, dans la meilleure hypothèse, cela ne donnera rien. D'ailleurs, nous n'allons pas faire preuve d'une très grande énergie dans cette affaire.

M. Pompidou – Veuillez dire à M. Nixon que nous avons été sensibles à son souci de nous informer et au choix de l'informateur[2]. Remerciez-le aussi pour son invitation. C'est avec un grand plaisir que je me rendrai en visite officielle aux États-Unis. Je souhaite qu'en toute occasion nos contacts soient des plus étroits et que nous échangions très librement nos idées ; nous

[1] Référence aux « sondages » au sujet de Berlin entrepris auprès de Moscou par les Occidentaux (se référer notamment à ce propos aux télégrammes de Moscou n° 4242 et 4243 / 49 du 12 septembre 1969 non reproduits).

[2] Le président Nixon désire maintenir avec le président Pompidou le canal d'information particulier décidé avec le général de Gaulle et alors confié à M. Kissinger du côté américain.

ne serons pas toujours du même avis ; mais nous sommes toujours du même côté et c'est cela l'important. Je voudrais surtout qu'il n'y ait plus un climat d'obscurité et de méfiance entre nos deux pays. Nous admirons la puissance américaine dont nous venons d'avoir des preuves extraordinaires[1]. Nous ne voulons pas pour autant être absorbés par elle et donc la compréhension montrée par le président Nixon et son souci que tous les peuples soient libres dans leur politique, leur décision et leur régime, font qu'il ne peut y avoir de désaccord substantiel entre nous aujourd'hui. En ce qui concerne le Vietnam, nous sommes mieux placés que quiconque au monde pour comprendre vos difficultés et donc, pour ne pas vous en créer. Si à un moment quelconque nous pouvons établir un contact qui nous serait plus facile qu'à vous-mêmes, vous n'avez qu'à nous le demander. Mais je vous le dis : plus cela ira et plus la politique intérieure sera au premier plan des préoccupations du Front, plus que de Hanoï ; en effet, le Front, qui s'appelle maintenant le gouvernement révolutionnaire provisoire, est de plus en plus soucieux de se distinguer de Hanoï.

Il y a aussi le Moyen-Orient, qui est un nid à chagrin. Vous avez en ce moment des conversations avec les Soviétiques. Je souhaite que la concertation à Quatre reprenne en septembre[2]. Il est certes difficile de trouver une solution. Au demeurant, je ne suis pas sûr que le temps ne joue pas en faveur des Arabes. Il n'y aura en tout cas pas de solution dans les prochains mois. Néanmoins, l'on pourrait à Quatre faire évoluer l'attitude des Soviétiques et rechercher une solution globale.

Nous avons déjà échangé nos idées sur le Biafra. La seule chose que je voudrais dire c'est qu'il est invraisemblable que les Nations unies soient incapables de se faire même une opinion sur le massacre de la population, quelles que soient les idées que l'on puisse avoir sur l'avenir politique et la structure du Nigeria. La famine s'aggrave, elle touche même les militaires, et l'on sait ce que cela veut dire. Il est pénible de constater que les forces morales ne peuvent pas se manifester. Le pape n'a pas eu le succès qu'il pouvait souhaiter. Vous ne tenez pas à être engagés, nous non plus ; mais nous souhaitons au moins que l'Assemblée des Nations unies puisse parvenir à une opinion, et l'exprimer.

En résumé, sur le plan bilatéral, nous sommes disposés à toute conversation. Sur le plan général, si vous me permettez de le dire, je trouve que le président Nixon travaille bien. Le monde l'attendait, à l'occasion de ce voyage en Roumanie. Ce fut un succès. Il a coïncidé avec celui que vous avez remporté sur la lune et qui a touché l'opinion mondiale et en particulier les Français, au plus profond, bien plus que n'aurait pu le faire un succès militaire. C'est donc pour vous une bonne période et je vous en félicite.

M. Kissinger – J'apprécie beaucoup ce que vous venez de dire. Le président Nixon, en homme méthodique et prudent, a toujours un plan de

[1] Allusion au succès, le mois précédent, de la mission Apollo XI sur la Lune.

[2] Au siège des Nations unies à New York.

rechange : il n'en avait pas pour ce voyage en Roumanie en cas d'échec d'*Apollo* XI.

Au sujet du Biafra, le Président m'a chargé de vous dire qu'il partageait votre préoccupation pour mettre fin à la tuerie et qu'il ferait tout ce qu'il pourrait pour contribuer à un règlement. Il partage évidemment aussi votre désir d'instaurer une coopération étroite entre la France et les États-Unis et il m'a demandé de vous dire que les sentiments qu'il avait exprimés au général de Gaulle s'étendaient naturellement aussi à son successeur, surtout quant aux communications directes qu'il conviendrait d'entretenir. Il espère donc inaugurer une longue série de consultations étroites.

(*Entretiens et messages, 1969*)

81

COMPTE RENDU

Entretien entre M. Maurice Schumann et l'ambassadeur d'Irak

Paris, le 4 août 1969

C.R[1].

L'ambassadeur d'Irak[2] exprime l'espoir d'un développement des relations de son pays avec la France en tous domaines, cela pour des raisons idéologiques aussi bien que sentimentales :

– idéologiques, car la France défend une politique d'indépendance que le *Baath* appelle neutralité positive ;

– sentimentales, car le gouvernement irakien se souvient de la position de la France sur la question palestinienne.

On souhaite à Bagdad que se prolongent les conversations à Quatre[3] sur le règlement au Moyen-Orient, que la France ne modifie pas son point de vue, notamment en ce qui concerne les frontières et le retrait des forces israéliennes de tous les territoires actuellement occupés. Enfin, l'Ambassadeur demande quelle question le gouvernement français souhaite discuter avec le gouvernement irakien.

Le Ministre répond que la politique à long terme de la France à l'égard du Moyen-Orient a été définie par le général de Gaulle dans des termes qui recueillent l'approbation totale du présent gouvernement.

[1] Ce compte rendu émane du Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, M. Hervé Alphand.

[2] L'ambassadeur d'Irak à Paris est le Dr Mohammed Sadiq Al Mashat qui a présenté ses lettres de créance le 25 février 1969.

[3] Au sujet des conversations à Quatre, voir la rubrique Proche-Orient.

C'est la France qui a été à l'origine de l'initiative des conversations quadripartites. Elle n'a pas l'intention de leur voir substituer des conversations à Deux. Sans doute un dialogue entre les États-Unis et l'Union soviétique se poursuit-il, mais nous en sommes informés et nous pensons qu'il y a intérêt, pour le succès des Quatre, à des conversations à Deux simultanées. Une nouvelle réunion des Quatre pourrait avoir lieu durant la prochaine Assemblée générale des Nations-unies.

La France souhaite un règlement de paix durable au Moyen-Orient. Sur une nouvelle question de l'Ambassadeur concernant la résolution du 22 novembre 1967[1], le Ministre réaffirme que notre point de vue n'est pas modifié.

L'Ambassadeur demande si nous attachons de l'importance à des contrats de l'ERAP dans son pays.

Le Ministre, qui n'a pas abordé lui-même cette question, se contente d'affirmer que la France a des intérêts importants dans les pétroles irakiens, et qu'elle souhaite que ses intérêts soient respectés, ce qui constituerait le meilleur gage de la bonne volonté du gouvernement de Bagdad.

L'Ambassadeur espère que la coopération pourra se développer notamment avec l'ERAP[2] en matière pétrochimique, que cette coopération s'étendra aux fournitures d'armements, au domaine culturel, à l'exploitation du soufre, etc. Des crédits seront nécessaires jusqu'à ce que soit rétablie la situation financière de l'Irak.

L'Irak accordera sa préférence à la France, chaque fois que celle-ci sera en mesure de présenter des offres de valeur égale à celle de ses concurrents. L'Irak ne souhaite pas subir la pression américaine, elle-même engendrée par Israël ou l'Iran. Elle ne souhaite pas non plus devenir communiste et par conséquent donner trop d'avantages à la Russie soviétique.

M. Schumann, pour conclure, rappelle que notre politique est celle de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autrui, mais il répète que le respect des intérêts français nous importe et qu'il constituera le signe d'une volonté réelle de coopération et le moyen de développer nos relations économiques et culturelles.

(*Secrétariat général. Entretiens et Messages, Afrique-Levant, Levant 1966-1970, Irak, Relations politiques avec la France*)

[1] Pour la résolution n° 242 du 22 novembre 1967, voir *D.D.F.* 1967-II n° 257.

[2] ERAP ou entreprise de recherches et d'activités pétrolières est un établissement public français à caractère industriel et commercial. Voir *D.D.F.* 1967-II n° 261, 1968-I n°s 78, 112 et 267.

82

M. POSIER, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE *A.I.* À LIBREVILLE,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 4/DA/DAM *Libreville, 5 août 1969.*

Retour du Président Bongo à Libreville

Venant de Paris, le président de la République gabonaise, après une absence de douze jours, a regagné Libreville le 2 août en fin d'après-midi[1].

Les membres du gouvernement qui ne l'avaient pas accompagné dans son voyage, les fonctionnaires et l'ensemble de la population librevilloise lui ont réservé un chaleureux accueil.

M. Bongo a aussitôt tenu au palais présidentiel une conférence de presse[2] au cours de laquelle il a annoncé que le gouvernement français avait pris la décision de participer au financement du chemin de fer Owendo-Booue à concurrence de cinq milliards de francs CFA[3]. Il a rappelé d'autre part qu'il avait signé à Paris la convention de financement du barrage de Kinguele[4] et ajouté que le projet de construction d'une usine de cellulose se présentait sous d'heureux auspices.

Visiblement très satisfait des résultats de son voyage en France, le président Bongo a exprimé la très vive gratitude qu'il éprouve à l'égard du gouvernement français pour la compréhension dont il a fait preuve et l'aide décisive qu'il apporte au développement du Gabon.

Il a terminé en ajoutant : « Nous n'avons plus rien à demander à la France ; par contre nous aimerions savoir ce que vont faire les autres pays[5] auxquels nous nous sommes adressés et qui se sont dérobés en alléguant que la France n'avait pas pris position à l'égard du projet de chemin de fer Owendo-Belinga ».

(*Direction des Affaires africaines et malgaches/DAM, Gabon, 1959-1969, questions économiques et financières, 1969, nº 18*)

[1] Le président de la République du Gabon s'est rendu en séjour officiel à Paris du 20 juillet au 2 août. Il était accompagné de Jean-Rémy Ayoune, ministre des Affaires étrangères et du Tourisme depuis le 4 juillet 1968.

[2] Le texte de l'allocution prononcée par le président Bongo à son arrivée à Libreville, annexé à cette dépêche d'actualité, n'est pas reproduit.

[3] Se reporter à la lettre de Jacques Chaban-Delmas, Premier ministre, datée du 26 juillet 1969, confirmant l'intérêt porté par le gouvernement français à ce projet et l'étendue de la participation financière qu'il compte y apporter. A compléter par la note de la direction des Affaires africaines et malgaches nº 381/DAM, datée du 1er septembre, non reproduite, intitulée : *l'économie gabonaise et le chemin de fer Owendo-Booué.*

[4] Cette convention est signée le 24 juillet. Le barrage de Kinguele Tchimbele est situé sur la rivière Mbei, dans le parc national gabonais des Monts de Cristal. La pose de la première pierre a lieu lors du séjour de François Ortoli, ministre du Développement industriel et scientifique, au Gabon, du 12 au 15 septembre.

[5] Les États-Unis, la Banque mondiale, le PNUD (Programme des Nations unies pour le développement), la Belgique, la République fédérale d'Allemagne, l'Italie.

83

M. COURSON DE LA VILLENEUVE, AMBASSADEUR DE FRANCE À KINSHASA, À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 589 à 591. *Kinshasa, 6 août 1969.*

Audience de M. Adoula

Dès le lendemain de sa prestation de serment, dimanche dernier, j'avais sollicité une audience de M. Adoula[1] que je désirais saluer avant mon départ en congé.

L'ancien Premier ministre du Congo m'a réservé, ce matin, le meilleur accueil. Il m'a remercié d'avoir tenu à prendre si rapidement contact avec lui, m'assurant que cela constituait pour lui un « encouragement ». Nous nous sommes mutuellement congratulés sur la qualité des rapports qui unissent nos deux pays et avons évoqué la perspective de la visite officielle en France du général Mobutu.

Bien que le ministre des Affaires étrangères n'ait pris ses fonctions que depuis deux jours, j'ai profité de l'occasion pour évoquer quelques affaires en cours et notamment la question du logement des coopérants, celle de l'axe de faisceaux hertziens n° 2 Kinshasa-Lubumbashi[2], celle enfin du contrat toujours en suspens à la présidence et qui prévoit l'achat aux chantiers de La Rochelle de plusieurs remorques et la construction à Kinshasa d'un chantier naval[3].

M. Adoula m'a écouté avec attention en prenant des notes, mais j'ai remarqué que chaque fois que j'étais amené à citer de nom de M. Bomboko[4], le ministre affectait de hocher la tête ou de lever les yeux comme pour ne pas cacher le peu d'estime en laquelle il tenait son prédécesseur. Ceci me

[1] Cyrille Adoula, ancien syndicaliste et homme politique, Premier ministre du Congo-ex belge du 2 août 1961 au 30 juin 1964, remplacé par Moïse Tshombé, il s'expatrie, et est désigné en mars 1966 ambassadeur de la République démocratique du Congo à Bruxelles. Il ne reste que huit mois à ce poste au terme desquels il est nommé ambassadeur à Washington. A la faveur du remaniement ministériel du 1er août 1969, le général Mobutu le nomme ministre d'État, ministre des Affaires étrangères. Pour plus de détails, se reporter à la note de la sous-direction d'Afrique au Département du 4 février 1970, non reprise.

[2] La réalisation des réseaux hertziens reliant Kinshasa-Lubumbashi, communément appelée « axe n° 2 », par la mission française des Postes et Télécommunications, est annulée par la note verbale n° 130/1133/69 du 3 juillet 1969, du ministère congolais au bénéfice de la société *Bell Telephone*. La raison invoquée pour ce dessaisissement étant que la *Bell Telephone* cède la propriété des études à la République démocratique du Congo. Or l'accord franco-congolais a été signé le 18 octobre 1968 et l'accord signé avec la *Bell Telephone*, le 6 janvier 1969. Se référer au télégramme de Kinshasa nos 525 à 531 du 9 juillet 1969, non publié. Par la note verbale n° 130/1279/69 du 16 juillet, le ministre des Affaires étrangères de la République démocratique du Congo autorise l'équipe française à poursuivre les études sur l'axe hertzien n° 2.

[3] Le marché relatif à la fourniture de trois remorqueurs et trois barges destinés à l'OTRACO a été signé par le ministre des Transports, M. Nzera. Voir le télégramme de Kinshasa nos 180 et 181 du 22 février 1969, non reproduit.

[4] Sur la personnalité et la carrière de M. Justin Bomboko, se reporter au télégramme de Léopoldville (Kinshasa) nos 54 à 56 du 7 janvier 1966 et à la note de la direction des Affaires politiques, Afrique-Levant au Département du 13 février 1969, non publiés.

confirme dans l'opinion que le renvoi de M. Bomboko doit avoir été décidé pour des raisons graves et précises.

En fin d'entretien, le Ministre m'a demandé de transmettre ses respects à M. le Président de la République qu'il avait l'honneur de connaître et a exprimé l'espoir qu'il serait amené dans un proche avenir à rencontrer votre excellence.

(*Direction Afrique-Levant, Congo-Kinshasa, 1966-1970, relations avec la France, 1969*)

84

M. PELEN, AMBASSADEUR DE FRANCE À BUCAREST,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 703 à 709. *Bucarest, 6 août 1969.*

(*Reçu* : le 7, 09 h. 37).

Le voyage de Monsieur Nixon à Bucarest s'est achevé sans incident[1]. Les deux parties ont manifesté de la satisfaction dans leurs commentaires et certains résultats immédiats des conversations commencent à être connus.

Mais une question reste posée, celle du sens de cette rencontre. À quelles intentions répondait-elle de part et d'autre et quelles conséquences peut-on en attendre ?

Les calculs des Roumains donnent lieu à des hypothèses concordantes que l'on peut tenir pour vraisemblables. Le voyage de M. Nixon en Asie offrait une occasion de faire venir le président américain. M. Ceaucescu l'a saisie au vol. C'était la possibilité, qu'on ne retrouverait pas avant plusieurs mois, de renforcer le prestige roumain quelque peu atteint après la conférence des partis[2]. Cela permettait aussi d'intéresser les Américains à la situation de la Roumanie, de demander tout d'abord une aide économique de jour en jour plus nécessaire et peut-être d'obtenir une caution plus ou moins vague, mais utile dans les rapports roumano-soviétiques. C'était aussi le couronnement plein de promesses des efforts déployés pour démontrer de façon éclatante que, la guerre froide étant terminée, le dialogue était devenu possible entre un pays très grand et un autre très faible, appartenant à des camps longtemps opposés. Cet ensemble d'avantages l'a emporté, dans l'esprit des Roumains, sur les risques de l'opération qu'ils n'ont jamais sous-estimés.

En revanche, et vues de Bucarest, les intentions américaines étaient, et sont restées, beaucoup plus floues, en dépit des déclarations de bonne volonté multipliées par les Américains au cours de leur séjour.

[1] Venant d'un périple en Asie (Indonésie, Thaïlande, Inde, Pakistan), le président Nixon fait une étape à Bucarest du 2 au 4 août 1969.

[2] La conférence des partis communistes se tient à Moscou du 5 au 17 juin 1969.

La visite de M. Nixon était-elle le fruit de longs calculs et le signe d'un changement de tactique ? N'était-ce qu'une improvisation, résultat lointain de la visite de M. Nixon à Bucarest en 1967[1] ?

Certes, l'accueil exceptionnel fait à M. Nixon par M. Ceaucescu en 1967 a joué un rôle dans la décision de revenir à Bucarest, mais on peut douter qu'il y ait eu là un facteur décisif. On ne peut guère penser non plus que le voyage s'explique par des mobiles très précis. Avant le voyage, l'hypothèse d'un contact avec la Chine ne paraissait pas résister à l'analyse, qui s'est révélée du reste exacte. Il n'y a pas eu non plus dans cette visite un essai de débauchage de la Roumanie, qui eût été voué au ridicule par monsieur Ceaucescu lui-même.

Plus vraisemblables paraissent être les spéculations qui circulent ici et qui présentent la visite à Bucarest comme un test.

Après le voyage en Asie qui prépare peut-être un désengagement accéléré au Vietnam et laisserait l'Union soviétique face à la Chine, le Président et ses conseillers auraient peut-être voulu ramener l'attention sur l'Europe, et l'Europe orientale notamment, où Moscou éprouve les préoccupations que l'on sait, ce qui n'est pas une considération négligeable dans la perspective de négociations sur les armes stratégiques et le Moyen-Orient.

En tout cas, l'analyse des prises de position publiques à Bucarest, discours du Président et déclarations diverses des Américains[2], permet de se demander s'il n'y a pas là les premiers signe d'une nouvelle tactique américaine à l'égard des pays socialistes. Après le *containment*[3], après la politique des ponts, les États-Unis chercheraient à négocier, en essayant de réduire l'obstacle que représentaient jusqu'ici les différences sociales et idéologiques. En bref, M. Nixon aurait voulu, en venant en Roumanie, voir ce que vont être les réactions de l'Union soviétique et des pays de l'Europe de l'Est[4], avant de s'engager plus loin.

[1] Au printemps de 1967, lors de la tournée en Europe de Richard Nixon, ancien vice-président des États-Unis (1952-1960). À l'époque, les Roumains avaient été les seuls des dirigeants d'Europe orientale à le recevoir officiellement. Il avait eu alors un long entretien avec M. Ceausescu. Les Roumains ont cherché à garder un contact étroit avec le nouveau président américain après son élection et à tirer parti de leur geste d'il y a deux ans. Se reporter au télégramme de Bucarest n°s 551 à 556 du 30 juin 1969, non publié.

[2] Les textes des discours et allocutions divers sont classés dans les dossiers d'archives *Europe, Roumanie, 1961-1970, voyage du président Nixon en Roumanie, n°s 219 et 220.*

[3] *Containment* ou endiguement est la stratégie de politique étrangère adoptée par les États-Unis dans la guerre froide. L'auteur de cette doctrine, qui vise à stopper l'extension de la zone d'influence soviétique au-delà de ses limites atteintes en 1947, est George F. Kennan qui l'exposa le 22 février 1946. Avec le discours de Fulton de Winston Churchill, l'endiguement marque le début de la guerre froide.

[4] Tous les journaux pragois accordent une place de choix à cette visite ; la presse polonaise se montre d'une grande discrétion ; la presse chinoise maintient le silence ; par contre la presse yougoslave estime que ce séjour renforce la position indépendante de la Roumanie et qu'il fait apparaître un style plus souple de la politique américaine sur le continent européen. Les *Izvestia* titrent : « Confusion et déception ». Le journaliste soviétique Kraminov, dans les *Izvetsia* écrit : « Ce n'est pas seulement en Asie que les stratèges de Washington essaient de réaliser les plans de grande envergure de l'impérialisme américain. Ils s'y emploient aussi en Afrique, en Amérique latine et en Europe. C'est ainsi qu'ils continuent avec une ardeur particulière à appliquer leur perfide tactique consistant à *jeter des ponts* dans le but de miner la cohésion des pays socialistes et d'enfoncer

Ce ne sont là certes que des suppositions, mais elles amènent à se demander quelles pourront être les suites de la rencontre.

Du côté roumain, on sera certainement désireux d'approfondir les contacts, d'obtenir quelques bénéfices. Les Roumains sont demandeurs.

Mais, du côté des Américains, et même s'ils ont été impressionnés par l'accueil qu'ils ont reçu ainsi que par les qualités de charme et d'intelligence des dirigeants roumains, a-t-on réellement l'intention de faire beaucoup pour ce pays-ci, s'il ne s'agit que d'un test ? Si la manœuvre réussit et si l'Union soviétique ne réagit pas, Washington continuera-t-il à flatter Bucarest ? Si, en revanche, nous assistons à une nouvelle détérioration des rapports roumano-soviétiques, sera-t-il possible aux Américains d'aider vraiment la Roumanie ?

Il y a, semble-t-il, un décalage entre les motivations des Roumains et celle des Américains. Et c'est sous cette impression que l'on reste.

Rien ne permet de dire ce que seront les suites du voyage à Bucarest de M. Nixon, mais il semble probable que cet intermède ne restera pas sans lendemain.

La grande inconnue demeure la réaction soviétique. Encore que nettement négative – elle est pour le moment modérée – reste à savoir si Moscou en restera là.

(*Europe, Roumanie, 1961-1970, visite du président Nixon, 1969, n°s 219 et 220*)

85

M. Fouchet, Ambassadeur de France à Tripoli,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 693/DE. *Tripoli, 6 août 1969.*

Activités pétrolières françaises

Deux faits nouveaux intéressant les rapports franco-libyens en matière pétrolière, ont été annoncés cette semaine en gros titres par la presse libyenne. Imparfaitement informée, celle-ci paraît les avoir quelque peu confondus et en a donné une version parfois imprécise. Elle s'est toutefois attachée à les présenter à ses lecteurs comme la consécration des liens de coopération établis entre les compagnies françaises d'une part, la LIPETCO[1], et le gouvernement libyen de l'autre.

Il s'agit en fait de deux événements n'ayant en commun que de concerner l'un et l'autre la SNPA.

des coins entre eux ». Ces réactions sont classées dans les dossiers d'archives *Europe, Roumanie, 1961-1970, voyage du président Nixon en Roumanie, n°s 219 et 220.*

[1] Lipetco ou *Lybian Petroleum Company* est le nom de la compagnie libyenne de recherche et d'exploitation pétrolières créée le 14 avril 1968. Voir *D.D.F.*, 1968-II, n° 320.

Le premier est l'ouverture de la première campagne de forages d'exploration sur les concessions attribuées en avril 1968 par l'accord associant la SNPA[1] et l'ERAP[2] à la LIPETCO.

Le second est la mise en exploitation dès la fin de cette semaine des gisements découverts l'an dernier par la SNPA sur l'une des concessions qui lui ont été accordées en 1965 dans le désert de Syrte, et qu'elle partage avec *Hispanoil*[3]. L'accord qui permet ainsi à la compagnie française d'accéder en Libye au rang de producteur a été conclu aujourd'hui. Il porte principalement sur l'évacuation du pétrole vers le terminal de Ras Lanouf[4]. Le rythme de l'exploitation pourrait s'élever dans l'état actuel des découvertes à un peu moins d'un million de tonnes par an.

(*Afrique du Nord, Libye, 1953-1972, Économie, pétrole*)

86

M. Bénard, Ambassadeur de France à Addis-Abeba,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1226/AL. *Addis-Abeba, 6 août 1969.*

Situation générale en Ethiopie

Rentré des États-Unis le 14 juillet[5], l'Empereur pour qui avait été organisé l'accueil des grandes occasions avec la convocation du corps diplomatique à l'aérodrome et de la population sur le parcours jusqu'au palais – elle vint d'ailleurs en assez grand nombre – a repris dès le lendemain le rythme habituel de son existence de chef d'État, dont on s'étonne parfois qu'un homme de son âge le supporte aussi allègrement.

À Addis-Abeba, puis aux quatre coins de l'Empire, Sa Majesté s'en alla présider les remises de diplômes universitaires prononçant à ces occasions des allocutions qui prirent parfois un ton d'admonestation, voire d'avertissement aux étudiants. À l'université Haïlé Sélassié de nombreux diplômes restèrent sur la table, leurs titulaires pour la plupart inscrits à la faculté des Sciences sociales et aux cours de formation pour les personnels d'entreprises ayant apparemment fait la grève de la distribution des prix après avoir fait celle des classes.

[1] La SNPA est la Société nationale des pétroles d'Aquitaine créée par la loi du 10 novembre 1941.

[2] L'ERAP (Entreprise française de recherche et d'activités pétrolières) est née de la fusion en 1966 de la Régie autonome des pétroles (RAP), de la SNPA et du bureau de recherche de pétrole (BRP).

[3] *Hispanoil* est une société espagnole de recherches pétrolières.

[4] Ras Lanouf est le terminal pétrolier situé sur la côte méridionale du golfe de la grande Syrte.

[5] Hailé Sélassié Ier, empereur d'Éthiopie, part d'Addis-Abeba pour une visite officielle aux États-Unis du 7 au 11 juillet.

Le 23 juillet fut célébré avec le cérémonial rituel, le soixante dix-septième anniversaire du souverain dont on dit qu'il pourrait bien être le quatre-vingtième car la date exacte de sa naissance n'est connue que par la tradition orale. Il a pu donner à certains une impression de fatigue (référence dépêche n° 69/AA de notre consul à Asmara[1]) mais la lenteur de la démarche et l'air absent sont aussi l'expression de la majesté impériale et le comportement de l'Empereur ne m'a pas paru différent de celui que je lui ai toujours connu.

Peut-être ne fit-il pas montre de sa vivacité coutumière au cours de l'audience accordée au haut commissaire de France en TFAI (ma dépêche n° 1181/AL du 30 juillet 1969)[2] mais j'appris par la suite que Sa Majesté venait de perdre son chihuahua favori qui l'accompagnait en toute occasion et dont il m'avait dit un jour qu'il était plus intelligent que la plupart des hommes.

Samedi dernier l'Empereur est parti pour le Harrar où il passe toujours le mois d'août confiant au Premier ministre[3] la direction des affaires courantes.

L'éventualité, qui ces derniers mois dans les conversations de salons était devenue la probabilité, voire la certitude d'un remplacement de M. Aklilou, a subitement cessé d'être du domaine de l'actualité.

La pluie qui tombe drue aura cette année, comme les précédentes, calmé les vagues qui commençaient à déferler dangereusement.

Les problèmes, cependant, demeurent. La rébellion érythréenne poursuit ses efforts pour obtenir une reconnaissance de l'opinion internationale ; elle aurait marqué un point au festival culturel panafricain où ses banderoles déployées accueillirent, dit-on, la troupe éthiopienne à son entrée dans la salle des représentations, mais subi un échec à Dakar où le Comité de Libération de l'OUA a éconduit ses représentants (ma dépêche n° 1213/AL du 6 juillet 1969). Ses chefs menacent par ailleurs de poursuivre et d'intensifier leurs attaques contre les avions des *Ethiopian Air Lines*. Une action spectaculaire n'est pas exclue à la veille des Conseils de l'OUA.

En Ogaden des accrochages ont causé de fortes pertes aux forces éthiopiennes ; le nombre des tués et des blessés donne à penser qu'en dépit des

[1] La dépêche n° 69/AA du 22 juillet 1969 émanant du consul de France à Asmara, non publiée, rend compte du séjour de l'Empereur venu à Asmara du 21 au 22 juillet 1969 remettre des diplômes aux lauréats de l'université. Il remarque « l'allure lasse et la passivité de l'Empereur ».

[2] Par la dépêche n° 1181/AL du 30 juillet 1969, l'ambassadeur de France à Addis-Abeba informe Paris de la visite en Éthiopie de M. Dominique Ponchardier, ambassadeur de France en Bolivie de 1964 à 1968, puis haut-commissaire en territoire français des Afars et des Issas (TFAI) depuis février 1969. M. Ponchardier est accompagné par le général Tence, successeur du général Maillotte, commandant supérieur des forces armées en TFAI et qui a pris son commandement le 1er juillet. Ces deux personnalités passent 48 heures à Addis-Abeba, elles sont reçues par l'empereur puis par le Premier ministre, M. Aklilou. Le général Tence rencontre aussi le général Yassu, chef d'état-major général des armées, puis le général Kebede Guebre, ministre de la Défense.

[3] Le Premier ministre est M. Tsehafe Taezaz Aklilou Habte-Wold, né en 1942. Ministre éthiopien des Affaires étrangères en 1949, il est nommé en novembre 1957 vice-Premier ministre tout en conservant son poste de ministre des Affaires étrangères. Il est Premier ministre dès la fin de l'année 1961.

dénégations officielles de Mogadiscio et d'Addis-Abeba, les rencontres ont impliqué des unités de l'armée de part et d'autre. Quoi qu'il en soit, les relations demeurent officiellement bonnes. Qu'il s'agisse de la République Somalie ou du Soudan, la diplomatie éthiopienne veille à conserver le visage du pays pacifique, certes prêt à répondre à des provocations mais qui n'en épargnera pas moins aucun effort pour maintenir avec ses voisins des rapports fondés sur le respect de l'indépendance et la non-intervention dans les affaires intérieures (ma dépêche n° 1188/AL du 27 juillet 1969)[1].

La stagnation économique, les difficultés financières, les problèmes de l'équilibre budgétaire demeurent et, comme me le confiait le ministre des Finances, rien ne permet à court terme d'espérer un changement dans ce domaine.

Le nouveau budget qui paraît marqué au signe de l'austérité sera analysé dans une prochaine dépêche ainsi qu'un ensemble de mesures que le gouvernement vient de prendre pour donner un peu d'aisance à la trésorerie. Dans ce contexte qui fondamentalement demeure inchangé, chacun s'interroge sur le résultat de la visite à Washington. De part et d'autre on observe la plus grande discrétion. Le sentiment qui semble prévaloir à Washington (dépêche n° 1383/AL du 17 juillet 1969)[2] selon lequel l'Empereur n'aurait rien demandé et que par conséquent on n'avait pas eu du côté américain à lui donner quoi que ce soit ne laisse pas de surprendre qui vit dans ce pays. Le Prince Iskander Desta[3] m'a dit que l'Empereur n'avait été reçu par aucun président des États-Unis comme il venait de l'être par le président Nixon. L'entretien avait duré plus de deux heures avec un interlocuteur parfaitement informé des questions qui seraient abordées. Quelle différence avec le président Johnson qui n'avait accordé à Sa Majesté que quarante minutes hachées par des coups de téléphone et l'irruption constante de secrétaires porteur de télégrammes ou de messages urgents ! Le Premier ministre, qui a honoré de sa présence, la réception du 14 juillet m'avait déclaré qu'il n'avait pu encore s'entretenir avec l'Empereur arrivé deux heures plus tôt mais que ce dernier lui avait indiqué en quelques mots que la visite avait été un succès sur tous les plans. Des propos tenus par de hautes personnalités militaires donnent à entendre que les demandes de fournitures d'armes et d'équipement ont reçu satisfaction.

[1] Par la dépêche n° 1188/AL du 30 juillet 1969, l'ambassadeur de France à Addis-Abeba rend compte de ce qu'il a appris sur les entretiens de la mission soudanaise de bonne volonté venue dans la capitale éthiopienne, le 21 juillet, afin de discuter du problème des rebelles érythréens réfugiés au Soudan. Les envoyés soudanais ont exprimé leur intention d'éviter tout acte de guerre ou d'hostilité à l'égard de l'Éthiopie. De son côté, le Premier ministre éthiopien a déclaré qu'il prendrait, si besoin était, et en cas d'attaque, des mesures visant à neutraliser les Soudanais réfugiés en Éthiopie après le coup d'État de Khartoum de mai 1969.

[2] La dépêche d'Addis-Abeba n° 1383/AL du 13 juillet 1969 au sujet de la visite officielle de l'Empereur aux États-Unis note « le caractère général des entretiens et… l'absence de conclusion générale. ». Les sujets abordés sont : l'influence soviétique en Mer Rouge, le nouveau régime au Soudan, l'Érythrée, la Somalie, le Biafra. Hailé Sélassié n'a exprimé aucune revendication nouvelle, et les États-Unis poursuivront leur assistance. La visite confirme les relations amicales et laisse une bonne impression pour l'avenir.

[3] Le prince Iskander Desta, né en 1934, est le petit-fils préféré de l'Empereur auprès duquel il vit. Il est vice-commandant de la Marine nationale, l'Empereur en étant le commandant.

Ces bribes d'information ne permettent pas encore de se faire une idée exacte de ce qui a été accordé – ou refusé – par le gouvernement américain dont les décisions en la matière peuvent être d'une grande importance pour l'évolution des problèmes de l'Éthiopie dans les mois à venir.

(*Afrique du Nord, Afrique, Éthiopie 1966-1972, relations militaires avec la France*)

87

COMPTE RENDU

Entretien entre le Ministre et le chargé d'Affaires de Belgique

C.R. *Paris, 7 août 1969.*

À la suite du message de M. Harmel[1] qui lui avait été transmis par M. Rothschild[2] le 29 juillet, le Ministre a convoqué le 7 août M. Baekelandt[3], chargé d'Affaires de Belgique, pour lui donner la réponse à la question posée dans ce message au sujet de la prochaine réunion ministérielle de l'UEO.

M. Schumann indique à M. Baekelandt qu'il a rendu compte au Chef de l'État de son entretien avec M. Rothschild et il prie le chargé d'Affaires de faire savoir à M. Harmel combien M. Pompidou, comme lui-même, a été sensible à la démarche du ministre des Affaires étrangères de Belgique.

Sur le fond de l'affaire, poursuit M. Schumann, on ne saurait préjuger les résultats de la conférence au sommet[4], au cours de laquelle la question de l'UEO sera très certainement évoquée, mais la loyauté nous commande de dire très clairement à M. Harmel que notre position, qui a fait l'objet d'un engagement du gouvernement devant l'Assemblée nationale, ne peut être modifiée : la France ne reprendra sa place au sein de l'UEO que si la charte de cette organisation est respectée, et si la règle de l'unanimité est à nouveau appliquée à la fixation de l'ordre du jour des réunions ministérielles[5]. Cela dit, dès lors que l'on sera revenu au respect du Traité[6], la France ne fera pas preuve d'une réserve de mauvais aloi pour la fixation des ordres du jour des réunions du Conseil.

[1] Pierre Harmel, ministre belge des Affaires étrangères depuis le 19 mars 1966.

[2] Robert Rothschild, ambassadeur de Belgique à Paris depuis 1966.

[3] Frans Baekelandt, ministre conseiller près l'ambassade de Belgique à Paris depuis 1968.

[4] La Conférence de La Haye des 1er et 2 décembre 1969 qui réunit les chefs d'État ou de gouvernement des pays du Marché commun.

[5] Sur la décision de la France de ne plus participer au Conseil de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), voir *D.D.F.*, 1969-I, nos 127 et 128.

[6] Les accords de Paris du 23 octobre 1954.

Cette réponse, ajoute M. Schumann, ne tranche donc pas l'alternative posée par M. Harmel et celui-ci reste libre de choisir entre les deux possibilités qu'il a envisagées : ne réunir le Conseil de l'UEO qu'après la Conférence au sommet ou, au contraire, tenir cette réunion assez rapidement en limitant ses travaux à l'examen des seules questions politiques, dont les conclusions ne seraient d'ailleurs pas « finalisées ».

(*Europe, Belgique, 1961-1970*)

88

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE

Biafra. Entretien du Ministre avec M. Ferguson

N. *Paris, 8 août 1969.*

Le Ministre[1], assisté du Secrétaire général[2], a reçu le 7 août le professeur Ferguson[3] venu l'informer du déroulement des conversations qu'il vient d'avoir à Genève avec les représentants nigérians et biafrais en vue de mettre au point la procédure d'acheminement des secours humanitaires aux populations civiles biafraises par voie d'eau.

1. M. Schumann a tout d'abord exprimé le regret que la presse ait eu vent de la rencontre, allant même jusqu'à écrire que le gouvernement français y avait envoyé un représentant. M. Ferguson a regretté également de telles indiscrétions et inexactitudes, d'autant plus que les Nigérians avaient marqué qu'ils ne viendraient à Genève que si les conversations restaient secrètes.

Celles-ci avaient commencé par des entretiens séparés entre M. Ferguson et les Nigérians d'une part, les Biafrais de l'autre. Puis, la présence de M. Houphouët-Boigny[4] près des Biafrais aidant, il avait été possible de réunir face à face les deux antagonistes. Cette confrontation directe n'avait pas duré au total moins de huit heures, les deux parties affectant cependant de s'ignorer et de n'avoir comme interlocuteur que M. Ferguson.

2. L'intérêt s'était rapidement concentré sur deux aspects du problème. Sous quel patronage placer les opérations de secours ? Quels critères techniques retenir pour l'organisation des convois (« *technical guides of définition of the routes* ») ?

1 M. Maurice Schumann est ministre des Affaires étrangères depuis le 22 juin 1969.

2 M. Hervé Alphand, ambassadeur de France, est secrétaire général du ministère des Affaires étrangères depuis le 7 octobre 1965.

3 Le professeur Clarence Clyde Ferguson Jr. est le représentant personnel du président Nixon pour le Biafra.

4 M. Félix Houphouët-Boigny est président de la République de la Côte d'Ivoire depuis 1960.

Sur le premier point, les Fédéraux entendent s'en tenir fermement à leur déclaration du 30 juin établissant la nécessité de transférer, de la Croix-Rouge internationale qui l'assumait à l'origine, à un organisme nigérian sous contrôle du gouvernement militaire fédéral, la responsabilité de l'acheminement, ce qui est inacceptable pour les Biafrais.

Ceux-ci pour leur part demandent que cette responsabilité soit assumée par le gouvernement américain mais ce dernier y est fermement opposé.

Un accommodement devrait pourtant pouvoir être trouvé, sous forme de dévolution du patronage des opérations de secours à une autre institution charitable que la Croix-Rouge. On peut imaginer qu'une pression soit exercée sur le gouvernement fédéral, sous forme de publicité, de sanctions économiques ou encore de constitution d'un consortium de gouvernements garantissant les opérations, pour l'amener à appliquer la solution qui paraîtrait raisonnable.

Répondant à une question du Ministre, M. Ferguson indique cependant qu'à son avis la dernière de ces formules ne sera pas acceptée par les Fédéraux qui confèrent à leur participation au contrôle une valeur de symbole.

En autres termes observe le Ministre, les deux parties donnent à leurs objectifs politiques le pas sur les préoccupations humanitaires.

C'est également l'avis de M. Ferguson.

En ce qui concerne le deuxième aspect du problème, celui de l'inspection (encore que le terme ait été évité lors des conversations de Genève), M. Ferguson a quelque espoir de parvenir ultérieurement à un accord sur la base d'un contrôle en mer exercé au-delà de la ligne des eaux territoriales des 12 miles. Ainsi les bateaux n'auraient à toucher aucun point du territoire nigérian.

Les conversations reprendront à Genève à la fin du mois. M. Ferguson va préparer à Washington un projet d'accord détaillé sur les bases qui précèdent. Si le 1er septembre aucune conclusion positive n'est intervenue, M. Ferguson se propose de publier un livre blanc qui fixerait les responsabilités.

3. M. Ferguson a recueilli l'information selon laquelle la Croix-Rouge internationale envisagerait de transférer à d'autres organismes parmi lesquels la Croix-Rouge française, le soin d'utiliser le matériel actuellement immobilisé sur les bases de Santa Isabel[1] et Cotonou. Il tient à mettre en garde contre un tel projet qui provoquerait des réactions très vives du côté américain.

Pourtant, demande le Ministre, si une telle offre était faite, comment la refuser dans l'état critique où se trouve actuellement la population biafraise et spécialement les enfants ?

[1] Un pont aérien pour l'acheminement des secours aux Biafrais part de Santa Isabel, sur l'île de Fernando-Po. Depuis le 29 janvier 1969, un nouveau pont aérien est installé depuis Cotonou. Le 5 juin 1969, un avion DC7 basé à Santa Isabel est abattu au-dessus du Biafra par un appareil nigérian ; devant la gravité de la situation, les opérations aériennes venant de Santa Isabel et de Cotonou sont interrompues par la Croix-Rouge.

M. Ferguson répond que l'opinion américaine qui fournit 60 % des ressources du CICR ne comprendrait pas que le soin d'en disposer soit confié à des tiers, surtout si les C 97, qui ont été cédés pour un prix symbolique à la Croix-Rouge et qui, pour des raisons techniques, ne peuvent être pilotés que par des Américains, étaient utilisés à partir de Libreville qui, à tort ou à raison, passe pour être le point de départ des livraisons d'armes au Biafra.

Il est certain en tous cas qu'une telle décision ôterait toutes chances de succès aux négociations de Genève.

4. M. Ferguson indique qu'à aucun moment il n'a été question à Genève du pont aérien. Dans l'état actuel des choses, celui-ci n'a malheureusement aucune chance à son avis d'être rétabli, en ce qui concerne le CICR, sur les bases antérieures au cours des prochaines semaines.

M. Ferguson se propose de rendre à nouveau visite au Ministre vers le 23 août avant de regagner Genève.

(*Secrétariat général, Entretiens et messages, 1969*)

89

M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Boegner, Représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes.

T. n°s 171 à 175. *Paris, 9 août 1969, 12 h. 54.*

Immédiat. Réservé.

Le Conseil des Ministres de la CEE va se réunir lundi[1] pour statuer sur les dispositions à prendre en matière de prix agricoles à la suite de la dévaluation du franc[2]. Aux termes du règlement n° 653/68 du Conseil, si l'unité de compte[3] n'est pas modifiée, hypothèse la plus vraisemblable, les prix agricoles du pays qui a dévalué sa monnaie doivent être relevé à concurrence du taux de dévaluation. Il est cependant prévu que le Conseil peut prendre, dans l'intérêt économique général, des mesures d'ajustement limitées de certains prix agricoles.

De toute évidence, nous ne pouvons accepter une application en quelque sorte mathématique du règlement et accroître de 12,5 % les prix des produits agricoles soumis à organisations européennes de marchés. Je précise pour votre information que nous souhaitons que ces prix soient augmentés

[1] Le lundi 11 août 1969.

[2] Le 8 août 1969, le franc français est dévalué de 12,5 %.

[3] La valeur de l'unité de compte de la Communauté économique européenne a été fixée à 0,88867088 gramme d'or fin, soit l'équivalent d'un dollar américain, par une décision du Conseil des ministres européen du 15 novembre 1960.

par étapes de sorte que le plein effet de la dévaluation ne joue que d'ici, selon les produits, deux ou trois ans. D'ici là il sera bien entendu nécessaire de subventionner l'importation des produits de nos partenaires et de taxer les exportations qui leur sont destinées puisqu'au cours de cette période transitoire nos prix seront plus bas que les prix européens.

Sans dévoiler nos intentions à nos partenaires, je souhaite que vous leur teniez le langage suivant :

1. Nous pensons qu'ils ont comme intérêt à ce que l'opération monétaire décidée hier soit un succès. Or la dévaluation ne sera réussie que si la hausse des prix qu'elle entraîne inéluctablement reste en pourcentage très inférieure aux taux de la dévaluation elle-même. À cet égard, il ne faut pas se dissimuler qu'une hausse massive des produits agricoles aurait un effet d'entraînement sur l'ensemble des secteurs de l'économie.

2. La France, qui dispose de plus de la moitié des terres arables de la Communauté, accroît sa production agricole à un rythme élevé. Si les prix venaient à être accrus de manière brutale, on irait vers la surproduction et nos partenaires savent que les excédents qui en résulteraient seraient coûteux pour les finances communautaires.

Compte tenu de ces considérations, nous souhaitons que les Ministres qui participeront au Conseil abordent sans préjugé et avec le désir d'aboutir à des propositions économiquement sages, le débat où nous rechercherons en commun avec eux et avec la Commission la solution (qui dans notre esprit est naturellement celle que je vous ai indiquée plus haut à titre confidentiel) aux problèmes que pose pour le fonctionnement du Marché commun agricole la dévaluation du franc.

Pour Bonn[1] *seulement :* vous voudrez bien placer cette démarche dans le cadre du Traité d'amitié franco-allemand[2]. Nous pensons avoir, en choisissant un taux de dévaluation relativement modeste, rendu service à la collectivité internationale et plus particulièrement à l'Allemagne. Nous comptons tout particulièrement sur son appui pour que l'opération décidée hier, qui a notamment pour but l'établissement des relations économiques franco-allemandes sur une base solide, soit un succès[3].

(*Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1969*)

[1] Ce télégramme a été envoyé à Bonn sous les n°s 780 à 784.

[2] Le traité de l'Élysée du 22 janvier 1963.

[3] Sur la question de la dévaluation du franc français, voir également ci-dessous le télégramme de Bruxelles-Delfra n°s 837 à 859 du 12 août 1969.

90

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn, à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3707 à 3710[1]. *Bonn, 9 août 1969.*

(*Reçu* : 15 h. 35).

Réactions allemandes après la dévaluation du franc

La dévaluation du franc[2] a été, à Bonn comme dans toutes les autres capitales, une totale surprise. Si l'on s'étonne que le gouvernement français n'ait pas cru devoir au préalable engager des consultations avec les autres pays occidentaux et notamment l'Allemagne, il ne fait pas de doute cependant que sa décision a été dans l'ensemble bien accueillie, comme faisant preuve de réalisme et de courage[3]. Au surplus, la fixation d'une nouvelle parité du franc contribuera à alléger les pressions qui, depuis, l'automne dernier, s'exercent épisodiquement sur le mark. On rappelle à cette occasion que la France est l'un des plus importants partenaires commerciaux de la République fédérale. Il devrait en résulter pour celle-ci une réduction de son excédent extérieur. Les efforts du gouvernement fédéral en vue de lutter contre la surchauffe s'en trouveront également facilités. Un taux de dévaluation, plus élevé, par exemple 20 %, eut été moins supportable pour l'économie allemande. Plus réservée, la *Bundesbank* craint que la livre ne connaisse de sérieuses difficultés au cours des prochains jours.

Dans les milieux politiques, la décision du gouvernement français a été, comme on pouvait s'y attendre, le prétexte à une relance du débat sur la parité du DM. Les chrétiens-démocrates et leurs alliés chrétiens-sociaux, notamment M. Strauss[4], ont tout de suite souligné combien cet événement donnait raison à ceux qui, au sein de la grande coalition, s'étaient naguère opposés à l'idée d'une réévaluation. Les socialistes, par la voix de

[1] Ce télégramme est signé par Guy de Commines de Marsilly, ministre plénipotentiaire, premier conseiller près l'ambassade de France à Bonn depuis mars 1968.

[2] Le 8 août 1969, à l'issue d'un Conseil des ministres extraordinaire, le porte-parole du gouvernement annonce une modification de la parité du franc fixée désormais sur la base de 1 franc = 0,160 gramme d'or fin, soit une dévaluation de 12,5 %. Le texte de la déclaration du président Pompidou à la suite de cette décision, répondant aux questions du montant, du moment et des modalités de la dévaluation, est transmis par le télégramme de Paris à Bonn n° 779 du 8 août. Le communiqué du ministère des Finances sur le réajustement de la parité du franc ainsi que celui publié à l'issue de la réunion des ministres des Finances de la zone franc, tous deux en date du 10 août, sont repris dans *La politique étrangère de la France, textes et documents, 2e semestre 1969*, p. 58 et 59, La Documentation française.

[3] Les commentaires allemands sur la situation monétaire après la dévaluation du franc sont transmis par le télégramme de Bonn n°s 3735 à 3739 du 11 août et les déclarations officielles du gouvernement fédéral sont communiquées par le télégramme de Bonn n°s 3756 à 3761 du 13 août. Ces documents ne sont pas reproduits.

[4] Franz Josef Strauss, député au *Bundestag* depuis 1949, président de la CSU (union chrétienne-sociale en Bavière) depuis 1961, est ministre des Finances de la République fédérale d'Allemagne depuis 1966, dans le gouvernement de grande coalition de Kurt Georg Kiesinger.

M. Schiller[1] et des syndicalistes du DGB[2] ont de leur côté déclaré que « c'était un pas important vers le réajustement des parités monétaires souffrant de distorsions » (M. Schiller). « Nous attendons maintenant avec intérêt les consultations qui vont se dérouler dans le cadre de la communauté économique européenne[3] et du fonds monétaire international » a ajouté le ministre fédéral de l'économie.

(*Collection des télégrammes, Bonn, 1969*)

91

M. de Commines, Chargé d'affaires de France *a.i.* à Bonn,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3711 à 3712. *Bonn, 9 août 1969.*

(*Reçu* : 16 h. 04).

Conversation Hailé Sélassié-Jahn au sujet du Biafra

L'*Auswaertiges Amt* m'a fait lire le compte-rendu envoyé par M. Jahn[4], secrétaire d'État à l'*Auswaertiges Amt*, de sa récente entrevue avec l'empereur Haile Selassie[5]. Il a été surtout question du Biafra. L'empereur a indiqué qu'il avait demandé au pape[6] d'envoyer un émissaire au colonel Ojukwu[7] pour faire préciser par celui-ci ses exigences minimum. Un éventuel émissaire du Vatican aurait les meilleures chances d'être reçu. Le souverain a manifesté une vive crainte de voir, à la faveur de l'affaire biafraise, l'influence soviétique devenir, au Nigeria d'abord, dans le reste de l'Afrique ensuite, de plus en plus dangereuse. C'est pourquoi il estimait indispensable que la Grande-Bretagne poursuive son assistance militaire au gouvernement de Lagos. Enfin, il a critiqué la politique française, qui donne aux Biafrais de « faux espoirs », bien que, selon lui, depuis que les

[1] Karl Schiller, ministre de l'Économie de la République fédérale d'Allemagne depuis 1966, dans le gouvernement de grande coalition de Kurt Georg Kiesinger, reconduit dans la coalition sociale-libérale de Willy Brandt en octobre 1969.

[2] DGB, *Deutscher Gewerkschaftsbund,* ou confédération des syndicats allemands, fondée le 12 octobre 1949. Le président en est Ludwig Rosenberg de 1962 à 1969 puis lui succède Heinz-Oskar Vetter en 1969.

[3] Voir le télégramme de Bruxelles-Delfra n°s 837 à 859 du 12 août 1969, publié ci-après.

[4] Gerhard Jahn est secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne depuis le 12 avril 1967.

[5] Le Ras Tafari Makonnen est empereur d'Éthiopie sous le nom d'Hailé Sélassié depuis 1930.

[6] Mgr. Giovanni Battista Montini, né en 1897, archevêque de Milan en 1954, cardinal en 1958, est élu pape en 1963 et prend le nom de Paul VI.

[7] Le colonel Chukwuemeka Odumegwu Ojukwu, gouverneur militaire du Nigeria oriental à partir de janvier 1966, proclame l'indépendance du Biafra le 30 mai 1970 et devient le *leader* de la sécession.

territoires pétrolifères ont été occupés par les troupes gouvernementales, l'intérêt de la France pour le Biafra aurait quelque peu diminué.

(*Direction d'Afrique-levant, Afrique, Nigeria 1966-1972, relations avec la France*)

92

M. LEPRETTE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE *A.I.* À WASHINGTON,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 3495 à 3502, 3503 à 3506, 3507 à 3513 et 3514. *Washington, 9 août 1969.*

Très urgent. Réservé. (*Reçu* : 23 h. 20).

Visiste au chancelier Kiesinger

Le chancelier Kiesinger, que j'ai été saluer ce matin de la part de M. Lucet, m'a dit qu'il rentrait à Bonn très satisfait de ses entretiens avec le président Nixon. Il avait trouvé en lui un homme bien informé des problèmes internationaux, ayant une pensée ferme et le sens des réalités.

Aucun problème particulier n'opposant actuellement les intérêts de l'Allemagne et ceux des États-Unis, les deux hommes d'État avaient pu se consacrer entièrement à l'examen des grands problèmes d'actualité. Je résume ci-après les impressions rapportées par le chancelier fédéral.

1. *Extrême-Orient*. Le président Nixon a fait part à son interlocuteur des motifs et des premières conclusions de son récent voyage en Extrême-Orient. La « nouvelle doctrine » de l'administration républicaine en la matière est maintenant connue. Les États-Unis se garderont d'assumer de nouveaux engagements en Asie. Ils aideront les pays qui le souhaitent. Ils honoreront leurs alliances, mais auront soin de ne pas se laisser gagner à la main par des querelles régionales ou locales.

Vis-à-vis de la Chine, les États-Unis entendent sauvegarder une complète liberté de manœuvre. Croire en la vertu d'une politique d'isolement serait puéril. Créer l'impression d'une solidarité d'intérêts à long terme entre les États-Unis et l'Union soviétique sur ce point, serait néfaste. Washington suivra donc l'évolution de Pékin l'esprit ouvert.

Sur le Vietnam, les vues exposées par le président américain ont paru au chancelier Kiesinger réalistes : volonté de se dégager du conflit, conscience des difficultés de l'entreprise.

Quant au Japon, il est naturel qu'il soit appelé à jouer un rôle de plus en plus important en Asie. L'intimité qui s'est établie entre ce pays et les États-Unis donne l'assurance qu'il ne sera pas fait un mauvais usage de cette puissance recouvrée.

Répondant à une question de ma part, le chancelier fédéral m'a dit que la visite en Roumanie du président Nixon n'était pas sans relation absolue avec le voyage en Asie.

On aura noté, en effet, que la Roumanie est de tous les pays d'Europe orientale, celui qui a conservé vis-à-vis de Pékin l'attitude la plus souple. D'autre part, le Président avait voulu montrer que si les États-Unis souhaitaient se donner plus d'aisance de mouvement en Asie, ils entendaient également rester libres de leurs options et de leurs gestes vis-à-vis de l'Union soviétique et de ses satellites. Bucarest avait invité le président des Etats-Unis. L'invitation avait été acceptée. Il fallait indiquer à Moscou qu'aux yeux de Washington, la doctrine Brejnev était sans valeur.

2. *Europe*

Le chancelier Kiesinger m'a dit ensuite qu'il avait de son côté, présenté à son interlocuteur ses vues sur l'évolution de l'Europe. Il convenait de pousser plus avant la construction économique de l'Europe puis d'en venir à l'unification politique. L'Allemagne fédérale y était disposée. La collaboration franco-allemande était la pierre angulaire de cette entreprise. Sans elle, rien ne pourrait se faire. Le Chancelier (il l'avait rappelé la veille devant le *national Press Club*) se félicitait d'avoir résisté à la pression de ceux qui voulaient l'engager dans une épreuve de force avec la France au sujet de l'admission de la Grande-Bretagne dans le Marché commun. Cette entrée interviendra « en temps opportun ». Il fallait être conscient des difficultés réelles de l'opération, le problème agricole représentant, à lui seul, un obstacle impressionnant.

L'Allemagne fédérale avait accueilli très favorablement l'idée d'une conférence au sommet lancée par le président G. Pompidou. Déjà à Rome, en 1967, le Chancelier en avait accepté le principe. Ce qu'il souhaitait, c'était voir la France et l'Allemagne s'atteler en commun à certaines tâches de nature à faire progresser la coopération européenne. Seule une Europe unie serait en mesure d'assumer le rôle qui doit être le sien dans les affaires mondiales. Le président Nixon s'était déclaré, en complète communion d'idées avec son interlocuteur sur ce point.

À ce point de l'entretien, le chancelier Kiesinger m'a dit combien il se réjouissait de pouvoir accueillir prochainement à Bonn le président de la République.

3. *Rapports Est-Ouest.*

Sur ce sujet également, M. Kiesinger et le président des États-Unis se sont aisément entendus. « Nous sommes pour la détente. Il convient donc de mener une politique imaginative et d'être attentifs aux propositions que les Soviétiques peuvent faire dans cet esprit. Mais nous devons être prudents. Le discours de M. Gromyko du 10 juillet, dont la presse a fait si grand cas, me semble, à moi, assez dépourvu de substance. Il est possible toutefois que les Soviétiques aient des raisons sérieuses de parvenir à une amélioration des relations avec le monde occidental.

Le général de Gaulle avait été l'un des premiers à discerner les changements qu'allait susciter l'antagonisme russo-chinois ». En toute hypothèse, il convient d'avancer pas à pas. Deux occasions permettent, selon le chancelier fédéral, d'en savoir davantage sur les intentions réelles de Moscou.

A) Les négociations Salt. Il faut observer, tout d'abord que les Russes n'ont toujours pas répondu aux Américains. On doit noter, en second lieu, que si les Américains parlent de conversations sur la « limitation des armements stratégiques », les Soviétiques se réfèrent, pour leur part, à des entretiens sur les « armements stratégiques ». Il y a là plus qu'une nuance. Naturellement l'Europe ne saurait se désintéresser de cette entreprise. Il est bon que le président Nixon ait marqué de la façon la plus nette sa volonté de tenir les Européens pleinement informés de toutes les phases des négociations.

B) L'amélioration des rapports entre les deux parties de l'Allemagne et à Berlin. Là aussi on saura bientôt si les Soviétiques sont disposés à agir. Le Chancelier avait personnellement des doutes à ce sujet. Ce qui était vrai, c'était que les Russes souhaitaient développer substantiellement les courants d'échanges commerciaux entre Moscou et Bonn. En particulier, la conclusion d'un contrat (gaz naturel contre pipe-line) leur tient à cœur. Car il semble que l'industrie soviétique ne soit pas en mesure de mettre en place seule, le réseau de canalisations indispensable au développement économique de certaines régions du pays.

4. *Relations entre l'Amérique et l'Europe.*

Quoi qu'il en soit des chances réelles de la détente, il importe, pour le moment, a dit le Chancelier au président Nixon de maintenir et de consolider l'Alliance atlantique. L'Europe doit pouvoir assumer des responsabilités plus grandes, au fur et à mesure que s'affirme sa stature. Mais il est essentiel que les États-Unis se gardent de prendre des mesures unilatérales sur tout ce qui pourrait affecter la sécurité européenne.

J'ai demandé au Chancelier si la nouvelle administration lui semblait avoir des idées arrêtées sur la question de la présence militaire américaine en Europe et plus particulièrement en Allemagne. Mon interlocuteur s'est déclaré assez rassuré sur ce sujet. Les accords conclus sur les frais de stationnement, avant la visite aux États-Unis, permettent de penser que, pendant les deux années à venir, le niveau des forces ne sera guère modifié. Certes, on est très conscient à Bonn de la persistance au Congrès d'un courant favorable à la réduction des effectifs américains en Europe. Le Chancelier s'en est expliqué très directement avec les membres de la commission des relations extérieures du sénat, le sénateur Fulbright notamment. S'il était démontré, leur a-t-il dit, que l'Union soviétique eût la volonté de contribuer à une détente durable en Europe, particulièrement en abordant de façon constructive les problèmes en suspens, pourquoi faudrait-il que les États-Unis maintiennent en Europe un dispositif important ? Mais, procéder sans tenir compte de la conjoncture, à des réductions substantielles serait extrêmement périlleux.

5. *Moyen-Orient*

Le Chancelier n'a pas caché son pessimisme. Les indications qu'il m'a données n'ajoutent rien à la communication de M. Bérard (télégramme de N.Y. 1952/57).

6. *Amérique latine*

On a parlé également de l'Amérique latine, M. Kiesinger a constaté qu'assez curieusement on ne paraissait pas, du côté américain, y porter une attention majeure. Peut-être aussi les affaires sud-américaines sont-elles considérées ici comme à ce point domestiques qu'on répugne à mettre des tiers dans la confidence.

« Les conversations que je viens d'avoir à Washington m'a dit en terminant le chancelier fédéral, me laissent une impression réconfortante quant à la conduite de la politique étrangère des États-Unis. Aux yeux de certains journalistes (J. Reston) la ligne suivie par M. Nixon apparaît, après six mois, hésitante et finalement zigzagante. Je ne suis pas juge pour ce qui est des questions intérieures, mais pour ce qui concerne les affaires internationales, la démarche du Président me paraît au contraire assurée et cohérente ».

Entretien avec le chancelier Kiesinger.

Au début de l'entretien qui a marqué la visite que je lui faisais, le chancelier Kiesinger m'a dit qu'il « comprenait » la décision prise la veille par le gouvernement français de modifier la parité du franc. Il y aurait lieu maintenant d'examiner soigneusement les conséquences possibles de cette mesure.

« La livre résistera-t-elle ? Il faut le souhaiter. Ce n'est pas sûr ».

(*Collection des télégrammes, Washington, 1969*)

93

M. Leprette, chargé d'affaires de France *a.i.* à Washington,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3519 à 3522[1]. *Washington, 10 août 1969.*

Immédiat. (*Reçu* : 23 h. 36).

Réunion du conseil d'administration du Fonds monétaire international.

Le conseil d'administration du Fonds monétaire international s'est réuni aujourd'hui à 10 heures pour examiner le problème du changement de parité du franc français.

[1] Ce télégramme a été envoyé de la part du conseiller financier, avec prière de communiquer au ministère de l'Économie et des Finances.

Après l'exposé introductif de l'administrateur français, tous les membres du conseil ont pris la parole. Ils ont unanimement approuvé la décision prise par les autorités françaises et exprimé leurs félicitations pour la manière dont a été conduite l'opération, le secret dont elle a été entourée, et le choix de la date à laquelle elle a été réalisée.

La nouvelle parité choisie témoigne, de l'avis de tous les administrateurs, d'un esprit de coopération et de responsabilité de la part des autorités françaises.

Deux remarques méritent cependant d'être notées.

Tout d'abord, l'administrateur américain, suivi en cela par beaucoup de ses collègues, a souligné que l'annonce de la dévaluation avait été faite avant la consultation du Fonds : formellement du moins, la procédure préalable de consultation du FMI n'avait pas été pleinement respectée. Sans doute, le problème de la parité du franc avait été à de nombreuses reprises évoqué au cours de plusieurs réunions multilatérales, aussi le représentant des États-Unis a-t-il souligné qu'il mentionnait surtout ce fait pour éviter qu'un précédent en soit créé.

Répondant à cette critique, M. Schweitzer a indiqué qu'il avait eu récemment des conversations approfondies avec les autorités françaises et que dans ces conditions, les procédures de consultation avec le Fonds avaient été parfaitement respectées.

En ce qui concerne le programme de stabilisation qui doit accompagner la dévaluation du franc, l'administrateur britannique a rappelé qu'on avait en 1967 reproché au gouvernement anglais de n'avoir pas énoncé, en même temps que la dévaluation de la livre, les mesures de redressement de l'économie anglaise. Tout en formant le vœu que le programme français soit mis en œuvre le plus tôt possible, les autres administrateurs, citant les déclarations faites par le ministre de l'Économie et des Finances le 8 août, se sont déclarés convaincus de la détermination des autorités françaises de mettre rapidement en application les mesures requises par la situation de notre économie.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1969*)

94

M. LEPRETTE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE *A.I.* À WASHINGTON,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 3515 à 3518[1]. *Washington, 10 août 1969.*

Immédiat. Secret. (*Reçu* : le 11, 08 h. 30).

Franc

Le conseiller financier[2] a été reçu dès sa demande par M. Volcker, sous-secrétaire à la trésorerie, spécialement chargé des Affaires internationales, et lui a exposé les conditions dans lesquelles s'était effectué l'ajustement monétaire du franc. M. Volcker a montré toute la compréhension et la sympathie possibles, mais n'a pu éviter de marquer un certain dépit de n'avoir pas été informé un peu à l'avance. Il aurait été préférable, selon la trésorerie, de n'annoncer officiellement la décision que dimanche. Après avoir reçu les explications nécessaires, M. Volcker a conclu sur ce point en disant, en souriant, qu'il préférerait une dévaluation de 11 %[3] sans être prévenu, qu'une dévaluation plus forte après information préalable.

M. Volcker a indiqué qu'il pensait qu'aucune monnaie ne serait atteinte par contrecoup direct, mais qu'il n'était pas encore certain que la Belgique et le Danemark puissent résister à coup sûr. La conversation ayant porté sur le communiqué rassurant publié par la trésorerie américaine après l'annonce de notre dévaluation, M. Volcker a expliqué la rédaction de la phrase : « This adjustment can be accommodated within the framework of existing exchange rates ». Il aurait préféré écrire que notre dévaluation n'entraînerait pas de dévaluations en chaîne. Mais la crainte d'une violente spéculation sur la réévaluation du Deutsche Mark dès lundi a fait préférer la rédaction retenue, afin qu'on ne puisse imputer cette spéculation au communiqué américain. M. Volcker a indiqué que pendant la visite de M. Kiesinger, le secrétaire à la trésorerie, M. Kennedy, avait encore insisté en faveur d'une réévaluation du Deutsche Mark. M. Plescoff ayant demandé s'il était exact que M. Kiesinger aurait déclaré que « la porte restait ouverte », M. Volcker a rectifié en prêtant à M. Kiesinger la formule selon laquelle « la porte n'était pas complètement fermée ». Mais, malgré la réunion du cabinet à Bonn, M. Volcker pensait qu'une décision ne serait pas prise aujourd'hui à ce sujet ne serait-ce qu'en raison de l'absence de M. Strauss.

M. Volcker a laissé entendre que la publication du communiqué de la trésorerie, s'il avait pour objet de nous manifester de la sympathie, visait

[1] Ce télégramme a été envoyé de la part du conseiller financier.

[2] M. Georges Plescoff, inspecteur des finances, conseiller financier près l'ambassade de France à Washington, administrateur du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale.

[3] Le 8 août 1969, le gouvernement français a annoncé que la parité du franc serait désormais fixée sur la base d'un franc pour cent soixante milligrammes d'or fin, soit une dévaluation un peu supérieure à 11 %. En raison de fluctuations du marché des changes, et en particulier de la réévaluation de 9,3 % du deutschemark le 27 octobre 1969, celle-ci sera en fait de 12,5 %.

aussi et peut-être surtout à rassurer l'opinion internationale sur le sort de la livre sterling. La trésorerie a manifestement quelque inquiétude à ce sujet, après les éditoriaux de l'*Economist* en faveur de la livre flottante.

M. Volcker a enfin manifesté l'intérêt avec lequel on attendait de notre prise de position sur le problème des droits de tirage spéciaux.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1969*)

95

M. Cans, Chargé d'Affaires de France *a.i.* à Kinshasa,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1158/AL. *Kinshasa, 11 août 1969.*

Conférence de presse de M. Holden Roberto

M. Holden Roberto, Président du gouvernement révolutionnaire de l'Angola en Exil (GRAE) a tenu dernièrement une conférence de presse à Kinshasa[1].

Après avoir insisté sur la détermination des combattants angolais de poursuivre la lutte jusqu'à la libération de leur pays, M. Roberto a formulé de vives critiques à l'égard du Comité de Libération qui a été créé en 1963 dans le cadre de l'OUA[2].

Il lui reproche de fournir aux mouvements de libération une aide insuffisante et, en outre, d'accorder une préférence à certains mouvements plutôt qu'à d'autres, qui luttent pourtant pour la même cause.

Il constate avec amertume que, six ans après sa création, le GRAE n'a reçu du Comité de Libération que « quelques 760 armes, quantité qui ne suffit même pas à armer un bataillon ».

Les griefs de M. Roberto se portent plus spécialement sur l'attitude de « certains pays » membres du Comité de Libération. Il ne demande pas la disparition de ce Comité, déclare-t-il, mais il souhaite que sa composition

[1] Holden Roberto tient sa conférence de presse le 4 août. Le GRAE (Gouvernement révolutionnaire de l'Angola en exil), qui remplace le Comité exécutif du FNLA (Front national de libération de l'Angola), est proclamé le 27 mars 1962. Son siège est à Kinshasa. Le GRAE, dirigé par Holden Roberto, est reconnu par le gouvernement du Congo/Kinshasa, la plupart des États africains et par l'OUA, ce qui en fait le seul mouvement représentatif de l'Angola alors qu'il ne représente en fait que le Nord de l'Angola et avant tout, les Bakongo. Se reporter à *D.D.F.* 1965-II, n° 1, *D.D.F.* 1966-1, n° 298, *D.D.F.* 1967-II, n° 162.

[2] Le Comité de libération de l'OUA est institué par des chefs d'État africains lors de la réunion constitutive de l'Organisation qui se tient en mai 1963 à Addis Abeba. Composé à l'origine de neuf membres, il en comprend onze par suite de l'adhésion en octobre 1965 de la Somalie et de la Zambie. Il siège à Dar es-Salaam et se réunit deux fois par an avant chaque session du Conseil des ministres de l'OUA. Son rôle consiste à harmoniser l'assistance des États africains aux mouvements de libération. Il gère à cet effet un « fonds spécial » alimenté par les contributions volontaires des États membres. Le Tanzanien, George S Magombé, est secrétaire exécutif du Comité de libération de l'OUA.

actuelle soit modifiée « je préconise, dit-il, comme solution de rechange, que le Comité de Libération soit constitué de membres permanents et de membres rotatifs ».

Le Chef du GRAE estime que ce remaniement du Comité donnerait à celui-ci une nouvelle impulsion et que, par ailleurs, « il aurait pour résultat de mettre fin aux velléités d'approbation de cet important organe que manifestent certains pays membres ».

Il est à remarquer que si Holden Roberto a perdu de son crédit auprès de certains membres de l'OUA, il est pour une bonne part l'artisan de sa disgrâce. Il n'est, en effet, un secret pour personne qu'il a dilapidé les fonds mis à sa disposition par certaines organisations.

La République démocratique du Congo, pour sa part, si elle a reconnu et donné asile au GRAE, n'en est pas moins soucieuse de limiter son aide à ce mouvement. Elle est consciente, en effet, de l'importance économique que revêt pour elle la voie ferrée Dilolo-Lobito[1] à travers l'Angola comme débouché pour le cuivre du Katanga, et elle ne tient pas à ce que la rébellion angolaise apporte des perturbations à ce trafic.

(*Afrique-Levant, Afrique, Angola 1966-1972, rébellion armée, 1969*)

96

M. Boegner, Représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 837 à 859. *Bruxelles-Delfra, 12 août 1969.*

(*Reçu* : 21 h. 45).

Session du Conseil des Ministres consacrée aux problèmes posés par la dévaluation du franc français dans le domaine de la politique agricole commune[2]

Ouverte hier matin à 11 heures, la session du Conseil a commencé par un exposé de M. Giscard d'Estaing[3] qui a tout d'abord rappelé les raisons pour lesquelles le gouvernement français avait jugé nécessaire de modifier

[1] Cette ligne de chemin de fer qui achemine sur le port de Lobito les minerais de la Zambie et du Congo-Kinshasa et, en sens inverse, assure le ravitaillement de ces deux pays en produits pétroliers, a subi deux attaques, l'une le 26 janvier, l'autre le 9 mai 1969. Ces actes de sabotage sont imputés à des formations rebelles dont les bases de départ sont installées en Zambie. Sur ces exactions, se reporter aux dépêches de Luanda n° 60/AL du 17 février et de Lisbonne n° 643/AL du 15 mai, non publiées.

[2] Sur ce sujet, voir également ci-dessus le télégramme de Bruxelles-Delfra nos 171 à 175 du 9 août 1969.

[3] Valéry Giscard d'Estaing, ministre français de l'Économie et des Finances depuis le 23 juin 1969.

la parité du franc[1]. Le ministre français de l'Économie et des Finances a ensuite insisté sur le fait que des considérations de caractère international avaient pesé dans le choix du taux modéré de dévaluation qui avait été retenu, considérations qui concernaient non seulement nos partenaires de la Communauté mais aussi d'autres pays. Enfin, M. Giscard d'Estaing, répondant à l'avance aux regrets qui devaient être exprimés par la plupart des autres délégations et par la Commission au sujet de la procédure utilisée par le gouvernement français, a indiqué que si les informations et consultations préalables, dont la règle et les modalités avaient été arrêtées antérieurement par le Conseil, n'avaient pu intervenir dans les délais prévus, la raison en était que le gouvernement français avait estimé que, étant donné la fragilité du système monétaire international actuel, il convenait avant tout d'éviter toute vague de spéculation qui aurait pu affecter d'autres monnaies que le franc français. Cela étant, on n'en était que plus disposé, à Paris, à se prêter aux consultations prévues notamment par la décision du Conseil du 17 juillet dernier[2], au sujet des mesures d'accompagnement qui devaient être prochainement arrêtées. M. Giscard d'Estaing a conclu son exposé en rappelant que le problème pour lequel le Conseil était réuni concernait l'incidence de la décision française sur les prix agricoles, question très importante dont la solution ne pouvait manquer d'affecter le succès de l'opération : à cet égard, un étalement de la hausse des prix agricoles français était indispensable.

Après que le suppléant du président du comité monétaire a brièvement commenté l'avis émis la veille par ce comité, M. Barre[3], au nom de la Commission, a mis l'accent sur l'importance qui s'attachait, de l'avis de son institution, à ce que la dévaluation soit suivie de dispositions propres à en assurer le succès.

M. Mansholt[4] est ensuite intervenu pour annoncer que la Commission présenterait au Conseil, dès la reprise de la séance, au début de l'après-midi, une proposition de règlement. Le vice-président de la Commission a fait connaître les lignes générales de ce dispositif, s'attachant à souligner les raisons pour lesquelles la Commission n'avait pas retenu un mécanisme comportant une reprise sur le prix versé aux producteurs et une diminution du taux de la TVA. Cette technique ayant été écartée, il ne restait donc comme solution possible qu'un mécanisme de compensation aux frontières tant que les prix français n'auraient pas rejoint le niveau européen. Des indications données par M. Mansholt, il ressortait clairement que le système proposé par la Commission correspondait entièrement à nos propres vues, ce qui n'était pas un hasard, de nombreux contacts ayant été pris avec

[1] Le 8 août 1969, le franc français est dévalué de 12,5 %.

[2] Sur ce sujet, voir le télégramme de Bruxelles-Delfra n°s 728 à 734 du 18 juillet 1969, non reproduit.

[3] Raymond Barre, membre français de la Commission des Communautés européennes depuis le 6 juillet 1967, chargé des questions économiques et financières.

[4] Sicco Leendert Mansholt, vice-Président néerlandais, de la Commission de la Communauté économique européenne, de 1958 à 1967, puis vice-président, chargé de l'Agriculture, de la Commission des Communautés européennes.

la Commission avant l'ouverture de la session du Conseil, notamment par M. Duhamel[1], pour amener la Commission à partager nos vues.

Après la déclaration des membres de la Commission, les délégations des États membres se sont exprimées, tour à tour, en termes généraux, d'une part pour manifester la solidarité dont elles entendaient faire preuve à l'égard de la France en vue de faire en sorte que la dévaluation soit un succès, d'autre part (à l'exception de M. Schiller)[2] pour exprimer leurs regrets devant l'absence d'informations et de consultations préalables. Elles ont, avec des nuances diverses, souligné les inconvénients qui pouvaient résulter, pour le bon fonctionnement du Marché commun agricole, de la décision française, mais elles ont préféré réserver leur opinion définitive jusqu'à l'examen des propositions que la Commission s'apprêtait à déposer.

Après l'interruption de midi, que M. Giscard d'Estaing mit à profit pour prier à déjeuner ceux des Ministres de l'Économie et des Finances qui étaient présents, à savoir M. Witteveen[3], président en exercice du Conseil, M. Schiller et M. Snoy[4] (M. Werner[5] étant absent et M. Colombo[6] n'étant apparu que l'après-midi), les délibérations des Ministres ont repris sur la base du document présenté par la Commission sous forme d'un projet de règlement du Conseil.

Après que le président du Conseil ait constaté que personne ne souhaitait la modification de la valeur de l'unité de compte[7], chacun a fait connaître, en termes généraux, son opinion sur le texte préparé par la Commission.

Il est aussitôt apparu que les principales objections que soulevait ce texte viendraient du côté néerlandais. M. Lardinois[8], ministre hollandais de l'Agriculture, a en effet déclaré que sa délégation ne pourrait accepter aucune mesure allant au-delà du 31 décembre prochain et que, au surplus, elle rejetait le recours à l'article 103 du Traité de Rome[9], sur lequel la Commission fondait sa proposition (article relatif à l'harmonisation des politiques conjoncturelles) et qu'elle demandait la mise en œuvre de

[1] Jacques Duhamel, ministre français de l'Agriculture depuis le 23 juin 1969.

[2] Karl Schiller, ministre de l'Économie de la RFA depuis le 1er décembre 1966.

[3] Hendrikus Johannes Witteveen, ministre néerlandais des Finances depuis le 5 avril 1967.

[4] Jean-Charles Snoy et d'Oppuers, ministre belge des Finances depuis le 17 juin 1968.

[5] Pierre Werner, président du gouvernement luxembourgeois depuis le 2 mars 1959 et ministre des Finances depuis le 6 février 1969.

[6] Emilio Colombo, ministre italien du Trésor depuis le 12 décembre 1968.

[7] La valeur de l'unité de compte de la Communauté économique européenne a été fixée à 0,88867088 gramme d'or fin, soit l'équivalent d'un dollar américain, par une décision du Conseil européen du 15 novembre 1960.

[8] Petrus Josephus Lardinois, ministre néerlandais de l'Agriculture et des Pêches depuis le 5 avril 1967.

[9] Article 103 du Traité de Rome du 25 mars 1957 :

« 1. Les États membres considèrent leur politique de conjoncture comme une question d'intérêt commun. Ils se consultent mutuellement et avec la Commission sur les mesures à prendre en fonction des circonstances.

2. Sans préjudice des autres procédures prévues par le présent traité, le Conseil, sur proposition de la Commission, peut décider à l'unanimité des mesures appropriées à la situation.

l'article 226[1], dont l'application est limitée à la période de transition[2] et qui laisse à la Commission le choix des mesures à prendre.

Les délégations belge et luxembourgeoise ont apporté, dans un premier temps, un certain appui aux suggestions néerlandaises. Du côté allemand, Höcherl[3], ministre de l'Agriculture, a adopté une position elle aussi assez éloignée des conceptions de la Commission, demandant également que l'article 103 ne soit pas invoqué et que le dispositif soit limité dans le temps.

Après que M. Duhamel a fait connaître le point de vue de la délégation française, favorable aux propositions de la Commission, M. Colombo, qui était arrivé un instant auparavant, est intervenu pour exprimer en termes particulièrement chaleureux l'appui que l'Italie souhaitait apporter à la France et pour approuver, sinon dans tous ses termes, tout au moins dans sa conception, la proposition de la Commission.

À partir de ce moment, M. Lardinois s'est trouvé progressivement de plus en plus isolé. Les délégations allemande, belge et luxembourgeoise ont en effet pris leurs distances à l'égard des opinions exprimées par le ministre néerlandais qui ne s'est pas découragé pour autant, en dépit du fait que sa position rencontrait de vives objections au sein de sa propre délégation. Les longues heures de débat qui ont suivi ont été entièrement utilisées pour essayer de convaincre M. Lardinois d'abandonner ses objections, quitte à lui procurer des satisfactions dans la présentation et dans la rédaction du projet du règlement. Il parut, au milieu de la nuit, que le ministre néerlandais était sur le point de l'emporter, tout au moins sur le plan de la procédure, la question ayant été posée à la Commission de savoir si elle accepterait de recourir à l'article 226 du Traité. La Commission se déclara prête à y consentir, mais elle ne laissa aucun doute sur le fait que, dans ce cas, elle reprendrait intégralement à son compte,

3. Le Conseil, statuant à la majorité qualifiée sur proposition de la Commission, arrête, le cas échéant, les directives nécessaires sur les modalités d'application des mesures décidées aux termes du paragraphe 2.

4. Les procédures prévues au présent article s'appliquent également en cas de difficultés survenues dans l'approvisionnement en certains produits. »

[1] Article 226 du Traité de Rome du 25 mars 1957 :

« 1. Au cours de la période de transition, en cas de difficultés graves et susceptibles de persister dans un secteur de l'activité économique ainsi que de difficultés pouvant se traduire par l'altération grave d'une situation économique régionale, un État membre peut demander à être autorisé à adopter des mesures de sauvegarde permettant de rééquilibrer la situation et d'adapter le secteur intéressé à l'économie du Marché commun.

2. Sur demande de l'État intéressé, la Commission, par une procédure d'urgence, fixe sans délai les mesures de sauvegarde qu'elle estime nécessaires, en précisant les conditions et les modalités d'application.

3. Les mesures autorisées aux termes du paragraphe 2 peuvent comporter des dérogations aux règles du présent traité, dans la mesure et pour les délais strictement nécessaires pour atteindre les buts visés au paragraphe 1. Par priorité devront être choisies les mesures qui apportent le moins de perturbations au fonctionnement du Marché commun. »

[2] Le Traité de Rome a prévu que le Marché commun serait définitivement établi le 31 décembre 1969 au terme d'une période de transition de douze années.

[3] Hermann Höcherl, ministre de l'Agriculture de la RFA du 26 octobre 1965 au 21 octobre 1969.

quant au fond, le dispositif qu'elle avait proposé au Conseil d'adopter. Dans ces conditions, la position de M. Lardinois devenait difficilement tenable. Tous ses collègues ont eu en effet beau jeu pour lui dire que, à partir du moment où il n'obtiendrait aucune satisfaction sur le fond, on ne voyait pas pourquoi le Conseil abdiquerait ses responsabilités pour s'en remettre à la Commission. La Commission elle-même n'a pas cherché, bien au contraire, à se faire investir d'une telle responsabilité et elle n'a pas cessé, tout au long du débat, de rappeler qu'elle préférait la procédure qu'elle avait primitivement proposée. Elle y était d'ailleurs encouragée par l'attitude des délégations allemande, italienne, belge et luxembourgeoise qui, au cours d'un tour de table provoqué par M. Duhamel, avaient enfin clairement indiqué, après des heures de débats plus ou moins confus, qu'elles se prononçaient pour la proposition de la Commission telle qu'elle avait été amendée au cours des débats, M. Höcherl continuant à manifester sa préférence pour une présentation différente de l'article 1er de la décision, à savoir : maintien des prix français jusqu'à la fin de la campagne en cours, le Conseil devant se prononcer d'ici là, produit par produit, sur le rythme d'alignement définitif de ces prix sur la valeur de l'unité de compte.

Après de nombreuses suspensions de séances destinées à permettre des conversations particulières avec la délégation néerlandaise, la Commission présentait enfin un texte remanié qui, quant au fond, ne modifiait pas sensiblement sa proposition primitive, en particulier sur les points qui étaient pour nous essentiels, mais qui, tenant compte de certaines suggestions de M. Höcherl et de quelques remarques faites par les uns et par les autres, pouvait finalement rallier l'accord unanime du Conseil en permettant à M. Lardinois de sauver la face.

Tout au long de cette discussion très longue et qui avait risqué, par moments, du fait même de sa confusion, entretenue notamment par M. Höcherl, d'aboutir à des résultats fâcheux, la délégation française a marqué clairement qu'elle ne pourrait accepter aucune formule qui aboutirait à remettre en cause le principe fondamental du projet de règlement, à savoir l'étalement jusqu'en 1971 de l'application stricte du règlement sur l'unité de compte. De même, elle a souligné que toute décision qui, ainsi que M. Lardinois le souhaitait et que certaines des autres délégations paraissaient disposées à l'accepter, aurait permis au Conseil de modifier à la majorité qualifiée les points essentiels de ce dispositif, ne serait pas acceptable pour elle.

De même, la délégation française a eu à remettre les choses au point en ce qui concerne l'idée, jetée au hasard de la discussion par M. Höcherl, d'utiliser des manipulations de la TVA pour atténuer la hausse des coûts. M. Giscard d'Estaing a montré qu'un tel mécanisme ne serait ni possible – du fait notamment qu'un nombre peu élevé d'agriculteurs français sont assujettis au régime de la TVA – ni souhaitable – de telles manipulations ne devant pas, sous peine de créer un dangereux précédent, être employées pour influer sur les échanges à l'intérieur de la Communauté. À la suite de cette démonstration du ministre français de l'Économie et des Finances, la question n'a plus été soulevée.

On s'est longuement interrogé, au sein de toutes les délégations, sur les raisons de l'obstination de M. Lardinois. À quels motifs obéissait-il ? Était-ce la crainte que la politique agricole commune à laquelle les Pays-Bas sont très attachés soit gravement atteinte par des mesures d'effet trop prolongé, d'autant plus qu'une éventuelle réévaluation du DM pourrait introduire de nouvelles perturbations dans le marché des produits agricoles[1] ? Craignait-il que les exportations françaises, notamment des produits industriels à base de matières premières agricoles concurrencent trop aisément les produits néerlandais similaires ? Voulait-il conserver, pour la fin de l'année, des moyens de négociations en liaison avec d'autres problèmes concernant la politique agricole commune, notamment la fixation des prix ? Il semble en tout cas que M. Lardinois se soit fait couvrir, avant de venir à Bruxelles, par une décision de son gouvernement.

Le texte du règlement a définitivement été approuvé dans les quatre langues à 7 heures du matin. Il reste maintenant à la Commission à prendre, dans le cadre de la procédure des comités de gestion, un certain nombre de règlements d'application pour tous les produits considérés. Ce sera chose faite dans le courant de la semaine prochaine.

(*Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1969*)

97

M. Anglès, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3171 à 3179. *Londres, 13 août 1969.*

Secret - Réservé (*Reçu* : 21 h. 13).

Nigeria[2].

Je réponds à votre télégramme no 983[3].

L'éditorial du *Times* du 30 juillet qui estime que, seules des conversations franco-britanniques peuvent faciliter la solution du conflit nigérian et

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessous le télégramme de Bruxelles-Delfra nos 1152 à 1171 du 29 octobre 1969.

[2] Ce télégramme porte la note marginale de la main de M. Maurice Schumann : « M. Lemerle. Il s'agit d'un piège, fort bien décrit par M. Anglès (pages 2 et 3). Conclusion : nous ne prendrons aucune initiative ; nous écouterons et, me semble-t-il risquons fort de ne rien entendre. M. S. » M. Paul Lemerle, inspecteur des Finances, est directeur du cabinet de M. Schumann.

[3] Le télégramme adressé par Paris à Londres no 983 du 7 août 1969 se réfère au télégramme en provenance de Londres nos 3045 à 3048 du 31 juillet 1969 informant le Département de la parution dans le *Times* d'un éditorial consacré au rôle éventuel des puissances européennes dans la crise nigériane et prônant des conversations franco-britanniques. Par le télégramme no 983, Paris demande à Londres de se renseigner pour savoir si l'idée d'une conversation entre des représentants de la France et de la Grande-Bretagne, en vue de susciter des négociations entre Nigérians et Biafrais, reflète les vues personnelles de la rédaction du journal ou si elle s'inspire des idées de M. Stewart, le secrétaire d'État.

appelle de telles conversations, de ses vœux, a retenu l'attention non seulement des milieux de presse mais également des services du *Foreign Office*. Des divers renseignements recueillis par mes collaborateurs et moi-même je dégage les points suivants :

1. La rédaction du *Times* déclare, comme on pouvait s'y attendre, que l'éditorial en question n'a pas été inspiré « en haut lieu », mais elle souligne en même temps qu'il correspond au sentiment, qui ne fait que croître dans la plupart des milieux de presse de Londres, que la seule chance de parvenir à un règlement du conflit réside dans des conversations entre la France et la Grande-Bretagne.

2. Des propos recueillis par un de mes collaborateurs au service d'Afrique de l'Ouest du *Foreign Office*, il ressort que l'éditorial du *Times* a retenu l'attention, qu'on en connaît l'auteur et que même s'il n'a pas été directement inspiré, il n'en correspond pas moins à l'opinion de beaucoup de fonctionnaires à *Whitehall*[1]. Le *Foreign Office*, ajoute-t-on, accepterait avec faveur que d'éventuelles conversations franco-britanniques portent sur ce sujet avec comme objectif l'examen des moyens par lesquels Nigerians et Biafrais pourraient être amenés à la même table. Mon collaborateur s'est même entendu dire que si jusqu'à présent les plus hautes autorités du *Foreign Office* avaient paru exclure le Nigeria du champ de ces conversations, lorsqu'elles auraient lieu, c'était peut-être parce qu'il y a quelques semaines on plaçait encore à Londres de l'espoir dans d'autres tentatives, notamment celle du pape.

3. J'ai moi-même abordé la question avec le sous-secrétaire d'État adjoint chargé de l'Europe occidentale[2], dans le cours d'une conversation de caractère fort général qui portait sur la perspective d'éventuelles conversations bilatérales franco-britanniques. M. Bendall considère lui aussi qu'en ce qui concerne la partie de ces conversations qui porteraient sur des sujets précis, il serait extrêmement opportun que le problème du Biafra puisse être inclus dans l'ordre du jour.

Je retiens donc de l'ensemble des renseignements que l'ambassade a pu recueillir, que l'éditorial du *Times* correspond sans nul doute à un état d'esprit qui existe à des degrés divers tant dans l'opinion publique en général que dans certains milieux de l'administration britannique.

En ce qui concerne la presse, je dois cependant noter que cet état d'esprit est dû dans une grande mesure au fait que les accusations répétées dont la France fait l'objet dans les journaux depuis plusieurs mois quant à de prétendues livraisons d'armes au Biafra, et qui sont largement considérées comme fondées, amènent de nombreux commentateurs à considérer que c'est à Paris que se trouve en définitive la clef de la solution du conflit.

Quant au *Foreign Office*, si on a l'air d'y considérer comme souhaitable qu'une conversation soit engagée avec nous sur le Nigeria, rien n'indique

[1] Whitehall est une grande artère de Londres située entre Westminster et Trafalgar square, en bordure de laquelle se trouvent les bâtiments du gouvernement du Royaume-Uni.

[2] M. David Vere Bendall est sous-secrétaire d'État adjoint chargé de l'Europe occidentale au *Foreign Office* depuis 1969.

cependant dans les propos qui nous sont tenus que l'on ait l'intention de prendre ici la moindre initiative. Ceci m'incline à penser que nos interlocuteurs ne veulent en tout cas pas être placés dans une position de demandeurs et qu'ils partent du principe que notre politique vis-à-vis du Biafra s'est infléchie depuis la démission du général de Gaulle[1].

Tel est le « climat » à l'échelon des services du *Foreign Office*. Il reste naturellement à savoir si au niveau du gouvernement britannique on serait disposé à parler du Biafra dans le cadre d'éventuelles conversations bilatérales entre les deux pays et, dans l'affirmative, à quelles conditions. Aucun indice n'indique jusqu'à présent que la position de principe du gouvernement sur le fond du problème se soit tant soit peu modifiée.

(*Direction d'Afrique-levant, Afrique, Nigeria 1966-1972, relations avec la France*)

98

M. DE SAINT-LÉGIER DE LA SAUSAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SANTIAGO DU CHILI,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 311 à 318. *Santiago, 14 août 1969.*

(*Reçu* : 02 h. 10).

Entretien avec le Ministre des Affaires étrangères

Comme, à mon tour, je l'interrogeais sur son intense activité de ces derniers temps, tout entière consacrée aux rapports latino-américains et interaméricains, M. Valdès[2] s'est lancé dans un vaste exposé sur la politique étrangère du Chili, dont je crois devoir retenir ce qui suit :

1. *Le marché commun andin*[3] : qui vient de se constituer, est le centre d'intérêt de la diplomatie chilienne et représente sa principale raison d'espérer en un avenir meilleur.

[1] Le général de Gaulle démissionne le 28 avril 1969 de ses fonctions de président de la République.

[2] M. Gabriel Valdès Subercaseaux, avocat, titulaire de la chaire de Droit économique à la faculté de Droit de l'université catholique, membre du parti démocrate-chrétien, est ministre des Affaires étrangères de la République du Chili depuis l'arrivée au pouvoir du président Frei, le 3 novembre 1964.

[3] À la suite de longues et difficiles négociations menées à Carthagène (Colombie), la Colombie, le Chili, le Pérou, la Bolivie et l'Équateur ont signé à Bogota, le 26 mai 1969 l'accord « d'intégration sous-régionale du groupe andin du Pacifique » qui définit les conditions dans lesquelles devra s'effectuer à terme l'intégration économique de leurs territoires respectifs. Le Venezuela refuse d'adhérer à cette convention, toutefois, un document annexe prévoit cependant qu'il pourra devenir membre de la nouvelle organisation régionale dans un délai de dix-huit mois, soit d'ici au 31 décembre 1970. L'organisation se dote d'un organisme politique, la Commission, et d'un organisme exécutif, la Junte. Un comité consultatif sera chargé de faire la liaison avec la Junte et d'étudier le plan régional de développement.

A) Il résulte d'un effort des cinq pays qui y participent pour rompre le charme séculaire qui leur interdisait de commercer entre eux et les vouait à n'entretenir de relations qu'avec des pays extérieurs au continent sud-américain.

B) Le nationalisme des partenaires, les différences de régime politique, les méfiances léguées par l'histoire, notamment entre le Chili, d'une part, le Pérou et la Bolivie[1], d'autre part, et l'incertitude qui règne, ne serait-ce que quant à l'avenir de l'expérience lancée par les militaires péruviens[2], conduisent le Chili à limiter le rapprochement, dans un premier stade au moins, aux affaires économiques. Mais les efforts politiques de l'accord se manifestent déjà, estime M. Valdès, qui note que les pays membres du Marché commun ont fait preuve d'une solidarité particulière lors des débats à l'OEA[3] sur le conflit entre le Honduras et le Salvador[4].

C) Mis à part le cas du Venezuela, qui serait le bienvenu si son gouvernement pouvait échapper à la pression des intérêts privés qui redoutent la concurrence des autres pays andins, le marché commun est un groupe fermé. Il se prévaut des dispositions de l'association latino-américaine de libre-échange[5] qui autorisent la constitution de marchés communs entre les pays petits et moyens pour repousser les avances de l'Argentine, qui souhaiterait y adhérer après avoir, m'a dit M. Valdès, multiplié les interventions auprès des partenaires pour les empêcher de conclure.

D) Le Marché commun andin représente, pour le Chili, le moyen de sortir de l'isolement auquel l'histoire l'avait condamné, entre les pays bolivariens, qu'unit le sentiment d'une tradition commune, et les grandes puissances sud-américaines, Argentine et Brésil, avec lesquelles il se sent peu

[1] Allusion à la guerre du Pacifique de 1879 à 1883, impliquant le Pérou, la Bolivie et le Chili à l'issue de laquelle la Bolivie perd son accès à la mer et le Pérou, les provinces de Tacna et d'Arica dans la région de Tarapaca.

[2] Le 3 octobre 1968, le coup d'État réformiste mené par un groupe d'officiers péruviens, dirigés par le général Juan Velasco Alvarado, amène l'armée au pouvoir dans le but d'appliquer une doctrine de « progrès social et de développement intégral », nationaliste et réformiste. Une semaine après le coup d'État, Velasco procède à la nationalisation de la société nord-américaine *International petroleum corporation* (IPC) qui exploitait le pétrole péruvien, lance une réforme de l'appareil d'État, une réforme agraire, exproprie les grands propriétaires étrangers. Le Pérou souhaite s'affranchir de toute dépendance.

[3] L'OEA ou Organisation des États américains, créée le 30 avril 1948 lors de la 9e conférence panaméricaine de Bogota, regroupe tous les gouvernements des États d'Amérique. Le but de l'Organisation est de défendre la démocratie et les droits de l'homme, de renforcer la sécurité du territoire, de lutter contre les trafics de drogue et la corruption ainsi que d'aider aux échanges entre les différents pays du continent. En pratique, l'Organisation est dès le début dirigée contre la pénétration communiste, aboutissant à l'exclusion de Cuba le 31 janvier 1962.

[4] Ce conflit armé, encore appelé « guerre du football », car ces deux pays voisins se disputent une place pour la Coupe du monde 1970, éclate le 14 juillet 1969, par l'attaque salvadorienne contre l'aéroport de Tegucigalpa, dure quatre jours, fait environ deux mille morts et des milliers de blessés et se termine grâce à l'intervention de l'Organisation des États américains qui obtient le retrait des troupes salvadoriennes. Le traité de paix entre le Salvador et le Honduras n'est signé qu'en 1980.

[5] L'Association latino-américaine de libre-échange ou ALALE est une organisation régionale créée en décembre 1960 à Montevideo (Uruguay). L'objectif de l'ALALE est de créer une zone de libre-échange, dans laquelle les marchandises peuvent circuler librement, sans restrictions quantitatives ni droits de douane.

d'affinités. M. Valdès m'a, en particulier, parlé de l'Argentine, de son histoire récente, de son régime[1] et de ce qu'il appelle ses complexes en des termes qui révélaient une certaine méfiance, tout en reconnaissant qu'il était de l'intérêt du Chili d'entretenir avec sa voisine les meilleures relations possibles.

2. *En ce qui concerne l'Europe*, le gouvernement chilien souhaite qu'elle montre, envers le nouveau Marché commun, un intérêt qui ne soit pas seulement de courtoisie. Le ministre des Affaires étrangères attache un prix tout particulier aux marques d'approbation qui pourraient venir de la France. Il m'a livré, à cet égard, trois suggestions :

A) Un encouragement officiel, sous la forme d'une déclaration du président de la République, du Premier ministre ou du ministre des Affaires étrangères aurait ici le plus grand écho, non seulement à cause du penchant traditionnel de l'opinion chilienne pour la France, mais aussi parce que la France est la seule puissance qui, grâce à sa politique des onze dernières années, soit en mesure de délivrer de véritables certificats d'indépendance.

B) Le gouvernement chilien souhaiterait que la France pût participer, ne fût-ce qu'à titre symbolique, à la constitution de la *coopération andine de développement* prévue par le traité créant le Marché commun, qui est déjà assurée de recevoir le concours de la BID[2], de la BIRD[3], des États-Unis et de l'Espagne. M. Valdès fait valoir que nous pourrions trouver là l'occasion de connaître les projets d'ensemble, d'y participer et d'y trouver notre profit.

C) Le gouvernement français pourrait enfin, par les moyens d'information et d'orientation dont il dispose, attirer l'attention des industriels et des financiers sur l'intérêt que présente le nouveau Marché commun, surtout lorsqu'il s'agit de concevoir des opérations qui, comme celles du groupe Renault-Peugeot, intéressent deux ou plusieurs des pays membres.

J'ai pris bonne note de ces suggestions en donnant à M. Valdès l'assurance qu'elles seraient portées à la connaissance de Votre Excellence.

(*Amérique 1964-1970, Chili, relations politiques avec la France, 1969, n° 59*)

[1] Le coup d'État du général Ongania en 1966 instaure un régime bureaucratique et autoritaire.

[2] La BID ou Banque interamércaine de Développement, dont le siège est à Washington, a été créée en 1959. La France n'en est pas membre et n'a pas, en conséquence, apporté de ressources à cet organisme. Les autorités françaises sont fermement opposées à la décision de principe prise par cet organisme, le 1er janvier 1968, selon laquelle une liaison exacte doit être faite entre l'origine des fonds dont il dispose et l'attribution des marchés qu'il finance. Se reporter à la note de la direction du Trésor français, relations financières avec l'Outre-mer et les pays étrangers, du 17 novembre 1969, non publiée, qui expose les exigences de la BID et la position française.

[3] BIRD, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement a été créée le 27 décembre 1945, à la suite des accords de Bretton Woods (juillet 1944) avec pour objectif premier de financer la reconstruction après la Seconde Guerre mondiale, et de réduire la pauvreté dans le monde.

99

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. BERARD, AMBASSADEUR, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AU CONSEIL DE SECURITÉ
ET CHEF DE LA MISSION PERMANENTE FRANÇAISE
AUPRÈS DES NATIONS UNIES.

T. nos 728 à 730. *Paris, 18 août 1969, 20 h. 08.*

Demande irlandaise au Conseil de sécurité

Je me réfère à vos télégrammes nos 2024[1] et 2025.

1) Le chargé d'Affaires britannique a fait une démarche au Département le 18 août pour demander que la délégation française se prononce contre l'inscription de la question irlandaise au Conseil de sécurité.

Sa note indique que « Les événements en Irlande du Nord sont une affaire intérieure pour le gouvernement de Sa Majesté. Il est de la compétence du gouvernement du Royaume-Uni de ramener et de maintenir la loi et l'ordre (ce qu'il est en train de faire) et l'intervention d'une force des Nations unies est totalement inutile et inopportune. L'intervention des Nations unies, contre nos désirs, serait contraire à l'article 2 (7)[2] de la Charte qui exclut de la compétence des Nations unies les affaires relevant essentiellement de la juridiction interne des États ».

2) Dans le débat sur l'inscription de la requête irlandaise à l'ordre du jour, vous vous inspirerez de notre position traditionnelle sur la valeur des dispositions de l'article 2 paragraphe 7 de la Charte.

Vous marquerez, en ce qui concerne le fond du problème, que rien ne nous paraît plus légitime que l'aspiration de nos amis Irlandais à la reconnaissance de droits civiques égaux pour tous les citoyens sans anachronisme ni discrimination.

Vous conclurez en exprimant la conviction que le gouvernement britannique saura trouver les moyens appropriés pour rétablir le calme dans des territoires qui sont placés sous sa juridiction.

(*Collection des télégrammes, Londres, 1969*)

[1] Télégramme no 2024 du 17 août 1969, il rapporte que : « Le président du Conseil de sécurité a reçu ce dimanche 17 août une lettre que je communique sous le numéro suivant au Département [télégramme de New York nos 2025 à 2028 du 17 août 1969, non reproduit]. (…) par laquelle le représentant permanent de l'Irlande demande la convocation d'urgence du Conseil, aux fins de décider l'envoi dans les six comtés d'une force des Nations unies pour le maintien de la paix. »

[2] L'article 2, § 7 de la Chartre des Nations unies du 26 juin 1945 dispose que : « Aucune disposition de la présente Charte n'autorise les Nations unies à intervenir dans des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un État ni n'oblige les Membres à soumettre des affaires de ce genre à une procédure de règlement aux termes de la présente Charte. (…) »

100

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES

Évolution de la politique extérieure de la Côte d'Ivoire depuis octobre 1968

N. nº 353/DAM. *Paris, 19 août 1969.*

Tout au long des derniers mois, le problème biafrais est resté la préoccupation dominante du président Houphouët-Boigny en matière de politique étrangère[1]. Non seulement, en effet, le Chef de l'État ivoirien est sensible à l'aspect proprement humanitaire de ce conflit qui affecte le cœur même de l'Afrique noire, mais il est en outre persuadé que la Fédération nigériane est condamnée à terme[2], même si ses troupes remportent encore çà et là des succès militaires, et il estime enfin que par-delà l'aide militaire apportée aux autorités de Lagos par les Soviétiques, c'est tout un système idéologique et politique incompatible avec la mentalité et les traditions africaines qui cherche à s'implanter sur ce continent.

L'assistance apportée par la Côte d'Ivoire au Biafra revêt donc en premier lieu un aspect charitable[3] puisque de nombreux enfants biafrais sont hébergés depuis octobre 1968 au centre d'accueil de Bouaké, où ils sont soignés par la Croix-Rouge ivoirienne. La presse d'Abidjan entretient ce courant de sympathie, que relaie une Amicale ivoire-biafraise constituée depuis peu.

C'est toutefois sur le plan diplomatique que le gouvernement ivoirien, convaincu qu'une décision militaire dans le conflit est impossible, s'efforce surtout d'intervenir, afin de faire prévaloir le choix d'une formule négociée.

Le Chef de l'État ivoirien sait que, sur cette voie, il n'est pas assuré du soutien de la majorité des autres pays africains, dans la mesure où ceux-ci restent attachés, comme à un dogme, au principe de l'intangibilité des structures et des frontières héritées de la colonisation, et se montrent hostiles, du même coup, à toute remise en question susceptible de détruire un équilibre précaire mais relativement satisfaisant. L'homogénéité de l'Entente ne paraît pas avoir été affectée par cette divergence de vues : les

[1] Le président Houphouët-Boigny, ne voulant plus assumer à lui seul tout le poids de la charge financière qui résulte de l'assistance aux réfugiés biafrais sur son territoire et soucieux de ne pas être accusé de vouloir politiser le problème, paraît s'orienter vers une internationalisation de la question du Biafra et recherche la caution d'une organisation internationale officielle, comme l'ONU.

[2] Se reporter à la dépêche d'Abidjan nº 376/DAM du 10 septembre 1968, analysant l'attitude de la Côte d'Ivoire devant le conflit Nigeria/Biafra.

[3] Plus de sept mille Biafrais sont réfugiés en Côte d'Ivoire, dont sept cents enfants. La plupart de ces enfants ont été confiés à la Croix-Rouge ivoirienne par l'entremise de l'Association française de l'Ordre de Malte qui est représentée au Gabon – autre pays d'accueil pour les enfants biafrais – par un délégué spécial, M. de Longeville.

raisons qui entretiennent une certaine incompréhension entre Abidjan et Ouagadougou relèvent de facteurs géographiques économiques et sociaux difficiles à corriger ; le président Houphouët-Boigny sait par ailleurs que le président Diori doit s'efforcer, dans l'intérêt même du Niger, de ne pas mécontenter les Haoussa de son pays, qui représentent, à la lisière septentrionale du Nigeria, 30 % de la population totale du Niger ; il n'a pu enfin que se féliciter des conditions favorables offertes par le Dahomey aux avions de la Croix-Rouge internationale qui cherchaient à ravitailler le Biafra depuis Cotonou.

Il est un point, en revanche, sur lequel la Côte d'Ivoire paraît avoir choisi d'affirmer une indépendance d'action très large, c'est lorsqu'elle s'est déclarée prête à « s'allier même avec le diable » pour obtenir qu'une solution réaliste soit apportée au conflit biafrais et que l'Afrique soit préservée, du même coup, des dangers d'infiltration indirecte du communisme international ; d'où la décision des autorités d'Abidjan, pour secouer la passivité des autres pays d'Afrique, de borner davantage leur confiance dans l'efficacité des instances de l'OUA, de resserrer les contacts avec les trois autres pays d'Afrique ayant reconnu le Biafra, à savoir le Gabon, la Tanzanie et la Zambie (dont le Président se trouvait en visite officielle à Abidjan en juillet dernier)[1] et, à la limite, de s'abstenir devant les Nations unies sur tout ce qui pourrait concerner l'Afrique du Sud ou la politique coloniale du Portugal, dès lors que les violences perpétrées au Biafra ne rencontrent qu'une indifférence coupable de la part des grandes puissances et des Africains eux-mêmes.

Malgré l'opposition certaine d'une majorité des membres des Nations unies, le président Houphouët-Boigny a sérieusement envisagé, ces derniers temps, de demander l'inscription de la question du Biafra à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale.

La Côte d'Ivoire, qui est assurée à Paris, en règle générale, d'une audience favorable, a choisi ainsi une dimension internationale à laquelle elle peut s'estimer autorisée par la prospérité de son développement, qui a atteint le seuil du décollage économique, autant que par le prestige et l'expérience de son Chef, vieux champion des indépendances africaines.

Elle n'a pas fait montre de moins de détermination lorsque les derniers mouvements d'agitation à l'Université d'Abidjan[2] l'ont amenée à voir là l'influence soviétique et à rompre aussitôt ses relations avec Moscou[3]. Ainsi se trouvaient sanctionnées, en même temps, les critiques très vives que la presse de Moscou n'avait pas ménagées au cours des derniers mois vis-à-vis du régime ivoirien.

Elle s'inspire de préoccupations du même ordre en ce qui concerne les projets de regroupement régional des États de l'Afrique de l'Ouest formulés par le président Senghor, dont elle ne partage pas les vues sur ce point. Pour

[1] Le président Kenneth Kaunda de Zambie séjourne en Côte d'Ivoire du 30 juin au 4 juillet 1969.

[2] Sur la crise de l'université d'Abidjan en mai 1969, voir *D.D.F.*, 1969-I.

[3] Le 30 mai 1969, à l'initiative de la Côte d'Ivoire.

M. Houphouët-Boigny, il importe de ne pas multiplier les regroupements, surtout lorsqu'ils ont pour objet de rassembler en ordre dispersé des États parfaitement hétérogènes à tous égards, mais plutôt d'utiliser au mieux ceux qui existent déjà ; la Côte d'Ivoire a déjà décidé par conséquent de n'encourager d'aucune manière la Conférence qui devrait se tenir dans un avenir indéterminé à Ouagadougou après les premières instances de Monrovia en avril 1969[1]. Cette attitude marque bien, elle aussi, alors que le Conseil de l'Entente vient de fêter le dixième anniversaire de sa création, à quel point la Côte d'Ivoire demeure attachée à l'Afrique traditionnelle et au refus de l'aventure.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Côte d'Ivoire, 1959-1969, politique étrangère, 1969, n° 14*)

101

NOTE

Évolution de la politique extérieure du Dahomey depuis 1968

N. n° 354/DAM. *Paris, 19 août 1969.*

Le Dahomey se trouve aux prises depuis de nombreuses années, voire depuis son indépendance[2], avec des problèmes de politique intérieure qui lui interdisent bien souvent de mener une politique étrangère active et différenciée. Le président Zinsou[3] a hérité de cette situation, dont il n'ignorait rien d'ailleurs, pour avoir été ministre des Affaires étrangères sous deux des régimes précédents[4].

C'est ainsi que les rapports du Dahomey avec le Togo, son voisin occidental, ont été influencés au cours des derniers mois par la présence à Lomé des anciens présidents dahoméens en exil, et parmi eux plus particulièrement M. Ahomadegbe[5], tandis que Cotonou servait toujours de refuge à Me Kutuklui[6], principal représentant du Comité de l'Unité Togolaise,

[1] Le comité consultatif de l'OUA (Organisation de l'unité africaine, créée en 1963) sur le Nigeria organise à Monrovia du 17 au 20 avril 1969 une conférence de réconciliation qui se solde par un échec.

[2] Le Dahomey est indépendant depuis le 1er août 1960.

[3] Émile-Derlin Zinsou, docteur en médecine, ancien vice-président de l'Assemblée de l'Union française, ministre de l'Économie dans le gouvernement provisoire de M. Sourou-Migan Apithy (juillet 1958-mai 1959) ; premier ambassadeur du Dahomey en France (1961-1962) ; président de la Cour suprême ; ministre des Affaires étrangères dans les gouvernements de Hubert Maga, puis du général Christophe Soglo (24 décembre 1965-17 décembre 1967), président de la République et chef du gouvernement depuis le 27 juin 1968. Voir *D.D.F.* 1968-I, n° 400.

[4] Du 24 décembre 1965 au 17 décembre 1967, dans les gouvernements Maga et Soglo.

[5] Justin Ahomadegbe-Tometin, ministre d'État dans le gouvernement provisoire du général Soglo (1963), vice-président de la République, chef du gouvernement (19 janvier 1964-1er décembre 1965).

[6] Me Noé Kutuklui, avocat, ancien secrétaire général du CUT (comité de l'unité togolaise), homme de confiance de l'ancien président Sylvanus Olympio, ancien ministre des Affaires sociales

écarté de la vie publique après la mort de Sylvanus Olympio[1]. La rencontre des Chefs d'État de l'OCAM, à Kinshasa, en janvier 1969, dans un climat de large réconciliation, avait pu donner l'impression qu'une détente allait intervenir, dans les relations que l'on savait peu amicales entre le Dr Zinsou et le général Eyadema[2] ; les deux Présidents devaient même se rencontrer dans le nord du Dahomey et régler à tout le moins, un certain nombre de problèmes frontaliers. Mais au milieu d'avril le rôle joué par les partisans de M. Ahomadegbe dans un complot découvert au Dahomey contre le Dr Zinsou n'a pas manqué d'entraver sérieusement ces apparences de normalisation ; bien que les autorités de Cotonou aient réaffirmé leur désir de ne rien faire qui puisse provoquer une dégradation quelconque de leur attitude envers Lomé, et que le général Eyadema ait protesté d'intentions identiques, rien ne permet d'affirmer que se soit dissipée, au Dahomey, l'impression que le président togolais prêterait volontiers une oreille bienveillante aux critiques formulées contre le Dr Zinsou par ses rivaux évincés. Bien plus, l'accueil très hospitalier accordé par les autorités togolaises aux militaires dahoméens amenés à passer la frontière après l'échec du dernier complot prêté au lieutenant-colonel Alley, au milieu de juillet dernier[3], a été une occasion supplémentaire d'aigreur et de malentendus.

Vis-à-vis du Nigeria, de même, le Dr Zinsou avait tout d'abord manifesté l'intention de participer activement à l'acheminement de secours vers le Biafra[4] et d'apporter ainsi sa contribution à l'œuvre humanitaire chaleureusement appuyée par la Côte d'Ivoire. L'installation d'une base de ravitaillement sur l'aéroport de Cotonou, achevée en février dernier, présentait au surplus des avantages non négligeables sur le plan économique et financier, et le gouvernement dahoméen, d'ailleurs, toutes considérations charitables mises à part et en toute indépendance, n'en maintenait pas moins une attitude officiellement hostile à la rébellion du général Ojukwu. L'accentuation de la pression de Lagos, cependant, les démarches de la colonie dahoméenne installée au Nigeria, les menaces d'agitation que la fermeture de la frontière nigériane pouvait faire peser en pays Yoruba et sur la population de Porto-Novo, restée sensible à l'influence de l'ancien

et de la Fonction publique dans le gouvernement provisoire formé le 16 janvier 1963, arrêté en avril 1963, condamné à dix-huit mois de prison ferme, compromis dans le putsch manqué du 21 novembre 1966, s'exile au Ghana.

[1] Sylvanus Olympio (6 septembre 1902-13 janvier 1963), premier président de la République togolaise du 9 avril 1960 au 13 janvier 1963, date de son assassinat.

[2] Le général Étienne Gnassingbé Eyadema est officiellement président de la République, chef du gouvernement et ministre de la Défense du Togo, le 15 avril 1967.

[3] Le 12 juillet 1969. Le lieutenant-colonel Alphonse Alley, président de la République du Dahomey du 21 décembre 1967 au 17 juillet 1968, ancien chef d'état-major radié des cadres de l'armée depuis le 1er juillet 1969 est mis en état d'arrestation, le 14 juillet, en tant qu'instigateur d'un complot ayant pour objectif de le remettre à la tête de l'armée et de renverser le régime. Quelques-uns des exécutants du complot, soldats et sous-officiers, réussissent à se réfugier au Togo où ils reçoivent asile.

[4] La guerre du Biafra ou guerre civile du Nigeria débute le 6 juillet 1967 avec la sécession de la région orientale du Nigeria qui s'autoproclame République du Biafra sous la direction du colonel Odumegwu Emeka Ojukwu. Le 28 janvier 1969, un accord est annoncé entre le Dahomey et la Croix-Rouge internationale pour l'installation à Cotonou d'un pont aérien vers le Biafra.

président Apithy[1], l'action probable de ce dernier, réfugié à Lagos, l'ensemble de ces facteurs donc a finalement contribué à infléchir la position du Dr Zinsou.

Celui-ci non seulement a dû renoncer à jouer un rôle de médiateur dans cette affaire, mais encore a été amené à tenir compte de l'hostilité grandissante de l'opinion nigériane à son égard, et à rechercher un dégel de ses relations avec ses voisins de l'Est ; tandis que le pont aérien Cotonou-Biafra cessait de fonctionner, le président dahoméen s'est rendu le 30 juillet dernier à Lagos[2], et le général Gowon a rendu sa visite à Cotonou dès le 12 août : aucun effort n'avait été ménagé pour organiser une réception chaleureuse au président nigérian, et si le communiqué final n'a pu dissimuler quelque embarras sur les problèmes qui subsistent entre les deux pays, il est vraisemblable aussi que dans l'avenir, le président dahoméen ne pourra attendre moins de compréhension de la part de Lagos vis-à-vis de l'ex-président Apithy que si lui-même se montre disposé à moins de sollicitude active pour les malheurs du Biafra.

Des préoccupations intérieures du même ordre s'exercent dans le domaine des relations internationales du Dahomey hors de l'Afrique.

C'est par exemple afin de mieux suivre sur place le déroulement de l'enquête sur les menées subversives du lieutenant-colonel Alley que le Dr Zinsou a dû, au début d'août 1969, renoncer à un voyage en Israël, où il se promettait cependant de recueillir des moyens accrus de coopération technique, et il n'est encore que de se rapporter au seul exemple des relations franco-dahoméennes, pour signaler qu'à la fin de 1968, ce sont des incertitudes sérieuses sur la situation intérieure et le front des grèves scolaires qui avaient amené le Chef de l'État dahoméen à ajourner quelque peu un voyage de la plus grande importance à Paris.

L'audience du Dr Zinsou, et à travers lui celle du Dahomey ne sont pourtant pas insignifiantes dans le concert international. Des cadres dahoméens de haut niveau figurent traditionnellement dans les organigrammes des plus importantes organisations internationales. Le Chef de l'État dahoméen lui-même au cours de son séjour en République fédérale d'Allemagne, du 24 février au 1er mars 1969, a pu avoir des contacts à l'échelon le plus élevé, évoquer plusieurs projets justiciables d'une assistance technique et financière allemande (coopération radiophonique, développement agricole, fournitures de matériel) et faire en sorte que depuis lors les initiatives de Bonn en faveur du Dahomey se soient largement multipliées[3].

[1] Sourou Migan Apithy, deuxième président de la République du Dahomey du 25 janvier 1964 au 27 novembre 1965.

[2] Le 30 juillet, le président Zinsou, accompagné de Me Ignacio Pinto, président de la Cour suprême et de Me Benjamin d'Almeida, ministre des Affaires étrangères par intérim, s'est rendu à Lagos pour une visite de quelques heures. La délégation est accueillie par le général Gowon. Il n'y a pas de compte rendu de cet entretien, toutefois, on présume que les sujets abordés ont porté sur les problèmes de frontière, de sécurité, de pont aérien et de plus grande compréhension dans les relations politiques entre les deux pays.

[3] À l'issue de la visite du président Zinsou en République fédérale d'Allemagne, la Banque allemande pour la Reconstruction accorde au Dahomey un crédit de deux millions de DM soit 125 000 000 de francs CFA.

Aux États-Unis, ensuite, le Dr Zinsou aura été le premier Chef d'État africain reçu à la Maison Blanche, avec une faveur marquée d'ailleurs, par le nouveau Chef de l'Exécutif américain ; accueilli en outre au Congrès et au Fonds Monétaire International, le Président dahoméen a pu également signer avec la Banque Mondiale un accord prévoyant le financement d'un vaste programme de palmeraies, à concurrence de plus d'un milliard de francs CFA[1].

Ce qui revient à dire que la ligne du « neutralisme sélectif » préconisée déjà par le prédécesseur du Dr Zinsou, le général Soglo[2], reste ouverte au Dahomey et qu'il s'en faut seulement à celui-ci de vaincre les démons de l'instabilité pour obtenir la place que lui méritent à la fois sa situation géographique et l'intelligence de ses élites.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches/DAM, Dahomey/Bénin, 1959-1969, politique étrangère, nº 17*)

102

M. Cans, Chargé d'Affaires de France *a.i.* à Kinshasa,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 602 à 604. *Kinshasa, 20 août 1969.*

Immédiat. Diffusion strictement réservée. (*Reçu* : 17 h. 15).

Expulsion de M. Lacroix-consul adjoint

J'ai été convoqué ce matin par le chef de l'État pour m'entendre dire que M. Lacroix[3], consul-adjoint à cette ambassade, avait 24 heures pour quitter le territoire congolais[4].

La raison invoquée est la délivrance de visas de court séjour en France à des étudiants congolais.

Ces étudiants voulaient, paraît-il, se rendre en Bulgarie, évidemment sans l'accord des autorités congolaises.

[1] Se reporter à la dépêche de Cotonou nº 90/DAM/C1 du 7 juin 1969, portant sur *l'Action américaine au Dahomey*, non reprise.

[2] Le général Christophe Soglo est président du gouvernement provisoire du 27 octobre 1963 au 25 janvier 1964 puis, président de la République du Dahomey/Bénin du 24 décembre 1965 au 17 décembre 1967.

[3] M. André Lacroix est consul adjoint près l'ambassade de France à Kinshasa depuis mai 1967.

[4] Le texte de la note du ministère congolais des Affaires étrangères déclarant M. Lacroix *persona non grata* et signifiant son expulsion dans les vingt-quatre heures est transmis par le télégramme de Kinshasa nº 605 du 20 août. La réaction de Paris est immédiate et communiquée par le télégramme adressé à Kinshasa nos 276 à 278 du 20 août. La bonne foi du consul adjoint est fondée sur le fait que ce dernier n'a pas à apprécier l'opportunité politique du voyage envisagé mais seulement à appliquer le règlement qui prévoit la délivrance de visas de transit aux ressortissants congolais sans consultation, qu'il s'agisse des autorités locales ou du gouvernement français. L'ambassade de Bulgarie à Kinshasa va être fermée et le chef de mission, M. Damianov, doit quitter le Congo dans les quarante-huit heures.

J'ai assuré le général Mobutu que ces visas de transit avaient été délivrés conformément à la réglementation en la matière, et que, sur le plan politique, la bonne foi du service qui les avait délivrés était entière.

Le général Mobutu ne m'a pas contredit, mais a répété deux fois que M. Lacroix devait être parti dans les 24 heures sinon l'ambassade pourrait être touchée par d'autres mesures.

L'intéressé quittera donc Kinshasa ce soir pour Bruxelles, par Air Congo, puis Paris où il arrivera demain jeudi à 12h25 par vol Sabena SN 633.

Le Département pourrait-il prévenir madame Lacroix dont voici l'adresse : la Rose d'Or – 14, avenue de la République – Tharon-Plage – Loire Atlantique (44).

Je confie la charge de la chancellerie consulaire à M. Bertrand[1] premier secrétaire, qui l'avait déjà assumée pendant le récent congé de M. Lacroix.

(*Collection des télégrammes, Kinshasa, 1956-1992, 1969*)

103

M. Lalouette, Ambassadeur de France à Prague,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1191 à 1196. *Prague, 22 août 1969.*

(*Reçu* : 19 h. 50).

La journée du 21 août en Tchécoslovaquie

En dépit des imposantes mesures de précautions prises par les autorités[2], la journée du 21 août[3] a été marquée par de violents incidents à Prague, Brno, Bratislava et Liberec. On ignore pour le moment si l'agitation s'est étendue à d'autres centres.

A) À Prague, après les troubles de la nuit précédente, les incidents ont repris à 12 heures (concert d'avertisseurs et blocage de la circulation). La police a fait évacuer sous les injures la place Wenceslas[4]. Ces incidents ont

[1] M. Jean Bertrand est premier secrétaire près l'ambassade de France à Kinshasa depuis octobre 1968.

[2] Concernant les mesures d'urgence prises en Tchécoslovaquie à quelques jours de l'anniversaire du 21 août, se reporter au télégramme de Prague n°s 2062 à 2068 du 18 août, non publié. Par ailleurs, l'Armée a été largement sollicitée pour maintenir l'ordre intérieur, barrer les rues avec leurs camions, défoncer les barricades, patrouiller dans les rues.

[3] Date du premier anniversaire de l'intervention des troupes du pacte de Varsovie (21 août 1968).

[4] Deux jours avant l'anniversaire du 21 août, quelques personnes isolées sont allées à titre personnel fleurir la statue du patron de la Bohême, ce qui entraîne immédiatement l'intervention de forces de police considérables qui dispersent assez brutalement quelques centaines de badauds qui les conspuaient au bord des trottoirs, suivie de matraquage et de l'arrestation de certains promeneurs. Parmi les badauds figurent un certain nombre de jeunes touristes français. Se référer au télégramme de Prague n°s 1175 à 1177, 1188 à 1190 des 20 et 21 août, non reproduits.

revêtu un caractère de gravité vers 21 heures alors qu'un groupe de jeunes a dressé des barricades sur la place Tyl aux environs immédiats de la place Wenceslas, fait sortir trois voitures de tramways des rails et tenté de se servir de l'une d'elles comme bélier en la lançant sur la rue en pente contre un cordon de miliciens.

Les organes de sécurité ont fait appel aux chars de l'armée qui au nombre de 70 avaient été dispersés sur les bords de la Valtava et aux alentours de la place Wenceslas. Cinq d'entre eux ont renversé les barricades et dispersé les manifestants. A minuit, le calme était rétabli. Il n'a pas été indiqué jusqu'ici si ces échauffourées avaient fait des victimes.

B) À Brno, les incidents ont éclaté peu avant midi sur la place de la Liberté. Des barricades ont été dressées et incendiées près du parc de l'Armée rouge. De même qu'à Prague, les chars sont intervenus. Une voiture de police a été détruite. Un communiqué du *praesidium* du PCT, diffusé ce matin par radio-Prague, annonce que ces incidents ont fait deux morts et douze blessés dont trois miliciens.

C) À Bratislava, des heurts se sont produits au cours de la journée entre la police et des groupes de jeunes. De nombreuses arrestations ont été opérées.

Mais, plus encore que les incidents, la volonté de la population de manifester, dans le calme et la dignité, ses sentiments de deuil et de marquer son attachement à l'idéal de liberté qui avait illuminé le printemps de 1968, a caractérisé cette journée anniversaire. Le défilé silencieux de centaines de personnes tout au long du 21 août devant la tombe fleurie de Jan Palach[1] en est un témoignage.

Suivant les consignes diffusées par les tracts et qui rappellent, me dit-on, celles qui avaient été données pour célébrer, sous l'occupation allemande, l'anniversaire de la mort de Masaryk[2], ouvriers et employés se sont abstenus hier d'utiliser les moyens de transport public, de fréquenter magasins, restaurants, brasseries et tavernes, d'aller dans les salles de spectacle. Ces mêmes consignes leur recommandaient de se méfier des actes de provocation et rappelaient la mise à sac du bureau de l'*Aeroflot*[3] que l'opinion attribue à l'action d'agents provocateurs.

Le peuple tchécoslovaque a ainsi apporté la preuve de l'échec de la « normalisation » en ce qui concerne la restauration des rapports fraternels avec

[1] Jan Palach (1948-1969) est un étudiant tchécoslovaque qui s'est immolé par le feu sur la place Wenceslas à Prague le 16 janvier 1969 pour protester contre l'invasion de son pays par l'URSS le 21 août 1968.

[2] Tomas Masaryk (1850-1937), sociologue et philosophe, est chef du gouvernement provisoire puis le premier président de la Tchécoslovaquie de 1918 à sa démission en 1935. Il décède le 14 septembre 1937.

[3] Les 28 et 29 mars 1969, les locaux des agences soviétiques de l'*Aeroflot* et de l'*Intourist* à Prague ont été saccagés et des manifestations anti-soviétiques ont eu lieu dans d'autres villes de Tchécoslovaquie, consécutives au succès des hockeyeurs tchécoslovaques à Stockholm. Le télégramme de Moscou n°s 1600 à 1604 du 31 mars, non publié, fait part que des « éléments de droite, contre-révolutionnaires, ont exploité les matchs entre les deux équipes de hockey pour attiser une psychose nationaliste et désorienter politiquement la partie la plus arriérée de la population ».

le peuple soviétique. Les dirigeants peuvent exalter l'amitié indissoluble avec l'URSS. Ils parlent dans le vide et accusent leur isolement.

J'analyse d'autre part les premières conclusions que l'on peut tirer des événements sur le plan politique. Mais un fait mérite d'être noté. Ainsi que le relève notre attaché militaire (ma transmission nº 568 du 22 août)[1], pour la première fois le gouvernement a dû faire appel à l'armée pour assurer le maintien de l'ordre. Il a concentré à Prague près de 10 000 hommes dans la journée du 21. Officiers et soldats ont sans doute accompli leur tâche sans enthousiasme.

Les troupes soviétiques, pour leur part, semblent avoir été consignées dans leurs cantonnements et sont restées invisibles.

(*Europe, Tchécoslovaquie, 1961-1970, intervention militaire des troupes du pacte de Varsovie, commémoration du premier anniversaire, 1969, nº 250*)

104

M. Belloir, Chargé d'affaires de France *a.i.* à Islamabad,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 561/AS. *Islamabad, 22 août 1969.*

Fête de l'indépendance

Le Pakistan a célébré le 14 août son 22e anniversaire. C'est en effet le 14 août 1947 qu'un certain nombre de provinces et de régions musulmanes de l'Inde se virent accorder, par les Britanniques, l'indépendance dans le cadre d'un nouvel État : le Pakistan.

Cette célébration n'a été marquée, du côté officiel, que par un message du président Yahya Khan[2] à la nation et des salves de canon saluant, à l'aube, la montée du drapeau aux mâts qui dominent, à Lahore, Dacca, Karachi et Rawalpindi, les bâtiments administratifs ainsi que les Palais gouvernementaux.

Des réunions folkloriques et sportives avaient été organisées par les sociétés locales. Le Gouvernement avait autorisé les réunions politiques, à l'échelon des états-majors, mais à huis clos, sans doute pour encourager les chefs de partis à méditer, en cet anniversaire sur la courte histoire de ce pays qui

[1] Se reporter à la note de l'attaché des forces armées près l'ambassade de France à Prague, datée du 22 août, non publiée, qui traite de « L'Armée tchécoslovaque et le maintien de l'ordre » qui souligne « l'emploi massif de l'Armée tchécoslovaque dans une opération du maintien de l'ordre intérieur tel qu'il vient d'être réalisé constitue une donnée nouvelle. Ce n'est pas tellement le fait que l'Armée ait obéi qui paraît important… mais bien celui que, pour la première fois en Tchécoslovaquie, elle ait été employée dans une fonction répressive, sur une très vaste échelle ».

[2] Agha Muhammad Yahya Khan Qizilbash, né en 1917, général en chef de l'armée pakistanaise puis président du Pakistan depuis le 25 mars 1969, après la démission d'Ayub Khan, au pouvoir depuis le 27 octobre 1958.

en a vécu plus de la moitié sous le régime de la loi martiale[1]. Enfin, des prières ont été dites dans les principales mosquées pour la préservation de l'intégrité du pays.

Parmi les messages de félicitation adressés par les Chefs d'État au président Yahya, celui de M. Pompidou est le seul à avoir été publié par la presse. Ainsi, chaque jour en apporte une nouvelle preuve : à la France, les autorités et la presse réservent une place de choix. N'est-elle pas parmi les grandes puissances, la seule à dispenser une aide ne s'accompagnant pas d'obligation politique directe ou indirecte, avouée ou tacite, pour un développement économique du pays que son gouvernement voudrait gage d'un futur qui continue d'angoisser l'élite dirigeante, à commencer par le Chef de l'État.

Le message du président Yahya Khan en témoigne. Dans l'hommage qu'il a rendu aux fondateurs du Pakistan, la crainte perce que le peuple n'ait oublié ou déformé les valeurs de l'idéologie qui constitue l'âme même de l'État. L'Islam, a-t-il dit en essence, c'est le droit pour ce peuple rassemblé parmi tous les musulmans de l'Inde – d'exercer son souverain pouvoir, de se donner des institutions politiques, d'éliminer l'ignorance, la faim, la maladie – en un mot, pouvoir, « dans ce havre où il a trouvé refuge », vivre selon le mode d'existence conforme à ses aspirations spirituelles et matérielles. Mais cet objectif ne peut être atteint qu'au prix de la fidélité à l'idéal, et de l'abandon de pratiques corrompues en vue de gains personnels aux dépens de la communauté, ainsi que par l'éradication du favoritisme, de l'esprit de clocher, et du sectarisme.

Les éditorialistes qui ont publié leurs remarques, à propos de la fête de l'Indépendance, le disent encore plus clairement : ces maux sont précisément ceux qui, jusqu'à ce jour, ont empêché le pays de se donner des institutions politiques normales et ont mis constamment en danger son existence même. « Notre échec, écrit celui du *Pakistan Times*, est à la mesure de notre incapacité à mettre en application les valeurs qui ont donné naissance au Pakistan ». Pour le rédacteur en chef du *Morning News*, les dissensions politiques qui ont agité le pays font qu'après 22 ans d'indépendance, le peuple n'exerce pas encore ses droits souverains et que de telles dissensions pour un pays, confronté par d'urgents problèmes de toute nature, constituent un véritable suicide. Quant à celui du *Dawn*, il rappelle le leitmotiv du fondateur de l'État : « Foi, Unité et Discipline ». « Il n'y a pas de chance de survie, remarque-t-il, si nous n'agissons conformément à l'idéologie du Pakistan et pour assurer son intégrité. Notre salut national dépend de la restauration des valeurs islamiques et de l'application des principes islamiques ».

[1] Lors de son arrivée au pouvoir, le 25 mars 1969, Yahya Khan décrète la loi martiale. Par une lettre personnelle adressée à Yahya Khan dans laquelle le maréchal Ayub Khan demande au commandant en chef des forces armées de lui succéder au pouvoir, celui-ci déclare : « C'est avec un profond regret que je suis arrivé à la conclusion que toute l'administration civile et toute l'autorité constitutionnelle dans le pays sont devenues inefficaces… Il ne me reste d'autre solution que de me retirer et de laisser les forces de défense du Pakistan – qui représentent actuellement le seul instrument efficace et légal – prendre le contrôle total de ce pays. » (Corpus constitutionnel, numéro 1, Leiden, 1976, p. 128).

Ces vues pessimistes exprimées en ce jour de l'Indépendance conduisent naturellement à s'interroger, quant au futur de l'État.

Le Pakistan a été créé comme l'a rappelé le Président Yahya Khan pour être « le refuge des musulmans de l'Inde ». C'est pourquoi, il est fait de régions aux ethnies et aux mœurs si différentes. C'est pourquoi 1700 km de territoire indien séparent la province pakistanaise du Bengale de la portion occidentale du Pakistan. Le Pakistan est, en fait, un État plurinational, sans unité géographique, sans unité linguistique, sans racine historique. Un seul élément a justifié sa création : la religion. Il s'agissait de mettre la minorité musulmane de l'ancien empire des Indes à l'abri des persécutions hindoues.

La valeur islamique est donc le caractère spécifique de l'État. Malheureusement, cette valeur diffère profondément selon les régions du Pakistan. Un chef de tribu pathan des États-frontières me rappelait que son peuple était pathan depuis toujours et musulman depuis relativement bien peu. La coutume, assurait-il, l'emporte, chez nous, sur la religion. Au Pakistan oriental, un musulman bengali, dont la religion est teintée d'hindouisme, se sent beaucoup plus proche d'un bengali hindou que d'un pakistanais occidental. Il est aussi nombre de Sindhis pour regarder vers la frontière indienne, oublieux de la religion qui, théoriquement, les en sépare. Le Bélouchistan est, lui, loin de se sentir lié au Sind et au Pendjab par l'idéologie musulmane. Là, aussi, les caractéristiques ethniques l'emportent sur une religion où le rite chiite n'est pas sans influence. Quant au Pendjab, ce noyau dur de l'État, il se distingue tout au contraire, par la sévérité des mœurs du petit peuple des campagnes et le caractère philistin de la majorité de ses citadins. Et nous ne citerons que pour mémoire, les régions tribales de rite animiste, ainsi que la province de l'Azad Cachemire, sur laquelle le gouvernement d'Islamabad n'a pas, en théorie, autorité.

Le Pakistan est donc, en dépit du facteur religieux, supposé unir les différentes régions qui le composent, l'objet de forces centrifuges de caractère ethnique et économique qui constituent pour lui une menace constante. Je rappellerai, à ce propos, deux remarques qui en disent long sur l'unité du pays. Voici quelques mois, M. Bhutto[1] ne déclarait-il pas, dans un moment d'abandon à l'un de nos compatriotes : « le Bengale pakistanais, après tout, c'est notre Algérie » ? Quant au président Ayub Khan, comme je l'ai déjà rapporté, n'a-t-il pas envisagé dans une de ses conversations avec le Shah, une fédération pakistano-iranienne, faisant d'ailleurs, ainsi, implicitement sienne l'observation de M. Bhutto.

L'opiniâtreté avec laquelle le gouvernement d'Islamabad cherche, en dépit de l'opposition vigoureuse de la Turquie, à transformer le RCD en entité politique, est une autre preuve du pessimisme de ses dirigeants, quant à la permanence des actuelles frontières pakistanaises, et de leur souci de s'intégrer à un ensemble régional qui assurerait la survie du pays.

[1] Zulficar Ali Khan Bhutto, né en 1928, ministre depuis 1958, notamment des Affaires étrangères entre février 1963 et juin 1966, époque où il démissionne pour passer dans l'opposition en fondant le Parti du Peuple pakistanais (*Pakistan People Party*).

Comment, en effet, peut-on espérer le développement, dans ce peuple, d'un sentiment national, garantie de l'intégrité du pays, quand son unité repose sur une valeur – la religion – dont la qualité métaphysique va dépérissant et l'interprétation sociologique devient sujet de querelles entre conservateurs et progressistes.

C'est parce qu'il savait bien qu'il fallait autre chose que l'islam, pour opérer un rassemblement national, que le maréchal Ayub Khan avait joué le Cachemire, jusqu'y compris la guerre[1]. Et de fait, le jour du bombardement de la capitale et de la résistance victorieuse des troupes pakistanaises, nombre d'habitants de ce pays se sont sentis – comme ils me l'ont eux-mêmes rapporté – pour un temps des citoyens.

Malheureusement pour le Pakistan, le Cachemire, ainsi devenu « sa raison d'être », est en passe de ne plus pouvoir servir la cause de l'unité pakistanaise. La querelle pakistano-indienne s'avère de moins en moins compatible avec le jeu, anti-chinois, américano-russe. Il faudra donc probablement au Pakistan, tôt ou tard, et peut-être plus tôt qu'on ne le pense, car la conjoncture internationale l'y presse, mettre, sous le coude, sa revendication en faveur de l'autodétermination des Cachemires et arriver, un jour plus ou moins prochain, sous la pression conjuguée ou convergente de Moscou et de Washington, à un *modus vivendi* avec l'Inde.

Dès lors, libérées par la disparition temporaire du plus important péril extérieur, les forces centrifuges s'exerceront à nouveau, dangereusement, jusqu'au point de rupture.

C'est pourquoi, on ne peut, semble-t-il, espérer voir, dans les années à venir, une stabilisation de l'État, mais on doit craindre, en revanche, des soubresauts qui risquent d'être fatals à son unité. Aussi, est-il peu probable que dans trois décennies, la première aurore de l'an 2000 baigne comme celle de ce jour, le Pakistan dans ses frontières actuelles.

(Asie-Océanie, Pakistan, 1968-1972, nº 152)

[1] La deuxième guerre indo-pakistanaise a lieu au Cachemire entre août et septembre 1965.

105

M. DURAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À ATHÈNES,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 784/EU. *Athènes, 22 août 1969.*

Relations franco-grecques

Le quotidien *Eleftheros Cosmos*[1] – pro-gouvernemental – a publié, à l'occasion de mon arrivée[2] à Athènes, le commentaire suivant :

« Le nouvel ambassadeur de France est arrivé à Athènes à un moment où existent toutes les conditions favorables à un plus grand développement des relations franco-grecques. Les liens d'amitié qui unissent les deux pays sont anciens. Grâce à la sage politique suivie par les derniers gouvernements français, ces liens ne se sont pas du tout relâchés après la révolution du 21 avril[3]. La France officielle a fait preuve de réalisme et de compréhension à l'égard de la nouvelle réalité grecque, et ne s'est pas laissée entraîner par les cris des soi-disant défenseurs de la démocratie. Les relations franco-grecques n'ont pas cessé, dans ces conditions, de se développer dans tous les domaines et, lors de la visite du ministre de la Coordination, M. Makarezos[4], à Paris, ont été jetées les bases d'un élargissement de la collaboration entre la France et la Grèce dans le domaine économique[5]. Nous supposons que M. Durand voudra mettre en valeur ces possibilités, de façon à ce que les rapports franco-helléniques se resserrent encore plus au cours de son séjour ici. Le nouvel ambassadeur de France a d'ailleurs

[1] *Eleftheros Cosmos* (Monde libre), quotidien, créé en juillet 1966, qui soutient à l'époque les thèses les plus autoritaires de l'extrême-droite, est devenu le porte-parole officiel du régime instauré en Grèce depuis le coup d'État des colonels le 21 avril 1967. Se reporter à la dépêche d'Athènes n° 633/EU du 7 juillet 1967 intitulée : « *d'un éditorial d'Eleftheros Cosmos* ».

[2] Bernard Durand est nommé en juin 1969 ambassadeur de France à Athènes. Il prend ses fonctions le 12 août et présente ses lettres de créance le 29 au général Zoïtakis, Régent du Royaume.

[3] Allusion au coup d'État du 21 avril 1967. Se reporter à *D.D.F.* 1967-I, n°s 153, 166, 172. Il ressort des instructions données par le ministre des Affaires étrangères à Bernard Durand, avant sa prise de fonctions, que la normalisation des relations entre la France et la Grèce est « aujourd'hui complète » même si Paris continue à estimer, sans ignorer le Régent, que le chef de l'État grec demeure le Roi. Il y est écrit par ailleurs : « Vos lettres de créance seront notamment rédigées en son nom (celui du Roi) alors qu'elles seront remises à M. Zoïtakis (le Régent) ». Voir la dépêche d'Athènes n° 801/SP du 5 septembre 1969, non publiée, dans laquelle l'ambassadeur de France relate le cérémonial qui accompagne la remise de ses lettres de créance, le 29 août.

[4] Du 4 au 6 juin 1969, à l'occasion du salon de l'Aéronautique.

[5] Se reporter à la note de la direction des Affaires économiques et financières au Département du 2 juin 1969, qui résume l'état des relations économiques entre la France et la Grèce. La France est le troisième client et le cinquième fournisseur de la Grèce, les exportations de biens d'équipement représentent un tiers environ du total des ventes françaises. L'essentiel des achats porte sur les produits alimentaires, le tabac, le coton et l'aluminium. À compléter par le rapport de l'attaché commercial près l'ambassade de France à Athènes, du 7 juillet 1969, analysant la situation et les perspectives des échanges franco-grecs, en fonction des objectifs du sixième plan de développement hellénique (1968-1972).

déjà servi à Athènes[1]. Il n'ignore donc pas la situation en Grèce, et il ne lui sera pas difficile d'en tirer de justes conclusions ».

(*Europe, Grèce, 1961-1970, relations avec la France, nº 254*)

106

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE-LEVANT
Relations avec le gouvernement républicain du Yémen

N. *Paris, 22 août 1969.*

1. La France n'a jamais eu de représentant diplomatique en résidence au Yémen et n'y a jamais ouvert de consulat. De 1930 à 1956, nos représentants en Arabie Saoudite ont été également accrédités à Sanaa mais s'y sont rarement rendus. En 1956, la rupture des relations diplomatiques entre l'Arabie Saoudite et la France a eu pour effet de mettre un terme à nos rapports officiels avec le Yémen.

En 1962, un coup d'état a éclaté à Sanaa, déclenchant une guerre civile entre républicains et royalistes ; les Égyptiens sont venus au secours des premiers et ont envoyé un corps expéditionnaire qui s'est comporté en armée d'occupation ; les Saoudiens ont ravitaillé les autres en armes et en argent mais ne sont pas intervenus sur le terrain. Le Yémen s'est trouvé coupé en deux, les villes principales, le sud et l'ouest du pays étant sous contrôle républicain, le nord et l'est, sous contrôle royaliste.

La plupart des grandes puissances, notamment les États-Unis et l'URSS ont reconnu le régime républicain la Grande-Bretagne a été avec l'Arabie Saoudite et, pendant un temps, la Jordanie, le seul pays à maintenir des rapports officiels avec le régime royaliste. Nous avons refusé de prendre parti avec les deux camps, arguant du fait qu'aucun d'eux n'étendait son autorité sur l'ensemble du pays.

2. Pendant cinq ans, l'occupation égyptienne nous a fourni une raison commode pour ne pas changer d'attitude, mais la situation a évolué depuis l'automne 1967 ; à la suite d'un accord avec Fayçal, Nasser a retiré toutes ses troupes du Yémen : un nouveau gouvernement républicain, nationaliste, s'est installé à Sanaa ; il a réussi, grâce à une certaine aide soviétique, à résister victorieusement aux assauts royalistes contre sa capitale.

Le camp royaliste s'est mal remis de son échec et n'a pas réussi à surmonter ses propres divisions ; Fayçal a cessé de lui fournir des armes et a retiré tout appui politique à l'Imam. Les combats ont ainsi cessé depuis plusieurs mois et ont fait place à des tentatives de compromis.

[1] Bernard Durand a été premier conseiller près l'ambassade de France à Athènes de 1956 à 1961.

Le gouvernement républicain s'est débarrassé de certains éléments extrémistes ; Fayçal ne réclame plus, semble-t-il, que la présence d'éléments royalistes au sein du gouvernement de Sanaa et des garanties quant à l'évolution du régime dans un sens compatible avec les intérêts saoudiens.

Mais rien n'est réglé pour autant et la querelle peut rebondir : la réalité politique du Yémen est encore essentiellement de caractère tribal et religieux : les Royalistes qui recrutent souvent dans les tribus montagnardes zeïdistes regardent l'Imam comme un chef spirituel et temporel ; les Républicains ne peuvent se passer de l'appui des tribus chafeïtes de l'ouest aussi indisciplinées que celles des montagnes. Les ferments d'anarchie, latents des deux côtés, peuvent compromettre à tout moment les territoires d'union nationale ainsi que les négociations entre Sanaa et Ryad.

3. Depuis la fin de l'occupation égyptienne, on a beaucoup insisté du côté républicain pour que nous reconnaissions le gouvernement de Sanaa : des démarches ont été entreprises par celui-ci auprès de notre ambassade au Caire ; un ministre républicain de formation française M. Saïd El Attar[1] est venu à diverses reprises plaider auprès du Département la cause de son gouvernement.

Nous sommes demeurés réticents devant ces avances : la situation ne nous paraissait pas suffisamment clarifiée sur le terrain et nous ne voulions pas heurter le roi d'Arabie. Nous avons simplement dit à M. El Attar lors de sa dernière visite en mars 1968 que nous serions naturellement heureux de nouer des relations officielles avec le gouvernement yéménite dès qu'un arrangement serait intervenu entre les deux camps et que le gouvernement de Sanaa serait lui-même reconnu par l'ensemble de la population. Nous avons envoyé en janvier 1969 notre chargé d'Affaires à Aden, M. Denizeau[2], faire une visite officieuse aux autorités de Sanaa pour les assurer de notre sympathie et leur redire ce qui avait été indiqué à M. El Attar. Le gouvernement républicain a jugé le geste insuffisant et a manifesté clairement sa déception.

Le calme paraissant se maintenir au Yémen, nous avons invité le 11 juillet notre ambassadeur à Djeddah[3] à effectuer une enquête discrète auprès de ses interlocuteurs sur ce que pourraient être les réactions de Fayçal à la reconnaissance officielle du gouvernement républicain yéménite dans les mois à venir et à l'envoi en mission d'une importante personnalité française en attendant l'ouverture l'an prochain d'une ambassade à Sanaa.

[1] Mohammed Saïd el Attar, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie du gouvernement Sallal le 28 septembre 1962, est nommé ministre de l'Économie dans le gouvernement No'man le 26 avril 1965. Il milite en 1967 dans l'opposition au régime Sallal avant d'être nommé le 12 octobre 1967 ministre de l'Économie dans le gouvernement Al Amri et le reste jusqu'au 14 septembre 1968, date à laquelle il est nommé représentant de la République arabe du Yémen à l'ONU. Il se rend en France en mars 1968, rencontre à son retour l'ambassadeur de France au Caire, M. Jacques Roux, et lui dit sa satisfaction de l'accueil reçu (dépêche du Caire nº 378 / AL du 28 mars 1968 non publiée).

[2] Georges Denizeau, conseiller des Affaires étrangères, est nommé chargé d'Affaires à Aden le 26 décembre 1967, après que la France a reconnu la République populaire du Yémen le 6 décembre 1967 (voir le télégramme de Paris à Aden nº 91 du 6 décembre 1967 non publié).

[3] Voir la dépêche de Djeddah nº 181 / AL du 4 août 1969 publiée plus haut.

M. de Bouteiller a effectué des sondages officieux auprès de M. Omar Saqqaf, ministre des Affaires étrangères et de M. Rachad Pharaon, conseiller privé du roi, chargé notamment des affaires du Yémen : les réactions ont été très réservées ; MM. Saqqaf et Pharaon ont fait valoir qu'une reconnaissance par la France du gouvernement de Sanaa risquerait de porter préjudice aux tentatives de constitution d'un gouvernement d'union nationale qui seraient en bonne voie, que la Grande-Bretagne n'entendait pas reconnaître le régime actuel et que les États-Unis n'étaient pas pressés de renouer avec lui ; ils ont surtout laissé entendre que la reconnaissance par nous du gouvernement actuel serait un geste mal reçu du côté saoudien.

Entre-temps, le gouvernement fédéral allemand a insisté auprès de nous pour que nous reconnaissions le gouvernement de Sanaa. Cette attitude s'explique par le fait qu'au moment où différents gouvernements arabes reconnaissent le régime de Pankow, celui de Sanaa vient au contraire de rétablir avec Bonn des relations diplomatiques, et de s'engager avec l'Allemagne fédérale dans la voie d'une coopération économique et technique importante.

Le ministre des Affaires étrangères du Yémen, qui est allé à Bonn au milieu de juillet mettre au point les modalités de cette coopération, a demandé de son côté à ses interlocuteurs de s'entremettre auprès de nous en faveur de la reconnaissance de son gouvernement par la France. L'ambassadeur d'Allemagne à Paris a fait le 25 juillet dernier une démarche dans ce sens auprès de M. Maurice Schumann. Une nouvelle démarche vient d'être faite le 21 août par M. von Braun auprès du Département nous indiquant que le gouvernement yéménite avait prié le gouvernement fédéral d'appuyer à nouveau sa requête et avait décidé d'envoyer M. Saïd El Attar à Paris, ces jours prochains, en vue d'activer l'ouverture de relations diplomatiques avec la France.

4. Nous entretenons une mission médicale de 3 personnes au Yémen et nous avons offert quelques bourses à des Yéménites : en dehors de cela, nous n'avons dans ce pays aucun intérêt culturel ou économique et notre commerce avec lui est insignifiant. Nous devons en outre veiller à ne pas heurter l'Arabie Saoudite ; nos activités y sont très importantes et leur expansion dépend dans une très large mesure de la bonne volonté du roi à notre égard.

Dans ces conditions il semble qu'il serait préférable d'attendre le résultat des pourparlers en cours sur l'élargissement de ce gouvernement et de s'assurer qu'il contrôle effectivement la situation dans l'ensemble du pays, avant de le reconnaître.

(*Afrique-levant, Yémen du Sud, Relations politiques avec la France*)

107

M. DE SAINT-LÉGIER DE LA SAUSAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SANTIAGO DU CHILI,
à M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 331 à 338. *Santiago, 25 août 1969.*

(*Reçu* : le 26, 16 h. 15).

Entretien avec le ministre des Affaires étrangères

M. Gabriel Valdès, qui m'avait invité à dîner le 22 août, a insisté sur le thème, qu'il avait déjà abordé lors de notre entretien du 14 (mon télégramme nº 311-318)[1] : de l'intérêt que la France pourrait montrer à l'Amérique latine en général et au Chili en particulier.

Reçu par le général de Gaulle en 1967, il avait, m'a-t-il conté, suggéré que la France prît l'initiative d'une sorte de rassemblement des pays d'Amérique latine. Le général l'aurait écouté avec intérêt, mais lui aurait laissé entendre qu'il était alors trop tôt ou trop tard pour qu'il pût envisager une décision de ce genre.

Il n'est cependant pas trop tard, estime M. Valdès. L'Amérique latine éprouve, au contraire, plus que jamais le besoin d'un appui et d'une direction. La deuxième conférence des Nations unies sur le Commerce et le Développement[2] l'a beaucoup déçu. Elle considère avec sympathie les efforts de la Yougoslavie pour organiser un front commun des pays non-engagés. Mais elle s'estime différente de la plupart des autres pays en voie de développement et surtout ne croit guère que ce groupement puisse devenir une force qui compte dans la politique mondiale. Elle a donc pris le parti de s'occuper elle-même de ses propres affaires. La constitution de la CECLA[3] et l'adoption de la charte de Viña del Mar ne règlent évidemment aucun problème mais marquent, selon M. Valdès, l'apparition sur la scène internationale de l'Amérique latine en tant que telle.

Cela dit, a poursuivi le ministre, cette Amérique latine qui émerge dans l'Histoire a besoin d'être encouragée, appuyée et défendue. Elle ne peut pas suivre la voie cubaine, qui est sans intérêt et sans issue. Elle ne peut pas compter sur les États-Unis, dont certaines positions traditionnelles sont menacées par les revendications latino-américaines, même si elle peut

[1] Ce télégramme est publié ci-dessus.

[2] La Conférence des Nations unies sur le Commerce et le Développement ou CNUCED a été créée à Genève en 1964. Cette organisation vise à intégrer les pays en développement dans l'économie mondiale de façon à favoriser leur développement. Elle est devenue un lieu privilégié du dialogue Nord-Sud et une tribune d'expression des pays en voie de développement. La Conférence est dirigée de 1964 à 1969 par Raul Prebish, économiste argentin. C'est à la Conférence de New Delhi, organisée en 1968, qu'est lancée l'idée d'un « système généralisé de préférence non réciproque » pour les exportations de produits manufacturés et semi-finis des pays en voie de développement à destination des pays développés. Ce système entre en vigueur en 1971.

[3] CECLA ou Commission spéciale de coordination latino-américaine est instituée en 1964. La réunion extraordinaire de la CECLA qui se tient à Viña del Mar du 15 au 17 mai 1969 aboutit à l'adoption d'un texte connu sous le nom de *Consensus de Viña del Mar*, présenté à Richard Nixon le 11 juin.

espérer une certaine compréhension du président Nixon[1], sinon de son entourage. Il est encore moins question qu'elle s'adresse à l'Union soviétique. L'Angleterre s'aligne de trop près sur la politique des États-Unis. L'Espagne, l'Italie et l'Allemagne ne sont pas des centres de décision de la politique mondiale. Il ne reste que la France, vers laquelle, m'a dit M. Valdès, les latino-américains tournent leurs regards sans avoir encore trouvé le moyen ou l'occasion d'attirer son attention. Le ministre m'a donné les quatre raisons pour lesquelles, à son avis, la France peut seule jouer le rôle que les latino-américains attendent d'une puissance amie :

1) C'est une puissance mondiale.

2) Elle exerce sur tous les pays d'Amérique latine une attraction intellectuelle et sentimentale.

3) Elle a montré à plusieurs reprises sa compréhension à l'égard des pays en voie de développement.

4) Elle est le seul pays du monde à avoir démontré, par sa politique, que l'on pouvait se soustraire à l'influence excessive des États-Unis tout en restant en termes d'amitié avec eux, ce qui, selon M. Valdès, est le désir de tous les pays du continent et, tout spécialement, du Chili.

Comme je lui demandais en quoi pourrait consister la marque d'intérêt qu'il appelait de ses vœux, M. Valdès, qui ne semblait pas avoir encore beaucoup réfléchi aux conclusions pratiques, m'a dit que la France en prenant acte des travaux de la CECLA, pourrait, par exemple, prendre l'initiative d'une conférence sur les relations entre l'Amérique latine et le reste du monde. « Tous les pays d'Amérique latine adhéreraient avec enthousiasme à sa proposition ».

Les sujets abordés par M. Valdès, dans une conversation manifestement improvisée demandent réflexion. Si j'ai cru devoir soumettre ce qui précède à l'attention de Votre Excellence, c'est non seulement parce que le ministre chilien des Affaires étrangères le souhaite, mais aussi parce que cet entretien, une semaine après celui au cours duquel il m'avait parlé du marché andin, semble confirmer que le Chili souhaite approfondir ses relations politiques avec la France. M. Valdès m'a d'ailleurs précisé que ce qu'il me disait n'avait rien à voir avec les questions, que peuvent poser nos rapports commerciaux ou notre coopération technique. Ses ouvertures appellent une réponse et, s'il doit aisément comprendre que nous prenions le temps de peser ses suggestions, il serait probablement surpris que je ne puisse, d'ici peu, lui faire part de nos premières réactions.

Je serais donc reconnaissant à Votre Excellence de bien vouloir me faire parvenir ses instructions en vue d'une prochaine conversation avec M. Valdès[2].

(*Amérique 1964-1970, Chili, relations politiques avec la France, 1969, n° 59*)

[1] Richard Milhous Nixon, candidat des Républicains, est élu, le 5 novembre 1969, 37e président des États-Unis d'Amérique.

[2] Ces instructions sont données dans le télégramme de Paris à Santiago nos 226 à 229 du 3 septembre 1969, publié ci-après.

108

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE
Visite de M. Mandi

N. *Paris, 26 août 1969.*

L'ambassadeur du Congo-Kinshasa[1] a été reçu à sa demande par le Secrétaire général le 25 août à 17h30.

M. Mandi était porteur du message suivant : le général Mobutu qui avait gardé un excellent souvenir de son passage à Paris et de ses entretiens avec le général de Gaulle[2] ainsi qu'avec les autres membres du gouvernement tenait à faire savoir au Président de la République qu'il souhaitait voir les relations du Congo avec la France s'affermir et se développer.

En ce qui concerne le problème posé par l'expulsion de M. Lacroix, les éléments dont disposaient les autorités congolaises établissaient de façon si certaine la responsabilité de notre Consul que le général Mobutu avait décidé, pour éviter tout malentendu, d'envoyer d'ici dix à quinze jours son ambassadeur itinérant à Paris[3] aux fins de communiquer aux autorités françaises l'ensemble du dossier.

Le Secrétaire général répondit que si le général Mobutu voulait envoyer un messager, celui-ci serait reçu volontiers. Le gouvernement désirait lui aussi que les relations de la France et du Congo soient aussi bonnes que possible. Tout le monde à Paris avait gardé un très bon souvenir de la visite du général Mobutu. C'était précisément pour préserver la qualité de ces rapports que nous avions dit très franchement aux autorités congolaises ne pas comprendre la décision prise à l'encontre d'un agent qui n'avait fait qu'exécuter des instructions communes à toutes les diplomaties dans le monde. M. Alphand n'avait connaissance d'aucun grief qui précise être légitimement opposé à M. Lacroix[4].

[1] M. André Mandi, ancien ambassadeur de la République démocratique du Congo à Rome (Quirinal) puis à Belgrade, est ambassadeur à Paris depuis le 1er juillet 1969.

[2] Au cours d'un séjour privé en France, le général Mobutu, président de la République démocratique du Congo-Kinshasa, est reçu à déjeuner, le 27 mars, par le général de Gaulle, puis il s'entretient avec M. Couve de Murville. Le président congolais a présenté les demandes suivantes : accroissement de l'assistance française à l'université officielle du Congo à Lubumbashi ; recrutement de professeurs français pour l'assistance technique gouvernementale congolaise ; assistance accrue dans le domaine militaire tant sur le plan de la formation des cadres que sur celui des fournitures de matériel ; conclusion d'un arrangement commercial entre les deux pays. Le général Mobutu quitte Paris le 1er avril. Se référer au télégramme de Paris à Kinshasa nos 136 et 137 du 29 mars 1969.

[3] *Mention marginale manuscrite* : « M. Marcel Lengema ». M. Lengema a été nommé, par ordonnance du 10 janvier 1967, représentant personnel du Président de la République démocratique du Congo avec rang d'ambassadeur itinérant lorsqu'il est investi d'un mandat en dehors du territoire national. M. Lengema a toujours été un partisan très actif de la coopération franco-congolaise.

[4] Allusion à l'expulsion, le 20 août, du consul adjoint, André Lacroix. Des détails sont donnés par les télégrammes de Paris à Kinshasa nos 281 à 285 du 22 août et de Kinshasa à Paris nos 625 et 626, non publiés.

L'ambassadeur du Congo répliqua que les documents sur lesquels M. Lacroix avait apposé les visas français n'étaient pas des passeports habituels mais d'anciens formulaires d'un modèle périmé. Notre consul entre les mains de qui passaient journellement quantité de passeports ne pouvait ignorer cette substitution. En outre il était établi qu'il entretenait des relations suivies avec certains des étudiants impliqués dans le procès en cours.

M. Alphand confirma, que, selon ses informations, les passeports présentés offraient toutes les apparences d'avoir été régulièrement délivrés par les autorités légales.

(*Afrique-Levant, Congo-Kinshasa, 1966-1970, relations avec la France, 1969*)

109

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE

Point sur le problème de l'acheminement des secours humanitaires au Biafra

N. *Paris, 26 août 1969.*

Dans la mesure où il est possible de se montrer précis dans un domaine aussi incertain, le problème de l'acheminement des secours humanitaires au Biafra se présente actuellement de la façon suivante :

1. *Voie d'eau.* Les négociations ont repris entre M. Ferguson[1], les Nigérians et les Biafrais à Genève[2] où l'ambassadeur américain est arrivé hier après-midi. Le « cartel » d'accord préparé par M. Ferguson prévoit que les barges appelées à remonter la Cross-River[3] seront chargées à la limite extérieure des douze miles des eaux territoriales nigérianes et les marchandises inspectées à cette occasion par les représentants des autorités fédérales et par des neutres ressortissants à trois nationalités différentes à désigner (à l'exclusion d'Américains).

Les secours étant acheminés au point de transbordement par navires de haute mer ne toucheraient à aucun moment le territoire fédéral.

M. Ferguson sera à Paris le 1er septembre et souhaiterait être reçu ce jour-là par le Ministre. On se souvient que lors de son audience du 7 août

[1] Le professeur Clarence Clyde Ferguson Jr. est le représentant personnel du président Nixon pour le Biafra. Voir plus haut le compte rendu du 8 août 1969 et la note du 28 août au sujet de l'entretien du Ministre avec M. Naville.

[2] Voir le compte rendu du 8 août 1969 publié ci-dessus.

[3] La rivière Cross a son embouchure en territoire contrôlé par les troupes fédérales, après avoir déroulé la majeure partie de son cours en territoire biafrais.

il avait indiqué qu'il se fixait le 1er septembre comme date au-delà de laquelle les négociations ne devraient pas se prolonger. En cas d'échec, il rendrait alors public son sentiment sur les responsabilités respectives des deux parties.

2. *Voie aérienne.*

a) Croix-Rouge Internationale. M. Naville[1] s'efforce d'obtenir l'accord des Nigérians et des Biafrais sur la reprise, à titre provisoire, de six vols quotidiens de jour entre Cotonou (ou Santa Isabel) et Uli[2], certains des vols et non pas tous toucheraient à Lagos pour inspection. Au terme de cet essai limité à trois semaines le CICR proposerait la suppression de l'escale en territoire fédéral contre la mise en place d'une procédure d'inspection au départ par les Nigérians.

b) Croix-Rouge française. Dans ces conditions le CICR n'a pas encore donné le feu vert pour un accroissement financé par lui du nombre des vols de la Croix-Rouge française. Celle-ci est prête à mettre un deuxième avion en service sur simple avis. Pour un troisième vol l'appareil n'a pas encore été trouvé. Des pilotes islandais ont fait des offres de service mais à condition d'être engagés pour plusieurs mois.

3. *Contexte juridique.* Les raisons qui empêchent le CICR de passer outre à la demande des Nigérians d'exercer un contrôle sur les envois de secours sont contenues dans les dispositions de l'article 23 de la Convention de Genève de 1949[3] qui prévoit que « l'obligation pour chaque Partie Contractante d'accorder le libre passage de tout envoi de médicaments, vivres, etc. destinés à la population civile d'une autre Partie Contractante, même ennemie, est subordonné à la condition que cette Partie soit assurée de n'avoir aucune raison sérieuse de craindre que (...) l'ennemi puisse en tirer un avantage pour ses efforts militaires ou son économie. Ces envois devront être acheminés le plus vite possible et l'État qui autorise leur libre passage aura le droit de fixer les conditions techniques auxquelles il sera autorisé ».

La direction des Affaires juridiques du Département partage l'interprétation de ce texte faite par le directeur général des Affaires extérieures du CICR quand il a déclaré estimer que l'interdiction des vols de nuit était justifiée, ces vols pouvant servir à couvrir des transports d'autre nature.

4. *Contexte international.* Deux appels pressants ont été lancés récemment aux parties engagées dans le conflit pour qu'elles permettent au CICR d'exercer sa mission.

[1] M. Marcel Naville est président du Comité international de la Croix-Rouge.

[2] Le terrain d'aviation d'Uli est en zone biafraise.

[3] Il s'agit de la quatrième convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre signée le 12 août 1949, entrée en vigueur le 21 octobre 1950.

L'un du 12 août émane des cinq pays nordiques ; l'autre du 21 août des trois pays du Bénélux. Le gouvernement italien vient de prendre ce soir-même une initiative identique.

(*Direction d'Afrique-levant, Afrique, Nigeria 1966-1972, relations avec la France*)

110

M. Brouillet, Ambassadeur de France près le saint-siège, à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 262 à 266. *Rome Saint-Siège, 27 août 1969.*

Confidentiel / Pour le Ministre (*Reçu* : 19 h. 08).

La menace que fait peser sur la population civile biafraise l'aggravation continue de la situation alimentaire est un sujet croissant de préoccupation pour Mgr Benelli[1]. Gardant en mémoire l'émotion suscitée, en 1945, par la révélation de l'horreur des camps d'extermination, le substitut de la Secrétairie d'État, sur les lèvres duquel est venu, à un moment donné, le mot de génocide, a évoqué devant moi, hier, le mouvement de réprobation qui risquerait de soulever la conscience mondiale, le jour où il apparaîtrait que la communauté internationale, acceptant, passive, l'emploi de la famine comme arme de guerre, aurait laissé anéantir ou réduire, pour le reste de leur vie, à la déchéance physique, plusieurs centaines de milliers, voire plusieurs millions de femmes et d'enfants.

Pour assurer la survie de cette population, a déclaré mon interlocuteur, les vols de nuit, à supposer qu'ils soient poursuivis à leur cadence actuelle, sont à même de transporter au maximum un septième des quantités indispensables. Il n'apparaît pas que l'acheminement des vivres, par voie maritime et fluviale, puisse constituer, lui-même, une solution, si les cargaisons devaient être déchargées en des points à partir desquels rien ne saurait garantir qu'elles ne seraient pas détournées par les troupes fédérales.

Dans l'esprit du substitut de la Secrétairie d'État, l'impératif prioritaire est donc l'organisation d'un ravitaillement par vols de jour. L'exigence, toutefois, du gouvernement de Lagos que ces vols, de quelque point qu'ils partent, touchent le territoire nigérian et donnent lieu à l'exercice d'un contrôle des autorités fédérales, est, de l'avis de Mgr Benelli, inacceptable pour les dirigeants du Biafra, dès lors, a-t-il observé, que se plier à pareille exigence serait, de leur part, acquiescer à un abandon du principe même de la revendication au nom de laquelle ils combattent depuis deux ans.

[1] Mgr Giovanni Benelli, nommé en 1966 archevêque *in partibus* de Tusuros (Tunisie), est substitut du secrétaire d'État depuis le 29 juin 1967.

Cela étant, la diplomatie pontificale place, dans l'immédiat, le principal de son espoir dans l'action sollicitée par elle du gouvernement de Londres aux fins de persuader Lagos de renoncer à la prétention dont il s'agit. Le substitut de la Secrétairie d'État m'a dit avoir, par l'entremise de mon collègue néerlandais, demandé une intervention du gouvernement de La Haye auprès des responsables britanniques. Il s'interrogeait sur le point de savoir si pareille démarche pourrait être accomplie à Londres par le gouvernement français. Comme je marquais quelque perplexité sur l'opportunité et les chances d'un tel recours, mon interlocuteur a exprimé le souhait de voir la question soumise, à titre personnel et confidentiel, à l'appréciation de Votre Excellence et m'a demandé, dès que j'en aurai eu connaissance, de lui faire part de votre sentiment.

(*Direction d'Afrique-levant, Afrique, Nigeria 1966-1972, relations avec la France*)

111

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
À M. BROUILLET, AMBASSADEUR DE FRANCE PRÈS LE SAINT-SIÈGE.

T. *Paris, 28 août 1969.*

Je me réfère à votre télégramme 262[1].

Je partage entièrement l'émotion ressentie par Mgr Benelli devant l'aggravation dramatique de la situation alimentaire au Biafra, les risques d'extermination massive qu'elle comporte et les épreuves imposées aux populations civiles. Je suis convaincu que si le CICR devait la semaine prochaine, comme son président, M. Naville[2], que j'ai reçu hier, craint d'avoir à le faire, procéder à Istanbul devant les Conférences internationales de la Croix-Rouge à un constat d'impuissance définitif, la communauté internationale aurait gravement failli à ses responsabilités et encourrait la réprobation de toutes les consciences.

Des sondages récents effectués par notre ambassade à Londres ayant prouvé qu'une approche directe de notre part près du gouvernement britannique pour l'inciter à user de son influence en vue d'obtenir que Lagos renonce à exiger que les vols de secours de la Croix-Rouge Internationale aient leur origine ou touchent en territoire nigérian était vouée à l'échec, j'ai saisi l'occasion de la visite que me rendait ce matin même l'ambassadeur de Suisse[3] pour suggérer que cette démarche soit accomplie par

[1] Le télégramme n° 262 du 27 août 1969 en provenance de Rome Saint-Siège est publié plus haut.

[2] M. Marcel Naville est président du CICR (Comité international de la Croix-Rouge).

[3] M. Pierre Dupont présente ses lettres de créances le 29 avril 1967 en qualité d'ambassadeur de Suisse en France.

Berne. La Suisse en effet, dépositaire de la convention internationale de la Croix-Rouge[1] et responsable des destinées du CICR que ses ressortissants sont seuls à animer, semble particulièrement qualifiée pour prendre une initiative à cet égard.

M. Dupont m'a promis d'en référer d'urgence à son gouvernement et de me tenir au courant de ses réactions. Je ne manquerai pas à mon tour de vous en faire part à l'intention de la Secrétairie d'État.

Si les Nigérians renoncent à leurs exigences, les vols pourront reprendre, les Biafrais ayant accepté le principe de vols de jour. Mais actuellement, la proposition devant laquelle se trouvent les deux parties est une formule de compromis de dernière heure élaborée par M. Naville qui prévoit que sur six vols quotidiens de jour au départ de Cotonou, certains, et non pas tous, pourront être invités à se poser en territoire fédéral pour inspection.

Même sur cette procédure qui pourtant donne dans une large mesure satisfaction à leurs revendications, les Nigérians n'ont pas donné d'accord. Ils ne se sont pas déclarés prêts à concéder le droit d'atterrissage aux avions qu'ils sont censés inviter à se poser. Il est à craindre que leur concession, s'il doit y en avoir une, consiste simplement à autoriser l'escale pour inspection.

Afin de prévenir le risque très sérieux d'échec définitif au terme de rigueur du 1er septembre que s'est fixé M. Naville, la Secrétairerie d'État ne pourrait-elle, comme je l'ai fait moi-même près du représentant biafrais à Paris, s'employer à obtenir que le Biafra lève sa présente opposition à ce que des avions qui se seraient posés en territoire fédéral atterrissent à Uli[2] ?

En s'y prêtant, les Biafrais ne feraient qu'accepter une application partielle et limitée des dispositions de la convention de Genève de 1949[3] (que le CICR est décidé à respecter) qui, en contre partie de l'obligation d'assurer le libre passage aux secours destinés aux populations civiles d'une puissance « même ennemie » reconnaît aux États signataires le droit de fixer les conditions techniques de leur acheminement, lorsque ces secours transitent par ou au-dessus de leur territoire. En même temps, ils se donneraient le beau rôle et rejetteraient immanquablement sur leurs adversaires la responsabilité d'un éventuel échec. En outre, ils seraient bien placés pour protester contre les délais indus qui pourraient être imposés aux avions en cours d'escale par les Nigérians.

[1] La première convention internationale de la Croix-Rouge est signée à Genève le 22 avril 1864 par seize nations dont la France. Elle crée dans chaque pays signataire des comités de secours dont l'emblème est une croix rouge sur fond blanc. Elle entérine les règles internationales définissant le sort des personnes aux mains de l'ennemi et qui ne participent pas au combat. Trois autres conventions renforcent son rôle en 1906, 1929 et 1949.

[2] L'aérodrome d'Uli, situé à peu près à mi-chemin entre Owerri et Onitsha, est en territoire biafrais.

[3] Il s'agit de la quatrième convention de Genève, signée le 12 août 1949, relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. Les trois autres conventions signées également le 12 août 1949 sont intitulées « Convention pour l'amélioration du sort des blessés et des malades dans les forces armées », « Convention pour l'amélioration du sort des blessés et des naufragés des forces armées sur mer » et « Convention relative au traitement des prisonniers de guerre ».

Il conviendrait de souligner près d'eux qu'il ne s'agit que d'une solution provisoire dont l'application n'est prévue que pendant trois semaines et que le CICR entend revenir, au terme de ce délai, à sa proposition antérieure de vols au départ de territoires neutres avec contrôle préalable.

(*Direction d'Afrique-levant, Afrique, Nigeria 1966-1972, relations avec la France*)

112

NOTE
DE LA DIRECTION D'AFRIQUE-LEVANT

Entretien du ministre et de M. Naville, président du CICR.

N.[1] *Paris, 28 août 1969.*

Le Ministre a reçu le 27 août à 15 h 30 M. Marcel Naville, Président du Comité international de la Croix-Rouge avec lequel il s'est entretenu du problème de l'acheminement de l'aide humanitaire au Biafra.

M. Naville n'est guère optimiste quant à l'issue des négociations qu'il mène depuis 3 mois pour la remise en route du *pont aérien*. Il en vient à se demander si les deux parties en cause désirent réellement que les opérations de secours reprennent. L'une comme l'autre se sont en effet opposées pour des raisons futiles aux différentes propositions qui leur ont été successivement faites.

Actuellement le CICR s'efforce, pour écarter l'imminence d'une catastrophe, de faire accepter que pendant les trois prochaines semaines six vols de jour aient lieu quotidiennement, sans contrôle préalable au départ de Cotonou, étant entendu que les Nigérians auraient la possibilité d'inviter les avions de leur choix à faire escale à Lagos pour inspection. Il s'agirait en quelque sorte d'un contrôle du type sondage de douanier destiné à donner une satisfaction de principe aux Nigérians sur le plan du droit que leur reconnaît la convention de Genève de s'assurer, en tant que puissance bloquante, de l'innocence et de l'innocuité de la cargaison, sans pour autant infliger une perte de prestige trop lourde aux Biafrais.

Cette solution ne saurait être que provisoire car en se prêtant à l'atterrissage de ses avions en cours de route le CICR admet implicitement que sa propre parole peut être mise en doute. Or normalement c'est lui le contrôleur et non le contrôlé. Il conviendra donc pour éviter que s'établisse un précédent très dangereux de revenir très rapidement à la formule antérieurement discutée où le contrôle se faisait au départ c'est-à-dire dans des conditions attirant beaucoup moins l'attention sur le rôle de chacun.

[1] Cette note porte la mention marginale suivante, de la main de M. Schumann, ministre des Affaires étrangères : « Ce compte rendu (dont je garde un exemplaire) est excellent… et pathétique. M. S. [Maurice Schumann]. » Le rédacteur de cette note est M. Pierre Carraud, conseiller des Affaires étrangères, sous-directeur d'Afrique.

Mais il est loin d'être acquis que les deux parties consentent même à ce compromis provisoire. Les Nigérians, fidèles à leur interprétation de l'article 23[1], ont longtemps maintenu l'exigence que les vols partent de Lagos. On dit qu'ils accepteraient maintenant la formule de six vols quotidiens partant d'un pays neutre mais ils n'ont pas encore donné leur accord à ce que les avions du CICR atterrissent dans ce cas sur leur territoire[2]. En fait ils jouent sur les mots et ainsi le cercle vicieux se referme. Leur position de principe est justifiée mais ils en abusent et se livrent à des exercices d'exégèse à un moment où des solutions pragmatiques sont indispensables. Les Biafrais de leur côté ont fait savoir qu'ils refuseraient l'accès de l'aérodrome d'Uli[3] aux avions qui se seraient posés en territoire fédéral. Leur objectif semble être d'obtenir que les deux parties soient politiquement placées sur un pied d'égalité. Mais le CICR n'a pas à se laisser entraîner sur ce plan. Il serait temps pour les Biafrais de comprendre que ce dernier ne cherche qu'à leur apporter des secours dont ils ont besoin et de renoncer à les exploiter à d'autres fins.

En somme observe le Ministre les difficultés viennent de partout et de nulle part. Mais quelle est selon vous celle des deux parties qui se montre la moins accommodante ?

M. Naville hésite puis déclare que les Biafrais peuvent plus difficilement justifier leur position car à la différence des Fédéraux, ils ne peuvent imposer leur contrôle au nom de la convention de Genève. D'autre part leur attitude n'est pas comprise par l'opinion publique. Les donateurs sont choqués. Si les Biafrais ont faim, observent-ils, pourquoi introduisent-ils dans le problème des considérations de prestige ?

Les négociations sur la *Cross-River*[4] exercent-elles une influence sur leur attitude, demande le Ministre ? M. Naville ne le croit pas. Les difficultés dans les deux cas sont sensiblement les mêmes. Les Biafrais ont demandé un contrôle américain auquel M. Ferguson ne veut pas consentir. D'une façon générale ils voudraient des garanties sur le plan militaire que le CICR ne peut prendre en considération. M. Naville a vu hier M. Ferguson qui ne lui a pas paru plus optimiste que lui. Pourtant un succès sur la *Cross-River* serait bien préférable à la reprise du pont aérien qui est en lui-même une « chose folle ».

Le Ministre rappelle que quand M. Ferguson est venu le voir début août[5], il lui a demandé d'user de son influence près des Biafrais pour obtenir qu'ils envoient des représentants à la réunion qu'il avait suscitée à Genève[6] pour la discussion du problème. M. Schumann est intervenu en ce sens et les

[1] *Note marginale de la main du ministre* : « de la convention internationale de la Croix Rouge ».

[2] *Note marginale de la main du ministre* : « c'est-à-dire celui du Biafra ».

[3] L'aérodrome d'Uli est en territoire biafrais.

[4] À plusieurs reprises, il a été question de faire venir des secours par la rivière Cross dont l'embouchure près de Calabar est en territoire contrôlé par les troupes fédérales, mais dont le cours devient biafrais à partir d'Ikot Okpara.

[5] Voir plus haut le compte rendu de l'entretien du 8 août 1969.

[6] *Idem*.

Biafrais ont été présents à la réunion. M. Naville souhaite-t-il une initiative du même genre actuellement ? Le Président du CICR estime que ce serait en effet une bonne chose. Si les Biafrais acceptaient sans réticence les propositions qui leur sont faites, le CICR n'aurait plus devant lui que les Nigérians. On pourrait, pour les inciter à composer, leur préciser que l'escale de certains avions en territoire fédéral n'aurait lieu que pour une période de temps très limitée.

Le Ministre évoque l'accord qu'il a donné à ce que les vols de la Croix-Rouge Française soient intensifiés avec le concours financier du CICR.

M. Naville l'en remercie et confirme que si le CICR est contraint de renoncer à exercer sa mission il s'attachera à faciliter la tâche des autres organisations charitables, de préférence les sociétés de Croix-Rouge nationales, en les alimentant sur ses stocks en denrées et médicaments. La Croix-Rouge française songe dans un premier temps à multiplier le rythme actuel de ses transports par deux ou par trois.

Selon vos propres suggestions, précise le Ministre, qui rencontrent notre désir de ne pas compromettre le résultat des négociations Ferguson et la nécessité de tenir compte des possibilités de l'aéroport de Libreville.

M. Naville acquiesce. Il ne faut pas cependant se dissimuler que même si on allait au-delà, l'effet sur l'ensemble de la situation alimentaire resterait minime.

Le Ministre demande à M. Naville s'il pense que cette collaboration pourra être tenue secrète.

Tout se sait répond M. Naville. Il reste que les donateurs ont le droit de confier les moyens qui sont leur propriété à qui bon leur semble. Mais un transfert massif à l'Organisation des Églises poserait un sérieux problème. Car le « Joint Church Aid » vole de nuit. Or le gouvernement nigérian a déclaré au CICR qu'il ne tolérerait plus ce type de vol. Les Églises, qui ne sont pas tenues à la neutralité, peuvent passer outre mais pas le CICR.

Pourront-elles d'ailleurs continuer longtemps dans ces conditions à utiliser l'aérodrome de São Tomé[1]. Il n'est pas certain que la Guinée équatoriale s'y prête indéfiniment.

L'affaire est encore compliquée par la menace qui, si on en croit les bruits qui ont couru à la suite de la rencontre Gowon-Zinsou[2], pèserait sur les appareils du CICR à Cotonou. Le Dahomey se refuserait désormais à les laisser décoller sans l'accord de Lagos. Si la nouvelle était confirmée la situation ainsi créée serait grave, souligne M. Naville, et le Dahomey assumerait une part de la responsabilité de l'échec redouté.

[1] L'aéroport de São Tomé, situé sur l'île de Fernando Po est le premier à avoir été utilisé par le CICR.

[2] Les rencontres entre le général Gowon, chef du gouvernement fédéral du Nigeria et M. Zinsou, président de la République du Dahomey, ont lieu à Lagos le 30 juillet 1969, puis à Cotonou le 12 août ; voir la note de la direction des Affaires africaines et malgaches n°354 du 19 août 1969 publiée plus haut.

Le Ministre relève que les États nordiques, le Bénélux, l'Italie ont lancé récemment un appel aux parties pour qu'ils consentent à l'acheminement des secours.

Il demande à M. Naville si une pression internationale de ce type est susceptible de l'aider. Dans ce cas la France serait prête à s'y joindre s'il ne s'agissait pas d'une initiative unilatérale.

M. Naville répond qu'il est actuellement talonné par le temps. Il se rend mercredi 3 septembre à Istanbul pour l'ouverture du Congrès international des Sociétés de Croix-Rouge. Son conseil, en plein accord avec lui, estime qu'il ne peut décemment prodiguer à cette occasion aux représentants des sociétés donatrices légitimement impatientes des paroles d'attente. Il lui faudra annoncer que les vols ont repris, sinon faire savoir que le CICR mis dans l'impossibilité d'assumer sa mission y renonce.

En réalité ce n'est pas d'une semaine qu'il dispose mais de trois jours car les vols ne pourront pour des raisons techniques reprendre aussitôt après l'éventuel accord réalisé.

Les collaborateurs de M. Naville ont aujourd'hui rendez-vous avec M. Cookey représentant biafrais[1]. Aujourd'hui aussi se tient à Lagos une réunion du Conseil exécutif qui devrait statuer sur la proposition du CICR. Demain théoriquement nous pourrions avoir une réponse de Lagos. Oui, mais… !

Le Ministre estime que nous pourrions agir sur le représentant biafrais à Paris au vu des résultats de ces deux réunions. Mais il faudrait que nous soyons totalement éclairés sur ce qui s'y est décidé. On comprend que les Nigérians exercent le droit de contrôle que leur confère la convention de Genève mais pas qu'ils en abusent. S'ils donnaient une réponse formelle il conviendrait d'agir aussitôt sur les Biafrais en leur faisant valoir qu'ils doivent éviter d'encourir le blâme d'un échec.

M. Naville pense qu'on peut peut-être leur dire dès maintenant : acceptez sans tarder vous tirerez ainsi de votre attitude tout le bénéfice possible.

Il en est ainsi décidé. Il est en même temps convenu que M. Naville tiendra le Département au courant par l'intermédiaire de notre consulat général à Genève des développements de l'opération.

(*Direction d'Afrique-levant, Afrique, Nigeria 1966-1972, relations avec la France*)

[1] Le Dr Cookey, ministre biafrais, est assisté de M. Obi N'Vadiallo. Au sujet des conversations à Genève entre M. Naville, président du CICR, et M. Cookey, voir le télégramme de Genève n° 422 du 28 août 1969, non publié. L'accord n'est toujours pas trouvé.

113

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
EUROPE
(SOUS-DIRECTION D'EUROPE OCCIDENTALE)

Conférence au sommet des Six

N. *Paris, 28 août 1969.*

La rencontre franco-allemande les 8 et 9 septembre donnera lieu à un échange de vues sur la position respective des deux gouvernements à l'égard de la Conférence au sommet des Six prévue pour l'automne.

Lancée par le Président de la République dans sa conférence de presse du 10 juillet, la proposition de réunir les chefs d'État ou de gouvernement des Six a été officiellement soumise à nos partenaires lors de la session que le Conseil des Communautés a tenue le 22 juillet[1] et y a rencontré un accueil favorable. Il a été entendu, à cette occasion, que les ministres des Affaires étrangères se rencontreraient le 15 septembre, en marge de la session du Conseil prévue à Bruxelles pour cette date, en vue de faire connaître la décision de leurs gouvernements sur le principe du sommet. En cas d'accord, ils préciseraient leurs conceptions « quant à la nature de ce sommet ainsi que sur les questions de procédure qu'il pose ».

C'est évidemment en prévision de cette rencontre du 15 septembre que les Allemands désirent s'informer de nos vues. L'ambassade de la République fédérale a, d'ailleurs, remis au Département un catalogue des questions sur lesquelles elle souhaitait, à titre officieux, recueillir des éclaircissements. Ce questionnaire, pas plus que les brèves réponses qui lui ont été données verbalement (en annexe)[2] ne tranchent cependant les principales questions posées par le projet de conférence : date, procédure de préparation, ordre du jour, participation éventuelle de la Commission.

1. *Date de la Conférence* : En ce qui nous concerne, nous avons indiqué que la rencontre au sommet des chefs d'État ou de gouvernement devrait se tenir avant la fin de l'année. La date de la Conférence dépendra naturellement des convenances des différents participants. Toutefois, compte tenu notamment des élections allemandes (28 septembre) et des délais nécessaires pour la formation d'un nouveau gouvernement à Bonn, il ne paraît guère possible d'envisager que la réunion au sommet puisse avoir lieu avant le mois de novembre ou le début de décembre.

2. *Procédure de préparation :* Certains de nos partenaires et notamment M. Brandt[3] ont exprimé, le 22 juillet, le souhait que la Conférence au

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Bruxelles-Delfra nos 755 à 769 du 23 juillet 1969.

[2] Non reproduites.

[3] Willy Brandt, ministre des Affaires étrangères et vice-chancelier de la RFA du 1er décembre 1966 au 20 octobre 1969. Chancelier de la RFA à partir du 21 octobre 1969.

sommet soit soigneusement préparée par le Conseil des Communautés, et que le Comité des représentants permanents entreprenne l'étude des trois catégories de problèmes mentionnées par M. Schumann dans sa déclaration : achèvement, approfondissement et élargissement du Marché commun.

La façon dont nous concevons la Conférence au sommet devrait, semble-t-il, nous orienter dans une voie différente. Le Sommet des Six se situe, en effet, en dehors du cadre institutionnel fixé par le Traité de Rome[1] et s'il est vrai que les questions qui y seront évoquées intéressent la Communauté, elles le seront sur un autre plan que celui où elles sont traitées par les institutions de Bruxelles. C'est pourquoi nous attachons beaucoup d'importance à ce que les délibérations des chefs d'État et de gouvernement ne soient, en aucune façon, limitées et qu'elles revêtent un caractère très libre. Un tel résultat serait sans doute compromis si la Conférence devait se trouver enfermée à l'avance dans un cadre trop strict ou saisie de documents trop précis.

Dans cette perspective, la procédure de préparation de la Conférence devrait être aussi souple que possible. S'il est indispensable que les six ministres des Affaires étrangères se rencontrent, en marge du Conseil des Communautés, comme il a été convenu le 22 juillet, pour régler certaines questions de procédure (date de la Conférence, thèmes de discussion, participation éventuelle de la Commission), il semble qu'il y aurait lieu de s'en remettre pour le reste à des échanges de vues bilatéraux dont les occasions ne manqueront pas au cours des prochaines semaines. C'est ainsi qu'en dehors des entretiens franco-allemands des 8 et 9 septembre, M. Moro[2] est attendu à Paris les 6 et 7 octobre, et que M. Schumann se rendra à La Haye le 6 novembre.

Ceci n'exclut pas, bien entendu, que le Conseil des Communautés poursuive plus activement que jamais ses travaux sur les questions qui figurent à son ordre du jour. Les progrès qu'il pourra accomplir constitueront, d'ailleurs, une très appréciable contribution à la préparation de la Conférence.

3. *Ordre du jour :* Le Ministre a proposé, le 22 juillet, que les chefs d'État ou de gouvernement échangent leurs vues « sans limitation ni ordre du jour préalable ». Même si cette façon de voir est acceptée par nos partenaires, il est à prévoir qu'ils chercheront, notamment au cours de la réunion des ministres des Affaires étrangères, à Bruxelles, le 25 septembre, à préciser quelque peu l'objet de la Conférence en définissant les principaux thèmes autour desquels pourraient s'ordonner les discussions.

a) Le premier de ces thèmes, et celui qui, à nos yeux, constitue la raison d'être de la réunion au sommet des Six, est celui de l'achèvement et de l'approfondissement du Marché commun. Tels sont, en effet, les deux objectifs que le Président de la République a assignés à la Conférence quand il en a,

[1] Le Traité de Rome du 25 mars 1957, instituant la Communauté économique européenne.

[2] Aldo Moro ministre des Affaires étrangères italien depuis le 8 août 1969.

le 10 juillet, lancé l'idée, en mettant l'accent sur l'« achèvement de la Communauté », nous entendons essentiellement marquer que la priorité doit être donnée au passage à la phase définitive le 1er janvier 1970. Ceci implique, en particulier, l'adoption d'un règlement financier agricole à propos duquel le gouvernement devra préciser les principes de base de la position française. En ce qui concerne l'approfondissement, nous n'avons pas encore défini les mesures que nous entendons préconiser. C'est là aussi un sujet sur lequel le gouvernement devra définir sa doctrine.

Les Allemands n'auront sans doute aucune difficulté à accepter un débat sur ce thème, même si, pour eux, le renforcement de la Communauté s'inscrit dans un ensemble où figure également l'élargissement de la Communauté et, au moins pour M. Kiesinger[1], la relance de la coopération politique.

b) On insistera certainement du côté allemand pour que la question de l'élargissement soit également examinée au cours de la rencontre au sommet. Ce point est en effet de ceux que le chancelier Kiesinger a exprimé le souhait de voir figurer à l'ordre du jour des entretiens franco-allemands des 8 et 9 septembre. Dans une interview récente au journal *Die Welt*[2], le Chancelier a formulé l'espoir d'obtenir à cette occasion des indications plus précises sur les vues françaises en matière de politique européenne. « La candidature anglaise est, à cet égard, a-t-il ajouté, un thème important ».

Il est possible, en particulier, que les Allemands nous interrogent sur la suggestion d'un sommet à Sept avec l'Angleterre que M. Brandt avait lancée le 5 juin 1969 lors d'une « réunion ministérielle » de l'UEO[3] et que M. Jahn[4] avait reprise le 7 juillet. Le Ministre allemand des Affaires étrangères avait assigné à un tel sommet à Sept plusieurs objectifs : calendrier et grandes lignes des négociations relatives à l'adhésion du Royaume-Uni, « clarification préliminaire » des demandes d'adhésion des autres candidats, sort à réserver au mémorandum suédois, accord sur les activités futures de l'UEO afin d'« imbriquer » la question de la coopération au sein de l'UEO avec celle de l'élargissement des Communautés à la Grande-Bretagne. Même si l'idée n'est pas reprise les 8 et 9 septembre, il y a lieu d'imaginer que nos partenaires, y compris sans doute les Allemands, chercheront à obtenir de nous, lors de la Conférence au sommet des Six, un engagement de principe et, si possible, un engagement de date quant à l'ouverture de négociations avec la Grande-Bretagne.

Notre optique sur ce sujet est évidemment différente. Dans sa conférence de presse du 10 juillet, M. Pompidou a indiqué que l'examen des conséquences qu'entraînerait, pour la CEE, son éventuel élargissement à d'autres

[1] Kurt Georg Kiesinger, chancelier de la République fédérale d'Allemagne du 1er décembre 1966 au 21 octobre 1969.

[2] *Die Welt*, quotidien allemand fondé à Hambourg en 1946.

[3] Le Conseil des ministres de l'UEO s'est réuni, en l'absence de la France, les 5 et 6 juin 1969 à La Haye.

[4] Gerhard Jahn, secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne depuis le 12 avril 1967, puis ministre de la Justice à partir du 22 octobre 1969.

pays serait « un des objets » de la réunion au sommet. C'est dire que nous ne nous refuserons pas à un échange de vues sur ce thème mais que, comme M. Schumann a eu l'occasion de le préciser à M. Luns[1], le 17 juillet, nous estimons qu'il s'agit d'abord pour les Six de déterminer entre eux si et, le cas échéant, à quelles conditions la Communauté peut être élargie sans être affaiblie. Le rapport qui à été demandé à la Commission, le 22 juillet, en vue d'actualiser son avis de septembre 1967, et qui devrait être disponible au début d'octobre, constituera, à cet égard, un des éléments de la discussion destinée à définir une position commune des Six.

c) La coopération politique européenne paraît constituer actuellement la principale préoccupation du chancelier fédéral et de la CDU[2] en matière européenne. M. Kiesinger a demandé à évoquer ce sujet lors des prochains entretiens franco-allemands, et il lui a été consacré ces derniers jours plusieurs déclarations, notamment dans l'interview qu'il a accordée au journal *Die Welt* le 25 août.

La relance de la coopération politique s'impose, selon le chancelier Kiesinger, en raison de l'évolution de la conjoncture internationale et implique une politique commune de sécurité (« on ne peut envisager que 200 millions d'Américains acceptent pendant plusieurs décades d'assurer la sécurité de 300 millions d'Européens »). Il n'est, par ailleurs, plus possible d'attendre « que la coopération économique débouche automatiquement sur la coopération politique ». C'est pourquoi le Chancelier suggère, dès maintenant, « des rencontres régulières de chefs de gouvernement et de ministres des Affaires étrangères, qui pourraient être préparées par un petit secrétariat constitué de fonctionnaires hautement qualifiés ». Une résolution, adoptée le 22 août par le groupe CDU, demande, de son côté, qu'un pas soit fait « en direction d'une Communauté politique européenne et, au sein de l'Alliance atlantique, en direction d'une Communauté européenne de défense ».

Si, à certains égards, les idées développées par le Chancelier paraissent assez proches de celles que nous avions nous-mêmes avancées à l'époque de la Commission Fouchet[3], l'accent mis de son côté sur les questions de sécurité peut inviter à quelque prudence. Aussi bien, dans une conférence de presse du 26 août, M. Willy Brandt a marqué de nettes réserves quant à ces deux thèmes de la CDU. D'autre part, il serait intéressant de savoir comment M. Kiesinger compte surmonter les obstacles qui ont jusqu'ici bloqué tout progrès en la matière. La position néerlandaise selon laquelle il ne saurait y avoir de coopération européenne sur le plan politique sans la participation de l'Angleterre n'a pas varié et M. Luns l'a encore rappelée dans l'entretien qu'il a eu avec M. Schumann le 17 juillet.

[1] Joseph Luns, ministre néerlandais des Affaires étrangères depuis 1956.

[2] *Christlich Demokratische Union Deutschlands*, (CDU), parti politique ouest-allemand fondé en 1945.

[3] Au sujet du projet d'union politique européenne présenté par la Commission présidée par Christian Fouchet de février 1961 à mars 1962, voir dans la table méthodique de *D.D.F.*, 1961-II et *D.D.F.*, 1962-I : II.- EUROPE, A. L'EUROPE DE L'OUEST, 1. L'Europe politique. Le plan Fouchet.

d) On doit s'attendre enfin à ce que la crise de l'UEO soit évoquée par un ou plusieurs de nos partenaires lors d'un sommet à Six. Il faut même prévoir que l'ensemble des chefs d'État ou de gouvernement tenteront d'amener la France à reprendre sa place à la table du Conseil de l'UEO, ainsi que le vœu en avait déjà été exprimé officiellement à l'issue de la réunion de La Haye, tenue, ainsi qu'on le sait, en notre absence. Il vaut cependant d'être noté que l'affaire de l'UEO n'est pas mentionnée parmi celles dont le chancelier Kiesinger a exprimé le désir de s'entretenir avec le Président de la République les 8 et 9 septembre.

3. *Participation éventuelle de la Commission* : Comme il ressort du questionnaire remis au Département par l'ambassade de la République fédérale, on estime, du côté allemand, que la Commission devrait être invitée à participer à la réunion au sommet, la forme de cette participation restant seule à déterminer.

Il convient de rappeler, à cet égard, que lors de la réunion au sommet des Six qui s'était tenue à Rome au printemps 1967[1], la Commission n'avait pas été admise aux délibérations, et il n'y a, du point de vue juridique, aucune obligation de procéder autrement pour la Conférence des chefs d'État ou de gouvernement envisagée pour l'automne. Dans les deux cas, en effet, il s'agit de réunions qui se situent en dehors du cadre institutionnel des Communautés.

S'il apparaissait, toutefois, souhaitable ou inévitable de prévoir une représentation de la Commission, étant donné l'importance des problèmes concernant la Communauté que la Conférence, selon notre propre conception, serait appelée à examiner, il conviendrait, en tout état de cause, que la Commission ne soit présente qu'à titre d'observateur et seulement lors de l'examen des questions qui touchent à sa compétence ; enfin, compte tenu du caractère collégial de cet organisme et de la diversité des questions qui seront évoquées, mieux vaudrait assurément que, pour éviter la présence d'un trop grand nombre de commissaires, M. Jean Rey[2], seul, soit invité.

(*Europe, Questions internationales européennes, 1966-1970*)

[1] Au sujet de cette réunion tenue à Rome le 30 mai 1967 à l'occasion du dixième anniversaire du Traité de Rome, voir *D.D.F.*, 1967-I, n° 246.

[2] Jean Rey, président belge de la Commission des Communautés européennes depuis le 7 juillet 1967.

114

NOTE

Relations franco-polonaises

N. *Paris, 28 août 1969.*

Les relations franco-polonaises ont subi, depuis 1944, le contrecoup des évolutions successives de la Pologne. Bonnes de 1944 à 1947[1], quand la Pologne suivait une voie relativement plus libre, ces relations se sont gravement détériorées lorsque la domination stalinienne coupa la Pologne de l'Occident. Après la mort de Staline[2], elles ont pu, à partir de 1954-1955, être progressivement améliorées au travers de diverses crises et malgré des conceptions politiques encore en grande partie divergentes.

La première vague de détente, qui suivit la mort de Staline, avait amené une certaine amélioration des rapports. Au début de 1956, le gouvernement polonais avait suggéré l'invitation à Paris du Premier ministre, M. Cyrankiewicz, mais le projet fut abandonné à la suite de la répression du mouvement ouvrier de Poznan[3]. Après le retour de M. Gomulka au pouvoir[4], le contentieux fut partiellement réglé, et la France se montra désireuse d'encourager le nouveau cours de la politique polonaise.

Ce fut surtout la déclaration du général de Gaulle en mars 1959[5] sur les frontières de l'Allemagne qui introduisit un élément nouveau et important dans les rapports entre les deux pays et suscita l'intérêt des Polonais pour la politique française.

Mais Varsovie ne poursuivit pas dans la voie du rapprochement. La crise de Berlin, la réconciliation franco-allemande, l'affaire d'Algérie (la Pologne

[1] Ces années 1944 à 1947 sont celles où s'effectue progressivement le passage d'un gouvernement d'unité nationale (29 juin 1945) à l'élection le 5 février 1948 de Boleslaw Bierut, communiste, comme président de la République polonaise.

[2] Le 5 mars 1953.

[3] Le 25 juin 1956, une délégation composée de membres du parti communiste et de l'usine de locomotives, de wagons et de matériel militaire Zispo, se rend à Varsovie pour faire part des doléances ouvrières relatives à l'augmentation des normes de production et à la baisse des salaires. Des slogans antisoviétiques sont lancés, des bâtiments publics dégradés, la manifestation dégénère, une fusillade éclate, des tanks de l'armée apparaissent, suivis d'unités de la sécurité intérieure et de la milice civique. Le soir, l'émeute est écrasée. Voir *D.D.F.* 1956-I, nos 441 et 444.

[4] Wladislaw Gomulka, secrétaire général du comité central du POUP (parti ouvrier unifié polonais) de 1943 à 1948, vice-président du gouvernement d'union nationale de 1945 à 1947, il se fait le défenseur d'une « voie polonaise vers le socialisme ». Il est écarté pour « déviationnisme et nationalisme », exclu du parti en 1948 puis du gouvernement en 1949, emprisonné de 1951 à 1954, il est réhabilité suite à la proclamation par Khrouchtchev, lors du XXe congrès du PCUS de la « coexistence pacifique » et des « voies nationales vers le socialisme », réintégré dans le parti peu après les émeutes de Poznan (juin 1956), élu premier secrétaire du POUP en octobre 1956, il assure la direction de l'État.

[5] Lors de la conférence de presse du général de Gaulle du 25 mars 1959 : « La réunification des deux fractions en une seule Allemagne, qui serait entièrement libre, nous paraît être le destin normal du peuple allemand, pourvu que celui-ci ne remette pas en cause ses actuelles frontières, à l'Ouest, à l'Est, au Nord et au Sud, et qu'il tende à s'intégrer un jour dans une organisation contractuelle de toute l'Europe pour la coopération, la liberté et la paix ».

reconnut le GPRA le 3 mars 1962)[1], l'alignement plus marqué de la Pologne sur l'URSS, le durcissement interne du régime jouèrent un rôle dans cette évolution défavorable. Après avoir atteint en 1959 un point culminant, les relations entre les deux pays connurent une détérioration marquée.

Le gouvernement polonais, qui en était responsable, en sentit finalement l'inconvénient et s'efforça, à partir de 1964, de redresser la situation qu'il avait créée. La reprise des contacts avec Varsovie fut retardée par diverses difficultés. Finalement M. Cyrankiewicz vint à Paris en septembre 1965[2]. C'était donc avec un an de retard sur les autres pays de l'Est européen que la Pologne reprenait le dialogue avec la France.

L'intérêt qui fut marqué des deux côtés, lors de cette visite particulièrement réussie, pour un développement des relations économiques et culturelles ne s'est pas démenti depuis (cf. notes jointes)[3]. Le dialogue politique s'est poursuivi également dans de bonnes conditions jusqu'à la crise tchécoslovaque. M. Kliszko[4], le plus proche collaborateur de M. Gomulka, vint à Paris à la tête d'une délégation parlementaire quelques mois après M. Cyrankiewicz. Les voyages de MM. Couve de Murville à Varsovie (mai 1966) et Rapacki à Paris (février 1967)[5] préparèrent la visite officielle du général de Gaulle, du 6 au 12 septembre 1967[6].

Ce voyage du chef de l'État français fut l'occasion de mettre en lumière le grand capital de sympathie dont notre pays dispose en Pologne. Tout au long du périple à Varsovie et dans la province, les rapports furent excellents avec les autorités polonaises, qui avaient tout mis en œuvre pour réserver au Président de la République le meilleur accueil. Avec la population, le contact fut d'une exceptionnelle chaleur.

Cela demeure un fait tout à fait remarquable que le chef d'un État occidental ait pu ainsi, en Pologne prendre le contact direct avec la population, qu'il ait pu en des circonstances nombreuses et souvent publiques faire entendre sa voix et connaître ses vues sur l'avenir de l'Europe. Les discours du général de Gaulle et de M. Gomulka devant la Diète n'en ont pas moins laissé apparaître les divergences qui séparent les conceptions politiques des deux pays, le premier secrétaire ayant réaffirmé sans ambages l'alignement polonais sur les positions soviétiques.

[1] Le GPRA (gouvernement provisoire de la République algérienne) est constitué officiellement au Caire le 19 septembre 1958.

[2] Du 9 au 16 septembre 1965. Voir *D.D.F.* 1965-II, n°s 115, 116 et 139.

[3] Ces documents ne sont pas joints.

[4] Zénon Kliszko, journaliste, militant communiste dès avant la guerre, participe à la résistance intérieure, élu au Parlement en 1947, il devient vice-ministre de la Justice. Exclu de l'appareil du parti en novembre 1949 pour « gomulkisme », il est emprisonné, réhabilité en juillet 1956, nommé sous-secrétaire d'État à la Justice puis réintégré au comité central du POUP, entre au bureau politique en mars 1959. Depuis 1957, il occupe à la Diète (Parlement) les fonctions de vice-maréchal. Il dirige la délégation polonaise qui se rend en France du 9 au 14 mai 1966 à l'invitation de M. Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale. Voir *D.D.F.* 1966-I, n°s 302, 317, 326, 331.

[5] Adam Rapacki, ministre des Affaires étrangères de Pologne de 1956 à mars 1968, se rend à Paris en visite officielle du 26 au 28 janvier 1967. Voir *D.D.F.* 1967-I, n°s 45, 47, 49, 61.

[6] Se reporter à *D.D.F.* 1967-II, n°s 106, 111, 112, 115, 117, 118, 142, 143, 179.

Depuis, le rôle de la Pologne dans la crise tchécoslovaque, la participation de troupes polonaises à l'invasion[1], puis (jusqu'en novembre 1968) l'occupation du pays voisin, ne pouvaient manquer d'avoir des répercussions sur nos relations avec Varsovie. La première conséquence que la France tira de l'invasion de la Tchécoslovaquie fut d'ajourner la visite de M. Gomulka, prévue pour l'automne.

À aucun moment, les relations franco-polonaises d'ordre commercial et culturel n'ont été perturbées par la crise. Mais dans les mois qui suivirent l'intervention, le gouvernement français s'imposa de la réserve dans ses relations politiques avec la Pologne. Ce n'est qu'à la fin avril 1969 qu'un ministre polonais, M. Motyka[2], ministre de la Culture, fut à nouveau invité à se rendre en France (pour l'inauguration de l'exposition « Mille ans d'art en Pologne »).

La visite du maire de Varsovie, M. Jerzy Majewski[3] en mars, celles de M. Jean-Paul Palewski en avril et de M. Bernard Rocher, président du Conseil de Paris en juin[4], celle maintenant du groupe d'amitié France-Pologne de l'Assemblée nationale[5], sont le signe de la volonté française de rétablir les relations politiques franco-polonaises au niveau qu'elles avaient atteint avant la crise tchécoslovaque et même de les intensifier, sans pour autant se dissimuler les différences de point de vue avec lesquelles les deux pays abordent les perspectives de l'avenir de l'Europe.

Le souci primordial des dirigeants de Varsovie est de consolider le *statu quo* au centre de notre continent. Pour cela, ils se préoccupent sans cesse de renforcer la cohésion du camp socialiste en luttant contre les tendances centrifuges du type tchécoslovaque ou roumain. Ils ont pris une part active à la conférence des partis communistes de Moscou en juin dernier.

Avec les pays occidentaux, ils entendent pratiquer une politique de coexistence pacifique qui leur assure des avantages d'ordre économique et politique sans pour autant accepter une démobilisation idéologique susceptible de mettre en cause l'existence même du régime. Tout en développant des rapports de coopération, de plus en plus nécessaires à l'essor économique du pays, les Polonais s'efforcent d'obtenir la consolidation de la situation telle qu'elle s'est établie après la seconde guerre mondiale, c'est-à-dire la reconnaissance par l'ensemble de la communauté internationale de leur

[1] Dans la nuit du 20 au 21 août 1968.

[2] Lucjan Motyka, membre du comité central du POUP, ministre de la Culture et des Beaux Arts depuis le 12 décembre 1964, a séjourné en France du 24 au 30 avril 1969, il est reçu le 28, par M. Debré, ministre des Affaires étrangères, qui lui donne son accord pour que les consultations politiques franco-polonaises soient reprises. Les précédentes consultations ont eu lieu à Paris du 10 au 12 juillet 1968.

[3] Jerzy Majewski est le maire de Varsovie depuis le 29 décembre 1967.

[4] Une délégation du Conseil de Paris, conduite par M. Rocher séjourne à Varsovie du 21 au 25 juin 1969. Elle est reçue par le *praesidium* du Conseil populaire de la ville.

[5] Une délégation de six membres du groupe d'amitié France-Pologne de l'Assemblée nationale, présidée par M. Poniatowski, se rend en Pologne du 30 août au 6 septembre 1969. Se reporter à la dépêche de Varsovie n° 941/EU du 9 septembre, non publiée.

frontière sur l'Oder et la Neisse de Lusace, et la sanction définitive de la division de l'Allemagne.

Ce sont ces préoccupations traditionnelles qui amènent les Polonais à s'intéresser activement au projet de réunion d'une conférence européenne sur la sécurité proposée en mars dernier par les pays membres du pacte de Varsovie[1], projet qui ne soulève pas de réaction négative de la part de la France, mais qui ne nous semble pas, pour divers motifs, pouvoir être réalisé dans l'immédiat avec de véritables chances de succès.

Pendant longtemps les relations politiques franco-polonaises ont donc été essentiellement analysées à Varsovie en fonction du problème allemand. Les dirigeants polonais qui ont eu, à l'époque, l'occasion de montrer leur hostilité à la réconciliation franco-allemande, auraient bien voulu amener la France à s'associer aux buts de la politique polonaise, en consacrant l'existence de deux États allemands et en reconnaissant le plus nettement possible la frontière Oder-Neisse. C'est sur ce dernier point seulement que le gouvernement français donna des satisfactions aux vues polonaises. Récemment encore, recevant les lettres de créance du nouvel ambassadeur, M. Olechowski, M. Pompidou évoqua la Pologne « à sa place en Europe et dans les frontières qui sont les siennes ».

Depuis quelques mois, les motivations polonaises sont devenues plus complexes. Le régime est-allemand se consolide et obtient des succès économiques qui portent ombrage à la Pologne. Varsovie suit avec méfiance tout ce qui concerne l'évolution des rapports entre Bonn et Moscou. M. Gomulka a donc décidé d'infléchir sa politique vis-à-vis de la République fédérale allemande. Dans un discours de ton modéré prononcé le 17 mai, il a proposé à Bonn de conclure, sans autre préalable, un traité consacrant le caractère définitif de la ligne Oder-Neisse (auparavant les Polonais déclaraient que les Allemands de l'Ouest devaient, en premier lieu, engager des conversations avec la République démocratique). Les dirigeants polonais ont également laissé entendre qu'ils étaient disposés à entrer dans la voie de la coopération économique avec la République fédérale. Ils penseraient notamment dans la perspective de leur prochain plan quinquennal, à des accords à long terme pouvant porter sur les investissements, les crédits et la fourniture de brevets.

Cette reprise du dialogue polono-ouest-allemand, si elle se confirme après les élections de septembre au *Bundestag*, peut contribuer à diminuer les causes de tension en Europe et à préparer une solution durable aux problèmes de notre continent. Elle peut aussi avoir des incidences sur les conditions du dialogue politique franco-polonais.

[1] Allusion au projet de conférence sur la sécurité européenne afin de donner une suite concrète à « l'appel de Budapest » et à laquelle tous les États européens seraient invités, les deux Allemagne devant participer aux travaux à statut égal avec les autres pays. « L'appel de Budapest » est le message adressé à tous les pays européens par les États membres du pacte de Varsovie ayant participé à la conférence du comité politique consultatif, tenue le 17 mars 1969 à Budapest. Ils y expriment le désir de leurs peuples de vivre en paix et en bonne intelligence avec les autres peuples européens et leur ferme volonté de contribuer à établir un climat de sécurité et de coopération sur le continent et invitent tous les États européens à multiplier leurs efforts en vue de consolider la paix et la sécurité en Europe.

Il s'agit là d'une évolution à long terme. Elle confirme cependant les raisons de l'intérêt que la France porte à la politique polonaise, en une période où, pour la première fois depuis plusieurs années, la Pologne se départit de son intransigeance à l'égard de la République fédérale allemande.

(*Europe, Pologne, 1944-1970, relations politiques franco-polonaises, 1969, n° 383*)

115

NOTE
POUR LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES

Entretien avec le conseiller indien

N. n° 225/AS. *Paris, 28 août 1969.*

Le directeur d'Asie[1] a reçu le 28 août, à sa demande, le conseiller indien[2]. Celui-ci venait lui exposer certaines questions relatives aux relations entre l'Inde et le Pakistan.

1. M. Gokhale a tout d'abord remis des documents relatifs à la question bien connue du barrage de Farraka[3]. Il a indiqué qu'à la suite de la dernière rencontre entre experts il avait été entendu qu'une réunion finale aurait lieu à Karachi dans quatre mois.

2. Le diplomate indien a ensuite abordé la question des livraisons d'armes au Pakistan. Il a indiqué que son gouvernement avait fait part au président Nixon, lors de son passage à New-Delhi, des préoccupations que lui causait la reprise des livraisons d'armes au Pakistan par plusieurs pays étrangers. Les forces pakistanaises ne cessaient de se renforcer, si bien que le rapport des forces n'était plus que de 1 pour 2 en faveur de l'Inde. Or, il était bien connu, et l'on ne s'en cachait pas au Pakistan, que le seul adversaire de ce pays ne pouvait être que l'Inde, alors que celle-ci avait de toute évidence à faire face non seulement au Pakistan, mais à la Chine[4]. Par conséquent l'on ne pouvait considérer comme satisfaisant le rapport de 1 à 2. De nouvelles

[1] Henri Froment-Maurice est directeur d'Asie-Océanie au Département depuis mars 1969.

[2] Marqué initialement M. Gurbachan Singh, chargé d'Affaires *a.i.* prés l'ambassade de l'Inde à Paris, le nom du conseiller indien a été barré pour être remplacé de manière manuscrite par M. A. B. Gokhale, conseiller aux Affaires Commerciales près l'ambassade de l'Inde à Paris.

[3] Projet élaboré dès 1951, le barrage de Farraka détourne les eaux du Gange vers Calcutta afin de développer le port de Calcutta. Suivant la frontière de la région du Bangladesh sur une dizaine de kilomètres, le barrage affecte l'approvisionnement en eau du Bangladesh. C'est l'une des raisons pour lesquelles, débutés en 1961, les travaux demeurent l'objet d'âpres négociations avec le Pakistan.

[4] Dès 1963, le Pakistan et la Chine signent un accord frontalier au Sinkiang, que New Delhi ne peut que récuser, puisqu'il affecte les territoires du Nord du Cachemire que l'Inde revendique. Dès lors, la Chine épouse la cause pakistanaise sur le Cachemire, devenant un fournisseur d'armement majeur pour le Pakistan.

livraisons ne pouvaient donc que renforcer la tension et conduire à une aggravation de la situation. Le gouvernement de l'Inde avait fait part de la situation tant aux Soviétiques qu'aux Américains.

En ce qui concerne la France, le conseiller indien, rappelant les conversations qui avaient eu lieu avec M. de Lipowski[1], a indiqué que son gouvernement espérait vivement que toutes livraisons d'armes françaises au Pakistan continueraient de se faire sur une base strictement commerciale, et que ce pays ne bénéficierait d'aucune concession particulière en ce qui concerne les facilités de paiement, ni d'aucun prêt.

Le directeur d'Asie a déclaré qu'il prenait note de ces indications, mais il n'a pu que rassurer son interlocuteur sur la nature de nos relations avec le Pakistan dans ce domaine.

Le diplomate indien a, toujours sur ce chapitre, indiqué que le président Nixon n'avait pu prendre, au cours de ses entretiens, aucune décision précise. Il s'était contenté de déclarer que l'ensemble de la question des livraisons d'armes aux pays du sous-continent indien était en cours de réexamen à Washington.

3. M. Gokhale a enfin réitéré les inquiétudes de son gouvernement quant au développement des relations entre le Pakistan et la Chine, et il a évoqué à nouveau la question de la route construite par les Chinois[2], ainsi que l'avait fait l'ambassadeur de l'Inde auprès du Ministre. Il a exprimé la conviction que les dirigeants du Pakistan se laissaient entraîner par ceux de Pékin. Toutefois ceux-ci menaient un jeu subtil : c'est ainsi qu'en ce qui concerne le Cachemire ils avaient parlé lors de la visite de Nur-Khan[3] à Pékin, « d'auto-détermination nationale ». L'adjonction de ce qualificatif donnait à penser qu'il s'agissait en fait de favoriser une autonomie, voire une indépendance du Cachemire, dans la ligne d'une politique de « balkanisation » de la frontière méridionale.

Pour sa part, si l'Inde ne constatait aucune aggravation précise de ses relations avec Pékin, elle n'observait pas davantage d'amélioration.

4. Enfin, le conseiller indien a déclaré qu'à sa connaissance la diplomatie soviétique n'avait pas précisé ses vues sur la proposition Brejnev d'un système de sécurité collective en Asie[4]. Le gouvernement indien était défavorable à tout système de caractère militaire. En revanche, il était disposé à favoriser la coopération économique régionale comme le proposait Moscou. Cependant toutes propositions en ce sens se heurtaient au refus du Pakistan qui, encouragé par la Chine, s'opposait à des arrangements de

[1] Jean de Lipkowski, secrétaire d'État aux Affaires étrangères depuis le 10 juillet 1968.

[2] Les grands travaux de la route du Karakorum commencent en 1967. Route stratégique construite par les armées pakistanaise et chinoise de 1966 à 1982 à travers le massif montagneux du Karakoram (ou Karakorum), elle relie le Turkestan chinois (Xinjiang) au nord du Pakistan, et au-delà, le port pakistanais de Gwadar aux régions enclavées de l'ouest chinois.

[3] Le maréchal Malik Nur Khan est le commandant en chef des forces armées pakistanaises de 1965 à 1969, considéré par les Pakistanais comme le héros de la guerre de 1965 contre l'Inde.

[4] En juin 1969, lors de la conférence des partis communistes et ouvriers à Moscou, L. Brejnev formule la proposition d'un « programme de paix et de sécurité » pour l'Asie.

caractère économique aussi longtemps qu'un règlement politique ne serait pas intervenu.

(*Direction des Affaires politiques, Asie-Océanie, Inde 1968-1972, nº 369*)

116

NOTE
DE LA DIRECTION DES RELATIONS CULTURELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Reprise des relations culturelles entre la France et la Chine

N[1]. *Paris, 28 août 1969.*

Un premier programme d'échanges culturels entre la France et la Chine avait été signé à Paris le 10 octobre 1968. Plus proche d'une liste de missions concrètes que d'un véritable protocole, il s'étendait sur deux ans et concernait les domaines d'activités suivants : enseignement, culture, arts, sciences, technique et sport.

C'est dans ce cadre que 73 professeurs français ont enseigné en Chine, pendant deux ans, et que de nombreuses bourses d'études ont pu être accordées, de part et d'autre, à des étudiants en langue et en littérature.

La Révolution culturelle chinoise de 1967 a interrompu le cours de ce programme et des négociations, en vue de son renouvellement, n'ont jamais pu s'ouvrir.

Cependant, quelques indices ont pu, l'an dernier, laisser présager une modification de l'attitude chinoise. C'est ainsi qu'au printemps 1968[2], l'ambassade de Chine a effectué une démarche auprès du Département pour essayer d'organiser un programme d'études à l'intention de vingt-quatre étudiants chinois, désireux de perfectionner leurs connaissances en français. Ces jeunes gens devaient bénéficier de bourses de leur gouvernement mais aucune mesure de réciprocité n'était, par contre, envisagée et aucune allusion faite à l'envoi éventuel d'étudiants français en Chine. Les

[1] Cette note est rédigée par M. Pierre Laurent, conseiller d'État depuis 1966, directeur général de la direction des Relations culturelles, scientifiques et techniques au Département, depuis 1969.

[2] Se reporter au télégramme de Pékin nº 839 du 3 avril 1968, non publié, par lequel l'ambassade de France à Pékin est informée de l'intention manifestée par le ministère chinois de l'enseignement supérieur de renvoyer en France, au mois de juillet, vingt-quatre des étudiants qui, à la fin de janvier 1967, étaient rentrés en Chine pour participer à la Révolution culturelle. Ces étudiants resteraient en France jusqu'en octobre pour suivre des cours de langue. Les événements de mai 1968 ont fait échouer ce projet, aucun recteur n'ayant accepté de recevoir ces étudiants, sauf celui de Besançon, qui s'est déclaré prêt à les accueillir en novembre 1968. Ce n'est que le 28 janvier 1969 que le Département a reçu une réponse négative à sa lettre du 12 novembre 1968, l'ambassade de Chine l'informant alors que la venue de ces étudiants est ajournée.

événements de mai 1968 et leurs suites ont fait échouer ce projet : en effet, aucun recteur n'a accepté d'accueillir ces jeunes gens sauf celui de la Faculté de Besançon qui s'est déclaré prêt à les recevoir en novembre 1968. Le Département ayant fait part de cette intention à l'ambassade de Chine par lettre du 12 novembre 1968 n'a reçu de réponse que le 28 janvier 1969 : elle indiquait simplement que la venue de ces étudiants avait été ajournée.

Notre ambassadeur à Pékin a obtenu pour sa part des autorités chinoises l'affectation à l'École des langues orientales, d'un lecteur chinois qui est arrivé à Paris au mois d'avril 1969[1], et l'assurance de la venue d'un second lecteur avant la rentrée universitaire.

Après son retour à Paris[2], l'ambassadeur Huang Chen a indiqué, lors de son entrevue avec M. Alphand, le 23 mai 1969, que les échanges culturels entre les deux pays, influencés depuis 1967 par la Révolution culturelle, allaient pouvoir reprendre leur cours normal.

C'est dans cette perspective que, le Département a jugé opportun d'appuyer la demande de mission en Chine présentée en juillet dernier, par M. Rygaloff[3], professeur de chinois à l'École des langues orientales. L'intéressé désirait effectuer un séjour de quinze jours dans ce pays pour y prendre, des contacts avec des linguistes et des personnalités du monde culturel chinois. L'ambassade de Chine a demandé l'ajournement de ce projet en invoquant deux raisons : la proximité de la date choisie et les difficultés relatives à la réorganisation en Chine de l'enseignement supérieur.

Enfin, M. l'attaché culturel[4] de l'ambassade de Chine à Paris, a présenté récemment au Département un projet d'exposition de céramiques modernes chinoises en précisant que son gouvernement souhaiterait le voir réalisé en France au mois d'octobre 1969.

L'intérêt artistique de cette exposition qui a déjà été présentée cet été au Danemark est, apparemment, assez faible : il s'agit surtout de travaux en céramique développant les thèmes de propagande habituels et représentant principalement les *leaders* de la Révolution, des gardes rouges, des paysans et ouvriers au travail, etc.

Il semble qu'une réponse favorable pourrait être donnée à cette requête mais à la double condition que les frais consécutifs à cette manifestation soient pris en charge par les autorités chinoises et que nous puissions obte-

[1] Le télégramme de Paris à Pékin, nº 157 du 13 juin 1969, non repris, fait mention de la venue de ce professeur de chinois.

[2] Huang Chen, ambassadeur de la République populaire de Chine à Paris depuis le 2 juin 1964, est rappelé à Pékin pour participer à la Révolution culturelle, le 21 juillet 1967. Il reprend ses fonctions à Paris le 22 mai 1969.

[3] Alexis Rygaloff, directeur d'études à l'École pratique des hautes études, chargé de conférences à l'École nationale des langues orientales vivantes, a fait connaître à l'ambassade de France à Pékin son intention de se rendre en Chine au mois de septembre ou d'octobre 1969, à la suite d'une mission officielle qu'il doit effectuer en Mongolie, dans le cadre de l'accord culturel franco-mongol. Ce séjour pourrait permettre d'effectuer un premier pas vers le rétablissement d'un courant d'échanges culturels entre les deux pays. Cette mission est ajournée par Pékin, voir le télégramme de Paris à Pékin nos 247 et 248 du 30 juillet 1969.

[4] M. Liu Kuang-ya est attaché culturel près l'ambassade de la République populaire de Chine à Paris depuis 1967.

nir, en contre partie, l'assurance de pouvoir organiser une exposition du même genre en Chine.

Force est donc de constater qu'il reste encore un chemin assez long à parcourir avant la normalisation de nos relations culturelles avec la Chine[1].

Si le Département s'est, en effet, toujours déclaré prêt à examiner dans un esprit favorable les rares propositions qui lui ont été faites, il ne semble pas jusqu'à présent, que les autorités chinoises aient manifesté les mêmes dispositions.

(Asie-Océanie, Chine, 1944-1972, relations culturelles franco-chinoises, nº 697)

117

NOTE

Affaire anglaise

N.[2] *Paris, 28 août 1969.*

Constatations préliminaires.

I – Il n'y a que deux solutions possibles :

– le « noyau dur » d'une Communauté à Six, c'est-à-dire la mise en forme de l'union économique et les abandons de souveraineté qu'elle implique ;

– « l'ectoplasme » d'une Communauté élargie, c'est-à-dire l'entrée de la Grande-Bretagne[3] et la dissolution du Marché commun.

II – Il n'est plus possible d'éviter un *choix* à brève échéance.

Il convient donc de décrire les avantages et les inconvénients de chaque solution ;

I. *Le « noyau dur ».*

A – *Avantages* :

– *Dans l'immédiat*

a) – présenter une alternative à l'idée qui veut qu'il n'y a pas d'Europe sans la Grande-Bretagne ;

[1] Se reporter à la dépêche de Pékin nº 658/RC du 29 août 1969, qui rappelle les trois missions du service culturel de l'ambassade à Pékin, et présente les objectifs et moyens à mettre en œuvre pour 1970, non publiée.

[2] Cette note est rédigée par Tristan d'Albis, secrétaire des Affaires étrangères à la 2e section du service de coopération économique de la direction des Affaires économiques et financières du Département depuis janvier 1967.

[3] Sur ce sujet, voir également ci-dessous la note du 4 novembre 1969 : *Élargissement du Marché commun.*

b) – permettre une relance de l'Europe dont nous aurions l'initiative ;

c) – *Leadership* probable de cette Europe étant donné le poids de notre pays sur le plan économique, linguistique et des idées (la plupart des éléments de l'union économique étant d'origine française) ;

d) – avantage tactique, en cas d'échec, pour se montrer draconien sur les conditions d'entrée des pays candidats.

– *À terme.*

a) – *Un cadre de valeur* :

Les dimensions de cette Europe sont raisonnables et éprouvées :

– sur le plan institutionnel, décisions faciles pour six États membres habitués à travailler ensemble, une fois la relance acceptée et le principe de la majorité acquise.

– sur le plan économique, un ensemble relativement harmonieux d'économies complémentaires et en bonne santé.

Les traditions juridiques, notamment en matière commerciale, de même que les traditions politiques, sont les mêmes.

b) – *Un moyen de parvenir à certains objectifs économiques essentiels* :

– la possibilité de faire avancer et financer la politique agricole commune (chaque État membre ayant des intérêts dans cette affaire) ;

– la possibilité de lutter contre le protectionnisme de l'industrie française ;

– la possibilité de maintenir des liens avec les États africains et malgaches.

c) – *Le seul moyen de lier suffisamment l'Allemagne à nous* :

– nous éviter un nouveau conflit ;

– éviter toute tentation pour elle de basculer vers l'Est ou vers les États-Unis ;

– permettre la création de la 3e puissance mondiale.

B – *Inconvénients*

a) – Nécessité d'une véritable relance européenne, ce qui implique :

– l'achèvement de l'union économique à un rythme accéléré ;

– d'importants transferts de souveraineté en tout cas au Conseil (règle de la majorité et donc annuler les accords de Luxembourg)[1], et dans une moindre mesure à la Commission et à l'Assemblée parlementaire.

b) – La France et l'Allemagne étant définitivement en tête-à-tête, leurs rapports devront être redéfinis et pas forcément à notre avantage.

c) – Possibilité d'échec et à terme de nouveaux blocages ce qui en fait la voie la plus difficile par l'effort qu'elle exige et le fait qu'elle ne soit pas la plus attendue.

[1] Sur l'« arrangement de Luxembourg » du 29 janvier 1966, voir *D.D.F.*, 1966-I, nos 75, 76 et 77.

II. « *L'ectoplasme* » *ou l'Europe élargie.*

A – *Avantages.*

1) – C'est un moyen de sortir de l'impasse actuelle et de restaurer à peu de frais notre prestige « européen ».

2) – C'est un moyen de faire contre-poids à l'influence grandissante de l'Allemagne.

3) – C'est une acquisition de prix sur le plan de la technologie et de la politique industrielle.

B – *Inconvénients.*

a) – *Sur le plan politique* :

– c'est une défaite dans la mesure où nous renions notre attitude passée et nous rentrons dans le rang (à moins d'établir des liens privilégiés avec la Grande-Bretagne) ;

– c'est une diminution de notre rôle en Europe, les petits pays devenant arbitres de la situation et pas forcément à notre bénéfice ;

– l'extension du nombre des participants, et donc des intérêts en présence rend beaucoup plus difficile la prise de décision (la règle de la majorité, à supposer qu'elle soit mise en vigueur à terme, ne nous serait pas favorable) ;

– il serait impossible de créer un 3e Grand, et nous serions plutôt une part d'un ensemble anglo-saxon très lâche ; il est inconcevable en effet que les États-Unis se désintéressent d'une Communauté aussi vaste.

b) – *Sur le plan économique* :

– pas de possibilité de maintenir la politique agricole commune (Danemark-*Commonwealth*), ni d'harmoniser les conditions de concurrence ;

– prise en charge des difficultés économiques et financières de la Grande-Bretagne ;

– influence économique croissante des États-Unis ;

– prise en charge des pays en voie de développement du *Commonwealth* et diminution d'autant de la préférence accordée aux EAMA[1].

(*DE-DIR, Affaires économiques et financières, Directeurs, Brunet*)

[1] Les dix-huit États africains et malgache associés (EAMA), qui ont signé avec les Six la convention de Yaoundé du 20 juillet 1963, renouvelée le 29 juillet 1969.

118

M. Delauney, Ambassadeur de France à Libreville,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 614 et 615. *Libreville, 29 août 1969.*

Diffusion réservée. (*Reçu* : 11 h. 50).

En l'absence du président de la République qui effectue un déplacement dans la région du Haut-Ogooue[1], j'ai pris contact avec M. Ayoune, ministre des Affaires étrangères[2], pour lui exposer les différentes questions qui font l'objet de votre télégramme circulaire n° 358 du 26 août[3].

M. Ayoune m'a assuré qu'au cas où des projets de résolutions seraient déposés au prochain sommet de l'OUA sur les territoires africains demeurés français, le Gabon s'abstiendrait de les voter.

La même position sera adoptée par le Gabon en ce qui concerne une éventuelle condamnation des rapports commerciaux entre la France et l'Afrique du Sud.

Le ministre des Affaires étrangères m'a signalé que d'une manière générale et aussi bien à l'OUA qu'à l'ONU, il était décidé à se montrer très réservé sur les problèmes d'Afrique du Sud, de Rhodésie, et sur celui des colonies portugaises.

Il m'a communiqué le texte de l'allocution qu'il doit prononcer à New York[4]. Il y condamne le verbalisme et préconise le dialogue.

Quant à l'affaire nigério-biafraise, M. Ayoune est très peu optimiste sur les chances de l'OUA de trouver une solution au conflit. Mais il est évidemment persuadé que le vote qui clôturera le débat sera défavorable à la cause biafraise.

Selon les instructions qu'il a reçues du président Bongo, il adoptera une attitude prudente sur ce sujet et devra se concerter avant toute initiative, avec le représentant de la Côte d'Ivoire et si possible ceux de la Tanzanie et de la Zambie[5].

[1] Le président Bongo a séjourné du 28 août au 1er septembre dans le Haut-Ogooue. Il a visité les principaux centres de la région, poursuivant sa politique de prise de contacts et de dialogue avec la population de l'intérieur du pays.

[2] Jean-Rémy Ayoune, premier ambassadeur du Gabon en RFA (1961-1964), secrétaire général du gouvernement gabonais (1964-1966), ministre de la Fonction publique et de la Coopération technique administrative jusqu'au 6 juillet 1968 est, depuis cette date, ministre des Affaires étrangères et du Tourisme.

[3] Ce télégramme-circulaire n° 358 du 26 août, non publié, demande aux ambassadeurs de France dans les pays d'Afrique, de rappeler aux autorités de leur pays de résidence la position de la France sur sa politique aux Comores et dans le territoire français des Afars et des Issas ainsi que ses relations avec l'Afrique du Sud. Ces questions risquent d'être évoquées lors de la VIIe conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA (Organisation de l'Unité africaine, créée le 25 mai 1963) qui doit se tenir à Addis-Abeba du 6 au 9 septembre.

[4] La XXIVe session de l'Assemblée générale des Nations unies se réunit à New York du 16 septembre au 17 décembre 1969.

[5] Ce sont les pays qui ont reconnu l'indépendance du Biafra.

Avant de rejoindre Addis-Abeba, M. Ayoune souhaiterait avoir un entretien avec Votre Excellence et évoquer avec elle l'ensemble des questions qui seront soumises au prochain sommet de l'OUA.

Quittant Libreville le dimanche 31 août, M. Ayoune demeurera à Paris les 1er et 2 septembre[1].

(*Collection des télégrammes, Libreville, 1969*)

119

COMPTE RENDU

Entretien entre le Ministre et l'ambassadeur de Chine le 29 août 1969 à 18 heures

C.R.

Compte rendu de l'entretien entre le Ministre et l'ambassadeur de Chine le 29 août 1969 à 18 heures

M. Huang Chen[2] exprime au Ministre sa satisfaction d'avoir pu venir le saluer. Il lui adresse ses félicitations pour sa nomination comme Ministre des Affaires étrangères.

M. Schumann le remercie. Il rappelle sa dernière rencontre avec l'ambassadeur à l'occasion des manifestations commémorant la libération de Paris.

M. Huang Chen mentionne à ce propos le rôle du Ministre pendant la dernière guerre[3].

M. Schumann abordant les problèmes d'actualité évoque les récents incidents frontaliers sino-soviétiques[4]. Il déplore l'exploitation qu'on en fait

[1] Maurice Schumann, ministre des Affaires étrangères s'entretient, le 1er septembre, avec Jean-Rémy Ayoune, ministre des Affaires étrangères du Gabon. La conversation porte principalement sur le problème du Biafra. Se reporter au compte rendu de l'entretien, n° 386/DAM, daté du 1er septembre, reproduit ci-après.

[2] Huang Chen est ambassadeur de la République populaire de Chine à Paris depuis le 2 juin 1964. Il a présenté ses lettres de créance au général de Gaulle le 6 juin. Rappelé à Pékin pour « participer à la Révolution culturelle », il quitte son poste le 21 juillet 1967. Membre du nouveau comité central issu du IXe congrès du PCC, Huang Chen reprend ses fonctions à Paris le 22 mai 1969, après une absence d'un an et dix mois.

[3] Maurice Schumann, engagé volontaire en 1939 auprès du Corps expéditionnaire britannique, il s'embarque à Saint-Jean-de-Luz pour l'Angleterre le 21 juin 1940 et rejoint le général de Gaulle. Il devient le porte-parole de la France libre et est la voix de l'émission *Honneur et Patrie* sur les ondes de Radio Londres. Il quitte Londres en 1944 pour prendre part à la bataille de France, d'abord avec l'armée britannique, puis avec la 2e D.B.

[4] Les incidents frontaliers sont presque quotidiens et ont tendance à s'aggraver. D'abord circonscrits aux alentours de Chen Pao, ils se sont étendus tout le long du fleuve Amour et de l'Oussouri et en bordure du Sinkiang. Cette région est devenue le point névralgique du conflit sino-soviétique. Moscou s'y livre à des activités de subversion et de sabotage, cherchant à

et les spéculations auxquelles se livrent certains journaux et individus quant aux chances de paix ou de guerre entre Pékin et Moscou.

Il rappelle à ce propos qu'ayant eu l'occasion de s'entretenir de ce sujet avec l'ambassadeur auquel il avait fait part de son inquiétude devant les développements de la situation M. Huang Chen avait réaffirmé la position de son pays, favorable à un règlement pacifique du différend frontalier.

Le Ministre avait attaché beaucoup d'importance à cette déclaration dont il avait fait part au Conseil des ministres.

Il voyait dans l'accord intervenu à Khabarovsk[1] une confirmation du désir de paix de la Chine.

Actuellement la politique chinoise est-elle demeurée inchangée ? Dans l'affirmative, le gouvernement de Pékin espère-t-il que la sagesse humaine arrivera à prévaloir sur la folie meurtrière ?

M. Huang Chen expose longuement la position bien connue de son pays. Il fait l'historique des traités inégaux[2], rappelle les empiétements ultérieurs en territoire chinois et se réfère aux incidents de cette année.

Le gouvernement chinois qui a toujours préconisé le règlement du problème frontalier par la voie de négociations reste prêt à prendre les traités comme base de discussion sous réserve de la reconnaissance de leur caractère inégal et de la restitution des territoires pris en violation des traités tsaristes.

Mais les propositions raisonnables de la Chine ont été repoussées par l'URSS. Celle-ci pratique une politique expansionniste et social impérialiste qui est à l'origine de tous les incidents.

Actuellement, dit l'ambassadeur, tout le monde se pose la même question : l'URSS et la Chine se feront-elles la guerre ? La réponse est simple. Cela dépend seulement de l'URSS. Or celle-ci accélère activement ses préparatifs de guerre. Les mouvements de troupes sont très nombreux. Si le gouvernement de Moscou éprouve le besoin de faire la guerre, les hostilités se déclencheront.

La position chinoise est bien connue : la Chine n'attaquera pas la première mais contre-attaquera en cas d'agression.

provoquer une rébellion. L'objectif serait d'inciter les allogènes à la sécession en vue d'« annexer » le Sinkiang. Pékin pratique une politique de peuplement accéléré de la « nouvelle marche-frontière » qui pourrait servir de base de départ pour une contre-attaque en direction des Républiques musulmanes du Turkestan soviétique. Se reporter à la note de la direction d'Asie-Océanie, rédigée par Marie-Thérèse de Corbie, conseiller des Affaires étrangères, datée du 1er juillet 1969, traitant de la Chine devant le conflit frontalier avec l'URSS, non reproduite.

[1] La 15e session ordinaire de la commission sino-soviétique pour la navigation sur les cours d'eau frontaliers s'est tenue à Khabarovsk du 18 juin au 8 août 1969. Cette réunion avait pour objet d'examiner, conformément au mandat que la Convention de 1951 a donné à ladite commission mixte, « les questions pratiques concernant l'établissement de conditions normales de navigation sur les sections frontalières » de l'Amour et de l'Oussouri. La conférence se termine par la signature d'un protocole. Sur le sujet, voir la dépêche de Pékin n° 646/AS du 20 août, non publiée.

[2] Les conditions historiques d'établissement de la frontière entre la Chine et la Russie sont esquissées sous forme d'un rappel chronologique et succinct des principaux traités frontaliers sino-russes, jusqu'à la fin de l'époque des Tsars. Voir la note de la direction d'Asie-Océanie du 4 avril 1969, non publiée.

L'ambassadeur se réfère ensuite aux déclarations du président Mao et au rapport de Lin Piao devant le 9e congrès pour réaffirmer la détermination du peuple chinois à se défendre et à repousser l'agresseur.

M. Schumann – Je vous remercie d'avoir exposé la position chinoise avec tant de clarté.

Nous pourrions passer maintenant au domaine des relations franco-chinoises et je voudrais à ce propos vous entretenir de deux questions. Il s'agit de décisions que le gouvernement français a prises ou s'est efforcé de prendre pour favoriser le développement des bons rapports entre nos deux pays.

Vous connaissez le régime politique français. Malgré les différences qui existent sur beaucoup de plans entre nos deux pays vous respectez notre régime comme nous respectons le vôtre.

J'avais demandé à mon gouvernement, à la suite d'une démarche antérieure de votre ambassade, d'assouplir le régime de diffusion en France des publications chinoises. Le gouvernement a décidé de me donner satisfaction. Par conséquent le régime de diffusion de vos publications va devenir plus souple et donc plus conforme au désir que vous aviez exprimé.

Un deuxième problème a surgi et je vous suis reconnaissant de la discrétion dont vous avez fait preuve à cet égard puisque vous ne l'avez pas soulevé. Je vous en parle spontanément. Il s'agit du film américain « The Chairman »[1]. Lorsque j'ai été saisi de cette affaire la censure avait déjà accordé le visa à ce film. Je ne pouvais donc pas demander son interdiction mais j'ai pensé que si le président Mao n'était pas nommé dans ce film le seul fait que son apparence fût évoquée, pouvait justifier une certaine émotion de la part du gouvernement et du peuple chinois.

Nous avons donc engagé une négociation avec le distributeur du film et obtenu satisfaction sur le point le plus important, à vrai dire le seul important.

On supprime donc toute la séquence – elle dure quatre minutes – au cours de laquelle des propos de philosophie politique sont prêtés au personnage principal.

Ainsi ce passage qui pouvait paraître indirectement et implicitement blessant pour la personnalité la plus importante de la Chine contemporaine, ne sera pas diffusé en France.

Vous savez – j'insiste sur ce point – combien dans un pays où l'on tient beaucoup à la liberté d'expression, ce résultat revêt un caractère exceptionnel.

Je vous demande de bien vouloir accueillir ces deux communications comme la preuve de la continuité de la politique française de rapproche-

[1] *The Chairman* (dont le titre français est *L'homme le plus dangereux du monde*) est un film américain sorti en 1969, adapté d'un roman de Jay Richard Kennedy (1904-1991) qui prend comme toile de fond la Chine de Mao pour privilégier l'aventure plutôt que la critique politique. Un professeur d'université, spécialiste des enzymes, John Hathaway, est envoyé en Chine par les services secrets américains afin d'obtenir d'un savant chinois la formule d'un enzyme spécial, résistant au très grand froid.

ment avec la Chine, inaugurée par le général de Gaulle et maintenue par le président Pompidou.

Veuillez aussi les interpréter comme la manifestation de notre intention de faciliter la mission dont vous-même, Monsieur l'Ambassadeur, avez été chargé auprès de nous.

M. Huang Chen – Monsieur le Ministre je vous remercie de vos propos encourageants et amicaux au sujet des relations entre nos deux pays. J'y suis très sensible.

Cela m'amène à me rappeler les propos que m'a tenus M. Pompidou à l'occasion de la réception des missions diplomatiques. Le président français espère que les relations franco-chinoises se renforceront et je puis dire que du côté chinois nous sommes animés du même désir.

Je n'ai pas voulu soulever d'emblée l'affaire du film mais puisque vous l'évoquez je dois vous dire que la projection de ce film va susciter beaucoup d'émotion chez mes compatriotes.

Ce film calomnie le président Mao Tsé-tung, le grand guide du peuple chinois et bien que le nom du président Mao ne soit pas cité, tout le monde sait que les auteurs ont voulu représenter notre président. Aussi la projection de ce film va blesser les sentiments du peuple chinois.

M. Schumann – Je pense, quant à moi, que grâce à la suppression – obtenue non sans peine – du passage le plus discutable du film, le peuple chinois comprendra que tout a été fait en France pour ne pas blesser des sentiments que nous comprenons et respectons. La mesure que nous avons prise n'a d'ailleurs été prise nulle part ailleurs.

M. Huang Chen – Je suis très sensible au fait que vous soyez intervenu vous-même dans cette affaire et que vous ayez pu aboutir à un résultat.

Nous sommes également intéressés par les affaires françaises et j'aurais à cet égard quelques questions à vous poser. Que pensez-vous de la perspective de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun ?

M. Schumann – Le gouvernement français a proposé aux membres du Marché commun la réunion d'une conférence au sommet à laquelle M. Pompidou représentera la France. J'ai toutes raisons de penser que cette conférence pourra se tenir avant la fin de l'année à La Haye[1]. Le déroulement des discussions permettra de déterminer s'il est possible d'élargir sans l'affaiblir le Marché commun à la Grande-Bretagne.

Nous n'en sommes donc qu'à la phase initiale du premier examen d'un problème de longue haleine.

M. Huang Chen – Je vous remercie. Je voudrais vous poser une autre question qui a trait à la dévaluation du franc français[2]. Plusieurs pays ont aidé la France. La dévaluation favorisera-t-elle l'investissement en France de capitaux étrangers et notamment de capitaux américains ?

[1] Cette conférence se tient à La Haye les 1er et 2 décembre 1969. Voir le télégramme circulaire de Paris nº 486 du 3 décembre.

[2] Le 8 août 1969, le franc est dévalué de 12,5 %.

M. Schumann – Certainement pas. La dévaluation a pour objet de préserver nos réserves d'or et de devises et de favoriser nos exportations. Depuis longtemps le franc était considéré comme étant surévalué. La mesure a été prise dans des conditions de secret telles que les spéculateurs n'ont pu en tirer aucun profit. L'investissement des capitaux étrangers en France ne s'en trouvera certainement pas affecté dans un sens ou dans l'autre.

M. Huang Chen – Je désire vous entretenir d'une dernière question. Quand j'ai été reçu par M. Debré, alors ministre des Affaires étrangères, je lui avais demandé de transmettre mes salutations au général de Gaulle lorsqu'il le rencontrerait. Puis-je vous charger d'un message analogue ?

M. Schumann – Bien entendu. Je le transmettrai avec joie au général de Gaulle auquel j'aurai l'occasion de rendre très prochainement un hommage personnel à l'occasion des cérémonies commémorant la libération de la France pour laquelle il a joué le rôle primordial.

M. Huang Chen remercie M. Schumann. Il rend hommage aux activités du Ministre pendant la guerre.

Après un échange de paroles aimables l'entretien prend fin à 19 h 30.

(*Asie-Océanie, Chine, 1944-1972, politique extérieure, relations avec la France, 1969, nº 747*)

120

M. Charles-roux, Ambassadeur de France en iran,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères,

D. nº 1567/AL. *Téhéran, 30 août 1969.*

Existe-t-il une opposition souterraine en Iran ?

S'appuyant sur une armée fidèle, une police politique omniprésente, une presse dirigée, le régime iranien ne laisse que fort rarement apparaître les signes d'un mécontentement populaire ou d'une opposition autre que de complaisance. Aussi est-on porté à examiner avec une particulière attention tout indice de résistance à l'ordre établi. Or, telle apparaît être précisément la signification des incendies qui ont, depuis le printemps, détruit six des plus importantes salles de cinéma de Téhéran.

Quatre sinistres se sont produits en avril, deux en juillet et août. Les circonstances, identiques dans tous les cas, sont pour le moins curieuses. Le feu s'est, en effet, déclaré alors que les salles étaient vides et les appareils de projection au repos. Il semble donc difficile d'imputer à des défectuosités techniques ou à l'imprudence des spectateurs la responsabilité des incendies. L'enquête officielle, sans être encore parvenue à une conclusion définitive, s'oriente néanmoins dans cette direction. La décision vient, en effet, d'être prise de fermer dans le bas de la ville une vingtaine de salles qui ne

rempliraient pas les normes de sécurité. En fait, il semble que les sinistres aient été délibérément provoqués par des pyromanes désireux de frapper l'opinion tout en épargnant la population.

Selon certaines informations, les responsables appartiendraient à des groupes de fanatiques religieux hostiles au régime, considéré par eux comme corrompu, anti-religieux et compromis avec les Américains et les Israéliens. Formés dans la ville sainte de Qum par des partisans de l'ayatollah Khomeini[1], ces « *fedayin* » seraient soigneusement endoctrinés et fanatisés. Les plus méritants d'entre eux se rendraient clandestinement en Irak où ils seraient admis, à titre de récompense, à rencontrer l'Ayatollah.

Si le bien-fondé de ces renseignements est impossible à vérifier, certains faits, en revanche, ne paraissent guère douteux. 1° Les incendies dont il s'agit se sont produits dans des conditions manifestement suspectes. 2° La réserve des milieux religieux et conservateurs à l'égard du régime est incontestable, ancienne et sans doute attisée de l'extérieur avec la complicité de réfugiés politiques iraniens, notamment du général Bakhtiar[2]. 3° L'irritation de ces mêmes cercles a été exacerbée par la fermeture de la frontière irano-irakienne[3] et l'arrêt des pèlerinages vers les Lieux Saints du Chiisme en Irak, ainsi que par les complaisances du régime à l'égard d'Israël.

Existe-t-il pour autant une organisation subversive capable d'entreprendre des actions systématiques de sabotage ? Aucun indice sérieux ne permet pour le moment de l'affirmer. Mais on ne saurait non plus exclure que sous le calme apparent qui règne dans le pays ne fermentent des germes de violence capables sinon d'une action d'ensemble, du moins d'attentats isolés et le cas échéant meurtriers, tels qu'il s'en est souvent produit dans le passé[4].

(*Afrique-Levant, Levant 1966-1970, Iran, politique intérieure*)

[1] L'ayatollah Ruhollah Khomeini, chef religieux iranien, est arrêté à Qom après la révolte de 1963 contre le Chah ; il est exilé en Turquie puis à partir de 1965 en Irak.

[2] Le général Teymour Bakhtiar, ancien directeur de la police politique du Chah, se trouvant en opposition avec celui-ci, quitte l'Iran pour la Suisse. En mai 1968, alors qu'il se rend au Liban, il est arrêté à Beyrouth et poursuivi par les autorités libanaises pour détention illicite d'armes de guerre. Le gouvernement iranien demande son extradition qui est rejetée par les autorités libanaises ce qui entraînera la rupture des relations diplomatiques entre l'Iran et le Liban. Le général Bakhtiar se rend alors en Irak où il mène campagne contre le Chah ; il sera condamné à mort par contumace par le tribunal miliaire de Téhéran. Voir le télégramme de Bagdad n° 310 du 26 avril 1969 et la dépêche de Téhéran n° 1725 / AL du 27 septembre 1969 non publiés.

[3] À la suite du coup d'État qui, dans la nuit du 16 juillet 1968, porte au pouvoir le général Hassan el Bakr à Bagdad, l'Iran ferme sa frontière avec l'Irak. De plus, sur instruction des autorités iraniennes, la navigation sur le Chatt-el-Arab est de nouveau interrompue (télégramme de Téhéran n° 692 du 18 juillet 1968, non publié).

[4] *Note du rédacteur* : « Le dernier attentat contre le Chah a eu lieu en 1965 ».

121

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES ASIE-OCÉANIE

Relations commerciales franco-japonaises

N. *Paris, septembre 1969.*

Nos échanges commerciaux avec le Japon suggèrent une triple constatation :

– ils sont relativement faibles ;
– ils connaissent depuis 2 ans un accroissement notable ;
– ils paraissent pouvoir se développer.

1. *Volume des échanges*

Le volume des échanges entre la France et le Japon est faible par rapport au volume global des échanges des deux pays et par rapport à leur potentiel économique.

Les exportations de la France métropolitaine vers le Japon se sont élevées en 1968 à 127 millions de dollars et les importations en provenance de ce pays à 94 millions de dollars. Ces chiffres ne représentent que 0,8 % des importations et 0,7 % des exportations du Japon et placent la France au 23e rang des fournisseurs et au 28e rang des clients du Japon.

La faiblesse de ces chiffres témoigne en ce qui nous concerne à la fois d'une absence d'intérêt difficilement justifiable et de l'ampleur des progrès à accomplir.

2. *Évolution récente des échanges*

On doit toutefois souligner que les échanges entre les deux pays sont en accroissement constant. En 1967, ils avaient progressé de 22,4 % par rapport à l'année précédente et en 1968 les statistiques font apparaître un progrès de 35 %.

En 1968, les exportations françaises ont augmenté de 46 % tandis que les importations en provenance du Japon n'ont progressé que de 22 %. Si le montant absolu des échanges demeure modeste, il illustre l'amélioration relative de notre position qui se traduit par une augmentation sensible de notre excédent commercial.

3. *Contenu des échanges*

Dans les deux sens, les produits industriels y tiennent une place privilégiée (80 % environ). Il convient cependant de noter le développement sensible des exportations françaises de produits agricoles depuis deux ans.

a) *Exportations françaises*

Les secteurs qui obtiennent les meilleurs résultats sur le marché japonais sont :

– les produits chimiques (24 % de nos ventes) : engrais, huiles essentielles, produits pharmaceutiques ;

– les machines (23,5 %) : matériel mécanique et de transport, machines comptables et textiles, appareillage électrique, moteurs à réaction ;

– les produits manufacturés (24 %) : textiles, biens de consommation divers ;

– les produits agricoles (21 %) : viandes, lait, céréales.

b) *Importations françaises*

Elles ont une structure beaucoup moins équilibrée. Les postes les plus importants sont :

– les produits manufacturés (39,5 %) ;

– les machines et matériels de transport (36,5 %) : automobiles, motos, machines textiles, appareillage radio ;

– les produits chimiques (9 %) : matières plastiques, résines synthétiques, produits pharmaceutiques.

4. *Possibilités de développement des échanges*

À première vue, la France et le Japon font plus figure au point de vue commercial, de concurrents que de clients. Pourtant les faits montrent que les exportateurs français ont remporté des succès dans des secteurs où le marché japonais paraissait inattaquable (optique, chimie, électro-ménager, par exemple). D'autre part, l'accroissement et la diversification des importations japonaises, consécutifs au relèvement du niveau de vie, offrent sans aucun doute de nouvelles possibilités à nos produits. On peut dès à présent constater que la part des ventes françaises se développe plus rapidement que celle de la moyenne des ventes des autres pays. Il n'est donc pas interdit de penser, si certains obstacles tarifaires sont levés[1], que la troisième et la sixième puissance industrielle pourront se livrer à des échanges plus en rapport avec leur place dans l'économie mondiale.

(*Japon 1968-1972 – État et politique intérieure – Lignes politiques 17-17-2*)

[1] *Note du rédacteur* : « ces questions seront débattues périodiquement par la commission économique franco-japonaise ». La prochaine réunion de la commission est prévue pour juin 1970.

122

M. PAOLI, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE *A.I.* À TRIPOLI,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 311, 312 à 314 ; 315 et 316 ; 317 ; 318. *Tripoli, 1er septembre 1969.*

Immédiat (*Reçus* : 11 h. 17, 11 h. 35, 13 h.25 et 16 h.15).

Un coup d'État militaire a eu lieu cette nuit à Tripoli.

Un bref communiqué diffusé au nom du Conseil de la Révolution a imposé un couvre-feu total à partir de 8 heures 30 ce matin.

Suite à mon télégramme no 311.

J'ai été convoqué ce matin aux environs de 9 heures, ainsi que les chargés d'Affaires américain[1], britannique[2] et soviétique[3], par le représentant des militaires qui ont pris le pouvoir, un très jeune officier.

Celui-ci, installé au ministère de l'Information nous a fait en substance la déclaration suivante :

– Un mouvement a été entrepris au nom du peuple. Il s'inspire des valeurs humaines et a pour objectif central – la suppression de la corruption – l'abolition de la distance entre le peuple et les dirigeants – le rejet d'une politique internationale négative.

Le mouvement respectera les traités et engagements souscrits par la Libye, notamment les intérêts des compagnies pétrolières, assurera la sécurité des colonies étrangères. Il respectera les organisations internationales, ONU et Ligue arabe, les droits de l'homme, et le droit international.

Notre interlocuteur a précisé qu'il parlait au nom de la République arabe libyenne et ne pouvait indiquer les noms des nouveaux responsables. Il a ajouté que le mouvement ne s'inspire d'aucune idéologie particulière, ce qui ne signifie pas qu'il était hostile au socialisme.

Suite à mon télégramme no 312.

Le mouvement serait organisé par de très jeunes officiers, en particulier de l'armée de l'air et de la marine, qui auraient demandé à un (colonel) en retraite, Saeddine Abou Chouerib[4], de se mettre à leur tête.

L'interdiction totale de circuler est pour l'instant respectée dans le centre de la ville, et aucun heurt ni aucun désordre ne semble s'être produit jusqu'ici.

[1] Dans l'attente du nouvel ambassadeur des États-Unis qui n'arrivera à Tripoli que fin septembre, c'est un chargé d'Affaires qui fait l'intérim.

[2] Le nouvel ambassadeur de Grande-Bretagne, M. Donald Maitland, arrive à Tripoli le 12 septembre. Son agrément est renouvelé par le Conseil du Commandement de la Révolution.

[3] L'ambassadeur soviétique est momentanément absent.

[4] Le colonel Saeddine Abou Chouerib, jeune officier de 34 ans, formé au Caire, est mis à la retraite anticipée en 1967 en raison de son action politique dirigée contre le gouvernement libyen après la guerre des Six Jours (voir plus loin la note du 3 septembre 1969).

Suite à mon télégramme 315.

La radio vient de diffuser une brève proclamation au peuple libyen déclarant que l'armée s'était soulevée pour assurer la réalisation de ses idéaux de liberté, de socialisme et d'(mot manquant) et lui demandant d'appuyer la révolution.

Aucun nom de dirigeant n'est mentionné.

La radiodiffusion libyenne a transmis un message du prince héritier[1] annonçant qu'il renonce à tous ses droits au trône et invite les citoyens à se rallier à la révolution.

La radio transmet sans arrêt des messages de soutien adressés au Conseil de la Révolution par des localités, des individus et même certaines tribus notamment celle des Abeidat, influente en Cyrénaïque.

(*Afrique du Nord, Libye 1953-1972, Politique intérieure, coup d'État*)

123

NOTE

Intervention au Tchad

N. nº 382/DAM. *Paris, 1er septembre 1969.*

1. Le mouvement de rébellion qui affecte le Tchad a pris naissance il y a quatre ans environ[2]. Il a pour origine essentielle la sous-administration des vastes provinces du nord et de l'est du pays dont la population, en majorité musulmane, s'oppose traditionnellement aux Noirs du sud et en particulier aux Saras qui dominent en fait la vie politique tchadienne.

La rébellion s'est donné en 1966 une organisation de caractère politique, le Front de Libération nationale (Frolinat)[3], disposant d'une délégation à Alger qui s'est efforcée d'établir des contacts dans le monde arabe, en particulier à Tripoli, Damas et Le Caire.

[1] Le prince Hassan Ridha, neveu du roi Idriss 1er, est désigné par celui-ci comme prince héritier en 1956. Le roi lui confie la régence en juin 1969.

[2] Le 16 septembre 1963, des incidents sanglants éclatent à Fort-Lamy, l'état d'urgence est proclamé le 17 sur l'ensemble du territoire de la République du Tchad. Ce sont les premières manifestations de l'antagonisme qui oppose Nord et Sud Des incidents graves se sont produits le 18 octobre 1965 dans la région du Batha, le préfet d'Ati, M. Jean N'Doungar, en tournée de recouvrement de l'impôt, a été pris à partie par la population et grièvement blessé, tandis qu'un garde et deux villageois étaient tués. Le 8 novembre 1965, le village d'Adre, situé à huit kilomètres de la frontière du Soudan, a été attaqué par une bande venue d'au-delà la frontière. Les rebelles se sont repliés en direction du Soudan après avoir déposé des tracts signés du « Front de la Libération » dans lesquels les Tchadiens étaient appelés à « faire la révolution contre le traitre Tombalbaye ». Le banditisme traditionnel prend l'aspect d'une véritable jacquerie.

[3] Le FROLINAT ou Front de libération nationale du Tchad est créé le 22 juin 1966 au Soudan par Ibrahim Abatcha, rassemblant des musulmans du nord et du centre-est du Tchad, mais également des opposants de toutes origines au régime du président Tombalbaye. À partir de 1968, de nombreux Toubou du Tibesti s'y joignent.

En mars 1969, la situation intérieure du Tchad, préoccupante depuis plusieurs mois, s'est détériorée de manière grave. Des bandes rebelles se sont manifestées dans la région centrale du pays. Sans rapport avec les Toubou du Tibesti, dont l'agitation avait entraîné une intervention de nos forces en août 1968[1], ces bandes, dont les activités relèvent par certains côtés de la simple jacquerie, expriment aussi une opposition politique, raciale ou religieuse au président Tombalbaye.

Les forces tchadiennes ne pouvant rétablir l'ordre, le président Tombalbaye a demandé l'aide du gouvernement français[2]. Le général de Gaulle a alors décidé d'accorder au Tchad un concours exceptionnel sous la forme, d'une part, de l'envoi des deux importantes missions, l'une militaire, l'autre civile, destinées à assister le Commandement militaire et l'administration régionale, d'autre part, d'un renforcement du point d'appui français de Fort-Lamy.

Le général Arnaud[3] et le gouverneur Lami[4] ont été placés à la tête de ces missions. Ils dépendent directement du président Tombalbaye. Le renforcement de notre escale a porté sur l'envoi de deux compagnies de la Légion et de matériels terrestres et aériens.

2. L'intervention de nos forces et l'organisation mise en place par le général Arnaud ont certes permis d'enregistrer de nombreux succès sur les bandes rebelles. Il reste que ces dernières sont plus nombreuses que nous ne l'avions cru et que leur action se fait sentir non seulement dans le centre-est du pays mais encore au nord et à proximité de la capitale. Contrôlées en grande partie par le Frolinat, leur action apparaît actuellement plus coordonnée et mieux organisée qu'au début.

Sur le plan tchadien, la réorganisation de l'armée est en cours. Les rapports ont été souvent difficiles entre les militaires français et tchadiens, l'amertume de leurs échecs incitant ces derniers à la passivité et à laisser nos propres forces supporter le poids de l'action.

[1] Le 26 août 1968. Le télégramme de Paris à Fort-Lamy nos 201 à 203 du 25 août, fait suite à une demande d'aide logistique militaire urgente de la part du gouvernement tchadien dont l'armée est en grande difficulté au Tibesti, où la garnison d'Aouzou est assiégée. Ce télégramme confirme que l'opération de soutien aux forces tchadiennes est agréée par le gouvernement français, à condition que la demande d'intervention des forces françaises soit faite dans les formes prévues par les accords, c'est-à-dire par écrit, par le président de la République.

[2] 18 mars 1969.

[3] La décision interministérielle, en date du 2 avril 1969, du ministre des Armées et du secrétaire d'État aux Affaires étrangères chargé de la Coopération, fixe les attributions du général délégué militaire auprès du président de la République du Tchad. Cet officier militaire a pour mission de : – diriger les opérations de pacification et de maintien de l'ordre menées par les forces françaises et tchadiennes ; – réorganiser l'ensemble des forces tchadiennes de défense (forces armées et forces auxiliaires de sécurité). Cette décision porte le n° 2209/EMA/EMPL.3/CD, 2 avril 1969.

[4] La mission de réorganisation administrative impartie au gouverneur Lami est précisée dans le télégramme de Fort-Lamy nos 284 à 289 du 5 avril 1969, non repris. Voir la note de Fort-Lamy n° 720/MRA du 28 août 1969, non publiée, présentant les perspectives d'action de la Mission pour la réforme administrative ainsi que le télégramme de Fort-Lamy nos 695 à 703, qui retrace l'évolution de la situation au Tchad un mois après les engagements pris du côté tchadien lors de la visite à Fort-Lamy de M. Yvon Bourges.

3. Cette situation a été examinée au cours du Conseil restreint tenu à l'Élysée en juillet dernier. Les conclusions en ont été portées à la connaissance du président Tombalbaye par M. Bourges le 26 juillet et exposées à nouveau aux autorités responsables le 30 juillet en Comité de Défense. Le secrétaire d'État y a souligné le caractère d'appoint de notre intervention, qui ne prétendait pas assurer par elle-même le retour à l'entière sécurité au Tchad. Il ne pouvait y avoir de solution purement militaire, le redressement nécessaire relevait au premier chef de l'ordre politique et dépendait largement de l'action administrative, c'est-à-dire en définitive des seules autorités du Tchad. Le caractère temporaire de notre aide, notamment en ce qui concerne l'action militaire, a été précisé : M. Bourges estime qu'elle doit pouvoir cesser en juin 1970.

Le Conseil de Cabinet restreint a pour objet de faire le point de la situation. Il examinera notamment dans quelle mesure M. Tombalbaye a tenu les engagements pris lors du voyage de M. Bourges et il aura à confirmer la décision de principe – qui aurait déjà été prise en juillet – d'envoyer au Tchad, à l'automne, 2 compagnies de renfort.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches/DAM, Tchad, 1959-1969, politique intérieure, 1969*)

124

COMPTE RENDU

Entretien de M. Maurice Schumann avec M. Ayoune, ministre des Affaires étrangères du Gabon le 1er septembre 1969

C.R. nº 386.

Le ministre a reçu le 1er décembre à 12 h 30 M. Ayoune, ministre des Affaires étrangères du Gabon.

M. Ayoune déclare avoir appris d'Addis-Abeba que l'empereur d'Éthiopie a décidé de prier MM. Houphouët-Boigny et Bongo d'intervenir auprès du colonel Ojukwu[1] pour que celui-ci accepte de se rendre à la Conférence des chefs d'État de l'Organisation de l'Unité africaine[2].

Le Gabon est décidé à y défendre fermement le Biafra, à exiger que sa délégation soit admise dans la salle des séances et à demander que l'OUA se déssaisisse du problème au profit des Nations unies.

[1] Odumegu Emeka Ojukwu, gouverneur de l'État de l'est du Nigeria depuis janvier 1966, proclame l'indépendance du Biafra le 30 mai 1967 et devient le chef militaire de la province sécessionniste.

[2] La conférence des chefs d'État et/ou de gouvernement de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) doit se tenir du 6 au 9 novembre 1969.

Le Ministre[1] note que le succès du docteur Busia[2] aux élections ghanéennes est un élément favorable aux Biafrais, cependant que, selon M. Ayoune, le Libéria paraît souhaiter un compromis fondé sur un système de garanties pour les minorités. En revanche, le Ministre gabonais juge sévèrement la « lâcheté » de M. Azikiwe[3].

S'agissant de l'inscription du problème biafrais aux Nations unies, le Ministre observe que la Côte d'Ivoire hésite maintenant à la demander ; les chances de succès sont minimes et il serait fâcheux que les pays francophones apparaissent divisés sur ce point. La France, qui a déjà procédé à des « sondages orientés », fera ce que la Côte d'Ivoire et le Gabon lui demanderont.

M. Ayoune indique que la seule solution au problème biafrais consiste dans une formule confédérale. Le Ministre souligne que c'est aussi la position de la France. Celle-ci a mis jusqu'ici l'aspect humanitaire du problème au premier plan de ses soucis et elle continuera à faire tous ses efforts dans ce sens ; elle encourage les négociations actuellement menées par la Croix-Rouge Internationale, ainsi que par M. Ferguson[4] pour le compte des États-Unis.

Le Ministre note alors que, de son côté, le Gabon a fait preuve d'un courage et d'une lucidité exemplaires ; il s'est toujours tenu au premier rang des pays qui ont cherché à secourir le Biafra.

Le ministre des Affaires étrangères du Gabon pense que le général Gowon[5] est affaibli tant du point de vue militaire qu'économique. Il a entendu dire que deux pays musulmans, qui pourraient être l'Algérie et la RAU, envisageraient de proposer à Addis-Abeba la création d'une force d'intervention interafricaine chargée de renforcer le gouvernement de Lagos.

En conclusion, le Ministre met son interlocuteur au courant des dernières indications données par M. Ferguson en ce qui concerne l'acheminement des secours ; les réponses données par le Biafra sont satisfaisantes ; on attend celles du Nigeria.

L'entretien prend fin à 13 heures.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches/DAM, Gabon, 1959-1969, politique étrangère, 1969, nº 14*)

[1] Maurice Schumann est ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement Chaban-Delmas, depuis le 22 juin 1969.

[2] Le docteur Kofi Busia, *leader* du *Progress Party* (PP), devient Premier ministre du Ghana à l'issue du scrutin législatif du 29 août 1969.

[3] Benjamin Nnamdi Azikiwe, d'origine Ibo, *leader* de l'est du Nigeria, devient gouverneur général peu après l'indépendance en 1960 puis président du pays, de 1963 au 15 janvier 1966, date à laquelle il est renversé par un coup d'État militaire. Au cours de la guerre du Biafra (1967-1970), il est le porte-parole de la République sécessionniste et conseiller de son président, Ojukwu. Il propose en 1969 un plan de paix en 14 points, rejeté par les deux parties.

[4] Clarence Clyde Ferguson, Jr., professeur de droit, diplomate américain, ambassadeur itinérant et coordinateur spécial pour les secours aux victimes de la guerre civile au Nigeria, depuis février 1969.

[5] Le général Yakubu Gowon devient chef de l'État fédéral du Nigeria suite au coup d'État militaire du 29 juillet 1966, avec pour mission de rétablir la paix dans le pays.

125

COMPTE RENDU

Entretien de M. Maurice Schumann avec le général Lamizana, Président de la République de Haute-Volta

C.R. nº 387/DAM. *Paris, 1er septembre 1969.*

Le Ministre a rendu visite le 1er septembre à 18 h 30 au général Lamizana, président de la République de Haute-Volta, au siège de l'ambassade de ce pays[1].

Le général Lamizana indique qu'il n'a qu'à se féliciter des relations de son pays avec la France. Quant au redressement de l'économie, il est en bonne voie[2]. Le Ministre le félicite pour le courage dont la Haute-Volta a fait preuve à cet égard.

Le général Lamizana regrette la fermeture annoncée du consulat de France à Bobo-Dioulasso[3] ; le Ministre répond qu'il cherchera à y maintenir une présence française, par exemple sous la forme d'un agent consulaire.

Il comprend les raisons invoquées par le Président de la République de Haute-Volta : présence d'une colonie française nombreuse, développement de la ville, mais il est soumis à des impératifs budgétaires.

Le Ministre indique qu'en dépit des restrictions de crédit qui sont à craindre, il s'efforcera d'obtenir que l'aide consentie à la Haute-Volta soit maintenue au niveau de l'an dernier.

Le général Lamizana note qu'un certain nombre d'étudiants de son pays ont été victimes des troubles qui ont agité les universités d'Abidjan et surtout de Dakar[4].

Le Ministre expose que la France encourage le développement des universités existantes en Afrique francophone et souhaite qu'elles attirent les

[1] Le général Lamizana se rend en France du 24 août au 11 septembre, pour un voyage privé. Il s'entretient le 27 avec M. Yvon Bourges, secrétaire d'État aux Affaires étrangères chargé de la Coopération, et est reçu le même jour par le président Pompidou. Le siège de l'ambassade de Haute-Volta est situé 159 boulevard Haussmann, Paris 8e.

[2] Se reporter à la dépêche de Ouagadougou nº 369/DAM du 18 novembre, non reproduite, analysant le projet de budget 1970 : budget équilibré mais faisant ressortir la prépondérance des dépenses de personnel qui représentent 56 % du total contre moins de 53 % en 1969. Après l'Éducation nationale, c'est la Défense nationale qui absorbe les plus gros crédits.

[3] Pourtant, M. André Pierrot, prend ses fonctions en qualité de consul de France à Bobo-Dioulasso le 11 août où il succède à M. Amédée Monsempes. Selon le télégramme de Ouagadougou nº 494 du 14 octobre 1969, ce consulat de France doit être supprimé à compter du 1er janvier 1970.

[4] Concernant ce sujet, se reporter au télégramme de Ouagadougou du 27 mai 1969, nos 217 à 223, non publié, intitulé : *La Haute-Volta et les crises universitaires à Dakar et à Abidjan*. Il y est rappelé que cent vingt-six étudiants voltaïques de l'université d'Abidjan ont été rapatriés dans deux avions affrétés par le gouvernement ivoirien sans que celui-ci ait prévenu Ouagadougou de cette expulsion. La réaction du gouvernement voltaïque est qu'« il n'est plus possible de faire dépendre la formation des cadres du pays du bon vouloir d'universités qui n'ont d'africaines que le nom et que les autorité sénégalaises et ivoiriennes se sont en fait appropriées ».

étudiants des pays voisins. Le général Lamizana se range à ce point de vue. Il considère, en particulier, que le risque est beaucoup moins grand de voir les étudiants refuser de rentrer dans leur pays à la fin de leurs études lorsqu'ils les ont faites à Abidjan ou à Dakar plutôt qu'à Paris. Il a l'intention de continuer d'envoyer des étudiants à Dakar et il doit s'en entretenir avec le président Senghor le lendemain même.

La Haute-Volta souhaite toutefois, dans la mesure où elle disposera des locaux nécessaires, dispenser sur place les premières années d'enseignement supérieur.

D'autre part, elle désire vivement pouvoir renvoyer en France treize étudiants qui s'y trouvaient déjà l'an dernier. Le Ministre répond qu'il étudiera les moyens de régler ce problème particulier.

Le Président de la République de Haute-Volta décrit le projet de chemin de fer, long de 350 km, qui devrait desservir le nord du pays, où se trouvent les trois quarts du cheptel voltaïque ainsi que du minerai de manganèse[1]. La Haute-Volta, qui connaît la France et qui est habituée à elle, n'aimerait pas avoir à faire appel à d'autres pour la réalisation de ce projet évalué à quelque neuf milliards de francs CFA.

Le Ministre indique que cette dépense dépasse nos moyens actuels. Il en parlera à M. Rochereau[2] qui, venu récemment en Haute-Volta, n'a pas paru s'intéresser à ce projet.

L'entretien prend fin à 19 h.

(*Secrétariat général, entretiens et Messages, 1969, nº 38*)

[1] Le gisement de manganèse de Tambao (10 millions de tonnes de minerai d'une teneur variant entre 44 et 60 %) est situé à l'extrême nord de la Haute-Volta, aux frontières avec le Mali et le Niger, à plus de mille kilomètres de la mer. Son exploitation soulève le problème de son évacuation. Le coût de la construction de la voie ferrée Tambao-Ouagadougou soit 353 km est estimé aux environs de huit milliards de F CFA. Une première convention a été signée avec le PNUD (Programme des Nations unies pour le développement) le 24 octobre 1966, une deuxième est signée le 23 juillet 1969.

[2] Henri Rochereau, sénateur indépendant de la Vendée (1946-1959), ministre de l'Agriculture du gouvernement Michel Debré (28 mai 1959 au 24 août 1961), commissaire européen aux Affaires sociales, à l'Agriculture et aux Transports (1962-1970), président de la Commission de l'aide au développement de la Communauté européenne. Au cours de son séjour en Haute-Volta, du 24 février au 1er mars 1969, les différentes réalisations du Fond Européen de Développement (FED) lui sont présentées.

126

M. Servoise, Délégué général de France à Hanoï,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 953 à 964[1]. *Hanoï, 1er septembre 1969.*

Strictement réservé. (*Reçu* : le 2, 11 h. 57).

Audience du Premier ministre

L'entretien que le Premier ministre[2] a tenu à m'accorder, trois jours seulement après mon arrivée, a permis d'entrée de jeu de procéder à un tour d'horizon et ceci d'une façon très directe.

D'une simplicité non affectée, ne paraissant pas ses 61 ans, M. Pham Van Dong s'est dispensé des « disques » hebdomadaires joués avenue Kleber[3]. Sa bonhomie et ses rires ne cherchent point à dissimuler une détermination se manifestant tantôt par des tapes sur les accoudoirs de son fauteuil, tantôt par des coups de semonce appuyés par un regard insistant. M. Pham Van Dong à un moment, s'est déclaré sentimental. Peut-être l'est-il, mais pas outrageusement.

Dans mon allocution, j'ai précisé trois points : constance de la politique extérieure de la République (discours de Phnom-Penh[4]), respect et estime du peuple français pour le peuple vietnamien, coopération mais à la mesure de nos possibilités (ce texte est envoyé par la valise[5]).

Le Premier a ensuite pratiquement monologué durant une heure autour de trois thèmes :

1. Les relations franco-vientnamiennes.
2. Le problème de l'équilibre régional.
3. Les États-Unis.

Sa maîtrise du français (son violon d'Ingres est la linguistique) lui a permis d'exprimer avec précision sa pensée.

1. Relations franco-vietnamiennes

« La recherche de la coopération avec la France est un impératif de la politique étrangère du Vietnam ». Condamnant le non-respect des accords de Genève[6] et l'attitude ultérieure du président Mendès-France[7], le Premier

[1] Ce télégramme est rédigé par René Servoise, conseiller des Affaires étrangères, délégué général de France à Hanoï depuis le 26 août 1969.

[2] Pham Van Dong, Premier ministre nord-vietnamien depuis 1955.

[3] Allusion à la Conférence de Paris sur le Vietnam, qui, depuis le 13 mai 1968, réunit au centre de conférences de l'avenue Kléber, les délégations des gouvernements américain, nord et sud-vietnamien, ainsi que celle du Front national de libération sud-vietnamien.

[4] Sur ce discours, prononcé le 1er septembre 1966 par le général de Gaulle, voir *D.D.F.* 1966-II, nos 232 et 256.

[5] Texte non reproduit.

[6] Les accords de Genève du 20 juillet 1954, mettant fin à la première guerre d'Indochine.

[7] Pierre Mendès-France, président du Conseil du 18 juin 1954 au 5 février 1955, ministre des Affaires étrangères du 19 juin 1954 au 20 janvier 1955.

vietnamien a regretté que la France n'ait pas exploité à son profit ces accords et qu'elle ait préféré « introduire les Américains dans le Sud ». Le Premier estime que des occasions ont été perdues et il se tourne vers le présent.

Comme un lettré chinois traçant une inscription en 4 caractères, il déclare « que la France soit sans nostalgie, que le Vietnam soit sans préjugé ». Ainsi conclut-il « quelque chose de grand pourra se faire, nous le souhaitons pour notre part ».

Dans le domaine autre que politique, cette coopération peut être multiforme : d'État à État – par l'entremise de firmes ou d'associations, par des individus. L'importance des deux projets industriels proposés à la France en ce moment par le Vietnam est cardinale pour la reconstruction de son économie. La centrale électrique ? C'est l'énergie, condition du développement industriel. L'usine d'engrais ? C'est l'accroissement des rendements agricoles nécessaires à la démographie.

« Il ne faut pas que vous nous manquiez, ce serait trop grave pour l'avenir au moment où nos rapports reprennent ». C'est presque un avertissement de ne pas laisser échapper cette fois l'occasion. J'interviens. Il ne s'agit pas d'engagement de notre part. Les études préliminaires menées par Sofrelec[1] et Sofremine[2] seront examinées sur leur mérite. Elles ne préjugent ni de leur poursuite ni de leur abandon. La décision interviendra plus tard au vu des rapports et de la conjoncture financière.

Beau joueur, un peu patelin, le Premier s'exclame : « Mais bien sûr, c'est ainsi que je l'avais compris. Et puis vous avez raison, soyons francs ».

2. Problème de l'équilibre régional

Les déclarations suivantes attestent qu'il allait respecter ce parti pris, sinon de franchise totale, du moins de netteté dans l'expression.

A) Le Cambodge

« J'admire le prince Sihanouk[3]. Son intelligence, sa lucidité, sa clairvoyance, son agilité. Le Vietnam respectera la souveraineté, l'intégralité territoriale, les frontières du Cambodge et le régime du Prince ».

Une telle déclaration est importante, Monsieur le Premier. M. Pham Van Dong la répète en détachant chaque mot. Et puis, le coup de semonce « mais il ne faut pas que les Américains s'installent dans l'avenir sur le territoire du Cambodge » ? Et comme je ne crois pas opportun d'évoquer l'installation dans le présent de trois divisions vietnamiennes au Cambodge, le Premier passe au pays voisin.

[1] Sofrelec : société française d'études et de réalisations d'équipements.

[2] Sofremine : société française d'études minières.

[3] Prince Norodom Sihanouk, roi du Cambodge de 1941 à 1955, puis chef de l'État cambodgien depuis 1960.

B) Le Laos

Le Premier a été très sévère sur le prince Souvanna Phouma[1]. « Ce prince tergiverse. Il est lui-même en position de déséquilibre, et ses prises de position s'en ressentent. Le problème est de stabiliser la situation. Comment y parvenir ? ». Et d'enchaîner sur le rôle possible de la France qui « jouit d'un crédit certain dans cette région ». Puis, avec un air de reproche, « il faut qu'elle se manifeste davantage : qu'elle utilise son crédit ». Je lui réponds qu'avant de partir de Paris un ancien banquier m'avait affirmé qu'un crédit se conserve dans la mesure où il est employé à bon escient, je précise « c'était Monsieur Pompidou »[2]. Le Premier vietnamien éclate de rire : « Bien sûr – votre président a raison » puis il précise le concept de neutralité des pays de la région « une neutralité réelle, non pas imposée ou fictive ».

Je suggère « Pourrait-on dire que dans la région la véritable indépendance passe par la neutralité ? » – Le Premier ministre : « C'est cela, c'est cela ».

C) La Thaïlande

La situation est bien confuse dans certaines régions. « Les Américains n'ont rien à y faire ». Et nous voici conduit au troisième point.

3. Les États-Unis

« Les négociations de Paris vont aboutir – un éclat de rire – si les Américains reconnaissent les réalités, les difficultés existent, elles sont grandes, mais ajoute-t-il en confidence, aucune n'est insurmontable ».

Pas plus qu'il ne me demande de précision sur les propos de M. Kissinger à Paris[3], il ne développe ce point. Il ignore également le voyage de M. Nixon[4] et sa décision récente[5]. Ce sont apparemment pour lui des péripéties. Il préfère en frappant son fauteuil, affirmer la détermination du peuple vietnamien dont il réclame la réunification. Il détache les syllabes du terme « Ré-u-ni-fi-ca-tion ». Puis très nettement, il me fait comprendre que les Américains doivent partir. « Ils doivent partir ».

J'ai alors, en écoutant moins ses paroles qu'en essayant de comprendre sa pensée, le sentiment qu'il ne s'agit plus seulement d'un retrait du Sud-Vietnam, mais d'un désengagement de l'Asie du Sud-Est. Est-ce un vœu ou la justification d'autres actions dans l'avenir ?

[1] Souvanna Phouma, Premier ministre du gouvernement laotien d'union nationale depuis juillet 1962.

[2] Georges Pompidou : président de la République depuis le 20 juin 1969.

[3] Henry Kissinger, conseiller à la Sécurité nationale américaine depuis janvier 1969, se rend à Paris le 4 août 1969.

[4] Du 26 juillet au 2 août 1969, le président Nixon se rend aux Philippines, en Indonésie, en Thaïlande, au Sud-Vietnam, en Inde et au Pakistan.

[5] Le 8 juin 1969, le président Nixon annonce un retrait de 25 000 soldats américains du Sud-Vietnam d'ici la fin du mois d'août.

Conclusion

De cette longue audience je retire l'impression d'un Premier toujours déterminé certes, mais également d'un homme qui regarde au-delà de l'affrontement par les armes et qui lance une sorte d'appel.

L'omission de toute référence au GRP[1] paraît significative.

(*Collection des télégrammes Hanoï, 1969*)

127

NOTE
DE LA DIRECTION D'AFRIQUE DU NORD

Coup d'État militaire en Libye

N. *Paris, 2 septembre 1969.*

I. Les télégrammes de notre chargé d'affaires à Tripoli[2] confirment, en les précisant, les informations données par les agences de presse sur le coup d'État militaire qui a substitué la « République arabe de Libye » à la monarchie. Il en ressort essentiellement :

– Que le coup d'État est le fait de très jeunes officiers (de la marine et de l'armée de l'air) qui auraient demandé à un colonel à la retraite – Saadeddine Abou Chouerib de se mettre à leur tête et qu'ils auraient mis sur pied un Conseil de la Révolution dont les membres ne sont pas connus[3].

– Que le mouvement a été entrepris au nom du peuple, dans un esprit socialiste et arabe, sans qu'aucune référence soit faite ni à l'Égypte ni à la Syrie.

– Que le mouvement s'engage à respecter les traités et les engagements internationaux souscrits par le régime précédent, notamment les intérêts des compagnies pétrolières.

– Que le prince héritier Hassan Ridha[4], chargé de la Régence en l'absence du souverain, s'est démis de ses fonctions et a engagé la population à se rallier au nouveau régime.

[1] Sur la constitution, le 8 juin 1969, de ce gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Vietnam (GRP), voir *D.D.F.* 1969-I, n° 422.

[2] M. José Paoli, conseiller des Affaires étrangères, est nommé chargé d'Affaires après le départ de l'ambassadeur Paul Fouchet en juillet 1969. Il le restera jusqu'à l'arrivée du nouvel ambassadeur, M. Guy Georgy, le 28 septembre 1969 (voir le télégramme de Paris n°227 du 26 septembre 1969, non publié).

[3] Voir le télégramme n°s 315 et 318 du 1er septembre publié ci-dessus.

[4] Le prince héritier est Hassan Ridha, neveu du roi.

– Que le ministre de l'Intérieur[1] aurait apporté son soutien au Conseil de la Révolution.

– D'autre part, d'après une information recueillie par notre ambassadeur à Ankara[2], le conseiller du roi Idriss, Omar Chelhi[3], se serait rendu à Londres pour demander l'aide du gouvernement britannique.

II. La stabilité dont jouissait la Libye ne laissait pas prévoir, du moins tant que vivrait le roi Idriss[4], le renversement du régime monarchique. Celui-ci s'appuyait sur la popularité personnelle du souverain, sur la loyauté au trône des tribus de Cyrénaïque et sur l'appui anglo-saxon.

Il n'en existait pas moins, parmi les jeunes intellectuels et militaires, un esprit de contestation. Ceux-ci s'élevaient contre la corruption des milieux d'affaires et de l'entourage royal, contre la politique étrangère du pays, trop respectueuse des puissances occidentales et trop timidement alignée sur celle de la République socialiste arabe. Lors de la guerre des six jours, de violents mouvements xénophobes, dirigés contre les Israélites d'une part, les Anglais et les Américains d'autre part, avaient éclaté et plusieurs jeunes officiers de l'armée de l'air avaient déserté, conduisant leurs avions au Caire ou à Alger.

Il semble que les forces de police, traditionnellement fidèles au régime, militarisées et plus nombreuses (environ 15 000 hommes) que l'armée proprement dite (environ 6 000 hommes) n'aient pas rallié le mouvement révolutionnaire et que leurs éléments blindés aient été, selon certaines informations, placés, au moins nominalement, sous le commandement de l'armée.

III. À en juger par l'esprit et le ton de la proclamation de la junte militaire, qui se veut « socialiste et arabe » comme par les réactions rapides de Bagdad, du Caire, de Damas, d'Alger et de Moscou, l'inspiration nassérienne ou baathiste du mouvement peut difficilement être mise en doute. La réussite du coup d'État viendrait, à point nommé, renforcer le camp des pays arabes progressistes. Elle modifierait gravement l'équilibre politique et stratégique en Méditerranée et affecterait sans doute, à plus ou moins long terme, les intérêts pétroliers de l'Occident.

IV. Dans l'immédiat, le coup d'État libyen constitue une menace potentielle pour la Tunisie, le Tchad et le Niger.

Le directeur politique du secrétariat d'État tunisien aux Affaires étrangères[5] a exprimé à notre chargé d'Affaires, en même temps qu'à l'ambassadeur d'Italie, « les très vives inquiétudes » de son gouvernement devant

[1] Maatoug Adam, jeune Cyrénéen ministre du Tourisme, est nommé le 10 juin 1969 ministre de l'Intérieur par le Premier ministre Ouanis El Gaddafi.

[2] M. Gontran Begoügne de Jugnac, ministre plénipotentiaire, est ambassadeur de France à Ankara depuis mai 1965.

[3] M. Omar Chelhi, conseiller et collaborateur le plus proche du roi Idriss, est le fils d'Ibrahim Chelhi, conseiller du roi, assassiné en 1954.

[4] Le roi Idriss 1er : voir la dépêche du 17 juillet publiée ci-dessus.

[5] Le directeur des Affaires politiques au secrétariat d'État tunisien aux Affaires étrangères est M. Turki.

la « situation alarmante » dans laquelle se trouvait désormais placée la Tunisie. Il formulait le vœu que Paris et Rome « réfléchissent aux moyens propres à éviter que son pays ne subisse à son tour le sort de son voisin oriental ». M. Turki a fait allusion à une garantie de l'intégrité de la Tunisie par une ou plusieurs puissances occidentales. De façon plus précise, préoccupé par les risques de subversion interne, le gouvernement de M. Bourguiba[1] souhaiterait être mis en mesure de disposer des moyens militaires propres à assurer la sécurité du pays.

Pour sa part, M. Bourguiba Junior[2] a demandé aux gouvernements des États-Unis et de Grande-Bretagne, par l'intermédiaire de leurs ambassadeurs à Tunis, une intervention immédiate en Libye.

(*Afrique du Nord, Libye 1953-1972, Politique intérieure, coup d'État*)

128

NOTE

à l'attention de M. le Président de la République

N[3]. *Paris, 2 septembre 1969.*

Dans le cadre de la « grande commission franco-nigérienne de coopération », une commission spécialisée dite « commission franco-nigérienne de l'uranium » a été instituée à la suite du protocole d'accord signé à Niamey entre les deux gouvernements le 19 novembre 1968[4]. Cette commission groupe les personnalités françaises et nigériennes ayant à connaître des problèmes de tous ordres posés par la prospection, l'exploitation et la commercialisation de l'uranium produit au Niger. Cette commission spécialisée se réunit deux fois par an alternativement à Niamey et à Paris.

La procédure ainsi mise en place présente pour la France un intérêt certain ; elle engage pratiquement le gouvernement de Niamey à ne pas accorder de permis de recherches à des tiers sans consultation préalable des autorités françaises qui sont ainsi en mesure de n'admettre les intérêts étrangers au Niger, que sous la forme d'une association minoritaire, à des actions menées par la France, à l'exclusion d'opérations de recherche et d'exploitation indépendantes.

[1] M. Habib Ben Ali Bourguiba est président de la République de Tunisie depuis 1957.

[2] M. Habib Bourguiba Jr., fils du président de la République, est le ministre tunisien des Affaires étrangères depuis 1964.

[3] Cette note émane du Secrétariat général pour la Communauté et les Affaires africaines et malgaches et concerne la réunion à Paris, le 4 septembre, de la « Commission franco-nigérienne de l'uranium ».

[4] Le 19 novembre 1968 est signé à Niamey par Yvon Bourges, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, et Courmo Barcourgne, ministre nigérien des Finances, un accord de mise en valeur des ressources en uranium de la République du Niger, créant une commission spécialisée pour examiner à leurs différents stades tous les projets de recherche et de développement des ressources en uranium du Niger.

La première réunion de la « commission de l'uranium » s'est tenue à Niamey en février 1969. Le gouvernement du Niger a proposé de tenir la deuxième réunion le 4 septembre à Paris. La délégation du Niger sera conduite par M. Mai Mai Gana[1], inspecteur d'État, qui est probablement la seule personnalité nigérienne à connaître en détail le dossier uranium et la position intime du président Diori sur ce problème. L'ordre du jour comporte l'examen de six affaires :

1. Situation des travaux du CEA et de la SOMAIR

Les travaux à Arlit se déroulent selon le programme « accéléré » décidé en juin dernier. La société d'exploitation, société des mines de l'Aïr (SOMAIR)[2] a légèrement modifié son calendrier et son plan de financement des investissements.

La mise en marche de la première usine est prévue pour 1971 avec une capacité de 1 500 T/an d'uranium contenu dans des concentrés marchands au lieu de 1 000 T. Le capital initial resté inchangé (2 700 millions de francs CFA). Le plan prévisionnel de financement pour l'usine de 1 500 T comporte, outre les financements extérieurs, un capital porté à 3 500 millions de francs CFA et 2 000 millions de francs CFA d'avances d'actionnaires au lieu de 1 500.

La centrale électrique d'Arlit a été branchée, les constructions nécessaires à la vie d'une cité de quelques milliers d'habitants ont été édifiées ou sont en cours de réalisation.

2. Convention d'établissement du CEA

Il s'agit d'un avant-projet préparé par le CEA et dont certaines personnalités nigériennes ont déjà eu connaissance. Il sera intéressant de connaître les réactions du gouvernement de Niamey sur cet avant-projet, qui doit conduire à protéger les intérêts du CEA sans pour autant soulever des problèmes de politique intérieure au sein du gouvernement du Niger.

3. Route Tahoua-Arlit[3] (4 800 millions de francs CFA)

Pour l'acheminement de Cotonou à Arlit des matériels importés par la SOMAIR (il faut 9 litres de carburant pour en transporter 1 litre jusqu'à Arlit), le CEA se serait contenté de quelques équipements spéciaux à réaliser au port de Cotonou et d'une piste en terre stabilisée de Parakou à Arlit. Les autorités nigériennes tiennent à saisir l'occasion offerte par l'exploitation de l'uranium pour faire réaliser d'importants travaux d'équipement routier. Le coût de la route bitumée à une voie Niamey-Agadès-Arlit s'élèverait à 4 800 millions de francs CFA.

[1] Mai Mai Gana est inspecteur d'État à l'inspection générale de l'État à la présidence de la République du Niger depuis 1966. Il est également administrateur de la société des mines de l'Aïr (Somaïr) et président du comité technique interministériel de l'uranium.

[2] Somaïr, société des mines de l'Aïr, (où se trouve Arlit) société franco-nigérienne créée en 1968 pour l'exploitation de l'uranium, voir aussi plus haut la note du 3 juillet. Au sujet de la découverte de l'uranium dans la région de l'Aïr voir *D.D.F.* 1967-I, n° 40.

[3] Tahoura. Voir la carte.

Il semble que le gouvernement du Niger demandera aux pays européens utilisateurs d'uranium, les concours financiers nécessaires pour réaliser cette route. M. Kaziende[1], ministre nigérien des Travaux Publics et des Mines, se rendra en novembre prochain à Paris, à Bonn, à Rome, puis à Bruxelles (FED[2] et BEI)[3] afin de rechercher ces concours. Cette position est encourageante, car le président Diori, il y a quelques mois, avait exprimé le souhait de faire supporter la totalité de la dépense par la seule aide française (CEA[4] et FAC[5]). Pour sa part, le CEA a déjà dépensé 500 millions de francs CFA pour des études routières.

4. Examen des concours extérieurs

L'uranium du Niger suscite à l'étranger un intérêt soutenu comme le montrent les démarches effectuées tout au long de l'année 1969 auprès du gouvernement de Niamey par les gouvernements, les organismes publics ou privés, notamment allemands, italiens et japonais. Un tel intérêt n'est pas en lui-même de nature à nous inquiéter puisque le gouvernement français a admis le principe des participations étrangères à la recherche et à l'exploitation de l'uranium du Niger. En outre, le Niger nous tient régulièrement informé des sollicitations qui lui sont adressées comme le veut la consultation réciproque confirmée par le protocole d'accord ayant institué la commission de l'uranium.

À l'issue de négociations complexes, un accord de principe a pu se faire le 1er juillet 1969 pour l'entrée dans la SOMAIR à dater du 1er octobre prochain de deux partenaires étrangers : *Urangesellschat* (URAN) et *Ente Nazionale Idrocarburi* (ENI). Le protocole d'accord paraphé par tous les intéressés y compris naturellement par le représentant de l'État du Niger prévoit une nouvelle répartition du capital de la SOMAIR :

[1] Léopold Kaziende, né en 1912, de nationalité nigérienne, instituteur, directeur d'école, professeur d'école primaire supérieure de Niamey (1944-1946) est président directeur général d'Air-Niger, administrateur d'Air-Afrique. Ministre des Travaux publics (1958-1965), il est ensuite ministre des Travaux publics, des Transports, des Mines et de l'Urbanisme depuis le 23 novembre 1965.

[2] FED, Fonds européen de développement, est l'instrument principal de l'aide communautaire à la coopération au développement aux États ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique) ainsi qu'aux pays et territoires d'outre-mer (PTOM). Ce fonds était prévu par le traité de Rome de 1957 pour l'octroi d'une aide technique et financière initialement aux pays africains encore colonisés à l'époque. Le FED ne fait pas partie du budget communautaire ; il est financé par les États membres et est dirigé par un comité spécifique.

[3] La BEI, Banque européenne d'investissement, a son siège à Luxembourg. Elle a pour but de faciliter, par l'octroi de prêts et de garanties, le financement de projets pour la mise en valeur des régions moins développées, de projets visant la modernisation ou la création d'entreprise, ou encore des projets d'intérêt commun pour plusieurs États membres.

[4] CEA, Commissariat à l'énergie atomique, créé en 1945, précédemment sous la tutelle du Premier ministre, dépend depuis juin 1969 du ministre du Développement industriel et scientifique (M. François Ortoli). L'administrateur général délégué du gouvernement est M. Robert Hirsch, le haut commissaire M. Francis Perrin.

[5] FAC, Fonds d'aide et de coopération, mis en place en 1959 pour appuyer, sous forme de subventions d'investissement le développement, des pays issus de l'ancien empire colonial français.

	Ancienne	Nouvelle
– Niger	20 %	16,75 %
– CEA	40 %	33,50 %
– Groupes privés français (Mokta et compagnie française des minerais d'uranium/ Pennaroya	40 %	33,50 %
– URAN et ENI	–	16,25 %

Il est probable qu'en dépit de quelques difficultés momentanées, l'accord sera définitivement conclu en novembre ou en décembre 1969 avec URAN et ENI.

Il est à noter que le représentant du CEA à Tokyo a fait part de l'intérêt extrême porté par les Japonais à une association éventuelle avec des groupes pétroliers français pour lancer au Niger de nouvelles sociétés d'exploitation.

5. Contrôle de l'uranium

La venue dans la SOMAIR de deux partenaires étrangers (URAN et ENI) pose le problème de l'exportation d'uranium hors du Niger vers des pays étrangers autres que la France. Dès lors, les Nigériens vont devenir exportateurs d'uranium, les Allemands et les Italiens se portant acquéreurs d'une partie de la production.

Le marché de l'uranium étant encore assez peu actif, on peut redouter de la part des pays africains (Niger, Gabon, RCA) des initiatives pour accélérer l'écoulement de la production provenant de leur propre territoire.

Or, il importe que la France conserve le contrôle des prix de vente afin d'éviter la conclusion de contrats à des prix inférieurs au cours mondial. Il importe aussi que nous puissions nous assurer qu'un régime de contrôle d'utilisation pacifique satisfaisant soit accepté par les gouvernements des pays acheteurs, ce qui dans certains cas peut conduire à écarter des clients éventuels. À cet égard, la politique nigérienne en matière de contrôle n'est pas définie. La politique française est elle-même à préciser dans ce domaine.

Le CEA envisage la constitution d'un comptoir qui agirait comme mandataire des producteurs, répartissant au prorata de leur apport les produits des ventes qu'il réaliserait. Une autre solution plus conforme semble-t-il, aux objectifs de la diplomatie française, serait d'autoriser le CEA à se porter acquéreur de toute la production, ce qui laisserait une latitude moindre aux gouvernements des pays producteurs.

Le gouvernement du Niger est peu au courant des problèmes posés par le contrôle des exportations d'uranium. Cette affaire sera abordée à l'occasion de la réunion du 4 septembre. Une solution pourrait sans doute être trouvée dans le cadre des accords de défense. Il s'agit en fait d'amener les Nigériens à se soumettre au contrôle de l'Agence Internationale de l'Énergie Atomique (Vienne) pour toute vente effectuée à des pays acheteurs

d'uranium, à l'exception des États de la CEE pour lesquels le contrôle est assuré par Euratom.

6. Coopération technique en matière nucléaire

Un échange de lettres intervenu le 7 juillet 1967 entre M. Schumann alors ministre de la Recherche, et le président Diori prévoit que la France apportera au Niger son aide dans le domaine des applications pacifiques de l'énergie atomique.

En mai dernier, une mission du CEA s'est rendue à Niamey. Elle a examiné les possibilités d'utiliser les sondes à neutrons pour les études d'irrigation des sols, ainsi que la désinsectisation des graines par irradiation. Il s'agit d'un programme modeste dont le coût se chiffrera à environ 170 millions de francs CFA à répartir sur 4 ans. Le président Diori attache une très grande importance à cette coopération particulière. Un financement conjoint CEA-FAC pourrait être envisagé.

(*Affaires atomiques, Niger, relations avec la France*)

129

COMPTE RENDU

Audience accordée par le Ministre
à M. Malik, Ministre des Affaires étrangères d'Indonésie

C. R. n° 228/AS. *Paris, 2 septembre 1969.*

Assistaient à l'entretien :
M. Sani, Directeur des Affaires politiques[1]
M. Askari, Ambassadeur d'Indonésie[2]
M. Froment-Meurice[3]

M. Schumann[4] : Je suis très heureux de vous accueillir à un moment où les relations entre nos deux pays se développent de façon particulièrement

[1] M. Anwar Sani a été deuxième secrétaire près l'ambassade d'Indonésie à Paris en 1950-1951. Il a poursuivi sa carrière diplomatique au Caire, à Pékin, à New Delhi, est revenu en poste à l'administration centrale, au ministère indonésien des Affaires étrangères, depuis 1964. Il a poursuivi son ascension en devenant le chef de Cabinet du Ministre en 1965, puis le directeur des Affaires politiques depuis 1966.

[2] Le général Raden Harry Askari, ancien commandant en chef de la 3e région militaire de l'Indonésie de l'Est, dont le siège est à Macassar, est ambassadeur d'Indonésie à Paris depuis le 17 avril 1969. Pour un *curriculum vitae* voir les dépêches de Djakarta nos 639/AS et 25/AS, respectivement des 21 octobre 1968 et 14 janvier 1969, non publiées.

[3] M. Henri Froment-Meurice est directeur d'Asie-Océanie au Département depuis mars 1969.

[4] M. Maurice Schumann est ministre des Affaires étrangères depuis le 22 juin 1969.

satisfaisante. Mais il y a toujours plus à faire, et vous me trouverez toujours disposé à vous y aider.

M. Malik[1] : Je vous remercie de cette occasion de vous rencontrer dans le cadre de ma visite en Afrique[2]. Il n'y a pas de problèmes sérieux entre nos deux pays, mais je souhaite profiter de ma présence pour échanger des vues avec vous dans l'intérêt de nos relations.

Je voudrais tout d'abord vous informer des résultats de ma visite en Afrique. Nous avions négligé la plupart de ces pays d'Afrique Noire. Nous n'avons eu, jusqu'à présent, de relations qu'avec le Ghana et la Guinée. Aussi mon premier but, cette fois, était de visiter de nouveaux pays : le Niger, le Dahomey, la Côte d'Ivoire, le Libéria. Nos relations avec la France étant très bonnes, il me paraît bon que dans le cadre de celles-ci nous ayons des rapports accrus avec ces pays d'Afrique. Par exemple le Niger : celui-ci a exprimé le désir de coopérer avec l'Indonésie, surtout dans le domaine de la santé. Il y a peut-être une possibilité d'avoir une telle coopération par l'intermédiaire de la France avec ces pays francophones.

Le deuxième but de ma visite était de les informer sur l'Indonésie, et en particulier sur le problème des minorités et de l'Irian Occidental. Dans le passé, ces pays n'avaient peut-être reçu que des informations unilatérales, notamment en provenance des Pays-Bas. Nous avons donc pu les informer de l'application de l'accord de New York[3]. Dans l'opinion de beaucoup d'Africains il y a une différence entre l'Irian Occidental et l'Indonésie. Nous avons voulu les convaincre du contraire. Maintenant va s'ouvrir une dernière phase, lorsque U Thant va soumettre son rapport à l'Assemblée générale[4]. À mon avis, il n'y aura pas de difficultés surtout parce que nos relations avec les Pays-Bas sont très bonnes. Lorsque le rapport sera devant l'Assemblée, les choses devraient aller bien car il n'est pas question de voter sur la réalisation de l'accord de New York.

Nous apprécions l'attitude de la France, et nous espérons qu'à la prochaine session elle pourra nous aider à atténuer les débats et les discours.

Je voudrais maintenant vous parler du Vietnam. Je crois que le point de vue de l'Indonésie ressemble beaucoup à celui de la France. Nous l'avons exposé au président Nixon, au cours de sa visite à Djakarta. Nous avons dit que la question du Vietnam devait être résolue de façon pacifique. Je crois

[1] M. Adam Malik est ministre des Affaires étrangères d'Indonésie depuis mars 1966.

[2] L'évocation du problème de l'Irian Barat (ou Nouvelle-Guinée occidentale) aux Nations Unies préoccupe le gouvernement de Djakarta et provoque la tournée africaine de M. Adam Malik en août et septembre 1969 afin d'exposer l'historique de la question et les conditions générales régnant dans cette région. L'enjeu en est le rattachement définitif de ce territoire à l'Indonésie.

[3] L'accord de New York est un document négocié par les États-Unis au nom du gouvernement indonésien en 1962 pour le transfert de souveraineté de la Nouvelle-Guinée occidentale à l'Indonésie. Cet accord a été préparé par les États-Unis dans le secret et sans le consentement des peuples de Nouvelle-Guinée occidentale. Il fut obtenu le 31 juillet 1962 et signé le 15 août 1962. La souveraineté de cette province est transférée à l'Autorité exécutive temporaire des Nations Unies le 1er octobre 1962 (résolution 1752) avant son incorporation à l'Indonésie le 1er mai 1963.

[4] Le rattachement définitif de la Nouvelle-Guinée occidentale à l'Indonésie doit faire l'objet d'un vote et de débats devant l'Assemblée générale des Nations unies vers la mi- novembre.

que les États-Unis ont compris notre attitude, d'autant que l'Indonésie n'est pas partie à la guerre et qu'elle n'en tire aucun profit. Du côté américain on nous a posé la question : le retrait ne met-il pas en danger la région autour du Vietnam ? À notre avis, cette question n'est pas une question qui concerne les États-Unis, mais la région elle-même. Si tous les Vietnamiens veulent devenir communistes, alors il n'y a rien à faire.

Mon impression est que les États-Unis sont prêts à se retirer, mais qu'ils veulent maintenir le gouvernement actuel de Saigon. Il y a peut-être, toutefois, la possibilité qu'ils acceptent un gouvernement de coalition. Ils nous ont demandé notre avis. Nous avons dit que nous acceptons tout gouvernement qui aura le soutien du peuple vietnamien. En ce qui concerne la réunification du Nord et du Sud nous avons dit que si les Vietnamiens désirent l'unité, il fallait l'accepter. Mais les États-Unis craignent qu'après la réunification, la position du Laos et du Cambodge soit en danger. Pour neutraliser leur crainte alors les États-Unis devraient rester, et augmenter leurs troupes. Les États-Unis ont exprimé leur crainte également en ce qui concerne la Thaïlande. Nous avons dit que nous étions favorables à une coopération régionale dans l'Asie du Sud-Est, y compris la Thaïlande. À notre avis, même si les États-Unis se retirent, cela ne veut pas dire que les pays de la région Sud soient automatiquement en danger parce que nous croyons que le danger est dans le domaine des activités subversives. La question est donc celle de la capacité des pays à y résister. Si les troupes américaines en Thaïlande diminuent, les Thaïlandais seront forcés de se renforcer eux-mêmes. Les Américains voient la question du point de vue de la guerre ; ils ne la voient pas du point de vue de la résistance à organiser par le peuple lui-même. C'est pour ça que nous avons dit aux Américains qu'ils devaient d'abord aider ces pays afin qu'ils aient une économie plus forte et par conséquent un pouvoir de résistance accru. Je me demande si notre point de vue a eu une certaine influence sur la nouvelle attitude des États-Unis à l'égard du Vietnam et de l'Asie du Sud-Est.

Je voudrais vous parler maintenant de la Chine. Comme vous le savez, nous avons toujours des relations avec Pékin. Nous nous sommes efforcés de les améliorer mais, jusqu'à présent, nos efforts n'ont pas reçu de réponse favorable de la Chine. Nous espérions, notamment après le IXe congrès du PC chinois[1], voir venir quelques signes favorables. Mais à notre regret il n'y en a pas eu.

Nous en avons parlé aussi avec le président Nixon. À mon avis il y a une possibilité pour que la politique américaine à l'égard de la Chine puisse changer. C'est l'impression que j'ai eue. Mais les Américains m'ont exposé leurs difficultés avec Taiwan. Nous avons dit qu'elles pouvaient être surmontées, et qu'en ce qui concernait la position de Taiwan au sein des Nations unies, si celle-ci acceptait Pékin à l'ONU, alors il pourrait y avoir une solution. Mais il nous semble que les États-Unis voient de grandes difficultés à régler la question aussi longtemps que Tchang Kaï Chek vivra.

[1] Le IXe congrès du parti communiste chinois s'est déroulé du 1er au 24 avril 1969. Se reporter à la dépêche de Pékin n° 345/AS du 2 mai 1969, non publiée.

En ce qui concerne nos relations avec le Japon et les pays occidentaux, elles sont bonnes et nous espérons qu'elles continueront à l'être.

Quant à nos rapports avec les pays de l'Est et l'URSS, ils sont normaux et bons. Toutefois il n'y a pas d'assistance nouvelle soviétique à l'Indonésie. La raison en est politique : nous avons banni le PC indonésien. Dernièrement, il y a eu une évolution dans l'attitude de l'URSS[1], et une délégation économique soviétique se trouve actuellement en Indonésie[2]. De notre côté, nous espérons de nouvelles possibilités de coopération avec l'URSS.

Actuellement, nous nous préoccupons surtout du développement économique du pays. Il y aura bientôt à Paris une rencontre des pays qui nous aident. Nous espérons que la France pourra jouer un rôle beaucoup plus actif qu'auparavant, et que son assistance ira en s'augmentant. Sans doute nous réalisons les actuelles difficultés économiques et financières de votre pays. Mais nous espérons que malgré tout il vous sera possible de reconsidérer le montant de votre aide à l'Indonésie. Nous sommes heureux de constater que les activités françaises privées se développent. Bref, je le répète, nous souhaitons une augmentation de la coopération avec la France.

M. Schumann : Je vous remercie de ce tour d'horizon, et je vais m'efforcer de vous répondre aussi précisément que possible. Au reste, dans la plupart des cas, je constate notre accord.

Au sujet de l'Irian, je veux vous dire que l'Indonésie mérite un satisfecit. La résolution de New York a été appliquée comme elle devait l'être. Les règles du contrôle international ont été appliquées. La France souhaite avoir l'occasion, lors de la prochaine Assemblée générale des Nations unies, de vous le manifester.

Il y a toutefois encore une difficulté que vous aurez peut-être contribué à aplanir. Vous savez quelles sont nos relations privilégiées avec les pays d'Afrique, et comment le général de Gaulle les a conduit vers l'indépendance dans la liberté et la liberté dans l'indépendance. Il y a, ou du moins il y avait, quelques réserves de leur part que je signale sans les reprendre à mon compte. Tout d'abord ces pays critiquaient l'emploi d'un suffrage à 2 degrés, ensuite ils préféraient attendre avant de décider afin de voir si le peuple papou ne pourrait pas s'exprimer en faveur d'une autre solution.

Je me concerterai de nouveau avec nos partenaires africains. Mais, personnellement, je pense qu'il faut donner acte à l'Indonésie de sa loyauté, et que nous infléchissions tous ensemble notre attitude. Pour conclure, nous essaierons de vous aider.

[1] Se reporter à la dépêche de Djakarta n° 397/AS du 21 juin 1969, analysant les premiers signes de dégel des relations entre l'URSS et l'Indonésie.

[2] La mission économique soviétique a séjourné trente-cinq jours en Indonésie. Le communiqué conjoint, publié le 1er octobre, se borne à indiquer que les discussions ont porté essentiellement sur le règlement des dettes indonésiennes (700 millions de dollars $), l'achèvement des projets en cours, le développement des relations commerciales. Voir les dépêches d'actualité de l'ambassade de France en Indonésie, nos 20, 21 et 26 /DA-DE des 22 septembre, 3 octobre et 24 décembre 1969, non publiées.

À propos du Vietnam, je constate notre accord. Je voudrais vous dire ceci qui est important. On a pu avoir l'impression que les États-Unis, en raison de leur puissance, étaient insensibles aux arguments de leurs amis. L'expérience a démontré que cela n'était pas exact. Par exemple, notre politique d'indépendance européenne a été longtemps considérée comme un défi par les États-Unis. Aujourd'hui ils l'approuvent, et ils comprennent qu'à long terme elle est conforme à leurs intérêts. Il leur est plus difficile, certes, de tenir compte de ces avis pour le Vietnam parce qu'ils y sont profondément engagés et que leur prestige est en cause. Il faut reconnaître, d'autre part, qu'on ne fait pas toujours de l'autre côté tout ce qu'on pourrait faire pour les aider à changer de position. Au reste je dis cela comme un fait objectif car nous avons de bons rapports avec le Front et Hanoï. Bref, pour bien vous exprimer ma pensée, je crois qu'il ne faut pas spéculer sur un effondrement du moral américain pour précipiter leur retrait.

La France est le pays hôte de la Conférence. Ma porte est ouverte à tous ceux qui le souhaitent. Nous n'avons pas d'autre intérêt que la paix, et pas d'autre préférence que son rétablissement.

À ce sujet, nous avons eu une idée que nous n'avons pas présentée car nous ne voulons pas le faire si elle n'a pas de chance d'être suivie. Il s'agirait de faire organiser les élections sous l'autorité d'un corps qui serait entièrement indépendant et du gouvernement de Saigon et du GRP.

Je suis d'accord avec vous pour penser que c'est une erreur de poser le problème du communisme comme s'il n'y avait pas de communistes, des dissensions entre eux et un désir d'indépendance parmi eux. Les États-Unis ont de bonnes relations avec la Roumanie et la Yougoslavie. L'on pourrait imaginer, grosso modo, un Vietnam dont le Nord serait de type roumain, et le Sud de type yougoslave et que la paix soit rétablie dans ces conditions.

Pour le moment nous ne pouvons prendre d'initiative. Mais nous guettons le moment de rapprocher les points de vue et, si l'occasion se présente d'échanger des idées avec vous et de joindre nos efforts, nous en serions d'accord.

J'approuve enfin ce que vous avez dit sur la Chine. Mon impression est que les États-Unis cherchent à renouer le dialogue avec Pékin. Ils ne veulent pas entrer dans une alliance avec le plus vieux des pays communistes contre le plus jeune. Peut-être est-ce la raison pour laquelle les Russes sont moins pressés d'avancer sur la voie d'une négociation avec les États-Unis. En tout cas, pour les grands pays d'Asie, la sagesse c'est une politique d'équilibre et de neutralité.

Quant aux problèmes bilatéraux, tels qu'ils se posent à la veille de la réunion des pays donateurs, comme vous l'avez dit, nous traversons des difficultés et une période d'austérité. Mais cela ne nous empêche pas de comprendre notre devoir envers les pays amis, et donc envers l'Indonésie. Une négociation va s'engager. Elle portera sur l'ensemble de notre aide, et je pense que cette aide pourra être majorée. Vous me permettrez de ne pas

citer de chiffre aujourd'hui ; mais je vous demande de retenir l'intention générale que j'ai exprimée devant vous.

M. Malik : Je vous remercie vivement de cet exposé. En ce qui concerne les relations bilatérales j'en informerai le président Suharto.

Les deux ministres, après avoir constaté qu'ils se rencontreraient dans quelques jours à New York, prennent congé l'un de l'autre à 18 heures.

(*Secrétariat général, Entretiens et Messages, juillet-octobre 1969, n° 38*)

130

M. Brunet, Directeur des Affaires économiques et financières au Département,

à M. Cuvillier[1], Directeur adjoint du cabinet du Ministre des Affaires étrangères.

L. *Paris, 2 septembre 1969.*

Nous avons déjà eu l'occasion de parler du projet d'origine allemande de réunions régulières des fonctionnaires français et allemands des ministères de l'Agriculture[2]. Je n'y suis pas favorable pour les raisons suivantes :

1. Les fonctionnaires français et allemands se rencontrent très fréquemment et jusqu'à 4 fois par mois si l'on tient compte des réunions souvent bimensuelles du Conseil des Ministres de l'Agriculture entre lesquelles s'intercalent les sessions du Comité spécial agricole.

2. Depuis 7 ans que la politique agricole commune existe, il n'a pas été jugé nécessaire de prévoir de telles réunions bilatérales ; si on en acceptait le principe maintenant, cela voudrait dire que les fonctionnaires français de la rue de Varenne[3] seraient hors de leurs bureaux une bonne dizaine de jours ouvrables par mois, ce qui n'est pas souhaitable. Les fonctionnaires des Finances, du SGCI[4], demanderaient, non sans justification, d'assister aux réunions ; nous devrions nous-mêmes formuler la même demande.

[1] Philippe Cuvillier, conseiller des Affaires étrangères, directeur adjoint du cabinet du ministre des Affaires étrangères depuis juin 1969.

[2] Dans son télégramme n°s 3449 à 3452 du 25 juillet 1969, non reproduit, l'ambassadeur de France à Bonn rapporte que : « Au cours d'une réception à ma résidence, le D[r] [Fritz] Neef, secrétaire d'État au ministère fédéral de l'Agriculture [du 31 janvier 1968 au 21 octobre 1969] a beaucoup insisté auprès du ministre conseiller et de l'attaché agricole sur une idée qui lui tient à cœur. Il voudrait voir désigner du côté allemand et du côté français, deux fonctionnaires jouissant de la confiance totale de leurs ministres respectifs pour, à l'écart de toute publicité, se pencher sur les problèmes agricoles de l'Europe. Le but serait, après des travaux dégagés de tout formalisme, et qui iraient au fond des choses, de parvenir sur un certain nombre de questions à des idées communes qui pourraient ensuite servir de base aux deux gouvernements lors des discussions au Conseil des ministres de Bruxelles et à la Commission. »

[3] Le ministère français de l'Agriculture est situé 78 Rue de Varenne dans le VIIe arrondissement de Paris.

[4] Créé en 1948 par un décret du ministre des affaires étrangères, Robert Schuman, portant création du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne, le

3. Enfin et surtout, les discussions sur la politique agricole sont en train de devenir des discussions de politique financière, pour ne pas dire des discussions politiques tout court. On pourrait à la rigueur soutenir que les fonctionnaires français et allemands pourraient avec profit discuter de questions techniques telles que le marché du vin ou peut-être celui du tabac ; mais ceci pourrait tout aussi bien avoir lieu en marge des réunions de Bruxelles. Par contre, il ne saurait être question que des fonctionnaires du seul ministère de l'Agriculture discutent du règlement financier, ni même de la maîtrise de la production agricole.

De tout ceci il résulte qu'au cours des mois à venir et compte tenu de l'extrême importance de l'enjeu, il faut non pas donner un champ d'action accru aux fonctionnaires du ministère de l'Agriculture, mais au contraire les tenir en lisière.

Je me demande s'il ne faudrait pas que le Ministre dise au président de la République que l'unité d'action de notre diplomatie est plus nécessaire que jamais au cours des mois à venir : la négociation aura lieu soit au sein du Conseil des ministres élargi aux ministres de l'Agriculture et des Finances, soit entre fonctionnaires des ministères des Affaires étrangères.

(*DE-CE, Coopération économique, 1967-1975*)

131

M. ALPHAND, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

à M. DE SAINT-LÉGIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À SANTIAGO DU CHILI.

T. n°s 226 à 229. *Paris, 3 septembre 1969, 18 h. 50.*

Je me réfère à vos télégrammes 311[1] et 331[2].

Le Département a pris connaissance avec intérêt de vos télégrammes cités en référence. Il convient tout d'abord de rappeler à vos interlocuteurs que, conformément aux instructions que vous avez reçues lorsque vous êtes arrivé à Santiago[3], vous leur avez affirmé que la France désirait continuer à coopérer dans tous les domaines avec le Chili et à développer encore cette coopération dans la mesure du possible.

SGCI avait initialement pour mission de coordonner le travail des administrations françaises impliquées dans l'effort de relèvement économique entrepris avec le plan marshall. Avec la création des trois Communautés européennes (CECA, CEE et Euratom), les compétences du comité interministériel ont progressivement évolué au cours des années cinquante, le SGCI étant chargé d'examiner toutes les questions relatives aux relations entre les autorités françaises et ces Communautés.

[1] Le télégramme de Santiago n°s 311 à 318 du 14 août est publié ci-dessus.

[2] Le télégramme de Santiago n°s 331 à 338 du 25 août est reproduit ci-dessus.

[3] Se reporter à la note du Département, intitulée : *Instructions pour l'ambassadeur de France au Chili*, datée du 2 avril 1969, publiée dans *D.D.F.* 1969-I.

Dans sa déclaration au Parlement, le 26 juin, le Premier ministre français déclarait que « notre attention se portera sur les pays qui ont manifesté, manifestent et manifesteront le désir d'avoir des rapports plus étroits avec la France, et en particulier les pays d'Amérique latine »[1]. Nous avons donné de nombreux gages de notre amitié au Chili qui est d'ailleurs le principal pays d'Amérique du Sud à avoir bénéficié, dans les dernières années, d'importants prêts gouvernementaux français[2].

Bien qu'il nous soit arrivé d'éprouver des déceptions dans les relations entre les deux pays[3], nous désirons continuer à développer nos bonnes relations sur tous les plans, y compris le plan politique. À cette fin, il n'apparaît pas qu'une conférence sur les relations entre l'Amérique latine et le reste du monde, dont parle M. Valdès, constitue une suggestion vraiment réaliste. En revanche, il est essentiel que le dialogue se poursuive et s'élargisse entre les deux pays, et notamment que vous ayez vous-même, de façon fréquente, des échanges de vues sur les grands sujets de la politique internationale avec vos interlocuteurs, dans la mesure où ceux-ci s'intéresseront eux-mêmes à ces sujets.

Vous pouvez également rappeler à M. Valdès que le gouvernement français étudie le projet d'une visite que le secrétaire d'État aux Affaires étrangères, M. de Lipkowski[4], ferait à Santiago vers le mois de novembre à l'occasion de la réunion de la Commission mixte franco-chilienne[5].

Lors de cette visite, il pourrait être porteur d'un message adressé par M. Pompidou à M. Frei[6], qui serait rendu public et enregistrerait, pour s'en féliciter, les progrès réalisés par la communauté économique andine.

(*Amérique 1964-1970, Chili, relations politiques avec la France, 1969, nº 59*)

[1] Le 26 juin, M. Chaban-Delmas, Premier ministre, présente le nouveau gouvernement devant l'Assemblée nationale et y fait une déclaration dont le texte est publié dans : *La politique étrangère de la France,* Textes et Documents, 1er semestre 1969, p. 179 et 180.

[2] Le premier protocole financier du 8 février 1966 prévoyait l'octroi par la France d'un crédit global de 250 millions de francs, dont un prêt gouvernemental de 53 millions. Le protocole du 5 novembre 1968 prévoit l'octroi par la France de 160 millions de crédit, dont 38 millions de prêt gouvernemental. Les détails de ce dernier protocole font l'objet d'une note préparée en vue de la réunion de la Commission mixte franco-chilienne qui doit se réunir à Santiago du 25 au 29 novembre 1969 et archivée dans le dossier *Amérique 1964-1970, Chili, nº 64.*

[3] Allusion à la décision relative à la construction au Chili d'un réacteur nucléaire de recherche d'une valeur d'environ dix millions de francs qui a finalement fait l'objet d'un accord avec la Grande-Bretagne. Se reporter aux *Instructions pour l'ambassadeur de France au Chili*, objet d'une note datée du 2 avril 1969 et publiée dans *D.D.F.* 1969-I.

[4] M. Jean de Lipkowski, conseiller des Affaires étrangères, est nommé secrétaire d'État aux Affaires étrangères le 12 juillet 1968 et confirmé le 22 juin 1969 dans le gouvernement de M. Jacques Chaban-Delmas.

[5] La réunion de la Commission mixte franco-chilienne se tient à Santiago du 25 au 29 novembre.

[6] Un message du président Pompidou, daté du 18 novembre 1969, est remis au président Frei par M. de Lipkowski.

132

NOTE
DE LA DIRECTION D'AFRIQUE DU NORD

Évolution de la situation en Libye et ses répercussions à l'étranger

N. *Paris, 3 septembre 1969.*

I. Au cours d'un entretien téléphonique direct avec la direction d'Afrique du Nord, en fin de matinée, notre chargé d'Affaires en Libye[1] a pu donner les indications suivantes sur la situation en Libye, ou du moins à Tripoli :

– L'état général des choses demeure sensiblement inchangé par rapport aux informations transmises la veille par télégramme[2] : la ville est parfaitement calme en dépit de quelques coups de feu tirés en l'air ou à blanc, mais les communications privées intérieures et avec l'extérieur sont toujours coupées et la circulation strictement limitée, pendant les heures de couvre-feu, aux porteurs de sauf-conduits (quatre par ambassade).

– Il n'a pas encore été formé de gouvernement et les seuls interlocuteurs des missions étrangères à Tripoli sont les deux officiers « représentants » du Conseil de la Révolution, organisme dont on ne connaît pas les membres.

– Aux termes d'un communiqué officiel lu à la radio libyenne[3], les gouvernements qui n'auront pas protesté par le retrait de leurs missions diplomatiques contre la communication faite à Benghazi à leurs représentants officiels locaux concernant la mise en place d'un nouveau régime en Libye, seront réputés avoir reconnu celui-ci.

II. En fin de matinée, notre ambassade à Londres a fait savoir au Département, que le *Foreign Office* l'avait informée de la visite à Londres de M. Omar Chehli[4], conseiller privé du roi Idriss, qui a été reçu par M. Stewart[5]. L'objet de cette visite n'a pas été précisé officiellement mais la nouvelle d'une demande d'assistance à la Grande-Bretagne n'a pas été démentie.

[1] Le chargé d'Affaires est M. José Paoli, conseiller des Affaires étrangères, nommé conseiller près l'ambassade de France à Tripoli en mars 1967.

[2] Le télégramme n°s 319 et 320, daté du 2 septembre 1969, en provenance de Tripoli, non publié, indique que la situation reste incertaine à Tripoli : l'armée n'a pas obtenu la collaboration de la police. Aucun gouvernement n'est formé, le calme règne, l'interdiction de circuler est levée de 10 h à 13 h.

[3] Le télégramme de Tripoli n°s 332 et 333, daté du 3 septembre, non publié, fait état d'un communiqué publié par la radio et ajoute que le siège du gouvernement révolutionnaire se trouve à Benghazi.

[4] Au sujet de la visite de M. Omar Chehli à Londres, voir le télégramme en provenance de Londres n°s 3394 à 3397, du 4 septembre (non publié). La Grande-Bretagne est décidée à reconnaître dans les deux ou trois jours qui viennent le nouveau régime libyen et ne songe nullement à rétablir le roi Idriss sur le trône.

[5] Michael Stewart est Secrétaire d'État pour les Affaires étrangères et le *Commonwealth* depuis 1968.

On laisse entendre au *Foreign Office* qu'en tout état de cause, le gouvernement britannique ne ferait rien sans consulter au préalable les pays à la fois intéressés et amis.

Enfin, notre ambassade a appris que M. Omar Chehli serait parti immédiatement pour Washington. Toutefois, certaines dépêches d'agence font état de son retour à Athènes. Selon une information d'agence, le Conseil de la Révolution se serait élevé assez violemment dans un communiqué diffusé par Radio Tripoli, contre « l'activité douteuse » déployée en Grande-Bretagne par M. Chehli, soulignant que « les nouveaux dirigeants libyens ne s'en sont pas pris aux personnalités de l'ancien régime », s'étonnant de constater que M. Michael Stewart ait accordé une audience à l'émissaire de l'ex-roi et ajoutant que les responsables britanniques « portent désormais toute la responsabilité de leurs contacts avec lui ».

III. Le conseiller de Presse de l'ambassade d'Italie[1] a été reçu, sur sa demande, à la direction d'Afrique du Nord en vue d'échanger avec celle-ci les informations disponibles de part et d'autre sur la situation en Libye. Il s'est référé à la demande de garantie présentée par le gouvernement tunisien à ceux de Paris et de Rome par l'entremise des représentants diplomatiques français et italien à Tunis. Le gouvernement italien souhaitait connaître la réaction du Département à la démarche tunisienne. Celle-ci, estimait-on à Rome, reflétait une crainte exagérée de répercussions possibles en Tunisie des événements de Libye[2].

Selon une dépêche de l'AFP, datée de Tunis, M. Masmoudi[3], ambassadeur de Tunisie à Paris, aurait quitté Tunis au début de l'après-midi pour rejoindre son poste, porteur d'un message du président Bourguiba au gouvernement français.

Le nouveau régime a été reconnu officiellement par les gouvernements de la RDA, du Soudan, de la Syrie, de la RAU, de l'Irak et du Sud Yémen. Le gouvernement de Bagdad en a été remercié par un message du colonel Saadeddine Abou Chouerib, qui est considéré comme le chef de la junte militaire. Ce jeune officier de 34 ans, qui a reçu sa formation militaire au Caire entre 1953 et 1956, avait été mis à la retraite anticipée en 1967 pour son action politique dirigée contre le gouvernement libyen après la guerre des « six jours ».

(*Afrique du Nord, Libye 1953-1972, Politique intérieure, coup d'État*)

[1] Le conseiller de presse de l'ambassade d'Italie à Paris est M. Francisco Cardi.

[2] Le télégramme de Tunis n°s 840 à 847 daté du 2 septembre 1969, non publié, transmet les inquiétudes exprimées à l'ambassadeur de France Jean Gueury, au sujet de la révolution libyenne. La Tunisie se trouve entourée de deux États radicaux, elle se sent isolée et menacée d'un coup de force venant soit de l'extérieur, soit plus vraisemblablement de l'intérieur. M. Turki, directeur des Affaires politiques au Secrétariat d'État tunisien aux Affaires étrangères, exprime le vœu de voir garantir par l'Occident l'intégrité de la Tunisie ; pour cela il convient d'obtenir l'assistance militaire et la satisfaction des demandes d'armement déjà présentées.

[3] M. Mohamed Masmoudi, ambassadeur de Tunisie à Paris depuis 1965, a une conversation avec M. de Lipkowski, secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères depuis juillet 1968. Il demande à la France d'envisager une action concertée vis-à-vis de la Libye en même temps qu'une coopération privilégiée et la livraison d'armes. Lors d'un deuxième entretien,

133

M. VIMONT, AMBASSADEUR DE FRANCE À MEXICO,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 278 à 280. *Mexico, 4 septembre 1969.*

(*Reçu* : le 5, 00 h 52).

Inauguration du métro de Mexico

La première ligne du métro de Mexico, longue de 12 km 600, dont la construction est achevée depuis le 19 juin, a été inaugurée ce matin par le président Diaz Ordaz.

La date de la cérémonie, après être demeurée longtemps incertaine, n'a été fixée qu'au dernier moment[1]. La représentation des entreprises françaises qui ont si puissamment et efficacement contribué à la conception et à la réalisation du métro[2] a pu cependant être assurée de façon brillante. M. Roger Belin, président de la RATP, M. Pierre Weil, directeur général, M. Georges Derou, directeur du métro de Paris, ont été présentés au président de la République qui les a chaleureusement remerciés pour le soin personnel avec lequel ils se sont attachés à cette œuvre exemplaire de la coopération technique et économique franco-mexicaine. Les représentants de banques et des principales firmes françaises productrices de matériel étaient également présents.

La date ayant été choisie pour coïncider avec le congrès du Métropolitain qui réunit actuellement à Mexico les directeurs des principaux métros du monde, ceux-ci ont pu étudier, avec beaucoup d'intérêt, semble-t-il, les solutions apportées par nos ingénieurs et leurs collègues mexicains à un ensemble de difficultés techniques, nées de la constitution du sol et du sous-sol de la capitale et longtemps réputées insurmontables.

J'adresserai prochainement au Département un compte-rendu plus détaillé par dépêche.

(*Amérique, 1964-1970, Mexique, n° 60*)

M. de Lipkowski rappelle la position de la France en matière de reconnaissance. Voir les deux notes adressées au Ministre le 5 septembre par M. de Lipkowski, non publiées.

[1] Selon la note du 22 septembre 1969 non reproduite, la date de l'inauguration avait été d'abord fixée au 19 juin, mais « il y eut ce jour-là simple « réception » de la ligne par le STC [Service de Transports Collectifs], qui la fit ensuite tourner à vide [...] pendant deux mois et demi. ». M. Vimont évoque des raisons politiques à cet ajournement, une opposition entre le président, Gustavo Díaz Ordaz, et le chef du département du district fédéral, M. Corona del Rosal. Une autre préoccupation du gouvernement mexicain aurait été d'« éviter que soit trop soulignée aux yeux du grand public la part prise par la France dans la réalisation du métro », expliquant la tenue de l'inauguration au même moment que la réunion à Mexico du Comité international des métropolitains, constitué des responsables des principaux métros du monde.

[2] Le métro de Mexico est entièrement sur pneus, technologie développée par la RATP à partir des années 1960 et déjà expérimentée, avec la participation d'ingénieurs français de la RATP et de Michelin, pour le métro de Montréal inauguré en 1966. Selon la note du 22 septembre 1969, le total des sommes mises par la France à la disposition du Mexique pour la construction du métro s'élève à 950 millions de francs. L'industrie française doit bénéficier dans un premier temps d'un montant total de 475 millions de francs de commandes de matériels, une soixantaine de nouvelles lignes étant prévues dans les années suivantes.

134

M. GASTAMBIDE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BUDAPEST,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 323 à 328 *Budapest, 4 septembre 1969.*

Réservé. (*Reçu* : le 5, 19 h. 23).

Entretien avec M. Szilagyi

M. Szilagyi[1] m'a fait part des appréhensions des dirigeants hongrois à l'égard de l'évolution politique de la France[2]. Il a repris devant moi des thèmes semblables à ceux qui avaient été inspirés à la presse et qui ont trait aux conséquences de la dévaluation[3], aux difficultés possibles du gouvernement avec la majorité parlementaire, ainsi qu'à l'orientation de notre politique extérieure (ma dépêche 615/EU du 4 septembre 1969). À un moment où l'Union soviétique éprouve de graves difficultés, les Hongrois aimeraient aussi pouvoir entretenir des relations plus confiantes avec un pays occidental[4] et, jusqu'à présent, ils avaient fait des efforts certains pour se rapprocher de nous. Ils se demandent maintenant si les conséquences de la dévaluation ne vont pas nous amener à nous tourner davantage vers les États-Unis. Ils craignent d'autre part, qu'un renforcement de nos liens avec l'Allemagne fédérale et les membres du Marché commun ne nous conduisent à abandonner la conception de la grande Europe[5] au profit de celle de l'Europe occidentale. Ils n'expriment encore que des doutes mais voudraient beaucoup être rassurés sur la constance de notre politique à l'égard des pays de l'Est.

C'est peut-être pour cette raison que mon interlocuteur est demeuré sur la réserve[6] lorsque je l'ai interrogé sur la date à laquelle il serait en mesure de faire connaître la réponse hongroise à la démarche que j'avais effectuée le 24 juillet à propos des échanges de vues sur la sécurité européenne (mon télégramme no 245).

[1] Bela Szilagyi, directeur financier des mines de charbon (1946), directeur des industries textiles (1948), conseiller commercial près l'ambassade de Hongrie en Inde (1950), directeur des échanges internationaux (pays occidentaux) au ministère du Commerce extérieur (1952), ministre près l'ambassade de Hongrie au Royaume-Uni (1959-1963) et vice-ministre des Affaires étrangères depuis 1963.

[2] Depuis l'élection à la présidence de la République de Georges Pompidou le 15 juin 1969 et la formation du cabinet Chaban-Delmas.

[3] Le 8 août 1969, la France dévalue sa monnaie de 11,1 %, dévaluation dont l'origine remonte au choc salarial de mai-juin 1968 et à son impact sur l'équilibre extérieur de la France. Cette dévaluation, la huitième depuis la Seconde Guerre mondiale, a donné lieu à une série de rebondissements dramatiques depuis la crise monétaire de novembre 1968 : rejetée le 23 novembre 1968, elle a lieu neuf mois plus tard, quelques semaines après l'élection de Georges Pompidou. L'opération s'accompagne d'un plan de mesures contre l'inflation.

[4] *Note marginale du lecteur du document* : « Qu'est-ce qu'il veut dire exactement ? ».

[5] *Note marginale du lecteur du document* : « Ce n'est pas la réaffirmation à la soviétique de la solidarité socialiste qui y aidera ».

[6] *Note marginale du lecteur du document* : « Au contraire ».

En ce qui concerne la Tchécoslovaquie M. Szilagyi m'a tenu des propos favorables à M. Husak[1] qui, a-t-il rappelé, a passé plusieurs années en prison du temps de Novotny[2] et qui, selon mon interlocuteur, ne souhaite nullement revenir à une politique dogmatique. Les Hongrois du reste le comparent volontiers à Kadar et rappellent tous les reproches qui ont été adressés à ce dernier après les événements de 1956.

Nous avons ensuite parlé de M. Dubcek[3]. D'après le vice-Ministre, l'ancien premier secrétaire tient son sort entre ses propres mains. Il a commis des erreurs, caché certaines informations à ses collègues, il doit donc reconnaître ses torts et son autocritique. M. Szilagyi a paru assuré que, s'il en était ainsi rien de mauvais[4] ne pourrait lui arriver, laissant entendre que, dans le cas contraire, des mesures pourraient être prises à son encontre.

Enfin, mon interlocuteur s'est montré très inquiet de la situation à la frontière russo-chinoise[5]. Il a naturellement énergiquement démenti tout projet agressif de la part des Soviétiques, ajoutant qu'il ne pensait pas que les deux parties en viendraient à une guerre ouverte, mais il n'a pas dissimulé qu'à ses yeux l'affaire était très grave et que la tension pourrait durer des années.

(*Europe, Hongrie, 1961-1970, relations avec la France, 1969*)

[1] Gustav Husak, Slovaque, adhère au parti communiste tchécoslovaque en 1933. En 1944, il est l'un des *leaders* de la résistance contre les nazis et le gouvernement fasciste de Tiso. Après la guerre, il est membre du gouvernement slovaque et du parti communiste tchécoslovaque. En 1950, victime des purges au sein du parti, il est condamné à la prison à vie, libéré en 1963 et réintégré au sein du parti dans le cadre du processus de déstalinisation. D'avril à décembre 1968, il est vice-Premier ministre dans le gouvernement d'Oldrich Cernik et du 28 août 1968 à 1969, premier secrétaire du parti communiste slovaque. Après l'éviction d'Alexandre Dubcek du poste de premier secrétaire du comité central du parti communiste tchécoslovaque, le 17 avril 1969, Gustav Husak le remplace et dirige la politique de « normalisation » voulue par Leonid Brejnev.

[2] Antonin Novotny, ouvrier mécanicien, adhère au parti communiste tchécoslovaque en 1921. Pendant la Seconde Guerre mondiale, il participe aux activités de la résistance communiste, arrêté en 1941, il est interné au camp de Mauthausen jusqu'en 1945. Secrétaire du parti à Prague jusqu'en 1951, membre du comité central jusqu'en 1968, il est le président de la Tchécoslovaquie de 1957 à 1968.

[3] Alexandre Dubcek, secrétaire général du parti communiste tchécoslovaque en janvier 1968, partisan du « socialisme à visage humain », artisan du « printemps de Prague », est contraint de signer un compromis avec Moscou après l'entrée des chars des troupes du pacte de Varsovie, le 21 août 1968. Il doit démissionner le 17 avril 1969, mais reste président du Parlement jusqu'en octobre 1969.

[4] *Note marginale du lecteur du document* : « Qu'est-ce à dire ? »

[5] Allusion aux incidents frontaliers entre la République populaire de Chine et l'URSS qui se sont produits le 2 mars 1969 sur l'Oussouri, affluent de l'Amour, au sud de Khabarovsk, faisant plusieurs morts.

135

M. LOPINOT, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE *A. I.* À BAGDAD,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 581/AL. *Bagdad, 4 septembre 1969.*

L'Irak après un an de pouvoir baathiste

I. *Politique intérieure*

A. Depuis le 17 juillet 1968[1], les dirigeants baathistes ont consacré l'essentiel de leurs efforts à la consolidation du régime en recourant tour à tour à la démagogie et à la terreur.

a) Dès le 30 juillet, le Baath écarte les « aventuriers » qui, le 17 juillet, lui avaient apporté l'indispensable soutien d'une partie de l'armée. Il attend, toutefois, avant de montrer son vrai visage. Une amnistie générale des délits politiques est proclamée. Libérations et réintégrations dans la fonction publique d'opposants victimes des précédents régimes se multiplient. On vise le soutien des classes défavorisées. Des mesures sont prises pour améliorer le ravitaillement, réduire le coût de la vie, augmenter les salaires et faciliter l'accès à la propriété. Un appel est lancé aux groupes nationalistes et aux communistes pour la formation d'un Front progressiste. Il n'est pas entendu.

b) Contraint à l'isolement, le Baath lève alors le masque et recourt à tous les moyens pour réduire ses adversaires à l'impuissance. Le 17 novembre, l'ambassadeur Nasser Al Hani[2], ministre des Affaires étrangères du 17 au 30 juillet, est assassiné. Un nombre considérable de généraux et d'hommes politiques sont incarcérés sous l'inculpation de corruption ou d'espionnage. Une vague sans précédent de mises à la retraite et de mutations touche les administrations et l'armée. Celle-ci est provisoirement brisée et l'opposition décapitée. Pays en guerre contre Israël, l'Irak manifeste son activité sur le front de l'intérieur ; le mot d'ordre est « Tout pour la lutte ». Le 12 décembre est créé un « Tribunal de la Révolution » et la chasse aux sorcières commence. La communauté juive est particulièrement visée. Le 27 janvier, *la pendaison* en place publique de quinze espions dont neuf juifs marque le début d'une série d'exécutions dont le nombre dépasse aujourd'hui la cinquantaine. Les condamnés sont des comparses ; les personnalités n'ont pas encore été jugées, parmi elles les ex-Premiers ministres Taher Yahya[3] et Abdul Rahman Al Bazzaz[4]. Les arrestations se multiplient,

[1] Il s'agit du coup d'État qui amène le parti baathiste au pouvoir. Voir *D.D.F.* 1968-II, n° 58.

[2] L'ambassadeur Nasser Al Hani est nommé ministre des Affaires étrangères le 17 juillet 1968, écarté du pouvoir le 30 juillet suivant, arrêté le 10 novembre, il est assassiné le 11 novembre 1968. Voir *D.D.F.* 1968-II, n° 58.

[3] Taher Yahya est nommé Premier ministre le 10 juillet 1967. Voir *D.D.F.* 1968-I, n° 77 (note).

[4] Le Dr Abdul Rahman Al Bazzaz est Premier ministre à compter du 21 septembre 1965 jusqu'au 6 août 1966, date à laquelle il présente sa démission au général Aref, président de la république d'Irak.

apparemment au hasard. Les milieux d'affaires et les grandes familles sont surtout visées. Les communautés chiite et chrétienne sont l'objet de méfiance. La presse est au service exclusif de l'État. Une vague de xénophobie se développe. Les ressortissants américains en sont les premières victimes.

B. La confusion des pouvoirs est totale. Le Parti exerce en fait une dictature absolue.

La troisième constitution provisoire depuis la chute de la monarchie est entrée en vigueur le 21 septembre 1968. En Irak, devenu désormais un « État démocratique populaire », l'instance supérieure est le Conseil du Commandement de la Révolution, composé actuellement de cinq membres. On y retrouve les trois généraux Bakr[1], Ammash[2] et Tikriti[3], déjà au pouvoir en 1963.

Ces trois personnages « historiques » figurent parmi les membres des directions régionales et nationale du Parti Baath. Celui-ci est présent partout, y compris dans l'armée. Son action s'exerce par une police parallèle devant qui tous tremblent, y compris les ministres. Cet appareil efficace paraît être entre les mains des « jeunes », d'où multiplication de dissensions au sein du Parti, jusqu'ici dissimulées, entre les trois « grands », entre nouveaux membres et anciens, entre civils et militaires.

C. Le programme du Baath a été exposé dès sa prise du pouvoir.

a) Il prévoit, en premier lieu, la solution pacifique du problème kurde sur la base de l'accord-programme intervenu le 29 juin 1966 entre le Dr Bazzaz et Barzani[4]. Le cabinet comprend deux ministres kurdes. Une amnistie totale pour tous les faits en rapport avec les troubles du Nord, s'étendant aux déserteurs de l'armée régulière, est proclamée. Une université est créée à Suleimaniya. Une fête nationale kurde est instituée. Mais, connaissant l'adversaire depuis la répression sanglante de 1963, Barzani ne mord pas à l'appât. Les ministres kurdes ne rejoignent pas Bagdad. Le Baath affiche alors son intention de jouer avec l'appui de Talabani[5], adversaire personnel de Barzani, la carte du progressisme comme base de l'unité nationale. Une personnalité talabaniste entre au Cabinet. Les incidents se multiplient alors entre les partisans de Barzani et ceux de Talabani, appuyés par les mercenaires kurdes incorporés dans l'armée.

[1] Le général Hassan El Bakr, président de la République d'Irak depuis le 17 juillet 1968, exerce en outre à compter du 1er août 1968 les fonctions de président du Conseil de la Révolution et de commandant en chef de l'Armée ; il est le chef de l'aile droite du parti *baath*.

[2] Le général Saleh Mahdi Al Ammash est vice-président du Conseil de la Révolution et ministre de l'Intérieur dans le cabinet Bakr depuis le 1er août 1968.

[3] Le général Hardan Abdul Ghaffar Al Tikriti est, depuis le 17 juillet 1968, chef d'état-major général des Forces irakiennes et commandant des Forces aériennes par intérim.

[4] L'accord est conclu entre le docteur Al Bazzaz, Premier ministre d'Irak et le mollah Barzani, chef kurde irakien en lutte avec sa tribu contre le pouvoir central de Bagdad ; voir *D.D.F.* 1967-II, nº 300.

[5] Jamal Talabani, opposé au mollah Barzani et exclu du parti démocrate kurde, est un chef kurde soutenu par l'armée irakienne.

Le 11 novembre, le journal *Al Taakhi*, porte-parole de fait de Barzani, est suspendu. Radio Kurdistan reprend ses émissions. Des unités régulières sont attaquées. En mars, un audacieux attentat endommage assez gravement les installations pétrolières de Kirkouk. Un pont sis à vingt kilomètres au sud de Kirkouk est détruit. L'Iran apporte un soutien accru aux rebelles. Un tiers de l'armée est retenu dans le Nord. Elle ne sort guère des villes et des camps que pour de rapides expéditions punitives. La zone échappant au pouvoir central s'est élargie. Aucun espoir de compromis n'apparaît possible tant que le Baath, partisan d'un nationalisme arabe étroit et fanatique, demeurera au pouvoir.

b) Le second objectif est la mise en œuvre d'une politique pétrolière indépendante. En effet, rien n'est encore changé en fait depuis la chute de la monarchie. Le seul pétrole exporté l'est par l'IPC[1], qui assure ainsi un tiers des recettes du budget ordinaire, 80 % du budget d'investissements et 4/5 des ressources en devises. Force est donc de la ménager. Les arrangements intervenus jusqu'ici entre l'Irak et les compagnies n'en sont pas moins d'importance secondaire et apparaissent comme des « cadeaux » que l'on ne refuse pas. Seul le dernier, qui assure à l'Irak un revenu supplémentaire de 2 800 000 dinars au titre des droits portuaires, s'inscrit à l'actif des dirigeants actuels, qui refusent tout arrangement incompatible avec la fameuse loi 80[2].

L'INOC[3] a été réorganisée et soumise étroitement au contrôle du pouvoir. L'exploitation directe de toutes les ressources minières lui est confiée. En fait, l'activité de la compagnie se bornera pendant longtemps à la recherche de moyens de financement, de collaboration technique et surtout de débouchés. Un accord a été signé avec la Pologne pour l'exploitation de soufre de Mishraq tandis que l'URSS apportera son aide à l'exploitation de Nord-Roumeilah[4]. Pour ce dernier gisement, la porte demeure cependant ouverte à d'autres participations, notamment en vue de trouver des débouchés au pétrole « national ».

c) La *réforme agraire* constitue le troisième objectif du Parti. De nouvelles terres ont été distribuées aux paysans et leurs organisations coopératives encouragées. En l'absence de plan d'ensemble et en raison des erreurs accumulées depuis dix ans, la situation des paysans ne s'est guère améliorée et le mouvement d'émigration vers les villes se poursuit.

d) Pour les dirigeants baathistes, comme pour leurs prédécesseurs, l'armée constitue le fondement du régime, d'où le souci du Parti d'y placer des hommes à sa dévotion et d'en écarter les virtuels opposants. Le corps des officiers supérieurs, dans son ensemble, n'en reste pas moins hostile à un pouvoir politique qui le confine dans les casernes. Il attend son heure. Les

[1] IPC ou *Irak Petroleum Company* est un consortium dont le siège est à Londres.

[2] La loi n° 80 remonte à 1961, elle annule le droit des concessionnaires de l'IPC (détenus depuis 1925) à l'exception de ceux portant sur les gisements déjà en production. *D.D.F.* 1968-I, n° 267.

[3] INOC est la compagnie nationale irakienne des pétroles.

[4] Roumeïla-Nord, près de Kirkouk, possède des gisements de soufre. Voir *D.D.F.* 1967-II, n° 261, *D.D.F.* 1968-I, n° 161.

unités les plus attachées au régime demeurent à proximité de la capitale. Les autres sont envoyées sur les fronts jordanien et kurde.

e) Rien n'est négligé pour inculquer à la jeunesse l'idéologie baathiste et la garantir contre le « poison » de la culture occidentale. L'université Al Hikmat et le Baghdad College, fondés et gérés par les Jésuites américains, ont été fermés et les pères étrangers expulsés.

f) Sur le plan économique, l'État encourage le secteur public qui s'élargit peu à peu. La situation financière n'en demeure pas moins bonne. Les exportations du pétrole brut ont atteint en 1968 les 70 millions de tonnes. Les récoltes de blé et de riz ont été satisfaisantes. Le pays dispose d'importantes réserves en devises et sa balance des paiements est équilibrée. Pour l'exercice 1969/70, les dépenses des trois budgets : ordinaire, investissements, services autonomes, s'élèvent à 660,6 millions de dinars, les recettes à 619,9 millions. Les revenus pétroliers escomptés, dont une moitié est affectée au budget ordinaire et l'autre au budget d'investissements, sont de l'ordre de 170 millions de dinars.

II. *Politique étrangère*

a) En dépit d'une idéologie incompatible avec le communisme, les dirigeants baathistes sont de plus en plus amenés à resserrer leurs liens avec les pays socialistes, les seuls qui les soutiennent dans leur lutte contre Israël et les trusts pétroliers. L'Irak a fait ainsi siennes à peu près toutes les thèses soviétiques. Il entretient des relations diplomatiques avec le Vietnam du Nord et la Corée du Nord. Il a reconnu la RDA et le gouvernement provisoire du Sud-Vietnam et n'a renoué ni avec l'Allemagne fédérale, ni avec les États-Unis. Ses rapports avec la Chine sont réduits et empreints de quelque méfiance. Les relations avec la Roumanie ont été « suspendues » et les ambassadeurs rappelés.

Les relations avec l'URSS se développent sans enthousiasme de part et d'autre ; le désaccord persiste sur le problème kurde et l'attitude à l'égard du parti communiste ; mais, du côté soviétique, elles se poursuivent imperturbablement dans le cadre d'un plan à long terme qui néglige les péripéties : échanges de visites au niveau ministériel, séjour d'unités de la marine de guerre à Bassorah, relance spectaculaire de l'assistance technique et financière, désormais étendue au domaine pétrolier et notamment à l'exploitation de Nord-Roumeilah. Un accord de coopération en matière de pêche va faciliter aux navires soviétiques la fréquentation du Golfe. On sait que l'armée irakienne est dotée presque uniquement de matériel soviétique.

La Pologne s'est vue confier l'exploitation de soufre de Mishraq. La RDA, de son côté, a fait un grand effort financier et, sur le plan culturel, elle prend la place de l'Allemagne fédérale.

La part prise par les pays de l'Est dans la vie économique s'accroît sensiblement. Ce sont près de 80 millions de dinars de nouveaux crédits que dans les derniers six mois, ils ont consentis à l'Irak.

b) L'Irak n'en reste pas moins tributaire de l'Occident, acheteur du pétrole qui représente plus de 90 % des exportations. Il a rapidement renoué avec la Grande-Bretagne, dont la « situation spéciale » a été reconnue. Il réserve à l'Espagne une place de choix et s'attache à faire preuve envers la France d'une considération particulière, en raison de son attitude à l'égard de la question palestinienne.

c) Sur le plan régional, seules les relations avec la Turquie ne se sont pas détériorées. Avec l'Iran, l'échec des négociations engagées en février 1969 pour régler un contentieux aux aspects multiples a marqué le début d'une crise grave. En échange de la fermeture de la frontière kurde, l'Iran espérait notamment obtenir une amélioration des conditions de navigation sur le Chatt-El-Arab[1] qui lui sont imposées depuis le traité de 1937. Les Irakiens se sont montrés fermes ; ils ont pris des mesures vexatoires à l'encontre de la minorité iranienne d'Irak, déclenché une violente campagne contre la monarchie voisine, dont ils soutiennent les adversaires. Tandis que Téhéran encourage la rébellion kurde et l'opposition chiite, Bagdad cherche à raviver le particularisme de l'Arabistan. Les Irakiens viennent enfin d'interdire l'importation en Irak de tout produit iranien ou transitant par l'Iran.

d) Sur le plan arabe, les objectifs du Baath sont connus : s'imposer à l'avant-garde de la révolution et l'étendre à tous les pays frères, pour asseoir leur unité sur une base idéologique solide et faire de la nation arabe une entité puissante. Ses maladresses et ses excès accentuent son isolement. Les relations avec Damas sont mauvaises. On n'a pas perdu l'espoir à Bagdad d'y ramener au pouvoir des baathistes orthodoxes. Les dirigeants irakiens encouragent partout les mouvements « progressistes ». Leur responsabilité dans les événements de la Libye[2] paraît probable.

Sur la question palestinienne, leurs positions sont radicales : refus de la résolution du 22 novembre 1967[3] et de toute résolution de compromis ; appel à la lutte populaire armée ; appui total aux commandos. La présence d'unités irakiennes sur le front oriental tend à prouver leur détermination à participer effectivement à l'affrontement avec Israël.

Cette attitude, à quoi s'ajoutent des différends liés à des problèmes intérieurs, ne facilite pas les rapports avec les autres pays arabes. Les relations avec le Caire sont froides. Les pronassériens irakiens sont encore sous les verrous. Avec Beyrouth, on approche de la rupture : les ressortissants irakiens viennent d'être invités, sous peine de sanction, à quitter le Liban dans les 48 heures. Quant aux régimes « réactionnaires » : Arabie Saoudite, Jordanie, Koweit et Maroc, l'entente est de pure façade. Bagdad n'a plus aucun rapport avec Tunis. Avec Alger, les deux Yémen et le Soudan, une idéologie voisine ne réussit pas à donner aux relations de l'Irak avec ces pays lointains une réelle consistance.

[1] Au sujet de Chatt-el-Arab, voir *D.D.F.* 1969-I, n° 336.

[2] Pour les événements de Libye, voir le télégramme de Tripoli n°s 311 à 318 du 1er septembre et la note de la sous-direction d'Afrique du Nord datée du 3 septembre.

[3] Il s'agit de la résolution du Conseil de sécurité n° 242 du 22 novembre 1967, voir *D.D.F.* 1967-II, n° 257.

III. *Relations avec la France*

a) Sur le plan politique, les relations irako-françaises ont franchi le cap du changement de régime à Bagdad et de président de la République à Paris sans détérioration sensible. Les dirigeants baathistes se sont félicités du choix du successeur du général de Gaulle et nous ont fait connaître à plusieurs occasions leur intention de rechercher notre coopération, voire de favoriser nos hommes d'affaires, aussi longtemps que notre attitude à l'égard de la question palestinienne demeurera inchangée.

b) Sur le plan économique, le contrat ERAP[1] s'exécute normalement avec des perspectives favorables. Il faudra sans doute attendre l'étape de la production en quantité commerciale pour apprécier l'ampleur des « révisions » que les dirigeants ont déclaré vouloir lui faire subir.

En ce qui concerne l'IPC, le gouvernement apprécie le rôle joué par la CFP à l'intérieur du groupe pour l'amener à un arrangement d'ensemble dans le cadre de la loi 80. Le récent accord avec les Soviétiques n'ayant pas fermé toutes les portes, notre coopération au développement de la production n'est pas exclue sous une forme qu'il reste à déterminer.

L'affaire *Mirage*[2] paraît actuellement en sommeil, le contrat ne pouvant être suivi d'exécution tant que les Irakiens se déclarent incapables de tenir leurs engagements financiers. D'autres matériels militaires ont cependant été vendus. Le montant des livraisons pourrait atteindre 70 millions de francs pour l'année en cours. Un attaché militaire irakien a été nommé à Paris. Une délégation de chefs de l'armée dirigée par le général Hammad Shehab[3], membre du Conseil du Commandement de la Révolution et chef d'état-major, s'est rendue en France en juin dernier.

Sur le plan commercial, la France s'est hissée en 1968 au rang de sixième fournisseur de l'Irak (101 millions de francs). Des contrats importants ont été enlevés au cours du 1er semestre 1969 : locomotives, pelles mécaniques, téléphones, etc. Aussi bien, la diversification de nos ventes correspond à une pénétration de nos produits sur un marché où ils étaient ignorés jusqu'ici. À plusieurs reprises, ministres techniques et hauts fonctionnaires se sont rendus à Paris pour s'informer de nos possibilités.

L'Irak nous a demandé un prêt de 50 millions de livres sterling, destiné à financer des projets industriels. Vraisemblablement en vue de se placer en meilleure position pour l'obtenir, il a accepté un règlement forfaitaire du

[1] Le contrat ERAP-INOC est signé le 23 novembre 1967. Voir *D.D.F.* 1967-II, nº 261, 1968-I, nos 78, 112 et 267.

[2] Au sujet de l'affaire des *Mirage*, voir *D.D.F.* 1968-I, nº 79.

[3] Le général Hammad Shehab, membre du Conseil du commandement de la Révolution, est vice-président de la République d'Irak et chef d'état-major général de l'armée irakienne. Il se rend en France le 3 juin 1969 pour visiter le salon aéronautique du Bourget (dépêche de Bagdad nº 380 / AL du 4 juin non publiée). Il assiste également à l'exposition du matériel d'armement terrestre à Satory (près de Versailles) et à des entretiens avec des représentants de la Délégation ministérielle pour l'Armement (le général Bonte notamment) et avec des représentants des sociétés Hotchkiss-Brandt, Panhard et SFAC, Société des forges et aciéries du Creusot (M. Puga, chef de la division de mécanique spéciale, armement, recherche scientifique et spatiale). Voir la dépêche de Bagdad nº 3812 / AL du 4 juin 1969, non publiée.

contentieux financier l'opposant à la COFACE[1]. Un accord a été négocié. Rien de prévisible ne semble devoir retarder sa signature au-delà de quelques mois.

c) Enfin, ont été signés, le 24 avril 1969, un accord de Coopération culturelle et, le 19 juin 1969, un accord de Coopération technique.

(*Afrique-Levant, Levant 1966-1970, Irak, politique intérieure*)

136

M. PAOLI, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE *A.I.* À TRIPOLI,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 349 à 354. *Tripoli, 5 septembre 1969.*

(*Reçu* : 11 h. 17).

Avec toutes les réserves qui s'imposent et à voir les choses de Tripoli, il semble possible d'ordonner les éléments fragmentaires d'information dont nous disposons de la façon suivante :

1) Dans la nuit du 31 août au 1er septembre, de jeunes officiers de l'armée agissant simultanément dans les principales villes du pays, ont réussi avec une maîtrise remarquable à neutraliser la police, à s'emparer de la radio et à proclamer la république.

2) Disposant de moyens très limités, les officiers dont le PC serait à Benghazi, ont eu recours à une tactique consistant à paralyser le gouvernement libyen dans le pays et à l'isoler de l'étranger.

3) Il ne semble pas que le coup d'État ait rencontré de résistance en Tripolitaine. Les rumeurs concernant l'opposition de certains éléments tribaux en Cyrénaïque ne peuvent être ni confirmées ni infirmées. On sait que les troupes du Fezzan ont été acheminées le 4 sur Benghazi mais cette ville, jusqu'à hier après-midi, était calme. D'autre part seuls, des membres isolés des grandes tribus, à défaut de leurs chefs, ont fait acte d'allégeance.

4) En tout état de cause le problème principal de la junte semble être le manque de moyens tant au point de vue militaire qu'administratif. En effet l'armée ne dispose pas des techniques et des effectifs nécessaires pour se substituer à la police à laquelle elle ne fait pas confiance.

D'autre part, il est évident que le remplacement des vieilles équipes et l'installation d'éléments sûrs aux postes clefs des ministères sont malaisés. Quant aux personnalités politiques en vue dont le nom vient à l'esprit, M. Fekkini[2] par exemple, elles sont sans doute réticentes à faire figure de sous-ordres des militaires.

[1] Le contentieux avec la Coface au sujet de l'affaire SPIE remonte à l'année 1968. Voir *D.D.F.* 1968-I, n° 112 et 1968-II, n° 246.

[2] M. Mohieddine Fekkini est nommé en janvier 1959 ambassadeur de Libye à Washington. En 1963, il est Premier ministre ; il se retire de la vie politique en 1964 et ouvre un cabinet juridique.

5) La population semble s'être ralliée à la révolution avec un enthousiasme qui, de leur propre aveu, a surpris les officiers eux-mêmes. Les cadres, avec plus ou moins de sincérité, se sont empressés de suivre le mouvement. Il s'agit là d'un autre phénomène de nature à rendre irréversible le changement politique.

6) Jusqu'ici la junte semble éviter toute coloration de position extrémiste. C'est la foule, dont les manifestations sont soigneusement canalisées, qui adopte spontanément des slogans socialistes ou anti-impérialistes.

Les officiers, quant à eux, usent d'un autre langage des plus prudents qui paraît refléter une tendance authentique à la modération. La révolution serait avant tout une opération d'assainissement intérieur, la nation rénovée devant être mise au service de l'arabisme dans son ensemble, et non alignée sur les régimes de pays baathiste ou nassérien.

7) Les officiers ont sans doute craint une action britannique non peut-être tant sur le plan militaire, où dès le début elle paraissait invraisemblable, que sous forme d'aide apportée au roi[1] ou à ses fidèles, notamment pour rentrer en Libye.

Quant aux Américains, dès lundi à l'aube, ils avaient interrompu tous les vols de Wheelus[2], avant même qu'on ne le leur demande.

On peut penser que seule désormais la situation intérieure préoccupe la junte.

(*Afrique du Nord, Libye 1953-1972, Politique intérieure, coup d'État*)

En septembre 1969, il se rallie au nouveau régime mais se rend en Europe (voir aussi la note de la direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques rédigée pour le Secrétaire général par M. Paul Fouchet, ancien ambassadeur à Tripoli et non publiée).

[1] Le roi Idriss est parti en Turquie en laissant la régence au prince héritier.

[2] La base de Wheelus Field est établie en 1943, pendant la période de l'administration britannique en Tripolitaine, à Mellaha, près de Tripoli, où existait un ancien aérodrome italien. Cette base est utilisée depuis 1946-1947 par les Américains avec l'autorisation de la Grande-Bretagne qui cède Mellaha aux États-Unis dès 1946. Le 24 décembre 1951, jour de la proclamation de l'indépendance de la Libye, le gouvernement libyen confirme le statut établi durant la Seconde Guerre mondiale ; la base de Mellaha prend le nom de Wheelus Field. Un deuxième accord américano-libyen fixe le montant du loyer à un million de dollars pour vingt ans ; cet accord a été renouvelé en 1960 et doit l'être de nouveau en 1970.

137

NOTE

Bilan et perspectives de la politique agricole commune

N. n° 120/CE[1]. *Paris, 5 septembre 1969.*

1) La France a retiré des avantages considérables de la mise en place de la politique agricole commune.

– Nos exportations agricoles vers nos partenaires de la CEE sont passées de 900 millions de francs en 1959 à 5,8 milliards en 1968. S'agissant des produits soumis à règlement le taux moyen de nos ventes a décuplé depuis 1959.

D'autre part, le solde des échanges agricoles de la France avec l'ensemble du monde qui était déficitaire de 3,6 milliards de francs en 1959 a présenté en 1968 un léger excédent de 350 millions de francs.

– Sur le plan budgétaire la France n'est plus obligée de subventionner ses produits vers les pays membres, l'économie réalisée de ce fait par le budget est de l'ordre de 2 milliards de francs. D'autre part, les versements nets du FEOGA[2] pour la campagne 1968-1969 seront sensiblement du même ordre. Ainsi l'économie agricole française bénéficie-t-elle de la part de nos partenaires d'une aide s'élevant par an à environ 4 milliards de francs et qui représente plus de la moitié des dépenses brutes de soutien des marchés.

2) Ces avantages devraient s'accroître dans les années à venir :

– Nous sommes loin d'avoir atteint le plafond de nos ventes dans la CEE, notamment vers l'Italie où nous constatons actuellement l'amorce d'un courant d'exportation pour le sucre et les céréales secondaires.

– D'autre part, dès que le Conseil aura adopté certaines des propositions présentées par la Commission, le FEOGA prendra à sa charge les dépenses d'intervention des produits laitiers dès leur entrée en stock. En conséquence, les dépenses de soutien de ce marché inscrites au budget français se verront réduites d'une façon appréciable.

3) Malgré ces aspects positifs, la politique agricole n'en est pas moins vivement critiquée à l'heure actuelle. Il lui est reproché d'avoir entraîné une hausse excessive des prix des produits agricoles. Les pays tiers sont sensibles à l'apparition d'excédents, parfois considérables qui limitent ou risquent de

[1] Cette note est rédigée par Claude Michel de Pierredon, conseiller des Affaires étrangères, chargé des questions agricoles à la 2e section du service de coopération économique de la direction des Affaires économiques et financières du Département depuis mai 1957.

[2] Créé le 14 janvier 1962, le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) rachète les surplus agricoles à un prix d'intervention en cas d'effondrement des cours, il opère un prélèvement sur les importations de produits agricoles et subventionne les exportations de la CEE. Dans sa partie orientation, il alloue des crédits pour l'amélioration des structures de l'agriculture européenne.

limiter leurs exportations et aggravent la condition de concurrence. Les gouvernements sont inquiets de l'augmentation des charges entraînées par la formation de ces excédents. Quant aux producteurs ils s'estiment déçus car malgré la hausse des prix leurs revenus demeurent insuffisants et la « parité » avec les autres catégories sociales n'est pas réalisée.

À vrai dire ces critiques doivent être nuancées. En particulier, il est vraisemblable que même en l'absence de politique agricole commune, les prix agricoles en France auraient atteint des niveaux voisins de ceux que nous connaissons actuellement. Quant à la formation des excédents elle est sans doute plus le résultat de l'amélioration de la productivité que de l'action des prix.

La vérité est que l'agriculture est en pleine mutation et qu'elle ne cessera de poser pendant encore de nombreuses années des problèmes très difficiles d'adaptation aux gouvernements. Les remèdes proprement agricoles seront insuffisants ; c'est par l'expansion et le dynamisme général de l'économie que des atténuations aux difficultés pourront être trouvées.

Il convient en outre de souligner que le cadre communautaire nous offre le plus de chance de réaliser les adaptations nécessaires, grâce au développement des échanges et à la solidarité financière que nous avons pu établir entre les États membres. L'abandon des mécanismes actuels, même si un système de contrats à long terme permettait le maintien de certains courants commerciaux, laisserait peser sur notre économie seule la charge, sans doute insupportable, du soutien des marchés. Notre position concurrentielle dans le Marché commun s'en trouverait gravement affectée.

4) Néanmoins la politique fondée pour l'essentiel sur les mécanismes des prix, telle qu'elle avait été conçue en 1961, a montré ses limites et un nouvel effort de réflexion est nécessaire à l'heure actuelle.

L'amélioration de la situation peut être recherchée dans deux directions :

– Il s'agit en premier lieu de tenter de maîtriser les productions excédentaires. L'application de taxes de résorption pour les céréales et le sucre peut être encouragée et ne devrait pas poser de sérieuses difficultés, compte tenu du niveau élevé des prix. D'autre part, le problème des produits laitiers qui nous a tant préoccupés au cours de ces dernières années paraît devoir maintenant se régler plus facilement. La stagnation (pour ne pas dire la régression) de la production à laquelle nous assistons à l'heure actuelle est de l'avis du ministère de l'Agriculture une tendance de fond et non un phénomène transitoire. Cette évolution pourrait être confirmée si des mesures efficaces d'incitation à la production de viande étaient prises.

– Pour les orientations à plus long terme le plan Mansholt[1] présente le double avantage de proposer des mesures permettant d'aboutir à une agriculture moderne c'est-à-dire rentable sans intervention massive de la

[1] Sur ce plan présenté par Sicco Leendert Mansholt, vice-Président néerlandais, de la Commission de la Communauté économique européenne, de 1958 à 1967, puis vice-président, chargé de l'Agriculture, de la Commission des Communautés européennes, voir *D.D.F.*, 1968-II, n° 307.

puissance publique et un régime d'aide en matière de reconversion des agriculteurs qui ne pourraient pas s'adapter.

Malgré certains aspects excessifs de ce plan, celui-ci s'inspire largement des conceptions françaises récentes et mérite donc une étude sérieuse.

(*DE-CE, Coopération économique, 1967-1975*)

138

M. Tombalbaye, Président de la République du Tchad,
à M. Pompidou, Président de la République française.

L. nº 90/PR/CAB. *Fort-Lamy, 5 septembre 1969.*

Monsieur le Président,

Fidèle à l'amitié traditionnelle qui lie nos deux pays, j'ai l'honneur de vous faire part du projet qui préoccupe actuellement le gouvernement tchadien et moi-même : la recherche des hydrocarbures liquides ou gazeux au Tchad.

Nous venons de recevoir une demande de permis de recherches d'hydrocarbures dans le bassin du Lac Tchad et dans la dépression du Chari (fosse de Doba), émanant d'une société américaine, la *Continental Overseas Oil Company*[1].

Je précise, Monsieur le Président, qu'à l'exception de la fosse de Doba où l'Orstom (Office de Recherche Scientifique et Technique d'Outre-Mer) a effectué des études préliminaires très superficielles, aucune société française n'a entrepris des recherches dans ces deux régions. Comme je le signalais plus loin pour des considérations stratégiques et aussi pour respecter les accords franco-tchadiens dans de tels domaines spécifiques je tiens tout particulièrement à vous en informer.

Le gouvernement tchadien et moi, aurions vivement souhaité qu'une telle entreprise fût menée par des organismes français. Malheureusement l'exemple de Pétropar[2] dans le Tibesti où cette société, après des recherches

[1] Cette lettre est à compléter par les télégrammes de Fort-Lamy nos 733 du 10 septembre, 734 du 11 septembre et par la dépêche d'actualité nº 2/DA-DAM du 12 septembre. Les négociations préalables, très rapidement menées, ont eu lieu aux États-Unis pendant le séjour, en juillet, de M. Georges Diguimbaye, ministre du Plan. La demande de permis a été présentée à Fort-Lamy le 15 août par la société américaine *Continental Oil Company* (CONOCO). L'agrément lui est donné le 20 août par une lettre signée du président Tombalbaye. Le Conseil des ministres du 9 septembre entérine cette décision. Ce permis a une durée de cinq ans.

[2] Le gouvernement tchadien a concédé à la société française Pétropar, filiale du Bureau de recherche de pétrole, par décret nº 189 du 31 octobre 1961, un permis de recherche dans la zone dite « des Erdis » dans le nord-est du Tchad. Au vu de résultats de recherches négatifs, Pétropar renonce en 1964. En 1968, un permis de recherche d'hydrocarbures liquides et gazeux, couvrant ce même périmètre de recherche de la zone des Erdis, est attribué, pour cinq ans, à un ressortissant français, M. Louis Royer, proche des milieux d'affaires et gouvernementaux tchadiens. Cet homme d'affaires s'est engagé à investir 150 millions de francs CFA la première année,

qui lui ont coûté tant d'argent n'a rien trouvé, n'inciterait pas d'autres sociétés françaises à intervenir au Tchad. C'est à la lumière de tous ces éléments plus haut signalés que le gouvernement tchadien et moi-même avons cru devoir accepter cette demande qui à notre avis ne manquerait pas de susciter l'émulation d'autres compagnies.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches/DAM, Tchad, 1959-1969, Relations avec la France, 1969*)

139

M. SERVOISE, DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE FRANCE À HANOÏ,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Disparition du président Hô Chi Minh

T. n°s 1004 à 1008. *Hanoï, 6 septembre 1969.*

(*Reçu* : 14 h. 25).

1) Un secret jaloux entourant tout ce qui touche le gouvernement de ce pays, l'observateur en est réduit à décrire l'atmosphère d'Hanoï depuis la disparition d'Hô Chi Minh[1].

Le peuple vietnamien connaît depuis hier seulement la disparition de « l'oncle vénéré ». Les journaux ont annoncé la nouvelle avec 24 heures de retard. Chacun prend son temps au Vietnam. Suivant l'exemple donné par les membres du parti les paysans de plus en plus nombreux à arborer sur leurs chemises, souvent rapiécées mais propres, un petit rectangle d'étoffe noire sur fond rouge en signe de deuil. L'atmosphère le soir est devenue encore plus pesante et la gravité se peint sur certains visages. Quelques-uns de nos employés ou serviteurs ont pleuré à l'annonce de la mort de leur président, mais l'unanimité n'est peut-être pas totale. Certaines réflexions perçues dans la foule l'attestent. Il est très difficile de juger en fait.

Dans les entreprises, des petits autels ont été dressés : des cierges au milieu des offrandes de fruits et des bâtonnets d'encens brûlent devant le portrait de l'ancêtre Hô Chi Minh. Des rangées de sièges sont prévues pour les assistants « volontaires » à ces rites.

Après avoir beaucoup souffert il y a une quinzaine de jours Hô Chi Minh se serait éteint dans le calme. Sa dépouille aurait été embaumée et

300 millions la seconde, et à verser au cours des trois dernières années une redevance calculée au km^2. M. Royer aurait en outre l'intention de participer à la création d'une société de géophysique chargée d'effectuer des prospections sur l'ensemble du territoire tchadien.

[1] Hô Chi Minh (Nguyen Sinh Cung, dit), (19 mai 1890 ?-3 septembre 1969) président de la République démocratique du Vietnam de 1955 à sa mort.

serait bientôt exposée. Le lieu de sa sépulture définitive n'a pas encore été annoncé.

Depuis ce matin tous les correspondants de presse, socialistes ou non, sont soumis au même régime de censure préalable et se plaignent des entraves apportées à leur travail par un service débordé comme le ministère des Affaires étrangères (mais pourquoi le ministère des Affaires étrangères doit-il délivrer jusqu'aux autorisations pour visiter le musée de la Révolution ?).

2) Marquant un point important sur l'URSS, la Chine a envoyé le Premier ministre Chou En-lai[1] dès jeudi à 2 heures du matin par avion spécial accompagné de Se Kin-Ying, membre du bureau politique du comité central du parti chinois et de Wei Kouo-Tsinh, président du comité révolutionnaire du Kwangsi.

Le Premier ministre chinois a été accueilli par Truong Chinh[2], Pham Van Dong[3], Vo Nguyen Giap[4] et des personnalités politiques.

Le vide creusé par la disparition d'Hô Chi Minh serait surtout un vide idéologique, car depuis des mois le Président défunt n'exerçait plus le pouvoir par suite de sa grande fatigue. La direction collégiale continue donc.

Le problème de sa succession ne se trouve pas posé en termes urgents et sa disparition ne devrait pas constituer pour le moment un tournant appréciable dans la politique nord-vietnamienne.

La constitution prévoit dans son article 70 que l'intérim de la présidence est assuré (jusqu'à l'élection du nouveau président)[5] par le vice-président[6].

En fait le pouvoir depuis de longs mois est concentré entre les mains du Politburo du comité central du parti Lao-Dông[7] qui dans la phase actuelle ne paraît pas avoir intérêt à brusquer les choses.

(*Collection des télégrammes Hanoï, 1969*)

[1] Chou En-lai, Premier ministre de la République populaire de Chine depuis le 1er octobre 1949.

[2] Truòng Ching, (Dang Xuan Khu, dit), premier secrétaire du parti communiste vietnamien de 1941 à 1956, président du comité permanent de l'Assemblée nationale de la République démocratique du Vietnam depuis 1960.

[3] Pham Van Dong, Premier ministre nord-vietnamien depuis 1955.

[4] Général Vo Nguyen Giap, ministre de la Défense nationale de la République démocratique du Vietnam depuis 1946.

[5] Sur ce sujet, voir ci-dessous le télégramme d'Hanoï nos 1117 à 1123 du 24 septembre 1969.

[6] Tong Duc Thang, vice-président de la République démocratique du Vietnam de 1960 au 23 septembre 1969, puis président de la République démocratique du Vietnam.

[7] Lao Dông, abréviation de : *Dang Lao Dông Viêt Nam*, parti des travailleurs du Vietnam, nom pris par le parti communiste vietnamien à partir de 1951.

140

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn,
M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 4291 à 4294. *Bonn, 6 septembre 1969.*

(*Reçu* : 15 h.35).

Le président Pompidou et les Allemands

Sous le titre « Georges Pompidou et les Allemands », la *Rheinische Post*, journal chrétien-démocrate de Düsseldorf, publie, sous la signature de son correspondant à Paris, Wolfram Koehler, un article dont j'extrais le passage le plus caractéristique :

« Pour le général de Gaulle, les rapports entre « Francs » et « Germains » ont été le thème fondamental de sa philosophie politique de l'Europe. Durant toute sa vie, il y a réfléchi. Pour lui, les peuples français et allemand ont été les principaux pôles d'attraction parmi les forces européennes. Il n'aimait pas les Allemands, mais il admirait leurs dons en même temps qu'il se méfiait de ce qu'ils ont de déconcertant. Son attitude à l'égard de l'Allemagne était souvent abrupte et hautaine, mais toujours chargée de sentiments.

« Ce n'est pas le cas pour Georges Pompidou. Il n'a pas de liens personnels ou sentimentaux avec l'Allemagne. Pour lui, la coopération franco-allemande n'est pas « privilégiée » mais « exemplaire », c'est-à-dire de nature à servir d'exemple à la coopération de la France avec d'autres voisins[1]. À plusieurs reprises, en méridional et en ancien professeur de latin, il a laissé entendre à qui il songeait : à l'Italie, pays dont le général de Gaulle ne s'exagérait pas l'importance politique. Cela ne signifie pas que M. Pompidou n'accorde pas une haute portée à la réconciliation franco-allemande ou qu'il veuille restreindre la coopération avec la République fédérale. Bien au contraire, lui qui entend faire de la France un pays industriel moderne[2], il sait fort bien l'aide que peut lui apporter la grande puissance industrielle qu'est l'Allemagne. Monsieur Pompidou voit la République fédérale et les autres pays avec les yeux de l'homme d'affaires qui juge ses partenaires selon ce qu'ils peuvent apporter à sa propre entreprise. Du piédestal des visions millénaires, il descend dans la salle des négociations pratiques où règne la loi du donnant-donnant.

[1] Cette idée est reprise par Jacques Chaban-Delmas, Premier ministre, dans sa déclaration devant le Parlement, le 26 juin 1969 : « Dans cette Europe en marche, notre traité d'amitié avec l'Allemagne fédérale continuera d'occuper une place exemplaire. Quand je dis exemplaire, cela ne signifie pas « exclusive » et je pense, notamment, aux liens qui unissent la France aux pays méditerranéens, spécialement à l'Italie avec laquelle nous comptons développer encore nos échanges économiques ».

[2] Se reporter au message adressé par Georges Pompidou, président de la République, à l'Assemblée nationale et au Sénat, le 25 juin 1969 : « Pour que la France puisse prendre dans cette action la part que l'histoire et la géographie lui proposent, il faut qu'elle soit une nation moderne et sûre d'elle-même. Notre autorité internationale ne dépend pas seulement de notre volonté, mais de nos capacités techniques et économiques et de notre stabilité politique et sociale ».

« C'est un style nouveau. On verra mieux, après les conversations de Bonn, s'il correspond à une politique nouvelle ».

(*Collection des télégrammes, Bonn, 1969*)

141

M. LEPRETTE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE *A.I.* À WASHINGTON,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 3782 et 3783. *Washington, 6 septembre 1969.*

Diffusion réservée (*Reçu* : 20 h. 05).

Secours au Biafra

Je me réfère à votre télégramme n° 1398[1].

Un de mes collaborateurs vient de porter à la connaissance de M. Brubek[2] les considérations développées dans le télégramme cité en référence.

Celui-ci a regretté que l'analyse faite par le gouvernement français ne lui permette pas d'encourager les Biafrais à accepter le plan de la Croix-Rouge[3]. Il a rappelé avec insistance qu'il s'attendait à un comportement raisonnable de la part des Nigérians. Il a ajouté que les récentes déclarations de M. Enahoro, commissaire à l'Information de Lagos, ne lui paraissaient pas refléter les vues officielles de son gouvernement.

Il a ajouté qu'à son avis, il n'y avait pas intérêt à s'appesantir trop longtemps sur les difficultés théoriques de l'heure. Si le programme pouvait démarrer, les suspicions tomberaient. Rien ni personne ne pourrait contraindre les Biafrais à accepter l'atterrissage des avions contrôlés par les Nigérians : par conséquent, les Biafrais ne prendraient pas de risque en permettant au moins une première tentative.

M. Brubek espère que la Croix-Rouge jugera les perspectives assez bonnes pour entreprendre l'application du plan, quelle que soit l'attitude des Biafrais. Il n'en est pas sûr.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1969*)

[1] Dans ce télégramme de Paris daté du 6 septembre 1969, non reproduit, le Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères demande à l'ambassadeur de faire savoir au département d'État qu'il ne pouvait considérer comme satisfaisant l'arrangement intervenu concernant le contrôle par Lagos des envois du CICR à destination du Biafra car les modalités en donnent un avantage sans contrepartie aux autorités fédérales.

[2] William Brubeck, diplomate américain, directeur du bureau pour les Affaires du Nigeria.

[3] Il s'agit des conditions de livraison sous les auspices du CICR de secours aux populations biafraises soumises à un blocus rigoureux de la part des forces fédérales nigérianes.

142

M. MANAC'H, AMBASSADEUR DE FRANCE À PÉKIN,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 677/AS[1]. *Pékin, 8 septembre 1969.*

D'une relance de la Révolution culturelle ?

Sisyphe est de nouveau au pied de sa montagne. « L'ennemi de classe » multiforme reprend la première place dans la presse. La Révolution culturelle semble à refaire si l'on en croit la dernière livraison du *Drapeau Rouge* qui publie un numéro spécial de « grande critique » et un grand éditorial commun au *Quotidien du Peuple* et au *Journal de l'Armée*[2]. À peine plus d'un mois avant le 20e anniversaire de la République populaire[3] et au lieu des bilans triomphants que l'on pouvait attendre le régime choisit de remettre en relief la nécessité de la « lutte des classes » et, loin d'annoncer une « victoire totale », s'abstient même d'évoquer la « situation excellente » qui régnerait dans le pays sur le plan de la « révolution et de la production ». On sait pourtant avec quelle prodigalité la presse use d'épithètes hyperboliques. Il convient de s'interroger sur les cibles de la « grande critique », sur les conséquences de cette nouvelle campagne, sur les signes qui l'ont annoncée au cours de l'été, sur les raisons enfin qui ont pu inciter les dirigeants à retarder la réconciliation nationale. Il est remarquable que, si dans son essence l'éditorial du 24 août dénonce les mêmes ennemis, propose les mêmes remèdes que le rapport politique de Lin Piao au IXe Congrès[4], il est différent par le ton : pessimiste, combatif, défensif, strident et il s'inscrit contre une tendance à la détente, sinon à la normalisation, qui n'avait pas connu, depuis l'été 1968, du moins à Pékin, de haltes et de retours en arrière.

La longue liste que dresse l'éditorial des cibles de la grande critique reflète d'abord le désir de ses auteurs de relancer des luttes qu'on croyait finies contre des catégories sociales ou des modes de pensée que la Révolution culturelle s'était donné pour tâche d'effacer, autant que leur ferme détermination d'en finir avec les séquelles mêmes de la grande tourmente. La presse soviétique, bien entendu, voit dans ce sombre tableau de l'état du pays non pas le prétexte d'une relance assez artificielle de la « Révolution » qu'on veut éternelle mais le reflet même de la situation en Chine et du « caractère massif de l'opposition au maoïsme ».

[1] Cette dépêche est rédigée par Olga Bazanoff, secrétaire des Affaires étrangères près l'ambassade de France à Pékin depuis décembre 1967.

[2] Cet éditorial conjoint revêt une signification importante : par sa forme, il apparaît comme un mandement des plus hautes autorités, par son ton ferme et direct, il a valeur d'avertissement et laisse prévoir que des mesures plus sévères seront prises contre tous les ennemis objectifs du socialisme. Se reporter à la dépêche de Pékin n° 18/AS du 5 septembre 1969, non publiée, qui analyse la politique intérieure chinoise du 16 au 30 août 1969.

[3] Le 1er octobre 1949, à Pékin, Mao Tsé-tung proclame l'avènement de la République populaire de Chine.

[4] Le IXe Congrès du parti communiste chinois s'est déroulé du 1er au 24 avril 1969.

Les éditorialistes chinois ont beaucoup de goût pour les catalogues faussement ordonnés. Ainsi le texte du 24 présente 3 catégories d'objets de la grande critique : crimes « révisionnistes », « tendances erronées au sein du Parti » et crimes « capitalistes », chaque rubrique servant de « fourre-tout » à des maux divers et mal assortis.

En fait l'éditorial dénonce d'une part :

1) Les dangers même que la Révolution culturelle s'était proposée de détruire : « La philosophie, l'histoire, l'enseignement, le journalisme, la médecine, les théories littéraires, artistiques, l'économie, les sciences naturelles « sont cités pêle-mêle au nombre des domaines où le « révisionnisme » serait encore vivace, c'est-à-dire où le maoïsme rencontrerait des obstacles. L'influence soviétique dans les sphères culturelle, idéologique et scientifique est particulièrement dénoncée.

L'« économie » est aussi, et de nouveau, l'objet d'attaques : il s'agit d'une tendance à présenter ou à défendre les revendications économiques des travailleurs.

La religion ferait encore des victimes sous la forme de « superstitions religieuses féodales » au sein des diverses nationalités. L'allusion au Tibet et surtout au Sinkiang ne saurait être plus claire.

2) Les crimes dénoncés sous le nom de « tendances erronées au sein du Parti » sont eux, l'héritage de cette Révolution culturelle, sectarisme, esprit de clan, esprit de coterie, anarchisme, libéralisme, individualisme, tous modes de comportement social inadmissibles dans un immense empire difficilement gouvernable où les dangers de la fragmentation du corps social et la constitution de « royaumes indépendants » sont ressentis avec acuité.

Enfin, les criminels, détourneurs de fonds, escrocs, incendiaires, meurtriers et gangs sont également inculpés.

Beaucoup de ces griefs ne sont pas neufs ; ils sont dirigés d'une part contre des catégories sociales déjà critiquées pendant trois ans et demi qui « relèveraient la tête », de l'autre contre toutes sortes d'individus égarés par les intérêts de leur moi et un faux sens de ce qu'est la liberté ou la révolution, enfin contre des criminels de droit commun. À cet égard, rien dans ce texte, qui est un pâle échec de textes beaucoup plus véhéments adressés au Shansi, à Shanghai ou à Canton, qui contredise ce retour si net à une ligne « gauchiste ». Il y a longtemps que le désordre n'est plus associé en Chine à une politique de « gauche » révolutionnaire et radicale. Depuis la chute des Kuang Feng, Wang Li, Chi Pen-Yu[1], il est clair que l'extrémisme est contraire aux intentions du régime. C'est en revanche une politique de « droite », c'est-à-dire de récupération et de détente, qui favorise un renouveau de la contestation, voire du banditisme. Est-ce le reflet d'une situation grave comme le voudraient les Soviétiques ou le dernier nettoyage des séquelles de la Révolution culturelle ? Il est difficile de le dire.

[1] Journalistes qui occupent des postes clés dans la revue théorique du comité central du parti communiste chinois, *le Drapeau rouge*.

Les conséquences de la campagne en cours, quelles qu'en soient les causes que l'on tentera d'analyser plus loin, sont multiples :

– D'abord, la campagne de récupération des cadres administratifs, techniques et universitaires va connaître un coup d'arrêt. Déjà la presse, analysant les cas des cadres ayant « commis des erreurs », ne conclut pas nécessairement qu'il faut les libérer mais insiste sur la nécessité de les critiquer. D'autre part, le mouvement de « renvoi à la base des cadres » reprend, et les écoles de cadres du 7 mai[1] en particulier retrouvent leur importance.

– C'est la fin de la « grande amnistie » qu'un éditorial du 8 juin avait consacrée. Le corps social, à défaut d'une véritable expérience de la révolution que connut la génération de Mao est soumis de nouveau à des tensions qui lui en donneront l'illusion et, espère-t-on, les vertus.

– Sans doute n'y a-t-il pas institutionnellement renversement des pouvoirs et les représentants d'organisations de masse ne reprennent-ils pas d'assaut les comités révolutionnaires ; il n'en reste pas moins que des cautions sont données aux gauchistes. Ils dénoncent depuis le début de l'année la « restauration de l'ancien » et le « retournement des verdicts » auxquels aboutirait la large réhabilitation des cadres. Or ne dit-on pas maintenant que le « retournement des verdicts » est un crime, remettant ainsi en cause des cas récemment réglés dans le sens d'un grand pardon. Lin Piao citant dans son rapport un propos menaçant de Mao, « Si les ennemis de classe nous causent encore des ennuis, soulevons les masses et abattons les encore », ne les qualifiait pas. L'éditorial du 24 précise, citant la même phrase, qu'il s'agit de ceux qui veulent « corriger les jugements passés sans eux ». Il ne s'agit pas de gauchistes. L'on peut s'interroger sur les conséquences d'une telle précision alors qu'hier encore l'on promettait le salut même à ceux qui avaient « commis des erreurs de tenants de la voie capitaliste », et à ceux qui s'étaient ralliés tard à la Révolution culturelle. Tout l'été, le danger principal a été le dogmatisme de gauche. Il ne semble plus en être de même aujourd'hui.

Les signes d'un gauchissement, d'un durcissement n'ont pas manqué au cours d'un été surtout marqué cependant par des appels à l'union nationale, la tolérance et le pardon.

– *Dans le domaine culturel*, l'on avait relevé des éditoriaux de Shanghai qui rendent le même son que les textes publiés aujourd'hui. Ainsi le *Wen Hui Pao* du 25 juin recommandait une lutte renouvelée contre tous les « bourgeois » et « droitistes » qui relèveraient la tête « malgré 3 ans de luttes et ramèneraient sur la scène leurs « empereurs, rois, ministres, généraux, lettrés et beautés »...

[1] « L'école de cadres du 7 mai » est destinée à des éléments qui, avant d'être réintégrés dans la société, doivent faire l'objet d'une rééducation. L'établissement de ce type, fondé au Heilongkiang, et présenté en octobre 1968 à tous les comités révolutionnaires de la Chine, a été fondé en mai 1968 à l'intention d'anciens cadres du parti et de l'administration de la province, des responsables des comités révolutionnaires nouvellement créés et des membres de la « faction révolutionnaire prolétarienne » probablement coupables d'anarchisme ou de fractionnisme. Sur l'état actuel et le devenir de ces écoles, se reporter à la dépêche de Pékin nº 675/AS du 5 septembre 1969, non reprise.

Le *Quotidien du Peuple* ne se mettait au diapason de Shanghai que discrètement en publiant en page 3, le 11 juillet, un long article, au demeurant paru dans le *Drapeau Rouge*, sur un roman « Le Matin de Shanghai »[1], qui condamnait surtout la conception même qu'un « bourgeois » puisse être, lui aussi, bon, patriote, et respectable. La campagne d'union nationale avait en effet inclus dans la grande amnistie des « bourgeois nationaux », et ce grand texte s'élevait implicitement contre une telle tendance.

La même livraison du *Drapeau Rouge* condamne une nouvelle fois « la boutique de Confucius, l'arsenal délabré de l'idéologie des classes décadentes et esclavagistes », s'inquiète de la vitalité du « cadavre » de Confucius ; de sa capacité après 2 000 ans « d'attirer encore les mouches » et recommande de prêter une attention particulière à la « lutte des classes dans le domaine idéologique ».

Le numéro suivant de la revue publiait un long article composé par « un groupe de la grande critique » de Shanghai qui représentait une longue diatribe contre Stanislavsky[2], les théories littéraires occidentales et plus particulièrement russes. Au nombre des vertus que prône Mao sont le dévouement, l'oubli de soi, la soumission du destin personnel à un destin collectif, la simplicité : un homme est tout bon ou tout mauvais. Les théories de Stanislavsky au contraire exaltent le moi, son ambivalence, sa complexité.

Un article du *Quotidien du Peuple* paru au début d'août sur l'art et l'armée fait l'apologie du théâtre de Pékin « révolutionnaire ».

Le 26 août le même journal critique un film, auquel la dernière livraison du *Drapeau Rouge* consacre aussi un texte, intitulé « Les Soldats arrivent dans la ville ». Il peindrait une image complexe de la situation au sein des forces du KMT[3] lors de la guerre que les communistes leur livraient dans le Nord et donnerait l'impression que certains partisans de Chiang Kai-Shek ne seraient pas totalement mauvais ou irrécupérables. S'élevant contre l'esprit de compromis, qui représente une tentation en période de crise, l'auteur de l'article désavoue implicitement toute union nationale qui inclurait des « bourgeois » et s'inscrit ainsi contre une tendance qu'on avait décelée pendant l'été.

Ces trois derniers textes contiennent un hommage appuyé à Chiang Ching[4], qui était restée dans l'ombre depuis de longs mois.

[1] *Le Matin de Shanghaï* de Chou Erh-fu est publié en 1962. Sur l'œuvre et son auteur, voir la dépêche de Pékin n° 560/AS du 23 juillet 1969, intitulée : *une étape dans l'offensive contre les intellectuels (critique du Matin de Shanghaï, de Chou Erh-fu*), non reproduite.

[2] Constantin Sergueïevitch Stanislavski (de son vrai nom Alexeïev), né le 5 janvier 1863 à Moscou et mort le 7 août 1938, est un comédien, metteur en scène et professeur dramatique russe. Il est l'un des créateurs du Théâtre d'art de Moscou.

[3] KMT ou Kuomintang, parti politique nationaliste de la République de Chine, créé par Sun Yat-sen le 25 août 1912. Il domine le gouvernement central de la République de Chine à partir de 1928 jusqu'à la prise du pouvoir par les communistes en 1949. Dès lors, le KMT, vaincu, se replie sur l'île de Taïwan.

[4] Chiang Ching (Madame Mao), née en 1914, actrice, entre au parti communiste en 1940 et épouse Mao Tsé-tung cette même année, travaille quelque temps à la commission militaire du

– *Sur le plan économique*, on avait surtout relevé en août un article sur la théorie des « forces productives » : l'auteur s'élevait avec véhémence contre certains propos tenus en 1956 selon lesquels « la lutte des classes est finie, maintenant notre pays et notre peuple doivent développer leurs forces productives aussi vite que possible ». Il a dû exister un débat pour qu'une telle mise au point soit nécessaire, et pour qu'il faille encore affirmer que « s'occuper seulement de production et de compétences » représentait pour la classe ouvrière le crime suprême. Un article du *Drapeau Rouge* (N° 6-7) réaffirmait encore le primat du politique sur l'économique, de la révolution sur la production. De même, la longue critique publiée dans le *Quotidien du Peuple* en juillet sur l'article de Liu relatif aux « aciéries de Hen-Yeh-Ping » réfute la théorie des bienfaits du capitalisme à un stade du développement économique de la Chine et s'élève implicitement contre toute tentation que l'on pourrait ressentir de s'inspirer de ses méthodes et de prêter une attention exagérée à l'aspect économique des problèmes au nom d'une rationalité qui n'a pas de contenu moral. Or, l'on verra que, si Mao souhaite que la Chine soit riche, développée, puissante, les méthodes qu'il propose encore aujourd'hui pour atteindre ces buts lui sont très personnelles.

Causes de la relance de la Révolution culturelle

Pourquoi cette relance de la Révolution culturelle ? Elle n'est compréhensible que dans une optique maoïste. Cette « révolution » artificielle que représente la relance de la « lutte des classes » est une panacée pour divers maux qu'une analyse pessimiste de la situation en Chine inspire à Mao :

– la situation économique est défavorable,

– le danger soviétique est ressenti avec acuité,

– l'état de la société chinoise est alarmant.

Il convient d'examiner brièvement et tour à tour en quoi la révolution permanente résoudra ces trois séries de problèmes économiques, militaires et sociaux.

1) Sur la situation économique, Chou En-lai lui-même aurait été assez pessimiste (ma dépêche n° 642/AS) dans un discours récent. Des difficultés temporaires, indique-t-il existent ; l'agriculture[1], source principale de l'accumulation de capital, a beaucoup souffert de la Révolution culturelle, elle ne fournirait ni assez de denrées pour une population croissante, ni assez

parti puis devient la secrétaire particulière de Mao. Son rôle est effacé pendant de nombreuses années. Ce n'est qu'en septembre 1963 qu'elle apparaît publiquement pour la première fois en tant qu'épouse de Mao, pour recevoir Madame Sukarno ; en septembre 1964, elle est élue député du Shantung. Au mois d'août 1966, elle figure comme premier adjoint du chef du groupe de la Révolution culturelle, Chen Po-ta. Elle incite les Gardes rouges à l'attaque, favorise la production d'opéras révolutionnaires. En septembre 1967, elle est contrainte d'appeler les Gardes rouges à la raison, leur demande de déposer les armes, condamne les actes hostiles à l'armée et continue à se manifester en tant que dirigeant de la gauche révolutionnaire. Au IXe congrès du parti, en avril 1969, elle est élue membre du comité central et du bureau politique du PCC.

[1] Se reporter à la dépêche de Pékin n° 632/AS du 20 août 1969, non publiée, intitulée : *campagne pour la constitution de réserves de grains* dans chaque équipe de production et dans chaque famille pour se préparer à la guerre et se prémunir contre la disette.

de moyens financiers. De même, le dernier numéro du *Drapeau Rouge* (nº 9) dans un article sur les « tendances capitalistes dans l'économie », peint un tableau extrêmement sombre de la situation économique qui serait « effrayante ». L'éditorial du 24 août s'en prend à « l'économisme ». De même, parmi les crimes dénoncés sous le nom d'« indiscipline » lors de la récente campagne de presse sur ce sujet. « Les exigences économiques irréalistes » sont condamnées : il s'agit de revendications de salaires par exemple, dont se rendraient coupables des ouvriers et leurs avocats.

La réponse de Mao à cette crise économique, dont l'ampleur au demeurant nous échappe, n'est rationnelle que dans le cadre de son système de pensée, elle consiste à redonner toute son importance au facteur moral, à la mobilisation des volontés et des énergies, à la transformation spirituelle enfin. Si l'état de l'économie est alarmant, c'est que les ouvriers et les paysans ont été égarés sur la voie de l'économie. Ils ont fait passer leurs avantages matériels avant ceux de la nation. Aussi bien est-il faux, selon Mao, d'alléguer qu'il est temps d'en finir avec les luttes politiques, et que celles-ci auraient détourné les ouvriers et paysans de leurs tâches purement économiques ; au contraire, le seul moyen d'obtenir que tous les producteurs se dévouent à l'intérêt général sans souci de récompenses matérielles consiste à les saturer de préceptes politiques, pour les éclairer sur le vrai bien, à les faire lutter à nouveau contre tout ce qui relève de l'« économisme », et de la fausse rationalité bourgeoise.

2) Le raisonnement est à peu près semblable dans le domaine militaire. Après 1965 et le début des bombardements américains sur le Vietnam du Nord, le sentiment que l'on avait ici de la possibilité d'une attaque imminente des États-Unis, avait été sans doute au nombre des causes du déclenchement de la Révolution culturelle. Celle-ci représentait alors, en termes maoïstes, une vaste mobilisation de la population contre tous les démons extérieurs et intérieurs. De même, le sentiment qu'une attaque soviétique est possible s'est constamment accru depuis l'été dernier : l'invasion de la Tchécoslovaquie, les incidents de frontière qui se sont multipliés depuis le mois de mars, l'énorme propagande anti-chinoise qu'ils ont suscitée en URSS, hier encore, les confidences d'un agent de la CIA[1] se fondant sur des fuites, peut-être voulues, de documents soviétiques, tout nourrit une peur qui n'est pas feinte. La guerre est envisagée, elle est possible, sinon probable ; la Chine s'y prépare par une vaste mobilisation spirituelle. Le débat entre professionnels et maoïstes[2] a été étouffé sous des déclarations fidéistes, de moins en moins convaincantes, qui ne savaient assez répéter que l'homme était le facteur suprême, que les tanks n'étaient que des tortues impuissantes, que le meilleur entraînement était spirituel, que la politique devait être « au poste de commandement ». C'est vrai pour l'armée, c'est vrai pour la nation entière, que la campagne en cours veut retremper dans un bain purificateur de grande critique qui fouettera ses énergies morales.

[1] CIA ou *Central Intelligence Agency* ou Agence centrale de renseignement est fondée aux États-Unis le 18 septembre 1947.

[2] *Note de l'auteur du document* : « cf. notamment ma dépêche nº 517/AS ».

3) La société chinoise présenterait en effet le tableau d'un regrettable relâchement. La lassitude et la confusion politique sont à nouveau dénoncées. Avec la relance de la grande critique, la presse se fait l'écho des résistances de la population qui allèguent : « il ne reste rien à critiquer », « l'économie en souffre », « comment critiquer et œuvrer pour l'unité », « comment critiquer les cadres qui viennent d'être réhabilités »... tous arguments qui prouvent bien que trois ans et demi ne lui ont pas appris la vigilance, la dépendance où se trouve l'économie par rapport à la politique, le vrai sens d'une union nationale sans concessions, d'une normalisation qui demeure cependant révolutionnaire.

Plus graves encore sont les tendances individualistes et anarchistes qui se développent : le mariage précoce, l'élevage des poissons rouges et des colombes seraient, selon le dernier numéro du *Drapeau Rouge* de ces soi-disant « petites choses » qui sont en fait contraires aux intérêts du peuple. Manuscrits, disques, photographies, livres « réactionnaires », sinon « pornographiques » (on est prodigue de l'épithète) circulent encore et empoisonnent la jeunesse.

Enfin, les appels du comité central au Shansi, des proclamations affichées à Shanghai attestent aussi une flambée de criminalité multiforme.

Une telle situation est tenue pour grave. La Chine ne se serait pas lavée dans la grande tourmente, beaucoup reste à faire. La grande amnistie proclamée le 8 juin a été déclarée trop tôt et, en effet, il convient de conclure en tempérant quelque peu une analyse qui a pu paraître trop pessimiste. Il ne s'agit, semble-t-il, que d'un coup d'arrêt. La détente a été trop rapide, et on lui attribue tous les maux qui affectent la Chine : une situation économique préoccupante et un relâchement du tonus moral qui pourrait avoir les plus graves conséquences en cas d'attaque militaire. La panacée recommandée par Mao est donc la « grande critique » ; celle-ci permettrait aussi de régler des problèmes sociaux qui ont pesé sur la normalisation, notamment celui des représentants d'organisations de masses, mécontents du sort qui leur était fait ; elle permet de retarder des choix difficiles, notamment ceux des délégués de l'Assemblée nationale populaire, et surtout le problème beaucoup plus complexe de la Constitution et de la composition de nouveaux organes d'État.

Qui a lancé la campagne ? Sans doute Mao lui-même. Mais Chiang Ching ne peut qu'approuver la reprise d'une lutte contre les poisons bourgeois et étrangers dans le milieu culturel. Il est permis de penser aussi que les deux grands dirigeants de Shanghai, membres du bureau politique du comité central, ne sont pas non plus sans se réjouir du tour des événements[1]. Shanghai ne lançait-elle pas dès juin des appels alarmistes pour une relance de la grande critique et, quelque dix jours avant Pékin, ne reprenait-elle pas une campagne massive sur le même thème ?

[1] Chang Chun-chiao est membre du bureau politique du PCC, élu le 28 avril 1969, principal responsable du comité révolutionnaire de Shanghaï, secrétaire du comité du parti communiste de Shanghaï.

Yao Wen-yuan, membre du groupe responsable du journal *Wen Hui Pao* et du magazine *Wen Yi Yueh Pao*.

Combien de temps durera la relance ? Il est difficile de le dire, il serait surprenant toutefois que le XXe anniversaire soit célébré sans l'affirmation d'un certain triomphe.

(*Asie-Océanie, Chine, 1944-1972, politique intérieure, n° 656*)

143

NOTE
DE LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE
Chine

N. n° 233/AS[1]. *Paris, 8 septembre 1969.*

La présente note s'efforce de répondre à certaines des principales questions que l'on est en droit de se poser au sujet de la situation actuelle en Chine à la suite du 9e Congrès et des perspectives futures, en fonction notamment de l'ouverture éventuelle de la succession de Mao et de la tension avec l'URSS.

1) *Y a-t-il unité accrue ou non après le IXe Congrès* ?[2]

L'unité actuelle au sommet résulte d'un compromis entre les groupes en présence : activistes légalistes, militaires et hommes de gouvernement. La Chine en 1967 avait été au bord du gouffre. Il était temps dès 1968 de rétablir l'autorité et la paix sociale dans le pays.

Un *accord tactique* s'est opéré sur les deux priorités de l'ordre public et de la reprise économique. Cet accord n'a été possible que par l'élimination ou la neutralisation des extrémistes les plus virulents.

Il impliquait en effet le report ou l'aménagement des programmes élaborés dans le feu de la Révolution culturelle.

Mais cet équilibre est précaire. Libérée pendant la Révolution culturelle, l'opposition extrémiste est latente. Elle pourrait se ranimer dans les provinces, du fait de divergences personnelles ou de décisions anti-activistes (dissolution d'associations, réapparition de dirigeants trop contestés, répression policière).

Cette unité au sommet a besoin de temps pour se consolider et s'étendre dans le pays. Il n'existe pas en effet un seul groupe social qui n'ait eu à souffrir durement des effets divers de la Révolution culturelle, des coups portés de part et d'autre, des décisions drastiques du pouvoir.

[1] Cette note comporte un certain nombre d'annotations marginales manuscrites : de M. Henri Froment-Meurice, directeur d'Asie-Océanie depuis mars 1969, « Signalé au Ministre. Je suggère que cette note fasse l'objet d'une diffusion large à nos postes » ; de M. Maurice Schumann, ministre des Affaires étrangères depuis le 20 juin 1969 : « M. Alphand, suggestion approuvée ; cette note est fort intéressante, mais quelle est l'origine de l'information sur la maladie de Parkinson dont Mao « serait » atteint ? Il y a là une des clefs possibles de l'attitude soviétique ».

[2] Le IXe Congrès du parti communiste chinois s'est déroulé du 1er au 24 avril 1969.

Une reprise économique permettrait de ranimer la vie nationale et d'apaiser les passions. Mais la Chine n'en est pas moins vulnérable à toute nouvelle crise nationale : recrudescence de l'agitation, crise alimentaire, affaissement du pouvoir central.

À l'issue de la Révolution culturelle, l'état de traumatisme dans lequel se trouve le pays est contradictoirement favorable à l'unité comme à la recrudescence de l'agitation.

Le seuil du danger n'est donc pas encore franchi.

2) *Quelle est la position de Mao vis-à-vis de Lin Piao ?*

Lin Piao[1] est un partisan inconditionnel de Mao Tsé-tung auquel il doit son accession au pouvoir. À la différence du vieux maréchal Chu Teh[2], du premier ministre Chou En-lai, de l'ancien chef du Parti Liu Shao-chi[3], du maréchal Chen Yi, Lin Piao n'est pas capable d'un comportement original devant la volonté de Mao.

À en juger par ses rares discours, il y a toutefois chez lui un sentiment nationaliste exacerbé qu'on ne trouve pas chez les autres dirigeants chinois à un degré aussi primaire.

Sa tendance est plutôt dogmatiste que de gauche : guerre populaire, méconnaissance de la théorie, simplification de la doctrine, obéissance inconditionnelle, austérité spartiate. « Il faut, dit-il, appliquer les instructions de Mao, même si on ne les comprend pas ».

On peut dire qu'il n'est pas porté vers « l'étranger ». Il a dit dans un discours que les Chinois devraient se guérir de leur complexe d'infériorité et cesser d'admirer « l'étranger ». Il aurait plutôt tendance à mettre les « étrangers » dans le même sac. On peut citer pour définir le personnage la phrase suivante tirée d'un discours devant l'Académie militaire en 1966 : « Mao est le plus grand penseur de tous les temps ; plus grand encore que les Sages de l'antiquité et même que Marx, Engels, Lénine, Staline ».

[1] Lin Piao (né entre 1904 et 1908) s'inscrit au parti communiste dès 1926, participe à la Longue Marche, dirige à Yenan l'université politique et militaire anti-japonaise. Grièvement blessé en 1937, il est soigné en URSS (1937-1941). Il est aux côtés de Chou En-lai lors des négociations avec le Kuomintang, membre du comité central du PCC en juin 1945, prend Pékin et Tientsin et se trouve en 1949 maître de la Mandchourie et du Centre-Sud dont il devient le premier secrétaire en 1950. En 1954 il est vice-président du conseil de la Défense nationale et vice-premier ministre et en 1956, l'un des dix maréchaux de la République populaire de Chine. Son ascension est rapide de 1959 à 1965. Son rôle est important dans la préparation de la Révolution culturelle, il est nommé successeur de Mao Tsé-tung lors du IXe Congrès du PCC.

[2] Chu Teh, maréchal et homme d'État chinois, il est considéré comme le fondateur de l'armée rouge chinoise et le symbole des luttes héroïques du passé. Après 1949, il est nommé commandant en chef de l'armée populaire de libération ; fait maréchal en 1955, il est vice-président du parti communiste (1956-1966) ; vice-président de la République populaire de Chine (1954-1959). Critique de la Révolution culturelle, il est écarté de sa position au sein du comité permanent de l'Assemblée nationale populaire en 1966, mais ne fut ni tué ni emprisonné. Son nom figure parmi les membres du bureau politique du PCC élus le 28 avril 1969.

[3] Liu Shao-chi (1898-1969), un des dirigeants du parti communiste chinois et de la République populaire de Chine, élu secrétaire général du PCC en 1943 puis président en avril 1959, il s'oppose à Mao Tsé-tung sur sa politique du Grand Bond en avant dont les conséquences économiques sont catastrophiques. Il est mis à l'écart pendant la Révolution culturelle, arrêté en 1967, destitué par le 12e plénum du comité central en octobre 1968, il doit faire son auto-critique. Il meurt en prison le 12 novembre 1969 des suites de mauvais traitements.

Position vis-à-vis des gauchistes et de l'anarchisme

Le mythe maoïste recouvre les tendances principales de la Révolution culturelle : les tendances de la ligne médiane mais aussi leurs rivales, les tendances précipitationniste, aventuriste, anarchiste.

En février 1967 les premiers organes révolutionnaires de Shanghai ou de Pékin se sont spontanément appelés : « communes » (ces « communes » n'ont duré que quelques jours et se sont vite transformées en comités révolutionnaires. Chen Po-ta[1], le promoteur des communes populaires a parlé en 1966 de programmes de gestion ouvrière inspirés des manifestes de la Commune de Paris). La tendance anarchiste est donc latente, aussi bien chez Mao lui-même que chez certains de ses disciples qui se réclament de lui.

Dans sa finalité, l'idée-force de Mao est toutefois celle de l'entraînement de la « masse flottante » par la persuasion (textes de 1949, instructions de 1968), sous le slogan de l'unité nécessaire après le conflit.

Un tel processus pénalise aujourd'hui les aventuristes et les jusqu'auboutistes. Au stade actuel l'idée contestataire qui avait déclenché la Révolution culturelle a fait l'objet d'une mutation. Il ne s'agit plus de « se rebeller » mais de « faire l'unité ». En insistant sur les « contradictions antagonistes », les extrémistes de gauche font donc obstacle à la réconciliation nécessaire.

Ils sont de ce fait les alliés objectifs des « révisionnistes » bourgeois. Ils font preuve de mentalités « petites bourgeoises », « individualistes ».

Dans la pratique, ces tendances anarchistes se sont opposées aux modalités de convocation du IXe Congrès, et sont à l'origine de nombreux incidents et excès. Elles sont découragées par la persuasion – et parfois par l'épuration. Les extrémistes les plus en vue (Lin Tieh, Chi Pen-yu, Wang Li) de l'équipe rédactionnelle du *Drapeau Rouge* ont perdu toutes leurs positions.

Les plus chevronnés d'entre eux, les plus attachés aussi comme Chen Po-ta, Mme Mao, à la personne de Mao Tsé-tung, se sont ralliés à la ligne médiane.

3) *Que reste-t-il de Liu Shao-chi et de l'opposition* ?

Liu Shao-chi et ses amis n'ont pas fait d'autocritique sérieuse. Ce sont des morts politiques. Ils vivent en résidence surveillée. Ce sont des éléments considérés comme dangereux étant donné leur vaste clientèle parmi les élites de la Chine.

Ils servent d'exemple négatif dans la campagne unitaire de mobilisation des masses auprès desquelles ils sont *discrédités*. Ce procédé de l'exemple négatif fait partie de l'attirail de la propagande en Chine populaire.

[1] Chen Po-ta, homme politique chinois, interprète de la pensée de Mao Tsé-tung, devient pendant la Révolution culturelle le porte-parole du PCC, en prenant la tête du Groupe de la Révolution culturelle. Il adhère au PCC en 1927, étudie quatre ans en URSS, revient en Chine en 1930 et devient enseignant à Pékin. Secrétaire particulier de Mao en 1937, il devient l'éditeur du journal du parti *Le Drapeau rouge* en 1958. Il atteint le sommet de sa carrière en 1966. Il fait alors partie des cinq plus grandes personnalités du parti.

– L'opposition révisionniste n'existe pas à l'état ouvert. Elle s'est repliée dans les esprits. Dans le régime actuel de surenchère verbale fondée sur le « culte », il n'est pas imaginable que publiquement on puisse s'opposer à Mao Tsé-tung sous peine d'élimination physique.

– Il reste que le régime à fort à faire pour récupérer la masse importante des anciens cadres civils et politiques. Ces derniers, pour survivre, se sont naturellement pliés au rituel de la rééducation et au style nouveau. Cette génération actuelle n'en est pas moins suspecte – et à juste titre. Mais le régime ne peut pas ne pas les « récupérer », sous peine de crise nationale économique, étant donné leurs qualifications techniques.

– Un point favorable pour le régime est la tendance naturelle des « mandarins » à se soumettre à la force. Un point défavorable : cette soumission équivaut à un conformisme du style qui recourt à une opposition latente (cf. Grand Bond en avant)[1] mais sans possibilité d'expression.

– Cette opposition n'en est pas moins de caractère doctrinal. Elle puise son inspiration dans les réalisations du monde soviétique et les expériences capitalistes, notamment sur le plan des résultats économiques. Si elle n'a aucun moyen de s'exprimer, elle reste disponible pour des expériences nationales de nature modérée.

– Ces représentants de l'ancienne administration pourraient donc à la rigueur se satisfaire par patriotisme ou passivité naturelle d'un style révolutionnaire tempéré qui leur permettrait de recouvrer leurs anciennes responsabilités. La tentative actuelle est de les engager de façon irréversible dans le régime par l'attribution subtile de plus grandes responsabilités politico-administratives. On veut les libérer d'une tendance à la passivité.

4) *Que peut-on penser de la succession de Mao ?*

Mao serait atteint de la maladie de Parkinson. D'après des témoignages non chinois,il ne jouirait pas 24 heures sur 24 de son entière capacité intellectuelle et physique.

La question de sa succession se pose inévitablement.

A) *La désignation de Lin Piao* comme successeur est une précaution évidente en vue d'éviter les troubles.

Avec Lin Piao, il y a en quelque sorte dépôt du sceau successoral entre les mains de l'Armée, en tant que corps constitué : collaborateurs de Lin Piao, État-major, Commission militaire du Comité Central. Ces militaires sont en majorité dans la direction politique.

Autre précaution : élimination des « Jeunes Turcs » dans le secteur militaire : (Hsiao Hua, Yang Cheng-wu, anciens chefs du Département politique de l'Armée et de l'État-major général).

B) *L'ouverture de la succession* pose au premier chef le problème des rapports de force au sein de l'Armée.

[1] Grand Bond en avant : politique économique lancée par Mao Tsé-tung et mise en œuvre de 1958 à 1960.

a) *Au niveau du ministère de la Défense, des États-majors et de la Commission des Affaires militaires.*

Il n'y a pas dans ces milieux que des Lin Piaoïstes confirmés. Il y a par exemple les vieux maréchaux difficiles à liquider en raison de leur prestige et des liens sacrés d'allégeance. Ces vieux militaires pourraient se considérer comme les véritables dépositaires du pouvoir, du fait de leurs éminents services passés. En cas d'affaiblissement de la position de Lin Piao, ils reprendraient sans doute de leur ancienne autorité. Ils sont très respectés dans l'Armée.

b) *Des chefs de régions militaires* forment en dépit de leur dispersion un groupe de pression disposant de moyens considérables d'intervention ; d'autant qu'ils ont aujourd'hui, outre leurs attributions militaires, des fonctions administratives et politiques dans les comités révolutionnaires.

c) Il y a enfin les militaires à tous crins de tradition asiatique, que l'on retrouve jusque dans le Bureau Politique.

C) *En cas de succession*, les éléments forts de l'Armée devraient maintenir un contrôle militaire sur l'ensemble du territoire. Deux hypothèses se présentent à l'esprit.

a) *Les extrémistes* saisissent cette occasion pour revendiquer la direction idéologique. Ils se manifestent par de nouvelles prises de pouvoir.

Dans cette éventualité, 1) l'armée peut être amenée à faire une partie du chemin avec l'aile gauche. Conséquence : la récupération du secteur civil n'en sera que plus lente et plus difficile.

2) L'armée exerce une répression impitoyable. Il y a dès lors risque de déviation militariste. Ce danger n'a pas semble-t-il échappé au président Mao qui s'est efforcé à travers toutes sortes de difficultés, de maintenir dans des organes centraux les maréchaux de l'Armée de Libération.

b) *Évolution*

Quelle que soit l'équipe au pouvoir, il est prévisible qu'un gouvernement très autoritaire cherchera à s'imposer après la mort de Mao, même si sa composition devait changer à plusieurs reprises et à plusieurs titres. Il est également à prévoir qu'un tel pouvoir devra faire face aux mêmes problèmes qu'aujourd'hui : nécessité de l'austérité, contrôle des cadres et techniciens, répression des associations subversives, répression des tendances régionalistes. Donc peu de variations à attendre sur le plan de l'action gouvernementale sur les masses.

À terme, l'incapacité dans laquelle se trouvent les chefs militaires et les chefs de la doctrine de gérer par eux-mêmes le pays les conduit à réinvestir les fonctionnaires-techniciens dans leur autorité.

c) *Perspectives vis-à-vis de l'URSS*

Qu'il y ait à la tête Lin Piao, un clan militariste ou un collège politico-militaire – ce qui est plus vraisemblable – les dirigeants chinois ont tout à gagner et peu à perdre d'un différent a)idéologique b)inter-États avec l'URSS, à condition qu'il soit convenablement dosé (limité).

– *à l'intérieur*, la tension avec l'URSS favorise :

1) la mobilisation intérieure et des sacrifices sur le plan économique (notamment chez les paysans).

2) des options coûteuses de l'industrie de pointe qui seraient plus difficiles à obtenir dans le cadre d'une planification normale de temps de paix.

3) la mobilisation forcée du secteur civil sous le couvert du patriotisme et l'isolement de la société chinoise pour une longue période d'austérité (protection morale de la jeunesse).

4) la réconciliation nationale contre l'ennemi extérieur.

– *à l'extérieur* : la tension avec l'URSS permet :

1) d'affirmer l'indépendance totale de la Chine, en tant que puissance.

2) de préparer les conditions d'entrée de la Chine dans le groupe des grandes puissances mondiales. On ne peut l'ignorer à propos des grandes questions du désarmement, du règlement de la question vietnamienne, etc.

3) Dans l'attente de moyens techniques et économiques d'intervention à l'extérieur, ce démarquage idéologique par rapport au monde soviétique est un moyen d'intervention sur la scène politique mondiale. Cette ligne doctrinale n'empêche pas des relations spécifiques, conformes à l'intérêt national proprement dit, par exemple avec l'Europe et avec le Japon.

5) *Quelles sont les difficultés immédiates actuelles ?*

– *politiques* : la difficile question de l'équilibre entre les « partis » en présence : modérés, extrémistes, militaires.

– *idéologiques* : les programmes et mutations passant au second plan, la querelle idéologique se reporte sur des questions secondaires – encore que non négligeables : sélection du personnel de direction, question de la reconstruction du Parti et de l'État, campagne contre les idées « gauchistes ».

– *économiques* : elles sont de deux ordres.

1) Le problème aigu de la relance, à court terme :

a) dans l'industrie : confirmer les signes favorables du deuxième semestre de 1968 ; récupération de la main d'œuvre qualifiée ; rétablissement de la gestion à tous les niveaux.

b) dans l'agriculture : reprendre en main un secteur un peu laissé à lui-même depuis trois ans, dans lequel la consommation a été trop importante (résurgence de l'individualisme). Éviter la crise alimentaire.

2) à échéance, problème fondamental des investissements et des choix budgétaires (comme en 1954-55, comme en 1957, comme en 1961, comme en 1965).

– *l'agitation*. Il faudra plusieurs années avant que s'effacent les séquelles de la Révolution culturelle.

Les informations qui nous parviennent font état d'une agitation diffuse et parfois ouverte (Shansi, Tientsin, Shanghai, Kwangsi).

Cette agitation résulte :

– d'une baisse générale de la moralité publique,

– de l'existence de nombreux éléments déclassés, itinérants, et sans emploi,

– du mécontentement des groupes sociaux de « bonne volonté » citadins, ouvriers, étudiants, intellectuels, employés du secteur tertiaire,

– du ressentiment et des appréhensions des anciens *leaders* extrémistes (chefs d'association activistes et gardes rouges),

– de la formation spontanée en Chine, en période de désordres, de « bandes » locales et régionales d'opposition civique et politique (notamment dans l'Ouest, le Centre et le Sud).

– *La question régionale*

L'affaissement de l'autorité centrale a libéré les responsables régionaux d'une certaine contrainte nationale pour des raisons non seulement politiques mais économiques, ethniques et géographiques. On remarque que les régions excédentaires en riz ont été les plus réticentes à se remettre dans un réseau de coordination nationale (Sechuan, Wuhan). De même, les chefs des régions à minorités nationales ont eu comme préoccupation de protéger les équilibres locaux des excès activistes (Tibet, Sinkiang, Sud-Ouest).

La restauration de l'autorité nationale ne va donc pas sans rétablissement de la coordination politique et économique entre le centre et les provinces, sans laquelle il ne peut y avoir d'action gouvernementale.

Étant donné le récent réveil des particularismes locaux, on comprend que le pouvoir central procède avec prudence et reconnaisse au premier stade certaines aspirations particulières et locales. Il est vrai que ce problème existait avant la Révolution culturelle et exigeait déjà des solutions.

Si des tendances particularistes existent jusqu'à représenter dans certaines régions une forme exacerbée de régionalisme (le Sud) la sécession n'est pas envisageable à propos de la Chine proprement dite. Les seigneurs de la guerre eux-mêmes ont bien moins aspiré à la sécession qu'à établir des relations profitables avec la capitale. L'appartenance à la communauté des Han est naturellement plus forte que les aspirations centrifuges.

Du fait de ce regard tourné constamment vers la capitale, les chefs locaux ont en revanche cherché tout au long de l'histoire soit à influencer l'orientation du pouvoir central, soit à le remanier soit à s'en emparer dans un but dynastique. On pourrait dire à cet égard, pour ce qui est de la période la plus récente, que les chefs de région ont négocié avec le pouvoir central pour obtenir des garanties locales tout en infléchissant son orientation générale.

6) *La tension avec l'URSS a des effets négatifs et positifs sur l'équilibre intérieur*

A) *Effets négatifs*

1) Si elle est très sérieuse, cette tension affaiblit le pouvoir central et renforce la position des provinces dans leur dialogue avec Pékin – notamment

des régions agricoles excédentaires et des régions minoritaires (Sinkiang, Tibet, Kwangsi).

2) Elle provoque la réouverture à un moment peu favorable du vieux débat autour des problèmes de défense. Elle oblige les dirigeants à prendre à la hâte des mesures stratégiques, économiques, politiques (options industrielles, scientifiques, constitution de réserves alimentaires, question des transports, des tâches civiles de l'Armée).

3) Elle sert de révélateur à des préoccupations nationales et militaires divergentes : armées frontalières, régions militaires, États-majors, Commission militaire du Parti, Gouvernement, organes de planification.

4) Elle rend le pays plus sensible aux luttes intestines et encourage les tendances attentistes des cadres mécontents.

B) *Effets positifs*

À terme, la pression aux frontières devrait tendre une fois résolus ces points de tension, somme toute mineurs, à faire accepter – par persuasion, mobilisation, pression – un programme commun qui tiendrait compte des aspirations divergentes des groupes en présence – ce que la Révolution culturelle n'a pas obtenu.

– austérité spartiate

– économie des moyens économiques et sacrifices supplémentaires de certains groupes (paysans)

– efficacité de la gestion industrielle

– coup d'accélération à la technologie

– développement de relations positives avec les fournisseurs capitalistes.

C) Tous comptes faits, à longue échéance, la *tension aux frontières*, à condition d'être bien contrôlée du côté chinois, pourrait servir de *substitut à la Révolution culturelle*, c'est-à-dire permettre la réalisation de certains objectifs sans les risques d'une lutte idéologique interne. Cet aspect des choses devrait convenir à toute équipe politico-militaire au pouvoir après Mao.

(*Asie-Océanie, Chine, 1944-1972, politique intérieure, n° 656*)

144

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE ORIENTALE

Entretien du Secrétaire général avec l'ambassadeur de Roumanie

N[1]. *Paris, 8 septembre 1969.*

Confidentiel.

Le Secrétaire général[2] a reçu le 5 septembre l'ambassadeur de Roumanie[3]. L'entretien a porté sur certaines grandes questions du moment qui intéressent la Roumanie, étant entendu, comme l'a rappelé M. Alphand, que la prochaine venue à Paris de M. Macovescu[4], premier vice-ministre des Affaires étrangères, permettra des échanges de vues plus détaillés.

M. Flitan a évoqué, en particulier, les relations de son pays avec l'Union soviétique et la Chine. Mais, et ce fut sans doute le point le plus intéressant de ses propos, il a aussi marqué, avec plus d'insistance et de façon plus explicite qu'il ne l'avait fait l'avant-veille auprès du directeur d'Europe[5], une certaine crainte du gouvernement roumain de voir les relations de la France avec l'Union soviétique se développer aux dépens des relations de la France avec d'autres pays de l'Europe orientale.

Visite du Président Nixon à Bucarest[6]

M. Flitan confirme (ce dont nous a fait part notre ambassade à Bucarest) que M. Ceausescu a récemment réuni les chefs des missions diplomatiques et les responsables du ministère des Affaires étrangères. Il leur a présenté, entre autres, une communication sur la visite de M. Nixon. Celle-ci doit être tenue comme un événement très positif, non seulement en ce qui concerne les relations bilatérales mais sur un plan plus général.

À l'occasion de cette visite, les Roumains ont réaffirmé les principes bien connus de leur politique : sur l'indépendance, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, etc. Ils l'ont fait notamment à propos du problème vietnamien.

S'agissant des relations bilatérales, les dirigeants roumains ont manifesté leur désir de développer leurs relations avec les États-Unis, du point de vue

[1] Cette note émane de M. Jean-Pierre Beauchataud, conseiller des Affaires étrangères, à la sous-direction d'Europe orientale depuis janvier 1968.

[2] M. Hervé Alphand, Ambassadeur de France, est Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères depuis le 7 octobre 1965.

[3] M. Constantin Flitan est ambassadeur à Paris de la République socialiste de Roumanie depuis le 2 mai 1968.

[4] Gheorghe Macovescu, philosophe, journaliste, est premier vice-ministre des Affaires étrangères de Roumanie depuis le 1er mars 1967. Il se rend à Paris les 17-18 novembre 1969.

[5] Se reporter à la note du directeur d'Europe au Département, M. Claude Arnaud, en date du 4 septembre 1969 relatant la visite de l'ambassadeur de Roumanie à Paris. Après un tour d'horizon des relations franco-roumaines, M. Flitan a abordé le problème de la sécurité européenne.

[6] Du 2 au 4 août 1969. Sur ce séjour, voir les télégrammes de Bucarest nos 671 à 676, 683 à 695, 703 à 709 des 3, 4 et 6 août 1969, reproduits ci-dessus.

politique et diplomatique, et aussi économique. Ils ont insisté pour obtenir la clause de la nation la plus favorisée, considérant comme une discrimination le fait que la Roumanie n'en bénéficie pas encore. Le président Nixon a indiqué que c'était là un problème qui dépassait les possibilités de l'Administration puisqu'il était, en définitive, du ressort du Congrès.

À ce sujet, M. Flitan note que presque tous les pays de l'Est ont avec les États-Unis des échanges plus importants que la Roumanie. La Pologne et la Yougoslavie bénéficiaient de la clause de la nation la plus favorisée ; la première qui a « manifesté quelque inquiétude devant la visite du président Nixon à Bucarest » n'en entretient pas moins de bonnes relations commerciales avec les États-Unis. La RDA, elle, fait avec les USA un commerce considérable sans parler des échanges qui peuvent se faire par le canal de la RFA ou d'autres voies encore.

Le Secrétaire général relevant que la visite de M. Nixon n'a pas paru provoquer de forte réaction soviétique, M. Flitan déclare qu'en effet il n'y a pas eu de réaction. Il y a eu, ajoute-t-il cependant, l'ajournement de la visite de MM. Brejnev, Kossyguine et Podgorny[1]. « L'on nous a dit que cet ajournement était motivé par des raisons urgentes et imprévues, et, dans le même temps, que les dirigeants soviétiques voulaient donner toute leur importance à cette visite. Peut-être n'y a-t-il aucune relation avec la visite de M. Nixon. Mais enfin, ces explications ont été données en juillet, après l'annonce du voyage et avant le voyage ».

M. Alphand soulignant que la France, en raison même des principes de sa politique ne pouvait voir que d'un œil favorable la visite de M. Nixon, laquelle, au surplus, ne nous a pas semblé une manifestation d'hostilité à l'égard de l'Union soviétique, l'ambassadeur de Roumanie rappelle comment, au dixième Congrès du PC roumain[2], les relations avec Moscou ont été considérées comme le problème prioritaire de la politique extérieure roumaine. Les Roumains sont prédestinés à avoir les meilleures relations avec l'URSS. Toutes les raisons le leur commandent. Mais ils veulent des relations normales, conformes aux principes de l'égalité, de l'indépendance et de l'avantage mutuel.

Manœuvres du Pacte de Varsovie

Au sujet des rumeurs relatives à d'éventuelles manœuvres du pacte de Varsovie en Roumanie, M. Flitan déclare qu'une telle décision relève

[1] L'objet de cette visite, prévue depuis longtemps, était la signature du nouveau traité d'amitié. C'est un vice-premier ministre soviétique, M. Novikov, qui a été chargé de représenter l'URSS à l'occasion du 25e anniversaire de la libération de la Roumanie, le 22 août. Se reporter à une note de l'ambassade de France en Roumanie, du 20 octobre 1969, reproduite ci-après, analysant les rapports fluctuants roumano-soviétiques.

[2] Le Xe congrès du parti communiste roumain se tient du 6 au 12 août 1969. Les décisions qui y ont été prises sont rapportées dans les télégrammes de Bucarest nos 744 à 748, 749 à 762 des 13 et 16 août, non reproduits. Les dernières conclusions sont que les grands communistes roumains, MM. Gheorghe Apostol et Chivu Stoica, sont éliminés, que la ligne dure l'emporte et que la politique roumaine, dans son ensemble, est fondamentalement différente de ce que souhaite Moscou.

d'abord du Comité Politique Consultatif du pacte de Varsovie, l'accord unanime des membres étant nécessaire.

Après avoir indiqué qu'« on a beaucoup parlé, pendant les visites en Roumanie du maréchal Yakubovski[1] et du maréchal Zakharov[2], de réunions d'état-major où l'on examinerait le problème des manœuvres », M. Flitan ajoute qu'aux termes d'une récente modification de la Constitution roumaine l'entrée de troupes étrangères en Roumanie est subordonnée à une décision de la Grande Assemblée nationale.

Autrement dit, la procédure à cet égard est la suivante : décision unanime du Comité Consultatif du pacte de Varsovie, puis autorisation donnée par la Grande Assemblée nationale.

Jusqu'à présent, ajoute M. Flitan, il n'y a pas eu de réunion du Comité Consultatif du Pacte (sous entendu : consacrée à cette question).

Interrogé plus précisément sur la réalité de demandes soviétiques en ce qui concerne des manœuvres en Roumanie, M. Flitan déclare qu'« il ne sait pas exactement s'il y a eu de telles demandes ».

La Chine

Le Secrétaire général notant que la visite de M. Nixon à Bucarest n'a pas été commentée à Pékin, qu'elle n'a même pas été mentionnée, M. Flitan ajoute que la Chine n'a pas envoyé de représentants au Congrès du PC roumain : peut-être parce que ceux-ci n'auraient pu y critiquer l'Union soviétique, car les Roumains ne l'auraient pas admis.

En ce qui les concerne, les Roumains ont pour principe de développer leurs relations avec tous les pays socialistes y compris la Chine. Certes, ils considèrent le conflit sino-soviétique avec inquiétude. Mais, poursuit M. Flitan en réponse à une remarque du Secrétaire général, « nous ne croyons pas plus que vous au désir des Soviétiques de se lancer dans une guerre préventive ».

Les Roumains ont fait de grands efforts pour empêcher la dégradation des relations au sein du camp socialiste. Il y a eu, en 1964, la mission de M. Maurer en Chine, en Corée du Nord et son arrêt à Moscou : mission sans succès. Les Roumains ont exprimé leur inquiétude de voir la polémique passer du domaine idéologique à celui des relations entre États, puis à celui des incidents armés.

M. Flitan pense qu'aujourd'hui la situation en Chine se stabilise. Il signale en passant qu'il a récemment vu pour la première fois l'ambassadeur de Chine à Paris[3] et qu'aux dires de ses collègues il est plus ouvert aujourd'hui qu'il ne l'était avant son long séjour à Pékin.

[1] Le maréchal Ivan Yakubovski, commandant en chef des forces armées du pacte de Varsovie, et M. Kouznetzov, premier vice-ministre des Affaires étrangères soviétiques, sont arrivés à Bucarest le 19 février 1969 et en sont repartis brusquement le 20. Sur ce sujet, se reporter à la dépêche de Washington n° 417/EU du 1er mars 1969, non publiée, tentant d'expliciter la brièveté et le sens du séjour de vingt-quatre heures de ces deux personnalités soviétiques.

[2] Matveï Vasilevich Zakharov (1898-1972), nommé maréchal de l'Union soviétique le 8 mai 1959, est vice-ministre de la Défense de l'URSS de 1960 à 1963, puis de nouveau de 1964 à 1971, date de sa mise à la retraite. Il décède en 1972.

[3] M. Huang Chen est ambassadeur de la République populaire de Chine à Paris depuis 1964.

Vietnam

Après avoir interrogé le Secrétaire général sur les perspectives de voir aboutir les négociations de Paris (M. Alphand dit qu'on ne peut imaginer que les négociations ne finissent pas par déboucher sur quelque chose mais que ce sera, en tout état de cause, très long). M. Flitan demande s'« il est bien vrai, comme on le dit, qu'il y ait du côté du président Nixon un désir très sincère de voir la guerre s'arrêter ».

Le Secrétaire général répond que c'est bien le cas, mais que le retrait des forces américaines ne se ferait pas à n'importe quel prix, les Américains estimant ne pouvoir se dégager des obligations qu'ils se sont attribuées vis-à-vis du gouvernement de Saigon.

Au sujet de l'influence de la Chine, M. Flitan indique que l'on n'a pas en Roumanie, de signe d'une intervention directe de Pékin dans les négociations menées par le Nord-Vietnam.

Sécurité européenne et relations franco-soviétiques

M. Flitan rappelle le propos que lui a tenu récemment l'ambassadeur de Pologne[1] (et qu'il a rapporté l'avant-veille à M. Arnaud)[2] selon lequel nous aurions remis à Moscou, à Varsovie et à Budapest, un document écrit concernant nos vues sur la sécurité européenne.

Le Secrétaire général indique que nous avons accompli la même démarche, qui a revêtu la forme d'une communication orale, auprès de tous nos partenaires.

M. Flitan signale alors qu'il a pris connaissance, pendant son séjour à Bucarest, d'un compte-rendu de conversation entre l'ambassadeur soviétique en Roumanie[3] et M. Manescu ou M. Macovescu. En informant les Roumains de leurs échanges de vues avec les Français, les Soviétiques leur ont fait part d'« un certain désir de la France, partagé par l'Union soviétique, de voir la question européenne faire l'objet de discussions préalables soviéto-françaises ».

Le Secrétaire général soulignant que nous avons dit à tous nos partenaires, dans les mêmes termes, que nous serions heureux d'avoir avec eux des conversations bilatérales sur la question, M. Flitan s'explique : « Les Soviétiques nous ont dit le désir du côté français d'avoir des conversations à caractère préalable et préférentiel ; avant d'engager des discussions avec les autres, il serait bon de se mettre d'accord avec l'Union soviétique ».

M. Flitan « ne cache pas » qu'il y a là un point « très important » pour la Roumanie. Il relève que le développement des relations franco-soviétiques n'est pas, certes, sans exercer une influence positive sur les relations franco-roumaines. Il ajoute, cependant, en indiquant qu'il s'agit d'une opinion personnelle, qu'il n'est pas mandaté par son gouvernement pour exprimer, qu'il est « très attentif à voir si le développement des relations de la France

[1] M. Tadeusz Olechowski est ambassadeur de Pologne à Paris depuis mai 1969.

[2] M. Claude Arnaud est chargé des Affaires d'Europe au Département depuis août 1969.

[3] M. Aleksandr Vasilevich Basov est ambassadeur de l'URSS en Roumanie depuis 1965.

avec l'Union soviétique ne se fait pas au détriment des relations franco-roumaines ».

Célébration de la Fête nationale roumaine

M. Flitan évoque, au moment de prendre congé, la réception qu'il a donnée le 22 août pour la Fête nationale. Il ne sait à quoi attribuer le « traitement protocolaire » qui lui a été réservé[1]. Il lui a été difficile de l'expliquer à son gouvernement.

Le Secrétaire général fait valoir à M. Flitan que Paris était, à cette époque, complètement vide et qu'il ne doit pas chercher de signification politique au fait qu'il a mentionné.

(*Europe, Roumanie, 1961-1970, relations avec la France, 1969, nº 263*)

145

M. Laurent, Directeur général des Relations culturelles, scientifiques et techniques au Département,
Aux Représentants diplomatiques de la France à l'Étranger.

L[2]. *Paris, 8 septembre 1969.*

Monsieur l'Ambassadeur,

Par la lettre qu'il vous a adressée le 10 mai 1969[3], Monsieur le Ministre des Affaires étrangères[4] a attiré votre attention sur le fait que les développements et les nouvelles orientations de notre politique de relations culturelles, scientifiques et techniques, doivent amener à procéder à certaines réflexions quant à l'organisation, dans nos postes diplomatiques, des services responsables de ces affaires.

Il m'apparaît à cet effet indispensable de procéder avec vous à des échanges de vues et de recueillir votre sentiment personnel sur les inflexions qui, selon vous, pourraient être apportées à l'action culturelle, scientifique et technique dans votre poste et sur les conséquences à en tirer quant à l'organisation des services et au choix des hommes.

[1] *Note manuscrite du document* : « M. Dechartre était le seul membre du gouvernement présent ». Philippe Dechartre est secrétaire d'État auprès du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population depuis le 20 juin 1969.

[2] Pierre Laurent, conseiller d'État, est nommé par décret du 14 mars 1969, directeur général des Relations culturelles, scientifiques et techniques au Département. Voir le *Journal officiel de la République française* du 18 mars 1969, p. 2743. Cette lettre porte en marge une apostille manuscrite : « Signification de la réorganisation des services responsables – dans les postes – de la politique culturelle, scientifique et technique ».

[3] Cette lettre est publiée dans *D.D.F.* 1969-I.

[4] Michel Debré est ministre des Affaires étrangères du 12 juillet 1968 au 22 juin 1969. Son successeur est Maurice Schumann.

Sans leur donner un caractère systématique, nous devons cependant être très attentifs aux considérations générales suivantes :

a) La science et la technologie appartiennent définitivement à la culture contemporaine.

La collaboration scientifique, la coopération et l'assistance technologiques constituent désormais la pierre de touche de nos relations avec la plupart des pays étrangers ; de plus en plus, elles ouvriront la voie vers la culture fondamentale qui, loin d'être victime, sera bénéficiaire de cette évolution.

b) L'ampleur et la diversité croissantes des besoins et des sollicitations nous placent devant l'obligation de procéder à des choix réfléchis afin de déterminer les points d'impact les plus utiles de nos interventions, compte tenu des objectifs de politique générale et des moyens dont nous pouvons disposer.

c) Tout en respectant les caractères propres de chacune de nos interventions (diffusion de la langue et de la culture françaises, coopération pour le développement, relations et collaboration scientifiques), nos comportements et nos initiatives doivent contribuer à dessiner le nouveau visage de la France, c'est-à-dire d'un pays présent dans le monde moderne et non pas porteur d'un message du passé.

Il est dès lors clair que les moyens d'action dont vous pouvez disposer sont éclairés d'un jour nouveau et que leur emploi doit être fondamentalement reconsidéré. Je ne retiendrai que quelques exemples destinés à alimenter vos réflexions personnelles.

a) En ce qui concerne la diffusion de la langue française, il y aurait le plus grand intérêt à dresser un bilan des résultats par rapport au coût des divers moyens d'enseignement français, publics et privés, ou nationaux, centres post-scolaires, cours de l'Alliance française, moyens de formation des maîtres locaux) ; ce bilan pourrait sans doute être utilement complété par un plan pluriannuel d'adaptation, de conversion ou de concentration des moyens, en vue d'une plus grande efficacité.

Dans la même perspective, la diffusion du livre français à l'étranger doit être désormais l'affirmation de la présence de notre langue dans le monde moderne, celui de la science, de la technologie, de l'action économique.

b) Si importants que soient nos efforts en vue de diffuser nos arts et les œuvres de nos artistes, il serait sage de procéder, au niveau de chaque poste, à une appréciation critique des manifestations que nous organisons, tant du point de vue de leur qualité intrinsèque, que de leur valeur et de leur portée culturelles.

c) La politique de coopération culturelle et technique ne pourra répondre à son objet – l'aide au développement – et ne demeurera supportable matériellement pour notre pays que si elle se traduit par des programmes organisés combinant entre eux les divers moyens d'action et reposant sur des choix éclairés et délibérés : choix des domaines privilégiés d'intervention suivant les régions du monde et les pays bénéficiaires d'aide, tri des

demandes présentées en fonction de priorités – et notamment celle qui doit être accordée à la formation technique et professionnelle – adoption des moyens les mieux adaptés à une action durable et profonde.

d) Une politique de relations et de coopération scientifiques repose, elle aussi, sur une réflexion préalable : recherche des domaines privilégiés en fonction des possibilités réelles, détermination des mécanismes appropriés. Elle ne peut être mise en œuvre que par le regroupement, autour des objectifs ainsi arrêtés, des moyens consacrés aux échanges, à la coopération entre institutions de recherche ainsi que des bourses d'études et de stages, qui devront être orientées par priorité vers les formations scientifiques et médicales, en collaboration avec les autorités du pays de votre résidence, au sein de la commission mixte d'attribution.

Il ne s'agit là, je le répète, que de quelques exemples. Mais, compte tenu de votre expérience personnelle et de l'intérêt particulier qui s'attache à votre poste, les observations de fond que vous jugerez utile de me communiquer auront pour moi un caractère déterminant.

Au surplus , les réflexions que vous pourrez faire quant à l'orientation de votre action personnelle vous conduiront sans nul doute à vous interroger sur le profil principal que vous souhaiteriez imprimer à votre poste du point de vue de l'organisation des services chargés des relations culturelles, scientifiques et techniques. La définition de ce profil serait dès maintenant particulièrement utile pour le choix des conseillers et attachés que je pourrais être amené à désigner, ainsi que pour les adaptations qui pourraient être apportées à la structure de vos services.

Certes, il ne saurait être question d'adopter et de prescrire un modèle unique d'organisation. Les pays diffèrent par les relations qu'ils entretiennent avec la France, par leur importance politique, économique, culturelle, par leur superficie, par leur langue, par leur degré de développement, par les grandes options des gouvernements, par les opérations que nous y menons, par les perspectives qui s'ouvrent à notre coopération dans tel ou tel domaine.

Cependant, quelles que soient les modalités particulières adoptées en fonction des données locales, il paraît de plus en plus nécessaire de réaliser entre les mains d'une autorité responsable l'unité de notre action, culturelle, scientifique et technique à l'étranger.

Si ce principe, que nous dictent à la fois la situation de fait et l'obligation où nous sommes de fédérer nos moyens, peut connaître certaines exceptions, celles-ci ne devraient être qu'en nombre très limité, les unes fondées sur les caractéristiques permanentes tout à fait particulières d'un poste, les autres justifiées transitoirement par des considérations personnelles tout à fait explicables.

J'ajoute que, même si, selon vous, il n'y a pas lieu de modifier actuellement l'organisation du service dans votre poste, rien ne s'oppose à ce que le choix du conseiller culturel s'oriente soit vers une personnalité de formation scientifique ou technologique, soit vers un homme d'expérience en matière de coopération technique. Cette évolution, progressivement conduite, est

d'ailleurs souhaitable ; elle contribuera à renouveler, dans un sens favorable à notre action à l'étranger, l'image que l'on se fait de la France.

C'est sous le bénéfice de ces quelques réflexions d'ensemble qu'il vous revient d'adapter aux conditions propres de votre poste, que je sollicite votre aide, afin d'être à même de prendre les décisions générales et les mesures individuelles qui répondront le mieux à l'intérêt du service et faciliteront votre action.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

(*DGRST, Directeur général, réorganisation de la Direction générale, 1969-1972, n° 76*)

146

M. Huré, Ambassadeur de France à Tel-Aviv,
à M. Schumann, Ministre des affaires étrangères.

T. n°s 845 à 852. *Tel-Aviv, 9 septembre 1969.*

Réservé.

Entretien avec M. Eban

Averti de mon retour[1], le ministère des Affaires étrangères m'a ménagé une entrevue avec M. Eban, qui part prochainement pour New York[2]. J'ai donc demandé à mon interlocuteur de me dire comment il voyait la situation au Moyen-Orient.

M. Eban m'a avoué qu'il constatait dans l'évolution du conflit, une aggravation et savait que l'opinion internationale en était consciente. Il ne niait pas le fait, il l'imputait seulement au raidissement arabe. Selon lui, de l'autre côté de la ligne de feu, l'idée de supprimer Israël par la force des armes devenait le rêve unique d'une population que surchauffait la démagogie. Ainsi s'éloignaient les perspectives d'un règlement. Voici quel était le départ de son analyse.

J'ai interrogé le Ministre pour lui dire que si l'on voulait être objectif, il fallait bien convenir que son pays n'était pas en reste et que ses audaces militaires, ses installations de kibboutz en territoire occupé, ses mesures de tous ordres à Jérusalem, les déclarations intransigeantes de ses chefs politiques[3], pour ne citer que cela, n'avaient guère ces derniers temps contribué à la détente.

[1] M. Francis Huré, remet le 5 avril 1968 ses lettres de créance en tant qu'ambassadeur de France à Tel-Aviv. Au début de septembre 1969, il est de retour de congé.

[2] M. Abba Eban, ministre israélien des Affaires étrangères depuis février 1966, se rend à New-York pour assister à l'Assemblée générale des Nations unies dont la 24e session s'ouvre le 16 septembre 1969.

[3] Au sujet de l'attitude d'Israël dans les territoires occupés voir plus loin la dépêche de Jérusalem n° 384/AL du 13 novembre 1969.

M. Eban m'a répondu que les choses n'étaient pas si simples. Pour ce qui est des opérations, son gouvernement devait tenir compte de la nécessité de rassurer le public en lui montrant que l'armée, pour laquelle il supportait tant de sacrifices, savait protéger la nation contre ses assiégeants. Il devait également décourager l'imagination des Arabes en leur faisant mesurer au jour le jour le danger de leurs illusions guerrières et le prix que coûterait un affrontement total. En ce qui concerne les déclarations publiques on devait reconnaître que la période électorale[1], actuellement en cours, ne favorisait pas l'expression de sentiments nuancés. Ici comme ailleurs, la politique avait ses lois.

Mais, a continué M. Eban, il fallait aller plus loin. Deux ans et demi s'étaient écoulés depuis la guerre des Six Jours[2]. Israël continuait à proposer une conversation avec ses adversaires. Bien plus, Israël déclarait que « tout était négociable » pourvu qu'existât de part et d'autre un esprit de négociation. De cet esprit, nul ici ne se départissait. Voilà ce qu'il déclarerait du haut de la tribune de New York[3], si son gouvernement l'y autorisait.

Là-dessus, j'ai prié mon interlocuteur de préciser ce qu'il entendait par la formule : « tout est négociable ». M. Eban m'a répondu sur un ton élégiaque que je connais bien, en faisant état de réserves que nous connaissons aussi et qui, certes, réduisaient la portée de son premier propos. Naturellement, m'a-t-il dit, au Golan, au Sinaï, en Palestine, le pays devait être délivré de la menace qui faisait peser sur lui un tracé inacceptable. Mais la notion de « frontières de sécurité » différente de « frontière politique » offrait une base de pourparlers, d'autant plus que le gouvernement, résistant aux pressions exercées sur lui, n'avait jamais voulu dévoiler sa carte, « afin de conserver la porte ouverte à toute discussion ». Passant outre à un scepticisme que je ne cherchais pas à dissimuler, le Ministre a ajouté que dans ce contexte, l'installation de kibboutz ne constituait qu'un épisode sans importance. Quant à Jérusalem, le problème était plus difficile. Sans doute l'imagination devait-elle faire preuve d'une « souplesse acrobatique » pour dégager une solution. Mais, là aussi, des espoirs étaient permis, si la bonne (mot manquant) existait.

J'ai pour terminer, interrogé le Ministre sur le rôle des grandes puissances tel qu'il comptait le définir dans son discours de New York. Je l'ai senti soucieux de marquer un léger assouplissement, sans pour autant renier la thèse négative dont il s'était fait l'avocat dans le passé. Il appartient aux Grands, m'a-t-il dit, de préserver et de favoriser cet esprit de négociation dont il avait parlé et en particulier de tout faire pour éviter que les passions ne s'engouffrent dans un vide diplomatique, comme celui qui a été créé par l'interruption de la mission Jarring[4]. Même en Israël, la dynamique d'un

[1] Les élections législatives israéliennes, ont lieu le 28 octobre 1969. Les résultats définitifs sont publiés le 7 novembre.

[2] La guerre des Six jours dure du 5 au 10 juin 1967.

[3] La 24e session de l'Assemblée générale des Nations-Unies s'ouvre à New-York le 16 septembre.

[4] Au sujet de la mission Jarring voir *D.D.F.* 1968-I, nos 158, 216 et 375.

règlement négocié opérerait les mutations nécessaires dans les pensées et les comportements.

En bref, M. Eban m'a semblé donner un avant-goût de ce qu'il souhaite dire au Nations unies, et le ton qu'il choisit s'inspire du chant des colombes. Sans doute est-il conscient qu'en divers pays, le crédit dont dispose Israël s'amenuise et que ses raids, ses représailles, ses mesures administratives, son intransigeance n'ont pas bonne presse. Le général Rabin[1], ambassadeur aux États-Unis, pourtant revenu à Jérusalem avec les premiers *Phantoms*[2], a laissé entendre que la réputation d'Israël n'était pas « ce qu'elle pourrait être ». Dans l'esprit du Ministre, il importe donc de faire patte douce aux Nations unies et de présenter habilement sa position afin de redresser le courant et de reporter sur les Arabes, et sur leurs passions, la responsabilité des excès qui se commettent. Mais il importe aussi, dans l'esprit du gouvernement, de ne pas varier d'un pouce sur le fond des thèses, afin de ne pas compromettre un équilibre politique difficilement élaboré.

En comparant les paroles que prononcera le Ministre aux Nations unies, et la présentation anticipée qu'il m'en a faite, nous aurons sans doute le moyen de mesurer la marge de manœuvre laissée à la diplomatie juive par l'équipe actuellement au pouvoir et par Madame Meir[3] en particulier.

(*Afrique-Levant, Levant 1966-1970 - Israël Relations extérieures - Israël et le Proche-Orient IS.7.3*)

[1] Le général Rabin est ambassadeur d'Israël à Washington après avoir été chef d'État-major des armées.

[2] Sur les vingt avions américains chasseurs bombardiers *Phantom F4* commandés par Israël, Washington livre les six premiers le 6 septembre 1969.

[3] Goldie Mabovitch appartient à une famille qui a quitté définitivement le quartier juif de Pinsk pour émigrer aux États-Unis où elle fait des études avant de s'installer en Israël en 1921. Elle travaille d'abord dans un kibboutz puis est employée de bureau à Jérusalem. Elle gravit les échelons du mouvement syndical et représente les travailleurs des établissements juifs à de nombreux congrès syndicaux. Elle commence sa carrière politique en 1946, chef de la représentation diplomatique à Moscou, ministre du Travail de 1949 à 1956, secrétaire générale du parti travailliste elle démissionne en 1967. Nommée Premier ministre après les élections législatives de 1969, elle présente son gouvernement à la Knesset le 15 novembre 1969.

147

M. GIOVANGRANDI, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À SAIGON,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1172 à 1178[1]. *Saigon, 9 septembre 1969.*

(*Reçu :* 12 h. 16).

Annoncée par de gros titres dans la presse, la mort d'Hô Chi Minh[2] a fait l'objet à Saigon de commentaires certes partagés mais qui, dans l'ensemble, dissimulent à peine la popularité de l'« Oncle Hô » dans le peuple et dans les milieux dirigeants.

Du coolie au politicien prévaut le sentiment que vient de disparaître un « grand patriote » dont on ne peut, selon Maire Lieng, « nier le talent ni le génie », un « héros national » qui, en dépit des vicissitudes politiques des vingt-cinq dernières années, a été et demeure la fierté de tout un peuple.

Le quotidien *Cap Tien*, organe du Professeur Nguyen Van Xong exprime bien l'ambivalence de tels sentiments, où se mêlent l'anti-communisme et un nationalisme ombrageux : tout en soulignant qu'aux yeux des anticommunistes, M. Hô Chi Minh a été « un ennemi extrêmement dangereux et tenace » et en « déplorant qu'il se soit donné corps et âme à l'idéologie communiste ». L'éditorialiste affirme que « personne ne saurait nier que ce fut un grand homme, un héros non seulement du Vietnam mais du monde entier » et que le peuple vietnamien « a, grâce à lui, connu la gloire par la victoire de Dien Bien Phu et par la résistance des compatriotes du Nord aux bombardements américains ».

Plusieurs parlementaires, comme MM. Tran Ngoc Chau, secrétaire général de la Chambre basse, et Ho Huu Tuong[3], appuyés en cela par certains journaux, ont profité de l'événement pour lancer des appels à la trêve et réclamer une nouvelle offensive de paix de la part du gouvernement.

Le président Thieu[4] n'a cependant pas suivi le conseil de ceux qui, même parmi ses plus fermes partisans, lui conseillaient d'exploiter le désarroi et les divergences possibles de l'adversaire. Au contraire, dans un communiqué dont la platitude a été remarquée, le chef de l'État s'est contenté de relever qu'« Hô Chi Minh mort ou vivant, le gouvernement fantoche nord-vietnamien reste toujours valet de l'impérialisme communiste agresseur », et de démentir toutes rumeurs relatives à une initiative de paix. Le général

[1] Ce télégramme est signé par Laurent Giovangrandi, consul général de France à Saigon depuis août 1967.

[2] Au sujet de la mort d'Hô Chi Minh (Nguyên Sinh Cung, dit), (19 mai 1890 ?-3 septembre 1969) président de la République démocratique du Vietnam de 1955 à sa mort, voir ci-dessus le télégramme d'Hanoï n°s 1004 à 1008 du 6 septembre 1969.

[3] Ho Huu Tuong, député d'opposition à la Chambre des représentants de l'Assemblée nationale sud-vietnamienne depuis 1967.

[4] Général Nguyen Van Thieu, chef de l'État sud-vietnamien depuis le 19 juin 1965, président de la République depuis le 31 octobre 1967.

Khiem a estimé pour sa part indispensable de s'attaquer au personnage et au mythe qu'il incarne. Il a ainsi constaté qu'Hô Chi Minh « a toujours placé l'intérêt du communisme international au-dessus de tous les sentiments y compris le sentiment national », et lui a, en conséquence, dénié la qualité de patriote.

Aussi était-il prévisible que les dirigeants de Saigon repousseraient la proposition de trêve faite par le Front[1]. Le communiqué publié dimanche par la présidence, s'il précise *in fine* que la mort d'Hô Chi Minh ne saurait être considérée comme un deuil national, préfère toutefois donner pour principal motif d'une telle décision le non-respect par le Vietcong des précédentes trêves.

Une divergence de vues semble être apparue à ce sujet entre les militaires sud-vietnamiens et les officiels américains. Les observateurs notent avec intérêt le ton embarrassé de la déclaration conjointe publiée seulement plus de douze heures après le début de la trêve par les deux commandements. Le lien établi dans ladite déclaration, entre l'activité ennemie et l'activité alliée, le fait que, depuis le début de la trêve, les Américains ont arrêté les raids de B.52[2] et les opérations offensives ne peuvent qu'alimenter les spéculations à cet égard et donner l'impression que le commandement américain s'installe dans une trêve *de facto*, tandis que l'ARVN[3] poursuit ses activités offensives.

Cette faille dans le bloc allié risque en tout cas de semer le trouble dans les esprits et de servir la campagne des tenants d'un cessez-le-feu.

(*Collection des télégrammes, Saigon, 1969*)

148

M. Servoise, Délégué général de France à Hanoï,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1027 à 1039. *Hanoï, 9 septembre 1969.*

(*Reçu* : le 10, 12 h. 58).

Cérémonies à la mémoire du président Hô Chi Minh[4]

1. *Les cérémonies*

À 6 heures du matin, le mardi 9, il nous a été demandé d'être à 6 h 30 place du Gouvernement.

[1] Le Front national de libération sud-vietnamien.

[2] Le *Boeing B.52 Strato Fortress* est un bombardier subsonique octoréacteur, destiné à l'origine à des missions nucléaires. À l'occasion du conflit vietnamien il est transformé pour pouvoir transporter 24,5 t. de bombes classiques.

[3] Armée de la République du Vietnam.

[4] Hô Chi Minh (Nguyen Sinh Cung, dit), (19 mai 1890 ?-3 septembre 1969) président de la République démocratique du Vietnam de 1955 à sa mort.

Dans la chaleur moite et sous un soleil impitoyable 200 000 à 300 000 Vietnamiens étaient réunis face à la tribune officielle (soldats en tenue de combat, jeunes et très jeunes enfants membres du parti et une foule sélectionnée sous les arbres voisins). Durant une heure la vie d'Hanoï s'est arrêtée, les agents regroupant les passants autour des haut-parleurs dans les quartiers.

Environ vingt délégations nationales venues spécialement, étaient présentes, également de nombreux officiers étrangers. La plus remarquée comme la plus entourée fut celle du Vietnam-Sud. M. Kossyguine[1] et M. Li Hsien-nen[2] (vice-Premier ministre de Chine) furent placés de telle manière qu'ils purent s'ignorer sans manquer aux usages.

La cérémonie alertement menée a duré à peine une heure. Morceaux d'orchestre douceâtres – discours de Le Duan – salve de 21 coups de canon – survol (en retard) par 12 MIG 17 et MIG 21.

À un moment donné le Premier ministre a éclaté en sanglots. Dans la foule – au moment où l'orchestre jouait une Internationale au jasmin – les petites filles ont sorti les mouchoirs, se sont essuyé les yeux avec leurs foulards rouges. Les photographes et les hommes de la radio ont enregistré leurs pleurs. Comme tout ce qui se fait ici cette scène de nursery a été contrôlée rapidement.

Ainsi, pas de funérailles à proprement parler mais une cérémonie dont l'acte politique fut un discours, inspiré directement du testament d'Hô Chi Minh.

2. *Le testament politique*

Ce testament est celui du fondateur de la RDV dont la devise est « indépendance – liberté – bonheur ». Rédigé en mai 69 il vient d'être publié. Ce sont les tables de la loi d'un Moïse qui, lui non plus, n'est pas entré dans la terre qu'il a promise à son peuple. Il y résume son expérience et formule ses recommandations.

Par une citation d'un poète de la dynastie des T'ang[3], Hô Chi Minh implique d'abord que son grand âge est un signe de prédestination. En déclarant que le moment va venir où il va rejoindre « les vénérables Karl Marx[4] et Lénine[5], et les aînés révolutionnaires » il rend un hommage aux révolutionnaires russes tout en remettant à leur place les communistes chinois, (ses cadets) dans l'histoire de l'Internationale ouvrière.

Le testament s'articule sur cinq thèmes.

– Le parti
– La jeunesse

[1] Alexeï Nikolaïvitch Kossyguine, président du Conseil des ministres de l'URSS depuis 1964.

[2] Li Hsien-nien, vice-Premier ministre de la République populaire de Chine depuis 1954.

[3] T'ang : treizième dynastie chinoise, qui règne de 690 à 907.

[4] Karl Marx, (1818-1883), philosophe et économiste allemand, auteur du *Capital* en 1867.

[5] Lénine (Vladimir Ilitch Oulianov, dit), (1870-1924), fondateur et dirigeant du PCUS, fondateur de l'URSS.

– Le peuple
– La lutte en cours
– L'unité du monde communiste.

1. Le parti, son unité doit être préservée comme la prunelle des yeux. L'affection entre ses membres et la critique sont les conditions de son développement et de sa consolidation. La moralité, la pureté et le désintéressement sont les qualités du cadre révolutionnaire vietnamien.

2. La jeunesse doit se voir inculquer « une moralité révolutionnaire ». L'idéal confucéen s'allie ici aux exigences de la modernisation, car le jeune Vietnamien (comme le jeune Chinois) est invité de plus par le président, à être « rouge et expert ».

3. Le peuple travailleur a droit à « un bon plan que le parti doit mettre sur pied pour développer l'économie et la culture en vue d'élever sans cesse les niveaux de vie ».

4. Exaltation du Vietnam qui « a eu l'insigne honneur d'être une petite nation qui aura vaincu deux grands impérialismes – le français et l'américain ». La modestie est ici une marque d'orgueil se traduisant par le choix des adjectifs antithétiques.

Pour le Président « cette nation a apporté et apportera une digne contribution à la révolution mondiale ».

5. Appel à l'union des partis frères « Je souffre de leurs dissensions » sans toutefois citer Pékin et Moscou, il appelle leur réconciliation.

Enfin, une note personnelle – caractéristique de l'oncle vénéré – « évitez d'organiser des grandes funérailles, afin de ne pas gaspiller le temps et l'argent du peuple »

3. *Le Discours Le Duan*[1] *et les résolutions.*

Ce discours a été abusivement traduit « d'oraison funèbre » sur les documents distribués. C'est une inexactitude. Il s'agit d'un discours préparé par un organisme collégial (le *Politburo*) et simplement lu par le camarade Le Duan (le premier secrétaire du bureau).

De quoi s'agit-il ? De la glose officielle du testament du président. Elle a été développée en cinq thèmes, qui se sont traduits d'une façon populaire en cinq « serments – résolutions » clamés par la foule. À nouveau le chiffre cinq, nombre sacré et bénéfique en Asie.

Après une exorde littéraire où la notion du cycle cosmique est évoquée « notre patrie, notre peuple, nos fleuves et nos montagnes ont enfanté Hô Chi Minh, le grand héros national, et lui, en retour a rehaussé la gloire de notre peuple, de nos fleuves et de nos montagnes », le discours va développer les 5 points.

1. L'unité du Vietnam a été forgée au cours de 4 000 ans d'histoire (le complexe du Vietnamien vis-à-vis du Chinois se trahit ici). « Prêtons le serment de réunifier le pays pour réaliser les espoirs formés par le Président ». Le Sud a été évoqué à cinq reprises au cours du discours.

[1] Le Duan, premier secrétaire du parti communiste vietnamien depuis 1960.

2. Bâtissons la prospérité et le bonheur de nos compatriotes par la voie socialiste et communiste.

3. Préservons l'union et l'unité du parti comme la prunelle de nos yeux.

4. De toutes nos forces soutenons le mouvement révolutionnaire des autres peuples.

Ici intervient un paragraphe à remarquer « prêtons le serment de resserrer les liens de solidarité et d'amitié des peuples de l'Indochine ». Les princes cambodgien Sihanouk[1] et laotien Souphanouvong[2] présents n'ont pas pu ne pas le noter. Ainsi, l'idée de réorganiser l'espace politique de la péninsule – constamment présente à l'esprit des dirigeants d'Hanoï – a été affirmée publiquement et solennellement.

5. Suivons l'exemple du Président dans son style de travail et sa moralité afin de devenir des « hommes nouveaux ». Ne craignons ni les sacrifices ni les difficultés.

En résumé la modération et la retenue de ce discours son caractère à la fois révolutionnaire et moral (plus exactement moralisateur), cette volonté enfin non pas d'exalter une figure de père mais bien plutôt d'engager un peuple à pratiquer ses vertus et à poursuivre sa lutte, doivent être soulignés.

Il y a dans tout ceci une bonne volonté primaire assez émouvante alliée à de la prudence politique. Ce sont là soucis à porter au crédit des dirigeants.

(*Collection des télégrammes Hanoï, 1969*)

149

NOTE
DE LA DIRECTION D'AFRIQUE-LEVANT

Situation au Biafra

Paris, 9 septembre 1969.

Sur le plan militaire, la situation a peu évolué pendant les derniers mois correspondant d'ailleurs à la saison des pluies. La résistance biafraise se poursuit dans des conditions difficiles. Les menaces que le général Ojukwu[3] fait peser sur les exploitations pétrolières ont amené une diminution de la production nigériane (496 000 barils par jour en juin 1969 contre 594 000

[1] Prince Norodom Sihanouk, roi du Cambodge de 1941 à 1955, puis chef de l'État cambodgien depuis 1960.

[2] Prince Souphanouvong, président du Néo Lao Haksat depuis 1956, vice-président du Conseil et ministre de l'Économie et du Plan dans le gouvernement provisoire d'union nationale laotien formé en juillet 1962.

[3] Le général Chugwuemeka Odumegwu Ojukwu est le *leader* de la sécession du Biafra. Les Biafrais bombardent les installations pétrolières nigérianes. Voir le télégramme de Lagos n°s 467 à 469 du 12 août 1969 non publié.

en avril de cette année). L'offensive que les Fédéraux voulaient déclencher au début du mois de septembre ne s'est pas encore produite.

Sur le plan diplomatique, après l'échec de la médiation pontificale de Kampala[1], les Nigérians ont développé une très grande activité (voyages du général Gowon à Cotonou et à Monrovia[2], envoi du ministre de la Justice à Alger et Rabat[3] et surtout, publicité donnée au ralliement du Docteur Azikiwe[4], ancien président ibo de la République du Nigeria, que le Biafra considère désormais comme un traître).

Grande activité également à l'occasion du sommet de l'Organisation de l'Unité africaine[5] qui se tient actuellement à Addis-Abeba et où le chef du gouvernement militaire fédéral s'est rendu en personne. Le général Gowon s'est entretenu avec M. Kapwepwe, vice-président de la Zambie et M. Nyerere, président de la Tanzanie afin d'isoler diplomatiquement le Biafra.

De son côté, le général Ojukwu aurait donné pour consigne à ses représentants de ne prendre aucune position si la République du Biafra n'est pas officiellement représentée. Les Biafrais s'efforceront de faire revenir l'OUA sur la déclaration de Kinshasa affirmant l'unité de la Fédération du Nigeria, mais surtout, d'obtenir l'élection d'un nouveau comité consultatif réunissant le Biafra, le Nigeria ainsi que deux ou trois pays amis des belligérants.

Les premiers comptes rendus des travaux au sommet de l'OUA à Addis-Abeba indiquent que le comité pour le Nigeria a tenu deux sessions les 7 et 8 septembre. Le comité (Éthiopie, Libéria, Niger, Ghana, Cameroun, Congo-Kinshasa) sans avoir été élargi officiellement au groupe des amis du Biafra commence néanmoins à considérer que leur avis peut être utile dans sa tentative d'apporter une solution à la guerre civile. C'est ainsi qu'il a entendu M. Ayoune, ministre gabonais des Affaires étrangères.

[1] Le 1er août 1969, le pape Paul VI reçoit les délégations du Nigeria et du Biafra, à Kampala.

[2] Le général Yakubu Gowon, chef du gouvernement fédéral du Nigeria depuis août 1966, se rend à Cotonou le 12 août 1969 ; il rend la visite que lui a faite le président Zinzou. Il en ressort que l'acheminement des secours aux « rebelles », à partir de Cotonou, ne reprendra que lorsqu'un accord sera intervenu entre le gouvernement fédéral et le CICR. Le général Gowon se rend ensuite en visite officielle à Monrovia le 18 août, pour deux jours.

[3] M. Taslim Alias, commissaire fédéral à la Justice se rend à Rabat le 20 août, en vue de préparer le prochain sommet d'Addis-Abeba tandis qu'à la même date M. Okunnu, commissaire général aux Travaux publics, fait une démarche similaire à Rabat.

[4] Le docteur Benjamin Nnamdi Azikiwe, né en 1904 en territoire ibo dans le Nord du Niger, est avec Obafemi Awolowo, vice-président du Conseil exécutif fédéral du Nigeria depuis 1967, l'une des deux grandes figures du nationalisme nigérian. Après une formation universitaire aux États-Unis de 1925 à 1934, il retourne à Lagos, fait du journalisme et fonde en 1944 le *National Council of Nigeria and the Cameroons*. Il prône, dès 1943, la division du Nigeria en huit provinces ; désigné par la Reine comme gouverneur général à l'occasion de l'indépendance de la Fédération le 10 octobre 1960, il est élu président de la République du Nigeria le 1er octobre 1963. Le 6 novembre 1967, il se déclare pour la souveraineté du Biafra et s'installe à Londres en 1968. Le 17 août 1969, il rencontre le général Gowon à Lagos, puis de nouveau à Monrovia les 18 et 19 août et le 28 août, à Londres. Il se désolidarise ouvertement du général Ojukwu.

[5] La sixième conférence des chefs d'État africains membres de l'OUA se tient à Addis-Abeba du 6 au 10 septembre 1969.

Le *leader* biafrais agit également à Londres en proposant un nouveau plan de paix dans une lettre à Lord Brockway, président du comité britannique pour la paix au Nigeria. Le général Ojukwu propose trois étapes : d'abord une rencontre entre sympathisants des deux camps afin d'établir une base de négociations, puis des discussions entre représentants du Biafra et du Nigeria, enfin une rencontre entre les dirigeants principaux des deux camps, une fois un cessez-le-feu obtenu. Selon la presse britannique, le Biafra fait ainsi une concession importante en ne posant plus le préalable d'un cessez-le-feu avant l'ouverture des négociations.

Dans ce contexte, l'inscription de la question biafraise à l'ordre du jour des Nations unies paraît très compromise. Récemment encore, décidé à demander l'inscription de cette affaire à l'ordre du jour de l'Assemblée, M. Houphouët-Boigny[1] y a renoncé.

Sur le plan de l'aide humanitaire, nous n'avons pas ménagé nos efforts. Il est à noter que l'avion de la Croix-Rouge française opérant à partir de Libreville a été le seul à continuer sans interruption d'envoyer de l'aide au Biafra et cette action n'a jamais cessé depuis le 5 juin, date à laquelle un avion de la Croix-Rouge internationale ayant été abattu, cette organisation a pratiquement cessé son activité.

Malgré les risques, les Églises ont repris leurs vols de secours mais le volume total des envois au Biafra, déjà insuffisant avant l'interruption du pont aérien du CICR, se trouve actuellement réduit de plus de moitié.

Les négociations menées depuis plus de trois mois par le CICR pour la reprise des vols finiront peut-être par aboutir mais l'accord dont il est question depuis quelques jours est si manifestement inspiré par les exigences fédérales qu'il est impossible de le soutenir. Même si le CICR parvient à un accord sur la reprise des vols avec double contrôle à l'aéroport de départ – Cotonou ou Santa Isabel[2] et en cours de route – vraisemblablement à Lagos – accord qui serait imminent, il n'est pas certain qu'il fonctionne sans grandes difficultés car, bien qu'on en minimise la portée, selon déclarations des chefs nigérians et particulièrement de M Awolowo[3], les Fédéraux considèrent la famine comme une véritable arme de guerre. Les Biafrais qui se réservent le droit d'interdire l'accès à Uli[4] des avions contrôlés à Lagos, viennent de déclarer aussi bien à Genève qu'à Owerri[5] que ces négociations, comme celles relatives à l'acheminement de secours par la rivière Cross ne sont que des manœuvres dilatoires de la part du Nigeria et un moyen de plus dans la guerre de famine qu'il livre au Biafra.

Dans le courant du mois d'août, le CICR avait demandé à la Croix-Rouge française si elle était prête à augmenter la cadence de ses vols avec

[1] Félix Houphouët-Boigny, président de la République de Côte d'Ivoire, est favorable au Biafra.

[2] Santa Isabel est l'ancienne dénomination de São Tomé.

[3] Le docteur Obafemi Awolowo est commissaire aux Finances et vice-président du Conseil exécutif fédéral du Nigeria depuis 1967.

[4] L'aérodrome d'Uli est en territoire biafrais.

[5] Owerri est le siège du gouvernement biafrais.

l'appui financier de l'organisation internationale au cas où celle-ci ne pourrait reprendre directement ses envois, une réponse positive lui fut donnée. Toutefois le CICR reportant de jour en jour et ceci depuis plus de trois semaines l'espoir de conclure un accord permettant la reprise de ses vols, n'a pas donné suite à sa proposition. Il n'a pas pris non plus la décision, toujours annoncée comme imminente, de cesser toute activité au Nigeria et au Biafra.

En se laissant persuader que les négociations traînaient en longueur pour des raisons de prestige les responsables du CICR n'ont peut-être pas réalisé qu'aux yeux des Biafrais les raisons de sécurité étaient primordiales.

(*Direction d'Afrique-levant, Afrique, Nigeria 1966-1972, relations avec la France*)

150

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn, à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 4326 à 4330. *Bonn, 10 septembre 1969.*

(*Reçu* : 18 h. 27).

Rencontre franco-allemande des 8 et 9 septembre

Pour la première fois depuis longtemps, la rencontre franco-allemande au sommet[1] n'avait été précédée ni par des prédictions désabusées ni par un sentiment d'inquiétude. Pour qui a vu le Chancelier[2], parfaitement détendu au cours de la séance de clôture, pour qui était à ses côtés lorsqu'il a, en français, prononcé quelques mots devant le micro de l'ORTF, tandis que l'avion de Monsieur le Président de la République s'envolait, il est difficile de croire que la rencontre des 8 et 9 septembre ait pu apporter ici des déceptions.

On imagine, d'autre part, malaisément que, pour l'opinion publique, la visite de M. Pompidou n'ait abouti qu'à un exposé des divergences entre les deux pays. La radio, la télévision, les titres des journaux dans leur grande

[1] Les entretiens franco-allemands se tiennent à Bonn les 8 et 9 septembre dans le cadre des consultations bi-annuelles, prévues par le traité de 1963. Le président Pompidou rencontre par deux fois le chancelier Kiesinger qui offre un dîner en son honneur. Le 8, Jacques Chaban-Delmas s'entretient avec ce dernier. MM. Schumann et Ortoli, ministre du Développement industriel et scientifique, rencontrent leurs homologues respectifs, MM. Brandt et Stoltenberg. Le compte rendu intégral de ces entretiens est classé dans le dossier d'archives : *Direction politique, 1956-1972, Entretiens, RFA 1969 n° 8*. Voir également le texte du toast prononcé par M. Pompidou à Bonn au dîner offert par le chancelier Kiesinger le 8 septembre, reproduit dans *La Politique étrangère de la France, textes et documents, 2e semestre 1969*, La Documentation française, p. 65 et 66.

[2] Kurt Georg Kiesinger est le chancelier de la République fédérale d'Allemagne du 1er décembre 1966 au 21 octobre 1969.

majorité et, jusqu'à un certain point, les commentaires laissent une impression positive forçant, d'ailleurs, parfois la réalité : accord sur l'opportunité de réunir une conférence au sommet. « Retour » de la France à l'UEO[1], création de comités pour améliorer la coopération industrielle, pour étudier le règlement financier agricole, nécessité de l'achèvement du Marché commun et de son approfondissement. Quant à son élargissement, on en discutera : il n'y a plus de « veto » français et le gouvernement allemand accepte le préalable de l'entente entre les Six avant toute négociation avec les Anglais.

Dans cet ensemble, le traité du 22 janvier 1963 paraît avoir trouvé une actualité nouvelle, ses dépositaires un second souffle.

Bien entendu, la voix des Cassandre se fait également entendre, notamment dans la presse socialiste qui mesure le profit électoral que le Chancelier s'emploie à tirer de conversations qui, pour l'opinion, ont « bien marché ». Si quelques petits pas ont été faits, ce n'est guère que sur la voie de la procédure. Sur le fond des choses, de grandes choses, comme l'accession de la Grande-Bretagne au Marché commun, la consultation politique permanente entre les pays d'Europe, l'organisation de la défense du continent, on remarque que M. Pompidou n'a pas fait connaître sa pensée.

L'optimisme diffus, tempéré, qui, en dépit de ces quelques considérations maussades, semble dominer au lendemain de la rencontre trouve assez bien son expression dans les propos tenus par un industriel de la Ruhr : quelles que fussent les déclarations du général de Gaulle, elles s'inspiraient de la philosophie politique du grand homme et il n'appartenait à personne de l'infléchir. Avec M. Pompidou, nous avons un interlocuteur qui a les pieds sur la terre, comme il sait quelle est la valeur du donnant-donnant, on doit fatalement trouver un terrain d'entente.

(*Collection des télégrammes, Bonn, 1969*)

[1] Sur la décision de la France de ne plus participer au Conseil de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), voir *D.D.F.* 1969-I, n°s 127 et 128. Dans son entretien en tête-à-tête avec le chancelier Kiesinger, le mardi 9 septembre, le président Pompidou précise : « Nous sommes convaincus de l'utilité du traité de l'UEO et nous sommes prêts à y revenir à condition qu'il y ait une application stricte et formelle de ce traité ».

151

NOTE
POUR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Entretien entre l'Ambassadeur du Chili et le Directeur d'Amérique

N nº 89/AM[1]. *Paris, 10 septembre 1969.*

Sur sa demande, l'ambassadeur du Chili[2] a été reçu cet après-midi par le directeur d'Amérique[3].

Se référant à l'entretien qu'il avait eu la veille avec M. Alphand[4], M. Bernstein a rappelé le prix qu'attachait son gouvernement à ce que M. Schumann veuille bien, lors de son intervention devant l'Assemblée générale des Nations unies, manifester son intérêt pour le texte adopté à Vina del Mar lors de la dernière réunion de la CECLA, et rappeler à cette occasion le rôle de coordinateur joué par le Chili au sein de cet organisme[5].

M. Féquant, comme M. Alphand l'avait fait la veille, a indiqué à M. Bernstein que cette requête serait étudiée dans un esprit favorable.

D'autre part, l'ambassadeur a fait part du désir de la Conférence interaméricaine sur les droits de l'homme, qui doit se tenir à San José de Costa Rica du 7 au 22 novembre prochain[6], d'inviter trois experts non américains à participer à la réunion de cette organisation. La délégation chilienne compte suggérer qu'une invitation soit adressée à M. René Cassin[7].

[1] Cette note est rédigée par M. Jean Auguste Ponsolle, conseiller des Affaires étrangères, à la direction d'Amérique au Département depuis septembre 1959, délégué dans les fonctions de sous-directeur en janvier 1970.

[2] M. Enrique Bernstein Carabantes est ambassadeur du Chili en France depuis le 4 mars 1965.

[3] M. Albert Féquant, ministre plénipotentiaire, est directeur d'Amérique depuis août 1969.

[4] L'ambassadeur du Chili a été reçu sur sa demande par M. Alphand le 9 septembre à 17 h. 30. M. Bernstein a évoqué les questions suivantes : invitation de M. Schumann à déjeuner par les chefs de mission d'Amérique latine; visite éventuelle du Président de la République à la Maison de l'Amérique latine; document adopté par la CECLA (Commission spéciale de coordination latino-américaine) qui groupe tous les États latino-américains, à l'exception de Cuba, à Viña del Mar; prochaine réunion de la Commission mixte franco-chilienne. Se reporter à la note du 10 septembre 1969, nº 6/AM, non publiée, qui reprend en détail cet entretien entre MM. Alphand et Bernstein.

[5] La réunion extraordinaire de la CECLA qui se tient à Viña del Mar du 15 au 17 mai 1969, regroupe dix-neuf pays et aboutit à l'adoption d'un texte connu sous le nom de *Consensus de Viña del Mar*. Ce consensus appelle à un partage des tâches, et énumère une cinquantaine de doléances adressées aux États-Unis dans les domaines suivants : commerce international, transports, finances, investissements, développement scientifique et technologique, coopération technique et développement social. Ce texte est présenté à Richard Nixon le 11 juin 1969.

[6] La Convention américaine relative aux droits de l'Homme, inspirée de la Convention européenne de 1950, est signée par douze États lors de la conférence interaméricaine de San José, au Costa Rica, le 22 novembre 1969. La Convention est entrée en vigueur le 18 juillet 1978, après les ratifications nécessaires : 25 des 35 États membres de l'OEA (Organisation des États américains (OEA) l'ont signée. Le Canada, le Brésil et les États-Unis n'ont pas signé la Convention garantissant 22 droits et libertés fondamentaux.

[7] René Cassin, juriste, homme politique français, commissaire national à la Justice et à l'Éducation dans le comité national français de Londres (1941-1943), membre de l'Assemblée

M. Bernstein a demandé à M. Féquant si le président Cassin accepterait de répondre à une telle invitation et d'autre part, s'il serait libre à la date prévue pour la conférence.

M. Féquant a répondu à l'ambassadeur qu'il lui ferait tenir, dans les meilleurs délais possibles, la réponse du président Cassin.

(*Amérique 1964-1970, Chili, représentation du pays en France, 1969, n° 57*)

152

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn, à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4366 à 4371. *Bonn, 11 septembre 1969.*

(*Reçu* : 21 h. 44).

Visite du président de la République en RFA

Suivant certaines journaux, M. Kiesinger et M. Brandt ne porteraient pas exactement le même jugement sur les résultats des dernières consultations franco-allemandes, le Chancelier se montrant plus optimiste, son ministre des Affaires étrangères et rival politique[1] plus réservé. La chose est possible, voire – compte tenu des orientations des deux hommes en matière européenne – probable. Mais il vaut d'être noté que cette divergence ne ressort pas des commentaires, également favorables au total, que les bulletins de la CDU et du SPD consacrent à la visite de Monsieur le Président de la République. Que le souci électoral soit, en l'espèce, particulièrement accusé dans l'attitude de la feuille socialiste, cette évidence n'enlève pas son intérêt à la constatation, bien au contraire.

On lit, dans le service de presse du SPD, que la rencontre s'est achevée sur un « bilan positif ». Certes, les entretiens ont confirmé qu'il existait des « nuances », des différences d'accent entre les positions des deux gouvernements au sujet de la construction européenne. Mais les consultations se sont déroulées « dans une atmosphère ouverte, détendue, marquée par la

consultative d'Alger et président du comité juridique, vice-président du Conseil d'État, membre depuis 1946 et président de la Commission des droits de l'homme des Nations unies, président de l'Alliance israélite universelle, principal auteur de la déclaration universelle des droits de l'homme en 1948, auteur de la Convention européenne des droits de l'homme signée à Rome le 4 novembre 1950 et entrée en vigueur le 3 septembre 1953, président de la Cour européenne des droits de l'homme. René Cassin reçoit le prix Nobel de la Paix en 1968.

[1] Sur Willy Brandt, rival politique du chancelier Kiesinger, voir le télégramme de Bonn n°s 2885 à 2895 du 29 juin, dans lequel l'ambassadeur de France trace un portrait du vice-Chancelier et ministre des Affaires étrangères de la RFA en rappelant ses principales réussites : Berlin, en tant que bourgmestre régnant ; au sein du SPD où il règne sans partage ; aux Affaires étrangères, où il a su s'imposer. D'où il ressort que « ce brillant second du Chancelier est en même temps son impitoyable rival ». Les élections législatives ont lieu en RFA le 28 septembre 1969, et les deux principaux partis en présence, CDU et SPD, se tiendraient d'assez près.

volonté réciproque de consolider et de développer tant la coopération franco-allemande que l'unification de l'Europe »[1].

S'il en a été ainsi, estime le bulletin social-démocrate[2], si la France et la RFA se sont notamment entendues sur le projet de conférence européenne au plus haut niveau, M. Willy Brandt n'est pas, du côté allemand, le dernier à pouvoir en revendiquer le mérite. Par ses efforts patients, opiniâtres, et pragmatiques, par les contacts qu'il prit inlassablement dans les capitales européennes, au cours des récentes semaines, le ministre fédéral des Affaires étrangères a apaisé les craintes que les petits pays de la CEE, les candidats à l'adhésion et les neutres ressentaient souvent à la perspective d'une éventuelle prétention de la France, de l'Allemagne, ou des deux réunies, à assurer la direction de l'Europe.

À l'actif du SPD, le bulletin socialiste inscrit encore, indirectement, l'échange de vues que M. Georges Pompidou a eu avec le président Heinemann[3]. De cet entretien, dont les visiteurs français auraient souligné le caractère fructueux et qui s'est prolongé plus longtemps qu'il n'était prévu, on peut déduire que « les deux présidents avaient plus à se dire que ce n'était le cas de leurs prédécesseurs ».

Quant aux hommes politiques de la CDU/CSU, il s'en est fallu de peu qu'ils ne compromettent, à l'avance, l'heureux aboutissement des consultations franco-allemandes, en proclamant leur espoir qu'une communauté européenne de défense, équipée d'armes nucléaires, se constituerait un jour : « c'est probablement la raison qui a poussé le président Pompidou à déclarer avec insistance, dans son allocution de lundi soir, que la France s'oppose résolument à toute politique de bloc »[4].

Les chrétiens-démocrates n'ont évidemment guère apprécié les interprétations complaisantes de leurs adversaires. Leur propre bulletin déplore que les socialistes cherchent à exploiter l'évolution favorable des rapports entre Paris et Bonn dans un but d'autoglorification partisane. « Le SPD » relèvent-ils avec aigreur, « cherche visiblement à faire oublier, aujourd'hui tout le mal que Conrad Adenauer a dû se donner pour faire adopter le traité franco-allemand ».

(*Collection des télégrammes, Bonn, 1969*)

[1] Au regard des échéances européennes, les commentaires allemands témoignent d'un optimisme très mesuré : « L'Europe demeure un objectif lointain et incertain ». Ils constatent que le président Pompidou est demeuré aussi « dur » que le général de Gaulle.

[2] Le *Vorwärts* est l'organe officiel du parti social-démocrate (SPD).

[3] Le président Pompidou s'est entretenu avec le président Heinemann, le lundi 8 septembre 1969. Gustav Heinemann (SPD) est élu à la présidence de la République fédérale le 1er juillet 1969. Le compte rendu de cet entretien est classé dans le dossier d'archives : *Direction politique, 1956-1972, Entretiens, RFA, 1969, n° 8.*

[4] Se reporter au toast prononcé par le président Pompidou à Bonn au dîner offert par le chancelier Kiesinger, le 8 septembre. Voir *La Politique étrangère de la France, textes et documents, 2e semestre 1969,* La Documentation française, p. 65 et 66.

153

M. Bénard, Ambassadeur de France à Addis-Abeba,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 265 à 271. *Addis-Abeba, 12 septembre 1969.*

Réservé. Urgent. (*Reçu* : le 13, 09 h.09).

Le sentiment de la majorité des délégués des pays membres de l'OCAM[1], exprimé publiquement par les présidents Ahidjo et Hamani Diori entre autres, est que la dernière réunion aura été « une des moins mauvaises » dans l'histoire de l'OUA[2]. Son bilan comporte même des aspects positifs.

À l'issue du dialogue animé qui, par moments, a tourné à la confrontation, les vues des modérés ont généralement prévalu, et certains résultats valent d'être notés :

1) Les perspectives de règlement du conflit nigérian paraissent moins bouchées, en effet :

A) Le comité consultatif[3] a entendu les représentants des deux parties.

B) Les États qui ont reconnu le Biafra[4] ont participé aux discussions du comité et, bien qu'ils n'en soient toujours pas officiellement membres, le précédent ainsi créé devient pour l'avenir une procédure normalement admise.

C) Le général Gowon[5] s'est déclaré prêt à accepter n'importe quelle formule qui préserve « l'intégrité du Nigeria ». Par ailleurs, il ne ferait plus de

[1] OCAM : L'Organisation commune africaine et malgache, instituée lors de la conférence de Nouakchott le 12 février 1965, est issue des transformations de l'UAM (Union africaine et malgache) créée en 1961 et le résultat d'un compromis. Sa charte est signée à Tananarive le 27 juin 1966 à l'unanimité par les quatorze États membres : Cameroun, Congo-Brazzaville, Côte d'Ivoire, Dahomey, Gabon, Haute-Volta, Madagascar, Niger, République centrafricaine, Sénégal, Tchad, Togo, Congo-Kinshasa, Rwanda. L'Ile Maurice y adhère en 1970. L'OCAM s'est donné pour objectif de favoriser la coopération économique, diplomatique et culturelle entre les pays membres.

[2] OUA : l'Organisation de l'unité africaine est une organisation continentale à compétence générale, créée par la charte d'Addis-Abeba (Éthiopie) du 25 mai 1963, ayant pour objet de renforcer l'unité et la solidarité des États africains, de coordonner leur coopération et de défendre leur souveraineté, leur intégrité territoriale et leur indépendance. Ses organes sont : la conférence des chefs d'État et de gouvernement, le conseil des ministres, le secrétariat général, la commission de médiation, de conciliation et d'arbitrage. La VIe conférence des chefs d'État et de gouvernement se tient du 6 au 13 septembre 1969. Plusieurs chefs d'État francophones y assistent (Dahomey, Cameroun, Mauritanie, Niger). Le président du Cameroun, Ahmadou Ahidjo, est élu président en exercice de l'Organisation.

[3] Le comité consultatif est présidé par l'Empereur Haïlé Sélassié.

[4] Quatre pays africains ont officiellement reconnu le Biafra : la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Tanzanie et la Zambie auxquels il faut ajouter Haïti.

[5] Le général Yakubu Gowon est le chef du gouvernement du Nigeria depuis le 1er août 1966. Dans sa lutte contre la sécession biafraise, il est soutenu par le Royaume-Uni, à cause de ses intérêts pétroliers, et par l'URSS pour des raisons politiques et économiques. Le général Gowon pense que le temps travaille pour les forces fédérales qui, menant une guerre d'usure, conduisent les Ibo à l'épuisement et à la capitulation.

l'acceptation formelle par les Biafrais du maintien de l'« intégrité » un préalable à un cessez-le-feu : le chef du gouvernement de Lagos a paru aller à l'extrême limite de la conciliation contre l'attitude beaucoup plus réservée d'autres membres de sa délégation qui s'est traduite dans la conférence de presse du chef Enahoro[1].

D) Les quatre pays qui ont reconnu le Biafra se sont abstenus lors du scrutin alors qu'à Alger[2] ils avaient voté contre la résolution sur le Nigeria[3] (La Sierra Léone s'est également abstenue pour des raisons demeurées obscures).

On s'attend généralement à une initiative prochaine du comité consultatif tout en pensant que M. Ahidjo[4], dont le bon sens et l'autorité ont fait impression, profitera de son année de présidence de l'OUA pour contribuer au règlement d'un problème qui d'ailleurs affecte directement le Cameroun.

2) Dans le domaine de la « décolonisation » l'approbation de la substance de la déclaration de Lusaka[5] par la conférence des chefs d'État, qui a donné mission au président Ahidjo d'aller en personne la présenter aux Nations unies, est aussi une victoire de la raison. Elle va dans le sens des idées qui ont cours à Abidjan et à Tananarive sur la façon d'approcher le problème de l'Afrique du Sud. Pour la première fois m'a dit M. Razafimbahiny[6] ces idées sans être encore acceptées ne sont pas d'emblée rejetées.

3) Le parti qui voit dans la réforme du secrétariat un moyen de tenir en lisière, l'outrecuidance de M. Diallo Telli[7] estime que les conditions sont désormais réunies pour faire avancer le dossier dont l'examen aura lieu au conseil des ministres de février. Par ailleurs, le consensus exprimé en conférence des chefs d'État sur le rôle strictement administratif dévolu au secrétariat général permettra désormais de contrer les initiatives politiques du secrétaire général non sur leur substance mais sur leur principe même.

Ceci ne nous est pas indifférent dans la mesure où M. Diallo Telli a animé de bout en bout les critiques et les attaques contre la France, qu'il

[1] Chef Anthony Enahoro est le commissaire fédéral à l'Information et au Travail du gouvernement nigerian depuis le 12 juin 1967.

[2] La Ve conférence des chefs d'État africains se tient à Alger du 13 au 16 septembre 1968.

[3] Le texte de la résolution sur le Nigeria adoptée par la réunion au sommet de l'OUA est communiqué par le télégramme d'Alger du 16 septembre 1968, n° 4042, non publié.

[4] Ahmadou Ahidjo est président du Cameroun depuis le 5 mai 1960.

[5] Dans l'ensemble, l'OUA préfère une politique fondée sur la négociation, sur le dialogue plutôt que sur l'utilisation de la force armée pour parvenir à l'indépendance. Cette politique est formulée dans le manifeste de Lusaka, adopté par treize États d'Afrique orientale et centrale le 16 avril 1969 et entériné par l'Assemblée générale de l'ONU le 20 novembre 1969. Il y est écrit : « Nous avons toujours préféré et continuons à préférer atteindre cet objectif (l'indépendance) sans recourir à la violence physique. Mieux vaut négocier que détruire, parler que tuer. Nous ne prêchons nullement la violence ».

[6] M. Jules Razafimbahiny est secrétaire d'État aux Affaires étrangères de la République de Madagascar. Voir la dépêche de Tananarive n° 0704/DC/DAM du 11 octobre 1969, qui retrace le bilan de la conférence de l'OUA à Addis-Abeba vu de Madagascar.

[7] Boubakar Diallo Telli, diplomate guinéen, est le premier secrétaire de l'OUA depuis 1964.

s'agisse de nos relations avec l'Afrique du Sud ou de notre présence à Djibouti et aux Comores (mon télégramme nº 253)[1].

J'ai appris ce matin qu'en dernière minute le paragraphe dont le texte suit a été inclus dans le dispositif de la résolution sur la décolonisation (début de citation : texte anglais : « *reaffirms the legitimacy of the struggle launched in Zimbabwe, Mozambique, Angola, Guinea (Bissau), Namibia, South Africa, So-called french Somaliland (Djibouti), the so-called spanish Sahara and the Comoro Islands* »[2].

Fin de citation.

Le projet précédent (mon télégramme nº 243)[3] ayant, avec 21 voix, manqué d'une voix la majorité, ce paragraphe a été adopté avec 22 voix. C'est l'Île Maurice qui a fait l'appoint.

En fait, les Comores auront cette fois tenu la vedette par rapport au TFAI[4]. Les représentants du Molinaco[5] se sont montrés très actifs dans les couloirs et disposaient apparemment de moyens d'action substantiels dont l'origine, d'après M. Razafimbahiny, pourrait bien être chinoise. On a noté aussi les rapports entretenus entre Monsieur Boina et Monsieur Walter, ministre du travail de l'Île Maurice (le seul à représenter son pays au sommet d'Addis-Abeba) qui a pris par ailleurs des contacts avec les Zanzibaristes de la déclaration tanzanienne.

Cela étant, et compte tenu de l'ambiance au départ, les textes qui nous intéressent directement sont, dans leur forme finale, les moins mauvais de ce qu'on pouvait craindre.

Il est à noter également qu'aucune mention n'ait été faite de l'inscription des Comores sur la liste des territoires non autonomes relevant de l'action du comité des vingt-quatre.

Je transmets sous les numéros suivants[6] le texte anglais intégral des résolutions sur le Nigeria et la décolonisation ainsi que le texte en français de celle sur le Moyen-Orient.

[1] Le télégramme d'Addis-Abeba nos 253 à 258 du 9 septembre 1969, non reproduit, transmet les recommandations adoptées par la VIe conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA et relève qu'un seul paragraphe mentionne expressément la France, qui se lit comme suit : « … décide,… que la France soit incitée à répondre aux aspirations vers l'indépendance du peuple de la Côte française des Somalis (Djibouti) et des îles Comores ».

[2] Se reporter au télégramme d'Addis-Abeba nos 272 à 282 du 12 septembre, non publié, communiquant le texte intégral en anglais des résolutions adoptées sur la décolonisation, le Nigeria, le Moyen-Orient.

[3] Se référer au télégramme d'Addis-Abeba nos 243 à 248 du 7 septembre 1969, non repris, intitulé : Résolutions adoptées par la XIIIe session ordinaire du Conseil des ministres de l'OUA, qui reprend les passages visant directement la France dans la résolution sur l'*Apartheid* et la décolonisation.

[4] TFAI : Territoire français des Afars et des Issas. Créée en 1896, la Côte française des Somalis reçoit le statut de Territoire d'Outre-mer en 1946 et devient le Territoire français des Afars et des Issas en 1967.

[5] MOLINACO : mouvement de libération nationale des Comores, fondé en 1961 à Dar-es-Salaam (Tanzanie) par Abdou Bakara Boina. Ce mouvement, basé en Tanzanie, s'inspire essentiellement de l'idéologie révolutionnaire de Julius Nyerere, *leader* de la révolution socialiste de Tanzanie.

[6] Voir le télégramme d'Addis-Abeba nos 272 à 282 du 12 septembre 1969, non publié.

Sauf indication contraire de la part de Votre Excellence, je transmettrai par la prochaine valise les textes des autres résolutions qui nous intéressent moins directement.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches /DAM, OUA, nº 372, 1969*)

154

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. CHODRON DE COURCEL, AMBASSSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. nos 1097 à 1100. *Paris, 12 septembre 1969, 15 h. 10.*

Immédiat. Réservé.

J'ai reçu jeudi l'ambassadeur de Grande-Bretagne[1].

Celui-ci, sachant que j'avais accepté d'assister aux cérémonies du 25e anniversaire de la *Franco-British Society* le 22 janvier prochain, m'a proposé d'être, à cette occasion, l'hôte du gouvernement britannique et d'avoir des conversations avec MM. Wilson[2] et Stewart[3]. J'ai indiqué que je serais l'hôte de la *Franco-British Society*, mais que je serais très heureux de rencontrer les autorités britanniques.

Venant au fait, l'ambassadeur m'a lu une lettre que lui avait adressée M. Stewart. Celui-ci, confirmant que le gouvernement britannique souhaitait avoir avec le gouvernement français des conversations officieuses sur les problèmes que pose l'élargissement de la Communauté, indiquait que certaines parties de ces conversations pourraient être gardées secrètes si la France le souhaitait.

J'ai répondu de la façon la plus nette qu'il n'était pas question que la France fasse des secrets avec ses partenaires du Marché commun. On ne pouvait à la fois discuter à Six des conditions de la négociation et tenir avec la Grande-Bretagne des conversations confidentielles. En revanche, de tels entretiens pourraient être utiles sur des sujets d'intérêt bilatéral.

M. Soames, sans insister, a exprimé le vœu que les négociations puissent s'ouvrir peu après la fin de la période transitoire[4].

J'ai rappelé que les Six attendaient pour la fin du mois un nouveau rapport de la Commission sur l'élargissement, qu'ils voudraient peut-être lors de la Conférence au sommet poser des questions sur ce rapport[5] et que les

[1] Christopher Soames, ambassadeur du Royaume-Uni à Paris depuis septembre 1968.

[2] Harold Wilson, Premier ministre britannique depuis octobre 1964.

[3] Robert Michael Maitland Stewart, secrétaire d'État au *Foreign Office* depuis le 16 mars 1968.

[4] Le Traité de Rome a prévu que le Marché commun serait définitivement établi le 31 décembre 1969 au terme d'une période de transition de douze années.

[5] Sur ce sujet, voir ci-dessous le télégramme circulaire nº 486 du 3 décembre 1969 relatif à la Conférence de La Haye des 1er et 2 décembre 1969 qui réunit les chefs d'État ou de gouvernement des pays du Marché commun.

réponses de la Commission pourraient être transmises au Conseil au début de l'année prochaine. Selon ce schéma, il n'était pas possible de fixer de date pour l'ouverture des négociations. De toute manière, un accord sur le règlement financier devait précéder l'ouverture des négociations : dans ces conditions, qui retarderait l'un, retarderait l'autre. J'ai exprimé l'espoir que les perspectives soient éclaircies lorsque je me rendrais à Londres à la fin de janvier. Le gouvernement français n'entendait nullement temporiser.

Passant aux sujets bilatéraux, j'ai indiqué, en réponse à une indication de M. Soames, que la France se prêterait volontiers à des échanges de vues avec les autorités britanniques sur le Moyen-Orient. Nous aurions peut-être des idées à exprimer afin de préparer les entretiens à Quatre de New York. J'ai aussi rappelé notre intérêt pour la question du Biafra et pour la construction du tunnel sous la Manche.

Revenant à l'Europe, l'ambassadeur a demandé la position de la France sur l'UEO[1]. J'ai rappelé pourquoi elle n'était susceptible d'aucun changement, et que nous attendions les propositions dont, semble-t-il, M. Harmel a l'intention de nous saisir[2]. J'ai exprimé la conviction que notre attitude serait de mieux en mieux comprise, notamment à la suite de la Conférence au sommet.

(*Europe, Grande-Bretagne, 1961-1970*)

155

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Relations économiques avec Bahrein

N[3]. *Paris, 12 septembre 1969.*

Bahrein doit au pétrole l'essentiel de sa prospérité, et sa notoriété. Les premières découvertes en ce domaine y ont été faites dès 1922, bien avant tous les autres pays de la péninsule arabique. Mais les progrès ont été moins rapides qu'ailleurs et Bahrein se place aujourd'hui, avec une production annuelle de 3,5 millions de tonnes, au dernier rang des émirats pétroliers, très loin derrière Koweit, mais aussi après Abu Dhabi (20 m. de t.), Quatar (15 m. de T.) et même Dubaï où l'exploitation débute à peine. Toute la production est entre les mains d'une compagnie américaine, La *Bahraïn Petroleum C°* (BAPCO), mais une autre société, la *Continental Oil C°*,

[1] Sur la décision de la France de ne plus participer au Conseil de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), voir *D.D.F.* 1969-I, n°s 127 et 128.

[2] Pierre Harmel, ministre belge des Affaires étrangères depuis le 19 mars 1966.

[3] Cette note est rédigée en vue de la visite privée en France de l'émir de Bahrein, Cheik Issa ben Salman al Khalifa du 17 au 20 septembre 1969.

effectue depuis peu des recherches *off shore* sur des rendus de la BAPCO. Enfin, l'avenir n'est guère prometteur : les réserves connues sont estimées à 30 millions de tonnes et pourraient être épuisées en une dizaine d'années. Il est vrai qu'un gisement *off shore* a été découvert dans une zone contestée entre Bahrein et l'Arabie Saoudite et sera exploité à parts égales par l'ARAMCO[1] et la BAPCO ; cette découverte permet d'en espérer d'autres.

Bien avant la découverte du pétrole, Bahrein pratiquait le commerce de redistribution vers les États arabes du Golfe (et la contrebande). À cette activité traditionnelle d'entrepôt s'ajoute aujourd'hui l'exploitation de la raffinerie de Bahrein qui traite surtout des bruts saoudiens et dont les produits (10 millions de tonnes par an) sont exportés.

Avec les redevances pétrolières, pour les 2/3 du montant, les recettes douanières – auxquelles s'ajouteront, jusqu'en 1971, celles provenant de la présence des Forces armées britanniques – alimentent un budget assez modeste : 11,2 millions de dinars bahreins[2], soit environ 23,3 millions de dollars. La majeure part des crédits étant absorbée par les dépenses d'administration, les disponibilités pour des investissements publics sont très réduites. Encore, sont-elles surtout réservées à des dépenses de caractère social, notamment à la construction de la ville nouvelle de « Issa Town » qui, une fois achevée, devra abriter 35 000 personnes. Un ambitieux projet de pont-chaussée de 27 km, reliant Bahrein à la côte saoudienne, n'est pas moins envisagé.

C'est donc surtout sur des investissements privés, que compte l'émirat pour assurer son équipement et son développement industriel. Sans recourir à une quelconque planification, le gouvernement de Bahrein a indiqué des objectifs :

– confirmer la vocation de l'archipel comme centre commercial et port de pêche à la crevette ;

– en faire la base arrière des pétroliers opérant dans le golfe ;

– enfin promouvoir une industrialisation, notamment pétrochimique.

Parmi les principaux projets envisagés figurent :

– la construction d'un bassin de radoub et l'extension de l'aéroport ;

– une usine de traitement de l'aluminium (laminage, tréfilage, etc.) ;

– une usine de magnésium ;

– une chaîne de montage d'automobiles (si le problème de leur exportation dans les autres émirats était résolu) ;

– la construction de moulins et silos, d'hôpitaux, etc.

Pour tout cela, les investissements étrangers sont souhaités et bénéficient des mêmes facilités que les capitaux nationaux.

[1] Aramco : *Arabian American Oil Company*, société fondée en 1944 dans le but d'exploiter le pétrole de l'Arabie saoudite.

[2] 1 dinar de Bahrein = 2,08 $.

La France n'est guère présente à Bahrein.

Elle n'y possède aucun intérêt pétrolier et n'est pas, on l'a vu, susceptible d'en acquérir.

Aucun marché de quelque importance n'a été conclu par nos firmes et aucune d'entre elles n'y dispose d'une représentation permanente.

Enfin, le commerce entre les deux pays peut difficilement être qualifié d'échanges, puisque nous n'importons pratiquement rien de l'émirat. Nos exportations atteignent une dizaine de millions de francs par an ; elles ne représentent toutefois que 2,84 % des importations de Bahrein et ne nous placent qu'au douzième rang de ses fournisseurs, après les principales puissances industrielles, mais aussi après des pays tels que le Pakistan, la Chine, Hong Kong et le Kenya !

Pourtant, ce pays constitue un marché non négligeable pour des biens d'équipement moyen (moteurs, matériels électriques, fournitures pour l'industrie pétrolière…) ainsi que pour des produits de consommation courante tels que voitures automobiles, postes de radio, produits alimentaires, produits pharmaceutiques… Aucune discrimination n'y est pratiquée, aucune restriction contingentaire n'existe et les droits de douane sont très modérés. En fait, la situation actuelle ne s'explique que par l'éloignement, dans une certaine mesure, et l'absence, pendant longtemps, de toute prospection commerciale.

Depuis que la tutelle britannique sur l'émirat s'est desserrée, notre ambassadeur à Koweit et notre conseiller commercial pour la péninsule arabique s'efforcent d'avoir des contacts plus fréquents avec les autorités et les milieux d'affaires locaux. D'autre part, une importante délégation du CNPF s'est rendue à Bahrein, en février dernier, en même temps que dans les autres émirats. Il est cependant trop tôt pour apprécier si la reprise assez nette de nos ventes, enregistrée au cours des premiers mois de 1969, sera durable.

(*Afrique-Levant, Levant 1966-1970, Pays du Golfe persique, Relations avec la France*)

156

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES
ET FINANCIÈRES
(AFFAIRES GÉNÉRALES)

Recherches d'hydrocarbures au Tchad

N. *Paris, 12 septembre 1969.*

Aucune société française n'est actuellement intéressée par des recherches d'hydrocarbures au Tchad.

L'Erap-Snpa[1] avait effectué au Tchad une campagne de recherches de 1961 à 1964 dans les régions du Borkou et de l'Ennedi. Après avoir engagé des sommes élevées (24 millions de francs), l'Erap avait conclu à l'absence d'intérêts économiques et rendu le permis.

En février 1968, M. Royer[2] avait demandé au ministre de l'Industrie si des sociétés françaises seraient à nouveau intéressées par la prospection pétrolière au Tchad. Il se faisait fort, grâce à ses relations personnelles avec le président Tombalbaye, de faire donner la priorité aux sociétés françaises. Il précisait que des sociétés américaines[3] avaient déjà été pressenties. La Direction des Carburants, interrogée par le ministre de l'Industrie, avait répondu qu'il n'y avait pas lieu de donner suite à la proposition de M. Royer.

Ni l'Erap ni la CFP[4] n'ont l'intention de s'intéresser au Tchad dans un avenir proche, ne serait-ce qu'en raison de l'éloignement de la côte qui rendrait toute exploitation pétrolière onéreuse[5].

(*Direction des Affaires africaines et malgaches/DAM, Tchad, 1959-1969, affaires économiques, 1969*)

[1] ERAP : ou Entreprise de recherches et d'activités pétrolières est créée en 1966 ; la SNPA ou Société nationale des pétroles d'Aquitaine est fondée en 1941.

[2] Par décret nº 130 du 6 juin 1968, M. Louis Royer obtient un permis de recherche d'hydrocarbures liquides et gazeux couvrant la zone dite « des Erdis », à l'extrême nord-est du Tchad.

[3] La société américaine TEXACO s'était intéressée au permis de recherche attribué à la CONOCO et avait demandé des renseignements sur la structure géologique du Tchad ; de même, des propositions pour l'obtention de permis de recherches dans le Tibesti avaient été transmises par l'ambassade d'Allemagne au gouvernement tchadien.

[4] CFP ou Compagnie française des pétroles a été fondée en 1924 par René Perrin et Frédéric Pigelet afin de gérer les parts que le gouvernement français s'est vu attribuées comme dommage de guerre dans la gestion de l'*Irak petroleum company*. Le 21 juin 1985, sa dénomination devient Total-CFP et est transformée en Total le 25 juin 1991.

[5] Les travaux de l'oléoduc Tchad-Cameroun (1070 km dont 205 au Tchad) débuteront le 18 octobre 2000.

157

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE)

Voyage de M. Sainteny à Hanoï

N. n° 241/AS[1]. *Paris, 12 septembre 1969.*

Confidentiel.

M. Sainteny[2] a donné au directeur d'Asie les indications suivantes sur son voyage à Hanoï.

L'accueil a été excellent. M. Pham Van Dong a repris avec M. Sainteny la tradition de l'accolade chère au président Hô Chi Minh. Les Nord-Vietnamiens ont paru approuver le choix de M. Sainteny. Peut-être se sont-ils simplement étonnés qu'il arrive seul.

Le message de M. le Président de la République a été remis à M. Pham Van Dong. Il a été très bien reçu.

Au sujet des relations avec la France, tant le président du Conseil que le ministre des Finances[3] qui était, avec M. Xuan Thuy[4], chargé de « cornaquer » M. Sainteny, ont manifesté le plus vif intérêt pour le développement d'une coopération substantielle avec la France. Sans doute sont-ils un peu sceptiques sur nos possibilités réelles, mais M. Sainteny estime, pour sa part, que le désir de ne pas trop dépendre de la Chine est tel que les dirigeants de Hanoï seraient vraiment prêts à pousser les choses assez loin avec nous.

M. Sainteny pense que les dirigeants chinois encouragent Hanoï à poursuivre la lutte et à ne pas céder trop tôt. M. Li Hsien-nien[5] a déclaré au prince Sihanouk[6] : « Nous avons dit aux camarades vietnamiens qu'ils devaient être fidèles à l'esprit de Hô Chi Minh et continuer la lutte jusqu'à la victoire finale ». Les Chinois exercent sans doute une pression dans le sens de l'intransigeance. (Il n'est pas exclu que ce soit notamment pour essayer d'assouplir la position chinoise sur le Vietnam que M. Kossyguine[7] se soit rendu à Pékin).

[1] Cette note est rédigée par Henri Froment-Meurice, ministre plénipotentiaire, directeur d'Asie-Océanie au Département depuis mars 1969.

[2] Jean Sainteny, délégué général de France au Nord-Vietnam de 1954 à janvier 1966 (en poste jusqu'en 1957), membre du Conseil constitutionnel depuis 1968. Du 8 au 10 septembre 1969, il représente la France à Hanoï à l'occasion des funérailles du président Hô Chi Minh. Le 9 septembre il a un entretien avec le Premier ministre Pham Van Dong.

[3] Dan Viet Chau, ministre des Finances de la République démocratique du Vietnam.

[4] Xuan Thuy, ministre des Affaires étrangères de la RDVN de 1963 à 1965, chef de la délégation nord-vietnamienne à la conférence de Paris sur le Vietnam depuis mai 1968.

[5] Li Hsien-nien, vice-Premier ministre de la République populaire de Chine depuis 1954.

[6] Prince Norodom Sihanouk, roi du Cambodge de 1941 à 1955, puis chef de l'État cambodgien depuis 1960.

[7] Alexeï Nikolaïvitch Kossyguine, président du Conseil des ministres de l'URSS depuis1964.

Sur les conditions d'un accord, M. Pham Van Dong a précisé que les Américains devaient se retirer « sous toutes les formes ». Quand M. Sainteny lui a dit que les troupes nord-vietnamiennes devaient aussi se retirer et cesser leurs infiltrations, il a acquiescé : « Nous le ferons ». Il a également confirmé que le Nord acceptait un Sud neutraliste pour plusieurs années.

Le prince Sihanouk, avec lequel M. Sainteny a voyagé à l'aller et au retour, s'est montré plus francophile que jamais. Son déplacement à Hanoï avait visiblement pour but de faire un geste d'amitié à l'adresse du Nord-Vietnam, geste à la mesure de ses craintes pour l'avenir.

(*Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978*)

158

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 3870 à 3874. *Washington, 13 septembre 1969.*

(*Reçu* : 19 h. 26).

Visite de M. DuBridge en France

Avant son départ pour l'Europe M. DuBridge[1] s'est entretenu avec le conseiller scientifique afin de l'informer des principaux sujets qu'il se propose de discuter à Paris.

1) En ce qui concerne l'espace, il envisage d'exposer à M. Ortoli[2] les grandes lignes du rapport qui vient d'être remis au président Nixon sur le programme spatial à long terme des États-Unis. M. DuBridge insistera sur le désir américain d'associer plus étroitement les pays européens à l'élaboration et l'exécution de ce programme, sans toutefois entrer dans une discussion des mécanismes de cette collaboration. Ceux-ci seront abordés par le Dr Paine, administrateur général de la NASA, lors de sa visite à Paris en octobre. M. DuBbridge souhaiterait recueillir des informations sur le développement du programme spatial français et sur la façon dont nous concevons l'avenir de l'ELDO et de l'ESRO.

2) En ce qui concerne l'océanographie, il souhaiterait s'informer des progrès réalisés en France, en particulier dans les domaines de la pollution

[1] Alvin Lee DuBridge, physicien américain, professeur et chercheur notamment à la commission nationale de recherche pour la Défense, au MIT, président de CalTech depuis 1946, membre de la RAND Corporation, président du conseil présidentiel pour les communications en 1950, membre du conseil national pour les sciences en 1950-1954 et président du conseil consultatif de l'office pour la mobilisation.

[2] François-Xavier Ortoli, inspecteur des finances, commissaire général au Plan (1966-1967), ministre de l'Équipement et du Logement (1967-1968), ministre de l'Éducation nationale (1968), ministre de l'Économie et des Finances depuis le 12 juillet 1968.

des océans et de la plongée en eau profonde. Il voudrait discuter également de la « décennie de l'exploitation des océans » proposée par les États-Unis et de la façon dont la France pourrait y apporter une contribution active.

3) M. DuBridge attache beaucoup d'importance aux problèmes de la pollution de l'environnement. Il voudrait recueillir des indications sur les réalisations françaises dans ce domaine, en particulier sur le traitement de l'eau, et de façon générale sur nos projets d'avenir, spécialement en ce qui concerne la réalisation d'une cité « sans nuisances ». Il souhaiterait savoir comment une coopération avec les États-Unis pourra s'articuler avec les projets préparés actuellement dans le cadre de la Communauté européenne.

4) Plus généralement M. DuBridge aimerait connaître nos vues sur les possibilités de coopération multilatérale y compris dans le cadre de l'OCDE. Il évoquera également la proposition américaine de création d'un organisme d'études des problèmes d'environnement dans le cadre de l'OTAN.

5) Comme le laissait prévoir mon télégramme nº 3834, M. DuBridge souhaiterait discuter concrètement de la façon dont on pourrait activer l'échange de chercheurs et de spécialistes entre nos deux pays. Sans doute va-t-il proposer que soit mis en œuvre, dès septembre 1970, un programme auquel les États-Unis envisageraient de consacrer, la première année, une somme de l'ordre de 50 000 dollars, sous réserve que la France puisse faire de son côté un effort analogue.

Enfin M. DuBridge, qui a conscience que ses entretiens à Paris ne pourront que conserver un caractère assez général, voudrait dresser avec ses interlocuteurs français une liste de sujets sur lesquels des conversations plus approfondies pourraient avoir lieu l'année prochaine, en France ou aux États-Unis, avec la participation d'experts des deux pays.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1969*)

159

NOTE
POUR LE MINISTRE

Malaise dans les relations franco-chiliennes

N. nº 232/AM[1]. *Paris, 13 septembre 1969.*

Dans ses communications des 14 et 25 août derniers[2], notre ambassadeur à Santiago avait souligné le désir du ministre chilien des Affaires étrangères de voir la France manifester son intérêt pour le Marché commun

[1] Cette note est rédigée par M. Albert Féquant, ministre plénipotentiaire, chargé des Affaires d'Amérique depuis août 1969.

[2] Ces télégrammes portant les nos 311 à 318 et 331 à 338 sont publiés ci-dessus.

andin[1], qui n'est pas encore entré en vigueur mais dans la constitution duquel le Chili a joué un rôle majeur, puis pour la Commission spéciale de coordination latino-américaine, qui, dans sa réunion en mai 1969 a affirmé l'accord de toutes les nations d'Amérique latine (à l'exception de Cuba, qui n'en fait pas partie) sur un certain nombre de principes de politiques économiques devant régir leurs rapports avec les pays développés en général et les États-Unis en particulier. M. Valdès avait même suggéré que la France prenne l'initiative d'une « conférence sur les relations entre l'Amérique latine et le reste du monde ».

De son côté, l'ambassadeur du Chili à Paris[2] a demandé à plusieurs reprises, depuis le 1er septembre, que M. Schumann[3] veuille bien « appuyer » la déclaration adoptée à l'unanimité en mai dernier, à Viña del Mar[4], par les pays de la Commission spéciale de coordination latino-américaine (CECLA, d'après les initiales en Espagnol), lors de son intervention dans le débat général de l'Assemblée des Nations unies.

L'ambassadeur chilien a précisé qu'il n'avait été chargé d'aucune démarche tendant à obtenir un appui public de la France au projet de Marché commun andin ; il a ajouté, à titre officieux, que ce projet pourrait faire l'objet d'un échange de vues lors de la prochaine réunion de la Commission mixte franco-chilienne, qui aura lieu à Santiago à la fin du mois de novembre[5].

Les deux ouvertures qui nous ont été ainsi faites posent quelques problèmes. En effet, le projet de Marché commun andin a été signé par cinq pays (Chili, Bolivie, Équateur, Colombie et Pérou) ; non seulement il n'a pas encore été ratifié, mais il suscite certaines méfiances de la part de pays comme l'Argentine et le Brésil, et le Venezuela, qui devait en faire partie, a préféré rester pour le moment à l'écart. C'est sans doute pour ces raisons que, dans son second entretien avec M. de Saint-Légier, le ministre chilien des Affaires étrangères[6] n'a plus parlé du Marché commun andin et nous a seulement demandé de soutenir les efforts de la CECLA.

[1] À la suite de longues négociations menées à Carthagène (Colombie), la Colombie, le Chili, le Pérou, la Bolivie et l'Équateur, signent à Bogota le 26 mai 1969, l'« accord d'intégration sous-régional du groupe andin du Pacifique » qui définit les conditions dans lesquelles devra s'effectuer à terme l'intégration économique de leurs territoires respectifs. Le Venezuela refuse d'y adhérer, mais un document annexe prévoit qu'il pourra devenir membre de la nouvelle organisation régionale dans un délai de dix-huit mois, soit d'ici le 31 décembre 1970.

[2] M. Enrique Bernstein Carabantes est ambassadeur du Chili en France depuis le 4 mars 1965.

[3] M. Maurice Schumann est ministre des Affaires étrangères depuis le 22 juin 1969.

[4] À l'issue de la réunion extraordinaire de la CECLA (commission spéciale de coordination latino-américaine) qui se tient du 15 au 17 mai 1969 à Viña del Mar, les ministres des Affaires étrangères de dix-neuf pays d'Amérique latine s'accordent sur un texte important, connu depuis lors sous le nom de *Consensus de Viña del Mar*, affirmant des valeurs communes, appelant à un partage des tâches et énumérant une cinquantaine de revendications adressées aux États-Unis dans les domaines suivants : commerce international, transports, finances, investissements, développement scientifique et technologique, coopération technique et développement social. Ce texte est présenté à Richard Nixon le 11 juin 1969. Le président des États-Unis y répond dans son discours du 31 octobre 1969 sur l'Amérique latine.

[5] Du 25 au 29 novembre 1969.

[6] M. Gabriel Valdès Subercaseaux.

En ce qui concerne la déclaration adoptée au mois de mai par cette dernière, il serait difficile pour la France d'appuyer en détail et sans réserve les principes qui y sont définis, car certains d'entre eux constituent autant de critiques assez vives à l'égard non seulement des États-Unis, mais des pays développés dans leur ensemble et du Marché commun européen en particulier. Si le Ministre en était d'accord, il pourrait néanmoins marquer l'intérêt que nous portons au développement de l'Amérique latine et saluer au passage le désir qui s'est exprimé à Viña del Mar d'affirmer l'indépendance politique et économique des pays membres de la CECLA. Ce geste montrerait au gouvernement chilien que nous ne restons pas sourds à ses appels, même si nous ne pouvons pas aller aussi loin qu'il le désirerait dans la voie qu'il nous propose. Il ne suffirait peut-être pas à dissiper le léger malaise qui semble exister à l'heure actuelle dans les rapports franco-chiliens.

Ce malaise est attesté par le fait que, d'après la communication de notre ambassadeur à Santiago en date du 11 septembre[1], le ministre chilien des Affaires étrangères compte, après avoir passé une semaine aux Nations unies, se rendre successivement dans une série de pays (Japon, Pays-Bas, Belgique, Yougoslavie, Angleterre, Italie, Allemagne et Espagne) sans s'arrêter en France[2].

S'agit-il là d'un geste de dépit provoqué par la prudence avec laquelle nous avons répondu jusqu'ici aux avances de M. Valdès ou bien ce dernier estime-t-il devoir n'aller que dans les pays dont les ministres des Affaires étrangères lui ont rendu récemment visite ?[3]

Quoi qu'il en soit, l'absence de tout contact personnel entre M. Schumann et M. Valdès risquerait de produire un effet fâcheux à la veille du grand voyage que le ministre chilien des Affaires étrangères va entreprendre en Europe.

C'est pourquoi la direction d'Amérique a l'honneur de soumettre au ministre les suggestions suivantes :

1) Si le Ministre en était d'accord, notre ambassadeur à Santiago pourrait indiquer à M. Valdès que M. Schumann désire avoir avec lui un déjeuner ou un dîner en tête-à-tête, lors de son séjour à New York[4] ;

[1] Le télégramme de Santiago n° 356 du 11 septembre, non repris, fait part du long périple que va accomplir M. Valdès Subercaseaux, ministre des Affaires étrangères du Chili du 24 septembre au début du mois de novembre 1969. Il y est spécifié que le séjour du ministre chilien revêtira partout un caractère officiel, et il est souligné que cet itinéraire encercle la France sans y pénétrer mais comprend, en particulier, ses principaux partenaires dans le Marché commun. Ce télégramme est à compléter par la dépêche de Santiago n° 1383/AM du 12 septembre 1969 intitulée : *Voyage de M. Valdès au Japon et en Europe*, non reproduite.

[2] Se référer aux documents suivants, non publiés : dépêche de La Haye n° 833/EU du 15 octobre 1969 : *Visite aux Pays-Bas de M. Valdès, ministre des Relations extérieures du Chili*, dépêche de Santiago n° 1591/AM du 31 octobre : *Conférence de presse de M. Gabriel Valdès* (au retour du long périple entrepris à la fin du mois de septembre).

[3] *Note infra-marginale du document* : « Depuis le voyage du général de Gaulle en 1964, M. Valdès est venu en France en octobre 1967 pour la première réunion de la Commission mixte franco-chilienne, mais aucun ministre français des Affaires étrangères ne s'est rendu au Chili ».

[4] À l'occasion de la XXIVe session de l'Assemblée générale des Nations unies, qui s'ouvre à New York le 16 septembre 1969.

2) M. de Saint-Légier pourrait être chargé d'annoncer à M. Valdès que M. Schumann saluera, lors de son intervention[1] devant l'Assemblée des Nations unies, l'initiative prise à Viña del Mar par les pays de la CECLA sans toutefois appuyer formellement le détail des objectifs qui y sont définis ; il pourrait en outre préciser que, sans aller jusqu'à faire au stade actuel une déclaration publique en faveur du Marché commun andin, le gouvernement français est prêt à évoquer les possibilités de coopération avec celui-ci lors de la réunion de la Commission mixte franco-chilienne qui sera présidée, du côté français, par M. de Lipkowski à la fin de novembre ;

3) Enfin, s'il le juge utile, le Ministre pourrait, au cours de son entretien de New York avec M. Valdès, lui dire combien il regrette de ne pas pouvoir se rendre lui-même au Chili dans un proche avenir et combien il apprécierait, en revanche, que M. Valdès puisse, au cours de son périple en Europe, s'arrêter à Paris après son voyage en Espagne, dans la première quinzaine du mois de novembre.

La direction d'Amérique serait reconnaissante au Ministre de bien vouloir lui faire savoir l'accueil qu'il entend réserver à ces diverses suggestions.

(*Amérique 1964-1970, Chili, relations politiques avec la France, 1969, nº 59*)

160

NOTE

Rappel des données de la position française à l'égard des problèmes du désarmement

N. *Paris, 13 septembre 1969.*

La France a toujours pris une part active aux travaux du désarmement aussi longtemps qu'ils ont eu pour objet un désarmement véritable. Du jour où Américains et Soviétiques se sont assurés le contrôle de cette entreprise afin de la consacrer avant tout au maintien de l'équilibre entre leurs forces nucléaires, nous nous sommes abstenus de participer à l'élaboration de mesures qui, sans porter atteinte aux armements existants, aboutissent en fait à cristalliser la situation actuelle avec tous les périls qu'elle comporte.

C'est pourquoi, notamment, nous n'avons pas occupé notre siège au Comité des Dix-huit[2], appelé aujourd'hui « Conférence du Comité sur le désarmement » depuis que sa composition a été élargie par l'admission de

[1] Le discours prononcé par M. Maurice Schumann, ministre des Affaires étrangères devant la XXIVe Assemblée générale des Nations unies, le 24 septembre 1969, est transmis par le télégramme de New York nº 2830 du 23 septembre, non publié.

[2] La France ne siège plus au comité du désarmement à compter de la séance du 14 mars 1962. Au sujet de ce comité voir *D.D.F.* 1962-I nos 16 et 81 ; *D.D.F.* 1963-I nº 106.

huit membres nouveaux. Cet organisme n'a d'ailleurs jusqu'à présent consacré aucune de ses activités au mandat qui lui avait été confié en vue d'un désarmement général et complet.

Le gouvernement français n'en continue pas moins à accorder une grande importance au problème du désarmement. Il a, à plusieurs reprises, rappelé qu'il était prêt à participer à toute entreprise concertée entre les puissances nucléaires pour étudier les conditions d'un désarmement atomique véritable et sous contrôle efficace, y compris les mesures de désarmement conventionnel qui devraient l'accompagner.

Le gouvernement français souscrit, d'autre part, aux efforts de désarmement qui ne revêtent pas de caractère discriminatoire et ne mettent pas en cause la sécurité du pays. C'est ainsi qu'en signant le traité sur l'Antarctique[1] et le traité sur l'espace[2], il a adhéré aux clauses de non-militarisation qu'ils comportent ; il suit également avec une attention particulière les discussions engagées sur la démilitarisation des fonds marins et le problème de la guerre biologique et chimique.

Enfin, si nous estimons qu'en l'absence d'un désarmement nucléaire véritable les États doivent demeurer libres de juger de leurs moyens de défense, nous n'en considérons pas moins que la discrimination de l'arme nucléaire est un grave danger pour l'humanité et c'est dans cet esprit que nous avons affirmé que, bien que non signataires du traité de non-prolifération[3] dont nous contestons l'inspiration, nous nous comporterions dans la pratique comme si nous l'avions souscrit.

(*Direction politique, pactes et désarmement, France C.63*)

161

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES
Intérêts pétroliers français en Irak

N[4]. *Paris, 15 septembre 1969.*

Compagnie française des pétroles

La Compagnie française des pétroles détient 23,75 % des actions de l'*Irak Petroleum Company*.

[1] Le traité sur l'Antarctique signé le 1er décembre 1956 entre en vigueur le 23 juin 1961. Voir *D.D.F.* 1959-II, la rubrique : Antarctique.

[2] Le traité sur l'espace signé le 27 janvier 1967 par les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'URSS, est signé par la France le 25 septembre 1967. Voir *D.D.F.* 1967-I n°52 ; 1967-II n°s 79, 94, 123, 124 ; 1968-I n°s 271, 342, 360.

[3] Au sujet du traité de non-prolifération nucléaire ou TNP, voir *D.D.F.* 1967-I n°s 44, 62, 80.

[4] Cette note est établie à l'occasion de la visite de M. Gorce à M. Pompidou. M. Pierre Gorce est ambassadeur de France en Irak depuis le 21 mars 1967.

Depuis la confiscation par le gouvernement irakien en 1962 des droits concessionnaires de l'IPC[1], à l'exception de ceux qui portaient sur les gisements en cours d'exploitation, la production de l'IPC se maintient à un niveau normal (74 millions de tonnes en 1968) mais reste inférieure aux possibilités des gisements qu'elle possède et qui constituent, en ce qui nous concerne, nos principales réserves pétrolières dans le monde.

C'est pourquoi, depuis l'échec de sa négociation au sujet de l'exploitation du gisement de Roumeïla-Nord[2], la CFP s'emploie, sans grand succès, à obtenir de ses partenaires qu'ils acceptent de régler leur contentieux avec les Irakiens (certains points relativement mineurs ont pu cependant être réglés).

En juin dernier, l'Irak et l'Union soviétique ont passé des accords de coopération économique et technique aux termes desquels l'URSS financera la mise en valeur des périmètres repris à l'IPC, y compris Roumeïla-Nord, ces prêts pouvant être remboursés sous forme de pétrole brut.

À la suite de cet accord, les groupes associés à l'IPC ont décidé de faire de nouvelles propositions au gouvernement irakien pour le règlement de leur contentieux. Une mission, dans laquelle la CFP, dans un premier temps, n'aura pas de représentant, doit se rendre prochainement à Bagdad.

ELF – ERAP

En novembre 1967 l'Erap a conclu avec la société nationale irakienne des pétroles, l'INOC, un accord[3] d'entreprise analogue à celui qu'elle avait passé en Iran l'année précédente. Le contrat porte sur des structures d'un grand intérêt pétrolier couvrant plus de 10 000 km². Dès son premier forage au sud de Bassorah, l'Erap a mis en évidence, en janvier dernier, un gisement d'intérêt commercial. Elle poursuit actuellement la prospection dans une région proche de la frontière iranienne, ce qui, en raison des litiges frontaliers qui opposent l'Irak et l'Iran, a été et peut être à l'origine d'incidents.

Institut français du pétrole

Après l'échec des conversations de la CFP, l'Institut français du pétrole avait été pressenti par l'INOC pour mettre en valeur le gisement de Roumeïla. Il n'a pas été autorisé à répondre à cette offre.

Il est actuellement, avec l'accord de ses autorités de tutelle, en cours de pourparlers avec l'INOC pour apporter à celle-ci une assistance technique[4].

[1] Il s'agit de la loi n° 80, voir *D.D.F.* 1968-I, n° 267.

[2] Pour le gisement de Roumeïla-Nord, voir *D.D.F.* 1967-II, n°s 132 et 261, 1968-I, n° 246, 1969-I, n° 161.

[3] Au sujet du contrat ERAP-NIOC conclu en novembre 1967, voir *D.D.F.* 1967-II, n° 261, 1968-I, n° 78.

[4] L'INOC demande la coopération de l'Institut français du pétrole pour installer des laboratoires de recherche orientés vers des applications industrielles (voir le télégramme de Bagdad

Importations de pétrole irakien en France

En 1968, nous avons importé d'Irak 15 millions de tonnes de pétrole, soit 20 % de notre approvisionnement pétrolier.

(*Afrique-Levant, Levant 1966-1970, Irak, Questions économiques, pétrole*)

162

NOTE
DE LA DIRECTION D'AFRIQUE-LEVANT
SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE

Relations franco-tanzaniennes

N. *Paris, 15 septembre 1969.*

1) En janvier 1969, M. Nyerere[1], au retour de la conférence de Londres[2], a tenu à s'arrêter à Paris pour rendre compte au président de la République française de ses entretiens avec ses partenaires du *Commonwealth*. Cette démarche peut paraître à première vue paradoxale venant du chef d'un pays anglophone dont les rapports avec la France ont été jusqu'à présent limités. Elle indique toutefois combien nos relations avec la Tanzanie se sont progressivement étendues et affirmées depuis que le règlement du problème algérien a levé les préventions que l'on nourrissait à Dar-es-Salaam à l'encontre de notre politique africaine.

En fait les motifs du président Nyerere de s'intéresser à notre pays sont d'ordre affectif, doctrinal, diplomatique et pratique. Le chef de l'État tanzanien n'a jamais caché en effet la grande admiration qu'il éprouvait pour le général de Gaulle. De plus la concordance des positions adoptées par les deux pays sur la plupart des grands problèmes internationaux (hostilité à la politique des blocs, guerre du Vietnam, désarmement, Biafra, Tchécoslovaquie, etc.) a constitué un facteur de rapprochement. Il est vraisemblable également que M. Nyerere a été soucieux de rompre l'isolement relatif de son pays à la suite de l'attitude tanzanienne dans l'affaire du Biafra. Enfin les dirigeants tanzaniens ont pris peu à peu conscience de notre rôle sur le plan international et de la valeur de notre aide aux pays du Tiers Monde. La France, dont la vocation africaine n'est plus contestée, pourrait selon eux avoir son rôle à jouer dans le développement de la Tanzanie.

n° 559 du 28 juillet 1969, non publié). Le président de l'IFP arrive à Bagdad pour rencontrer le 9 août le vice-président de l'INOC (télégramme de Bagdad n° 599 du 3 août 1969, non publié).

[1] Maliwu Julius Nyerere est élu le 9 décembre 1962 président de la République du Tanganyika ; en avril 1964 il devient président de la République unie de Tanzanie et Premier ministre de l'union du Tanganyika avec Zanzibar.

[2] La conférence de Londres se tient au début de janvier 1969, elle réunit les pays membres du Commonwealth. Voir *D.D.F.*, 1969-I, n° 48.

2) Si le représentant du MOLINACO[1] à Dar-es-Salaam n'a pas une grande audience auprès des autorités locales, les représentants de la Tanzanie au sein des organismes internationaux ne manquent cependant généralement pas de contester le bien-fondé de notre présence dans le TFAI et aux Comores. Cette situation ne laisse pas d'être irritante. Le 26 juillet dernier, comme M. Maurice Schumann évoquait l'attitude tanzanienne à l'égard des Comores devant M. Mhando[2], ministre d'État pour les Affaires étrangères, celui-ci a reconnu qu'il y avait effectivement eu des élections aux Comores, que l'opposition devait mener la lutte par des moyens constitutionnels et qu'en conséquence la Tanzanie ne soutenait pas le MOLINACO.

Il n'empêche qu'il y a quelques jours, lors de la XIIIe session ordinaire du Conseil des ministres de l'OUA[3], la Tanzanie était aux côtés des éléments réputés « révolutionnaires » pour demander que les Comores soient ajoutées à la liste des territoires non autonomes établie par le comité spécial des 24 sur la décolonisation. Il n'est pas impossible qu'il faille imputer cette attitude ambiguë à certains hauts fonctionnaires outrepassant les instructions officielles et prenant des initiatives personnelles pour conserver plus sûrement leur sinécure au sein des organismes panafricains.

3) Nos échanges commerciaux avec la Tanzanie et notre participation à son équipement industriel n'atteignent jusqu'à présent qu'un niveau très modeste. Cette situation devrait cependant s'améliorer lorsque l'accord d'association conclu entre la CEE et la Communauté est-africaine[4] produira ses pleins effets.

Alors que nos échanges avec le Kenya et l'Ouganda sont nettement excédentaires, ils sont tout juste équilibrés avec la Tanzanie. Les ventes françaises représentent 1,6 % des importations totales de la Tanzanie (8e rang des pays fournisseurs) et nos achats se chiffrent à 1,8 % (12e rang). Le sisal demeure de loin le premier poste de nos importations suivi du coton et du café. La structure de nos ventes varie peu : véhicules, appareillages mécaniques et électriques, produits chimiques et pharmaceutiques, pneumatiques. Si Peugeot est toujours le premier fournisseur de voitures de tourisme, sa part du marché est descendue de 27,4 % en 1967 à 24 % en 1968. À noter que la France est totalement absente du commerce des véhicules lourds.

[1] Le Molinaco, mouvement de libération nationale des Comores, est basé à Dar-es-Salaam ; il agit dans la clandestinité de janvier 1963 à août 1964. Le président est Yusuf Ahmed Aghwati, élu en novembre 1965 ; après sa démission, il est remplacé par Saïd Kaikai. Le secrétaire général est Abdou Bacar Boina, instituteur de l'école franco-comorienne de Zanzibar, dont il est devenu directeur.

[2] Stephen Mhando, journaliste, membre du parti TANU (*Tanganyika African National Union*) dont le but est de construire un État socialiste, membre du Parlement tanzanien, est nommé le 1er novembre 1968 ministre d'État chargé des Affaires étrangères. Voir le télégramme n° 142 non reproduit, adressé par Paris à Dar-Es-Salaam le 26 juillet 1969.

[3] La XIIIe session du Conseil des ministres de l'OUA se tient à Addis-Abeba du 6 au 10 septembre 1969.

[4] L'accord créant une association entre la Communauté économique européenne et la République unie de Tanzanie, la République de l'Ouganda et la République du Kenya est signé à Arusha le 24 septembre 1969.

Notre premier grand succès dans le domaine de l'équipement a été la construction de l'usine textile de Mwanza, inaugurée le 5 mai 1969 (45,5 millions de francs).

L'industrie française s'intéresse en outre à plusieurs projets dont la sucrerie de Bukoba (23 millions de francs) et une importante usine de pâte à papier (112 millions). De son côté, le Club Méditerranée a passé un accord avec le gouvernement tanzanien aux termes duquel l'organisme français disposera d'un village de vacances de 400 lits sur la côte et d'un hôtel de 130 lits dans le parc national du lac Manyara.

4) Dans le domaine de la coopération culturelle et technique, nos progrès ont été appréciables.

Sur le plan culturel, le gouvernement paraît de plus en plus persuadé de la nécessité de développer l'enseignement du français bien que notre langue ne soit pas encore obligatoire dans le secondaire. Le ministère de l'Éducation nationale a porté en 1969 de 32 à 38 le nombre des écoles où le français est enseigné. Cet enseignement pour lequel nous détachons dix professeurs dont deux à l'université, touche environ 3 000 élèves.

L'Alliance française possède en outre un centre dans la capitale avec trois enseignants et deux cents élèves. Il existe enfin un centre audio-visuel géré par les services culturels de l'ambassade.

Un accord de coopération culturelle et technique est en cours de négociation.

5) En ce qui concerne la coopération technique, un climat particulièrement favorable aux conceptions et aux méthodes françaises a favorisé l'affectation de nos coopérants à des postes importants dans l'administration ou les services publics tanzaniens.

C'est ainsi que le poste de directeur général de la Banque nationale du Commerce (regroupant toutes les banques nationalisées en 1967) a été confié à un expert français[1] détaché de la BIAO[2].

Le plan quinquennal présenté en juin dernier a été élaboré par un expert français. Deux spécialistes français (économie industrielle et agricole) sont associés à leur exécution.

Deux de nos compatriotes sont affectés à l'Office national du Développement. Le premier est conseiller financier du directeur de l'Office, le second s'occupe plus particulièrement du programme de développement industriel. Un ingénieur agronome est également placé auprès de l'un des directeurs du ministre de l'Agriculture.

Désireux d'augmenter ses ressources en produits agricoles d'exportation, le gouvernement tanzanien a présenté en 1969 au Département une demande d'assistance en vue de l'amélioration de la culture du tabac et du cocotier. Une mission de courte durée sera envoyée prochainement à

[1] M. Jacques Gerbier est arrivé à Dar-es-Salaam le 14 avril 1968.

[2] La BIAO, Banque internationale pour l'Afrique occidentale, est une banque privée française, créée en 1965 et dont le siège est à Paris. Elle participe au financement des grands projets industriels et d'équipement des pays d'Afrique.

Dar-es-Salam pour préparer un projet (vulgarisation et recherche dans la culture du tabac) destiné aux organismes de financement internationaux.

Enfin un contingent de 28 bourses (études universitaires ou stages) a été attribué à des ressortissants tanzaniens. Il concerne surtout le perfectionnement de cadres agricoles.

(*Afrique-levant, Tanzanie, relations avec la France*)

163

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
SOUS-DIRECTION AFRIQUE DU NORD
ALGÉRIE

L'Algérie et la crise du Moyen-Orient

N. *Paris, 15 septembre 1969.*

L'Algérie, qui s'était militairement engagée dans le conflit israélo-arabe[1], n'a pas accepté le cessez-le-feu[2] pour elle-même, ni voté la résolution des Nations unies du 22 novembre 1967[3]. Hostile aux solutions politiques de la crise, elle estime que celle-ci ne prendra fin que le jour où le peuple palestinien aura recouvré sa patrie « usurpée ». La lutte populaire armée est pour celui-ci le seul moyen d'y parvenir et le devoir des États arabes est de s'y associer. L'Algérie donne l'exemple.

Cette position n'est pas nouvelle. Mais son expression a naturellement évolué et s'est précisée au fil des événements. Représentée à la conférence de Khartoum[4], l'Algérie s'est ensuite retirée sur l'Aventin. Elle a, depuis lors affiché son scepticisme à l'égard de toute recherche d'une paix négociée,

[1] Le conflit israélo-arabe s'étend du 5 au 10 juin 1967.

[2] Il y eut trois cessez-le-feu : le 7 juin au soir, cessez-le-feu entre Israël et la Jordanie ; le 8 juin, l'Égypte accepte le cessez-le-feu et le 10 juin au soir, cessez-le-feu israélo-syrien.

[3] La résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité de l'ONU du 22 novembre 1967, affirme dans son article 1 « que l'accomplissement des principes de la Charte exige l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient qui devrait comprendre l'application des deux principes suivants : 1) retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés lors du récent conflit ; 2) cessation de toutes assertions de belligérance ou de tous états de belligérance et respect et reconnaissance de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de chaque État de la région et leur droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues à l'abri de menaces ou d'actes de force ».

[4] La conférence de Khartoum (Soudan) se tient du 29 août au 1er septembre 1967, réunissant des représentants de pays arabes. Plusieurs sujets y sont discutés dont la présence militaire égyptienne au Yémen et l'abandon du boycott pétrolier contre les pays occidentaux. La résolution votée contient, notamment dans son paragraphe 3, ce qui est connu comme les « trois non » présidant aux relations israélo-arabes : non à la paix avec Israël ; non à la reconnaissance de l'État hébreu ; non à la négociation.

découragé toutes les tentatives de sommets arabes et tenu pour illusoire la mission Jarring[1].

Au fur et à mesure que, selon ses vœux, se développait la résistance palestinienne, son scepticisme s'est mué en hostilité ouverte à l'idée même d'une solution politique. Par voie de conséquence, tous les efforts entrepris en ce sens ont été également condamnés, qu'il s'agisse du mémorandum soviétique, de la concertation à quatre ou des décisions de l'ONU. Plus récemment, le plan de paix du roi Hussein[2] a été présenté à Alger comme une trahison à l'égard des Palestiniens.

Pour l'Algérie, la liquidation des séquelles de l'agression israélienne ne touche pas au fond du problème qui, antérieur à la crise de 1967, est le rétablissement du peuple palestinien dans ses droits. Les États arabes peuvent certes, s'ils le jugent souhaitable et possible, tenter de trouver par la négociation une solution à leurs propres problèmes, quitte à se dessaisir d'une partie de leurs territoires. Mais nul d'entre eux n'est en droit de faire des concessions au nom de la Palestine. La solution du problème fondamental réside en définitive dans « une négociation avec ceux qui se battent pour leur liberté et leur dignité, et dans la reconnaissance de leurs droits à l'autodétermination, à l'indépendance et à l'unité ».

Cette approche n'est point circonstancielle et ses motivations sont profondes. La lutte et la victoire du peuple palestinien seront le signe et le moyen du renouveau de l'homme arabe et de l'unité de la nation arabe. Que cette lutte populaire se développe en dehors des appareils des États, au prix de la chute de certaines de ces « féodalités monarchiques et républicaines » honnies ou méprisées, voilà qui ne serait pas pour déplaire à l'Algérie révolutionnaire, qui se sentira moins « encerclée » le jour où l'impérialisme américain aura perdu quelques-uns de ses points d'appui dans le monde arabe. Enfin – surtout peut-être – le succès d'une guerre populaire nourrirait et prolongerait dans le temps la gloire de la lutte insurrectionnelle du peuple algérien, la première qui ait réussi. De là l'analyse que l'on donne à Alger du fait israélien, présenté comme un phénomène de colonisation, justiciable par conséquent du combat dont l'Algérie a donné l'exemple.

Sans doute cette construction procède-t-elle d'une analogie plus apparente que réelle avec le mythe de l'Algérie se libérant elle-même, sans qu'intervienne jamais la volonté de décolonisation de l'ancien « occupant ». Mais on ne peut nier qu'elle sert bien l'amour-propre et les desseins de l'Algérie, pas plus que l'on ne doit sous-estimer l'influence quasi obsessionnelle que leur propre aventure exerce sur le jugement des dirigeants algériens.

[1] En application de la résolution 242 (1967) du 22 novembre 1967 du Conseil de sécurité de l'ONU, M. Gunnar Jarring, diplomate suédois, est nommé Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU, M. Thant, pour le Moyen-Orient. Il doit « établir et maintenir des rapports entre les États intéressés en vue de favoriser un accord » et « seconder les efforts tendant à aboutir à un règlement pacifique et accepté ».

[2] À Washington, le roi Hussein de Jordanie expose, le 10 avril 1969, devant le *National Press Club* un « plan de paix » en six points concernant l'application de la résolution du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967.

Cette analyse a conduit le gouvernement algérien, parmi les premiers, à instruire dès 1965 des commandos palestiniens, à choisir au cours de l'été 1968 le mouvement El Fath[1] comme le plus apte à constituer le noyau de la résistance et de la lutte à outrance, à guider les premiers pas de ce mouvement sur la scène internationale, à le parrainer lors des conférences inter-arabes du Caire en janvier dernier ou à patronner son entrée au Club des Partis Progressistes Méditerranéens. Nul doute que cette tutelle de l'Algérie continuera à s'exercer lorsqu'il s'agira de constituer – sur le modèle du GPRA[2] – un gouvernement palestinien en exil, interlocuteur valable puis, à leurs yeux, indispensable à la solution de la crise[3]. Cette projection vers l'avenir était clairement exprimée par le colonel Boumediene, lorsqu'il déclarait, en janvier dernier, au cours de sa visite au Maroc : « La résistance palestinienne a acquis le droit au respect et à la considération. Il est maintenant établi qu'il ne saurait y avoir de solution susceptible de mettre fin à cette crise et de ramener la paix et la tranquillité dans cette région, sans que ce peuple l'accepte de son plein gré et sans qu'il ait contribué effectivement et directement à son élaboration ».

Fidèle à sa ligne de conduite, le gouvernement algérien n'a pas jugé utile de se faire représenter par M. Bouteflika à la réunion des ministres des Affaires étrangères de la Ligue arabe, convoquée au Caire le 25 août, au lendemain de l'incendie de la mosquée El Aqsa[4]. Il y a délégué le ministre de l'Éducation nationale[5] qui, tout au long des travaux, s'est tenu sur une réserve sceptique, non sans avoir rappelé que pour l'Algérie il ne pouvait y avoir de solution négociée au conflit israélo-arabe. D'ailleurs, de façon spectaculaire, M. Taleb a regagné Alger en compagnie de M. Yasser Arafat[6], *leader* de l'OLP[7], auquel le chef de l'État a aussitôt accordé une audience.

[1] El Fath ou Fatah est une organisation politique et militaire palestinienne fondée par Yasser Arafat au Koweït en 1959. Le Fatah appelle à la lutte contre l'État d'Israël avec comme objectif de « libérer tout le territoire palestinien de l'entité sioniste ». Le Fatah est installé à Gaza jusqu'au début des années 1960. Le 1er janvier 1965, ce mouvement déclenche la lutte armée contre Israël en lançant des opérations militaires au nom de sa branche armée al-Assifa. Après la « guerre des Six jours », le mouvement acquiert une très grande importance, organise la lutte intérieure dans les territoires occupés puis les fedayin (commandos de combattants palestiniens) multiplient leurs attaques à partir d'États arabes (Jordanie, Liban, Syrie).

[2] GPRA ou Gouvernement provisoire de la République algérienne a été constitué au Caire le 19 septembre 1958. Son premier président fut Ferhat Abbas. Le GPRA est le bras politique du Front de libération nationale algérien durant la guerre d'Algérie et a négocié les accords d'Évian avec la France en 1962.

[3] Le 31 juillet 1968, est publié un échange de messages entre M. Yasser Arafat, porte-parole officiel du « Mouvement de Libération palestinien El Fath » et M. Ahmed Kaïd, responsable du parti algérien FLN, selon lequel « Le FLN (Front de libération nationale) a pour devoir et obligation d'aider le peuple palestinien et de lui apporter tout le concours possible et sans réserve aucune ».

[4] Le 21 août 1969, un chrétien australien, Michael Denis Rohan, met le feu à la mosquée al-Aqsa de Jérusalem, édifiée au VIIe siècle, afin de faire place au troisième temple.

[5] M. Ahmed Taleb est ministre de l'Éducation nationale depuis juillet 1965.

[6] Yasser Arafat, militant activiste avant de devenir un homme d'État palestinien, fondateur et dirigeant du Fatah puis de l'OLP (Organisation de libération de la Palestine).

[7] OLP ou Organisation de libération de la Palestine a été créée en mai 1964. Organisation politique et paramilitaire, l'OLP regroupe plusieurs organisations palestiniennes dont le Fatah, le Front populaire de libération de la Palestine (FPLP) et le Front démocratique pour la libération de la Palestine (FDLP).

Le fait que, peu après, sur les instances du roi du Maroc, le colonel Boumediene se soit rallié au projet de sommet islamique ne modifie en rien la politique algérienne. Cette décision se situe sur un autre plan. Elle traduit le désir d'être agréable au roi Hassan II, à quelques semaines de sa visite officielle à Alger, dont on attend qu'elle marque d'importants progrès dans le règlement du litige frontalier, conformément aux vues algériennes : en somme, pour les dirigeants d'Alger, Tindouf et Gara Djebilet valent bien un somme islamique.

Pratiquement enfin, si l'Algérie entretient sur la rive occidentale du canal de Suez une force symbolique de quelque 2 500 hommes, son assistance s'exerce essentiellement, et sous les formes les plus diverses, en faveur de la résistance palestinienne, ce qui la dispense d'une solidarité agissant à l'égard des États limitrophes d'Israël – empreinte de pragmatisme, sa diplomatie attend son heure pour capitaliser les dividendes que peut lui valoir, sans grands risques, l'intransigeance de sa position.

(*Afrique du Nord, Algérie, politique extérieure, 1969, nº 71*)

164

NOTE

Problèmes actuels de la politique extérieure polonaise et des relations franco-polonaises (pour la rencontre à New York du Ministre et de M. Jedrychowski)

N. *Paris, 15 septembre 1969.*

I. *Politique extérieure polonaise*

La Pologne demeure un allié particulièrement fidèle de l'Union soviétique, dans laquelle elle voit le garant de ses frontières et de la permanence du système socialiste. Sur tous les grands problèmes mondiaux, la diplomatie polonaise, même si elle a ses préoccupations propres, est étroitement alignée sur les positions soviétiques. Hors d'Europe (Asie du Sud-Est, Moyen-Orient), elle joue surtout un rôle d'appoint dans l'action de Moscou.

En Europe, le souci majeur des dirigeants polonais demeure toujours de parvenir à consolider le *statu quo*, tant au sein du monde socialiste que dans les rapports entre l'Est et l'Ouest. En même temps, les Polonais ont entrepris d'intensifier leurs relations économiques avec l'Allemagne fédérale. Ils ont fait également une ouverture politique en direction de Bonn et ils attendent le résultat des élections allemandes pour en apprécier les résultats.

Pour renforcer la cohésion du « camp socialiste », les Polonais ont fait preuve, depuis la crise tchécoslovaque, d'une grande intransigeance idéologique. Ils ont encouragé l'évolution qui donne à l'URSS et au Pacte de Varsovie la responsabilité de maintenir les « conquêtes du socialisme »

en Europe de l'Est. Au sein du Conseil d'assistance économique mutuel[1], ils se sont prononcés pour les formules d'intégration économique les plus poussées.

Si M. Gomulka s'est montré l'un des plus chauds partisans, l'année dernière, de l'intervention militaire en Tchécoslovaquie, il apporte maintenant son soutien à l'équipe Husak[2]-Svoboda[3]. Les visites au plus haut niveau se sont succédé depuis le début de l'année entre la Pologne et la Tchécoslovaquie. Les déclarations communes indiquent que les deux gouvernements tentent d'un commun accord, de tourner la page de l'invasion. À l'égard des Roumains, les dirigeants polonais ne font pas preuve d'une particulière agressivité. Leur délégation au congrès du PC roumain en août dernier était la seule, parmi celles des pays socialistes orthodoxes, à être dirigée par un membre du bureau politique.

Depuis des années, les Polonais s'efforcent, de diverses façons, de promouvoir en Europe un système de sécurité collective qui consoliderait le *statu quo* en assurant l'intangibilité des frontières et la reconnaissance des deux Allemagne. Dès décembre 1964, ils ont préconisé la réunion d'une conférence européenne sur la sécurité et la coopération. Après l'appel lancé le 17 mars dernier à Budapest par les pays membres du pacte de Varsovie, ils se prononcent pour la tenue, dans les meilleurs délais, d'une réunion préparatoire avec participation « en toute souveraineté et égalité de droits des deux États allemands ». Ils n'ont pas d'objection à la présence des Américains et des Canadiens « étant entendu que les Européens se mettraient d'accord entre eux sur la procédure à adopter à cet effet ». Les responsables polonais estiment qu'aucun progrès en vue de la mise en œuvre de « l'appel de Budapest » ne pourra être réalisé, non seulement avant les élections allemandes[4] mais avant la signature et la ratification par l'Allemagne du traité de non prolifération[5]. Ils n'en poursuivent pas moins leurs

[1] Le CAEM ou COMECON, organisation d'entraide économique entre différents pays du bloc communiste, a été créé par Staline en janvier 1949, en réponse au plan marshall. Il a pour but la meilleure planification et la spécialisation des industries nationales des pays communistes.

[2] Gustav Husak, homme politique slovaque, membre du parti communiste tchécoslovaque depuis 1933, interné à plusieurs reprises durant la guerre pour activités communistes illégales, il est en 1944 l'un des dirigeants de la résistance contre les nazis et le régime fasciste de Tiso. Après-guerre, il est membre du gouvernement slovaque, victime des purges au sein du parti, condamné à la prison à vie en 1950. Husak est libéré en 1960 et réintégré, en 1963, au sein du parti dans le cadre du processus de déstalinisation. En 1968, il est membre du gouvernement d'Alexandre Dubcek, membre de la délégation tchécoslovaque qui se rend à Moscou, il est le *leader* de ceux qui souhaitent mettre un terme aux réformes de Dubcek. Il bénéficie du soutien de Moscou, progresse rapidement au sein de l'appareil du parti communiste tchécoslovaque jusqu'à devenir président de la Tchécoslovaquie en 1975.

[3] Ludvik Svoboda succède à Antonin Novotny comme président de la République tchécoslovaque le 30 mars 1968. Après la normalisation et l'éviction de Dubcek en avril 1969, il reste à son poste et résiste aux pressions du nouveau premier secrétaire du parti, Gustav Husak, pour le faire démissionner parce qu'il symbolise « le printemps de Prague », ce qu'il finit par faire en 1975.

[4] Les élections allemandes du 28 septembre 1969 consacrent la victoire des sociaux-démocrates et des libéraux et marquent le début de la coalition sociale-libérale à Bonn. Willy Brandt est élu, le 21 octobre 1969, chancelier de la République fédérale d'Allemagne.

[5] La signature du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a lieu le 1er juillet 1968, il est entré en vigueur le 5 mars 1970. La République fédérale d'Allemagne le signe le 28 novembre 1969.

échanges de vues avec les pays occidentaux, notamment avec les Belges. Ils désirent également avoir avec nous des consultations bilatérales.

D'une plus grande portée immédiate sont certainement les avances nouvelles et assez spectaculaires que la Pologne a faites à la République fédérale. Dans un discours de ton modéré prononcé le 17 mai, M. Gomulka a proposé à Bonn de conclure, sans autre préalable, un traité consacrant le caractère définitif de la ligne Oder-Neisse (auparavant les Polonais déclaraient que les Allemands de l'Ouest devaient, en premier lieu, engager des conversations avec la République démocratique). Les Polonais ont également laissé entendre qu'ils étaient disposés à entrer dans la voie de la coopération économique avec la République fédérale. Ils penseraient notamment, dans la perspective de leur prochain plan quinquennal, à des accords à long terme pouvant porter sur les investissements, les crédits et l'assistance technique.

Cette politique polonaise ne semble pas encore parfaitement définie. Le chef de la mission commerciale ouest-allemande en Pologne[1] dit avoir l'impression que la question allemande est redevenue à Varsovie depuis quelques semaines un sujet de discussion entre partisans et adversaires de l'amélioration des relations avec la République fédérale. Pour certains dirigeants allemands, le désir de Varsovie de développer ses relations avec Bonn s'est confirmé ces derniers temps. D'autres croient discerner au contraire un certain rafraîchissement dans l'attitude de Varsovie.

Sur le plan politique, beaucoup dépendra de la position du nouveau gouvernement allemand sur les frontières. Dans le domaine économique, quel que soit le résultat des élections, les perspectives sont favorables pour l'Allemagne fédérale et un nouvel accord commercial a toutes chances d'être conclu sous peu.

II. *Relations franco-polonaises*

Après s'être imposé après août 1968 une période de réserve dans ses relations politiques avec la Pologne – dont le principal signe a été de reporter à une date ultérieure la visite d'État de M. Gomulka prévue pour l'automne – le gouvernement français a manifesté à nouveau son intention de poursuivre et d'intensifier le développement des rapports entre les deux pays. Recevant les lettres de créance du nouvel ambassadeur M. Olechowski[2], M. Pompidou a évoqué, le 3 juillet, la Pologne « a sa place en Europe et dans les frontières qui sont les siennes ». Les dirigeants polonais ont affirmé « leur confiance absolue dans la continuité de la politique étrangère française et le développement des relations entre les deux pays ».

[1] La mission commerciale ouest-allemande, ouverte à Varsovie le 7 mars 1963, est dirigée par M. Heinrich Böx (ou Boex) depuis 1966.

[2] Tadeusz Olechowski est nommé ambassadeur de la République populaire de Pologne en France en mai 1969. Cette nomination est le fruit de la double préoccupation des autorités polonaises de donner une impulsion nouvelle aux rapports économiques entre les deux pays et de changer le style de leur représentation en France. Un portrait en est dressé dans le télégramme de Varsovie n°s 494 à 497 du 10 mai, non reproduit.

Au cours d'une audience accordée à M. Olechowski le 31 juillet, le Ministre a accepté de rencontrer M. Jedrychowski[1] à New York et de reprendre avec lui le dialogue franco-polonais sur les problèmes européens. Il a convenu également d'arranger à cette occasion, une visite officielle du ministre polonais des Affaires étrangères à Paris.

Selon son ambassadeur, M. Jedrychowski souhaite aborder le projet de conférence européenne sur la sécurité, nous demander quelles sont, du côté français, les questions que l'on souhaite inscrire à l'ordre du jour d'une telle conférence et à quel moment on pense qu'il serait possible de la tenir. Le ministre polonais désire également connaître nos vues sur l'Allemagne, l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté économique européenne, le Proche-Orient et le Vietnam.

Les échanges commerciaux entre les deux pays ne posent pas de problèmes d'une particulière acuité. L'accord à long terme du 22 octobre 1965 arrive à expiration le 31 décembre prochain. Le volume global du commerce franco-polonais a atteint 545 millions de francs en 1968 et la progression des échanges est considérée de part et d'autre comme satisfaisante. Cependant, depuis trois années, nos importations de produits polonais ne représentent qu'une fraction variant de 50 à 70 % du montant de nos exportations. L'essentiel de nos achats (85 %) porte sur des matières premières et des produits agricoles. Le gouvernement polonais s'est montré satisfait de l'effort que nous avons consenti en ce qui concerne les achats de charbon.

Les perspectives de la coopération industrielle et technique entre les deux pays sont dominées par la vaste opération basée sur des livraisons de cuivre polonais à la France et sur l'achat par la Pologne d'un montant élevé (500 millions) de biens d'équipement à des conditions de crédit avantageuses. La liste indicative que nos partenaires nous ont remise comporte 250 millions de francs de matières premières et de brevets du domaine de l'électronique. Environ un tiers du montant de ces projets concerne des matériels qui tombent plus ou moins directement sous le coup des interdictions du Cocom[2].

Le gouvernement français ayant décidé de consulter les Américains avant de présenter l'affaire au Cocom, des conversations franco-américaines ont eu lieu au Département d'État à ce sujet les 8 et 9 septembre[3] et se sont

[1] Stefan Jedrychowski, nommé ministre des Affaires étrangères de la République populaire de Pologne le 20 décembre 1968, prend ses fonctions le 6 janvier 1969.

[2] Le COCOM ou Comité de coordination pour le contrôle multilatéral des échanges Est-Ouest est créé à Paris en 1949. Il regroupe dix-sept pays (membres de l'OTAN sauf l'Islande), le Japon et l'Australie. Sa mission consiste à contrôler les ventes de technologies de nature militaire et d'intérêt stratégique, tels ordinateurs, logiciels et équipements sophistiqués pour centraux téléphoniques vers les pays de l'Est, dans le contexte de la guerre froide. Le contrôle est extrêmement fluctuant selon les pays et les périodes.

[3] Voir le compte rendu de cette mission aux États-Unis, classé dans le dossier d'archives *Europe, Pologne, 1961-1970, n° 322*. Au cours de la réunion du COCOM qui s'est tenue le 23 septembre, les délégués ont été appelés à se prononcer sur la requête française concernant la vente à la Pologne de machines pour la fabrication de transistors au silicium. Tous ont donné un avis favorable à l'exception du délégué italien, qui a déclaré n'avoir pas d'instructions, et des délégués de la Grande-Bretagne et des États-Unis qui ont émis une réserve. Les délégués des États-Unis, de la Grande-Bretagne et des Pays-Bas maintiennent leurs réserves lors des réunions suivantes les

déroulées dans un climat favorable. Nos interlocuteurs ont déclaré parfaitement comprendre que nous voulions l'accord rapide du Cocom sur le contrat prévoyant la fourniture d'une chaîne de fabrication de transistors au silicium et leur délégation est prête à donner une réponse rapide. Ils souhaitent cependant que le Comité soit prévenu qu'il ne s'agit là que du premier élément d'un ensemble beaucoup plus vaste.

Nous pouvons donc envisager avec plus d'optimisme la signature de ce contrat. La reprise des négociations avec les Polonais au sein du groupe « Cuivre » aura lieu dès que le Cocom aura pris position. Une visite de M. Jan Kaczmarek[1], président du Comité d'État pour la Science et la Technique (avec rang de ministre), est également prévue pour cet automne.

(*Europe, Pologne, 1944-1970, relations politiques avec la France, nº 383*)

165

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
SOUS-DIRECTION AFRIQUE DU NORD
ALGÉRIE

Bilan de la coopération algéro-soviétique

N. *Paris, 15 septembre 1969.*

L'aide de l'Union soviétique à l'Algérie a d'abord été principalement militaire[2]. Elle s'étend aujourd'hui aux secteurs vitaux de l'économie : mines, pétrole et sidérurgie, et comporte une œuvre importante de formation[3].

30 septembre, 7 et 14 octobre. Grâce à une décision du président Nixon, le comité autorise à l'unanimité la dérogation aux règles d'embargo demandées par la France, lors de sa réunion du 21 octobre 1969.

[1] Jan Kaczmarek, scientifique polonais, vice-recteur de l'université de technologie de Cracovie (1965-1968), premier vice-président du comité d'État pour la science et la technique (1964-1968) puis président depuis 1968.

[2] Le premier accord de coopération militaire algéro-soviétique a été signé en 1963. L'URSS a consenti un effort considérable pour équiper l'armée algérienne et la doter d'un armement moderne. La cadence des livraisons a été particulièrement rapide au lendemain de la guerre du Sinaï, afin de permettre à l'ANP (Armée nationale populaire) de renouveler le matériel qu'elle avait envoyé au Moyen-Orient. Voir *D.D.F.* 1968-I, nº 54. Les Soviétiques, sous le couvert de leur assistance à l'armée de l'air algérienne, sont présents sur la plupart des aérodromes militaires de l'Algérie et se sont assurés des facilités aériennes opérationnelles qui s'intègrent dans leur stratégie méditerranéenne et leur permettent de faire contrepoids aux bases américaines d'Espagne et de Lybie, comme à l'activité de la VIe flotte.

[3] Contrairement à une opinion communément répandue, l'aide soviétique ne s'est pas déversée sur l'Algérie dès l'indépendance. En dehors de l'accord de déminage de la frontière orientale (29 juin 1963), il faut attendre le voyage à Moscou d'une mission algérienne dirigée par le colonel Boumediene, pour qu'une convention de coopération soit conclue entre l'Algérie et l'URSS, le 30 septembre 1963. Il s'agissait d'un prêt à long terme de 50 milliards d'anciens francs,

L'effectif des techniciens des pays de l'Est (URSS 1 700, autres pays socialistes 1 000, enseignants exclus) dépassait déjà en 1968 celui des experts français (2 270 au 31 décembre 1968).

L'aide financière de l'URSS, sous forme de prêts d'investissements à long terme, s'élève à 200 millions de dollars. Quant aux échanges commerciaux, longtemps stagnants, ils devraient prendre un nouvel essor avec l'accord-cadre signé par M. Abdesselam en juillet 1968[1] à Moscou et concrétisé par une série d'arrangements négociés à Alger à la fin de l'année[2].

Cet accord marque une nouvelle étape de la coopération algéro-soviétique. Le moment est donc venu d'en dresser le bilan.

1. *Les échanges commerciaux*

Aux termes des accords de 1968, conclus pour une période de sept années, l'URSS s'est engagée à acheter à l'Algérie 5 millions d'hectolitres de vin par an, des quantités de pétrole qui devraient atteindre 500 000 tonnes au cours des deux premières années et 750 000 tonnes pour les exercices suivants, enfin des minerais, suivant des modalités qui n'ont pas été précisées. En contrepartie, l'Algérie a largement ouvert son marché aux produits sidérurgiques, au bois, au matériel d'équipement et aux biens de consommation soviétiques.

Ces accords permettent à l'Algérie d'écouler une partie de ses excédents de vin – à des prix, il est vrai, moins avantageux que ceux qui lui sont consentis par la France – et ils contribuent ainsi à la solution de l'un de ses problèmes les plus difficiles. Ils garantissent, d'autre part, l'expansion des échanges entre les deux pays, qui devraient atteindre, dès cette année, quelque 500 millions de dinars algériens, contre 190 millions en 1967 et 274 millions en 1968. Cette progression, bien qu'appréciable, n'en laisse pas moins l'URSS à un rang modeste dans le commerce extérieur de l'Algérie : moins de 10 % du volume total, contre 60 % pour les échanges franco-algériens.

2. *La coopération technique*[3]

Le développement de l'assistance technique constitue un des aspects essentiels de l'accord de juillet 1968, qui prévoit l'intervention d'experts

remboursable en douze annuités à 2,5 %. Il était destiné « à la construction d'entreprises industrielles, au développement de l'agriculture et des moyens de transport de l'Algérie ». Dès lors les manifestations d'assistance vont se multiplier.

[1] Présidée par M. Belaïd Abdesselam, ministre algérien de l'Industrie et de l'Énergie, une très importante délégation se rend à Moscou le 2 juillet 1968, en vue de procéder avec le gouvernement soviétique à des négociations relatives à la coopération économique entre les deux pays. Un protocole d'accord est signé le 22 juillet dont la mise en œuvre est négociée en novembre 1968 par une délégation économique soviétique conduite par M. Ossipov, vice-ministre du Commerce extérieur. Voir le télégramme d'Alger n°s 5125 et 5126 du 13 novembre 1968.

[2] Les négociations se sont déroulées à Alger du 13 novembre au 28 décembre 1968. Se reporter à la note n° 82 de la Mission économique et financière près l'ambassade de France en Algérie, datée du 8 janvier 1969, non reproduite, donnant une brève analyse du *nouvel accord économique et commercial algéro-soviétique*.

[3] M. Bouteflika se rend à Moscou du 6 au 11 mars 1968. Au terme de ce séjour le ministre algérien des Affaires étrangères signe avec M. Skatchkov, président du comité d'État pour les

soviétiques pour assurer la mise en place et l'exploitation des matériels d'équipement livrés par l'URSS, l'augmentation du nombre des bourses offertes à l'Algérie et la formation sur place de personnels spécialisés.

D'ores et déjà, 320 ingénieurs et experts soviétiques sont en coopération dans le secteur de la recherche géologique et de l'exploitation minière, tandis que l'URSS se voit confier l'exploration géologique dans le Sahara central et le Hoggar.

Dans le domaine des hydrocarbures, les Soviétiques ont de longue date pris en mains la formation des futurs ingénieurs et des cadres moyens de l'industrie du pétrole à Rocher Noir. En 1967, ils ont étendu leur coopération à la recherche et à l'exploitation, mettant à la disposition de la Sonatrach[1] plus de 200 spécialistes, et fournissant les matériels techniques nécessaires aux travaux de géophysique et de forage. Ces experts assistent également les autorités algériennes dans le contrôle des sociétés étrangères opérant au Sahara. Tout indique que leur nombre et leur influence doivent s'accroître dans les mois à venir[2].

L'Union soviétique joue, aux côtés de la France, un rôle essentiel, dans la réalisation du complexe sidérurgique d'Annaba, ayant pris à sa charge la construction d'une centrale thermo-électrique et la réalisation de la partie aciérie du complexe, tout en créant un institut pour la formation professionnelle des cadres. Avec l'accord de 1968, cette coopération en matière industrielle va marquer de nouveaux progrès dans la sidérurgie (la production de l'aciérie d'Annaba sera portée à 1 300 000 tonnes par an), l'équipement industriel (modernisation d'usines existantes et installation de vingt nouvelles entreprises), l'énergie électrique (nouvelle centrale thermique à Annaba) et les pêcheries (infrastructures portuaires, chaîne de froid). Les techniciens soviétiques se sont en outre fréquemment substitués aux cadres français dans les entreprises qui ont été nationalisées en 1966 (mines)[3] et au printemps 1968 (industries de transformation)[4].

relations économiques avec l'étranger, un accord créant une commission permanente de coopération en matière économique, scientifique et technique. La première session de cette commission mixte algéro-soviétique se tient à Alger du 10 au 23 octobre 1969.

[1] Sonatrach : société nationale pour la recherche, la production, le transport, la transformation et la commercialisation des hydrocarbures est une entreprise publique algérienne, créée en 1963.

[2] Aux termes d'un accord signé à Alger le 31 décembre 1968, la prospection du Sahara central et du Hoggar vient d'être confiée à l'assistance technique soviétique. L'URSS fournirait, pendant trois ans, du matériel et 107 assistants spécialistes pour rechercher dans cette région l'or, le tungstène, l'étain, le platine, le béryllium, le diamant. Voir une note n° 3684 du 31 octobre 1968, de M. Édouard Theysset, conseiller des Affaires étrangères, délégué dans les fonctions de directeur adjoint du service de la Coopération technique au Département, destinée au Secrétaire général, intitulée « Étude géologique du Hoggar par les Soviétiques » indiquant que dix-huit équipes de géologues soviétiques sont déjà à pied d'œuvre en Algérie. Quatre de ces équipes, qui s'intéressent exclusivement à l'uranium, au platine, à l'or et au diamant, ont commencé leurs travaux le 15 octobre 1968 dans le Hoggar.

[3] Le colonel Boumediene, chef du gouvernement algérien, a annoncé le 8 mai 1966 la nationalisation des mines de fer et de métaux non ferreux encore exploitées par des sociétés étrangères, outre la société belge de la *Vieille Montagne*, sont citées onze sociétés françaises. Voir *D.D.F.*, 1966-I, n° 306.

[4] Nationalisations des 13 et 20 mai 1968, du 14 juin 1968. Le président Boumediene annonce, le 14 mai 1968, la nationalisation des sociétés de distribution de produits pétroliers, cette activité

Les Russes déploient également une activité intense dans l'agriculture, à laquelle sont affectés 250 de leurs experts. Leur action dans ce secteur va connaître de nouveaux développements, un accord du 8 janvier dernier ayant confié à un organisme soviétique la construction de huit barrages d'irrigation et la formation de personnels spécialisés dans l'hydraulique agricole. En matière de production animale enfin, l'URSS vient de détacher auprès du ministère algérien de l'Agriculture 17 vétérinaires qui s'ajouteront aux 33 autres ressortissants des pays de l'Est en coopération dans ce secteur. C'est au total la quasi-totalité de l'effectif de vétérinaires du ministère algérien de l'Agriculture qui sera dorénavant composé d'éléments originaires d'Europe orientale.

L'assistance technique soviétique prend ainsi un caractère général et le nombre des coopérants civils, de l'ordre de 1 700 à l'heure actuelle, devrait s'accroître de plusieurs centaines d'unités.

3. *L'assistance technique militaire*

Bien qu'elle n'ait pas connu récemment de développements marquants, l'aide militaire russe à l'Algérie demeure prépondérante. L'Armée nationale populaire, au moins dans ses armes de plus haute technicité : aviation, artillerie, arme blindée et marine – est entièrement équipée de matériels soviétiques, dépendant ainsi largement de l'URSS pour la formation des personnels, l'entretien du matériel et la fourniture des rechanges.

Le nombre des instructeurs soviétiques est évalué à 2 000 dont 600 dans l'aviation. Ils assurent en particulier, l'encadrement de cinq écoles militaires (arme blindée, artillerie, DCA, une école de pilotage et une école de mécaniciens de l'aviation). D'autre part, 1 300 cadres de l'ANP ont reçu jusqu'ici une formation en URSS et 1 200 stagiaires y poursuivraient actuellement leur instruction.

Si le rythme des livraisons d'armes s'est considérablement ralenti au cours des derniers mois – l'accord de 1963 ayant été complètement exécuté – l'Algérie a néanmoins reçu, récemment encore, des blindés, des camions, des munitions et de l'outillage divers. Au total, la valeur des matériels soviétiques livrés à l'Algérie depuis 1964 est évaluée à 700 millions de francs environ.

Depuis la visite du maréchal Gretchko en Algérie au mois de juillet 1968[1], les Soviétiques paraissent s'efforcer, non seulement d'élargir leur action dans des domaines où ils sont solidement implantés – l'aviation en particulier – mais encore de l'étendre à des secteurs nouveaux, tel celui des missiles, et de la porter aux échelons de conception et d'organisation de

devenant le monopole de la Sonatrach. Cette mesure frappe six sociétés de distribution de carburant et plusieurs sociétés de gaz liquéfié. En dehors de Shell et de Butagaz, les sociétés nationalisées sont françaises. Un communiqué de la présidence du Conseil annonce, le 21 mai 1968, la nationalisation de 27 sociétés des secteurs de l'industrie mécanique et électrique, des engrais et des matériaux de construction. Le 14 juin 1968, dans un communiqué, la présidence du Conseil annonce la nationalisation de dix-huit entreprises industrielles des secteurs mécanique, alimentaire, chimique et du ciment.

[1] Le maréchal Gretchko, ministre de la Défense de l'URSS, se rend en Algérie du 15 au 19 juillet 1968 et visite les installations militaires algériennes.

l'ANP. Il ne semble pas, toutefois, que leurs tentatives dans ce sens aient jusqu'ici abouti, les dirigeants algériens paraissent soucieux de mettre une limite à l'emprise soviétique dans le domaine militaire.

ANNEXE

Matériel militaire d'origine soviétique en service dans l'armée algérienne.

Aviation :	20 à 25 MIG 21
	40 MIG 17
	20 à 25 bombardiers IL 28
	15 à 20 YAK 18 d'entraînement.
Marine :	9 vedettes lance-missiles (3 OSA livrées récemment et 6 KOMAR)
	8 vedettes LT P6.
Terre :	170 chars T 54 ou 55
	100 chars T 34
	480 véhicules blindés
	6 000 véhicules divers.
Missiles :	20 à 30 rampes Sol-Air et 80 missiles.

La valeur de ces matériels, dont la fourniture a commencé en 1964, est estimée à 700 millions de francs. Ces achats ont bénéficié de crédits de 10 à 15 ans, portant intérêt à 3 % au maximum, à compter de la troisième année suivant la livraison.

(*Afrique du Nord, Algérie, politique extérieure, relations avec l'URSS, 1969, n° 81*)

166

NOTE

N[1]. *Paris, 15 septembre 1969.*

Personnel et confidentiel.

Au cours de son entretien prochain avec le président Nixon[2], le Ministre aura sans doute un échange de vues sur la guerre du Vietnam.

Les Américains connaissent bien notre position. Ils savent aussi que, pays hôte de la conférence de Paris, nous nous sommes donné pour règle de ne plus intervenir publiquement. Le moment pourrait toutefois être venu de rappeler, à ce stade du conflit et de la négociation, ce qui, à nos yeux, pourrait faire mûrir un règlement.

1) Il serait bon de souligner tout d'abord que d'après l'expérience que nous croyons avoir du Tonkin et les contacts multiples que nous n'avons cessé de maintenir avec les Vietnamiens du Nord, nous ne mettons pas en doute la volonté du gouvernement d'Hanoï de résister à toute agression ou subversion d'origine extérieure, qu'elle soit américaine ou chinoise. C'est

[1] Cette note est rédigée par Hervé Alphand, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères depuis le 7 octobre 1965.

[2] Le 18 septembre 1969, Maurice Schumann a un entretien à Washington avec le président Nixon.

en nous fondant sur cette donnée essentielle que nous avons depuis plusieurs années conseillé à nos amis américains de ne pas recourir à la force des armes mais à la diplomatie pour régler leur problème.

2) À la suite d'entretiens privés et confidentiels, le gouvernement des États-Unis devrait pouvoir annoncer aux autorités d'Hanoï qu'il est décidé à retirer ses forces du Vietnam dans un délai fixe et raisonnable (par exemple 2 ans) ; les Vietnamiens seraient disposés pour leur part à faciliter un retrait ordonné et un règlement politique qui ne fasse pas « perdre la face » à Washington. M. de Quirielle[1], consulté sur ce point, est persuadé que les dirigeants d'Hanoï comprennent les difficultés psychologiques de l'opération et qu'ils sont prêts, dans cette conversation très discrète et bilatérale, à examiner ce qui pourrait être fait dans ce sens, par exemple un retrait *de fait* des forces nord-vietnamiennes sans que l'opération apparaisse comme le résultat d'un marché.

3) Dans le même ordre d'idées, les Américains pourraient obtenir à la fois de Hanoï et du GRP[2] un engagement que le Vietnam du Nord et le Vietnam du Sud ne seraient pas réunifiés avant un long délai, par exemple 15 ans. L'accord confidentiel bilatéral pourrait prévoir, outre cet engagement, la mise en place d'un gouvernement intérimaire de paix d'un « Comité des forces pacifiques » qui pourrait entrer en rapport avec le GRP et préparer des élections (voir l'entretien de M. Tran Van Huu[3] et de M. Froment-Meurice[4]). Il devrait être également entendu que le régime du Vietnam du Sud serait neutraliste. Pour faciliter cette évolution, les États-Unis pourraient dès maintenant exiger du gouvernement de Saigon certaines modifications de la Constitution.

Ces idées ne sont certes pas nouvelles, mais il est peut-être bon qu'elles soient répétées par le Ministre au président des États-Unis à un moment où une grande confusion semble régner dans les esprits et dans les décisions à Washington.

(*Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978*)

[1] François Simon de Quirielle délégué général de France *a.i.* auprès du gouvernement de la République démocratique du Vietnam à partir de janvier 1966, puis délégué général au même poste du 27 mai 1967 au 18 juillet 1969.

[2] Gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Vietnam, formé en juin 1969.

[3] Tran Van Huu, Premier ministre de l'État du Vietnam du 27 avril 1950 au 6 juin 1952.

[4] Dans son *Journal d'Asie : Chine, Inde, Indochine, Japon : 1969-1975,* Paris, l'Harmattan, 2005, Henri Froment-Meurice rapporte à ce sujet, à la date du 23 mai 1969, que Huu croit toujours possible que les dirigeants du Front national de libération sud-vietnamien, plus nationaliste que communiste, acceptent de former un gouvernement du Sud-Vietnam indépendant de celui du Nord.

167

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES ASIE-OCÉANIE

N[1]. *Paris, 16 septembre 1969.*

Le produit national brut du Japon[2] a dépassé en 1968 celui de l'Allemagne fédérale. L'archipel est ainsi devenu la troisième puissance économique du monde derrière les États-Unis et l'URSS. Ce fait – sans doute l'un des plus importants de la période d'après-guerre – est lourd de conséquences aux points de vue économique et politique tant pour le Japon lui-même que pour ses partenaires.

Il l'est d'autant plus que la croissance économique du Japon paraît susceptible de se poursuivre au même rythme pendant longtemps encore. Les meilleurs spécialistes de la prospective tiennent pour raisonnable l'hypothèse d'un triplement du PNB nippon[3] au cours des deux prochaines décennies, le revenu individuel moyen des Japonais devenant dans le même temps supérieur à celui des Européens de l'Ouest.

Actuellement, aucun pays industriel du monde non communiste ne connaît une situation économique aussi florissante : le taux de croissance a atteint cette année 14 % ; la production industrielle a cru plus rapidement encore (16 %) ; le niveau des investissements productifs est de 25 % plus élevé qu'en 1968 ; enfin, le commerce extérieur a continué à évoluer de manière favorable, les exportations progressant de 26 % tandis que les importations n'augmentaient que de 11 %. À moins d'une détérioration soudaine et générale de la conjoncture internationale, l'extraordinaire expansion économique japonaise, ininterrompue depuis plusieurs années, ne paraît pas devoir se ralentir sensiblement dans l'avenir prévisible.

De nombreux observateurs se sont interrogés sur la « recette » de cette exceptionnelle réussite qui mérite certainement d'être étudiée et méditée très sérieusement. Les explications tenant aux avantages de l'environnement (bas salaires, absence de charges sociales, etc.) ou de la conjoncture (guerres de Corée et du Vietnam), si elles ont pu rendre compte à une certaine époque des progrès du Japon, sont de moins en moins convaincantes. C'est plutôt du côté des hommes et des structures qu'ils ont mis en place qu'il convient désormais de se tourner. À cet égard, paraissent jouer un rôle déterminant :

– la formation de jeunes et l'information, orientées l'une et l'autre en fonction du développement économique ;

– l'intéressement des salariés à la vie des entreprises ;

[1] Cette note est rédigée par Yves Omnes, conseiller des Affaires étrangères à la direction d'Asie-Océanie.

[2] Note du rédacteur : « 137 milliards de dollars contre 132 à l'Allemagne ».

[3] Note du rédacteur : « égalant alors ceux de la France et de l'Angleterre réunis ».

– le dynamisme des industriels qui les poussent à adopter les techniques les plus récentes et à investir le plus possible ;

– l'interpénétration du pouvoir économique et du pouvoir politique qui permet une concertation permanente où l'intérêt national n'est pas perdu de vue ;

– le perfectionnement constant d'un appareil économique et financier dont les dimensions et la structure se rapprochent des modèles américains ;

– l'existence d'un marché intérieur de cent millions de consommateurs.

À ces différents facteurs, on doit ajouter les vertus de la stabilité politique et celles du tempérament japonais, c'est-à-dire l'ardeur au travail, la discipline, la natalité et le goût de l'épargne.

La substitution à l'idéal de grandeur nationale d'avant-guerre d'une véritable mystique de l'expansion économique est en train de provoquer une véritable mutation de la société japonaise[1]. Cette évolution vers la société de consommation ne se fait pas sans à-coups. L'agitation des étudiants – plus ancienne mais plus localisée qu'ailleurs – en est un exemple. Les contraintes de la géographie et de la démographie rendent en effet le passage à la société d'abondance plus difficile au Japon qu'en Europe ou en Amérique en même temps qu'elles augmentent le risque d'aliénation des individus. C'est pourquoi il est peut-être prématuré de se prononcer sur l'avenir de l'expérience démocratique que le Japon poursuit depuis quelques années à l'abri de sa prospérité.

À l'extérieur, les conséquences de l'accession du Japon au rang de troisième puissance économique mondiale ne sont pas moins importantes. Dans la zone du Pacifique occidental, il ne le cède qu'aux États-Unis : d'ici peu il pourrait être le principal pourvoyeur d'aide aux pays de l'Asie du Sud-Est et par le jeu de contrats d'approvisionnement à long terme il est en voie de s'assurer une proportion considérable des ressources naturelles de la région. De manière plus générale, la part du Japon dans le commerce international est en accroissement constant : il est déjà le second importateur de produits minéraux après les États-Unis, ses fournisseurs se situent dans tous les continents. Ses exportations, on l'a vu, progressent à un rythme élevé : le marché américain et l'Asie du Sud-Est demeurent leurs plus importants débouchés mais elles tendent à se diversifier, en particulier vers l'Europe et l'Afrique.

La logique voudrait que le Japon, désormais grande puissance économique, voie son influence politique augmenter sur la scène internationale où il n'a joué jusqu'à maintenant qu'un rôle secondaire. C'est vraisemblablement dans la zone du Pacifique qu'il s'affirmera d'abord. Il est soutenu dans cette entreprise par les États-Unis avec lesquels il conserve de nombreux liens privilégiés (notamment dans le domaine de la sécurité) et servi par le retrait des pays européens et surtout de la Grande-Bretagne. Ainsi se dessine peu à peu un nouvel ensemble politico-économique

[1] Note du rédacteur : « le Japonais se dépeint lui-même comme un "animal économique" ».

composé des riverains du Pacifique et promis à la domination de Tokyo et de Washington.

Cette conjonction d'intérêts nippo-américaine n'exclut pas, de la part du Japon, la volonté d'affirmer son indépendance à l'égard des États-Unis. Cette volonté s'exprime avec d'autant plus de force que les Japonais estiment avoir prouvé par leur réussite économique qu'ils n'ont pas besoin d'un protecteur mais d'un allié. Ils demandent donc le réaménagement du dispositif militaire américain dans ce qu'il a, à leurs yeux, de blessant pour l'amour-propre national. Une négociation d'ensemble, dont l'issue est encore incertaine, est entamée à ce sujet avec Washington mais il est inconcevable qu'elle puisse aboutir à une rupture de la solidarité fondamentale entre les deux pays.

Ce souci d'accroître sa liberté d'action a amené le Japon, au cours des dernières années, à développer ses rapports avec l'Europe et en particulier avec notre pays. Il existait certes un courant ancien des relations entre la France et le Japon mais nos épreuves, pendant et après la guerre, avaient quelque peu terni notre prestige. L'arrivée au pouvoir du général de Gaulle, sa conception de l'indépendance nationale et ses prises de position sur des problèmes intéressant directement Tokyo (reconnaissance de la Chine, Vietnam) devaient provoquer un regain d'intérêt pour notre pays. Il n'est pas certain toutefois que cet intérêt soit durable. Au Japon, où la considération que l'on porte à un pays est fonction de sa puissance économique, c'est l'Allemagne qui, en Europe, impose le respect. Nos difficultés actuelles ne peuvent que renforcer les dirigeants de Tokyo dans cette opinion. Les contacts auxquels donneront lieu le mois prochain, les consultations franco-japonaises seront à cet égard très instructifs.

Il serait toutefois inexact de croire que la France a perdu tout attrait pour les Japonais. Son prestige culturel demeure considérable : la littérature, le théâtre, le cinéma français conservent une faveur indéniable. Les progrès de notre langue, surtout depuis l'ouverture du lycée franco-japonais, sont appréciables, mais nous ne sommes pas en mesure de concurrencer l'anglais qui, à terme, devrait se tailler une position dominante. D'autre part, en dépit de nos efforts, nous n'avons pas encore réussi à imposer de la France l'image d'un pays à l'avant-garde de la science et de la technologie, même si dans certains domaines particuliers notre compétence est reconnue. C'est pourquoi il est important que toutes garanties soient prises pour assurer à notre participation à l'exposition d'Osaka[1] un succès incontestable.

La discrétion excessive dont nous faisons preuve sur le marché japonais est en grande partie responsable de l'ignorance où l'on tient nos réalisations. Le fait que le Japon ne se trouve pas dans notre zone d'influence traditionnelle explique, mais n'excuse pas, l'absence de celles de nos grandes affaires qui ont une vocation mondiale. Toutefois, au cours des trois dernières années quelques-unes d'entre elles se sont installées au Japon. De la même manière, la place de la France dans le commerce

[1] L'exposition universelle d'Osaka est prévue pour 1970. Voir *D.D.F.* 1969-I n° 401.

extérieur du Japon demeure très modeste (23e fournisseur, 28e client). L'évaluation récente est cependant encourageante. Nos exportations, qui ont dépassé le cap des 100 millions de dollars[1], progressent à un rythme satisfaisant (22 % en 1967, 35 % en 1968) tandis que nos importations augmentent moins rapidement (10 % en 1967, 22 % en 1968). L'excédent commercial s'accroît donc à notre profit. Si nos industriels et nos exportateurs font l'effort nécessaire, il semble que d'intéressantes perspectives leur restent ouvertes.

Il convient en effet de ne pas perdre de vue que le Japon est d'ores et déjà le deuxième marché de consommation du monde et que ce marché est loin d'avoir atteint la saturation. Par ailleurs, le rôle mondial auquel l'archipel nippon paraît être promis à plus ou moins long terme, devrait inciter un plus grand nombre de nos grandes affaires à prendre pied au Japon. Elles seraient ainsi à même d'observer leurs concurrentes japonaises et, le cas échéant, de s'associer avec elles lorsque leur intérêt le commanderait.

(*Japon 1968-1972 – Économie – relations politiques avec la France 17-3-1*)

168

M. ROGER SEYDOUX DE CLAUSONNE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU, À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 4353 à 4360. *Moscou, 16 septembre 1969.*

Très secret. Strictement réservé. (*Reçu* : 17 h 08)[2]

Communication de M. Kozyrev

J'ai été convoqué aujourd'hui par M. Kozyrev qui m'a transmis oralement, à titre confidentiel, le contenu d'une note verbale. J'en adresse ci-dessous la traduction française, telle qu'elle m'a été lue par l'interprète du MID.

Citation :

« C'est avec satisfaction que l'on note à Moscou que les idées du président de la République française en ce qui concerne les contacts entre la France et l'Union soviétique à un niveau élevé, comme elles ont été rapportées, le 3 septembre, de manière confidentielle, par l'ambassadeur de France à Moscou, sont très proches de celles du gouvernement soviétique, telles qu'elles ont été exprimées par l'ambassadeur de l'Union soviétique en France au président de la République française le 21 juillet dernier.

[1] Note du rédacteur : « En réalité, elles atteindraient près du double si l'on incluait le nickel calédonien et les marchandises transitant par des ports étrangers ».

[2] Se reporter ci-dessus au télégramme de Moscou nos 4063 à 4069 en date du 4 septembre 1969, non publié.

L'importance des contacts personnels entre les dirigeants des deux pays est confirmée par la pratique des relations soviéto-françaises des dernières années. La visite du général de Gaulle en URSS en 1966, ses entretiens avec L.I. Brejnev, N.V. Podgorny, A.N. Kossyguine au cours de sa visite, la déclaration soviéto-française signée à l'issue de cette visite ont constitué une contribution fondamentale au développement de l'entente entre l'Union soviétique et la France. La visite du président Kossyguine en France et celle de M. Pompidou en Union soviétique en sa qualité de Premier ministre, qui ont eu lieu par la suite, ont fait progresser encore davantage l'œuvre de la coopération entre les deux pays.

Les entretiens francs et les échanges francs d'opinion qui ont eu lieu au cours des visites ont permis d'approfondir la compréhension mutuelle entre l'URSS et la France sur une série de questions internationales importantes et ont permis d'unir les efforts en vue d'arriver à une détente en Europe et à la consolidation de la sécurité internationale et européenne.

Les résultats de ces visites, consignés dans les documents communs, ont été accueillis avec satisfaction par les peuples de nos deux pays et ont rencontré un large écho positif dans le monde.

Ainsi, toute l'expérience des relations soviéto-françaises démontre l'utilité de la continuation des rencontres et des contacts à un niveau élevé.

C'est avec gratitude que l'on a accueilli à Moscou la confirmation faite au nom du président Pompidou de l'invitation aux dirigeants soviétiques de visiter la France. En même temps, la partie soviétique voudrait faire savoir qu'à Moscou, on serait heureux si le président de la France pouvait venir en Union soviétique en visite officielle en 1970.

L'invitation officielle au président Pompidou pourrait être transmise par l'intermédiaire du ministre des Affaires étrangères de la France, Monsieur Maurice Schumann lors de sa visite en URSS, si, il va de soi, la partie française en était d'accord. On pourrait, dans ce cas, annoncer l'invitation à Monsieur le Président et son acceptation de cette invitation dans le document final du séjour de M. Schumann en Union soviétique.

À Moscou, on est persuadé que la nouvelle rencontre soviéto-française à un niveau élevé renforcera encore davantage les relations d'amitié et de coopération entre l'Union soviétique et la France dans l'intérêt des peuples de nos deux pays, dans l'intérêt de la paix en Europe et dans le monde ».

Fin de citation.

Sur une question de ma part, M. Kozyrev a précisé que l'invitation à Monsieur le Président de la République pourrait être transmise à Votre Excellence par un des dirigeants de l'URSS qu'elle aura l'occasion de rencontrer lors de sa visite à Moscou, le mois prochain.

(*Collection des télégrammes, Moscou, 1969*)

169

M. PAOLI, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE *A.I.* À TRIPOLI,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 387 à 389. *Tripoli, 17 septembre 1969.*

(*Reçu* le 18, 01 h. 00).

Le colonel Mouammar Gadhafi[1], chef d'état-major, est présenté depuis deux jours comme le président du Conseil de la Révolution. Il a prononcé à Benghazi, le 16 septembre, un long discours à l'occasion de la célébration du 38e anniversaire du héros national de la résistance aux Italiens, Omar Mokhtar. Cet appel au peuple libyen confirme les tendances des nouveaux dirigeants à la prudence, à la modération et au refus d'un engagement idéologique précis. Il définit les mots d'ordre du régime de la façon suivante :

1. La liberté signifie l'affranchissement du peuple délivré de la corruption, du favoritisme et de l'arbitraire, appelé désormais à travailler la main dans la main avec l'armée, qui est son avant-garde et interprète ses aspirations profondes.

2. Le socialisme est un alignement sur le « haut non sur la base », il signifie que toutes les classes – ouvriers, paysans, capitalistes non exploités, intellectuels et soldats – doivent désormais travailler ensemble et avec ardeur à développer la richesse dont tous profiteront. Il est fondé sur la tradition islamique.

3. L'unité arabe, idéal séculaire, doit commencer par la réalisation de l'unité nationale. Quant à la Palestine, son recouvrement passe par l'élévation du niveau technique des pays arabes.

On constate donc que ne sont mentionnées ni la constitution d'un parti unique, ni les nationalisations, ni l'adhésion à un clan de pays progressistes. Le colonialisme et l'impérialisme sont tout juste cités, comme des ennemis virtuels. La répression des erreurs du passé n'est pas évoquée.

(*Afrique du Nord, Libye 1953-1972, Politique intérieure, coup d'État*)

[1] Le colonel Mouammar Gadhafi, né en 1942, est issu d'une tribu bédouine de la Grande Syrte, il fréquente le collège du Sebha puis l'école royale militaire de Benghazi et est nommé lieutenant en 1967 après un stage en Grande-Bretagne. Promu capitaine en 1969, il est chef des transmissions de l'armée de terre libyenne lorsqu'il fomente et exécute, avec un groupe de jeunes officiers, le putsch qui renverse la monarchie le 1er septembre 1969. Il est aussitôt promu colonel et nommé président du Conseil du Commandement de la Révolution. Chef du gouvernement, il préside le Conseil des ministres et est aussi commandant en chef des forces armées libyennes.

170

M. Ross, Ambassadeur de France à Vientiane,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 926 à 928. *Vientiane, 17 septembre 1969.*

(*Reçu* : 12 h. 47).

Entretien avec le Roi

Au cours d'un récent séjour à Luang Prabang j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec le roi du Laos[1].

Le souverain m'a d'abord parlé avec une certaine émotion de la mort d'Hô Chi Minh[2]. « Il y avait en lui, m'a-t-il dit, du Gandhi[3] et du Lénine[4]. Sa vraie nature était celle de Gandhi, il n'aura été Lénine que malgré lui ». Il y a lieu de rappeler qu'au lendemain des accords de Genève[5] le roi avait fait un séjour à Hanoï et s'était longuement entretenu avec le président de la République démocratique du Nord-Vietnam.

Quant aux perspectives qu'ouvre le mort de M. Hô, sa majesté Sri Savang ne les a abordées qu'avec grande prudence. « Entre les partisans de Moscou et ceux de Pékin, entre les théoriciens et les pragmatiques, entre l'armée, le parti et le gouvernement, la lutte est déjà ouverte. Mais une chose est sûre : on n'imposera pas indéfiniment à une nouvelle génération les sacrifices que l'on pouvait exiger au nom d'un surhomme. Il faudra bien, tôt ou tard, que les contraintes se desserrent. Quel que soit le vainqueur de la lutte pour la succession, il devra à la longue pour se faire accepter, rappeler les unités engagées dans des expéditions lointaines et rendre la paix à des familles éprouvées par vingt-cinq ans de combats ».

C'est pourquoi le Roi n'excluait pas qu'après un certain délai de transition, la solution du problème vietnamien ne devienne plus facile, qu'Hanoï ne se montre plus accommodant et que le Laos puisse espérer retrouver son indépendance.

Je rappelle que lors de ma dernière audience le 14 août (mon télégramme n° 795 du 16.08.1969)[6], le souverain m'avait tenu des propos d'un ton bien

[1] Savang Vatthana, roi du Laos depuis octobre 1959.

[2] Hô Chi Minh (Nguyên Sinh Cung, dit), (19 mai 1890 ?-3 septembre 1969) président de la République démocratique du Vietnam de 1955 à sa mort.

[3] Mohandas Karamchand Gandhi, (2 octobre 1869-30 janvier 1948), dirigeant politique et guide spirituel indien.

[4] Lénine (Vladimir Ilitch Oulianov, dit), (1870-1924), fondateur et dirigeant du PCUS, fondateur de l'URSS.

[5] Les accords de Genève du 23 juillet 1962 sur la neutralité du Laos.

[6] Télégramme n°s 795 à 798 du 16 août 1969, non reproduit. L'ambassadeur de France à Vientiane y rapporte un entretien du 14 août avec le roi du Laos au cours duquel ce dernier affirme : « Que les Nord-Vietnamiens soient sincères dans leurs protestations d'amitié à notre égard, je n'en doute pas. Mais leur amitié consiste à extirper de notre pays tout ce qui nous reste de l'Occident. En fait, ils nous considèrent comme des compatriotes qu'il convient de libérer malgré eux ».

différent. Il m'avait alors frappé par son pessimisme et sa méfiance à l'égard d'Hanoï.

(*Collection des télégrammes, Vientiane, 1969*)

171

NOTE
POUR LE MINISTRE

Relations scientifiques franco-américaines

N[1]. *Paris, 17 septembre 1969.*

Dans le domaine scientifique, nos relations avec les États-Unis d'Amérique sont actuellement dominées par l'arrivée imminente en France du conseiller scientifique du président Nixon. Le Dr L.A. DuBridge[2] est attendu dans la soirée du 18 septembre, ses entretiens avec M. Ortoli[3] commenceront le 21 septembre après une visite de nos établissements scientifiques de Toulouse (Sud-Aviation – Concorde ; Espace et microscope électronique) et Marseille (océanographie).

Ce voyage s'inscrit dans la politique de développement des relations scientifiques et techniques entre la France et les États-Unis décidée au cours des conversations qui ont eu lieu au début de cette année entre le général de Gaulle et le président Nixon[4]. M. Ortoli rendra à M. DuBridge sa visite à la fin du mois de novembre.

Le voyage de M. DuBridge et de ses collaborateurs a été précédé par des contacts, soit entre spécialistes et techniciens des deux pays pour faire le point de la coopération et rechercher les domaines d'extension possibles, soit entre notre ambassade et le département d'État en vue d'arrêter les mécanismes de cette coopération. Une procédure appropriée a été définie ; un projet de communiqué commun devant être publié à l'issue des conversations a été rédigé ; son adoption définitive ne soulève plus de problèmes de fond.

M. DuBridge semble avoir l'intention moins de négocier et de conclure que de s'informer afin de donner les impulsions nécessaires auprès de ses

[1] Cette note émane de la direction générale des Affaires culturelles, scientifiques et techniques, service des Affaires scientifiques.

[2] Le Dr Lee Alvin DuBridge, est un physicien américain né en 1901, membre du bureau du président des États-Unis pour la politique des communications, et conseiller scientifique du président Nixon. Il arrive à Paris le 18 septembre 1969.

[3] François-Xavier Ortoli, né en 1925, est inspecteur des Finances, ministre de l'Économie et des Finances le 12 juillet 1968 (cabinet Couve de Murville) puis ministre du Développement industriel et de la Recherche scientifique le 22 juin 1969 (cabinet Chaban-Delmas).

[4] Le président Nixon se rend en France à la fin du mois de février 1969. Les 28 février et 1er mars, il a des entretiens avec le général de Gaulle. Ces entretiens sont publiés dans *D.D.F.* 1969-I nos 179 et 181 à 184.

propres services pour stimuler la coopération ; il s'agit de poursuivre au niveau ministériel le bilan des opérations de coopération engagées et de prendre conscience des perspectives qu'offrent de nouveaux domaines de coopération. M. DuBridge s'informera à la fois de nos programmes nationaux et de nos intentions touchant les programmes des organismes internationaux de recherche scientifique, principalement européens, auxquels nous participons.

Les domaines suivants seront abordés :

1) *Espace*

Le président Nixon vient de recevoir un rapport relatif au programme à long terme des États-Unis en matière spatiale. M. DuBridge fera part à M. Ortoli des grandes lignes de ce document. À cette occasion, il lui indiquera le désir des États-Unis d'associer à cette entreprise les pays européens et il s'informera du développement de notre programme spatial et de notre opinion sur l'avenir du CECLES-ELDO[1] et du CERS-ESRO[2].

Pour ce qui nous concerne, les entretiens devraient essentiellement porter sur :

a) l'éventuelle mise en œuvre du satellite « Météo-Sat »[3], projet du CNES qui s'inscrivait à la suite de FR – 1 et d'Éole et ferait appel, comme ceux-ci, à un lanceur américain.

b) le projet du système de satellites de navigation Dioscures[4] qui est en concurrence avec un projet analogue d'Intelsat.

c) les intentions américaines quant à l'utilisation de l'infrastructure du CNES par la NASA, en particulier la base de lancement de la Guyane.

Le Dr Paine[5], administrateur de la NASA, viendra à Paris en octobre. Il proposera alors des procédures et des modalités de coopération pour tous les sujets sur lesquels une base d'accord aurait été dégagée.

2) *Océanographie*

Les travaux des experts ont permis de retenir les cinq thèmes de coopération suivants :

[1] CECLES/ELDO : organisation européenne pour la mise au point des lanceurs d'engins spatiaux ou *European Space Vehicle Launcher Development Organization* ; la convention créant cette organisation est signée le 9 mars 1962 et entre en vigueur le 29 février 1966.

[2] CERS/ESRO : organisation européenne de recherche spatiale ou *European Space Research Organization* est un centre d'études et de recherche international créé par la convention signée à Paris le 14 juin 1962 et entrée en vigueur le 24 mars 1964. Son siège est à Paris.

[3] Météo-Sat : satellite géostationnaire d'observation météorologique, photographiant la terre en infrarouge. Ce satellite, mis au point par la France, doit être lancé par les États-Unis.

[4] Le centre national d'études spatiales (CNES) et le Secrétariat général à l'Aviation civile étudient en commun un projet de système de télécommunications et de surveillance par satellites géostationnaires et destiné aux navires et aux aéronefs. Ce projet, baptisé Dioscure, est expérimenté en 1970. Il reste sans suite, mais il dégage les principes de l'usage des satellites pour la navigation (futur système GPS).Outre l'utilisation de la base de lancement de la Guyane, l'exploitation en commun par le CNES (Centre national d'études spatiales) et la NASA des laboratoires scientifiques des satellites de géodésie français (série Diadème) et américains doit se poursuivre avec le satellite Eole, réalisé par le CNES et dont le lancement est prévu pour 1970.

[5] Le Dr Paine, de nationalité américaine, est administrateur général de la NASA.

– protéines de poisson
– technologie de la plongée profonde
– bouée automatique
– pollution
– formation et échanges de chercheurs

Les Américains paraissent particulièrement intéressés par les questions de pollution des océans et des plongées en eaux profondes. M. DuBridge visitera d'ailleurs à Marseille des installations de la SEMA (Commandant Cousteau) et de COMEX[1] et la station marine d'Endoume[2] (CNRS).

3) *Environnement*

À la suite de la prise de position du président Nixon, on attache une importance toute particulière du côté américain aux problèmes de pollution et de traitement des eaux ainsi qu'à la réalisation d'une cité « sans nuisances ». M. DuBridge souhaite s'informer de nos projets et également de nos intentions à l'égard des programmes de coopération multilatérale dans le cadre de l'OCDE, comme à l'égard de la proposition américaine tendant à doter l'OTAN d'un organisme d'études des problèmes d'environnement[3].

4) *Transport*

Un vif intérêt pour l'aérotrain s'est manifesté du côté américain. M. DuBridge assistera lui-même à un des premiers essais de la motrice prototype.

Une coopération est également prévue sur les sujets suivants : guidage au sol des avions, dissipation du brouillard, règlement de la sécurité automobile.

5) *Échange de chercheurs*

M. DuBridge a l'intention de discuter concrètement de la façon de développer l'échange de chercheurs et de spécialistes entre les deux pays. Les États-Unis envisageraient de consacrer la première année une somme de l'ordre de 50 000 $ sous réserve que nous puissions faire de notre côté un effort analogue.

Il est à noter que deux autres domaines particulièrement importants ne seront guère abordés, d'une part la coopération médicale d'autre part, l'énergie atomique.

Pour le premier cela tient à l'absence d'expert qualifié au sein de la délégation américaine. Quant au second les Américains nous ont fait savoir

[1] COMEX : compagnie maritime d'expertise, est une société spécialisée dans l'ingénierie et le monde sous-marin ; créée à Marseille en 1961, elle devient la première société mondiale d'ingénierie, de technologie et d'interventions humaines ou robotisées sous-marines.

[2] Endoume est le nom d'un quartier de Marseille.

[3] Cet organisme est créé par l'Otan le 12 septembre 1969, sous la forme du comité des défis de la société moderne. Voir *D.D.F.* 1969-I n° 415 et 1969-II le télégramme de Paris n° 353 du 14 octobre 1969, publié plus loin.

qu'en raison des liens existant d'une façon permanente entre les organismes chargés de l'atome dans les deux pays, il ne leur paraissait pas utile d'avoir des conversations approfondies à ce sujet au cours du voyage de M. DuBridge. Il faut voir là sans doute le souci du gouvernement américain d'éviter des interprétations erronées de presse sur ce point particulier à l'occasion de ce séjour destiné à recevoir une certaine publicité. Néanmoins une visite de Cadarache[1] est prévue pour deux membres importants de la délégation.

L'objet de ce séjour de M. DuBridge est de poser un jalon. Les nombreux points pourront être discutés, après étude au moment où M. Ortoli se rendra lui-même aux États-Unis, les conséquences financières des différents projets évoqués ayant pu être déterminées entre-temps.

(DGRCST-Affaires Scientifiques, questions spatiales, États-Unis, 1969)

172

M. Begoügne de Juniac, Ambassadeur de France à ankara, à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 664 à 668. *Ankara, 18 septembre 1969.*

(*Reçu* : 19 h. 34)

Conférence islamique

Je me réfère à mon télégramme no 659[2].

Contre toute attente et contre l'avis, semble-t-il, des services du ministère des Affaires étrangères, le gouvernement turc a donc décidé de participer à la conférence islamique de Rabat[3].

[1] Le centre d'études nucléaire de Cadarache se trouve sur la rive gauche de la Durance en aval du confluent avec le Verdon (département des Bouches du Rhône).

[2] Le télégramme nos 659 à 661 du 16 septembre 1969 annonce la participation de la Turquie à la conférence de Rabat qui doit se tenir le 25 septembre. M. Ihsan Sabri Caglayangil, ministre turc des Affaires étrangères depuis 1965, doit conduire la délégation de son pays. Ni le président de la République ni le Premier ministre ne se rendront au Maroc, néanmoins, la présence d'un membre du gouvernement d'un État « laïque » a de quoi surprendre et ne manque pas d'être relevée.

[3] Le 25 septembre 1969, plusieurs dirigeants de pays à majorité musulmane doivent se réunir à Rabat (Maroc) suite à l'incendie criminel de la mosquée al-Aqsa de Jérusalem le 21 août 1969 par un fondamentaliste chrétien de nationalité australienne, Michael Denis Rohan. L'invitation adressée par le roi Hassan II assigne comme but à la conférence de « débattre de la catastrophe de la mosquée al-Aqsa et de la question de la ville de Jérusalem », sujets dont l'un a des incidences politiques et l'autre est essentiellement politique. La Turquie estime qu'étant un État laïque elle peut en discuter sans porter atteinte aux principes de laïcité inscrits dans sa Constitution. La mosquée al-Aqsa, construite au VIIe siècle, est construite sur l'emplacement du temple de Salomon, et fait partie avec le Dôme du Rocher, d'un ensemble de bâtiments religieux construit sur l'esplanade des mosquées, troisième lieu saint de l'islam après La Mecque et Médine. Se reporter à la dépêche d'Ankara no 978/AL du 26 août 1969, non publiée. Lors de cette conférence est créée

Le Premier ministre[1] a tenté de justifier cette décision en affirmant que « cette conférence n'est pas, à proprement parler, une réunion de caractère religieux mais une réunion politique ». La conclusion va alors de soi. La participation de la Turquie n'est donc pas contraire au principe de laïcisme inclus dans la Constitution. M. Demirel a ajouté que « la participation de la Turquie était conforme à la politique extérieure du pays et n'allait pas à l'encontre des intérêts nationaux turcs ».

Les propos du Premier ministre, aussi convaincants soient-ils, ne sauraient cacher que certaines arrière-pensées d'ordre électoral ont joué dans la décision du gouvernement turc. À quelques semaines des élections législatives[2], celui-ci ne pouvait se permettre par un refus de heurter les sentiments d'un corps électoral dont la grande majorité demeure fidèlement attachée à la religion islamique.

Par ailleurs, la participation de la Turquie à cette conférence est une nouvelle illustration de la politique de rapprochement avec les pays arabes poursuivie, depuis quelques années, par la Turquie. Cette fois, le gouvernement turc ne peut plus prétendre qu'il tient la balance égale entre les Arabes et Israël. Ses sympathies vont manifestement aux Arabes. Dans ce sens, il est à noter également qu'après le coup de main mené la semaine dernière par les troupes israéliennes en territoire égyptien, le Premier ministre avait rappelé, alors qu'il avait gardé le silence sur les actes de représailles de la RAU et sur les activités des commandos palestiniens, que « la Turquie ne pouvait approuver un pays, quel qu'il soit, qui s'aviserait de régler un différend par l'usage de la force ». Et le porte-parole du ministère des Affaires étrangères[3], faisant écho aux propos du Premier ministre, déclarait : « Les opérations militaires entreprises par Israël au-delà du canal de Suez sont de nature à saper les efforts de paix déployés au Moyen-Orient et à accroître la tension existante. Aussi, la Turquie les considère-t-elle avec inquiétude ».

(*Collection des télégrammes, Ankara, 1969*)

l'Organisation de la conférence islamique (OCI), organisation intergouvernementale, dont le siège est situé à Djeddah (Arabie saoudite).

[1] Suleyman Demirel (parti de la Justice), ingénieur de formation, est Premier ministre depuis le 10 octobre 1965, confirmé dans ses fonctions le 3 novembre 1969.

[2] Les élections législatives ont lieu le 12 octobre 1969.

[3] Oktay Iscen est le porte-parole du ministère turc des Affaires étrangères.

173

M. MANAC'H, AMBASSADEUR DE FRANCE À PEKIN,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 709/AS. *Pékin, 18 septembre 1969.*

Tientsin à l'heure de la préparation à la guerre

Pékin nettoie ses murs autant pour célébrer dignement par ses façades fraîchement repeintes le 20e anniversaire de la République populaire[1] que pour cacher aux yeux des quelque 1 000 étrangers qu'elle abrite toute information écrite ou affichée relative à l'état du pays. Curieusement, Tientsin, pourtant facilement accessible sur demande au *Wai Chiao Pu*[2] même aux diplomates anglais, sinon aux Russes, présente ses innombrables affiches à l'œil intéressé des observateurs.

À quelque 100 km au Sud-Est de Pékin, Tientsin est la seule ville où l'étranger puisse se rendre par la route. Le contrôle des visas a lieu quatre fois aux portes de Pékin et de Tientsin dans les deux sens.

On quitte la capitale par une route toute proche du célèbre pont de Palikao[3] et c'est une formalité relativement rapide, prolongée seulement par l'héroïsme de comédie que déploient les gardes imberbes préposés au contrôle des visas et qui, avant même l'arrêt de la voiture, se précipitent au devant d'elle dans des attitudes de Lei Feng, héros maoïste qui arrêta un train au péril de sa vie.

La route est belle, bordée d'arbres ; on n'y rencontre que quelques camions, des bicyclettes aux grands paniers latéraux pleins d'herbes, de brindilles ou de fumier, des attelages tirés par des ânes et des chevaux, aux cochers endormis.

Tientsin, seconde ville industrielle et commerciale de la Chine, groupant plus de trois millions d'habitants, est laide, sale et surpeuplée. L'on y décèle encore les traces de l'inondation qui a affecté la région.

Naguère encore si plaisante et urbaine, connue pour ses façades occidentales, ses nobles maisons, ses clochers, les bulbes de ses charmantes églises orthodoxes, ses trente-six mosquées, elle n'est plus que lèpre, délabrement et surpeuplement. En fait, nul endroit de la Chine parmi ceux qui nous sont ouverts n'offre à ce point l'image de la surpopulation. Il n'est pas de rue, de ruelle, de parc ou de place qui ne soit noir de monde. Autour de l'étranger, rare il est vrai, des grappes humaines s'agglutinent, et qui ne sont guère dispersées par de juvéniles gardiens de l'ordre public, petits maoïstes dotés d'un insigne rouge et armés d'un cornet amplificateur. Les voitures sont

[1] Le 1er octobre 1949, à Pékin, Mao Tsé-tung proclame l'avènement de la République populaire de Chine.

[2] *Wai Chiao Pu* ou le ministère chinois des Affaires étrangères.

[3] Le pont de Palikao est situé à 12 km de Pékin. Le 21 septembre 1860, les troupes britanniques et françaises y remportèrent sur les Chinois une bataille qui leur ouvrit les portes de Pékin.

instantanément entourées et il est difficile d'en sortir. Il n'est pas possible d'échapper à ces vagues humaines. Si l'étranger entre dans une librairie acheter *l'ouvrier de Tientsin* et le *Wen Hui Tao*[1] de Shanghai, introuvable à Pékin, qu'on lui reprendra d'ailleurs une minute plus tard, il est suivi de la rue entière, chez le marchand de thé, l'épicier, ou le brocanteur il sera presque étouffé par la foule qui l'aura suivi. Des oasis subsistent cependant : les restaurants et deux antiquaires. Quelle que soit la foule qui fasse la queue à l'entrée du restaurant, l'étranger passe le premier et n'a pas à présenter le ticket d'alimentation partout exigé. L'entrée est encombrée de tas de poireaux et de charbon, huit marmitons coiffés de blanc fabriquent dans la première salle ces fameux raviolis de Tientsin en puisant la farce dans un énorme plat en face d'eux. L'on est content de savoir que nous sommes Français et Anglais : des nationalités réelles. L'Albanais, créé par la mythologie du régime, ne correspond à aucune image, aucune réalisation. Les Anglais, les Français, ont administré, commercé ici, marqué le visage de cette ville. Un vieillard se soulève à la sortie avec un sourire et un *good morning* bien qu'il soit trois heures de l'après-midi. Des trente-six mosquées de la ville, une seule subsiste dans la ville chinoise. L'attaché culturel[2] de cette ambassade s'y est rendu : des muftis font encore bon accueil à quatre ou cinq cents pratiquants.

Toutes les façades de la ville, toutes ses vitrines sont couvertes de slogans et d'affiches, des ficelles sont tendues entre des poteaux situés au bord des trottoirs auxquels pendent des séries parallèles d'affiches et de caricatures ; enfin, devant les bâtiments officiels, de grands panneaux de bois sont apposés.

Dès Yangts'un, village voisin, et plus encore à Tientsin, la population est appelée à appliquer et respecter l'ordre du comité central du 28 août. De tels slogans avaient été vus à Pékin sur la route du Palais d'Été et par des voyageurs indiens à Canton. Il apparaît que cet ordre (*Mingling*) signé de Mao lui-même, ce qui dit assez son importance, est relatif à la préparation à la guerre et trois slogans, partout apposés, l'illustrent en effet : « augmenter la vigilance, fortifier la préparation à la guerre, se préparer à un grand combat ». Il me revient que ce texte, conformément à la théorie militaire de ce régime, insiste sur la mobilisation idéologique à la guerre mais aborde également les aspects matériels et même « physiques ». Quelques affiches sont relatives à la formation de milices. L'on relève quelques rares signes d'une activité de préparation à la guerre. Au premier passage à niveau après le pont de Palikao, on a déchargé près de 57 canons et batteries anti-aériens. Sur la gauche de la route, à près de 30 km de Pékin, un grand radar est en activité. À Tientsin même, l'énorme avenue par laquelle on pénètre dans la ville a dû être prévue pour servir d'aéroport en cas de nécessité. Trois cheminées d'usines et le toit d'une autre sont camouflés, apparemment depuis quelque temps déjà.

[1] *Wen Hui Tao*, fondé à Shanghaï en 1938 par des intellectuels de gauche autour de l'écrivain et journaliste Ke Ling, est un des plus importants quotidiens chinois. Le 4 janvier 1967, les Gardes rouges en prennent le contrôle lors de leur première manifestation à Shanghaï.

[2] Paul Bady, depuis juillet 1967.

De nombreuses proclamations officielles sont apposées sur les murs : l'appel du comité central du 23 juillet au Shansi[1], une autre du 28 juillet, des exhortations à les respecter, une note de la Sécurité publique relative au règlement de la circulation, une autre enfin au gaspillage du charbon qui revêt sans doute une importance stratégique. L'on remarque aussi les affiches imprimées illustrées de visages de condamnés.

La plupart des affiches manuscrites qui couvrent les murs de la ville sont centrées sur trois thèmes : l'antisoviétisme, le révisionnisme, l'anarchisme.

1) L'écrasante majorité des affiches est consacrée à la *propagande antisoviétique*, toutes illustrées de caricature d'une grande férocité : les Russes y sont petits, le visage bleu ou vert, le nez rouge, parfois coiffés de la couronne des « nouveaux tsars », et dans quelque position humiliante : mordant la poussière, frappés d'un énorme poing rouge ou emportés par une vague écarlate.

Les Tchécoslovaques ne sont pas oubliés : le poil roux, le teint blanc, forts et gros, ils repoussent des tanks soviétiques conduits par quelque gnome bleu. Les notes de protestation chinoise sont toutes reproduites et illustrées de cartes explicatives où les frontières flambent en rouge. Ces Russes couronnés, ces frontières qui brûlent sont censés démontrer graphiquement aux masses la mutation des Soviétiques désormais héritiers de Tsars impérialistes, ce qu'ils ont prouvé en envahissant la Tchécoslovaquie, en multipliant les incidents de frontières et en préparant une guerre contre la République populaire dont ils représentent bien le premier ennemi.

2) L'on sait que la lutte contre le révisionnisme externe est indissolublement lié à la lutte contre le *révisionnisme interne*. Et en effet, une autre série d'affiches est encore consacrée au président déchu : des caricatures le représentent dans toutes sortes de poses humiliantes et grotesques, le nez rouge, campant dans sa « boutique » en robe de lettré entouré de colombes, de poissons rouges et de mauvais livres. Sans doute, depuis l'éditorial du 24 août[2], les panneaux de « *grande critique* » ont partout refleuri. On y exhume, outre Liu, de vieux démons déchus : Pachin et sa trilogie pourrie, Stanislavski… L'on ressort de vieux dossiers, notamment celui de l'ancien maire de la ville qui avait été acculé au suicide à la suite d'avanies subies de la part des Gardes rouges : on le représente transpercé d'un grand stylo, les lunettes cassées et mordant la poussière. L'impression que produit cette masse d'affiches est pénible. La Révolution culturelle recommence sans recommencer. L'esprit de tension et de lutte ainsi créé est plus important, semble-t-il, que le contenu réel des cibles. Il n'y a pas de nouveaux coupables apparemment ; les quelques « confessions » affichées sont celles de

[1] Voir le télégramme de Pékin n°s 1413 à 1416 du 7 août 1969 signalant certaines difficultés relatives au maintien de l'ordre notamment à Shanghaï, Tientsin et même Pékin.

[2] Cet éditorial revêt une signification importante : par sa forme, il apparaît comme un mandement des plus hautes autorités, par son ton ferme et direct, il a valeur d'avertissement et laisse prévoir que des mesures plus sévères seront prises contre tous les ennemis du socialisme. Se reporter à la dépêche de Pékin n° 18/AS du 5 septembre 1969, non publiée, qui analyse la politique intérieure chinoise du 16 au 30 août 1969.

gens déjà déconsidérés, « contre-révolutionnaires » confirmés, et qui, aussi bien n'ont pas fait l'objet de la grande amnistie de l'été.

3) Enfin, très nombreuses sont les affiches qui dénoncent l'« *anarchisme* » multiforme qui affecte le fonctionnement des écoles, usines, commerces, unités de l'Armée populaire de libération et Comités révolutionnaires : désobéissance aux règlements, manque de respect pour les cadres anciens ou nouveaux, absentéisme, paresse, manque d'intérêt pour la politique, vol de la propriété d'État, esprit de petits groupes, etc. L'état de la société chinoise que reflètent de telles pratiques est tenu pour grave dans la perspective d'une mobilisation morale pour la guerre.

Après ce bain de foule, il est bon de prendre le thé à l'ancien hôtel « Astor »[1] qui conserve encore, comme l'église anglicane sur la même place, quelque dignité victorienne que n'ont tuée ni les réparations, ni les nouveaux slogans, ni les chapelles ardentes.

(*Asie-Océanie, Chine, 1944-1972, état et politique intérieure, 1969, n° 656*)

174

COMPTE RENDU

de l'entretien entre le président des Etats-Unis et le ministre des Affaires étrangères

New York, 18 septembre 1969

C.R.

Le Président dit d'abord au Ministre combien il est heureux de faire sa connaissance, et quel souvenir il garde des conversations qu'il a eues à Paris et à Washington, avec le général de Gaulle. Il lui dit ensuite combien il sera heureux de recevoir au cours de l'hiver, le Président de la République. Le Ministre ajoute alors que le moment est venu, si le Président en est d'accord, d'annoncer officiellement cette visite.

Le président Nixon : Il est en effet important que cette annonce soit faite, et je suis entièrement d'accord, puisque les dates sont fixées.

M. Rogers : L'annonce pourrait en être aussitôt après le déjeuner que j'aurai avec M. Schumann, le 23 septembre.

Le Ministre : D'accord. M. Pompidou viendra avec grand plaisir deux jours à Washington. Que prévoyez-vous d'autre pour lui ?

Le président Nixon : Je souhaite que cette visite ne soit pas limitée à Washington où j'aurai néanmoins avec lui les conversations politiques

[1] Ouvert en 1863, l'hôtel Astor, appelé à ses débuts l'hôtel Richard, a été le premier hôtel de luxe étranger non seulement en Chine mais dans tout l'Extrême-Orient, point de rencontre entre la Chine et le monde occidental. Il est classé monument historique.

confidentielles qui s'imposent. Je désirerais aussi, qu'il puisse avoir une vue aussi large que possible du pays. C'est pourquoi je suggère qu'il aille à New York, à Chicago, en Californie, par exemple à Los Angeles ou San Francisco. La visite de M. Pompidou doit donner un nouvel élan à la période nouvelle qui s'est ouverte lors de mes entretiens avec le général de Gaulle. C'est pourquoi, je souhaiterais que le président Pompidou accepte de parler devant la télévision, dans les clubs de presse, et au Congrès. Je veux que ce soit une visite de grande envergure, et non pas qu'il soit reçu comme n'importe quel chef d'État.

M. Kissinger : À Paris, le président Pompidou m'a exprimé le désir de visiter des centres spatiaux américains.

Le président Nixon : L'idée est excellente, il faudrait qu'il se rende à Houston ou à Cap Kennedy. Vous avez d'ailleurs vous-mêmes progressé beaucoup dans l'étude des problèmes spatiaux.

Le Ministre : Le président Pompidou souhaite avant tout se rendre dans votre État natal. D'autre part, pour les questions spatiales et scientifiques, j'y suis particulièrement intéressé, ayant été autrefois ministre de la Recherche scientifique[1].

Le président Nixon : Je souhaite, comme je vous l'ai dit, que la coopération existe entre nous dans tous les domaines, mais aussi dans le domaine scientifique et nucléaire. Mon point de vue est qu'il y ait de plus en plus d'échanges entre nous. Il est vrai qu'il y a certaines réticences de la part du Congrès, mais je voudrais une politique en développement. Je voudrais aussi qu'avant cette visite, l'on puisse faire état de deux ou trois réalisations concrètes qui auraient été décidées entre nos deux pays : il faut montrer, en effet, ce qu'il y a de commun entre nous sous tous les rapports. Ce sont les instructions que je viens de donner au docteur DuBridge qui part pour Paris dans quelques jours[2].

Le Ministre : Nous sommes entièrement d'accord. D'autre part, il a été dit quand vous avez rencontré le général de Gaulle que, lorsque commenceraient les conversations russo-américaines sur le problème du désarmement et des armes stratégiques (SALT), il y aurait entre nous, non seulement des conversations multilatérales (elles se sont déjà déroulées avec notre participation dans le cadre du Conseil atlantique) mais aussi, sur certains points, des conversations bilatérales.

Le président Nixon : Ces conversations bilatérales auront lieu. Nous attachons la plus grande importance au programme SALT, nous comprenons que de grands États comme le vôtre ont intérêt à connaître ce qui peut résulter de ces conversations.

M. Rogers : D'après les premiers contacts que nous venons d'avoir avec les Russes, ceux-ci proposent l'ouverture de la négociation, le 14 ou 15 octobre à Helsinki. Je n'ai pas encore vu M. Gromyko et n'en ai pas

[1] M. Maurice Schumann a été ministre de la Recherche scientifique de 1967 à 1968.

[2] À propos du voyage à Paris de M. DuBridge, se référer ci-dessus au télégramme de Washington n°s 3870 à 3874 du 13 septembre 1969.

discuté avec lui. Nous ne sommes pas sûrs qu'Helsinki soit le meilleur endroit, car il y fait froid en hiver. Nous aurions préféré Genève ou Vienne.

Le Ministre : Il est probable que les Russes vous proposent Helsinki, parce que c'est le lieu qu'ils suggèrent pour la conférence de la Sécurité européenne. Il s'agirait, en somme, d'une préface.

Le président Nixon : Je préférerai Vienne à Genève où l'on est déjà allé. Après tout, le Congrès de Vienne en 1815 a été un succès et a amené une longue période de paix pour l'Europe. D'autre part, la négociation atomique a bien réussi à Vienne.

Le Ministre : Cette orientation des Russes est importante après toutes les rumeurs qui viennent de courir sur l'état de leurs relations avec la Chine.

Le président Nixon : Comment voyez-vous les choses ?

Le Ministre : Il me semble que les Russes cherchent surtout à impressionner les Chinois. Ils ont fait des confidences au minuscule parti communiste australien parce qu'il est prochinois. Pourquoi l'ont-ils fait, sinon pour essayer d'impressionner leurs interlocuteurs ?

Quant à la visite de M. Kossyguine à Pékin, elle se résume pour moi de la façon suivante : après les avertissements que nous vous avons fait donner indirectement, voulez-vous ou non parler avec nous ?

Le président Nixon : Ceci est très intéressant. Cet exemple montre pourquoi je veux entre nous des consultations véritables. Nous ne savons pas très bien nous-mêmes comment interpréter les récents événements. Dans des conversations approfondies avec vous, vous pouvez considérablement nous aider à voir plus clair. Je ne considère pas du tout que toute la sagesse soit concentrée à Washington. Quand je suis en Europe, j'entends des points de vue souvent plus sages et valables que ceux que je recueille chez moi. Il en est d'ailleurs de même en Asie où j'ai eu des conversations très intéressantes avec M. Malik[1] et M. Aishi[2].

Je voudrais maintenant vous parler du Vietnam. J'en ai parlé au général de Gaulle et vous en avez parlé à Paris. Notre position est claire et définitive. Nous voulons une réaction de l'autre côté. Nous avons mis fin aux bombardements. Nous commençons à retirer nos troupes ; le 14 mai, j'ai annoncé que je souhaitais des élections sous contrôle international. Au mois de juillet, le président Thieu a dit qu'il était d'accord. Depuis il n'y a eu aucune réaction de l'autre côté. Nous ne pouvons pas abandonner le Vietnam. On ne peut pas s'attendre à plus s'il n'y a pas une réaction de l'adversaire. Les États-Unis ne peuvent pas admettre d'être battus ou humiliés sinon nous « dégringolerons » jusqu'en bas et il y aura une réaction violente dans le pays. Mon sentiment est qu'il n'y aura pas de changement

[1] Adam Malik, diplomate et homme politique indonésien, successivement ambassadeur en URSS et en Pologne, ministre du Commerce en 1963, devient à partir de 1965 un des deux principaux collaborateurs du général Suharto, chargé des Affaires étrangères.

[2] M. Aishi ou Kyu Ha Chai, homme politique sud-coréen, ministre des Affaires étrangères de son pays de 1967 à 1971. Il sera ensuite Premier ministre de 1975 à 1979 puis Président de la Corée du Sud de 1979 à 1980.

pour le moment dans le « quadrumvirat »[1] qui gouverne à Hanoï. Ceci dit, depuis la mort d'Hô Chi Minh, la mystique est tombée et des éléments plus jeunes arrivent au pouvoir. Notre détermination est absolue. C'est maintenant ou jamais le temps de parler. Tout pourrait se terminer très vite si nous réussissions à avoir des conversations. On peut discuter les origines de cette guerre. Avons-nous eu raison de nous y engager ? Avons-nous eu raison de bombarder ? Ce n'est plus problème pour le moment. Nous avons pris toutes les mesures nécessaires pour aboutir à une solution pacifique. Notre esprit n'est pas fermé, mais il faut absolument parler. Peut-être les adversaires ont-ils une autre idée de la négociation ? Qu'ils nous la proposent, mais nous ne pouvons pas céder et céder encore.

Le Ministre : Nous ne voulons certainement pas en France que les États-Unis soient « humiliés », et nous en serions même effrayés, mais notre position procède de deux convictions :

1) le Nord-Vietnam veut être indépendant, même et peut-être surtout à l'égard de la Chine.

2) Le Nord-Vietnam est prêt à reconnaître l'indépendance du Sud-Vietnam pour un certain nombre d'années. Une négociation secrète sur ces bases serait facilitée par la constitution à Saigon d'un cabinet de paix neutraliste (dirigé par un homme comme Tran Van Huu dont je cite le nom à titre d'exemple).

Le président Nixon : Il est excellent que vous gardiez des contacts avec tous et nous vous demandons de le faire.

Le Ministre : Nous voyons en effet tout le monde, comme je l'ai dit à M. Cabot Lodge. Nous sommes prêts à tout ce qui pourra favoriser la paix, mais nous ne voulons pas néanmoins prendre des initiatives inutiles.

Le président Nixon : Je suis entièrement d'accord avec vous pour reconnaître que le Nord-Vietnam doit être indépendant. Nous serons d'ailleurs ensuite disposés à l'aider. Il en est de même pour le Sud, nous ne voulons pas lui imposer le gouvernement qu'il doit avoir. Nous avons proposé une commission internationale qui devrait permettre au Sud-Vietnam de choisir lui-même le gouvernement qu'il veut avoir, et nous admettrons ce choix quel qu'il soit.

Le Ministre : Malheureusement la constitution du Sud-Vietnam comporte des dispositions qui entravent l'expression du courant neutraliste.

Le président Nixon : Sans doute, mais le président Thieu a admis beaucoup de choses depuis le mois de juillet, et cela peut changer.

(*Entretiens et messages, 1969*)

[1] Le *quadrumvirat* vietnamien ou en d'autres termes, les quatre généraux qui ont pris le pouvoir à Saigon après le coup d'État du 1er novembre 1963 contre le président Diêm. Il s'agit des généraux Duong Van Minh, Nguyen Khanh, Cao Van Vien et Tran Thieu Khiem. Les deux premiers ont été rapidement écartés, alors que les deux autres se sont ralliés au nouveau président le général Nguyen Van Thieu.

175

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2265 et 2266. *New York, 19 septembre 1969.*

Réservé. (*Reçu* : le 20, 02 h. 08).

Ma conversation avec le Secrétaire général a porté exclusivement sur le Moyen-Orient. Selon M. Thant, ce problème doit constituer l'objet unique de la conversation qui aura lieu demain soir à l'issue du dîner qu'il offre aux quatre membres permanents du Conseil de sécurité[1].

Les points suivants sont à retenir :

1) Selon M. Jarring, représentant spécial du Secrétaire général, les États-Unis seraient résolus à lier le problème du Moyen-Orient à celui du Vietnam.

En d'autres termes, ils exerceraient une influence modératrice sur Israël dans la mesure exacte où Moscou les aiderait à obtenir de Hanoï et du GPR[2] « le commencement de réponse » que M. Nixon attend avec une visible et vaine impatience.

2) Toujours selon M. Jarring[3], l'effort que Washington pourrait consentir aurait pour objet précis d'obtenir d'Israël une déclaration selon laquelle les territoires occupés seraient évacués si un règlement d'ensemble était élaboré et accepté par toutes les parties en cause. L'éventualité d'une rectification de frontières n'a pas été évoquée. L'essentiel paraît être, aux yeux de M. Jarring comme à ceux de M. Thant, la levée de l'hypothèque principale.

3) À titre personnel, M. Thant accueille ce schéma avec le plus grand scepticisme. Il ne croit pas, en effet, que la pression chinoise puisse se relâcher au point de permettre à Hanoï de céder à une éventuelle pression russe. À cet égard, il considère les projets soviétiques relatifs à l'organisation de la sécurité collective en Asie comme un obstacle. Car, il n'est pas, dit-il, un seul pays asiatique qui ne les tienne pour dirigés contre Pékin.

4) En revanche, M. Thant relève comme un signe relativement encourageant le passage du discours de M. Gromyko concernant le Moyen-Orient[4].

[1] Les quatre membres permanents du Conseil de sécurité sont : les États-Unis, le Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, l'URSS et la France. L'Assemblée générale des Nations unies a ouvert le mardi 16 septembre 1969 les travaux de sa XXIVe session. Melle Angie Brooks (Libéria) en assume la présidence.

[2] GPR ou gouvernement provisoire révolutionnaire du Sud-Vietnam créé le 8 juin 1969 par le Front national sud-vietnamien.

[3] Gunnar Jarring, diplomate suédois, représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, chargé de mission au Moyen-Orient conformément à la résolution 242 du Conseil de sécurité.

[4] Les principaux passages du discours de M. Gromyko, ministre des Affaires étrangères de l'URSS, prononcé le 19 septembre, sont transmis par les télégrammes de New York nos 2264 et

Bien qu'il ne contienne aucun élément nouveau, ce développement lui a semblé plus mesuré qu'on ne pouvait s'y attendre.

(*Direction des Nations unies et des Organisations internationales, Assemblée générale, XXIVe session, 1969, débat général, n° 717*)

176

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DIFFÉRENTS REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À L'ÉTRANGER.

T. Circulaire n° 379. *Paris, 19 septembre 1969, 16 h. 22.*

Comme il vous a été indiqué par mon télégramme-circulaire n°164[1], la situation qui s'est développée au Tchad a amené le président Tombalbaye à demander, au mois de mars dernier[2], l'assistance du gouvernement français.

Conformément aux engagements qu'il avait souscrits par les accords de coopération et de défense franco-tchadiens de 1960[3], le gouvernement a pris les dispositions nécessaires pour aider le président du Tchad à réorganiser son administration (mission de M. Lami)[4], ainsi que son armée (mission du général Arnaud[5], auquel succède en ce moment le général

2267 à 2271 du 19 septembre. Le Ministre soviétique y trace un tableau de la situation internationale et, à l'occasion des principaux problèmes, rappelle et explique la position de l'URSS. La dépêche de Moscou n° 1610/EU du 25 septembre, non publiée, compare ce discours à ceux des années 1967 et 1968.

[1] Le télégramme circulaire de Paris n° 164 du 1er avril 1969, fait le point des relations franco-tchadiennes, de la situation préoccupante qui règne dans le pays et de la demande d'aide formulée par le président Tombalbaye. Cette aide, le gouvernement français a décidé de l'accorder sous la forme de l'envoi de deux importantes missions, l'une militaire, l'autre civile, destinées à assister le commandement militaire et l'administration régionale et d'autre part, d'un renforcement du point d'appui français de Fort-Lamy. La tâche qui incombe aux missions françaises n'est nullement une tâche de répression.

[2] Le 18 mars 1969.

[3] Les engagements de la France à l'égard de la République du Tchad en matière de défense ont pour base juridique l'accord quadripartite du 15 août 1960 qui stipule en son article 1er : « La République centrafricaine, la République du Congo et la République du Tchad conviennent d'organiser avec la République française un système commun afin de préparer et d'assurer leur défense et celle de la Communauté dont elles font partie » et, en son article 2 : « Les parties contractantes se prêtent à cet effet aide et assistance et se concertent d'une manière permanente sur les problèmes de défense… ». En vertu de l'accord bilatéral d'assistance militaire technique du 19 mai 1964, la France accorde, d'autre part, à la République du Tchad une aide en matériel et en personnel destinée à la constitution de ses forces armées.

[4] La mission impartie à M. Pierre Lami en tant que chef de la mission pour la réforme administrative (MRA) est définie dans le télégramme de Fort-Lamy nos 284 à 289 du 5 avril 1969.

[5] Les attributions du général de brigade Michel Arnaud, délégué militaire auprès du président de la République du Tchad, sont fixées par la décision interministérielle du 2 avril 1969. Cet officier a pour mission de diriger les opérations de pacification et de maintien de l'ordre menées par les forces françaises et tchadiennes et de réorganiser l'ensemble des forces tchadiennes de défense.

Cortadellas[1]). Le « recyclage » de l'armée tchadienne nécessitant bien évidemment quelques mois, et les diverses formes de rébellion armée risquant de dégénérer pendant ce temps, il a été également décidé que, sous les ordres du chef de la mission militaire seraient envoyés au Tchad des éléments de la légion. Il y a, à l'heure actuelle, sur place deux compagnies. Deux autres compagnies sont en cours d'acheminement pour assurer la relève des jeunes du contingent servant actuellement au Tchad.

Le total de ces forces est de l'ordre de 800 hommes (auquel peut s'ajouter la petite unité faisant partie en permanence du point d'appui français de Fort-Lamy). La modicité de cet effectif et les caractéristiques de la mission que nous nous sommes fixée suffisent à faire justice des commentaires plus ou moins malveillants que l'on recueille ici ou là.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches/DAM, Tchad, 1959-1969, politique intérieure, 1969*)

177

M. Blanchard, Chef de la Mission d'Aide et de Coopération près l'ambassade de France à Dakar,
à M. Bourges, Secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères.

A.M. nº 107/C[2] *Dakar, 19 septembre 1969*

Confidentiel.

Assistance technique et investissements

Dans sa dernière dépêche hebdomadaire, M. l'ambassadeur Hubert Argod a rendu compte des déclarations faites à la presse par le président Senghor dès sa descente d'avion[3].

Par cette communication, le président a démenti avoir demandé à la France le maintien – voire l'accroissement – d'une assistance technique aux dépens de nos investissements. Ainsi ses premières paroles, prononcées publiquement à son retour de France, furent : « Je n'ai pas dit que

Après avoir accompli la mission de six mois qui lui avait été confiée auprès du président Tombalbaye dans le cadre des accords de coopération, le général Arnaud rentre en France pour être mis à la disposition du chef d'état-major de l'armée de terre.

[1] Le général de brigade Édouard Cortadellas est mis à la disposition du président de la République du Tchad pour occuper les fonctions de délégué militaire par le décret du 22 septembre 1969. Le général Cortadellas arrive à Fort-Lamy le 25 septembre.

[2] Le nom de M. Albert Tréca, ministre plénipotentiaire, directeur du cabinet du secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères, M. Yvon Bourges, figure en-tête de ce document.

[3] À la fin du mois de juillet, le président Senghor s'est rendu en France, comme chaque année à pareille époque, pour un séjour de caractère privé. A son retour, invité à la Conférence islamique de Rabat, le Président s'est arrêté au Maroc, le 10 septembre.

l'assistance technique était préférable aux investissements… ». Cette prise de position est en retrait des déclarations faites par le Président au cours de son séjour en France. Déjà, avant son départ, il m'avait fait part de son intention de demander un accroissement de notre assistance technique, même si en raison des restrictions budgétaires françaises, il devait s'effectuer au détriment des investissements du FAC au Sénégal.

Il n'y a pas lieu de croire que le Président ait brusquement changé d'avis. Lors de l'audience qu'il m'a accordée à son retour, il a maintenu ses positions maintes fois exprimées. Il a notamment insisté auprès de moi sur la nécessité de conserver les effectifs de la magistrature, des finances, les laborantines… Mais il semble bien que cette intervention sans préambule, qui a fait l'objet de la publicité habituelle aux déclarations présidentielles dans la presse et à la radiodiffusion, ait pour origine un entretien préalable à sa descente d'avion avec M. Mady Cissokho[1], ministre délégué à la présidence de la République, qui a assuré son intérim.

Ainsi, les propos antérieurs du Président ont soulevé au Sénégal une émotion qui est à l'origine de sa mise au point. Toutefois, ces réactions ne proviennent pas du secteur privé ou sénégalais comme on aurait pu le craindre. Elles sont le fait des jeunes cadres sénégalais, et non seulement de ceux d'entre eux qui militent dans l'opposition. Ils reprochent plus haut que d'habitude à notre assistance technique, et particulièrement à celle qui sert dans les cabinets ministériels et les conseils de la présidence, de constituer un obstacle à leur propre crédit et à leur promotion administrative[2]. Au cours de la récente audience qu'il m'a accordée, le nouveau président de la Chambre de commerce, directeur général de l'Union sénégalaise des banques, M. Amadou Sow[3], s'est fait devant moi leur porte-parole et m'a confirmé l'importance que la jeunesse sénégalaise y attache.

J'ai eu l'occasion à plusieurs reprises de rendre compte à votre autorité de l'importance numérique et du caractère parfois pléthorique de notre assistance technique au Sénégal dont le rendement et l'efficacité ne sont pas toujours au niveau de sa qualification et de son expérience. De mauvaises conditions de travail en sont généralement la cause. L'enracinement dans la vie dakaroise de nombreux agents, s'ajoutant à l'attrait d'une situation matérielle privilégiée, font obstacle à un départ souvent considéré comme

[1] Mady Cissokho, ministre des Travaux publics, de l'Urbanisme et des Transports (18 mars 1965-25 juin 1968) ; secrétaire général de l'UPS (l'Union progressiste sénégalaise), parti gouvernemental, depuis le 8 janvier 1968 ; ministre délégué à la Présidence de la République, chargé des Travaux publics, de l'Urbanisme et des Transports depuis le 25 juin 1968.

[2] Ainsi, la résolution finale de la première réunion du Conseil national du Mouvement des jeunes de l'Union progressiste sénégalaise, le 9 mai à Dakar, demande un taux plus élevé de sénégalisation des emplois dans le secteur privé ; la prise en charge par l'État de toutes les compagnies commerciales et industrielles qui exploitent depuis trop longtemps le peuple ; la planification de l'emploi des cadres ; le recensement systématique dans tous les secteurs de l'activité économique de tous les emplois susceptibles d'être détenus par des nationaux.

[3] M. Amadou Sow est élu, le 7 août président de la Chambre de commerce, d'industrie et d'artisanat de Dakar. Pour la première fois, cette Chambre de commerce est présidée par un ressortissant sénégalais De même, les Sénégalais siègent, pour la première fois, en majorité au bureau de cet organisme dont le vice-président est français, M. Jean Rohmer, directeur de la manutention africaine.

un déchirement. Le réseau des relations personnelles avec les plus hautes autorités du pays, soigneusement tissé et entretenu par certains d'entre eux, contribue à leur donner un sentiment d'immunité.

À tous ces titres, les récentes mesures de déflation imposées par les circonstances surviennent à point nommé. J'estime qu'il conviendra de les poursuivre avec discernement et en pesant nos choix. Il serait en effet encore plus regrettable qu'à l'occasion de crises sociales ou d'événements politiques importants un gouvernement sénégalais, passant d'un extrême à l'autre, se sépare sans ménagements (même à titre provisoire) d'assistants techniques encore longtemps nécessaires.

La caution morale qu'apportent aujourd'hui nos coopérants dans les conseils et les cabinets ministériels ne leur épargnerait pas le rôle de boucs émissaires si des difficultés sociales ou économiques débouchaient sur une crise politique.

(*Sénégal, 1959-1972, Assistance technique 1967-1969, n° 33*)

178

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. GISCARD D'ESTAING, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES.

L. *Paris, 19 septembre 1969.*

De l'assistance humanitaire française au Biafra

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la question du financement de l'assistance humanitaire française au Biafra.

La Croix-Rouge française et le Comité français contre la Faim[1] ont mis cette assistance en œuvre depuis un an avec le concours des pouvoirs publics mais avec des fonds provenant presque entièrement de collectes.

Sur le montant de 22 870 000 F que les opérations ont coûté jusqu'à présent, 2 225 000 F provenaient du Trésor et 20 645 000 F des appels lancés en août 1968, décembre 1968 et mars 1969.

Les fonds sont maintenant épuisés et les œuvres ne disposeront plus à la fin de ce mois que d'une encaisse de 200 à 300 000 F et d'un million bloqué au titre de l'auto-assurance de l'appareil de la Croix-Rouge[2].

[1] Il s'agit du Comité catholique contre la faim (CCF) qui devient rapidement le Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD). Il est créé en 1961, en réponse à l'appel du pape Jean XXIII, pour lutter contre la faim, sensibiliser l'opinion publique aux problèmes des pays pauvres et soutenir les initiatives de développement conçues et mises en œuvre par les intéressés dans le cadre d'actions partenaires sans distinction d'origine et de religion. C'est une collégialité de vingt-huit mouvements et services de l'Église catholique de France dont l'action repose sur le partenariat.

[2] Il s'agit d'un avion DC4 de la Croix-Rouge française qui assure des vols pour le transport de secours au Biafra.

Un nouvel appel au public est envisagé mais ne pourrait en tout état de cause être effectué au plus tôt, et sauf circonstance imprévue, qu'au mois de novembre.

L'interruption des opérations de secours présenterait de graves inconvénients sur le plan de notre politique générale dans le conflit nigérian, vis-à-vis du Gabon dont toute l'infrastructure d'accueil d'enfants repose sur le fonctionnement de notre hôpital militaire, à l'égard enfin de l'ensemble des organisations charitables et notamment de la Croix-Rouge internationale qui a eu plusieurs fois recours à notre pont aérien.

Le problème de l'aide humanitaire au Biafra et du financement de cette aide a été examiné au cours du conseil restreint du 2 septembre. En application des décisions prises au cours de ce conseil, j'ai l'honneur de vous demander de prévoir la mise à la disposition de mon Département de :

– 4 millions de francs en 1969, afin d'assurer la poursuite de l'activité d'assistance humanitaire au rythme de ces derniers mois ;

– 6 millions de francs en 1970, afin de permettre la poursuite de l'activité du pont aérien et de l'hôpital de Libreville pendant toute l'année, le complément de ressources (soit 6 millions) pouvant être obtenu par l'appel au public envisagé par les œuvres pour la fin de cette année.

Ce crédit total de 10 millions pourrait être inscrit à la loi de finances rectificative de 1969, avec faculté de report sur l'exercice de 1970. Il permettra de maintenir notre assistance à son niveau actuel, qui est modeste eu égard à l'importance politique de l'opération.

ANNEXE I

Assistance humanitaire au Biafra
Fonds utilisés

Contribution de l'État	
Don du général de Gaulle (juin 1968)	30 000 F
Crédit spécial (juin 1968)	20 000 F
Crédit spécial (juillet 1968)	75 000 F
Crédit spécial pour l'hôpital (octobre 1968)	1 100 000 F
Crédit spécial (mars 1969)	1 000 000 F
Total	2 225 000 F
Collectes (résultats nets)	
Collecte août 1968	13 245 000 F
Collecte décembre 1968	1 400 000 F
Semaine nationale mars 1969	6 000 000 F
Total	20 645 000 F

ANNEXE II

Assistance humanitaire au Biafra
Détail du budget mensuel

Équipes médicales au Biafra	95 000 F
Pont aérien	312 000 F
Base de Libreville	90 000 F
Ravitaillement de la base[1]	400 000 F
Hôpital de Libreville[2]	220 000 F
Total	1 117 000 F

(*Direction d'Afrique-levant, Afrique, Nigeria 1966-1972, relations avec la France*)

179

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES À PARIS.

T. nº 2779[3]. *New York, 20 septembre 1969.*
Réservé. (*Reçu* : 19 h. 50).

À l'issue de la longue conversation à laquelle participaient nos collaborateurs, M. Stewart[4] a souhaité avoir avec moi un entretien tête-à-tête.

« Il n'y a qu'une question, m'a-t-il dit d'entrée de jeu, quel est le fond de vos intentions en ce qui concerne notre candidature ? ».

Je lui ai répondu textuellement :

« Il est raisonnable d'espérer que l'achèvement[5] conduise à l'élargissement. Il est certain que tout ce qui retarde ou contrarie l'achèvement, retarde ou contrarie l'élargissement ».

M. Stewart a immédiatement couché cette phrase par écrit et m'a dit qu'il la rapporterait mot pour mot au cabinet britannique.

(*Europe, Grande-Bretagne, 1961-1970*)

[1] Chiffre moyen établi sur la base de 130 tonnes de vivres transportées par mer de France au Gabon.

[2] Forfait convenu avec le ministère des Armées.

[3] Ce télégramme est signé par Maurice Schumann, ministre français des Affaires étrangères depuis le 22 juin 1969, qui se rend du 17 au 28 septembre à New York, où il assiste à la 24e session de l'Assemblée générale des Nations unies, puis à Washington.

[4] Robert Michael Maitland Stewart, secrétaire d'État au *Foreign Office* depuis le 16 mars 1968.

[5] Le Traité de Rome a prévu que la mise en place du Marché commun serait achevée le 31 décembre 1969 au terme d'une période de transition de douze années.

180

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À L'ÉTRANGER.

T.C. nº 382. *Paris, 20 septembre 1969.*

De la révolution en Libye

Trois semaines après le coup d'État qui a renversé la monarchie libyenne au profit d'une république qui se proclame socialiste, arabe et unioniste, certaines indications de tendances peuvent être dégagées du passé des nouveaux dirigeants et de leurs premières décisions.

Si les jeunes officiers, d'origine généralement modeste, qui siègent au Conseil de la Révolution – et qui ont mené leur action à son terme avec une remarquable efficacité – apparaissent avant tout comme des nationalistes et des réformistes sans idéologie précise, les civils auxquels ils ont dû faire appel pour former un gouvernement ont pour la plupart un passé de militants arabes plus radicaux, d'inspiration nassérienne ou baathiste. Des luttes d'influence apparaîtront sans doute un jour entre ces tendances, qui semblent s'accorder pour le moment dans la volonté de faire régner plus de justice sociale et de marquer un intérêt « plus décisif », selon le mot du colonel Kadhafi[1], pour la cause arabe.

Les premières mesures adoptées en politique intérieure visent à remédier à un malaise social certain et à satisfaire l'opinion des classes modestes, irritées par la corruption, mais elles demeurent modérées et ne paraissent pas tendre à un bouleversement des structures économiques et sociales établies.

Dans le domaine des relations extérieures, les principes énoncés par le Conseil de la Révolution – lutte du Tiers Monde contre l'impérialisme, union des Arabes contre l'ennemi sioniste, non-ingérence dans les affaires intérieure des autres États – restent assez vagues pour lui laisser une certaine liberté de manœuvre.

Il convient, à cet égard, de noter les assurances données par les nouveaux dirigeants libyens à Washington et à Londres en ce qui concerne le maintien jusqu'à leur expiration – fin 1970 – des accords sur les bases de Wheelus Field, de Tobrouk et d'El Adem[2].

Il n'en reste pas moins qu'une nouvelle étape vient d'être franchie dans l'affaiblissement de l'influence occidentale en Méditerranée, et que l'URSS, épaulée par l'action des pays arabes progressistes, pourrait disposer de nouvelles voies de pénétration vers le Maghreb et vers l'Afrique Noire, à travers le Tchad et le Niger.

[1] Le colonel Mouammar Kadhafi est président du Conseil du Commandement de la Révolution, voir plus haut le télégramme nos 387 à 389 de Tripoli du 17 septembre 1969.

[2] Au sujet des bases américaine et britanniques, voir le télégramme nos 349 à 354 du 5 septembre 1969 en provenance de Tripoli et plus loin la dépêche de Tripoli nº 844 / AN du 23 octobre 1969.

À l'origine, le comportement des autres pays arabes à l'égard de la Révolution libyenne est allé de l'enthousiasme, au Caire, à Bagdad ou à Damas, à la méfiance compréhensible des dernières monarchies, de Rabat à Djeddah, en passant par la sympathie nuancée d'Alger – où l'on a pu redouter que la Libye n'entre dans l'orbite de l'Égypte, souci qui n'est sans doute pas étranger à la rapide visite faite à Benghazi par le président Boumediene[1] – et aux préoccupations de la Tunisie, qui a exprimé la crainte de se voir « prise en sandwich » entre deux régimes révolutionnaires.

Cette attitude a cependant tendance à évoluer. La plupart des États « frères » font actuellement bonne figure à la nouvelle équipe : il en est ainsi notamment de la Tunisie, qui a enregistré avec intérêt, sinon avec une parfaite confiance, la relative modération des propos des dirigeants révolutionnaires. Nos interlocuteurs nord-africains considèrent pour la plupart que, dans l'immédiat, le changement de régime se traduira, sur le plan extérieur, par un intérêt accru de la Libye pour les affaires du Moyen-Orient, à commencer par la question palestinienne – Yasser Arafat[2] a été l'une des premières personnalités à prendre contact avec les nouveaux dirigeants. Mais ils ne désespèrent pas de conserver ce pays dans le giron du Maghreb.

Dans les grands pays occidentaux, les premières réactions ont été empreintes d'une méfiance qui a maintenant tendance à s'estomper quelque peu à la suite des apaisements reçus. La République fédérale d'Allemagne – qui dépend du pétrole libyen pour 40 % de son approvisionnement – est parmi ceux des États dont l'inquiétude demeure la plus vive. Quoi qu'il en soit, tous font contre mauvaise – ou incertaine – fortune bon cœur : la facilité avec laquelle s'est effectuée la prise du pouvoir par les « officiers libres » montre, s'il en était besoin, combien étaient vermoulues les structures de la monarchie libyenne.

L'Union soviétique a manifesté à l'égard de cet événement une sympathie évidente, en même temps qu'un détachement qui n'a pas convaincu tout le monde, notamment aux États-Unis.

Nous avons quant à nous, vraisemblablement les premiers dans le monde occidental, établi avec le nouveau gouvernement des relations équivalant à une reconnaissance. La demande d'agrément a été renouvelée pour notre ambassadeur[3]. Le gouvernement libyen nous a, de son côté, fait connaître son appréciation des services rendus par les Français et son désir d'assurer leur sécurité. Nos coopérants culturels et techniques ont repris le chemin de ce pays.

(*Afrique du Nord, Libye 1953-1972, Politique intérieure coup d'État*)

[1] Le colonel Houari Boumediene, président de la République algérienne depuis le 19 juin 1965, fait le 9 septembre 1969 une escale à Benghazi à son retour du Caire. Il exprime ses vœux pour la jeune république arabe libyenne.

[2] Yasser Arafat, homme politique palestinien, est le cofondateur en octobre 1959 du Fatha, organisation politique et militaire palestinienne dont il devient le *leader*.

[3] La demande d'agrément pour M. Guy Georgy, ministre plénipotentiaire, comme ambassadeur de France à Tripoli, est remise le 11 septembre 1969 au service du protocole des Affaires étrangères de Libye (voir le télégramme de Tripoli n° 381 du 13 septembre 1969 non publié).

181

M. DELAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À OUAGADOUGOU,
à M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 444 et 445[1]. *Ouagadougou, 22 septembre 1969.*

(*Reçu* : 12 h. 37).

M. Garango et les suites de la dévaluation

À un représentant de la radio-télévision voltaïque qui l'interrogeait le 21 septembre avant son embarquement pour Paris sur les avantages et les inconvénients de la dévaluation[2] pour la Haute-Volta vus avec six semaines de recul, M. Garango[3] a répondu assez sèchement que ceux-ci ne pourraient être vraiment appréciés avant l'an prochain.

Comme son interlocuteur insistait pour savoir si les ministres de la zone franc[4] allaient examiner la possibilité de créer une monnaie africaine indépendante, perspective qu'il avait évoquée au lendemain de leur réunion du 9 août, le ministre des Finances l'a non moins vigoureusement repris : il n'avait nullement, a-t-il dit, exprimé le souhait d'une telle évolution mais seulement admis qu'elle ne devait pas être exclue. Des études longues et approfondies seraient de toute façon nécessaires, a-t-il ajouté, avant qu'il soit possible d'en discuter utilement[5].

[1] Ce télégramme porte la mention : « Prière communiquer à M. Giscard d'Estaing avant la réunion des ministres des Finances de la zone franc ».

La réunion de la conférence des ministres des Finances de la zone franc consacrée à la préparation de l'Assemblée du Fonds monétaire international (FMI) et à l'examen des conséquences de la dévaluation pour les pays membres, notamment en ce qui concerne leurs dettes en devises, se tient à Paris le 25 septembre.

[2] La dévaluation du franc français a été annoncée le 10 août. Le gouvernement français a fixé la définition du franc à 0,160 g d'or fin. Cette parité entre en vigueur à compter du 10 août 1969 à 22 heures.

[3] Marc Tiémoko Garango, intendant militaire, est ministre des Finances et du Commerce de Haute-Volta depuis le 8 janvier 1966, confirmé à ce poste lors du remaniement ministériel du 6 avril 1967.

[4] Les ministres des Finances et des Affaires économiques des États africains, malgache et français se sont réunis à Paris le 10 août 1969, sous la présidence de M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'Économie et des Finances, et en présence de M. Yvon Bourges, secrétaire d'État aux Affaires étrangères. M. Giscard d'Estaing a précisé les modalités exactes de la modification de parité du franc, les conditions exceptionnelles dans lesquelles cette opération a été décidée, les considérations qui l'ont motivée et a indiqué les grandes lignes de la politique économique et financière que le gouvernement français allait suivre. Les représentants des États africains et malgache ont exprimé leur accord avec la décision qui vient d'être prise, ont analysé les conséquences que cette décision pourrait comporter pour leur pays respectif, réaffirmé la solidarité de leur zone monétaire commune et de leurs politiques économiques et financières.

[5] Les principaux passages de la conférence de presse de l'intendant militaire Garango, ministre des Finances, prononcée le 14 août 1969, à son retour de Paris, suite à la réunion du 10 août sur la dévaluation du franc français, sont repris dans la synthèse de l'ambassade de France en Haute-Volta n° XVII/69 (période du 6 au 19 août) datée du 19 août 1969 et transmise sous le n° 286/DAM. Expliquant les raisons qui on amené les pays africains à garder la parité entre franc français et franc CFA, le ministre Garango fait remarquer que l'institution d'une monnaie africaine indépendante dépend de l'économie des pays intéressés et de l'acceptation de cette monnaie par tous.

La marque de M. Garango est d'autre part évidente dans la décision confirmée solennellement hier soir par le général Lamizana[1] de refuser, afin de préserver l'équilibre péniblement restauré du budget et le crédit extérieur du pays, toute révision des traitements de la fonction publique.

(*Collection des télégrammes, Ouagadougou, 1969*)

182

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. LEBEL, DIRECTEUR D'AFRIQUE-LEVANT

T. nos 2809 et 2810[2]. *New York, 22 septembre 1969*

Réservé

Biafra

Suite à mon télégramme no 2779 à 2781[3].

À propos du Biafra, M. Stewart m'a exposé pourquoi son gouvernement, en accord avec la majorité des États africains, soutenait l'opposition de Lagos à tout démembrement de la Fédération.

Inquiet des progrès de l'influence soviétique dans cette région, il se demandait si nous pourrions exercer une action commune pour rétablir la paix. J'ai exposé nos préoccupations humanitaires en ajoutant qu'à mon avis, il convenait d'abord d'obtenir un cessez-le-feu sans condition politique préalable. Lorsque les deux parties seraient en présence, on verrait si les dirigeants biafrais exigeraient l'indépendance totale ou ce qui est vraisemblable d'après M. Houphouët-Boigny[4], s'accommoderaient d'une solution confédérale. J'ai fait en outre une allusion intentionnelle à l'évolution déjà perceptible ou prévisible de l'attitude d'un certain nombre de pays africains anglophones à l'égard du problème biafrais (Ghana, Sierra Léone).

M. Stewart m'a demandé pour conclure que nos gouvernements restent en contact à ce sujet.

(*Direction d'Afrique-levant, Afrique, Nigeria 1966-1972, relations avec la France*)

[1] Se reporter à la synthèse de l'ambassade de France en Haute-Volta no XX/69 (période du 17 au 30 septembre), transmise sous le no 316/DAM du 30 septembre 1969 qui publie la déclaration radiodiffusée du général Lamizana à propos de la grève du personnel de la Santé humaine et animale, dans laquelle le refus du gouvernement voltaïque de s'incliner devant l'ultimatum syndical est réaffirmé.

[2] Ce télégramme en provenance de New York est signé par M. Schumann qui assiste à l'Assemblée générale des Nations Unies.

[3] Le télégramme nos 2779 à 2781 du 20 septembre 1969, en provenance de New York, rend compte d'une conversation entre le Ministre et M. Stewart, secrétaire d'État britannique. Il y est question de la candidature du Royaume-Uni à intégrer l'Europe des Six.

[4] M. Félix Houphouët-Boigny est président de la République de la Côte d'Ivoire depuis le 7 août 1960 ; la Côte d'Ivoire a reconnu la République du Biafra.

183

M. Huleu, Consul de France à Asmara (Érythrée),
à M. Bénard, Ambassadeur de France à Addis-Abeba.

D. n° 83/AA[1]. *Asmara, 22 septembre 1969.*

D'un plan gouvernemental en Érythrée

Comme le sait Votre Excellence, j'entretiens avec le lieutenant-général Kebede Guebre[2], ministre de la Défense nationale du gouvernement impérial, des relations amicales qui, nouées entre 1964 et 1966 alors que le général était vice-gouverneur général de la province du Harar et que j'étais en poste à Dirré-Daoua, ont survécu au temps et à l'éloignement.

Lors du voyage de service que je viens d'effectuer à Addis-Abeba, le général a bien voulu me recevoir, à sa résidence et la conversation que j'ai eue avec lui s'est prolongée pendant plus de deux heures et demi.

J'ai fait état, dans la correspondance de ce poste, des rumeurs qui ont couru ici quant à une éventuelle nomination du général Kebede à Asmara, en remplacement du Ras Asrate Kassa[3], gouverneur général. Ces rumeurs reviennent périodiquement depuis six à huit mois maintenant. Jamais cependant, le général ne les a confirmées ou infirmées lors de nos rencontres. Toutefois, je retiens qu'il porte un intérêt soutenu aux affaires érythréennes, sur lesquelles il ne manque jamais de me questionner avec insistance, en affirmant que mes avis lui sont fort utiles. Bien entendu, il n'est pas contestable que le ministre de la Défense soit intéressé par principe à suivre l'évolution de ces affaires, et il est difficile d'en tirer des conclusions quant à une éventuelle nomination à Asmara.

Quoi qu'il en soit, le général m'a déclaré qu'un plan concernant l'Érythrée venait d'être mis au point par le gouvernement impérial avec le concours du gouverneur général. Ce plan tient compte, en ce qui concerne les moyens à mettre en œuvre, d'une importante aide étrangère – qui serait d'ores et déjà acquise. Mon interlocuteur ne m'a pas précisé l'origine de cette aide – car ce militaire est tout en nuances, et il est volontiers secret. Votre Excellence n'ignore pas, d'autre part, qu'il n'est pire maladresse que d'essayer de faire préciser à un Éthiopien ce que ce dernier entend seulement vous faire deviner. L'Éthiopie est souvent le pays où les choses vont sans dire… Lorsqu'elles vont ! Comme l'aide en cause, eu égard aux objectifs à atteindre, devrait être importante, il ne fait aucun doute qu'elle viendrait des États-Unis d'Amérique.

[1] Cette dépêche est transmise à Paris par l'ambassadeur à Addis-Abeba sous bordereau n° 1430 / AL du 1er octobre 1969.

[2] Le lieutenant général Kebede Guebre, est ministre de la Défense du gouvernement éthiopien depuis décembre 1966.

[3] Le ras Asrate Kassa est gouverneur général de l'Érythrée. Le général Kebede Guebre aurait refusé le poste de gouverneur de l'Érythrée, ce qui lui aurait valu quelques jours d'arrêt à son domicile.

Le plan en projet n'est pas exclusivement militaire. Il vise à la pacification et au développement de l'Érythrée. Inclut-il un retour progressif à la fédération[1] ? Sur ce point mon interlocuteur est totalement muet. Il a, toutefois, été très prolixe pour tenter de me démontrer qu'en envisageant un tel plan, l'Éthiopie ne vise à consolider une acquisition territoriale, mais à lutter contre la pénétration communiste dans l'Est africain, dont le Front de Libération de l'Érythrée[2] lui apparaît comme l'un des agents les plus redoutables. Devenant très insistant, il m'a demandé si l'intérêt de la France est de voir cette pénétration s'étendre encore, après avoir successivement englobé la Somalie, le Yémen, Aden et le Soudan, pour ne citer que les pays les plus proches. Il a conclu en exprimant l'espoir que, dans la mesure de ses moyens, notre pays tiendrait à apporter sa contribution, sous une forme à déterminer, en vue de barrer la route au communisme en Érythrée.

Je suis évidemment, resté sur une prudente réserve. Tout d'abord, depuis mon arrivée à Asmara, jamais les autorités gouvernementales ne m'ont donné l'impression qu'elles souhaiteraient s'assurer notre aide en vue de combattre les progrès de la subversion. Elles se sont montrées au contraire très discrètes sur tout ce qui concerne cet aspect primordial de la situation ici. Ensuite, la nature, l'importance, les limites de l'aide souhaitée ne ressortaient pas clairement, ce qui était sans doute voulu s'il s'agit d'un ballon d'essai. D'autre part, la conjoncture économique de notre pays paraît, à l'heure actuelle, peu favorable à la mise sur pied de nouveaux projets d'aide extérieure. Enfin, ainsi que je l'ai noté dans ma dernière dépêche (n° 80/AA du 12 septembre 1969)[3] le degré d'évolution de la situation érythréenne est sans doute beaucoup plus avancé que ne semble le croire le général Kebede, et pourrait avoir atteint le point de « non-retour ». Il serait étonnant que les Américains n'en aient pas conscience, à moins qu'ils ne veuillent décidément s'accrocher aux positions acquises par eux en Érythrée.

À peine rentré en Érythrée, j'apprends cependant que le Ras Asrate Kassa a formellement déconseillé à l'un de ses amis britanniques, qui s'ouvrait à lui de son intention de se rendre prochainement dans la région de Tessenei[4], de donner suite à son projet, d'importantes opérations

[1] La fédération de l'Érythrée avec l'Éthiopie est décidée en 1952 par les Nations unies, un statut fédéral est alors installé. Une ordonnance impériale du 15 novembre 1962 met fin à ce régime et incorpore cette région dans le système unitaire éthiopien.

[2] Le Front de libération de l'Érythrée, créé en 1963, possède un bras armé : l'armée de libération de l'Érythrée qui procède à des opérations terroristes ; elle reçoit des soutiens de l'Arabie saoudite, de l'Irak, du Soudan, de la RAU, de la Syrie, du Yémen et de la Chine populaire.

[3] La dépêche n° 80/AA du 12 septembre 1969, adressée par le consul de France à Asmara à l'ambassadeur à Addis-Abeba, est transmise à Paris sous bordereau n° 1353 du 16 septembre 1969. Elle est intitulée « Essai de bilan de la situation en Érythrée ». Cette situation a beaucoup évolué depuis un an ; le Front de libération de l'Érythrée, avec le soutien du Soudan et des pays arabes, multiplie les sabotages, attaques terroristes et harcèlements tandis que l'armée impériale, par manque de moyens, réagit mollement. On parle des affinités communistes du Front de libération. Une victoire de la rébellion paraît probable, elle poserait le problème de la coexistence des populations chrétiennes et musulmanes. Les perspectives restent liées à des facteurs extérieurs à l'Érythrée : aide apportée à la rébellion, moyens mis à la disposition des autorités éthiopiennes, attitude des États-Unis, évolution de la situation intérieure de l'Éthiopie.

[4] Tessenei est une ville située en Érythrée, proche de la frontière soudanaise, à quelque vingt kilomètres de Kassala, au Soudan, où se sont réfugiés des Érythréens.

militaires devant être menées par l'armée éthiopienne à proximité de la frontière soudanaise.

Je ne sais s'il faut rapprocher cette information des propos que m'a tenus le général Kebede.

(*Afrique du Nord, Afrique, Éthiopie 1966-1972, situation politique intérieure*)

184

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 2842 à 2858. *New York, 23 septembre 1969.*

Réservé. (*Reçu* : le 24, 03 h. 11).

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le compte-rendu de ma conversation en tête-à-tête avec M. Gromyko le 22 septembre.

Le Ministre : J'estime que vous avez apporté une excellente contribution au débat de samedi[1].

M. Gromyko : Notre position est commune et la question est en effet très importante. Il serait hautement souhaitable que nous puissions régler le problème du Proche-Orient. En définitive, que veut Israël ? Désire-t-il avoir la possibilité de se développer en tant qu'un État indépendant dans le monde ? Cela serait tout à fait légitime et d'ailleurs nul n'y fait d'objection. Certes, il y a des personnes dans certains pays arabes qui y sont opposées, mais la position officielle des Arabes consiste à reconnaître la légitimité de ce vœu. La France en est d'accord, ainsi que l'Union soviétique, que les États-Unis et que le Royaume Uni. Quel obstacle y aurait-il donc à un tel état de choses ? Nous sommes prêts à souscrire à un document qui établirait l'indépendance de tous les États de la région. Mais l'obstacle, c'est la tendance égoïste et expansionniste d'Israël. Je ne vois pas qu'il y ait autre chose qui s'oppose à un règlement, puisqu'en fait personne n'élève d'objection à l'indépendance d'Israël.

Le Ministre : Il y a en effet deux tendances en Israël : l'une qui répond à la définition que vous venez de donner, c'est-à-dire celle d'une existence pacifique, sans modification substantielle des frontières, comme l'avait dit le président Nixon, et l'autre qui est expansionniste. Les quatre puissances et en particulier l'Union soviétique, ainsi qu'elle vient encore une fois de le préciser, devraient aider les États-Unis et certains autres à faire comprendre à Israël que le moment du choix est venu. Une voie mène à une épreuve de force qui ne s'arrêtera plus et nul ne sait quel en serait le résultat.

[1] Allusion au discours prononcé par M. Gromyko le 19 septembre, dont de larges extraits sont transmis par les télégrammes de New York n°s 2264 et 2267 à 2271 du 19 septembre.

L'autre voie conduit à un règlement. Dans le discours que je vais prononcer le 24 septembre[1], je voudrais souligner toute l'importance de la déclaration de samedi. Il faudrait que les conversations à Quatre[2], qui viennent de reprendre, continuent selon un rythme régulier. Je n'ai aucune espèce d'objection aux conversations entre l'Union soviétique et les États-Unis, dont nous sommes d'ailleurs informés régulièrement. Je crois même que M. Dobrynin[3], dans sa conversation avec M. Sisco[4], s'est référé à nos opinions. Aux yeux de toutes les parties directement intéressées, nous devrions apparaître comme solidaires sur un minimum de positions communes. Il semble déjà qu'un certain rapprochement se dessine entre les États-Unis et l'Union soviétique.

M. Gromyko : Je compte en parler à M. Rogers[5]. Les États-Unis comprennent bien, semble-t-il, que l'essentiel est le retrait des troupes israéliennes de tous les territoires occupés. Cela fait, il deviendra beaucoup plus facile de s'entendre sur les autres questions. Mais je dis bien : de tous les territoires occupés. Il y a certes d'autres problèmes à régler : Jérusalem, les réfugiés, le golfe d'Akaba, Gaza, etc. Je pense néanmoins que leur solution sera plus facile si l'essentiel, c'est-à-dire le retrait, est acquis. Quant aux conversations directes, sur lesquelles Israël et les États-Unis insistent tant, elles ne représentent qu'un obstacle à l'accord. Il n'y a aucune raison pour qu'Israël et les États-Unis exigent de tels pourparlers directs. Après tout, qu'est-ce qui est le plus important : le règlement ou la façon d'y parvenir ? C'est certes le règlement, et il faudra, quelle que soit la méthode, qu'on le négocie dans différents lieux ou différents pays. C'est le texte sur lequel on se mettra d'accord qui importe. Si l'on insiste sur les négociations directes entre les parties, on n'aboutira à rien. Vous savez toute l'hostilité accumulée entre les Arabes et Israël. Il vaut donc beaucoup mieux ne pas encourager les contacts directs. Quelles que soient les idées que l'on ait sur les principes, il faut considérer l'histoire et la réalité. Les États-Unis doivent convaincre Israël de ne pas faire des conversations directes une condition *sine qua non*. Je le dirai nettement à M. Rogers. D'autre part, je me félicite que vous attachiez de l'importance à la déclaration des « Quatre » et j'attends avec intérêt ce que vous allez dire dans votre discours.

[1] Le discours prononcé par M. Maurice Schumann, ministre des Affaires étrangères, devant la XXIVe session de l'Assemblée générale des Nations unies, le 24 septembre 1969, est transmis par le télégramme de New York n° 2830 du 23 septembre (avec embargo jusqu'au 24 septembre à 16 heures, heure de Paris), non reproduit.

[2] La réunion des « Quatre » devait constituer en fait une relance des conversations quadripartites. Cette réunion a été particulièrement marquée par l'attitude conciliante de M. Gromyko. Elle s'est achevée par la publication d'un communiqué qui réaffirme la nécessité de la « mise en œuvre » de la résolution du 22 novembre 1967 du Conseil de sécurité. Le communiqué déclare, en outre, qu'une « paix durable doit être établie dans le Proche-Orient » et que tous les États du Proche-Orient ont un « droit inaliénable à l'existence en tant qu'États indépendants et souverains ». Il précise, en outre, que « les conversations et contacts déjà établis » à cette fin seront poursuivis.

[3] Anatoly Dobrynin est ambassadeur de l'Union soviétique à Washington depuis janvier 1962.

[4] Joseph Sisco est secrétaire d'État adjoint des États-Unis pour les affaires des Nations unies depuis 1965.

[5] William P. Rogers est secrétaire d'État depuis le 22 janvier 1969.

Le Ministre : Je suis d'accord avec vous sur la procédure. Je ne crois néanmoins pas qu'Israël et les États-Unis, contrairement à ce que vous venez de dire, y soient opposés. Je n'ai pas l'impression que M. Rogers soit contre cette méthode que vous préconisez ainsi que nous le faisons nous-mêmes. C'est M. Eban[1] qui y est opposé. En signant le communiqué de samedi, les États-Unis ne se sont pas dissociés de notre façon de voir.

M. Gromyko : Au cours de l'entretien, entre Dobrynin et Sisco, celui-ci a déclaré qu'il faudrait prévoir des contacts directs à un certain stade. Est-ce à cause de cela que l'on compromettrait cette grande affaire ? Beaucoup dépend de la France et de l'Union soviétique : il faut qu'elles soient ensemble sur les principes, ainsi que c'est le cas actuellement, et qu'elles exercent leur influence sur les autres pays. Vous n'êtes pas sans savoir que notre position ne coïncide pas avec celle des États-Unis et qu'un certain nombre de nuances nous séparent même de celle du Royaume Uni. Par contre, si nous sommes ensemble vous et nous, je ne suis pas pessimiste quant au résultat. Nous désirons collaborer avec vous dans ces problèmes et j'espère que vous en êtes d'accord.

Le Ministre : Certainement. Peut-être M. Sisco a-t-il voulu dire, et M. Rogers serait éventuellement en mesure de vous le confirmer, que nous devrions aboutir à un projet de règlement général et qu'à ce moment-là, l'ambassadeur Jarring pourrait faire se rencontrer les deux parties, comme M. Bunche l'avait fait à Rhodes en 1949[2].

M. Gromyko : Nous ne pouvons certes par parler pour les Arabes, mais nous comprenons qu'ils n'en veulent ni ne peuvent accepter des pourparlers directs. Ce n'est quand même pas à cause de cela que l'on va compromettre les chances de ce règlement capital et l'empêcher pour des questions de forme. Il ne faut pas l'admettre. En effet, un règlement au Proche-Orient conduirait à une grande détente dans la situation internationale et ce serait une bonne chose non seulement pour la région, mais encore pour des pays comme le vôtre et le mien.

Le Ministre : Vous avez raison, c'est ce fond qui compte. Je tenais à avoir cet entretien avec vous pour vous parler du Vietnam et vous poser à ce propos une question précise. J'ai eu récemment des contacts avec toutes les

[1] Abba Eban est le ministre israélien des Affaires étrangères depuis février 1966. Maurice Schumann s'est entretenu avec le ministre israélien le 23 septembre. Le compte rendu de cette conversation en est donné par le télégramme de New York n°s 2866 à 2882 du 23 septembre, publié ci-après.

[2] Ralph Bunche est un politologue et un diplomate américain qui reçut en 1950 le prix Nobel de la paix pour sa médiation en Palestine. Au début de 1947, il participe aux négociations concernant le conflit israélo-arabe. Il devient alors assistant du comité spécial des Nations unies pour la Palestine, puis secrétaire général de la Commission pour la Palestine des Nations unies. En 1948, il travaille avec le comte Folke Bernadotte, médiateur de l'ONU en Palestine, celui-ci est assassiné par des militants juifs du Lehi en septembre 1948. Bunche devient alors son remplaçant et organise les négociations qui mèneront à la signature des Accords d'armistice israélo-arabes de 1949. Le 13 janvier 1949, l'île de Rhodes accueille les participants sous la présidence de l'Américain Ralph Bunche, envoyé des Nations unies. Un premier accord est signé entre l'Égypte et Israël le 24 février 1949. Le 23 mars 1949, un accord est signé avec le Liban et le 4 avril avec la Jordanie. Il n'y a pas d'accord signé avec l'Irak qui n'a pas de frontière avec Israël ; avec la Syrie l'accord est signé le 20 juillet 1949.

délégations aux négociations de Paris, y compris avec celle du Vietnam du Nord et avec les représentants du Front de libération. J'ai cru comprendre que certaines pressions exercées par la Chine pouvaient gêner mes interlocuteurs. Je voulais vous demander si, après l'entrevue que M. Kossyguine a eue avec M. Chou En-lai[1], vous aviez constaté une certaine évolution de la part de la Chine dans le sens d'un assagissement.

M. Gromyko : Je comprends l'intérêt que vous portez à cette affaire et je puis vous dire qu'au cours de leur rencontre, les parties en présence ont exposé en détail leur position sur des problèmes qui, depuis des années déjà, sont l'objet de graves divergences entre les deux pays. Vous les connaissez : elles ont trait aux relations bilatérales, aux questions internationales et à certains problèmes, inventés de toutes pièces par les dirigeants chinois, et qui sont les pseudo litiges territoriaux. Les deux parties ont donc exposé leur position et constaté leurs divergences. Au nom du gouvernement soviétique, ainsi qu'il l'a souvent déclaré, le président de notre Conseil des ministres a dit que l'Union soviétique était prête à établir et à développer des relations bonnes et amicales avec la Chine et qu'elle n'était nullement coupable de la détérioration de nos rapports et de la tension montante. Le fait est, et c'est cela l'essentiel, que nous ne savons pas quelle va être l'évolution. Elle dépendra du comportement des dirigeants chinois. Nous ne savons pas si nos relations vont s'améliorer, ce qui serait bon pour tout le monde, ou si, au contraire, elles vont s'aggraver. Nous le verrons avec le temps.

Le Ministre : Il est évident que cette deuxième hypothèse ne facilitera guère la paix au Vietnam. Comme en 1954[2] et en 1962[3], si l'on veut un règlement international, fondé sur les principes que vous connaissez et qui ont été clairement énoncés par le général de Gaulle, il y faudra l'accord et la garantie de toutes les puissances. C'est une raison supplémentaire pour nous de nous féliciter de l'initiative prise par M. Kossyguine. Malheureusement, on n'en voit pas les résultats.

M. Gromyko : Pour ce qui est du Vietnam, la principale raison pour laquelle la guerre continue et il n'y a pas de règlement, c'est la politique des États-Unis. L'administration Nixon ne fait absolument rien pour améliorer la situation dans le sens de la sagesse, elle ne fait que continuer la politique de Johnson. À considérer objectivement la situation, on ne peut que

[1] Venant de la République démocratique du Vietnam et en route vers Moscou, M. Kossyguine, président du Conseil des ministres de l'URSS, s'est entretenu à Pékin, le 11 septembre, avec M. Chou En-lai, président de la République populaire de Chine. L'initiative de cette entrevue revient aux Soviétiques qui ont accepté de faire le premier pas. Quelques commentaires sur cette rencontre sont transmis par le télégramme de Moscou n°s 4328 à 4335 du 13 septembre.

[2] Allusion aux accords de Genève du 20 juillet 1954 mettant fin à la première guerre d'Indochine. Les participants à la conférence de Genève de 1954 sont : la France, le Royaume-Uni, les États-Unis, l'URSS, la République populaire de Chine, le Cambodge, le Laos, la République démocratique du Vietnam et l'État du Vietnam.

[3] La conférence de Genève sur le Laos qui se tient du 20 mai 1961 au 23 juillet 1962 aboutit à la neutralisation du Laos et à la formation d'un gouvernement d'union nationale regroupant la droite, les neutralistes et le Pathet Lao. Les pays participant à la conférence de Genève de 1961-1962 sont les mêmes que ceux de la conférence de 1954 avec en plus les membres de la Commission internationale de contrôle de l'armistice (Canada, Inde, Pologne), la Birmanie et la Thaïlande.

constater que les États-Unis affirment sans raison aucune que la liberté des Vietnamiens à décider de leurs propres affaires doit être établie par les avions et les baïonnettes américaines. La vraie liberté pour le Vietnam ne dépend que du retrait des forces américaines. Or, Nixon s'en tient simplement à la conception politique précédente. À cet égard, la position soviétique est bien connue et il serait bon que la France pût exercer son influence sur le président Nixon et son gouvernement pour leur faire comprendre que la voie qu'ils suivent actuellement ne conduit pas à un règlement ni à la paix. Elle conduit à la continuation d'une guerre sans espoir.

Si vous n'avez pas d'autre considération sur ce sujet, je voudrais vous dire un mot de nos relations bilatérales.

Le Ministre : Une remarque seulement. J'ai parlé au président Nixon[1] et je lui ai expliqué pourquoi nous nous en tenions au discours que le général de Gaulle a prononcé à Phnom Penh[2] et dont il semble bien que la réalité ait confirmé les principes.

M. Gromyko : Nous souhaiterions être plus optimistes en la matière, mais rien ne nous y autorise. Pour le Vietnam, il n'y a pas d'autre choix que la guerre, et pour nous, que de l'y aider.

Au sujet de nos relations bilatérales, je voudrais exprimer la satisfaction du gouvernement soviétique après la déclaration que vous avez faite à notre ambassadeur et celle de M. Pompidou[3], à savoir que la politique française restait la même à l'égard de la coopération avec l'Union soviétique et aussi dans le domaine de l'Europe et de la sécurité. Nous sommes prêts, quant à nous, à continuer cette ligne et à chercher à enrichir toutes les formes de notre coopération. Avez-vous des considérations sur ce point, dont nous parlerons d'ailleurs en détail quand vous vous rendrez en Union soviétique[4] ?

Le Ministre : Je puis vous confirmer ce que M. Pompidou et moi-même avons dit à M. Zorine. Le symbole de notre intention est l'annonce de la visite de M. Pompidou en URSS[5].

M. Gromyko : Nous considérons cela comme un pas important dans le développement de nos relations. Nous voulons bâtir celles-ci non pas sur

[1] M. Maurice Schumann s'est entretenu avec le président Nixon le 18 septembre. Cet entretien a principalement porté sur la prochaine visite du président Pompidou aux États-Unis, prévue pour février 1970. Le président américain souhaite donner à cette visite un éclat particulier et que le président Pompidou ne limite pas son voyage à la seule ville de Washington mais se rende aussi à New York, Chicago, Los Angeles ou San Francisco et aux centres spatiaux de Houston et de Cap Kennedy. Se reporter aux télégrammes de New York nos 2251 et 2252 et 2253 du 18 septembre.

[2] Le discours de Phnom Penh a été prononcé le 1er septembre 1966. Se référer à *D.D.F.* 1966-II, nos 232 et 256.

[3] Au cours de sa conférence de presse du 10 juillet, M. Pompidou, président de la République, aborde les problèmes de politique étrangère : Moyen-Orient, Vietnam, Europe, relations avec les États-Unis et l'URSS. De très larges extraits sont publiés dans *La Documentation française* « La politique étrangère de la France », Textes et Documents, 2e semestre 1969, p. 39 à 47.

[4] M. Maurice Schumann, ministre des Affaires étrangères, se rend en URSS du 9 au 13 octobre 1969.

[5] Du 6 au 13 octobre 1970.

des considérations de conjoncture, mais à long terme et dans l'intérêt de la sécurité en Europe et de la paix dans le monde. Telle est bien l'importance que nous attachons à notre coopération et à ses possibilités. Il dépend certes des deux parties d'utiliser celles-ci, mais, la résolution de suivre cette voie étant acquise, nous savons qu'il y a de vastes possibilités d'accroître notre collaboration dans les domaines politique, économique, culturel et dans celui des affaires internationales.

Le Ministre : Je puis vous dire que cela correspond au sentiment du gouvernement français et que le président de la République y attache une grande importance. Au cours de nos longues séances de travail chaque semaine, il m'interroge toujours sur les progrès de la coopération franco-soviétique. De même qu'il y a eu un communiqué important publié après la visite du général de Gaulle[1], il faudra qu'il y en ait un après celle de M. Pompidou. Entre les deux, mon propre séjour pourra servir à bien préparer les conversations et à en définir les termes.

M. Gromyko : Je suis de cet avis. Nous pensons en effet qu'il faut réfléchir à un tel document et bien le préparer. Comme pour la première fois, il y faudra un travail préliminaire.

Je voudrais attirer votre attention sur les propositions que nous avons faites ici sur l'interdiction de l'arme chimique et biologique (non parce que nous voudrions en tirer quelque avantage politique, mais parce que nous sommes certains que tous les pays y sont intéressés) et sur la détente. L'on peut dire en général que nos propositions à cet effet visent non seulement la détente internationale, mais encore le renforcement de l'ONU. Nous croyons comprendre que la France désire aussi consolider la charte et fonder sur celle-ci les actions de l'organisation. Nous savons que tout le monde n'est pas disposé à accepter toutes nos propositions, mais nous voulons que tout le monde comprenne que notre ligne générale est la paix. Quand même l'on éprouverait des réserves au sujet d'une de nos propositions, on pourrait en accepter d'autres. Il serait bon qu'à cet égard, nos positions fussent voisines. Il vaudrait encore mieux qu'elles fussent identiques.

Le Ministre : J'ai déjà commencé à étudier vos propositions. Au sujet de l'arme biologique, je m'en expliquerai devant l'Assemblée générale (vous savez que nous sommes pour son interdiction). Quand aux autres propositions, je les examinerai avec attention, car elles ont des implications multiples. Leur inspiration me semble toutefois correspondre à ce que vous venez de dire.

M. Gromyko : Nous sommes intéressés aussi, comme vous le savez, à la sécurité européenne et au projet concret d'une conférence européenne. Je voudrais attirer votre attention sur cette question. Nous comprenons que vous n'y êtes pas opposés et que vous êtes même plutôt en faveur de cette idée d'une conférence. J'ai pourtant le sentiment que peut-être tout n'est pas encore clair sur ce sujet. Des travaux préparatoires pourraient aboutir à des résultats utiles. Nous aurons l'occasion d'en reparler avec vous à

[1] Le général de Gaulle a effectué un voyage officiel en URSS du 20 juin au 1er juillet 1966. Se reporter à *D.D.F.* 1966-II, nos 27, 54, 55, 70, 96.

Moscou. Je veux simplement que vous appréciez ce problème car nous estimons qu'il peut être d'un grand intérêt pour vous comme pour nous.

Le Ministre : Nous pensons que pour qu'une telle conférence puisse avoir lieu, il faut la préparer très soigneusement par une série de conversations bilatérales. Je voudrais répéter que nous sommes absolument opposés à la politique des blocs, ainsi que le général de Gaulle et M. Pompidou l'ont clairement énoncé. Afin d'éviter que par ses travaux une telle conférence ne paraisse reconstituer les blocs, nous tenons à ce qu'elle soit préparée avec le plus grand soin, sans que nous soyons pour cela hostiles à son principe.

M. Gromyko : Nous sommes d'accord : il ne faut pas qu'il y ait deux blocs en présence et nous sommes pour une préparation. Il peut néanmoins y avoir une préparation qui dure dix ans sans aboutir à une conférence. Et on peut aussi faire en sorte qu'elle soit convoquée dans des délais qui ne soient pas excessifs. C'est cela que nous voulons. Nous sommes bien d'accord avec votre intention, exprimée par le général de Gaulle et maintenant par M. Pompidou, par vous-même et par le gouvernement français, à savoir : assurer la détente en Europe et consolider la sécurité.

(*Direction des Nations unies et des Organisation internationales, Assemblée générale, XXIVe session, 1969, débat général, n° 717*)

185

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 2866 à 2882. *New York, 23 septembre 1969.*

Réservé. (*Reçu* : le 24, 05 h. 02).

J'ai reçu M. Eban[1] le 23 septembre. L'entretien a duré une heure et demie. D'emblée, j'ai dit au ministre israélien que je comprenais mal son attitude systématiquement hostile à l'égard des conversations à deux et à quatre et que je comprenais encore moins comment il pouvait à la fois dire que les Arabes refusaient de négocier et refuser lui-même toute alternative à la négociation directe avec eux.

M. Eban m'a indiqué les raisons pour lesquelles son gouvernement récusait le principe d'un règlement par les grandes puissances. Il a cité notamment l'atmosphère actuelle de désengagement qui n'incitait pas les puissances à prendre des garanties effectives, et l'expérience de la précarité des garanties antérieures : il a naturellement fait allusion à la situation de mai-juin 1967[2] et au sort qu'avait connu la déclaration Georges-Picot de

[1] M. Abba Eban est ministre des Affaires étrangères d'Israël de 1966 à 1974.

[2] Allusion à la « guerre des Six jours » du 5 au 11 juin 1967. Voir *D.D.F.* 1967-I , « Le conflit israélo-arabe ».

1957[1]. Il m'a dit qu'il ne croyait pas qu'en cas de danger les grandes puissances interviendraient quelles que soient les garanties qu'elles aient pu prendre. Cette remarque valait même pour les États-Unis. M. Eban a mis en doute l'efficacité de la présence de forces des Nations unies sur le terrain. Selon lui, les gouvernements nationaux, dont relevaient les éléments de ces forces, les retireraient à la moindre réclamation arabe sans attendre une décision quelconque du Conseil de sécurité. Il a également rappelé la méfiance que l'on entretenait en Israël à l'égard de l'ONU et du Conseil de sécurité où siégeaient à l'heure actuelle plusieurs pays qui n'avaient pas de relations diplomatiques avec Israël.

Au-delà de ces considérations générales, M. Eban s'en est pris essentiellement à l'attitude de l'URSS. Il m'a dit que depuis 2 ans et demi il y avait une divergence sérieuse entre la France et Israël sur l'interprétation de l'attitude soviétique au Moyen-Orient. Il ne croyait pas que le « chemin de la paix passait par Moscou ». M. Eban a reconnu que l'attitude soviétique avait évolué depuis 1967, mais il attribuait cette inflexion plus à l'évolution des pays arabes eux-mêmes, persuadés par M. Jarring d'adopter une conduite plus raisonnable qu'à un changement véritable à Moscou. Le gouvernement soviétique se satisfait de la persistance de la tension au Moyen-Orient. Son objectif n'est pas d'arriver à un règlement acceptable pour Israël, mais de modifier la politique américaine de soutien à ce pays : c'est ce qu'il fait dans les conversations à Quatre en essayant de recueillir le soutien des deux autres partenaires. M. Eban a ajouté qu'il ne pouvait pas concevoir une situation dans laquelle le gouvernement soviétique ne prendrait pas parti en faveur des Arabes contre Israël. Par conséquent, la garantie de l'URSS serait tout à fait illusoire.

M. Eban a plaidé au contraire la nécessité d'un accord direct entre Israël et ses voisins arabes. Parmi les avantages qu'il y voit, il a souligné celui de la réciprocité : si les pays arabes signataires d'un accord avec Israël ne respectaient pas leurs engagements, Israël serait juridiquement délié des siens. Il a ajouté paradoxalement qu'il avait plus confiance dans les engagements des pays arabes que dans ceux des grandes puissances, en se référant à leurs traditions d'honneur comme à leur intérêt.

M. Eban a fait allusion aux contacts divers pris depuis un an et demi avec la Jordanie, le Liban et même les organisations palestiniennes. Les contacts avec la Jordanie ont été très poussés, mais les Jordaniens se réfèrent toujours en définitive à la politique du Caire. Les contacts avec le Liban se poursuivent. M. Hélou[2] a récemment adressé un message au gouvernement israélien par l'entremise du gouvernement américain, en vue de solliciter

[1] M. Guillaume Georges-Picot, chef de la mission permanente de la France auprès des Nations unies de 1956 à 1959, fait une déclaration le 1er mars 1957 devant l'Assemblée générale de cette Organisation sur la liberté de navigation dans le golfe d'Aqaba et le détroit de Tiran.

[2] M. Charles Hélou, maronite, juriste, journaliste, ancien ministre des Affaires étrangères du Liban (1951-1952), est président de la République libanaise de 1964 à 1970. Sa présidence est marquée par la signature de l'accord du Caire du 3 novembre 1969 entre Yasser Arafat et le général Émile Boustany, commandant en chef de l'armée libanaise, au sujet de la présence de l'armée palestinienne au Liban. Les fedayin sont autorisés à demeurer dans la région de l'Arkoub d'où il s'ensuit que la frontière du Sud-Liban devient un front.

la tolérance d'Israël à l'égard de son pays, eu égard à sa « vocation particulière ». Le ministre israélien a évoqué l'attitude de la Tunisie et du Maroc, qui considèrent Israël comme un fait accompli. Il a exprimé un certain scepticisme devant les alarmes des gouvernements anglo-saxons, à la suite du coup d'État en Libye[1]. Il ne tient pas pour acquis que le nouveau régime prenne des positions radicales ou s'aligne sur le *baathisme*[2] syrien. En bref, M. Eban estime qu'il y a des perspectives d'accord du côté des pays arabes modérés. Mais la clef du problème est au Caire et les difficultés tiennent au désir d'hégémonie de l'Égypte sur le monde arabe.

Sur l'objet des négociations directes, M. Eban a simplement répété ce qu'il avait souvent dit en d'autres occasion : il n'y aurait pas de conditions préalables, il n'y aurait pas d'ultimatum, il faudrait établir des frontières de paix différentes des lignes d'armistice en fonction des considérations de sécurité.

M. Eban a ajouté qu'un règlement direct pourrait être garanti par la communauté internationale. Ce serait là une intervention utile, mais qui ne devrait se produire qu'*a posteriori*. Jusque-là l'effort des puissances devrait être de persuader les Arabes d'accepter des négociations directes avec Israël, non pas de leur proposer des substituts. M. Eban m'a demandé si nous ne pourrions pas, comme les Américains, dire aux Arabes qu'il devrait y avoir une étape de négociations directes avant la conclusion de l'accord.

J'ai répondu à M. Eban que nous n'avions pas d'hostilité au principe de négociations directes entre les parties. Mais nous ne pensions pas qu'il fallait commencer par là ni en faire une exigence préalable. C'était au contraire aux grandes puissances d'intervenir pour préparer les voies à une négociation sous l'égide de M. Jarring, comme celle qui avait eu lieu à Rhodes sous l'égide de M. Bunche[3].

J'ai ajouté qu'il n'était pas question bien sûr de remettre le sort d'Israël aux mains de l'URSS, mais au contraire de lier l'URSS à un règlement général acceptable pour tous.

Enfin, j'ai fait remarquer à mon interlocuteur que je n'étais pas d'accord avec lui sur l'utilité des conversations à deux ou à quatre : des résultats appréciables avaient été obtenus. On constatait un assouplissement de la position soviétique. C'est ainsi par exemple que ce pays acceptait maintenant la présence de forces des Nations unies qui ne pourraient être retirées

[1] Le 1er septembre 1969, Mohammed Idriss el-Sanoussi, roi de Libye depuis 1950, est renversé par le coup d'État dit des « Officiers libres », conduits par le colonel Mouammar Kadhafi. La monarchie est abolie, la république est proclamée, Kadhafi devient chef d'État.

[2] Le parti Baath est créé à Damas en 1947. Il a pour objectif l'unification des différents États arabes en une seule et grande nation. Le Ba'ath arrive au pouvoir en Syrie de 1963 à 1966 puis de nouveau depuis 1970, et en Irak en 1963, et depuis 1968. La doctrine ba'assiste conjugue le socialisme arabe et le nationalisme panarabe.

[3] Ralph Bunche (1904-1971) est un politologue et un diplomate américain qui reçut en 1950 le prix Nobel de la paix pour sa médiation en Palestine. Remplaçant du comte Folke Bernadotte, médiateur de l'ONU en Palestine, assassiné en 1948, Bunche devient alors son remplaçant et organise les négociations qui mèneront à la signature des Accords d'armistice israélo-arabes de 1949.

que par décision du Conseil de sécurité, et admettait que l'évacuation commençât seulement après l'adoption d'un règlement d'ensemble.

J'ai dit à M. Eban qu'il avait tort de vouloir récuser la participation soviétique à un tel règlement. Pourquoi vouloir se priver des avantages d'une évolution positive de l'attitude soviétique dans le cadre de conversations à deux ou à quatre alors que, même en cas de négociations directes l'influence de ce pays se ferait sentir sur les Arabes et, dans ce cas probablement sous une forme négative.

M. Eban m'a répondu simplement que l'évolution de l'attitude soviétique était due pour une large part à la ténacité israélienne et que cette évolution n'était pas terminée : il m'a dit que, dans ces conditions, il ne voyait pas pourquoi son gouvernement relâcherait sa pression. Du reste il m'a paru indifférent aux conséquences que pourrait avoir l'intransigeance israélienne sur le sort de certains régimes modérés de la région et notamment du régime jordanien. Il a toutefois incidemment indiqué que le maintien d'un Liban chrétien et occidental au sein du monde arabe était une caution pour l'existence même d'Israël dans cette région.

M. Eban m'a parlé des relations bilatérales entre la France et Israël. L'opinion israélienne avait été traumatisée par ce qui s'était passé depuis mai 1967 jusqu'à une période récente[1] : l'amertume avait été à la mesure de la chaleur de l'amitié ancienne. On espérait par conséquent en Israël que la politique française changerait. M. Eban pour sa part avait averti son opinion que cette évolution ne pourrait pas être brusque. Il n'en attendait pas moins des signes permettant de conclure à une amélioration concrète.

Il a cité à cet égard la question de la négociation d'un accord entre la Communauté européenne et Israël : il prenait acte avec satisfaction de l'attitude que nous avions prise au mois de juillet[2], mais il espérait que nous n'exigerions pas un parallélisme absolu entre d'une part les négociations de la Communauté avec l'Égypte et le Liban, et d'autre part les négociations de la Communauté avec Israël. Il a également évoqué l'affaire des *Mirage* et celle de l'embargo sélectif[3], au-delà de leurs implications militaires, le règlement de ces questions avait une valeur symbolique. Il m'a demandé s'il y avait le moindre espoir que nous acceptions maintenant ou plus tard la livraison des *Mirage* ou s'il fallait au contraire abandonner cette perspective. Enfin, il m'a parlé de notre attitude au sein de la conversation à Quatre, formulant l'espoir qu'elle évoluerait en faveur des thèses israéliennes.

Je me suis gardé de répondre de façon directe aux questions que M. Eban me posait sur le plan bilatéral et je lui ai bien fait comprendre que nous attendions, nous aussi, des signes d'une évolution de l'attitude israélienne,

[1] Le 6 janvier 1969, le gouvernement français décide d'étendre l'embargo en vigueur depuis le 5 juin 1967 à toutes les fournitures militaires à destination d'Israël.

[2] Concernant les relations entre la Communauté européenne et Israël, se reporter au télégramme de Bruxelles n°s 786 à 790 du 23 juillet, publié ci-dessus.

[3] Sur ce sujet, se reporter à *D.D.F.*, 1969-I n°s 119, 210, 255.

essentiellement en ce qui concerne l'appréciation des efforts déployés sur notre initiative pour promouvoir la paix dans la région.

(*Direction des Nations unies et des Organisation internationales, Assemblée générale, XXIVe session, 1969, débat général, n° 716*)

186

M. SERVOISE, DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE FRANCE À HANOÏ,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1117 à 1123. *Hanoï, 24 septembre 1969.*

Urgent. Réservé. (*Reçu* : 11 h. 15).

Le successeur d'Hô Chi Minh

On ne remplace pas Hô Chi Minh[1], on ne peut que lui succéder. La direction collégiale vient de manifester le refus de l'aventure comme du durcissement, une volonté prudente comme de fidélité. Elle n'a choisi ni dogmatiques, ni pragmatiques, mais un vieillard représentatif.

1. Cérémonie.
2. Interprétation.
3. Biographie.

1. Convoqué à 15 heures pour 16 h 30 mardi 23, le corps diplomatique s'est rendu au théâtre de Ba-Dinh où avait eu lieu les funérailles du Président[2]. Une véritable représentation y fut donnée.

Dans l'orchestre, les députés. Sur la scène, le politburo et le buste d'Hô Chi Minh. Comme décors, des chutes de drap rouge avec deux sentences parallèles « reconnaissance éternelle au Président vénéré » et « regrets infinis envers le guide Hô Chi Minh ». Au-dessus : 3e législature, 5e session.

Le président de l'Assemblée[3] proclame les résultats. Sur les 440 membres de l'Assemblée, représentant l'ensemble du peuple vietnamien Nord et Sud, 365 présents. 361 bulletins valides se sont portés à l'unanimité sur l'ancien vice-président de la RDVN, Tong Duc Thang[4] élu président (80 ans) et sur Nguyen Luang Bang[5] élu vice-président (61 ans).

[1] Hô Chi Minh (Nguyen Sinh Cung, dit), (19 mai 1890 ?-3 septembre 1969) président de la République démocratique du Vietnam de 1955 à sa mort.

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme d'Hanoï n°s 1027 à 1039 du 9 septembre 1969.

[3] Truòng Ching, (Dang Xuan Khu, dit), premier secrétaire du parti communiste vietnamien de 1941 à 1956, président du comité permanent de l'Assemblée nationale de la République démocratique du Vietnam depuis 1960.

[4] Tong Duc Thang, vice-président de la République démocratique du Vietnam de 1960 au 23 septembre 1969, puis président de la République démocratique du Vietnam.

[5] Nguyen Luang Bang, ambassadeur de la République démocratique du Vietnam à Moscou de 1952 à 1957. Vice-président de la RDVN à partir du 23 septembre 1969.

Chant des pionniers, rythmés par les claquements de mains de l'Assemblée debout. Discours bref du nouveau président dont le programme en 5 points ne surprend pas : édification socialiste – victoire sur les EU – libération du Sud – réunification pacifique – bonheur. Deux « turbans rouges » – filles et garçons – pupilles de la nation – apportent des gerbes et s'assoient sur les genoux des deux présidents qui, pour le reste de la séance, vont jouer à l'art d'être grand-père.

Le président de l'Assemblée dégage la signification du vote. Son unanimité ? Elle illustre l'union des 31 millions de Vietnamiens, l'unité du Nord et du Sud, enfin la volonté de vaincre. Devant l'espèce d'autel des ancêtres dressé, les 365 députés prêtent serment. La représentation n'a pas duré vingt minutes.

Entracte – le corps diplomatique est rassemblé au foyer pour être représenté au Président accompagné par le *politburo*. Le doyen russe[1] lit un papier sorti de sa poche et dont la rédaction n'a pas manifestement été improvisée durant la lecture des résultats.

Représentant de la France, je me trouve comme à l'accoutumée à Hanoï le dernier. Le Président, assez petit et rond, trotte menu, calvitie sans repentir, complet Mao rose-kaki, pratique volontiers l'effusion et le serrement des deux mains. Il me remercie de mes vœux – et oublieux des quinze années qu'il aurait passées dans le pénitencier français de Poulo Condor[2], prend l'initiative de souhaiter le développement de la coopération entre la France et le Vietnam.

2. Quelles réflexions suscitent cette élection ?

1- Pour l'étranger et pour le peuple il s'agissait de faire croire à une élection démocratique. En réalité l'unique pouvoir est et demeure le *politburo*.

2- Ce dernier, uni pour mener à bien les tâches pressantes, a voulu « enchaîner » rapidement pour éviter toute impression d'atermoiement. Il a ainsi coupé court aux spéculations sur les luttes internes et les disputes des factions dites abusivement prorusse et prochinoise en sélectionnant un très vieux compagnon de lutte d'Hô Chi Minh. Il a choisi également un président plutôt bien vu de Moscou, et un vice-président que connaît Pékin.

3- Nul ne se fait d'illusion et sur la valeur et sur l'autorité des deux élus. Ce sont deux potiches vénérables plutôt que des présidents vénérés. Lorsque j'ai demandé une audience pour que M. Sainteny[3] puisse remettre à celui qui était alors vice-président, la lettre de M. le président Pompidou, le Premier ministre m'avait répondu que c'était inutile et que le représentant français vienne le voir.

[1] Ilia Sergeevitch Tcherbakov, ambassadeur soviétique à Hanoï.

[2] Bagne établi par les Français dans les années 1880 sur l'île de Poulo Condor à 180 km au sud-est du Cap Saint-Jacques.

[3] Jean Sainteny, délégué général de France au Nord-Vietnam de 1954 à janvier 1966 (en poste jusqu'en 1957), membre du Conseil constitutionnel depuis 1968. Du 8 au 10 septembre 1969, il représente la France à Hanoï à l'occasion des funérailles du président Hô Chi Minh. Le 9 septembre il a un entretien avec le Premier ministre Pham Van Dong.

4- Chargé d'exprimer vis-à-vis du peuple vietnamien la fidélité à la mémoire sacrée d'Hô Chi Minh, l'élection a également une symbolique voulue vis-à-vis du monde extérieur – et les EU en particulier. En portant à la magistrature suprême de la RVDN[1] un homme né et qui a œuvré dans le delta cochinchinois, l'Assemblée de la RDV a affirmé l'unité de la nation.

En transposant – c'est la France qui, après 1870, aurait appelé comme président de la République un Alsacien de Colmar.

(*Collection des télégrammes Hanoï, 1969*)

187

M. HURE, AMBASSADEUR DE FRANCE À TEL-AVIV,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Dépêche d'actualité. n° 19/DA-AL. *Tel-Aviv, 24 septembre 1969.*

Résistance palestinienne.

Le télégramme de M. Mérillon n° 644 du 17 septembre[2], dans son premier paragraphe, traite de la manière dont on aperçoit à Amman la situation palestinienne. En parallèle, il me paraît utile de préciser comment d'ici, on voit ce même problème.

1) On ne se fait aucune illusion sur l'animosité profonde qui sépare les Juifs et les Palestiniens. Nos interlocuteurs ne se cachent pas pour nous le dire et pour le répéter à tout venant. Bien plus, ils savent que le temps n'arrange pas les choses et qu'une hostilité de plus en plus viscérale oppose l'occupé à l'occupant, l'islamisant au sioniste. « La lettre à un ami arabe » n'est qu'un thème de littérature.

2) Mais on constate que cette hostilité prend sur le terrain des formes relativement peu actives, et même s'accommode d'un certain degré de collaboration. Tout en déplorant les commentaires qui les grossissent on déclare que les incidents locaux sont jusqu'à présent contenus dans des limites restreintes. On admet que la police israélienne découvre périodiquement des dépôts d'armes. Mais la plupart du temps ces armes restent enfouies et leurs détenteurs n'en font qu'un usage épisodique. Les travailleurs musulmans se laissent tenter par les salaires israéliens. L'installation des Kibboutzim se fait sans résistance sérieuse.

[1] République démocratique du Vietnam.

[2] Le télégramme d'Amman n°s 644 à 655 du 17 septembre 1969 est rédigé dans la perspective d'un entretien à New-York entre le Ministre avec le ministre jordanien des Affaires étrangères, lors de la 24e Session de l'Assemblée des Nations unies : on y lit « Le refus palestinien à l'encontre des Sionistes est en Cisjordanie sans faille aucune… Un million d'Arabes, parmi les plus évolués, connaissent une condition de type colonial qu'ils rejettent sans nuance ». La résistance largement et solidement implantée s'opposerait à toute concession concernant l'évacuation des territoires.

3) En contrepartie, Israël se félicite d'avoir établi un dispositif de sécurité peu voyant. Certes la police est active, mais s'efforce d'être discrète. On va jusqu'à reconnaître qu'il y a parfois des « bavures », que les sanctions sont nombreuses et lourdes, mais on constate qu'elles ne provoquent pas de réel soulèvement. Dans cette liberté surveillée on s'efforce de laisser les Cisjordaniens traiter leurs propres affaires, comptant bien sur leur esprit de division pour tout embrouiller. Surtout on estime que l'autorité hachémite ne sera plus jamais rétablie telle quelle en Palestine, et qu'à tout prendre, si les populations déclarent s'opposer au sionisme, elles sont les premières à savoir qu'elles s'opposeraient aussi à un retour pur et simple de l'hégémonie d'Amman.

4) En bref, le gouvernement estime que la situation locale, sans être susceptible d'amélioration, est cependant tolérable. Il pense que les choses demeureront ainsi tant que les Palestiniens verront, à la lecture des communiqués, qu'Israël démontre sa force à l'extérieur, qu'il ne s'en sert pas trop à l'intérieur et que la libération ardemment souhaitée n'est pas encore pour demain.

(*Afrique-Levant, Levant, Israël 1966-1970. Affaires palestiniennes-Jérusalem-résistance palestinienne PA. 5-4*)

188

NOTE

Algérie : problème du vin

N[1]. *Paris, 24 septembre 1969.*

Aux termes de l'accord du 18 janvier 1964, nous étions tenus, pendant cinq ans, d'importer des quantités considérables de vins algériens, selon un rythme légèrement dégressif passant de 8 760 000 hl la première année à 7 000 000 hl la dernière année. Or, nos achats accusaient, à la date d'expiration de l'accord, le 1er février 1969, un retard de 8 770 000 hl, soit un montant sensiblement supérieur à une annuité[2]. Pour la période postérieure à l'accord de 1964, c'est-à-dire après le 1er février 1969, les dispositions des accords d'Évian s'appliquent, notamment en ce qui concerne l'engagement que nous avons pris de faciliter l'écoulement des productions excédentaires de l'Algérie.

Depuis l'introduction, en 1967, du principe de la « complémentarité quantitative »[3] dans notre politique d'importation, nous n'avons plus été en

[1] Cette note est rédigée par M. Jean Clément, conseiller des Affaires étrangères, de la direction des Affaires économiques et financières au Département (section des relations économiques et financières avec les pays d'Afrique du Nord et du Proche-Orient).

[2] *Note infra-marginale du document* : « Ce retard a été ramené à 6 millions d'hectolitres environ au 1er septembre 1969 ».

[3] Depuis 1967, le gouvernement français s'est préoccupé essentiellement d'assurer l'approvisionnement complémentaire du marché français, en tenant assez peu compte de ses obligations à

mesure d'honorer les obligations que nous avions contractées à l'égard de l'Algérie. Afin de ne pas compromettre la paix sociale dans les départements viticoles, on a hésité à placer le problème des vins algériens dans le contexte qui est le sien, celui de l'ensemble des relations économiques franco-algériennes, pour ne le traiter que dans le cadre étroit de ses seules répercussions sur le marché français du vin. On s'est ainsi enfermé dans une politique d'interventions partielles et provisoires qui, d'échéance en échéance, ne s'est pas attaquée au fond de la question et a laissé les retards s'accumuler, pour atteindre un niveau rendant une solution de plus en plus difficile.

Placées devant une situation de fait, caractérisée par des décisions françaises unilatérales et essentiellement changeantes, qui les laissaient sans la moindre garantie d'écoulement, les autorités algériennes ont manifesté une inquiétude grandissante qui s'est transformée, chez certaines d'entre elles, en une véritable obsession. Il était normal que dans ces conditions, elles aient été amenées d'abord à durcir leur attitude dans leurs rapports commerciaux avec la France, puis à lancer des avertissements, enfin à prendre des mesures de rétorsion.

Celles-ci se sont essentiellement traduites, d'une part, par une discrimination à l'égard de certains produits d'origine française et, d'autre part, par l'instauration d'un système de compensation[1], tout achat effectué en France devant s'accompagner d'une contrepartie d'égale valeur en vin algérien.

En dépit de l'aggravation des réactions algériennes et des risques que celles-ci comportent pour l'ensemble de nos relations économiques avec l'Algérie, les dernières décisions françaises, arrêtées le 18 janvier 1969[2] et notifiées aussitôt aux Algériens, se bornaient à prévoir :

a) l'ouverture de contingents mensuels de 400 000 hl du 1er février au 31 août 1969 ;

b) l'augmentation du taux de coupage de 25 à 30 % à compter du 1er février 1969.

Encore convient-il de noter que le ministère de l'Agriculture a limité, pour les mois d'avril, mai et juin, à 300 000 hl la délivrance des bons d'importation. À partir de juillet, le contingent mensuel a été porté à 440 000 hl, la nécessité de disposer d'une plus grande quantité de vins importés étant apparue, en vue d'agir sur les prix intérieurs français qui marquent une nette tendance à la hausse. En outre, le taux de coupage autorisé a été relevé de 30 à 50 % à partir du 1er septembre.

l'égard de l'Algérie, sous réserve cependant du versement, en juillet 1968, par le Trésor français au Trésor algérien d'une somme de 300 millions de francs (convention financière signée le 27 juillet 1968), à titre d'avance, représentant la valeur de 5 millions d'hectolitres environ. Le texte de cette convention est transmis par le télégramme de Paris à Alger nos 802 à 808 du 27 juillet 1968, non reproduit.

[1] *Note infra-marginale du document* : « Dans certains cas, ces opérations de compensation ont abouti à la signature de contrats aux termes desquels des marchandises étrangères sont exportées en Algérie, en contrepartie d'achats de vin algérien à écouler sur le marché français ».

[2] Les décisions arrêtées le 18 janvier 1969 par le comité restreint interministériel en ce qui concerne les importations françaises de vin d'Algérie sont transmises par le télégramme de Paris à Alger nos 129 et 130 du 31 janvier 1969, non publié.

Après l'échec des négociations de mars 1968[1], où les propositions françaises (engagement d'importer le solde des quantités prévues avant le 1er février 1970, c'est-à-dire avec un an de retard seulement sur l'accord) ont été rejetées par les Algériens comme insuffisantes, et l'interruption de celles de décembre 1968[2], qui n'a pas permis d'aborder l'examen du problème du vin, la situation s'est cristallisée autour de positions difficilement conciliables.

Si nous continuons à maintenir un certain rythme d'importations (voir annexe), nous n'avons pas apporté une réponse aux deux questions essentielles, à savoir :

1- définir les mesures assurant l'apurement des comptes au titre de l'accord de 1964 dans un délai relativement bref ;

2- faire à l'avenir une place raisonnable aux nouvelles récoltes algériennes.

De leur côté, dans leur note verbale du 6 février[3] dernier, les autorités algériennes ont précisé leur position à l'expiration de l'accord de 1964, le 1er février 1969. D'une part, elles considèrent que les contingents partiels ne contribuent nullement à résorber le retard pris dans l'exécution de l'accord et se substituent aux quantités nouvelles qui auraient dû être importées à partir du 1er février 1969. D'autre part, elles estiment avoir reçu l'assurance que des mesures efficaces seraient prises, du côté français, en vue d'assurer la stricte application de l'accord, de réparer le préjudice subi et de réunir les conditions favorables à son renouvellement. Enfin, les autorités algériennes réaffirment la nécessité d'une solution définitive du problème du vin, afin de promouvoir des relations commerciales harmonieuses et équitables entre les deux pays.

Bien que la position algérienne soit assez solidement fondée, dans son principe sinon dans ses conséquences, nous ne manquons cependant pas d'arguments pour tenter de ramener le débat à ses justes proportions.

1- Pendant les trois premières années, nous avons scrupuleusement appliqué l'accord. À partir de 1967, nous avons dû faire face à une situation très difficile dans le secteur viti-vinicole en France. L'importance des stocks bloqués à la propriété, conjuguée à une stabilisation de notre production à un niveau relativement élevé et à une diminution régulière de la consommation française, nous a contraints à réduire le volume de nos importations de vin. La baisse de nos achats de vins algériens n'a donc pas été la conséquence d'une diversification de nos approvisionnements ; l'Algérie a, d'ailleurs, moins souffert du rétrécissement du marché français que les deux

[1] Les négociations commerciales franco-algériennes se sont ouvertes à Paris le 5 mars 1968 et se sont poursuivies les 20 et 21 mars à Alger. Les propositions françaises ayant été considérées comme insuffisantes par les représentants algériens, les conversations ont été suspendues.

[2] Les négociations s'ouvrent à Paris le 3 décembre 1968 mais sont interrompues le 9 en raison des divergences de procédure sur les questions d'achat de vin par la France et sur l'indemnisation des sociétés françaises nationalisées.

[3] Cette note verbale n'est pas publiée mais est classée dans le dossier d'archives « Afrique du Nord, Algérie, 1966-1975, nº 104, Vin, 1969 ».

autres pays d'Afrique du Nord, également fournisseurs traditionnels de la France. D'autre part, notre politique à long terme d'amélioration qualitative de la production française a entraîné l'interdiction du coupage. Toutefois, l'unique dérogation autorisée l'a été au profit des vins d'Algérie. Ainsi nous continuons, et continuerons, à couvrir nos besoins par priorité en nous adressant à l'Algérie.

2- Le contrat signé en 1964 avait un caractère léonin ; en effet, bien que conclu pour une longue période (5 ans), il ne comportait aucune clause de révision ou de sauvegarde. Or, avec un produit aussi sensible que le vin, on ne pouvait espérer éliminer tout risque de variation conjoncturelle. Les négociateurs de l'accord n'ignoraient pas cet élément puisqu'ils ont dû, dès octobre 1964, puis de nouveau en octobre 1965, apporter certains aménagements, notamment en matière de périodes contingentaires. Alors que nous avons toujours fait preuve de bonne volonté et avons eu le souci de concilier, autant que faire se peut, nos engagements et les impératifs de la paix sociale en France, le partenaire algérien ne serait pas fondé à exiger une application littérale d'un accord qui lui a déjà procuré de nombreux avantages.

3- En effet, comme cela était prévu pour la période couverte par l'accord, nous achetons le vin algérien au prix intérieur français, qui est le double de celui pratiqué sur le marché mondial. Nous procurons ainsi à l'Algérie, pour une même quantité de vin, des recettes nettement supérieures à celles obtenues par ses ventes sur d'autres pays. Nous ne bénéficions pas pour autant d'un régime de réciprocité puisque les Algériens n'achètent nos produits agricoles et alimentaires que sur la base des cours mondiaux.

4- En raison du retard pris dans l'exécution de l'accord de 1964, nous avons versé au Trésor algérien, au mois de juillet 1968, une somme de 300 millions de francs à titre d'avance, destinée à anticiper sur les recettes attendues de la réalisation effective des opérations prévues à l'accord. Cette somme, qui correspond à la valeur de 5 millions d'hectolitres, ne sera remboursée que lorsque le solde des contingents d'importation sera ramené à ce chiffre de 5 millions d'hectolitres. La part « impayée » du retard (soit 8 770 000 – 5 000 000 = 3 770 000 hl) devrait avoir été importée en totalité d'ici le mois de novembre. Ainsi, à cette date, toutes les quantités de vin à imputer sur l'accord de 1964 soit auront été effectivement importées soit auront fait l'objet d'une avance du Trésor français. Il ne restera alors qu'à assurer la résorption progressive des quantités couvertes par cette avance, l'opération pouvant être étalée dans le temps, sans causer de préjudice à l'Algérie, de façon à laisser un solde d'importation disponible pour les nouvelles récoltes algériennes.

5- Enfin, il convient de rappeler que nous avons accepté en juillet 1968, de stocker, à nos frais, deux millions d'hectolitres de vins algériens. L'entreposage en France posant un certain nombre de difficultés, nous avons proposé de laisser les vins dans les chais algériens et de prendre en charge les frais afférents à un stockage sur place, selon des modalités

définies dans une note adressée le 9 décembre 1968[1] à l'ambassade d'Algérie à Paris. Notre offre n'a reçu, à ce jour, aucune réponse.

Actuellement, on semble, de part et d'autre, camper sur ses positions, avec toutefois la volonté de ne pas envenimer les choses. Nous avons été, jusqu'ici, incapables sur le plan interne de définir les éléments nécessaires à une reprise des négociations sur le vin. Bien qu'important encore des quantités considérables de vins algériens (de l'ordre de 3 850 000 hl pour la campagne 1968-1969), nous n'avons pas été en mesure de donner aux Algériens, en début de campagne, la moindre garantie d'écoulement. Nous avons ainsi perdu le bénéfice d'un geste qui ne nous aurait rien coûté, tant il paraissait évident que la mauvaise qualité de la récolte française se traduirait par un besoin accru, en fin de campagne, de vins d'importation de forts degrés. Il serait souhaitable que nous puissions agir différemment pour la campagne 1969-1970, la récolte française s'annonçant inférieure à celle de l'année dernière.

De leur côté, les Algériens font de la mauvaise exécution, de notre fait, de l'accord de 1964 un argument facile, justifiant les mesures de diversification de leurs sources d'approvisionnement, qui ne peuvent que jouer à notre détriment. Ils ont néanmoins pris conscience de nos limites en matière d'importation et leurs préoccupations réelles, devant l'impossibilité d'écouler leur production vinicole, se sont atténuées depuis la signature de l'accord algéro-soviétique[2]. Aussi paraissent-ils rechercher essentiellement la réparation pécuniaire du préjudice qu'ils estiment avoir subi. Au mois de décembre 1968, ils étaient venus avec l'intention de réclamer un dédommagement de 600 millions de francs représentant la valeur des quelque 9 millions d'hectolitres de retard. Actuellement, ils pourraient être tentés de faire transformer l'avance de 300 millions en un don. Il est donc possible que nous rencontrions certaines difficultés lorsque nous réclamerons le remboursement de l'avance consentie en juillet 1968.

[1] Les modalités définies dans la note verbale adressée à l'ambassade d'Algérie à Paris, en date du 9 décembre 1968, sont reprises dans le télégramme de Paris à Alger n°s 1365 et 1366 du 10 décembre, non reproduit : prime de stockage à verser au Trésor algérien, fixée à un montant égal à celui de la prime attribuée aux viticulteurs français, soit 0,35 F/hl/mois ; prise en charge par le Trésor français des frais de stockage à compter du 1er septembre 1968 selon les modalités suivantes (au 1er septembre, 105 000 FF ; au 1er octobre, 210 000 FF ; au 1er novembre, 315 000 FF ; au 1er décembre, 420 000 FF).

[2] L'accord algéro-soviétique a été signé le 22 juillet 1968 lors du séjour en URSS de M. Belaïd Abdesselam, ministre algérien de l'Industrie et de l'Énergie à Moscou, en juillet 1968. En ce qui concerne le vin, les Soviétiques ont pris des engagements fermes. En 1967, l'Algérie a vendu 550 000 hl à l'URSS, elle compte en vendre en 1968, 1 135 000, en 1969, 5 millions. À cette quantité viendra s'ajouter 250 000 hl d'alcool de cognac. En 1970, les quantités seront les mêmes qu'en 1969. Pour distiller, quatre usines seraient en cours d'aménagement en Algérie. Voir le télégramme de Moscou n°s 2889 à 2893 du 24 juillet 1968, non publié.

ANNEXE

Importations de vin algérien au titre de la campagne 1968-1969

Septembre 1968	367 000 hl (dont 276 000 au titre de la précédente campagne)
Octobre 1968	190 000 hl
Novembre 1968	193 000 hl
Décembre 1968	348 000 hl
Janvier 1969	308 000 hl
Février 1969	384 000 hl
Mars 1969	398 000 hl
Avril 1969	460 000 hl
Mai 1969	406 000 hl
Juin 1969	356 000 hl
Juillet 1969	331 000 hl
Août 1969	322 000 hl
Total	4 063 000 hl
	– 276 000 hl (campagne 67/68)
	3 787 000 hl

Soit une moyenne mensuelle de 315 000 hl.

(*Afrique du Nord, Algérie, politique extérieure, relations avec la France, 1969, nº 25*)

189

M. Tiné, Ambassadeur de France à Lisbonne,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1186/AL[1]. *Lisbonne, 25 septembre 1969.*

L'affaire de Cabora Bassa

Des kilos de documents qui ont exigé des centaines de signatures après des jours et des semaines d'exténuantes négociations et des mois d'incertitude, tels se présentent les divers accords donnant enfin corps au gigantesque projet dont la première phase a été close le 19 septembre[2].

Cabora Bassa, c'est le barrage géant sur le Zambèze qui, dans le nord du Mozambique, doit assurer à partir de 1975 une production annuelle de 17 000 mégawatts (1re tranche) dont l'Afrique du Sud s'est engagée à absorber la plus grande partie. Il s'agit d'une affaire considérable que les Portugais ont fait aboutir avec une grande habileté au terme d'une

[1] Cette dépêche est à compléter par celle du consul général de France à Lourenço Marques, Jacques Honoré, nº 476/DE du 22 septembre 1969, non reproduite, présentant le cadre politique dans lequel s'est inscrit depuis 1964 le projet du barrage géant de Cabora Bassa (ou Cahora Bassa) qui doit être construit sur le Zambèze, fleuve du centre de l'Afrique australe.

[2] Les deux contrats de base viennent d'être signés à Lisbonne avec le consortium Zamco qui comprend une large participation internationale (entreprises d'Allemagne fédérale, de France et d'Italie) et Escom (*Electricity supply commission*), organisme para-étatique qui doit être l'utilisateur sud-africain de l'énergie produite par le barrage.

minutieuse et longue préparation du dossier. L'ouvrage aura une puissance installée double de celle d'Assouan, soit la moitié de l'actuelle production de toute l'Afrique, et le fin du fin est que le financement en sera, pour la plus grande partie, assuré sous forme de crédits à long terme par les grandes entreprises étrangères, surtout françaises et allemandes qui ont emporté l'adjudication. Les achats d'électricité par les pays voisins garantissent dès à présent les amortissements. « Cabora Bassa se paiera lui-même » a déclaré M. Franco Nogueira[1] lors de la cérémonie des signatures ; répondant aux inévitables critiques il a souligné qu'en s'intéressant au Zambèze le gouvernement ne détournait pas les énergies nationales des objectifs essentiels puisque aussi bien, selon lui, les concours obtenus de l'étranger ne l'auraient pas nécessairement été à d'autres fins. Il ajoutait : « C'était à faire maintenant ou Dieu sait quand ! ».

1- Il fallait pour que cette affaire réussisse une singulière conjonction d'éléments favorables. D'une part, la « Mission de développement et de peuplement de la vallée du Zambèze » créée avant la guerre par le professeur Cruz Abecassis, président de la « Junte des recherches de l'Outre-Mer »[2], avait poussé très loin des études ; le dossier était prêt. Mais le problème était celui de l'utilisation de tant d'électricité. Il s'est trouvé que la rapide croissance de l'Afrique du Sud a laissé entrevoir une difficile soudure avant que les centrales atomiques prennent le relais des centrales thermiques, les ressources hydrauliques étant déficientes. Les préoccupations politiques de M. Vorster[3] ont servi à point nommé les vues des hommes d'affaires dont le Dr Hendrick van Eck, président de l'*Industrial Development Corporation* (IDC). Le rapprochement politique du Portugal et de l'Afrique du Sud, longtemps problématique, a fourni le cadre le plus propice aux conversations.

C'est néanmoins dans un climat général de scepticisme que l'affaire a démarré. Les différentes phases ont été les suivantes :

– Le gouverneur général du Mozambique reçoit un crédit de 20 millions d'escudos pour de petits travaux préparatoires (août 1966).

– Conversations préliminaires luso-sud-africaines à Lisbonne sur les fournitures de courant (mars 1967).

– Visite de M. Franco Nogueira à Pretoria (juillet).

– Publication du cahier des charges (novembre).

– Ouverture des offres partielles concernant le canal de dérivation du Zambèze (janvier 1968).

– Dépôt des offres pour l'ensemble du projet (mars).

– Adjudication provisoire de l'ouvrage au consortium ZAMCO (juillet).

[1] Alberto Franco Nogueira est ministre des Affaires étrangères du Portugal de 1961 à 1969.

[2] Plus exactement la « Junte de recherches d'outre-mer », organisme scientifique du ministère portugais d'outre-mer.

[3] Balthazar Johannes Vorster, né le 3 décembre 1915, homme politique sud-africain, fut ministre de la Justice de 1961 à 1966 puis président du parti national et Premier ministre d'Afrique du Sud depuis 1966.

– Conversations luso-sud-africaines à Lisbonne concernant les termes du contrat (octobre).

– « Accord de base » entre le Portugal et l'Afrique du Sud (juillet 1969).

– Signature des contrats avec ZAMCO et *Electricity Supply Commission* (ESCOM) (septembre).

Je laisse à M. Richard, conseiller commercial de cette ambassade, qui a suivi cette affaire de bout en bout, le soin de développer, dans une dépêche séparée rédigée à l'intention de son Département : l'économie de ces différents contrats.

2- En contrepoint de la procédure, somme toute rapidement menée compte tenu de l'importance de l'enjeu, ont surgi en cours de route des difficultés parfois très sérieuses que le Département connaît bien. Il fallait faire appel aux capitaux étrangers qui d'ailleurs se présentaient alors assez spontanément. Pour des raisons évidentes le gouvernement ne tenait pas à avoir l'Afrique du Sud comme unique partenaire ni comme client ni comme fournisseur. Aussi s'est-il préoccupé de s'assurer la clientèle des pays voisins du Mozambique en mettant en avant sa politique traditionnelle : « toujours au service des riverains ». Successivement des conversations ont été menées à ce sujet avec le Malawi – où M. Franco Nogueira s'est rendu lui-même en juillet 1967 – la Rhodésie déjà à court d'énergie, et aussi la Zambie dont on a essayé, vainement jusqu'à présent, d'infléchir l'hostilité latente par cet appât. Quant aux Sud-Africains, ils se sont découverts chemin faisant des besoins croissants ; il a fallu prévoir des groupes supplémentaires et refaire les calculs de rentabilité. Celle-ci s'en est trouvée diminuée.

Les grandes affaires de classe internationale ont été naturellement très alléchées dès le départ par le volume et la technicité des travaux et en particulier par les qualifications exceptionnelles qu'ils exigeaient et les références qu'ils assureraient en raison de l'excentricité et la sauvagerie du site, de l'irrégularité du fleuve, de la longueur des lignes de transport de courant continu à très haute tension (1 400 km pour le seul tronçon Zambèze-Transvaal), de la puissance inaccoutumée des turbines (550 000 CV chacune). Successivement sont entrés dans la compétition un groupe franco-allemand (accessoirement italien et suédois) groupé dans le consortium ZAMCO sous direction sud-africaine (Ed. Brown de l'*Anglo-American*), un groupe anglais (*English Electric*) et un groupe américain comportant une petite participation française. Sans compter un groupe japonais qui n'insiste pas. Au dépouillement, il apparut que les offres des deux premiers groupes se suivaient de très près et la menace anglaise, ranimée périodiquement par certains Portugais d'ailleurs, a parfois donné l'impression que les Britanniques « voulaient reconquérir le Portugal » d'autant qu'ils laissaient paraît-il entendre que leur gouvernement était disposé à lever le blocus de Beira en échange de l'adjudication du barrage. Pour certains de nos interlocuteurs « la preuve était quasiment faite qu'il était encore impossible de mener une affaire importante dans cette partie du monde en dehors des Anglais ». La relève de la concurrence devait être prise par les Américains

dès que se posèrent des questions de financement car l'on s'aperçut que les premières estimations étaient trop modestes. Dans le courant de l'été l'Administration insinua que l'on s'était mépris sur ses intentions de couvrir de sa garantie totale l'ensemble des opérations ; le gouvernement portugais était soucieux de ne pas épuiser son crédit international dans une affaire qui représentait à elle seule l'équivalent de sa dette extérieure. Il attendait de ses partenaires qu'ils veuillent bien, pour la partie qui ne bénéficierait pas de sa garantie expresse, se contenter de titres non négociables recouverts néanmoins de sa signature. Il y avait aussi de délicats problèmes de change. L'Administration dut naturellement rabattre de prétentions qui ne concordaient pas avec les assurances initiales et, pour ce qui nous concerne subir, non sans quelque rancune, les résistances de la Banque de Paris et des Pays-Bas. En fin de compte, le charme déployé tant auprès du chancelier Kiesinger (Oct. 1968) que de M. Harry Oppenheimer (Nov.)[1] n'ayant qu'insuffisamment rendu, elle eut à se résoudre à rechercher elle-même les ultimes moyens de financement, problème qui n'est pas encore complètement réglé mais qui impliquera probablement une certaine participation de capitaux portugais paradoxalement absente jusqu'à présent de l'entreprise (la création d'une « Société financière » décidée par le Conseil des ministres répond à cette préoccupation).

Étant donné la résonance de tout ce qui touche aujourd'hui à l'Afrique australe, des difficultés de nature essentiellement politiques n'ont naturellement pas manqué : l'aggravation des sanctions contre la Rhodésie (qui provoquera *in extremis*, le désistement de la Suède) l'affaire des mercenaires du Congo, le développement de la guérilla dans le nord du Mozambique (FRELIMO)[2] en ont été l'occasion. La crise du dollar, les événements de mai en France, la maladie et l'effacement du Dr Salazar[3] et l'incertitude de ce que serait la politique ultramarine du Portugal, ont apporté de tels éléments de doute qu'au début de cette année les observateurs, malgré l'inauguration solennelle du buste du président de la Mission du Zambèze[4], s'interrogeaient très sérieusement sur la capacité et même sur la volonté des

[1] Harry Frederick Oppenheimer, né en 1905, magnat sud-africain, hérite à la mort de son père en 1957, des deux plus importants groupes miniers d'Afrique du Sud, l'*Anglo American Corporation of South Africa*, chef de file du consortium Zamco, et la *De Beers* (or et diamants).

[2] Frelimo ou Front de libération du Mozambique, résulte de la fusion de deux partis nationalistes, l'Union nationale africaine du Mozambique (Unamo) et l'Union démocratique nationale du Mozambique (Udena), pro-communiste. Il est créé en juillet 1962 à Dar-es-Salaam. Le Dr Eduardo Mondlane, professeur d'anthropologie, en prend la tête en mars 1963. Le Frelimo a été reconnu par le comité de Libération de l'OUA. Ses combattants sont entraînés en Tanzanie, dans les pays communistes ainsi qu'en Algérie. Eduardo Mondlane est assassiné le 23 février 1969, victime d'un colis piégé. Depuis lors, le Frelimo est dirigé par un directoire de trois membres.

[3] Antonio de Oliveira Salazar (1889-1970), économiste, homme d'État portugais, président du Ministère, c'est-à-dire chef du gouvernement (1932-1933), puis président du Conseil des ministres (1933-1968), dirige pendant 36 ans un régime autoritaire, conservateur et nationaliste, fondé sur la doctrine de l'*Estado Novo*. Il est destitué en 1968 en raison d'une hémorragie cérébrale et meurt en 1970. Il était le défenseur d'une politique colonialiste, visant à maintenir l'unité territoriale du « Portugal continental, insulaire et ultra-marin ». Les guerres d'indépendance des colonies portugaises situées sur le continent africain débutent en 1961.

[4] Le président de la Mission du Zambèze est l'ingénieur Arantes de Oliveira, ancien ministre des Travaux publics.

Portugais de mener à terme un si vaste projet. À tous les échelons, les négociations s'étaient enlisées cependant que les Conseils des ministres se succédaient sur le sujet. C'est la déclaration faite à Lourenço Marques par M. Marcello Caetano[1], à la grande surprise de son entourage, que « Cabora Bassa serait bientôt une réalité » qui paraît avoir relancé l'affaire (avril 1969). Dès lors un véritable marathon extrêmement laborieux s'est développé, à l'abri d'une sévère censure de la presse, aux divers niveaux d'interlocuteurs pour aboutir ces derniers jours à l'heureux résultat que l'on sait.

Le rôle que le ministre des Affaires étrangères a joué dans cette affaire doit être souligné. Il n'est que de rappeler les nombreuses et pressantes interventions qu'il a faites auprès de son prédécesseur et finalement de moi-même. Partisan fougueux, peut-on dire, du projet en raison de sa signification et de ses implications politiques, il n'a cessé de combattre au sein du Cabinet les réticences de ses collègues, ses interventions s'adressant en dernier lieu au nouveau Président lui-même qui, dans le sillage de son ministre des Finances, se montrait au départ fort hésitant. Bien qu'il ait fermement appuyé la combinaison franco-allemande – « Rappelez-vous, disait-il à M. de Rose en présence de M. Robert Hirsch[2], que nous ne nous déterminerons pas seulement d'après les critères financiers » (mars 1968), il semble que jusqu'au bout il n'ait pas désespéré d'associer à l'entreprise quelques intérêts américains dans la pensée qu'ils constitueraient une sorte de caution politique de la présence portugaise en Afrique. Le prêt qui doit être négocié auprès de l'*Import-Export Bank* lui donnera peut-être *in extremis* cette satisfaction.

3- Tout étant maintenant signé, les travaux vont commencer le mois prochain le long du Zambèze. D'immenses difficultés techniques sont à surmonter.

La presse a développé à loisir les perspectives de développement impliquées par la réalisation du grand ouvrage qui doit rapidement transformer la vallée du Zambèze en « Ruhr africaine ». La présence d'importants gisements de minerais rares, en particulier l'uranium, est assurée. Le courant abondant va permettre d'exploiter la bauxite du Malawi. Grâce à l'interconnexion des réseaux nationaux les riverains intéressés vont se trouver placés pour longtemps à l'abri de la pénurie, bénéficiant d'énergie à très bon marché pour le développement de leurs industries de base. Le grand fleuve, étant régularisé sur une très grande partie de son cours, va permettre une navigation très utile.

Les effets politiques à attendre ne sont pas moins importants. L'engagement sud-africain illustre la doctrine Vorster de création au-delà des

[1] Marcelo Jose das Neves Alves Caetano, né le 17 août 1906, professeur de droit, est nommé président du Conseil des ministres le 27 septembre 1968 par le président Americo Tomas, suite à la mise à l'écart du pouvoir du président Salazar. Il est le dernier président du Conseil de la période dite de *l'Estado Novo*, et est renversé par la « révolution des œillets » en 1974.

[2] Robert Hirsch est administrateur général du Commissariat à l'Énergie atomique, délégué du gouvernement depuis 1963 et membre du conseil d'administration du Centre national d'Études spatiales.

frontières d'un glacis de pays amis et coopérants et la formation d'une « Afrique heureuse » : la frontière de l'Afrique du Sud sera désormais sur le Zambèze. Mais le gouvernement portugais a dû aussi faire un choix qui tranche avec une longue tradition de réserve et de méfiance : « Les affaires s'améliorent vraiment avec l'Afrique du Sud » confiait M. Caetano à l'un de nos compatriotes (mai 1969). La preuve étant faite qu'il ne pouvait avoir raison ni de la rébellion par l'usure, ni du sous-développement congénital de la province, le Portugal n'a-t-il pas vendu en quelque sorte son âme au diable – et le plus cher possible – en s'engageant, par delà des associations passagères et tactiques, dans une entreprise qui exigera un état de coopération totale et prolongée pour le meilleur et pour le pire ? L'*apartheid* et le souvenir de longues humiliations sont dépassés. On sait que le visage du Mozambique va s'en trouver altéré dans sa lusitanité mais à l'avance on s'y résigne. Cabora Bassa c'est peut-être l'arme secrète qui va permettre de faire front avec succès cette fois au travail insidieux de la rébellion.

Pour sa propagande à l'extérieur le pays ne va pas manquer de tirer parti de cette compétition des grandes puissances économiques à propos du Mozambique. Il n'est pas jusqu'à l'URSS paraît-il qui n'ait essayé, par personne interposée, de placer son procédé de transport de courant à très grandes distances ! Sans un minimum de confiance dans l'avenir de la présence portugaise et dans la signature des responsables de Lisbonne se serait-on engagé dans une entreprise de cette dimension qui n'a même pas eu à faire appel – et pour cause – aux grandes organisations internationales ? On croit même déjà percevoir quelque infléchissement du comportement de certains voisins comme les deux Congo et même la Zambie et l'on attribuerait volontiers cette évolution à la démonstration qui vient d'être faite en faisant aboutir la décision.

Tout concourt à une griserie dont tous les intéressés ne sont pas les victimes mais que trahit chez plusieurs un certain lyrisme.

Ce point nous intéresse assez directement. Que le ministre portugais de l'Outre-Mer[1] parle de l'Afrique australe comme du « dernier bastion de la civilisation occidentale » cela s'entend. Mais que le président de la ZAMCO lui fasse écho et proclame cet article du credo de Pretoria ne va pas sans inconvénient. Et je me demande si le Département n'estimera pas que les partenaires français du consortium devraient marquer à M. Brown qu'il doit se défaire de sa qualité de sud-africain lorsqu'il s'exprime au nom du consortium international. Mais il y a autre chose. Ce sont les propos publics du même M. Brown sur l'avantage que la Rhodésie va tirer de l'entreprise. Le dirigeant de l'*Anglo-American* s'est certes contenté, selon la version publiée par la presse portugaise, de viser les achats que les Sud-Africains travaillant à Cabora Bassa effectueront à Salisbury, ce qui change peu le *statu quo* en matière de blocus. Mais c'est, avec ses délicates incidences, tout le problème posé par M. Bellivier[2] dans sa dépêche n° 310

[1] M. Cunha e Silva est ministre de l'Outre-Mer de 1963 à 1973.

[2] Jean Bellivier est consul adjoint à Salisbury de 1964 à 1970, gérant du consulat général de France à Salisbury de novembre 1965 à janvier 1970.

du 4 septembre 1969 qui se profile à l'arrière-plan. Le Département devine avec quel intérêt je prendrai connaissance des études auxquelles cette question donnera lieu de la part des services.

Sur le plan intérieur, la décision paraît très opportune. Les impatiences sud-africaines ne rendent pas compte à elles seules de la précipitation des ultimes semaines. On affirme que le gouvernement voulait en finir avant l'ouverture de la campagne électorale (26 septembre) en donnant à cette majorité de l'opinion publique qui reste encore très conditionnée en faveur de l'outre-mer cette preuve de fidélité à la politique salazarienne. L'armée au premier rang de tous doit s'estimer satisfaite. Du même coup est-il mis un terme, sur le plan pratique, à toutes les discussions qui gravitaient dans les cercles d'affaires autour de ce projet.

« Est-il sage de mettre là-bas tant d'argent » se demandait le président Salazar devant M. Antoine Pinay[1] peu avant son accident (août 1968). C'est pourtant la décision qu'il avait prise et, paradoxalement, au mépris de ses propres principes qu'il fallait toujours prendre soin de sauvegarder la position financière du Portugal en maintenant les cloisons étanches entre la Métropole et l'Outre-Mer. Sa décision confirmée, c'en est fait de tout cela et le Portugal, tournant une fois de plus le dos à l'Europe, retrouve sa dimension des grands jours… sur les traces d'Henri le Navigateur.

(*Afrique-Levant, Mozambique, 1966-1970, 1969, nº 11*)

190

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES
AFFAIRES GÉNÉRALES

La politique pétrolière française en Algérie

N[2]. *Paris, 25 septembre 1969.*

Le dispositif sur lequel la France et l'Algérie se sont accordées le 29 juillet 1965[3] a répondu aux préoccupations et aux intérêts des deux contractants

[1] Antoine Pinay, né le 30 décembre 1891, industriel, homme politique français, député, sénateur, il entre au gouvernement comme secrétaire d'État en 1948 puis ministre des Travaux publics, des Transports et du Tourisme en 1950-1952. Président du conseil du 8 mars 1952 au 23 décembre 1952, il est nommé ministre des Finances et des Affaires économiques à deux reprises du 8 mars 1952 au 8 janvier 1953 puis du 1er juin 1958 au 13 janvier 1960. Entre-temps, il a été ministre des Affaires étrangères en 1955-1956, et est maire de Saint-Chamond (département de la Loire) depuis 1929.

[2] Cette note est rédigée par M. Pierre Rocalve, conseiller des Affaires étrangères, à la direction des Affaires économiques et financières au Département, Affaires générales, 1e section, pétrole. Ce document est à compléter par la note nº 2756 de la Mission économique et financière française près l'ambassade de France en Algérie, intitulée : « Les hydrocarbures en Algérie en 1969 », non reproduite, qui présente un bilan global des activités pétrolières de l'Algérie et situe la place des hydrocarbures algériens sur le marché français.

[3] Le texte de cet accord est publié en un livret séparé par l'Imprimerie des Journaux officiels Paris, 26 rue Desaix, sous le titre : *Accord entre la République française et la République*

et a créé entre les deux pays un instrument général de coopération industrielle[1].

La situation des sociétés concessionnaires françaises, qui était menacée par l'indépendance de l'Algérie, a été consolidée au prix, il est vrai, d'une fiscalité plus lourde[2].

La recherche, qui était arrêtée depuis des années, a pu reprendre selon un système original d'« association coopérative » qui a été souvent présenté dans le monde arabe et par les Algériens eux-mêmes comme un modèle du genre.

L'exploitation des concessions se fait, dans l'ensemble, normalement. Notre pays couvre avec le pétrole algérien, qui offre l'avantage d'être produit à l'ouest de Suez, un tiers de ses besoins dans des conditions de sécurité supérieures à celles des sources d'approvisionnement du Moyen-Orient. Mises à part les menaces non mises en œuvre de l'administration algérienne d'empêcher, à la fin de 1968, l'exportation de cargaisons vendues à des prix jugés par elle « anormalement bas », les compagnies pétrolières ont toujours disposé librement de leur production, y compris pendant la crise de juin 1967. Le pétrole algérien assure, en outre, à notre pays un approvisionnement indépendant des groupes internationaux.

Pour la collectivité nationale, il présente l'avantage primordial d'être payé sans décaissement de devises et en biens et services français, situation qui n'existe entre la France et aucun autre fournisseur d'hydrocarbures (URSS mise à part). Bien que l'Algérie dispose librement des francs qu'elle détient, le pétrole algérien est très largement payé par nos ventes (la France débourse 3 fois moins de devises pour son approvisionnement pétrolier que l'Allemagne et l'Italie)

Depuis 1965, les producteurs français ont pu, à la fois, amortir une bonne partie de leurs investissements, vendre hors de France, donc en devises, une fraction de la production algérienne et faire des bénéfices substantiels[3] (si le coût de revient est plus élevé qu'au Moyen-Orient, la qualité du pétrole est meilleure et la fiscalité moins lourde).

Les Algériens ont parfois tendance à reprocher aux sociétés pétrolières les recettes qu'elles tirent d'Algérie. Les bénéfices qu'elles font sont réalisés

algérienne démocratique et populaire concernant le règlement de questions touchant les hydrocarbures et le développement industriel de l'Algérie, 29 juillet 1965, Secrétariat d'État auprès du Premier ministre chargé des Affaires algériennes. Pour des commentaires, se reporter au télégramme d'Alger n°s 3671 à 3675 du 30 juillet 1965, non reproduit. L'accord de 1965 prévoit une révision des bases de la fiscalité en 1969 et la possibilité de révision de l'ensemble en 1970, à la demande de l'un des partenaires.

[1] Le titre I de l'Accord institue une « Association coopérative » ou Ascoop pour rechercher et exploiter en commun des hydrocarbures en Algérie et en expose les principes. Les règles et les modalités de fonctionnement de l'Association coopérative sont fixées par le protocole joint en annexe n° I qui fait partie intégrante de l'Accord.

[2] *Note infra-marginale du document* : « L'augmentation de la charge fiscale à la tonne a été estimée à environ 20 % ».

[3] *Note infra-marginale du document* : « L'excédent des bénéfices et amortissements sur les investissements nouveaux a été évalué en 1968 à 150 MF pour l'Erap et 300 pour les autres sociétés (CFP, REP, REX, Shell) et en 1969 pour 70 MF pour l'Erap et 250 pour les autres sociétés ».

dans le respect des obligations du traité et de la réglementation des changes algérienne et ils rémunèrent les investissements élevés (de l'ordre de 7 milliards) qu'elles ont faits en Algérie depuis 1952. Les bénéfices nets des compagnies internationales au Moyen-Orient sont bien supérieurs[1] et elles ne font que de très faibles réinvestissements dans le pays producteur.

De façon générale, d'ailleurs, l'Algérie est mal fondée dans ses récriminations et les avantages qu'elle a retirés des accords de 1965 sont considérables.

Sans doute sa production pétrolière (42 Mt en 1968) n'a pas connu l'essor des gisements libyens. Mais elle s'est développée à un rythme rapide et constant, de l'ordre de 13 % par an de 1962 à 1967 et 10 % en 1968, rythme que bien des pays du Moyen-Orient peuvent lui envier et qui est, en tout cas, supérieur à la moyenne mondiale. Les revenus fiscaux de l'Algérie provenant du pétrole, qui dépassent le milliard de dinars (25 francs à la tonne en moyenne)[2] représentent plus de 10 % du budget algérien, près du quart de ses recettes budgétaires et 73 % des recettes d'exportation (les sociétés françaises y contribuent pour les 9/10). Au titre des impôts et réinvestissements, l'Algérie conserve les 3/4 du produit des exploitations pétrolières.

Le placement sur le marché français de 24 millions de tonnes par an (1968) constitue pour l'Algérie un avantage considérable. Elle ne pourrait remplacer ce débouché sans pertes ni délais.

Les investissements français dans la recherche sur la zone d'association coopérative ont été importants : ils ont été supérieurs de 25 % à l'engagement moyen minimum prévu par le traité de 1965 et, par km² et par an, ils dépassent de 50 % ceux de la période 1952/1965. Le budget d'exploitation de 1969 a finalement été arrêté à un niveau encore accru (220 millions de dinars).

Des résultats plutôt décevants qui ont été enregistrés (bien qu'au cours des derniers mois l'Ascoop ait, coup sur coup, obtenu des résultats positifs à Keskessa et à Tinfouys-Tabankort), l'Algérie et l'Erap tirent sur le plan technique des conclusions opposées mais également logiques selon que l'on se place d'un point de vue national (l'effort doit être intensifié) ou industriel (le domaine minier doit être reconsidéré).

L'Algérie, dont l'objectif manifeste est d'amener nos sociétés à renouveler leur mise avant qu'elles n'aient complètement amorti leurs dépenses antérieures, leur a demandé de présenter des propositions de développement de la production de pétrole et de mise en exploitation de l'ensemble des gisements de gaz – et à un moindre degré de développement des concessions. S'il y était entièrement fait droit, ces demandes exigeraient de nos

[1] *Note infra-marginale du document* : « Les recettes de l'Erap en Algérie sont de 15 à 17 F par tonne avant réinvestissements. Les compagnies internationales font au Moyen-Orient des bénéfices nets de l'ordre de 23 F par tonne ». Créée en 1965, l'Erap (entreprise de recherches et d'activités pétrolières) est un établissement public à caractère industriel et commercial dont l'objet est de prendre, à la demande de l'État, des participations dans des entreprises des secteurs de l'énergie, de la pharmacie et des télécommunications.

[2] *Note infra-marginale du document* : « Au lieu de 26 à 30 F en Libye et au Moyen-Orient où les gisements ont des prix de revient beaucoup plus faibles ».

entreprises des investissements dont la légitimité leur paraît contestable et les amèneraient à réinvestir l'intégralité de leurs bénéfices.

Les sociétés ont accepté d'augmenter très sensiblement la production du gisement d'Hassi Messaoud[1], ce qui suppose des investissements nouveaux de l'ordre de 150 à 180 millions par an. Elles ont fait des propositions raisonnables pour la récupération du condensat dans certains gisements.

Une pression excessive de l'Algérie à cet égard, cumulée avec une hausse de la fiscalité, conduirait à des prix de revient incompatibles avec l'économie du marché qui amènerait à coup sûr le producteur à transférer ailleurs son activité.

Les Algériens ont aussi tendance à prendre prétexte de l'accumulation du contentieux pétrolier pour dénoncer le mauvais fonctionnement du traité de 1965. Il est certain que les instances de conciliation et d'arbitrage prévues par les accords sont saisies d'un nombre considérable de litiges. La plupart de ces litiges portent d'ailleurs sur la période antérieure aux accords, l'administration algérienne remettant souvent en cause la gestion pétrolière du temps de la souveraineté française (notamment la décision d'évacuer par la Tunisie le pétrole provenant des gisements du sud-est saharien). Ce contentieux, les retards dans les transferts, les tracasseries administratives réduisent de plus en plus la marge d'autonomie des sociétés concessionnaires et constituent pour elles un handicap dans la compétition internationale.

L'Algérie n'est pas fondée, non plus, à prétendre, comme elle le fait, qu'elle n'a pas obtenu, dans l'exécution des dispositions de l'accord concernant le gaz et l'aide à l'industrialisation, les contreparties qu'elle était en droit d'attendre aux avantages qu'elle nous a consentis en matière pétrolière.

Pour le gaz, l'Algérie a fait prévaloir, dans l'application des accords, la thèse la plus sévère qui lui laisse l'intégralité de la rente d'exploitation des gisements[2]. Elle a même imposé aux concessionnaires de livrer pour un prix symbolique le gaz destiné à la consommation algérienne. Compte tenu du prix de vente à l'usine (0,20 c/th) le transport terrestre sera très profitable pour Sonatrach[3].

Elle a obtenu du gouvernement français la garantie d'écouler en France des quantités de gaz (480 milliards de thermies en 15 ans) bien supérieures à ses engagements initiaux (15 milliards de thermies par an) et à des conditions que la baisse du prix du gaz en Europe rend de plus en plus avantageuses. Elle n'en a pas moins demandé une indexation du prix et une garantie de change en dollars, que nous avons l'une et l'autre partiellement acceptées.

[1] *Note infra-marginale du document* : « La production d'Hassi Messaoud serait portée de 23 Mt/an à 26 en 1970 ».

[2] *Note infra-marginale du document* : « Le producteur percevra 0,025c/th (thermie), alors que le prix départ-champ moyen aux États-Unis est de 0,30c/th ; le prix départ usine de Lacq de 0,72 c/th et le prix côte anglaise du gaz de la Mer du Nord de 0,56 c/th ».

[3] Sonatrach : société nationale pour la recherche, la production, le transport, la transformation et la commercialisation des hydrocarbures est une entreprise publique algérienne créée en 1963.

Portée à cette échelle, l'opération de transport et de liquéfaction du gaz à laquelle le concours de l'Organisme de coopération industrielle a été assuré doit représenter, compte tenu du financement de l'Erap[1], un effort financier français de l'ordre de 1 500 millions (annexe ci-jointe)[2]. Cette opération doit servir de support, conformément aux principes posés dans les accords de 1965, à la création, dans la région de Skikda, d'un ensemble d'industries pétro-chimiques qui passeront elles-mêmes d'importantes commandes à l'industrie algérienne.

Dans toute cette opération, l'Algérie exerce les initiatives et les responsabilités essentielles et la France fournit les équipements, le financement, le débouché essentiel, la formation et l'encadrement technique du personnel : il s'agit là d'un acte de coopération qui n'a pas d'équivalent dans le monde.

La révision du traité de 1965 peut être demandée « par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de cinq ans après son entrée en vigueur », soit le 30 décembre 1970.

Notre intérêt est que le régime actuel soit maintenu le plus longtemps possible. Nous devons, pour cela, nous tenir à la lettre du traité.

Les Algériens, de leur côté, ne cachent pas qu'ils entendent tirer des avantages plus substantiels de leurs ressources pétrolières.

La nationalisation des hydrocarbures est inscrite dans leur programme politique. Mais ils sont, plus qu'ils ne veulent le laisser paraître, attachés à une évolution normale de nos relations pétrolières. Aussi est-il vraisemblable qu'ils hésiteront, tant qu'ils ne sont pas assurés, à l'Est ou à l'Ouest, d'autres concours, de remettre en cause le régime préférentiel des entreprises françaises. Mais ils cherchent à en monnayer le maintien le plus cher possible.

Aussi essaieront-ils de nous entraîner, à l'occasion du réexamen des éléments du prix de référence fiscal prévu pour 1969[3], dans une renégociation générale anticipée. Pour y couper court, nous avons intérêt à nous prêter le plus rapidement possible à ce réexamen.

Celui-ci se traduira vraisemblablement, par référence à l'évolution enregistrée au Moyen-Orient, par un alourdissement de la charge fiscale.

L'administration algérienne a informé en janvier dernier l'ensemble des sociétés que les valeurs de référence actuelles n'étaient plus retenues qu'à titre provisoire. Elle a, d'autre part, mis en demeure les sociétés de publier au 1er avril 1969 aux ports d'embarquement des prix unilatéralement fixés

[1] *Note infra-marginale du document* : « Il s'agit de l'investissement le plus élevé que le groupe Erap ait jamais consenti à l'étranger ».

[2] Cette annexe, qui présente la production pétrolière de l'Algérie depuis 1962, les importations en France de pétrole brut algérien, le financement de l'opération d'exportation de gaz naturel, n'est pas reproduite.

[3] Le réexamen du prix de référence fiscal est prévu à l'article 27 de l'accord franco-algérien du 29 juillet 1965. Les négociations sur la fiscalité pétrolière s'engagent à Alger du 24 au 28 novembre puis les 8 et 9 décembre 1969.

par elle (2$65)[1]. Notre ambassade a remis au gouvernement algérien une note[2] faisant les plus expresses réserves sur cette procédure, afin que le relèvement du prix posté de 35 cents le baril qu'elle implique ne puisse pas être présenté par l'Algérie comme un précédent lors de la révision du prix de référence fiscal.

En fait, la baisse actuelle du fret et l'alourdissement du marché pétrolier devraient amener les Algériens à réduire leurs prétentions et à les éclairer sur l'intérêt que présente pour eux la garantie d'écoulement sur le marché français.

Si les circonstances sont, depuis la fermeture du canal de Suez[3], quelque peu plus favorables à l'Algérie, les données de base sont sensiblement les mêmes qu'en 1965 et un moyen terme devrait se dégager qui puisse jusqu'à la fin de 1970 garantir à l'Algérie le maintien du débouché français et des revenus accrus[4] et à nos sociétés une rentabilité encore suffisante.

Bien qu'il ne nous appartienne pas de prendre l'initiative de cette révision fiscale, nous montrerions, en nous y prêtant, que nous ne cherchons pas à nous dérober à nos engagements.

(*Direction des Affaires économiques et financières, Affaires générales, pétrole*)

191

M. DUFOURNIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BEYROUTH,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1256 à 1270. *Beyrouth, 25 septembre 1969.*
Réservé. (*Reçu* : 17 h. 00).

Entretien avec le président de la République

J'ai eu hier avec le président de la République[5] dans sa retraite de la montagne un entretien d'environ trois heures au cours duquel un grand nombre

[1] Se reporter à ce sujet au télégramme d'Alger nos 484 à 486 du 21 février 1969, qui reprend certains passages de la lettre que le ministre algérien de l'Industrie et de l'Énergie adresse aux différentes sociétés pétrolières pour les inviter à « poster » des prix à l'exportation au moins égaux à : « 2,665 dollars US par baril Fob Arzew ; 2,65 dollars US le baril Fob Bougie ; 2,61 dollar US le baril Fob La Skhirra.

[2] Le 4 avril, M. Jean Basdevant, ambassadeur de France en Algérie, remet au ministère algérien des Affaires étrangères une note verbale par laquelle le gouvernement français souligne qu'il ne se sent nullement tenu par l'augmentation des prix « postés » acceptée par les compagnies françaises.

[3] À la suite de la guerre des Six jours en juin 1967. Le canal reste fermé jusqu'en 1975.

[4] *Note marginale du document* : « Une augmentation de 10 à 15 cents du prix fiscal procurerait à l'Algérie une ressource supplémentaire de l'ordre de 150 à 200 millions de francs ».

[5] Charles Hélou est président de la République libanaise depuis août 1964, il est chrétien maronite, ministre de la Justice et de l'Information en 1949, ministre des Affaires étrangères en

de sujets ont été passés en revue, à l'exception de la crise ministérielle dont il n'a pas été parlé.

1. *La situation internationale*

Revenant sur une idée qui lui est chère et qu'il m'avait déjà exposée à plusieurs reprises, le président Hélou m'a dit qu'il mettait peu d'espoir dans la concertation des quatre[1] grandes puissances à New York. L'approche du problème, a-t-il dit, par les quatre Grands, n'a pas tenu compte jusqu'ici de la sensibilité particulière des Arabes. Les diplomates occidentaux n'ont pas compris que ceux-ci ne signeraient jamais une paix du type classique, car ils n'avaient pas encore surmonté les sentiments d'humiliation nés en 1967[2]. Il était donc nécessaire de faire preuve d'imagination et d'aborder la question sous un autre angle. Il fallait plutôt séparer les combattants, démobiliser les esprits et mettre, en quelque sorte, la charrue avant les bœufs. Ceci signifiait qu'il serait préférable d'interposer entre les parties une force internationale qui resterait sur place aussi longtemps qu'il faudrait pour vider le problème de ses aspects émotionnels. Naturellement cela exigerait de la part des quatre Grands des initiatives courageuses, mais après tout le Conseil de sécurité avait un mandat pour traiter cette affaire et l'idée avancée n'était pas en contradiction avec la résolution n° 242[3].

Le président a ajouté qu'il réfléchissait depuis longtemps à la façon dont il pourrait présenter ses vues de telle sorte qu'elles aient une chance d'être au moins examinées avec sérieux et bienveillance. Il m'a dit qu'il songeait depuis quelque temps à rédiger un mémorandum pour concrétiser sa pensée sur ce point et qu'il le ferait parvenir aux quatre Grands par la voie diplomatique, s'il se décidait à donner suite à ce projet.

Si la paix ne se rétablit pas au Proche-Orient, m'a dit encore M. Hélou, nous allons vers une « pékinisation » de la zone, en ce sens que les masses se tourneront un jour contre leurs gouvernements, et cela non pas au profit des communistes ou des baathistes, mais au bénéfice des « gauchistes », des maoïstes et de tout ce qui gravite autour de la Chine… Les Russes sont certainement conscients de ce danger et c'est probablement pourquoi ils ont décidé de poursuivre les conversations de New York. Il ne faut pas oublier d'ailleurs que les dirigeants soviétiques, mécontents d'avoir joué le mauvais cheval, c'est-à-dire le cheval nassérien, sont beaucoup moins soumis à l'emprise égyptienne que les Américains ne le sont, pour des raisons que tout le monde connaît, à l'influence d'Israël. La France et l'Angleterre devraient profiter de ces dispositions des Russes pour faire progresser la concertation avec les correctifs que je viens d'indiquer.

1951, ministre de la Santé et de la Justice en 1954, il est élu à la présidence de la République en août 1964 avec la caution du général Chehab, président sortant.

[1] Au sujet de la concertation à Quatre, voir *D.D.F.* 1969-I, n°s 273, 334, 396.

[2] Après les hostilités déclenchées le 5 juin 1967 par les troupes israéliennes, voir *D.D.F.* 1967, rubrique « conflit du Proche-Orient ».

[3] Pour la résolution du Conseil de sécurité n° 242 du 22 novembre 1967 voir *D.D.F.* 1967-II, n° 257, 1968-I, n° 375 (note).

Le chef de l'État m'a ensuite assuré qu'il n'était pas allé au sommet islamique[1] pour deux raisons. La première était que ce congrès aurait dû porter le nom, non pas d'« islamique », mais d'« arabe et islamique ». La deuxième était que le montagnard maronite n'aurait pas compris qu'un président chrétien se rendit à une conférence de ce genre. D'un autre côté, il ne pouvait être question d'envoyer M. Karame[2], car celui-ci serait apparu à l'opinion arabe comme une espèce de « président du Liban musulman ». Aussi avait-on eu recours au président de la Chambre[3] pour diriger la délégation du Liban à Rabat.

2. *La situation intérieure*

Le Président s'est exprimé à ce sujet de la manière suivante : « Je crains, a-t-il déclaré, que nous assistions à la rentrée d'octobre à des mouvements subversifs au Liban. Ceux-ci pourraient être provoqués soit par les étudiants, soit par les travailleurs, les baathistes se montrant depuis quelque temps plus actifs qu'ils ne l'étaient auparavant. Ce que nous craignons, c'est qu'il s'établisse des liaisons, en cas de troubles, entre les réfugiés palestiniens des camps, qui exigent maintenant de se faire reconnaître le statut de combattants (à bon compte, a ajouté M. Hélou), et dont le contrôle devient de plus en plus malaisé.

S'il se produit de l'agitation, les éléments subversifs et les réfugiés palestiniens recevraient naturellement l'appui des feddayin, car ceux-ci sont maintenant implantés au Liban et il est malheureusement clair qu'ils n'en partiront pas. J'ai, a affirmé le président de la République, évité le pire, en ce sens qu'en refusant de reconnaître le « fait accompli » de la présence des commandos, j'ai empêché leur multiplication, permettant d'autre part à l'armée de les isoler dans une partie bien délimitée du territoire. La Jordanie m'a toujours paru l'exemple qu'il ne fallait pas suivre et c'est en ayant les yeux fixés sur Amman que j'ai bâti ma politique à l'égard des feddayin. Il n'y a pas lieu d'en tirer gloire, mais elle était la seule possible lorsque je l'ai mise en œuvre ».

3. *La collaboration franco-libanaise*

Mon interlocuteur s'est ensuite attaché à examiner un par un les différents chapitres de la collaboration franco-libanaise. Il a commencé par

[1] La première conférence islamique se tient à Rabat du 22 au 25 septembre 1969, convoquée à la suite de l'incendie de la mosquée Al-Aqsa le 21 août 1969.

[2] Rachid Karame, né en 1921, musulman sunnite, est président du Conseil du gouvernement libanais en 1955 et 1956 et presque sans interruption de 1958 à 1964. Nommé de nouveau président du Conseil en janvier 1969 au lendemain du raid israélien contre l'aérodrome de Beyrouth, il démissionne le 24 avril, les députés ayant refusé de l'aider à maintenir l'ordre contre les mouvements de résistance palestiniens. Le 21 mai le président Hélou le charge de former un nouveau Cabinet, la crise dure six mois pendant lesquels l'ancien gouvernement expédie les affaires courantes. Ce n'est que le 6 novembre après l'élection du président de la Chambre (21 octobre) que Rachid Karame accepte de former un nouveau Cabinet. Il apparaît au Liban comme la personnalité politique musulmane dominante ; il s'oppose aux *baathistes* syriens et est soutenu par l'ancien président Chebab.

[3] Sabri Hamade est réélu pour la 24e fois président de la Chambre le 21 octobre 1969 ; il appartient au clan du général Chehab. Le président de la Chambre, deuxième personnage du Liban, est élu ou réélu chaque année au début de la session d'automne.

parler de notre coopération militaire et de la visite du général Boustany à Paris le 1er octobre[1]. J'ai, a-t-il poursuivi, donné des instructions personnelles au commandant en chef pour qu'il essaie d'obtenir en France du matériel de DCA et du matériel anti-tanks, car c'est celui qui nous est le plus nécessaire. J'ai d'autre part, renoncé pour le moment, à cause de certaines difficultés politiques, à imposer le service militaire obligatoire – où je vois, pour des raisons tenant au recrutement, un risque concernant l'équilibre confessionnel – mais je travaille en ce moment avec l'État-major à un plan d'armement décennal dont le général Boustany aura sans doute l'occasion de s'entretenir avec ses collègues français.

La conversation s'est aiguillée ensuite vers les grands travaux en cours, et le Président a fait allusion à la fois à la construction de l'aéroport[2] et à la pose du câble sous-marin[3]. Je regrette, a-t-il dit, que dans ces deux affaires un certain retard soit intervenu par suite de la crise ministérielle, mais je tiens personnellement à ce qu'il soit rattrapé. Je dois avoir une réunion dans quelques jours avec le ministre des TP et vous pouvez être certain que le nécessaire sera fait pour que dans les deux cas, les délais prévus soient respectés. J'y mets un point d'honneur particulier, car je désire que la dernière année de son sextennat se traduise par des réalisations concrètes.

Nous avons ensuite abordé le chapitre des relations culturelles et j'ai exposé en détails notre projet d'« association universitaire franco-libanaise », projet dont mon interlocuteur connaissait déjà les grandes lignes. Non sans étonnement j'ai entendu le président de la République me dire qu'il convenait de ne pas faire entrer dans cette association de représentants des autorités locales, car les Français aliéneraient, a-t-il souligné, une partie de l'indépendance de leurs facultés sans aucune contrepartie. La présence de Libanais dans cette association serait génératrice de troubles, puisque ceux-ci seraient soumis à des influences politiques. Sans y mettre de mauvaises intentions, les Libanais apporteraient un facteur d'anarchie dans un ensemble dont le fonctionnement a été jusqu'ici satisfaisant. Je n'ai pas cru devoir dire au chef de l'État que j'avais entendu au mois de juillet les mêmes paroles tomber, sur le même sujet, de la bouche du général Chehab ».

(*Afrique-Levant, Levant, Liban 1966-1970, relations politiques avec la France*)

[1] Le général Boustany, commandant en chef de l'armée libanaise se rend en France du 1er au 4 octobre 1969.

[2] Le gouvernement libanais a décidé la création de nouvelles pistes à l'aéroport de Beyrouth.

[3] Voir *D.D.F.* 1968-II, n° 154. Un protocole est signé à Paris le 14 novembre 1967 prévoyant notamment la construction d'un câble sous-marin Beyrouth-Alexandrie. Voir *D.D.F.* 1968-II, nos 154 et 200.

192

M. MANAC'H, AMBASSADEUR DE FRANCE À PÉKIN,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1798 à 1803. *Pékin, 26 septembre 1969.*

Diffusion strictement réservée. Réservé. Secret.

Entretien avec M. Chou En-lai

Je me réfère à mon télégramme 1789[1].

J'ai été reçu hier soir très longuement par M. Chou En-lai[2]. J'ai trouvé un homme fatigué, le visage marqué par la lassitude, mais en même temps détendu et cordial, écoutant avec attention, posant des questions, et exposant lui-même son point de vue sur les problèmes avec la conscience de ses responsabilités.

Autant le vice-ministre des Affaires étrangères[3] et le vice-président de la République, en mai dernier[4], me semblaient réciter un monotone exposé des positions publiques de la Chine (ma dépêche no 429/AS du 23 mai)[5] autant le Premier ministre parle avec maîtrise des problèmes de la politique étrangère de son pays. On le sent disposé à la discussion, et la contradiction ne semble pas le heurter.

J'ai remarqué que, pas une seule fois, M. Chou En-lai n'a fait mention de Mao Tsé-tung ou de Lin Piao. Il n'a fait aucune référence aux « citations » du Président ni la moindre allusion à la Révolution culturelle. Il s'agit vraisemblablement, non pas d'une manifestation tacite de désaccord avec ces deux dirigeants, mais bien plutôt d'une volonté de se dégager, pour entrer dans le vif du sujet, des formules rituelles qui surchargent normalement les propos des responsables chinois.

Il était entendu, lorsque je quittais Paris en mai dernier, que ma mission principale était de tenter de rouvrir le dialogue avec Pékin en vue de mieux

[1] Par ce télégramme no 1789 du 25 septembre, l'ambassadeur de France informe le Département de l'invitation faite par M. Chou En-lai à le rencontrer.

[2] Chou En-lai est Premier ministre de la République populaire de Chine depuis 1949, ministre des Affaires étrangères jusqu'en 1958 et depuis lors, il continue à jouer un rôle prédominant dans l'élaboration de la politique étrangère chinoise.

[3] Lo Kwei-po est vice-ministre des Affaires étrangères, plus particulièrement chargé des Affaires d'Europe occidentale et d'Amérique. Chiao Kuan-hua est également vice-ministre des Affaires étrangères de la République populaire de Chine depuis le 25 avril 1964, responsable du département Afrique-Asie. Protégé par Chou En-lai, il n'est pas attaqué officiellement pendant la Révolution culturelle, mais il a été l'objet de critiques dans les journaux des Gardes rouges.

[4] Tung Pi-wu, qui représente la plus ancienne génération du parti communiste chinois, est vice-président de la République populaire de Chine. Se reporter au télégramme de Pékin nos 773 à 781 du 23 mai, relatant la présentation des lettres de créance du nouvel ambassadeur de France, M. Étienne Manac'h.

[5] Cette dépêche no 429/AS du 23 mai 1969 rend compte des entretiens tenus le 22 mai, par M. Etienne Manac'h, ambassadeur de France, avec respectivement M. Lo Kwei-po, vice-ministre des Affaires étrangères, et M. Tung Pi-wu, vice-président de la République populaire de Chine.

connaître un monde qui demeure obscur et assez hermétiquement fermé à l'étranger. En fait, la Chine, au cours de ces dernières années, n'a entretenu de contacts directs qu'avec certains pays mineurs comme l'Albanie, certains États limitrophes qui la craignent et se doivent de composer avec elle et quelques pays lointains et de jeune indépendance où elle peut jouer du thème sommaire de la révolution.

La recherche d'un échange efficace comporte ici des servitudes et des conditions. Elle exige avant tout qu'une certaine confiance soit créée au préalable. Elle exige aussi, en vue de susciter l'éveil ou de désintoxiquer, qu'on tente de sortir d'emblée des généralités et sans attendre qu'on soit immédiatement payé de retour. En fait, il n'est pas dans ce pays d'interlocuteur plus intelligent et plus responsable que M. Chou En-lai. Ce dernier a bien voulu m'assurer, à l'issue de notre entretien, qu'il souhaitait reprendre bientôt avec moi la conversation d'hier. J'ose espérer que ce vœu n'est pas une simple formule de courtoisie.

J'adresse au Département, sous les numéros suivants[1], un résumé de l'entretien. Il recevra un compte rendu[2] aussi complet que possible par le prochain courrier.

(Collection des télégrammes, 1956-1992, Pékin, 1969, n° 120)

193

M. d'Harcourt, Ambassadeur de France à Dublin,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 404/EU[3]. *Dublin, 26 septembre 1969.*

Confidentiel.

J'ai eu l'occasion de m'entretenir assez longuement avec le Premier ministre[4], au cours d'un dîner, le 16 septembre.

En premier lieu, M. Lynch m'a dit sa conviction que la question de l'unité était la grande affaire nationale et que l'opinion publique dans la République s'y intéressait profondément. Sans doute, le comportement des Irlandais à cet égard passait-il successivement par des hauts et par des bas. Il y avait toujours des indifférents qui s'accommodaient de la division.

[1] Voir les télégrammes de Pékin n°s 1804 à 1806, 1807 à 1811, 1812 et 1813, 1814 à 1816, 1817, 1818, tous du 26 septembre 1969, non publiés, se rapportant aux relations avec la France, les rapports sino-américains, la politique américaine à l'égard de l'Europe, le Vietnam et les relations sino-soviétiques.

[2] Ce compte rendu détaillé fait l'objet de la dépêche de Pékin, n° 734/AS, du 26 septembre, non reproduite.

[3] Cette dépêche, rédigée par Emmanuel d'Harcourt, ambassadeur de France à Dublin depuis mars 1969, est intitulée : Conversation avec le *Taoiseach* [mot désignant le Premier ministre en gaélique irlandais] le 16 septembre 1969 sur le problème de l'unité irlandaise.

[4] Jack Lynch, Premier ministre irlandais depuis le 15 novembre 1966.

Mais, selon le Premier ministre, tel n'était pas le cas pour l'ensemble de la population : tel n'était pas son cas à lui, qui, bien qu'appartenant à une génération postérieure à celle des grands *leaders* de l'indépendance, passionnés et intransigeants, est natif de Cork, où plus peut-être qu'ailleurs, se sont maintenus le sens et le souci jaloux de la personnalité irlandaise.

La formule fédérale de l'unité, a ajouté M. Lynch, n'est pas nouvelle ; elle a été présentée bien souvent, et notamment par le Président de Valera[1]. L'ambition de mon interlocuteur serait d'en traiter une bonne fois avec Westminster. Comme j'observais que les démarches de M. Hillery[2] à Londres pendant la crise d'août ne semblaient pas, de l'aveu même du ministre des Affaires étrangères irlandais, avoir trouvé un terrain très réceptif, le *Taoiseach* m'a laissé entendre que son impression était différente. Il avait eu l'occasion de conversations directes pour ne pas dire confiantes avec M. Wilson[3], notamment en décembre 1966, en octobre 1968 et en novembre 1968. Le gouvernement britannique ne serait-il pas un jour amené à tirer certaines conclusions en ce qui concerne l'Irlande du Nord ? Il y avait d'abord l'évolution générale vers la décolonisation, dont l'Ulster pouvait être un aspect ; d'autre part, la nécessité d'alléger le fardeau pesant sur le contribuable anglais par suite du soutien financier exceptionnel actuellement fourni par l'Échiquier aux six comtés.

Cette remarque a donné à l'homme d'État irlandais l'occasion d'une longue incidente qui montre que, pour lui, l'objectif de l'unité est encore fort lointain.

C'est M. Terence O'Neill[4], m'a dit M. Lynch, qui a chiffré à £ 100 millions par an le coût de l'aide britannique à l'Irlande du Nord ; les autorités irlandaises ont des raisons de penser qu'il s'agit en réalité d'une somme sensiblement supérieure, proche de £ 150 millions. Le jour où l'Irlande serait unifiée, la charge de cette assistance en incomberait au Trésor de Dublin ; mais il ne serait guère concevable, dans une Irlande unie, que les avantages de sécurité sociale, de logement ou d'emploi auxquels elle correspond dans les six comtés du Nord, soient longtemps refusés aux habitants des vingt-six comtés du Sud. Le montant de l'effort total ne serait ainsi pas très éloigné de £ 300 à 450 millions, alors que le budget irlandais lui-même n'est en 1969 que de £ 350 millions. Cette indication seule montre qu'on ne sous-estime pas ici l'ampleur du problème, pour ne pas dire l'impossibilité de le résoudre autrement que par étapes, et probablement en faisant appel à la compréhension de la Grande-Bretagne[5]. Elle témoigne de

[1] Éamon de Valera, Président de la République d'Irlande d'août 1921 à janvier 1922, Président du Conseil exécutif irlandais du 9 mars 1932 au 29 décembre 1937, chef du gouvernement irlandais du 29 décembre 1937 au 18 février 1948, du 13 juin 1951 au 2 juin 1954 et du 20 mars 1957 au 23 juin 1959, puis à nouveau Président de la République d'Irlande.

[2] Patrick John Hillery, ministre des Affaires étrangères de la République d'Irlande depuis le 2 juillet 1969.

[3] Harold Wilson, Premier ministre britannique depuis octobre 1964.

[4] Terence O'Neill, Premier ministre nord-irlandais du 25 mars 1963 au 1er mai 1969.

[5] *Note du texte* : « Dans le cadre de l'accord de libre-échange anglo-irlandais de 1966, 50 % des importations irlandaises et 70 % des exportations se font avec la Grande-Bretagne. C'est dire

l'importance politique que revêt le processus d'industrialisation et de développement économique du pays, interdit pendant des générations aux Irlandais par les Britanniques et qui n'a guère commencé que depuis l'indépendance. Comment oublier que c'est il y a 10 ans seulement, sous l'impulsion de M. Lemass[1], que l'augmentation du produit national brut est passée du rythme de 1 % par an à celui de 3 ou 4 % (en 1968, 5 1/2 %) ?

M. Lynch s'est ensuite attaché à justifier les mesures militaires qu'il avait dû prendre à la frontière du Nord et dont j'ai signalé (lettre nº 153/EU du 26 août[2], page 4) l'échelle modeste. Ces mesures, dont les dirigeants du Nord et en particulier le major Chichester-Clark[3], ont dénoncé le caractère prétendument provocateur, étaient, de l'avis de M. Lynch, surtout inspirées par le souci d'apaiser l'émotion soulevée dans le Sud par les événements tragiques des six comtés. On reconnaîtra plus tard, selon lui, qu'ont été ainsi découragés des actes imprudents de la part des nationalistes extrémistes.

Le *Taoiseach* a manifesté son vif souci de tenir compte de l'état d'esprit des protestants du Nord. Il m'a dit que son gouvernement était prêt à amender la constitution irlandaise pour tenter d'apaiser certaines de leurs inquiétudes (la nouvelle en a été donnée à la presse peu de jours après). Il estimait que la modification de l'article 44 (reconnaissant une situation spéciale à l'église catholique) ne devait pas être difficile. Il considérait, en revanche, comme beaucoup plus embarrassantes les dispositions de l'article 41 interdisant le divorce et celles de la loi contre la contraception[4].

Le Premier ministre voudrait aussi utiliser un argument qui à son avis devrait être convaincant : le simple rappel de la situation des protestants dans le Sud. Il existe ici une communauté protestante représentant peut-être de 5 à 6 % de la population, ayant conservé de grands biens (selon

que l'Irlande est aujourd'hui le quatrième client de la Grande-Bretagne et représente pour celle-ci un marché d'environ 272 millions de Livres (chiffres de 1968). Cela illustre la dépendance de l'Irlande par rapport à son puissant voisin, dépendance qui s'accroît de jour en jour. Mais, *a contrario*, ne peut-on penser que l'Angleterre doive être tenue à des égards particuliers pour un partenaire de ce calibre ? »

[1] Seán Francis Lemass, Premier ministre de la République d'Irlande du 23 juin 1959 au 10 novembre 1966.

[2] Non reproduite.

[3] Major James Chichester-Clark, Premier ministre nord-irlandais depuis le 1er mai 1969.

[4] *Note du texte* : « Lorsque le *Taoiseach* a annoncé publiquement le 21 septembre qu'il était prêt à modifier l'article 44, de nombreuses déclarations ont été faites, notamment par le cardinal Conway, primat d'Irlande [cardinal William John Conway, archevêque d'Armagh et primat d'Irlande depuis le 9 septembre 1963], pour l'appuyer. Certains observateurs remarquent néanmoins qu'une concession qui recueille si aisément l'assentiment, n'aura peut-être pas pour les protestants du Nord un grand attrait. D'autres se demandent si, en dépit des déclarations de principe favorables, la suppression de l'article 44 serait aussi aisée qu'on le dit. Des évêques, comme celui de Cork [Mgr Cornelius Lucey, évêque de Cork depuis le 24 août 1952] par exemple, ne donneraient-ils pas, pour leur part, la consigne de voter contre un tel amendement ? Enfin, divers commentateurs, et non des moindres, sont d'avis que la Constitution tout entière, conçue en 1937, aurait besoin aujourd'hui d'être révisée et qu'à tout prendre, le mieux serait probablement d'en faire une nouvelle. Ces conceptions maximalistes, de même que les négatives (sic), montrent bien que la voie de la révision de la Constitution est semée d'embuches. Les tentatives récentes d'amendement (pour supprimer le système de représentation proportionnelle) en témoignent. L'organisation d'un référendum sera en effet nécessaire avec tous les aléas que cela comporte.

certaines estimations, les protestants contrôleraient de 25 à 30 % de la fortune nationale) et ne souffrant d'aucune discrimination. La *Church of Ireland*, dont elle relève pour les trois quarts environ, continue à utiliser les anciennes églises irlandaises confisquées à l'époque d'Henry VIII[1]. Alors que, dans le Nord, la minorité catholique ne peut même pas compter sur une représentation équitable au parlement de Stormont et que le gouvernement unioniste s'est jusqu'ici refusé à admettre dans son sein un de ses membres, la République a élu un protestant, M. Hyde[2], à la magistrature suprême (1938 à 1945) ; le vice-président du gouvernement Lynch, M. Erskine Childers[3] est un protestant, etc.

Sans doute le rapport des forces démographiques entre catholiques et protestants dans la République, contribue-t-il à expliquer le libéralisme qui y règne au regard de la minorité, alors que ce rapport dans le Nord (un catholique pour deux protestants[4]), s'ajoutant à la plus grande fécondité des catholiques, rend-il plus explicable l'intolérance qui prévaut à l'égard de la minorité. Il n'en reste pas moins que le sort actuel des protestants dans le Sud offre en quelque manière une réponse aux appréhensions de l'électorat presbytérien écossais de l'Ulster.

Mentionnant le rapport Cameron (établi par le gouvernement de Belfast pour enquêter sur les incidents survenus dans le Nord depuis octobre 1968), le *Taoiseach* pensait que, dans l'ensemble, ce rapport étayait la thèse irlandaise et serait de nature à faciliter la tâche de M. Hillery aux Nations unies. Nous n'avons toutefois, a-t-il ajouté, aucun désir d'embarrasser les Britanniques à New York, mais au contraire celui de les aider à faire évoluer la situation dans les six comtés. Mon interlocuteur a d'ailleurs porté une appréciation plutôt favorable sur les efforts actuellement faits par le gouvernement anglais pour obtenir le respect des droits civils dans le Nord.

Le Premier ministre, dans ses interventions publiques, comme lors de la conversation que j'ai eue avec lui, s'exprime avec la plus grande modération et avec sang froid. Cet ancien athlète (il fut champion de hurling, vieux jeu irlandais) parle du drame national que constitue la division de son pays, d'une voix douce et sans emphase. Il faudra 10, 20 ou 30 ans, pour réaliser l'unité, dit-il calmement. Son espoir paraît être que les Anglais réussissent en Irlande du Nord, qu'ils y fassent enfin respecter les règles démocratiques et que les rapports catholiques-protestants s'y normalisent. Dans cette perspective, est-il illégitime d'attendre que le sort des catholiques dans les

[1] Henry VIII (28 juin 1491–28 janvier 1547), roi d'Angleterre de 1509 à 1547.

[2] Douglas Hyde (17 janvier 1860-12 juillet 1949), premier président de l'Irlande du 25 juin 1938 au 24 juin 1945.

[3] Erskin Hamilton Childers, ministre des Transports de la République d'Irlande du 27 juillet 1959 au 2 juillet 1969 ministre des Postes et Télégraphes du 10 novembre 1966 au 2 juillet 1969, puis ministre de la Santé et vice-président du gouvernement de la République d'Irlande.

[4] *Note du texte* : « Qui est le fait du gouvernement britannique lui-même : on se rappelle qu'en 1920, Lloyd George [David Lloyd George (17 janvier 1863-26 mars 1945) Premier ministre britannique du 7 décembre 1916 au 22 octobre 1922] avait délibérément adjoint deux comtés catholiques aux quatre comtés protestants pour élargir la base du nouvel État. »

six comtés s'améliore et par conséquent leur poids démographique et politique ? Il faudra que simultanément le développement économique du Sud se poursuive et atteigne enfin un niveau comparable à celui du Nord. En écoutant M. Lynch, on se dit que l'unité, profondément désirée, n'est pas pour demain.

(*Europe, Irlande, 1961-1970*)

194

M. DE SAINT-LÉGIER DE LA SAUSAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SANTIAGO DU CHILI
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 1433/AM. *Santiago, 26 septembre 1969.*

Rumeurs de coup d'État militaire

Au lendemain de la fête nationale (18 septembre) et du grand défilé annuel des forces armées qui marque, dans une ambiance de ferveur patriotique, le point culminant des manifestations commémoratives de l'indépendance (19 septembre), les commentaires d'un journaliste, diffusés par une chaîne de télévision, sur une tentative avortée de coup d'État militaire[1] qui se serait produite dans la nuit du vendredi 19 au samedi 20 septembre, ont jeté un vif émoi dans l'opinion publique. Selon le commentateur qui faisait grand cas d'une mise en alerte des forces de police et du corps des carabiniers, quatre officiers généraux en retraite auraient cherché à pénétrer dans le palais présidentiel et auraient été immédiatement arrêtés. Leurs noms n'avaient pas été divulgués afin de permettre le développement rapide de l'enquête aussitôt ouverte par les services de sécurité.

Cette information « sensationnelle » dont, fait curieux, on ne trouvait aucune trace dans la presse avant le lundi 22 septembre, était reprise, le dimanche soir, par la plupart des stations de radiodiffusion et de télévision, alimentant aussitôt, à Santiago, ainsi que sur l'ensemble du territoire national et au-delà des frontières, une vague de rumeurs à laquelle le gouvernement s'efforçait de couper court par la publication, dans la matinée du lundi, de démentis catégoriques émanant des ministères de l'Intérieur et de la Défense nationale.

Le général Tulio Marambio, ministre de la Défense, déclarait sans ambages que les faits divulgués par les journalistes étaient entièrement faux. Aucune tentative de coup d'État n'avait eu lieu aucun officier n'avait fait

[1] Se référer aux documents suivants, non reproduits : télégramme de Santiago n°s 414 à 420 du 17 octobre 1969 traitant du *Conflit entre l'Armée et le gouvernement chilien* ainsi qu'à la dépêche de Santiago n° 1498/AM du 17 octobre, analysant le *Malaise dans l'Armée et la magistrature. Conflit ouvert avec la société nationale d'Agriculture.*

l'objet d'une arrestation, aucune enquête n'avait été ouverte, aucune unité de l'armée consignée dans ses quartiers.

M. Patricio Rojas, ministre de l'Intérieur, prenait tout aussi nettement position, rappelait que la mise en alerte des carabiniers était chose courante au moment des fêtes de l'indépendance en raison des lourdes responsabilités de service d'ordre qui incombaient à ce corps, déplorait que l'on ait voulut répandre des bruits alarmistes pour porter atteinte au prestige du gouvernement et donner aux personnalités étrangères invitées à Santiago[1] le sentiment qu'il existait au Chili une grande instabilité interne. Il n'était pas exclu, précisaient les deux ministres, que la chaîne de télévision, responsable de la première diffusion des nouvelles relatives au prétendu coup d'État, ne soit poursuivie pour avoir enfreint les dispositions de la loi sur la sécurité intérieure de l'État.

La vigueur de la réaction gouvernementale a contraint les journalistes, sinon au silence, du moins à plus de retenue dans leur interprétation du comportement des forces armées, encore qu'on les sente toujours attentifs à ce qui se passe du côté des casernes et prompts à tirer matière à réflexion de la moindre mise aux arrêts infligée à un officier.

Il semble bien, en définitive, qu'une bonne part d'irresponsabilités pour ce qui est du ou des auteurs des premiers commentaires, ainsi que des spéculations hâtives à partir des mesures de sécurité, peut-être excessives, prises par les carabiniers pour éviter que les dirigeants du MIR[2], toujours en fuite, ne soient tentés de se rappeler à l'attention par un attentat visant l'un des invités étrangers, soient à l'origine de la surprenante vague de rumeurs qui a soudainement déferlé sur Santiago.

Il n'en demeure pas moins qu'un malaise persiste au sein des forces armées, lié au problème du rajustement des rémunérations. Ce malaise n'est pas nouveau et l'on se souvient qu'il avait provoqué quelques remous en mai 1968 (ma dépêche nº 792/AM du 10 mai 1968)[3], entraînant les démissions

[1] *Note infra-marginale du document* : « Parmi ces personnalités figuraient notamment le général Cabello, ministre de la Défense du Paraguay, le lieutenant-général Agustin Lanusse, commandant en chef de l'armée argentine et le général Ernesto Montagne Sanchez, ministre de la guerre et commandant général de l'armée péruvienne ».

[2] Le MIR ou mouvement de la gauche révolutionnaire, a été fondé le 12 octobre 1965, par des étudiants et des syndicalistes chiliens. Ses premiers dirigeants sont Andrés Pascal Allende, neveu du sénateur Salvador Allende et Miguel Enriquez Espinosa. Lors de son IIe congrès, en 1967, le Mir se revendique marxiste-léniniste et approuve le recours à la lutte armée. Concernant les dernières activités du Mir, voir les dépêches de Santiago, non publiées : nº 1301/AM du 29 août 1969, intitulée : *Recrudescence de la violence*, et nº 1333/AM du 5 septembre retraçant *Les derniers incidents et les poursuites judiciaires contre des membres du Mir* et exposant la stratégie de ce mouvement révolutionnaire qui ne dispose ni de grands moyens ni de gros effectifs, qui apparaît fractionné en groupes rivaux et auquel toute cette agitation lui donne dans l'opinion publique une dimension hors de proportion avec son importance réelle. L'exploitation qui en est faite par le parti socialiste, dans le but de s'imposer comme le premier parti de la gauche, conduit les communistes, soucieux de ne pas se laisser déborder, à suivre le mouvement. Les principaux groupements politiques d'obédience marxiste retrouvent ainsi une certaine forme d'unité.

[3] La dépêche de Santiago nº 792/AM du 10 mai 1968, non publiée, expose le *Malaise au sein de l'armée*, le mécontentement très réel que la dégradation continue des rémunérations suscite parmi les militaires de carrière, qui se traduit par une brusque et anormale augmentation du nombre des demandes de démission présentées au sein du haut commandement.

du Commandant en chef et des trois généraux les plus anciens de l'État-major ainsi que la désignation du général Marambio en qualité de ministre de la Défense. Des promesses avaient été faites à la même époque aux militaires de carrière, concernant la revalorisation de leurs soldes qui accusaient un net décalage par rapport à la moyenne des rémunérations du secteur public. Elles n'ont pu être que partiellement tenues en raison des difficultés financières qu'a rencontrées le gouvernement et ceci, joint à la très nette dégradation de pouvoir d'achat dont souffrent depuis le début de cette année tous les agents de l'État, explique, pour l'essentiel, la persistance d'un mécontentement latent parmi officiers et sous-officiers. Ce mécontentement, dit-on, aurait donné lieu, à l'occasion des traditionnels banquets de corps et d'amicales qui ont suivi, le 19 septembre, la présentation des forces armées au président de la République, à des critiques assez vives exprimées par certains officiers contre les autorités établies.

Quoi qu'il en soit, rien ne permet de dire qu'un climat propice à un coup d'État soit en train de s'instaurer au sein de l'armée chilienne. Celle-ci demeure, pour l'instant, fidèle à ses traditions et il n'apparaît pas qu'il y ait lieu de craindre, dans l'immédiat, son intervention directe sur le plan politique.

(*Amérique 1964-1970, Chili, politique intérieure, 1969, n° 70*)

195

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION ALGÉRIE

Les relations franco-algériennes – Bilan et perspectives

N. *Paris, 26 septembre 1969.*

I. *Bilan* :

1) *Le comportement de la France à l'égard de l'Algérie.*

Au lendemain de l'indépendance de l'Algérie[1], la France a tenu ses engagements : poursuite du plan de Constantine, mise à la disposition de l'Algérie de 20 000 coopérants, libre entrée en France de milliers de travailleurs algériens, maintien de relations privilégiées sur le plan des échanges. Ce comportement de notre part, alors que l'exode massif des Français avait bouleversé l'équilibre des accords d'Évian, a permis de sauver l'Algérie de l'anarchie et de l'effondrement économique.[2]

[1] Le 3 juillet 1962, à la suite du scrutin d'autodétermination du 1er juillet.

[2] Le plan de développement économique et social de l'Algérie ou plan de Constantine (1959-1963) est un programme économique, élaboré par le gouvernement français en 1958, après l'arrivée au pouvoir du général de Gaulle. Ce plan visait à la valorisation de l'ensemble des ressources de l'Algérie. Ce programme est exposé dans *D.D.F.* 1958-II, n° 404.

Cette action de la France s'est poursuivie sans désemparer après le coup d'État du 19 juin 1965[1]. De 1962 à fin 1968, l'aide financière apportée à l'Algérie pour son développement économique et social a dépassé 4 milliards de francs. À ce chiffre, il convient d'ajouter le montant des crédits de coopération culturelle et technique[2] – 160 millions de francs en 1969 – grâce auxquels le nouvel État s'est trouvé en mesure de maintenir ses structures administratives, d'en préparer la rénovation et d'entreprendre un effort considérable de scolarisation et de formation professionnelle indispensable à son « décollage » économique.

Il n'est pas inutile de rappeler également que, grâce aux investissements français dans le domaine pétrolier et à la commercialisation par les entreprises françaises de la plus grande partie de sa production d'hydrocarbures, l'Algérie tire du pétrole des revenus en progression constante, qui constituent près du quart de ses recettes budgétaires.

Enfin, l'Algérie a bénéficié sans discontinuer de deux sources importantes de devises : les transferts de ses travailleurs émigrés en France et le service des pensions de retraite.

2) *Aspects négatifs du bilan* :

En ce qui concerne les intérêts français[3], la totalité des exploitations agricoles, les 9/10e des immeubles urbains, la plus grande partie des entreprises industrielles et commerciales, les banques et les sociétés d'assurance ont été dévolus à l'État algérien. Les promesses d'indemnisation, quand elles existaient, n'ont pas été suivies d'effet. En tout état de cause, les stipulations des accords d'Évian ont été violées par nos partenaires sur tous ces points.

Dans le domaine commercial, le nouveau tarif douanier algérien[4] annule en fait le régime préférentiel dont notre pays avait bénéficié jusqu'en 1968. En outre, la nationalisation progressive de son commerce extérieur permet

[1] Dans la nuit du 18 au 19 juin 1965, l'Armée nationale populaire prend le contrôle de la ville d'Alger, investit la résidence de Ben Bella qui est contraint de démissionner. Le colonel Houari Boumediene prend le pouvoir.

[2] Sur ce sujet, se reporter à deux notes, l'une du 25 avril 1969 passant en revue la coopération culturelle, technique et scientifique française en Algérie ; l'autre du 25 août 1969, consacrée uniquement à la coopération technique de 1962 à 1969. Ces documents ne sont pas reproduits.

[3] Décret du 1er octobre 1963 qui porte nationalisation sans indemnisation des terres appartenant à des étrangers, suivent les nationalisations sans indemnisation des journaux et périodiques français, puis de nombreuses entreprises : ferrailles, cinémas, aéroports privés et grands magasins. Après le coup d'État du 15 juin 1965, le colonel Boumediene est resté dans l'expectative jusqu'en mai 1966. Il s'engage dans la voie du nationalisme économique et du socialisme d'État impliquant l'élimination du capital étranger et la dévolution des biens nationalisés à des organismes protégés par des monopoles. Le mouvement de dépossession, amorcé dès l'indépendance s'accentue : législation du 6 mai 1966 sur les « biens vacants », nationalisation des mines métalliques, des établissements bancaires. En mai et juin 1968, les mesures de nationalisation se multiplient, accompagnées de promesses d'indemnisation. Elles touchent 67 sociétés françaises dont 13 entreprises de distribution de pétrole, de gaz et de produits dérivés. Se reporter à la note du 26 septembre 1969 intitulée : *Algérie – indemnisation des sociétés nationalisées*, non publiée.

[4] Le 6 février 1968, deux ordonnances portant sur l'entrée en vigueur d'un nouveau tarif douanier sont publiées au *Journal officiel de la République algérienne* avec un double objectif : être sélectif à l'importation et stimuler la substitution d'importations par le développement de la production nationale.

à l'Algérie d'intensifier les mesures discriminatoires à l'encontre de certains produits français, à titre de rétorsion pour la non exécution de nos obligations en matière d'importation de vins.

L'Algérie pratique enfin, *en matière de transferts financiers*, une politique très restrictive et injustifiée, alors que les travailleurs algériens en France ont bénéficié, dès l'instauration du contrôle des changes, d'une procédure très libérale pour leurs transferts de fonds vers l'Algérie.

3) *Aspects positifs du bilan* :

Dans le domaine commercial, et en dépit d'une mutation profonde du commerce extérieur de l'Algérie au détriment de certains secteurs traditionnels de nos exportations, nos ventes de biens d'équipement sont en progression depuis 1968 et la France reste le premier fournisseur et le principal client de l'Algérie : l'an dernier nous avons encore fourni 65 % de ses importations totales, pour une valeur de 2,3 milliards de francs.

Dans le secteur pétrolier, la France tire de l'Algérie, dans des conditions de sécurité satisfaisantes, le tiers de son approvisionnement (24 millions t.), tandis que nos sociétés vendent hors de France, en devises, une large fraction de leur production algérienne (19 millions t. en 1968) et réalisent des bénéfices substantiels (de l'ordre de 500 millions de francs par an).

Sur le plan des perspectives politiques à long terme, notre effort de coopération culturelle se traduit par une progression très rapide de la scolarisation et donc par une implantation accrue de la langue française – à la fois en surface et en profondeur – qui représente un capital dont les dividendes seront précieux pour le maintien de notre influence en Algérie, comme notre effort de coopération technique constitue un atout majeur pour l'exportation de nos techniques et de nos matériels.

Notre assistance technique militaire[1], prudemment mais régulièrement développée, nous a permis de mettre une certaine limite à l'emprise soviétique sur l'armée algérienne. Dans ce domaine, comme dans les autres, les Algériens ne sont pas des partenaires faciles. Il convient toutefois de noter que nous avons pu utiliser sans difficulté le terrain d'expériences de Namous et obtenir une autorisation permanente pour les survols de nos avions militaires à destination de l'Afrique noire (Tchad en particulier).

Il reste enfin, même si l'effet en est quelque peu émoussé, que le style que nous avons donné à nos relations avec l'Algérie et l'assistance multiforme que nous lui avons apportée ont largement contribué *à l'audience de la France dans le Tiers-Monde et à la permanence de notre influence au Sud de la Méditerranée.*

[1] La note du 15 septembre 1969, qui traite de *la coopération technique militaire franco-algérienne*, souligne les nouveaux développements de cette coopération dans des domaines et des services où s'exerçait jusqu'alors l'influence quasi-exclusive de l'Union soviétique : aviation, marine, matériel et participation à la formation des cadres supérieurs des forces armées algériennes.

II. *Perspectives d'avenir.*

1) *Les raisons de poursuivre la coopération.*

Le bilan peut paraître lourd, surtout si l'on prend en considération l'ampleur d'un contentieux dont il serait sans doute illusoire de penser qu'il ne sera jamais totalement apuré. Mais il ne peut finalement s'apprécier que *dans une perspective d'avenir et sous l'angle politique.*

En dépit des motifs d'amertume et de déception, la direction politique estime que notre intérêt, dans tous les domaines, commande la poursuite d'une coopération active avec l'Algérie, quitte à en modifier les structures et les formes en fonction, aussi bien de nos facultés financières et de la mutation accélérée de notre implantation économique en Algérie, que des moyens accrus dont dispose aujourd'hui notre partenaire.

Sur le plan de notre sécurité d'abord, il apparaît essentiel d'empêcher l'Algérie de tomber sous l'influence d'une puissance étrangère dont les activités compromettraient l'équilibre en Méditerranée et menaceraient le flanc sud de notre pays.

Sur le plan politique, nous devons être attentifs au fait que l'Algérie, solidement implantée au centre du Maghreb, dotée de ressources naturelles importantes, confiante dans les progrès de son industrialisation et disposant d'une armée bien équipée, a pris conscience de ses forces et se considère désormais en mesure d'exercer une influence dominante en Afrique du Nord. De tous les États de cette région en pleine évolution, c'est certainement celui qui a le plus d'atouts, et il entend les jouer. Il paraît donc de notre intérêt évident d'être avec l'Algérie, si nous ne voulons pas la trouver contre nous. C'est sans doute, dans une large mesure, de la position que nous aurons su conserver à Alger que dépendra la pérennité de notre influence, non seulement au Maghreb, mais sur l'ensemble des pays francophones de l'Afrique noire.

2) *Les moyens de poursuivre la coopération.*

Pour toutes ces raisons, et si telle est la position du gouvernement, il apparaît souhaitable que la visite du Ministre[1] soit mise à profit pour affirmer notre intention de poursuivre une active politique de coopération avec l'Algérie.

Il n'y a pas lieu de se dissimuler que le moment n'est pas très favorable, puisqu'il semble bien qu'aucun progrès sérieux ne puisse être envisagé sur les points essentiels du contentieux économique. Toutefois, d'un point de vue politique – dont on ne peut dissocier nos intérêts pétroliers et commerciaux à long terme – notre attitude ne saurait être entièrement négative.

L'Algérie, en se lançant dans la voie d'une industrialisation rapide, a pris un pari – d'ailleurs raisonné – dont les autorités responsables, et d'abord M. Abdesselam[2], mesurent de mieux en mieux les risques et les difficultés.

[1] M. Maurice Schumann, ministre des Affaires étrangères, se rend en visite officielle à Alger les 2 et 3 octobre 1969.

[2] M. Belaïd Abdesselam, ministre algérien de l'Industrie et de l'Énergie depuis juin 1965.

Ils savent que leur entreprise, en dépit des concours qu'ils peuvent trouver ailleurs, a besoin de la France. Aussi, et quels que soient les griefs que nous pouvons avoir accumulés, il serait sans doute opportun de saisir l'occasion qui se présente pour leur manifester notre confiance dans l'avenir de l'Algérie et notre disposition à nous y associer au-delà de l'échéance de 1970.

S'il apparaît que nous avons intérêt à n'engager maintenant la discussion ni sur le gaz, ni sur la révision de l'accord pétrolier – ni par conséquent sur celle de l'aide – la direction des Affaires politiques se demande, sans vouloir s'immiscer dans un domaine qui n'est pas de sa compétence directe, s'il n'est plus possible de faire porter l'essentiel des conversations sur l'avenir, passant rapidement sur les problèmes de l'heure pour inviter nos partenaires à une réflexion sur ceux de demain. Ne pourrait-on suggérer que ce délai soit mis à profit pour une étude approfondie des problèmes à résoudre et du nouvel équilibre à trouver, chacun travaillant de son côté dans une première phase, tandis que des commissions mixtes d'études se réuniraient ultérieurement pour confronter les vues et définir les objectifs à long terme ? Tout en permettant d'éviter que le fer ne soit engagé de façon prématurée, cette approche serait peut-être de nature à convaincre nos partenaires que les difficultés du moment n'impliquent, de notre part, aucune intention de désengagement pour l'avenir.

b) Cette suggestion pourrait être complétée par la proposition d'échanges de vues plus fréquents au niveau ministériel. Nous pourrions, pour notre part, renouveler dans un contexte différent l'invitation naguère adressée par M. Bettencourt[1] à M. Abdesselam et reprendre notre projet d'invitations au ministre de la Santé publique et à tel autre de ses collègues, à défaut du ministre de l'Information qui n'a plus aujourd'hui d'homologue en France. Il serait évidemment souhaitable qu'en retour certains membres du gouvernement fussent disposés à répondre à une éventuelle invitation algérienne. Une telle proposition serait sans doute bien accueillie par nos partenaires, qui ont souvent regretté le manque de contacts personnels entre hommes d'État des deux pays, alors que d'autres, à commencer par les Soviétiques, s'emploient à les multiplier.

c) Il serait également souhaitable de nous montrer positifs en ce qui concerne l'avenir de notre effort de coopération culturelle et technique. Les autorités algériennes y attachent une importance capitale. Pour notre part, nous devons l'envisager comme un investissement à long terme et sauvegarder, en particulier, ce capital irremplaçable que représente la langue française dans un État qui a opté pour le bilinguisme. Les Russes ne s'y trompent pas qui, dans un document confidentiel, constataient récemment l'efficacité de ce véhicule de notre influence et l'obstacle considérable qu'il opposait à la pénétration de leur propre influence et de leur idéologie.

[1] M. André Bettencourt est ministre sans interruption de 1966 à 1973 : secrétaire d'État aux Transports du 8 janvier 1966 au 6 avril 1967 ; secrétaire d'État aux Affaires étrangères chargé de la Coopération du 6 avril 1967 au 31 mai 1968 ; ministre des Postes et Télécommunications du 31 mai au 10 juillet 1968 ; ministre de l'Industrie du 12 juillet 1968 au 20 juin 1969 ; ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire du 22 juin 1969 au 6 juillet 1972.

Une sérieuse révision de la convention de 1966[1] est certainement nécessaire, qui prenne en considération aussi bien nos disponibilités en crédits et en personnel que les possibilités actuelles de nos partenaires. Mais il apparaît essentiel que ceux-ci puissent avoir la certitude que nous maintiendrons notre effort à un niveau élevé, fût-ce au détriment d'autres formes d'assistance.

d) Il ne paraît pas inutile enfin, de rappeler le poids dont le contentieux du vin pèse sur l'ensemble des relations franco-algériennes. Il s'agit là d'un problème de gouvernement, et la direction des Affaires politiques n'ignore pas que le critère de complémentarité quantitative et l'incertitude sur l'organisation future du marché communautaire du vin se conjuguent pour freiner l'apurement du passé et pour rendre difficile tout engagement d'avenir. On ne peut ici que souligner combien il est regrettable, pour le climat général de nos relations, qu'il paraisse impossible de prendre l'engagement d'importer une certaine quantité de vin qu'en tout état de cause nous achèterons à l'Algérie, mais sans avoir le bénéfice du geste.

(*Afrique du Nord, Algérie, questions économiques, 1969, nº 103*)

196

NOTE

Aide française à l'Algérie

N[2]. *Paris, 26 septembre 1969.*

Depuis 1962, l'aide apportée par la France à l'Algérie pour son développement économique et social a été considérable et a revêtu les formes les plus variées. Pour l'avenir, l'évolution des relations économiques franco-algériennes conduira sans doute à une modification des modalités d'attribution de cette aide.

1- *Ampleur et portée de l'aide française depuis 1962*

– De 1962 à décembre 1968, l'aide gouvernementale française à l'Algérie[3] a atteint un montant global de 4 224 MF se décomposant en :

[1] Convention culturelle du 8 avril 1966.

[2] Cette note est rédigée par M. Claude Bon, conseiller des Affaires étrangères à la direction des Affaires économiques et financières au Département, 4e section, relations économiques et financières avec les pays d'Afrique du Nord et du Proche-Orient.

[3] Depuis 1963, l'aide économique et financière de la France en faveur de l'Algérie se répartit en aide dite « libre », constituée uniquement de concours non remboursables et utilisés librement par le gouvernement algérien, sans contrôle de la part de la France. Quant à l'aide dite « liée », constituée de dons (70 millions de F en 1969), de concours non remboursables (40 millions de F par an), de prêts gouvernementaux (160 millions de F), de crédits privés garantis (200 millions de F), elle participe au financement de l'Organisme de coopération industrielle et est affectée à des opérations retenues d'un commun accord entre autorités françaises et algériennes.

– aide libre 1 210 MF
– aide liée 1 924 MF
– subventions de fonctionnement
à l'OCI[1] 240 MF
– financements publics dans le
Cadre de l'OCI 600 MF (1 000 MF jusqu'à fin 1970)
– coopération technique 250 MF

Il faut y ajouter une somme de 600 MF représentant des crédits privés garantis associés aux prêts du Trésor mis à la disposition de l'OCI.

– Pour 1969, les crédits prévus au budget du Département en vue de notre contribution au développement économique de l'Algérie s'élevaient à 150 MF, dont :

– aide libre 80 MF (dont 20 ont déjà été versés),
– aide liée 50 MF (déjà engagés)
– subvention de fonctionnement
à l'OCI 17 MF (8,5 déjà versés)
– coopération technique 61 MF.

– L'ensemble de ces concours a permis de maintenir à un niveau relativement satisfaisant nos exportations vers l'Algérie, en particulier de biens d'équipement, en facilitant la conclusion de contrats en faveur de nos entreprises en vue de la construction d'ensembles industriels en Algérie.

Parmi ces réalisations, on peut notamment citer :

– l'achèvement de la division fonte du complexe sidérurgique de Bône,
– la construction de sucreries et raffineries de sucre,
– la réalisation du complexe touristique de Tipaza,
– l'édification de l'usine de liquéfaction de gaz de Skikda,
– la fourniture de tubes pour le gazoduc Hassi R'Mel – Skikda,
– la fourniture d'un méthanier de 40 000 m^3,
– la construction d'un complexe chimique et phosphatier à Bône,
– de multiples actions de formation technique.

2- *Perspectives d'avenir*

Nous avons donc, semble-t-il, intérêt à poursuivre notre contribution au développement économique de l'Algérie, en particulier dans le domaine

[1] OCI : Organisme de Coopération industrielle. Cet Organisme est institué par l'accord entre la République française et la République algérienne démocratique et populaire concernant le règlement de questions touchant les hydrocarbures et le développement industriel de l'Algérie du 29 juillet 1965, Titre V, qui traite de la contribution française au développement industriel de l'Algérie (articles 31 à 38). L'utilisation des concours financiers doit être effectuée après agrément en commun des projets au sein du conseil paritaire de l'OCI, appelé à succéder à l'Organisme technique de mise en valeur des richesses du sous-sol saharien (Titre III de la déclaration de principes sur la coopération pour la mise en valeur des richesses du sous-sol saharien des accords d'Évian du 19 mars 1962). Le statut de l'OCI est modifié en juillet 1968.

industriel, mais sans doute en procédant à certaines modifications dans les modalités d'octroi de notre aide.

– *Aide libre*

Sans préjuger le montant de la contribution financière que nous apporterons à l'Algérie, il serait souhaitable que nous puissions assurer, à l'avenir, le contrôle de son utilisation en transformant notre aide libre en aide liée. Nous serions ainsi à même de décider, en dernier ressort, du choix des projets qui nous seraient soumis par les autorités algériennes. Cette procédure nouvelle nous permettrait de tenir compte à la fois de la rentabilité des projets pour l'économie algérienne et de leur intérêt pour notre propre industrie. Si ce problème devait être abordé avec nos interlocuteurs algériens, il conviendrait qu'une décision soit prise, quant à la transformation envisagée de l'aide libre, avant le voyage du Ministre à Alger.

Dans l'hypothèse où cette modification serait retenue, il pourrait être marqué aux autorités algériennes que la situation financière actuelle de l'Algérie, qui est saine, ainsi que l'état des relations financières entre les deux pays, ne paraissent plus justifier une aide « libre ».

– *Aide liée gérée par la Caisse centrale de Coopération économique*[1]

Essentiellement constituée, au cours de ces dernières années, par les crédits destinés à l'achèvement de la division fonte du complexe sidérurgique de Bône (environ 30 MF par an), notre aide liée pourrait, à l'avenir, être consacrée plus particulièrement à des actions de formation technique dont l'impact sur le développement économique de l'Algérie, pour n'être pas immédiat, n'en revêt pas moins, à terme, une grande importance et contribue ainsi à favoriser l'extension de nos relations économiques avec l'Algérie.

– *Financements dans le cadre de l'OCI*

À la fin de 1969, soit un an avant l'expiration de l'accord de 1965, les crédits mis à la disposition de l'OCI soit sous forme de concours non remboursables, soit sous forme de prêts gouvernementaux à long terme seront vraisemblablement venus à épuisement. La transformation éventuelle de l'aide libre en aide liée constituerait donc, pour 1970, un relais provisoire aux financements accordés dans le cadre de l'OCI. Les crédits ainsi dégagés permettraient de financer certains projets industriels d'importance vitale pour nos entreprises, en particulier celui concernant la construction, à Oran, d'une usine de fabrication de 50 à 80 000 voitures particulières, auquel la Régie Renault est intéressée et a déjà déposé des propositions auprès de la SONACOME, Société d'État algérienne chargée de l'exécution de ce projet.

Quant à la poursuite de notre contribution financière, dans le cadre de l'OCI, il paraît prématuré d'envisager dès maintenant un examen de ce

[1] La Caisse centrale de Coopération économique (CCCE) est l'héritière depuis 1958 de la Caisse centrale de la France d'outre-mer qui était l'organisme français chargé de l'émission monétaire dans les colonies françaises. La CCCE deviendra l'Agence française de développement.

problème avec nos interlocuteurs algériens, puisque aussi bien le volume et la nature des concours que nous pourrions être conduits d'accorder à l'Algérie sous cette forme sont étroitement liés aux négociations qui s'ouvriront, au cours de l'année 1970, sur la révision des accords du 29 juillet 1965 sur les hydrocarbures.

(*Afrique du Nord, Algérie, relations politiques franco-algériennes, 1969, nº 25*)

197

M. WIBAUX, AMBASSADEUR, HAUT REPRÉSENTANT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE À FORT-LAMY, À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 778 à 781. *Fort-Lamy, 27 septembre 1969.*

Réservé. Diffusion strictement réservée. (*Reçu* : 15 h. 24).

Communiqué via le Département à : MINARMEES PARIS

Reçu en audience dès mon arrivée, j'ai présenté le nouveau délégué militaire[1] au président Tombalbaye. L'avant-veille, celui-ci avait conféré au général Arnaud, en présence du chargé d'Affaires[2] et d'un groupe d'officiers supérieurs français et tchadiens, les insignes de commandeur de l'ordre national. À l'issue de cette cérémonie, le chef de l'État avait précisé à l'un de ses proches collaborateurs qu'il entendait par ce geste, non seulement manifester ses sentiments de gratitude pour l'aide que la France apporte en ce moment à son pays, mais aussi reconnaître, en dépit de certaines divergences de vues, les mérites personnels du général Arnaud et notamment ses qualités de droiture. Dans sa brève allocution, le président Tombalbaye avait également mis en relief les succès remportés récemment dans le BET par les forces franco-tchadiennes.

La prise de contact entre le chef de l'État et le général Cortadellas m'a paru excellente. Le président Tombalbaye semble avoir notamment apprécié la manière directe avec laquelle le nouveau délégué militaire lui a indiqué comment il concevait sa mission. Il a notamment apprécié l'intention du général Cortadellas de mieux intégrer les forces françaises et tchadiennes dans leur commun effort et d'associer les autorités civiles départementales à toute mesure qui pourrait être prise dans les circonscriptions relevant de leur compétence.

[1] Après avoir accompli la mission de six mois qui lui avait été confiée auprès du président Tombalbaye dans le cadre des accords de coopération, le général Arnaud rentre en France pour être mis à la disposition du chef d'état-major de l'armée de terre. Le général de brigade Édouard Cortadellas est mis à la disposition du président de la République du Tchad pour occuper les fonctions de délégué militaire par le décret du 22 septembre 1969. Le général Cortadellas arrive à Fort-Lamy le 25 septembre.

[2] Bernard Aujay de la Dure est premier conseiller à Fort-Lamy depuis avril 1969.

Il a été entendu par ailleurs que le général Cortadellas aurait accès auprès du chef de l'État aussi souvent qu'il le jugerait nécessaire. Le Président envisage d'autre part de restreindre la composition du comité de défense afin de donner à ses délibérations un caractère plus précis et plus efficace. Il a aussi approuvé les intentions du délégué militaire de quitter rapidement les bureaux occupés par son état-major dans les bâtiments de l'Assemblée nationale. Il apprécie d'autant plus cette initiative qu'il a précisé son intention de procéder, dans le courant du mois de novembre, à l'élection des nouveaux députés.

Après cette audience, le général Cortadellas a rendu visite au général Doumro[1], et d'après les premiers renseignements recueillis, l'entrevue semble avoir été confiante et cordiale. Une conversation téléphonique avec le chef de l'état-major national m'a peu après confirmé dans cette impression. J'aurai d'ailleurs cet après-midi une entrevue avec ce dernier et me propose de faire toutes les mises au point nécessaires en vue de prévenir le retour des malentendus anciens.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches/DAM, Tchad, 1959-1969, politique intérieure, 1969*)

198

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES À PARIS.

T. n°s 4039 et 4040. *Washington, 27 septembre 1969.*

Diffusion strictement réservée. (*Reçu* : 17 h. 42).

Conversations Rogers-Gromyko sur le Moyen-Orient

M. Rogers m'a appelé au téléphone samedi matin pour me dire que sa conversation d'hier soir avec M. Gromyko sur le Moyen-Orient avait permis de marquer « un progrès assez net ».

Un nouvel entretien aura lieu mardi, à la suite duquel M. Rogers espère qu'un bilan des points d'accord et de désaccord pourra être dressé et soumis à la réunion des Quatre qui, dans l'esprit du secrétaire d'État, doit toujours se tenir aux alentours du 20 octobre.

Le détail des conversations nous sera communiqué dès le début de la semaine prochaine afin que nous puissions faire part de nos observations à nos interlocuteurs américains.

M. Rogers croit avoir marqué un point fort important à ses yeux : les Soviétiques accepteraient qu'une conférence analogue à celle de

[1] Le général Jacques Doumro est nommé chef d'état-major de l'armée tchadienne par décret du 7 janvier 1964, alors qu'il n'était encore que commandant. Il remplace à ce poste le lieutenant-colonel d'infanterie de Marine Balbin et est de ce fait le premier chef d'état-major de l'armée tchadienne.

Rhodes[1] en 1948 se tienne après la fin de la concertation des Quatre dont l'objet serait, dès lors, de créer les conditions de succès de la mission de M. Jarring. Une satisfaction relative serait ainsi accordée aux Israéliens qui, au cours des derniers jours, ont mis tout particulièrement l'accent sur la confrontation directe des belligérants.

En tout état de cause, les résultats de la concertation des Quatre ne devraient pas être rendus publics avant les élections israéliennes qui auront lieu le 27 octobre.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1969*)

199

M. BERNARD, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE *A.I.* À KHARTOUM,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 459/AL. *Khartoum, 27 septembre 1969.*

Bilan de la révolution du 25 mai

Il y a exactement quatre mois, le 25 mai 1969, une junte de jeunes officiers de l'armée soudanaise s'emparait du pouvoir sans coup férir et, avec l'appui d'un groupe d'intellectuels de gauche, entreprenait de mettre en place un nouveau régime, la République démocratique du Soudan. Préparé dans le plus grand secret, ce coup d'État était une surprise. Les nouveaux gouvernants, dont plusieurs étaient inconnus, formaient une équipe assez peu homogène, et leurs premières initiatives témoignaient d'une certaine improvisation qui ne permettait pas de discerner clairement leur doctrine ni leurs objectifs.

Les quatre mois qui viennent de s'écouler représentent un laps de temps suffisant pour qu'il soit possible de dessiner les contours du régime et de dresser un premier bilan de son action.

Négligeant les étiquettes politiques que tels d'entre eux ont pu avoir naguère, et qui n'ont, dans ce pays et les circonstances présentes, qu'une valeur relative, on peut distinguer parmi les dirigeants – membres du Conseil de la Révolution et du gouvernement – trois tendances principales.

Le premier groupe des hommes d'origine et de formation diverses, qu'on pourrait qualifier de nationalistes progressistes. À cette tendance appartiennent le général Nimeiri[2], la plupart des militaires du Conseil de la

[1] Après le cessez-le-feu de 1948, la conférence de Rhodes s'ouvrit officiellement le 12 janvier 1949 pour discuter des termes de l'armistice entre Israël et l'Égypte et les autres belligérants, sous les auspices de l'ONU.

[2] Le général Gaafar Mohamed Nimeiri est président du Conseil de la Révolution et ministre de la Défense depuis le coup d'État du 25 mai 1969. Le 19 juin 1969, il cède le ministère de la Défense à Omar El Hadj Musa, officier du corps des transmissions.

Révolution, le Premier ministre, M. Awadalla[1], tous instigateurs du coup d'État du 25 mai. À leurs côtés, on peut citer notamment le Dr Mohi Eldine Sabir[2], ministre de l'Éducation, et M. Mansour Khalid[3], ministre des Affaires sociales, de la Jeunesse et des Sports, tous deux diplômés de nos universités et francophiles avérés. Ces hommes se réclament d'un socialisme pragmatique adapté aux réalités soudanaises. Ce ne sont pas des doctrinaires. Ils ont avant tout le goût de l'autorité, le souci de l'efficacité, la volonté de procéder à des réformes radicales pour assainir les mœurs politiques et administratives et accélérer la modernisation économique et sociale de leur pays.

Une deuxième fraction de l'équipe dirigeante rassemble des intellectuels de gauche et d'extrême gauche, journalistes ou avocats. Les deux plus actifs sont M. Mahgoub Osman[4], ministre de l'Orientation nationale, et M. Farouk Abu Eisa[5], ministre d'État à la présidence du Conseil et aux Affaires étrangères. La plupart d'entre eux ont appartenu au parti communiste soudanais ou au petit parti socialiste. Il faut y joindre le Major Hamadalla[6], membre du Conseil de la Révolution et ministre de l'Intérieur, qui est incontestablement l'un des hommes forts du régime (c'est lui qui assure actuellement l'intérim du Premier ministre et ministre des Affaires étrangères) et qui apparaît comme un fervent « supporter » de l'Allemagne de l'Est.

Le gouvernement compte, en troisième lieu, un certain nombre de « technicien », anciens hauts fonctionnaires ou universitaires, étrangers au monde de la politique et choisis pour leur réputation d'intégrité et de compétence. Les ministres du Plan et du Trésor, MM. Makawi Mustafa[7] et Mansour Mahgoub[8], ont fait une brillante carrière administrative au sein des ministères qu'ils dirigent aujourd'hui. Le ministre de l'Agriculture[9] est

[1] Babiker Awadalla, magistrat, candidat socialiste battu aux élections législatives d'avril 1968, est Premier ministre et ministre des Affaires étrangères depuis le coup d'État du 25 mai 1969.

[2] Le docteur Mohi Eldine Sabir est ministre de l'Éducation et de l'Instruction.

[3] Mansour Khalid, né en 1932, fait son doctorat en droit à Paris après des études à Khartoum puis à la *Pennsylvania University*. Il est chef du service arabe de l'Unesco lorsqu'il est nommé, après le 25 mai, ministre des Affaires sociales, de la Jeunesse et des Sports.

[4] Mahgoub Osman, ministre de l'Orientation nationale, est un des propriétaires du principal quotidien soudanais, *Al Ayam*, de tendance progressiste.

[5] Farouk Abu Eisa, ministre d'État à la présidence du Conseil et aux Affaires étrangères, est avocat. Il a appartenu au Comité central du parti communiste avant sa dissolution.

[6] Le major Farouk Osman Hamadalla, ministre de l'Intérieur, est démis de ses fonctions d'officier en 1966 en raison de ses activités subversives contre le régime au sein de l'armée. Il appartient à la secte islamique *Khatmiya* dirigée par la famille Mirghani dont les liens avec le régime égyptien sont notoires.

[7] Makawi Mustafa, ministre du Plan, est un ancien fonctionnaire directeur d'une importante entreprise textile soudanaise, il a appartenu aux cadres supérieurs du parti communiste soudanais.

[8] Mansour Mahgoub, ministre du Trésor, est un ancien haut fonctionnaire, directeur à la *Sudan Commercial Bank*, il a précédemment occupé les fonctions de sous-secrétaire d'État au ministère des Finances et de sous-secrétaire d'État au ministère du Commerce.

[9] Mohammed Abdalla Nur est ministre de l'Agriculture et de la réforme agraire. Il passe pour être socialiste.

l'ancien doyen de la faculté d'Agriculture de l'université de Khartoum, son collègue des Travaux publics[1] était professeur à la faculté d'*Engineering*. Ces hommes d'expérience s'efforcent, sans parti pris mais non sans courage de faire prévaloir une politique réaliste, adaptée aux circonstances présentes et tenant compte des impératifs d'une bonne gestion des affaires de l'État.

Ces différentes tendances qui coexistent au sein du pouvoir se livrent une sourde lutte d'influence où tantôt l'une, tantôt l'autre semble avoir le dessus, si bien qu'il n'est pas possible de prédire de quel côté finalement penchera la balance. Ces rivalités intestines expliquent certaine faiblesse du régime qui, passée l'euphorie des premiers jours, semble comme atteint d'inhibition, timoré, procédant par à-coups, avec parfois de brusques retours en arrière, hésitant à définir clairement ses objectifs et à se donner les moyens de les réaliser. Ce qui avait pu, tout d'abord, être interprété comme une preuve de prudence et de réalisme de la part des nouveaux tenants du pouvoir semble bien être, en définitive, la conséquence de leurs divergences et la manifestation d'une tare congénitale de ce régime.

Il est vrai que l'esprit de décision et la rapidité d'exécution ne sont pas des vertus caractéristiques du tempérament soudanais. Et il faut bien reconnaître d'autre part que, si les dirigeants de la « Révolution du 25 mai » n'ont pas été en mesure d'élaborer une politique à long terme, ils n'en ont pas moins, au jour le jour et de façon empirique, obtenu dans certains domaines des résultats substantiels.

Leur première tâche a été, bien entendu, d'éliminer toutes traces du régime précédent. Les institutions ont été dissoutes, la constitution abolie, les partis politiques interdits, la liberté de la presse suspendue, le président Azhari[2], les membres du gouvernement, des *leaders* politiques ont été arrêtés. Certains d'entre eux ont été relâchés, les plus compromis doivent passer en jugement, devant un « Tribunal populaire » créé à cet effet, les uns sous l'inculpation de corruption et de trafic d'influence, d'autres pour avoir comploté contre la Révolution. Dans le même temps, l'armée, la police, la magistrature étaient sévèrement épurées. Des commissions spéciales étaient créées pour enquêter sur les faits de corruption ou d'incapacité professionnelle dans les différentes administrations et dans les entreprises nationales.

Toutes ces mesures répressives ont été menées sans hâte excessive, avec un grand luxe de procédure, et dans le souci évident de sauvegarder les apparences de la légalité. Si bien que les audiences – publiques et abondamment relatées par la presse et la radio – du « Tribunal populaire » viennent à peine de commencer, cependant que les commissions spéciales d'enquête sont encore à l'œuvre dans les ministères. Il est permis d'espérer que cet effort d'assainissement portera ses fruits à terme. Mais pour le moment, il

[1] Sid Ahmed El Jack est ministre des Travaux publics.

[2] Ismaïl Al Azhari est élu président du Conseil suprême du Soudan par l'Assemblée constituante en juin 1965. Renversé le 25 mai 1969, il meurt le 26 août des suites d'une crise cardiaque (voir la dépêche de Khartoum n° 419 / AL du 28 août 1969 non publiée).

entretient un climat d'inquiétude générale préjudiciable au bon fonctionnement de tous les services publics, et risque de provoquer leur désorganisation.

En même temps qu'il poursuit cette épuration, le régime s'emploie avec détermination à laïciser l'État, et à éliminer radicalement de la scène politique toutes les organisations d'inspiration religieuse. Les velléités d'opposition des Frères musulmans ont été sévèrement réprimées ; l'université islamique d'Omdurman, qui était leur principal moyen d'action, a été fermée. L'imam El Hadi[1], chef de la puissante secte Mahdiya[2], est depuis quatre mois isolé dans son fief de l'île d'Aba[3], sous la surveillance de l'armée ; son neveu, Sadik El Mahdi[4] et quelques-uns de ses amis ont été opportunément impliqués dans un « complot contre révolutionnaire » et emprisonnés. Bien qu'il ait fait acte d'allégeance au régime, le chef de la secte Khatmiya, M. Mohamed Osman Mirghani[5], est tenu à l'écart et réduit à l'inaction. Des poursuites ont été engagées contre ces deux sectes pour retard dans le paiement de leurs impôts, et une partie de leurs biens a été saisie.

Très décidés lorsqu'il s'agissait d'éliminer leurs prédécesseurs, d'épurer l'administration ou de réduire l'influence des sectes, les dirigeants du nouveau régime se sont montrés beaucoup plus hésitants dans le domaine économique et financier.

Sur le plan des principes, ils sont unanimes à se déclarer socialistes. Mais ils divergent quant à la signification et à la portée de ce mot, et leurs intentions n'apparaissent pas clairement. Il est vrai qu'ils ont hérité d'une situation rien moins que satisfaisante : les réserves de change étaient tombées en dessous de la cote d'alerte ; le Trésor était à cours de liquidités et n'avait d'autre ressource que de s'endetter auprès du système bancaire ; des tendances inflationnistes se manifestaient ; bon nombre d'entreprises nationales, par suite d'une mauvaise gestion, travaillaient à perte. Le moment n'était pas aux débats académiques il fallait s'accommoder des circonstances et parer au plus pressé.

Dans un premier temps, les nouveaux gouvernants ont paru décidés à lancer une « opération vérité », et à exposer crûment la situation, afin de

[1] L'imam El Hadi succède en 1961 à son frère l'imam As-Siddiq El Hadi.

[2] La secte religieuse Mahdiya s'organise autour d'un messie musulman se disant descendant du prophète, l'imam Muhammed Ahmad ibn Abd Allah, dit Al-Mahdi, en réaction au contrôle établi par les Britanniques sur le Soudan en 1882. Elle bouta les Turcs hors du Soudan, prit Khartoum défendue par le général Charles Gordon en 1885 et réussit à s'emparer de la région nord du pays – la région sud résista. Avec l'établissement du condominium anglo-égyptien (1898-1956), les Britanniques revivifient le madhisme, ils accordent terres et privilèges à la famille du Mahdi en faisant une caste de grands propriétaires terriens favorables à l'indépendance totale du pays.

[3] L'île d'Aba est située sur le Nil bleu.

[4] Sadik El Mahdi, neveu de l'imam Ahmed El Mahdi, diplômé d'Oxford, est élu député en 1966, investi de la charge de Premier ministre le 27 juillet 1966 par l'Assemblée constituante. Le 15 mai 1967, il est remplacé comme Premier ministre par Mohammed Ahmed Mahgoub.

[5] Mohammed Osman Mirghani est le chef de la secte Khatmiya. Cette secte est opposée à la confrérie Mahdiya ; elle est implantée dans l'est du Soudan et dans la vallée du Nil ; elle représente un capitalisme marchand.

créer un choc psychologique sur l'opinion pour l'amener à accepter les sacrifices qui s'imposaient. De fait, le gouvernement proposa un programme d'austérité, mais ce programme fut passablement édulcoré à l'instigation, semble-t-il, des militaires du Conseil de la Révolution soucieux avant tout de ménager l'opinion publique. Diverses mesures ont néanmoins été prises, qui tendent à réduire les dépenses budgétaires, et à dégager des recettes nouvelles par le jeu d'une aggravation des impôts directs et des droits de douane. Le ministre du Trésor a pu annoncer au début de ce mois que le budget ordinaire de l'exercice 1969-1970 serait en équilibre. Il est intéressant de noter qu'une mission du FMI, actuellement à Khartoum, se montre favorablement impressionnée par l'effort de redressement financier qui s'amorce.

Quant à la politique économique du gouvernement, elle n'est pas dépourvue d'ambiguïtés. Si l'on en croit le chef du gouvernement et ses ministres « techniciens », elle vise à développer le secteur public, mais sans porter entrave à l'activité du secteur privé. Les nationalisations sont exclues, du moins pour le moment, l'objectif étant de multiplier les *Public Companies* c'est-à-dire les sociétés d'économie mixte. Une société de ce type vient ainsi d'être fondée pour la commercialisation et l'exportation de la gomme arabique. Cependant, les doctrinaires de gauche veulent aller plus loin, et ils entretiennent en sous-main une campagne en faveur de la nationalisation des banques et des compagnies d'assurances.

Ce climat d'incertitude n'est pas fait pour attirer les capitaux étrangers. Aussi bien, la politique étrangère du Soudan n'est-elle pas faite pour arranger les choses à cet égard. Les relations sont rompues avec les États-Unis et l'Allemagne fédérale, elles ne sont guère cordiales avec l'Arabie saoudite et le Koweit, qui s'étaient montrés naguère des bailleurs de fonds généreux. L'assistance que le Soudan peut espérer d'autre part des pays communistes n'est pas exactement celle dont il aurait besoin dans l'immédiat.

Autre problème épineux hérité du régime précédent : la question du Sud. À cet égard, les nouveaux dirigeants ont pris un bon départ. Leur volonté de donner un caractère laïque au régime, la prorogation de l'amnistie accordée aux rebelles, la promesse de l'autonomie pour les provinces méridionales, la création d'un ministère pour les Affaires du Sud[1], le voyage du ministre à Kampala, la tournée du général Nimeiri dans le Sud[2] sont autant d'initiatives heureuses. Un premier contact a été établi entre Khartoum et le Sud. Il s'agit maintenant pour le gouvernement de gagner la confiance des populations sudistes en tenant ses promesses, et de les mettre progressivement en mesure de gérer elles-mêmes leurs propres affaires. Il paraît

[1] Joseph Garang, avocat « sudiste » (sud du Soudan), fondateur en 1966 du *Southern Democratic Party*, parti « sudiste » crypto-communiste, est nommé le 25 mai 1969 ministre du Ravitaillement puis le 19 juin ministre des Affaires du Sud.

[2] Le général Gaafar Mohamed Nimeiri, président du Conseil de la Révolution, accomplit du 17 au 22 août 1969 un voyage dans les trois provinces méridionales du Soudan, accompagné des ministres de l'Éducation, du Travail, des Ressources animales et de Joseph Garang, ministre pour les Affaires du Sud. Voir la dépêche de Khartoum n° 412/ AL du 28 août 1969 non publiée.

réellement décidé à s'y employer, mais cela exigera un effort de développement économique et social considérable. En aura-t-il les moyens ?

La politique étrangère du nouveau régime se fonde sur cette idée que le Soudan, pays arabe et africain, doit affirmer à la fois sa solidarité avec le monde arabe et son appartenance au continent africain. Telle était déjà la politique du régime précédent, mais le gouvernement actuel entend la mener avec plus de conviction et de dynamisme.

La solidarité avec le monde arabe se manifeste à propos du problème du Moyen-Orient. Le Soudan veut participer effectivement à la lutte commune contre Israël : un bataillon soudanais se trouve toujours stationné dans la zone du canal de Suez ; le général Nimeiri a pris part au récent « Petit Sommet » arabe du Caire[1] ; les feddayin palestiniens sont approuvés et encouragés. Sur le plan diplomatique, les relations ont été rompues avec la Roumanie après qu'elle eut élevé au rang d'ambassade sa représentation en Israël ; un sévère avertissement a été donné à la Grande-Bretagne à la suite des rumeurs concernant la livraison de chars *Chieftain* à l'État juif ; l'attitude des États-Unis ne cesse d'être dénoncée avec véhémence, et tout récemment en particulier à la tribune des Nations unies par le Premier ministre, M. Awadalla.

Dans le même temps, le Soudan s'attache à resserrer ses relations avec les « pays frères » du monde arabe, particulièrement ceux du camp « progressiste ». La République arabe unie jouit à cet égard d'un traitement de faveur, et les rapports de coopération entre les deux États ne cessent de se développer. La Révolution libyenne a été accueillie avec beaucoup de faveur à Khartoum : la similitude des régimes peut entraîner un rapprochement entre les deux pays. Il faut rappeler enfin que le Soudan a adhéré récemment à l'Union économique arabe.

Pour bien marquer son appartenance au continent africain, le nouveau régime a tenu, dès ses premiers jours, à dépêcher des missions de bonne volonté dans les principaux États d'Afrique. La Conférence au Sommet de l'OUA[2] a donné au général Nimeiri l'occasion d'affirmer l'attachement de son pays à cette organisation, et lui a permis de rencontrer un certain nombre de ses pairs africains. La visite officielle du président Bokassa[3]. L'invitation adressée aux chefs d'État de l'Afrique centrale et orientale à tenir leur prochaine réunion à Khartoum, l'annonce de l'ouverture de nouvelles ambassades en Afrique de l'Ouest, sont autant de manifestations de l'intérêt qu'attache le nouveau régime soudanais aux questions africaines.

[1] Le général Nimeiri se rend au Caire le 3 septembre pour participer à la conférence des « États arabes combattants » (RAU, Jordanie, Syrie, Irak).

[2] Le général Nimeiri se rend à Addis-Abeba le 5 septembre pour participer à la Conférence au sommet de l'OUA.

[3] La visite officielle au Soudan du président de la République centrafricaine, Jean Bedel Bokassa, se déroule du 10 au 16 septembre. Deux protocoles sont signés, l'un porte sur le commerce, l'autre sur l'ouverture d'une ligne aérienne entre Khartoum et Bangui.

Le Soudan appartient au groupe des pays « non alignés ». À ce titre, il a participé à la récente réunion de Belgrade. Mais en fait, depuis la Révolution du 25 mai, il s'est engagé dans la voie d'une coopération de plus en plus étroite avec les pays communistes. La reconnaissance de l'Allemagne de l'Est était le signe précurseur de cet infléchissement de la politique étrangère soudanaise. Depuis quatre mois, on assiste à des allées et venues incessantes entre Khartoum et les capitales de l'Europe de l'Est. Une nombreuse délégation russe est à pied d'œuvre pour préparer un nouveau plan de développement. L'Allemagne de l'Est place des « techniciens » dans divers services publics soudanais. La Bulgarie vient d'accorder un prêt au Soudan. Le commerce avec la Chine s'intensifie. Des relations diplomatiques ont été nouées avec la Corée du Nord.

Cette orientation du Soudan vers les pays communistes, approuvée et appuyée par les représentants de la gauche au sein du régime, ne laisse pas d'inquiéter certains autres dirigeants, qui souhaiteraient rétablir un meilleur équilibre dans les relations extérieures de leur pays. Tel est, dit-on, le sentiment du Premier ministre, et aussi, semble-t-il, du chef de l'État lui-même. Les États-Unis et l'Allemagne fédérale sont pour le moment hors de course. La Grande-Bretagne conserve de solides positions commerciales et culturelles. L'Italie participe activement à la réalisation de divers projets de développement.

La France, pour sa part, jouit ici d'une position privilégiée en raison de sa politique au Moyen-Orient. Son action culturelle est vivement appréciée, et on souhaiterait la voir se multiplier. Il faut s'attendre que tôt ou tard, les dirigeants soudanais se tournent vers nous et sollicitent une contribution de notre part au développement économique et social de leur pays.

(*Afrique-Levant, Afrique 1965-1970, Soudan, politique intérieure, situation intérieure*)

200

M. Curien, Ambassadeur Haut Représentant de la République française à Brazzaville, à M. le Secrétaire d'État aux Affaires étrangères

D. n° 320/SE. *Brazzaville, 27 septembre 1969.*

Secret.

Demande d'un avion pour le chef de l'État

Lors d'un entretien que j'ai eu avec lui le 22 septembre, M. Assemekang[1], ministre des Affaires étrangères, se plaignant que l'aide au Congo était à

[1] M. Charles Assemekang est désigné comme membre du Conseil national de la Révolution et nommé ministre des Affaires étrangères le 21 juin 1969. La réponse à la démarche faite par le

son avis inférieure proportionnellement à celle que nous accordions aux autres pays d'Afrique, a demandé si nous ne pourrions pas envisager un « geste spectaculaire ». Il pensait à la remise d'un avion destiné aux déplacements du chef de l'État.

Le chef de l'État du Congo ne disposait d'aucun appareil qui lui permît d'effectuer de longs déplacements. Il devait voyager dans des avions de ligne ou en compagnie d'un chef d'État voisin dans l'appareil de celui-ci. Il y avait là quelque chose qui était un peu humiliant et « peu conforme à la souveraineté du Congo ». Le commandant N'Gouabi l'avait ressenti tout particulièrement lors de la dernière conférence de l'OUA à Addis-Abeba[1].

Le ministre des Affaires étrangères entrevoyait deux possibilités : un avion français ou un appareil soviétique. Il préférait quant à lui que ce fût un avion français. Que pouvions-nous faire ? Il désirait le savoir sans trop tarder car il devait, si nous ne pouvions donner suite au projet, se retourner vers quelqu'un d'autre.

Dans son esprit, il s'agirait d'un appareil qui pourrait faire d'assez longs voyages sans trop d'escales. Il n'a pas donné d'autre précision quant au type d'appareil. Si la cession à titre de don pur et simple était impossible, le Congo serait intéressé à connaître quelles réductions de prix ou quelles modalités de paiement nous serions en mesure de consentir.

J'ai dit au ministre que je ferais part de sa démarche et que je m'efforcerais de lui donner une réponse aussitôt que possible.

Le chef de l'État que j'ai vu deux jours plus tard ne m'a pas parlé de cette demande mais il s'est longuement étendu sur le fait qu'à ses yeux le Congo se trouvait discriminé par rapport à l'aide que nous accordions aux autres pays d'Afrique.

Après les moments un peu délicats qu'ont connus les relations franco-congolaises cet été où nous avons été pris à partie à plusieurs reprises abusivement, il paraîtra peut-être prématuré, à supposer que les crédits le permettent, d'envisager dès à présent le don pur et simple d'un avion qui serait probablement coûteux étant donné les caractéristiques générales qui ont été indiquées.

Je serais reconnaissant cependant au Département de bien vouloir me faire parvenir des éléments de réponse à ce sujet indiquant notamment qu'il serait possible, à défaut d'un don, de céder un appareil à des conditions de prix et de crédit avantageuses et lesquelles. Plusieurs offres pourraient être faites concernant des appareils différents. Il serait souhaitable, en effet, de donner une réponse rapide pour marquer l'attention que nous portons aux démarches du ministre des Affaires étrangères. Il est possible d'ailleurs que

ministre des Affaires étrangères du Congo-Brazzaville est transmise par le télégramme de Paris nos 239 à 241 du 14 octobre, non publié. Plusieurs appareils sont proposés à l'achat, dont un DC 4 livrable en juin 1970 pour lequel le secrétariat d'État prendrait à sa charge 50 % du coût total.

[1] Le commandant Marien N'Gouabi, président du Conseil national de la Révolution, chef de l'État, s'est rendu à Addis-Abeba du 6 au 10 septembre 1969 pour assister à la sixième conférence au sommet des chefs d'État de l'OUA (Organisation de l'unité africaine).

lui-même évoque cette question lors de son passage à Paris, à son retour des Nations unies, vers la mi-octobre.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches/DAM, Congo-Brazzaville, 1959-1969, relations avec la France, 1969, n° 22*)

201

M. DE SCHONEN, AMBASSADEUR DE FRANCE À BANGUI,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 969 à 976. *Bangui, 30 septembre 1969.*

Réservé. Diffusion réservée. (*Reçu* : 18 h. 43).

Situation politique en RCA

Profitant d'une réception qui dispensait largement bière, champagne, whisky et beaujolais, j'ai pu m'entretenir brièvement mais franchement avec plusieurs membres du gouvernement. Leur aigreur à notre égard m'a surpris. Comme je prétendais qu'il n'y avait pas de problème entre la France et la RCA, ils ont évoqué, non sans passion, une série de griefs de caractère mineur, mais qui prennent effectivement, dans le contexte africain, une importance démesurée.

En un mot, ils s'estiment maltraités par la France : nous n'obtenons jamais la moindre satisfaction, on nous refuse, disent-ils, ce que nous demandons et de citer notamment le cas d'un conseiller technique auprès du ministère de l'Éducation, qu'ils désiraient vivement garder (il s'agit de M. Guyon qui vient d'être muté en Côte d'Ivoire, car depuis cinq ans, il s'obstinait à donner systématiquement raison aux Centrafricains contre tous les autres coopérants français). Nous ne comptons pas, ajoutent-ils. Ainsi, nous accueillons au mieux les officiels français à Bangui, alors que rien n'est prévu pour notre arrivée au Bourget, on nous ignore, etc.

Il m'était aisé de répondre à ces diverses critiques, mais le ressentiment de ces personnalités m'a paru bien enraciné. De même, j'ai pu mesurer, à propos du montant de notre aide à venir[1], l'inquiétude que provoquent parmi eux, les bruits les plus fantaisistes qui circulent à Bangui sur les relations franco-centrafricaines. Fraîchement débarqués de Paris, certains coopérants et spécialement les nouveaux venus[2], peu informés des choses

[1] Dans une lettre au général Bokassa datée du 30 septembre 1969, non publiée, l'ambassadeur de France informe le président centrafricain qu'un ensemble de quinze conventions, touchant les domaines les plus variés, d'un montant global de 687 500 000 F CFA sont en souffrance auprès de l'administration centrafricaine. Cinq de ces conventions sont signées le 14 octobre. Se reporter à la dépêche de Bangui n° 387/Coop du 10 octobre et au télégramme n° 1071 du 14 octobre, non repris. Se reporter également à la note sur l' « aide française à la République centrafricaine », datée du 29 avril 1969, résumant le montant total des opérations financées par le Fonds d'aide et de coopération depuis son origine (1959) à fin 1968. Cette note est publiée dans *D.D.F.* 1969-I.

[2] Le 26 septembre, sont arrivés quarante-quatre appelés du Service national devant servir en qualité d'enseignants. La mise en route vers leur poste d'affectation semble poser des problèmes à

africaines augurent une rupture des relations diplomatiques, annoncent la fin de la coopération, ou bien affirment que plusieurs contrats sont retenus rue Monsieur[1] par mesures de représailles, alors que le contrôleur financier apparaît comme seul responsable de ces retards.

L'incertitude, la nervosité, se sont donc subitement accentués, aussi bien du côté africain que dans la colonie française dont la confiance ne pouvait manquer d'être ébranlée par l'interdiction de quitter le territoire, faite au médecin-lieutenant Crozes accusé d'avoir lâché un gros mot à un gendarme qui se refusait à user de son autorité pour maintenir à l'hôpital un malade contagieux. Pour leur part, les commerçants, inquiets de l'avenir ne renouvellent plus leurs stocks ce qui entraîne une diminution des recettes douanières avec ses conséquences sur l'équilibre budgétaire.

Vivant en vase clos, les membres du gouvernement m'ont paru ne connaître de la situation que ce que le général Bokassa veut bien leur dévoiler. Ainsi, leur donne-t-il rarement connaissance des lettres qu'il m'adresse[2] ou qu'il adresse à Paris et notre attitude réservée les surprend. Un travail d'information reste à faire mais le contact est difficile à établir, les ministres craignant d'être surpris en conversation avec des étrangers et particulièrement avec les membres de l'ambassade de France[3]. Même les hauts fonctionnaires centrafricains, selon les confidences que me faisait récemment un directeur du ministère des Affaires étrangères, n'osent pas se rencontrer.

Cet état de choses perceptible, me dit-on, déjà au début de cette année, s'aggrave rapidement et le despotisme du chef de l'État devient de plus en plus absolu. Toutes les affaires doivent être soumises à son agrément et la machine administrative, déjà lourde, se paralyse. Ainsi le stage de trois jours destiné à l'information des jeunes Français du contingent, volontaires pour l'enseignement, a dû, bien qu'approuvé officiellement par le ministre de l'Éducation[4], être suspendu car le général Bokassa n'en avait pas encore

l'administration centrafricaine. De nombreux logements ont été pillés pendant la période des vacances et tout le mobilier en aurait été volé. L'état d'esprit du personnel de l'Assistance technique et l'attitude des autorités locales à l'égard de ce personnel sont exposés dans la synthèse de la Mission permanente d'aide et de coopération en République centrafricaine n° 331/SP du 30 novembre 1969, non publiée.

[1] La « Rue Monsieur » ou 20 rue Monsieur, Paris (7e) est le siège du secrétariat d'État aux Affaires étrangères chargé de la Coopération, dont le titulaire est M. Yvon Bourges depuis le 8 avril 1967.

[2] Se reporter à la dépêche de Bangui n° 229/SP du 5 juillet 1969, intitulée : *Correspondances du général Bokassa*, ainsi qu'aux télégrammes n°s 840 à 842 et 843 à 852 des 22 et 23 août, ce dernier transmettant le texte de deux lettres du président centrafricain adressées à l'ambassadeur de France. Ces documents ne sont pas reproduits.

[3] Par décret du 23 mai 1969, le général Bokassa signe un décret « règlementant les rapports des collaborateurs du Président de la République avec les missions diplomatiques » stipulant que tout contact direct entre un de ses collaborateurs et une ambassade étrangère « pourra être considéré comme de nature à porter atteinte à la sûreté intérieure de l'État ». Venant après l'adoption d'une série de mesures telles que l'instauration de la censure postale, l'installation de tables d'écoutes, l'obligation faite aux diplomates d'annoncer leurs déplacements quinze jours à l'avance, ce décret est symptomatique de l'état d'esprit du Président de la République.

[4] M. Antoine Mbary Daba est nommé ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, des Arts et de la Culture lors du remaniement ministériel du 17 septembre.

approuvé le programme[1]. C'est en Conseil des ministres que sont passées en revue la plupart des affaires et les séances se prolongent pendant plusieurs jours pour discuter, par exemple, de la nomination de simples plantons. Obligés de suivre le Président du matin au soir et en groupe, dans tous ses déplacements, les ministres n'occupent donc leur bureau que fort peu d'heures par jour. Ils se sentent d'ailleurs complètement dépouillés de tout pouvoir, ils retombent dans une passivité qui ne leur est pas étrangère et se laissent traîner comme des otages.

Très isolés, ne s'entretenant librement que le soir avec ses grisettes ou Bocquel[2], son garde du corps, le Président ressasse ses vieilles rancunes, s'auto-intoxique de ses habituels griefs et magnifie son œuvre. Ses ambitions pour la RCA deviennent sans mesure et ceci pourrait le porter à frapper à n'importe quelle porte[3] pour trouver l'aide qu'il s'estime mériter.

Les multiples Conseils des ministres de cette semaine l'ont empêché de répondre à la demande d'audience que j'avais présentée dès mon retour. Il me tarde cependant de savoir s'il paraît disposé, sous l'effet de la conjoncture actuelle, à se montrer plus ouvert à une politique de confiance avec la France. Le fait qu'il se refuse à se rendre en France même à la fin de l'année comme il l'avait prévu, ne peut être de bon augure. « Je serai, aurait-il dit, le dernier chef d'État africain à aller à Paris ». Les motifs de cette attitude restent toujours aussi indiscernables.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, République centrafricaine, 1959-1969, politique étrangère, relations avec la France, 1969*)

[1] Le stage d'information traditionnel ainsi que l'accueil des jeunes coopérants avaient été organisés à l'avance et le programme établi en accord avec le ministre Mbary Daba. L'exposé sur la vie politique et administrative en RCA a été brusquement supprimé sur ordre du Gouvernement centrafricain. Se référer à la dépêche de Bangui n° 370/DAM du 1er octobre 1969, non reprise.

[2] M. Claude Bocquel, gardien de la paix, est affecté, au titre du SCTIP (Service de coopération technique international de police) comme garde du corps du président Bokassa. Le SCTIP gère tous les policiers français expatriés, quel que soit leur statut : officiers de liaison de la police nationale, assistants techniques ou gardes de sécurité diplomatique. Concernant M. Bocquel et ses agissements, se reporter au télégramme de Bangui nos 660 à 664 du 16 juin 1969, non publié.

[3] M. Ange Patasse, ministre d'État chargé du Développement, des Transports et de l'Énergie, à la tête d'une importante délégation, se rend à Moscou du 6 au 20 décembre dans le but de conclure un accord commercial avec l'URSS.

202

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. ROGER SEYDOUX DE CLAUSONNE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU.

T. nos 1622 à 1625. *Paris, 30 septembre 1969, 19 h 36.*

Les négociations relatives à l'importation de gaz naturel soviétique en France ont eu lieu à Paris du 23 au 30 septembre au ministère de l'Économie et des Finances.

Nous avons indiqué que nous étions disposés à acheter à partir de 1977 des quantités de gaz soviétique qui pourraient atteindre en 1980 un régime de croisière de 2,5 milliards de mètres cubes par an.

Le prix rendu en France dépendant du coût du transit, la discussion sur le prix n'a pas été engagée. Mais il a été nettement précisé à la délégation soviétique que nous n'achèterions du gaz que dans la mesure où il pourrait être commercialisé en France à un prix équivalent de ceux du gaz de Groningue et du fuel.

M. Ossipov a déclaré que l'intention de l'URSS était d'être compétitive sur le marché européen, ce qui implique qu'elle est disposée à faire pour le gaz des prix différents selon les clients. Mais il a insisté pour que le début de nos importations soit avancé, en raison, d'une part, des dates de livraison prévues en Allemagne, et d'autre part, du mode de financement qu'il souhaite obtenir.

Il lie, en effet, la vente de gaz à d'importantes commandes de tubes et d'équipements à l'industrie française que l'URSS souhaite acquérir à compter de 1972/73, les paiements devant être effectués au moyen des recettes obtenues des livraisons de gaz.

Nous avons accepté le principe de ces crédits en précisant que les conditions ne pourraient en être fixées que lorsque l'ensemble de l'opération serait arrêté.

Il a été convenu que Gaz de France rencontrerait dès que possible *Sojuznefteexport*[1] pour établir un projet de contrat comportant toutes les clauses autres que celles du prix et, simultanément, étudierait avec Rurhgas le coût du transit à travers l'Allemagne fédérale. Les négociations reprendront à Moscou dès que les éléments concernant le prix auront été précisés.

Je vous adresse par la valise le procès verbal des conversations qui a été signé le 30 septembre par MM. Ossipov et Chapelle.

(*Collection des télégrammes, départ Moscou, 1969*)

[1] Centrale d'achat soviétique pour l'exportation des produits pétroliers.

203

M. Roger Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Moscou, à M. Schumann, Ministre des affaires étrangères.

T. nos 4796 à 4803. *Moscou, 30 septembre 1969.*

Réservé (*Reçu* : le 1er octobre, 9 h 41).

La question des Français d'origine arménienne évoquée dans ma dépêche nº 1586[1]/CM se présente aujourd'hui avec une plus grande acuité. Je viens en effet de recueillir certaines informations sur la manifestation qu'un groupe d'Arméniens envisage d'organiser à l'occasion du séjour du Ministre à Moscou.

Seize personnes, dont sept femmes, sont arrivées à cet effet dans la capitale à la fin de la semaine dernière. Au total, 52 Arméniens auraient obtenu congé de leurs employeurs et pris leur billet de manière à se trouver à Moscou du 9 au 14 octobre, dates que la radio soviétique a annoncées depuis au moins une semaine pour la visite du Ministre.

Deux représentants mandatés par ce groupe ont indiqué au consul-adjoint qu'ils demanderaient audience à M. Schumann afin de lui exposer le caractère dramatique de leur situation. Il était à craindre, selon eux, que, si satisfaction ne leur était pas donnée, leurs compatriotes, en majorité plus jeunes et plus décidés, pourraient se laisser entraîner à exprimer leurs revendications de manière bruyante.

Le problème des Arméniens dont, selon les pièces figurant dans les dossiers en notre possession, 80 % environ de ceux qui demandent à revenir en France possèdent réellement la nationalité française, n'est pas nouveau, on se souvient des manifestations émouvantes qui avaient marqué le passage de M. Pineau à Erevan, capitale de la RSS d'Arménie, en 1956[2]. Si, depuis lors, un peu plus de 1 800 d'entre eux ont été autorisés à quitter l'URSS,

[1] Cette dépêche, qui traite de la situation des Arméniens désireux de quitter l'URSS, n'est pas reproduite. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, le gouvernement soviétique avait proposé aux Arméniens établis en France depuis les évènements de la grande guerre ou la révolution d'octobre de « rentrer » en Arménie et de prendre la nationalité soviétique. Bénéficiant du prestige de sa victoire en 1945, l'URSS attira ainsi en 1946-1947 plusieurs centaines de familles d'origine arménienne dont un grand nombre avait la nationalité française. Mais leur désillusion fut grande devant les conditions de vie et le régime politique existant en Union Soviétique. Beaucoup souhaitèrent alors repartir en France mais seules certaines d'entre elles y furent autorisées. Vingt ans plus tard, un bon tiers n'avaient toujours pas obtenu de visas de sortie, en dépit de leurs demandes réitérées et de manifestations, et nombre de ces familles avaient été victimes d'une répression sévère. Aussi chaque visite en URSS d'un membre du gouvernement français était-elle l'occasion de tenter de régler ce problème humain. En 1969 encore, la démarche d'une délégation de ces familles auprès de l'ambassade dans l'espoir de rencontrer M. Schumann devait montrer la persistance de leur désir de quitter l'URSS.

[2] Voir à ce sujet *D.D.F.* 1956-II nº 364, note 2. L'incident en question s'est produit le 22 mai 1956 lorsque M. Christian Pineau rendit visite au Catholicos, chef de l'église d'Arménie et que des Françaises en pleurs mariées à des Arméniens lui demandèrent son aide pour obtenir l'autorisation de rentrer en France avec leurs familles.

ceux qui sont contraints de rester malgré eux (environ 1 200) manifestent une exaspération et une détermination qui croît avec le temps. L'argument suivant lequel l'agitation qu'ils pourraient provoquer autour ou à l'intérieur de l'ambassade serait avant tout néfaste à leurs propres intérêts, ne semble pas les émouvoir, car ils estiment n'avoir plus, aujourd'hui, grand-chose, à perdre.

En ce qui concerne le problème immédiat qui se pose à l'occasion de la prochaine venue du Ministre, deux solutions peuvent être envisagées :

1) Se tenir rigoureusement à l'écart de cette affaire, au risque de laisser se produire des incidents probablement mineurs, mais peut-être regrettables, en dehors de cette ambassade ou dans son périmètre.

2) Informer le MID des demandes dont nous sommes l'objet de la part de citoyens soviétiques qui ont également la nationalité française et prévenir nos interlocuteurs que le Ministre examinera l'affaire sur place et tiendra les autorités soviétiques informées de ses conclusions.

Cette seconde solution qui, à première vue, me paraît la meilleure, présente évidemment deux inconvénients :

– D'une part, les Soviétiques peuvent se montrer froissés que nous intervenions dans une affaire qu'ils considèrent certainement comme relevant de leur réglementation intérieure.

– D'autre part, ils peuvent être tentés de décourager la visite à la chancellerie d'une délégation arménienne, par exemple en renforçant le dispositif de sécurité déjà existant au portail d'entrée.

Cela dit – et si le Département n'y fait pas objection – il me semble préférable que j'entretienne personnellement M. Kozyrev de cette affaire avant la venue de M. Schumann. Ses réactions sont naturellement difficiles à prévoir, mais elles nous éclaireront sur la conduite à tenir par la suite.

Je serais reconnaissant au Département de vouloir bien me faire tenir d'urgence ses instructions[1].

(Collection des télégrammes, arrivée Moscou, 1969)

[1] Les autorités soviétiques ayant maintenu leur refus de principe de discuter du sort de ces familles qu'elles considéraient comme uniquement soviétiques, la solution finalement adoptée lors de la visite de M. Schumann fut de faire recevoir leur représentant par un membre de l'ambassade. Voir à ce propos les télégrammes de Moscou n°s 5067/71 du 8 octobre 1969 et 5122/26 du 10 octobre 1969 non reproduits.

204

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE

Relations franco-guinéennes

N. *Paris, 1er octobre 1969.*

La démarche effectuée à New York auprès du Ministre par M. Bangoura[1], secrétaire d'État aux Affaires étrangères de Guinée, s'inscrit dans une liste déjà longue d'« appels du pied » en provenance de Conakry.

Le premier en date remonte à octobre 1967[2] quand, à la séance de clôture du 8e congrès du PDG[3], M. Sekou Touré sollicita l'appui de ses amis européens pour « réduire l'incompréhension du gouvernement français en vue de rétablir une coopération entre la Guinée et la France ». Quelques jours plus tard M. Sekou Touré adressait une lettre au général de Gaulle faisant état de son désir de renouer avec la France dans tous les domaines. Le président guinéen écrivait dans le même sens à M. Pompidou tandis que M. Beavogui[4] envoyait de son côté une lettre similaire à M. Couve de Murville. L'ambassadeur d'Italie à Conakry fut chargé par nos soins d'accuser réception de ces différents messages et le général de Gaulle recevant quelques semaines plus tard le président dahoméen[5] laissa entendre dans un toast qu'ils avaient été portés à sa connaissance.

À plusieurs reprises au cours de l'année suivante (mais moins fréquemment depuis le début de cette année) M. Sekou Touré réitéra publiquement sous des formes diverses l'expression de ce désir tandis que plusieurs membres de son entourage en entretenaient, de leur côté, les diverses personnalités françaises qu'il leur était donné de rencontrer. Cependant à aucun moment le président guinéen n'exprima de regrets et à plus forte raison d'excuses pour l'attitude et les propos inqualifiables qu'il avait eus à l'égard de la France en 1965 et qui avaient conduit à la rupture entre les

[1] Se reporter au compte rendu de l'entretien de M. Kassory Bangoura, secrétaire d'État aux Affaires étrangères de Guinée, avec M. Maurice Schumann, ministre des Affaires étrangères, non repris.

[2] Se reporter au document d'archives : *Ouvertures guinéennes en vue du rétablissement des relations avec la France depuis le 2 octobre 1967*, classé dans le dossier : Afrique-Levant Guinée, GU 6-3, 1966-1969, Relations politiques avec la France.

[3] Le parti démocratique de Guinée tient son huitième Congrès national à Conakry du 25 septembre au 2 octobre 1967.

[4] M. Louis Lansana Beavogui, ministre des Affaires étrangères de Guinée de 1961 à mai 1969, date à laquelle il quitte ses fonctions pour prendre le portefeuille des Affaires économiques et de la Planification. Il est nommé Premier ministre le 1er avril 1972. Concernant ces deux lettres, adressées au début du mois d'octobre 1967, se référer au télégramme de Paris à Rome nos 683 et 684 du 25 octobre 1967. L'ambassade d'Italie à Conakry est chargée de représenter les intérêts français en Guinée, depuis la rupture des relations diplomatiques franco-guinéennes de 1965.

[5] Le président du Dahomey, le général Soglo, s'entretient avec le général de Gaulle au palais de l'Élysée le 23 novembre 1967. Voir *D.D.F.* 1967-II, no 250.

deux pays[1]. On se souvient que MM. Jacquinot et Triboulet alors respectivement ministre d'État chargé des Départements et Territoires d'outre-mer, et ministre chargé de la Coopération, avaient été accusés par M. Sekou Touré d'avoir, en liaison avec M. Houphouët-Boigny, fomenté un complot contre sa personne et que notre ambassadeur, M. Koenig avait été sommé de comparaître devant le corps diplomatique réuni au grand complet pour entendre de la bouche du Président l'exposé des griefs qu'il nourrissait contre la France. Or cette crise survenait au moment même où après une laborieuse normalisation de rapports officiellement repris en avril 1961, la coopération franco-guinéenne entrait dans une phase active.

Considérée dans ce contexte la répétition de ces ouvertures au niveau du Ministre par M. Bangoura conduit à se poser deux types de questions : convient-il de leur réserver une suite positive et si oui selon quelles modalités ?

Pour répondre à la première de façon affirmative, il importe d'abord de pouvoir tenir pour raisonnablement assuré que les mêmes causes ne vont pas produire les mêmes effets. Or il apparaît que, comme en 1961, M. Sekou Touré cherche surtout, en s'efforçant de renouer avec nous, à rompre l'isolement auquel il s'est lui-même condamné et à trouver des remèdes à une situation économique catastrophique.

Les informations données hier au directeur d'Afrique Levant[2] par l'ambassadeur d'Italie en Guinée[3] n'incitent guère à l'optimisme. La psychose du complot régnerait toujours à Conakry. Après avoir écarté, sinon emprisonné, la quasi-totalité de ses collaborateurs et conseillers[4], M. Sekou Touré se retrouverait plus seul que jamais face à une économie pratiquement paralysée. Le coût de la vie aurait atteint des niveaux astronomiques et le ravitaillement en denrées de base serait devenu extrêmement difficile.

Sans doute cette peinture est-elle poussée au noir par un diplomate qui souffre visiblement d'être coupé de son milieu habituel. Les échos reçus des représentants de FRIA sont sensiblement moins alarmistes. Cependant il n'est pas douteux que si nous renouons rapidement avec la Guinée nous nous trouverons confrontés avec des demandes de tous ordres : aide économique et technique massive, appel au renflouement de la monnaie locale selon le schéma de l'opération que nous menons actuellement au Mali auquel dans le climat actuel d'austérité financière il nous sera très difficile de répondre, etc. Si nous n'y satisfaisons pas dans leur quasi totalité nous serons accusés de saboter les efforts sincères de coopération déployés par le gouvernement guinéen et menacés de rupture. L'enjeu veut-il que nous prenions ce risque ? C'est une affaire de gouvernement.

Un autre souci tout aussi important doit inspirer notre décision : celui de ne pas indisposer, par trop d'empressement montré à répondre aux avances

[1] Voir *D.D.F.* 1965-II, nos 265, 266, 271, 279, 286.

[2] M. Claude Lebel est directeur des Affaires africaines et malgaches, chargé des affaires d'Afrique-Levant au Département de 1966 à 1970.

[3] M. Clemente Boniver est ambassadeur d'Italie à Conakry depuis avril 1968.

[4] M. Gérard Decoster, administrateur délégué de FRIA, en particulier.

d'un homme qui s'est longtemps comporté vis-à-vis de nous en adversaire déclaré, les chefs d'États voisins qui, au contraire, ont toujours loyalement joué le jeu de la collaboration. Si les attaques de M. Sekou Touré contre la France ont cessé depuis un certain temps il n'en a pas été de même de celles qu'il réserve chaque fois qu'il en a l'occasion au président Houphouët-Boigny qui de son côté n'a jamais désarmé à l'égard de son rival. Devrions-nous d'autre part sur le plan monétaire réserver à M. Sekou Touré un concours analogue à celui (au demeurant très onéreux) que nous apportons à M. Moussa Traore[1] ?

Le Dr Busia[2] enfin qui vient d'accéder au poste de Premier ministre du Ghana ne manquera pas, dans les prochaines semaines, de solliciter de nous la mise en œuvre d'un programme de coopération au moins sur le point de l'assistance technique. Nous risquons donc d'avoir à faire face dans un proche avenir à de multiples demandes au sein desquelles celles de la Guinée, si nous nous prêtons à ce qu'elles soient formulées pèseront d'un poids de nature à porter ombrage à celles de nos amis.

On peut donc conclure que la plus grande prudence s'impose. La Banque de France a été saisie par la Banque de Guinée d'une proposition de règlement partiel du contentieux financier franco-guinéen à laquelle il a été décidé de donner suite[3]. L'opération, telle qu'elle se présente, offre l'avantage d'être discrète et d'apporter une réponse concrète à une initiative guinéenne. Il semblerait sage d'attendre, avant de relancer la balle dans d'autres domaines, les réactions à ce premier geste de M. Sekou Touré. Si elles confirment son désir maintes fois affirmé de poursuivre dans cette voie, nous nous trouverons légitimement encouragés à faire de même. Entre temps nos amis auront eu la possibilité de se faire à l'idée qu'une normalisation de nos rapports avec la Guinée est dans l'ordre normal des choses donc inévitable.

(*Afrique-Levant, Guinée, 1966-1970, relations avec la France, 1969, n° 27*)

[1] Moussa Traore participe au coup d'État du 19 novembre 1968 qui renverse le président du Mali, Modibo Keïta. Il devient président du comité militaire de libération nationale puis chef de l'État du Mali.

[2] Le Dr Kofi Abrefa Busia, président du parti du Congrès devient Premier ministre du Ghana en 1969.

[3] Sur ce sujet, se reporter à la note de la sous-direction d'Afrique-Levant du 24 décembre 1969, intitulée : *Guinée*.

205

COMPTE RENDU

Entretien entre M. Debré, ministre de la Défense nationale et le docteur Al Mashat, ambassadeur d'Irak à Paris

C.R. *Paris, 1er octobre 1969*

L'ambassadeur d'Irak[1] avait demandé à me voir depuis plusieurs semaines.

Ses premiers mots sont pour me dire la satisfaction de son gouvernement de constater que la politique française n'a pas changé et qu'elle demeure au Moyen-Orient telle qu'elle était du temps où le général de Gaulle en avait fixé les lignes principales. Il me redit le grand écho que cette politique rencontre dans tous les milieux et notamment dans son pays.

Il me fait part de la décision de son gouvernement, en présence du réarmement d'Israël par les États-Unis, d'augmenter le potentiel militaire de l'Irak et c'est dans ces conditions que le gouvernement l'a chargé de demander si la France était prête à vendre des *Mirage*.

Je lui rappelle que ce n'est pas la première fois que nous sommes saisis d'une telle demande et qu'il nous a semblé que les conversations précédentes étaient demeurées sans résultat[2].

L'ambassadeur reconnaît les faits mais me dit que la décision maintenant est prise d'une manière absolue et qu'elle est même la marque d'un engagement.

Je rappelle que la demande précédente avait pour objet l'achat de *Mirage « E »*.

L'ambassadeur, comme je le prévoyais, me dit que désormais la demande a changé et que l'évolution de la situation au Moyen-Orient conduit son gouvernement à envisager l'achat de *Mirage « F1 »*[3].

Je feins la surprise et l'ambassadeur se hâte de dire que le gouvernement irakien pourrait envisager une commande moitié de *Mirage « E »*, moitié de *Mirage « F1 »*, étant bien entendu que pour la seconde partie de la commande (*F1*) la livraison pourrait être retardée. L'essentiel, me dit-il, est qu'un contrat soit signé. Il ajoute aussitôt : J'ai d'ailleurs des instructions du

[1] Le Dr Mohammed Sadiq Al Mashat présente ses lettres de créance au général de Gaulle le 25 février 1969.

[2] Le contrat pour la vente de 52 *Mirage* est signé le 6 avril 1968, mais le versement du premier acompte est différé par l'Irak qui demande la réouverture de négociations pour la révision des prix et le préfinancement ; le gouvernement français refuse tant que le premier versement n'aura pas été effectué. Voir les télégrammes de Bagdad n° 899 du 25 mai 1968, n° 946 du 29 mai 1968, n° 980 du 13 juin 1968 et n° 1086 du 16 juillet 1968, non publiés, ainsi que *D.D.F.* 1968-I, n° 79.

[3] Le *Mirage F1* est un avion militaire construit par Dassault ; il se distingue des autres avions de la famille des *Mirage* par l'utilisation d'une aile en flèche au lieu d'une aile en delta. Il est décliné en version de reconnaissance et en version d'attaque.

gouvernement de vous dire qu'au cas où ce contrat serait signé, immédiatement l'ensemble du contentieux franco-irakien serait réglé.

Dans ces conditions, dis-je, je ferai part de cette communication au ministre des Affaires étrangères et j'en rendrai compte au président de la République. C'est d'ailleurs une question si grave qu'il n'est pas possible de répondre par l'affirmative avant une étude détaillée d'ordre technique et financier à la fois et un examen d'ensemble de nos rapports. Sans doute faudra-t-il qu'une mission de techniciens vienne en France pour une discussion à la fois précise et discrète. L'ambassadeur répond alors qu'il souhaite qu'une délégation française vienne plutôt en Irak, mais que son gouvernement se ralliera à toute solution ayant notre agrément.

Je termine la conversation en disant que j'ai bien pris note du caractère officiel de la demande qui m'était transmise, que l'ambassadeur doit se rendre compte du problème politique important qui est posé en même temps que le problème financier et que l'affaire va être mise à l'étude.

(*Secrétariat général. Entretiens et Messages, 1969*)

206

M. Manac'h, Ambassadeur de France à Pékin,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1840 à 1845[1]. *Pékin, 2 octobre 1969.*

Réservé. Secret. (*Reçu* : 10 h. 15).

Entretien avec M. Pham Van Dong

Je me réfère à mon télégramme n° 1834[2].

L'exposé que M. Pham Van Dong m'a fait de la situation au Vietnam et de l'évolution des négociations avec les Américains révèle incontestablement un durcissement de l'attitude nord-vietnamienne. Il en est de même en ce qui concerne le jugement qu'il porte sur la situation actuelle au Laos.

Si mon interlocuteur a reconnu qu'il y avait eu, avec l'arrêt des bombardements[3] et depuis, une certaine « désescalade » de la part des États-Unis,

[1] Ce télégramme est rédigé par Étienne Manac'h, ambassadeur de France à Pékin depuis mars 1969.

[2] Télégramme n° 1834 du 1er octobre, non reproduit, l'ambassadeur de France à Pékin y rapporte qu'il a eu le 30 septembre un long entretien avec le Premier ministre nord-vietnamien Pham Van Dong.

[3] Le 31 mars 1968, Lyndon Baines Johnson, président des États-Unis du 22 novembre 1963 au 20 janvier 1969, annonce l'arrêt des bombardements américains sur le Nord-Vietnam au nord du 20e parallèle ; le 7 avril 1968, ces bombardements cessent au nord du 19e parallèle. Le 31 octobre 1968, le président Johnson annonce l'arrêt des bombardements sur l'ensemble du Nord-Vietnam.

il estime que ces derniers cherchent à maintenir leur influence au Sud-Vietnam par des moyens politiques et en prêtant une assistance accrue au gouvernement de Saigon. Ce que veut Hanoï, c'est une indépendance nationale du Vietnam depuis le Nord jusqu'au Sud, et le combat ne peut cesser tant que l'objectif défini par le président Hô Chi Minh[1] ne sera pas réalisé, à savoir le départ total des troupes américaines. M. Pham Van Dong, faisant état de la déception que les Vietnamiens ont connue à la suite des accords de Genève en 1954[2], affirme que son pays ne peut se satisfaire une fois de plus d'un compromis dans l'équivoque.

Le Premier ministre nord-vietnamien a la conviction que le temps travaille contre les États-Unis. Sans doute a-t-il le sentiment ou l'illusion que le président Nixon, écartelé entre la nécessité du maintien des opérations militaires sur le terrain et la lassitude des populations américaines, pourra être mis aux abois. Il y a en tout cas comme une menace dans son affirmation selon laquelle la « guerre sainte nationale » doit se poursuivre et que « les Américains en feront la constatation au cours de l'année prochaine ».

Ceci dit, le problème essentiel pour M. Pham Van Dong est de savoir quelle sera la structure politique du Sud et il regrette que les États-Unis, en s'attachant à maintenir en fonction une équipe artificielle, empêchent la naissance d'un Sud-Vietnam neutre, indépendant, et distinct du Nord-Viêtnam pour une durée non déterminée. Cette neutralité, il la considère comme devant s'étendre au Cambodge, au Laos, et à l'ensemble du Sud-Est Asiatique, y compris la Thaïlande. Il m'a semblé, au cours de l'entretien, que le Premier ministre porte intérêt à un certain « décalage » qui existerait entre les États-Unis et le gouvernement de Saigon et ne perd pas l'espoir de voir s'accentuer une dissociation qui, en affaiblissant ce dernier, ouvrirait la voie à une mutation intérieure profonde.

Pour ce qui est du Laos, M. Pham Van Dong ne semble pas davantage disposé à faire preuve d'esprit de conciliation et ses paroles, à ce sujet également, ne sont pas exemptes de menace. « Le prince Souvanna Phouma[3], m'a-t-il dit, aurait tort d'être tranquille et ses difficultés sont loin d'être finies. Il serait dangereux pour lui de croire à des succès militaires ».

Je laisse le soin au Département d'apprécier la part de tactique que recèlent les propos de M. Pham Van Dong. Je crois toutefois que, pour ce faire, la lecture du compte-rendu[4] que j'envoie par le prochain courrier ne serait pas inutile.

(*Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978*)

[1] Hô Chi Minh (Nguyen Sinh Cung, dit), (19 mai 1890 ?-3 septembre 1969) président de la République démocratique du Vietnam de 1955 à sa mort.

[2] Les accords de Genève du 20 juillet 1954 mettant fin à la première guerre d'Indochine.

[3] Souvanna Phouma, Premier ministre du gouvernement laotien d'union nationale depuis juillet 1962.

[4] Dépêche de Pékin n° 733/AS du 30 septembre 1969, non reproduite.

207

M. Berard, Représentant permanent de la France au Conseil de Sécurité
et Chef de la mission permanente près les Nations unies,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2974. *New York, 3 octobre 1969.*

(*Reçu* : 16 h. 31).

Débat général

Outre les indications déjà données au Département au sujet des interventions les plus marquantes de ces derniers jours, dans le débat général[1], je note les prises de position suivantes de pays africains.

1. Le ministre des Affaires étrangères de la République démocratique du Congo[2] a déploré que le conflit du Nigeria soit alimenté de l'extérieur par des fournitures d'armes empêchant ainsi l'OUA de jouer son rôle de médiation et conciliation. Il s'est prononcé en faveur d'une solution sauvegardant avant tout l'intégrité territoriale du Nigeria tout en assurant à l'ensemble des populations une paix durable.

M. Adoula a toutefois indiqué sur le même sujet qu'il se « refusait à encourager toute minorité nationale qui voudrait trouver dans la sécession la solution de son problème » et déploré que « sous le couvert d'actions humanitaires, certaines institutions poursuivent des buts politiques à l'encontre des intérêts légitimes du peuple nigérian ».

2. Le ministre des Affaires étrangères du Kenya[3] dont la plus grande partie de la déclaration était consacrée à la décolonisation, a demandé la modification des statuts de la Cour internationale de Justice, dans le sens d'une répartition plus équitable des sièges.

3. Le ministre des Affaires étrangères de Madagascar, M. Rabemananjara[4] dans une intervention remarquée, a rappelé l'attachement de son pays au Marché commun européen, présentant la « convention de

[1] Discours du président Nixon, le 18 septembre (télégramme de New York nº 2235), discours de M. Gromyko, le 19 septembre (télégramme de New York nº 2264), discours de M. Eban, le 19 septembre (télégramme de New York nº 2785), discours de M. Stewart, le 22 septembre (télégramme de New York nº 2811), discours de M. Mahmoud Riad (RAU), le 23 septembre (télégramme de New York nº 2859).

[2] M. Cyrille Adoula, ancien ambassadeur à Washington, est ministre des Affaires étrangères de la République démocratique du Congo (Kinshasa) depuis le remaniement ministériel du 1er août 1969.

[3] M. Mbiyu-Koinange est ministre des Affaires étrangères du Kenya, une première fois en 1966-1967 et de nouveau en 1969.

[4] M. Jacques Rabemananjara, ministre d'État, ministre des Affaires étrangères de la République de Madagascar, est un écrivain et homme politique malgache de langue française, considéré comme un héros de l'indépendance malgache. Condamné aux travaux forcés suite à la rébellion de 1947, amnistié en 1956, il regagne son pays en 1960. Il y est alors député, ministre et vice-président sous la présidence de Philibert Tsiranana.

Yaoundé[1], comme un des rares exemples de coopération internationale ayant produit les résultats escomptés ». Sur la question du Biafra, il a dénoncé « le scandale de l'indifférence des grandes capitales ».

(*Direction des Nations unies et des Organisations internationales, Assemblée générale, XXIVe session, débat général, 1969, n° 717*)

208

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 4136 à 4141. *Washington, 3 octobre 1969.*

(*Reçu* : 19 h 10).

Le président se préoccupe actuellement intensément des ravages que cause l'utilisation de la drogue sous diverses formes parmi la jeunesse américaine. Cela n'est pas un sujet nouveau, mais ce fléau d'une part s'est étendu et d'autre part l'affaire a pris un aspect politique. Plusieurs sénateurs américains dont le sénateur Goldwater viennent de faire à cet égard au congrès et dans la presse des déclarations retentissantes. Le Président, tenant compte de cet état d'esprit, s'est livré la semaine dernière à un geste spectaculaire en fermant pendant plusieurs heures la frontière mexicaine afin de bien montrer qu'il était décidé à empêcher l'entrée aux États-Unis des diverses drogues produites au Mexique.

Mais ce n'est là qu'un aspect du problème. Il m'a été dit hier au département d'État que le Président s'inquiétait surtout des importations clandestines d'héroïne en provenance de Turquie et dont 80 pour cent, m'a-t-on dit, transiteraient par Marseille[2], seraient traités dans des officines clandestines et exportés ensuite vers les États-Unis.

Le président Nixon avait chargé, paraît-il, le sous-secrétaire d'État pour les Affaires économiques, M. Nathaniel Samuels, d'en dire un mot à M. Giscard d'Estaing au cours du déjeuner qui les a réunis à l'ambassade. Je ne sais si M. Samuels s'est acquitté de ce message auprès du ministre de l'Économie et des Finances.

Je dois voir moi-même le sous-secrétaire d'État M. Elliot Richardson le lundi 6 octobre. Il a, paraît-il sur instruction du Président, un mémorandum à me remettre à ce sujet. Une intervention similaire doit être faite

[1] Le 20 juillet 1963, la Communauté économique européenne et les dix-huit États africains et malgache associés (EAMA) signent à Yaoundé (Cameroun) la première convention qui, valable pour cinq ans, du 1er juin 1964 au 1er juin 1969, confirme l'association Europe-Afrique sur la base d'une liberté des échanges commerciaux et d'une aide financière des Six. Cette convention est renouvelée en 1969.

[2] Voir à ce propos ci-dessous le compte rendu de l'audience accordée le 6 octobre 1969 par le ministre des Affaires étrangères à M. Shriver, ambassadeur des États-Unis. Se reporter également à ce sujet au télégramme de Washington n°s 4939 à 4935 du 10 novembre 1969 non repris.

auprès des Turcs. Ce que d'après ces informations officieuses le Président souhaiterait, serait une action concertée et spectaculaire de la part des gouvernements français et américain pour décider de prendre en commun toutes mesures nécessaires pour arrêter ce trafic. Le président Nixon compterait même en parler au président de la République lors de la visite de celui-ci en février prochain.

J'ai fait remarquer à mes interlocuteurs que la police des stupéfiants était en France, à ma connaissance, une des plus efficaces du monde. D'autre part le ministre de l'Intérieur, M. Marcellin, venait d'annoncer une série de nouvelles mesures à cet effet et de nombreuses arrestations avaient été opérées.

En bref, ce que l'on paraît vouloir souhaiter c'est que la coopération franco-américaine, que l'on voudrait voir s'étendre à de très nombreux domaines, s'applique aussi à celui-ci.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1969*)

209

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4928 à 4930. *Bonn, 3 octobre 1969.*

(*Reçu* : 19 h. 40).

Surcote de près de 6 % pour le mark flottant

Je vous communique ci-après un télégramme adressé par le conseiller financier[1] au ministère de l'Économie et des Finances.

Le cours de 3,766 DM pour un dollar qui s'est établi aujourd'hui sur le marché de Francfort correspond à une surcote du mark de près de 6 % par rapport à la parité officielle. De nombreux observateurs estiment qu'à ce niveau la devise allemande approche de son futur point d'équilibre.[2]

Cela ne signifie pas que le marché ait déjà pu faire apparaître un cours absolument véridique. L'importance des capitaux entrés en Allemagne au cours des dernières semaines et l'existence du dispositif fiscal institué

[1] Bernard Rivain est conseiller financier près l'ambassade de France à Bonn depuis 1965.

[2] Le 29 septembre, au lendemain des élections en République fédérale d'Allemagne qui ont donné une majorité à une coalition socialiste-libérale, le ministre des Affaires étrangères, Willy Brandt, fait une déclaration de candidature à la Chancellerie ; ce même jour, le chancelier Kiesinger, devant la spéculation sur le mark suite à la surchauffe de l'économie, décide de fermer le marché des changes pour la journée puis de laisser flotter le taux de change de cette monnaie. La *Bundesbank* a reçu instruction de ne pas intervenir pour maintenir le dollar à son cours-plancher (3,97 DM/$), mais au contraire de laisser « flotter » la monnaie américaine au-dessous de cette parité. Il s'agit là de dispositions de caractère conservatoire et provisoire qui ont pour seul objectif de décourager la spéculation. La réévaluation est devenue pratiquement inévitable. Voir le télégramme de Bonn n°s 4771 à 4773 du 30 septembre.

en novembre y font bien sûr obstacle. En fait, les cours du mark flottant s'orientent principalement sur l'ordre de grandeur probable de l'opération monétaire attendue. M. Blessing pouvait être sûr de son effet lorsqu'il a plaidé, dans une interview donnée hier à Washington, pour une réévaluation de 6,5 %.[1]

Il ne serait pas étonnant, dans ces conditions, que la *Bundesbank* s'efforce dans les jours prochains de stabiliser le dollar aux alentours de 3,75 DM. Pour aujourd'hui elle a poursuivi la politique qui est la sienne depuis quatre jours et qui consiste à offrir du dollar à un cours très légèrement supérieur à celui du marché : ses offres étaient aux prix de 3,78 puis de 3,77 DM.

(*Collection des télégrammes, Bonn, 1969*)

210

M. Tiné, Ambassadeur de France à Lisbonne,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1220/EU. *Lisbonne, 3 octobre 1969.*

Déclarations du général Deslandes

À l'occasion de la cérémonie qui a marqué, le 27 septembre dernier, au Palais de Sâo Bento, le premier anniversaire de la nomination de M. Marcelo Caetano à la tête du Gouvernement[2], le général Venancia Deslandes, ancien Gouverneur général de l'Angola[3] et, aujourd'hui, Chef d'État-major des trois armes, a évoqué les « grandes directives » qui président aux destinées du pays. Il a notamment souligné « l'unité de la grande Nation portugaise telle que la Constitution la définit et que l'âme du peuple la souhaite… ». « Le point crucial de notre politique, a-t-il ajouté, est et demeure un impératif national, car, par-delà même nos droits et les responsabilités historiques, c'est le destin du pays qui est en jeu… ».

Puis, en venant à la question de l'Outre-Mer, le général Deslandes rappelle la visite officielle que le président Caetano[4] a effectuée récemment dans ces provinces où il a été accueilli partout avec un enthousiasme délirant à l'occasion « du plus grand plébiscite qu'il eut jamais été possible de réaliser ».

Le chef d'État-major s'est référé à « l'unique politique d'évolution possible » définie par le Président du Conseil lors de ce voyage en déclarant

[1] Karl Blessing est le président de La *Bundesbank* de 1958 à 1969, Karl Klasen lui succède en 1970.

[2] Marcelo Caetano, professeur de droit à l'université de Lisbonne, homme politique conservateur, fait carrière sous la dictature du président Antonio de Oliveira Salazar et est nommé ministre des Colonies. Le 28 septembre 1968, suite à la maladie de Salazar, Marcelo Caetano devient Premier ministre.

[3] Du 23 juin 1961 au 26 septembre 1962.

[4] Les 15 et 16 avril 1969. Se reporter à *D.D.F.* 1969-1.

que cette politique était en même temps au service de l'intérêt national et de chacun des groupes ethniques qui composent le pays. « Mais, c'est l'armée et ses cadres permanents qui ont la part la plus lourde ». L'armée reste fermement attachée à une « politique de défense intransigeante », et cela « quelles que soient les circonstances qui se présenteront à elle ». Toutefois, « pour pouvoir donner le meilleur de leur effort, les forces armées jugent indispensables, non seulement que la nation mette à leur disposition les moyens nécessaires et proportionnés à l'importance de leur mission, mais aussi que le pays reste uni et ferme, éclairé et résolu, digne de la grandeur d'une conjoncture dans laquelle sa destinée est en jeu ».

Et le Chef d'État-major général, en conclusion de son allocution, a évoqué dans ces termes le rôle de l'armée dans le maintien de l'ordre public : « Et c'est parce qu'il s'avère indispensable de contrarier le jeu de l'ennemi, de maintenir, quoi qu'il coûte, la tranquillité dans les esprits et l'ordre dans les rues, assurant l'exercice de l'autorité et préservant la liberté d'action du gouvernement, que je tiens à vous dire, Monsieur le Président, que nous sommes attentifs au problème : les forces armées ne sauraient admettre que les passions partisanes et démagogiques viennent troubler la tranquillité des Portugais ni influencer leurs décisions. Nous espérons toutefois que la maturité politique et le sens élevé du devoir civique dont la Nation a donné des preuves éloquentes, il y a un an, ne seront démentis par les faits ».

La portée de ces propos n'a pas besoin d'être soulignée[1]. Ils constituent un élément de la situation politique que je me borne aujourd'hui à verser au dossier.

(*Afrique-Levant, Afrique, Angola 1966-1972, rébellion armée, 1969*)

211

Compte rendu de la visite officielle de M. Maurice Schumann à Alger (2-3 octobre 1969)

Réunion de travail du 3 octobre 1969

C.R.

La réunion s'ouvre à 16 heures 30, en présence des deux ministres[2]. Destinée à l'origine à la rédaction d'un communiqué commun, cette dernière partie de la conférence franco-algérienne débute par des exposés de caractère général concernant la politique extérieure des deux pays.

[1] En marge de la phrase suivante : « La portée de ces propos n'a pas besoin d'être soulignée », le lecteur de cette dépêche a écrit cette apostille : « En effet ! C'est une mise en garde non équivoque ».

[2] MM. Maurice Schumann et Abdelaziz Bouteflika.

I. *Moyen-Orient*

M. Bouteflika demande à M. Schumann s'il peut l'informer des contacts qu'il a eus aux Nations unies, notamment avec les États-Unis et l'Union soviétique[1].

Le ministre français des Affaires étrangères répond qu'il a pu constater un notable rapprochement des points de vue qui l'incitait à un certain optimisme quant à la possibilité d'un accord entre les quatre membres permanents du Conseil de sécurité[2]. M. Gromyko[3] s'était comporté à New York comme un homme qui recherche un règlement et les Américains paraissaient s'employer dans le sens de la conciliation auprès des représentants d'Israël. M. Schumann avait, d'autre part, été favorablement impressionné par l'accueil réservé aux projets en cours de discussion par celles des délégations arabes qu'il avait pu consulter.

Le Ministre estime en conclusion, que la concertation à « Quatre », telle qu'elle a été définie par le général de Gaulle, est en définitive la seule méthode qui puisse conduire à une solution de la crise. L'évolution des choses ne peut qu'encourager la France à poursuivre dans cette voie.

M. Bouteflika tient à souligner qu'il est erroné de classer, comme le fait l'opinion occidentale, les pays arabes en « modérés » et en « extrémistes ». Il y a eu défaite des armées de certains États et occupation militaire d'une partie de leurs territoires, cependant que d'autres n'ont pas subi ce choc. Cela explique le comportement différent de l'Algérie – notamment – d'une part, de l'Égypte, de la Syrie ou de la Jordanie de l'autre[4].

Dans cette affaire, l'Algérie pense que chaque pays est d'abord guidé par son intérêt national ; puis, en ce qui la concerne en tout cas, par l'intérêt des Palestiniens. Si la RAU ou tel autre des pays « vaincus » croit de son intérêt national de rechercher un arrangement avec Israël – fut-ce en sacrifiant une partie de son territoire national – c'est son affaire. Mais aucun pays arabe n'a le droit de parler au nom de la communauté arabe tout entière, pas plus qu'il ne peut engager de façon irréversible le sort du peuple palestinien. L'Algérie, quant à elle, souhaite « la reconstitution d'un État palestinien avec ses limites d'autrefois », ce qui n'implique pas l'expulsion des

[1] M. Maurice Schumann s'est entretenu le 18 septembre avec le président Nixon. Cet entretien a principalement porté sur la prochaine visite du président Pompidou aux États-Unis, prévue pour février 1970.

[2] Les ministres des Affaires étrangères des « Quatre », accompagnés de leurs représentants permanents, se sont rencontrés le 20 septembre à dîner chez le Secrétaire général des Nations unies. Cette rencontre, devenue habituelle depuis trois ans, sert, cette année, à un échange de vues sur la question la plus préoccupante du moment, celle du Proche-Orient.

[3] M. Gromyko, ministre soviétique des Affaires étrangères, s'adresse à l'Assemblée générale le 19 septembre et appelle l'attention sur la nécessité de renforcer la sécurité internationale.

[4] L'Algérie, qui s'était engagée militairement dans le conflit israélo-arabe, n'a pas accepté le cessez-le-feu pour elle-même, ni voté la résolution des Nations unies du 22 novembre 1967. Hostile aux solutions politiques de la crise, elle estime que celle-ci ne prendra fin que lorsque le peuple palestinien aura recouvré sa patrie usurpée. La lutte populaire est le seul moyen d'y parvenir, et le devoir des États arabes est de l'y aider. L'Algérie donne l'exemple. Les efforts entrepris en vue d'une solution politique, soit par les « Quatre », soit par les Nations unies sont condamnés par le président Boumediene.

éléments Israélites, mais une solution originale qui pourrait s'inspirer des exemples libanais ou yougoslave.

II. *Biafra*

M. Schumann, se référant au discours prononcé la veille par M. Bouteflika, relève que les deux pays ne sont pas d'accord sur un autre problème, celui du Nigeria. La politique de la France se borne à constater le fait qu'au sein de ce grand État, les Ibo veulent avoir une place à la mesure de leur entité ethnique, de leur nombre et de leurs capacités. Cette attitude ne postule nullement que la sécession soit inévitable. On peut très bien, en effet, imaginer une formule confédérale. La France, pour sa part, souhaite d'abord un cessez-le-feu, suivi d'une négociation. Ceci n'est pas en contradiction avec les vues des pays africains et M. Schumann se félicite que le communiqué publié à l'issue de la dernière réunion au sommet de l'OUA[1], sans abandonner le thème de l'unité nationale, ait mis l'accent sur l'exigence prioritaire d'un cessez-le-feu.

Le ministre algérien souligne que l'affaire du Biafra est la « grande tragédie de l'Afrique ». Il craint que l'attitude adoptée par la France, si elle est conforme à sa tradition humanitaire, ne prête à interprétation politique et ne porte atteinte au prestige qu'elle s'est acquise par sa politique de décolonisation. Il ne faudrait pas que les positions divergentes des grandes puissances sur ce sujet puissent être interprétées comme le reflet de conflits d'intérêts, notamment dans le domaine pétrolier.

M. Schumann répond qu'il n'en est rien en ce qui concerne la France, et que si le gouvernement français défendait en l'occurrence des intérêts égoïstes, en matière pétrolière, sa position serait exactement l'inverse de ce qu'elle est actuellement : M. Bouteflika savait très bien de quel côté se trouvaient les zones de recherche et d'exploitation pétrolières.

III. *Tchad*

M. Bouteflika aborde la question du Tchad en indiquant que l'Algérie a de bonnes relations avec le président Tombalbaye, mais qu'elle est mal renseignée sur ce qui se passe dans ce pays, ce qui la préoccupe. L'intervention française[2] nuit à la réputation de puissance décolonisatrice qu'a la France. Le gouvernement algérien ne peut pas ne pas faire le rapprochement entre ces événements et ceux qui se déroulent dans le sud du Soudan, en Éthiopie, au Cameroun et au Congo.

« L'Algérie, sur ce sujet, dit franchement ce qu'elle pense et que les dirigeants de l'OCAM pensent aussi, mais n'osent pas dire ».

[1] La VIe conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'OUA se tient du 6 au 13 septembre 1969.

[2] La décision interministérielle, en date du 2 avril 1969, du ministre des Armées et du secrétaire d'État aux Affaires étrangères chargé de la Coopération, fixe les attributions du général délégué militaire auprès du président de la République du Tchad. Cet officier a pour mission de : – diriger les opérations de pacification et de maintien de l'ordre menées par les forces françaises et tchadiennes ; – réorganiser l'ensemble des forces tchadiennes de défense (forces armées et forces auxiliaires de sécurité). Cette décision porte le n° 2209/EMA/EMPL.3/CD, 2 avril 1969. Le 16 avril, des troupes françaises sont envoyées à Fort-Lamy.

M. Schumann répond que les accords de coopération, en vertu desquels le Tchad a demandé notre concours militaire, ont été ratifiés par l'Assemblée des Nations unies. Cependant, nous n'avons pas l'intention de nous enliser dans une aventure militaire. Nos effectifs sont très faibles, et nous avons fixé une date limite à notre effort et M. Tombalbaye comprend notre effort et la nécessité d'y répondre par un effort corrélatif d'assainissement. D'ailleurs l'impression d'une certaine détente prévaut actuellement.

M. Bouteflika déclare que l'Algérie soutiendra le principe de l'unité du peuple du Tchad. Mais il demeure que « l'intervention de la France est interprétée comme ayant une teinte particulière »[1], « Ce n'est pas une très bonne affaire pour vous ».

IV. *Méditerranée et Maghreb*

Passant à la situation en Méditerranée, *M. Bouteflika* indique que son pays est hostile aussi bien à la présence soviétique qu'à la présence américaine. La France paraît partager ce souci, cependant que d'autres États du nord de la Méditerranée – en particulier l'Italie – ont des vues différentes. « Si vous pensez que dans ce domaine nous puissions prendre une initiative de paix en commun avec notre modeste concours ».

Le ministre algérien souligne, d'autre part, la volonté de l'Algérie de favoriser l'entente entre tous les pays du Maghreb. Elle a conclu des accords de coopération avec la Libye[2] et le Maroc[3] ; d'autres accords sont en préparation avec la Tunisie[4]. D'autre part, elle a favorisé le rapprochement récemment intervenu entre le Maroc et la Mauritanie.

De tous les pays extérieurs à la région qui prétendent y avoir des intérêts, la France est certainement celui qui a le plus de raisons d'y être présent et actif. À ce titre, M. Bouteflika croit pouvoir se permettre de souligner à quel point l'on souhaite à Alger une rapide et complète normalisation des rapports entre la France et le Maroc. Si l'Algérie pouvait y aider, elle serait heureuse de le faire.

[1] *Note infra-marginale du document* : « Allusion probable aux fréquentes allégations concernant le caractère prétendument anti-musulman de l'action du gouvernement français ».

[2] Un traité de fraternité et de bon voisinage, assorti d'un accord de coopération, a été signé en janvier 1969 à l'occasion d'une visite de M. Bouteflika à Tripoli. Le coup d'État du 1er septembre pourrait ouvrir de nouvelles perspectives de collaboration entre Alger et Tripoli. Le colonel Boumediene s'est entretenu avec les nouveaux dirigeants libyens à l'occasion d'une escale à Benghazi, lors de son retour d'Addis- Abeba.

[3] Le voyage effectué en août 1968 par le roi Hassan II à Alger, à l'occasion du sommet de l'OUA, a marqué un tournant important dans la politique maghrébine et engagé les rapports entre l'Algérie et le Maroc dans la voie de la détente. Le séjour que le colonel Boumediene a effectué au Maroc du 11 au 16 janvier 1969 a constitué une étape nouvelle dans ce rapprochement ; cette visite s'est achevée par la signature à Ifrane, le 15 janvier, d'un traité de « fraternité, de bon voisinage et de coopération ». Conclu pour vingt ans, renouvelable, ce traité constitue d'abord un pacte de non-agression et prévoit le développement de la coopération dans tous les domaines, notamment en matière économique et culturelle.

[4] Des conversations se sont déroulées à Alger, dans le cadre de la commission mixte, du 24 janvier au 2 février 1969. Ces négociations ont abouti au renouvellement du protocole commercial de 1965, au paraphe d'un accord prévoyant l'évacuation à travers le territoire tunisien du pétrole produit dans la zone d'El Borma et au règlement de divers problèmes d'ordre administratif et financier. Le différend frontalier algéro-tunisien reste sans solution.

Le ministre français des Affaires étrangères clôt l'entretien en soulignant la convergence de la politique des deux pays en ce qui concerne la Méditerranée, qui doit être « une mer de paix à l'abri des hégémonies », et le Maghreb. La France se félicite, notamment, du rapprochement en cours entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie. Le rôle joué par l'Algérie, lors du sommet islamique[1], dans la détente entre Rabat et Nouakchott, a été noté avec satisfaction à Paris. Quant aux relations franco-marocaines, si leur normalisation n'est pas chose faite, les rapports entre les deux pays ne sont pas pour autant interrompus. Ils sont même fondamentalement bons.

Les deux Ministres passent ensuite à la discussion du projet de communiqué commun remis par la délégation algérienne.

(*Afrique du Nord, Algérie, relations politiques franco-algériennes, 1969, nº 25*)

212

COMPTE RENDU

de la conversation entre le président Boumediene, président du Conseil de la révolution et président du Conseil des ministres de la République algérienne démocratique et populaire et M. Maurice Schumann, ministre des Affaires étrangères de la République française, au ministère de la Défense nationale à Alger, le vendredi 3 octobre 1969, à 17 h. 30.

C.R.

Étaient présents,

du côté algérien :

Le Président Houari Boumediene, Président du Conseil de la Révolution et Président du Conseil des Ministres de la République Algérienne, Démocratique et Populaire.

M. Redha Malek, Ambassadeur d'Algérie à Paris.

[1] L'idée d'une rencontre au sommet des chefs d'État des pays islamiques est lancée pour la première fois lors du 3e sommet arabe (Casablanca, 1965). Reprise par le roi Faysal d'Arabie saoudite, qui lui donne pour objectif de « renouer les liens entre pays musulmans, veiller à la sauvegarde des Lieux Saints de l'Islam et combattre les idéologies étrangères », elle se heurte à l'opposition du président égyptien Nasser. Ce n'est qu'après la défaite égyptienne de 1967 qui conduit à l'occupation de Jérusalem et à l'incendie de la mosquée al-Aqsa que le projet de « sommet islamique » aboutit. Entre les sommets, les « conférences islamiques » rassemblent les ministres des Affaires étrangères des États membres de l'Organisation de la conférence islamique pour examiner les moyens de mise en œuvre de la politique générale de l'Organisation. Le 1er sommet islamique se tient à Rabat le 25 septembre 1969. Réunissant 25 participants, les pays arabes n'obtiennent pas la rupture par tous les pays islamiques de leurs relations avec Israël, mais le sommet demande le retour de Jérusalem à son statut d'avant juin 1967 et le soutien à la cause palestinienne.

du côté français :

M. Maurice Schumann, Ministre des Affaires étrangères de la République Française.

M. Jean Basdevant, Ambassadeur de France à Alger.

M. Maurice Schumann, remercie le président Boumediene et déclare qu'il a été heureux, dans son allocution officielle de la veille, de lui rendre un hommage personnel. Les conversations qui viennent d'avoir lieu avec M. Bouteflika ont permis d'aboutir à la création entre la France et l'Algérie d'une grande commission à l'échelon ministériel[1], qui est appelée à jouer un rôle très important. La France a grande confiance dans l'avenir de l'Algérie dont témoigne l'effort d'industrialisation et de scolarisation. Cet effort a été facilité par l'aide française mais procède de la volonté politique du gouvernement algérien.

Le Président Boumediene se déclare très heureux de recevoir M. Maurice Schumann.

C'est la première visite d'un ministre des Affaires étrangères français en Algérie et la seconde visite officielle après celle de M. Michelet[2]. Il faut multiplier les déplacements de personnalités officielles entre les deux pays.

M. Maurice Schumann rappelle que, depuis longtemps, son prédécesseur, M. Michel Debré, souhaitait venir à Alger, mais qu'il en a été empêché par le référendum puis par l'élection présidentielle[3]. Il fait observer que, à l'exception de voyages dans le cadre des Organisations Internationales (la Communauté Européenne à Bruxelles et l'ONU à New York), l'Algérie est le premier pays du monde où il se rende comme ministre des Affaires étrangères du nouveau gouvernement français.

Le Président Boumediene demande à son interlocuteur quelles sont ses premières impressions de l'Algérie.

M. Maurice Schumann a été frappé, avant tout, de l'effort de l'Algérie dans le domaine de la scolarisation et de l'industrialisation. Cet effort permet une grande confiance dans l'avenir du pays, avenir auquel la coopération française contribue. Le fait que deux millions d'enfants apprennent le français est fondamental. Le reste peut être important mais ne compte guère en comparaison de ce fait. Comme l'a dit le général de Gaulle : « L'avenir aura lieu ».

[1] Se reporter à la note de la direction des Affaires économiques et financières du 14 octobre 1969, intitulée « Grande Commission franco-algérienne », qui en présente l'objet et les caractéristiques.

[2] M. Edmond Michelet s'est rendu à deux reprises en Algérie, en tant que ministre d'État chargé de la Fonction publique, du 23 au 25 novembre 1967 et en tant que ministre d'État chargé des Affaires culturelles, le 21 juillet 1969 pour assister à l'inauguration du premier festival panafricain.

[3] Le président Charles de Gaulle, désavoué par 52,41 % des électeurs français à l'occasion du référendum du 27 avril 1969 portant sur le transfert de certains pouvoirs aux régions et la transformation du Sénat, quitte ses fonctions le 28 avril 1969. Les élections présidentielles se tiennent les 1er et 15 juin 1969. Georges Pompidou est élu président de la République française.

M. Schumann, sachant l'importance primordiale attachée par l'Algérie au *problème du vin*, indique qu'il a présenté une formule comportant d'une part, dans l'immédiat, une augmentation des importations afin d'accélérer l'apurement du retard et, d'autre part, pour l'avenir, une concertation avec l'Algérie qui permettra de tenir le plus grand compte des intérêts de celle-ci lors de la prochaine négociation de Bruxelles. Il est bien clair qu'il y aura toujours un déficit communautaire et que les importations de vin algérien pourront être poursuivies.

Certes ces propositions n'apportent pas une satisfaction intégrale aux Algériens, mais le Ministre se déclare certain que le problème du vin n'encombrera plus, à l'avenir, les relations franco-algériennes.

En ce qui concerne les *hydrocarbures*[1], M. Abdesselam a posé la question de la révision de l'assiette de la fiscalité prévue pour 1969 par l'Accord de 1965. M. Schumann a répondu sans hésiter qu'il considérait cette demande comme sage et qu'il la défendrait devant le gouvernement français.

Le Ministre rappelle que la France a, au cours des trois dernières années, accordé trois milliards de francs de dons ou de prêts pour l'industrialisation de l'Algérie[2], montrant ainsi sa volonté de coopérer activement à la modernisation du pays. À cet égard, certains problèmes se posent, notamment celui de la participation de la Régie Renault à l'usine de véhicules automobiles projetée à Oran (participation qui permettra une aide à la formation de la main-d'œuvre algérienne) et la livraison de locomotives Alsthom à la SNCFA. Il est souhaitable que ces problèmes soient examinés avec attention par les autorités algériennes.

Le Ministre évoque ensuite deux questions particulièrement importantes pour les intérêts privés français, à savoir d'une part, l'indemnisation des entreprises nationalisées en vertu de lois algériennes contenant promesse d'indemnisation (c'est le cas par exemple des Ciments Lafarge), d'autre part l'amélioration du régime des transferts[3] (il cite le cas de l'entreprise cotonnière ICOTAL). Sans vouloir établir de parallélisme avec la liberté assurée aux transferts des gains des travailleurs algériens en France, M. Schumann demande que le problème soit étudié attentivement, tant pour les revenus des industries que pour des opérations telles que les versements de cotisations de retraites complémentaires des cadres.

Enfin le Ministre évoque le problème de l'Amicale des Algériens en Europe[4] qui fonctionne en fait mais non en droit, et que les autorités

[1] Se reporter au compte rendu de l'entretien tenu entre M. Maurice Schumann et M. Belaïd Abdesselam, ministre algérien de l'Industrie et de l'Énergie, le 2 octobre 1969, à 12 h., au ministère de l'Industrie et de l'Énergie à Alger.

[2] Voir la note du 26 septembre 1969 publiée ci-dessus, intitulée « Aide française à l'Algérie ».

[3] Concernant le régime des transferts, voir la note du 26 septembre 1969 intitulée : « Algérie-Les transferts de fonds à destination de la France », non reprise, soulignant que la règlementation algérienne limite très sévèrement les transferts de fonds à la fois par ses dispositions positives et par ses lacunes très étendues. Certaines évaluations de source privée chiffrent ces avoirs ainsi bloqués à plus de 300 millions de francs.

[4] L'Amicale des Algériens en Europe (AAE) est une association qui fait suite à l'amicale des Algériens en France, née en 1963, au lendemain de l'indépendance de l'Algérie. L'AAE subit une

françaises sont prêtes à autoriser. Depuis longtemps l'on attend, du côté français, que les autorités algériennes autorisent la section algérienne de l'Union des Français de l'Étranger, ainsi que de la Chambre de Commerce Française d'Algérie.

Le Président Boumediene répond d'abord sur le dernier point mentionné par M. Schumann en indiquant que cette question ne pose pas de problème de principe et qu'il est facile de se mettre d'accord sur les formules définitives à adopter pour la reconnaissance des associations.

En ce qui concerne les autres questions évoquées par M. Maurice Schumann, les conversations qui ont eu lieu entre le ministre des Affaires étrangères et les ministres algériens qu'il a rencontrés ont permis à ceux-ci d'exposer les griefs de l'Algérie à l'égard de la France.

Le problème fondamental, c'est celui de la coopération dans le cadre de l'indépendance reconnue à l'Algérie. Le général de Gaulle en a été le champion. On a créé de part et d'autre un climat de coopération et l'on a pu ainsi surmonter les problèmes de la colonisation et de la guerre.

« Nous avons fait, poursuit le Président, beaucoup de chemin malgré la complexité des problèmes, les séquelles de la guerre et de la colonisation, malgré tous les déchirements. La sagesse a triomphé ».

« Aujourd'hui nous discutons en tant qu'amis et non en adversaires. C'est une chose rare entre deux pays qui se sont affrontés les armes à la main, peut-être même unique dans l'histoire. Ce résultat est dû à la volonté des deux peuples ».

« Le problème est un problème de volonté politique. Il faut d'abord une affirmation politique avant de parler de chiffres et d'affaires. Cette volonté existe du côté de l'Algérie. Nous voulons une coopération sincère, durable et non pas tactique, pour une période donnée. Nous le disons franchement car notre situation est bien meilleure qu'il y a trois, quatre ou même sept ans. Nous sommes à l'aise pour l'affirmer. Il faut être deux pour coopérer, il faut respecter les intérêts respectifs des deux États. »

Le Président demande à M. Schumann de dire tout cela à M. Georges Pompidou, président de la République française, de sa part.

Il poursuit en déclarant que, dans la mesure où des problèmes existent, ils sont engendrés par la coopération elle-même mais que si la volonté politique est réelle et sincère tous ces problèmes doivent, grâce à cette volonté, trouver des solutions, qu'il s'agisse du vin, des hydrocarbures ou de l'émigration.

réorganisation interne après le 19 juin 1965 et précise ses objectifs : transformer l'Amicale en association étrangère, régler le contentieux immobilier, poursuivre l'action sociale, gérer les questions d'immigration, encadrer l'ensemble de l'immigration algérienne. L'AAE a déposé ses statuts le 26 avril 1966 à la préfecture de police de Paris et sollicité l'agrément de fonctionner, agrément toujours différé. Association étrangère non autorisée, l'AAE bénéficie d'une tolérance de fait. Cette organisation, émanation du FLN, est une structure paragouvernementale, liée à l'ambassade d'Algérie en France et considérée par les Algériens vivant en France comme représentant l'État algérien. Ses cadres dirigeants, membres du FLN, proposent des activités socio-culturelles aux jeunes Algériens immigrés et aux Français d'origine algérienne. En Europe, l'AAE est présente en Suisse, en Allemagne et en Belgique.

« Parfois, chacun de nous a son point de vue. Il y a celui de la France et celui de l'Algérie. Nous avons eu un million de rapatriés, dit-on du côté français. Nous Algériens, nous avons eu un million de morts ».

Pour prendre un exemple qui est celui du vin, si ce problème est placé dans le cadre de la coopération, il est possible de le dépolitiser. L'Algérie est un pays musulman qui ne consomme pas d'alcool ; le vin est le type même du produit de colonisation que la France doit aider l'Algérie à écouler. C'est un produit très important puisqu'il est le second après le pétrole parmi les exportations algériennes.

Au sujet des *hydrocarbures*, le président Boumediene s'excuse car il sera très direct et franc. Il faut considérer le problème sous un autre angle que celui de ce que rapporte le pétrole aux sociétés françaises ou à l'Algérie. Bien entendu, l'Algérie comme la France ont le droit et même le devoir de diversifier et d'élargir leurs relations économiques et leurs marchés, surtout lorsqu'il s'agit d'un problème aussi important que celui des sources d'énergie.

Mais, derrière les réticences des sociétés françaises à développer la production par des investissements de recherches et d'exploitation, n'y a-t-il pas une volonté politique de désengagement ? Pour le président Boumediene, il s'agit là encore d'une affaire de volonté politique : celle de pratiquer une coopération qui ne peut être que bénéficiaire pour les deux partenaires et où la France, comme l'Algérie, trouvera son intérêt.

Le Président souligne que beaucoup de liens unissent la France et l'Algérie ; ce sont autant de facteurs qui favorisent la politique de coopération. Il évoque la question de l'*industrialisation*. L'Algérie a décidé de s'industrialiser. Pour cela, il lui faut exporter afin de pouvoir importer les équipements dont elle a besoin. Elle exporte de l'énergie, des bras et des produits agricoles. Ses importations sont de plus en plus des importations de biens d'équipement. Les contrats signés au cours de ces dernières années avec la France portent sur plus de 200 milliards d'anciens francs. La volonté de l'Algérie est de ne pas s'arrêter et de continuer dans cette voie. Par son industrialisation, elle entend rattraper les pays évolués. Le gouvernement français peut faire beaucoup pour aider l'Algérie dans ce domaine.

Le Président aborde le problème de l'*éducation*. La demande en cette matière dépasse de beaucoup l'offre ; néanmoins l'Algérie est décidée à poursuivre vigoureusement son effort, en 1980, en 1990 et même jusqu'à l'an 2000. Cet effort considérable nécessite de faire appel à des formateurs et à des cadres. C'est ce que l'État algérien attend de la France. Le Président ne veut pas sur ce point discuter chiffres ; il est persuadé que tous les problèmes qui se posent peuvent être réglés.

Le Président revient aux *investissements industriels* et évoque le projet de création d'une usine d'automobiles. L'Algérie a construit ou est en train de construire des complexes industriels à Annaba (sidérurgie), à Skikda (liquéfaction de gaz naturel), à Constantine (moteurs et tracteurs). En ce qui concerne le projet d'usine pour la fabrication de véhicules à Oran, les autorités algériennes ne sont pas contre la réalisation d'une nouvelle affaire

avec la France, mais il faut que les responsables de la Régie Renault « bougent et jouent le jeu ». L'Algérie veut construire une voiture nationale avec un taux d'intégration de 60 ou 70 %. Or on se trouve parfois de la part du partenaire français devant des incompréhensions. Actuellement, Renault est en pourparlers avec le Ministère de l'Industrie. Le Président, pour sa part, ne demande pas mieux que de réaliser cette affaire avec Renault, C'est une question de discussions à poursuivre et d'arrangements à mettre au point, mais il y a certaines lenteurs ou certaines réticences de la part de la Régie.

Le Président fait état de la dernière en date des affaires d'investissement conclue avec la France : il s'agit de la cimenterie d'Annaba dont le contrat a été signé il y a deux jours[1]. Le contrat relatif au complexe lainier[2] sera signé dans quelques jours. Nous demandons, ajoute-t-il, que toutes ces affaires soient conclues rapidement et qu'elles se développent de façon prospère.

Le Président regrette vivement que la France n'ait pas eu cette année de pavillon à la foire d'Alger[3].

Abordant la question des indemnisations qui a été évoquée par M. Schumann, le Président déclare que l'Algérie y est favorable. Une des raisons du changement de régime politique qui est intervenu en 1965[4] a été la volonté de donner à l'État une morale. Ceci s'est traduit dans le texte des lois de nationalisation qui sont intervenues par la suite, par l'affirmation du principe de l'indemnisation. Maintenant, il s'agit d'examiner les dossiers, d'en discuter autour d'une table. Nous sommes disposés à le faire, précise-t-il, soit au niveau des gouvernements, soit directement avec les sociétés.

Il conclut en déclarant que, d'une façon générale, l'Algérie est prête à échanger des vues sur tous les problèmes. La volonté existe de sa part, elle est réelle car les Algériens ont confiance dans la coopération avec la France.

M. Maurice Schumann souligne, à propos des hydrocarbures, qu'il n'est pas question d'un désengagement quelconque dans ce domaine.

Le Président Boumediene faisant allusion aux réticences des sociétés françaises remarque que le développement de la production pétrolière est certainement rentable commercialement.

M. Maurice Schumann fait remarquer qu'en ce qui concerne la recherche, il y a toujours des aléas. La Compagnie Française des Pétroles

[1] La société Fives-Lille Cail a signé le 1er octobre avec une entreprise d'État algérienne, la société nationale des matériaux de construction, un contrat pour la construction, dans la région d'Annaba, d'une cimenterie. La capacité de production annuelle de cette cimenterie est de 500 000 tonnes ; son coût sera d'environ 130 millions de francs.

[2] La société nationale des industries textiles a signé le 4 octobre avec un groupe français, dont le chef de file est la société alsacienne de constructions mécaniques, un contrat pour la construction à Tiaret d'une usine de filature, tissage et finissage de la laine. Ce contrat s'élève à 74 millions de francs dont 72 millions rapatriables.

[3] La sixième foire internationale d'Alger se tient du 29 août au 15 septembre 1969. Se référer à la dépêche d'Alger n° 264/AP du 25 septembre 1969, non publiée.

[4] À la suite du coup d'État réalisé par l'Armée nationale populaire algérienne dans la nuit du 18 au 19 juin 1965 et à la prise du pouvoir par le colonel Boumediene.

n'a rien découvert en Libye. En Algérie, les résultats ne sont pas négatifs : au cours de ces derniers mois, l'Association Coopérative a mis deux coups au but.

Il fait observer que, d'après ses renseignements, certaines propositions d'investissement faites par une Compagnie pétrolière française n'ont pas été suivies d'effet de la part des autorités algériennes.

En conclusion de l'ensemble de l'entretien, il déclare qu'avant son départ, lorsqu'il a été reçu par le Président de la République française, M. Georges Pompidou lui a dit qu'il fallait organiser une « *coopération accentuée* » avec l'Algérie. Cette coopération, elle s'étend au domaine culturel, au domaine militaire[1], aux échanges commerciaux, aux hydrocarbures, secteur dans lequel elle est exemplaire. Elle est réciproquement bénéfique car grâce à la coopération de la France, l'Algérie a pu se constituer un véritable empire industriel.

Le Président Boumediene fait observer en souriant qu'il faut aller plus loin et, dans le domaine pétrolier, produire davantage. Il faut que l'Algérie sorte de son sol 100 millions de tonnes de pétrole.

M. Maurice Schumann souligne que l'Algérie joue un rôle essentiel dans l'approvisionnement de la France en pétrole puisque 1/3 des importations françaises en proviennent.

Il demande au président Boumediene l'autorisation de prendre congé, en le remerciant très vivement de l'accueil qu'il lui a réservé et en l'assurant qu'il rapportera fidèlement au président de la République française le contenu de leur entretien.

(*Afrique du Nord, Algérie, relations politiques franco-algériennes, 1969, n° 25*)

213

M. Basdevant, Ambassadeur, Haut Représentant de la République française à Alger,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2411 à 2430. *Alger, 4 octobre 1969.*

(*Reçu* : 01 h. 33).

La visite du Ministre à Alger, les 2 et 3 octobre[2], s'est déroulée dans une ambiance amicale et détendue, où la volonté réciproque de construire

[1] Se reporter à l'entretien tenu entre M. Maurice Schumann et le colonel Moulay Abdelkader Chabou, secrétaire général de la Défense nationale, le 3 octobre 1969, à 10 h. 30, au ministère de la Défense nationale à Alger, dont le compte rendu n'est pas reproduit.

[2] Voir les comptes rendus publiés ci-dessus, auxquels il faut ajouter ceux des entretiens entre M. Maurice Schumann et M. Belaïd Abdesselam, ministre de l'Industrie et de l'Énergie, le

l'avenir de la coopération franco-algérienne s'est affirmée sans hyperboles mais avec un accent nouveau, à la fois clairvoyant, sérieux et résolu.

Le président Boumediene s'est montré particulièrement affirmatif dans sa « volonté d'une coopération sincère durable, et pas simplement tactique et de circonstance ». il a souligné que la situation de l'Algérie, « bien meilleure qu'il y a quelques années », la mettait à l'aise pour proclamer « cette volonté de coopération sur la base de l'indépendance, dont le général de Gaulle avait été le champion, et qui avait permis de surmonter les séquelles de la colonisation et de la guerre, de faire triompher la sagesse sur les déchirements ». Il a ajouté : « nous avons, bien entendu, chacun notre point de vue. La France a eu un million de rapatriés. Nous, nous avons eu un million de tués. Mais nous discutons aujourd'hui comme des amis et non pas en adversaires. C'est une chose rare entre deux peuples qui se sont affrontés les armes à la main. Ce résultat est dû à la volonté des deux peuples. Cette volonté politique est une affirmation qui s'impose, avant de parler de chiffres et d'affaires. Elle doit permettre de trouver des solutions à tous les problèmes[1] ».

Le ton n'a pas été différent de la part de M. Taleb[2], ministre de l'éducation nationale, de M. Medeghri, ministre de l'intérieur (responsable de la fonction publique et donc de l'ensemble de la coopération administrative), du colonel Chabou, secrétaire général de la Défense nationale, et même de M. Abdesselam, ministre de l'Industrie et de l'Énergie, d'ordinaire beaucoup plus rude et dont les propos ont été cordiaux et positifs.

Seul M. Bouteflika a fait entendre une note discordante. Certes son allocution officielle au dîner du 2 octobre a été relativement chaleureuse, mais ses interventions, tant en séance plénière qu'en tête-à-tête, ont été le plus souvent acrimonieuses, critiques et négatives. Il s'est toutefois finalement rangé aux propositions du Ministre (création d'une grande commission, reconnaissance des associations françaises).

Les entretiens ont abouti aux conclusions suivantes : en ce qui concerne les questions bilatérales :

1. *Création d'une grande commission*

Sur la proposition de M. Maurice Schumann, a été adoptée le principe de la création d'une grande commission qui se réunira à l'échelon ministériel au moins une fois par an. Cet organisme constituera, a dit notre Ministre, « l'expression tangible et permanente de la volonté des deux gouvernements de pratiquer une « coopération accentuée » selon les termes mêmes de M. le Président de la République française, tracée pour eux comme un chemin sans retour ».

2 octobre 1969, celui avec M. Ahmed Medeghri, ministre de l'Intérieur, le 2 octobre 1969 et celui avec le colonel Moulay Abdelkader Chabou, secrétaire général de la Défense nationale, le 3 octobre, non reproduits.

[1] Extraits de la conversation entre le président Boumediene et M. Maurice Schumann, tenue au ministère de la Défense nationale à Alger, le vendredi 3 octobre 1969, à 17 h. 30.

[2] Ahmed Taleb est ministre de l'Éducation nationale depuis le 10 juillet 1965.

2. *Questions économiques*

A) *Vin*

M. Maurice Schumann a souligné que pour compenser notre retard à exécuter l'accord de 1964, le rythme actuel de nos importations de vin (environ 440 000 HL par mois) serait maintenu et sans doute accru. Ce qui permettrait d'accélérer la résorption du déficit.

Quant à l'avenir, le problème serait traité dans le cadre de la Communauté économique européenne, mais il n'était pas douteux que le déficit de la Communauté permette de donner priorité aux vins d'Algérie. D'ici là, c'est-à-dire avant les discussions de Bruxelles, nous étions prêts à nous concerter avec l'Algérie afin de pouvoir tenir le plus grand compte de ses intérêts et de les soutenir.

M. Bouteflika a très vivement répliqué à son interlocuteur. Les propositions françaises n'apportaient rien de nouveau, ne tenaient aucun compte du grave préjudice subi par l'Algérie du fait que l'accord n'avait pas été respecté. Lier au Marché commun l'avenir des relations franco-algériennes en matière de vin revenait à retarder l'échéance du règlement.

Au cours de l'entretien avec le président Boumediene, le chef de l'État sans se montrer aussi agressif, a néanmoins souligné que le problème du vin devait être résolu dans le cadre de la coopération, c'est-à-dire comme une aide apportée par la France à l'écoulement d'un produit particulièrement critique car il était le second en importance des exportations algériennes après le pétrole, et en outre « le type même de produit de la colonisation ».

Bref, les conversations d'Alger ont montré que l'affaire du vin continue d'être un des points les plus noirs des relations franco-algériennes.

B) *Hydrocarbures*

En ce qui concerne le *pétrole*, M. Abdesselam a d'abord posé la question de la révision de l'assiette de la fiscalité prévue pour 1969 par l'article 27 des accords de 1965[1]. Le Ministre a répondu favorablement, en indiquant qu'il proposerait au gouvernement français d'accepter cette demande.

Les conversations sur le problème général de l'accord de 1965 n'ont à aucun moment fait apparaître l'intention des dirigeants algériens d'en bouleverser profondément la structure. La divergence porte sur l'importance de la contribution française aux recherches pétrolières et aux investissements destinés à accroître la production.

Nos interlocuteurs algériens estiment que l'équilibre établi par l'accord est « de plus en plus précaire », que « le gouvernement français devrait prendre davantage de recul par rapport aux sociétés pétrolières exploitantes » (Bouteflika), que « les réticences de ces sociétés à investir paraissent

[1] Accord franco-algérien sur les hydrocarbures du 29 juillet 1965. Se reporter au compte rendu de l'entretien entre M. Maurice Schumann et M. Belaïd Abdesselam, ministre de l'Industrie et de l'Énergie, tenu le 2 octobre 1969, à 12 h., non repris.

procéder d'une volonté politique de désengagement, alors qu'un effort plus grand serait commercialement rentable » (Boumediene).

Au sujet du *gaz*, M. Maurice Schumann s'est borné à rappeler nos propositions concernant l'indexation du prix en soulignant ce qu'elles avaient de favorable et d'exceptionnel[1]. Ni M. Abdesselam ni M. Bouteflika n'ont poussé la discussion sur ce point.

C) *Aide à l'industrialisation*

Le ministre a indiqué que le gouvernement français entendait continuer à contribuer à l'effort d'industrialisation de l'Algérie selon une formule nouvelle adaptée à la situation. Ceci n'a pas été particulièrement relevé par ses interlocuteurs sinon par M. Bouteflika qui a demandé avec quelque insolence « comment pourrait être adaptée une aide si modique ».

Il faut noter que le président Boumediene a fait état des importants contrats signés récemment par l'Algérie pour son industrialisation avec les firmes françaises, il a cité le contrat concernant la cimenterie d'Annaba (130 millions) conclu il y a quelques jours[2], celui concernant le complexe lainier de Tiaret[3] sur le point de l'être. Il a déclaré « ne pas demander mieux » que de réaliser l'usine algérienne de véhicules avec Renault mais selon lui, « il faut que les responsables de la régie bougent, jouent le jeu, surmontent certaines réticences ».

Il a déploré l'absence de pavillon français à la récente foire d'Alger[4].

D) *Indemnisations – transferts*

Au sujet des indemnisations, le président Boumediene a rappelé que c'était lui qui, depuis 1965, en avait affirmé le principe dans les textes de nationalisation. C'était une question de dossiers à discuter. Mais, pour sa part, M. Bouteflika estime les demandes des intéressés « exorbitantes ».

Quant aux transferts, la thèse française peut se trouver de « sérieuses justifications » a dit M. Bouteflika, mais « le partenaire français a bloqué 100 milliards d'anciens francs en n'achetant pas le vin algérien ».

M. Maurice Schumann a fortement insisté sur nos demandes et enregistré le fait qu'elles n'étaient pas contestées dans leur principe.

[1] Voir la note de la direction des Affaires économiques et financières au Département (Affaires générales) du 26 septembre 1969 résumant la question du contrat d'achat de gaz naturel algérien par la France. L'accord n'a pu encore se faire par suite des prétentions nouvelles des Algériens concernant la révision du prix et la monnaie de compte dont l'effet serait de faire payer à l'acheteur le gaz plus cher que le prix convenu le 15 juin 1967. Dans l'immédiat, la négociation sur le contrat d'achat de gaz n'a pas à être reprise à l'initiative de la France qui, toutefois, est disposée à en reparler si les Algériens demandent de reprendre les conversations.

[2] La société Fives-Lille-Cail a signé le 1er octobre 1969 avec une entreprise d'État algérienne, la société nationale des matériaux de construction, un contrat pour la construction, dans la région d'Annaba, d'une cimenterie dont la capacité de production annuelle sera de 500 000 tonnes.

[3] Ce contrat est signé le 4 octobre.

[4] La sixième foire internationale d'Alger s'est tenue du 29 août au 15 septembre 1969.

3. *Coopération culturelle et technique*[1]

Tous les interlocuteurs du ministre ont souligné l'importance capitale de la coopération culturelle et technique française, leur résolution de voir le plus rapidement possible la coopération de formation remplacer la coopération de substitution, et la nécessité de mieux coordonner l'action des « formateurs » et des « utilisateurs » des cadres.

Le ministre de l'Éducation nationale a fait ressortir qu'en 1969, deux millions d'enfants algériens apprenaient le français à l'école contre 300 000 en 1962, et déclare que la politique d'arabisation ne visait qu'à donner à la langue nationale sa place normale dans le vie courante et l'enseignement.

M. Schumann a marqué la nécessité de se mettre rapidement à l'étude de la répartition des charges financières de la coopération, les dispositions en vigueur venant à expiration l'été prochain. Il a proposé de procéder par étapes en indiquant que nos difficultés financières nous contraignaient à plafonner le montant global de notre aide mais que nous entendions mettre l'accent sur les actions de formation et sur les contraintes immédiates (notamment les besoins considérables de l'enseignement secondaire).

Le Ministre a obtenu de M. Taleb des assurances concernant le maintien de l'office universitaire et culturel dans ses dimensions actuelles. Il a demandé que le statut des centres culturels fasse l'objet d'un accord à négocier.

Enfin, les Algériens ont souligné l'importance qu'ils attachaient à l'exécution rapide de l'accord sur la restitution des œuvres d'art[2] et à l'ouverture de pourparlers sur la restitution de certaines archives postérieures à 1830.

4) *Situation des Français en Algérie*

Le Ministre a, non sans peine, car la question a dû être posée au président Boumediene lui-même, obtenu de M. Bouteflika que soit accepté le principe de la reconnaissance des associations de Français en Algérie (notamment la section algérienne de l'union des Français de l'étranger et la chambre de commerce française)[3].

Il a entretenu du cas de certains Français détenus ou frappés d'interdiction de sortie (notamment Mme Dulon)[4], M. Bedjaoui, ministre de

[1] Sur ce sujet, se reporter à deux notes, l'une du 25 avril 1969 passant en revue la coopération culturelle, technique et scientifique française en Algérie ; l'autre du 25 août 1969, consacrée uniquement à la coopération technique de 1962 à 1969. Ces documents ne sont pas reproduits.

[2] Dans le cadre de la coopération franco-algérienne, le gouvernement français a signé le 11 juillet 1968 avec le gouvernement algérien un accord portant sur les œuvres d'art. 157 tableaux et 136 dessins figurent sur la liste des œuvres à restituer et le gouvernement algérien, pour sa part s'apprête à retourner en France dix-huit tableaux. L'opération est arrêtée par le Cabinet du ministre Debré à la fin de l'année 1968, les contacts interrompus seront repris en août 1969. Ni par le nombre, ni par la valeur, les œuvres restituées par Alger n'équivalent même de loin à celles que la France envoie en Algérie et qui ont été estimées à 32 230 000 FF.

[3] Se reporter à la note du 25 septembre 1969 intitulée : « Associations algériennes en France et françaises en Algérie », non reprise.

[4] Se reporter à la note figurant dans le dossier préparé pour la visite de M. Maurice Schumann à Alger, qui fait le bilan des détenus français en Algérie : 56 ressortissants français sont, pour des

la Justice, puis le président Boumediene lui-même. Celui-ci a promis d'examiner ces cas à l'occasion des mesures de grâce qu'il prendra le 1er novembre.

J'adresse par télégrammes séparés les comptes rendus des entretiens relatifs aux questions militaires[1] et de politique internationale.

(*Afrique du Nord, Algérie, relations politiques franco-algériennes, 1969, nº 25*)

214

M. Basdevant, Ambassadeur, Haut Représentant de la République française à Alger,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2435 à 2446. *Alger, 5 octobre 1969.*

(*Reçu* : 16 h. 20).

Entretiens de M. Maurice Schumann à Alger sur la politique internationale

Suite à mes télégrammes précédents.
Au cours de la séance de travail du 3 octobre relative aux problèmes de politique internationale[2], les points suivants ont été abordés par MM. Bouteflika et Maurice Schumann.

1) *Moyen-Orient*

M. Maurice Schumann a rappelé la thèse française[3] et indiqué que deux éléments nouveaux étaient intervenus récemment : la reprise de la concertation des « Quatre » et un certain rapprochement entre les Soviétiques et Américains[4].

motifs divers, frappés d'interdiction de sortie du territoire algérien et 59 autres sont détenus dans les prisons algériennes, qu'ils aient été condamnés ou qu'ils soient en prévention. Suit un tableau et l'énumération de certains cas, dont celui de Mme Dulon, institutrice.

[1] Voir le télégramme d'Alger du 5 octobre 1969, nos 2431 à 2434 qui rappelle que depuis 1962, la coopération avait porté sur divers domaines, en particulier la gendarmerie, le service de santé, le génie et que près de deux cents stagiaires militaires algériens sont en formation en France. Par contre, l'aviation algérienne est jusqu'à présent essentiellement constituée avec l'aide soviétique. Le statut de la base de Bou-Sfer est évoqué.

[2] Se reporter au compte rendu publié ci-dessus.

[3] Le général de Gaulle dans une lettre à David Ben Gourion du 30 décembre 1967, tout en reconnaissant les dommages subis par Israël du fait du blocus d'Akaba, regrette que le gouvernement israélien soit passé outre aux avertissements, dont celui de la France et ait entamé les hostilités en prenant, par la force des armes, possession de Jérusalem et de territoires jordaniens, égyptiens, syriens. Enfin, le général de Gaulle recommande le retrait des forces israéliennes. La France soutient la résolution 242 du 22 novembre 1967 du Conseil de sécurité de l'ONU et maintient l'embargo à toutes les fournitures militaires à destination d' Israël.

[4] À l'occasion de l'Assemblée générale des Nations unies qui s'est ouverte à New York le 16 septembre 1969, les « Quatre » se sont rencontrés lors d'un dîner chez le Secrétaire général de l'ONU, le 20 septembre.

M. Bouteflika a résumé la position de l'Algérie en deux points :

A. Chaque pays arabe ne peut parler qu'en son propre nom en ce qui concerne ses intérêts propres. « Ceux qui ont été occupés et défaits en 1967[1] – Ce qui n'est pas le cas de l'Algérie – peuvent faire des concessions concernant leur territoire. Cela n'engage pas les autres ».

B. Il y a une résistance palestinienne qu'il faut aider. Les Palestiniens doivent reconstituer un État, qui pourra comporter la coexistence de plusieurs communautés, comme au Liban ou en Yougoslavie.

2) *Biafra*[2]

M. Maurice Schumann a exposé que la politique de la France avait pour objet de provoquer un cessez-le-feu suivi d'une négociation, qui n'aboutirait pas forcément à la sécession mais pourrait mener à une formule confédérale.

M. Bouteflika, qui déplore cette « grande tragédie », a exprimé le vœu qu'« elle ne soit pas la projection en Afrique d'une rivalité de la France et des Anglo-Saxons, ou d'ambitions pétrolières », et s'est montré favorable à un cessez-le-feu et à une négociation mais qui n'aurait pas pour but la sécession.

3) *Tchad*

« Nous avons, a dit M. Bouteflika, d'excellentes relations avec le président Tombalbaye, mais nous n'avons pas d'excellents renseignements sur ce qui se passe au Tchad. La France a gagné la confiance de ses partenaires en Afrique en introduisant la dimension de la décolonisation. Son intervention n'est pas suffisamment bien comprise et accueillie[3]. Elle risque de donner une coloration particulière à la vie intérieure du Tchad. Cela sert-il le prestige de la France ? J'aurais tendance à ne pas le penser. Néanmoins, quels que soient les événements à venir, l'Algérie soutiendra l'unité nationale du Tchad ».

M. Schumann a fait valoir qu'il ne s'agissait pas de la part de la France d'une intervention militaire mais d'une aide très minime en effectifs et limitée dans le temps, et que l'on constatait d'ailleurs une certaine détente au Tchad.

4) *Méditerranée*

M. Bouteflika a parlé de la Méditerranée : « Les Russes n'ont rien à y faire. Les Américains non plus. Nous serions prêts à prendre toute initiative de paix dans cette région ».

[1] Lors de la « guerre des Six jours » en juin 1967.

[2] Allusion à la guerre civile du Nigeria qui s'étend du 6 juillet 1967 au 15 janvier 1970.

[3] La décision interministérielle n° 2209/EMA/EMPL.3/CD du 2 avril 1969, du ministre des Armées et du secrétaire d'État aux Affaires étrangères chargé de la Coopération, fixe les attributions du général délégué militaire auprès du président de la République du Tchad. Cet officier a pour mission de : – diriger les opérations de pacification et de maintien de l'ordre menées par les forces françaises et tchadiennes ; – réorganiser l'ensemble des forces tchadiennes de défense. Le 16 avril, des troupes françaises sont envoyées à Fort-Lamy.

Le même thème a été repris par le président Boumediene dans la conversation privée qu'il a eue avec le Ministre après le dîner du 4 octobre.

M. Maurice Schumann a répondu qu'il partageait entièrement le sentiment de ses interlocuteurs : la Méditerranée devait être une mer de paix, sans bases ni présences étrangères.

5) *Maghreb*

M. Bouteflika a souligné le rôle actif de l'Algérie dans la détente intervenue depuis un an entre les quatre pays maghrébins[1]. « Nous allons, a-t-il précisé, vers un ensemble qui soit un facteur de paix dans cette région, d'où la France est si proche et où elle a tant d'intérêts ».

M. Maurice Schumann a répondu que la France se félicitait vivement de cette évolution. Il l'a dit également au président Boumediene qui a exprimé le jugement suivant à propos des nouveaux dirigeants libyens[2] (qu'il a rencontrés à Benghazi, à son retour d'Addis-Abeba)[3] : « le régime du roi Idriss était vétuste et corrompu. Deux coups d'État se préparaient. Ceux qui ont réussi ne sont ni Baasistes ni Nassériens. Ce sont simplement des nationalistes, très jeunes… encore très inexpérimentés », a-t-il ajouté en souriant et en tirant une bouffée de son long cigare de Cuba.

(*Afrique du Nord, Algérie, relations politiques franco-algériennes, 1969, n° 25*)

215

M. Puaux, Ambassadeur de France au Caire,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1247 à 1255. *Le Caire, 6 octobre 1969.*

(*Reçu* : 17 h. 40).

Entretien avec le Dr Mahmoud Fawzi

Le Dr Fawzi[4] que je n'avais pas vu depuis mon retour m'a reçu ce matin.

J'ai redit à l'assistant du président de la République que la France restait fidèle à sa ligne politique en Orient, ajoutant qu'il avait pu le constater s'il

[1] Entre l'Algérie, le Maroc, la Tunisie et la Libye.

[2] À la suite du coup d'État militaire du 1er septembre 1969, le colonel Kadhafi prend le pouvoir. Le roi Idriss 1er est renversé, la monarchie est abolie, la République est proclamée.

[3] Venant d'Addis-Abeba, où se tient se tient du 6 au 13 septembre 1969, la VIe conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA, le président Boumediene fait une escale à Khartoum (Soudan) puis en Libye.

[4] Le Dr Mahmoud Fawzi, vice-Premier ministre pour les Affaires étrangères depuis 1964, est appelé par le président Nasser le 19 juin 1967 pour être son conseiller pour les Affaires étrangères.

avait pris connaissance des déclarations de Votre Excellence à New York[1] et à Alger[2].

Le Dr Fawzi m'a dit qu'on avait effectivement beaucoup apprécié au Caire les récentes prises de position françaises. Il considérait que le voyage à Alger de Votre Excellence était très important, car l'on souhaitait que la France conserve des relations privilégiées avec l'ensemble du monde arabe.

Nous avons ensuite parlé des conversations de New York et notamment de la « formule de Rhodes[3] ». La RAU l'accepte m'a dit le Dr Fawzi, s'il s'agit de rencontrer M. Jarring[4] mais ce ne seront pas des négociations directes, bien qu'Israël le prétende. Je lui ai demandé s'il y avait des « préalables », si par exemple le gouvernement israélien devrait faire une déclaration sur le retrait, ou si la RAU se contenterait à ce sujet d'assurances données par les États-Unis ou pas les Quatre[5]. Il n'y a pas de préalable, m'a répondu l'assistant du Président, s'il s'agit de faire appliquer par M. Jarring la résolution 242[6]. Quant aux contacts directs qui pourraient se révéler nécessaires, lui ai-je dit, pour certaines questions dont M. Gohar[7] m'avait dit qu'elles devaient se discuter entre militaires (comme l'étendue des zones démilitarisées), le Dr Fawzi m'a dit qu'il convenait de distinguer deux ordres de questions :

– L'application de la résolution pour laquelle M. Jarring devrait recueillir l'accord des parties.

– Puis ultérieurement des discussions techniques, dont j'ai compris qu'elles pouvaient réunir experts arabes et israéliens.

– « Avant de négocier l'étendue des zones démilitarisées, il faudra se mettre d'accord de manière indirecte sur l'existence même de ces zones », a-t-il fait remarquer.

En ce qui concerne les réfugiés, le Dr Fawzi m'a confirmé ce que M. Riyad avait dit à M. Rogers (télégramme de Washington n° 4127[8]) :

[1] Le 24 septembre 1969, M. Schumann prononce un discours devant l'Assemblée générale des Nations unies. Le texte est reproduit dans la publication de la *Documentation française* intitulée *La politique étrangère de la France, textes et documents*, 2e semestre 1969, p. 75.

[2] M. Maurice Schumann effectue un voyage officiel à Alger les 2 et 3 octobre 1969 au cours duquel il a des entretiens avec le président Boumediene (voir le télégramme d'Alger nos 2435 à 2446 du 5 octobre, publié ci-dessus). La déclaration faite par le ministre français des Affaires étrangères le 2 octobre est reproduite dans la publication de la *Documentation française* intitulée : *La politique étrangère de la France, textes et documents*, 2e semestre 1969, p. 92.

[3] Il s'agit d'accords bilatéraux comme ceux signés à Rhodes par Israël : accord israélo-égyptien du 4 février 1948, accord israélo-jordanien du 3 mars 1948.

[4] Gunnar Jarring, diplomate suédois, désigné par le Secrétaire général des Nations unies, comme son représentant spécial pour se rendre au Moyen-Orient en vue de favoriser un accord et de seconder les efforts tendant à aboutir à un règlement pacifique.

[5] Au sujet des concertations à Quatre (États-Unis, France, Grande-Bretagne et URSS), voir *D.D.F.* 1969-I, nos 273, 334, 385.

[6] Pour la résolution du Conseil de sécurité n° 242, voir *D.D.F.* 1967-II, n° 257.

[7] Salah Gohar, officier de formation, fait partie du groupe des fidèles autour du président Nasser.

[8] Le télégramme de Washington nos 4127 à 4130 du 2 octobre 1969, non publié, rend compte de l'entretien entre M. Rogers, chef du bureau des Affaires égyptiennes du département d'État et

la RAU demandait que l'on se mette d'accord sur la validité du principe de la résolution n° 194[1]. Les réfugiés devaient se voir reconnaître le droit de choisir. J'ai mentionné l'idée américaine des quotas : « Pour ce qui est des modalités d'application, c'est l'affaire des Palestiniens eux-mêmes ». – « Mais ils s'opposent à toutes résolutions de l'ONU, lui ai-je fait remarquer, même au partage de 1947 ». – « Dans ce cas a répondu le Dr Fawzi nous ne serons pas plus obligés de tenir compte de leurs objections, que de celles des Syriens qui n'acceptent pas la résolution 242. Après tout, si Damas veut voir les Israéliens sur le plateau de Golan, c'est également son affaire ».

Quant aux *Fedayin*, l'assistant du Président a été très net : « Si nous arrivons à un accord acceptable, la RAU contrôlera toutes les activités militaires et ne permettra pas aux *Fedayin* de poursuivre leur action ». Il faut noter qu'il ne peut s'agir, pour le gouvernement du Caire, que des « résistants du Sinaï » dont on sait que ce sont des membres de l'armée déguisés en *fedayin* ; mais cette position suppose également la cessation de l'aide à l'OLP[2].

Le Dr Fawzi s'est montré assez pessimiste sur l'évolution de la crise. La position américaine, au fur et à mesure que les discussions en précisaient les contours, se révélait profondément décevante.

La RAU avait conscience pour sa part d'avoir été jusqu'au bout des concessions possibles. Si les deux puissances devaient transmettre aux Quatre, puis ceux-ci à M. Jarring un document comportant de larges « blancs », comment l'envoyé spécial pourrait-il obtenir des parties, ce qui n'avait pu être réalisé par les grands ? L'assistant du Président m'a dit toutefois combien on appréciait ici la détermination de la France d'obtenir la poursuite des négociations à Quatre.

(*Afrique-Levant, RAU 1966-1970, Relations politiques avec la France*)

M. Riyad. À propos des réfugiés le ministre égyptien répète qu'il faut que les résolutions des Nations unies soient appliquées ; il ajoute que cette question était d'ailleurs l'affaire des Palestiniens.

[1] La résolution du Conseil de sécurité n° 194 d'octobre 1948 offre aux réfugiés le choix entre le retour dans leur foyer ou la réinstallation dans d'autres pays avec indemnisation.

[2] OLP : organisation de libération de la Palestine avec Yasser Arafat comme *leader*.

216

COMPTE RENDU

Audience accordée par le Ministre à M. Shriver, ambassadeur des États-Unis, le 6 octobre 1969 à 16 heures

C.R.

L'ambassadeur expose les préoccupations actuelles du président Nixon concernant le trafic des narcotiques et drogues aux États-Unis.

Quatre pays sont en tête du trafic : le Mexique, la Turquie, l'Italie et la France.

On estime que 80 % de l'héroïne consommée aux États-Unis proviennent de France. Elle est raffinée, à partir de l'opium venu d'Orient par la Corse, la Sicile et l'Italie, dans des petits laboratoires facilement transportables situés entre Marseille et Nice.

Le président Nixon estime que la lutte contre les drogues et narcotiques, pour être efficace, ne peut se livrer qu'à l'échelle internationale.

L'ambassadeur, tout en ne sous-estimant pas les efforts entrepris par les services de M. Marcellin, pense que des résultats appréciables ne pourraient être obtenus qu'avec un personnel quatre ou cinq fois plus nombreux et dirigé par une personnalité directement responsable, travaillant en accord avec les services spécialisés américains.

Le gouvernement américain est prêt à faire profiter le gouvernement français de son expérience en lui fournissant du matériel, et en l'aidant à former le personnel destiné à mener la lutte contre le trafic des stupéfiants.

M. Shriver précise que le développement de la coopération dans ce domaine représente aux yeux du président Nixon un des aspects primordiaux des relations franco-américaines et qu'il ne manquera pas de l'évoquer lors de la visite du président de la République aux États-Unis.

Le Ministre remercie M. Shriver de sa communication, dont il informera le président de la République et le ministre de l'Intérieur.

(*Entretiens et messages, 1969*)

217

M. CARTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À KOWEIT,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 142 à 145. *Koweït, 7 octobre 1969.*

(*Reçu* : 21 h. 10).

Entretien avec l'émir et le Premier ministre.

Retour de congé, j'ai été reçu en audience[1], hier, successivement par l'émir de Koweit[2] et le prince héritier-Premier ministre[3].

I. Mes deux interlocuteurs se sont montrés satisfaits des différentes prises de position et déclarations[4] faites récemment par les dirigeants français tant à Paris qu'à New York et à Alger. Ils y voient la confirmation du désir de la France de ne point se départir de la politique arabe inaugurée par le général de Gaulle. Ceci encourage le Koweit à persévérer dans la voie de l'amitié et de la coopération avec notre pays. C'est d'ailleurs dans cet esprit qu'il a été attribué, il y a quelques jours, à la SOCEA (Pont-à-Mousson) un important marché (200 millions de nouveaux francs environ) pour la distribution de l'eau à la ville de Koweit (514 km de tuyaux en fonte ductile).

II. Cheikh Sabah El Salem et Cheikh Jaber El Ahmed se sont félicités de l'accueil réservé par les autorités françaises à Cheikh Issa de Barhein[5] lors de sa visite privée à Paris. Ils souhaitent sincèrement voir la France s'intéresser davantage, « comme il se doit », aux affaires du Golfe.

À l'Émir, qui s'inquiétait de savoir si des assurances précises avaient été données à notre visiteur, j'ai répondu que les entretiens du cheikh avec le Premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires étrangères avaient gardé un caractère général : ils avaient notamment porté sur la nécessité de préserver la paix dans cette région, vitale pour le monde arabe comme pour l'Occident, qu'il convenait de maintenir à l'abri du danger communiste. M. Chaban-Delmas avait montré beaucoup de compréhension pour les préoccupations de l'Émir de Bahrein et l'avait assuré que le gouvernement français, qui entretient des relations d'amitié avec tous les États riverains du Golfe, userait de son influence pour qu'un climat de paix et d'entente continue à prévaloir dans cette partie du monde.

III. L'Emir m'ayant ensuite demandé quelle serait l'attitude de la France dans le cas où l'Iran attaquerait Bahrein, j'ai dit au souverain que cette

[1] Paul Carton, conseiller des Affaires étrangères, remet ses lettres de créance le 17 août 1968. C'est le premier ambassadeur de France au Koweït.

[2] Cheikh Sabbah al Salem al Sabbah est proclamé émir du Koweit le 24 novembre 1965 à la mort de son frère aîné Abdallah.

[3] Cheik Jaber al Hamed al Jaber, nommé Premier ministre le 30 novembre 1965, est désigné prince héritier en mai 1967. Voir *D.D.F.* 1969-I, n° 297.

[4] Déclarations au sujet de l'affaire palestinienne. Voir *D.D.F.* 1969-I, la rubrique « Proche-Orient, généralités ».

[5] Cheikh Issa ben Salman al Khalifa est émir de Bahrein depuis 1961.

éventualité me paraissait d'autant moins probable que le Chah s'était lui-même, à plusieurs reprises, défendu de vouloir utiliser la force contre l'archipel. En tout état de cause, ai-je ajouté, il est permis de présumer que l'attitude de la France serait, comme toujours, basée sur le respect de la justice. Ne l'a-t-elle pas maintes fois démontré par le passé ?

Cheikh Sabah m'a ensuite confirmé que son gouvernement – comme celui de Londres – s'employait activement à faire entendre raison au Chah. Il ne voyait cependant pas comment Mohamed Reza Chah pourrait, sans perdre la face vis-à-vis de son opinion, consentir à des concessions, non plus d'ailleurs comment il entend entretenir des relations amicales avec les États riverains que ce soit le Koweit, l'Arabie saoudite ou les États de la Côte de la Trève[1] – s'il ne renonce pas à ses prétentions sur Bahrein. La situation donnerait donc matière à inquiétude.

IV. L'Émir m'a également entretenu du Liban « auquel le Koweit voue une amitié sincère » et dont la situation actuelle lui inspire de « vives inquiétudes ». Il est cependant heureux et rassuré de savoir que la France, qui a maintenu tant d'attaches avec ce pays, ne se désintéressait pas de son sort si une menace – quelle qu'elle soit – devait un jour le mettre en péril.

V. Le Premier ministre a mis l'accent, en ce qui le concerne, sur les relations économiques existant entre la France et l'Émirat. Celles-ci s'étaient considérablement renforcées en deux ans (des contrats d'un montant proche de 600 millions de nouveaux francs ont, en effet, été accordés à des entreprises françaises pendant cette période). Il souhaitait que l'effort de la France continue à se manifester dans ce domaine, aussi bien à Koweit qu'à l'étranger où des capitaux koweitiens s'associeraient volontiers aux capitaux français. Le gouvernement de l'émirat prévoit de dépenser plus de 100 millions de dollars en 1970 sur d'importants travaux : aérodrome de Koweit, hôpital Mubarak, cité sportive, etc.

Le prince a formulé l'espoir de voir de nombreuses sociétés françaises se mettre sur les rangs pour l'exécution de ces projets qui feront l'objet d'appels d'offres internationaux.

(*Afrique-levant 1966-1970, Koweït, relations politiques avec la France*)

[1] La côte de la Trêve ou côte des Pirates est la zone côtière au sud du Golfe persique, elle s'étend sur 650 kms de Khor al Odeid à Ras el Kaimah avec à l'est une ouverture sur le golfe d'Oman. Voir *D.D.F.* 1969-I, n° 348.

218

M. GEORGY, AMBASSADEUR DE FRANCE À TRIPOLI,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 463 à 466[1]. *Tripoli, 7 octobre 1969.*

(*Reçu* le 8, 02 h 24).

Au cours de ma première entrevue[2] avec le ministre des Affaires étrangères[3], dont je rends compte par ailleurs et qui fut empreinte d'une (exceptionnelle) cordialité, M. Bouissir m'a annoncé que la première question qui me serait posée samedi matin à Benghazi par le colonel Gaddafi, à l'occasion de la présentation de mes lettres de créance, concernait la possibilité d'achat dans les meilleurs délais de *cinquante avions « Mirage »*[4].

Le Conseil de la révolution et le gouvernement de la République, a ajouté le Ministre, déplorent profondément que l'ancien régime n'ait pas (réservé) à la France la place de premier plan qui lui revient parmi les amis des nations arabes du fait de sa politique courageuse et de son attitude sans faille à l'égard d'Israël. La République arabe libyenne souhaite développer (amicalement) les relations entre les deux pays et attache une grande importance à cette première opération.

Évoquant les difficultés de financement survenues dans l'affaire des *Mirage* irakiens, telles que les a rapportées dans la presse internationale, le Ministre a déclaré en souriant « nous ne voulons pas prendre les *Mirage* à l'Irak et nous pouvons assurer au gouvernement français qu'il n'y aura, de notre part, aucune difficulté financière ».

Si le problème d'achat de « *Mirage* » n'est pas absolument nouveau, il n'en prend pas moins aujourd'hui un relief particulier. Les demandes pressantes que multiplie la représentation britannique pour la sauvegarde du marché d'armement et de fourniture de matériel passé sous l'ancien régime, comme les dénégations de toute aide à Israël qu'elle prodigue dans la presse montre tout le sérieux qu'il faut accorder à la nouvelle orientation des responsables libyens. Une attitude négative ou par trop réticente de notre part risquerait certainement de décourager le gouvernement et de compromettre au départ ses bonnes dispositions à notre égard.

[1] Ce télégramme porte en marge la mention manuscrite suivante, très vraisemblablement de la main de Pol Le Gourriérec, ministre plénipotentiaire, chargé des Affaires d'Afrique du Nord au Département depuis octobre 1968 : « M. Landy, nous serons bien obligés de décevoir les Libyens. Qu'ils achètent d'abord les hélicoptères. » Pierre Landy, conseiller des Affaires étrangères, est depuis juin 1963 sous-directeur à la direction d'Afrique du Nord pour le Maroc, la Tunisie et le Libye.

[2] M. Guy Georgy, nouvel ambassadeur de France à Tripoli, rejoint son poste le 29 septembre 1969.

[3] Le ministre libyen de l'Unité et des Affaires étrangères est M. Salah Bouissir, nommé le 8 septembre lors de la formation du premier gouvernement de la République libyenne (voir plus loin la dépêche n° 817 du 15 octobre 1969).

[4] Au sujet de l'affaire des *Mirage* irakiens, voir *D.D.F.* 1968-I, n° 79.

Je souhaiterais connaître dans les meilleurs délais la position du gouvernement français pour répondre nettement samedi matin au colonel Gaddafi.

(*Afrique du Nord, Libye 1953-1972, Relations militaires franco-libyennes*)

219

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. BÉNARD, AMBASSADEUR DE FRANCE À ADDIS-ABEBA.

D. nº 49/DE *Paris, 7 octobre 1969.*

Chemin de fer franco-éthiopien

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir faire une démarche auprès du Premier ministre[1] pour lui exposer nos graves préoccupations devant la détérioration de la situation financière du Chemin de fer franco-éthiopien.

Je vous transmets ci-joint un aide-mémoire[2] exposant la position du Département. Notre but est d'obtenir, le plus rapidement possible, la création d'un comité mixte d'experts appelé à étudier, dans l'intérêt commun, les mesures susceptibles de rétablir l'équilibre financier de la Compagnie.

Je vous signale, pour votre information personnelle, que dans notre esprit, les conclusions de la commission devraient aboutir à une meilleure coordination entre le rail et la route, par l'augmentation des taxes portuaires à Assab et une taxation normale des transports routiers entre Assab et Addis-Abeba. Ces mesures se révéleraient, en tout état de cause, bénéfiques pour le budget éthiopien. De plus, un partage rail-route pourrait, semble-t-il, être établi pour les approvisionnements administratifs et militaires.

Je souhaiterais que vous puissiez accomplir cette démarche avant la réunion du conseil d'administration prévue le 14 octobre à Addis-Abeba.

(*Afrique du Nord, Afrique, Éthiopie 1966-1972, travaux publics et communication*)

[1] Tsehafe Taezaz Aklilou Habte-Wold, né en 1912, ministre des Affaires étrangères d'Éthiopie en 1949, est nommé en novembre 1957 vice-Premier ministre tout en conservant son poste de ministre des Affaires étrangères. Il est Premier ministre depuis 1961.

[2] L'aide-mémoire n'est pas publié. Il rend compte des difficultés financières croissantes du chemin de fer depuis 1967 ; le déficit risque d'atteindre un million de dollars en 1970. Les causes en sont principalement : l'imposition d'une taxe de fret à Djibouti, la fermeture du canal de Suez, le détournement sur le port éthiopien d'Assab dont les taxes sont moins élevées. Malgré les efforts de la France (réduction des taxes, modernisation des installations portuaires, proposition de financer la construction de la voie ferrée reliant le Sidamo à Djibouti), la rentabilité est négative et le port d'Assab plus attractif. En effet le gouvernement éthiopien supporte l'ensemble des dépenses du port et de la liaison Assab-Addis-Abeba, tandis que le port de Djibouti est en gestion autonome. Le gouvernement français propose la création d'une commission mixte d'experts pour étudier les mesures à prendre.

220

COMPTE RENDU

Entretien entre M. Yvon Bourges[1], *secrétaire d'État aux Affaires étrangères, et sir Seewoosagur Ramgoolam*[2], *Premier ministre de l'île Maurice, à Paris, le 7 octobre 1969.*

C.R.

Après les compliments d'usage, le Premier ministre de l'île Maurice pose la question de la meilleure formule d'une association éventuelle de son pays à la CEE. M. Bourges rappelle qu'il existe deux types d'accord : la convention de Yaoundé[3], l'accord d'Arusha[4]. II semble qu'en l'état des choses c'est davantage dans le sens de ce dernier accord, c'est-à-dire au plan d'accords commerciaux que la question pourrait le plus utilement être examinée. De toute façon cela ne relève pas d'un cadre bilatéral mais de la CEE. Le Secrétaire d'État souligne d'ailleurs les difficultés que poserait le problème du sucre et rappelle que pour ce qui concerne les EAMA il a dû trouver une solution dans le cadre d'un accord sucrier de l'OCAM[5].

Evoquant l'accord culturel franco-mauricien qui est prêt à être signé, Sir Seewoosagur indique qu'il préférerait que la cérémonie eût lieu à Port-Louis, en principe lors de la visite attendue du secrétaire d'État.

Celui-ci remet à son interlocuteur un exemplaire du rapport Champion[6], en marquant qu'il s'agit des avis d'un expert qui ne peuvent engager en aucune manière le gouvernement français. Lorsque ce document aura été étudié par le gouvernement mauricien, M. Champion pourra se rendre une fois encore à Maurice pour répondre aux questions que l'on souhaiterait lui poser.

[1] M. Yvon Bourges, secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères, dans le gouvernement formé par M. Jacques Chaban-Delmas, les 20 et 22 juin 1969.

[2] Sir Seewoosagur Ramgoolam est Premier ministre de l'île Maurice depuis 1964. Il est également, depuis les élections du 7 août 1967, ministre des Affaires étrangères et de l'Intérieur.

[3] La convention de Yaoundé est signée le 20 juillet 1963 par les six pays membres de la Communauté européenne et les dix-huit États africains et malgaches associés (EAMA). Elle confirme l'association Europe-Afrique sur la base d'une liberté des échanges commerciaux et d'une aide financière des Six.

[4] Le 24 septembre 1969 est signé à Arusha l'accord d'association des trois pays de l'Est africain avec le Marché commun.

[5] L'OCAM (Organisation commune africaine et malgache) est instituée lors de la Conférence tenue à Nouakchott du 10 au 12 février 1965 réunissant tous les anciens membres de l'Union africaine et malgache. Elle compte quatorze membres depuis l'admission du Congo-Léopoldville lors de la conférence d'Abidjan du 26 mai 1965.

[6] M. Champion, administrateur civil, fait partie d'une mission d'experts envoyée à Port-Louis du 15 au 25 mars 1969, en vue d'étudier un programme de développement de l'île Maurice et les modalités d'une aide française éventuelle (*D.D.F.* 1969-I, n° 40).

Quant au rapport sur l'extension ou le transfert de l'aérodrome de Plaisance[1], il sera remis aux Mauriciens au plus tard en novembre.

Le Premier ministre ayant demandé où l'on en était des questions d'immigration de Mauriciens dans les Territoires français[2], M. Bourges précise que, pour la métropole, il ne pourrait s'agir au mieux que d'un geste symbolique ; pour ce qui est de la Nouvelle-Calédonie, la question a été posée au ministère des DOM/TOM qui doit consulter les autorités de l'île. Sir Seewoosagur serait prêt, pour activer les choses, à envoyer un représentant à Nouméa pour discuter avec celles-ci, si le gouvernement français en était d'accord. M. Bourges précise qu'il faut que les études prévues par les autorités françaises aient permis de mieux situer le problème et qu'une telle éventualité n'est donc pas actuelle.

La très importante question de la pêche est alors abordée. Le Premier ministre expose que les eaux très poissonneuses de l'île ont déjà attiré :

– une première société japonaise, qui pêche pour son compte et n'intéresse l'économie de l'île que par le paiement d'une redevance ;

– une deuxième société japonaise qui est en train de monter une société mixte avec les Mauriciens et envisage des installations à terre ;

– les Russes, qui ont signé un protocole[3] aux termes duquel ils apporteraient à la société mauricienne Raphaël Fisheries C° (société sans capital ni bateaux) du matériel et des techniciens capables de former progressivement des équipages mauriciens. Le remboursement se ferait par l'ouverture d'un compte sur lequel seraient payés les ravitaillements des navires russes

[1] À la suite d'une demande du gouvernement mauricien du 18 mars 1969, M. Slama, ingénieur des bases aériennes, M. Houdaille, ingénieur de la navigation aérienne et le capitaine aviateur Chamayou sont envoyés par Paris à l'île Maurice en juillet 1969 en vue de définir les conditions propres à l'agrandissement ou au déplacement de l'aéroport de Plaisance. Leur rapport est remis le 12 décembre 1969 à M. Ringadoo, ministre des Finances, faisant fonction de Premier ministre en l'absence de M. Ramgoolam, parti en visite officielle en Inde, par M. Raphaël Léonard Touze, ambassadeur de France à Port-Louis. Le rapport conclut à un aménagement et un agrandissement de l'aéroport de Plaisance et des implantations existantes (dépêche de M. Touzé n° 1040 /CT du 13 décembre 1969, non publiée). L'aéroport de Plaisance est situé au sud-est de l'île à proximité de Blue Bay à une quarantaine de kilomètres de Port-Louis.

[2] Le problème de l'immigration des travailleurs mauriciens en France revêt une acuité particulière du fait de la surpopulation de l'île et du chômage qui y sévit. Le gouvernement français (le ministre de l'Intérieur et celui des Affaires sociales) sont réticents alors que la situation du marché du travail est déjà difficile. Il fait valoir la priorité à donner aux ressortissants des départements d'Outre-Mer. Des perspectives sont alors étudiées pour l'immigration dans certains territoires d'Outre-Mer, en particulier la Nouvelle-Calédonie.

[3] Un accord de principe pour une étroite coopération russo-mauricienne dans le domaine de la pêche industrielle est signé le 26 août 1969 par sir Seewoosagur Ramgoolam et M. Studenetsky, ministre adjoint de la Pêche de l'URSS et chef de la délégation soviétique venue à l'île Maurice pour étudier les problèmes de pêche. Cet accord devrait aboutir à un accord définitif. S'il était conclu, le gouvernement soviétique enverrait un navire de recherche scientifique pour entreprendre des études océanographiques et détecter des bancs de poissons, il enseignerait aux pêcheurs mauriciens de nouvelles méthodes de pêche ; il obtiendrait l'utilisation de Port-Louis comme base de ravitaillement pour les navires de pêche russes. La presse locale développe une campagne de réactions opposées à la conclusion d'un tel accord. En effet, le gouvernement mauricien sait qu'un accord pour une étude globale sur la pêche entraîne automatiquement une prise de position de l'URSS telle que Port-Louis, le seul port important de cette zone de l'Océan indien, deviendrait aussitôt une base soviétique en puissance (voir les dépêches de Port-Louis n° 550 / DE du 2 juillet 1969 et n° 10 / DA / AL du 27 août 1969, non publiées).

relâchant à Port-Louis, le surplus de ces ravitaillements devant être payé en roubles.

M. Bourges comprend, dans ces conditions, que Maurice attend des experts français une estimation des ressources globales que la pêche peut procurer à l'île, une évaluation de ce que Japonais et Russes peuvent en fait lui apporter et des propositions tendant à suppléer à la différence.

L'envoi d'une mission d'experts pourrait être envisagée sur ces bases.

Le Secrétaire d'État évoque alors divers exemples pour faire ressortir combien il convient d'aller prudemment en cette matière et indique que le Sénégal, par exemple, paye les thoniers livrés par l'URSS par des ventes de poissons.

Le Premier ministre en terminant sollicite un conseil. Il lui est revenu que la Jamaïque a envoyé une délégation près de la Commission économique européenne et des différents gouvernements membres de la Communauté pour exposer les problèmes que poserait l'écoulement de sa production sucrière dans la perspective d'une adhésion éventuelle de la Grande-Bretagne au Marché commun. Maurice pour qui le sucre, à l'instar de la Jamaïque, constitue une ressource essentielle et dont 380 000 tonnes sur une production totale de 600 000 sont vendues aux pays du *Commonwealth* à un prix préférentiel ne devrait-il pas faire de même.

M. Bourges répond affirmativement. Les Jamaïcains ont effectivement pris contact avec nos services à ce sujet. Il peut être très utile que les différents gouvernements ou organismes qui auront à connaître, le moment venu de ce problème sachent à quoi s'en tenir sur ces données et sur l'importance qu'il revêt pour l'île Maurice comme pour les autres pays concernés.

(*Afrique-Levant, Afrique 1966-1970, Île Maurice, Relations politiques avec la France, 1969, Man -6-3*)

221

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES
relative à la réforme des enseignements supérieurs en Afrique francophone et à Madagascar

N[1]. *Paris, 7 octobre 1969.*

Confidentielle.

Les réformes introduites en France dans le domaine universitaire et les problèmes qui se sont déjà posés avec acuité dans un certain nombre d'universités africaines nous mettent dans la nécessité d'élaborer une nouvelle conception de l'organisation universitaire en Afrique[2]. Il est bien entendu que l'adhésion des gouvernements africains ainsi que des considérations d'opportunité dicteront, dans chaque cas, la conduite à tenir quant au choix des mesures susceptibles d'être adoptées en fait et à la chronologie des réformes. Mais il y aurait intérêt à ce que le gouvernement français adoptât dès maintenant un certain nombre d'options fussent-elles à moyen ou à long terme.

L'évolution constatée, d'une part en France, d'autre part en Afrique, met en évidence dès l'abord les considérations générales suivantes.

1. S'il est indispensable de maintenir des liens étroits et une correspondance de droit entre les universités africaines et l'organisation universitaire française, compte tenu de l'ensemble des rapports spécifiques entre la France et ces États francophones, il est de moins en moins établi que la voie la meilleure soit celle d'une intégration juridique plus ou moins poussée dans l'organisation universitaire française.

En particulier, notre intérêt bien compris, comme celui des gouvernements locaux, est de faire des universités africaines des instruments de formation ayant notamment pour objectif le développement économique, technique, administratif et social des pays.

[1] Cette note, signée de M. Pierre Laurent, conseiller d'État, directeur général des Relations culturelles, scientifiques et techniques au Département, est adressée, à titre personnel, à M. Claude Lebel, ministre plénipotentiaire, directeur des Affaires africaines et malgaches, chargé des Affaires d'Afrique-Levant. Elle a été également envoyée à M. Yvon Bourges, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, ainsi qu'à M. Maurice Schumann, ministre des Affaires étrangères.

[2] Au lendemain des indépendances, quatre universités sont créées en Afrique et à Madagascar avec l'aide de la France : Dakar, Abidjan, Yaoundé et Tananarive. Ces universités sont conçues entièrement sur le modèle français ; leur fonctionnement était pris en charge par la France. Ce système est remis en cause et conduit à des situations de plus en plus difficiles pour les pays intéressés comme pour la France. Des projets de solutions au problème de l'enseignement universitaire en Afrique de plus en plus mal adapté aux besoins réels des pays, sont suggérés dans la note sur *l'enseignement supérieur en Afrique*, non datée, signée par M. Jean-François Deniau, ancien ambassadeur de France en Mauritanie, un des vice-présidents de la Commission des Communautés européennes, classée dans le carton d'archives de la Direction des Affaires africaines et malgaches/DAM, généralités, 1959-1979, francophonie, nº 354.

Or, un tel objectif n'est pas reconnu par les universités métropolitaines qui se donnent plus volontiers pour mission le développement de l'enseignement pour l'enseignement et de la recherche pour la recherche. Il apparaît désormais clairement que ni les fins ni le contenu, ni même les structures des enseignements supérieurs ne peuvent être calqués l'un sur l'autre d'un continent à l'autre.

2. Les phénomènes d'inadaptation aux besoins que l'on peut déjà constater dans l'université française risquent de prendre à très brève échéance en Afrique un caractère singulièrement grave, et de créer des risques contre lesquels il faut se prémunir. Déjà, l'on peut constater que, globalement, plus de 60 % des étudiants africains se consacrent à des études littéraires ou juridiques, alors que les formations de caractère professionnel sont, le plus souvent, dispensées en dehors des organismes universitaires. Cette situation pourrait être redressée si les universités africaines, libérées à la fois de la réglementation et des comportements traditionnels venus de la métropole, se voyaient assigner leur place dans la politique du développement, en fonction d'analyses de plus en plus précises, sur le plan quantitatif et qualitatif, des besoins en cadres. De ce fait, elles seraient appelées à consacrer une très large part de leurs efforts et de leurs moyens à la préparation de la jeunesse africaine à des fonctions de responsabilité et à des activités professionnelles précises.

3. Enfin, compte tenu des conditions actuelles en France et en Afrique, l'action réformatrice doit être engagée de manière à prévenir deux autres risques politiques :

– d'une part, il convient d'éviter que les notions d'autonomie et de participation inscrites dans la loi d'orientation ne soient exploitées au bénéfice d'une balkanisation des universités africaines et d'une gestion anarchique qui, de troubles en troubles, conduirait ces universités à la situation où se trouvent celles d'Amérique latine ;

– d'autre part, les nouveaux accords à négocier avec les gouvernements africains ne doivent se présenter ni comme un début de désengagement de notre part, ni comme ayant pour objet de créer au sein de chaque université un domaine réservé à la gestion directe de l'administration française de l'Éducation nationale, le surplus étant laissé aux seules initiatives locales.

Sous le bénéfice de ces observations, l'attention du gouvernement pourrait être attirée sur les questions suivantes qui paraissent essentielles :

A. Il y aurait intérêt à admettre comme principe d'organisation et de fonctionnement l'autonomie des universités africaines par rapport à la réglementation et, surtout, aux organes de gestion métropolitains. L'orientation et la tutelle de ces universités devraient être fondées sur des bases contractuelles et être exercées principalement par le ministre des Affaires étrangères et le secrétaire d'État auprès de ce Ministre.

C'est à cette condition que les universités africaines pourront se donner des objectifs différents de ceux communément admis par les universités

métropolitaines, adopter les mesures corrélatives d'orientation des étudiants et dispenser des formations à finalité professionnelle que nos universités ne sont pas, le plus souvent, disposées à entreprendre.

Les projets de conventions de coopération actuellement à l'étude vont dans ce sens. Mais ils ne donneront leurs pleins effets que si les dispositions qui en sont le corollaire en ce qui concerne d'une part les droits attachés aux diplômes, d'autre part les modalités de notre intervention administrative et financière, sont simultanément adoptées ou, à tout le moins, esquissées dans une direction nouvelle. Nous rappellerons à ce propos qu'en matière d'enseignement plus qu'en tout autre domaine, les institutions dépendent plus de l'interprétation donnée aux textes dans la pratique administrative quotidienne que des principes qui ont inspiré ces textes. C'est pour ce motif d'ailleurs que l'enseignement supérieur en Afrique n'a pu, jusqu'à présent, faire preuve de la souplesse et de l'adaptabilité aux besoins qui correspondraient à sa véritable vocation.

B. L'un des traits d'union entre les universités africaines et l'organisation universitaire française réside bien évidemment dans la valeur juridique des diplômes délivrés. Mais il faut constater aussitôt que, de toute manière, notre réglementation des équivalences, outre son caractère purement formel et très contestable, est d'ores et déjà remise en cause par l'effet de la loi d'orientation. Le moment est donc venu de la réviser et l'article 20 de ladite loi ouvre en vérité la voie à une solution, puisqu'il confère au ministère de l'Éducation nationale un large pouvoir réglementaire en matière de définition des diplômes.

Il serait opportun de substituer à une réglementation rigide et dépassée un système de « correspondance » ou de « reconnaissance » qui permettrait d'établir une échelle diversifiée et souple des droits attachés aux diplômes délivrés par les universités africaines, en fonction, notamment, des disciplines et du niveau des établissements.

Pour un certain nombre de disciplines essentielles que l'on peut considérer comme des bases universitaires communes de la francophonie, le niveau requis serait analogue au niveau métropolitain et les effets juridiques comparables à ceux d'une équivalence. À l'égard d'enseignements spécifiques et d'options répondant à des besoins proprement africains, les exigences de niveau, et l'étendue des effets juridiques pourraient être nuancées.

Il est bien entendu qu'un tel système, notamment celui des « correspondances », devrait reposer sur une appréciation effective du niveau et de la qualité des enseignements et non pas sur une comparaison formelle du nombre des matières enseignées et du nombre d'heures qui leur sont consacrées. La substitution à une similitude formelle de comparaisons qualitatives libérerait l'enseignement supérieur africain de structures mal adaptées (y compris celle des cycles français d'enseignement) ; elle offrirait un nouveau domaine à une coopération constructive.

C. Dans cette perspective, la conception de notre mécanisme administratif et financier d'intervention revêt une particulière importance. S'il

n'apparaît ni raisonnable, ni possible de maintenir un système trop directement lié, dans son ensemble, aux services métropolitains, et spécialement à ceux de l'Éducation nationale, il paraîtrait aussi regrettable d'instituer, dans la plupart des États d'Afrique un « secteur réservé » qui, seul, relèverait du point de vue des équipements comme du fonctionnement de la responsabilité directe de l'administration française et qui tenterait de coexister avec un secteur « africain » à la charge des États. Ce serait à la fois créer de nos propres mains des sujets de contestation, risquer d'accroître le divorce entre les activités universitaires prises en charge par la France et les réalités africaines, donner même pour partie le sentiment d'un début de désengagement. En d'autres termes, une telle orientation serait dangereuse par les ambiguïtés qu'elle recèlerait et les malentendus qu'elle pourrait faire naître.

Ces considérations justifient de fortes réserves à l'ensemble des projets tendant à la création, État par État, d'établissements publics ou de fondations d'enseignement supérieur investies de tâches de gestion pédagogique, administrative et financière, et qui constitueraient autant de « colonies » de l'administration française de l'Éducation nationale.

La solution paraît devoir être recherchée dans une direction différente. Nous devons nous doter d'un dispositif souple et efficace d'intervention qui ne soit pas nécessairement limité à certaines matières d'enseignement ni à certains pays, et qui soit proche du Département ministériel responsable des rapports politiques avec l'Afrique francophone, le ministère de l'Éducation nationale étant, bien entendu, associé à son orientation et appelé à lui apporter son concours permanent.

Le nouveau dispositif de la coopération universitaire en Afrique devrait essentiellement comporter deux « instruments de pilotage » efficacement coordonnés entre eux :

1. La connaissance des besoins quantitatifs et qualitatifs, dans une perspective décennale périodiquement révisée, ainsi que les conséquences à en tirer quant à la nature, au contenu, à l'organisation et aux méthodes de l'enseignement, constituent les bases du développement harmonieux des enseignements africains. Elles relèveraient d'un ou de plusieurs organismes d'étude et de concertation, mis à la disposition d'une institution intergouvernementale de décision, dont l'actuel CAMES[1] constitue l'amorce. Cette instance serait chargée d'orienter le soutien que nous continuerons d'apporter aux gouvernements et aux universités africains en fonction d'un plan de

[1] CAMES : Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur. L'idée de la création d'un organisme de coordination des problèmes de l'enseignement supérieur dans les pays d'expression française d'Afrique et Madagascar remonte aux premières années de l'indépendance de ces pays. Plusieurs réunions de spécialistes, chargés de définir le rôle et les fonctions de l'enseignement supérieur, aboutissent à la constitution d'une « Commission consultative d'experts pour la réforme de l'enseignement en Afrique et à Madagascar ». Une résolution de la conférence des ministres de l'Éducation nationale, tenue à Paris en 1966, donne mandat à cette Commission d'entreprendre une recherche approfondie sur les structures et les enseignements des universités africaines et malgache. Les chefs d'État de l'OCAM (Organisation commune africaine et malgache) décident la création du CAMES lors de la conférence tenue à Niamey (Niger), les 22 et 23 janvier 1968. La convention portant statut et organisation du CAMES est signée à Lomé (Togo) le 26 avril 1972.

développement dont les perspectives dépasseront nécessairement l'horizon de chaque État.

2. Dans le cadre politique ainsi défini, la mise en œuvre de notre aide devrait être assurée par un mécanisme administratif et financier qui, d'une part, soit indépendant des universités métropolitaines et des contingences locales, d'autre part constitue l'organe de « pilotage » intergouvernemental au service d'une politique de longue haleine dont le ministre des Affaires étrangères et le secrétaire d'État assument la responsabilité avec le concours du ministre de l'Éducation nationale.

L'instrument administratif et financier nécessaire pourrait prendre la forme d'un « Fonds d'aide aux universités africaines » regroupant les crédits actuellement consacrés à l'enseignement supérieur en Afrique noire francophone et à Madagascar, crédits dont l'inscription budgétaire n'aurait d'ailleurs pas nécessairement, dans une première étape, à être modifiée.

Doté d'un conseil de gestion placé sous la présidence et la tutelle du ministre des Affaires étrangères (secrétariat d'État), assisté du ministre de l'Éducation nationale, ce Fonds serait destiné à :

a) financer les travaux d'analyse quantitative et qualitative des besoins et l'élaboration des plans d'orientation des universités africaines ;

b) apporter, en matière de crédits de fonctionnement, une aide financière à l'organisation d'enseignements ou de recherches, aussi bien pour les disciplines relevant du « fonds commun » de la francophonie africaine que pour des enseignements ou des recherches spécifiques répondant à des besoins propres d'un État déterminé et compatible avec le plan général de développement des enseignements supérieurs en Afrique ;

c) répartir les crédits d'équipement de l'aide française en fonction du plan de développement des universités africaines et suivant les orientations définies par l'instance intergouvernementale précitée.

À condition d'allier à la souplesse des interventions du Fonds l'analyse permanente des besoins, l'évaluation constante des résultats, l'objectivité et le courage dans les décisions, l'autorité de tutelle détiendrait la clef de l'avenir des universités africaines. L'organe de gestion du Fonds pourrait d'ailleurs, dans une étape ultérieure, et si la nécessité ou l'intérêt s'en faisait sentir, donner naissance à une institution de coopération originale, éventuellement ouverte à des personnalités africaines responsables.

Ces quelques observations et suggestions d'ordre général se rapportent, bien entendu, à des objectifs à long terme ; chaque situation particulière et chaque étape doivent être examinées à la lumière des considérations d'opportunité et des réactions éventuelles de nos partenaires africains[1]. Mais encore faut-il que la France, en sa qualité d'adulte tuteur, donc bon conseiller des gouvernements intéressés, ait élaboré une conception d'ensemble qui la guide à chacun de ses pas. Certes, ni les difficultés ni les

[1] Un accord de coopération en matière d'enseignement supérieur est signé à Dakar (Sénégal) le 16 février 1970.

risques de l'initiative ne sauraient être dissimulés. Mais les données nationales dans la métropole comme les conditions propres à chaque État ont, dès maintenant, engagé le mouvement : l'évolution nécessaire ne sera orientée, donc gouvernée, que si certains objectifs à long terme viennent éclairer la perspective du chemin et même ses inévitables détours.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, généralités, 1959-1979, francophonie, nº 354*)

222

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. DE LA GRANDVILLE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BUENOS AIRES.

T. nos 278 à 280. *Paris, 8 octobre 1969.*

(*Reçu* : 17 h. 03).

Général Perón[1]

Il me revient que le général Perón compterait se rendre à Paris, en provenance de Montevideo, le 14 octobre.

Veuillez me préciser si cette information est exacte. Dans l'affirmative, vous voudrez bien, de la manière qui vous paraîtra la plus appropriée, faire savoir à l'ancien président que sa présence en France n'est pas souhaitable et prévenir les autorités uruguayennes que des instructions ont été données aux services compétents de lui interdire l'accès du territoire français.

(*Collection des télégrammes 1956-1992, Buenos Aires, nº 41*)

223

M. FRANÇOIS SEYDOUX DE CLAUSONNE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BONN,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 4989 à 4998. *Bonn, 8 octobre 1969.*

Réservé. (*Reçu* : 20 h. 30).

Conversation avec M. Egon Bahr

M. Egon Bahr[2], l'ami et le confident de M. Willy Brandt, est venu me voir, aujourd'hui, à l'ambassade.

[1] Le général Juan Domingo Perón, président de la nation argentine du 4 juin 1946 jusqu'au coup d'État militaire du 21 septembre 1955. Exilé, le général Perón se réfugie successivement dans plusieurs pays d'Amérique latine puis en Espagne et continue à diriger le mouvement justicialiste, dont il avait créé le parti en 1945.

[2] Egon Bahr, né le 18 mars 1922 à Treffurt, homme politique allemand membre du parti social-démocrate d'Allemagne (SPD) depuis 1956, a reçu une formation de cadre industriel chez *Borsig*

Dans le tour d'horizon auquel il a procédé, M. Bahr a consacré une large part à la politique de la République fédérale vis-à-vis de l'Est. Le futur chancelier s'inspirera de la déclaration gouvernementale du 13 décembre 1966[1], en allant, toutefois, s'il le peut, un peu plus loin. Son souci majeur sera de garder le contact avec l'URSS pour éviter, de la part de celle-ci, toute fâcheuse interprétation. Il cherchera notamment, dans un premier temps, à répondre, sous une forme appropriée, au discours de M. Gomulka du 17 mai 1969[2]. L'amélioration des relations avec la Pologne lui semble, en effet, primordiale. Le traité de non-prolifération sera signé avant la fin de l'année[3], en dépit de l'interpellation que M. Barzel[4] s'apprête à faire. On espère avoir encore quelques apaisements américains. On sait qu'il n'y a rien à attendre des Soviétiques et l'on ne s'en émeut pas

AG à Berlin, a participé à la Seconde Guerre mondiale puis devient journaliste pour le *Berliner Zeitung*, le *Allgemeine Zeitung* et le *Tagespiegel* à Berlin. Il est directeur du bureau de la radio *Rias* à Bonn de 1950 à 1960. Au cours de l'année 1959, il est envoyé au Ghana comme attaché de presse près l'ambassade de la RFA. En 1960, il est désigné par Willy Brandt, alors maire-gouverneur de Berlin, directeur de l'office de presse et de l'information, il devient ainsi le porte-parole du chef de l'exécutif municipal. Lorsque Willy Brandt devient ministre fédéral des Affaires étrangères, il le suit et occupe le poste de directeur du bureau de la planification avec rang d'ambassadeur. Il figure parmi les conseillers les plus influents de Willy Brandt et est même présenté comme son « éminence grise ».

[1] Les passages de la déclaration gouvernementale du 13 décembre 1966, relatifs à la France et à la politique extérieure, sont communiqués par les télégrammes de Bonn n°s 7063 à 7069 et 7070 à 7087 du même jour. L'ambassadeur de France fait part de ses commentaires par le télégramme de Bonn n°s 7088 à 7099, également du 13 décembre. Ces documents ne sont pas publiés. Dans cette déclaration, le Chancelier, traitant des relations germano-polonaises souligne que « les frontières d'une Allemagne réunifiée ne pourront être définies que par un règlement librement négocié avec le gouvernement de l'Allemagne tout entière, ce règlement devant créer des conditions nécessaires à l'établissement de rapports de bon voisinage durables et pacifiques qui seraient approuvées par les deux peuples ». Quant à la Tchécoslovaquie, Kiesinger déclare que « le peuple allemand souhaite également s'entendre avec la Tchécoslovaquie. Le gouvernement fédéral condamne la politique d'Hitler qui visait à détruire l'État tchécoslovaque ». Il est d'avis que « l'accord de Munich, conclu sous la menace n'est plus valable ».

[2] Le 17 mai, à Varsovie, Wladislaw Gomulka, premier secrétaire du parti ouvrier unifié polonais (POUP), prononce un discours électoral dont une grande partie est consacrée au problème des relations de la Pologne et de la République fédérale d'Allemagne. Le chef de l'État polonais souligne que « depuis un certain temps, apparaissaient à Bonn des tendances qui semblaient indiquer un désir de modifier quelque peu la politique orientale de la RFA » et il fait savoir que la Pologne est prête à tout moment à conclure avec la RFA un traité international semblable à celui qui a été signé il y a dix-neuf ans sur cette question avec la RDA ». Pour la suite de ce discours et quelques commentaires sur l'évolution de la politique polonaise à l'égard de l'Allemagne fédérale, se reporter aux télégrammes de Varsovie n°s 518 à 522 et 523 à 528 du 19 mai 1969, non publiés.

[3] La République fédérale d'Allemagne signe le traité de non-prolifération nucléaire le 28 novembre 1969.

[4] Rainer Barzel, né le 20 juin 1924 à Braunsberg, alors enclave catholique de Prusse –Orientale, a pris part à la Seconde Guerre mondiale dans l'aéronautique navale, juriste, il adhère à l'Union chrétienne-démocrate (CDU) en 1954, et est élu pour la première fois au *Bundestag* le 27 septembre 1957. Il est nommé ministre fédéral des questions pan-allemandes le 13 décembre 1962, poste qu'il occupe jusqu'au 11 octobre 1963. Il assume la présidence de la fraction CDU/CSU au *Bundestag* depuis le 1er décembre 1964 et est membre de la commission chargée du contrôle des services de renseignement de la RFA de 1965 à 1969. Pendant les trois années de la grande coalition (CDU/CSU-SPD), de 1966 à 1969, Barzel est chargé avec Helmut Schmidt, qui préside le groupe SPD depuis 1968, et devient son ami personnel, d'assurer le bon fonctionnement de la coalition au *Bundestag*. Après le renvoi de la CDU/CSU dans l'opposition en octobre 1969, Barzel se veut pragmatique et constructif vis-à-vis du nouveau gouvernement.

autrement. Si les Russes veulent envahir l'Allemagne, peu importe de savoir s'ils se réfèreront, aux fameux articles de la Charte des Nations unies[1].

D'après mon interlocuteur, M. Brandt entend, en tout cas, rester prudent. Je tiens d'une autre source qu'il aurait déjà fait savoir à M. Scheel qu'il ne voulait pas s'engager trop avant et qu'il désirait garder la haute main sur les Affaires étrangères.

M. Egon Bahr s'est montré très positif pour ce qui est des liens avec la France : « Il ne s'agit pas de les maintenir, mais de les améliorer ». Il se propose d'étudier lui-même les possibilités dans tous les domaines et paraît, sur le plan de la coopération bilatérale, plutôt optimiste. Développant cette idée, il a formulé au passage le souhait qu'après avoir été exemplaires, les contacts franco-allemands deviennent véritablement préférentiels.

La grosse difficulté, à ses yeux, demeure l'élargissement de la Communauté. Sans doute y avait-il un risque pour l'Allemagne : que, contre elle, ne se reforme l'entente cordiale[2]. Il faut le courir, l'Europe ne pouvant s'affirmer suffisamment dans le cadre des Six. Il a repris la thèse bien connue selon laquelle l'achèvement du Marché commun se poursuivrait en même temps que seraient menées les conversations avec l'Angleterre. À quoi aboutiraient-elles ? Nul ne le savait, car l'Angleterre n'avait qu'une notion très vague de l'esprit communautaire et ne faisait que peu d'efforts pour l'acquérir. Ce n'était que par la discussion avec Londres que l'on verrait plus clair. La conférence de La Haye[3] sera difficile.

M. Bahr m'a demandé si, dans le secret et à un échelon élevé, sans que ce soit celui des chefs de gouvernement et des ministres, un entretien préalable franco-allemand pourrait préparer la rencontre des Six.

Au sujet du Marché commun agricole, mon interlocuteur, qui pensait tout haut, se demandait comment la République fédérale, qui n'aurait un nouveau gouvernement que dans une quinzaine et qui doit réajuster sa monnaie, parviendrait à accepter un règlement définitif pour le 31 décembre. Les principes ne seraient pas remis en cause. Mais on souhaiterait savoir, ici, de quelle manière le contrôle de la production agricole s'effectuerait et connaître la durée des engagements financiers. J'ai senti chez mon interlocuteur, qui s'en voulait presque de ne pas se montrer plus coopératif sur ce chapitre important, l'ennui d'avoir, en face de nous, un obstacle pour le moment malaisément franchissable.

La déclaration gouvernementale du 24 octobre sera, pour l'essentiel, consacrée aux problèmes intérieurs. M. Brandt emploiera un ton résolu,

[1] Allusion aux articles 53 (chapitre VIII-Accords régionaux) et 107 (chapitre XVII-Dispositions transitoires de sécurité) de la Charte des Nations unies.

[2] L'Entente cordiale est le résultat des efforts diplomatiques entrepris pour régler le contentieux entre le Royaume-Uni et la France. Une première entente cordiale est concrétisée par les deux séjours que fait la reine Victoria, invitée du roi Louis-Philippe d'Orléans, en 1843 et 1845, au château d'Eu en Normandie. Sous la IIIe République, un nouveau rapprochement est réalisé entre les deux pays sous le même nom d'Entente cordiale. La France et le Royaume-Uni signent le 8 avril 1904 une série d'accords bilatéraux désignés sous ce nom.

[3] La conférence de La Haye, qui réunit les chefs d'État ou de gouvernement des six pays du Marché commun, se tient les 1er et 2 décembre 1969.

qui, peut-être, surprendra. Il ne compte pas être un chancelier « commode ». Se distinguant par là de son prédécesseur, il peut se le permettre. En voici un exemple récent, que M. Bahr m'a prié de ne pas divulguer. Le programme d'aide à Israël représente 140 millions de marks par an, prélevés sur le budget fédéral. Pour normaliser progressivement la situation, M. Brandt aurait souhaité que le versement, pour une part de 20 millions, fût affecté à des projets précis, comme c'est le cas habituel. L'ambassadeur d'Israël[1] n'avait pas ébranlé le ministre des Affaires étrangères par ses protestations. En quelques minutes, il obtenait ensuite ce qu'il voulait de M. Kiesinger. À ce propos, M. Bahr n'a pas caché que le futur gouvernement fédéral s'inspirerait vis-à-vis du monde arabe de notre politique qu'il considérait comme ayant été, dès le début, fort judicieuse.

(*Collection des télégrammes, Bonn, 1969*)

224

M. GEORGY, AMBASSADEUR DE FRANCE À TRIPOLI,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 798/AN. *Tripoli, 9 octobre 1969.*

Première audience du ministre des Affaires étrangères

Le ministre des Affaires étrangères, M. Salah Bouissir, m'a accordé le 6 octobre une audience[2] d'une heure au cours de laquelle nous avons fait un large tour d'horizon des relations franco-libyennes.

Après avoir rappelé les grandes lignes de la politique française à l'égard du monde arabe et du conflit du Proche-Orient, j'ai confirmé à mon interlocuteur, pour répondre à des préoccupations qu'il avait récemment exprimées à notre chargé d'affaires, que le gouvernement français maintenait strictement l'embargo sur les *Mirage* et les fournitures d'armement à destination d'Israël.

Sans plus s'attarder sur le sujet, le Ministre, dont un interprète traduisait les propos en anglais, m'a remercié en termes très chaleureux de notre attitude « courageuse et sans faille » et a déploré que l'ancien régime n'ait pas réservé « au meilleur ami des Arabes » la place de faveur qui lui revenait. « Le gouvernement de la République de Libye est bien décidé à faire changer cet état de chose et vous demande de ne pas vous considérer comme un ambassadeur étranger mais comme un ami qu'il souhaite voir très fréquemment ». Pour bien marquer ce changement, devait ajouter M. Bouissir, « le Conseil de la Révolution a décidé de recevoir immé-

[1] L'ambassadeur d'Israël, M. Ben Natan, devrait quitter son poste en janvier 1970. Il serait remplacé par M. Ben Horin, sous-secrétaire d'État au ministère des Affaires étrangères.

[2] Le nouvel ambassadeur, M. Guy Georgy, ministre plénipotentiaire, vient d'arriver à Tripoli le 29 septembre.

diatement vos lettres de créance, alors que vos collègues anglais et américain attendent depuis plusieurs semaines, et de fixer la cérémonie au samedi matin pour que vous puissiez vous entretenir tout à loisir avec le colonel Gaddafi ».

Évoquant avec plus de précision un des thèmes probables de ces conversations, le ministre m'a indiqué que le président du Conseil du Commandement de la Révolution me demanderait si la France pouvait vendre rapidement à la Libye 50 avions *Mirage*. Aucune difficulté financière ne pourrait, comme dans le cas de l'Irak, faire obstacle à cet achat, a précisé M. Bouissir, et ce serait pour nous une heureuse façon d'inaugurer nos nouvelles relations. Je lui ai naturellement répondu qu'une telle demande posait de très sérieux problèmes et que je devais en saisir immédiatement le gouvernement français.

Profitant de l'exceptionnelle cordialité du Ministre j'ai ensuite abordé les points les plus importants du contentieux franco-libyen.

Au premier rang de ces préoccupations figuraient les récentes mesures de suppression du français dans l'enseignement du 1er cycle[1] et la remise à la disposition de la France d'un contingent élevé de professeurs[2]. M. Bouissir, très embarrassé, m'a dit qu'il s'agissait d'une mesure générale concernant toutes les langues étrangères et que le Conseil de la Révolution avait été amené à prendre cette décision pour parvenir à une arabisation sans mélange de la jeunesse libyenne. De toute façon, m'a-t-il assuré, les cours de français seraient maintenus au second cycle et rien ne serait négligé pour aménager cet enseignement au mieux de nos intérêts et diminuer au maximum le nombre des professeurs rendus disponibles. Le ministre s'est montré par ailleurs très partisan de la conclusion d'un accord culturel qui dissiperait toute équivoque dans nos relations.

En ce qui concerne le centre culturel français, dont l'achat est momentanément différé par suite de l'interdiction qui est faite aux Israélites d'aliéner leur bien, M. Bouissir m'a affirmé qu'un décret allait autoriser ce genre de transaction, à condition que le règlement soit effectué dans une banque libyenne.

Abordant ensuite les difficultés et les lenteurs apportées à la délivrance des visas de séjour et de travail pour nos compatriotes employés dans les diverses entreprises établies en Libye, des assurances m'ont été données quant à l'accélération des procédures. Ces problèmes de circulation et de statut des personnes m'ont amené tout naturellement à évoquer le cas des Français de confession israélite qui ne peuvent obtenir leur visa de sortie.

[1] Par ordre du gouvernement libyen, l'enseignement du français est supprimé dans le premier cycle du secondaire, toutefois le français reste obligatoire durant les trois dernières années du secondaire. Sur l'intervention de M. Leveau, attaché culturel, il serait envisagé d'introduire de nouveau l'enseignement du français dans le premier cycle comme langue à option (voir le télégramme de Tripoli nos 455 à 458 du 6 octobre 1969 non publié).

[2] Le renvoi de professeurs français est la conséquence de la suppression de l'enseignement du français. Toutefois M. Mohamed Chetoui, ministre libyen de l'Éducation nationale, promet de réserver la quasi-totalité des postes de français dans le secondaire à nos enseignants, entraînant la reconversion de professeurs libyens, égyptiens ou tunisiens (télégramme de Tripoli nos 460 à 462 du 7 octobre 1969 non publié).

« Mais pourquoi veulent-ils partir, s'est écrié M. Bouissir, nous ne persécutons ni ne spolions personne ; tous les juifs ont conservé leurs biens et en tirent de substantiels bénéfices, nous ne voulons simplement pas qu'ils exportent leurs capitaux. Il est probable que le régime sera prochainement assoupli ». J'ai dû convenir que toutes nos interventions au sujet de nos protégés avaient été suivies d'effet et que les deux ressortissants français emprisonnés[1] récemment avaient été relâchés à la demande de l'ambassade.

Enfin, à propos des perspectives de développement de nos affaires et des achats éventuels d'armement et de matériel, j'ai fait valoir que la présence d'un attaché militaire serait de nature à faciliter nos relations. Le Ministre s'est montré très favorable à cette suggestion à condition toutefois que cet agent soit en civil et figure sur la liste diplomatique à titre de secrétaire. Sans l'exprimer catégoriquement M. Bouissir m'a donné à comprendre que le gouvernement libyen ne tenait pas à créer de précédent pour se voir imposer ensuite des missions militaires auxquelles il ne tenait pas.

Tout au long de cet entretien mon interlocuteur n'a cessé de prendre des notes, insistant au passage sur le désir d'efficacité et de rapidité des nouvelles autorités. « Nous ne sommes pas des théoriciens mais des pragmatiques, des patriotes préoccupés de justice sociale et de probité ». Tout en donnant l'impression d'être un subordonné du Conseil de la Révolution et plus un mandaté qu'un mandant, le Ministre ne m'a paru manquer ni d'assurance, ni de conviction, ni de capacités.

D'ailleurs il devait convoquer dès le lendemain mon premier collaborateur[2] pour le tenir au courant des dispositions prises en relation avec notre entretien.

Un télégramme avait été adressé à l'ambassade de Paris pour délivrer immédiatement les 150 visas en souffrance dus aux employés attendus par « Aquitaine »[3].

Des instructions avaient été données au ministre de l'Éducation pour étudier le remplacement des professeurs de français de nationalité égyptienne, libanaise ou syrienne par des professeurs français, dégagés du 1er cycle. (Il semblerait à ce jour qu'une quinzaine seulement de coopérants soient appelés à quitter la Libye).

Une offre enfin nous était faite de confier l'impression des nouveaux timbres libyens à une maison spécialisée française.

S'il est encore trop tôt pour déceler quelque mutation dans les habitudes libyennes, il est toujours agréable d'être traité avec empressement et

[1] Les deux ressortissants français emprisonnés sont M. Haggiag, relâché rapidement (voir le télégramme de Tripoli nos 399 à 406 du 23 septembre 1969 non publié), et M. Khalifi, un Israélite de Benghazi (télégramme de Tripoli nos 399 à 406 du 23 septembre 1969, non publié).

[2] Le premier collaborateur de l'ambassade de France est M. José Paoli qui a assumé précédemment les fonctions de chargé d'Affaires.

[3] Aquitaine : il s'agit de la société nationale des pétroles d'Aquitaine.

courtoisie et réconfortant de commencer une mission sous le signe d'une relative espérance.

(*Afrique du Nord, Libye 1953-1972, Politique intérieure, coup d'État*)

225

COMPTE RENDU

Entretien du Ministre avec M. Cortina, ambassadeur d'Espagne le 7 octobre 1969

C.R. *Paris, 9 octobre 1969.*

1. *Gibraltar*

M. Cortina[1] a instruction de demander au Ministre que la France veuille bien comprendre le point de vue espagnol sur Gibraltar[2] et, si possible, qu'elle accorde quelque appui au gouvernement de Madrid.

Le Quai d'Orsay a toujours considéré cette affaire comme un litige entre deux pays amis, entre lesquels la France n'avait pas à prendre parti. S'il faut en croire M. Sulzberger[3], il y a eu cependant à un moment donné un son de cloche un peu différent, qui serait venu du général de Gaulle lui-même. Selon un article de ce journaliste dans le *New York Times*[4], le Général aurait considéré que Gibraltar devrait revenir à l'Espagne. M. Cortina était allé voir, à l'époque, M. Alphand[5] qui avait réaffirmé à l'ambassadeur la position officielle de son gouvernement en faisant toute réserve sur l'article de M. Sulzberger.

Fidèle à cette ligne de conduite, la France s'est abstenue aux Nations unies. Les Espagnols comprennent son attitude, mais ils observent néan-

[1] Pedro Cortina y Mauri, ambassadeur d'Espagne à Paris depuis le 9 mars 1966.

[2] Gibraltar est pris par les forces anglaises en 1704, acquisition officialisée par le Traité d'Utrecht de 1713 qui cède Gibraltar « à perpétuité » à la Couronne britannique. Le territoire devient formellement une colonie britannique en 1830. En 1963 l'Espagne pose la question de Gibraltar à l'ONU, qui s'en saisit par le truchement de son comité spécial sur la décolonisation. En décembre 1966, l'ONU demande à la Grande-Bretagne de décoloniser Gibraltar. Ainsi Londres y organise le 10 septembre 1967 un referendum par lequel les électeurs du Rocher refusent leur rattachement à l'Espagne. Le 18 décembre 1967, avec l'appui des États latino-américains, Madrid fait voter par l'Assemblée générale des Nations unies une nouvelle résolution qui « invite l'Espagne et le Royaume-Uni à reprendre immédiatement les négociations en vue de mettre fin à la situation coloniale existant à Gibraltar » avalisant ainsi la thèse selon laquelle la question de Gibraltar n'est pas un problème d'autodétermination d'un groupe humain mais de restauration de l'intégrité d'un pays : l'Espagne. En décembre 1968, l'Assemblée générale adopte une nouvelle résolution, qui fixe pour la première fois un terme – le 1er octobre 1969 – à « la situation de type colonial existant à Gibraltar ».

[3] Cyrus Leo Sulzberger, journaliste américain.

[4] Quotidien new-yorkais fondé en 1851.

[5] Hervé Alphand, Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères depuis le 7 octobre 1965.

moins que l'Italie a voté en faveur d'une résolution favorable aux thèses espagnoles[1]. Dans son récent discours aux Nations unies, M. Schumann a fait une référence à l'Irlande, d'une façon plutôt favorable quoique très générale et nuancée[2]. Ne pourrait-il en faire autant vis-à-vis de l'Espagne à propos de Gibraltar ? On a noté à Madrid une petite différence entre les neutralités observées par la France dans l'affaire irlandaise et dans celle de Gibraltar. C'est pourquoi, de la part de son gouvernement, M. Cortina s'est permis de faire part au Ministre des préoccupations de son pays et de lui demander de bien vouloir y réfléchir.

M. Cortina croit devoir en outre souligner que les Anglais ont évoqué le problème en dehors des Nations unies, à l'OTAN, et à des instances européennes telles que l'UEO et le Conseil de l'Europe, c'est-à-dire devant des organisations auxquelles l'Espagne ne participe pas. Ils l'ont fait en déformant les choses ; les Espagnols en ont été informés et M. Cortina a récemment fait remettre à la direction politique un mémorandum qui constituait une mise au point. Les Espagnols seraient heureux que la France, à l'occasion, corrige les allégations britanniques lorsque l'affaire est évoquée au sein de ces organisations.

M. Schumann indique à M. Cortina, à propos de l'article de M. Sulzberger, que, selon ce qu'il a pu lui-même entendre du général de Gaulle sur cette affaire, le journaliste américain lui paraît avoir été à la fois dans le vrai et dans le faux. Le Général pensait que dans une perspective historique très haute et à long terme Gibraltar devrait en effet appartenir en fin de compte à l'Espagne. Mais cette vue était sans rapport avec les réalités diplomatiques du moment.

À cet égard, la France se trouve en effet devant un conflit qui oppose deux pays amis et elle souhaite qu'ils parviennent à s'entendre. Avec l'Espagne, nos relations se sont améliorées au fil des années. Avec la Grande-Bretagne, il en était allé autrement. Mais notre désir est de revenir à des rapports entre Paris et Londres qui soient conformes à la tradition. M. Schumann ne saurait cacher à M. Cortina que dans ces conditions il ne souhaite évidemment pas se charger d'une difficulté supplémentaire. Ceci dit, les Français peuvent évidemment discuter avec les Britanniques de n'importe quel sujet.

M. Cortina a-t-il quelques précisions à donner sur la position espagnole qui pourraient éclairer le Ministre ?

Après avoir affirmé que c'est la Grande-Bretagne qui a posé le problème devant les Nations unies en présentant Gibraltar comme un territoire non-autonome ayant vocation à devenir indépendant, M. Cortina déclare que la Grande-Bretagne ne tient ses droits sur Gibraltar que du Traité d'Utrecht qui lui a accordé la souveraineté sur la presqu'île. Ce traité

[1] Il s'agit du vote de l'Assemblée générale de 1967 ; en 1968, l'Italie est revenue à sa politique d'abstention.

[2] Dans son discours du 24 septembre 1969 devant l'Assemblée générale des Nations unies, le ministre français des Affaires étrangères déclare : « Il n'est pas jusqu'à la chère Irlande, envers laquelle la civilisation européenne a contracté une dette vieille de plus d'un millénaire, qui ne soit menacée par de nouveaux et injustes déchirements ».

prévoit une clause de rétrocession en vertu de laquelle l'Espagne a un droit préférentiel : la Grande-Bretagne ne peut, si elle abandonne la base, la céder à un tiers, avant de la lui proposer. Or, selon Madrid, ce processus d'indépendance amorcé par Londres revient à une cession à un tiers et donc à une violation du traité d'Utrecht. La Grande-Bretagne, en effet, voudrait substituer à ce traité une sorte de convention d'association avec une nouvelle entité de droit international. Ce serait une novation du titre de possession britannique sur Gibraltar, qui serait faite à l'insu de l'Espagne.

Celle-ci a réagi à l'ONU et a obtenu des résolutions favorables. L'Espagne se conforme à ces résolutions et tient compte des intérêts de la population de Gibraltar. Elle a proposé à la Grande-Bretagne d'ouvrir des négociations pour un accord qui n'impliquerait en aucune manière l'abandon de la base par les Anglais. Elle demande seulement la reconnaissance de sa souveraineté, mais elle est prête à maintenir à l'existence de la base, la nationalité britannique des habitants, leur administration locale et leurs droits particuliers, notamment commerciaux. Il devrait au surplus être clair pour les Anglais et leurs alliés que l'efficacité de la base dépend d'une bonne entente entre Britanniques et Espagnols. Il suffit de penser au problème de l'utilisation de l'espace aérien pour s'en convaincre[1]. Quant aux communications terrestres, les Anglais affirment que Madrid n'a pas le droit de les couper[2]. Mais elles ne sont absolument pas prévues par le traité d'Utrecht. Elles ont été établies au XIXe siècle à un moment où l'Espagne avait laissé se détériorer les choses en face d'une Angleterre à l'apogée de sa puissance.

Les Anglais rejettent les propositions espagnoles en prétextant qu'ils ne peuvent rien décider sans accord avec la population de Gibraltar mais il est évident que celle-ci ne dit que ce que les Anglais veulent et c'est ainsi, conclut *M. Cortina*, que l'on se trouve dans une impasse.

Pour ce qui est de l'attitude de la France, il y a lieu selon M. Cortina, de considérer ce problème dans le cadre général des rapports franco-espagnols. Ceux-ci ont évolué d'une façon sans cesse meilleure et leur état actuel permet de penser que les deux pays devraient se rapprocher de plus en plus. C'est bien pourquoi le gouvernement espagnol s'est permis de demander ce qui fait l'objet de la démarche de M. Cortina. Il convient d'observer que ce rapprochement provient notamment de l'adoption par l'Espagne de principes très proches de ceux de la diplomatie française, en ce qui concerne l'indépendance nationale, les relations avec l'Est, le rôle de l'Europe dans monde. C'est ainsi qu'en négociant sa coopération militaire avec les États-Unis, l'Espagne se laisse guider par des préoccupations parallèles à celles que la France avait lorsqu'elle s'est retirée de l'OTAN. Il en va de même

[1] En 1968, l'Espagne a institué aux approches du Rocher une zone interdite à tout survol, ce qui rend l'utilisation de l'aérodrome de Gibraltar difficile pour les avions commerciaux.

[2] En mai 1968, le gouvernement de Madrid a fermé la frontière terrestre entre l'Espagne et Gibraltar aux personnes, sauf à quelques résidents permanents munis d'une autorisation spéciale et aux 5 000 Espagnols environ qui allaient travailler chaque jour à Gibraltar. L'exception en faveur de ces derniers est annulée en juin 1969.

dans les négociations de Madrid avec les pays de l'Est et dans l'attitude adoptée par le gouvernement espagnol à l'égard du projet de conférence européenne. C'est pourquoi l'Espagne espère que sa diplomatie rencontre la compréhension de la France – ce que M. Schumann confirme – et Gibraltar, ajoute encore une fois M. Cortina, est à cet égard un test.

M. Schumann étudiera ce problème.

2. *L'Espagne et la Communauté Économique Européenne*

Selon *M. Cortina*, le projet d'accord entre l'Espagne et les Six tient la première place, surtout en ce moment, parmi les questions qui occupent la diplomatie espagnole[1].

L'Espagne dans cette affaire, a toujours bénéficié de l'appui politique de la France. Mais cet appui de principe n'a pas empêché les autorités françaises, lorsque les intérêts économiques sont en cause, d'être pour l'Espagne des partenaires très difficiles. Ainsi les demandes d'exception aux réductions tarifaires présentées par la Communauté dans le domaine industriel venaient-elles presque toutes de notre pays. À cet égard, M. Cortina reconnaît que les choses se sont petit à petit arrangées, mais, dans le domaine agricole, il en va autrement.

Tout d'abord le ministre français de l'Agriculture défend avec un zèle que M. Cortina juge excessif les intérêts des paysans français. Certes, on connaît à Madrid nos difficultés. Mais la France ne pourrait-elle faire un effort, en tenant compte que l'Espagne est devenue ces dernières années un importateur non négligeable de produits agricoles français puisqu'en 1966 elle nous avait acheté pour 50 millions de dollars de lait, de viande et de céréales ? Nos calendriers, en particulier, étendent leur protection sur des périodes trop longues, dépassant les époques normales de production de la France.

En second lieu, les conditions d'écoulement des agrumes espagnols dans la Communauté préoccupent sérieusement Madrid. La France se fait un devoir de protéger les intérêts des Marocains et des Tunisiens, dont les agrumes bénéficiaient autrefois, sur le marché français, de la franchise douanière. Aussi la Communauté a-t-elle accordé une préférence de 60 % à la Tunisie et au Maroc, et une de 40 % seulement à l'Espagne. Il convient tout de même d'observer que si les anciens protectorats français ont perdu la franchise totale sur le marché français, ils ont acquis cette préférence sur tout le marché des Six tandis que les agrumes espagnols, qui n'avaient, autrefois, pratiquement pas de droits à acquitter en Allemagne, auront, dans l'hypothèse actuelle, à payer 60 % d'un droit de tarif douanier commun qui n'est pas négligeable. En outre, il est à présent question à Bruxelles d'une taxe sur les agrumes importés, de 3 à 5 dollars par quintal, dont le produit serait destiné à aider les producteurs italiens. Une telle mesure bouleverserait artificiellement le marché. Les Espagnols ont accepté l'offre communautaire d'une préférence de 40 % mais à titre de régime

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessous la note du 24 octobre 1969 : *Politique extérieure espagnole*.

transitoire ; elle ne leur paraît pas apporter une réponse définitive, surtout si ce projet de taxe en faveur de l'Italie devait aboutir.

En bref, M. Cortina estime que dans le domaine agricole, l'Espagne se heurte, dans ses rapports avec la Communauté, à des difficultés croissantes. Est-il possible d'arranger les choses ?

M. Schumann pense que oui. La difficulté est de concilier les intérêts des pays méditerranéens producteurs d'agrumes. Mais il faut compter aussi avec le développement de la consommation dans la Communauté.

Pour ce qui est en tout cas des prochains débats du Conseil sur le mandat de négociation à la Commission, le 17 octobre, la France appuiera, une fois de plus, le désir de l'Espagne de se lier à la Communauté. D'autre part M. Schumann étudiera plus à fond le dossier et pourra en reparler avec M. Castiella à la fin du mois.

3. *Sahara espagnol*

M. Cortina rappelle que, dans le passé, la France a marqué de l'intérêt pour l'exploitation des phosphates du Sahara espagnol. Lui-même, à Madrid, était d'avis d'offrir à notre industrie une participation. Puis cet intérêt a semblé s'évanouir. Pour M. Cortina, cette évolution provient clairement de l'influence du roi Hassan et de M. Boumediene. Il semble qu'au cours de leur entretien, ils se soient non seulement entendus sur les frontières mais aussi sur quelque perspective d'avenir quant au Sahara espagnol[1].

M. Schumann ne pense pas que les choses aient été si loin. En invitant à Rabat M. Mokhtar Ould Daddah[2], le roi Hassan l'a en somme reconnu[3] et c'est là un élément important de la réconciliation algéro-marocaine. La France, dont la politique est de consolider la paix au Maghreb, s'en félicite. Mais rien n'indique qu'Algériens et Marocains soient convenus de quoi que ce soit sur le Sahara espagnol. En tout cas, les Algériens n'ont pas mentionné une seule fois ce territoire au cours des entretiens que M. Schumann vient d'avoir avec eux.

(*Europe, Espagne, 1961-1970*)

[1] Au sujet de la rencontre à Ifrane le 15 janvier 1969 entre Hassan II, roi du Maroc depuis 1961, et Houari Boumediene, président de la République algérienne depuis 1965, qui signent à cette occasion un Traité de fraternité et de coopération entre l'Algérie et le Maroc, voir *D.D.F.*, 1969-I, n° 53.

[2] Mokhtar Ould Daddah, président de la République islamique de Mauritanie depuis 1961.

[3] Considérant la Mauritanie comme sa dépendance, le Maroc s'oppose à l'indépendance que la France lui accorde le 28 novembre 1960, mais il ne peut empêcher son admission à l'ONU le 31 octobre 1961. Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1960-II, n°s 81, 100, 109, 233 et 258.

226

M. BERARD, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AU CONSEIL DE SÉCURITÉ
ET CHEF DE LA MISSION PERMANENTE PRÈS LES NATIONS UNIES
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 3040 à 3044 *New York, 10 octobre 1969.*

(*Reçu* : 18 h. 51).

Interventions des États africains francophones dans le débat général

Quinze des dix-huit pays africains francophones ont participé au débat général, le Togo et deux voisins du Nigeria, le Dahomey et le Niger, s'étant abstenus.

Le ton des discours était à la modération. Certes, les orateurs guinéens[1] et congolais[2] sont restés fidèles à un style oratoire de république populaire qui jurait, d'ailleurs avec le climat de cette session mais, ni l'un ni l'autre, n'ont tenu de propos désagréables à notre endroit.

M. Sory Coulibaly est parvenu à donner une image rassurante du nouveau Mali[3] sans renier un « progressisme » dont il avait été longtemps l'interprète à New York.

Comme trois autres délégués africains d'ailleurs, il a rendu un hommage public à l'œuvre de coopération entreprise par la France.

Sans se départir d'une constante correction de ton, les ministres voltaïque[4], mauritanien[5] et burundais ont – semble-t-il – visé à paraître plus « avancés » que leurs collègues.

[1] Voir le télégramme de New York nº 2972 du 2 octobre 1969 qui rapporte, en quelques lignes, l'intervention du délégué guinéen.

[2] M. Charles Assemekang est ministre des Affaires étrangères du Congo-Brazzaville depuis le remaniement ministériel du 21 juin 1969 (décret nº 69-265).

[3] Allusion au régime mis en place suite au coup d'État militaire du 19 novembre 1968 qui renverse le président Modibo Keïta. Les points principaux de l'allocution prononcée le 2 octobre devant l'Assemblée générale des Nations unies par M. Coulibaly, ministre des Affaires étrangères du Mali : Vietnam, Chine, décolonisation, relations avec la France, Moyen-Orient, désarmement, sont repris dans le télégramme de New York nº 2970 du 2 octobre, non publié.

[4] M. Malick Zoromé est le ministre des Affaires étrangères de la Haute-Volta depuis le 6 avril 1967. De son intervention, il convient de retenir un éloge de la coopération offerte par la France et les autres États de la Communauté européenne, l'exposé portant sur l'effort d'austérité de son pays depuis le « sursaut populaire » de 1966. Concernant le Nigeria, M. Zoromé soutient le point de vue que la solution passe par la « reconnaissance de l'intégrité du Nigeria » et lance un appel, à tous les États, et notamment à ceux dont l'action peut peser sur toutes les parties pour qu'ils contribuent à la réconciliation des Nigerians.

[5] M. Hamdi Ould Mouknass, ministre des Affaires étrangères de Mauritanie depuis le 5 juillet 1968, ministre conseiller du président Mokhtar Ould Daddah. Les grands traits de son intervention sont rappelés dans la dépêche d'actualité de New York nº 4/DA du 8 octobre : la dégradation croissante de la situation internationale, de l'Afrique australe. Le ministre mauritanien rappelle que son pays a adopté une politique de non-alignement qu'elle applique « aussi bien dans le continent africain qu'en dehors de l'Afrique ». sur la question du Nigeria, la position mauritanienne est que l'intérêt de tous réside « dans la préservation et le maintien de l'intégrité territoriale » de ce pays.

Le manifeste de Lusaka[1] que M. Ahidjo venait présenter en personne aurait dû constituer le noyau des interventions africaines. En fait, le président camerounais a pris la parole à la fin du débat général et les représentants africains ont rarement placé leur analyse de la situation en Afrique australe en tête de leurs exposés.

C'est à propos du Biafra que les délégués africains francophones sont apparus les plus divisés. Certains ont esquivé le sujet en d'habiles formules de conciliation comme le ministre sénégalais[2]. Une majorité s'est montrée favorable, parfois jusqu'à la brutalité (Congo-Kinshasa) aux autorités fédérales. Dans un tel climat les délégations gabonaise[3] et ivoirienne[4] ne pouvaient se montrer très pressantes : elles se sont efforcées de susciter la sympathie de leur auditoire pour les populations civiles biafraises plutôt que d'amorcer un débat politique[5]. Une dépêche particulière rendra compte, par prochaine valise, de la présentation de l'affaire du Biafra devant l'Assemblée générale.

Faut-il attribuer à une intervention extérieure, l'attention imprévue qu'ont porté plusieurs orateurs africains aux problèmes du désarmement ? C'est la question que l'on s'est posée sur les bancs occidentaux.

La cause d'Israël n'a pas trouvé les appuis que justifierait l'effort de coopération entrepris par Tel-Aviv chez nos amis mais les déclarations des ministres ivoirien, gabonais, rwandais ont cependant montré que, revenus à New York, les orateurs africains modifiaient, au moins dans le

[1] Le « Manifeste de Lusaka », ou « Manifeste sur l'Afrique australe », adopté par treize États d'Afrique orientale et centrale, le 16 avril 1969, est présenté à la XXIVe session de l'Assemblée générale de l'ONU le 6 octobre 1969, par le président du Cameroun, M. Ahmadou Ahidjo, désigné par ses pairs, en sa qualité de président en exercice de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA). Ce manifeste appelle à la mobilisation de tous les États membres de l'OUA contre la politique de discrimination raciale des gouvernements minoritaires blancs d'Afrique australe et plus particulièrement contre l'*apartheid* et la politique raciste de l'Afrique du Sud. Ce manifeste est entériné par l'Assemblée générale de l'ONU le 20 novembre 1969. Le texte de la déclaration du président Ahidjo est communiqué par le télégramme de New York n° 3000 du 9 octobre 1969, non publié.

[2] M. Amadou Karim Gaye est le ministre des Affaires étrangères du Sénégal depuis le 6 mars 1968. Au cours de l'allocution qu'il a prononcée le 8 octobre, le ministre sénégalais a d'abord traité de la question du développement puis a passé en revue les diverses crises : Vietnam, Moyen-Orient, en insistant principalement sur la situation du continent africain, la Rhodésie et la Namibie, le Nigeria. L'objectif dans ce dernier cas, est de parvenir à un « cessez-le-feu sans conditions » et à des « négociations qui garantissent définitivement la sécurité et la protection des personnes et des biens de tous dans le cadre d'un Nigeria qui aura sauvegardé sa personnalité ». Voir le télégramme de New York n° 2296 du 8 octobre, non repris.

[3] L'intervention de M. Jean-Rémy Ayoune, ministre des Affaires étrangères du Gabon depuis le 4 juillet 1969, fait l'objet du télégramme de New York n° 2952 du 30 septembre.

[4] M. Arsène Usher Assouan, ministre des Affaires étrangères de la Côte d'Ivoire depuis le 21 janvier 1966, qui est intervenu le 29 septembre, a exprimé le souhait « qu'une autorité spirituelle incontestée (ou la Présidente ou le Secrétaire général des Nations unies) lance un appel pressant aux parties afin qu'elles suspendent immédiatement les hostilités, entrent en négociation et trouvent une solution juste, équitable et acceptable pour tous ». Se reporter au télégramme n° 2918 du 29 septembre.

[5] La question du Biafra dans le débat général, le pourquoi du nombre élevé d'interventions évitant de traiter ce problème, l'embarras des délégations, sont analysés dans la dépêche d'actualité de New York n° 5/DA du 10 octobre, non reproduite.

ton, les opinions exprimées, avec une apparence d'unanimité, à Addis-Abeba[1].

(*Direction des Nations unies et des Organisation internationales, Assemblée générale, XXIVe session, débat général, 1969, n° 717*)

227

M. DE BOUTEILLER, AMBASSADEUR DE FRANCE À DJEDDAH,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 599 à 610. *Djeddah, 13 octobre 1969.*

Audience avec le roi Fayçal

Sa Majesté le roi Faycal[2] m'a accordé une audience[3] dès son retour en Arabie saoudite. J'ai été reçu le 6 octobre et je suis resté environ une heure avec lui en présence du prince Nawaf[4] et du docteur Rechad Pharaon[5], tous deux conseillers du roi, et de M. Ibrahim Messaoud, secrétaire général des Affaires étrangères, remplaçant M. Omar Seqqaf[6], ministre d'État chargé des Affaires étrangères qui dirige la délégation saoudienne à la session de l'ONU.

Au cours de l'entretien qui fut très amical, j'ai donné au roi Fayçal tous les apaisements souhaitables à propos du maintien de l'embargo sur les 50 *Mirage*[7] en lui demandant de ne pas attacher de crédit aux informations périodiques des agences de presse israéliennes et anglo-saxonnes faisant état d'une modification plus ou moins proche de l'attitude de la France dans cette affaire. Le Roi s'est montré satisfait de cette déclaration.

Cependant, j'ai cru devoir faire ressortir au Souverain que l'embargo sur les fournitures militaires à destination d'Israël n'était pas sans créer de problèmes dans différents secteurs de notre industrie, voire du chômage, et qu'il fallait donc apprécier à sa valeur une politique que, de toutes les grandes puissances, la France était la seule à mettre en œuvre. J'ai indiqué

[1] La réunion au sommet de l'OUA s'est tenue à Addis-Abeba du 6 au 13 septembre 1969.

[2] Fayçal Ibn Abd El Aziz Al Saoud est roi d'Arabie saoudite depuis 1964.

[3] Georges de Bouteiller, ministre plénipotentiaire, est ambassadeur à Djeddah depuis novembre 1967.

[4] Le prince Nawaf Ibn Abd el Aziz Al Saoud, frère consanguin du roi Fayçal, est un conseiller très écouté du roi.

[5] Le docteur Rechad Pharaon, conseiller du roi depuis 1965 a été ambassadeur d'Arabie saoudite à Paris de décembre 1948 à octobre 1954, puis ministre de la Santé et de nouveau ambassadeur à Paris de juin 1963 à octobre 1965.

[6] Omar Seqqaf a été secrétaire général des Affaires étrangères, puis vice-ministre des Affaires étrangères ; il est depuis le 31 mars 1968 ministre d'État chargé des Affaires étrangères.

[7] Le contrat de vente de *Mirage* à Israël, signé en avril 1966, ne sera pas exécuté en raison de l'embargo sur les ventes d'armes à Israël décidé le 7 juin 1967 par le général de Gaulle. Voir *D.D.F.* 1968-I, n° 28.

au Roi que le gouvernement français pouvait donc légitimement escompter qu'un accroissement des relations économiques avec les pays arabes compenserait le manque à gagner avec Israël.

Le roi Fayçal ne m'a pas paru du tout surpris de cet exposé réaliste. Il me répondit aussitôt que l'Arabie saoudite, ce qui est vrai, avait déjà fait des efforts dans le sens que nous souhaitions et que son pays était tout prêt à développer ses relations économiques avec la France. Les Français sont et seront les bienvenus ici, ajouta-t-il aimablement. J'indique au Département, à cette occasion, qu'en ce moment même, d'importantes conversations, dont je rendrai compte par ailleurs, ont lieu à Djeddah avec le ministère de la Défense.

J'ai remercié le Roi des instructions qu'il avait bien voulu donner à ma demande, laissant à son ambassadeur à Paris la liberté d'accorder des visas à nos compatriotes qui doivent venir à Djeddah pour la prochaine foire française[1]. La procédure légale, en vigueur actuellement, ne pouvait pas convenir, car l'attribution des visas nécessite l'autorisation d'une commission siégeant au ministère de l'Intérieur à Riyadh sous la présidence du prince Fahed[2], vice-Premier ministre et ministre de l'Intérieur. Le Roi me fit remarquer en souriant qu'il avait établi une réglementation spéciale en notre faveur. Il me dit aussi qu'il avait demandé à son frère, le prince Mechal Ibn Abdul Aziz[3], en tant que gouverneur de la région de La Mecque-Djeddah, d'inaugurer la foire avec M. de Lipkowski, représentant du gouvernement français qui, ajouta le Roi, sera le bienvenu.

Au cours de la conversation, j'ai eu l'occasion de faire ressortir à Sa Majesté la difficulté qu'éprouve souvent le monde occidental à comprendre le langage tenu par les *leaders* musulmans ou arabes, surtout quand il s'agit du problème de Jérusalem. Que d'équivoques par exemple proviennent de la traduction traditionnellement donnée en français au mot « jihad », toujours transcrit par « guerre sainte ». Comme le mot « croisade » en français, le mot « jihad » est quelque peu désacralisé. D'ailleurs, il signifie étymologiquement, tout effort, de quelque nature qu'il soit, fait pour la cause du monde musulman, effort économique, financier ou militaire. Il est vrai, toutefois, que cet effort tire du Coran lui-même son caractère obligatoire pour tout musulman adulte dont le pays est injustement attaqué ou occupé. Malgré tout, la traduction par « guerre sainte » dans toutes les langues européennes, n'est pas sans susciter de l'incompréhension dans l'opinion occidentale et des méprises inconscientes ou volontaires.

Le Roi, qui aime ces discussions à mi-chemin entre la théologie et la politique, admit qu'un gros effort de propagande serait à faire pour que le

[1] La première foire commerciale française en Arabie saoudite est inaugurée à Djeddah le 1er novembre 1969 en présence de Jean de Lipkowski, secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères.

[2] Le prince Fahd Ibn Abd El Aziz Al Saoud, frère du roi Fayçal, ministre de l'Intérieur depuis 1963, est nommé deuxième vice-président du Conseil des ministres le 1er octobre 1967.

[3] Le prince Mechal Ibn Abd El Aziz Al Saoud, frère du roi Fayçal, est gouverneur de la région de la Mecque.

langage des musulmans qui, par définition, se situe dans un contexte religieux, et auquel ces derniers ne peuvent renoncer, soit accessible à la mentalité laïque occidentale. Le Roi me fit remarquer que si les régimes les plus progressistes du Moyen-Orient n'avaient pas répudié le livre saint de l'Islam, le Coran, la désunion actuelle à l'intérieur du camp arabe ne permettait malheureusement pas de faire un effort cohérent d'information de l'opinion publique dans le monde.

Ceci m'amena à parler au Roi des émissions de la radiodiffusion saoudienne en langue française qui ont commencé au mois d'août dernier (mon télégramme n° 568/71 du 5 octobre 1969).

Je rappelle que la radiodiffusion saoudienne émet actuellement en langue française quatre heures par jour, ce qui nous met à l'égalité avec les Anglo-Saxons. Deux bulletins d'information sont diffusés par jour ainsi qu'un cours sur l'Islam trois fois par semaine. Le reste du temps est consacré à des émissions de variétés et de musique française, soigneusement sélectionnées par nos experts.

Je fis connaître au Roi que beaucoup de lettres d'auditeurs étaient déjà parvenues au ministère de l'Information en provenance de divers pays étrangers, notamment la France. Certaines d'entre elles témoignaient de l'intérêt des auditeurs français envers les émissions sur l'Islam. Je montrais alors à Sa Majesté qu'il disposait là d'un moyen permettant à l'opinion publique du monde occidental d'être mieux informée. Une lettre reçue du Canada montre que ces émissions ont une portée lointaine.

Le ministère de l'Information m'a demandé de l'aider à apprécier les conditions de réception de ces émissions en Afrique du Nord et dans les États francophones d'Afrique noire. J'enverrai, ultérieurement, une dépêche à ce sujet au Département à l'intention de nos postes dans les pays concernés.

À l'issue de l'audience royale, le docteur Rechad Pharaon, conseiller du roi, qui était présent, m'a remercié de ce que j'avais dit tant à propos des *Mirage* que de la nécessité de mieux informer l'opinion publique occidentale des problèmes de l'Islam. J'ai appris, d'ailleurs, en parlant à ce sujet avec un autre conseiller du souverain, M. Doualibi, que le roi Fayçal, qui connaît le monde occidental où il a beaucoup voyagé et séjourné avant d'accéder au trône, avait quelque peu hésité à lancer son dernier appel à la « guerre sainte » après l'incendie de la mosquée d'Al Aqsa à Jérusalem. Il avait alors demandé leur avis à ses conseillers. M. Doualibi m'a avoué que le Souverain avait quelque peu cédé à la pression des oulémas de La Mecque et de Médine (docteurs en théologie) qui ont encore une très grosse influence dans ce pays.

Le conseiller du roi, qui est syrien d'origine, concluait en me disant que ce pays devait non seulement éduquer la jeunesse de façon moderne tout en respectant les valeurs de l'Islam, mais, aussi, faire évoluer les oulémas, dont la plupart ne connaissent pas ou très peu les pays étrangers. C'est un fait que bien des réalisations du roi Fayçal depuis son accession au trône (l'éducation des filles, la création de la télévision) ont été accomplies contre

l'opinion des oulémas qui ont accepté de mauvais gré des innovations, jugées par eux diaboliques.

Cependant, le roi Fayçal est tenu de ménager les oulémas dont l'influence politique peut être grande. Il ne faut pas oublier que son père, le grand roi Abdul Aziz, n'a pu s'emparer du Hedjaz et des lieux saints en 1925-1926 qu'avec l'appui des oulémas.

(*Afrique-Levant, Levant 1966-1970, Arabie saoudite, relations politiques avec la France*)

228

COMPTE RENDU

Audience accordée par le Premier Ministre à M. Kliszko, vice-Maréchal de la Diète de Pologne

C.R. *Paris, 13 octobre 1969.*

Le Premier ministre[1] et M. Kliszko[2] se font part de l'excellent souvenir qu'ils ont conservé de leur dernière rencontre à Paris, en 1966, où M. Kliszko était l'invité du président de l'Assemblée nationale.

Puis, le vice-Maréchal de la Diète, après avoir affirmé que son pays « se portait bien », aborde aussitôt les problèmes économiques.

En ce qui concerne les rapports entre la France et la Pologne tout irait mieux s'il n'existait pas un profond déséquilibre dans la balance commerciale. La Pologne achète à la France pour environ 50 millions de dollars de plus qu'elle ne lui vend. M. Kliszko considère que ce problème doit être étudié avec la ferme volonté de le résoudre.

À la base des rapports entre les deux pays, l'amitié et les sentiments affectueux que la Pologne porte à la France entrent d'abord en ligne de compte, mais cela ne suffit pas et doit être matérialisé.

Il faut s'efforcer de développer les échanges et préparer soigneusement un accord à long terme grâce auquel la balance des paiements retrouverait un équilibre normal. Le volume des affaires entre les deux pays pourrait alors, au cours d'un prochain plan quinquennal, atteindre 150 à 250 millions de dollars par an[3].

[1] M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale du 9 décembre 1958 au 20 juin 1969, date à laquelle il est nommé Premier ministre par le président Pompidou.

[2] M. Zénon Kliszko, militant communiste dès avant la guerre, participe à la résistance intérieure, élu au Parlement en 1947, il devient vice-ministre de la Justice. Exclu du parti en novembre 1949 pour « gomulkisme », il est emprisonné, réhabilité en juillet 1956, nommé sous-secrétaire d'État à la Justice, puis réintégré au comité central du POUP, entre au bureau politique en mars 1959. Depuis 1957, il occupe à la Diète (Parlement), les fonctions de vice-Maréchal Il dirige la délégation polonaise qui se rend en France du 9 au 14 mai 1966, à l'invitation de M. Chaban-Delmas, alors président de l'Assemblée nationale. Sur ce séjour, se reporter à *D.D.F.* 1966-I, n°s 317, 326, 331.

[3] Se reporter à la note de la direction des Affaires économiques et financières au Département du 22 août 1969, non publiée, qui dresse un rapide tableau des relations économiques franco-polonaises.

Les Polonais sont de bons partenaires en matière de commerce, ils paient rubis sur ongle les crédits qui leur sont accordés.

M. Kliszko demande, en conséquence, au Premier ministre de donner à la délégation française, qui va négocier avec la Pologne, les pleins pouvoirs pour obtenir une solution intéressante pour les deux parties.

M. Chaban-Delmas remarque qu'il faut tenir compte de notre politique générale et qu'il y aura lieu de recommander à M. Chapelle[1], le Chef de la délégation française, de trouver fin octobre (le 28 ou le 29) avec la délégation polonaise un nouvel équilibre où tout le monde trouvera son compte[2].

M. Kliszko fait remarquer que si l'on se place sur le strict terrain économique, il doit reconnaître que l'Allemagne et les États-Unis ne cessent de faire à la Pologne des offres très intéressantes en biens d'équipement. Or, le solde de la balance du commerce entre la Pologne et les États-Unis se présente d'une manière favorable à son pays.

Le Premier ministre fait alors allusion au projet d'échanges franco-polonais qui relève de la procédure COCOM (transistors au silicium).

Son interlocuteur remarque que le gouvernement polonais n'a pas reçu de réponse pendant neuf mois et que, depuis, des concurrents se sont manifestés. M. Chaban-Delmas pense qu'il sera possible d'obtenir un accord de nos alliés dans quelques jours. Dans ces conditions, il espère que le marché d'équipements et de matériels industriels prévu nous sera réservé.

Le vice-Maréchal de la Diète promet qu'à son prochain retour à Varsovie, il parlera en faveur de la France à laquelle les communistes polonais sont très attachés, mais il souligne que sur le plan de l'intérêt économique « il y a plusieurs points de vue ».

Comme le Premier ministre lui fait remarquer que la France a fait tous ses efforts pour aboutir dans cette affaire et que les manœuvres pas très honnêtes de certains membres du COCOM ne devraient pas être récompensées, M. Kliszko lui répond qu'il parlera de cette question dès demain 14 octobre à M. Gomulka.

Il demande alors à M. Chaban-Delmas, dans l'esprit le plus cordial, s'il ne serait pas disposé à rendre visite à la Pologne et il souligne que cette visite aurait une signification politique, économique et même morale.

Le Premier ministre se montre entièrement d'accord avec M. Kliszko. Ayant déjà été invité comme président de l'Assemblée nationale, il a toujours depuis ce moment, espéré rendre visite à la Pologne. Il exprime,

[1] M. Jean Chapelle est directeur de la Direction des Relations économiques extérieures (DREE) au ministère de l'Économie et des Finances depuis 1967.

[2] Des conversations économiques franco-polonaises se déroulent à Paris du 15 au 19 octobre. Elles sont consacrées aux problèmes liés à la réalisation de l'accord commercial à long terme et de coopération économique entre la France et la Pologne pour 1970-1975 et à la définition des premiers éléments du protocole commercial pour 1971, en cours de préparation. Les présidents des deux délégations, M. Ryszard Karski, vice-ministre polonais du Commerce extérieur et Jean Chapelle, directeur de la DREE au ministère de l'Économie et des Finances signent le procès-verbal des entretiens le 19 octobre.

aujourd'hui, le même désir, mais il est retenu à Paris par un travail accablant. Il souhaite, néanmoins, trouver les deux ou trois jours qui lui permettront de répondre à une invitation dont il accepte le principe avec le plus grand plaisir.

M. Kliszko parlant de ce voyage éventuel, estime qu'il faudrait que sur les trois jours : 1 jour soit consacré à la visite officielle et deux jours à des séances de travail. II obtient du Premier ministre l'autorisation de dire à M. Gomulka que le principe de son voyage en Pologne est officiellement admis. L'invitation sera confirmée par la voie diplomatique.

(*Secrétariat général, entretiens et messages, octobre-novembre 1969, Pologne, nº 39*)

229

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AU REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AU CONSEIL DE L'ATLANTIQUE NORD.

T. nº 353[1]. *Paris, 14 octobre 1969, 13 h. 51.*

Je me réfère à votre télégramme nº 1334[2].

Nos partenaires étant unanimement favorables à l'existence d'un comité permanent sur les défis de la société moderne[3], vous ne vous opposerez pas à sa création, lorsque le Conseil en délibérera le 15 octobre. Vous pourrez également approuver l'organisation, le mandat et les méthodes de travail de ce comité, tels qu'ils sont définis dans le document C-M (69)43.

Vous veillerez, en revanche, à ce que la publicité dont la décision du Conseil sera entourée ne soit pas trop tapageuse. Le Département a fait observer à l'ambassade des États-Unis, venue lui exprimer le désir de son gouvernement de voir cette publicité organisée, qu'il convenait, en effet, de ne pas porter ombrage aux organisations internationales qui se consacrent depuis plusieurs années à l'étude des problèmes de l'environnement et de ne pas préjuger le succès d'une entreprise pour laquelle l'Alliance peut paraître moins qualifiée. Il importait surtout de ne pas laisser l'impression qu'elle cherchait à monopoliser à des fins politiques des études de caractère

[1] Ce télégramme porte la signature de M. Hervé Alphand, Secrétaire général du Département depuis le 7 octobre 1965.

[2] Le télégramme du représentant permanent de la France auprès du Conseil de l'Atlantique Nord nº 1334, adressé à Paris le 8 octobre 1969, annonce que le Secrétaire général de l'Otan, M. Manlio Brosio, propose de faire examiner par le Conseil la question de la création d'un « comité sur les défis de la société moderne », qui, si le projet était accepté, pourrait tenir sa première réunion le 8 ou le 10 décembre. Le représentant de la France, M. Jacques Kosciusko-Morizet, demande des instructions.

[3] Un comité préparatoire à la création d'un « comité sur les défis de la société moderne » s'est tenu du 8 au 12 septembre à Bruxelles ; il a décidé la création d'un comité permanent. Cette décision doit être approuvée par le Conseil de l'Atlantique Nord (Voir *D.D.F.* 1969-I, nº 415).

technique dont l'objet concerne le monde entier. Vous pourrez, à l'occasion, faire valoir ces arguments et vous vous abstiendrez de vous prononcer sur la contribution que nous pourrions éventuellement apporter aux travaux du comité, celle-ci étant actuellement à l'étude.

(*Pactes, Pacte Atlantique organisation de l'Otan. Comité des défis de la société moderne PAN 3-2B environnement*)

230

Note

N[1]. *Cotonou, 14 octobre 1969.*

Lorsqu'en juillet 1968[2] le Dr Zinsou reçut le pouvoir des mains des jeunes militaires qui avaient renversé le général Soglo en décembre 1967[3], le Dahomey était au bord de l'abîme.

Depuis l'Indépendance, les rivalités des hommes politiques, dont les partis recouvraient en fait les divisions ethniques du pays, avaient ruiné une économie au demeurant anémique et des finances écrasées sous le poids d'une fonction publique pléthorique et minées par une fraude fiscale aux dimensions exceptionnelles.

La multiplication de dépenses somptuaires face à la stagnation du revenu national avait provoqué l'accumulation d'une dette de 21 milliards de Francs CFA dont la moitié exigible, en dépit d'une aide extérieure (essentiellement française) très importante, comportant une part de subvention budgétaire qui, renouvelée chaque année, avait fini par revêtir l'aspect d'une ressource normale, parfois même inscrite au budget. Dès son arrivée aux affaires, devant des caisses vides, le Dr Zinsou n'eut d'autre issue que de solliciter de la France la reprise de l'aide directe suspendue depuis la chute du général Soglo. Il obtint une subvention de 400 millions pour finir l'année, étant entendu que des conversations s'ouvriraient au début de 1969 en vue de déterminer le montant de l'aide française en fonction du budget que préparerait entre temps le nouveau gouvernement dahoméen.

Ces conversations se déroulèrent à Paris en mars et se soldèrent par un échec. Le budget 1969 (7 814 millions de dépenses), bâclé sans rigueur ni imagination, comportait un déficit de 872 millions, d'ailleurs manifestement minoré pour les besoins de la cause par une évaluation optimiste des dépenses et des recettes. Le gouvernement français offrit de prendre en charge la totalité de ce déficit à condition que le budget soit révisé et qu'environ 400 millions d'économies (notamment sur les allocations familiales du secteur public) soient décidées afin de serrer de plus près la réalité.

[1] Cette note émane de l'ambassade de France à Cotonou (Dahomey/Bénin).

[2] Le 17 juillet 1968.

[3] Le 17 décembre 1967.

Les jeunes diplômés dahoméens qui entourent le Dr Zinsou, moins malléables que leurs prédécesseurs, se cabrèrent devant des exigences qu'ils jugèrent contraires à la dignité nationale et rentrèrent chez eux sans argent, aussi mécontents que leurs interlocuteurs parisiens.

Cependant cet échec, s'il pesa sur les relations franco-dahoméennes durant ces derniers mois, n'eut pas que des inconvénients dans la mesure où il amena le Dr Zinsou à prendre une conscience plus exacte des servitudes de la dépendance financière et à demander au peuple dahoméen de ne compter que sur ses efforts pour assurer le fonctionnement de l'État, réservant l'aide étrangère aux opérations de développement.

Dans cette ligne de pensée, il a été décidé que le budget de 1970 serait arrêté en équilibre, vœu très louable mais qui paraît ardu à réaliser.

En attendant, face aux oppositions animées de l'extérieur par les trois anciens Présidents, MM. Maga[1], Apithy[2] et Ahomadegbe[3], et aux menées du lieutenant-colonel Alley, ancien Chef de l'État militaire[4], le Docteur Zinsou entouré d'une jeune équipe de qualité, s'engage non sans hésitation ni erreur dans la voie ardue du redressement.

Servi par une conjoncture économique favorable résultant de l'excellente récolte de coton de l'an dernier et surtout des bénéfices provenant de la contrebande avec le Nigeria (le Dahomey a exporté cette année 4 000 tonnes de cacao, alors qu'il n'en produit pas le centième, opération qui a procuré au seul office de commercialisation un gain de plus de 100 millions), soutenu par l'armée qui a brisé net en mai dernier la grève des fonctionnaires[5], le Président a commencé cette année à resserrer l'étau fiscal, encore très lâche sauf sur les salariés. À cet égard le collectif adopté le 4 septembre a non seulement réduit le déficit de 115 millions mais encore marqué un effort méritoire dans la voie de la sincérité budgétaire. Enfin, le Dr Zinsou a pris à compter du 1er septembre la décision, héroïque ici, de diminuer le taux des allocations familiales du secteur public. Cette dernière mesure peut d'ailleurs soulever des tempêtes dans ce pays gouverné par et pour les fonctionnaires, dès que les élèves et étudiants, fils de privilégiés et infanterie habituelle des agitateurs, auront regagné leurs établissements.

Dans ces conditions, quelle peut-être la politique de la France à l'égard du Dahomey qui demeure en dépit de ses faiblesses à la fois le débouché naturel du Niger sur la mer que recherchaient il y a trois quarts de siècle nos explorateurs et une tête de pont francophone entre les deux géants

[1] Hubert Maga, premier président de la République du Dahomey du 26 juillet 1960 au 28 octobre 1963.

[2] Sourou Migan Apithy, président de la République du Dahomey de janvier 1964 au 27 novembre 1965.

[3] Justin Ahomadegbe-Tometin, Chef du gouvernement de la République du Dahomey du 25 janvier 1964 au 29 novembre 1965.

[4] Le lieutenant-colonel Alley est chef de l'État du 22 décembre 1967 à juillet 1968.

[5] La grève, déclenchée le 10 mai par les étudiants et les lycéens, s'étend dès le 20. Les militaires brisent ce mouvement en moins de 24 heures. Nommés préfets militaires le 30 mai, les commandants Kouandete et Sinzogan adressent, le 31, de sévères avertissements aux grévistes qui reprennent le travail le lundi 2 juin.

anglophones[1] dont l'expansion dans le golfe du Bénin sera redoutable dans les prochaines années. Tout en maintenant notre assistance technique civile et militaire (cette dernière ne devrait pas être diminuée dans les prochaines années en raison du rôle que joue et jouera l'armée dans la vie publique de ce pays), et en poursuivant les opérations de développement agricole en cours, nous nous sommes engagés à verser cette année au Dahomey une aide budgétaire indirecte d'environ 400 millions.

Compte tenu des impératifs de rigueur financière qui sont les nôtres, cet effort global de 1969, bien que sensiblement inférieur à celui des années précédentes me semble suffisant mais nécessaire, à condition que soient réexaminés de façon à leur donner le maximum d'efficacité les points d'application de notre aide, tant dans le domaine économique que dans celui de l'assistance technique qui a parfois tendance à s'enkyloser.

Si nous sommes décidés à consentir en 1970 la reconduction globale de notre aide à ce niveau raisonnable de 1969, l'attention du Dr Zinsou pourrait être appelée sur les points suivants :

1. Nous apprécions le courageux effort de redressement financier qu'il a entrepris et qui doit être poursuivi voire accentué. Nous souhaitons l'aider dans cette voie étant entendu que rien ne saurait remplacer la volonté nationale.

2. Nous sommes prêts à nous concerter avec les autorités dahoméennes sur les points d'application de cette aide afin de lui conférer la plus grande efficacité possible.

3. La décision dahoméenne d'équilibrer le prochain budget devrait aboutir à la suppression de l'aide budgétaire indirecte (400 millions) ou à tout le moins à sa réduction. Les sommes ainsi dégagées seront alors intégralement employées au financement de projets de développement économique à déterminer d'un commun accord.

4. Un effort pour comprendre doit être fait dans le domaine de l'assistance technique. Il rend d'autant plus nécessaires les choix des postes à pourvoir en priorité à la suite d'un examen en commun. La solution qui consiste à ne pas remplacer les partants est la plus facile, la plus « humaine » mais aussi la plus mauvaise.

Avec la constitution du gouvernement Zinsou, les « jeunes diplômés » de tendance progressiste, au moins lorsqu'ils étaient étudiants en France, ont pris la relève des personnels formés par l'administration coloniale. Ces jeunes gens en dépit de leurs défauts évidents représentent l'avenir et acceptent pour le moment la magistrature d'un ancien qu'ils respectent. On peut considérer, au-delà des agacements que cette équipe provoque parfois, qu'elle représente la dernière chance d'un redressement du Dahomey poursuivi avec nous, et que ses successeurs ne seraient pas meilleurs, bien au contraire.

[1] Ghana et Nigeria.

Il convient donc d'aider – ouvertement afin de dissiper certains soupçons – le Dr Zinsou, homme d'expérience qui a fait montre ces derniers mois d'un réel courage civique dans une tâche que la nature et les hommes de ce pays s'acharnent à rendre très ardue.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches/DAM, Dahomey-Bénin, 1959-1969, politique intérieure, nº 5*)

231

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION DU LEVANT

Iran. Politique intérieure et extérieure

N. *Paris, 14 octobre 1969.*

1. C'est le Shah[1] qui dirige effectivement les affaires de son pays. Son autorité s'est considérablement renforcée au cours de ces dernières années. Ses ministres, y compris le Premier ne sont que des collaborateurs personnels. Le Parlement n'est qu'une façade, les élections sont préfabriquées et les partis ne sont que des rouages du pouvoir. L'armée, bien équipée et nantie, constitue, avec la police politique, le principal soutien matériel du régime.

Despote éclairé, le Shah compte sur un programme de réformes sociales et de développement économique pour asseoir son autorité et accroître la puissance de son pays. Après avoir entamé la réforme agraire et l'alphabétisation des campagnes, il met aujourd'hui l'accent sur l'œuvre de transformation économique. Le IVe plan quinquennal[2] en cours d'exécution se propose des objectifs très ambitieux et d'ailleurs en partie contradictoires : créer une armée forte et une économie moderne. Son financement exige une augmentation sensible des ressources pétrolières et des concours étrangers.

Il est douteux que ce programme puisse être mené à bien sans inflation. Au surplus les mentalités anciennes demeurent : religion imprégnée de mysticisme et de fatalisme, goût de l'usure et de la spéculation, corruption généralisée. Le Shah est craint plus qu'il n'est aimé ; en ce régime centralisé à l'excès, la plupart fuient les responsabilités et attendent. Les masses restent sceptiques sinon indifférentes. Les communistes du parti Toudeh[3],

[1] Mohammed Reza Shah Pahlavi succède à son père Reza Shah qui abdique le 16 septembre 1941 en raison de ses sympathies avec l'Allemagne.

[2] Le IVe plan quinquennal iranien est prévu pour les années 1968-1973.

[3] Le parti *Toudeh* (« les masses »), parti illégal d'obédience communiste, compte 1500 membres environ, dont les chefs sont en exil. Le secrétaire général est Reza Radmanesch. Il est créé en Iran en 1941 à l'époque de l'occupation soviétique. Après le départ des troupes russes en 1945, le parti *Toudeh* est interdit dès 1946, puis il reprend une certaine activité avant d'être disloqué avec la

bien que désorganisés, n'ont pas renoncé ; les jeunes cadres de l'armée sont souvent tentés par une idéologie socialiste. Des explosions sporadiques de violence, des tentatives de meurtres politiques attestent les dangers.

2. La politique étrangère joue un rôle capital dans la vie du pays et la sauvegarde du régime. Le Shah s'efforce, par un jeu d'équilibre entre l'URSS et les États-Unis, d'en tirer des bénéfices matériels et de neutraliser les opposants de gauche et de droite. En jouant sur le nationalisme iranien, il s'efforce de combattre l'attraction du socialisme des pays voisins et de rehausser son propre prestige sur le plan intérieur.

Depuis que la détente a fait reculer la menace d'une agression soviétique, le Shah a recherché la neutralité bienveillante de l'URSS, essentielle à ses yeux pour consolider son pouvoir personnel face aux menaces du parti Toudeh et aux attaques de la propagande nassérienne. Dès 1962, le Shah a refusé l'installation de bases américaines et a établi des rapports de bon voisinage avec l'URSS. Depuis 1966, il a passé des accords de coopération économique très importants avec ce pays et lui a même acheté des armes.

Le Shah n'a pas renoncé pour autant à la contre-assurance américaine et a évité de se retirer du Cento[1], bien que cette organisation n'ait plus guère aujourd'hui qu'une activité régionale. Cette année le Shah s'est rapproché des États-Unis où il continue à emprunter de l'argent et à acheter des armes.

Le Shah est en mauvais termes avec une grande partie du monde arabe. Il est très hostile à Nasser auquel il reproche son orientation politique et sociale ; il redoute son influence aussi bien sur la population d'origine arabe du sud-ouest de l'Iran que sur les pays limitrophes, notamment en Irak et dans le golfe Persique.

Il méprise le régime irakien ; il a longtemps maintenu au feu l'affaire kurde pour affaiblir son voisin et continue encore maintenant à fournir une aide à Barzani[2]. Au printemps, il a délibérément provoqué une crise avec l'Irak dans l'affaire du Chott el Arab[3], espérant contraindre son voisin à une négociation. Mais cette affaire mal engagée lui a apporté des déboires et il cherche aujourd'hui à se retirer de ce mauvais pas.

chute de Mossadegh et le retour du Shah (1951) ; ses dirigeants émigrent en 1953. Une campagne de répression anti-communiste sévit en Iran en 1955 et le *Toudeh*, qui s'était ressaisi à partir de 1954, est considéré comme désagrégé en 1960. Il renaît après l'amnistie de 1962, se réorganise et bénéficie depuis 1967 de l'aide des pays de l'Est, qui agissent pour le compte de Moscou.

[1] Le CENTO est un pacte conclu entre la Grande-Bretagne, les États-Unis, l'Iran, le Pakistan et la Turquie pour se préserver de la menace d'une invasion soviétique. Il résulte du remaniement du pacte de Bagdad conclu le 24 février 1955 entre la Turquie, l'Iran et l'Irak sous le patronage de la Grande-Bretagne ; le Pakistan y adhère en 1956. Après la révolution de 1958 à Bagdad, le pacte change de nom et devient l'Organisation du traité central (*Central Treaty Organisation*, CENTO).

[2] Le mollah Mustapha Barzani dirige le mouvement kurde irakien. Le gouvernement iranien observe une neutralité bienveillante (voir la dépêche de Téhéran n° 1840 / AL du 25 octobre 1968 non publiée).

[3] La délimitation de la frontière entre l'Iran et l'Irak sur la rive gauche du Chott-el Arab (réunion du Tigre et de l'Euphrate sur leur cours inférieur sur 100 km) crée des difficultés de navigation pour les navires iraniens et est source de conflit entre les deux gouvernements. Voir *D.D.F.* 1966-I, n° 358, 1969-I, n° 336.

Une commune hostilité à Nasser le rapprochait du roi d'Arabie, mais l'annonce du départ des Anglais du Golfe en 1971 a suscité entre les deux souverains une compétition pour la succession. L'Iran entretient des revendications historiques sur Bahrein ; le Shah a fini par accepter de leur mettre une sourdine ; il n'en demeure pas moins qu'il se considère comme le seul capable de défendre militairement le Golfe et qu'il ne veut pas d'hégémonie arabe dans cette région.

Le Shah, qui avait patronné avec Fayçal un projet de conférence islamique à la fin de 1965, en vue de rassembler, sous le signe de la religion les forces qui, au sein du monde musulman, s'opposaient aux idéologies progressistes, a participé à la conférence de Rabat en septembre[1] ; mais le roi d'Arabie ayant renoué entre temps de meilleures relations avec Nasser, le Shah n'a pas cherché à donner à l'idée d'un rassemblement islamique une portée politique concrète.

Ami d'Israël puisque ennemi de Nasser, le Shah entretient avec ce pays des relations officieuses ; il s'est secrètement réjoui de la défaite arabe de 1967. Son appui à la résolution du Conseil de sécurité[2] est purement verbal. Il continue à fournir à Israël tout le pétrole que ce pays consomme et réexporte.

(*Afrique-levant 1966-1970, Iran, Politique intérieure, événements politiques*)

232

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION DU LEVANT

Iran. Relations avec la France

N. *Paris, 14 octobre 1969.*

1. Les relations politiques franco-iraniennes se sont resserrées au cours de ces dernières années. Le Shah a fait un voyage officiel en France en 1961, le général de Gaulle en a fait un en Iran en 1963[3]. M. Couve de Murville s'est rendu à Téhéran en mai 1966[4]. M. Pompidou y est allé avec M. Couve de Murville en mai 1968[5].

[1] Il s'agit de la conférence islamique de Rabat tenue en septembre 1969 au cours de laquelle il essaie de garder une attitude neutre vis-à-vis des pays arabes et d'Israël. Voir les dépêches de Téhéran nos 1545 et 1752 des 29 août et 27 septembre 1969 non publiées.

[2] Il s'agit de la résolution du Conseil de sécurité no 242 du 22 novembre 1967. Voir *D.D.F.* 1967-II, no 257.

[3] Le général de Gaulle se rend en Iran du 16 au 20 octobre 1963. Voir *D.D.F.* 1963-II, no 145.

[4] M. Couve de Murville effectue un voyage en Iran du 25 au 27 mai 1966. Voir *D.D.F.* 1966-I, no 358.

[5] Le voyage à Téhéran de M. Georges Pompidou, Premier ministre, se déroule du 2 au 7 mai 1968.

Le Shah apprécie notre politique d'équilibre entre les blocs ; il se félicite de notre rapprochement avec les États-Unis et de nos bons rapports avec le Tiers Monde.

Il nous a cependant longtemps reproché d'être trop favorables aux Arabes et surtout à Nasser ; il s'est ému l'année dernière des liens nouveaux que nous paraissions lier avec l'Irak dans les domaines militaire et pétrolier. Il souhaite une amélioration de nos rapports avec Israël.

Il attache enfin moins d'importance que la plupart de ses voisins au rôle que nous jouons sur la scène internationale et par conséquent à notre amitié.

2. Les relations économiques franco-iraniennes sont liées à la part que nous prenons à l'exploitation des ressources pétrolières du pays et à son équipement industriel.

L'effort de développement économique iranien exige des ressources nouvelles très importantes. L'Iran a produit en 1968 130 millions de tonnes de pétrole et en a tiré 850 millions de dollars. Le Shah veut obtenir des compagnies étrangères une augmentation considérable de la production et une augmentation proportionnelle des revenus pétroliers. Il s'efforce de développer la production nationale de pétrole et il recherche, pour l'exécution du IVe Plan, des concours financiers extérieurs.

La CFP[1] détient une part de 6 % dans le Consortium. Cette compagnie a répondu aux désirs du gouvernement iranien en se montrant disposée à enlever des quantités de pétroles en excédent de son quota, mais elle s'est heurtée aux règles internes du Consortium relatives aux prix auxquels ces tonnages pourraient être achetés. En dépit d'un certain assouplissement de ces règles, le problème reste pendant.

L'ERAP[2] a passé avec la NIOC en 1966 et en 1968 deux contrats d'entreprise d'un type assez nouveau qui lui ont valu au départ un grand prestige ; l'ERAP a constitué en outre cette année, avec différentes sociétés européennes, un groupe qui, sous le nom d'AREPI[3], a passé avec la NIOC un contrat d'entreprise pour l'exploitation de zones restituées par le Consortium.

Les forages entrepris par l'ERAP n'ont jusqu'ici donné que peu de résultats ; en outre, les conditions du contrat passé par cette société avec la

[1] CFP ou Compagnie française des pétroles ; au sujet du Consortium voir *D.D.F.* 1966-I, n° 353 (note p. 912).

[2] L'ERAP (Entreprise de recherches et d'activités pétrolières), signe le 26 août 1966 un contrat avec la Nioc (Société nationale des pétroles d'Iran). Voir *D.D.F.* 1966-I, n°s 74 et 358 et *D.D.F.* 1966-II, n° 335.

[3] L'agence européenne dite « Arepi » groupant les sociétés européennes : ELF ERAP (pour 32 %), AGIP (28 %), Hispanoil (20 %), Petrofina (15 %), OMU (5 %), signe avec la Nioc le 3 mars 1968 un contrat d'entreprise analogue à celui conclu le 27 août 1966 entre Erap et la Nioc. Il donne le droit de prospecter pendant une première phase de cinq ans une zone d'environ 22 000 km² situés au sud de Chiraz et faisant partie des surfaces rendues par le consortium des pétroles à la Nioc en 1967. ELF-ERAP est l'opérateur général de l'agence européenne. Voir la dépêche de Téhéran n° 2165 / DE du 7 décembre 1968 non publiée.

compagnie irakienne des pétroles en 1967[1] ont provoqué à Téhéran un certain mécontentement qui n'a pas été étranger aux incidents de frontière du début de cette année.

Nos importations de pétrole, à nouveau en expansion ont atteint en 1968 300 millions de francs, nos importations totales, 360 millions. Nos exportations se développent rapidement : elles ont doublé en deux ans ; le déficit de nos échanges a fait place à un large excédent en notre faveur. La France est aujourd'hui le 5e fournisseur de l'Iran et ce pays est notre premier client dans la région, avant Israël.

Nos exportations sont constituées surtout par des produits sidérurgiques et des matériels lourds : elles sont liées à l'importance des financements privilégiés que nous avons accordés à l'Iran pour son équipement : 300 millions de francs en 1963, 450 millions de francs en 1966, 333 millions de francs en 1969.

Ce dernier crédit, accordé à la suite de la visite faite par M. Pompidou en 1968, est composé pour 1/3 de prêts gouvernementaux et pour 2/3 de crédits COFACE. Il doit être réservé en principe à des contrats comportant une proportion suffisante de fournitures « nobles ». Un certain nombre de projets ont été retenus par la commission mixte franco-iranienne[2] qui s'est réunie en septembre : construction d'une ou deux centrales thermiques, extension du réseau de télévision, fourniture d'émetteurs de radiodiffusion, construction d'un réseau de télécommunications, distribution d'énergie électrique.

Nous nous heurtons cependant à une vive concurrence étrangère et le comportement des autorités iraniennes ne nous est pas toujours favorable. Une décision récente de ces dernières a annulé le projet de livraison par une firme française de locomotives Diesel, au profit d'une firme américaine, en dépit de ses meilleurs prix. La construction de l'aérodrome de Téhéran nous a été enlevée l'année dernière au profit d'une société américaine, à l'issue même de la visite officielle française ; l'affaire pourra peut-être néanmoins être reprise par nos firmes, les négociations ayant été rompues avec l'entreprise américaine. Pour la construction du métro de Téhéran[3], nous nous heurtons à des firmes japonaises qui semblent bénéficier d'un traitement privilégié.

Il existe un contentieux financier entre la France et l'Iran en ce qui concerne le règlement à des sociétés françaises de créances arriérées. Cependant l'affaire de la poudrerie de Partchin[4], qui a suscité beaucoup de difficultés et nécessité de notre part des concessions importantes, paraît aujourd'hui en voie de règlement.

[1] Au sujet du contrat passé par ERAP avec INOC, la société nationale irakienne des pétroles le 23 novembre 1967, voir *D.D.F.* 1967-II, n° 26.

[2] La commission mixte franco-iranienne se réunit à Paris du 17 au 19 septembre 1969.

[3] Le gouvernement français, pressenti au sujet du projet de métro à Téhéran, répond qu'il ne pourra financer à la fois les travaux du métro et ceux du barrage sur le Karoun. Le gouvernement iranien donne la priorité au barrage sur le Karoun. (voir le télégramme de Paris à Téhéran n° 201 du 6 juin 1969 et le télégramme de Téhéran à Paris n° 309 du 16 juin 1969 non publiés).

[4] Au sujet de la poudrerie de Partchin, voir *D.D.F.* 1968-II, n° 175.

3. Les relations culturelles franco-iraniennes ont beaucoup souffert de la prédominance anglo-saxonne depuis la guerre. Le français, jadis première langue vivante étrangère, avait disparu en 1960 des programmes de l'enseignement public et il n'est plus aujourd'hui que la langue d'une élite cultivée. Un effort considérable a été fait pour regagner le terrain perdu, mais ses résultats sont encore très mesurés.

L'ouverture en 1966 du lycée franco-iranien Razi à Téhéran a marqué une étape de ce redressement. Au total, 20 000 jeunes Iraniens apprennent à l'heure actuelle notre langue selon des régimes, à vrai dire, très divers : la proportion la plus élevée est dans le supérieur : 10 % des effectifs. Nous entretenons 90 professeurs en Iran. Un nouvel accord culturel est en cours d'élaboration.

Nous avons avec l'Iran depuis 1967 un accord de coopération technique et scientifique. Notre effort est très diversifié. Nos experts fournissent leur aide notamment dans les domaines de l'agriculture, de la télévision, des télécommunications et de l'organisation du plan : nous concourons sur place à la formation de cadres techniques dans de nombreuses disciplines : sciences exactes, électricité, mécanique, médecine, agronomie, etc. Nous accueillons de nombreux stagiaires iraniens en France.

(*Afrique-levant 1966-1970, Iran, Politique intérieure, événements politiques*)

233

M. DELAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À OUAGADOUGOU,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 497 et 498. *Ouagadougou, 15 octobre 1969.*

(*Reçu* : 13 h. 24).

Rapports Haute-Volta/Côte d'Ivoire

Je me réfère au télégramme n° 986[1].

Le général Lamizana vient de me parler longuement des problèmes de plus en plus sérieux que pose au gouvernement ivoirien la présence de très nombreux Voltaïques sur son territoire[2].

Il m'a dit avec insistance qu'il avait beaucoup apprécié le comportement de M. Houphouët-Boigny qui avait tout fait pour apaiser les passions et combattre la xénophobie car il savait mieux que personne que la main-d'œuvre voltaïque, d'ailleurs fort docile, était indispensable au développement de son pays.

Pour sa part, le général Lamizana a empêché que l'on donne trop d'échos ici aux récents incidents d'Abidjan car la Haute-Volta a elle aussi le plus grand besoin de pouvoir trouver un exutoire à son trop plein de population.

Le président de la République a été fort sensible à l'entretien très cordial que M. Houphouët-Boigny a accordé récemment à ce sujet au secrétaire général du gouvernement voltaïque[3] de passage à Abidjan.

D'une manière plus générale, j'ai pu constater que mon interlocuteur tenait un langage très chaleureux à l'égard du président ivoirien auprès duquel il pense, sans doute, être rentré quelque peu en grâce.

Un certain refroidissement des relations entre Abidjan et Niamey, que l'on croit constater ici, n'est peut-être pas étranger à ce changement d'attitude.

(*Collection des télégrammes, Ouagadougou, 1969*)

[1] Voir également le télégramme d'Abidjan n° 882 du 29 septembre, non repris, par lequel l'ambassadeur de France, Raphaël-Leygues, fait part de l'agitation sociale qui secoue la Côte d'Ivoire, des incidents ayant opposé, dans la capitale, des chômeurs ivoiriens aux voltaïques. À cela s'ajoute l'arrivée d'ouvriers spécialistes ghanéens, des techniciens italiens et américains pour participer aux travaux du barrage de Kossou, constituant pour certains une concurrence déloyale dans l'emploi à l'encontre des Ivoiriens. Le 30 septembre des heurts entre policiers, chômeurs et ressortissants voltaïques ont été signalés dans le quartier de Treichville, à Abidjan. Ces manifestations sont suscitées par la difficile situation du marché du travail. La frontière entre la Haute-Volta et la Côte d'Ivoire est fermée fin septembre.

[2] Un demi-million de migrants voltaïques sont installés en Côte d'Ivoire. En octobre, l'ambassadeur de Haute-Volta en Côte d'Ivoire, M. Moussa Touré, effectue une démarche auprès du ministre des Affaires étrangères ivoirien, M. Usher Assouan, afin d'obtenir des garanties pour ces migrants.

[3] Télesphore Yaguibou, magistrat, est secrétaire général du gouvernement de Haute-Volta depuis le 4 avril 1967.

234

M. GEORGY, AMBASSADEUR DE FRANCE À TRIPOLI,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 817/AN. *Tripoli, 15 octobre 1969.*

Entretien avec le colonel Kadhafi

À l'occasion de la présentation de mes lettres de créance j'ai eu samedi matin un entretien d'une heure avec le colonel Gaddafi[1], président du Conseil du Commandement de la Révolution et commandant en chef des forces armées. Cet officier, très jeune d'allure, paraît néanmoins un peu plus âgé que les 27 ans qui lui sont officiellement attribués. De bonne taille, maigre, le dos légèrement voûté, la poitrine creuse, il a les traits réguliers et fins, le teint clair, le visage mince, barré de deux sillons verticaux qui se ferment sur un menton volontaire ; son regard un peu mouvant semble chercher au-delà du monde qui l'entoure quelque insaisissable support.

Avec son uniforme de toile fauve défraîchi et sa casquette trop neuve où les ors d'une promotion récente ont la fraîcheur de la révolution, il donne l'impression d'un cadet timide et appliqué qui aurait été appelé par surprise à remplacer son général.

S'exprimant lentement, d'une voix sans relief, attentif à ne dire que l'essentiel pour ne pas trahir apparemment la pensée de ses pairs, il formule avec gentillesse les souhaits rituels de bienvenue et parle avec pondération des objectifs de la République.

Resté muet devant les petits-fours et les jus de fruit, il ne s'anime progressivement que sous la double sollicitation du ministre des Affaires étrangères, M. Salah Bouissir[2], et de moi-même. Sa philosophie des relations franco-libyennes est simple. La Libye, comme la France de 1789, combat pour l'indépendance, l'égalité et la fraternité de son peuple et du monde arabe. Aujourd'hui comme toujours les ennemis de la liberté s'appellent monarchisme, sionisme, colonialisme international, oppression et sous-développement. Ce combat que la France connaît bien et a mené victorieusement explique sa compréhension du problème arabe actuel et son attitude courageuse à l'égard d'Israël. De toutes les nations de l'Occident c'est le seul pays en qui le comité révolutionnaire mette quelque confiance. Mais quittons la philosophie, dit le colonel, et passons aux choses concrètes…

[1] Au sujet du colonel Mouammar Kadhafi, voir plus haut le télégramme nos 387 à 389 de Tripoli en date du 17 septembre 1969.

[2] M. Salah Messaoud Bouissir, né à Benghazi en 1925, est issu d'une famille aisée de la tribu des Aouaghir, il fait des études supérieures de lettres, dirige le journal *Barga Jadida*, édité par les services d'information de l'administration de tutelle, puis fonde le journal *Ed Difa* de tendance nationaliste. Élu député en 1953, il devient vice-président de la Chambre basse. Ses convictions nationalistes et ses attaques répétées contre Ibrahim Chelhi, conseiller du roi, le contraignent à s'enfuir en Égypte après l'assassinat de ce dernier en octobre 1954. Ses biens sont placés sous séquestre, il entretient des relations avec les milieux de l'opposition libyenne. Après le coup d'État du 1er septembre 1969, le Conseil du Commandement de la Révolution lui confie le ministère de l'Unité et des Affaires étrangères. Il est connu pour ses attaches avec la résistance palestinienne.

L'affaire palestinienne est en fait le seul sujet qui occupe son esprit. La jeune République libyenne soutient ardemment la cause arabe et souhaite prendre une plus large part à la lutte contre le sionisme. Comment y parviendra-t-elle ? Le président du Conseil de la Révolution n'est pas très explicite mais on peut deviner à travers ses propos que les jeunes officiers ont débattu longuement du problème. Sans doute ont-ils conclu que la seule possibilité pour la Libye d'assurer sa défense ou de jouer un rôle militaire dans un conflit éventuel serait d'avoir une aviation puissante, même si plusieurs années sont nécessaires pour atteindre ce but. De par sa position vis-à-vis des Arabes, la France semble le pays le mieux placé pour fournir cet armement. Le colonel se renseigne avec prudence : Pourquoi l'Irak n'a-t-il pas pris livraison des cinquante *Mirage*[1] commandés au début de l'année ? Est-il exact que ce soient simplement des questions financières qui retardent la fourniture ? N'y a-t-il pas plutôt réticence du gouvernement français à livrer à un belligérant éventuel une puissance de frappe aussi redoutable ? Ces avions sont-ils tous disponibles ? La France continue-t-elle à vendre des *Mirage* aux pays du Maghreb et au Liban et les priverait-elle de pièces détachées s'ils participaient à une action de guerre qu'elle désapprouverait ? Quels armements serait-elle prête à fournir à la Libye, artillerie tractée, hélicoptères, etc., et à quelles conditions ?

Conformément à vos instructions d'éluder la question des *Mirage*, je m'efforce de ne pas trop décevoir mon interlocuteur en lui promettant des réponses précises à bref délai et en lui vantant nos autres matériels. Je lui indique qu'une mission des techniciens de l'armement pourrait venir rapidement à Tripoli pour éclairer et reprendre les pourparlers anciens actuellement en suspens. Le colonel me répond que l'idée est bonne et qu'il m'en reparlera dans quelque temps, quand les choses se seront un peu mieux organisées et stabilisées.

Tout au long de l'entretien, le ministre des Affaires étrangères, mentor attentif, griffonne des notes, précise une pensée, contrôle la traduction de l'interprète, souffle quelques questions et donne l'impression de couver le néophyte pour qu'il ne trébuche ou ne s'égare.

Quand l'entrevue se termine sur de nouvelles protestations d'amitié et des promesses de prochaines rencontres, M. Salah Bouissir fait introduire des reporters de la télévision française et le colonel va docilement s'asseoir à un bureau en posant devant lui en évidence sa belle casquette à feuilles d'or.

Que peut-on penser de cette conversation ?

– Tout d'abord le colonel Mouammar El Gaddafi ne semble avoir ni l'autorité ni l'assurance que l'on attendrait d'un chef révolutionnaire et se comporte comme le porte-parole d'un « soviet » d'officiers qui pensent collectivement la révolution.

– Le ministre des Affaires étrangères, M. Salah Bouissir, fait montre d'une aisance qui laisse à penser qu'il jouit de toute la confiance de la junte

[1] Le 6 avril 1968 est conclu un contrat d'achat par l'Irak de 54 *Mirage*. Voir *D.D.F.* 1968-I, nos 79 et 191, et 1968-II, no 246.

militaire. Étant donné sa personnalité et son intelligence, il sera certainement appelé à jouer dans l'avenir un rôle de premier plan.

– Les bonnes dispositions et la sincérité de la nouvelle équipe à l'égard de la France ne peuvent être mises en doute, la traduction de cette sympathie dans les faits dira s'il s'agit d'un sentiment durable ou de circonstance.

– La lutte contre le sionisme est de toute évidence le thème majeur de la politique extérieure du gouvernement. Cette attitude correspond à l'amertume des jeunes officiers devant la défaite arabe, au désir de prendre une plus large part au combat qu'avait négligé la royauté et à la volonté de s'affirmer sur la scène internationale.

– L'intention de doter l'armée d'un matériel offensif et d'une aviation puissante n'est pas seulement un réflexe naturel de jeunes militaires et une obligation stratégique en fonction des nouveaux choix, mais une réaction contre la monarchie et ses conseillers britanniques qui truffaient d'armes défensives un pays peu menacé.

– Le choix des avions *Mirage* enfin, ces symboles de la suprématie israélienne et de la malchance arabe, semble, au-delà du prestige de ces machines, être l'aboutissement d'une vieille querelle au sein de l'État-major entre les anciens, partisans du matériel américain, et les jeunes, favorables aux appareils français ou russes.

Aujourd'hui l'obstination du colonel Gaddafi et du ministre Bouissir étayée par des motivations profondes rend très aléatoires nos manœuvres de diversion sur les armements secondaires, les hélicoptères civils ou les gardes côtes.

Quelles que soient les raisons politiques ou la forme du refus que nous opposerons au jeune gouvernement, ce geste sera interprété comme une réaction hostile à la Révolution. Notre attitude paraîtra d'autant plus inexplicable que nous avons vainement tenté au cours des années passées de vendre ce type d'avion à la royauté.

Enfin, nous ne devons pas nous dissimuler que la conviction de nos interlocuteurs est telle qu'ils s'adresseront immédiatement aux Soviétiques dont l'influence aujourd'hui négligeable se verrait, par voie de conséquence, considérablement renforcée.

En tout état de cause, comme je ne pourrai pas éluder longtemps une explication franche avec mes interlocuteurs, je souhaiterais que le Département me fasse parvenir rapidement toutes les précisions nécessaires sur notre politique dans ce domaine.

De la netteté initiale de nos positions dépendra certainement tout le développement favorable de nos relations ultérieures.

(*Afrique du Nord, Libye 1953-1972, Politique intérieure, coup d'État*)

235

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE ORIENTALE
La France et la Hongrie

N. *Paris, 15 octobre 1969.*

I. *Jusqu'à la première guerre mondiale*

Au seuil de l'histoire médiévale, l'influence française se manifeste surtout par l'arrivée de missionnaires. Les Cisterciens[1] et les Prémontrés français[2] sont pour une bonne part les artisans de la conversion des Hongrois au catholicisme. Les relations entre abbayes mères et établissements hongrois sont étroites ; tous les trois ans des religieux se rendent à Cîteaux et à Prémontré pour les assemblées générales[3]. Le roi Bela III (1172-1196) épouse successivement deux princesses françaises. À sa cour se retrouvent les coutumes, le goût, les mœurs et la mode littéraire de la cour de France.

L'avènement de la maison d'Anjou au XIVe siècle développe l'influence française et latine en Hongrie. Des étudiants hongrois se rendent en France. La littérature porte l'empreinte de la Chevalerie avec son caractère à la fois mondain et religieux. Les nouvelles universités de Pecs, de Bude, de Presbourg, se fondent à l'image de l'Université de Paris.

Après la bataille de Mohacs (29 août 1526) qui achève la division de la Hongrie en trois parties, les idées de Calvin triomphent en Transylvanie, grâce à Théodore de Bèze[4] et Ramus[5]. Debreczen devient alors une deuxième Genève et les rois de France (Henri IV en particulier) soutiennent le protestantisme hongrois contre les Habsbourg catholiques.

Dans leur lutte contre Vienne, les princes de Transylvanie sont soutenus par la monarchie française. Si le prince de Genti se distingue parmi les troupes impériales lors du siège de Bude, les seigneurs transylvains trouvent appui à la cour de France.

L'alliance de Louis XIV avec François II Rakoczi mérite à cet égard d'être notée. Pendant dix années, en effet, ce sont les officiers français qui organisent l'armée de celui-ci, et préparent une manœuvre de diversion sur le flanc oriental autrichien.

[1] L'ordre cistercien, dont l'origine remonte à la fondation de l'abbaye de Cîteaux par Robert de Molesme en 1098, doit son considérable développement à Bernard de Clairvaux (1090-1153), qui, sans être le fondateur, demeure le maître spirituel de l'ordre.

[2] L'ordre des chanoines réguliers de Prémontré est fondé par Norbert de Xanten au XIIe siècle. Il est soumis à la règle de Saint Augustin. L'ordre des Prémontrés a eu un rite liturgique propre entre le 12e siècle et 1970 : le rite prémontré. En Hongrie, l'ordre a fondé l'abbaye de Csorna en 1180.

[3] *Note du document* : « Légende ou histoire, les plants du célèbre vin de Tokay furent apportés en Hongrie par un moine jurassien ».

[4] Théodore de Bèze (1519-1605), écrivain et théologien français, il recueille à Genève la succession de Calvin.

[5] Pierre de la Ramée (1515-1572) dit *Petrus Ramus* est un humaniste, philosophe français.

Quoique les hussards hongrois fussent connus en France dès l'époque de Louis XIII, le plus célèbre de ces régiments est celui que le comte Ladislas Bercsenyi recrute en Turquie et amène en France en 1720. Bercsenyi commence sa carrière sous François II Rakoczi. Réfugié en France il est chaudement recommandé à Louis XIV qui le prend à son service comme capitaine dans un régiment de grenadiers de la garde. Plus tard, le régiment de Bercsenyi, le premier régiment français de cavalerie, se distingue dans la guerre pour la succession de Pologne. Bercsenyi est nommé Maréchal de France en 1757.

La pensée française du XVIIIe siècle a une large audience dans les milieux cultivés de l'aristocratie et de la bourgeoisie hongroises. Les débuts de la révolution française et l'œuvre de la Constituante sont favorablement accueillis par les nobles désireux de réformes. Certains éléments plus radicaux, se qualifiant de « jacobins », se regroupent en 1793 dans une « Société des Réformateurs » autour de Martinovics. Une imprudente manifestation de jeunes jacobins à Pest, le 10 août 1794, entraîne une répression. Martinovics est exécuté, avec six de ses amis, le 20 mai 1795.

En 1809, Napoléon songe un instant à exploiter contre l'Autriche le séparatisme hongrois. Il y renonce à la suite de son mariage avec Marie-Louise.

Les idées révolutionnaires françaises trouvèrent surtout leur écho en Hongrie lors du soulèvement de 1848[1]. Les philosophes français inspirent les discours de Kossuth. L'exemple de la France révolutionnaire sert de modèle aux libéraux hongrois dans leur lutte contre l'absolutisme de Vienne.

Depuis cette date, jusqu'au Compromis de 1867[2], l'élite de l'esprit hongrois a les yeux tournés vers la France. Les grands poètes dramatiques de cette époque sont des disciples de Balzac et des romantiques.

Après 1867, la Hongrie se rapproche de l'Autriche et tombe dans l'orbite germanique. Politiquement parlant, elle lie son sort à celui des puissances centrales.

II. *Entre les deux guerres mondiales*

Engagée dans le premier conflit mondial aux côtés de l'Autriche, la Hongrie subit les conséquences, catastrophiques pour elle, de l'effondrement des Empires centraux. Prévoyant la défaite, le président du Conseil hongrois, Wekerle[3], proclame le 17 octobre 1918 la rupture de l'Union avec

[1] La révolution hongroise débute le 15 mars 1848 et est écrasée en 1849 par les armées autrichiennes et russes : le 13 juillet 1849 Buda tombe et le 9 août, c'est le tour de Pest.

[2] L'État d'Autriche-Hongrie est constitué de l'empire d'Autriche et du royaume de Hongrie, unis par la famille des Habsbourg-Lorraine. La double monarchie est créée en 1867 par le Compromis austro-hongrois. En 1867, François-Joseph Ier, empereur d'Autriche, est couronné roi de Hongrie. Cet État perdure jusqu'en 1918.

[3] Sandor Wekerle (1848-1921), homme politique hongrois, fut Premier ministre de Hongrie à trois reprises : du 19 novembre 1892 au 15 janvier 1895 ; du 8 avril 1906 au 17 janvier 1910 ; du 23 août 1917 au 29 octobre 1918.

l'Autriche fondée en 1867. Son successeur le comte Karolyi[1], réputé pour sa francophilie signe l'armistice avec le général Franchet d'Esperey, le 3 novembre, et proclame la République.

Les Alliés refusent de reconnaître le régime communiste de Bela Kun[2] instauré à Budapest en avril 1919, qui s'effondre dès le 1er août. La Hongrie devient pour de longues années un royaume sans roi sous le régime de l'amiral Horthy[3].

Après deux tentatives manquées de restauration de Charles Ier, le Traité de Paix est signé à Trianon le 2 juin 1920 et ratifié par Budapest le 13 novembre suivant. La Hongrie est réduite territorialement au centre de la plaine pannonienne ; elle doit abandonner la Transylvanie à la Roumanie, la Slovaquie et la Ruthénie à la Tchécoslovaquie, la Croatie et la Slovénie à la Yougoslavie, un territoire à la Pologne ; trois millions de Magyars sont annexés par les pays voisins. Dès lors, la politique extérieure hongroise demeure constamment orientée vers une révision de « l'infâme » Traité de Trianon. Le ressentiment qu'éprouve la Hongrie à l'égard des Alliés, et notamment de la France, contribue à l'entraîner à une collaboration avec les puissances de l'Axe, qui la fait finalement tomber dans la dépendance de l'Allemagne hitlérienne.

Les liens culturels ne sont cependant pas complètement coupés entre la France et la Hongrie. Une revue hongroise d'inspiration libérale, *Nyugat*[4] (Occident), contribue à les maintenir. Romain Rolland[5] poursuit une correspondance avec des intellectuels hongrois.

[1] Le comte Mihaly Karolyi de Nagykaroly (1875-1955), homme politique hongrois, chef du parti d'indépendance hongrois, prend la tête du gouvernement de la Hongrie le 30 octobre 1918. Le 16 novembre, il proclame la République, mais doit composer avec les conditions imposées par les Alliés, notamment l'amputation des deux tiers du territoire national. En janvier 1919 il est proclamé président, et le chef du gouvernement est alors Dénes Berinkey. Le 21 mars 1919, les communistes, avec à leur tête Bela Kun, proclament la République des conseils de Hongrie, qui s'effondre le 1er août suivant. En mars 1920, après la chute de la République des conseils, l'amiral Horthy est élu régent du Royaume de Hongrie restauré. En août 1947, Karolyi accepte la direction de la légation de Hongrie à Paris, mais il démissionne le 2 juin 1949 à la suite de l'arrestation de Laszlo Rajk et rompt avec le régime communiste. Il reste en France où il décède à Vence en 1955.

[2] Bela Kun (1886-1938), journaliste, révolutionnaire hongrois, fondateur du parti communiste hongrois, constitue une « armée rouge » hongroise avec laquelle il reconquiert de vastes territoires, instaure la République des conseils le 31 mars 1919, applique la dictature du prolétariat et plonge le pays dans l'anarchie. En août 1919, après l'effondrement de la République des conseils, il s'enfuit à Vienne puis à Moscou où il est arrêté dans les années 1930 pour disparaître lors des grandes purges staliniennes de 1937.

[3] Amiral Miklos Horthy (1868-1957). En mars 1920, l'Assemblée nationale de Hongrie confirme le rétablissement de la monarchie mais choisit de rejeter les prétentions au trône de Charles IV de Habsbourg, dernier empereur d'Autriche-Hongrie et proclame Horthy régent du royaume de Hongrie, poste qu'il occupe jusqu'en 1944. Arrêté par les Allemands puis par les Américains en mai 1945, relâché, il s'exile au Portugal.

[4] *Nyugat* (Occident) est une revue littéraire hongroise bimensuelle fondée en 1908 par Hugo Ignotus (né Veigelsberg), rédacteur en chef, Miksa Fenyö et Ernö Osvat, rédacteur. Elle cesse de paraître sous ce titre en août 1941. Son rôle est considérable dans l'histoire de la littérature hongroise moderne.

[5] Romain Rolland (1866-1944) écrivain français, prix Nobel de Littérature en 1915, membre de l'École française de Rome, figure du mouvement pacifiste international.

III. *De l'instauration du régime communiste à 1963*

À l'issue du second conflit mondial, la France n'ayant pas déclaré la guerre à la Hongrie ne sera pas partie au Traité de Paix, signé à Paris le 10 février 1947, qui rétablit les frontières de Trianon. En janvier 1946, le gouvernement français reconnaît le gouvernement hongrois.

Jusqu'en 1949, les relations bilatérales ne prennent pas un tour trop défavorable. Les rapports culturels sont rétablis grâce au retour de professeurs français, à la création en 1947 d'un Institut français à Budapest. L'indemnisation de nos ressortissants victimes des nationalisations et le règlement des créances françaises sont assurés par une série d'accords.

Mais, avec l'accaparement du pouvoir par le parti communiste, ces rapports ne tardent pas à se détériorer. En 1949, l'accord entre les radiodiffusions est dénoncé, l'enseignement du français dans les écoles est considérablement réduit, et des entraves sont apportées au fonctionnement de nos Instituts. La même année, le procès Rajk[1] entraîne une recrudescence des attaques.

Pour peu satisfaisante que soit la situation à cette époque, la Hongrie reste encore, parmi les démocraties populaires, celle avec laquelle nos rapports sont les moins difficiles : le maintien de l'Institut français, le seul qui ait pu continuer de fonctionner au-delà du rideau de fer, ne suffit pas à masquer le recul de notre influence culturelle, mais constitue une exception notable.

De 1953 à 1956, tandis que la politique hongroise se modifie sous l'influence de la nouvelle orientation adoptée par l'URSS, on assiste à des avances du gouvernement hongrois à la France dans l'ordre culturel, et à un sensible développement de nos exportations vers la Hongrie, dû pour une large part à la crise alimentaire qui sévit dans ce pays.

Les événements de 1956[2] renversent ce début d'évolution. Dès la première intervention soviétique contre la révolution de 1956, le gouvernement français demande (26 octobre), l'inscription de la question hongroise à l'ordre du jour du Conseil de sécurité[3]. La discussion, bloquée par un veto

[1] Laszlo Rajk (1909-1949) est un homme politique communiste hongrois, ministre de l'Intérieur (1946) et ministre des Affaires étrangères de Hongrie (1948), il est arrêté le 30 mai 1949. Accusé d'être un espion titiste, ambassadeur au service de l'impérialisme occidental et de travailler à la restauration du capitalisme, Rajk est torturé, alors que Janos Kadar lui promet l'acquittement s'il se reconnaît coupable. En septembre 1949, Rajk confesse sa culpabilité, il est condamné à mort ainsi que dix-huit autres personnes en jugement avec lui, et pendu le 15 octobre 1949. Le 28 mars 1956, après de nombreuses manifestations, Rajk est réhabilité. Le procès Rajk sert d'exemple pour les purges « anti-titistes » de Staline et d'autres pays d'Europe de l'Est.

[2] Concernant l'insurrection hongroise du dernier trimestre de 1956, ses conséquences et les réactions de l'étranger, voir *D.D.F.* 1956-II, rubrique « Hongrie » de la table méthodique.

[3] La France, la Grande-Bretagne et les États-Unis demandaient le 27 octobre une réunion d'urgence du Conseil de sécurité « à propos de la situation créée par l'action de forces militaires étrangères en Hongrie, qui ont méconnu, en employant la violence, les droits du peuple hongrois garantis par le traité de paix auquel le gouvernement hongrois et les puissances alliées et associées sont parties ». Les trois puissances se basaient sur l'article 34 de la Charte des Nations unies qui donnait au Conseil de sécurité le pouvoir « d'enquêter sur tout différend ou toute situation qui pourrait entraîner un désaccord entre nations ou engendrer un différend, afin de déterminer si la prolongation de ce différend ou de cette situation semble devoir menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales ». Voir Nations unies, *Conseil de sécurité*, document S/3690.

soviétique, en est reprise par l'Assemblée générale qui en est saisie. La délégation française par ses initiatives, par ses interventions dans les débats, s'y place au premier rang des puissances occidentales qui réclament le retrait des troupes soviétiques, l'envoi d'observateurs en Hongrie, et condamnent l'URSS pour violation de la Charte.

La France ouvre largement ses frontières au flot des réfugiés hongrois qui avaient cherché un premier asile en Autriche ou en Yougoslavie.

Les relations franco-hongroises se détériorent. D'octobre 1956 à avril 1959, le gouvernement hongrois n'est représenté à Paris que par un chargé d'Affaires[1]. À diverses reprises, il proteste auprès du gouvernement français contre l'attitude que celui-ci continue d'observer à l'ONU et au sein des institutions spécialisées où nos délégations contestent la validité des pouvoirs des délégations hongroises.

Les relations franco-hongroises se sont progressivement améliorées après l'apaisement des remous consécutifs à l'« affaire hongroise », qui a disparu de l'ordre du jour des Nations unies en 1963, et au fur et à mesure que le gouvernement Kadar[2] manifestait sa volonté d'évolution interne.

IV. *Situation présente*

L'élévation au rang d'Ambassade des légations de Budapest et de Paris devait marquer, à la fin de 1963, une amélioration sensible des relations qui entraient dès lors dans une phase plus active.

Une étape importante était franchie, quelque temps plus tard, par l'échange de visites entre les ministres des Affaires étrangères. M. Peter venait en France en janvier 1965[3] et M. Couve de Murville se rendait à Budapest du 28 au 30 juillet 1966[4]. Au cours de ces rencontres était reconnue la nécessité de nouveaux liens économiques et culturels. Une nouvelle convention consulaire entre les deux pays était conclue (elle fut ratifiée en juin 1967).

Un climat favorable était ainsi créé qui permettait, et que venaient renforcer, à leur tour, toute une série de rencontres : séjour à Budapest en mai 1965 d'une importante mission économique dirigée par M. Sudreau ; organisation dans cette capitale, d'une Semaine technique française en mars 1967 ; visite officielle en Hongrie, en juillet 1967, d'une délégation du Bureau de l'Assemblée nationale présidée par Mme Thome-Patenôtre.

[1] M. Pal Racz, conseiller, chargé d'Affaires 1955-1958. Lui succède M. Jozsef Vince, envoyé extraordinaire, ministre plénipotentiaire, 1959 à juillet 1964 ; à la suite de quoi ce sont des ambassadeurs qui représentent la République de Hongrie à Paris : MM. Marton Valko (1964-1968) et Peter Mod depuis le 13 septembre 1968.

[2] Janos Kadar (né Janos Csermanek) homme politique hongrois, adhère au mouvement communiste clandestin en 1931. En 1943, il est membre du comité central puis en 1945, membre du bureau politique, secrétaire général adjoint, ministre de l'Intérieur, chef de la police secrète AVH (1948-1951). Suspecté de « titisme », il est emprisonné, libéré en 1954 par Imre Nagy, Premier ministre d'un courant réformateur. Pendant l'insurrection du 4 novembre 1956, Kadar est d'abord favorable aux insurgés puis forme un contre-gouvernement qui soutient l'intervention soviétique. Il est chef du gouvernement après l'écrasement de l'insurrection, une première fois de 1956 à 1958 puis de 1961 à 1965.

[3] Voir *D.D.F.* 1965-I, n° 19.

[4] Voir *D.D.F.* 1966-II, n° 180.

Un nouveau pas fut accompli en mars 1968 avec la visite en France de M. Jenö Fock[1], chef du gouvernement hongrois, visite d'autant plus marquante pour nos partenaires qu'il constituait pour eux le premier voyage officiel à un si haut niveau dans un pays occidental. Cette visite qui fut un succès, grâce en particulier à la personnalité du Président du Conseil hongrois, à sa compétence, heureusement mêlée de sens de l'humour, permit d'utiles échanges de vues politiques. Elle fut aussi l'occasion pour les deux parties de discuter des problèmes soulevés par leurs relations commerciales, caractérisées par un déséquilibre au profit de la France, déséquilibre que nos partenaires souhaitent corriger. Il fut convenu, à l'issue de la visite, d'instituer une commission mixte franco-hongroise, chargée de promouvoir la coopération industrielle, technique et scientifique.

Quelques mois plus tard, malheureusement, la participation de la Hongrie à l'intervention armée en Tchécoslovaquie[2] allait contraindre le gouvernement français à adopter à son égard, dans le domaine politique, une attitude de réserve. Le général de Gaulle laissait clairement entendre au nouvel ambassadeur de Hongrie, venu lui remettre ses lettres de créance le 13 septembre 1968[3], la réprobation de la France.

Convaincu, cependant, qu'il n'existe pour l'Europe aucune solution de rechange à la politique de disparition des blocs, de rapprochement de l'Europe, de détente, d'entente et de coopération, le gouvernement français, qui avait tenu à maintenir le cours normal des relations économiques, techniques, scientifiques et culturelles, pense que le moment est venu de reprendre le dialogue et de continuer à approfondir notre coopération dans tous les domaines avec les pays de l'Est, et en particulier avec la Hongrie. En ce sens, la visite officielle à Paris d'une délégation de l'Assemblée nationale de Hongrie doit être appréciée comme un événement heureux, dans la mesure où elle marque la volonté des deux pays de reprendre leur marche en avant dans la voie de la coopération, à leur plus grand bénéfice et à celui de l'Europe.

(*Europe, Hongrie, 1961-1970, relations avec la France, 1969*)

[1] Voir *D.D.F.* 1968-I, n° 218. M. Jenö Fock est Premier ministre depuis avril 1967.

[2] 20-21 août 1968.

[3] M. Peter Mod.

236

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES

Position internationale du Dahomey

N. nº 452/DAM *Paris, 15 octobre 1969.*

Pays de tendance modérée, le Dahomey suit volontiers les impulsions du groupe régional de l'Entente[1], auquel il a adhéré après son accession à l'indépendance et marque une nette sympathie aux puissances occidentales.

1. Au sein de l'Entente, lui sont cependant posés de délicats problèmes de voisinage : ses rapports avec le Togo n'ont pas été sans être influencés, de façon notable, au cours des dernières années, par la présence, à Lomé, d'anciens présidents dahoméens en exil[2], lesquels ne se privent pas de faire campagne contre les autorités en place à Cotonou et de supputer leur chute ; le Dr. Zinsou a, tout récemment encore évoqué l'existence d'une menace togolaise, et marqué fortement à l'intention des autorités de Lomé[3], son désir qu'elle prit fin. Cotonou sert, à l'inverse, de refuge à un opposant togolais notoire, Me Kutuklui[4].

Les rapports du Dahomey avec la Côte d'Ivoire sont, par contre, confiants.

2. Sur la question du Nigeria, tout en participant activement à l'acheminement de secours vers le Biafra et en permettant à la Croix-Rouge d'aménager, à cette fin, à Cotonou, une base de ravitaillement pour le pont aérien, solution qui n'était pas, au demeurant, sans présenter, pour lui, des avantages économiques et financiers non négligeables, le Dahomey n'en a pas moins pris position contre le mouvement du général Ojukwu[5].

Ses liens avec Lagos s'étant renforcés[6], il a, tout récemment, raidi son attitude : à la suite d'un échange de visites entre le Dr. Zinsou et le général

[1] Le Conseil de l'Entente, créé le 29 mai 1959, est une organisation de coopération régionale d'Afrique de l'Ouest regroupant à l'origine le Bénin, la Haute-Volta/Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Niger ; le Togo s'y est joint en 1966. Son siège se trouve à Abidjan (Côte d'Ivoire). Un fonds d'entraide et de garantie des emprunts permet de soutenir les membres les plus défavorisés. Le président Zinsou, accompagné du ministre des Travaux Publics, Transports et Télécommunications, Emile Paraiso, se rend à Abidjan, les 24 et 25 juin, pour participer à la réunion au sommet du Conseil de l'Entente.

[2] Il s'agit des anciens présidents dahoméens Maga et Ahomadegbe.

[3] Le général Etienne Gnassingbé Eyadema est officiellement président de la République, chef du gouvernement et ministre de la Défense du Togo le 15 avril 1967.

[4] Me Noé Kutuklui, avocat, homme de confiance de l'ancien président Sylvanus Olympio, ancien secrétaire général du CUT (comité de l'unité togolaise), ancien ministre des Affaires sociales et de la Fonction publique (6 janvier-14 mai 1963) s'est exilé au Ghana.

[5] Le colonel Odumegwu Emeka Ojukwu proclame, le 30 mai 1967, la sécession de la région orientale du Nigeria, la plus riche du pays, fief des Ibos et la République du Biafra. Cette guerre civile dure jusqu'en janvier 1970. Un pont aérien a été mis en place entre Cotonou et le Biafra servant tant au transbordement de vivres et de médicaments qu'au transfert des grands blessés.

[6] À la suite des échanges de visites des deux chefs d'État les 30 juillet et 12 août 1969.

Gowon, il a été entendu que le Dahomey n'autoriserait la reprise des vols qui si les trois parties intéressées (Nigeria, Biafra, Croix-Rouge) tombaient d'accord sur leurs modalités.

3. Sur un plan plus général, le Dahomey tire avantage du fait que l'actuel Chef de l'État a occupé précédemment, à deux reprises, le poste de ministre des Affaires étrangères[1] et qu'il jouit, dans les sphères internationales, d'une assez large audience.

Le Dr. Zinsou s'est rendu successivement en Allemagne fédérale[2] et aux États-Unis[3], où il a été reçu avec une faveur marquée, encore que ces deux puissances hésitent à investir dans un pays encore peu tourné, pour le moment, vers les solutions de rentabilité.

L'URSS est représentée à Cotonou[4], mais, depuis l'affaire de Prague[5], n'y rencontre que peu de sympathie.

4. La France demeure le partenaire privilégié ; notre nouvel ambassadeur[6] à Cotonou recevait pour instructions, en janvier dernier, de « ne laisser passer aucune occasion pour convaincre le Dr. Zinsou de notre ferme intention de soutenir en lui la personnalité représentant les meilleures chances de mener le Dahomey dans la voie de l'équilibre politique et financier ». Le Dr. Zinsou se flatte d'avoir retrouvé à Paris, où il s'est rendu déjà à plusieurs reprises depuis son accession à la magistrature suprême, une confiance qui avait été assez strictement mesurée à son prédécesseur ; il n'en donne pas moins à entendre qu'il ne souscrirait à aucune formule d'aide incompatible avec sa conception de la souveraineté, mais que, par contre, sous réserve du respect de cet impératif, il accepterait « tous les concours d'où qu'ils viennent ».

(*Direction des Affaires africaines et malgaches/DAM, Dahomey/Bénin, 1959-1969, politique étrangère, nº 17*)

[1] Le président Zinsou a été ministre des Affaires étrangères du Dahomey du 24 décembre 1965 au 17 décembre 1967, dans les gouvernements Maga et Soglo.

[2] Du 24 au 29 février.

[3] Du 2 au 9 mars.

[4] L'ambassadeur de l'URSS, Viatcheslav Andreevitch Karetkine, a présenté ses lettres de créance le 10 octobre 1968.

[5] Invasion de la Tchécoslovaquie dans la nuit du 20 au 21 août 1968 par les troupes du pacte de Varsovie.

[6] Louis Delamare, depuis le 4 février 1969.

237

M. CANS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE *A.I.* À KINSHASA,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 771 et 772. *Kinshasa, 16 octobre 1969.*

Complot de Bujumbura

Le ministre burundais des Affaires étrangères[1] venu à Kinshasa pour la conférence Congo-Rwanda-Burundi qui s'ouvre aujourd'hui, a repris, lors de son arrivée hier, les déclarations qu'il avait faites à l'AFP à Bujumbura[2], selon lesquelles le complot découvert visait à éliminer d'abord le président Micombero pour renverser ensuite, avec l'appui des mulelistes[3] le président Mobutu, et aurait été financé par une ambassade établie dans la capitale burundaise, non désignée.

M. Ntawurishira a cependant précisé qu'il s'agissait de l'ambassade d'un pays « normalement censé être un de nos grands amis », et « qui devrait être contre la subversion en République démocratique du Congo ».

La radio et la presse congolaise, ont reproduit ce matin ces déclarations avant que l'on ait annoncé à Bujumbura qu'il s'agissait de l'ambassade de Belgique[4], et n'ont fait aucun commentaire.

(*Afrique-Levant, Burundi, 1966-1972, politique intérieure, n° 10*)

[1] M. Lazare Ntawurishira, Tutsi, est ministre des Affaires étrangères et de la Coopération depuis le 14 novembre 1967, confirmé à ce poste lors des remaniements ministériels des 1er août 1968 et 8 août 1969. M. Ntawurishira, à la tête d'une délégation burundaise, se rend à Kinshasa où doit se tenir la conférence des ministres des Affaires étrangères du Congo, du Rwanda et du Burundi, devant préparer la réunion au sommet des chefs d'État des trois pays.

[2] La présidence de la République du Burundi a fait diffuser dans la soirée du 8 octobre, sur les ondes de la radiodiffusion burundaise, un communiqué officiel faisant part d'une tentative de renversement du gouvernement et des institutions établies, se reporter à la dépêche de Bujumbura n° 825/AL du 10 octobre 1969, non publiée. La déclaration du ministre Ntawurishira faite le 11 octobre à propos de la tentative de coup d'État donne des précisions sur les personnalités mises en cause, qui appartiennent toutes à l'ethnie Hutu.

[3] Les « Mulelistes » ou partisans de Pierre Mulele, ancien ministre congolais du Congo-Léopoldville/Kinshasa, chef rebelle, réfugié au Congo-Brazzaville qui, asssuré de l'amnistie promise par le président Mobutu, revient d'exil fin septembre 1968, est arrêté quelques jours plus tard et finalement assassiné le 2 octobre 1968.

[4] Le 16 octobre, l'ambassadeur de Belgique à Bujumbura, le général Henniquiau, est déclaré *persona non grata*. Sur ce sujet, voir le télégramme de Bruxelles n° 530 du 17 octobre, non repris, qui publie le communiqué du ministère belge des Affaires étrangères.

238

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
à M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 4379 à 4391. *Washington, 16 octobre 1969.*

(*Reçu* : le 17, 18 h. 45).

Manifestations pour la paix au Vietnam

La journée du 15 octobre a été marquée par des manifestations sur le thème de la paix au Vietnam : organisées dans tous les États-Unis, dans tous les milieux mais principalement dans les universités, elles se sont déroulées généralement dans le calme et la bonne humeur d'une jeunesse imprégnée de non-violence. Leurs instigateurs étaient peu connus (certains avaient travaillé à la campagne de McCarthy), agissant par petits groupes, en dehors des partis, syndicats et autres organismes. Le noyautage par des factions plus engagées (étudiants socialistes, maoïstes ou militants noirs) est resté très marginal. De nombreuses personnalités politiques et religieuses ont participé ou apporté leur appui moral à ces manifestations qui ont trouvé leur écho à la Chambre et au Sénat. Les Noirs étaient quasiment absents.

Le sens de cette journée ne peut se dégager que par rapport aux conditions dans lesquelles elle a été préparée. Des sondages récents montrent que l'opinion américaine est de plus en plus lasse d'une guerre qu'on n'a pu ni gagner, ni terminer, et au cours des deux dernières semaines, plusieurs résolutions ont été déposées au Sénat pour demander le retrait immédiat, ou du moins rapide, et en tout cas à un terme fixée d'avance des troupes américaines du Vietnam. C'est dans ce climat qu'a été lancée l'idée d'une journée pour un « moratoire » au Vietnam.

Conçu au départ comme une sorte d'ultimatum au président pour le retrait des troupes, le mouvement s'est étendu rapidement et s'est transformé en une sorte de journée nationale pour le Vietnam, consacrée à la commémoration des morts, à l'affirmation d'un désir de paix, à l'expression d'une inquiétude (*concern*) devant le problème. Cette évolution atténuait le caractère agressif du projet et facilitait le ralliement de personnalités qui n'étaient pas systématiquement hostiles au gouvernement. Celui-ci, de son côté, s'est employé à apaiser les étudiants en leur « sacrifiant » le général Hershey, directeur fédéral du recrutement, bête noire de la jeunesse libérale. Enfin, la Maison Blanche annonçait le 13 octobre que le président s'adresserait au pays le 3 novembre.

Le résultat fut un ensemble de manifestations essentiellement pacifistes, qui n'ont pas affecté le fonctionnement des services publics et privés. Les thèmes de la journée obtenaient un soutien de plus en plus grand à mesure qu'ils s'élargissaient : retrait immédiat, retrait à terme, désengagement du sud-est asiatique, paix. C'est sans doute la concentration de l'intérêt sur la notion de retrait qui constitue l'élément le plus intéressant de cette journée.

De la négociation de Paris, il n'a pas été question. Le sentiment général était que les États-Unis n'ont plus rien à faire en Indochine et qu'ils doivent s'en aller, sans se préoccuper de l'avis d'Hanoï et de Saigon. Il y a aussi de la fierté nationale chez ceux qu'on dénonce comme des défaitistes… de l'isolationnisme aussi, l'interventionnisme, prôné par la « gauche » dans les années 30, ayant eu la fortune que l'on sait et étant répudié par la « gauche » actuelle.

Quelle est la position du président à la fin de cette journée ?

Le président Nixon, répondant à un étudiant, disait avant-hier que le 15 octobre « n'apprendrait rien de nouveau » et qu'il était lui aussi pour la paix. Le pacifisme va dans le sens de sa politique. Bien sûr, ajoutait-il, pas à n'importe quel prix. Mais les « gens du moratoire » ne sont pas indifférents non plus au prix de la paix : si certains prennent leur parti d'un « bain de sang » à Saigon – pas pire que l'actuel, selon eux – beaucoup pensent à la nécessité d'assurer la sécurité des Sud-Vietnamiens menacés (regroupement, droit d'asile aux États-Unis, indemnisation). On entend dire aussi que le retrait doit se faire « dans l'ordre » (*orderly*). Les allusions à la question des prisonniers de guerre ne sont pas rares.

En ce qui concerne la situation de M. Nixon du point de vue tactique, il est incontestable que, pour pacifique et pacifiste qu'elle ait été, la journée du 15 a été en soi une critique dirigée contre lui, ainsi d'ailleurs que contre ses prédécesseurs. Cela dit, il s'est trouvé un nombre inattendu de voix pour dire qu'il ne fallait pas aller trop loin et ne pas « harceler » le Président. Celui-ci n'est pas seul, et, en face de la marée montante, il peut compter non seulement sur l'appui, encombrant, des partisans de la victoire, mais surtout sur la masse de ceux nombreux chez ces « Américains moyens dont on parle de plus en plus » qui ne veulent pas perdre la face et qui ne veulent pas renier leurs engagements. Cela est vrai notamment chez les ouvriers, l'AFL-CIO a soutenu sans réserve le Président lors de son récent congrès ; sans aller jusqu'à affirmer que le pays est divisé en deux camps, on peut dire que l'agitation de ces derniers jours a provoqué des marques de soutien, ou du moins de compréhension, en faveur du Président.

Enfin, un certain nombre de personnalités, tout en souhaitant, ou en exigeant, le retrait des troupes, acceptent un délai, lequel varie d'ailleurs de 60 jours à deux ans, ce qui laisse au gouvernement une certaine liberté.

En résumé, l'exigence de paix fait pratiquement l'unanimité : le Président se la voit seulement rappeler avec une insistance particulière, sinon nouvelle. C'est sur les moyens de faire cette paix qu'il y a divergence, comme d'ailleurs M. Nixon, citant Eisenhower, le rappelait récemment. Divergence sur les conditions et, là-dessus, le gouvernement doit pouvoir réunir une majorité pour résister à ce qui pourrait ressembler à un abandon pur et simple.

Divergence sur le calendrier, le principal résultat de la journée du moratoire est certainement d'avoir accentué la pression dans le sens d'un retrait rapide. Cette pression devrait normalement continuer.

Le Président ne peut ignorer la vague où se mêlent le pacifisme, l'isolationnisme et même la déception de certains faucons. Cependant, il n'a pas les mains liées : entre sa politique et l'exigence d'un retrait immédiat de toutes les troupes américaines, il dispose encore d'une certaine marge de manœuvre bien que la manifestation du 15 octobre soit de nature à la réduire. Si le fond du débat porte principalement sur le délai, et tel paraît bien être le cas, il semble que le président Nixon puisse faire valoir auprès de son opinion publique que le temps n'est qu'un des éléments du problème.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1969*)

239

M. BAYLE, AMBASSADEUR DE FRANCE À LA HAVANE,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 559/DGRCST. *La Havane, 16 octobre 1969.*

Confidentiel.

Programme de coopération culturelle et technique pour 1970

I. SITUATION DE LA COOPÉRATION CULTURELLE ET TECHNIQUE AVEC CUBA

1) *Observations générales concernant le cadre et les méthodes*

a. L'importance prépondérante que le Département souhaite donner à la formation technique, scientifique et professionnelle s'accorde entièrement avec les possibilités d'action à Cuba, dont le régime a mis en veilleuse les activités proprement culturelles et ne s'accommoderait pas de ce qui pourrait ressembler à une pénétration politique.

b. Le développement de notre coopération au cours des dernières années – et il y a peu de chances pour que la situation change au cours des prochaines années –, est entravé par ce qui, vu de l'extérieur, ne peut être défini que comme l'instabilité administrative, les hésitations, le manque d'esprit de suite, les interférences des services cubains, alors que le gouvernement de ce pays déclare attacher un haut prix à notre coopération culturelle et technique. Je ne citerai qu'un exemple : j'avais obtenu, en 1967[1], que l'administration cubaine désignât un fonctionnaire habilité à traiter avec nous de l'ensemble des problèmes de la coopération culturelle et technique, tant était grande jusqu'à cette date la difficulté de trouver des interlocuteurs pour ces questions. Ce délégué, le vice-ministre Llaneras[2], s'est

[1] Se reporter à la dépêche de La Havane nº 480/ACT du 30 septembre 1967, intitulée : *coopération technique franco-cubaine en 1968*.

[2] M. Llaneras, ingénieur de formation, est un haut-fonctionnaire du ministère cubain de l'Éducation.

malheureusement révélé à l'usage beaucoup moins efficace qu'il ne le paraissait au début, et a finalement disparu lors d'un transfert de compétences du ministère de l'Éducation à celui des Forces armées.

c. Les initiatives dans ce domaine de l'ambassadeur de Cuba à Paris[1], dont ce poste n'est jamais informé par les Cubains et rarement par le Département, reviennent généralement à cette ambassade, pour suite à donner, au moment où, l'attrait de la nouveauté étant épuisé, les projets sont sur le point d'expirer.

d. Il n'est donc pas étonnant que, comme le rappelait ma dépêche n° 43 CT du 20 janvier dernier, le démarrage de notre action ait été très lent et que les résultats aient été faibles jusqu'en 1967. Une application trop stricte du principe du non-accroissement des moyens financiers disponibles reviendrait à stabiliser notre activité à un niveau trop bas.

e. Une heureuse exception aux observations des paragraphes b) et c) doit être faite pour le domaine médical, où l'action de coopération d'abord lancée en 1966 par le professeur Bader, directeur scientifique de l'INSERM[2] et soutenue à La Havane par deux ministres successifs de la Santé publique[3] et, bien entendu, par cette ambassade et le Département, s'est développée de façon satisfaisante.

2) Trois domaines doivent retenir notre attention pour l'établissement de nos programmes :

– la médecine ;

– la recherche scientifique et la formation des formateurs et des praticiens pour les sciences appliquées ;

– l'agriculture tropicale et complémentairement l'élevage.

a. *La médecine*

Ce domaine a été spontanément choisi par les Cubains en raison de l'excellence de notre corps médical en général et des besoins pressants qui se faisaient sentir dans le pays, et aussi grâce à l'intervention d'un groupe de médecins cubains ayant fait leurs études en France avant 1939.

C'est pourquoi jusqu'à maintenant les trois quarts du contingent des bourses de coopération technique allouées à cette ambassade ont été accordés à des médecins, de haut niveau pour la plupart[4].

Cette action a été complétée par celles des praticiens français qui ont créé, conjointement avec leurs collègues cubains, sous la double présidence

[1] M. Baudilio Castellanos Garcia est ambassadeur de Cuba à Paris depuis le 21 novembre 1966.

[2] Le professeur Jean-Pierre Bader, médecin, professeur d'université, praticien hospitalier, gastroentérologue, est directeur scientifique de l'INSERM (Institut national de la Santé et de la recherche médicale) depuis 1964.

[3] Voir notamment les dépêches de La Havane n°s 562 et 563/DGRCST du 16 octobre 1969, venant compléter le programme de coopération culturelle et technique pour 1970 deux secteurs étant prioritaires : médecine ; recherche scientifique et sciences appliquées.

[4] Le Dr Heliodoro Martínez Junco depuis 1968.

des professeurs Minkowsky[1] (France) et Gavalda (Cuba), une Fraternité médicale franco-cubaine, fin décembre 1967, qui a apporté une aide matérielle assez limitée et un appui moral aux boursiers cubains.

En juin dernier, l'ASMIG[2], en collaboration avec les services de l'Expansion économique de cette ambassade, a pu réunir un groupe important de médecins cubains au cours d'un colloque traitant des techniques et de l'équipement hospitalier. Des commandes à l'industrie française sont possibles au cours des prochaines années.

Il paraît donc nécessaire de poursuivre nos efforts dans ce domaine en continuant à réserver une grande part de notre contingent de bourses à des médecins, en augmentant le taux de quelques-unes de ces dernières pour des professeurs de haut niveau, en fournissant une documentation plus abondante à nos ex-boursiers et en favorisant la réalisation de missions de courte durée de grands spécialistes français qui viendraient à Cuba pour y faire des démonstrations et y diriger des séminaires.

b. *La recherche scientifique et les sciences appliquées*

L'accord scientifique dont la signature est projetée entre l'Académie des Sciences de Cuba et le CNRS[3] ne devrait pas décharger le Département de toute responsabilité en ce qui concerne les bourses et les missions de scientifiques.

Actuellement, nous nous sommes bornés à envoyer trois boursiers en France et à surveiller le travail fourni par les participants aux écoles d'été.

c. *Agriculture et élevage*

Ce domaine est trop important pour Cuba pour que nous ne soyons pas amenés à y apporter, de quelque manière, une assistance technique.

Notre compétence reconnue en agronomie tropicale a l'avantage de ne pouvoir être concurrencée, pour des raisons géographiques, par celle des pays de l'Europe communiste.

Je n'ai toutefois pas l'impression que les points d'application et les modalités de notre action aient fait du côté français, où l'initiative a appartenu presque entièrement au BDPA[4], l'objet d'études et de réflexions suffisantes.

[1] Professeur Alexandre Minkowski, docteur en médecine (juin 1944), chef de clinique à la faculté de médecine de Paris (1946), médecin des hôpitaux de Paris depuis 1959, professeur agrégé à la faculté de médecine de Paris (1961), chef du service de réanimation et de médecine néonatale à l'hôpital de Port-Royal (1966), directeur du centre de recherches biologiques néonatales à l'hôpital Cochin-Maternité Port-Royal depuis 1958, devenu unité INSERM 29 depuis 1964. Le professeur Minkowski est en outre président de la Fraternité médicale franco-cubaine, créée à Cuba fin décembre 1967.

[2] ASMIG : *Asociación para la Salud mental infantil desde la gestación.*

[3] Cet accord est signé le 17 novembre 1968.

[4] BDPA ou Bureau pour le développement de la production agricole est une société d'État créée par arrêté du 29 avril 1950 qui dépend du secrétariat d'État aux Affaires étrangères, Coopération. Le BDPA apporte son aide technique dans le secteur rizicole. Cette action résulte d'un accord avec l'Institut cubain de la Recherche agronomique. Se reporter à la dépêche n° 463/CT du 19 août 1969, transmettant le rapport adressé par M. R. Château, chef de la mission BDPA, non publiée.

L'ANGOLA EN 1969

Ministère des Affaires étrangères, direction des Archives (division géographique) © 2012

LE BIAFRA EN 1969

Ministère des Affaires étrangères et européennes, direction des Archives (division géographique) © 2010

LE TCHAD EN 1969

Ministère des Affaires étrangères et européennes, direction des Archives (division géographique) © 2010

LE ROYAUME DE LIBYE / LA RÉPUBLIQUE ARABE LIBYENNE EN 1969

Ministere des Affaires etrangeres, direction des Archives (division geographique) © 2012

LE CAMBODGE EN 1969

Ministère des Affaires étrangères et européennes, direction des Archives (division géographique) © 2010

LE LAOS EN 1969

Ministère des Affaires étrangères et européennes, direction des Archives (division géographique) © 2010

LE VIÊT NAM EN 1969

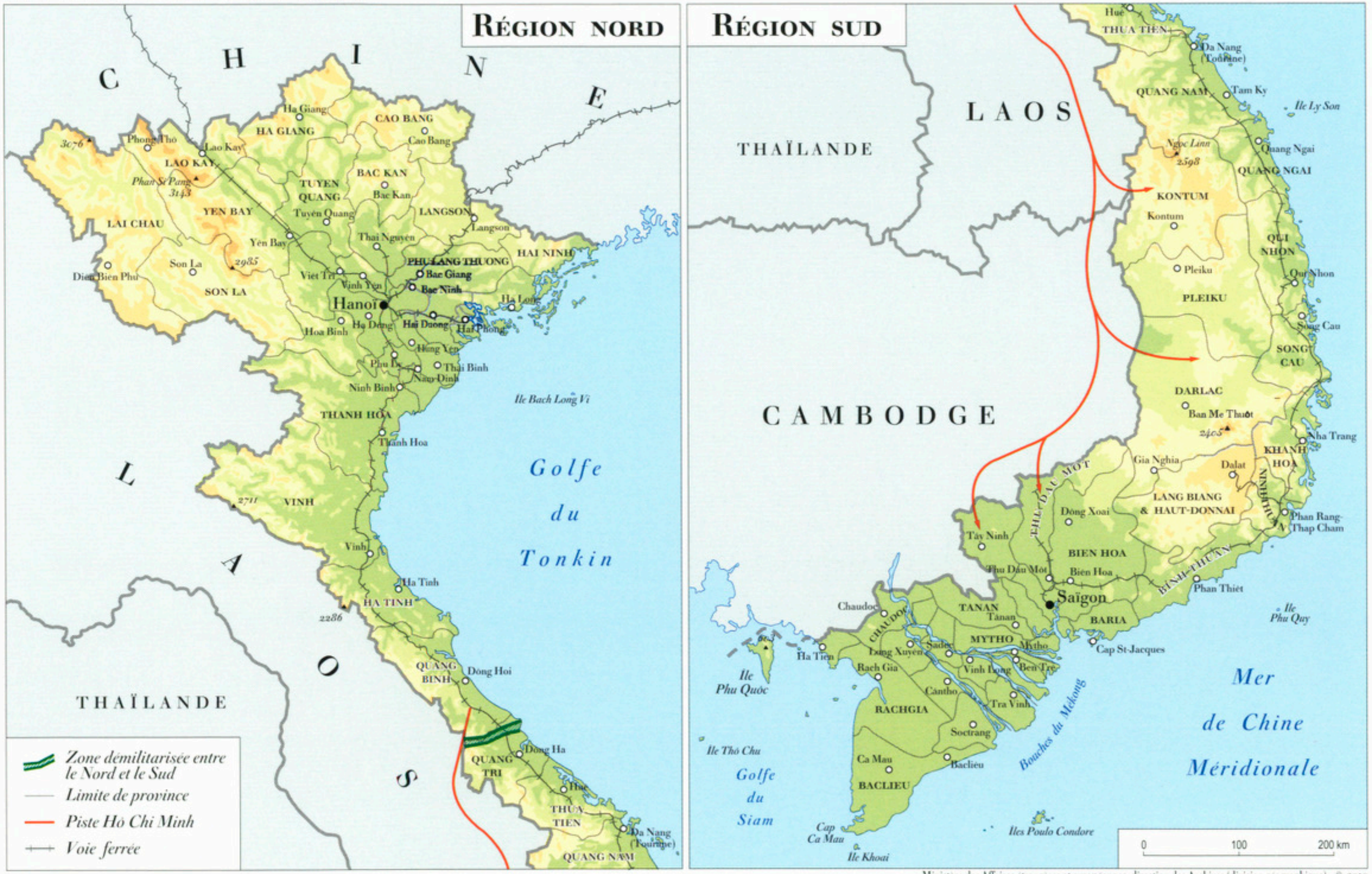

Ministère des Affaires étrangères et européennes, direction des Archives (division géographique) © 2010

Dans leurs demandes au BDPA, les Cubains ont singulièrement manqué d'esprit de suite[1].

(*Amérique 1964-1970, Cuba, relations culturelles avec la France, 1969, nº 80*)

240

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE ORIENTALE

Relations politiques franco-tchécoslovaques

N.[2] *Paris, 16 octobre 1969.*

Au moment où la « normalisation »[3] conduit les dirigeants tchécoslovaques à mettre l'accent sur la priorité de leurs engagements envers la communauté socialiste, à présenter à nouveau leur pays comme l'« avant-poste » de cette communauté face au monde capitaliste, il convient de se demander comment l'on envisage à Prague les relations avec la France : notamment, nous loge-t-on à la même enseigne que les autres États occidentaux ou attache-t-on un prix particulier aux relations avec la France ?

En ce qui concerne notre politique, les dirigeants du Palais Czernin savent à quoi s'en tenir. La visite du Ministre à Moscou[4], ses résultats et

[1] Dans le secteur de l'agriculture tropicale, malgré diverses interventions et un projet d'accord entre les Instituts cubain et français de la recherche agronomique, les actions sont restées rares, souvent parce que les offres françaises n'ont pas été suivies d'effet. Les projets d'aide d'ingénieurs agronomes français à la station expérimentale de l'université de Cuba, tout comme l'envoi de spécialistes de la production et de la mécanisation légumière, sont restés en suspens, bien que partant d'initiatives cubaines. Il en est de même en ce qui concerne l'élevage. À la suite d'une mission vétérinaire française en avril et mai 1969, il a été proposé de faire venir à Cuba deux ou trois spécialistes pendant quinze jours pour y étudier l'organisation d'une station de quarantaine et un laboratoire de recherches et de diagnostic vétérinaires. Une réponse cubaine se fait attendre.

[2] *Mention marginale manuscrite* : « Il manque l'annexe ».

[3] En Tchécoslovaquie, la « normalisation » ou « retour à la normale », recouvre la période qui suit le « Printemps de Prague » et s'étend jusqu'à la « Révolution de velours », soit entre 1968 et 1989. Pendant toute la normalisation, les armées du pacte de Varsovie restent stationnées sur le territoire tchécoslovaque. On peut dater le début de la reprise en main de l'appareil politique et économique par la ligne conservatrice du parti communiste tchécoslovaque du protocole de Moscou du 27 août 1968 qui met un point final au « Printemps de Prague ». La première phase (août 1968-avril 1969) s'achève avec l'élimination de Dubcek et l'élection de Gustav Husak comme premier secrétaire du comité central du PCT, le 17 avril 1969. S'ouvre alors la seconde phase qui est celle de la « consolidation », des purges et de la répression policière.

[4] M. Maurice Schumann, ministre des Affaires étrangères, se rend en URSS du 9 au 13 octobre. Il rencontre son homologue, M. Gromyko, et s'entretient avec lui des conditions de la réunion d'une conférence européenne sur la sécurité, de la politique européenne de la France, du désarmement, des échanges avec les pays de l'Est. Il rencontre plusieurs dirigeants soviétiques, MM. Kossyguine, président du Conseil, Brejnev, secrétaire général du parti communiste, Patolitchev, ministre du Commerce extérieur. Il annonce l'invitation faite à M. Pompidou à se rendre en URSS et la venue prochaine de MM. Kossyguine et Podgorny à Paris. Il participe à la séance inaugurale de la « Grande commission » franco-soviétique, le 13 octobre, aux travaux de laquelle participe M. Giscard d'Estaing, ministre de l'Économie et des Finances.

ses perspectives leur ont montré notre souci de reprendre le fil de nos relations avec l'URSS et même leur donner un nouvel élan : c'est là un élément de nature à mettre les Tchécoslovaques à l'aise avec nous. Ils savent en même temps que nous n'entendons pas donner à ces relations avec Moscou un caractère privilégié par rapport à celles que nous souhaitons entretenir avec les autres pays de l'Est (cf. le discours du Ministre du 24 septembre à l'ONU[1] et les déclarations de M. Léo Hamon[2] à l'issue du Conseil des ministres du 15 octobre[3]) : ils ne peuvent que s'en féliciter dans la mesure où leur réalignement sur l'URSS où il convient de faire la part de la nécessité et celle de la conviction, ne les empêche pas de vouloir être tenus pour un partenaire à part entière. Les quelques mots que M. Schumann a eus à New York pour la situation dans leur pays[4] auront, très probablement, été moins appréciés par les dirigeants tchèques surtout au Comité central. Ils ne sauraient toutefois donner lieu à méprise, le Ministre ayant exprimé en l'occurrence les sentiments de l'opinion française quasi unanime dans les souhaits qu'elle forme pour l'avenir d'une nation amie, sans qu'à ses paroles se mêle la moindre arrière-pensée d'ingérence dans les affaires intérieures de la Tchécoslovaquie. En outre, nous avons, ces tout derniers mois, clairement témoigné au gouvernement tchécoslovaque notre désir de développer avec lui des rapports normaux. Notre ambassadeur a rappelé à M. Marko lui-même, le 3 septembre[5], la place de choix que son pays occupait dans la politique d'entente et de coopération que la France entend poursuivre avec l'ensemble des États socialistes. Les Tchécoslovaques savent aussi les bonnes dispositions que nous avons montrées – et continuons à montrer – pour accueillir à Paris leur ministre du Commerce extérieur (aujourd'hui M. Hamouz)[6] et leur président du Comité d'État pour la Technique et les Investissements (M. Hruskovic)[7]. Les consultations politiques que nous avons maintenant

[1] La XXIVe session de l'Assemblée générale des Nations unies s'ouvre le 16 septembre 1969. M. Schumann, ministre des Affaires étrangères, prononce un discours le 24 septembre dont le texte est publié dans *La Politique étrangère de la France*, Textes et documents, 2e semestre 1969, la Documentation française, p. 75 à 81.

[2] Léo Hamon, député de l'Essonne, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, porte-parole du gouvernement depuis le 22 juin 1969.

[3] Il est indiqué « voir annexe », mais cette annexe n'est pas jointe au document. Le compte rendu du Conseil des ministres du 15 octobre 1969 est publié dans *La Politique étrangère de la France*, Textes et Documents, 2e semestre 1969, la Documentation française, p. 180 et 181. Voir aussi le télégramme-circulaire de Paris n° 407 du 15 octobre 1969, non reproduit.

[4] Il est indiqué « voir annexe », mais cette annexe n'est pas jointe au document.

[5] Se reporter au télégramme nos 1273 à 1280 du 3 septembre, intitulé : *Entretien avec M. Marko*, publié ci-dessus.

[6] M. Frantisek Hamouz a fait toute sa carrière au ministère du Commerce extérieur tchécoslovaque depuis 1953, vice-président du Conseil, ministre du Commerce extérieur dans le gouvernement fédéral formé le 30 septembre 1969. Il est élu en juin 1964, député de la Bohême du Nord.

[7] Miloslav Hruskovic, président (avec rang de ministre) du comité fédéral pour le développement de la technique et des investissements depuis janvier 1969, vice-président du Conseil. La date du 18 septembre avait été proposée pour la venue de M. Hruskovic à Paris. Remise à la demande de Prague, à diverses reprises, la venue de M. Hruskovic est prévue pour le printemps 1970.

avec eux[1] (et dont il n'a pas dépendu de nous qu'elles n'aient pas eu lieu plus tôt) marquent aussi notre intérêt pour la reprise du dialogue politique avec Prague.

Compte tenu des sujétions que la « normalisation » (ce fait que nous devons bien constater, tout en le déplorant) impose au Palais Czernin et va lui imposer pour quelque temps, nous sommes conscients que les rapports politiques franco-tchécoslovaques ne peuvent évoluer prochainement que dans des limites assez étroites. Au moins pouvons-nous espérer de mes interlocuteurs qu'ils nous témoignent un minimum de confiance et s'ouvrent à nous, avec peut-être plus de liberté qu'à d'autres, de leurs sentiments ou espoirs sur l'avenir de l'Europe, de leur conception des alliances, de l'extension qu'ils donnent à leurs engagements envers la communauté socialiste, de leurs relations avec leur voisin allemand.

Or, nous sommes aujourd'hui dans l'incertitude. Si les Tchèques ont fait suivre une série de bonnes manières, d'abstentions ou de démarches qui les montrent aujourd'hui un peu moins empressés à notre égard qu'il y a quelques mois, il est très clair que leur comportement s'explique, au moins pour une bonne part, par la conjoncture.

La visite de M. Pleskot à Paris à la fin de mars[2] était une attention particulière pour la France, étant le fait d'un membre du gouvernement et constituant la première rencontre au niveau politique que les Tchécoslovaques avaient avec l'Ouest depuis l'invasion.

Dans les mois qui ont suivi, les propos tenus à notre ambassadeur par M. Marko (notamment leur conversation du 18 juillet)[3] témoignaient que le remplacement de M. Dubcek par M. Husak[4] ne modifiait pas les sentiments favorables des dirigeants tchécoslovaques à notre égard. Nous étaient ainsi signalés ou rappelés : le désir de M. Marko de venir en visite officielle en France (cf. sa conversation du 18 juillet avec M. Lalouette), l'invitation adressée au Premier ministre par M. Lenart en 1967[5], les bonnes dispositions du gouvernement fédéral pour la réouverture d'un consulat général à Bratislava.

Les semaines qui suivirent les manifestations du premier anniversaire de l'invasion pouvaient confirmer, d'une certaine façon, ce préjugé favorable : les autorités tchécoslovaques évitèrent de protester contre les articles de la presse française (alors qu'elles firent des démarches officielles auprès des

[1] Les 22 et 23 octobre 1969. Le compte rendu analytique de ces entretiens, transmis par la dépêche de Prague n° 724/EU, datée du 1er novembre 1969, non reproduit, est classé dans le dossier d'archives *Europe, Tchécoslovaquie (1961-1970) n° 350*.

[2] Du 30 mars au 2 avril 1969. Se reporter au télégramme circulaire de Paris n° 165 du 1er avril 1969. M. Pleskot avait été nommé en janvier 1969 secrétaire d'État aux Affaires étrangères mais perd son portefeuille ministériel lors du remaniement du 27 septembre 1969.

[3] Non publiée.

[4] Gustav Husak est premier secrétaire du *praesidium* du parti communiste tchécoslovaque depuis le 17 avril 1969.

[5] M. Josef Lenart, président du gouvernement tchécoslovaque, s'est rendu en visite officielle à Paris du 23 au 26 octobre 1967. Voir *D.D.F.* 1967-II, nos 200, 201, 203, 204, 214.

ambassades américaine, autrichienne, britannique, canadienne). Le Palais Czernin (M. Marko, semble-t-il, s'occupant lui-même de l'affaire) intervint avec succès pour faire libérer le journaliste Georges Penchenier, puis MM. Piquet et Tavernier[1].

À l'opposé un certain nombre d'autres faits sont venus montrer, ces dernières semaines, que la normalisation n'était pas sans effet sur ses relations.

On avait déjà pu noter à la mi-septembre que le Palais Czernin s'abstenait depuis quelque temps de rappeler le désir de M. Marko de venir en France. Celui-ci à New York ne cherchait pas à rencontrer M. Schumann, contrairement à notre attente[2].

Dans le domaine culturel, c'est un retour en arrière et non seulement une abstention que nous venons d'enregistrer. Après nous avoir fait connaître que la délégation tchécoslovaque à la commission mixte culturelle n'était pas prête à conclure l'arrangement prévu sur l'ouverture d'une salle de lecture française à Bratislava, les autorités de Prague est refusé que le procès-verbal des conversations (tenues à Paris du 7 au 10 octobre) mentionne leur accord de principe à cette ouverture : le texte finalement adopté se borne à indiquer que « les deux parties ont traité de l'intérêt » que présenterait la dite salle : revirement qui illustre de façon inquiétante les propos tenus le 16 octobre devant le Parlement fédéral par M. Cernik[3].

Il est bien certain, d'autre part, que les retards apportés aux visites en France de MM. Hamouz et Hruskovic, indépendamment de leurs motifs (remaniement gouvernemental, voyage à Moscou) ne sont pas faits pour relancer les relations entre les deux pays.

À quoi il faut ajouter que les Tchécoslovaques ont demandé que soit reportée – pour des motifs évidents – la visite de leur délégation parlementaire, prévue successivement pour l'été 1968 puis l'été 1969 (visite qui, pour nous, n'aurait plus maintenant la même signification après le remplacement de M. Dubcek, Sarkovsky et d'une dizaine d'autres libéraux par des conservateurs)[4].

[1] Georges Penchenier est libéré le 4 septembre, MM. Piquet et Tavernier, le 12 septembre 1969.

[2] Voir le télégramme de Paris à Prague nº 247 du 8 octobre, non publié, confirmant que le Ministre (M. Maurice Schumann) n'a pas rencontré M. Marko lors de la réunion des Nations unies à New York et qu'aucune demande en ce sens n'a été présentée par la délégation tchécoslovaque à la délégation française.

[3] Il est indiqué sur le document : « Voir annexe », mais l'annexe n'est pas jointe. Des extraits de la déclaration gouvernementale que M. Cernik a faite le 16 octobre devant le Parlement, concernant principalement la politique étrangère, sont communiqués par le télégramme de Prague nos 1556 à 1563 du 17 octobre, non repris.

[4] *Note infra marginale du document* : « Il convient également de signaler, au passif des relations franco-tchécoslovaques, la protestation que M. Sustal a élevée le 10 octobre auprès de M. Lalouette contre l'expulsion du directeur de l'agence Cedok à Paris et l'interrogatoire d'une jeune étudiante, Melle Tomascinova ». Cette dernière a été arrêtée à Neuilly S/Seine le 24 septembre, conduite pour y être interrogée au ministère de l'Intérieur, depuis elle n'a pas reparu. Les autorités tchécoslovaques demandent des informations sur le sort de cette étudiante. M. Otakar Nohejl, directeur de l'Agence de presse Cedok à Paris, est appréhendé le 26 septembre, conduit dans les locaux de la DST où il s'est vu reprocher des activités non conformes à sa tâche officielle.

En raison même de cette succession de « signes » contradictoires, les consultations politiques de Prague devraient, semble-t-il, constituer un test intéressant. Nous verrons peut-être, à l'occasion d'une rencontre qui ne les compromet pas, si les Tchécoslovaques ne voient dans la France qu'un pays occidental disposé à décerner un brevet d'honorabilité à une politique revenue dans les sentiers de l'orthodoxie, ou s'ils ont une autre idée de ce que pourraient être nos relations ; nous verrons plus probablement s'ils se comportent en simples porte-parole des thèses soviétiques ou s'ils ont quelque chose en propre à nous dire.

Sans doute le fait que leurs dirigeants se trouveront à Moscou pour des conversations capitales[1], qui se prolongeront quelques jours encore, donnent à nos interlocuteurs, s'ils le veulent, un prétexte commode pour se dérober aux questions délicates. Sans doute aussi la délégation française ne pourra-t-elle rencontrer ni le ministre tchécoslovaque des Affaires étrangères, en Union soviétique, ni son futur secrétaire d'État, non encore désigné. Il reste que ces conversations avec les hauts fonctionnaires du Palais Czernin peuvent nous donner des indications sur l'état d'esprit des dirigeants tchécoslovaques et le sens dans lequel, une fois assise la « normalisation » (et c'est semble-t-il la signification du voyage à Moscou), pourrait aller leur action extérieure.

(*Europe, Tchécoslovaquie, 1961-1970, relations politiques avec la France, 1969, n° 350*)

241

M. ROGER SEYDOUX DE CLAUSONNE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU, À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 5235 à 5248[2]. *Moscou, 17 octobre 1969.*

(*Reçu* : le 18, 09 h. 35).

Entretien au MID sur la Libye

Un de mes collaborateurs a été reçu le 16 octobre par le chef de la 1re section africaine du MID ; l'entretien a porté sur la situation en Lybie, à la suite du récent coup d'Etat.

M. Chvedov a pris soin de dire que le gouvernement soviétique n'avait pas encore arrêté sa position à l'égard de la nouvelle équipe dirigeante à

Il est expulsé de France le 28 septembre. Sur ce sujet, voir le télégramme de Prague n°s 1496 à 1500 du 10 octobre, non publié, et la réponse française transmise par le télégramme de Paris à Prague, n°s 253 à 257 du 15 octobre.

[1] Une délégation tchécoslovaque de membres du parti et du gouvernement, conduite par M. Gustav Husak, premier secrétaire du comité central du PCT, séjourne à Moscou du 20 au 28 octobre 1969.

[2] Ce télégramme porte l'annotation manuscrite : « Très intéressant par certaines contre-vérités et informations ».

Tripoli. Il avait fait cependant quelques constatations dont il nous a fait part.

1. Le coup d'État s'est produit par surprise, mais l'événement en lui-même n'était pas inattendu. En effet, a expliqué le diplomate soviétique, le roi Idriss[1] était un homme âgé et malade, les structures du pays étaient très faibles et le pouvoir n'avait pas d'appui dans le peuple.

2. Depuis le coup d'État, on a remarqué, à Moscou, que les nouveaux dirigeants se conduisent avec prudence et habileté. La manière dont ils ont procédé pour prendre le pouvoir en est la première preuve. Depuis, ils ont manifesté beaucoup de retenue dans leurs prises de position. En un mot les nouveaux maîtres de la Libye ont fait preuve de plus d'expérience que l'on pouvait l'imaginer et en même temps d'esprit de méthode. Les jeunes officiers ont une bonne formation intellectuelle et savent travailler.

3. Sur le plan intérieur, ils ont l'intention de procéder à des réformes sociales. Ils ont déjà décidé de fixer un minimum vital assez élevé en faveur des travailleurs. Au contraire des officiers du Mali et du Ghana, ils cherchent à recevoir un appui populaire et s'emploient à établir un courant de confiance entre le peuple et eux-mêmes. L'objectif du nouveau gouvernement libyen est de garder en état de marche l'actuel appareil de production. Il sait qu'il doit s'entendre avec les compagnies pétrolières pour vendre son pétrole et son gaz. Il essaie d'obtenir une part plus importante des revenus, mais il ne veut pas procéder à une nationalisation. Le socialisme libyen, a déclaré le chef de la 1re section africaine, est pour l'instant une intention généreuse mais sans grande portée pratique.

4. Selon M. Chvedov, le groupe dirigeant est composé d'une majorité de jeunes officiers, pro-nassériens. À côté d'eux se trouvent quelques hommes de la droite musulmane, frères musulmans notamment. Un autre groupe est constitué de baasistes que le diplomate soviétique a qualifiés de « Koweitiens ». Leur activité est en effet, selon lui, financée par le cheikh de Koweit[2]. Enfin il y a aussi une poignée d'hommes de gauche et d'extrême-gauche et même de « super-marxistes » c'est parmi eux que l'on trouve le plus de sympathies pour les régimes syrien et algérien.

5. En matière politique extérieure, les dirigeants de Tripoli sont certes orientés vers le pays arabes frères. Ce sont des nationalistes arabes. Selon certains rapports qui sont parvenus aux Soviétiques, ils auraient, un moment, envisagé une union avec la RAU du type de celle qui a été tentée par la Syrie et le Yémen[3]. Ils prennent une position nette sur la question palestinienne. Toutefois, leur engagement est modéré par le souci de ne pas provoquer de réactions de la part des Anglais et des Américains dont les forces stationnées dans les bases auraient vite raison de la junte révolutionnaire. Les dirigeants libyens s'efforcent donc de rassurer sur leurs intentions

[1] Le roi Idriss est en voyage en Turquie lors du coup d'État du 1er septembre 1969.

[2] Cheikh Sabah al Salem al Sabah est proclamé émir du Koweït le 24 novembre 1965.

[3] Allusion à l'État arabe uni formé en mars 1958 par l'union de l'Égypte, de la Syrie et du Royaume du Yémen. Cette union est rompue à la suite du coup d'État militaire syrien de septembre 1961.

et de garder de bonnes relations avec leurs divers partenaires. À Moscou, on a jugé positif le geste du nouveau gouvernement consistant à introduire un contrôle sur les mouvements de personnes dans les bases étrangères qui auparavant constituaient « un État dans l'État ». Enfin, M. Chvedov a indiqué que l'actuel ambassadeur de l'URSS à Tripoli, arrivé en fin de séjour allait prochainement être remplacé.

6. À l'égard du Maghreb, a poursuivi le chef de la 1re section africaine, la révolution libyenne ne sera pas sans conséquences. C'est une menace pour le trône marocain, mais Hassan II[1] est jeune, intelligent, manœuvrier et il fera front. Le danger cependant subsiste. À Alger, le coup d'État n'a sans doute pas fait plaisir et la visite de M. Boumedienne[2] a été moins fortuite qu'on ne l'a dit. Les Algériens ne voient pas d'un bon œil le rapprochement de la Lybie et de la RAU mais c'est surtout à Tunis que la crise a inquiété[3]. Certes l'émotion des premiers jours est tombée, mais les problèmes demeurent. En effet, a affirmé M. Chvedov, on se trouve en Tunisie dans une situation qui n'est pas sans rappeler celle qui prévalait, naguère, en Lybie : Un chef âgé[4], malade, une politique contestée, une lutte pour le pouvoir et pour la succession qui est déjà engagée, un petit pays dont l'économie est fragile, telles sont les conditions présentes de la situation à Tunis. Il s'y ajoute le fait que les États-Unis jouent un rôle croissant dans le pays. Ils s'intéressent à sa position stratégique et envisagent dès maintenant d'y transférer leurs bases lorsque celle de Libye seront fermées[5]. Tous ces faits préoccupent le gouvernement de Moscou.

Le diplomate soviétique a conclu cet entretien en disant que son appréciation personnelle de la nouvelle situation en Libye était positive mais qu'il était encore trop tôt pour se prononcer avec certitude.

(*Afrique du Nord, Libye 1953-1972, Politique intérieure, coup d'État*)

[1] Moulay Hassan, fils du roi Mohammed V, est roi du Maroc depuis février 1961 sous le nom de Hassan II.

[2] Le colonel Houari Boumediene, président de la République algérienne depuis le 19 juin 1965, fait une escale à Benghazi à son retour du Caire le 9 septembre 1969.

[3] Au sujet des inquiétudes de la Tunisie, voir plus haut la note du 3 septembre émanant de la direction d'Afrique du Nord.

[4] Le président Habib Bourguiba est né en 1903.

[5] Au sujet des bases de Libye, voir plus loin la dépêche de Tripoli nº 844/AN du 23 octobre 1969.

242

M. VIMONT, AMBASSADEUR DE FRANCE À MEXICO,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 5/DA/AM. *Mexico, 17 octobre 1969.*

Opération « interception »

Vingt jours après la mise en vigueur des mesures de contrôle anti-drogue appliquées unilatéralement par les autorités nord-américaines à la frontière mexicaine, les conversations qui se sont déroulées à Washington du 8 au 10 octobre entre les délégations des deux pays paraissent avoir ramené au niveau « bureaucratique » une affaire dont les développements commençaient à avoir le plus mauvais effet sur les relations de « bon voisinage » traditionnellement entretenues par le Mexique et les États-Unis.

À peine, en effet, les présidents Nixon et Diaz Ordaz venaient-ils, à l'occasion de l'inauguration du Barrage de l'Amitié, de réaffirmer solennellement leur volonté de résoudre dans le cadre d'une amicale et compréhensive coopération tous les problèmes posés par 4 000 km de frontière commune (ma dépêche nº 1050/AM du 12 septembre 1969) que l'opinion mexicaine apprenait avec un étonnement teinté d'amertume la décision, prise « sans consultations préalables » par le département de Justice à Washington, de soumettre au contrôle le plus strict toutes les personnes et tous les véhicules désireux de se rendre aux États-Unis[1].

Appliquée sans ménagements dans les villes frontières par les autorités locales, cette mesure, destinée à empêcher l'entrée sur le territoire américain des diverses drogues produites ou introduites au Mexique, ne pouvait guère avoir à cet égard qu'un effet de dissuasion limité aux points de contrôle. Elle avait en revanche pour conséquence immédiate un ralentissement de la circulation proche de la paralysie et menaçait d'asphyxie l'économie d'une zone qui réalise à elle seule 25 % des échanges entre les deux pays.

Sous des titres alarmistes, la presse faisait écho à l'inquiétude des milieux commerçants, réveillait les démons anti-yankees et soulignait le caractère vexatoire, voire discriminatoire, des procédés douaniers auxquels n'échappait même pas un consul mexicain en poste au Texas. Mais rien ne paraissait devoir entamer la détermination de l'administration américaine et M. Carrillo Flores[2], qui se trouvait aux États-Unis en raison de l'Assemblée

[1] Richard Nixon, récemment élu, a fait de la lutte contre la drogue un des thèmes majeurs de sa campagne. Irrités par l'absence d'engagement des pouvoirs publics mexicains concernant cette question du trafic de drogue, l'« opération interception » fut mise en place de manière unilatérale et secrète. L'opération prit effet le 21 septembre 1969. Les États-Unis avertirent finalement le Mexique quelques jours auparavant, à travers une rencontre de l'ambassadeur des États-Unis, Robert McBride, opposé à cette opération, avec Antonio Carrillo Flores et Luis Echeverría, respectivement ministre des Affaires étrangères et ministre de l'Intérieur.

[2] M. Carrillo Flores s'adresse directement au président Nixon dans une lettre datée du 30 septembre 1969, au lendemain d'une rencontre avec William Rogers, secrétaire d'État américain,

générale de l'ONU, ne recevait de M. William Rogers que des bonnes paroles et quelques mots de regret pour le traitement dont le fonctionnaire mexicain avait été l'objet.

L'affaire prenait alors une tournure suffisamment inquiétante pour que le président Diaz Ordaz s'estimât fondé à intervenir publiquement. Après avoir demandé à son ministre des Affaires étrangères de prolonger son séjour, le Chef de l'État saisissait l'occasion de la visite officielle à Mexico des trois cosmonautes américains et n'hésitant pas à jouer les trouble-fête, déplorait dans un toast porté en leur honneur qu'une « erreur bureaucratique ait élevé un mur de méfiance entre deux peuples amis ».

De retour à Mexico, après une deuxième entrevue avec M. Rogers, le chancelier mexicain pouvait annoncer que des conversations allaient bientôt se tenir entre deux délégations d'experts. Mais il fallut attendre près d'une semaine pour que ces entretiens commencent. Ils donnèrent lieu, après trois jours de débats à huis clos, à un communiqué conjoint qui évoquait les conclusions de la dernière réunion bilatérale relative aux stupéfiants tenue en juin dernier, annonçait le début d'une « opération coopération » accompagnée d'un assouplissement des mesures déjà prises et prévoyait pour le 27 octobre une nouvelle réunion à Mexico entre « fonctionnaires du plus haut niveau »[1].

L'opinion mexicaine ne cacha pas son soulagement et salua comme une victoire du bon sens et un succès diplomatique ce qui apparaît plutôt comme un compromis d'attente destiné à ménager l'amour-propre des Mexicains, et à mettre leur volonté de coopération à l'épreuve des faits, sans pour autant renoncer définitivement à l'« opération interception ».

Outre la disproportion évidente entre les moyens et les résultats de cette opération à grand spectacle, qui trouve sans doute son explication dans les préoccupations intérieures du Président des États-Unis, l'aspect le plus surprenant de cette affaire reste le caractère unilatéral de la décision initiale que certains milieux américains, cités par la presse mexicaine, n'ont pas hésité à qualifier « d'erreur politique grossière ».

S'agissant d'une zone géographique où la coopération est la règle et d'un domaine à propos duquel les experts des deux pays se consultent régulièrement et qui avait de surcroît été abordé quelques jours auparavant par les deux Chefs d'État, il semble toutefois difficile de ne voir qu'ignorance ou inconscience dans la désinvolture affectée par l'Administration de M. Nixon. Aussi est-il permis de retenir l'hypothèse, tout à fait compatible avec le souci de celui-ci de satisfaire une opinion intérieure alarmée par les progrès de la drogue, d'une pression exercée sur le gouvernement mexicain qui n'a guère montré jusqu'à présent d'efficacité dans sa lutte contre la production locale de stupéfiants.

pour que cessent les excès de l'« opération interception ». Il la juge en effet inefficace dans la lutte contre le trafic de drogues et très néfaste pour les échanges économiques entre les deux pays. Cette démarche reflète la gravité de la situation.

[1] Très controversée, l'« opération Interception » prend fin à la mi-octobre pour laisser place à un nouvel accord anti-drogue mexicano-américain intitulé « opération coopération ».

La publicité donnée depuis quelques jours aux efforts déployés pour détruire les plantations de marihuana et l'importance insolite accordée aux bilans quotidiens des états-majors militaires responsables de cette tâche sont en tous cas significatives de la volonté des autorités mexicaines d'améliorer leur dossier à cet égard avant la réunion du 27 octobre.

(*Amérique 1964-1970, Mexique, n° 55*)

243

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. ROSS, AMBASSADEUR DE FRANCE A VIENTIANE.

T. n°s 428 à 437. *Paris, 18 octobre 1969, 19 h. 10.*

Le prince Souvanna Phouma[1], qui séjourne actuellement à Paris, a été reçu à déjeuner le 15 octobre par le Ministre.

1. Au cours de cet entretien, le Premier ministre laotien, auquel connaissance avait été donnée de la réponse faite par le chargé d'affaires de Hanoï[2] à M. Ross[3], a indiqué qu'il lui paraissait désormais clair que le retrait des forces adverses n'était dû qu'à des raisons militaires et à la surprise causée par l'avance rapide des forces gouvernementales.

Celles-ci avaient saisi dans la plaine des Jarres des quantités considérables de matériel, dépassant de beaucoup les besoins propres des troupes engagées par l'autre côté et susceptibles d'équiper plusieurs divisions. Les armes stockées étaient de provenance tant soviétique que chinoise. Parmi le butin figuraient également 50 caisses de pensées de Mao, traduites en lao. Il était invraisemblable que l'adversaire reprendrait prochainement l'offensive. D'ores et déjà l'arrivée de la division 312[4] était signalée. Le Prince a indiqué que les forces gouvernementales avaient instruction de résister en souplesse. Interrogé par le Ministre sur la possibilité de tenter une diminution des opérations militaires, le Prince a laissé entendre que cela n'était guère

[1] Prince Souvanna Phouma, Premier ministre du gouvernement laotien d'union nationale depuis juillet 1962.

[2] Chan, chargé d'Affaires de la RDVN à Vientiane.

[3] Par son télégramme n°s 1007 à 1010 du 30 septembre 1969, non reproduit, André Ross ambassadeur de France à Vientiane depuis le 5 avril 1968, rapporte que sur instruction du Département : « j'ai rendu visite au chargé d'Affaires du Nord-Vietnam et lui ai rapporté les propos que m'avait tenus le Prince. J'ai fait connaître son désir de savoir si le retrait nord-vietnamien [retrait de la plaine des Jarres intervenu en septembre] pouvait être considéré comme délibéré, et son intention, si tel était le cas, de demander à Washington une "réduction progressive" des bombardements américains. » Dans son télégramme n°s 1066 à 1068 du 11 octobre 1969, non reproduit, l'ambassadeur rapporte que : « Au cours d'une réception à la délégation polonaise le 10 octobre, le chargé d'Affaires nord-vietnamien est venu à moi et m'a déclaré que les propos du prince Souvanna Phouma que je lui avais rapportés, avaient retenu toute l'attention de son gouvernement mais que dans les circonstances actuelles il ne serait sans doute pas possible à Hanoï de donner une réponse au Premier ministre ».

[4] La division 312 est une unité de l'armée de la République démocratique du Vietnam.

facile. Il a toutefois confirmé qu'il maintenait la distinction qu'il avait établie entre les deux conflits qui se déroulaient au Laos et qu'il était prêt à « fermer les yeux » sur les opérations liées à la piste Hô Chi Minh et à demander une réduction progressive des bombardements américains si les forces nord-vietnamiennes diminuaient leurs propres activités et se retiraient.

2. Sur le plan diplomatique, le Premier ministre a indiqué que, lors de ses entretiens à Washington[1], il avait avancé l'idée d'une réactivation de la procédure de consultations entre les puissances signataires des accords de Genève de 1962 sur le Laos (article 4 de la déclaration)[2] et demandé au gouvernement américain de prendre l'initiative de ces consultations. Sa requête aurait été prise en considération. Devant l'échec des démarches qui ont été faites sur le plan bilatéral, tant par lui-même que par la Grande-Bretagne et la France, il estimait souhaitable qu'une action conjointe du plus grand nombre possible de signataires des accords soit entreprise auprès des deux co-présidents : la Grande-Bretagne et l'Union soviétique. Sous cette forme, on aurait sans doute plus de chance d'aboutir à un résultat positif.

Il a été indiqué au Premier ministre laotien que nous n'avions pas encore été approchés par les Américains à ce sujet et qu'il nous serait éventuellement moins difficile de soutenir une initiative laotienne.

Depuis cet entretien, l'ambassade des États-Unis a confirmé au Département que le Prince avait effectivement évoqué la possibilité d'un recours à l'article 4 et qu'il paraissait songer à une déclaration des 9 puissances non-communistes de la conférence de 1962[3] qui serait adressée aux deux co-présidents et qui demanderait qu'il soit mis fin aux activités militaires nord-vietnamiennes. Toutefois à Washington, selon l'ambassade, l'on ne s'estimerait pas particulièrement bien placé pour prendre une initiative.

3. Le Prince, à diverses reprises, a laissé paraître toute la crainte que lui inspirait la Chine. Il n'a pas caché qu'à son avis la persistance d'une tension entre l'URSS et la Chine, voire l'éclatement d'un conflit, ne pouvait que faciliter la situation de son pays. Dans le même esprit, il encourageait le Japon, comme il l'avait dit à son récent passage à Tokyo, à s'engager davantage en Indochine.

[1] Le 7 octobre 1969, le prince Souvanna Phouma a un entretien à Washington avec le président Nixon.

[2] L'article 4 de la déclaration du 23 juillet 1962 sur la neutralité du Laos prévoit, en cas de « violation ou de menace de violation de la souveraineté, de l'indépendance, de la neutralité, de l'unité ou de l'intégralité territorial du royaume du Laos » une possibilité de consultation entre les États signataires, à l'initiative des coprésidents.

[3] La conférence de Genève de 1961-1962 sur la neutralisation du Laos était coprésidée par les Soviétiques et les Britanniques. Les États participants étaient : les participants à la conférence de Genève de 1954 : Cambodge, États-Unis, France, Laos, République démocratique du Vietnam, République populaire de Chine, Royaume-Uni, Sud-Vietnam, URSS ; les membres de la Commission internationale de contrôle de l'armistice : Canada, Inde, Pologne ; les voisins du Laos : Birmanie, Thaïlande. Elle aboutit aux accords de Genève du 23 juillet 1962 sur la neutralité du Laos.

Le Ministre, par contre, lui a indiqué à quel point nous estimions qu'un conflit sino-soviétique ne serait de l'intérêt de personne et a souligné qu'une détente pourrait au contraire faciliter une solution du conflit vietnamien.

4. Interrogé sur la possibilité d'une réconciliation entre le Laos et le Cambodge[1], le prince Souvanna Phouma a déclaré que le premier geste devrait être fait par le prince Sihanouk[2], lui-même étant son aîné et le Cambodge ayant, le premier, rappelé son ambassadeur. Ce geste devrait consister en l'envoi d'un ambassadeur Khmer à Vientiane. Les Laotiens, alors, nommerait à leur tour un ambassadeur à Phnom-Penh.

Une déclaration conjointe sur les frontières communes aux deux royaumes serait ensuite possible. Le Prince a précisé en effet qu'il ne souhaitait pas s'engager pour les autres frontières du Cambodge. À ce sujet, le prince Souvanna Phouma a cité le décret signé le 20 septembre 1915 par le président Poincaré[3], décret « réintégrant la province de Stung Treng » au Cambodge.

5. Le Prince se rend à Londres les 21 et 22 octobre. Il sera de nouveau à Paris les 23 et 24. Sur le chemin de Vientiane, il s'arrêtera à New Delhi. En revanche, il semble bien que le gouvernement soviétique n'ait pas donné suite au désir du Premier ministre de faire escale à Moscou.

(Collection des télégrammes, Vientiane, 1969)

244

M. CURIEN, AMBASSADEUR, HAUT REPRÉSENTANT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE À BRAZZAVILLE,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 734 à 740. *Brazzaville, 20 octobre 1969.*

Secret. (*Reçu* : 11 h. 25).

Propositions du commandant N'Gouabi

Je me réfère à mon télégramme n° 726[4].

Les propositions du commandant N'Gouabi au sujet de conversations franco-congolaises paraissent appeler notamment les observations suivantes.

[1] Sur ce sujet, voir *D.D.F.* 1961-I, n° 27.

[2] Prince Norodom Sihanouk, roi du Cambodge de 1941 à 1955, puis chef de l'État cambodgien depuis 1960.

[3] Raymond Poincaré, (20 août 1860-15 octobre 1934), président de la République française de 1913 à 1920.

[4] Le télégramme de Brazzaville nos 726 à 733 du 19 octobre, non publié, relate l'entretien tenu entre le chef de l'État, le commandant N'Gouabi, et l'ambassadeur de France. Les principaux sujets abordés ont porté sur la déclaration de politique qu'allait faire le chef de l'État et plus particulièrement sur les relations bilatérales franco-congolaises, la présence et l'avenir des sociétés françaises au Congo.

Les demandes que présenteront les Congolais dans des conversations de ce genre seront difficiles à satisfaire et même à examiner. D'une part, ils solliciteront probablement de l'aide pour des entreprises très importantes : modernisation du chemin de fer Congo-Océan, construction du barrage de la Bouenza, emprunts sur des marchés financiers extérieurs. D'autre part, ils voudront que nous les aidions à trouver des formules, leur donner un droit de regard dans les sociétés privées et les banques installées au Congo, ou tout au moins obligeant celles-ci à investir davantage sur leur territoire, faute de quoi ils se diront contraints de procéder tôt ou tard à des nationalisations.

Le commandant Raoul[1], comme le commandant N'Gouabi, sont des interlocuteurs exigeants, même s'ils présentent leurs requêtes à demi-mots. Ils s'estiment mal aimés et voudraient être aussi gâtés que le Gabon ou la Côte d'Ivoire. Mais en même temps, ils croient devoir se montrer aussi raides sur leurs positions que les Algériens ou les pays réputés les plus progressistes.

Ils sont en outre des partenaires dont l'avenir est incertain. Sans doute le commandant N'Gouabi a-t-il fait des efforts ces jours derniers pour écarter certains extrémistes[2], mais ceux-ci ne s'avouent pas battus. Rien ne dit que le chef de l'État aura suffisamment d'appuis d'autre part dans le pays pour pouvoir les maintenir à l'écart, ou qu'il ne sera pas amené à leur faire à nouveau des concessions.

Cela dit, se dérober aux entretiens ne serait pas sans risques. Les Congolais verraient là un signe de méfiance et d'hostilité à leur égard. Ils pourraient être incités à prendre, par dépit ou par conviction que c'est la seule voie qui leur reste, des mesures inconsidérées contre les sociétés françaises au Congo. Les dirigeants actuels seraient privés en tout cas d'arguments pour faire taire les extrémistes.

La demande congolaise est un peu un appel au secours. Elle intervient deux jours après le retour de Chine du commandant Raoul[3]. Faut-il en conclure que les Chinois n'ont pas promis de concours exceptionnels ? L'URSS de son côté se montre réservée. Les Congolais savent bien d'autre part que leurs entreprises d'État sont dans une situation lamentable et préféraient probablement, pourvu qu'ils trouvent des formules honorables, éviter pour le moment d'autres nationalisations qui conduiraient aux mêmes échecs. L'occasion pourrait être bonne de donner quelques conseils de sagesse.

[1] Le commandant Alfred Raoul, ancien Saint-Cyrien, membre du Conseil national de la Révolution depuis le 6 août 1968, membre du directoire du CNR depuis le 13 août 1968 chargé de la Défense, confirmé dans cette fonction le 21 juin 1969, est Premier ministre, président du Conseil du gouvernement depuis le 20 août 1968.

[2] Le 16 octobre 1969, le commandant N'Gouabi prend deux décisions spectaculaires : il dissout le bureau exécutif de la confédération syndicale congolaise et fait arrêter M. Lissouba, ancien ministre, M. Massemba-Debat, ancien président de la République et quelques autres, pour juger les assassinats politiques de 1965. Des commentaires sur ces mesures et leur signification sont donnés dans le télégramme de Brazzaville n°s 713 à 718 du 17 octobre, non retenu.

[3] Le commandant Raoul, à la tête d'une délégation congolaise, a séjourné en République populaire de Chine de la fin septembre à la mi-octobre 1969.

D'une manière générale, il y aurait sans doute avantage, si difficile que soit la tâche, de chercher un terrain d'entente avec les Congolais au sujet du volume de l'aide et de l'activité des sociétés françaises, plutôt que d'attendre la crise qui ne manquerait pas de se produire à défaut de discussions.

Enfin, il est à noter que le commandant N'Gouabi n'ayant pas pu être reçu par le général de Gaulle en mai dernier comme il avait été prévu, il avait été envisagé vers le mois de juillet de le recevoir en France en visite privée dans le courant de l'automne.

Dans ces conditions, et pour autant qu'on puisse en juger d'ici, il paraîtrait plutôt souhaitable d'accepter la demande congolaise de conversations. Si tel est l'avis du Département, peut-être conviendrait-il d'indiquer que le Premier ministre ou, s'il le désire, le chef de l'État pourraient être reçus à Paris avant la fin de l'année à une date à déterminer.

Je serais reconnaissant au Département de bien vouloir me faire tenir ses instructions.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches/DAM, Congo-Brazzaville, 1959-1969, politique intérieure, 1969, n° 14*)

245

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 4434. *Washington, 20 octobre 1969.*

Message personnel pour le Secrétaire général. (*Reçu* : 21 h.55).

Je réponds à votre télégramme n° 1635[1].

Il est difficile de garantir qu'en aucun cas et en aucune circonstance des manifestations d'inspiration sioniste puissent avoir lieu ou non dans n'importe quelle grande ville américaine.

Beaucoup dépendra de la situation au Moyen-Orient à l'époque du voyage.

Ce qui pourrait être vrai pour Los Angeles pourrait l'être aussi pour Chicago ou pour New York. Je ne crois néanmoins pas, après avoir pris l'avis de notre consul général à Los Angeles, qu'une telle éventualité soit réellement à redouter. De façon générale dans les circonstances présentes, malgré quelques manifestations ou incidents isolés, nos relations avec des organisations de ce genre sont en voie de progressive amélioration. Je ne crois donc pas en conclusion qu'il y ait lieu de modifier le choix de Los Angeles.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1969*)

[1] Cette référence est erronée. Il s'agit en fait du télégramme non repris de Paris n° 1665 daté du 20 octobre 1969 et signé du Secrétaire général, dans lequel celui-ci souhaiterait savoir si, comme l'indiquent certaines rumeurs, le président Pompidou pourrait être l'objet de manifestations hostiles à Los Angeles de la part d'organisations sionistes, à l'occasion de sa visite officielle dans cette ville.

246

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
SOUS-DIRECTION D'EUROPE MERIDIONALE

Situation intérieure de l'Espagne

N. *Paris, 20 octobre 1969.*

L'Espagne vit depuis trente ans sous un régime qui concentre tous les pouvoirs entre les mains d'un homme. Le Caudillo est à la fois chef de l'État, du gouvernement, du « mouvement national »[1] et des forces armées, détenteur du « pouvoir législatif suprême » ; les partis politiques sont interdits, le recours au suffrage universel est limité à l'approbation des lois fondamentales et les organisations syndicales font partie intégrante du « mouvement ».

Né de la guerre civile, ce régime doit sa durée aux circonstances – la deuxième guerre mondiale, l'isolement de l'Espagne pendant les années qui ont suivi – surtout à l'habileté avec laquelle le général Franco[2] a su faire constamment prévaloir son autorité et même acquérir une sorte de popularité. Ce système de gouvernement apparaît cependant de plus en plus anachronique, non seulement par rapport aux conceptions d'une Europe au sein de laquelle l'Espagne souhaiterait pleinement s'intégrer, mais du fait des modifications économiques et sociales intervenues en Espagne au cours des quinze dernières années à la faveur d'un développement remarquable[3], enfin par le simple jeu de la succession des générations qui fait que plus des deux tiers des 32 millions d'habitants qui peuplent aujourd'hui ce pays n'ont pas pris part à la guerre civile.

Si la plupart d'entre eux, trop contents d'accéder enfin à la société de consommation, sont peu enclins à la contestation politique, celle-ci est assumée par des minorités actives qui entretiennent une agitation chronique dans les milieux estudiantins et ouvriers, dans certains cercles chrétiens progressistes, parmi les autonomistes basques et catalans, dans la presse, l'intelligentsia, etc. Il est difficile de déterminer, par-delà les revendications immédiates touchant des points limités, les objectifs à long terme de cette opposition multiforme au sein de laquelle les éléments socialistes et communistes semblent jouer un rôle moins grand qu'on ne le croit généralement[4]. Extrêmement rares sont en tout cas les appels à la révolution : si

[1] *Note du texte* : « Parti unique qui a rassemblé en 1936 les quatre formations prenant part à la "Croisade" : Phalange, Carlistes, Alphonsistes et Droite démocrate-chrétienne ».

[2] Général Francisco Franco y Bahamonde, chef de l'État espagnol depuis 1939.

[3] *Note du texte* : « Le revenu par habitant est passé de 260 dollars en 1960 à 638 en 1966. »

[4] *Note du texte* : « Les premiers parce qu'ils sont extrêmement divisés et que beaucoup de leurs cadres, vieillis en exil, ont perdu le contact des réalités nationales, les seconds parce que les organisations qu'ils s'efforcent avec ténacité d'entretenir dans le pays sont régulièrement décimées par la police. »

les opposants de tous bords ont en commun le désir d'un changement de régime, la plupart ne semblent envisager qu'une opération plébiscitaire ou électorale qui créerait une légitimité nouvelle, servant de base à l'organisation d'un État nouveau – d'où l'appellation de « néo-légitimistes » sous laquelle on les réunit.

Face à cette opposition, les groupes qui composent l'entourage du pouvoir – Phalange, démocrates-chrétiens du centre et de droite, monarchistes des diverses appartenances, *Opus Dei* – voient leurs membres se diviser en deux tendances : les uns sont partisans de maintenir le régime tel qu'il est, de conserver le mouvement dans sa structure actuelle en tant qu'axe de la vie politique future ; on les qualifie de « continuistes » par opposition aux autres, les « réformistes » qui, tout en affirmant la nécessité de maintenir les « principes du 18 juillet »[1] et l'autorité indispensable à la cohésion sociale, préconisent une démocratisation progressive permettant de légitimer les divergences d'opinions, de reconnaître plus complètement les libertés publiques, de construire un système représentatif s'étendant par degrés à tous les échelons, etc.

Entre ces deux tendances, suivant une méthode qui lui est chère, le général Franco oscille, faisant alterner les mesures de libéralisation et de répression.

L'année 1966 avait paru amorcer un véritable dégel marqué successivement par la suppression de la censure, jusque-là appliquée à tous les écrits ; par l'élection comme délégués d'entreprises, avec la tolérance des dirigeants du syndicalisme officiel, de nombreux représentants de ces syndicats clandestins que sont les « commissions ouvrières » ; enfin par la publication de la « loi organique de l'État » qui atténue le caractère personnel et autoritaire du régime en prévoyant notamment la dissociation des fonctions de chef de l'État et de président du gouvernement, l'élection aux Cortès par suffrage direct d'un certain nombre de « représentants des familles »[2], l'indépendance des syndicats par rapport au « mouvement national », la liberté religieuse. À la veille du référendum auquel était soumis ce texte, le général Franco évoquait dans un discours la « nécessité du dialogue », reconnaissait l'utilité des « légitimes divergences d'opinion », appelait de ses vœux la « critique des solutions présentées par le gouvernement » et, le 14 décembre 1966, la loi organique était approuvée à une très large majorité – même si le chiffre officiel de 95,8 % des suffrages exprimés paraît exagéré.

Mais, dès avril 1967, le Caudillo stigmatisait dans un nouveau discours « le système des partis » et proclamait la fidélité du franquisme « à ses héros et ses morts ». Dès lors, le régime marquait les limites qu'il entendait imposer à l'évolution amorcée l'année précédente. Sur le plan des institutions, le

[1] Par référence au soulèvement militaire du 18 juillet 1936 qui marqua le début de la guerre civile espagnole.

[2] *Note du texte* : « 108 députés, soit un peu moins du cinquième de l'effectif total de l'Assemblée, élus par un collège électoral limité aux chefs de familles et aux femmes mariées mais par suffrage direct alors que leurs collègues sont soit membres de droit à raison de leurs fonctions, soit nommés par le chef de l'État, soit élus par un suffrage à plusieurs degrés. »

généralissime conservait la présidence du gouvernement et nommait aux fonctions de vice-président l'amiral Carrero Blanco[1] – l'opposé d'un libéral. Tout était fait d'autre part pour que fussent élus, en qualité de « représentants des familles » aux Cortès, des notables considérés comme acquis au régime ; un groupe de ces députés ayant cependant pris, de leur propre iniative, l'habitude de se réunir dans diverses villes pour discuter de questions inscrites à un ordre du jour librement composé, ces « mini-cortès itinérantes » se virent interdites quelques mois plus tard. Enfin, si le nouveau statut du « mouvement national », adopté en décembre 1968, instituait le pluralisme d'opinions annoncé par la loi organique et autorisait la création d'associations, celles-ci devaient rester dans le cadre du mouvement, en respecter les principes et s'interdire toute « idéologie politique de vocation globale » qui les rendrait semblables à des partis.

En même temps, et tout en cédant sur quelques points, le gouvernement prenait de nombreuses mesures pour contenir l'opposition et réprimer l'agitation. Ainsi les peines frappant les délits de presse étaient aggravées en avril 1967 ; les journaux ayant cependant conservé une liberté de ton jugée excessive, une loi sur les « secrets officiels », promulguée en mai 1968, réduisait encore le domaine de la liberté d'information. Dans le domaine social, diverses grèves – pourtant illégales – se terminaient sans doute à l'avantage des grévistes et l'ensemble des salaires était débloqué avant le terme fixé, mais de multiples arrestations décimaient les « commissions ouvrières ». Les provinces basques de leur côté se voyaient officiellement lavées de l'accusation de « trahison » dont les avait taxées le régime en raison de leur attitude pendant la guerre civile et obtenaient l'ouverture à Bilbao de la première « université Basque », mais toutes les garanties individuelles y étaient suspendues à plusieurs reprises pour permettre une répression plus efficace des activités autonomistes. Enfin, tout en obtenant le remplacement du ministre de l'Éducation par une personnalité plus libérale[2] qui mettait sur pied une réforme comportant la liberté d'association et le droit de participer à la gestion de leurs établissements, les étudiants étaient étroitement surveillés par la police, leurs « meneurs » arrêtés et plusieurs Universités provisoirement fermées.

La rigueur du régime s'est encore accrue en janvier dernier – quelques jours avant la visite officielle de M. Debré[3] avec la proclamation pour une durée de trois mois de l'état d'exception sur l'ensemble du territoire. Prise pour la première fois depuis la fin de la guerre civile, cette mesure a eu pour effet de rétablir une censure complète sur toutes les informations politiques, de décapiter les quelques groupes maoïstes ou anarchistes en milieu

[1] Amiral Luis Carrero Blanco, après avoir servi dans les forces navales nationalistes durant la guerre civile espagnole, il est nommé par le général Franco le 7 mai 1941 sous-secrétaire à la présidence du gouvernement, puis élevé au rang de ministre le 19 février 1951, avant d'être nommé vice-président du gouvernement le 9 juin 1967.

[2] Le 28 mars 1968, Manuel Lora-Tamayo Martin, ministre espagnol de l'Éducation depuis 1962, démissionne. Il est remplacé le 18 avril 1968 par José Luis Villar Palasi.

[3] Au sujet de la visite à Madrid, les 6 et 7 février 1969, de Michel Debré, ministre des Affaires étrangères du 31 mai 1968 au 22 juin 1969, voir *D.D.F.*, 1969-I, n° 113.

universitaire et ouvrier[1] et d'affaiblir un peu plus les mouvements autonomistes et l'aile gauche des chrétiens-progressistes. Les arrestations ont cependant été limitées (de 200 à 300 personnes) et l'état d'exception a été levé un mois avant terme, comme si, fidèle à sa politique de bascule entre les tendances dure et modérée de son entourage, le Généralissime avait jugé qu'après ce solennel avertissement aux contestataires, il convenait de revenir rapidement à des conceptions plus souples…

Celles-ci ne semblent toutefois pas avoir trouvé leur expression concrète dans la loi syndicale qui vient d'être publiée. Prévoyant notamment la nomination du président de l'organisation par le chef de l'État, elle soulève déjà les plus vives réserves tant des libéraux que des modérés et les débats que lui consacreront d'ici peu les Cortès constitueront un nouveau test important quant à l'orientation du régime pour les prochains mois.

Mais l'avenir de celui-ci dépend moins de tels débats – ni même, sans doute, de l'aménagement des institutions ou de l'alternance de souplesse et de rigueur – que de la façon dont se déroulera la succession du général Franco qui aura bientôt 77 ans. Sur cette voie, deux pas importants ont été accomplis cette année : le 5 janvier, Don Juan Carlos[2] a fait savoir qu'il serait prêt, le cas échéant, à monter sur le trône en dépit d'un veto de son père, le comte de Barcelone, auquel devrait revenir normalement la couronne ; puis, le 22 juillet, le Caudillo lui a conféré le titre de prince d'Espagne et l'a désigné pour lui succéder à titre de roi. Il ne reste plus au Généralissime, qui conserve entre temps tous ses pouvoirs, qu'à nommer un président du gouvernement, s'il veut parachever avant sa disparition de la scène politique le mécanisme conçu il y a trois ans pour assurer, sinon la survie du « franquisme », du moins la transmission des pouvoirs.

(*Europe, Espagne, 1961-1970*)

[1] *Note du texte* : « Les événements du printemps 1968 en France ont été pour une grande part à l'origine de la décision ainsi que l'a reconnu le ministre espagnol de l'Information [Manuel Fraga Iribarne, ministre de l'Information et du Tourisme du 10 juillet 1962 au 29 octobre 1969] lorsqu'il a déclaré : "nous n'allons pas attendre qu'arrivent les journées de mai". »

[2] Juan Carlos Alfonso Víctor Maria de Borbón y Borbón-Dos Sicilias, fils de Juan Carlos Teresa Silvestre Alfonso de Borbón, prince des Asturies puis comte de Barcelone, prétendant au trône d'Espagne sous le nom de « Juan III » après la mort, le 28 février 1941, de son père Alphonse XIII roi d'Espagne de sa naissance le 17 mai 1886 à son abdication le 14 avril 1931.

247

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Relations économiques franco-iraniennes

N. *Paris, 20 octobre 1969.*

L'Iran compte vingt-cinq millions d'habitants sur un territoire vaste trois fois comme celui de la France. Son économie est encore à prédominance rurale mais sa richesse est constituée par le pétrole dont il détient 15 % des réserves connues et dont il est, avec une production de l'ordre de 140 millions de tonnes par an, l'un des cinq premiers producteurs mondiaux.

L'économie iranienne est engagée, depuis la Seconde Guerre mondiale, dans la voie du développement industriel que traduit, en particulier, un déplacement continu des populations vers les villes. En dépit de la stagnation des secteurs traditionnels (agriculture et artisanat), le taux de croissance du produit national brut dépasse actuellement 9 % par an et le revenu moyen par habitant avoisine 300 dollars.

Le IVe Plan de développement (1968-1973) assigne à l'économie une croissance plus rapide encore. Il met l'accent sur l'équipement collectif (eau, électricité, transports) et sur l'industrialisation qui s'ordonne dans deux directions : pétrochimie, d'une part, industries métallurgique et mécanique d'autre part, à partir du complexe sidérurgique d'Ispahan réalisé avec l'aide de l'URSS.

Sa mise en œuvre est toutefois hypothéquée par le déficit chronique de la balance commerciale – rançon, il est vrai, de l'effort d'équipement – et par celui de la balance des paiements, malgré l'appoint considérable des redevances pétrolières (environ 850 millions de dollars par an). Son succès reste donc subordonné à la fois :

– à l'augmentation continue des recettes provenant du pétrole, objet de laborieuses négociations avec le Consortium[1] pour amener celui-ci à accroître sa production, en attendant le développement d'une production nationale[2] ;

– à la poursuite du concours financier de l'étranger : le tiers environ des investissements publics, soit l'équivalent de deux milliards de dollars, devra être financé par l'aide extérieure.

Si des incertitudes subsistent encore quant à la capacité de l'Iran de réaliser entièrement ses ambitieux projets, ce pays n'en poursuit pas moins, sur des bases généralement saines, une rapide expansion.

[1] *Note du rédacteur* : « Au sein duquel la CFP a une participation de 6 % ». La CFP est la Compagnie française des pétroles. Au sujet du consortium, voir *D.D.F.* 1966-I, n° 353.

[2] *Note du rédacteur* : « Contrat d'entreprise ERAP-NIOC conclu en 1966 », au sujet du contrat du 26 août 1966, voir *D.D.F.* 1966-I, n°s 74 et 358.

Les échanges commerciaux entre la France et l'Iran évoluent très favorablement. Nos importations de pétrole (297 millions de francs, en 1968, sur un total de 364 millions qui s'étaient quelque peu contractées[1] avant et après la fermeture du Canal de Suez, tendent à croître de nouveau). Surtout, nos exportations se développent rapidement ; elles ont plus que doublé en deux ans. Le déficit de nos échanges a progressivement fait place à un léger excédent en notre faveur. Alors qu'en 1966, notre balance commerciale accusait un déficit de 241 millions, en 1968, nos exportations ont atteint 415 millions de francs et nos importations 365 millions ce qui a laissé un solde de 50 millions. La France a repris à l'Italie le 5e rang parmi les fournisseurs de l'Iran et ce pays est désormais notre premier client dans la région, avant Israël.

La part de la France à l'équipement de l'Iran est importante. Un premier crédit de 300 millions de francs à taux d'intérêt « bonifié », a été ouvert dans le cadre du IIIe plan iranien par un protocole du 13 décembre 1963. Un second crédit de 400 millions a été consenti en 1966 à l'occasion du protocole pétrolier ERAP-NIOC[2], et affecté, pour l'essentiel, à la part française du gazoduc transiranien[3]. Cette année un nouveau protocole[4] a prévu, pour les premières années du IVe plan[5], un financement de 333 millions (1/3 prêt gouvernemental, 2/3 crédits COFACE), qui doit en principe être réservé à des contrats comportant une proportion suffisante de fournitures « nobles ».

Lors de sa dernière réunion qui s'est tenue à Paris du 17 au 19 septembre, la commission mixte franco-iranienne a décidé d'inscrire au protocole un certain nombre de projets d'équipement intéressants pour l'industrie française.

D'autre part, la France s'est déclarée disposée à participer, dans le cadre du protocole de 1969, au financement du barrage Reza Shah sur le Karoun[6]. Le montant du concours français pourrait être de 100 à 145 millions de francs. Cependant les modalités de financement proposées par la délégation française lors de la réunion de la commission mixte ne paraissent pas de nature à satisfaire le gouvernement iranien. Cette affaire doit faire l'objet d'un nouvel examen à Téhéran.

Par ailleurs, les autorités iraniennes n'ont pas donné suite au projet de fourniture, par une firme française, de 60 locomotives diesel électriques.

[1] *Note du rédacteur* : « La CFP écoule en effet, sur d'autres marchés, une fraction variable de sa part dans le consortium. »

[2] Le protocole pétrolier ERAP-NIOC est signé le 27 août 1966, voir *D.D.F.* 1966-I, n° 358 et *D.D.F.* 1966-II, n° 335.

[3] Le projet de gazoduc allant d'Ahwaz à Iskenderun doit, en traversant l'Iran et la Turquie, relier les puits de pétrole iraniens à la Méditerranée. Le projet est bien accueilli par la Turquie. Voir les dépêches de Téhéran nos 2185 et 2245 des 13 et 17 décembre 1969 non publiées.

[4] Le protocole financier franco-iranien est signé le 25 juillet 1969.

[5] Le IVe plan iranien est prévu pour les années 1968 à 1973.

[6] Le barrage Reza Shah Kebir doit être construit sur le Karoun pour édifier une centrale électrique. Le contrat est passé avec une société américaine, *Harza international*, avec la possibilité d'obtenir en faveur de sociétés françaises la sous-traitance des lignes de haute tension.

Un crédit de 33 millions de francs avait été réservé pour cette opération, sur le protocole de 1963, puis reconduit avec la même affectation par celui de 1969. À l'issue d'un appel à la concurrence internationale, une entreprise française avait fait une offre concernant la livraison de 60 locomotives répondant exactement aux spécifications techniques mentionnées au cahier des charges et à des conditions de prix plus avantageuses que celles de ses concurrents. Le gouvernement iranien auprès duquel nous avions cependant marqué, en plusieurs occasions, l'intérêt que nous portions à cette affaire, n'a pas retenu l'offre française et a passé commande à une firme américaine.

Trois projets d'équipement méritent une mention particulière en raison de leur ampleur et de l'attention avec laquelle ils sont suivis par notre industrie.

L'affaire du second aéroport de Téhéran a été pour nous, l'an dernier, la cause d'une vive déception lorsqu'elle fut inopinément confiée à vue société américaine, au moment même où se déroulaient des entretiens franco-iraniens. Il est vrai que, depuis lors, les négociations avec la firme américaine ont été rompues et que le projet, auquel s'intéressent l'aéroport de Paris et un groupe de sociétés françaises, doit être repris sur d'autres bases.

D'autre part, en vue de la construction d'un chemin de fer métropolitain à Téhéran, le gouvernement iranien avait sollicité nos conseils et suggéré notre candidature. La SOFRE-transport urbains[1], patronnée par la RATP, a procédé à des estimations et proposé la conclusion d'un contrat d'études ; le président de cet organisme a dernièrement été reçu par le souverain iranien. Cependant, le récent passage à Téhéran d'une importante mission d'experts japonais nous incite à craindre une nouvelle déconvenue.

Enfin, la mise en exploitation d'un important gisement de cuivre – qui vient d'être découvert à Sar Chesmeh, dans la partie sud-est de l'Iran et qui serait susceptible de fournir 82 000 tonnes par an à partir de 1972 –, va nécessiter l'exécution de travaux d'infrastructure importants dont le coût a été évalué à 726 millions de francs. À la suite d'une consultation préliminaire effectuée par les autorités iraniennes, huit sociétés ont été retenues et invitées à faire des offres détaillées. Parmi elles, figure la société française COMPADEC. La désignation du maître d'œuvre pourrait intervenir en novembre prochain.

(*Afrique-levant 1966-1970, Iran, Relations économiques avec la France*)

[1] Sofre-transports urbains (Sofre : société française) est une filiale d'ingénierie créée par la RATP dont le rôle est l'étude pour la clientèle étrangère des projets de modernisation et de développement dans le domaine des transports urbains.

248

NOTE

Rapports roumano-soviétiques

N[1]. *Bucarest, 20 octobre 1969.*

Les rapports roumano-soviétiques connaissent depuis plusieurs mois une alternance de phases de tension et de périodes d'apaisement.

Un rapide examen des problèmes qui se posent entre la Roumanie et l'URSS à propos des relations bilatérales, des affaires du camp socialiste ou des questions internationales semble indiquer que les rapports entre les deux pays traversent actuellement une période de calme relatif.

I. Sur le plan bilatéral, les problèmes roumano-soviétiques sont incomplètement connus, tant est grande la discrétion des deux parties.

Les relations commerciales sont importantes : l'URSS est le premier client (31 % des exportations) et le premier fournisseur de la Roumanie (25 % des importations) ; une position aussi considérable dans le commerce roumain donne certainement à Moscou de puissants moyens de pression sur Bucarest. Les Roumains ont d'ailleurs récemment évoqué devant M. Schiller[2] des difficultés avec l'URSS concernant des livraisons de coke, mais il est difficile de savoir s'il s'agit de simples retards techniques, de l'inexécution délibérée d'un contrat, ou du refus de faire des livraisons supplémentaires. On doit noter en général que les Roumains cherchent, dans toute la mesure du possible, à diversifier leur approvisionnement en matières premières (fer, pétrole notamment).

Du point de vue politique, la grande affaire est évidemment la signature du Traité d'amitié à l'occasion de la venue de M. Brejnev à Bucarest. Différé plusieurs fois, en juillet notamment, avant la visite de M. Nixon[3], le voyage des Soviétiques est toujours attendu ; l'ambassade soviétique dit souhaiter qu'il se fît avant la fin de l'année, mais il paraît difficile de prédire avec certitude le moment où les dirigeants du Kremlin accepteront de donner cette satisfaction à M. Ceausescu.

Les contacts politiques – à un échelon modeste – restent suivis. M. Macovescu vient par exemple de passer deux jours à Moscou[4]. Mais

[1] Cette note émane de l'ambassade de France à Bucarest.

[2] M. Karl Schiller, ministre de l'Économie de la République fédérale d'Allemagne depuis le 1er décembre 1966, se rend en Roumanie les 26 et 27 août, à l'invitation des autorités roumaines, officiellement l'objet de ce voyage est la visite de l'exposition des réalisations de l'économie nationale de Roumanie (ou « Eren »). De ce bref séjour (24 heures), M. Schiller a retenu que si les Roumains n'éprouvent pas à l'heure actuelle d'inquiétude particulière concernant leur sécurité ils se trouvent aux prises avec des difficultés économiques considérables : manquement aux livraisons de coke par l'URSS, problème de devises, conclusions d'un accord commercial à long terme, investissements étrangers en Roumanie. Voir le télégramme de Bucarest nos 790 à 796 du 2 septembre 1969, non publié.

[3] Du 2 au 4 août 1969.

[4] Les 16-17 octobre. Le premier vice-ministre roumain des Affaires étrangères doit avoir des entretiens avec son homologue soviétique ; Il s'agit de conversations de routine permettant de faire

M. Maurer de retour de Pékin et de Hanoï en septembre[1] n'a pu être reçu par M. Kossyguine.

II. Les problèmes que suscite l'originalité roumaine dans le camp socialiste sont mieux connus.

Sur le plan économique, la Roumanie est hostile à l'intégration au sein du CAEM[2] et à toute formule de spécialisation, qui risquerait de la défavoriser en tant que pays sous-développé ou de gêner les intentions qu'elle a en matière d'industrialisation. Pour le moment, toutefois, les divergences de ces vues sont exprimées de part et d'autre sur un mode mineur et la récente session du CAEM, comme la Conférence du printemps, s'est déroulée sans incident.

Du point de vue militaire, les Roumains, même s'ils n'en parlent pas, restent hostiles à tout renforcement du pacte de Varsovie et en particulier à toute nouvelle intégration du Commandement et des Forces armées. La question paraît en veilleuse depuis la conférence au sommet de Budapest[3], dont les Roumains ont signé le communiqué et les documents. Celle des manœuvres donne lieu depuis longtemps à de multiples spéculations. On sait que depuis plusieurs années les Roumains participent hors de leur territoire à des exercices militaires, mais avec des contingents symboliques ou bien au niveau des états-majors. On s'interroge sur le point de savoir si les Soviétiques pourront obtenir dans un avenir proche une participation plus substantielle, ou des exercices aériens et navals, ou même des manœuvres terrestres sur le sol roumain. Nos interlocuteurs soviétiques affectent de croire que le problème n'est pas urgent et que des manœuvres finiront par avoir lieu en Roumanie « à un moment propice ». Les Roumains répondent, pour leur part, qu'ils sont membres du Pacte de Varsovie et sont prêts à assumer leurs obligations. Ils se réservent donc la possibilité d'accepter ou de subir… « le moment venu » ; mais ils rappellent que la tenue de manœuvres en territoire roumain avec participation de troupes

un tour d'horizon général de la situation internationale et de discuter de la tenue d'une réunion des ministres des Affaires étrangères des pays du pacte de Varsovie.

[1] Le président Maurer s'est rendu à Hanoï et par deux fois à Pékin lorsqu'il est allé aux funérailles d'Hô Chi Minh, fondateur de la République démocratique du Vietnam, décédé le 2 septembre 1969. Voir le télégramme de Bucarest n°s 816 à 820 du 18 septembre, non repris ici.

[2] Le Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM) encore désigné par l'acronyme anglais *Comecon*, est une organisation d'entraide économique entre différents pays du bloc communiste. Créé le 25 janvier 1949 en réponse à l'OECE (Organisation européenne de coopération économique, instituée le 16 avril 1948), le CAEM a pour but la meilleure planification et la spécialisation des industries nationales des pays communistes. Le 23e sommet du CAEM se tient à Moscou du 23 au 26 avril 1969. Quelques commentaires sont transmis par le télégramme de Bucarest n°s 359 à 362 du 29 avril, non publié.

[3] Le 17 mars 1969, dans un message adressé à tous les pays européens, les États membres du pacte de Varsovie, réunis à Budapest, se prononcent pour l'établissement de relations de bon voisinage avec l'Occident et appellent à la mise en place d'une conférence paneuropéenne sur la sécurité en Europe. Réunis en séance commune, le 10 avril, le Conseil d'État et le Conseil des ministres de Roumanie ont pris deux décisions approuvant d'une part les documents adoptés à Budapest sur la réorganisation des structures du pacte de Varsovie et d'autre part l'appel adressé aux gouvernements européens sur la sécurité du continent. Sur ce sujet, se reporter à la dépêche de Bucarest n° 90/EU du 6 mars 1969 intitulée : *La Roumanie et le pacte de Varsovie* ainsi qu'aux télégrammes de Bucarest n°s 306 à 309 et 316 à 319 des 11 et 14 avril 1969, non reproduits.

étrangères est soumise à l'approbation de la grande Assemblée nationale, et que la mise en œuvre de cette procédure constitutionnelle prendrait inévitablement un certain temps.

Sur les problèmes du Mouvement Communiste International, les divergences restent aussi profondes mais, depuis la conférence de Moscou[1], de part et d'autre les polémiques ont cessé et l'on se contente d'allusions épisodiques plus ou moins précises.

Selon la Tchécoslovaquie, Bucarest se montre d'une discrétion parfaite quoique chacun sache que la Roumanie n'a pas changé d'opinion depuis le 21 août 1968.

À l'égard de la Chine, la Roumanie s'efforce de conserver des relations satisfaisantes respectant la plus stricte neutralité entre les deux adversaires.

Il est évident cependant que la modération actuelle des Roumains et des Soviétiques ne traduit en rien un rapprochement sur le fond des problèmes.

III. À propos des relations de la Roumanie avec le reste du monde, les divergences avec les Soviétiques ne sont pas, pour le moment, prétexte à une querelle ouverte.

Le rapprochement roumano-américain, après avoir provoqué un violent accès d'humeur des Soviétiques, semble être toléré par Moscou, dans la mesure où il reste limité et porte sur des questions techniques.

Les divergences de vues sur le Moyen-Orient ont suscité un agacement plus vif au Kremlin ; la récente élévation au rang d'ambassade des représentations diplomatiques entre Israël et la Roumanie[2], a été jugée sévèrement par les pays socialistes et Moscou n'est probablement pas étranger à la vigueur de la réaction de certains pays arabes.

Quant aux désaccords sur les problèmes européens, ils sont évidemment profonds puisque la conception roumaine de la détente s'inscrit dans une perspective différente de celle des Soviétiques qui ne paraît pas avoir renoncé aux « blocs ». Pour le moment cependant, les gestes récents de Moscou à l'égard de la Yougoslavie d'un côté, des « forces démocratiques » ouest-allemandes de l'autre ont atténué, au moins en apparence, les différences de points de vue.

[1] La conférence mondiale des partis communistes a lieu à Moscou du 5 au 17 juin 1969. Les principaux passages du discours prononcé par M. Ceausescu le 9 juin sont repris et commentés dans le télégramme de Bucarest n°s 463 à 471 du 10 juin.

[2] Annoncée le 17 août 1969. L'ambassadeur d'Israël arrive le 18 août et présente ses lettres de créance à M. Ceausescu le 19 au matin, au moment même où M. Georgescu présentait les siennes à Tel-Aviv. À la suite de cette décision, l'Irak a rappelé son chargé d'Affaires, à Bucarest, ce qui amène la Roumanie à rappeler son ambassadeur à Bagdad. La République arabe unie a rappelé son ambassadeur, qui quitte Bucarest le 28 août, mais la Roumanie s'est bornée à exprimer ses regrets devant cette décision unilatérale et déclare réserver sa position pour l'avenir. La Syrie et le Soudan ont décidé de rompre leurs relations diplomatiques avec Bucarest. Cependant, ce dernier pays a signé dès le 27 août avec la Roumanie un accord commercial prévoyant des échanges portant sur quatre millions de dollars (coton contre tracteurs), par ailleurs, les 65 étudiants soudanais qui font leurs études à Bucarest y restent à la demande même du gouvernement de Khartoum.

Ce rapide survol des problèmes sur lesquels existent des divergences entre les deux pays, fait apparaître, semble-t-il, une volonté commune de ne pas mettre l'accent sur ces désaccords. La Roumanie, tout en maintenant ses positions de fond, cherche visiblement à éviter toute contestation ouverte des points de vue soviétiques. Elle désire même qu'il soit aussi peu question que possible dans la presse de ses relations avec l'Union soviétique. De son côté, celle-ci ne souhaite pas, vraisemblablement, ranimer la tension avec la Roumanie, au moment où elle affecte de rechercher une certaine détente en Europe.

Cet apaisement, inspiré de part et d'autre par des raisons tactiques, laisse entières, cependant, les divergences de fond.

(*Europe, Roumanie, 1961-1970, relations avec la France, 1969, n° 264*)

249

COMPTE RENDU

Entretien entre M. Giscard d'Estaing et M. Kossyguine, le 16 octobre 1969

C.R. *Paris, 20 octobre 1969.*

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous remettre, ci-joint, le compte rendu de l'entretien que j'ai eu, le 16 octobre dernier, avec M. Kossyguine, président du Conseil des ministres de l'Union soviétique.

Ce compte-rendu, qui a été rédigé après coup par l'excellent interprète de la délégation, donne une image exacte de l'esprit de l'entretien. Par contre, on ne peut pas considérer qu'il en reproduise littéralement les termes.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

V. Giscard d'Estaing

M. Kossyguine : Vous examinez à la grande Commission les problèmes relatifs à 1970.

Le Ministre : Depuis que j'ai eu l'honneur d'être reçu par vous en 1964, je me permettrai d'abord de vous féliciter des hautes fonctions que vous exercez. Le présent accord commercial entre la France et l'Union soviétique prend fin en 1969. Il a été exécuté à la satisfaction des deux parties. Le nouvel Accord pour 1970-1974, signé au printemps dernier, prévoit un doublement des échanges. Nous étudions actuellement les mesures nécessaires à cette fin.

M. Kossyguine : Je voudrais moi aussi vous féliciter de votre retour à votre poste. La coopération entre nous en sera facilitée car vous connaissez bien les problèmes économiques et la nature de nos relations. Comment appréciez-vous la situation européenne dans son ensemble ?

Le Ministre : Nous venons de traverser une période de grande expansion dans tous les pays, en Allemagne fédérale, en Italie comme en France, où l'on a vu un certain déséquilibre. L'expansion a été générale, avec certains traits inflationnistes. Cela est partout en France et ailleurs, par exemple en Allemagne. Nous approchons de la fin de cette période : il y aura en 1970 un changement de tendance. Va-t-elle ralentir en général la croissance ou marquer le début d'une crise économique. Il est difficile de le dire. Je pense que nous verrons une inflation accrue en Allemagne et un ralentissement général de la croissance durant le deuxième semestre de 1970.

M. Kossyguine : Comment expliquer que la France, dont nous suivons l'économie avec attention, ait connu une courbe ascendante dans son activité économique et que sa réserve en devises ait cru fortement, et que soudain, en très peu de temps, elle ait vu un départ massif de capitaux et une perte de ses réserves ? Je pensais que cela pourrait se produire, mais progressivement et sans une fluctuation aussi brusque. L'expliquez-vous par votre politique intérieure ou par l'influence extérieure d'autres pays ?

Le Ministre : Cela est probablement dû à une combinaison des deux facteurs. Depuis 1968, du point de vue physique, l'évolution de l'économie française a été satisfaisante. En volume, la production a cru à un rythme rapide, les investissements ont beaucoup augmenté et l'emploi a été satisfaisant. L'économie française est donc physiquement en bon état. Du point de vue monétaire, son état est mauvais et fragile ; cela est dû d'une part à nos secousses intérieures, qui ne suffisent pourtant pas à expliquer à elles seules le phénomène, puisqu'elles ont été dominées.

M. Kossyguine : Mais le phénomène dont nous parlons y est antérieur.

Le Ministre : Oui, on l'observe depuis 1967. D'autre part, nos réserves étaient composées pour moitié des gains nationaux de la France et pour moitié du dépôt de capitaux extérieurs. La première perte que nous ayons subie est due à la sortie de ceux-ci. De l'extérieur, la position de la France était considérée comme gênante par un certain nombre de pays qui étaient satisfaits de ce que sa position monétaire fût attaquée.

M. Kossyguine : Escomptez-vous que vos investissements vont croître ou diminuer en 1970 par rapport aux années précédentes ?

Le Ministre : En 1969, il y a eu une très forte augmentation des investissements, près de 14 % en volume. En 1970, nous prévoyons six pour cent. Donc, la croissance sera plus lente qu'en 1969, mais le montant n'en sera pas moins élevé. Dans les réunions monétaires internationales, auxquelles la France a participé il y a quelques semaines, j'ai été frappé par le fait que, dès que la position de la France cessait d'être forte et indépendante, toute l'atmosphère était changée et les gens se montraient plus dociles à la politique traditionnelle des États-Unis et des Anglo-Saxons. Nous voulons par

conséquent que la France retrouve au plus vite une position forte afin de promouvoir une politique internationale conforme à nos vues.

M. Kossyguine : Vous avez assisté à la dernière session du Fonds monétaire international où ont été prises des décisions relatives aux nouveaux droits de tirage ?

Le Ministre : Nous y avons participé, mais la décision avait été prise avant la réunion. En effet, conformément aux règles du Fonds, une décision devient applicable dès que les trois-quarts des membres l'ont acceptée. Ce pourcentage a été atteint dès le mois de juillet.

M. Kossyguine : Cela n'a pas été publié.

Le Ministre : Non, on a compté les voix une à une. Une question se posait donc à la France : rester en dehors du dispositif ou y participer. Après une étude attentive de la question, nous avons décidé qu'il valait mieux y participer afin de pouvoir exercer une influence à l'avenir et en particulier bloquer de nouveaux droits de tirage, si nous réussissions à rassembler 15 % des voix. Nous avons pensé en effet qu'il était plus utile de nous trouver dans le dispositif afin de pouvoir intervenir, puisque la décision était prise de toute façon.

M. Kossyguine : En fait, le dollar devient une nouvelle unité de compte, à l'occasion d'une émission internationale. Croyez-vous que ce soit une mesure efficace pour l'expansion économique des pays membres du Fonds. Cette décision est assez habile.

Le Ministre : Il y a là une question technique qui a deux aspects. Pour l'avenir des échanges commerciaux dans le monde, je pense que l'augmentation des instruments de crédit nouveaux est une idée prometteuse entre des pays qui ouvriraient ces moyens de crédit en tant que monnaie. Toutefois, dans les circonstances actuelles, étant donné le rôle économique des États-Unis et du dollar, ce qui a été fait renforce la position de celui-ci. Le principe en est donc intéressant, mais actuellement cela revient à soutenir le dollar. Au demeurant, il n'y a pas de doute que les États-Unis veuillent affaiblir le rôle monétaire de l'or et il faut s'attendre à ce qu'ils prennent des mesures pour le retirer du système international[1].

M. Kossyguine : J'en suis d'accord avec vous, mais, d'après ce que j'ai compris de la position du général de Gaulle, il ne voulait pas soutenir le dollar, au contraire. Nous pouvons donc dire qu'il y a un changement de position de votre part quant à ce très important problème économique. Pour ce qui est de la politique monétaire des Etats-Unis et de la garantie or du dollar, ils feront tout pour retirer l'or, car il n'y a pas en fait de telle garantie. Le dollar devient un instrument d'émission. Si des pays achetaient de l'or avec leurs dollars et qu'il y avait un changement du cours de celui-ci, ce serait une catastrophe pour le dollar. Vous avez raison à l'égard des États-Unis. Je dois dire néanmoins qu'au cours de mes entretiens avec le général de Gaulle, il avait exposé une autre position : il voulait qu'il y ait en Europe une monnaie forte capable de s'opposer à la domination du

[1] Cela interviendra en 1971.

dollar. L'offensive résolue contre celui-ci avait donné des résultats. À présent, le mouvement est inverse. Nous pensions que la France ne se souciait pas de soutenir le dollar.

Le Ministre : Il faut, je crois, considérer deux périodes : jusqu'en 1967, la France a été fortement créditrice, elle a donc pu suivre la politique que vous indiquez et qu'avait voulue le général de Gaulle. À partir de 1967, et avant le changement présidentiel, la France est devenue débitrice et elle a perdu de ses réserves en 1968 (et non pas en 1969). Quand on est dans une situation débitrice, il est beaucoup plus difficile d'assumer une position active sur l'or. Une des raisons pour lesquelles nous avons dévalué en août, c'est que la France avait atteint un niveau à partir duquel elle devait recourir à ses stocks d'or pour couvrir son déficit. En retrouvant une position créditrice en 1970, nous voulons reprendre une politique monétaire proprement française dans laquelle l'or, sans devenir l'étalon monétaire, verrait son rôle affirmé.

M. Kossyguine : Je vous pose simplement cette question parce que nous voudrions que la France suive une politique financière propre, et nous serions toujours prêts à l'appuyer. Ainsi que vous le dites, quand la France abandonne sa position active, il se produit des fluctuations en Europe. Nous en sommes d'autant plus désireux que la France ait sa propre politique. Vous vous rappellerez que nous avons pu concerter certains aspects de ce problème, dans un cercle restreint. Estimez-vous que la dévaluation a été justifiée ?

Le Ministre : Pas encore. Nous devions d'abord arrêter une certaine évolution. Les résultats de la dévaluation ne se feront vraiment sentir qu'au début de 1970. Dans un commerce aussi ouvert que l'est celui de la France, ses effets sur les prix ne seront pas immédiats. Dans une deuxième période, ces effets se feront sentir, à cause d'une diminution des importations et d'une meilleure vente de la production nationale à l'extérieur. Si donc les résultats de la dévaluation sont médiocres en 1969, ils seront bons en 1970. La raison pour laquelle le gouvernement français veut appliquer une politique économique et financière énergique, c'est qu'il entend parvenir à l'équilibre aussi rapidement que possible. Nous constatons en effet qu'en Europe et dans le monde les conséquences d'une position française faible sont très mauvaises. Il faut donc que nous retrouvions au plus vite une situation telle que nous puissions affirmer nos thèses.

M. Kossyguine : Avez-vous l'intention de stimuler l'intégration avec l'Allemagne occidentale ? Est-ce que cela va exercer une influence sur la politique financière de la France ?

Le Ministre : Dans notre désir de maintenir et de développer la coopération économique entre l'Union soviétique et la France, il y a certes des aspects économiques mais aussi politiques. M. Pompidou m'a récemment dit qu'il était important qu'en Europe, comme par le passé, la coopération franco-soviétique eût une situation privilégiée, quels que soit les autres événements de la situation politique européenne. Nos relations avec l'Allemagne fédérale devront tenir compte du changement politique qui

vient d'y intervenir[1]. L'intention du gouvernement français est de continuer d'intensifier nos échanges avec elle tout en évitant une prédominance excessive de l'Allemagne fédérale en Europe des points de vue monétaire ou économique. La coopération sera donc maintenue, mais le gouvernement français entend empêcher un déséquilibre où la part de l'Allemagne en Europe serait disproportionnée.

M. Kossyguine : Des leviers pour freiner ce déséquilibre existent-ils ? Ont-ils été mis au point ? Je crois qu'en fait ils n'existent pas. Sur ce sujet, on ne peut émettre qu'une opinion, sans qu'elle soit fondée sur des faits tangibles.

Le Ministre : Il me serait difficile d'en parler si vous ne me croyez pas, mais je pense que le déséquilibre en faveur de l'Allemagne est artificiel et que, donc, l'importance de celle-ci est anormale par rapport à la situation réelle. Si nous faisons des efforts pour accroître rapidement notre économie et notre industrialisation, face à l'avance qu'a l'Allemagne et qu'elle gardera, c'est pour que le rapport nous devienne plus favorable. En outre, l'Allemagne va éprouver des difficultés économiques à la fin de l'année prochaine. Après deux ans de très forte expansion, ses mécanismes économiques commencent à se dérégler. Si d'autres pays se montrent plus actifs, on pourrait peut-être aboutir à un meilleur équilibre. Au demeurant, il n'y a pas de recette certaine pour encadrer l'expansion économique de l'Allemagne fédérale.

M. Kossyguine : Nous en sommes bien d'accord. Avez-vous l'intention d'admettre le Royaume-Uni dans le Marché commun ? J'espère que vous ne prenez pas ombrage de mes questions, nous parlons en confiance et confidentiellement.

Le Ministre : Je vous répondrai très franchement : ce ne sera pas de si tôt. Il y aura deux phases : d'abord, l'ouverture de négociations, probablement au printemps de 1970, qui seront fort longues et, pour des raisons de politique britannique, il est vraisemblable que des élections auront lieu vers la fin de 1970, pendant lesquelles ces négociations seront suspendues.

M. Kossyguine : Le Parti travailliste estime que sa position est forte.

Le Ministre : Les conservateurs en pensent autant quant à eux. En second lieu, il y aura peut-être un changement politique en Grande-Bretagne, à la suite des élections, ce qui amènera à une nouvelle étape des négociations. Elles auront donc lieu, mais l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté économique ne sera pas rapide.

M. Kossyguine : La France dispose de leviers forts qui lui permettent d'exercer son influence sur la politique mondiale. L'un d'entre eux, c'est que vous tenez l'Angleterre entre vos mains. Cela vous donne un grand poids en politique étrangère. Il en est de même pour la France à l'égard de l'Allemagne occidentale, non pas dans le cadre du Marché commun, mais dans la politique économique générale. Cela vaut aussi pour votre politique

[1] À la suite des élections fédérales qui se sont tenues en RFA le 26 septembre 1969 et ont amené M. Willy Brandt à la Chancellerie.

financière vis-à-vis du dollar. La France s'est emparée là d'une série de positions-clés qui lui confèrent un rôle très important dans l'économie et la politique internationales. Si vous les perdiez, ce serait une grande perte de prestige pour la France.

Le Ministre : Il n'y a pas de doute. C'est pourquoi, dans ces différents domaines, ainsi que dans celui de son rôle actif à l'égard du Tiers Monde pour maintenir l'indépendance et la souveraineté des pays de celui-ci, la France va continuer sa politique conformément aux directives du général de Gaulle. Après le changement politique qui est intervenu en France, il y en a qui ont cru ou qui ont cherché à faire croire que nous avions abandonné tel élément de cette politique qui détermine notre rôle dans le monde. L'avenir prouvera qu'il n'en est rien.

M. Kossyguine : Je voudrais dire quelques mots sur notre attitude et notre politique a l'égard de la France. Nous ne voudrions rien changer dans les relations acquises depuis quelques années. Au contraire, nous voudrions tout faire pour assurer le progrès de celles-ci dans tous les domaines, politique et économique. Notre ligne est ferme, mais elle ne peut pas être unilatérale seulement. Si on le veut des deux côtés, elle sera continuée et nous la développerons. Il y a des fondements pour ce faire, tant politiques qu'économiques, et dans l'intérêt de la paix en Europe et dans le monde. Nous ferons donc tout ce que nous pouvons dans ce sens. Je n'exprime pas là de généralités : il s'agit de la politique déterminée et suivie par le Parti et le gouvernement.[1]

Je voudrais examiner avec vous une question qui n'est pas très claire pour nous et qui ne l'est peut-être pas non plus pour vous : celle de la conférence européenne[2]. Il y a à cet égard deux points de vue. La Finlande travaille beaucoup à préciser l'attitude des différents pays. Il est difficile pour eux de se prononcer contre la conférence puisque c'est une mesure pacifique destinée à la détente et non pas à la tension. Donc, nombre de pays qui s'y opposent, d'une manière plus ou moins voilée, imaginent de lui donner une autre coloration. Nous sommes d'accord, disent-ils, mais ce n'est pas le moment, et nous ne savons pas quand ce sera le moment. Ils s'efforcent de faire échouer cette initiative. Nous estimons tout au contraire que le temps est venu. Nous ne sommes pas assez naïfs pour croire que la conférence pourra résoudre tous les problèmes, mais si elle était capable de mettre au point un programme de solutions, ce serait une grande victoire. Il en serait de même si après la conférence, des conférences régionales ou sectorielles se réunissaient. Un large échange de vues en Europe marquerait aussi un progrès. Cela n'est pas du goût des Américains, qui n'y sont pas intéressés et qui agissent donc indirectement sur les différents pays. Avec le changement récent intervenu en Allemagne occidentale, elle aussi va peut-être se prononcer en faveur de la conférence. Nous sommes pour celle-ci, et non seulement l'Union soviétique mais encore tous les pays socialistes.

[1] Cette analyse montre l'intérêt de M. Kossyguine pour les affaires économiques et financières et le soin avec lequel il les suit.

[2] À son tour, comme Brejnev, le Président du Conseil soviétique intervient en faveur d'une conférence paneuropéenne sur la sécurité et pour sa réunion rapide.

Nous savons qu'à peu près tout le monde a envoyé une réponse positive à Kekkonen[1]. Nous devons donc nous efforcer de convoquer la conférence et nous pensons qu'elle sera très utile pour rechercher la solution des problèmes européens.

Le Ministre : Votre déclaration sur l'importance de la coopération franco-soviétique et sur le caractère positif, des décisions que prendrait votre gouvernement à cet égard sont très significatifs. La visite de M. Schumann, la vôtre et celle que fera M. Pompidou démontrent la manière dont la France voit les choses et dont elle veut maintenir et développer une coopération qui est un élément essentiel de sa politique extérieure. Quant aux perspectives d'une conférence européenne, je suis ministre des Finances ; je m'en voudrais, surtout en présence de l'Ambassadeur, de parler à la place de mon collègue des Affaires étrangères, fort aimable mais jaloux de ses attributions. Néanmoins, sous l'angle de la politique générale, les perspectives d'une telle conférence s'inscrivent bien dans les vues de la France depuis quelques années. Avant le voyage que j'ai fait ici en 1964, le général de Gaulle m'avait exposé ce qu'il pensait devoir arriver en Europe : il y aurait d'abord une phase de détente et de compréhension mutuelle, puis la recherche d'une solution des problèmes européens, y compris celui de l'Allemagne. Tout cela tend vers la formule d'une conférence européenne. Il ne faut pas placer la France parmi les pays qui chercheraient des manœuvres pour éviter l'étude de ces problèmes. Notre attitude, dans la même ligne, consiste à empêcher tout ce qui pourrait ressembler à la fixation de l'Europe en deux blocs, qui pourraient se parler, mais qui seraient les représentants de deux mondes fermés. Nous voudrions donc que la conférence offrît l'occasion de donner à l'Europe un aspect plus évolutif. Certes, nul ne peut ignorer le problème de la sécurité, nous en sommes bien conscients et nous ne voulons pas démanteler les blocs, mais nous ne voulons pas d'une politique figée où il y aurait éternellement deux interlocuteurs qui se considéreraient par-dessus un fossé profond. La France désire donc qu'à la conférence une vision unitaire l'emporte sur la division. Je suis sûr que lors de vos entretiens avec le président Pompidou vous le trouverez compréhensif à l'égard de la conférence. Il reste que celle-ci doit être dûment préparée, sans pour cela que l'on cherche la solution de tous les problèmes, mais en dégageant des directions réelles. L'esprit de la conférence devrait donc être celui d'une Europe unitaire et non pas celui de sa division permanente en deux camps rivaux.

M. Kossyguine : Je ne suppose pas qu'il faille une conférence pour amener une bagarre en Europe. On pourrait le faire sans conférence. Nous sommes donc d'accord avec vous : nous voulons qu'elle contribue à convaincre tout le monde qu'il est nécessaire que l'Europe vive sans blocs et que l'on liquide la force comme méthode pour résoudre les problèmes européens. Nous désirons en discuter avec vous et nous en parlerons au président Pompipou afin que la France appuie l'idée de la convocation de cette conférence.

[1] Urho Kaleva Kekkonen, homme d'État finlandais, président de la République depuis 1956.

Quelques mots maintenant sur nos négociations et nos perspectives économiques[1]. Nous pensons que vous devriez trouver les thèmes essentiels qui alimenteraient notre coopération non pas d'une année sur l'autre, mais pendant des décennies. La recherche de tels sujets doit et peut s'inscrire dans le cadre des aspects financiers des relations franco-soviétiques. Vous avez là un avantage puisque vous êtes à la fois ministre des Finances et de l'Économie. Chez nous, vu la diversité des ministères, il y a parfois des contradictions. Il vous est donc plus facile de vous y reconnaître. Si donc, l'on trouvait un système qui serait exposé dans un document fondé et argumenté, avec des conclusions économiques et financières, nous pourrions établir un programme de coopération à long terme. Votre économie a des besoins précis et permanents, en particulier quant aux matières premières, qu'il vous faut constamment résoudre et qui conduisent à des tensions financières. Si vous établissiez un programme, nous pourrions trouver des solutions pour éviter ce genre de difficultés et créer des relations à long terme, par exemple, dans le domaine du gaz, dans celui du bois, des métaux non ferreux, partout où la France a des besoins en approvisionnement, nous pourrions projeter des solutions non pour quelques mois ou pour un an, mais pour cinq ou dix ans. Si de tels problèmes étaient bien précisés et solidement présentés, nous pourrions, encore une fois, fonder des relations à très long terme. Il en va de même pour nos relations scientifiques et techniques. Nous devrions coordonner nos travaux pour assurer en commun notre progrès économique. Si vous voulez coopérer ainsi avec nous, notre Grande Commission devrait s'y efforcer et ce serait un grand pas en avant.

Le Ministre : Pour ce qui est de la convergence des vues générales sur la conférence européenne, je voudrais ajouter que la meilleure préparation serait assurée par des conversations au sommet. Nous nous félicitons à cet égard de la visite ici de M. Pompidou. Rien ne remplace les contacts directs, tel que celui que j'ai l'honneur d'avoir avec vous.

Quant au développement de la coopération, plutôt que simplement des échanges, il est vrai que je suis ministre des Finances et de l'Économie, j'ai ainsi moins de conflits, mais plus de problèmes à traiter, je ne sais ce qui vaut le mieux. Certes, nous devons étudier en profondeur et systématiquement les moyens d'assurer une coopération à long terme. Il n'est pas suffisant de mener des négociations agréables et de signer un accord commercial sur des produits particuliers. Je me rappelle l'entretien que j'ai eu avec vous en 1964 : vous avez exposé les motifs constants qui vous poussent à chercher un équilibre bilatéral. Il faut donc travailler pour déterminer les besoins français en produits soviétiques ainsi que les besoins permanents de l'économie soviétique que pourrait satisfaire la production française. Dans cet état d'esprit, je prends l'exemple du gaz. Si l'on traitait cette question d'un point de vue purement économique et actuel, nous pourrions aboutir à une étude positive, mais la décision serait retardée et incertaine.

[1] Pays riche en matières premières mais acheteur d'équipements, l'URSS est favorable à la conclusion d'accords à long terme qui assurent des livraisons et des prix stables.

Des négociations vont en effet s'ouvrir avant la fin du mois et leur conclusion augmentera le volume de la coopération à long terme. Si nous voulons des échanges à un montant élevé et stable, il faut prévoir des quantités importantes conformément aux possibilités et aux besoins. Nous voudrions toutefois que la manière de négocier et la conclusion portassent le caractère de la coopération franco-soviétique. Je sais qu'il y a d'autres partenaires intéressés, mais puisque nous sommes le point d'arrivée et le consommateur probablement le plus important, nous voudrions que cette opération eût l'allure de la coopération franco-soviétique. Pour ce qui est du bois et des métaux non ferreux, nous avons en effet des besoins constants. Certains projets ont été étudiés d'une manière positive, portant sur des mines ou des usines de traitement. Quant à la vente de produits manufacturés en France, je voudrais attirer votre attention sur le fait que nous sommes sûrs que l'Union soviétique ne peut pas à long terme n'exporter que des matières premières. L'équilibre général demande des exportations de produits manufacturés. Néanmoins, le marché français, très compétitif, présente peut-être des conditions inhabituelles pour les vendeurs soviétiques. Si donc, nous voulons établir un courant important et stable, il faut chercher en commun des formules originales pour adapter la production soviétique aux besoins français. Un certain résultat a déjà été atteint dans le domaine des tracteurs. Dans les industries mécaniques, nous ne doutons pas de la compétence soviétique. Si nous cherchons des types adaptés de produits et organisons en commun des circuits commerciaux, nous pourrions aboutir à ce courant stable dont je parle. Il ne faut pas procéder pas à pas, mais rechercher tous les moyens qui assureraient pour longtemps et à un niveau élevé notre coopération économique. C'est dans cet esprit que M. Kirilline et moi-même poursuivrons les travaux de la grande Commission. Cette session-ci sera certes positive, mais pour la prochaine j'étudierai, dans le cadre de notre planification et de nos prévisions, les directions à long terme que nous pourrions proposer pour que nos travaux couvrent non seulement le présent mais aussi l'avenir.

M. Kossyguine : Je suis d'accord avec vous : si on le veut, on peut trouver des solutions intéressantes pour nos économies. J'ai noté votre déclaration sur les industries mécaniques. Il faudrait étudier en commun la conception, la construction et aussi les aspects scientifiques pour que notre coopération pût se développer d'une façon constante dans l'intérêt de nos deux pays. J'espère donc que la grande Commission fera de grandes choses.

Notre entretien a été très intéressant et je vous en remercie. Je serai heureux de vous rencontrer de nouveau et j'espère que lors de notre prochain entretien nous pourrons enregistrer les résultats auxquels auraient abouti les travaux de la grande Commission. Je vous prie de transmettre mes meilleurs vœux au Président et au Premier ministre français.

Le Ministre : Je n'y manquerai pas. Je vous remercie de votre accueil au nom de toute la délégation française à la grande Commission et je souhaite moi aussi vous revoir bientôt en aussi bonne forme que maintenant.

(*Entretiens et messages, 1969*)

250

M. DIORI HAMANI, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU NIGER,
À M. POMPIDOU, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

L. nº 544/DIR. CAB. *Niamey, 20 octobre 1969.*

Monsieur le Président de la République française,

Le climat de franchise et de cordialité dans lequel, depuis de nombreuses années, se situent les relations entre le Niger et la France m'autorise et m'incite à vous faire part, directement, des réflexions que m'inspirent le stade présent et le déroulement prévisible de la coopération entre nos deux Pays.

Vous savez dans quel élan, avec quel enthousiasme, avec quel espoir le Niger abordait l'année 1967 en raison des perspectives offertes par la découverte et l'exploitation des mines d'uranium[1] : la note que je remettais en juillet au général de Gaulle exprimait sans aucun détour le désir d'une transformation profonde du caractère des rapports établis entre nos deux Pays : à la coopération de type classique où le plus faible des partenaires reçoit avec gratitude ce que le plus fort lui donne généreusement, pouvait succéder une véritable association se manifestant dans tous les domaines, sur une longue durée, au sein d'un Organisme commun dont la conception, la structure et la gestion s'inspireraient, de l'ancienne Organisation Commune des Régions Sahariennes.

À cette proposition d'engagement mutuel le Chef de l'État français a répondu, par lettre du 26 septembre 1967, que le gouvernement français était « disposé à envisager la création d'une commission dont le rôle serait de déterminer pour une période donnée les projets qui, dans le cadre du développement du Niger, pourraient bénéficier d'un concours particulier de l'aide française », et à consentir « un effort accru de la France en faveur du développement du Niger » ?

Le protocole signé à Paris le 16 octobre 1968, s'il ne donnait pas entièrement satisfaction aux vœux du Niger, ouvrait cependant des perspectives réconfortantes sur l'esprit qui animerait, les méthodes que mettrait en œuvre, et les résultats qu'obtiendrait la commission franco-nigérienne de coopération nouvellement instituée.

Cette commission s'est réunie par deux fois : à Niamey en novembre 1968[2] et à Paris en septembre 1969[3] ; elle doit siéger à nouveau en novembre

[1] Les mines de l'Aïr. Allusion aux accords conclus le 7 juillet 1967 entre la France et le Niger pour la mise en exploitation du gisement d'uranium de l'Aïr. La Somair (société des mines de l'Aïr) est créée en 1968. Se reporter à la note nº 441/DAM de la direction des Affaires africaines et malgaches du 13 septembre 1968, non publiée.

[2] Le 18 novembre 1968, la commission de coopération franco-nigérienne prévue par l'accord du 16 octobre est solennellement installée à Niamey.

[3] La commission franco-nigérienne de coopération se réunit à Paris les 8 et 9 septembre 1969. Se référer à la note du secrétaire d'État aux Affaires étrangères, enregistrée à la date du 22 septembre 1969, non reproduite.

prochain, à Niamey[1]. Il apparaît maintenant possible de tirer quelques premières conclusions de ses travaux.

Sur le plan des concepts, j'ai été heureux de noter la concordance de vues qui se dégage des allocutions prononcées à Niamey, le 18 novembre 1968, par M. Yvon Bourges et par moi-même ; dans une lucide compréhension de nos problèmes, avec cette bonne foi et cette volonté foncière qui le caractérisent, le haut responsable de la Coopération allait hardiment sur certains points, et notamment en matière de concours internationaux – au-delà de ce que j'avais esquissé : le Niger lui en est très reconnaissant.

Cependant, à la lumière des faits, je ne puis apaiser certaines de mes craintes.

Loin de moi la pensée de sous-estimer les titres et la valeur des membres de la Délégation française qui a œuvré au cours des deux sessions passées. Je regrette toutefois que, contrairement à ce que j'espérais en me référant à l'article 6 du protocole, le chef de la Délégation française n'ait pu être assisté – à défaut de plusieurs membres du gouvernement français – des représentants pleinement responsables des grands ministères français (Économie, Enseignement, Armées, Finances).

J'entends bien que, au sein même de son Administration centrale, le secrétariat d'État aux Affaires étrangères bénéficie du concours de personnels hautement qualifiés issus de ces grands ministères français, ou en relation de travail avec eux ; il ne m'échappe point qu'il constitue le relais institutionnel entre l'ensemble du gouvernement français et les États africains assistés.

Mais il est évident que, quelles que soient la pertinence et la vigueur avec lesquelles M. Yvon Bourges plaide la cause nigérienne au sein du gouvernement français, le concours-escompté par mon pays-demeure suspendu à des décisions que le secrétaire d'État peut sans doute orienter, mais dont il n'est pas maître.

De ce fait, ce concours risque d'être retardé, amenuisé et d'aboutir, à l'extrême limite des grignotages, à la remise en cause du concept même qui le sous-tend.

En définitive, une amélioration de la composition de la Délégation française, dans le sens d'une représentativité élargie donc d'une responsabilité et d'une efficacité accrues, apparaît nécessaire, et je souhaite très vivement qu'elle se réalise lors des futures rencontres entre les deux délégations.

Les structures ministérielles et les traditions administratives françaises constituent de toute évidence un des principaux obstacles que rencontre la commission franco-nigérienne pour remplir pleinement sa mission.

Certes, le bénéfice du Fonds d'Aide et de Coopération est maintenu au Niger, et un certain nombre d'interventions et de programmes sont réalisés selon la procédure traditionnelle qui a fourni les preuves de son efficacité.

[1] La troisième session de la commission franco-nigérienne se tient à Niamey du 25 au 27 novembre 1969.

Je pense cependant que le concours accru décidé et mis en œuvre par la France ne peut se réaliser de manière parfaite tant que ne sera pas supprimé le frein que constitue l'annualité du budget français : il est souhaitable que l'aide française au Niger soit programmée sur une période assez longue, et que soient ouverts des crédits d'engagement dans le cadre desquels la Commission pourra, deux fois par an, œuvrer avec souplesse.

Mais de plus, le concours accru de la France doit se révéler nettement substantiel – en quantité et en qualité – pour assurer le décollage économique de mon pays.

Enfin pour permettre au Niger de résoudre les difficultés de la conjoncture, il est souhaitable que ce concours se traduise par des décisions rapides.

Telles sont, Monsieur le Président de la République française, les réflexions sur lesquelles j'ai cru devoir appeler votre très haute et très compréhensive attention.

Je ne saurais sous-estimer les lourdes responsabilités que vous assumez, dans les circonstances actuelles, devant les problèmes qu'affronte avec courage votre pays, mais j'ai l'espoir qu'il vous sera possible d'intervenir dans le sens d'une meilleure coopération entre la France et le Niger.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président de la République française, avec mes remerciements, les assurances de ma très haute et très déférente considération.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Niger, politique étrangère, relations avec la France, 1969*)

251

COMPTE RENDU

Entretien du Ministre avec M. Usher Assouan, Ministre des Affaires étrangères de Côte d'Ivoire, Le 16 octobre 1969

C.R. n° 462/DAM. *Paris, 21 octobre 1969.*

De retour de New York[1], M. Usher Assouan donne les indications suivantes sur les contacts qu'il a pu y avoir à propos du Biafra[2].

Dans tous ses entretiens, le Ministre des Affaires étrangères de Côte d'Ivoire a mis en avant l'idée d'une trêve[3] qui pourrait être décidée à

[1] La XXIVe session de l'Assemblée générale des Nations unies s'est ouverte le 16 septembre 1969.

[2] Se reporter à la dépêche d'actualité d'Abidjan n° 4/DA/DAM du 30 octobre 1969, non publiée.

[3] Sont en faveur de cette trêve : les Latino-Américains et les Scandinaves ; les Asiatiques n'ont pas été approchés. La question qui se pose est de savoir qui en prendrait l'initiative : le Secrétaire général de l'ONU, la présidente de l'Assemblée, le Pape ?

l'occasion de Noël et dont on pourrait espérer qu'elle se transformerait progressivement en cessez-le-feu.

U Thant[1] accepte d'étudier le problème. Il est improbable qu'il se manifeste par un appel public ; mais il n'est pas exclu qu'il accepte de faire certaines démarches discrètes.

La présidente de l'Assemblée, Miss Angie Brooks[2], souhaite vivement se rendre utile ; mais elle est gênée par la politique de son propre pays, le Libéria.

Les Latino-Américains ont manifesté un vif intérêt et constitué entre eux un comité *ad hoc* pour suivre l'affaire.

Les États-Unis, en revanche, dans le cadre de leur tendance générale au désengagement, ne veulent à aucun prix se mettre en avant. M. Maurice Schumann[3] ayant demandé si cette extrême réserve n'aurait pas quelque chose à voir avec le sentiment des noirs américains pour qui un « grand Nigeria » est le symbole de la rédemption de leur race, M. Usher Assouan répond qu'il a assisté à des collectes lancées par des personnalités noires américaines en faveur du Biafra.

Quant au ministre des Affaires étrangères du Canada[4], il a catégoriquement déclaré qu'un appel au cessez-le-feu ferait plus de mal que de bien.

L'entretien le plus intéressant qu'ait eu M. Usher Assouan, et sur l'existence même duquel il demande que soit gardé le secret le plus absolu, a été celui avec son collègue nigérian[5], avec lequel, il a pu, en toute discrétion, passer trois heures. Visiblement, celui-ci souhaitait trouver une solution permettant de mettre fin au conflit. Il a déclaré que seul, le président Houphouët-Boigny pouvait trouver une telle solution qui fut acceptable de part et d'autre. M. Usher Assouan a proposé à M. Okpara de lui organiser, s'il le souhaitait, une rencontre avec le président Houphouët.

Le Ministre ayant alors évoqué les divers contacts qui paraissent se nouer en Afrique même et ayant exprimé le sentiment que le dernier communiqué final d'Addis-Abeba, tout en maintenant l'accent sur l'unité nécessaire du Nigeria, insistait davantage, que par le passé sur un cessez-le-feu, M. Usher Assouan en convient mais note que l'évocation du cessez-le-feu se trouve en quelque sorte encadrée par deux évocations de l'unité du Nigeria. Ce qu'il s'agit de rechercher – et l'on s'y emploie – c'est que le cessez-le-feu soit graduellement accepté comme un préalable à la mise en œuvre de la résolution d'Addis-Abéba. Cette dernière, d'ailleurs, peut s'interpréter, et c'est là l'essentiel, comme ouvrant la voie à une négociation sur la structure nouvelle d'un Nigeria nouveau. Tel devrait être l'objet de la négociation entre Fédéraux et Biafrais.

[1] Sithu U Thant est le Secrétaire général des Nations unies depuis 1961, réélu en 1966.

[2] Miss Angie Brooks est secrétaire d'État aux Affaires étrangères du Liberia. Elle est élue présidente de la XXIVe session de l'Assemblée générale des Nations unies.

[3] Maurice Schumann est ministre des Affaires étrangères depuis le 22 juin 1969.

[4] Mitchell Sharp est secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada depuis juillet 1968.

[5] Le Dr. Michaël Okpara, ancien Premier ministre de la région orientale du Nigeria, est nommé conseiller politique du colonel Ojukwu le 22 octobre 1967.

Revenant à New York, M. Schumann note qu'U Thant lui avait paru très frappé de l'évolution des esprits chez les Africains anglophones. Sans doute, M. Busia[1] qu'il recevra à la fin du mois pourra-t-il lui préciser l'attitude du Ghana ainsi que celle de la Sierra Leone.

M. Usher Assouan signale qu'à ces deux pays, il faut ajouter l'Ouganda dont le Président[2] a nettement déclaré qu'il donnait une dernière chance au général Gowon de résoudre son problème, faute de quoi il soutiendrait le Biafra.

Il est étrange de constater, notent les deux Ministres que, de leur côté, les francophones bougent à peine. Pour des raisons bien évidentes, les présidents Ahidjo et Diori ne peuvent que soutenir le Nigeria. Les présidents Senghor, Tsiranana, Lamizana et Zinsou sont moins fermes mais ne se prononcent pas. M. Schumann suggère, pour terminer, et son interlocuteur est d'accord avec lui, qu'au cas où les conditions se trouveraient réunies, il conviendrait de tenir U Thant informé afin de donner aux Nations unies une chance de ne pas rester jusqu'à la fin à l'écart de la solution de cet affreux conflit.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Côte d'Ivoire, 1959-1969, politique étrangère, 1969, n° 14*)

252

M. Dallier, Ambassadeur de France à Bamako,
à M. Gaschignard, directeur adjoint des Affaires africaines et malgaches au Département.

L. *Bamako, 21 octobre 1969.*

Je voudrais vous dire aujourd'hui mes inquiétudes devant la position trop rigide, à mon sens, de la rue de Rivoli[3] à l'égard du Mali. Ainsi que vous le savez sans doute, M. Coucoureux[4] est venu la semaine dernière, faire part au chef de l'État[5] des vues du ministère des Finances sur ce que devrait

[1] Le Dr. Kofi Abrefa Busia est Premier ministre du Ghana depuis le 3 septembre 1969.

[2] Milton Obote est président de l'Ouganda depuis le 15 avril 1966.

[3] « La rue de Rivoli », au 93 rue de Rivoli était alors le siège du ministère des Finances.

[4] M. Lucien Coucoureux, administrateur civil, est conseiller financier pour l'Afrique à la direction du Trésor, ministère de l'Économie et des Finances. M. Coucoureux et l'ambassadeur de France ont été reçus par le chef de l'État malien le 14 octobre, porteurs d'un aide mémoire relatif à la réorganisation de la Banque de Développement du Mali. Sur cet entretien, la réforme de la BDM, les réactions du chef de l'État, voir les télégrammes de Bamako n°s 455 à 460 et 461-462 du 15 octobre, non repris.

[5] Depuis le remaniement ministériel décidé par le comité militaire de libération nationale (CMLN) le 19 septembre 1969, le lieutenant Moussa Traoré, président du CMLN, assume en outre les fonctions de chef de l'État et de chef du gouvernement en remplacement du capitaine Yoro Diakite. Ce dernier devient ministre d'État chargé des Transports, des Télécommunications et du Tourisme.

être la réorganisation de la Banque de Développement[1], réorganisation dont l'étude sera confiée, ainsi que le gouvernement malien l'a accepté, à des groupes d'experts français.

Le lieutenant Moussa Traore, qui nous a reçu fort courtoisement, Coucoureux et moi, après avoir entendu le représentant de la rue de Rivoli, a demandé :

1° le report au 28 novembre de la réunion du Conseil d'administration de la Banque Centrale du Mali ; initialement prévue pour le 28 octobre.

2° l'arrivée seulement après cette date, de nos experts. Il souhaite que ces derniers examinent, outre la réorganisation de la Banque de Développement, les problèmes que posent le commerce extérieur[2] et les sociétés d'État.

M. Coucoureux semble s'être alarmé, outre mesure, de ces deux demandes. La première est bien normale car nous avons demandé à la Banque de Développement de fournir, pour la réunion du conseil d'administration de la Banque Centrale, une série de documents, dont certains assez longs à établir. En plus la BDM tient à mettre de l'ordre dans ses comptes avant la réunion du conseil d'administration de la Banque centrale. La BDM ne se trouve pas en plus mauvaise position qu'il y a un mois. Il n'y a pas urgence. Je crois, et c'est l'avis de M. Marquis[3], directeur de la Banque Centrale, que rien ne justifierait vraiment un refus de notre part.

La deuxième demande exprimée par le lieutenant Moussa Traore, celle qui concerne l'extension de la mission qui serait dévolue à nos experts fait penser à M. Coucoureux que les Maliens veulent « noyer le poisson ». C'est toujours le même manque de confiance.

Je ne partage pas du tout ses craintes. Depuis que le lieutenant Moussa Traore a pris la tête du gouvernement, les choses ont changé et vont vite. Oumar Ly[4] a enfin sauté. M. Nègre essaie de sauver sa tête en jouant à fond notre carte et en abandonnant Thiéoulé Konate. Il vient de supprimer les licences d'importation sans règlement financier classique qui représentaient le tiers des importations maliennes et constituaient évidemment une source

[1] La Banque de développement du Mali (BDM) a été créée le 22 mars 1968 dans le cadre des accords financiers franco-maliens de 1967. Entreprise publique, elle a comme objectif le financement des entreprises nationales. Le président directeur général est M. Thiéoulé Konate. M. Giscard d'Estaing, recevant le 25 septembre 1969, MM. Nègre, Konate et Sangare, leur a indiqué avec beaucoup de fermeté que la réforme des structures et des missions de la BDM constitue pour le gouvernement français un préalable absolu à toute nouvelle mesure d'aide au bénéfice du Mali et à toute modification de son statut monétaire actuel. Se référer au télégramme de Paris à Bamako n°s 207 à 214 du 27 septembre, non publié.

[2] Selon les statistiques officielles, le déficit de la balance commerciale pour les huit premiers mois de l'année s'élèverait à 5 milliards 609 millions de francs maliens, soit 200 millions de moins qu'à la fin du premier trimestre. La France est le premier pays fournisseur, suivie par l'URSS, le Sénégal, la Côte d'Ivoire et la Chine populaire. Les principaux clients du Mali sont la France, la Côte d'Ivoire, le Ghana.

[3] M. Marquis, directeur de la Banque centrale du Mali, est remplacé par M. Georges Dussine, chef de service à la Banque de France. Voir le télégramme de Paris à Bamako n° 168 du 5 août 1969, non reproduit.

[4] Le Conseil des ministres annonce, le 17 septembre, le licenciement de M. Oumar Ly, directeur de la Somiex. Il est remplacé à ce poste par M. Oumar Coulibaly.

de trafic, au détriment du Trésor et des commerçants établis sur la place. La Somiex doit être liquidée avant la fin de l'année. Nos experts comptables sont bousculés pour y parvenir avant cette date. Il est question que la nouvelle société qui serait créée à sa place et dont le rôle sera limité aux produits de première nécessité, soit une société à économie mixte et il n'est pas impossible qu'OPTORG[1] soit approché.

Ce que demande Moussa Traore est bien normal. Les instructions[2] que j'ai reçues lorsque je fus invité à lui dire que nous considérions indispensable la réorganisation de la Banque de Développement faisaient état de la part de responsabilité de la Banque de Développement dans l'orientation des exportations vers l'Est et des importations vers l'Ouest, ainsi que des crédits trop largement accordés aux sociétés d'État. Nous ne pouvons reprocher aujourd'hui à Moussa Traore de demander que ces problèmes qui sont liés, soient étudiés conjointement. Ce qu'il faut, c'est que la mission que nous enverrons soit suffisamment étoffée pour qu'elle puisse, sans perte de temps, procéder aux diverses études.

D'autre part, on ne saurait oublier qu'en acceptant le 1er octobre, la venue de la mission de nos experts, Moussa Traore m'avait déjà souligné son désir de voir nos experts étendre leurs études à ces deux domaines. Il serait fâcheux, en exigeant que la mission ne s'occupe que de la BDM, de donner l'impression au Mali que nous lui imposons des diktats. Ce serait faire le jeu des technocrates dont l'attitude reste encore, en partie, conditionnée par des réflexes forgés au cours des huit années passées, et porter tort au CMLN qui, j'en suis certain, mérite toute notre confiance et tout notre appui.

Je ne sais pas, cher ami, ce que vous pourrez faire pour essayer de conseiller à la rue de Rivoli plus de patience et plus de compréhension des réalités maliennes, mais ce que vous pourrez faire, j'en suis sûr, contribuera à faciliter notre action ici.

En vous remerciant, je vous prie de croire, cher ami, à mes sentiments bien cordiaux.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Mali, 1959-1969, Économie malienne, n° 35*)

[1] OPTORG, un des *leaders* de la distribution d'équipements et de véhicules au Maroc et en Afrique subsaharienne.

[2] Se reporter aux télégrammes de Paris à Bamako nos 207 à 214, 215 à 219 du 27 septembre, non reproduits.

253

M. DE SAINT-LÉGIER DE LA SAUSAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SANTIAGO DU CHILI,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 433 à 436 et 437 à 443. *Santiago, 22 octobre 1969.*

(*Reçus* : 16 h. 00 et 19 h. 50)

Urgent.

Rébellion de militaires
Tentative de subversion militaire

Le général Viaux, retranché dans la caserne du régiment « Tacna » dont les rebelles semblent s'être assuré totalement la maîtrise[1], a reçu les journalistes en fin de matinée. Il a protesté de sa loyauté absolue à l'égard du président de la République et du caractère exclusivement professionnel (*sic*) de l'action entreprise par les officiers qui se réclament de lui. Il ne s'agit, a-t-il dit, ni de faire le jeu d'un parti politique quelconque, ni de renverser les institutions de la République, ni de s'opposer aux syndicats et aux organisations populaires, mais seulement de revenir, aussitôt réglée cette affaire qui, pour l'armée, est d'ordre uniquement intérieur, à une situation normale dans laquelle les militaires puissent s'adonner dignement à leurs occupations professionnelles.

Cette déclaration, que contredit l'aspect farouche des militaires qui gardent les abords du quartier général rebelle, n'a pas détendu l'atmosphère. Dans une allocution adressée au peuple chilien, à 14 h 45, le président Frei lui-même a constaté le caractère professionnel de l'action conduite par le général Viaux. La subversion déclenchée au sein du régiment « Tacna » et les tentatives de soulèvement qui se sont produites dans d'autres régions du pays vont, a-t-il déclaré, au-delà de la défense des intérêts économiques de l'armée. Le Président, qui a affirmé qu'il s'était personnellement préoccupé de la question des soldes militaires, s'est élevé solennellement contre l'insubordination et s'est dit prêt à user de tous les

[1] Dans les derniers mois du gouvernement Frei, les forces armées chiliennes connaissent un malaise qui les poussent aux portes du coup d'État. Les raisons en sont multiples et expriment le mécontentement de tout le corps des officiers. Les revendications sont à la fois syndicales et professionnelles : les officiers exigent un réajustement de salaire supérieur à celui des autres catégories de salariés de l'État et réclament des armements modernes, les leurs étant très vétustes. Des officiers du régiment *Tacna* qui est stationné au sud de Santiago se sont mis en état de rébellion. Au cours de la matinée du 21, le général Viaux, commandant récemment destitué de la 1re division d'Antofagasta, les a rejoints et a déclaré qu'il ne quitterait la caserne que si le Président de la République lui accordait audience. Des officiers du bataillon des télécommunications feraient cause commune avec les rebelles. Se reporter aux télégrammes de Santiago nos 414 à 420 du 17 octobre qui donne des précisions sur le *Conflit entre l'armée et le gouvernement chilien*, ainsi qu'à celui du 21 octobre nos 423 à 426, intitulé : *Proclamation de l'état de siège*. Ces documents ne sont pas reproduits.

moyens en son pouvoir pour imposer le respect de l'autorité légitime. Il a lancé un appel aux rebelles pour qu'ils reviennent à la raison.

Le gouvernement a décidé de fermer toutes les administrations ; de son côté, la centrale unique des travailleurs, d'obédience marxiste, a lancé un ordre de grève générale illimitée. Les locaux universitaires sont fermés depuis ce matin. La foule qui se rassemble au centre de la ville depuis la fin de la matinée ne cesse de grossir, mais, dans l'ensemble reste calme. Seuls, quelques groupes de jeunes gens ont tenté de profiter de la situation pour s'attaquer à quelques immeubles considérés comme les bastions de la droite. Des pierres ont été lancées sur la façade du vénérable club de « La Union ».

Toutes les stations de radio diffusent un programme musical unique interrompu seulement par les informations gouvernementales. Aucune nouvelle sûre ne filtre sur la situation réelle dans les unités militaires. On sait seulement que trois régiments d'infanterie présumés loyalistes sont arrivés cet après-midi à Santiago. Mais on ignore tout des intentions du général Viaux, qui dispose du matériel blindé du régiment « Tacna ». Les journalistes convoqués par le général à une nouvelle conférence de presse à 16 h 30 n'étaient pas encore sortis de la caserne à 18 h 30.

Au terme d'une longue négociation entamée dès à midi avec le général Mahn, commandant de la place de Santiago, et après un vif incident survenu en fin de soirée entre le cordon de troupes disposé autour du quartier général rebelle et les étudiants qui laissèrent 14 blessés sur le terrain, le général Viaux a accepté ce matin à 4 h 30 de sortir de la caserne du régiment Tacna. La crise provoquée par sa décision d'hier matin peut donc, en ce qui le concerne, être considérée comme terminée.

Le général Viaux est aux arrêts à son domicile et sera jugé par le tribunal militaire. 180 officiers qui avaient fait cause commune avec lui restent en liberté, « aucune unité ne pouvant les loger », et feront l'objet de poursuites militaires.

Le général Marambio, ministre de la Défense, est démissionnaire. Son successeur sera un civil, ce pourrait être M. Pérez Zujovic, ancien ministre de l'Intérieur, cible favorite de la gauche depuis la fusillade de Puerto-Montt[1], au début de cette année.

Le parlement est convoqué aujourd'hui à 16 heures. Le gouvernement a l'intention de le saisir d'un projet de loi portant augmentation des soldes de l'armée.

Les conséquences de ce qui s'est passé au cours de l'étrange journée du 21 octobre ne s'arrêtent cependant pas à ces quelques événements qui

[1] Le 9 mars 1969, alors que M. Edmundo Pérez Zujovic est ministre de l'Intérieur, des heurts violents se sont produits à Puerto Montt, port du sud du Chili, entre des familles de sans-logis, cherchant à occuper une propriété privée, et les forces de l'ordre. Les carabiniers, en infériorité numérique, ont fait usage de leurs armes, causant la mort de neuf manifestants et faisant quinze blessés graves. Les partis politiques de gauche ont saisi cette occasion pour déclencher une campagne d'agitation contre le gouvernement. Se reporter au télégramme de Santiago n°s 61 à 65 du 12 mars, non publié.

résument l'actualité immédiate. Il faut, pour en apprécier la portée, tenir compte des observations suivantes :

1. L'initiative du général Viaux, qui avait dans la journée d'hier, publié deux déclarations soulignant le caractère « professionnel » de son action et qui a lancé une proclamation d'un ton très digne avant de se rendre, ne tendait probablement pas à réaliser un coup d'État. Si le général Viaux avait voulu s'emparer du pouvoir, il aurait pu le faire presque sans coup férir jusqu'au début de l'après-midi, alors qu'il disposait pratiquement de toutes les forces de quelque importance existant à Santiago. Or, il n'a cessé de protester de son respect des institutions établies et de son dévouement au chef de l'État. Il ne s'est pas davantage comporté en rebelle retranché dans une citadelle. Les allées et venues des visiteurs – hommes politiques, officiers, journalistes – ont été continuelles à la caserne du « Tacna ». Le général Viaux semble avoir simplement voulu attirer l'attention sur le malaise économique de l'armée par un acte qui s'apparente à une occupation d'usine.

Mais, ce faisant, il a aussi démontré que ce genre d'action est payant, puisque le gouvernement s'apprête à relever les soldes. Il a aussi donné à l'armée conscience de sa force et ouvert les voies à ceux qui voudraient l'utiliser à des fins politiques.

2. Le gouvernement, qui avait déjà eu l'imprudence de faire du général Viaux un héros en le révoquant à cause de son inaptitude au commandement[1], s'est affolé et a transformé en crise institutionnelle ce qui aurait pu rester un incident, même grave. En appelant les diverses catégories de la population à cesser le travail et à manifester pour défendre la République, il a offert aux syndicats communistes et aux partis de gauche une occasion inespérée de se prétendre les plus sûrs remparts de la légalité.

Le gouvernement et la démocratie-chrétienne sortent de l'épreuve affaiblis et plus ou moins débiteurs de ceux à qui ils ont fait appel contre un danger peut-être partiellement imaginaire.

3. L'opinion chilienne, qui réprouve l'idée d'un coup d'État militaire, n'en est pas moins assez ironique à l'égard d'un gouvernement qu'elle estime responsable de la plus grande part de ses difficultés. Au demeurant, il n'est pas exclu que, réfléchissant sur les événements qui viennent de se produire, elle finisse par se dire que l'armée a fait, somme toute, preuve d'une modération et d'un sens des responsabilités qui la qualifient pour devenir l'une des forces politiques de ce pays.

(*Amérique 1964-1970, Chili, politique intérieure, 1969, n° 70*)

[1] Voir le télégramme n°s 414 à 420 du 17 octobre, non publié, qui analyse le *conflit entre l'armée et le gouvernement chilien*. Le gouvernement a décidé la mise à la retraite, anticipée dans certains cas, de sept généraux et de vingt-deux colonels. Parmi les généraux limogés figure le général de brigade Roberto Viaux Marambio, chef de la première division dont le siège est à Antofagasta, dans le nord. Le général Viaux aurait été sanctionné pour avoir sollicité directement une audience du président de la République, auquel il souhaitait exposer les griefs économiques des militaires, sans passer par l'intermédiaire du général Castillo, le commandant en chef, et du général Marambio, ministre de la Défense.

254

M. ALPHAND, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. WIBAUX, AMBASSADEUR, HAUT REPRÉSENTANT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE À FORT-LAMY.

T. nos 383 à 390. *Paris, 22 octobre 1969, 16 h. 34.*
Secret. Immédiat.
Diffusion strictement réservée.

Le Deirdeï Toubou[1], Oueddei Kichidemi[2], au cours d'un entretien le 9 octobre dans les environs de Tripoli, en présence d'un membre de notre ambassade, a chargé M. Brandily, ethnozoologue, bien connu des populations Toubou du Tibesti et du Fezzan où il a longtemps séjourné, de faire part aux hautes autorités françaises du message verbal suivant :

1. Les Toubou entrés en dissidence lui obéissent. Les dirigeants du Frolinat, avec qui il est en contact sans cependant être engagé avec eux, n'ont pour le moment pas d'autorité sur son peuple. Cependant si aucune perspective acceptable de paix ne lui était offerte, il ne lui resterait d'autre solution que de pactiser avec eux.

2. Le Deirdeï est pour sa part prêt à donner l'ordre de cesser le feu et à permettre le retour à une situation normalisée si le gouvernement français obtient du président Tombalbaye qu'il décide un certain nombre de mesures propres au rétablissement de la paix. Ces mesures dont l'objet est le rétablissement d'une administration Toubou s'analysent ainsi :

A) Retrait du BET (Borkou, Ennedi, Tibesti) de l'administration et des forces armées en place,

Éloignement du BET de quatre personnalités toubou nommément désignées : Togoi Okormi, sous-préfet de Bardai, Sogoumi Chahahimi, chef de canton et député du Tibesti, Salam Chahahimi, frère du précédent, Edeye Gorsodomi, chef du poste de Zouar.

B) Mise en place d'une nouvelle administration pour laquelle le Deirdeï qui reconnaîtra l'autorité du gouvernement tchadien, propose d'indiquer au président Tombalbaye des Toubou lettrés qui exécuteront les ordres administratifs du gouvernement. Le Deirdeï a précisé qu'il souhaiterait vivement que ces fonctionnaires reçoivent dès leur installation l'aide technique de conseillers français.

[1] Les Toubou vivent au Sahara oriental sur un immense territoire de 1 300 000 km^2, couvrant le nord du Tchad, le sud de la Libye, le nord-est du Niger et le sud-ouest de l'Égypte. Plus qu'une tribu, les Toubou sont une confédération de clans, dont le chef est appelé « Deirdeï » ou sultan.

[2] Oueddeï Kichedemi, deirdeï des Toubou Teda du Tibesti, investi dans ses fonctions en 1939, est l'un des premiers résistants au pouvoir du président Tombalbaye. Cette résistance a pris une forme individuelle, il s'est réfugié en Libye. En 1969, alors qu'il a déjà perdu deux de ses fils, le cadet, Goukouni, est à la tête de la deuxième armée de libération du Frolinat. Sur cette personnalité, se reporter au télégramme de Tripoli (Libye) nos 518 à 521 du 4 novembre 1969.

C) Des éléments des forces de l'ordre devraient être composés d'originaires du BET et en tout cas exclure les Saras. Le Deirdeï a ajouté que les goumiers Toubou recrutés par les forces de l'ordre ne feraient l'objet d'aucune mesure de représailles et pourraient rester en service, à l'exception des 70 goumiers de Bardaï qu'il vaudrait mieux éloigner.

D) Le Deirdeï regagnerait lui-même par la suite le BET.

Je vous prie d'informer le président Tombalbaye de ce qui précède en appelant son attention sur le caractère important et hautement confidentiel de votre communication.

C'est au président de la République du Tchad qu'il appartient d'apprécier en fonction de la situation interne du BET l'intérêt de cette perspective mais vous rappellerez au chef de l'État tchadien que la solution de la crise que traverse son pays est essentiellement politique et vous lui marquerez qu'il est de la première importance que le BET soit « neutralisé » dès que possible afin d'en interdire l'accès au Frolinat et d'empêcher celui-ci de l'utiliser, la présence du Deirdeï en Libye est aussi un élément important de la situation.

Si le président Tombalbaye approuve l'engagement de pourparlers avec le Deirdeï, nous accepterions de servir d'intermédiaire entre les deux parties dans la mesure où des contacts directs entre celles-ci apparaissent actuellement exclus.

Vous pouvez à cette occasion, confirmer que, conscients de la nécessité d'une rénovation de l'administration du BET, nous sommes prêts à mettre à la disposition du gouvernement tchadien des officiers français pour assumer, sous l'uniforme tchadien, l'administration de la région.

Je vous prie de me rendre compte aussitôt que possible du résultat de votre démarche.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches/DAM, Tchad, 1959-1969, politique intérieure, 1969*)

255

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 5306 à 5311. *Bonn, 22 octobre 1969.*

(*Reçu* : 21 h. 59).

Élection de M. Willy Brandt

Je me réfère à mon télégramme n° 5270[1].

Il n'est pas indispensable, je crois, d'épiloguer sur la signification que revêt, pour le SPD, pour la CDU/CSU et pour la République fédérale, l'élection de M. Willy Brandt à la chancellerie. Le scrutin d'hier a marqué, dans l'histoire allemande d'après-guerre, un tournant. Aux yeux de plusieurs commentateurs, c'est même la fin de l'après-guerre qu'il consacre pour l'Allemagne de l'Ouest : ayant d'abord reconstruit son économie, celle-ci vient d'administrer la preuve de la solidité de ses institutions démocratiques. Elle peut se tourner vers l'avenir avec une assurance accrue, bien que la tâche qui attend le nouveau gouvernement ne soit pas facile.

Pour revenir sur les résultats de l'élection, on a appris que les quatre bulletins nuls étaient des suffrages hostiles à la candidature de M. Brandt, assortis de mentions désobligeantes. Il en découle que trois députés libéraux (au moins) n'ont pas voté pour le président du SPD, tandis que deux parlementaires chrétiens-démocrates (au moins) n'ont pas voté contre. Dans le cas le plus simple, ces trois voix FDP et ces deux voix CDU représentent les cinq abstentions dénombrées. Mais certains se demandent s'il ne s'est pas trouvé plus de trois libéraux pour refuser de soutenir M. Brandt, celui-ci ayant alors dû bénéficier, pour réunir 251 suffrages, du vote positif de quelques éléments chrétiens-démocrates (par hypothèse, des hommes qui estimeraient qu'une période d'opposition serait salutaire à leur parti, en le plaçant dans l'obligation de se réformer). La question n'est pas sans intérêt, car elle a une incidence sur l'appui exact que le nouveau gouvernement peut escompter du groupe parlementaire FDP : le scrutin ayant été secret, on ne le saura sans doute jamais. Il va de soi que le vote des députés de Berlin-Ouest (14 pour M. Brandt, 8 contre) a eu lieu séparément, en conformité de la règle établie, et n'a pas été décompté dans les résultats de l'élection.

M. Kiesinger vit une tragédie personnelle[2] et l'on aurait mauvaise grâce à lui refuser toute sympathie. Mais le fait n'excuse pas les réactions maussades de l'ancien chancelier à l'élection de son rival (« on verra bien ce

[1] Le télégramme de Bonn n° 5270 à 5272 du 21 octobre 1969, non publié, rapporte et analyse l'élection de Willy Brandt à la Chancellerie de la RFA, au premier tour de scrutin, rassemblant sur son nom 251 suffrages, soit deux de plus que la majorité absolue requise.

[2] Kurt Georg Kiesinger était le chef d'un gouvernement soutenu par une coalition entre les deux grands partis de droite et de gauche , la CDU/CSU et le SPD. Après les élections législatives du 28 septembre 1969 et malgré la victoire de la CDU qui forme le groupe parlementaire le plus

que cela durera »), qui ont été jugées inélégantes et mesquines. M. Barzel donne un autre exemple. Tout en annonçant que la CDU mènera une opposition résolue, qu'elle n'accordera aucun délai de faveur au cabinet Brandt-Scheel[1] (une demande d'interpellation sur le traité de non-prolifération a été déposée dès le premier jour de la session), il prend les choses avec plus de mesure et de réalisme. C'est lui notamment qui, en se prêtant à une transaction sur le nombre et l'effectif des commissions parlementaires, a négocié avec le SPD et le FDP la réélection de M. von Hassel à la présidence du *Bundestag*[2], acquise lundi dans des conditions plus qu'honorables. (411 suffrages pour, 72 contre, 34 abstentions, les voix des députés de Berlin-Ouest étant incluses dans le total). M. Gerhard Schroeder[3] lui-même, en précisant qu'il n'avait pas l'intention de se retirer de la politique active, a recommandé à son parti d'accepter « sportivement » sa défaite.

(*Collection des télégrammes, Bonn, 1969*)

256

M. Bénard, Ambassadeur de France à Addis-Abeba,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1542/AL. *Addis-Abeba, 22 octobre 1969.*

L'OUA et l'intervention française au Tchad

Depuis plusieurs mois, le Secrétariat général de l'OUA suit avec une attention discrète l'évolution de la situation au Tchad.

Pour le moment, les commentaires formulés en privé tant par M. Diallo Telli[4] que par ses collaborateurs, n'ont pas failli à la prudence, Le ton,

important, Willy Brandt lui succède comme chancelier de la RFA grâce au soutien du FDP (parti libéral allemand), coalition que Kiesinger considère et considérera comme anti-démocratique.

[1] La constitution du nouveau gouvernement fédéral est transmise par le télégramme de Bonn n°s 5312 à 5321 du 22 octobre, non repris. Dans ce gouvernement, le vice-chancelier et ministre des Affaires étrangères est Walter Scheel, président fédéral du FDP, sous l'impulsion duquel ce parti choisit de s'allier aux sociaux-démocrates du SPD à l'issue des élections de 1969, favorisant ainsi celle de Willy Brandt au poste de chancelier.

[2] Kai-Uwe von Hassel, né le 21 avril 1913 à Gare en Afrique orientale allemande, adhère à la CDU en 1946. Le 11 octobre 1954, il devient ministre-président du land du Schleswig-Holstein mais renonce à ce mandat suite à sa nomination au poste de ministre fédéral de la Défense (1963-1966). Dans le gouvernement de grande coalition, il est ministre fédéral des Expulsés, Réfugiés et Blessés de guerre du 1er décembre 1966 au 5 février 1969 et quitte le gouvernement fédéral en 1969 après son élection à la présidence du *Bundestag*.

[3] Gerhard Schröder, né le 11 septembre 1910 à Sarrebruck, est un des principaux dirigeants de la démocratie-chrétienne (CDU/CSU). Ministre fédéral à plusieurs reprises, il a reçu les portefeuilles de l'Intérieur (20 octobre 1953-14 novembre 1961), des Affaires étrangères (1961-1966) puis celui de la Défense dans le gouvernement de Grande Coalition (1er décembre 1966-21 octobre 1969). Il est membre du *Bundestag* depuis 1949 et en préside la commission des Affaires étrangères depuis 1969.

[4] Boubakar Diallo Telli, diplomate guinéen, est le Secrétaire général de l'OUA (Organisation de l'Unité africaine fondée le 25 mai 1963), depuis 1964.

certes, est sarcastique pour parler des « parachutistes français qui donnent leurs ordres » au président Tombalbaye, ou pour citer volontiers la présence d'un « Gouverneur des Colonies » à Fort Lamy[1]… Mais on n'oublie pas pour autant les principes de la Charte de l'Organisation : non-immixion dans les affaires internes d'un État membre et intangibilité des frontières héritées de la colonisation. On convient même que nombre de pays d'Afrique ne pourraient survivre sans une très large assistance financière et technique de l'ex-métropole. Dans cette perspective, l'intervention au Tchad paraît un moindre mal dans la mesure où elle contribue au maintien de l'intégrité d'un État et à l'équilibre sur le Continent. Enfin, on sait que la France est liée à son ancien territoire par un accord de défense[2] et qu'il serait difficile, à notre pays, pour beaucoup de raisons, de renoncer à souscrire à ses engagements…

Cependant, divers indices laissent penser que, sans vouloir paraître renier leur actuelle neutralité, certains membres du Secrétariat général, en particulier M. Diallo Telli, seraient tentés d'adresser une sorte de mise en garde officielle aux autorités de Fort-Lamy : elle vaudrait aussi pour ceux des gouvernements africains qui chercheraient, à leur tour, à recourir à l'aide militaire extérieure pour conjurer la menace de troubles internes. Le Secrétariat général aurait eu l'idée, en août dernier, de consacrer à ce problème un paragraphe de son rapport aux ministres et aux chefs d'État en citant nommément le Tchad. Mais ses collaborateurs auraient réussi à le dissuader de le faire.

Quelles sont les raisons qui pourraient pousser M. Diallo Telli à sortir de son expectative ?

D'abord, son désir constant de jouer un rôle politique, et de briser les étroites limites administratives dans lesquelles on veut confiner ses activités. Pour arriver à ses fins, toute occasion lui paraît bonne, notamment lorsqu'il s'agit de s'ériger en défenseur de la stricte orthodoxie panafricaine. Or, à son avis, le fait que des troupes étrangères se battent contre des Africains sur le sol du Continent, suffit à condamner le pays qui a recours à une assistance aussi compromettante.

[1] Allusion à Pierre Lami, ancien gouverneur de la France d'Outre-mer, qui débute sa carrière comme administrateur adjoint au Tchad (1934-1940), chef de région au Gabon (1944-1945), poursuit son cursus en Indochine avant de revenir en Afrique, au Sénégal (1950-1954), en Côte d'Ivoire (1956-1957), un retour au Sénégal (1957-1960), puis un poste de conseiller technique au cabinet de Jean Foyer, secrétaire d'État aux Relations avec les États de la Communauté. Admis à la retraite en octobre 1966, il est nommé chef de la mission administrative auprès du gouvernement central congolais à Kinshasa de 1965 à 1969 et depuis mars 1969, chef de la mission administrative auprès du gouvernement tchadien. La mission impartie à M. Pierre Lami en tant que chef de la mission pour la réforme administrative (MRA) est définie dans le télégramme de Fort-Lamy n°s 284 à 289 du 5 avril 1969, non reproduit.

[2] Les engagements de la France à l'égard de la République du Tchad en matière de défense ont pour base juridique l'accord quadripartite du 15 août 1960 qui stipule en son article 1er : « La République centrafricaine, la République du Congo et la République du Tchad conviennent d'organiser avec la République française un système commun afin de préparer et d'assurer leur défense et celle de la Communauté dont elles font partie » et, en son article 2 : « Les parties contractantes se prêtent à cet effet aide et assistance et se concertent d'une manière permanente sur les problèmes de défense… ». En vertu de l'accord bilatéral d'assistance militaire technique du 19 mai 1964, la France accorde, d'autre part, à la République du Tchad une aide en matériel et en personnel destinée à la constitution de ses forces armées.

En outre, le Secrétaire général ne nourrit aucune sympathie envers les régimes modérés. À ce titre l'OCAM[1] lui paraît une institution de caractère « néo-colonialiste », destinée à perpétuer les intérêts de l'ancienne puissance de tutelle dont le seul souci reste, à son avis, de maintenir en place, coûte que coûte, les dirigeants « qu'elle a choisis » pour l'Afrique. Certes, il n'hésite pas, le cas échéant, à flatter les représentants de ces pays lorsqu'il a besoin de leur soutien ; mais il s'en méfie – et ce ressentiment se manifeste particulièrement à l'égard des États de l'Entente[2] ou d'autres comme le Sénégal et le Tchad. Car, ce dernier pays passe, à tort ou à raison dans les milieux de l'OUA, pour une des pierres angulaires de l'édifice que la France aurait construit sur le Continent après les indépendances. L'Organisation panafricaine doit donc combattre cet impérialisme d'un nouveau style.

Enfin – et cet argument n'est pas le moindre, même si l'on n'ose l'exprimer à haute voix – les combattants du Frolinat[3] sont des musulmans en butte aux persécutions ou aux manœuvres des populations chrétiennes, Or, M. Diallo Telli, musulman lui-même, ne cache guère ses sympathies envers le monde arabe, particulièrement les États progressistes d'Algérie, de Libye et de la RAU. Dans cette perspective, les troubles qui mettent en péril les dirigeants de Fort-Lamy sont dus, n'est-il pas loin de penser, à des causes identiques à celles qui menacent l'unité du Nigeria, du Soudan… et briment le « peuple érythréen ». C'est que le Secrétariat général ne s'embarrasse pas de contradictions à ce sujet : vérité à Lagos et à Khartoum, erreur à Fort-Lamy et Addis-Abeba… En bref, dans l'esprit de certains hérauts du panafricanisme, les garants de l'orthodoxie de l'OUA se retrouvent surtout parmi les chefs d'État liés à l'Islam : M. Sékou Touré, le président Boumediene, etc. Il n'était que d'entendre, ce matin même, le ton triomphant de M. Diallo Telli donnant son opinion, dans une conférence de presse, sur le coup d'État en Somalie[4], pour se convaincre de ses sentiments réels (ma communication de ce jour).

Cela étant, d'autres considérations sont de nature à modérer le Secrétaire général, Celui-ci est trop habile dialecticien pour méconnaître les arguments que pourraient utiliser des adversaires capables de l'enfermer dans ses contradictions. En particulier, il doit compter avec l'Empereur qui ne tolérerait pas un écart de l'OUA amenant indirectement à poser, dans un

[1] L'OCAM (Organisation commune africaine et malgache) est instituée lors de la conférence de Nouakchott (10-12 février 1965) entre les anciens membres de l'Union africaine et malgache en vue d'une coopération s'étendant à tous les domaines, y compris celui de la politique.

[2] Le Conseil de l'Entente est une organisation de coopération régionale, à vocation principalement économique, créée en 1959 entre le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Niger, auxquels se joint le Togo en 1966. Le siège est à Abidjan.

[3] FROLINAT : Front de libération nationale du Tchad, mouvement armé tchadien créé le 22 juin 1966 au Soudan par Ibrahim Abatcha pour lutter contre le régime sudiste du président Tombalbaye.

[4] Le 15 octobre 1969, le président somalien Abdirashid Ali Shermarke est assassiné par un membre de la police nationale. Le 21 octobre, alors que tous les partis politiques sont réunis à Mogadiscio pour lui trouver un successeur, le major-général Muhammad Siyad Barre orchestre un coup d'État et s'empare du pouvoir.

tel forum, la question de l'Érythrée[1], sans parler de l'opposition qu'il rencontrerait du côté d'autres États francophones ou anglophones connus pour leur pondération et leur souci d'éviter toute intervention extérieure dans leurs propres affaires. Mais, il n'est pas interdit de penser qu'au hasard d'un de ses rapports écrits ou d'une conférence de presse, il n'hésiterait pas, à tout le moins, de mentionner brièvement l'existence d'un foyer de troubles au Tchad et le danger que l'intervention française ferait courir à ce pays. Il ne s'était pas privé, dans son rapport à la XIIIe session ordinaire du Conseil des ministres[2], de citer l'existence d'un Front de Libération de Guinée en Côte d'Ivoire[3] et d'un organisme semblable, mais opposé à Abidjan, installé à Conakry…

Il n'est donc pas exclu que M. Diallo Telli ou quelques-uns de ses collaborateurs cèdent à certaines tentations en se fondant sur les campagnes de presse ou, simplement, les articles de journaux décrivant la « guerre mystérieuse » du Tchad. Déjà, on parle à l'OUA de tortures, de sévices, de ratissages, de viols, de légionnaires, de pacification – tout un vocabulaire appartenant aux défuntes guerres d'Indochine ou d'Algérie… Cette « opération de reconquête » sera, pense-t-on, tôt ou tard dénoncée par la presse française. Et l'opinion africaine pourrait à son tour, être mobilisée au service de la lutte contre ce « néo-colonialisme » que l'OUA s'évertue à dénoncer sans pouvoir réussir, la plupart du temps à en faire condamner les manifestations par la majorité de ses membres.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches/DAM, Tchad, 1959-1969, politique extérieure, 1969*)

257

M. Bénard, Ambassadeur de France à Addis-Abeba
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1564/DE *Addis-Abeba, 22 octobre 1969.*

Chemin de fer franco-éthiopien

La dépêche de Votre Excellence n° 49/DE[4] en date du 7 octobre ne m'est parvenue que le 15 octobre en fin d'après-midi alors que le conseil d'administration du chemin de fer était déjà réuni à Djibouti.

[1] En 1952, les Nations unies décident de former une fédération entre l'Éthiopie et l'Érythrée. Lorsque des manifestations indépendantistes éclatent, Addis-Abeba abolit le fédéralisme en 1961 afin de tenter de préserver l'unité du pays, déclenchant une guerre civile qui ne s'achève qu'en 1991 par la victoire des troupes érythréennes. L'indépendance est proclamée le 24 mai 1993.

[2] Du 6 au 10 septembre 1969.

[3] Le FLNG ou Front de libération nationale de la Guinée est créé début 1966 en Côte d'Ivoire, mais disparaît un an plus tard.

[4] Cette dépêche est publiée ci-dessus.

Il m'a paru préférable dans ces conditions de retarder ma démarche de quarante-huit heures ce qui m'a permis de l'effectuer accompagné de Son Excellence M. Jean Chauvel[1] qui s'est arrêté une journée à Addis.

J'ai fait part au Premier ministre de nos préoccupations et des raisons pour lesquelles il nous paraît opportun de réunir un comité d'experts qui étudie les mesures propres à rétablir l'équilibre financier du chemin de fer ; à l'évidence la cause essentielle du déficit résidait dans l'obligation où se trouvait la compagnie de pratiquer des tarifs excessivement bas pour faire face à la concurrence du trafic routier.

Monsieur Aklilou[2] a fait montre de bonnes dispositions et de compréhension. J'ai laissé entre ses mains l'aide-mémoire ci-joint[3]. Une copie en a été adressée par note et pour information au ministre impérial des Affaires étrangères.

Il reste maintenant à provoquer une décision et je compte notamment à ce sujet sur l'appui du ministre des Finances. Ato Mammo Tadesse[4], qui a reçu M. Chauvel et moi-même, s'est montré préoccupé de la charge chronique que le déficit du chemin de fer risque de créer pour le budget éthiopien. Il a indiqué qu'un statut d'autonomie pour le port d'Assab serait incessamment présenté au Parlement. Il doutait cependant que l'augmentation du prix des services portuaires qu'entraînerait nécessairement cette mesure soit suffisante pour faire disparaître les problèmes tarifaires qui se présentent au chemin de fer.

(*Afrique du Nord, Afrique, Éthiopie 1966-1972, travaux publics et communication*)

258

M. Hutte, Ambassadeur de France à Lusaka,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 496/AL. *Lusaka, 22 octobre 1969.*

Vers un conflit entre l'UNITA et le MPLA

L'hostilité qui existe depuis longtemps entre les deux principaux mouvements de libération de l'Angola[5] connaît un regain d'actualité à la suite de

[1] Jean Chauvel, ambassadeur de France, en retraite en 1963, est depuis 1966 administrateur de l'Union de Banques à Paris.

[2] Tsehafe Taezaz Aklilou Habte-Wold est le Premier ministre éthiopien.

[3] Voir plus haut la dépêche n°49 / DE du 7 octobre.

[4] Ato Mammo Tadesse est ministre des Finances du gouvernement éthiopien depuis février 1969 ; il était précédemment ministre de la Justice.

[5] Les deux principaux mouvements de libération de l'Angola sont : Le mouvement populaire de l'Angola (MPLA) fondé le 10 décembre 1956 par un médecin angolais, Agostinho Neto, mouvement anti-colonialiste, indépendantiste et marxiste angolais, dont la direction est basée à

la publication dans le *Times of Zambia* des résolutions adoptées il y a quelques semaines sur le territoire libéré de la Province portugaise par le Congrès de l'Union Nationale pour l'Indépendance Totale de l'Angola[1]. Elles auraient été envoyées au journal par le docteur Savimbi[2] chef du groupement.

L'UNITA affirme qu'à défaut de la création prochaine d'un « front démocratique uni » contrôlant tous les *freedom fighters*, elle donnera ordre à ses membres d'attaquer tous ceux qui s'opposeraient à ses actions en Angola ou aux frontières des pays qui leur donnent asile.

Cette menace vise évidemment les membres du Mouvement Populaire pour la Libération de l'Angola (MPLA) qui reçoivent de l'OUA une assistance, refusée jusqu'ici à l'UNITA. Celle-ci reproche ouvertement à l'Organisation de l'Unité Africaine de se préoccuper plus de la création dans la Province lusitanienne d'un parti unique que de combattre les Portugais. En tout état de cause conclut-elle « la lutte sera poursuivie avec ou sans aide extérieure ».

Commentant ces recommandations, l'éditorialiste du *Times of Zambia* estime que ce n'est pas en menaçant de fomenter des troubles aux frontières de l'Angola et en attaquant les membres du MPLA que l'UNITA convaincra l'OUA de son efficacité. Nous savons d'autre part, poursuit le journaliste, que le Dr. Savimbi désire ardemment devenir le premier président de l'Angola libéré[3]. Qu'il atteigne ou non ce but, il ne doit cependant pas se dissimuler que « son autorité sera fonction des décisions qu'il prendra pour mobiliser toutes les ressources de son pays contre l'ennemi ».

L'évocation sur la place publique de ces dissensions prélude-t-elle à un affrontement sur le terrain ? Une telle hypothèse ne peut être écartée, mais il est également possible d'imaginer qu'en divulguant les recommandations du Congrès de son groupe, le Dr. Savimbi ait cherché au premier chef à affirmer l'existence et l'activité de l'UNITA aux yeux de l'opinion publique qui considère généralement le MPLA comme le seul mouvement de libération de l'Angola. Peut-être ne s'agit-il même, en fin de compte, que d'une réponse à la dernière conférence de presse donnée à Lusaka par le MPLA (ma dépêche n° 448/AL du 1er octobre).

Brazzaville et à Lusaka (Zambie), et le Front national de libération de l'Angola (FNLA) issu en 1961 de l'ancien mouvement fondé dans les années 1950 par Holden Roberto sous le nom d'Union des populations du nord de l'Angola, dont le siège est au Congo-Kinshasa.

[1] UNITA ou Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola, mouvement de libération anti-colonial, d'orientation maoïste, fondé en 1966 par Jonas Savimbi, transfuge du GRAE/FNLA, à son retour de la République populaire de Chine où il a reçu une formation politique et militaire. C'est le concurrent direct du MPLA d'inspiration marxiste. À la différence des deux autres mouvements, MPLA et FNLA, la direction de l'UNITA est dans le pays, au sein du maquis et des masses.

[2] Jonas Malheiro Savimbi est né en 1934 dans la province de Bié et issu de l'ethnie ovimbundu du Sud angolais. Diplômé en sciences politiques et juridiques, il part en Chine populaire étudier les techniques de guérilla. Il milite au sein du FNLA de Holden Roberto qu'il quitte en juillet 1964 pour un bref passage au MPLA avant de fonder l'UNITA en 1966.

[3] Le premier président de l'Angola indépendant sera Agostinho Neto, chef du MPLA.

Quoi qu'il en soit, on voit mal quels avantages l'UNITA peut tirer de ses violentes prises de position. L'étalage de ses dissenctions avec le MPLA sera aisément exploité par les autorités portugaises pour démontrer que la présence de leur administration et de leurs troupes est le plus sûr garant du maintien de l'ordre dans les provinces d'Outre-Mer. Du côté zambien enfin, les menaces de troubles, notamment aux frontières, ne sont pas faites pour rassurer. Elles inciteront sans doute le gouvernement de Lusaka à renforcer encore le contrôle déjà sérieux qu'il exerce sur les combattants de la liberté, qu'il doit bon gré mal gré accueillir sur son territoire.

(*Afrique-Levant, Afrique, Angola 1966-1972, rébellion armée, 1969*)

259

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES
Relations franco-polonaises

N. *Paris, 22 octobre 1969.*

D'un entretien que l'ambassadeur de Pologne a provoqué, en *a parte*, au cours d'une réception donnée pour le départ d'un de ses collaborateurs, il convient de relever :

1. Trois mois après sa prise de fonction à Paris, M. Olechowski[1] note que l'état des relations franco-polonaises ne traduit pas assez les liens historiques des deux pays, ni les sentiments d'affection des deux peuples.

On estime à Varsovie que les rencontres avec la France au niveau gouvernemental sont trop rares, comparées aux visites ministérielles que nous échangeons avec d'autres pays de l'Est. C'est ainsi qu'on aurait vivement ressenti le fait qu'il n'a pas été question d'une invitation à Paris du ministre des Affaires étrangères polonais, au cours de la rencontre de ce dernier avec M. Schumann, à New York[2].

M. Jedrychowski n'avait pas osé prendre l'initiative d'évoquer cette question.

Les Polonais ont en outre à l'esprit deux considérations particulières :

– la France a choisi de s'écarter de la politique des blocs. Elle se doit donc de répartir ses relations gouvernementales entre tous les pays de l'Est et de faire une large place à la Pologne.

[1] M. Tadeusz Olechowski est nommé ambassadeur de la République populaire de Pologne en France en mai 1969. Il présente ses lettres de créance le 3 juillet.

[2] M. Stefan Jedrychowski, nommé ministre des Affaires étrangères de la République populaire de Pologne le 20 décembre 1968, prend ses fonctions le 6 janvier 1969. Il rencontre son homologue français, M. Maurice Schumann à New York, à l'occasion de l'Assemblée générale des Nations unies qui s'ouvre le 16 septembre 1969.

La visite de M. Schumann à Moscou[1] et la participation de M. Giscard d'Estaing à la grande commission franco-soviétique[2], faisant suite aux visites de ministres russes à Paris au début de l'année[3], laisse penser à Varsovie à un certain *leadership* de Moscou. M. Olechowski a également évoqué la fréquence de nos échanges de visites avec la Roumanie.

– Compte tenu de l'évolution politique de l'Allemagne de l'Ouest, la Pologne entame avec celle-ci des relations d'un caractère nouveau, tenant compte des « réalités européennes ».

L'ambassadeur estime que, pour des raisons d'équilibre, son pays doit parallèlement renforcer ses relations politiques et économiques avec notre pays.

2. M. Olechowski souhaite que les prochaines semaines soient marquées avec éclat par de grandes manifestations d'amitié et de coopération franco-polonaise. Il s'agirait notamment :

– de conclure un bon accord à long terme qui ferait une large place à la libération du commerce et constituerait pour cinq ans la base juridique et prévisionnelle des échanges ;

– de conclure, dans un deuxième temps, un accord de coopération sur la base des vastes opérations déjà en discussion dans le domaine du cuivre et dans celui de l'électronique ;

– d'organiser la visite en France d'une importante mission polonaise à laquelle participeraient tous les directeurs des branches économiques et industrielles ainsi que les responsables des principales entreprises d'État.

D'une confrontation avec les hauts fonctionnaires et les chefs d'entreprises français, on pourrait attendre la mise sur pied d'un autre programme de coopération coordonné avec le nouveau plan d'équipement industriel de la Pologne.

Une mission semblable est actuellement en RFA où l'on est très soucieux de développer les relations germano-polonaises par de grandes réalisations économiques. M. Olechowski estime qu'il est indispensable d'agir de même en France et le plus tôt possible.

En ce qui concerne les relations économiques, les vues de l'ambassadeur de Pologne rejoignent pleinement celles de la direction des Affaires économiques et financières au Département et de la direction des Relations économiques extérieures au ministère de l'Économie et des Finances.

[1] Invité par le gouvernement de l'URSS, M. Maurice Schumann, ministre des Affaires étrangères se rend en visite officielle à Moscou du 9 au 13 octobre 1969.

[2] Du 13 au 17 octobre 1969.

[3] À l'occasion de la troisième session à Paris, du 2 au 8 janvier, de la grande commission franco-soviétique, sous la présidence conjointe de M. Kirilline, vice-président du Conseil de l'URSS, et de M. Debré, ministre des Affaires étrangères. Le 20 janvier arrive à Paris une délégation soviétique conduite par M. Striguine, vice-ministre de la métallurgie des métaux non ferreux, puis une délégation soviétique conduite par M. Tikhomirov, vice-ministre de l'industrie chimique, participe du 24 au 28 février, dans le cadre de la coopération technique franco-soviétique aux travaux du groupe « industrie chimique ». M. Patolitchev, ministre du Commerce extérieur séjourne en France du 14 au 18 avril et le maire de Moscou du 14 au 19 avril.

Il y a lieu toutefois de remarquer le peu d'empressement des Polonais à reprendre avec nous la négociation de l'affaire « cuivre-électronique » qu'ils discutent probablement avec d'autres partenaires britanniques, allemands ou japonais. Peut-être les Soviétiques exercent-ils par ailleurs certaines pressions sur Varsovie à ce sujet.

Compte tenu des résultats de nos démarches en ce qui concerne l'électronique, nous aurions, par contre, intérêt à négocier cette affaire le plus tôt possible, en même temps que l'accord à long terme.

La DREE envisage même pour les prochains jours un voyage de M. Chapelle à Varsovie. Il serait très souhaitable que pour ces consultations le directeur des Relations économiques extérieures soit accompagné d'un agent du Département voire également d'un fonctionnaire du ministère du Développement industriel et scientifique.

(*Direction des Affaires économiques et financières, relations bilatérales, Pologne, 1969*)

260

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE, CLV)

Politique française à l'égard du conflit vietnamien

N. n° 505/CLV [1]. *Paris, 22 octobre 1969.*

L'intérêt que nous attachons à l'heureux aboutissement des négociations sur le Vietnam et le fait qu'elles se déroulent à Paris nous imposent une certaine discrétion. La position française à l'égard du conflit vietnamien est cependant bien connue. Elle a été définie notamment par le général de Gaulle dans le discours qu'il a prononcé à Phnon-Penh le 1er septembre 1966[2].

Elle s'appuie sur la conviction que la solution des problèmes d'Indochine ne peut être fondée que sur l'indépendance réelle et la neutralité des États de la péninsule. Ceci implique la non- ingérence des grandes puissances et le renoncement aux actions militaires.

C'est dans cet esprit que le gouvernement français a déploré l'intervention américaine au Sud-Vietnam et les bombardements du Nord-Vietnam. C'est dans le même esprit que nous avons approuvé l'ouverture de discussions entre deux des parties au conflit, dans la mesure où pouvait ainsi s'amorcer

[1] Cette note est rédigée par Jacques Le Blanc, secrétaire des Affaires étrangères à la section politique (Vietnam) du service Cambodge, Laos, Vietnam de la sous-direction d'Asie-Océanie du Département depuis octobre 1966.

[2] Sur ce sujet, voir *D.D.F.* 1966-II, nos 232 et 256.

un processus susceptible de conduire à l'ouverture de véritables négociations que nous n'avions cessé de préconiser depuis la reprise des hostilités. Le communiqué de la présidence de la République du 1er novembre 1968[1] a également témoigné de notre approbation de la décision du président Johnson d'arrêter les bombardements sur l'ensemble du Nord-Vietnam. Les communiqués publiés à l'issue des Conseils des ministres des 9[2] et 16 mai 1969[3] ont enfin marqué l'intérêt du gouvernement pour les plans de règlement du conflit successivement avancés par le FNL et par le président des États-Unis.

Nous avons toujours soutenu que les négociations devraient tenir compte des clauses principales des accords de Genève de 1954[4]. Ces derniers stipulaient le respect de l'indépendance et de la souveraineté du Vietnam, interdisaient l'introduction de troupes et la création de bases militaires étrangères dans le pays et prévoyaient que les problèmes politiques devraient être résolus dans le respect des libertés fondamentales ainsi que des principes d'indépendance et d'unité du Vietnam. Il nous semble que l'actuelle stérilité des discussions entre protagonistes résulte en partie d'une prise en considération insuffisante de ces principes. Il serait notamment souhaitable que toute puissance qui a introduit des troupes en territoire vietnamien prenne l'engagement de les retirer dans un délai raisonnable. Il conviendrait également que toutes les tendances et opinions au Sud-Vietnam aient la possibilité de s'exprimer et de participer au règlement des problèmes intérieurs.

Nous ne nous refusons pas à faire connaître aux divers protagonistes notre point de vue quant aux conditions qui nous paraissent indispensables pour le rétablissement de la paix. Nous ne négligeons rien non plus pour tenter de susciter chez les uns et les autres plus de compréhension des positions adverses. Nous avons même accepté dans certains cas de servir d'intermédiaires lorsque cela nous a été demandé. Si la France estime ne pas avoir à faire pour l'instant de proposition, elle demeure disponible pour faire entendre sa voix au moment qu'elle jugera opportun.

La France est d'ailleurs appelée, à notre avis, à jouer un rôle actif au stade ultime de la négociation. Elle pense en effet qu'une entente devrait être

[1] Dans ce communiqué, on peut lire notamment que : « En décidant, dans des conditions très judicieuses et très méritoires, de mettre un terme aux bombardements du Nord-Vietnam, le président des États-Unis a ouvert la voie qui peut conduire à la fin des hostilités, puis à la paix, en Indochine. »

[2] Dans le communiqué du Conseil des ministres du 9 mai 1969, on peut lire : « Sur les problèmes vietnamiens, l'exposé de M. Michel Debré a consisté essentiellement en un commentaire du dernier mémoire présenté par le Front national de libération [les « 10 points » du FNL publiés le 8 mai 1969, sur ce sujet voir *D.D.F.* 1969-I, n° 351], mémoire que la presse a reproduit. Analysant ce document le ministre des Affaires étrangères a souligné que les problèmes paraissaient plus sériés et que, mieux qu'auparavant, les points épineux sont mis en lumière. »

[3] Le communiqué du Conseil des ministres du 16 mai 1969 se borne à relever que : « M. Michel Debré a tout d'abord souligné que l'évènement important des jours précédents avait été la conférence de presse du président des États-Unis [sur cette intervention du 14 mai, voir ci-dessus la note n° 180/AS du 2 juillet 1969]. M. Debré a analysé les déclarations de M. Nixon sans que cette analyse donne lieu à des commentaires particuliers. »

[4] Les accords de Genève du 20 juillet 1954, mettant fin à la première guerre d'Indochine.

recherchée entre les pays membres de la Conférence de Genève[1], et tout d'abord entre les cinq grandes puissances (France, Grande-Bretagne, URSS, États-Unis et Chine), pour doter le Vietnam d'un statut de neutralité assorti des garanties nécessaires. Elle juge également que le problème vietnamien ne doit pas être réglé en dehors de son contexte géopolitique.

Pour l'instant, et tant que notre qualité d'hôtes de la conférence nous fera un devoir de demeurer discrets et impartiaux, nous veillons à ne pas donner plus de gages à l'une des parties à la négociation qu'à l'autre. Nous avons notamment « gelé » nos relations avec Hanoï, Saigon et le FNL en les maintenant en l'état où elles étaient au début des négociations.

(*Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978*)

261

M. Honoré, Consul général de France à Lourenço Marques,
à M. Tiné, Ambassadeur de France à Lisbonne.

D. nº 179. *Lourenço Marques, 23 octobre 1969.*

De la situation militaire[2]

Aucun fait saillant n'a marqué l'évolution de la situation militaire au cours des trois derniers mois et je verse sans commentaire au dossier de la rubrique les deux documents dont on trouvera ci-joint la traduction.

Le premier est extrait d'un discours prononcé avant-hier devant l'Assemblée législative du Mozambique[3] ; ledit passage évoquant les efforts conjoints de l'Armée et de l'Administration en vue de poursuivre l'organisation – qui a désormais fait ses preuves – de l'auto-défense des populations à partir de villages de regroupement offrant des possibilités favorables pour le développement d'une économie de subsistance suffisante et dotée de moyens sociaux de plus en plus appropriés.

Le second est le texte du communiqué des Forces armées pour la période correspondant au mois de septembre.

[1] Les États ayant participé à la conférence de Genève de 1954 sont : Cambodge, États-Unis, France, Laos, République démocratique du Vietnam, République populaire de Chine, Royaume-Uni, État du Vietnam et URSS.

[2] La guerre d'indépendance du Mozambique ou conflit armé entre la guérilla du Front de libération du Mozambique (Frelimo) et les forces armées portugaises débute le 25 septembre 1964. Ce jour-là, le Frelimo, depuis sa base de Tanzanie, lance sa première attaque dans le nord du Mozambique, dans la province de Cabo Delgado. Ce conflit dure jusqu'en 1974.

[3] Ce discours est prononcé le 21 octobre 1969 par le gouverneur général du Mozambique depuis le 12 juillet 1968, Baltasar Rebelo de Sousa.

ANNEXE I

TRADUCTION D'UN PASSAGE DU DISCOURS PRONONCÉ PAR LE GOUVERNEUR GÉNERAL DU MOZAMBIQUE LE 21 OCTOBRE 1969 À L'OCCASION DE L'OUVERTURE DE LA SESSION DE FIN D'ANNÉE DU CONSEIL LÉGISLATIF À LOURENÇO MARQUES

De la réorganisation des populations (« Reordenamento de populaçôes »).

« En même temps que nous continuons dans le meilleur esprit de collaboration entre autorités civiles et militaires à consolider notre défense au nord de la Province au moyen d'un dispositif chaque jour amélioré, nous sommes appelés à entreprendre une action identique à la frontière nord-ouest du district de Tete[1] puisque, désormais, partent du pays voisin des attaques rendues possibles sous le couvert de sa passivité et même de son aide[2].

Patiemment, nous poursuivons l'édifice de cette défense non sans que quelques-uns de nos militaires et civils, malheureusement, soient sacrifiés dans leur existence quotidienne et parfois même dans leur santé et leur vie du fait des actions diverses de groupes de véritables mercenaires au service d'intérêts qui ne sont que trop connus.

Mais le succès qui a accompagné notre action – succès dont la meilleure expression se traduit par le gain des populations et aussi par l'organisation de leur vie selon des modalités marquantes de progrès et de développement considérables – est un motif de surcroît de gratitude pour nous à l'égard de tous ceux qui se dédient à cette action de récupération et qui mettent toute leur foi dans son développement.

À cet égard, l'on ne saurait trop répéter les témoignages de gratitude toujours dus à l'action des Forces de nos trois armes et de toutes origines, sans oublier, il va de soi, la substantielle contribution du recrutement de la Province et aussi tous ceux qui se sont acquis tant de mérites, qu'il s'agisse des forces administratives et de la milice, dont l'on ne saurait trop louer la diligence.

Le travail d'accueil et de réorganisation des provinces s'exprime déjà sous la forme de charges d'un montant élevé et qui, d'ailleurs, auront tendance à croître encore ; mais ce sont là des charges pleinement justifiées non seulement pour tout ce qu'elles signifient au plan du renforcement de notre stratégie et de notre défense, mais pour tout ce qu'elles représentent, comme je l'ai dit tout à l'heure, de réelle amélioration des conditions de vie des populations.

Cette réorganisation n'intéresse pas seulement les zones et districts frontaliers ; elle est aujourd'hui à l'heure du jour la préoccupation de l'Administration générale et elle intéresse aussi bien les Africains que les Européens ici fixés ; cela selon une mise en œuvre qui atteint déjà une échelle considérable et que nous devons accentuer.

Pour ce qui concerne particulièrement les premiers, je dirai, pour que l'on puisse avoir une idée succincte de l'importance et de la valeur de l'œuvre menée à bien, qu'en juillet de la présente année et seulement pour les districts de Cap Delgado, Niassa et Tete, 38 .606 personnes se trouvaient dûment réinstallées et réparties en 354 villages de regroupement, soit 216 pour Cap Delgado ; 113 pour le Niassa et 25 à Tete.

[1] *Note du document* : « Tete est le district de Cabora Bassa. Il correspond à la zone frontalière avec le Malawi et avec la Zambie. La vigilance portugaise est systématiquement maintenue tout le long de la frontière avec le Malawi pour les raisons de prudence *a priori* maintes fois évoquées (confrontation « avec Banda » ; confrontation « sans Banda »). Cette région est plus peuplée que celle qui fait face à la Zambie. Les observations du gouverneur général se réfèrent surtout en fait à la zone qui intéresse le vis-à-vis zambien ». Le Dr Hastings Kamuzu Banda, docteur en médecine, est le président à vie du Malawi depuis 1966.

[2] *Note du document* : « Le style de M. Rebelo de Sousa est toujours extrêmement mesuré et approprié quant à la forme qu'il sait donner aux nuances de sa pensée. Ce passage à l'égard du voisin zambien marque une évolution très nette par rapport aux propos que tenait le gouverneur général il y a un mois. J'observe que l'attitude de principe des autorités portugaises à l'égard de la Zambie a toujours consisté jusqu'à récemment (conférence de presse de M. Franco Nogueira il y a deux mois) à réserver l'avenir. »

J'ajouterai que l'installation et l'aide mise en œuvre en 1968 pour ces villages de regroupement a nécessité une dépense de 72 084 contos (13 695 960 Fr), étant entendu qu'est prévue pour cette année une dépense de 75 000 contos pour la même destination.

Les activités économiques de la Province ont pu se développer ainsi dans un climat de relative tranquillité – sans doute choquante pour ceux qui supportent le plus directement les vicissitudes de la lutte et qui en sont plus directement atteints. Mais pour autant que nous ayons lieu de nous réjouir de ce climat propice au travail profitable, il serait inopportun de nous laisser aller à la croyance illusoire que ce sont quelques-uns seulement et non pas nous tous pris ensemble qui sommes intéressés par la lutte que nous soutenons. Cette lutte, nous devons la considérer comme présente aussi bien à Cap Delgado, au Niassa et à Tete qu'à Beira et Lourenço Marques. Nous avons la conviction que le Gouvernement, pour ce qui le concerne, a fait un énorme effort organisé dans le but non seulement de donner un élan positif au développement de notre programme – encore qu'avec des retards et des insuffisances que nous nous employons à pallier – mais encore pour prendre à bras le corps des décisions concernant les grands projets d'urgente nécessité et de grandes implications (comme par exemple les aéroports et les routes ou encore telle aspiration particulièrement justifiée des agglomérations)…

La question peut se poser de savoir si les propos tenus avant-hier par le Gouverneur général ne l'auraient pas été en fonction du prochain voyage à Lusaka et Lourenço Marques de M. Robert Moore (Conf. N° 176 du 22.10.1969)[1].

ANNEXE II
COMMUNIQUÉ DES FORCES ARMÉES

PRÉSENTATION À NANGADE (près de la frontière tanzanienne) DE QUATRE VIEUX ET IMPORTANTS CHEFS DE CABO DELGADO.

Présentation à Nangade de quatre vieux et importants chefs de Cap Delgado, fidèles à Lazaro Cavandane[2], et qui avaient été détenus au camp de Dodoma, en Tanzanie.

Dans le Niassa, un groupe terroriste a été annihilé, avec l'appui de la population ; son chef et divers éléments qui le composaient ayant été abattus.

Des renseignements sont parvenus au cours de cette période qui témoignent d'une façon significative de l'instabilité du triumvirat[3]. Cette instabilité serait due à la rivalité pour le pouvoir, l'hégémonie et l'influence entre les protagonistes. Le flot de présentations d'éléments de la population qui recherchent la protection de nos autorités s'est maintenu de façon significative. Nombre de ces éléments venaient de pays limitrophes où ils ont souffert privations et vicissitudes.

Les points les plus saillants de la période considérée peuvent être énumérés comme suit :

Le triumvirat, établi précairement après la mort de Mondlane pour organiser la direction du Frelimo, commence à donner des signes d'une certaine désagrégation ainsi qu'il ressort d'informations se référant à des subornations et épurations au sein du parti. Lesdites indications révèlent qu'une lutte se déroule pour l'hégémonie des influences.

[1] Robert Moore, ancien ambassadeur américain au Mali, est un haut-fonctionnaire de la direction d'Afrique au département d'État. Il doit se rendre en Afrique du Sud, au Lesotho, au Botswana, au Swaziland, en Angola, au Mozambique et en Zambie. Il est à noter que le Malawi et la Tanzanie ne figurent pas au plan de voyage de Robert Moore. Se reporter à la dépêche de Lourenço Marques n° 176 du 22 octobre 1969, non publiée.

[2] Lazaro Cavandane, chef de la tribu des Macondes mozambicains, un des fondateurs du Frelimo (Front de libération du Mozambique). Les relations de l'ethnie maconde et du Frelimo se sont considérablement détériorées depuis le mois de janvier 1969. Lazaro Cavandane a été exclu du comité central du Frelimo par une décision du 3 janvier.

[3] Après l'assassinat d'Eduardo Mondlane fondateur et chef du Frelimo, le 23 février 1969, le Front de libération du Mozambique est dirigé par un triumvirat composé de Samora Moises Machel, commandant en chef des forces armées et membre du comité central du Frelimo, Marcelino dos Santos, homme politique et poète mozambicain, et le révérend Uria Simango. Machel représente l'aile marxiste et multiraciale. Dès 1970, il s'impose face à ses deux rivaux.

D'un autre côté et en dépit de l'effort fait par l'ennemi pour maintenir ses influences sur les populations qu'il prétend contrôler, le flux des présentations se maintient à un rythme significatif.

Il faut signaler parmi ceux qui se sont présentés la présence de plus en plus fréquente d'anciens chefs (*chairmen*) du Frelimo qui, déçus par de fausses promesses et saturés d'une lutte sans signification pour eux, recherchent notre protection.

L'activité de nos forces, en étroite collaboration avec les autorités civiles, a maintenu son rythme contre la subversion.

Les actions de contre-guérilla ont été particulièrement intenses dans les zones de frontière.

Au cours de la période considérée, nos forces ont obtenu les résultats suivants :

– Capture de 45 armes provenant toutes de pays communistes ; étant précisé, pour ce qui est du matériel divers, qu'a été significative l'importance des munitions et grenades capturées.

– 22 terroristes ont été abattus, outre d'autres pertes non spécifiées.

– Plusieurs lieux de refuge ont été assaillis et détruits parmi lesquels 6 revêtaient une certaine importance.

(Un petit dépôt d'armes a été découvert en un de ces emplacements).

– 789 éléments de la population se sont présentés à nos autorités et, pendant les opérations dont il s'agit, 165 autres éléments ont été libérés, ce qui fait un total de 964 personnes en tout.

Nos forces ont eu 9 morts en combat ; les éléments d'identification ont été en son temps donnés à connaître par les organes de presse.

Dans le district du Niassa[1], l'ennemi a maintenu les mêmes caractéristiques d'activité que précédemment. Il s'est efforcé de diminuer le rythme de nos efforts en vue de réduire progressivement la zone d'infection. Pour cela il a continué à recourir principalement à l'emploi de mines et de pièges dans le but d'affecter la mobilité de nos troupes et d'exercer une influence sur leur moral.

Il faut noter la prompte et loyale collaboration de la population et des forces administratives avec les forces militaires dans la persécution d'un petit groupe ennemi infiltré dans l'aire du Niassa-Sud. De cette action est résulté un certain nombre de pertes pour les terroristes, notamment la mort du chef du groupe et la capture de diverses armes. Ce groupe avait été responsable de certains crimes et de plusieurs actions violentes contre la population.

L'action de nos forces a été particulièrement fructueuse au cours de la période considérée ; selon les résultats obtenus, on peut souligner les opérations « Centurions frontière » et « Cheval Fougueux ».

Dans le district de Cap Delgado, l'activité de l'ennemi s'est située surtout sur le plateau de Mueda, qui a principalement consisté en l'emploi de mines et de pièges.

D'un autre côté, l'activité de nos forces a été particulièrement intense dans la région. Il faut mettre en relief, pour les résultats obtenus, « Tempête I », « Cyclone II », « Furet Moustaches » et « Jupiter 22 ».

À Tete, l'activité de l'ennemi fut principalement caractérisée par des actions dans le but de tenter d'obtenir le ralliement des populations dans les régions frontières avec la Zambie.

L'activité de nos forces, en étroite collaboration avec les autorités administratives, continue d'être spécialement orientée vers la protection et l'amélioration des conditions de vie de la population.

Au cours de la période en cause, les opérations « Furet » et « Chat Sauvage » ont été particulièrement rentables.

Dans les autres districts, rien n'est venu troubler le climat de confiance et de tranquillité propice au développement social et économique.

(*Afrique-Levant, Mozambique, 1966-1970, 1969, nº 7*)

[1] Le Niassa est la plus vaste province du Mozambique et la moins peuplée du pays, faisant frontière au Nord avec la Tanzanie, à l'Est avec le Malawi et à l'Ouest au lac Niassa.

262

M. GEORGY, AMBASSADEUR DE FRANCE À TRIPOLI,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 844/AN. *Tripoli, 23 octobre 1969.*

Exercices oratoires du colonel Kadhafi

Au cours d'une grande réunion populaire le colonel Gaddafi a, le 17 octobre, pris pour la première fois la parole en public à Tripoli. Devant une foule abondante – dont une partie avait été amenée des environs par les soins des autorités – il a défini « les caractéristiques de la révolution ».

Son discours[1], dont la traduction intégrale est jointe à cette dépêche, constitue en fait moins encore que celui qu'il avait prononcé à Benghazi au lendemain de la révolution (cf. ma dépêche n° 760/AN du 19 septembre 1969)[2], l'exposé d'une doctrine ou d'un programme, mais plutôt une improvisation sur des thèmes élémentaires choisis de façon à susciter les passions de la foule. Celle-ci d'ailleurs, en prenant l'initiative de lancer certains slogans, comme celui de l'évacuation des bases étrangères, a même parfois orienté les propos de l'orateur dans le sens qu'elle souhaitait. Le président du Conseil de la Révolution s'est en définitive livré – en reprenant à l'infini les mêmes formules – à un exercice oratoire d'un effet certain sur ses auditeurs, mais dont la pauvreté de pensée et l'aspect irrationnel, souvent empreint de nationalisme xénophobe, laisse sur une impression de malaise.

Le colonel Gaddafi a tout d'abord exalté la révolution, qui n'a pu réussir que parce qu'elle est l'émanation de la volonté du peuple, et dont l'objectif –unique est d'incarner et de traduire dans les faits les aspirations des masses –les forces armées ne sont, a-t-il répété, que l'avant-garde du peuple. Une ère nouvelle s'est ouverte le 1er septembre pour la Libye, délivrée désormais de la peur, des influences étrangères, de la réaction et de l'exploitation, et prête à participer pleinement à l'élaboration du destin arabe au sein d'une nation unique allant du golfe arabe (c'est-à-dire Persique) à l'Atlantique.

[1] Le discours n'est pas reproduit.

[2] La dépêche nº 760/AN adressée le 19 septembre par M. José Paoli, chargé d'Affaires, au ministre des Affaires étrangères à Paris, longue missive intitulée « Déclarations publiques des nouveaux dirigeants libyens », résume le discours prononcé en public devant le mausolée d'Omar el Mokhtar par le colonel Kadhafi : il est venu pour rencontrer le peuple libyen, la révolution reste à faire, l'armée veille sur la Révolution dont la devise est « Liberté, Socialisme, Unité ». La liberté doit être le bien de chaque individu, liberté du développement pour un travail constructif, la priorité étant pour la réussite économique ; l'unité nationale au sein de chaque nation arabe sera le fondement de l'unité de la Grande Nation ; quant au socialisme, c'est celui de l'Islam, il s'inspire de ses traditions les plus authentiques.

L'orateur s'est longuement attaché à dénoncer le « régionalisme »[1] – il entend par là la division en états distincts –, imposé aux Arabes par leurs ennemis et responsable de tous leurs maux, à commencer par la perte de la Palestine ; la reconquête de cette terre spoliée passe par la suppression des frontières et des barrières artificiellement introduites entre les diverses parties de la nation arabe. Il a au passage exprimé la volonté de la révolution de purifier le pays de toutes les souillures venues du dehors.

Avec un à propos certain, la foule a alors interrompu l'orateur pour réclamer la liquidation des bases étrangères. Sur quoi le Colonel s'est lancé dans un morceau de bravoure assez étonnant où, après avoir invité les Anglais et les Américains à comprendre que le maintien de leur présence militaire sur le sol libyen était inacceptable, il a évoqué le combat sans merci dans lequel le peuple libyen était résolu, s'il en était besoin, à se lancer pour obtenir l'évacuation. Il s'est gardé cependant de préciser quelles démarches le régime de la révolution avait entreprises pour obtenir la fermeture des bases de Wheelus Field et d'Al Adem[2] – et pour cause : on sait que jusqu'ici ni Washington, ni Londres n'ont été saisis d'une demande formelle en ce sens.

Enfin, le président du Conseil de la Révolution a pourfendu les ennemis du peuple, tous ceux qui avaient profité de leur pouvoir pour s'enrichir et pour imposer au peuple ce dont il souffrait – pauvreté, ignorance, soumission à l'étranger et même paresse… – Il a promis qu'un châtiment exemplaire leur serait réservé. Naturellement, tous les abus allaient être supprimés, les torts redressés, la prospérité générale restaurée.

Derrière l'assurance de commande du colonel Gaddafi, apparaît une incapacité à préciser tant soit peu les objectifs du nouveau régime. Qu'il s'agisse de l'idéologie ou des décisions concrètes, le chef du Conseil de la Révolution n'a répondu à aucune des questions que tous se posent. Le nationalisme dont il a fait étalage est défini dans les termes les plus vagues, de même le programme social. Les problèmes sont le plus souvent traités sous leur aspect négatif, et la doctrine de la révolution telle que l'a exposée le colonel Gaddafi est au total une énumération de tous les clichés et de tous les mythes de l'arabisme. Il n'est pas jusqu'à la volonté d'obtenir la suppression des bases américaine et anglaises qui ne soit présentée de façon ambiguë – le souci de ne pas couper les ponts avec les Anglo-Saxons transparaissant derrière les affirmations d'intransigeance.

Au bout du compte, la performance oratoire du colonel est à l'image de la politique pratiquée jusqu'ici par les nouveaux dirigeants. Bien des choses ont été remises en question sans que des réalisations concrètes soient encore

[1] Une note marginale constate : « C'est un thème essentiellement baathiste. »

[2] Les bases étrangères en Libye sont la base de Wheelus Field détenue par les Américains (voir plus haut le télégramme n°s 349 à 354 du 5 septembre 1969), et les bases britanniques de Tobrouk et d'El Adem à vingt km au sud de Tobrouk. L'accord du 29 juillet 1953 signé à Benghazi entre la Libye et la Grande-Bretagne donne à celle-ci l'usage exclusif de l'aérodrome d'El Adem et de la base militaire de Tobrouk pour l'installation des troupes.

en vue. L'introduction du régime sec et l'arabisation des enseignes – appliquées avec une rigueur et un esprit de suite rares ici – restent pour le moment les seules mesures portant la marque de la révolution. Une certaine xénophobie ambiante, un nationalisme arabe ombrageux, sont jusqu'ici les résultats les plus tangibles de l'invitation lancée à la population d'aider le nouveau régime à rénover le pays.

(*Afrique du Nord, Libye 1953-1972, Politique intérieure coup d'État*)

263

M. MERILLON, AMBASSADEUR DE FRANCE À AMMAN,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 761 à 765. *Amman, 24 octobre 1969.*

(*Reçu* : 19 h. 30).

De la situation en Jordanie et des organisations palestiniennes

Je me réfère à mes télégrammes n° 754[1] et n° 757[2].

Amman est depuis quatre jours en grande ébullition. Des manifestations éclatent à tous moments. Les forces de l'ordre ont déployé un appareil impressionnant. Elles évitent autant que faire se peut le contact, mais l'on compterait déjà une soixantaine de blessés. En fait, la ville est en état de siège et une censure rigoureuse ne laisse filtrer vers l'extérieur que de maigres informations.

L'origine de cet état de choses réside dans la conviction à peu près générale que l'on se donne ici d'une sorte de plan concerté entre les autorités de Washington, celles de Beyrouth et d'Amman pour briser la résistance. L'affaire dit-on est en cours au Liban et l'on en voit le témoignage dans les déclarations de Monsieur Sisco[3] et les incidents qui opposent les forces

[1] Le télégramme nos 754 à 756 adressé par Amman à Paris le 22 octobre 1969 relate, qu'à l'annonce d'un remplacement éventuel du Premier ministre M. Talhouni, par un militaire ou par M.Wasfi Tall, ancien Premier ministre, interprété comme un raidissement à l'égard de la résistance palestinienne, l'OLP a publié un communiqué agressif dénonçant la manœuvre. Malgré le *modus vivendi* instauré après les évènements du 4 novembre 1968 (durant lesquels il y eut des affrontements sanglants), l'épisode risque de prendre une importance sérieuse pour l'équilibre du pays.

[2] Le télégramme nos 757 à 759 du 22 octobre rapporte que la tension monte entre le roi Hussein et la résistance palestinienne. Le roi hésite entre deux solutions : mettre sur pied un cabinet qui conduirait à la confrontation ouverte ou bien réaliser un bloc national regroupant toutes les tendances du pays ; tout dépendra de l'idée qu'il se fait de la loyauté de son armée.

[3] Joseph John Sisco est secrétaire d'État adjoint des États-Unis pour les Nations unies. Après les affrontements au Liban des 22 et 23 octobre 1969, il fait une déclaration selon laquelle les États-Unis assurent le gouvernement libanais de sa protection, ce qui leur a permis d'obtenir que les autorités de Beyrouth entrent en conflit avec les *feddayin*.

libanaises aux commandos[1]. En Jordanie, affirme-t-on, il en ira prochainement de même puisqu'aussi bien l'on pense que le palais est décidé à constituer bientôt un gouvernement de combat.

Ce raisonnement est celui de la résistance (Cf. la communication de l'OLP du 19 octobre – MA DA n° 12)[2] et il a emporté l'adhésion de l'opinion locale. Bien plus il est partagé par la majorité des membres de l'actuel cabinet. Le ministre des Affaires étrangères, Monsieur Abdel Monein Rifai[3], me l'a tenu point par point au cours d'une audience récente. Le Premier ministre lui-même, qui dînait hier à la résidence, l'a repris sans nuance. Il est évidemment difficile d'apprécier dans quelle mesure ces idées ont un fondement quelconque. Ce que d'Amman l'on peut simplement relever, en faisant abstraction de la passion locale, ce sont les propos tenus par l'ambassadeur des États-Unis en Jordanie qui va répétant à ses collègues que les régimes modérés de la zone, s'ils ne veulent pas disparaître, doivent se débarrasser des commandos, qu'Israël n'acceptera pas de traiter tant que la résistance n'aura pas été canalisée et que, pour ce faire, il convient d'insuffler à Hussein comme aux dirigeants libanais un peu plus d'énergie.

Le souverain vient de réunir au palais de véritables petits États généraux. Il a convoqué outre ses ministres les principales personnalités politiques du pays et recueilli le sentiment qu'il ne serait guère suivi s'il s'attaquait de front aux *feddayin*. Dans ces conditions, il temporise. Les organisations palestiniennes pour leur part se font moins agressives. Ses *leaders* affirment qu'ils veulent éviter l'épreuve de force.

D'après des confidences recueillies par cette ambassade, la résistance est en effet prête à assumer des risques au Liban compte tenu de la relative faiblesse de son implantation dans ce pays mais ne saurait en faire autant en Jordanie hachémite où elle devrait mettre en jeu ses bases les plus vitales.

Les choses en sont là. Leur évolution dépendra du cours de la crise au Liban qui constitue désormais aux yeux du roi une sorte de banc d'essai pour savoir ce qui est réellement possible d'entreprendre contre les commandos. Elle dépendra tout autant de l'attitude de l'armée royale dont la loyauté s'est en fin de compte révélée plus grande qu'on ne pouvait le penser.

(*Afrique-Levant, Levant, 1966-1970. Jordanie – situation intérieure – conflit du régime jordanien avec la résistance palestinienne- Jo.5.7*)

[1] Un violent affrontement entre les troupes libanaises et la résistance palestinienne a lieu les 22 et 23 octobre. Voir ci-après la note du 28 octobre 1969.

[2] La dépêche d'actualité en provenance d'Amman n° 13 DA-AL du 23 octobre 1969 transmet le texte du long communiqué publié à Amman le 19 octobre par le comité exécutif de l'OLP (Organisation de Libération de la Palestine).

[3] Abdel Monein Rifai, diplomate jordanien, est ministre des Affaires étrangères depuis le 7 octobre 1967, il était précédemment représentant permanent aux Nations unies.

264

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn, à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 5391. *Bonn, 24 octobre 1969.*

(*Reçu* : 21 h. 30).

Réévaluation du mark

M. Schiller[1] vient d'annoncer officiellement la nouvelle de la réévaluation du mark. Le taux finalement retenu par le gouvernement est de 8,5 %. Il correspond, pour le *deutsche mark*, à une augmentation de valeur de 9,2896 %. La devise allemande vaudra désormais 27,3224 cents et le dollar 3,66 DM.

Le ministre fédéral de l'Économie a précisé que la nouvelle parité entrerait en vigueur lundi 27 octobre à zéro heure. Dans un premier commentaire, il a déclaré que la décision prise était un acte courageux, mais ne constituait pas une imprudence[2].

(*Collection des télégrammes, Bonn, 1969*)

265

Note
de la direction des Affaires politiques
sous-direction d'Europe meridionale

Politique extérieure espagnole

N. *Paris, 24 octobre 1969.*

La politique extérieure des Espagnols s'explique dans une large mesure par la fierté nationale que leur inspire le souvenir d'un très grand passé. De là le vif souci d'affirmer l'indépendance de leur pays, notamment à l'égard de Washington ; de le faire admettre à part entière dans la société des États

[1] Karl Schiller, né le 24 avril 1911 à Breslau, est membre du parti social-démocrate d'Allemagne depuis 1946. Économiste, universitaire, recteur de l'université de Hambourg de 1956 à 1958, il est nommé ministre fédéral de l'Économie dans le gouvernement de grande coalition de Kiesinger-Brandt en 1966. Il travaille alors en étroite collaboration avec Franz Josef Strauss, ministre fédéral des Finances. Il est reconduit dans la coalition sociale-libérale de Willy Brandt en 1969. À partir de 1971, il cumule son portefeuille avec celui des Finances, suite à la démission d'Alexander Möller.

[2] Les premiers commentaires de Karl Schiller, ministre fédéral de l'Économie, sur la nouvelle parité du deutsche mark (DM), sont transmis par le télégramme de Bonn nos 5396 à 5401 du 25 octobre, non reproduit.

d'Europe Occidentale ; de le libérer de l'humiliation que constitue le maintien de l'enclave de Gibraltar[1] ; de là encore leur désir de tirer parti d'une amitié séculaire avec les Latino-Américains et les Arabes pour accroître leur propre audience et de jouer le jeu de la « coexistence pacifique » avec les pays de l'Est mais sans rien concéder sur le plan de l'anti-communisme.

Rapports avec les États-Unis

Au lendemain de la guerre, l'Espagne franquiste s'est trouvée au ban des nations ; elle en conserve une profonde amertume. Les États-Unis ont été la première grande puissance à rompre cet ostracisme en passant avec elle, en 1953, un accord sur la location de bases militaires qui, élargi en 1963, en est presque arrivé à valoir une alliance entre les deux pays. L'aide américaine a d'autre part largement contribué à l'essor de l'économie espagnole au cours des quinze dernières années. Dans les échanges extérieurs, les États-Unis viennent en tête des clients et des fournisseurs de l'Espagne ; ils assurent en outre plus du quart des investissements effectués dans la péninsule.

S'il est donc naturel que les rapports avec Washington demeurent la principale préoccupation de la diplomatie madrilène, celle-ci a manifesté de diverses façons – surtout depuis que l'exemple français l'y a encouragée – que l'Espagne n'avait pas pour autant abdiqué son indépendance.

Elle en a témoigné en prenant, notamment à l'ONU, des positions différentes de celles de Washington, par exemple à propos de Cuba, de la Rhodésie, du Vietnam, du Proche-Orient.

Elle l'a souligné vis-à-vis de l'OTAN en notifiant à ses membres européens que l'accord hispano-américain ne leur donnait aucun droit d'utiliser sans autorisation préalable le territoire, l'espace aérien ou les eaux espagnoles.

Elle l'a montré enfin aux États-Unis eux-mêmes en demandant que l'accord de 1953, qui arrivait à son terme en 1968, fasse l'objet non d'une simple reconduction mais d'une révision. Les Espagnols ont en effet souligné les changements intervenus dans le monde depuis cinq ans – retrait de la France de l'OTAN, situation au Moyen-Orient, présence soviétique en Méditerranée, etc. – pour valoriser la position de leur pays et demander d'importants avantages à la fois sur le plan politique (conclusion entre États souverains d'un vaste accord de coopération dépassant le domaine de la défense) et sur celui de l'aide militaire (un milliard de dollars en cinq ans, soit dix fois plus que l'aide reçue de 1963 à 1968). Après de difficiles négociations, au cours desquelles Madrid a même dénoncé l'accord de 1953 à la date de son échéance[2], les Espagnols ont accepté de conclure le 20 juin un accord prorogeant de deux ans le maintien des bases en contrepartie d'une aide militaire de 25 millions par an (au lieu de 20 dans l'accord précédent)

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessus le compte rendu du 9 octobre 1969 de l'entretien du 7 octobre entre le ministre français des Affaires étrangères et l'ambassadeur d'Espagne à Paris.

[2] Sur ce sujet, voir *D.D.F.* 1968-II, n° 255.

et d'une garantie de crédit de 35 millions auprès de l'*Export Import Bank*. Toutefois les objectifs de la diplomatie madrilène n'ont pas changé ; comme l'a déclaré M. Castiella[1] à peine l'accord signé : « l'ère des bases militaires à l'étranger est révolue » et l'Espagne « doit être un collaborateur actif placé sur un pied d'égalité absolu ». Il ne s'agit donc, dans l'esprit des Espagnols, que d'un délai de grâce qui devrait être mis à profit pour amener les Américains à repenser l'ensemble des rapports économiques, scientifiques, techniques, culturels et militaires avec leur pays.

L'Espagne et l'Europe occidentale – place particulière de la France

Seize ans après les premiers accords hispano-américains, quatorze ans après l'entrée de l'Espagne aux Nations unies, aucun pays de l'Ouest européen n'a encore signé avec Madrid de textes ayant une valeur proprement politique. Le gouvernement espagnol a tout juste, et de façon presque clandestine, pu investir en 1967 son représentant consulaire à Strasbourg du soin d'assurer une liaison avec le Conseil de l'Europe et d'autres organismes européens dont l'Espagne reste écartée.

Sur le plan économique, la première démarche de Madrid en vue « d'établir des liens » avec la CEE date de février 1962 et n'a obtenu à l'époque qu'un accusé de réception. Renouvelée en février 1964, elle vient d'aboutir, non sans difficulté, à la mise au point d'un second mandat de négociation qui paraît, cette fois, rendre probable une sorte d'association de l'Espagne à la Communauté[2].

Le règlement de ce problème ne suffirait cependant pas à combler l'attente des Espagnols qui ne s'estimeront pleinement relevés de la déchéance infligée naguère, que lorsque, sur le plan politique même, ils seront considérés comme des partenaires à part entière de cette Europe occidentale à laquelle ils estiment appartenir de droit.

Or, pour y parvenir, ils n'ont pas à compter sur l'aide des Britanniques auxquels les oppose l'affaire de Gibraltar. L'Allemagne, avec laquelle ils avaient évité de renouer, sur le plan politique, des liens trop étroits qui auraient risqué de rappeler de fâcheux souvenirs, vient de se donner un nouveau chancelier[3] et Madrid sait n'avoir que peu de sympathie à attendre des socialistes tant à Bonn que dans la plupart des autres capitales européennes où ils exercent une influence directe ou indirecte sur le pouvoir.

La France voisine, amie de longue date par-delà les vicissitudes de l'Histoire, apparaît dès lors aux Espagnols comme la mieux placée pour parrainer leur rentrée européenne. Aussi bien est-ce Paris qui, en 1959, a donné en Europe le signal du dégel à l'égard de Madrid en célébrant avec solennité à l'île des Faisans le troisième centenaire du Traité des Pyrénées[4].

[1] Fernando Maria de Castiella y Maiz, ministre espagnol des Relations extérieures du 27 février 1957 au 29 octobre 1969.

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessous le télégramme de Bruxelles-Delfra n°s 1612 à 1622 du 10 décembre 1969.

[3] Willy Brandt, ministre des Affaires étrangères et vice-chancelier de la RFA du 1er décembre 1966 au 20 octobre 1969. Chancelier de la RFA à partir du 21 octobre 1969.

[4] Le Traité des Pyrénées, signé le 7 novembre 1659, met fin à la guerre franco-espagnole commencée en 1635.

Dans les années suivantes, à mesure que se développaient les relations de bon voisinage consacrées en 1964 par la visite de M. Couve de Murville à Madrid[1], les États-majors des deux pays ont conclu divers accords de coopération militaire fondés sur le principe de la réciprocité mais dont la France est en fait le principal bénéficiaire. Toutefois le vœu manifesté par les Espagnols de voir ces accords insérés « dans un cadre politique » puis les pressions qu'ils ont exercées en ce sens en supprimant certaines des facilités qui nous étaient accordées nous ont amenés à accepter l'ouverture prochaine de négociations en vue de conclure, au niveau gouvernemental, un accord de coopération militaire à coloration politique[2].

Enfin la visite officielle de M. Debré en février 1969[3] a marqué une nouvelle étape dans le développement des relations franco-espagnoles, notamment par le large échange de vues auquel elle a donné lieu entre le Ministre, son collègue espagnol et le général Franco[4], les contacts qui ont été pris avec le ministre espagnol de l'Industrie[5], qui doit bientôt rendre visite à M. Ortoli[6], et la conclusion d'un accord de coopération culturelle, scientifique et technique dont la négociation avait duré plusieurs années.

Gibraltar et la décolonisation

Le différent anglo-espagnol à propos de Gibraltar[7] fait l'objet d'une note distincte[8], mais il convient de marquer ici la place qu'il occupe dans la politique de l'Espagne. Cette place est de tout premier rang sur le plan des sentiments, car rien ne touche plus la fierté nationale que, « cet amer et irritant problème que tout Espagnol considère comme un fait personnel » (discours du général Franco, décembre 1968). Sur le plan politique et militaire, Gibraltar n'a sans doute plus l'importance de naguère, mais dans la mesure où cette base militaire peut devenir la cible de missiles atomiques, on comprend le souci de Madrid d'en retrouver le contrôle, quitte à débattre de l'usage qu'il pourrait en concéder à d'autres, et d'en fixer le prix.

L'affaire de Gibraltar a d'autre part conduit l'Espagne à décoloniser elle-même ses possessions d'Afrique. Après avoir élaboré, en accord avec les représentants de la Guinée équatoriale, une constitution approuvée lors d'un référendum par 63 % des autochtones, Madrid a proclamé l'indé-

[1] Au sujet de la visite à Madrid, du 28 au 31 mai 1964, de Maurice Couve de Murville, ministre français des Affaires étrangères du 1er juin 1958 au 31 mai 1968, voir *D.D.F.* 1964-I, nº 244.

[2] *Note du texte* : « Cette question est traitée dans une note séparée [Voir ci-dessous cette note du 24 octobre 1964 : *Coopération militaire franco-espagnole*]. »

[3] Au sujet de la visite à Madrid les 6 et 7 février 1969 de Michel Debré ministre français des Affaires étrangères du 31 mai 1968 au 22 juin 1969, voir *D.D.F.,* 1969-I, nº 113.

[4] Général Francisco Franco y Bahamonde, chef de l'État espagnol depuis 1939.

[5] Gregorio López-Bravo de Castro, ministre espagnol de l'Industrie du 10 juillet 1962 au 29 octobre 1969, puis ministre des Relations extérieures. Il est remplacé au ministère de l'Industrie par José María López de Letona.

[6] François-Xavier Ortoli, ministre français du Développement industriel et scientifique depuis le 23 juin 1969.

[7] Au sujet du problème de Gibraltar, voir ci-dessus le compte rendu du 9 octobre 1969 : *Entretien du Ministre avec M. Cortina, ambassadeur d'Espagne le 7 octobre 1969.*

[8] Note du 21 octobre 1969 : *Différend anglo-espagnol concernant Gibraltar*, non reproduite.

pendance de ce pays en octobre 1968. Un accord conclu avec Rabat le 4 janvier suivant – après plus de dix ans de négociations – a d'autre part consacré la restitution de l'enclave d'Ifni[1] au Maroc. En ce qui concerne le Sahara Espagnol, Madrid s'est déclaré disposé à « envisager l'autodétermination » de ses habitants, mais en marquant le souci de sauvegarder « l'harmonie qui doit régner sur cette zone où se rejoignent trois pays – Mauritanie, Maroc et Algérie », ce qui donne quelque délai aux Espagnols, encore que le rapprochement observé ces temps-ci entre Nouakchott, Rabat et Alger ne soit pas sans les inquiéter. Le jour où ce problème sera réglé, l'Espagne ne possédera plus que les « places de souveraineté » de Ceuta et Melilla au Maroc, dont elle s'est abstenue d'évoquer le sort jusqu'à présent.

L'Espagne, les Nations unies et le Tiers Monde

Depuis le 1er janvier, l'Espagne occupe un siège au Conseil de sécurité, on ne saurait s'exagérer la portée de l'événement pour un pays qui a dû marquer le pas plusieurs années devant la porte les Nations unies[2] et qui reste tenu à l'écart du Conseil de l'Europe. Aussi bien son élection[3] n'est-elle guère imputable au soutien du groupe européen : certains de ses membres lui ont peut-être refusé leur suffrage, en tout cas la plupart, dont la France, ne lui ont promis le leur qu'après le retrait de la candidature italienne.

Si elle ne s'est pas laissée décourager par cet accueil, c'est qu'elle savait pouvoir compter sur un large soutien du Tiers Monde, soutien que lui valent tant ses affinités historiques avec les Arabes et les Latino-Américains que, de façon plus actuelle et plus concrète, certains aspects de sa politique. Ainsi s'est-elle trouvée quasiment d'emblée du côté des Arabes face à Israël puisqu'elle n'entretient pas de relations avec Tel Aviv. Vis-à-vis de « l'Amérique hispanique », elle a adopté une attitude de « nation-mère », s'imposant en sa faveur un effort financier considérable, dénonçant « les visées égoïstes des grandes puissances qui veulent s'aménager des zones d'influence dans ce subcontinent », et s'affirmant solidaire des revendications territoriales de l'Argentine (Îles Malouines), du Guatemala (Belize), du Vénézuela (Guyane), etc. Enfin sa politique de décolonisation et son différend avec l'Angleterre à propos de Gibraltar ne pouvaient qu'accroître son audience dans le Tiers Monde.

L'Espagne et les pays de l'Est

Même du côté de l'Est, en dépit de l'antagonisme opposant les régimes, le dynamisme de la diplomatie espagnole, à la faveur de la « coexistence pacifique », n'est pas resté sans effets.

La Roumanie est le premier des pays communistes avec lequel Madrid ait rétabli, en 1967, des relations semi-diplomatiques et conclu un traité de

[1] L'enclave d'Ifni, située au sud-ouest du Maroc au bord de l'Océan Atlantique, a une superficie de 1 502 km^2, elle est occupée par l'Espagne en 1934 et restituée au Maroc le 30 juin 1969.

[2] L'Espagne n'est admise à l'ONU qu'en 1955.

[3] *Note du texte* : « Par 110 voix sur 125 votants ; dans le même scrutin la Finlande en a recueilli 119. »

commerce en bonne et due forme. Au début de l'année, un accord pour l'échange de missions consulaires a été signé avec la Pologne et des pourparlers seraient actuellement en cours pour nouer des relations semblables avec d'autres démocraties populaires, notamment la Hongrie (ils seraient en revanche au point mort avec la Yougoslavie). D'autre part des échanges commerciaux, culturels et même techniques ont repris non seulement avec les pays mentionnés ci-dessus mais avec la Tchécoslovaquie, l'Allemagne de l'Est et la Bulgarie, dont le ministre du Commerce extérieur a effectué une visite en Espagne en mai 1968[1].

Avec Moscou, si le dégel a mis plus longtemps à se faire sentir, l'URSS arrive désormais en tête des pays communistes pour ce qui est de la valeur des échanges économiques.

Un accord de navigation commerciale, signé en 1967, a d'autre part accru le nombre des escales de bateaux soviétiques dans les ports espagnols ; de nouvelles conversations ont eu lieu à Londres en novembre 1968 pour élargir la portée pratique de ce texte et amener, semble-t-il, la plupart des bâtiments russes à relâcher en Espagne plutôt qu'à Gibraltar. À noter encore l'arrivée à Madrid, en décembre 1968, d'une mission soviétique chargée de conclure un « accord d'interligne » et d'examiner la possibilité d'établir une ligne aérienne entre les deux capitales, ainsi que la conclusion, entre des organisations semi-privées, d'un accord portant sur les échanges artistiques.

Il convient enfin de signaler que Madrid a répondu favorablement au principe d'une réunion de la Conférence européenne de sécurité et que des représentants espagnols et communistes siègent ensemble aux Nations unies – et depuis le 1er janvier au Conseil de sécurité – où leurs voix se rejoignent parfois, notamment dans les affaires de décolonisation ou pour faire admettre le russe et l'espagnol comme langues de travail du Conseil. Toutefois, après le silence de plusieurs mois observé à propos de l'affaire tchécoslovaque, le général Franco a dénoncé, le 30 décembre dernier, « l'inqualifiable pression dont a été victime le peuple tchèque », pression qui devrait « ouvrir les yeux de ceux qui voudraient croire à l'existence d'une évolution interne du communisme ».

(*Europe, Espagne, 1961-1970*)

[1] Ivan Boudinov, ministre bulgare du Commerce extérieur jusqu'au 27 décembre 1968.

266

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
SOUS-DIRECTION D'EUROPE MERIDIONALE

Coopération militaire franco-espagnole

N. *Paris, 24 octobre 1969.*

Des entretiens devant avoir prochainement lieu à Paris entre le Ministre, M. Debré[1] et M. Castiella[2] à propos de la coopération militaire et de la conclusion d'un accord qui situerait cette collaboration dans un cadre politique, la présente note a pour objet de faire l'historique de la coopération et d'en tirer certaines conclusions quant au contenu et à la forme de l'éventuel accord.

I. *Historique*

Amorcée en 1956, la coopération militaire franco-espagnole a abouti en 1959 à la conclusion entre États-majors de deux arrangements de caractère limité : un accord logistique aérien organisant l'octroi réciproque de facilités techniques et financières, un accord de défense aérienne prévoyant une procédure simplifiée d'autorisation de survol et des échanges d'informations. Diverses tentatives ont eu lieu pour élargir cette collaboration ; M. Debré notamment a envisagé, en juin 1960, de « soumettre au gouvernement espagnol un programme d'ensemble, de façon à inscrire sans retard dans les faits l'accord de principe qu'il a donné au développement de cette collaboration »[3]. Puis, en février 1961, il a recommandé « une certaine prudence », ajoutant qu'« il ne peut être question de déboucher sur un accord général de défense, actuellement prématuré, ni sur un accord politique qui est à exclure » (instructions au général Noiret)[4]. Notre objectif était donc de développer la coopération technique entre les forces terrestres, navales et aériennes ainsi qu'entre les états-majors ; il a été, dans une bonne mesure, atteint, comme en témoignent notamment les remises à jour en 1962 et 1963 des accords de 1959 et l'accord sur l'installation aux Canaries d'une station de repérage de satellites conclu au début de 1964.

[1] Michel Debré, Premier ministre du 8 janvier 1959 au 14 avril 1962, ministre de l'Économie et des Finances du 8 janvier 1966 au 31 mai 1968, ministre des Affaires étrangères du 31 mai 1968 au 16 juin 1969, ministre de la Défense nationale depuis le 22 juin 1969.

[2] Fernando Maria de Castiella y Maiz, ministre des Relations extérieures espagnol du 27 février 1957 au 29 octobre 1969.

[3] *Note du texte* : « Lettre de M. Debré au ministre des Armées ; y était jointe une note du Premier ministre au chef d'État-major de la Défense nationale indiquant qu'il s'agissait "de mettre au point une conception stratégique commune pour la défense de la Méditerranée occidentale et de l'Atlantique dans la zone allant de Bordeaux à Dakar". »

[4] Général Jean Noiret, (1902-1967), chef d'État-major général adjoint de la Défense nationale de septembre 1959 à octobre 1963, inspecteur général de l'armée de terre de 1961 à octobre 1963.

Mais dès cette époque, la position des Espagnols s'est modifiée sous l'influence, semble-t-il, de M. Castiella lui-même. S'adressant à notre ambassadeur à Madrid, le Ministre a en effet déploré que les accords militaires aient été conclus sans que son Département n'ait pu exercer le moindre contrôle ; un protocole de coopération de défense aérienne (qui élargit celui de 1959 remis à jour en 1963) a sans doute été signé en septembre 1965 par les États-majors, mais les Espagnols ont tenu à ce que la durée en soit limitée à dix mois au cas où il n'aurait pas été entre temps régularisé par la voie diplomatique ; M. de Boisséson[1] lui ayant suggéré en juin 1966 de procéder à cette opération, M. Castiella a répondu que les accords de coopération militaire devraient être placés dans un « cadre plus politique » ; en octobre, il a éludé à nouveau notre proposition d'échange de notes, ajoutant que « l'affaire n'était pas mûre », qu'elle pourrait être reprise ultérieurement et que lui-même n'avait pas entièrement fixé sa doctrine.

Comme nous avions obtenu, au début de 1966, une autorisation de survol du territoire espagnol, renouvelable chaque année, pour nos avions stratégiques (*Mirage IV*[2] et *C135*)[3] et que nos forces aériennes continuaient à bénéficier, ne fût-ce qu'à titre précaire, de la plupart des facilités accordées auparavant, les choses auraient pu en rester là, si les Espagnols n'avaient jugé, en mars 1968, « inopportun » de renouveler l'autorisation de survol des *Mirage* pour l'année 1968 « jusqu'à ce qu'intervienne entre les gouvernements français et espagnol un accord tenant compte de ces problèmes (politique et juridique) et qui en fixe la solution » ; bien plus, revenant au début de 1969 sur l'une des clauses de l'accord de 1965, Madrid a refusé de renouveler toute autorisation de stationnement du personnel français dans les stations de radar de Rosas[4] et Sóller[5].

Le maintien de ces facilités présentant la plus grande importance aussi bien pour « la mise en condition » des forces aériennes stratégiques que pour la protection par radar du territoire national, nous nous sommes décidés à reprendre l'attache des Espagnols et à leur proposer la conclusion d'un accord intergouvernemental. Absorbé par les difficiles négociations qu'il menait avec Washington sur les bases américaines dans son pays et qui ont abouti le 20 juin à un accord transitoire, M. Castiella n'a fait connaître qu'en juillet dernier « son consentement de principe » à l'ouverture de négociations en vue d'un arrangement de caractère politique. En même temps, le Ministre a déclaré à M. de Boisséson que son gouvernement serait désormais beaucoup plus favorable à une diversification des achats d'armements : « les avions militaires français dont la qualité est bien connue, a-t-il ajouté, pourraient par exemple être intéressants pour l'armée

[1] Robert Barbara de Labelotterie de Boisséson, ambassadeur de France à Madrid depuis 1964.

[2] Le *Dassault Mirage IV* est un bombardier stratégique français entré en service en 1964.

[3] Le *Boeing KC-135 Stratotanker*, est une version de l'avion *Boeing C-135 Stratolifter* qui est dédiée au ravitaillement en vol. Pour le ravitaillement de ses *Mirage IV*, la France en acquiert douze exemplaires qui lui sont livrés en 1964.

[4] Rosas est une ville espagnole située sur la côte de Catalogne.

[5] Sóller est une ville espagnole qui se trouve au nord-ouest de l'île de Majorque.

de l'air ». L'un des collaborateurs du Ministre a précisé peu après que les autorités espagnoles préféraient des formules de construction conjointe en Espagne, comme c'était le cas pour les sous-marins français du type *Daphné* [1].

II. *Contenu et forme d'un éventuel accord*

Compte tenu de l'ouverture qui vient d'être faite en matière d'armement, l'accord franco-espagnol pourrait comporter trois aspects – octroi de facilités, fourniture de matériel militaire, caractère politique – le demandeur étant tantôt la France, tantôt l'Espagne.

Nous sommes évidemment demandeurs pour ce qui est des facilités, tout particulièrement celles qui concernent le survol de l'Espagne par les forces aériennes stratégiques et la présence d'observateurs français dans les postes de radar, mais aussi celles qui ont trait à certains avantages qui nous ont été donnés par les accords d'État-major et qui, pour la plupart, ne nous sont plus concédés que de façon restrictive ou à titre précaire. Il se peut d'autre part que nous ayons de nouveaux souhaits à faire connaître : c'est bien entendu au ministère de la Défense, qui étudie actuellement nos besoins en ce domaine, qu'il appartient de se prononcer et de formuler des propositions d'ensemble, dont le caractère de réciprocité devra être naturellement rappelé.

Il est difficile en revanche de dire quel est le pays qui tirerait le plus de profit des affaires d'armements. D'un côté, les Espagnols seront nécessairement amenés à diversifier leurs achats depuis qu'il apparaît que les accords de 1953-1963 avec les États-Unis ne seront pas reconduits dans leur forme actuelle ; en outre la possibilité de fabriquer une partie du matériel sur leur propre territoire constitue pour l'économie et la technologie espagnoles un avantage certain et il est compréhensible, eu égard à la souplesse dont nous faisons preuve traditionnellement en matière de coopération pour la production d'armements, qu'ils se tournent vers nous. Mais la France, pour sa part, est très fortement intéressée par le marché espagnol dont elle était l'un des principaux fournisseurs avant la guerre ; il est d'ailleurs clair que les avances qui nous sont faites ne sont pas exemptes d'arrière-pensées : à preuve certains propos de militaires espagnols qui nous ont fait savoir que l'ampleur des ventes dépendrait de notre attitude politique.

En ce domaine, les Espagnols sont en effet demandeurs. Si M. Castiella n'a donné aucune précision sur la nature et la portée de « l'arrangement politique », les mobiles qui l'inspirent sont évidents : il s'agit de hausser le rang politique de l'Espagne en Europe occidentale, de consolider la sécurité nationale par une série d'accords bilatéraux avec plusieurs puissances amies, de confirmer les bonnes relations de son pays avec ses proches voisins, sans doute aussi de renforcer ses positions lors de la reprise des négociations avec les États-Unis. De notre côté, s'il ne paraît pas souhaitable de

[1] *Note du texte* : « Une note [non reproduite] consacrée au problème des armements est jointe au dossier. » Les *Daphné* sont des sous-marins diesel-électriques de 800 tonnes, armés de 12 tubes lance-torpilles de 550 mm. La marine espagnole fait construire ce type de sous-marins en 4 exemplaires lancés de 1972 à 1974 à Carthagène.

nous lier à Madrid par un accord couvrant tous les domaines de la coopération et rappelant celui que M. Castiella cherche à obtenir des États-Unis[1], la ligne que nous suivons avec l'Espagne, illustrée notamment par un resserrement de nos relations bilatérales et le soutien que nous lui apportons à Bruxelles, ne peut que nous inciter, d'un point de vue strictement politique, à manifester une certaine ouverture d'esprit.

Dans ces conditions, la direction d'Europe estime qu'un éventuel accord de coopération militaire avec l'Espagne pourrait comprendre :

– un préambule rappelant en termes généraux les bonnes relations existant traditionnellement entre les deux pays, soulignant la communauté d'intérêts à l'égard tant de la sécurité dans cette partie de l'Europe que du maintien de la paix dans le monde et affirmant l'esprit de confiance et d'amitié dans lequel les deux pays désirent collaborer ;

– deux parties, l'une consacrée à l'octroi de facilités réciproques, l'autre à la livraison et à la fabrication en commun d'armements ;

– une troisième partie prévoyant des échanges de vues réguliers qui pourraient avoir lieu au niveau des directeurs politiques et qui porteraient sur l'application de l'accord ainsi que sur la situation politique et militaire dans le monde et notamment la zone dont font partie les deux pays.

Il faut toutefois s'attendre que les négociations seront fort longues – M. Castiella vient d'ailleurs de déclarer à M. de Boisséson que ses prochains entretiens avec le Ministre auraient essentiellement un caractère général et « exploratoire ».

Aussi conviendrait-il de préciser que la conclusion d'affaires d'armements ne devrait pas, dans un premier temps, être liée à celle de l'accord mais s'inspirer de l'esprit de coopération qui anime l'Espagne et la France et dont les échanges de vues de M. Castiella à Paris auront apporté la confirmation. Enfin, eu égard à l'intérêt que nous attachons au rétablissement des facilités, nous pourrions, après avoir fait valoir la bonne volonté que nous manifestons en acceptant de « politiser » l'accord, souligner auprès de M. Castiella les conditions extrêmement propices qui seraient créées pour la suite des conversations si les Espagnols témoignaient dès à présent d'une compréhension égale en autorisant à nouveau soit le retour d'observateurs français dans les postes de radar soit le survol du territoire espagnol pour nos forces stratégiques.

(*Europe, Espagne, 1961-1970*)

[1] *Note du* texte : « Au cas où M. Castiella ferait une telle proposition, nous pourrions lui indiquer que nous avons récemment conclu un accord de coopération culturelle, scientifique et technique et qu'il existe une série de commissions franco-espagnoles veillant au développement de la collaboration dans d'autres domaines, notamment industriel et agricole. »

267

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 4543 à 4546. *Washington, 25 octobre 1969.*

Réservé. Urgent. (*Reçu* : 21 h. 44).

Situation au Liban

J'ai indiqué en fin de matinée à M. Sisco, conformément aux indications contenues dans votre télégramme n° 1714[1], les raisons pour lesquelles il ne nous paraissait pas opportun, dans les circonstances actuelles, de donner suite à la proposition des États-Unis d'une réunion à Quatre sur le Liban.

Le secrétaire d'État adjoint m'a dit qu'il regrettait notre décision.

Tout d'abord, en effet, il était convaincu que le projet de déclaration que l'on nous avait remis à Paris[2] aurait contribué à l'apaisement. Ce texte était rédigé en termes équilibrés et faisait appel à toutes les parties, y compris Israël. Il aurait pu faciliter l'adoption d'une nouvelle attitude par les gouvernements des pays de la région, car il était clair pour les États-Unis qu'il y avait dans l'affaire libanaise intervention étrangère, notamment syrienne. M. Sisco a relevé que la crise actuelle présentait au contraire pour nous un caractère essentiellement libanais. J'ai dit qu'il y avait probablement les deux mais que nous devions tenir compte avant tout des données de la politique libanaise.

Mon interlocuteur voyait une autre raison de regretter notre attitude : elle allait contribuer à démontrer l'inefficacité du mécanisme quadripartite. Nous ne devions pas ignorer ce résultat. Or, si les Quatre se montraient incapables de s'accorder pour ramener le calme dans la région, comment pouvait-on espérer leur voir jouer un rôle utile lorsqu'il s'agirait de trouver une solution au problème israélo-arabe ? Les États-Unis s'efforçaient de persuader Israël de l'utilité de la concertation des grandes puissances. L'incapacité de celles-ci à agir en commun au sujet de l'affaire libanaise justifiera le scepticisme de Jérusalem.

Quoi qu'il en soit, on continuait à penser ici que la déclaration que l'on nous avait proposée pourrait avoir d'heureux effets, mais on savait aussi que cette déclaration ne saurait être que quadripartite. Il était certain que

[1] Dans ce télégramme daté du 25 octobre 1969 non retenu, le ministère rappelle que le gouvernement français avait proposé à la fin du mois de mai une concertation à Quatre sur la situation au Liban, mais qu'il n'avait pas été suivi. Il ne lui paraît pas opportun de l'entreprendre quelque mois plus tard comme le suggère Washington ; la situation intérieure au Liban s'étant considérablement aggravée, de sorte que toute intervention extérieure risquerait d'accroître la tension au lieu de l'apaiser.

[2] Sur ce point, se reporter au télégramme de Washington nos 4509 à 4512 du 24 octobre 1969, non reproduit, faisant état de la proposition américaine de publier une déclaration commune des quatre puissances sur la situation au Liban pour recommander la modération aux parties intéressées.

la France, la Grande-Bretagne et les États-Unis ne pouvaient rien si les Soviétiques se dérobaient.

M. Sisco m'a demandé, pour terminer, si nous avions pu, comme il en avait exprimé le souhait (mon télégramme n° 4498-503) prêcher d'ores et déjà la modération au Caire, à Damas et à Bagdad. J'ai répondu qu'il nous avait paru préférable de ne pas agir sans nous être assurés, au préalable, des désirs du président Hélou.

Avant de quitter M. Sisco, je lui ai donné quelques indications sur l'entretien que Votre Excellence a eu à Moscou avec M. Gromyko sur la question du Moyen-Orient en m'inspirant des renseignements contenus dans le télégramme circulaire n° 420.

M. Sisco m'a remercié de ces indications.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1969*)

268

M. Roger Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Moscou, à M. Schumann, Ministre des affaires étrangères.

T. nos 5375 à 5380. *Moscou, 25 octobre 1969.*

Diffusion réservée. (*Reçu* : 15 h 30).

Dans leurs entretiens avec le Ministre puis avec M. Giscard d'Estaing, les responsables les plus élevés de la politique soviétique nous ont exposé leur point de vue sur les relations bilatérales franco-soviétiques. Comme la teneur de ces conversations est connue du Département, je me bornerai à en rappeler les éléments qui me paraissent essentiels dans l'orientation de la politique de l'URSS à l'égard de la France.

En premier lieu, nos interlocuteurs ont cherché à s'assurer de notre volonté, mais aussi de notre capacité, de poursuivre la politique d'indépendance nationale dont le général de Gaulle était à leurs yeux l'initiateur et le garant.

De fait, personne ici ne mettait sérieusement en doute la volonté du gouvernement français de suivre une telle politique, mais on ne cachait pas une certaine appréhension sur notre capacité d'en assumer la charge et sur les infléchissements qu'entraîneraient sur notre politique extérieure nos propres difficultés (ma communication du 30 septembre 1969)[1]. La précision des questions posées par M. Kossyguine à M. Giscard d'Estaing sur la situation économique et financière de la France à cet égard

[1] Cette référence paraît concerner plutôt le télégramme nos 4814 à 4820 non repris daté non du 30 septembre mais du 12 octobre 1969 et relatif à un entretien entre le vice-ministre Kozyrev et M. Seydoux sur la teneur du communiqué final à prévoir à l'issue de la visite en URSS de M. Schumann.

est significative : quelle est la nature de nos difficultés ? Où en sommes-nous dans notre effort de redressement ? Dans quels délais aurons-nous surmonté ces obstacles et, par suite, retrouverons-nous la plénitude de nos moyens d'action sur la scène internationale ?

Pour les Soviétiques, en effet, nos difficultés ne manquent pas de favoriser, sinon d'encourager, une certaine redistribution des rôles en Europe, essentiellement au profit de l'Allemagne et des États-Unis. Jusqu'où nous prêterions-nous au jeu de la coopération avec l'Allemagne dont l'expansion économique, qui, selon M. Kossyguine, est incontrôlable, n'est pas sans inquiéter nos interlocuteurs ? Il est certes difficile de connaître les conclusions qu'en tire le gouvernement soviétique. Mais la question peut se poser de savoir, d'une part si l'URSS n'estime pas nécessaire de maintenir, en dépit des changements intervenus à Bonn, une attitude politique aussi exigeante à l'égard de la RFA ; d'autre part, Moscou demeure-t-il convaincu de notre capacité, sinon de notre volonté réaffirmée par ailleurs, de continuer à faire sentir à l'Allemagne qu'elle n'aura jamais que le second rôle au sein de l'Europe des Six.

S'agissant des États-Unis, M. Kossyguine a fait observer que le dollar – et donc la politique américaine – sortaient renforcés de la mise en œuvre du système des droits de tirage spéciaux organisé sous l'égide du FMI. Notre ralliement à ce système, en dépit des réserves que nous avons mises à notre accord, n'y avait-il pas, dans une certaine mesure, contribué, et notre changement d'attitude, fut-il limité au domaine monétaire, ne traduisait-il pas la réalité d'un certain rapprochement entre la France et les États-Unis ? Enfin si les conditions que nous mettions dans le passé à l'admission de la Grande-Bretagne dans le Marché commun rendaient celle-ci bien improbable aux yeux des Soviétiques, ces derniers s'interrogent désormais sur la politique que nous entendons suivre sur cette question et sur la solution qui y sera finalement apportée.

En résumé l'Union soviétique entendait être rassurée sur l'aptitude de la France à conserver entre ses mains, selon l'expression de M. Kossyguine, les « leviers » qui lui permettaient d'exercer son influence sur la scène internationale. C'est bien là également le sens de la réplique de M. Brejnev sur le désir de l'URSS de venir en aide à la France, mais d'une France qu'elle voulait « indépendante, forte et prospère ». Aussi bien les propos tenus par le Ministre et par M. Giscard d'Estaing sur le fait que c'était bien là notre objectif, ont-ils été accueillis ici avec satisfaction.

De leur côté, les dirigeants soviétiques nous ont assuré que l'Union soviétique, non seulement ne souhaite rien changer dans les relations acquises avec la France, mais, au contraire, est disposée à tout faire pour assurer le progrès de celles-ci dans tous les domaines, politique et économique. Il est significatif que M. Brejnev, aussi bien que M. Kossyguine, aient cru bon de souligner avec insistance qu'il ne s'agissait pas là de généralités, mais de la politique déterminée et suivie autant par le parti que par le gouvernement.

La concrétisation de cette politique, telle que nous la proposent nos interlocuteurs, doit s'exprimer en priorité dans un approfondissement de la

coopération politique entre l'URSS et la France. M. Brejnev, après qu'il eut rappelé que nous étions déjà convenus de procéder le plus souvent possible à des consultations sur les problèmes politiques, s'est lui-même longuement expliqué sur le souhait de l'URSS de voir ces consultations « plus profondes, plus concrètes et plus fréquentes ». La réalisation de cet objectif devrait enfin être aussi rapide que possible. Il ne fait pas de doute, dans l'esprit de nos interlocuteurs, que la visite prochaine de Monsieur le Président de la République à Moscou doit marquer, ainsi que l'a souligné M. Brejnev, « une nouvelle étape dans le développement non seulement des contacts, mais de nos relations en profondeur dans toutes les sphères de la vie sociale, politique et économique ». En clair, les dirigeants soviétiques estiment le moment venu d'introduire une modification qualitative dans les rapports politiques entre nos deux pays et d'en prendre acte. Mes conversations avec mes interlocuteurs habituels du MID, me donnent à penser qu'on souhaiterait ici mettre à profit la venue du président de la République, éventuellement pour convenir d'une nouvelle déclaration commune dans la ligne de celles de 1966 et 1967, mais plus probablement pour conclure un acte plus solennel dont le contenu et la forme ne m'ont d'ailleurs pas été précisés.

Simultanément, la proposition soviétique d'un resserrement de la coopération politique s'accompagne d'une suggestion similaire dans le domaine économique. M. Kossyguine, en effet, est revenu à plusieurs reprises, lors de son entretien avec M. Giscard d'Estaing, sur l'intérêt que trouveraient nos deux pays dans une coopération économique à long terme.

Certes, l'idée n'est pas neuve. M. Gvichiani, vice-président du GKNT et président de la petite commission, s'en était déjà fait l'interprète. De même le groupe franco-soviétique d'Information économique réciproque a été saisi d'un thème d'études analogue.

Pour le président du Conseil, il s'agirait, semble-t-il, de parvenir, sous l'impulsion de la commission mixte permanente, à la conclusion d'une sorte de charte de coopération économique à long terme. Celle-ci proposerait, pour une longue période (cinq à dix ans), un programme d'échanges dans les domaines où existerait une certaine complémentarité de nos productions.

De notre point de vue, il ne serait sans doute pas nécessaire de nous engager dans un processus de concertation économique aussi contraignant pour maintenir ou accroître nos échanges commerciaux avec l'URSS. Il n'en reste pas moins que la suggestion de M. Kossyguine pourrait contribuer à la régularisation de nos approvisionnements extérieurs en énergie et en matières premières, ainsi qu'à celles de nos ventes de biens d'équipement et de consommation sur un marché potentiel, certes immense, mais déjà compétitif. Au demeurant, la conclusion éventuelle d'un accord de livraison de gaz ou de minerais non ferreux soviétiques à la France ainsi que la réalisation par notre industrie des projets d'équipements décidés par la « grande commission », nous mettraient en fait sur la voie d'une telle coopération. Si celle-ci, conformément aux vœux jusqu'à présent exprimés par nos deux gouvernements, est appelée à s'étendre à de nouveaux secteurs

d'activité la question pourrait se poser de savoir s'il conviendrait d'en rassembler les différents éléments dans un texte bilatéral. Notre économie pourrait ainsi disposer d'un champ d'action à la hauteur de ses ambitions sur un marché où elle est, pour le moment, bien placée. En même temps nous pourrions évaluer de façon plus précise le prix qu'entend payer l'URSS pour s'assurer une coopération politique privilégiée avec la France.

(*Collection des télégrammes, arrivée Moscou, 1969*)

269

M. FRANCFORT, AMBASSADEUR DE FRANCE À BELGRADE,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 1475/EU. *Belgrade, 25 octobre 1969.*

Relations avec les pays d'Europe occidentale

Pour la première fois depuis le IXe Congrès[1], le chef de l'État a consacré un assez long passage d'une de ses interventions publiques aux relations avec les pays de l'Europe de l'Ouest dans leur ensemble. Il l'a fait le 10 octobre[2] dans un discours prononcé à Zagreb à l'occasion du 50e anniversaire de la Fédération de la Jeunesse communiste yougoslave, en mettant l'accent sur la coopération économique.

« Nos rapports avec les pays de l'Europe occidentale, a-t-il déclaré, se développent avec succès dans les domaines politique, économique et culturel, sur le plan du tourisme, ainsi que dans d'autres secteurs ; en outre, les échanges de marchandises sont très développés et d'importants progrès ont été réalisés aussi dans les domaines de la coopération industrielle et technique et sur le plan financier. Cependant, de sérieuses difficultés existent toujours parce que l'augmentation des échanges commerciaux s'accompagne d'un déficit de la balance commerciale[3]. Nos exportations agricoles qui forment près de 50 % de l'ensemble de nos ventes vers l'Europe occidentale sont devenues difficiles à la suite de droits de douane protectionnistes et de divers prélèvements imposés par ces pays aux marchandises yougoslaves. Compte tenu de ces faits, nous estimons qu'il serait dans l'intérêt mutuel d'entreprendre des efforts conjoints en vue d'assurer une plus grande stabilité de nos relations commerciales avec le Marché commun, un développement accéléré de nos exportations, ce qui constitue d'ailleurs

[1] Le IXe congrès de la Ligue des communistes de Yougoslavie s'est tenu du 11 au 14 mars 1969.

[2] Sur ce sujet, se reporter au télégramme de Belgrade nº 1015 du 13 octobre, non publié.

[3] Voir une note de la sous-direction d'Europe orientale du 31 décembre 1968 analysant le commerce extérieur de la Yougoslavie, non reproduite. Les relations économiques franco-yougoslaves sont revues dans une note de la direction des Affaires économiques et financières au Département, du 18 avril 1969, non reprise.

la seule base réaliste d'une consolidation à long terme de toutes les formes de coopération économique ».

Si l'on doit souligner la manière dont le chef de l'État apprécie le développement « favorable » des rapports avec l'Europe de l'Ouest, il convient de remarquer l'accent qu'il a mis sur la nécessité de la conclusion d'un accord avec la CEE. II a repris là un thème qui a été largement développé ces derniers mois par les journaux et certains hauts fonctionnaires yougoslaves (ma dépêche n° 1385/CM du 6 octobre).

(Europe, Yougoslavie, 1961-1970, politique extérieure, 1969, n° 236)

270

M. DELAUNEY, AMBASSADEUR DE FRANCE À LIBREVILLE,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 823 à 831. *Libreville, 27 octobre 1969.*

Urgent. Très secret. (*Reçu* : 16 h. 52).
Diffusion strictement réservée.

À son retour de Brazzaville[1] le président Bongo m'a fait part des entretiens qu'il a eus avec le président N'Gouabi[2].

Parmi les sujets abordés, trois d'entre eux méritent une particulière attention.

Les problèmes de l'agence transéquatoriale de communications (ATEC)[3]

Les affaires intérieures congolaises

Les relations avec la France.

– En ce qui concerne l'ATEC, le président N'Gouabi a dit au chef de l'État gabonais son intention de nationaliser rapidement le chemin de fer Congo-Océan et le port de Pointe Noire[4].

[1] Répondant à l'invitation que lui avait faite le commandant N'Gouabi, lors de sa visite à Libreville les 19 et 20 juillet 1969, le président Bongo, accompagné de plusieurs ministres s'est rendu à Brazzaville les 24 et 25 octobre. Le texte du communiqué conjoint publié à l'issue de cet entretien est reproduit en annexe n° 2 de la synthèse n° 42/69 de l'ambassade de France au Gabon, datée du 27 octobre 1969. Se reporter aux télégrammes de Libreville n°s 789 et 790 du 22 octobre et de Brazzaville n°s 765 et 766 du 26 octobre, non publiés.

[2] Marien N'Gouabi, officier congolais, commandant en chef et chef d'état-major général de l'Armée populaire nationale, est président de la République du Congo/Brazzaville du 3 août 1968 à son assassinat, le 18 mars 1977.

[3] La convention de l'Agence trans-équatoriale des Communications (ATEC), organisme inter-États, créé le 23 juin 1959 et groupant le Congo-Brazzaville, le Gabon, la République centrafricaine et le Tchad, est dénoncée par une ordonnance du Conseil national de la Révolution congolaise du 28 octobre 1969. Tous les biens meubles et immeubles, valeurs de l'ATEC situés au Congo-Brazzaville sont saisis et deviennent propriété de l'État congolais.

[4] De nombreux problèmes se trouvent posés au Gabon par le mauvais fonctionnement du chemin de fer Congo-Océan. Du minerai de manganèse, stocké par la Comilog (compagnie minière de l'Ogooué) attend depuis plusieurs semaines d'être évacué sur Pointe Noire. Il en est de même

Le Congo ne peut tolérer plus longtemps, semble-t-il une tutelle multinationale, héritage de la colonisation, sur des outils aussi essentiels de son économie. Il espère également retirer de la gestion directe du port de Pointe Noire des bénéfices substantiels pour conforter un budget dont l'équilibre est assez difficile à réaliser.

Le président Bongo m'a donné l'assurance qu'il avait fait les plus expresses réserves sur les intentions congolaises, indiquant que, s'il ne pouvait s'opposer à leur réalisation, il n'en souhaitait pas moins qu'elles fassent l'objet de discussions dans le cadre de la conférence des chefs d'État de l'Afrique centrale[1].

L'actif de l'ATEC est en effet la conjonction d'une coopération inter-états dans laquelle se trouvent associés non seulement le Gabon, le Tchad et la RCA, mais aussi la France.

Le président Bongo m'a dit avoir rappelé au président N'Gouabi que, récemment encore il avait signé avec nous d'importantes conventions de financement. Il devrait donc paraître normal que le Congo, décidé à frustrer ses partenaires, envisage de les indemniser.

Bref, sur ce sujet, les choses en sont restées au stade de la discussion, le chef de l'État du Congo s'efforçant de rassurer son collègue gabonnais sur les garanties qu'il se déclarait prêt à donner pour l'écoulement des produits miniers de la région du Haut-Ogooué et de la production forestière de la région de la Ngounie.

– En ce qui concerne les affaires intérieures, le commandant N'Gouabi a fait part au président Bongo de son projet de modifier l'actuelle constitution du Congo. Il souhaiterait s'inspirer du système gabonais pour instaurer un régime présidentiel fortement structuré et prévoyant des élections concomitantes à la présidence de la République et à l'Assemblée nationale.

Le président N'Gouabi a remis au président Bongo un projet que ce dernier lui a promis de soumettre à l'examen critique de ses collaborateurs et de lui retourner dans le meilleur délai[2].

Sur le plan politique, le commandant N'Gouabi a fait part des dissentiments qui l'opposent et au commandant Raoul[3] et à M. Nze[4], responsable

d'un important lot de grumes d'okoumé et de limba des chantiers forestiers du Haut-Ogooué et de la Ngounie.

[1] Le traité instituant l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC), réunissant le Cameroun, le Congo/Brazzaville, la République centrafricaine et le Gabon, est signé à Brazzaville le 8 décembre 1964. L'UDEAC fait suite à l'Union douanière équatoriale (UDE), processus de regroupement entamé sous la période coloniale. Ce traité entre en vigueur le 1er janvier 1966. Le président Bongo en est, pour l'année 1969, le président en exercice.

[2] La Constitution est adoptée le 30 décembre 1969 et promulguée le 3 janvier 1970.

[3] Le commandant Alfred Raoul, est Premier ministre, président du Conseil du Gouvernement, en charge du Plan et de l'Administration du territoire depuis le 31 décembre 1968, membre du directoire du CNR (Conseil national de la Révolution) depuis le 21 juin 1969, deuxième secrétaire du Parti congolais des Travailleurs (PCT) après le congrès tenu à Brazzaville du 29 au 31 décembre 1969.

[4] Pierre Nze est ministre de l'Information, de l'Éducation populaire et des Affaires culturelles depuis le 31 décembre 1968.

de la Propagande et de l'Information. L'un et l'autre seraient les éléments les plus extrémistes du régime, les plus orientés et les plus marxisants, redoutés l'un et l'autre du chef de l'État congolais auquel ils n'hésiteraient pas à faire, même devant témoins, les plus désobligeantes remarques.

Concernant le procès éventuel de l'ancien président Massemba-Debat et du ministre Lissouba[1], le président Bongo m'a confié que certains de ses amis congolais, dont les anciens ministres Ganao et Mondjo ne s'étaient pas cachés de manifester leur désapprobation. Il paraissait peu vraisemblable selon eux que des instances judiciaires soient ouvertes sans provoquer d'importants remous politiques spécialement en pays Lari.

Dans le domaine économique, le président N'Gouabi a confirmé au président Bongo certaines de ses options socialistes et lui a fait part, en particulier, de son intention de créer prochainement une compagnie nationale d'exploitation forestière qui devrait progressivement se substituer aux actuelles sociétés privées.

Il envisage aussi, mais à terme, de rompre avec l'Office des Bois de l'Afrique Équatoriale dont la tutelle parisienne et librevilloise est mal acceptée par les Congolais.

– Parlant enfin des rapports franco-congolais, le commandant N'Gouabi s'est félicité des contacts qu'il entretenait actuellement avec notre ambassadeur à Brazzaville[2], et a affirmé au président Bongo qu'il désirait normaliser les relations entre les deux pays.

Il souhaiterait très vivement se rendre à Paris en visite privée, si l'occasion lui était offerte d'avoir à traiter avec notre gouvernement de problèmes de coopération économique et d'assistance technique et financière.

En définitive, le président Bongo est revenu plutôt satisfait des contacts privés qu'il a eus avec le chef de l'État congolais, mais perplexe et même inquiet sur ses projets de nationalisation du chemin de fer Congo-Océan et du port de Pointe Noire.

Il aimerait connaître nos éventuelles réactions.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches/DAM, Gabon, 1959-1969, politique étrangère, 1969, n° 14*)

[1] L'arrestation de l'ancien président Massemba-Debat, de Pascal Lissouba, ex-ministre des Eaux et Forêts, de M. André Hombessa, ancien ministre de l'Intérieur, de M. Lenga et de vingt autres Congolais est annoncée le 16 octobre, aux motifs des événements du 31 juillet 1968 et des assassinats perpétrés sous Massemba-Debat. André Hombessa est acquitté le 20 novembre, et Alphonse Massemba-Debat, le 21.

[2] Gilles Curien est ambassadeur de France à Brazzaville depuis mars 1968.

271

M. Dufournier, Ambassadeur de France à Beyrouth,
à M. Schumann, Ministre des affaires étrangères.

T. nos 1456 à 1461. *Beyrouth, 27 octobre 1969.*

Immédiat. (*Reçu* : 19 h. 25).
Diffusion strictement réservée.

Entretien avec M. Sadaka

À l'attention du Ministre et de M. Alphand[1].

Le Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères[2] m'a convoqué aujourd'hui à 18 heures. Il a commencé par me dire que le président Hélou[3] aurait voulu me recevoir lui-même mais qu'il était alors en conférence avec M. Karame[4] et un certain nombre de ses collaborateurs. En effet, le président du Conseil démissionnaire et le général Boustany[5], commandant en chef, partent cette nuit pour le Caire où ils vont se réunir avec le général Fawzi et avec Arafat ou ses représentants.

Le président de la République, m'a dit M. Sadaka, est extrêmement inquiet des exigences qui vont être formulées au Caire, car il ne compte guère sur l'objectivité et l'impartialité du colonel Nasser qui se trouve être, dans cette affaire, à la fois juge et partie. Dans cette « médiation », le Liban se trouvera en réalité seul en face de deux alliés.

Dans ces conditions, le président Hélou serait reconnaissant au gouvernement français, s'il le juge possible, d'intervenir d'extrême urgence auprès du Président de la République Arabie Unie[6] – personnellement – 1/ pour lui rappeler les liens d'amitié unissant la France et le Liban. 2/ pour qu'aucune condition incompatible avec la souveraineté et l'honneur du Liban ne soit posée à la délégation libanaise.

M. Sadaka a ajouté d'une part qu'une intervention de ce genre était demandée seulement à la France, et d'autre part qu'elle devait être effectuée, si elle avait lieu, très rapidement, car la conférence ne durerait peut-être pas plus de vingt-quatre heures[7].

[1] M. Hervé Alphand, ambassadeur de France, est Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères depuis le 7 octobre 1965.

[2] M. Nagib Sadaka est Secrétaire général du ministère libanais des Affaires étrangères depuis 1966.

[3] M. Charles Hélou est président de la République libanaise depuis1964.

[4] M. Rachid Karame, né en 1921, musulman sunnite, est président du Conseil libanais en 1955. Voir plus haut le télégramme de Beyrouth n° 1256 du 25 septembre 1969 (note).

[5] Le général E. Boustany est commandant en chef de l'armée libanaise. Une réunion a déjà eu lieu au Caire en mai 1969 entre le général Boustany et Yasser Arafat.

[6] Voir plus loin le télégramme de Damas n°450 du 30 octobre 1969.

[7] L'accord entre le général Boustany et Yasser Arafat est signé au Caire le 3 novembre 1969.

Le Secrétaire général m'a dit encore que le Liban était soumis a de très fortes pressions, tout d'abord de la part de la *Syrie*, et en second lieu de la part de l'*Irak* et de la *Libye*. En revanche le Maroc, la Tunisie et l'Arabie Saoudite faisaient preuve de meilleures dispositions à son égard.

Ayant demandé à M. Sadaka en quelle qualité M. Karame se rendrait au Caire, puisqu'il restait démissionnaire, celui-ci m'a répondu qu'il avait été désigné comme « envoyé personnel » de M. Hélou.

Le Secrétaire général a conclu notre entretien en soulignant que le président de la République demeurait très ferme sur certaines positions et qu'il avait fixé la ligne à ne pas dépasser au cours de la négociation. Il a ajouté que la délégation libanaise avait pour instruction de s'en tenir à la discussion de principes généraux, les modalités d'application devant être examinées ultérieurement.

(*Afrique-Levant, Levant, Liban 1966-1970, relations politiques avec la France* LA 6-3)

272

M. Delauney, Ambassadeur de France à Libreville,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 836 à 849. *Libreville, 28 octobre 1969.*

Diffusion strictement réservée. (*Reçu* : 14 h. 35).

Mission sud-africaine à Libreville

Une mission sud-africaine a rendu visite au président Bongo le dimanche 26 octobre.

Elle était composée de M. Botha[1], ministre de la Défense, des généraux Hiemstra[2] et Loots[3], et de M. Van Tonder[4], diplomate à Paris.

Les membres de cette mission, arrivés à Libreville en fin de matinée par l'avion régulier de Johannesburg, ont gagné Abidjan dans la soirée à bord du mystère 20 du président Houphouët.

Depuis Abidjan, ils se rendront dans notre capitale le 28 octobre. Ils doivent avoir des contacts avec les autorités françaises.

[1] Pieter Willem Botha est ministre de la Défense d'Afrique du Sud depuis 1966. Il modernise l'armée sud-africaine et fonde en 1968 la première industrie d'armement du pays : *Armscor* (*Armaments Corporation of South Africa*).

[2] Le général Rudolph Hiemstra est le commandant en chef des forces armées sud-africaines depuis 1965.

[3] Le général Fritz Loots est le fondateur et le premier commandant des forces spéciales sud-africaines.

[4] C.J. Van Tonder, deuxième secrétaire près l'ambassade d'Afrique du Sud à Paris depuis 1968.

Invités par le président Bongo à un déjeuner auquel j'étais convié, M. Botha et ses collaborateurs ont eu avec le chef de l'État gabonais des discussions qui se sont prolongées tout l'après-midi. Deux sujets étaient à l'ordre du jour, l'assistance militaire au Biafra et la coopération entre le Gabon et l'Afrique du Sud.

En ce qui concerne le Biafra, M. Botha a tenu en premier lieu à exposer au président Bongo les raisons qui avaient incité son gouvernement à défendre la cause du général Ojukwu. Conscients de faire partie intégrante du continent africain, les Sud-Africains estimaient ne pouvoir se désintéresser de tout ce qui se passe sur ce continent.

Or, l'un de leurs soucis essentiels était de demeurer vigilants sur toute implantation nouvelle de l'influence communiste susceptible de mettre en cause leur sécurité et celle des pays qui, comme le Gabon et la Côte d'Ivoire, se proclamaient libres.

La présence des Russes au Nigeria ne pouvait donc que les inquiéter, car elle risquait de devenir prédominante par une victoire fédérale. Il apparaissait d'autre part au général Botha, porte-parole de son gouvernement, que les moyens indignes utilisés par le Nigeria, pour exterminer le Biafra par la famine et la maladie méritaient qu'un pays civilisé et conscient de ses responsabilités prenne parti dans un tel conflit.

Après cet exposé de principe, le ministre de la Défense sud-africain a dressé le bilan de l'aide militaire que son gouvernement avait, jusqu'à ce jour, apportée au Biafra. Il l'a évaluée à plus d'un milliard de francs CFA.

Il a déclaré que l'Afrique du Sud était disposée à maintenir le niveau de ses livraisons dans la mesure où d'autres pays qui soutenaient le Biafra, – et il a cité nommément la France, le Gabon et la Côte d'Ivoire – étaient décidés, eux aussi, à poursuivre leur effort.

M. Botha a cependant indiqué au président Bongo que si, jusqu'à maintenant, il avait été possible de donner à l'assistance militaire de son gouvernement un caractère confidentiel, il lui paraissait difficile, pour l'avenir et compte-tenu de l'importance des moyens financiers à engager, de ne pas consulter le parlement sud-africain.

Parlant de la coopération entre le Gabon et le gouvernement de Pretoria, M. Botha a dit au président Bongo qu'il était spécialement porteur d'un message de M. Vorster[1].

Ce dernier se félicitait de pouvoir contribuer au développement d'un pays neuf, et c'est dans cette optique qu'une première mission économique de prospection avait été envoyée au Gabon[2]. Une autre mission chargée d'étudier dans le détail les projets du gouvernement gabonais devrait, dans les

[1] Balthazar Johannes (John) Vorster est Premier ministre de la République d'Afrique du Sud depuis 1966.

[2] Une mission sud-africaine d'information a séjourné au Gabon du 21 au 27 septembre. Son objectif était de reconnaître les possibilités d'intervention économique de l'Afrique du Sud au Gabon. Les Sud-Africains ont montré un certain intérêt pour les problèmes d'élevage et de transport aérien. Se reporter à la dépêche de Libreville du 3 octobre 1969, non publiée.

prochaines semaines, être attendue à Libreville afin d'essayer de concrétiser certaines formes d'assistance économique et financière.

M. Botha, à ce propos, a exprimé le souhait qu'une délégation gabonaise puisse se rendre en Afrique du Sud.

Il comprenait fort bien que l'établissement des relations diplomatiques entre les deux pays n'était pas encore possible, mais il souhaitait qu'il soit bien entendu qu'il existait entre son gouvernement et celui du Gabon des relations officieuses identiques à celles qui ont déjà été établies entre Pretoria et Tananarive.

Au terme de son exposé, M. Botha a demandé au président Bongo d'intervenir auprès des présidents Nyerere, de Tanzanie[1], et Kaunda[2], de Zambie, pour qu'ils modèrent leurs attaques contre son pays et prennent, à son égard, des positions moins agressives.

Il admettait difficilement en effet, qu'associés dans leur soutien au Biafra, les trois États se trouvent constamment opposés sur le plan politique et idéologique.

Répondant à M. Botha, le chef de l'État gabonais l'a assuré qu'en ce qui concernait le problème biafrais, la décision qui l'avait amené à reconnaître officiellement le gouvernement du général Ojukwu demeurait inchangée. Il estimait en effet qu'un peuple qui luttait pour son indépendance ne pouvait, au terme de sacrifices plus ou moins longs, que remporter une victoire militaire ou diplomatique. Les aspirations du Biafra demeuraient, à son avis, parfaitement justifiées et destinées à créer un meilleur équilibre politique dans l'ensemble de l'Ouest africain.

Le président Bongo a rappelé à M. Botha que les Sud-Africains eux-mêmes avaient mené contre la Grande-Bretagne une guerre longue et difficile[3] mais que leur courage et leur obstination leur avaient permis d'obtenir une victoire et par les armes et par la négociation.

Comme M. Botha, le président Bongo a affirmé qu'il était inquiet de l'influence grandissante que les Russes prenaient au Nigeria, et il s'est déclaré un partisan convaincu de la lutte contre le communisme dans le monde et spécialement en Afrique.

Il a prié M. Botha de remercier M. Vorster de son message, et a tenu à l'assurer qu'il était parfaitement conscient de l'importance de l'effort militaire du gouvernement sud-africain en faveur du Biafra.

Il souhaitait que son effort puisse être poursuivi jusqu'au terme d'une guerre de libération qui ne pourrait, tôt ou tard, se terminer que par un honnête compromis.

Reprenant la requête de M. Botha au sujet de la Zambie et de la Tanzanie, le président Bongo a dit son intention de faire très prochainement remettre

[1] Julius Nyerere, figure emblématique de l'Afrique Noire, fut Premier ministre de Tanzanie de 1960 à 1961 puis en est le président depuis le 29 octobre 1964.

[2] Kenneth Kaunda est président de la Zambie depuis le 24 octobre 1964.

[3] Allusion aux deux guerres des *boers* de 1880 puis de 1899 et enfin à l'accession à l'indépendance et la fondation de l'Union sud-africaine le 31 mai 1910.

aux présidents Nyerere et Kaunda des messages personnels[1]. Abordant enfin le problème de la coopération économique entre le Gabon et l'Afrique du Sud, il s'est déclaré particulièrement heureux qu'un grand pays africain déjà industrialisé s'intéresse à un pays moins bien pourvu et il a développé les projets auxquels il souhaitait que le gouvernement de Pretoria s'intéresse. Ils concernent essentiellement la promotion agricole et touristique du Gabon et son infrastructure aérienne.

On peut estimer, en conclusion, que cette première prise de contact officieuse entre le président gabonais et un membre du gouvernement sud-africain a été constructive.

Elle s'est déroulée dans une parfaite ambiance de cordialité dont M. Botha et les deux généraux qui l'accompagnaient se sont déclarés à la fois surpris et très satisfaits.

(*Collection des télégrammes, Libreville, 1969*)

273

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 4594 à 4602. *Washington, 28 octobre 1969.*

Réservé. Secret. (*Reçu* : le 29, 03 h. 23).

Entretien avec M. Sisco

J'ai effectué le 28 octobre auprès de M. Sisco la démarche prescrite par votre télégramme circulaire n° 427[2].

1. En ce qui concerne notre action auprès des gouvernements arabes, M. Sisco auquel j'en avais parlé dès hier (mon télégramme n° 4547)[3] n'a pas fait de commentaires particuliers.

2. Lorsque j'ai évoqué la question de la déclaration de l'agence TASS sur la situation au Liban, M. Sisco a fait remarquer que le porte-parole du département d'État avait tenu compte dans sa déclaration du 27 octobre

[1] Sur ce sujet, voir la position de la France et les conseils à suggérer au président Bongo.

[2] Il s'agit du compte rendu d'un entretien entre le Secrétaire général et le chargé d'Affaires des États-Unis le 27 octobre 1969 à Paris, à propos de l'action modératrice de la France dans la crise libanaise. Celle-ci consiste en interventions auprès des gouvernements arabes dans le sens de l'apaisement ; elle s'inspire aussi du désir d'éviter tout ce qui pourrait donner l'impression d'une intrusion dans les affaires intérieures du Liban. Mais cette situation fait clairement ressortir la nécessité pour les quatre puissances de redoubler d'efforts pour régler le problème israélo-arabe dans son ensemble car il est à l'origine des troubles récurrents au Moyen-Orient.

[3] D'après ce télégramme du 27 octobre 1969 non reproduit, le sous-secrétaire d'État Sisco s'est enquis de savoir si la France intervenait auprès des États arabes pour leur demander de ne pas contribuer à empirer la situation au Liban. L'ambassadeur indique avoir signalé aux Américains que la France n'était pas favorable à la publication d'une déclaration quadripartite.

(mon télégramme n° 4565)[1] des vues exprimées par M. Alphand à M. Blake. Les États-Unis se refusent à engager à ce sujet une polémique avec l'Union soviétique, mais ils ne sont pas moins préoccupés. Sisco a ajouté que les propos qu'il avait tenus lui-même le 10 octobre au sujet du Liban avaient été mal compris dans le monde arabe. Il était clair, dans la conjoncture du moment, que c'était au danger israélien qu'il se référait, mais on avait mal compris et malheureusement pas interprété correctement ses propos dans les pays arabes.

3. Commentant notre analyse de la crise libanaise, M. Sisco m'a dit en substance :« nous sommes bien d'accord avec vous pour reconnaître que l'affaire provient principalement de l'absence de tout règlement de ce problème israélo-arabe. En revanche, nous ne pensons pas que l'on puisse isoler le problème libanais de la question du Moyen-Orient en général et de son environnement arabe en particulier. Les États-Unis considèrent en fait, pour leur part, que c'est la Syrie qui est à l'origine de l'affaire. Si, en dépit de la médiation arabe, ce pays poursuit son jeu actuel, la confrontation israélo-arabe risque de prendre de nouvelles dimensions.

4. M. Sisco reconnaît que le rôle des quatre puissances consiste d'abord à rechercher un règlement concerté de la question israélo-arabe – et à cet égard on ne manquera pas ici de prendre en considération (*take under advisement*) notre suggestion concernant la relance rapide de la concertation à Quatre –mais le secrétaire d'État adjoint refuse d'établir une distinction entre un tel objectif, considéré comme légitime et celui qu'il avait en vue en proposant une déclaration quadripartite qui, elle, ne le serait pas. Selon M. Sisco, tout ce que les Quatre peuvent accomplir en commun pour diminuer la tension au Moyen-Orient, ne pourra que faciliter leur action en ce qui concerne la question, plus générale, du règlement israélo-arabe. J'ai fait observer à ce moment à M. Sisco que les Soviétiques n'étaient pas plus favorables que nous à une déclaration des Quatre sur le Liban et que, dans ces conditions, elle était exclue. M. Sisco était moins convaincu que nous de l'hostilité radicale des Russes à la formule qu'il avait proposée. Il a pris à cet égard des airs de mystère.

5. Enchaînant sur cette remarque, il a indiqué qu'il avait tenu à M. Dobrynin avec lequel il avait eu un entretien le matin même, le langage suivant :

a) Les États-Unis regrettaient les déclarations qui avaient été faites du côté soviétique, tant en ce qui concerne le prétendu enrôlement de citoyens américains dans les rangs de l'armée israélienne, qu'en ce qui concerne l'affaire libanaise. Le sens de cette dernière déclaration avait été travesti. C'était en réalité dans le contexte israélien que devaient être compris et appréciés les propos de M. Sisco. La déclaration polémique de l'agence TASS ne contribuait pas à l'apaisement au Liban. Elle compromettait d'autre part le climat dans lequel Américains et Soviétiques poursuivaient leurs efforts en vue de parvenir à une formule de règlement israélo-arabe.

[1] Les Soviétiques ayant publié une déclaration mettant en cause les États-Unis dans l'affaire libanaise, ce télégramme non repris du 28 octobre 1969 fait part de la réaction américaine qui déplore de telles allégations de la part de Moscou, de nature à compliquer la situation au Liban.

b) Les États-Unis se refusaient d'engager, à ce sujet, avec l'URSS une polémique ouverte.

c) Mais le silence de Washington devait être bien compris. Il ne signifiait pas que les États-Unis aient changé de position. Le jeu de la Syrie préoccupait vivement au contraire les autorités américaines. L'action de ce pays pouvait en effet provoquer l'apparition de situations que l'URSS et les États-Unis auraient intérêt à éviter. Il serait donc utile que les Soviétiques fassent tout ce qui était en leur pouvoir pour amener Damas à relâcher sa pression sur le Liban au lieu d'accomplir des gestes qui l'encourageaient dans sa politique actuelle.

M. Sisco m'a dit pour terminer qu'il avait repris avec M. Dobrynin l'examen de la question du règlement israélo-égyptien en examinant concrètement les deux points que nous connaissions : adoption d'un langage plus précis sur les frontières et engagements de paix.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1969*)

274

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 4578 à 4591. *Washington, 28 octobre 1969.*

(*Reçu* : le 29, 03 h. 29).

Conversations américano-soviétiques

Attendue depuis des mois, l'annonce de l'ouverture des négociations américano-soviétiques sur les armes stratégiques est officiellement commentée avec sobriété et sur un ton d'optimisme très prudent.

On sait maintenant que c'est le lundi 20 octobre que l'ambassadeur Dobrynin a fait part au président Nixon lui-même de l'accord du gouvernement soviétique d'ouvrir les conversations, le 17 novembre, à Helsinki. Un entretien entre l'ambassadeur et le secrétaire d'État avait lieu le mercredi 22 octobre notamment pour la mise au point de la déclaration publiée le 25 et qui se bornait à annoncer la date et le lieu des « discussions préliminaires ». Ce même 25 octobre, le porte-parole de la Maison Blanche, puis le secrétaire d'État, ajoutaient quelques précisions.

1. Par « discussions préliminaires », les Américains entendent phase initiale des conversations : la négociation, pour eux, s'engagera dès ces discussions préliminaires qui, a indiqué M. Rogers, concerneront les questions de procédure, l'utilité d'établir ou non un ordre du jour et, le site permanent des négociations. Ils sont néanmoins prêts, dès cette première phase, à n'écarter aucun autre sujet.

Si l'on ne discute pas du choix de Helsinki comme siège des « discussions préliminaires » qui pourraient durer, croit-on, de quelques jours à quelques semaines, on ne dissimule pas que la préférence américaine irait à Vienne, éventuellement à Genève, l'une et l'autre villes mieux équipées en moyens de communication. Que les Russes aient choisi Helsinki pour l'ouverture des conversations ne surprend pas ; la Finlande fait en quelque sorte partie du glacis de l'URSS, son gouvernement est bien disposé à l'égard de Moscou et il a offert la capitale comme siège de la conférence de sécurité européenne : y ouvrir les négociations américano-soviétiques est certainement un élément jugé par l'URSS favorable au projet de conférence européenne.

L'on paraît assez réservé sur l'opportunité d'établir un ordre du jour précis qui risquerait d'introduire un élément de rigidité dans la négociation. Une approche « flexible » semble préférable.

Du point de vue des futures conversations, la tâche la plus importante de ces « discussions préliminaires » et qui fait qu'elles appartiennent déjà, de l'avis américain, à la négociation proprement dite, sera sans doute ce que M. Rogers a appelé l'examen des questions de procédure. Il s'agira d'« explorer » les méthodes dont les Soviétiques entendent user lors des conversations, et cette exploration, qui sera bien entendu réciproque, devrait éclairer les Américains, plus qu'ils ne le sont actuellement, non tant sur la manière dont les Soviétiques entendent aborder les négociations dans leur forme, que sur leur conception du problème même de la limitation des armements.

La conception générale américaine nous est connue. Elle est celle d'une « parité relative » qui était déjà, en quelque sorte à la base de la décision qu'a prise Washington d'offrir des négociations aux Soviétiques, même si cette perspective a pu être envisagée d'une position de supériorité avant de l'être d'une position de « suffisance » : on peut, en effet, parler de « parité », même relative, dès l'instant où l'on considère que chacun des deux pays est en mesure d'infliger à l'autre des dommages non acceptables. Depuis la proposition initiale américaine, en janvier 1967, les progrès accomplis de part et d'autre, mais selon des lignes et à des rythmes divers en matière de déploiement d'armes ou en matière de recherche, ont sans doute réduit certaines des disparités antérieures entre les arsenaux et les « capacités » stratégiques des deux pays. La situation présente semble, en tout cas, plus acceptable aux Soviétiques. C'est d'ailleurs ce qu'impliquait M. Rogers quand il précisait lors de sa conférence de presse que pour constituer un succès, les négociations devraient conduire à un accord qui soit « mutuellement avantageux », c'est-à-dire qui maintienne la situation relative présente et aussi, ajoutait-il, qui soit soumis à contrôle. Nos interlocuteurs nous disent tenir des « indications » suggérant que Moscou aurait une conception d'ensemble assez voisine de la conception américaine de « parité relative », mais c'est précisément là un point sur lequel ils espèrent obtenir des éclaircissements au cours des « discussions préliminaires ».

Comme M. Rogers, nos interlocuteurs se montrent actuellement très réservés sur les propositions spécifiques que pourra faire la délégation

américaine concernant la limitation proprement dite des armes stratégiques. Il semble en tout cas que l'idée d'un moratoire sur les essais de MIRV[1] ne soit pas écartée et puisse même être avancée lors des « discussions préliminaires ». On rappelle à son sujet les propos du président Nixon, le 19 juin (considérant l'idée « constructive » à condition qu'il ne s'agisse pas d'une mesure unilatérale), mais on semble moins positif que ne le sont, à ce sujet, nombreux commentateurs. M. Gérard Smith m'a d'ailleurs fait remarquer il y a quelques jours que si les armes MIRV étaient en construction en particulier pour les sous-marins atomiques, aucune d'entre elles n'était encore selon l'expression américaine « déployée ».

2. Les Américains, a dit le secrétaire d'État, abordent cette négociation avec « sérieux ». Il s'agit sans doute, selon nos interlocuteurs, de la négociation la plus difficile, peut-être aussi la plus importante qu'aient jamais entrepris les États-Unis. Elle risque de faire apparaître, au fur et à mesure qu'elle se déroulera, des problèmes difficiles à prévoir. Au mieux, elle durera plusieurs années. Il est donc raisonnable d'envisager des accords successifs sur des points particuliers.

C'est avec le même « sérieux », croit-on, que les Soviétiques s'engagent dans ces conversations, et avec le même réalisme, conscients qu'ils seraient également de l'inutilité d'une course aux armements qui, à chaque génération d'armes, réclame des dépenses toujours croissantes sans pouvoir assurer à aucun des deux pays la capacité de première frappe, alors que le développement économique et social de ceux-ci exige, lui aussi, des dépenses considérables (tel, par exemple, pour l'URSS comme pour les États-Unis, le grave problème de la lutte contre la pollution).

3. Il est remarquable que l'on tienne, dès leur annonce, à garder à ces conversations un objet essentiellement pratique : « Nous ne parlerons pas de détente », a dit M. Rogers, qui résumait plus loin le thème des discussions SALT en ces termes : « Est-il ou non sensé de continuer à dépenser, pour les armes stratégiques, d'énormes sommes au cours des cinq, dix, quinze années à venir, pour nous retrouver ensuite dans la même position relative, ou bien est-il plus sage de dépenser l'argent à d'autres fins ? »

En faisant préciser par le secrétaire d'État que le Président ne prévoit pas de rencontrer M. Kossyguine ni lors de la première phase, ni au cours de la phase suivante, M. Nixon veut sans doute garder aux conversations SALT ce caractère de négociation pratique (*businesslike*), il veut surtout marquer, comme M. Rogers l'a fait, qu'il ne faut pas confondre l'ouverture des conversations – dont on se réjouit – avec leur succès.

On dépouille donc ces conversations, au moins pour l'instant, de signification politique. C'est leur déroulement, leur échec ou leur succès, qui comportera, dit-on, des conséquences de caractère politique.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1969*)

[1] MIRV : sigle de l'anglais *Multiple independantly targetable reentry vehicle*, ce qui désigne une fusée disposant de plusieurs charges pouvant avoir chacune un objectif différent.

275

NOTE
POUR LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES

Action du gouvernement français dans la crise libanaise

N. *Paris, 28 octobre 1969.*

1. Nous avions chargé le 24 octobre M. Dufournier de dire à M. Hélou que nous étions désireux de lui être utile et que nous aimerions savoir si une intervention diplomatique de notre part lui semblerait opportune, où et sous quelle forme.[1]

M. Hélou a reçu notre ambassadeur le 25 au matin[2]. Il a demandé si nous pourrions agir dans l'ensemble des capitales arabes pour demander à leurs dirigeants de faire preuve vis-à-vis du Liban de plus de compréhension et tenter d'expliquer que la politique de Beyrouth obéira à un réflexe national sans être dirigée contre la résistance palestinienne. C'est surtout à Damas et au Caire qu'il convenait de faire le plus grand effort. M. Hélou souhaitait également une déclaration officielle du gouvernement français témoignant de son inquiétude et de sa sympathie à l'égard du Liban.

Nous avons adressé le 27 octobre[3] à nos représentants dans les différents pays arabes des instructions leur enjoignant de faire part à leurs interlocuteurs des préoccupations que nous causait la situation au Liban, cela au nom de l'amitié qui nous lie à ce pays, et sans vouloir interférer dans des querelles interarabes. Les événements actuels étaient une conséquence indirecte de la crise israélo-arabe ; la France avait toujours travaillé à une solution pacifique, juste et durable de cette crise. Il fallait donc éviter le surcroît de difficultés qu'une crise libanaise grave mettrait sur le chemin des efforts des Quatre. Le gouvernement français souhaitait que les efforts des pays arabes aboutissent à ramener le calme et tiennent compte de l'intérêt qui s'attache à préserver le caractère spécifique de la réalité libanaise.

À Damas, notre ambassadeur ne devait pas faire allusion indûment à une solution politique de la crise, mais insister sur l'intérêt pour les Arabes

[1] Après la crise provoquée par l'affrontement entre les troupes libanaises et la résistance palestinienne les 22 et 23 octobre, Paris adresse ses instructions à M. Dufournier, ambassadeur de France à Beyrouth par le télégramme n° 559 du 24 octobre 1968, non publié.

[2] M. Dufournier rend compte à Paris, par le télégramme n°s 1427 à 1435 du 25 octobre, non publié, de son entretien avec le président Hélou qui accueille avec reconnaissance et empressement la proposition de la France. Il demande si le gouvernement français pourrait agir auprès des gouvernements arabes pour obtenir plus de compréhension. Le président souhaite aussi une déclaration officielle témoignant de l'inquiétude du gouvernement français au sujet du Liban.

[3] Par le télégramme circulaire n° 421 du 27 octobre 1969 adressé au Caire, à Koweit, Djeddah, Amman, Tunis et Rabat, Paris demande à ses ambassadeurs d'approcher les autorités du pays de leur résidence pour leur faire part des préoccupations de la France au sujet du Liban à la suite des combats qui se sont déroulés au Liban entre les troupes gouvernementales et les *Fedayin* et leur demander de ramener le calme afin d'éviter une grosse crise. Un autre télégramme circulaire n° 422 est adressé le même jour au Caire et communiqué à Londres, Moscou, Washington et New York. Il demande à M. Puaux d'approcher les autorités égyptiennes pour leur rappeler l'intérêt que la France porte au Liban.

d'adopter à l'égard d'Israël des attitudes diversifiées quant à la forme, sinon quant au fond.

Le Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères libanais a demandé hier soir 27 octobre à M. Dufournier que notre ambassadeur au Caire reçoive instruction d'intervenir d'urgence auprès de Nasser en vue d'obtenir qu'il n'impose pas à la délégation libanaise de solution contraire à la souveraineté et à l'honneur du Liban. Nous avons donné instructions à M. Puaux[1] d'effectuer sans tarder la démarche auprès de Nasser lui-même, dans les termes qui lui avaient été prescrits le 27 octobre[2]. Il n'a pu le faire aujourd'hui qu'auprès de M. Riyad[3] qui a pris note de notre démarche mais qui a fait état des difficultés de la situation. M. Hélou apparaissait comme un instrument américain, le Liban n'avait pas à proprement parler demandé une médiation égyptienne, les organisations de résistance se montraient très exigeantes, la méfiance entre Libanais et Syriens compliquait l'affaire ; néanmoins, la RAU ferait de son mieux pour arranger les choses mais on était arrivé au pied du mur ; il fallait répondre par oui ou par non au problème fondamental de la liberté d'action des *feddayin* sur le territoire libanais.

2. Le gouvernement américain nous a demandé de prendre l'initiative d'une déclaration à Quatre[4] sur le Liban. Le gouvernement britannique nous a fait savoir qu'il était hostile à un tel projet. Nous avons sondé le 25 octobre le gouvernement soviétique par l'entremise de l'ambassade de l'URSS à Paris : les réactions ont été des plus réservées. Nous avons fait savoir au gouvernement américain que, dans ces conditions, nous ne pouvions donner suite à cette idée et qu'au surplus elle nous paraissait inappropriée.

Nous avons fait état auprès de lui, ainsi qu'auprès du gouvernement soviétique des interventions que nous faisions dans les différentes capitales arabes à la demande de M. Hélou. Nous leur avons également indiqué que nous nous proposions de faire à l'issue du Conseil des ministres de mercredi une déclaration sur le respect de l'indépendance du Liban.

Nous avons insisté auprès des gouvernements soviétique et américain en faveur d'une reprise aussi rapide que possible de la concertation à Quatre au niveau des représentants permanents à New York. Nous avons en effet fait valoir que les troubles actuels au Moyen-Orient étaient la conséquence indirecte de la non-application de la résolution du Conseil de sécurité[5].

(*Afrique-Levant, Levant, Liban 1966-1970, relations politiques avec la France LA 6-3*)

[1] M. François Puaux, ministre plénipotentiaire, est ambassadeur de France au Caire depuis novembre 1968.

[2] Par le télégramme n° 514 en date du 27 octobre 1969, Paris, en transmettant au Caire le télégramme n° 1426 de Beyrouth, demande à M. Puaux d'effectuer sans tarder la démarche prescrite par le télégramme n° 421 du 27 octobre.

[3] Mahmoud Riyad est le ministre égyptien des Affaires étrangères depuis mars 1964. L'entretien est relaté dans le télégramme du Caire n°s 1352 à 1361 du 28 octobre 1969, non publié.

[4] Au sujet des conversations à Quatre voir *D.D.F.* 1969-I, n°s 273, 334, 396.

[5] Il s'agit de la résolution n° 242 du 22 novembre 1967 voir *D.D.F.* 1967-II, n° 257, 1968-I, n° 375 (note).

276

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES

Politique extérieure du Tchad

N. n° 466/DAM. *Paris, 28 octobre 1969.*

1. Le Tchad, dont on sait qu'il s'est rallié à la France Libre dès 1940[1], est devenu indépendant le 16 août 1960 ; tout en demeurant membre de la Communauté, il a, aux termes des accords de 1960[2], établi des relations privilégiées avec notre pays, notamment en matière de diplomatie, de défense et d'économie ; nous nous sommes engagés, par ailleurs, en vue de lui permettre de franchir, dans les meilleures conditions, le seuil du sous-développement, à lui fournir une aide technique.

Confronté à des difficultés d'ordre intérieur affectant la sécurité du pays, le président Tombalbaye a, en mars 1969, demandé au gouvernement français une aide supplémentaire de nature à lui permettre de rétablir l'ordre public.

Conformément aux accords de 1960 nous avons accepté de mettre à la disposition de son pays à titre exceptionnel et pour une durée limitée, une mission civile et une mission militaire ; celles-ci sont chargées d'apporter leur concours technique à la réorganisation de l'administration et des forces de défense tchadiennes à seule fin de les mettre en mesure, dans un avenir aussi rapproché que possible, d'assurer, par elles-mêmes, les missions qui leur incombent.

2. Dans la détermination de sa politique étrangère, sur le plan africain du moins, le Tchad doit nécessairement tenir compte de facteurs géographiques et démographiques divers : d'une part, de son éloignement de la mer, qui le rend tributaire de relations fluviales, routières et ferroviaires à travers les territoires des pays côtiers, d'autre part, du caractère composite de sa population.

Le Tchad participe à divers regroupements interafricains : l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) et l'Organisation commune des États africains et malgache (OCAM) ; anciennement membre, par ailleurs, avec les autres États de l'ancienne Afrique Équatoriale Française et le Cameroun, de l'Union Douanière et Économique d'Afrique Centrale (UDEAC), il s'en est

[1] Le Tchad, sous l'influence de Félix Éboué, son gouverneur, et du colonel Marchand, son chef militaire, se rallie à la France Libre le 26 août 1940. Le ralliement du Tchad est important car celui-ci bénéficie d'une longue frontière commune avec la Libye, colonie italienne, et les Forces françaises libres se trouvent ainsi en contact direct avec l'ennemi et proches de leurs alliés britanniques stationnés en Égypte.

[2] L'indépendance du Tchad est proclamée, le 11 août 1960. Des accords de coopération sont signés entre la France et le Tchad le 15 août 1960.

Note infra-marginale du document : « ratifiés à l'unanimité par l'Assemblée nationale française.»

retiré, en 1968, pour constituer, avec le Congo-Kinshasa et la République Centrafricaine, un nouveau groupement, l'Union des États de l'Afrique Centrale (UEAC), la République Centrafricaine ayant décidé, depuis lors, de reprendre sa place au sein de l'UDEAC ; le Tchad n'a plus, comme partenaire au sein de l'UEAC, que le Congo-Kinshasa ; ses échanges commerciaux, un moment affectés par ces changements, ont repris normalement.

Le Tchad s'efforce d'entretenir de bonnes relations avec les pays arabes et en particulier avec ses voisins de Libye et du Soudan, sans pour autant compromettre ses rapports avec Israël. Le gouvernement de Fort-Lamy était représenté à la Conférence islamique qui vient de se tenir à Rabat[1].

3. Sur le plan extra africain, le Tchad entretient les meilleures relations avec les États-Unis[2] et les pays du monde occidental. Il fait partie des États africains associés à la Communauté économique européenne. Il a signé des accords avec Formose[3] dont les experts agricoles lui apportent une aide technique.

À partir de 1964, il a noué des relations avec l'Union soviétique[4] et s'est engagé dans la voie d'une coopération progressive avec les pays de l'Est.

Dans les instances internationales et en particulier à l'ONU il se range au nombre des pays qui réclament l'arrêt de la course aux armements « comme prélude à d'autres progrès » ; le gouvernement de Fort-Lamy a signé, en juillet 1968, le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Sur les grands problèmes régulièrement évoqués au sein de l'OUA (décolonisation, *apartheid*, Biafra), sa position correspond généralement aux orientations générales de la majorité des membres de cette instance.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches/DAM, Tchad 1959-1969, politique extérieure, 1969*)

[1] L'Organisation de la conférence islamique, dont le siège est situé à Djeddah en Arabie saoudite, est une organisation intergouvernementale créée le 25 septembre 1969, qui regroupe cinquante-sept États membres.

[2] Le président Tombalbaye a effectué une visite officielle aux États-Unis du 2 au 7 octobre 1968.

[3] Un accord d'assistance technique d'un montant de trois millions de dollars, soit 750 millions de francs CFA a été conclu avec Formose en juin 1965.

[4] Les relations diplomatiques entre l'URSS et la République du Tchad sont établies le 26 novembre 1964. Le président Tombalbaye s'est rendu en URSS du 17 au 25 juin 1968.

277

COMPTE RENDU

Conversation entre le Premier ministre[1] *et le docteur Busia, Premier ministre du Ghana*

C.R. *Paris, 28 octobre 1969.*

La réunion commence par un exposé du Docteur Busia[2] qui souligne que les élections du 29 août[3] ont créé une situation entièrement nouvelle : le Conseil de Libération nationale, régime militaire et transitoire a pu prendre certaines décisions et des responsabilités que le nouveau gouvernement ne pourra pas renouveler, vis-à-vis d'une opinion publique qui sera plus intransigeante à son égard qu'à l'égard du régime précédent.[4]

Il fait état du chômage croissant, de la différence entre l'augmentation du produit national (1 %) et celui de la population (2,8 %).

1. Le problème des dettes du Ghana qui se montent actuellement à environ 500 millions de livres sterling, est un héritage du régime précédent. Son pays a l'intention d'honorer les engagements qu'il a pris au cours des deux dernières conférences de Londres[5] et de Paris[6], mais il demande d'une part que les échéances des deux années à venir soient réduites de 50 % et

[1] M. Jacques Chaban-Delmas est Premier ministre depuis le 20 juin 1969.

[2] Le docteur Kofi A. Busia, né en 1913, obtient, après des études à Londres, le diplôme de docteur en philosophie. Il est professeur de sociologie dans différents collèges dans l'ancienne Gold Coast ,devenue Ghana, jusqu'en 1959. Membre de l'Assemblée nationale, il est alors chef de l'opposition au Parlement. En 1959, il s'exile et part enseigner la sociologie à La Haye, puis à l'université de Leiden (Pays-Bas) et à Saint-Anthony's College à Oxford en 1964. Il revient au Ghana en 1966, après la chute du président Kwame Nkrumah, renversé le 24 février 1966 par une junte militaire. Il est nommé vice-président puis président du Comité consultatif national jusqu'en 1967. *Leader* du *Progress Party*, membre en 1969 de l'Assemblée constituante, il est nommé Premier ministre par la Commission présidentielle le 3 septembre 1969, à la suite de la victoire de son parti aux élections législatives. Il se rend à Paris en visite officielle les 28 et 29 octobre 1969.

[3] Les élections législatives du 29 août 1969, décidées par la junte afin d'établir un gouvernement civil, donne la victoire au *Progress Party* de M. Busia avec 105 sièges sur 140 tandis que le parti adverse, l'Alliance nationale des libéraux, n'en obtient que 29.

[4] Il s'agit du gouvernement du président Nkrumah renversé le 24 février 1966 par une junte militaire.

[5] Du 16 au 22 octobre 1968 se tient à Londres la conférence des pays créanciers du Ghana, qui débat des modalités d'un nouvel échelonnement de la dette du Ghana. La France y assiste en qualité d'observateur.

[6] La quatrième réunion sur l'aide au Ghana se tient à Paris les 20, 21, et 22 mai 1969 sous la présidence du Fonds monétaire international (FMI) avec la participation de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, des représentants du Canada, du Danemark, de la RFA, de la France, de l'Italie, du Japon, des Pays-Bas, de la Norvège, de la Suisse, de la Grande-Bretagne, des États-Unis, du PNUD et de l'OCDE. La demande d'aide de 65 millions de dollars émise par le Ghana est acceptée. De son côté, le Ghana s'engage à respecter les objectifs d'un plan de développement donnant une priorité au secteur agricole, à promouvoir une politique de limitation des naissances, à encourager la formation de main-d'œuvre qualifiée et de cadres et à planifier ses demandes d'assistance (voir la note de la direction des Affaires économiques et financières du 30 mai 1969 non publiée).

d'autre part qu'un nouveau moratoire, plus favorable que celui qui a été accordé en mai 1969[1], soit envisagé.

2. Il serait, en second lieu, désireux d'obtenir l'aide de la France :

– dans le domaine du développement rural,

– pour des projets d'électrification des petites agglomérations rurales,

– pour les problèmes concernant l'adduction d'eau

– pour l'amélioration du système de routes d'intérêt vicinal (« feeder roads »)

– pour une aide en personnel d'assistance technique destinée à former des artisans, ouvriers et techniciens de la construction

– Il voudrait, enfin, pouvoir compter sur l'augmentation de notre aide dans le domaine du développement de la production agricole (cultures vivrières) et des cultures industrielles (coton, riz, huile de palme, etc.).

M. Chaban-Delmas répond qu'il a pris beaucoup d'intérêt à cet exposé, d'abord parce qu'il s'intéresse beaucoup aux affaires du Ghana mais aussi parce qu'il est conscient des efforts considérables que doit faire le gouvernement du docteur Busia pour remettre sur pied l'économie de son pays.

Le retour à un régime démocratique est particulièrement bienvenu en France, patrie de la démocratie. Il va donc donner deux réponses séparées au Premier ministre ghanéen :

1. En ce qui concerne la question des dettes du Ghana, le dernier moratoire remonte au mois de mai 1969 et il semble difficile, et presque impossible, de relancer cette affaire immédiatement.

Il semble qu'il ne serait pas très convenable que la France, qui est proportionnellement un des petits créanciers du Ghana (5 %), lui accorde seule de nouveaux délais et des conditions plus favorables que celles qui résultent du dernier moratoire établi d'un commun accord par tous les créanciers. Cette façon de procéder obligerait les pays qui ont une créance importante à s'aligner sur notre position.

Par contre, comme il comprend que ce problème de la dette est capital pour le nouveau gouvernement ghanéen qui a toute la sympathie du gouvernement français, au cas où soit le Ghana, soit un de ses principaux créanciers parviendrait à réunir dans un proche avenir une conférence du groupe d'aide, M. Chaban-Delmas s'engage d'une part, à ce que la France y participe et d'autre part, à ce que ses représentants abordent les éventuelles négociations dans un esprit très amical.

2. Quant à l'aide financière et de coopération technique, le Premier ministre a le plaisir d'annoncer au docteur Busia que lors d'un Comité interministériel, qui s'est tenu vendredi 24 octobre, il a été décidé d'accorder au Ghana une somme de 30 millions de francs, soit sous forme de prêts, soit sous d'autres formes. Toutefois, les modalités de cette aide n'ont pas encore été définitivement fixées.

[1] Le 22 mai 1969 est signé à Paris un deuxième accord franco-ghanéen de consolidation de la dette du Ghana à moyen terme, avec un rééchelonnement sur douze ans ; le taux d'intérêt moratoire est fixé à 4,75 %.

Il s'agit, cependant, d'une promesse ferme et qui sera tenue malgré la situation mauvaise et même « dangereuse » où se trouve actuellement la France :

M. Chaban-Delmas ajoute qu'il a eu beaucoup de difficultés à obtenir cette somme, qui est bien supérieure à celle qui était primitivement envisagée par le ministère des Finances. Il a même eu l'impression que les représentants de ce département se demandaient s'il avait une sympathie particulière pour le Ghana pour insister à un tel point et obtenir finalement un crédit assez important en faveur de ce pays.

(*Secrétariat général. Entretiens et messages, 1969*)

278

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn, à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 5480 à 5498. *Bonn, 29 octobre 1969.*

(*Reçu* : 14 h. 50).

Déclaration gouvernementale de M. Brandt

J'ai assisté à la séance du *Bundestag*[1] où M. Brandt a présenté sa déclaration gouvernementale. De ce très long exposé, qui a mis à rude épreuve l'attention des parlementaires, les quatre cinquièmes ont été consacrés au programme du nouveau cabinet en matière économique, sociale, culturelle, etc. : M. Brandt n'avait-il pas proclamé, dès son élection[2], qu'il voulait être le chancelier des réformes intérieures ? Je reviendrai à loisir sur cet aspect des choses et me borne ici à noter que le chef du nouveau gouvernement, s'il a – dans l'ensemble – plutôt ménagé les susceptibilités de l'opposition[3], a achevé son discours sur une phrase peut-être malheureuse, en tous cas risquée : « Non, nous ne sommes pas au terme de notre démocratie, nous ne faisons qu'y entrer véritablement ». La CDU/CSU n'a pas manqué de protester.

La politique extérieure – et la politique vis-à-vis de la RDA, dont M. Brandt a pris soin de traiter séparément, tout au début de la déclaration – n'ont donc occupé qu'une place restreinte[4]. Il faut ajouter que cette partie du texte ne se signale, dans la forme et dans le ton, par aucun élan,

[1] La déclaration gouvernementale a été lue devant le *Bundestag* par le nouveau chancelier, Willy Brandt, le 28 octobre.

[2] Le social-démocrate (SPD) Willy Brandt est élu Chancelier de la République fédérale d'Allemagne le 21 octobre 1969.

[3] CDU/CSU.

[4] La partie de la déclaration gouvernementale, qui traite des relations inter-allemandes et Berlin, fait l'objet du télégramme de Bonn n°s 5430 à 5439 du 28 octobre, non publié.

aucune flamme. La vision paraît courte, spécialement en ce qui touche à l'Europe. Le dessein s'émiette en une suite de paragraphes dont on a l'impression qu'ils ont été commandés à différents services et, tels quels, mis bout à bout, en une sorte de catalogue.

Mes observations sont les suivantes :

1. Les relations franco-allemandes[1] font l'objet de quelques lignes, dans le contexte d'une indispensable unification de l'Europe occidentale et, plus précisément, de la conférence de La Haye[2], dont l'échec ouvrirait – selon M. Brandt – une crise dangereuse. Une importance virtuellement déterminante est attribuée à « l'harmonie » des positions respectives. Le gouvernement fédéral se dit prêt à « conférer » aux liens contractuels étroits existant entre Paris et Bonn (le traité de coopération n'est pas visé plus explicitement) « l'indéfectibilité » qui leur donnerait valeur d'exemple à l'échelle européenne. La formule ne laisse pas d'être bizarre. Je n'imagine pas que M. Brandt ait voulu dire que les rapports institués par le traité de 1963 n'étaient pas irréversibles. Faut-il comprendre, alors, que l'actuelle équipe dirigeante de RFA serait, certes, disposée à aller plus loin avec nous, mais à condition que nous y mettions du nôtre et que les relations franco-allemandes n'aient pas indéfiniment un caractère d'exclusivité ?

Ce passage sur la France n'a suscité aucune réaction du *Bundestag*, bien que M. Brandt ait cherché à le mettre en relief en détachant chaque mot. La déclaration gouvernementale du 13 décembre 1966[3] nous avait autrement gâtés. Le style, du commencement à la fin, en était, il est vrai, différent.

2. Le Chancelier n'opère pas de distinction entre, d'une part, l'achèvement du Marché commun et, d'autre part, son approfondissement et son élargissement : pour lui, ces trois questions sont « objectivement liées ». En un autre endroit de sa déclaration, M. Brandt avait déjà souligné qu'il voyait une contradiction entre l'intégration très poussée du marché agricole et la coordination insuffisante de la politique conjoncturelle et monétaire : il faudrait, à l'avenir, respecter un certain parallélisme dans les progrès accomplis sur ces différents plans.

Le gouvernement allemand estime que la CEE « doit » être élargie, notamment par l'admission de la Grande-Bretagne : celle-ci a besoin de l'Europe comme l'Europe a besoin d'elle. Si M. Brandt, à défaut de produire de réels arguments, appuie sur ce thème avec une insistance qui ne pourra que réjouir les Anglais, il n'en reconnaît pas moins que les négociations seront difficiles et qu'elles prendront « probablement » du temps. Mais c'est une raison supplémentaire pour qu'on les entame sans tarder[4].

[1] Se reporter au télégramme de Bonn n°s 5460 à 5469 du 28 octobre, qui reprend les passages concernant la France, l'Europe, les rapports avec l'Est.

[2] La conférence de La Haye, qui réunit les chefs d'État ou de gouvernement des six pays du Marché commun, se tient les 1er et 2 décembre 1969.

[3] De larges extraits de la déclaration gouvernementale du 13 décembre 1966 sont communiqués par les télégrammes de Bonn n°s 7063 à 7069 et 7070 à 7087 du même jour, non publiés.

[4] Se reporter au télégramme de Bonn n°s 5460 à 5469 du 28 octobre.

Pour ce qui regarde la coopération politique « en Europe », la RFA la souhaiterait plus étroite. Elle en encouragera les progrès, l'objectif étant que les États intéressés en viennent peu à peu à définir une attitude commune sur les grandes questions internationales. L'Italie et les pays du Benelux bénéficient à cet égard d'une mention élogieuse : nous nous savons, a dit M. Brandt, « particulièrement » d'accord avec eux là-dessus.

Je relève encore que le Chancelier s'est prononcé pour la création d'un office européen de la jeunesse, auquel les ressortissants des pays de l'Est devraient pouvoir participer (votre lettre 64, du 24 octobre).

3. M. Brandt a confirmé l'attachement de la République fédérale à l'Alliance atlantique. Elle reste pour l'Allemagne occidentale une garantie irremplaçable de sécurité. Elle assure l'équilibre des forces entre l'Est et l'Ouest, « sa ferme cohésion est la condition préalable des efforts solidaires visant à une détente en Europe »[1].

Entre alliés, la confiance réciproque est de rigueur. Le Chancelier s'inspire de ce principe vis-à-vis de Washington : tant d'intérêts sont communs aux États-Unis et aux pays d'Europe occidentale, qu'il n'est pas besoin, entre eux, d'assurances supplémentaires ni de déclarations répétitives. Sur la base de cette entente fondamentale, la RFA peut avoir « une politique plus indépendante au sein d'une association plus active ».

4. Sans employer le terme de réunification, M. Brandt réaffirme à plusieurs reprises le droit du peuple allemand à l'autodétermination, qui – dit-il – n'est pas négociable. Il écarte donc toute éventualité d'une reconnaissance internationale de la RDA par le gouvernement fédéral : les deux Allemagne n'étant pas l'une pour l'autre des pays étrangers, les relations qu'elles entretiennent ne peuvent être que d'une nature particulière[2].

Mais le Chancelier s'engage bien plus hardiment que son prédécesseur dans la voie d'une tentative de normalisation avec Pankow. Il ne se borne pas à offrir, de nouveau, des négociations sans discrimination, à l'échelon des gouvernements, et à redire que l'Allemagne orientale serait englobée dans le système des accords de renonciation à la force. À la RDA – qu'il désigne constamment par ce nom – il reconnaît, fut-ce de manière détournée, le caractère étatique (« même s'il existe deux états en Allemagne… »). Sans mentionner la « doctrine Hallstein »[3] ni le « droit de représentation exclusive », il donne à entendre qu'il y a de considérables possibilités d'assouplissement sur ce terrain : « Notre attitude, ainsi que celle de nos amis,

[1] Voir le télégramme de Bonn nos 5450 à 5459 du 28 octobre, non publié.

[2] En ce qui concerne les relations inter-allemandes et Berlin, le sujet est repris dans le télégramme de Bonn nos 5430 à 5439 du 28 octobre 1969, non reproduit.

[3] La doctrine Hallstein, du nom du secrétaire d'État ouest-allemand en fonction lors de son adoption, désigne la décision de politique extérieure prise en 1955 selon laquelle la République fédérale d'Allemagne prononcerait la rupture de ses relations diplomatiques avec tout État qui reconnaîtrait la République démocratique allemande (RDA), à l'exception de l'Union soviétique. En conséquence, la RFA rompt ses relations avec la Yougoslavie qui a reconnu la RDA, et avec Cuba en 1963. La doctrine est finalement abandonnée à la fin des années 1960 au profit de la politique d'ouverture vers l'Est, dite *Ostpolitik* de Willy Brandt.

à l'égard des relations internationales de la RDA, dépend aussi pour une bonne part de l'attitude de Berlin-Est. Au demeurant, nous ne voulons pas restreindre les avantages que nos compatriotes peuvent retirer du commerce et des échanges culturels internationaux ». M. Brandt ne se réfère pas non plus à la déclaration approuvée, le 30 mai[1], par la grande coalition, aux termes de laquelle la reconnaissance de la RDA par les pays tiers demeurait un acte inamical.

5. Vis-à-vis de l'URSS et des pays de l'Est, le Chancelier tient visiblement à faire montre de circonspection. Il s'appuie sur la « note de paix » de mars 1966[2] et sur la déclaration gouvernementale de M. Kiesinger[3]. Il se défend d'entretenir de fallacieux espoirs. Il n'avance pas de formules précises, dans le souci de ne pas hypothéquer les négociations qu'il appelle de ses vœux. Il ne manque pas de rappeler qu'il faut être deux pour s'entendre et que les États du pacte de Varsovie doivent avoir, eux aussi, une attitude coopérative.

M. Brandt s'abstient de critiquer l'URSS. Il n'évoque pas la doctrine Brejnev[4], l'intervention en Tchécoslovaquie. Il se borne à condamner de manière générale toutes les formes d'oppression et d'hégémonie étrangère. Le gouvernement fédéral répondra prochainement à l'aide-mémoire soviétique sur le non-recours à la force[5] et proposera une date pour les négociations suggérées par Moscou.

Sur le projet de conférence sur la Sécurité européenne, le Chancelier s'en tient à la constatation qu'une telle initiative si elle est bien préparée,

[1] Voir le télégramme de Bonn n°s 2432 à 2437 du 31 mai 1969 intitulé : « doctrine Hallstein et relations germano-cambodgiennes », qui transmet, dans son intégralité, la déclaration approuvée le 30 mai par le cabinet fédéral. Dans son paragraphe 5, cette déclaration énonce : « L'unité nationale est méconnue par le gouvernement de Berlin-Est, c'est pourquoi un soutien apporté à ce gouvernement ne peut être considéré que comme une action en contradiction avec le droit du peuple allemand à l'autodétermination. Le gouvernement fédéral est dans l'obligation de considérer la reconnaissance de la RDA comme un acte inamical. Dans une telle éventualité, il fera dépendre son attitude et ses réactions des circonstances, en conformité avec les intérêts de l'ensemble du peuple allemand ».

[2] La note du gouvernement de la République fédérale d'Allemagne sur la paix mondiale, Bonn, 25 mars 1966, est publiée dans *Articles et Documents* du 22 avril 1966 de la Documentation française. Voir également *D.D.F.* 1966-I, n°s 181, 185, 203, 218, 220.

[3] De larges extraits de la déclaration gouvernementale du 13 décembre 1966 sont communiqués par les télégrammes de Bonn n°s 7063 à 7069 et 7070 à 7087 du même jour, non publiés.

[4] La doctrine Brejnev est une doctrine soviétique de politique étrangère servant à justifier *a posteriori* l'intervention de 1968 en Tchécoslovaquie. Elle prône une souveraineté limitée des États satellites de l'URSS dont le caractère conforme au communisme de leur politique est apprécié à l'échelon supra-national de tous les États socialistes, de fait par l'URSS. La doctrine Brejnev est formulée le 26 septembre 1968 dans un article de la *Pravda*, signé S. Kovalev, intitulé : « La souveraineté et les obligations internationales des pays socialistes ».

[5] L'aide-mémoire soviétique du 5 juillet 1968 demande aux Allemands, pour prix d'un échange de déclaration de non-recours à la force, de se plier à cinq exigences fondamentales : reconnaissance des frontières, existence de deux États allemands, renonciation aux ambitions nucléaires et aux empiètements « à Berlin-Est », nullité *ab initio* des accords de Munich. Les Soviétiques rappellent en outre les dispositions de la Charte des Nations unies qui, dans ses articles 53 et 107, prévoit à l'égard des États ex-ennemis certaines exceptions aux garanties qu'elle établit par ailleurs. L'évolution des rapports entre l'URSS et la République fédérale d'Allemagne ainsi que le rappel des positions respectives de la RFA et de l'URSS sur le non-recours à la force sont retracés dans les notes de la sous-direction d'Europe centrale du 5 avril, 18 juin, et 1er octobre 1969, non publiées.

pourrait marquer une étape importante dans l'évolution des rapports entre les pays de l'Ouest et de l'Est du continent.

M. Brandt en a moins dit sur la Pologne que dans ses récentes interviews. En réponse au discours prononcé par M. Gomulka le 17 mai[1], la RFA soumettra au gouvernement de Varsovie une proposition tendant à l'ouverture de pourparlers. Le problème de la ligne Oder-Neisse n'a pas été expressément évoqué. Toutefois, lorsque le Chancelier a indiqué que la politique de renonciation à la force « prenait en considération » l'intégrité territoriale des partenaires, il n'a pas ajouté – mais encore faudrait-il savoir quelle valeur il attribue lui-même à cette omission – la réserve devenue traditionnelle : « Jusqu'à la signature d'un traité de paix avec un gouvernement, librement élu, représentant l'ensemble de l'Allemagne ».

Vis-à-vis de la Tchécoslovaquie, M. Brandt s'est déclaré prêt à conclure des accords qui permettraient d'effacer le passé.

6. Le Chancelier n'a pas été non plus très explicite au sujet du traité de non-prolifération[2]. La RFA donnera sa signature dès que, conformément aux décisions du précédent gouvernement, les points qui restent en suspens auront été clarifiés.

Il est bien évident que, par suite de la vigilance irritée de l'opposition, le gouvernement fédéral sera conduit, sur plusieurs questions, à préciser sa politique au cours du débat qui s'ouvre aujourd'hui.

(*Collection des télégrammes, Bonn, 1969*)

[1] Le 17 mai, à Varsovie, Wladislaw Gomulka, premier secrétaire du parti ouvrier unifié polonais (POUP), prononce un discours électoral dont une grande partie est consacrée au problème des relations de la Pologne et de la République fédérale d'Allemagne. Le chef de l'État polonais souligne que « depuis un certain temps, apparaissaient à Bonn des tendances qui semblaient indiquer un désir de modifier quelque peu la politique orientale de la RFA » et il fait savoir que la Pologne est prête à tout moment à conclure avec la RFA un traité international semblable à celui qui a été signé il y a dix-neuf ans sur cette question avec la RDA ». Pour la suite de ce discours et quelques commentaires sur l'évolution de la politique polonaise à l'égard de l'Allemagne fédérale, se reporter aux télégrammes de Varsovie n°s 518 à 522 et 523 à 528 du 19 mai 1969, non publiés.

[2] La République fédérale d'Allemagne signe le traité de non-prolifération nucléaire le 28 novembre 1969.

279

M. BOEGNER, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1152 à 1171. *Bruxelles-Delfra, 29 octobre 1969.*

(*Reçu* : 23 h. 50).

Conseil du 27 octobre 1969. Mesures agricoles décidées à la suite de la réévaluation du mark

Le Conseil des ministres du 27 octobre s'est ouvert par un exposé du professeur Schiller[1] qui a rappelé les conditions dans lesquelles le gouvernement fédéral avait été amené à fixer la nouvelle définition du deutsche mark[2]. Il a noté au passage qu'à l'exception du cas très exceptionnel d'une monnaie flottante, la procédure de 1964 sur les consultations entre États membres préalable à des changements de parité[3] était très difficile à mettre en œuvre.

Il a souligné que les pertes de revenus qui résulteraient pour les agriculteurs allemands de l'application du règlement sur l'unité de compte, si des mesures compensatoires n'étaient pas prises, s'élèveraient à près d'un milliard sept cent millions de marks par an. En attendant des progrès nécessaires pour la convergence des politiques économiques et la coordination des politiques monétaires, le gouvernement fédéral avait été conduit à prendre une décision pour contribuer au rétablissement de l'équilibre des prix entre les différents États membres, décision qui aiderait ses partenaires du point de vue de leurs balances des paiements et il espérait, en contrepartie, pouvoir compter sur leur compréhension pour la compensation des pertes de revenus des agriculteurs allemands.

Tous les ministres sont intervenus pour se féliciter de la décision prise à Bonn et renouveler leur volonté de progresser dans le domaine de la coopération économique et monétaire.

Le ministre belge des Finances[4] a provoqué un certain étonnement en faisant état des hésitations de son gouvernement au sujet d'une éventuelle réévaluation du franc belge, en raison de la fixation de la parité du mark à un taux supérieur à ce qui avait paru « vraisemblable et justifié ». La décision finale, a poursuivi M. Snoy, ne pourrait être prise qu'en fonction des délibérations mêmes du Conseil dans le domaine agricole et d'une meilleure connaissance des mesures d'accompagnement envisagées du côté allemand.

1 Karl Schiller, ministre de l'Économie de la RFA depuis le 1er décembre 1966.

2 Le 24 octobre 1969, le deutsche mark est réévalué de 8,5 % par rapport au dollar américain.

3 Sur ce sujet, voir *D.D.F.* 1964-I, no 176.

4 Jean-Charles Snoy et d'Oppuers, ministre belge des Finances depuis le 17 juin 1968.

M. Giscard d'Estaing[1] a proposé que le comité monétaire se réunisse immédiatement pour examiner l'éventualité de cette réévaluation du franc belge afin de mettre un terme le plus rapidement possible à l'incertitude actuelle, mais M. Snoy a éludé cette proposition, estimant nécessaire d'avoir au préalable une vue d'ensemble de la situation.

Le Conseil a ensuite abordé les conséquences de la réévaluation du deutsche mark pour l'application de la politique agricole commune. Il a d'abord décidé de reporter à la fin de la discussion sa décision sur le maintien de la valeur de l'unité de compte en matière agricole[2]. Le nouveau ministre de l'Agriculture de la République fédérale[3] a demandé que son pays soit autorisé à maintenir un système de taxes compensatoires à la frontière au même titre que ce qui avait été autorisé pour la France au mois d'août dernier[4] et ceci jusqu'à ce qu'une meilleure coordination soit intervenue entre les politiques économique et monétaire des États membres.

M. Mansholt[5] a développé les raisons pour lesquelles la Commission était opposée à l'institution de telles taxes dont la disparition, même progressive, impliquerait une diminution des prix allemands en deutsche mark qui semblait très hypothétique. Cette solution risquerait donc d'entraîner une augmentation des prix dans la Communauté alors que ceux-ci peuvent être considérés déjà comme trop élevés.

C'est à ce moment de la discussion qu'une polémique a surgi entre M. Rey[6] et les ministres allemands au sujet des déclarations en faveur du maintien de la parité du deutsche mark que le président de la Commission avait faites quelques mois plus tôt, au cours d'une visite à Bonn.

Tous les ministres des autres délégations se sont également prononcés contre l'institution de mesures à la frontière et M. Duhamel[7] a suggéré que le gouvernement allemand assure la compensation des pertes de revenus de ses agriculteurs par un léger relèvement du taux de la TVA sur les produits alimentaires. Il a fait observer à ce sujet que, compte tenu des marges commerciales et de la valeur ajoutée incorporées dans ces produits, il suffisait d'une augmentation d'un point du taux de la TVA pour assurer la récupération de trois points au niveau des produits agricoles qui seraient acquis aux producteurs allemands.

[1] Valéry Giscard d'Estaing, ministre français de l'Économie et des Finances depuis le 23 juin 1969.

[2] La valeur de l'unité de compte de la Communauté économique européenne a été fixée à 0,88867088 gramme d'or fin, soit l'équivalent d'un dollar américain, par une décision du Conseil européen du 15 novembre 1960.

[3] Joseph Ertl, ministre de l'Agriculture de la RFA depuis le 22 octobre 1969.

[4] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Paris à Bruxelles-Delfra n°s 171 à 175 du 9 août 1969, et le télégramme de Bruxelles-Delfra n°s 837 à 859 du 12 août 1969.

[5] Sicco Leendert Mansholt, vice-président néerlandais, de la Commission de la Communauté économique européenne, de 1958 à 1967, puis vice-président, chargé de l'Agriculture, de la Commission des Communautés européennes.

[6] Jean Rey, président belge de la Commission des Communautés européennes depuis le 7 juillet 1967.

[7] Jacques Duhamel, ministre français de l'Agriculture depuis le 23 juin 1969.

Devant l'opposition à toute mesure à la frontière, le ministre allemand de l'Agriculture a alors proposé que les pertes de revenus des agriculteurs allemands soient intégralement compensées, d'une part, en portant à 8 % le taux de la taxe à la valeur ajoutée pour les produits agricoles, les agriculteurs ayant droit à un remboursement supplémentaire de 3 %, d'autre part, par des indemnités versées directement par le FEOGA[1].

M. Colombo[2], tout en marquant son hostilité à un système de *deficiency payments*, a alors déclaré qu'un concours communautaire ne paraissait pas légitime dans ce cas. Il a été appuyé par toutes les autres délégations et M. Giscard d'Estaing a notamment fait observer qu'il s'agissait en réalité d'un problème de transfert de revenus des consommateurs vers les producteurs qui ne devrait pas entraîner de charges supplémentaires pour l'économie allemande et qu'une aide communautaire ne pouvait être envisagée que si les pertes des agriculteurs se révélaient supérieures aux diminutions de prix espérées au niveau de la consommation. Il a également noté qu'au moment de la modification de parité du franc français[3], si nous avions suivi un raisonnement analogue à celui invoqué par la délégation allemande, nous aurions pu demander que le relèvement intégral et immédiat des prix agricoles soit compensé par un financement communautaire destiné à maintenir le niveau des prix à la consommation.

Après que M. Rey eut indiqué que, dans ses réflexions préliminaires, la Commission avait envisagé une compensation partielle des pertes de revenus des agriculteurs allemands à la charge de la Communauté, M. Schiller et M. Ertl sont intervenus pour souligner énergiquement l'importance politique que le gouvernement fédéral attachait à une participation communautaire. Ils ont indiqué que, dans leur esprit, 750 millions devaient être couverts par la manipulation du taux de la TVA et un milliard de deutsche marks par une participation du FEOGA ; si toute contribution communautaire devait être exclue, a déclaré M. Schiller, la délégation allemande ne manquerait pas d'en tirer les conséquences lorsqu'il s'agirait d'évoquer les charges supplémentaires qu'entraîne l'existence d'excédents agricoles, c'est-à-dire, implicitement, lorsque serait négocié le nouveau règlement financier de la politique agricole commune. Ces menaces à peine voilées et qui sont bien dans la manière souvent maladroite du ministre allemand de l'Économie ont visiblement déplu au Conseil. M. Giscard d'Estaing n'a pas manqué d'en souligner le caractère excessif.

La Commission s'est alors retirée pour rechercher une solution de compromis. A la reprise de la séance, M. Rey a déclaré que cette proposition s'inspirait du triple souci de préserver la liberté de circulation, d'empêcher la hausse des prix agricoles et d'aider un État membre qui traversait des

[1] Créé le 14 janvier 1962, le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) rachète les surplus agricoles à un prix d'intervention en cas d'effondrement des cours, il opère un prélèvement sur les importations de produits agricoles et subventionne les exportations de la CEE. Dans sa partie orientation, il alloue des crédits pour l'amélioration des structures de l'agriculture européenne.

[2] Emilio Colombo, ministre italien du Trésor depuis le 12 décembre 1968.

[3] Le 8 août 1969, le franc français est dévalué de 12,5 %.

difficultés particulières. Dans ces conditions, la Commission confirmait son opposition au maintien de mesures compensatoires à la frontière, mais elle acceptait le principe d'une aide accordée par le biais de la fiscalité et qui serait autorisé sur la base de l'article 92 du Traité[1]. Le système à mettre en œuvre ne serait autorisé que pour une période de temps limité et la Communauté contribuerait de façon dégressive à l'aide octroyée aux agriculteurs allemands. Mais ceci n'impliquerait aucun accroissement des dépenses budgétaires des cinq autres États membres en 1970 puisque les remboursements à faire à ce titre au FEOGA n'interviendraient qu'à partir de 1971.

Les ministres néerlandais, belge, italien et luxembourgeois ont renouvelé leurs réserves à l'égard de tout financement communautaire. M. Colombo, appuyé par M. Werner[2], a évoqué la possibilité de maintenir, à titre temporaire, des taxes compensatoires dégressives à la frontière en attendant que soient progressivement mises au point les mesures de compensation que l'Allemagne pourrait accorder à ses agriculteurs. M. Giscard d'Estaing a demandé à la Commission si son idée de financement partiellement communautaire répondait à des motifs techniques ou à des considérations politiques.

Dans l'impossibilité de se mettre d'accord sur l'une ou l'autre de ces formules, le Conseil s'est séparé pour se réunir, deux heures plus tard, en séance restreinte.

Au début de celle-ci, M. Witteveen[3] a proposé le compromis suivant. Le financement des aides à accorder aux agriculteurs allemands aurait trois sources : une augmentation de 3 % du taux de la TVA en Allemagne, les économies que ce pays va réaliser dans le paiement de ses contributions aux dépenses de la Communauté par suite de la réévaluation, une contribution financière de la Communauté. Cette contribution serait limitée au montant de l'économie qui résultera, pour le FEOGA, de la dévaluation du franc français. Elle serait limitée à deux ans et dégressive d'une année à l'autre. À l'issue des deux années, le gouvernement allemand pourrait prendre le relais de la Communauté à condition de s'en tenir à des aides de caractère social ou structurel, à l'exclusion de toutes aides aux produits.

La proposition de M. Witteveen recueillit un accueil assez favorable de la part des autres délégations à l'exception de la délégation allemande. Elle fournit même à M. Snoy l'occasion d'indiquer au Conseil que le gouvernement belge, après avoir à nouveau délibéré, avait renoncé à la réévaluation du franc belge. La publicité donnée par M. Snoy à cette affaire (on sait que

[1] L'article 92 du Traité de Rome du 25 mars 1957 instituant la Communauté économique européenne dispose que : « Sauf dérogations prévues par le présent Traité, sont incompatibles avec le Marché commun, dans la mesure où elles affectent les échanges entre États membres, les aides accordées par les États ou au moyen de ressources d'État sous quelque forme que ce soit, qui faussent ou qui menacent de fausser la concurrence en favorisant certaines entreprises ou certaines productions. (…) » Parmi les dérogations, l'article 92 cite les « catégories d'aides déterminées par décision du Conseil statuant à la majorité qualifiée sur proposition de la Commission. »

[2] Pierre Werner, président du gouvernement luxembourgeois depuis le 2 mars 1959 et ministre des Finances depuis le 6 février 1969.

[3] Hendrikus Johannes Witteveen, ministre néerlandais des Finances depuis le 5 avril 1967.

tout ce qui se dit au Conseil des Six est aussitôt connu à l'extérieur) a suscité bien des commentaires.

Quant à la délégation allemande, elle devait, d'une part faire valoir qu'elle n'y retrouverait pas son compte et, d'autre part, qu'il faudrait six semaines au *Bundestag* et au *Bundesrat* pour prendre les mesures législatives nécessaires à une modification de la TVA. M. Schiller proposa alors que le Conseil se borne, à ce stade, à autoriser son pays à prendre des mesures aux frontières pendant six semaines.

Pour déjouer cette manœuvre, M. Giscard d'Estaing proposa de limiter la prolongation demandée par M. Schiller au 10 novembre. À cette date, le Conseil se réunirait pour prendre des décisions définitives à la lumière des orientations sur lesquelles un accord semblait s'esquisser. Ces orientations étaient les suivantes : les prix des produits agricoles allemands seraient ramenés au niveau des prix communautaires dès lors que le revenu des producteurs allemands serait maintenu, le gouvernement allemand modifierait le régime de la TVA pour aider partiellement au maintien de ce revenu, la Communauté apporterait une contribution financière limitée, en attendant, un régime transitoire serait institué.

La délégation allemande maintint qu'elle ne pouvait pas accepter un régime transitoire pour une période inférieure à six semaines. Elle jugeait au reste trop modeste la contribution financière de la Communauté et estimait, par ailleurs, que le législateur allemand devait rester libre de choisir la façon la plus appropriée de modifier le régime de la TVA.

Sous la pression efficace de M. Witteveen, appuyé par M. Duhamel qui demanda que l'on se prononce sur la durée du régime provisoire qu'à la condition que la République fédérale donne son accord au régime dit définitif[1], M. Schiller finit par « prendre acte » de ce que serait la contribution financière de la Communauté mais maintint ses deux autres demandes.

Dès lors on arriva à la décision rapportée dans ma communication précédente[2]. Puisqu'il était admis qu'à l'issue de la période transitoire, l'Allemagne alignerait ses prix sur ceux de ses partenaires et n'aurait donc plus besoin de recourir à des mesures aux frontières, il n'y avait plus d'inconvénient à accepter, pour cette période transitoire, le délai de six semaines demandé par la délégation allemande.

(*Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1969*)

[1] Le Traité de Rome a prévu que le Marché commun serait définitivement établi le 31 décembre 1969 au terme d'une période de transition de douze années.

[2] Le télégramme de Bruxelles-Delfra n°s 1145 à 1151 du 29 octobre 1969, non reproduit, rapporte que : « À l'issue de ses délibérations, le Conseil est convenu de maintenir la valeur actuelle de l'unité de compte utilisée pour la politique agricole commune ainsi que les prix communs fixés en application de cette dernière. Pour pallier les conséquences de cette décision sur le niveau des prix agricoles dans la République fédérale, la Commission a été habilitée à prendre (...) une décision qui aura pour effet de prolonger pendant six semaines le régime auquel étaient soumises, depuis le 9 octobre dernier, les importations et les exportations allemandes de produits agricoles. Ce régime transitoire consiste dans la perception de taxes sur les importations et l'octroi éventuel de subventions aux exportations à destination des pays tiers. Toutefois, ce système différera du précédent dans la mesure où il sera désormais tenu compte du montant de la réévaluation du mark. »

280

NOTE
DE LA DIRECTION GÉNÉRALE
DES RELATIONS CULTURELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Relations culturelles, scientifiques et techniques entre la France et la Roumanie

N[1]. *Paris, 29 octobre 1969.*

Les relations culturelles, scientifiques et techniques entre la France et la Roumanie, traditionnellement actives et multiples, avaient été pratiquement interrompues au lendemain de la guerre, à la suite notamment de la fermeture de notre Institut[2]. Elles ont repris officiellement leur cours à la suite de l'Accord signé le 11 janvier 1965[3].

1° *Place de la langue française dans l'enseignement national roumain*

À la suite d'une décision prise en 1963 de ne plus imposer le russe comme première langue obligatoire, les autorités roumaines ont cherché à équilibrer l'enseignement de l'anglais et du français. Cependant, la population scolaire et universitaire n'en continue pas moins à se tourner, de préférence, vers le français. Notre langue est maintenant choisie dans les lycées et collèges par environ 65 % des effectifs pendant huit ans. Ce pourcentage, qui n'est limité que par la pénurie des professeurs de français (1.500 postes vacants), est à peu près le même pour l'ensemble des étudiants de l'enseignement supérieur et des adultes des universités populaires. Le français reste donc la première langue étrangère enseignée à tous les niveaux.

Quels sont les problèmes posés par l'enseignement du français ? Il faut, tout d'abord, signaler l'intérêt manifesté par les Roumains pour les livres de littérature française et aussi pour les ouvrages à caractère scientifique et technique dont la diffusion reste encore limitée dans le pays.

D'autre part, l'amélioration de la qualité des maîtres ne laisse pas d'être préoccupante pour les autorités locales. Sur ce plan, notre contribution doit porter sur 3 points essentiels : méthodologie et emploi des techniques modernes d'enseignement – enseignement de la civilisation – enseignement du français, langue technique.

[1] Cette note porte les initiales de M. Jean-Sylvain Pradeau, chargé de mission à la direction des relations culturelles, scientifiques et techniques du Département.

[2] Une période de tension très vive s'ouvre à partir de décembre 1947 dans les relations entre la France et la Roumanie. Le *praesidium* de la Grande Assemblée, par décret n° 335 du 19 novembre 1948, a décidé de dénoncer la convention culturelle franco-roumaine et ses annexes, signée le 31 mars 1939, c'est-à-dire de supprimer l'Institut français de Bucarest. Cette mesure est l'aboutissement d'une série d'actions prises depuis le 24 juin 1948 par les autorités roumaines à l'encontre des œuvres françaises en Roumanie. Se référer à *D.D.F.* 1966-I, n°s 247, 288.

[3] Un accord de coopération scientifique et technique est signé le 31 juillet 1964 et l'accord culturel est signé le 11 janvier 1965.

Un recours, plus intensif, aux lecteurs pourrait peut-être apporter une solution à condition que ces derniers soient formés et préparés pour cette tâche. Notre ambassade a suggéré de porter leur nombre de 7 à 10 afin de renforcer les postes de Bucarest, Iassi et Cluj et de poursuivre et étendre l'action culturelle entreprise sur le plan régional par les lecteurs actuellement en place. Il est à craindre cependant que la création de trois nouveaux emplois budgétaires ne soit difficile à court terme.

En outre, cette action, qui implique une connaissance approfondie des problèmes linguistiques et pédagogiques, devrait être renforcée par la nomination de 2 ou 3 spécialistes de l'enseignement du français, langue étrangère, et plus particulièrement d'un spécialiste de l'enseignement du français, langue technique, qui pourrait être rattachés à un service approprié (salle de lecture, service culturel) ou mis à la disposition des autorités roumaines.

À la suite de négociations menées par les deux pays depuis octobre 1967, un accord portant création d'une bibliothèque française à Bucarest (et d'une bibliothèque roumaine à Paris) a été signé en juin 1969[1]. Cet établissement constituera un excellent relais pour l'approvisionnement en livres des universités de province et permettra, en outre, d'organiser des conférences, des manifestations artistiques et des expositions destinées à mieux faire connaître au public roumain la culture de notre pays.

Un dernier problème mérite un examen attentif : celui de la diffusion de nos cours d'enseignement du français par la radio et la télévision. Le Département, qui a déjà adressé en 1968-69 deux séries de cours à notre ambassade (« les Français chez vous » et « En français »), qui ont pu être diffusés à l'Université populaire de Bucarest avec un certain succès, espère obtenir des résultats encore meilleurs, l'an prochain, grâce à l'utilisation de la nouvelle série en couleur « En français ».

2° *Diffusion culturelle*

La majorité des échanges de missions culturelles entre la France et la Roumanie s'effectue dans le cadre du programme d'échanges. En 1968, 13 personnalités françaises (Arts et Lettres : ; Sciences Humaines : 7) ont été envoyées en Roumanie, et 16 personnalités roumaines (Arts et Lettres : 1 ; Sciences Humaines : 6) se sont rendues en France. Deux colloques bilatéraux se sont tenus, au cours de la même année, en France et à Bucarest : ils réunissaient respectivement des économistes et des géographes.

Il est encore trop tôt pour établir le bilan des échanges pour 1969, mais il apparaît d'ores et déjà que les chiffres seront supérieurs à ceux de 1968.

Les échanges extra-universitaires sont encore assez peu développés. On doit cependant signaler, au cours de l'été 1969, que 15 jeunes Roumains ont participé à des sessions de « Connaissance de la France » et qu'une centaine

[1] L'accord est signé à Bucarest le 25 juin 1969. Le texte en est transmis par la dépêche de Bucarest n° 263/ACT du 30 juin 1969. L'historique de cette affaire fait l'objet du dossier d'archives *Europe, Roumanie (1961-1970), n° 195*.

de leurs compatriotes ont été accueillis par l'Office français du Tourisme universitaire et scolaire.

Bien qu'il ait augmenté d'environ 15 % en 1968, le contingent de livres français offert au public demeure assez limité (la Roumanie occupe le 33e rang des importateurs de livres français en 1968) et les résultats des premiers mois de 1969 indiquent même une légère diminution de nos ventes. Il serait paradoxal que cette situation se confirmât et qu'au moment où nos interlocuteurs déclarent souhaiter un développement de la coopération franco-roumaine dans tous les domaines, on assistât à une stagnation, voire à une diminution de la vente du livre français en Roumanie.

De leur côté, les services culturels de notre ambassade envoient par leurs propres moyens, aux lectorats et à leurs correspondants propres plus de 110 000 livres par an et près de 6 000 revues par mois.

De nombreuses participations régissent les rapports de l'ORTF et de ses correspondants roumains. Les progrès enregistrés restant encore insuffisants : le volume de nos exportations de films se maintient à un niveau médiocre et il n'a encore pas été possible d'obtenir un accord de pure forme pour la projection à la cinémathèque d'État de films de long métrage français et l'organisation de galas sur invitations. La coproduction de films franco-roumains, décidée à la suite de la convention d'échanges et de coproduction de films du 8 septembre 1966, n'a pas répondu à tous les espoirs. Aussi le Département s'efforce-t-il de pallier ces difficultés en organisant, par l'intermédiaire des services culturels de notre ambassade, des séances de projection et des prêts de films. Bucarest, qui est compris dans le circuit des longs métrages qu'il diffuse reçoit également des séries de diapositives culturelles, scientifiques et médicales.

Un protocole d'accord entre l'ORTF et la radiodiffusion roumaine signé le 30 mars 1968 a remplacé l'accord de 1964. Dans le cadre de l'action culturelle menée par le Département, l'ORTF adresse à des correspondants roumains divers programmes de radio enregistrés qui font souvent l'objet de montages et met à leur disposition des magazines de télévision, des feuilletons, du film de long et court métrage et des émissions de télévision scolaire.

Dans le domaine des échanges artistiques, les dispositions du protocole d'échanges sont, dans l'ensemble, exécutées. Plusieurs projets sont étudiés par le Conseil de l'Action artistique pour 1970 : envoi en Roumanie d'une compagnie dramatique – compagnie Roger Blin ou théâtre de l'Île de France –, participation d'un ensemble musical français au festival Enesco en septembre.

Les autorités roumaines ont insisté à plusieurs reprises, et tout récemment encore, pour que soit réalisée en France une grande exposition rétrospective d'art roumain, semblable à celle qui a eu lieu cette année pour l'art polonais et à celle qui doit se tenir en fin 1970 pour l'art tchécoslovaque. Elles souhaitent que cette manifestation puisse coïncider avec la visite du président Ceaucescu à Paris au printemps prochain.

Le Conseil des Expositions, déjà saisi, l'an dernier, d'un tel projet n'avait pu envisager sa réalisation avant 1971, faute de disposer d'un local propre à accueillir cette importante manifestation. Il doit se réunir le 29 octobre pour se prononcer définitivement, sur le programme des expositions qui auront lieu en France en 1970. À cette occasion, le Département a l'intention, par la voix de ses représentants, d'insister pour qu'une suite favorable puisse être donnée, dès l'an prochain, à ce projet d'exposition roumaine.

En conclusion, on peut estimer que nos relations culturelles avec la Roumanie ont fait d'incontestables progrès depuis 1965[1]. Il s'en faut cependant, de beaucoup, que nous ayons retrouvé la place qui était la nôtre entre les deux guerres. Nous devons, en effet, subir la sérieuse concurrence de pays comme les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'URSS qui cherchent à développer l'étude en Roumanie dea leur langue et de leur culture ainsi que leur coopération dans les domaines scientifique et technique, à l'aide de moyens matériels et financiers souvent bien supérieurs aux nôtres.

Il n'est pas douteux, toutefois, que la France suscite traditionnellement un intérêt particulier auprès du public roumain et que c'est là un élément qui peut nous aider.

3° *Affaires scientifiques*

La coopération scientifique et technique entre la France et la Roumanie s'inscrit dans le cadre de l'accord de coopération scientifique et technique signé à Paris le 31 juillet 1964 et de l'accord culturel signé à Paris le 11 janvier 1965.

Dans la pratique, cette coopération est régie par des protocoles soumis à renouvellement tous les deux ans.

Actuellement et pour l'année 1969, elle s'exerce en application du programme d'échanges culturels, scientifiques et techniques, qui a été conclu à Bucarest le 6 avril 1968.

La coopération scientifique et technique avec la Roumanie comporte essentiellement :

1° *Des échanges de boursiers et de missions*

a) Le nombre de bourses accordées pour la réalisation de stages, de caractère technique (56 bourses accordées en 1969) place la Roumanie en quatrième position au sein des Pays de l'Est après la Pologne, la Yougoslavie et la Tchécoslovaquie.

La partie roumaine serait particulièrement désireuse de voir augmenter ce contingent. Les candidatures roumaines susceptibles d'être retenues dépassant régulièrement de 20 à 25 % le contingent disponible.

b) Les missions échangées de part et d'autre seront, pour l'ensemble de l'année 1969, aussi nombreuses qu'au cours de l'année antérieure.

[1] Le programme d'échanges culturels, scientifiques et techniques entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République socialiste de Roumanie pour les années 1970-1971 est établi et signé à l'issue de la réunion à Paris de la commission mixte gouvernementale franco-roumaine les 10, 11 et 12 décembre 1969. Voir le télégramme de Paris à Bucarest nos 343 à 345 du 13 décembre ainsi que la dépêche de Paris n° 2008/DG du 31 décembre 1969.

– Missions scientifiques individuelles : 30 professeurs, chercheurs et médecins roumains sont venus en France au cours des neuf premiers mois de l'année.

– Missions techniques d'information : en 1969, ces missions ont porté essentiellement sur les problèmes d'organisation du travail, d'installations électriques et d'aménagement routier.

2° *La définition de thèmes d'études communs*

a) Lors de la visite en Roumanie, en novembre 1967, de M. Schumann, alors ministre d'État chargé de la Recherche Scientifique, des domaines d'intérêt commun ont été dégagés, notamment (1) : l'informatique, l'énergie nucléaire, la recherche spatiale.

b) Par ailleurs, à l'occasion de la visite à Bucarest de M. Aigrain, délégué général à la Recherche scientifique, en septembre 1968 et lors de la première session de la Commission mixte gouvernementale franco-roumaine de coopération économique, scientifique et technique en janvier dernier, la partie roumaine a proposé une liste de plus de 50 thèmes de coopération représentant l'envoi de 352 chercheurs pour un séjour global de 1 711 mois.

Du côté français, l'accord de principe a été obtenu de la part des organismes concernés sur douze des thèmes suggérés ; toutefois, deux seulement sont en cours de réalisation :

– l'étude des automatismes à séquence entre le CERA (Centre d'Études et de Recherches en Automatismes) de Villacoublay et l'Académie des Sciences de Bucarest.

– l'étude des processus laser entre la CGE et l'Institut de physique de Bucarest.

Il convient enfin de rappeler que lors du séjour à Bucarest, les 25 et 26 septembre dernier, de M. Kaspereit, secrétaire d'État auprès du ministre du Développement industriel et scientifique, les autorités roumaines – et en particulier M. Stephan Birlea, Premier vice-président du Conseil national des Recherches scientifiques – ont demandé notre assistance dans les trois domaines suivants :

– Océanographie,

– Recherche pétrolière en mer,

– Exploration des gisements à faible teneur.

Toutefois, aucune précision ne nous a encore été communiquée sur chacune de ces propositions.

3° *Des arrangements de coopération passés entre diverses institutions scientifiques roumaines et françaises*

a) Arrangement du 5 mars 1965 entre le Gaz de France et l'industrie pétrolière et gazière roumaine.

Cet accord prévoit :

– l'étude en commun de certains problèmes relatifs, soit aux gaz manufacturés, soit aux gaz naturels.

– des échanges de spécialistes.

– des échanges d'information.

b) Arrangement du 21 mai 1964 entre le CNRS et l'Académie roumaine des Sciences.

Aux termes de cette convention renouvelée en février 1968, des chercheurs roumains confirmés et des spécialistes à former sont reçus dans nos laboratoires. À la suite de la mission effectuée en Roumanie par M. Jacquinot, directeur général du CNRS en mai 1969, le CNRS a décidé d'accroître le nombre des scientifiques roumains accueillis en France, un crédit total de 40 000 Frs étant désormais mis à la disposition de l'Académie roumaine à cet effet.

c) Dans le cadre de l'arrangement particulier en matière agricole signé en octobre 1965 entre l'Institut national de la Recherche agronomique et le Conseil supérieur d'Agriculture de Roumanie, un colloque franco-roumain de virologie végétale a été organisé à Paris en septembre dernier.

d) Il convient enfin de signaler qu'un arrangement de coopération a été signé le 25 avril 1969 entre l'Électricité de France et le ministère de l'Énergie électrique de Roumanie.

Au total, le bilan de la coopération scientifique et technique entre les deux pays peut être considéré comme assez positif.

4° *Relations franco-roumaines dans le domaine nucléaire*

Depuis 1964, le Comité roumain pour l'énergie nucléaire a établi avec le CEA des relations qui n'ont cessé de se renforcer à la fois sur le plan scientifique et sur le plan industriel[1].

5° *Coopération franco-roumaine en matière spatiale*

Dans le cadre de l'accord culturel du 11 janvier 1963, la Commission culturelle, scientifique et technique franco-roumaine s'était réunie en avril 1968 à Bucarest et était convenue d'un programme d'échanges scientifiques et techniques pour les années 1968 et 1969, parmi lesquels figuraient des contacts périodiques entre le Centre national d'Études spatiales (CNES) et la Commission roumaine des activités spatiales.

6° *Informatique en Roumanie*

La coopération franco-roumaine en informatique se développe dans le cadre de l'accord de coopération économique et industrielle du 2 février 1967 et de l'accord de coopération dans le domaine de l'informatique signé le 4 décembre 1968.

[1] À la suite de l'échange de lettres de 1966 organisant la collaboration dans de nombreux domaines (radio-protection, isotopes, physique des réacteurs, combustibles, matériaux nucléaires, physique des hautes énergies) un programme de collaboration est fixé, en avril 1968, pour les années 1968 et 1969. Celui-ci prévoit des échanges et des visites dans plusieurs domaines et organise des projets communs de recherche dont certains pourraient avoir dans l'avenir des prolongements industriels intéressants (recherche commune sur les combustibles vitro-céramique utilisables dans une centrale à eau lourde, et des travaux sur la production d'eau lourde).

7° *Bourses*

a) Boursiers roumains en France.

Dans le cadre du programme d'échanges culturels, scientifiques et techniques actuellement en vigueur, le Département attribue 103 mensualités de bourse à des étudiants ou jeunes chercheurs roumains et 28 bourses de spécialisation (ou 168 mensualités) à des personnes déjà qualifiées cherchant à se perfectionner dans des domaines techniques ne relevant pas de l'industrie ou du commerce.

b) Boursiers français en Roumanie.

57 étudiants et chercheurs ont sollicité en 1969 une des bourses mises à leur disposition dans le cadre du programme d'échanges culturels, scientifiques et techniques franco-roumains.

(*Europe, Roumanie, 1961-1970, relations avec la France, 1969, n° 264*)

281

M. GRAEFF, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE *A.I.* À DAMAS,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 450 à 454. *Damas, 30 octobre 1969.*

(*Reçu* : 09 h. 03).

Démarche auprès des autorités syriennes

Le ministre des Affaires étrangères[1] « retenu par les pourparlers en cours », ne pouvant m'accorder audience, j'ai fait au secrétaire général[2] la communication présentée par la circulaire n° 422[3].

M. El Khani a accueilli ma démarche « dans l'esprit le plus amical ». La discrétion observée par notre gouvernement dans la présente crise était vivement appréciée à Damas. L'attitude amicale et compréhensive de la France à l'égard des Arabes, « de tous les Arabes », contrastait avec les « ingérences flagrantes des États-Unis » au Liban.

[1] M. Mustapha Al Sayyed, nommé ministre des Affaires étrangères du Liban par intérim, devient ministre titulaire le 29 mai 1969.

[2] Le secrétaire général du ministère libanais des Affaires étrangères est M. El Khani.

[3] La circulaire n° 422 du 27 octobre 1969, adressée à Damas et communiquée à seize pays (Moyen-Orient, New York-ONU, Washington, Moscou) demande à l'ambassadeur d'approcher discrètement les autorités syriennes pour leur rappeler l'intérêt que la France porte au Liban tout en indiquant qu'elle a apprécié le fait qu'en dehors de mesures d'ordre économique, la Syrie s'est abstenue de faire pression sur le Liban. Il y aura lieu d'ajouter que les attitudes diversifiées des Arabes sont une bonne chose et qu'il serait inopportun de vouloir contraindre le Liban à s'aligner sur tel autre. La démarche de l'ambassadeur est faite à la suite des incidents survenus au sud du Liban entre les troupes gouvernementales et les *fedayin*.

Ne voyait-on pas se répéter le scénario de 1958 ? Les mouvements de la 6e flotte venant après la déclaration de M. Sisco[1], l'attaque du siège de l'OLP à Beyrouth et l'assaut des forces du général Boustany[2] contre les *feddayin* accréditent la thèse d'un complot impérialiste visant à exploiter la crise intérieure libanaise pour liquider la résistance palestinienne.

Pour M. El Khani, la connivence entre certains éléments militaires libanais et les agents américains ne faisait aucun doute. Comment expliquer autrement le « revirement de l'armée libanaise », laquelle avait respecté jusqu'au 20 octobre le *modus vivendi* négocié en avril avec le Fatah[3].

La Syrie redoutait les répercussions des secousses libanaises, notamment dans les milieux palestiniens. Elle avait cru devoir fermer sa frontière[4] autant pour se protéger contre la contagion de l'effervescence et « les infiltrations américaines », qu'à titre de sanction contre des autorités mal disposées vis-à-vis d'elle. La campagne d'allégations mensongères orchestrée par le 2e bureau libanais dans la presse de Beyrouth en disait long sur les sentiments hostiles de certains responsables. Pourtant les autorités syriennes étaient intervenues auprès des Palestiniens pour faire libérer les douaniers libanais et prêcher l'apaisement.

La Syrie, a poursuivi M. El Khani, ne tournerait jamais ses armes contre un pays frère. Comme à la France, la pérennité et l'intégrité du Liban lui tiendraient au cœur. Mais les dirigeants de ce pays, aussi menacés que les autres voisins d'Israël, ne pouvaient prétendre rester plus longtemps à l'écart de la lutte. Le temps était venu pour eux de reconnaître aux Palestiniens le droit de se battre et de leur accorder une totale liberté d'action sur leur territoire.

J'ai noté la sérénité du ton, l'absence de passion dans les propos de mon interlocuteur. Il s'en dégageait l'impression que les Syriens estiment cette fois « tenir le Liban ».

(Collection des télégrammes, Damas, 1969)

[1] Le 10 octobre 1969, M. Sisco, secrétaire d'État adjoint des États-Unis pour les affaires des Nations unies depuis 1965, a fait des déclarations, reproduites dans la presse, à l'occasion d'une journée de conférences données à Washington sous les auspices du *Middle East Institute*. Le texte est remis aux autorités libanaises (télégramme de Washington n°4335 du 14 octobre 1969 non reproduit). D'après les articles parus dans la presse, M. Sisco aurait dit que « les États-Unis accordent une attention particulière aux récents incidents survenus à la frontière du Liban et attachent une grande importance à l'indépendance de ce pays et à la sécurité régionale » (télégramme de Beyrouth n°1354 du 14 octobre 1969 non publié).

[2] Le général Boustany est le commandant en chef de l'armée libanaise. Le 21 octobre 1969, il commande l'attaque des *fedayin* installés au Sud-Liban.

[3] Un accord négocié au Caire entre le général Boustany et Yasser Arafat en avril 1969 est annulé à la suite d'une communication téléphonique d'une importante personnalité libanaise. Du 2 au 9 mai 1969, des négociations ont lieu à Beyrouth entre des représentants du *Fatah* et l'autorité militaire libanaise. Elles paraissent échouer lorsque le général Boustany et Yasser Arafat ont un entretien en tête-à-tête qui se termine par un accord (voir la dépêche de Beyrouth n°1527 / AL du 13 novembre 1969, non publiée).

[4] La fermeture de la frontière entre la Syrie et le Liban est déclarée le 22 octobre 1969 par le bureau politique *Baath* à Damas, à la suite du grave incident qui a opposé l'armée libanaise aux *fedayin* installés au Sud-Liban (voir les télégrammes de Damas nos 423 et 427 des 22 et 24 octobre 1969 et la dépêche de Damas n°1088 / AL du 24 octobre 1964 non publiés).

282

M. Brunet, Directeur des Affaires économiques et financières au Département,

à MM. Ulrich[1], Chef du service de coopération économique au Département,

et Bochet[2], sous-directeur du service de coopération économique au Département.

L. *Paris, 30 octobre 1969.*

Très confidentiel.

Après avoir vu le Président de la République, le Ministre[3] m'a fait part des indications suivantes en ce qui concerne l'approfondissement.

l) Il ne faut pas oublier le plan Debré[4] (à mon sens une simple allusion suffit).

2) En ce qui concerne la coopération monétaire, nous pouvons proposer que les parités ne soient pas modifiées, sauf d'un commun accord ; je vous signale cependant que M. Pompidou pense qu'une telle disposition n'a pas la portée que nous lui prêtons.

Il convient d'établir un lien entre la coopération politique et la coopération monétaire en prévoyant des rencontres régulières des ministres des Finances. J'ai naturellement dit au Ministre que celles-ci avaient déjà lieu mais il faudrait les rendre plus « organiques ».

Ce que nous avons dit sur la BEI[5] et le Fonds social[6] est accepté.

M. Pompidou souhaiterait que l'on ajoute une garantie communautaire des investissements dans les pays sous-développés et une attitude commune à l'égard des investissements étrangers. Sur ce dernier point j'ai compris que le Président de la République était surtout inquiet des conséquences de l'existence d'une masse d'euro-dollars, ce qui n'est pas tout à fait la même chose.

[1] Maurice Ulrich, ministre plénipotentiaire, chef du service de coopération économique de la direction des Affaires économiques et financières du Département depuis septembre 1969.

[2] Bernard Bochet, conseiller des Affaires étrangères, sous-directeur du service de coopération économique de la direction des Affaires économiques et financières du Département depuis octobre 1968.

[3] Maurice Schumann, ministre des Affaires étrangères depuis le 22 juin 1969.

[4] Sur ce plan de renforcement de la Communauté économique européenne, présenté le 5 novembre 1968 par Michel Debré au Conseil des Ministres des Communautés européennes, voir *D.D.F.*, 1968-II, n° 365.

[5] La Banque européenne d'investissement (BEI) a été créée en 1958 en application du Traité de Rome du 25 mars 1957 instituant la Communauté économique européenne. La BEI a pour mission de contribuer à l'intégration, au développement équilibré et à la cohésion économique des États membres de la CEE. Pour ce faire, elle emprunte des fonds sur les marchés des capitaux et les prête à des conditions favorables en faveur de projets contribuant à la réalisation des objectifs de la CEE.

[6] Créé en 1960 en application du Traité de Rome, le Fonds social européen (FSE) a pour mission de soutenir la formation et la reconversion professionnelle des travailleurs.

En ce qui concerne la technologie, nous devons être très clairs. Il faut pratiquement supprimer l'Euratom[1] et se consacrer aux choses sérieuses, c'est-à-dire les surgénérateurs et la séparation isotopique. Sur cette dernière question M. Schumann a dit très nettement qu'une éventuelle inquiétude russe serait sans fondement.

M. Schumann souhaite d'autre part que l'on conserve le projet de la grande calculatrice européenne quand bien même Allègre[2] y serait, paraît-il, maintenant hostile.

Bref, d'une manière générale, le Ministre estime avoir du Président de la République le feu vert pour une vraie relance européenne.

Il nous appartient donc maintenant de mettre ceci en forme et de le faire avaliser pratiquement sans discussion lors de la réunion qui aura lieu chez Nora[3].

Je m'interroge sur la question de savoir si nous devons maintenir le paragraphe relatif à l'approche sectorielle.

Comme je souhaite en parler demain matin à J-R. Bernard[4] et à Larre[5], il me serait évidemment très commode de disposer de notre plan dès ce soir.

Je crois que ce travail peut être fait rapidement puisqu'il s'agit après tout d'apporter quelques modifications au projet abrégé que vous aviez établi voici une quinzaine de jours.

(*DE-CE, Coopération économique, 1967-1975*)

283

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DIFFÉRENTS POSTES DIPLOMATIQUES.

T. Circulaire n° 439. *Paris, 31 octobre 1969.*

(*Départ* : 13 h. 39).

Le Ministre a séjourné du 22 au 26 octobre au Japon à l'occasion de la 7e consultation franco-japonaise.

M. Schumann, qui a été reçu en audience par l'Empereur, a eu dans la capitale japonaise un entretien avec M. Sato, Premier ministre, et plusieurs

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessous le télégramme de Bruxelles-Delfra nos 1587 à 1594 du 8 décembre 1969.

[2] Maurice Allègre, ingénieur général des mines, délégué à l'informatique, responsable de la mise en œuvre du plan calcul.

[3] Simon Nora, inspecteur des Finances, chef de cabinet du Premier ministre Jacques Chaban-Delmas depuis le 20 juin 1969.

[4] Jean-René Bernard, conseiller technique chargé des Affaires économiques et financières et des Affaires européennes au secrétariat général de la Présidence de la République depuis juin 1969.

[5] René Larre, directeur du Trésor au ministère des Finances depuis 1967.

échanges de vues avec M. Aichi, ministre des Affaires étrangères. D'autre part, des conversations entre fonctionnaires ont porté sur les problèmes politiques (Europe, Asie), économiques et monétaires[1].

1. *Problèmes européens*

Les questions posées par les interlocuteurs du Ministre, qui a largement satisfait leur curiosité, ont principalement porté sur l'Allemagne, l'URSS, la sécurité européenne et le Marché commun. Ils se sont notamment enquis du jugement que nous portions sur les perspectives d'une évolution de la politique de Bonn à la suite du changement de gouvernement[2]. Ils ont également demandé au Ministre de leur faire part des impressions qu'il rapportait de ses récents entretiens de Moscou[3]. Enfin, ils se sont informés des perspectives du développement de la construction européenne et en particulier de l'ouverture de négociations avec la Grande-Bretagne.

M. Aichi a déclaré partager pour l'essentiel nos vues sur la politique de l'URSS et sur l'importance qu'elle attache au maintien du *statu quo*. Il estime que les pressions exercées en ce sens par Moscou se poursuivront mais que pour parvenir à leurs fins les dirigeants soviétiques n'auront recours qu'à des moyens pacifiques. En ce qui concerne les relations sino-soviétiques, M. Aichi, comme nous-mêmes, leur accorde la plus grande importance dans la détermination de la politique du Kremlin et souhaite qu'elles ne s'enveniment pas. Toutefois, il ne pense pas qu'elles s'améliorent rapidement.

Le ministre japonais a rappelé que le différend territorial avec l'URSS avait empêché jusqu'à présent la signature d'un traité de paix. Les entretiens qu'il avait eus récemment à Moscou à ce sujet ne paraissaient pas l'incliner à l'optimisme. Sans se prononcer nettement, M. Aichi a donné l'impression, au cours de conversations particulières, d'établir un certain lien entre la progression de la négociation territoriale et le développement de la coopération économique et industrielle avec l'URSS. Le Japon, d'autre part, entend accroître ses relations économiques avec les pays socialistes d'Europe Orientale.

À propos du Marché commun, M. Aichi a déclaré que les échanges commerciaux entre le Japon et les pays de la CEE devaient être développés. Pour Tokyo, la conclusion d'un accord communautaire n'était pas exclue, mais le plus important était d'obtenir qu'il soit mis fin aux restrictions quantitatives appliquées de manière discriminatoire du côté européen.

[1] La 7e consultation franco-japonaise se tient à Tokyo du 23 au 27 octobre 1969. M. Schumann s'est entretenu d'abord avec le Premier ministre japonais le 23 octobre, puis avec le ministre japonais des Affaires étrangères les 23 et 24 octobre ; les conversations entre fonctionnaires se sont déroulées du 24 au 27 octobre 1969. M. Eisaku Sato, Premier ministre depuis le 9 novembre 1964, forme à la fin du mois de novembre 1968 un nouveau gouvernement dans lequel il appelle un de ses fidèles M. Kiichi Aichi comme ministre des Affaires étrangères.

[2] À la suite de l'élection à la chancellerie de Willy Brandt ; voir plus haut les télégrammes de Bonn nos 5306 et 5480 des 22 et 29 octobre 1969.

[3] M. Maurice Schumann se rend à Moscou du 9 au 13 octobre 1969, il a des entretiens avec MM. Gromyko et Brejnev.

M. Schumann a précisé que la France était favorable à la libération des échanges à condition que soient prévues des clauses de sauvegarde. Le ministre japonais a également indiqué que son pays et ceux de la Communauté avaient des intérêts communs vis-à-vis des États-Unis.

2. *Problèmes asiatiques*

M. Aichi a placé son exposé sous le signe de l'apparition chez les pays asiatiques d'un esprit nouveau fondé sur le désir de l'indépendance nationale et de l'aspiration au développement économique et social. D'une façon générale son analyse reflétait un certain optimisme.

La situation de la Corée du Sud était actuellement assez satisfaisante : des progrès avaient été accomplis tant du point de vue du développement économique que de celui de la stabilité politique. Le Japon entendait poursuivre sa coopération économique avec Séoul dont la position devait être renforcée face au Nord.

Le problème posé par la division de la Chine était de première importance. Pour différentes raisons, commerciales notamment, Tokyo ne pouvait rompre avec Formose. D'autre part, une telle rupture compromettrait l'équilibre des forces en Asie. Il n'en fallait pas moins « faciliter l'entrée de la Chine dans la communauté internationale ». Pour sa part, le Japon utilisait les moyens à sa disposition : notamment le commerce et les contacts individuels et comptait sur une évolution des esprits à Pékin. Cette attitude, de l'aveu même des États-Unis, était la plus sage. M. Aichi a donné le sentiment que jusqu'au retrait de Mao Tse-tung et de Chiang Kai-chek de la scène politique, il ne pensait pas qu'une évolution sensible surviendrait dans la politique chinoise du Japon.

En ce qui concerne le Vietnam, la situation difficile dans laquelle se trouvait Washington devait être considérée avec sympathie. Le Japon se sentait concerné à un double titre : par le biais de ses liens, avec les États-Unis (Okinawa[1] et traité de sécurité[2]) et par son désir de participer à la reconstruction du Vietnam.

En réponse à une question du Ministre sur son jugement quant aux chances de succès d'une politique de « vietnamisation », M. Aichi a déclaré qu'il plaçait encore quelque espoir dans le gouvernement actuel de Saigon, mais que l'on pourrait également se satisfaire d'un gouvernement qui serait neutraliste. Pour ce qui est de « l'après-Vietnam », Tokyo accepterait, si on le lui demandait, de participer, dans les limites compatibles avec sa constitution, au système de contrôle qui pourrait être établi. En tout état de cause, le Japon était disposé à accorder une importante aide économique à la reconstruction des différents États d'Indochine et il envisageait de le faire dans un cadre multilatéral, en particulier par l'intermédiaire de la Banque asiatique de développement.

[1] L'île d'Okinawa est encore une base militaire américaine.

[2] Le traité de sécurité est signé le 19 janvier 1960 entre les États-Unis et le Japon. C'est un traité de sécurité mutuelle et de collaboration introduisant une notion de sécurité ; valable dix ans, il peut être reconduit au delà de cette période.

La politique du Japon, a indiqué M. Aichi, est fondée sur la conviction que, dans les conditions actuelles, la présence américaine est nécessaire en Asie. Le traité de sécurité nippo-américain sera automatiquement reconduit l'année prochaine et la défense du Japon continuera à être assurée par la protection nucléaire des États-Unis. Dans ce cadre, la valeur militaire d'Okinawa trouvera son emploi. Les dispositions de sa constitution lui conférant un rôle strictement pacifique, le Japon a décidé de s'engager dans la voie de la coopération économique. Il s'est fixé comme objectif de consacrer 1 % de son PNB à cette entreprise.

De cet exposé l'on est tenté de conclure que le Japon paraît concevoir que le maintien de la paix et le développement de la stabilité en Asie seront assurés. À l'avenir, par une combinaison de la puissance militaire des États-Unis et de la force économique du Japon. Cette association n'exclut nullement, comme l'a déclaré M. Aichi, que le Japon entende « mettre à profit les relations entre puissances ».

M. Schumann, pour sa part, a notamment souligné que la France n'estimait pas possible qu'aucun des grands problèmes asiatiques soit résolu sans la participation de Pékin. Ceci s'appliquerait au problème viêtnamien à propos duquel le Ministre a rappelé notre position, marquant en particulier notre appréciation sur la représentativité de l'actuel gouvernement de Saigon.

3. *Questions bilatérales*

Ces questions, qui n'étaient pas inscrites à l'ordre du jour, ont été abordées à la demande de M. Schumann.

1. Le Ministre a constaté que le développement des relations franco-japonaises dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique rendait souhaitable la conclusion d'un accord entre les deux gouvernements et demandé à ses interlocuteurs de préciser leur doctrine en matière de contrôle.

M. Aichi s'est déclaré d'accord pour examiner la question, mais il a précisé que compte tenu de l'adhésion vraisemblablement prochaine du Japon au traité de non-prolifération[1], celui-ci devrait procéder à une révision des accords qu'il avait déjà conclus avec d'autres pays occidentaux. Il a laissé entendre que son gouvernement était moins favorable qu'auparavant à un contrôle par l'AIEA.

2. Le Ministre a d'autre part suggéré que soient étudiées les possibilités de développer les échanges franco-japonais par un accroissement des investissements français au Japon et la conclusion d'accords de participation.

M. Aichi a manifesté de l'intérêt pour cette suggestion et, d'une manière générale, a exprimé le vœu que les échanges entre les deux pays se développent, que ce soit sur le plan du commerce, des techniques ou des investissements.

(*Collection des télégrammes, 1969*)

[1] Le traité de non prolifération nucléaire ou TNP est signé par les États-Unis et l'URSS le 1er juillet 1968. Voir *D.D.F.* 1967-I nos 44, 62, 80, 156, 382, 1967-II nos 94 et 124.

284

M. SERVOISE, DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE FRANCE À HANOÏ,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 437/AS[1]. *Hanoï, 31 octobre 1969.*

Dans l'opposition complémentaire entre le principe femelle (*âm*) et le principe mâle (*dwong*), l'automne représente la revanche du premier. La lune en est le symbole. La fête de l'automne – au 15e jour du 8e mois – est avec la pleine lune la fête des enfants par excellence. C'était également jadis le moment des fiançailles et des mariages et, dans les temps encore plus lointains, la saison des joutes poétiques et des accouplements rituels des paysans s'accordant au rythme de la nature.

C'est la nuit où les Vietnamiens passent la soirée chaude à deviser, à offrir des gâteaux de lune et à contempler le ciel pour en tirer des présages. Dans la lune ronde, ils s'efforcent de distinguer le lièvre blanc, le crapaud, le menteur ou le vieillard. Ou du moins ils les cherchaient, car le journal du parti des travailleurs[2] annonçant avec retard l'exploit des cosmonautes américains[3] avertissait ses lecteurs « les peuples progressistes ne regardent plus la lune, mais la terre où ils doivent construire le socialisme ». Tant pis pour le lapin blanc !

La fête de l'automne invite à se promener dans la nuit, à pied ou à bicyclette, l'usage de la voiture n'étant pas autorisé sans chauffeur pour les non socialistes. La nuit restitue à cette ville une vérité plus crue que le jour et révèle une cité dont l'âme a quitté le corps. Elle semble avoir été abandonnée, il y a des années, par ses habitants fuyant en masse un cataclysme, que l'on imagine mal d'ailleurs, car tout est encore en place, monuments, maisons et murs. Aussi Hanoï, dans cet automne 1969, se présente comme une cité apparemment intacte, Rien n'y a été détruit. Les bombardements ont frappé uniquement les installations industrielles des faubourgs. Rien de comparable avec certaines villes anglaises, allemandes et françaises au lendemain de la deuxième guerre mondiale.

Rendu encore plus vaste par la clarté lunaire et les ombres projetées, un Opéra européen[4] se dresse insolite sur une place immense où convergent des rues quasi-désertes. De son portique et à travers ses colonnes l'on s'attend à voir sortir les personnages hallucinés de Paul Delvaux[5]. L'irréalité frappe. Et de fait, les rares passants ont bien les yeux ouverts. Mais enfoncés

[1] Cette dépêche est intitulée : *Hanoï, la fête du milieu de l'automne de l'année de la poule.*

[2] Le journal *Nhan Dan* (« *Le Peuple* ») est l'organe central du *Dang Lao Dông Viêt Nam*, (« parti des travailleurs du Vietnam »), nom pris par le parti communiste vietnamien à partir de 1951.

[3] Le 20 juillet 1969, les astronautes américains d'Apollo 11 sont les premiers hommes à marcher sur la Lune.

[4] Inspiré par l'Opéra Garnier de Paris, l'Opéra d'Hanoï (ou Théâtre municipal) a été édifié par l'administration coloniale française entre 1901 et 1910.

[5] Paul Delvaux, peintre post-impressionniste, expressionniste puis surréaliste belge.

dans leur solitude, ils vous croisent sans vous voir et accomplissent des gestes aussi inefficaces que ceux que l'on fait en rêve. La ville paraît peuplée non par ses véritables habitants, mais par des occupants d'une autre race. Ils y ont trouvé refuge sans doute, mais ils y vivent comme des locataires dans des demeures manifestement trop différentes de leur mode de vie, de leur rythme et de leurs conceptions pour s'y trouver à leur aise. Ils y campent plutôt qu'ils ne l'habitent. Ainsi Rome, j'imagine, en 455, désertée par les Romains, fuyant l'invasion et occupée par Genséric[1] qui, sans la détruire, ne sut simplement pas l'entretenir. Hanoï se décompose lentement dans l'humidité par l'absence de soins et les exigences de la guerre.

Tout est noir, d'une obscurité totale et dense. Certes, il y a des ampoules électriques tous les cent mètres environ, mais le courant est si faible que les lumières jaunâtres rendent la nuit plus épaisse. Plus qu'elles n'éclairent, elles soulignent en fait l'opacité. Dans ces artères très larges, bordées d'arbres, quelques camions cyclopes et des cyclistes naviguent à l'estime, sans lumière évidemment, à travers les nids de poule de la chaussée. Ils vont par dizaines la nuit, par centaines le jour – cyclistes solitaires roulant vers je ne sais quelle destination. D'où viennent-ils ? Où vont-ils ? Ils ont l'air affairés mais non pressés. La vitesse réduite ajoute encore à l'impression de rêve. La nuit est d'ailleurs propice aux déménagements les plus bizarres. Le marché noir use de ces facilités. Combien de « traversées d'Hanoï »[2] s'effectuent ainsi durant ces soirées ? En plein centre, l'autre soir, j'ai rencontré, allongé raide sur le siège d'un cyclo-pousse, couvert d'une sorte de suaire : un cadavre.

Près du petit lac – le lac de l'épée restituée – dans le quartier traditionnellement vietnamien, il n'y a pas, cette année, de défilés de la Licorne ou du Lion, suivis par des bandes d'enfants courant joyeux derrière des lanternes en forme de poissons. Oncle Hô[3] est mort il y a quelques semaines et les quarante-neuf jours (7 × 7) du deuil traditionnel ne sont pas encore écoulés. Les autorités de la ville ont transmis non pas des ordres, mais ont laissé entendre aux responsables des quartiers, et ceux-ci à ceux des rues, et ceux-là à leur tour au *can-bo*[4] de chaque maison, et celui-ci à chaque chef de famille, qu'il était conforme à la décence que le deuil de l'Oncle Vénéré soit compris par les plus jeunes éléments de la nation.

C'est derrière le marxisme vietnamien, l'enseignement du sage Confucius[5].

« Du vivant du Père, devancez ses désirs »
« Après sa mort, imitez ses exemples ! »

[1] Genséric (env. 399-477), roi des Vandales en 427, puis roi des Vandales et des Alains de 428 à sa mort.

[2] Allusion à *La Traversée de Paris*, film franco-italien, réalise par Claude Autant-Lara, sortie en 1956. Il évoque le marché noir dans le Paris de 1943.

[3] Hô Chi Minh (Nguyen Sinh Cung, dit), (19 mai 1890 ?-3 septembre 1969) président de la République démocratique du Vietnam de 1955 à sa mort.

[4] Abréviation de *cán bĐ chính trĐ* (« cadre politique »).

[5] Confucius (env. 551-479 av. J.-C.), philosophe chinois.

Et les conférenciers et les animateurs, évoquant Hô Chi Minh, père de la nation, s'inspirent de ces sentences parallèles, sans parfois les connaître.

La distribution des gâteaux de lune n'a pu être entièrement honorée. Cependant, pour un peuple qui, en ville, perçoit, par habitant, en moyenne, quinze kilos de riz par mois, trois cents grammes de viande ou de matière grasse, cent grammes de sucre, quarante kilos de bois, cinq mètres de cotonnade par an, toute distribution supplémentaire serait bienvenue. Peu de gâteaux de lune donc (riz gluant et confitures de sésame), pas de bonbons en sucre soufflé en forme d'oiseaux, et pas de sucre d'orge, friandises jadis célébrées et vantées par les cris des marchands des rues. C'est la guerre. Cependant quelques lanternes en forme de l'étoile communiste font le bonheur d'enfants déambulant dans certaines ruelles où la consigne est moins respectée qu'ailleurs. Ces enfants, ils vous bousculent gentiment, vous pressent de toute part et piaillent. Que crient-ils en riant – Liên – Xo ? Ils vous prennent, comme partout et toujours au Vietnam, pour des Russes. Nous répondons Phap ; mais sans succès, car qui connaît la France dans ce groupe d'âge ? Dans les rues, les habitants d'ailleurs répondent plus facilement en russe qu'en français. Ces petits bambins et fillettes grouillent. Si les Vietnamiens ont une liberté, c'est assurément celle d'engendrer. Ils ne la sous-estiment pas. Les nuits d'Hanoï réparent, et au-delà, les saignées des combats pour la réunification. Demain se posera le problème de la limitation des naissances, aujourd'hui encouragées.

Plus de trente-cinq degrés et environ quatre vingt dix pour cent d'humidité, la chaleur est accablante. Nous « étouffons », c'est-à-dire, au sens littéral du mot, nous avons peine à respirer. Portes et fenêtres sont ouvertes sur la pièce unique des habitations, surpeuplées par les réfugiés, où trône un immense lit de bois, recouvert d'une natte fine et surmonté d'un baldaquin avec une moustiquaire douteuse. Le sommeil, la mort, l'amour et les repas alternent sur ce lit, meuble principal sinon unique de la chambre. Mais il vaut mieux ne pas s'attarder sur ces intérieurs tristes, non par leur pauvreté, mais bien davantage par l'abandon de tout espoir qu'ils trahissent. Ils sont aussi sales que les rues. Ils expriment le renoncement à l'espérance d'un changement, traduisent une résignation totale et l'installation dans le seul présent. Un à-quoi-bon ? À quitter le sol des yeux, il y a d'ailleurs un danger : tomber dans un abri individuel, qui, tous les deux mètres, ouvre sa gueule béante – piège innocent – profond de un mètre-cinquante à deux mètres. Tout le long des routes de la province – tout le long des rues des cités, ces abris sont là. En béton armé dans les centres, et le plus souvent sans couvercle, celui-ci a été brisé pour extraire le fer – produit rarissime.

C'est là d'ailleurs, un exemple de la pénurie et de la misère du Vietnam. En voici d'autres. De rares équipes émondent parfois les arbres des rues, élaguent les branches intérieures et jettent les épaisses et belles feuilles des badamiers. Elles sont suivies dans leurs travaux par des bandes de femmes et d'enfants qui, nouveaux glaneurs, recueillent non pas le bois rare (stocké par la municipalité) mais bien les feuilles, combustible des humbles fournaux familiaux : ce problème du bois est en effet préoccupant pour cette

ville située au cœur d'un delta de rizières et sans aucune forêt. Les écorces sont recueillies précieusement et les cosses des flamboyants collectionnés, le poussier de charbon apprécié.

Cette misère elle est, à dire vrai, indescriptible, ou plus exactement intransmissible. Je me sens incapable de la convoyer et de la faire comprendre. Elle saisit le visiteur par tous ses sens : par ses yeux, ses oreilles et son odorat. Le vide vous prend. II n'y a plus rien, nulle part. Les magasins d'État – évidemment – sont démunis, mais qui en plus sont d'une saleté sans égale. Le *Goum*[1] de Moscou me paraît être un rêve. Le Nain Jaune, un paradis d'enfants perdu. Quant à *Macy*[2] ou *Saks*[3] *Fifth Avenue* de New York, je ne peux même plus les imaginer. À Hanoï, une foule affairée et inactive, indifférente mais observatrice, terne mais égayée cependant par quelques blouses de couleur de jeunes audacieuses, se presse, docile, faisant la queue devant un comptoir. Qu'achète cette misérable paysanne vêtue d'un tissu ocre, pieds nus, un ticket à la main ? Un verre de lampe à huile. Il lui faut d'abord régler. La formalité une fois accomplie – la *bureaucratie* règne en maîtresse –, les papiers signés et tamponnés, l'objet lui est livré, sans emballage. Dans les rues populaires, l'immense majorité des petits magasins sont fermés. Les rideaux des boutiques sont tirés, les volets clos définitivement, les panneaux de bois installés à demeure. La pièce est jouée ; les acteurs sont partis. Parfois, dans une échoppe, quelques objets de qualité très médiocre de vannerie – toujours les mêmes –. Quelques réparateurs de montres, dont les vitrines exposent des boîtiers démantibulés et des ressorts. Existe-t-il des métiers libres ? Oui. Le long des routes, dans ces admirables villages du Delta où jadis « la loi de l'Empereur s'arrêtait à la haie de la commune » subsistent encore le coiffeur, le réparateur de chambre à air pour bicyclette (Le moyen de transport par excellence) et le fabricant de soutiens-gorge. Pourquoi ces artisanats libres ? Peut-être parce qu'ils exigent une adaptation, une connaissance de la cliente ou une exigence particulière du client ? Je ne sais.

Pauvreté des petits cafés ambulants : un plateau de vingt centimètres de haut, une minuscule théière, quatre ou cinq coupes et le propriétaire accroupi. Misère des étalages sur les trottoirs où dans un panier, gisent quelques quartiers de pamplemousse fibreux et sans jus, des letchis et des jaquiers. Des femmes attendent plus qu'elles ne sollicitent les clients. Dents laquées noires, elles chiquent un bétel rouge, toutes dans cette station accroupie si caractéristique au Vietnam. Ici et là, autour de kiosques en bois, des files d'hommes attendent sans aucune impatience une bière ou une limonade. Passants et flâneurs voient – sans les regarder – les immenses panneaux de propagande régulièrement changés. Ils entendent – sans les écouter – les haut-parleurs qui incitent au travail, et rappellent le testament

[1] Abréviation de *gossoudarstvenni ouniversaini magazin* (magasin universel d'État). Centre commercial situé sur la Place Rouge dans une galerie marchande de 70 000 m^2 inaugurée en 1893.

[2] *Macy's*, magasin situé sur *Herald Square* à New York, il est considéré comme le plus grand magasin du monde.

[3] *Saks Fifth Avenue*, grand magasin inauguré en 1924 sur la Cinquième Avenue à Manhattan.

sacré d'Hô Chi Minh. Deux fois par semaine au moins, les résultats – disons les travaux – de la Conférence de Paris[1] sont diffusés. Tout à coup, dans ce vietnamien de propagande si semblable à l'enregistrement d'un match de ping-pong, les noms de Cabot Lodge[2] et de Nixon retentissent.

Cette propagande constante se voudrait gaie, alerte et entraînante. Dès l'aube jusqu'à tard dans la nuit, non pas tiède mais chaude et humide elle se déverse. Elle éveille les citadins, conviés à leur séance de culture physique à 5 heures du matin. Elle les accompagne le jour durant, du déjeuner vers 10 h 30 au dîner vers 17 h ; puis, enfin, à l'heure des promenades nocturnes jusqu'à 22 heures. Le propagandiste sait varier son programme : les chants populaires et sentimentaux succèdent aux marches militaires et aux chœurs des vierges. Le dosage est subtil et habile. En règle générale, le Parti donne des conseils plus qu'il n'ordonne. II ne commande pas, il recommande. Plus qu'à vaincre, il cherche à convaincre.

Le trafic des voitures est des plus réduit. Néanmoins, le vacarme prolongé des avertisseurs vous éveille dès l'aube, car il est difficile de circuler à travers les foules de cyclistes indifférents aux autos. Aux carrefours sans feux de signalisation, il n'y a personne pour régler la circulation. Par contre – paradoxalement – aux carrefours munis de feux, il y a toujours une policière, c'est que depuis trois ans, le petit peuple semble ne pas avoir compris la signification du vert et du rouge alternés. Et ce sont coups de sifflets et recommandations – gentiment débitées d'ailleurs par mégaphone : « Passez au vert… Dépêchez-vous… Attention… Camarade, attends ton tour ». Trop tard. Les bicyclettes se rencontrent. Chutent. Pas un mot n'est échangé, mais un lourd regard de reproche ou ignorance affectée. On remonte, dignement, et l'on continue.

Un charme des rues d'Hanoï, ce sont d'ailleurs les jeunes couples de cyclistes. Lui, pédalant et elle, assise en amazone sur le porte- bagages, les sandales pendantes, tenues délicatement par les orteils. Elle sourit à la vie et son conducteur, lui, va de l'avant, innocemment, en ignorant ce qui se passe derrière son dos. Pudeur extrême des couples : jamais la fille ne tient le garçon par la taille. Les seuls à se promener en se tenant par le petit doigt sont parfois les jeunes soldats. Les filles parviennent à être en majorité admirablement tenues. Blouses blanches, légèrement pincées à la taille et la poitrine soulignée, pantalon noir évasé sur le modèle chinois (depuis 1774) et d'admirables cheveux en tresse ou flottant librement et qui descendent parfois au-dessous des reins. Les employées et ouvrières ont les cheveux courts parfois ondulés. Dans les rues, elles marchent avec un port de jeunes déesses. Autant les hommes en général sont ternes, autant les jeunes femmes peuvent être jolies, gracieuses et souriantes.

[1] La Conférence de Paris sur le Vietnam, qui depuis le 13 mai 1968, réunit, au centre de conférences de l'avenue Kléber, les délégations des gouvernements américain nord et sud-vietnamien ainsi que celle du Front national de libération sud-vietnamien.

[2] Henry Cabot Lodge, ambassadeur des États-Unis à Saigon de juin 1963 à mai 1964, et à nouveau de juillet 1965 à mars 1967. Chef de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam à Paris du 6 janvier 1969 au 20 novembre 1969.

L'impression d'abandon et d'irréalité de cette ville à la fois silencieuse par ses habitants et bruyantes par ses choses, provient également du fait qu'elle ne vit plus réellement en tant que ville. La construction et les réparations sont arrêtées. Il n'y a aucun chantier. Pas un seul endroit, où des ouvriers construiraient, où des compagnons répareraient, où des peintres s'activeraient. À Hanoï, personne ne pose une brique sur une autre brique. Pas un ravalement de ces maisons noircies par des plaques d'humidité. Bâtir est un travail de paix. II pourrait distraire des énergies de l'effort de guerre (tous les hommes sont aux armées ou dans les services en dépendant), et surtout faire croire que des pourparlers étant en cours, la mobilisation peut se relâcher. Tout est conçu – d'une façon systématique – pour entretenir le peuple dans une psychose de lutte. Hommes, femmes, vieillards, enfants, chacun et tous sont mobilisés. C'est « la guerre de tout le peuple ». Certes mais à quel prix ? Celui d'une stagnation économique extraordinaire. Dans « le grand arrière du grand front », l'activité et le dynamisme sont ceux d'une cour de caserne. On fait semblant et l'on attend. Dans les jardins publics – désormais pratiquement sans fleurs – le gazon est certes coupé, mais par des femmes, qui, faucille à la main, vont à l'herbe pour leur famille, plus d'ailleurs que pour leurs animaux domestiques. Il n'y a pas un chat, pas un chien, pas un lapin, pas un oiseau dans les maisons. Ils ont disparu durant la famine, mais non les rats, maîtres des égoûts.

Dans le quartier du vieil Hanoï – fondé en 1010 – existaient trente-six rues principales, célébrées dans une chanson populaire. C'étaient la Rue des Paniers, des Instruments à vent, des Objets Votifs, des Tasses, du Cuivre, du Papier, de la Soie (ou plus exactement « Rue des Pêchers roses » – métaphore poétique alliant les soies de couleur aux vendeuses, les jeunes filles en fleurs). Aujourd'hui, les vingt-deux mille artisans et artistes enregistrés ont disparu entièrement. Où sont ferblantiers, bronziers, laqueurs, ivoiristes, ébénistes, brodeurs, nielleurs et bijoutiers ? Évanouis avec leurs enseignes. Quelques-unes subsistent encore par leur deux ou trois nobles caractères chinois. Ici « Splendeur et Prospérité », là « Dix mille joyaux ». Ailleurs « Prospérité perpétuellement florissante ». Pourquoi les autorités les ont-elles laisssé subsister ? Elles n'ont plus aucune signification du reste depuis que les « âmes-méchantes » (Via xau), ont remplacé les « âmes-gentilles » (Via tôt), c'est-à-dire les bons clients. Mais où sont la Rue des Voiles aux restaurants chinois et la Rue des Céramistes, et celle des Potiers ? La chanson répétait dans son refrain :

Hanoï est fastueuse. Parmi les villes du pays
Ses rues sont nombreuses
Ses chemins sont semblables à ceux d'un jeu d'échecs
En la quittant j'ai le cœur tout chaviré.

Vers la Pagode du Grand Bouddha – en réalité le Temple du Génie du Nord – gardant la porte septentrionale de la citadelle selon le dessin géomantique, d'élégants policiers gesticulent et font descendre les cyclistes. – Français, nés curieux, mon compagnon et moi nous nous mêlons aux

passants et avançons sur la digue entre deux lacs. C'est traditionnellement le lieu de promenade bordé de lotus à l'odeur fade, favori des flâneurs et des amoureux – et il y en a toujours –. À quelques dizaines de mètres, la raison de l'attroupement : des cinéastes en train de filmer en travelling un extraordinaire spectacle-révélateur : le Vietnam tel qu'il doit être, les Vietnamiens tels que les dirigeants souhaiteraient qu'ils fussent, tels qu'ils les présentent vraisemblablement déjà à l'étranger. Voici sur cette jetée, une foule que je ne connais pas – que je ne reconnais pas. De très élégantes filles aux longues tuniques d'Annam boutonnées sur le côté, en soie chatoyante, serrées à la taille, le col haut. Les traits fardés, elles tiennent des bouquets de fleurs à la main. Des soldats en uniforme, casque colonial verdâtre, fleurs à la main également et avec la sacoche en plastique portée en bandoulière, les croisent et leur sourient. De petites ouvrières, des étudiantes, blouse blanche ou rose ou bleue sur un pantalon noir, trottinent sur leurs socques. Quelques villageoises endimanchées avec une large ceinture pendante, les cheveux pris dans un turban noir avec une mèche apparente, « la queue de coq ». D'autres portent un chapeau de feuilles de latanier gracieusement tenu par une jugulaire encadrant leur visage. Quelques bourgeois en complet – veston et cravate. Des « enfants sages de l'Oncle Hô » (selon la terminologie officielle) avec un foulard rouge autour du cou. Et tout ce monde passe et repasse, se croise, sourit et rit, échange des plaisanteries. C'est un tableau pour Impressionniste, et qui a pour décors des flamboyants, la pagode de Trân-Quôc (La Paix du Pays) et une guinguette où les citadins viennent goûter des beignets de crevettes d'eau douce.

Nous sommes médusés, mais non les seuls à l'être. Une foule misérable nous entoure, aux odeurs fortes de travailleurs dans un pays où le savon est cher. Elle regarde silencieusement, avec ahurissement, passer Le rêve. Mais les policiers – trop impeccablement habillés dans ce pays de misère – d'intervenir – d'une façon ferme – et de contraindre les spectateurs à circuler. Nous sommes ainsi entraînés vers l'extrémité de la digue où se trouve l'ancien Yatch Club réservé à certains Vietnamiens et désormais à eux seuls. Dans l'enceinte, tout est dans un semi-abandon. L'on a ni démoli ni maintenu, tout est en attente. Le club-house est transformé en sortes de chambrées. Le long d'un ponton, un petit voilier est envahi par l'eau ; les skifs sont inutilisables, d'ailleurs pour y parvenir, il faut faire le funambule sur des planches à moitié pourries. Des jacinthes d'eau ont conquis les bassins où des enfants les pêchent pour améliorer les repas familiaux.

En rentrant de cette expédition, mon compagnon offre une cigarette à deux jeunes gens en kaki, désœuvrés. Je ne conseille pas ce geste même dans l'obscurité, car déjà en ville, en revenant par hasard sur nos pas, nous avons noté que le Vietnamien qui avait accepté ce modeste présent était interrogé par deux policiers. Mais la nuit est si sombre et nous sommes – apparemment – seuls. Et c'est alors un extraordinaire entretien. Un des Vietnamiens commence à réciter : La cigale ayant chanté tout l'été…

Il n' y a rien là de très extraordinaire après quatre-vingts années de présence française suivies cependant d'une rupture si totale depuis quinze ans, qu'elle n'a de comparable que celle survenue en Guinée. Et encore… Mais,

que dire de ceci ? Devant ce grand lac noir qui renvoie des bouffées de chaleur, dans le silence de cette nuit où tout est moite, nous et les choses, se détachent des mots d'un français à sonorités métalliques, devenu presque mono-syllabique dans cette bouche orientale, et, voici restitué le ciel pur du Lubéron, « Autour de nous, les étoiles continuaient leur marche silencieuse, dociles comme un grand troupeau, et par moment, je me figurais qu'une de ces étoiles, la plus fine, la plus brillante, ayant perdu sa route, était venue se poser sur mon épaule pour dormir »[1].

Il est tard. Je m'éloigne. C'est un appel auquel je ne saurai répondre. Le message d'un astre mort, celui du Lycée[2] transformé aujourd'hui en Académie militaire. Mais mon compagnon est resté, et, ce qui devait arriver, survient : « je suis le fils de… ma vie… un enfer… partir… aidez-moi ». Et il ne partira pas. Et nous ne l'aiderons pas. Il n'est pas le seul. Agent provocateur ? Victime inadaptée et inadaptable ? De toute façon, un malheureux fort dépourvu, quand la bise fut venue.

Au retour, sous les projecteurs, les figurants des « nouvelles classes » continuent à défiler et à sourire, dociles aux injonctions du grand frère, le metteur en scène, qui partout, omniprésent, dirige les Vietnamiens. Je veux dire le parti. Implacablement, il poursuit son dessein : un Vietnam socialiste et unifié, indifférent aux hommes comme la lune d'automne de l'année de la poule.

(Asie, CLV, RDVN, 1965-1976)

285

NOTE
DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES RELATIONS CULTURELLES,
SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES
SERVICE DE COOPÉRATION CULTURELLE ET TECHNIQUE
POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Consultations franco-ghanéennes

N. nº 198 CT-Pr/3[3]. *Paris, 31 octobre 1969.*

Les demandes d'aide présentées par le gouvernement du Ghana ont fait l'objet de consultations qui ont eu lieu mardi 28 octobre entre les ministres ghanéens de la suite du Docteur Busia et les représentants des services intéressés du Département.

[1] Extrait de : *Les étoiles, récit d'un berger provençal,* d'Alphonse Daudet (1840-1897), écrivain français.

[2] Le lycée français d'Hanoï inauguré en 1919.

[3] Édouard Theysset, conseiller des Affaires étrangères, chef du service de coopération culturelle et technique, est le signataire de cette note adressée à Pierre Laurent, conseiller d'État, directeur général des Relations culturelles, scientifiques et techniques au Département.

Après examen des questions économiques et financières, une réunion restreinte s'est tenue l'après-midi à l'hôtel Crillon pour étudier les requêtes formulées par les autorités d'Accra en matière d'assistance technique. Du côté ghanéen, c'est le ministre des Finances[1] qui a mené cette négociation tandis que notre délégation était composée du sous-directeur des Programmes des services de Coopération culturelle et technique[2] et de l'un de ses collaborateurs.

Le texte des propositions formulées par les autorités ghanéennes, transmis au Département par dépêche n° 748/CM du 16 octobre dernier de notre ambassadeur à Accra, a constitué le document de référence de ces conversations.

Les priorités indiquées par les Ghanéens ainsi que les précisions qu'ils ont apportées sur la consistance des différents projets de coopération nous ont amenés parfois à nous écarter du cadre des propositions qui avaient été arrêtées par cette direction générale. Néanmoins, le volume global de nos engagements a été maintenu dans les limites prévues et nos représentants ont en particulier souligné, devant les demandes excessives de leurs interlocuteurs, que l'apport de notre assistance technique se limiterait, pour l'essentiel, à des prestations de personnel ou à l'octroi de bourses.

Suivant l'ordre de priorité fixé par la dépêche d'Accra précitée, ont été examinés tour à tour les projets suivants :

1. *Développement rural*

a) *Construction de chemins vicinaux*

Nous n'avions pas prévu, de nous intéresser à ce premier secteur du plan de développement rural du gouvernement ghanéen qui considère cependant que c'est dans ce domaine que les besoins d'assistance technique étrangère sont les plus urgents. Les demandes ghanéennes portent sur la mise à disposition de techniciens d'un niveau moyen (conducteurs de travaux publics) chargés d'encadrer la main-d'œuvre locale[3]. Il a été convenu qu'un ingénieur français se rendrait au Ghana en mission de courte durée pour examiner dans quelle mesure nous pourrions participer à ce programme sans que nous soyons en état de souscrire aucun engagement sur les suites de cette étude.

[1] J.H. Mensah, économiste, est ministre des Finances du Ghana depuis le 9 avril 1969. Il démissionne le 29 août 1969 avant les élections législatives pour pouvoir postuler de nouveau au gouvernement. Il reprend ses attributions dans le gouvernement formé par le docteur Busia le 6 septembre 1969.

[2] René Bucco-Riboulat, conseiller des Affaires étrangères, est délégué dans les fonctions de sous-directeur des programmes des services de la coopération culturelle et technique depuis 1968.

[3] *Note marginale manuscrite* (très vraisemblablement de la main de M. Pierre Laurent) : « Il serait surtout souhaitable d'organiser une formation, plutôt que de conduire nous-mêmes des chantiers ! ».

b) *Hydrogéologie et irrigation*

Les études techniques de prospection n'intéressent pas les services ghanéens qui connaissent déjà les sites pouvant être mis en valeur. Nos interlocuteurs ont demandé, en revanche, l'envoi d'une équipe d'ingénieurs et techniciens – dotée du matériel adéquat – pour réaliser les travaux sur le terrain (forages, canalisation, et....). Cette requête ne recoupe que partiellement notre proposition de prise en charge d'une campagne de forage, plus limitée dans son ampleur et sa durée.

Des réserves de principe ont été formulées de notre côté en ce qui concerne la fourniture d'équipements. Nous avons proposé l'organisation d'une mission exploratoire, préalable à toute décision, pour l'étude de ce projet. Cette suggestion a été retenue par la délégation ghanéenne.

c) *Formation technique élémentaire des populations rurales*

Les représentants ghanéens n'ont pas été en mesure de définir avec précision la consistance de cette action de formation qui, dans leur esprit, devrait être réalisée dans les villages et porter sur l'apprentissage ou l'amélioration de techniques simples, en relation directe avec les travaux entrepris au titre du programme de développement rural.

Des précisions complémentaires seront fournies à ce sujet par les services compétents qui souhaiteraient bénéficier du concours d'un groupe de jeunes coopérants dirigés par un expert rompu aux méthodes de formation pratique en milieu rural.

Nous avons donné un accord de principe à cette demande[1].

2. *Riz*

Les autorités d'Accra souhaitent bénéficier d'une aide pour l'exploitation d'une ferme d'État dont la gestion serait confiée à des experts français. Nous avons soulevé des objections contre cette formule qui conduirait à faire assumer par nos techniciens une responsabilité commerciale et financière non conforme aux procédures normales de l'assistance technique.

Il apparaît clairement que notre éventuelle intervention n'est sollicitée que si elle touche directement aux activités productrices et ne se cantonne pas dans des tâches de recherche ou de conseil. Les Ghanéens voudraient au demeurant aller au-delà d'une simple assistance technique et concéder à des sociétés françaises l'exploitation de grandes surfaces en riziculture.

Un tel projet déborde évidemment le cadre de la coopération technique et intéresse au premier chef la direction des Affaires économiques et financières qui pourrait en être saisie par nos soins.

Quoi qu'il en soit, nous n'avons pris aucun engagement sur le fond de cette affaire, maintenant seulement notre offre d'une mission de courte

[1] *Note marginale* (de la même main que la précédente) : « Oui. Les sociétés de développement qui interviennent en Afrique devraient pouvoir très facilement intervenir. Je demande que cet aspect du programme soit traité en liaison directe et étroite avec le Secrétariat d'État, rue Monsieur. »

durée dont l'orientation devra être infléchie en fonction des indications données par les Ghanéens.

3. *Coton*

Nos interlocuteurs ont exprimé le désir de voir l'action de la CFDT[1], actuellement concentrée sur un projet pilote, toucher des superficies plus vastes afin de permettre un accroissement sensible de la production. Parallèlement, l'effort de vulgarisation poursuivi auprès d'un petit nombre d'exploitants serait étendu.

Il a été entendu que ces deux éventualités seraient examinées au vu des résultats atteints par la première campagne en cours et dans la limite des moyens actuellement mis en œuvre.

Les questions culturelles et notamment la demande visant à la construction d'un lycée français à Accra n'ont pas été évoquées par la délégation ghanéenne.

(*Afrique-Levant, Afrique 1966-1970, Ghana, Relations politiques avec la France*)

286

NOTE

Bilan du Marché commun

N[2]. *Paris, 31 octobre 1969.*

Dans l'établissement d'un bilan du Marché commun pour la France des éléments de nature différente, qualitative et quantitative, viennent prendre place. On a retenu les principaux éléments suivants :

1. En exposant l'industrie française à la concurrence extérieure, le Marché commun l'a contrainte à rompre avec des habitudes de protection qui sont largement responsables de son retard. Si la rénovation de l'industrie française est loin d'être accomplie, d'importants progrès ont été accomplis dans cette voie grâce au Marché commun.

2. Les échanges extérieurs ont été fortement stimulés. Nos exportations totales sont passées de 27 734 millions de francs en 1959 à 62 813 millions de francs en 1968, soit une progression de 126 %. À destination de nos seuls partenaires de la Communauté, les chiffres correspondants sont de 7 537 millions de francs et de 26 965 millions de francs, soit une progression

[1] CFDT : Compagnie française pour le développement des fibres textiles.

[2] Cette note est rédigée par Bernard Bochet, conseiller des Affaires étrangères, sous-directeur du service de coopération économique de la direction des Affaires économiques et financières du Département depuis octobre 1968.

de 257 %. Certes la progression des importations a été plus rapide encore (175 % pour les importations totales, 386 % pour celles en provenance de la Communauté), mais ceci tient pour l'essentiel à l'année 1968 au cours de laquelle est intervenu, pour des raisons largement circonstancielles un important déficit. Il n'en reste pas moins qu'à travers le développement des exportations, stimulé par la création du Marché commun, c'est la production, l'activité économique dans son ensemble et finalement le niveau de vie qui ont bénéficié de cette création.

3. Mention spéciale doit être faite de l'agriculture. Nos échanges se sont considérablement développés dans ce domaine.

– à l'intérieur de la Communauté, nos exportations sont passées de 1 à 5,8 milliards de francs entre 1958 et 1968, les importations passent au cours de la même période de 0,5 à 3,4 milliards, le solde en notre faveur progressent ainsi de 0,5 à 2,4 milliards. Plus de la moitié de nos exportations agricoles se dirige vers la Communauté : 40 % des céréales, 87 % de la viande bovine, 40 % des produits laitiers, 64 % des fruits et légumes ; 53 % des vins et spiritueux.

– en ce qui concerne les exportations vers les pays tiers, le système communautaire a contribué à assurer leur doublement entre 1958 et 1968.

Dans l'ensemble, notre balance commerciale agricole vis-à-vis de l'ensemble du monde, qui présentait un solde déficitaire de 3,7 milliards en 1958, était équilibrée en 1968.

Il est connu, d'autre part, que l'existence de la politique agricole commune vaut à la France des avantages sur le plan financier, à raison d'une part du meilleur prix obtenu pour nos exportations à destination des autres pays de la Communauté (avantage de l'ordre de 1,8 milliard de francs pour la dernière campagne), et d'autre part du solde bénéficiaire que nous laissent les opérations de la section « garantie » du FEOGA[1] (plus de 2 milliards de francs pour la dernière campagne).

4. On peut mentionner, parmi les effets positifs du Marché commun, l'évolution satisfaisante des rapports euro-africains dans le cadre de l'association des Six et des États africains et malgache[2]. Les rapports de confiance établis entre les deux zones, et qui n'ont pas affecté ceux qu'entretient la France avec ces États, sont conformes à nos intérêts. De plus, l'association s'accompagne de transferts financiers importants (plus de 5 milliards de francs depuis 1958) et dont nous ne supportons la charge que pour un tiers environ, au bénéfice de pays auxquels nous attachent des liens particuliers de toute nature.

(DE-CE, Coopération économique, 1967-1975)

[1] Créé le 14 janvier 1962, le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) rachète les surplus agricoles à un prix d'intervention en cas d'effondrement des cours, il opère un prélèvement sur les importations de produits agricoles et subventionne les exportations de la CEE.

[2] Les dix-huit États africains et malgache associés (EAMA), qui ont signé avec les Six la convention de Yaoundé du 20 juillet 1963, renouvelée le 29 juillet 1969.

287

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. nos 4747 à 4757 *Washington, 3 novembre 1969.*

Immédiat. Diffusion réservée (*Reçu* : le 4, 00 h. 30).

Je me réfère à mon télégramme nº 4745.

J'ai vu M. Kissinger le 3 novembre à 14 h 30. Celui-ci m'a dit qu'il me remettrait à 19 h 39, heure de Washington, soit deux heures avant l'allocution à la télévision, le texte complet du discours du Président, texte sur lequel M. Nixon travaillait encore à cette heure-ci. Je vous le ferai parvenir immédiatement avec les commentaires appropriés.

Ceci dit, M. Kissinger m'a exposé les choses de la façon suivante. Le Président n'annoncerait aucun calendrier de retrait des forces. Il parlerait encore moins de cessez-le-feu. Il dirait de la façon la plus claire qu'il n'avait nullement l'intention de céder devant les groupes qui avaient inspiré le moratoire du 15 octobre. Il ne s'agirait pas d'un discours provocant (*no wild speech*) ni refusant de tenir compte des sentiments d'ordre humanitaire (*a compassionate speech*). Le principe de retrait des forces sans date précise et de la recherche d'une solution pacifique serait d'ailleurs maintenu comme l'objectif des États-Unis.

Depuis quelque temps le président Nixon avait constaté que les combats avaient diminué d'intensité au Vietnam. Les pertes américaines avaient été moins nombreuses. C'est pourquoi, si les choses duraient ainsi, le gouvernement des États-Unis était d'accord pour ne pas tirer prétexte comme il avait d'abord songé à le faire de l'anniversaire de l'arrêt des bombardements le 1er novembre pour annoncer une révision totale de la politique américaine. Ceci avait une particulière importance après ce que M. Kissinger avait dit au Président de la République au début du mois d'août à Paris. Ce n'était partant qu'un répit et une période d'attente.

Si les combats devaient reprendre au Vietnam, si les pertes américaines augmentaient, le gouvernement des États-Unis avait déjà arrêté les mesures que seul, ou en coopération avec ses alliés, il était décidé à prendre. M. Kissinger ne pouvait m'en dire davantage sur ce point, mais l'on avait malheureusement des raisons de craindre à Washington une prochaine reprise des hostilités de la part de l'ennemi. Or M. Nixon ne tolérerait pas sans réagir avec les moyens appropriés une nouvelle offensive du TET.

Pour le moment, M. Cabot Lodge ne serait pas rappelé de Paris et les conversations en cours continueraient, du moins pour la forme. On ne pensait néanmoins pas que ces conversations aboutissent à un résultat et le gouvernement américain était maintenant décidé à poursuivre les choses de façon unilatérale. Il en serait différemment si après avoir constaté la fermeté américaine l'adversaire comprenait enfin qu'il lui fallait négocier.

Au cours de son discours le Président rappellerait tout ce qu'il avait tenté depuis qu'il assumait la présidence pour trouver une solution pacifique au conflit. Il révélerait ce soir, pour la première fois, un échange de messages qu'il avait eu par des voies secrètes avec Hô Chi Minh au cours du premier semestre 1969. Il n'avait eu aucune réponse à des propositions qui allaient aux extrêmes limites de la concession.

Il était bien décidé, d'autre part, à ne pas laisser la victoire sur le plan intérieur aux adversaires de sa politique et à subir le sort du président Johnson.

J'ai fait remarquer que M. Johnson s'était borné à ne pas tenter la réélection tandis que M. Nixon était encore Président pour trois ans. Je ne voyais pas à première vue quel genre de combat il voulait mener contre l'opposition intérieure. Sans prononcer aucun nom, M. Kissinger m'a dit qu'une véritable conspiration était menée dans ce pays pour amener le Président à capituler ou à se démettre. Cela, il ne l'accepterait jamais. D'ailleurs les derniers sondages d'opinion indiquaient que depuis son attitude énergique lors de la journée du premier moratoire le 15 octobre sa popularité personnelle était passée de 52 à 58 %. Le pays était derrière lui.

La conclusion de ce discours serait un appel qu'il voulait convainquant aux jeunes pour leur faire comprendre que le président des États-Unis avait le choix entre la capitulation et une paix juste et équitable. Il était persuadé que parmi les jeunes, malgré les manifestations du mois dernier et celles qui allaient venir il y avait assez de ressort national pour comprendre où était l'intérêt du pays.

Si par malheur le Président n'était pas entendu, si, sous une forme ou sous une autre, les adversaires de l'administration actuelle devaient l'emporter, les conséquences en seraient graves non seulement pour les États-Unis mais aussi pour tous les peuples amis et alliés de ce pays. Tout l'ensemble des engagements pris par le gouvernement des États-Unis vis-à-vis de l'Europe se trouverait d'un seul coup remis en question, ce qui impliquerait les mesures pratiques que l'on peut deviner.

En conclusion, le président des États-Unis, par l'intermédiaire de son conseiller principal, adresse un appel personnel au président de la République française ainsi qu'à d'autres pays alliés. On ne nous demande pas de revenir sur le passé, ni de donner aux Américains, comme me l'a dit M. Kissinger, « Un chèque en blanc sur l'avenir ». Ce que l'on nous demande et ce que l'on espère c'est qu'après avoir lu le texte de ce discours, qui est certainement le plus important de ceux qu'a fait le président des États-Unis, une déclaration officielle française viendra, au moment opportun, indiquer que l'on se rend bien compte à Paris des efforts de paix poursuivis par le président des États-Unis, de sa sincérité, du refus de traiter de l'adversaire, que l'on approuve en un mot, comme il me l'a été dit *The philosophical approach of the problem* ce qui peut, me semble-t-il, se traduire par « La manière générale » selon laquelle on voudrait voir se résoudre le problème. Si une déclaration de ce genre était faite, le Président des États-Unis qui n'oublie jamais rien, n'oubliera pas non plus

ce soutien dans un moment aussi décisif. Les conséquences en seront importantes pour l'évolution de nos relations.

J'ai dit à M. Kissinger que je le remerciais de sa franchise, de m'avoir tenu informé, que je rapportais fidèlement ses remarques à Paris et qu'aucune réaction n'était évidemment possible avant d'avoir lu le texte du discours de ce soir.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1969*)

288

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères

T. nos 4762 à 4771 *Washington, 3 novembre 1969.*

Immédiat (*Reçu* : le 4, 07 h. 30).

C'est sur un ton solennel que le président Nixon a choisi de s'adresser au peuple américain dans une allocution télévisée attendue depuis trois semaines par une opinion impatiente pour défendre et illustrer sa politique vietnamienne.

Ce long discours de trente-deux minutes, dont j'ai par ailleurs fait parvenir le texte au Département, semble en effet s'adresser davantage à l'opinion publique américaine qu'à l'adversaire. C'est avant tout en pensant à la « grande majorité silencieuse » de ses concitoyens que le président Nixon a cherché à clarifier et à systématiser la ligne générale qu'il a choisie pour retirer les États-Unis d'une guerre chaque jour plus impopulaire. Il a toutefois également pris soin de lancer un appel à la minorité qui a choisi d'exprimer dans la rue son opposition à la guerre, et d'assurer les jeunes qu'il comprenait leurs préoccupations et leurs aspirations.

Une fois de plus, le Président s'est attaché à tracer un parallèle entre le legs qu'il avait hérité de l'administration démocrate et la situation présente, moins d'un an après son accession au pouvoir. Il a, par ailleurs, retracé la liste des initiatives qu'il a prises, tant en faveur d'une désescalade que pour amener l'adversaire à accepter un règlement négocié. Mais une fois encore, il s'est contenté de faire plusieurs allusions à un « Plan » ou a un programme de retrait de troupes qu'il s'est gardé de préciser. S'il demande le soutien du peuple américain, c'est plus pour une compréhension générale du problème vietnamien que pour un plan de paix précis. On ne peut se défendre de l'impression qu'il demande à l'opinion de lui faire à tout prix confiance.

Compte tenu des trois semaines d'intenses spéculations qui ont précédé l'allocution présidentielle, celle-ci, à priori, est décevante. En apparence, elle n'apporte rien de neuf. Le Président n'a fait à l'adversaire aucune proposition nouvelle. Il n'a ni décrété un cessez-le-feu unilatéral des troupes

américaines, ni annoncé un calendrier précis pour le retrait des troupes, ni même, plus simplement, de nouveaux retraits, ni moins encore fait une nouvelle offre de paix. Il s'en tient à ses propositions précédentes, réitère les grandes lignes de la doctrine de Guam, réaffirme les trois critères antérieurement définis pour procéder à de nouveaux retraits, et rejette sur l'adversaire la responsabilité entière de l'impasse des conversations de Paris. Tout au plus, M. Nixon fait-il une révélation : celle de la lettre qu'il a fait parvenir à Hô Chi Minh au milieu du mois de juillet, et de la réponse du Président du Nord-Vietnam.

Mais à relire plus attentivement le texte du discours de M. Nixon, divers indices d'un léger raidissement de la position américaine apparaissent plus clairement.

En premier lieu, si le Président reconnaît que l'ennemi a réduit le niveau de son activité militaire, et diminué ses infiltrations vers le Sud, il se garde de déclarer pour autant que le Nord du Vietnam semble répondre aux mesures américaines de ces escalades. Ce que pourtant le secrétaire d'État avait publiquement admis au cours de l'émission télévisée *meet the press*, il y a quinze jours. Loin de reconnaître à l'adversaire une quelconque bonne volonté, il stigmatise au contraire son obstination.

En second lieu, le retour aux trois critères dont l'évolution, depuis l'été dernier, est appelée à conditionner d'éventuels nouveaux retraits de troupes, est frappant : depuis quelque temps, les porte-paroles officiels de la politique américaine se contentaient de mentionner le critère de la vietnamisation et celui de la réduction des activités militaires sans faire allusion aux progrès des négociations de Paris.

Par ailleurs, tout en prenant soin de préciser qu'il ne s'agit pas là d'une menace, M. Nixon met en garde le Nord du Vietnam contre la tentation d'une recrudescence de l'activité militaire, dont il déclare de la façon la plus claire qu'elle serait interprétée à Washington comme « le résultat d'une décision consciente de l'ennemi », et qu'elle provoquerait une réaction appropriée de la part du gouvernement américain. M. Nixon, sur ce point, s'est, semble-t-il, efforcé d'être particulièrement clair et persuasif.

Enfin et sans doute est-ce là le plus important, M. Nixon en dépit de quelques clauses de style, a donné l'impression de ne plus guère avoir d'espoir en une solution négociée. Certes, il a affirmé son intention de « persister dans la recherche d'une juste paix par une solution négociée, si possible ». Mais il a placé sur le même plan les efforts pour vietnamiser la guerre, et il est clair qu'il compte davantage sur cette porte de sortie que sur la perspective d'un accord avec le Nord du Vietnam. De la vietnamisation, il a tracé un bilan positif et souligné qu'elle permettrait aux troupes américaines de se retirer d'une position de force et non de faiblesse. La confirmation de cette nouvelle approche, essentiellement unilatérale, est sans doute le point saillant d'une politique à laquelle le Président entend, selon toute vraisemblance, se tenir fermement. Ces divers indices de raidissement sont la traduction de l'exaspération croissante et du dépit que nous constatons depuis plusieurs mois chez nos interlocuteurs américains.

Mais on est loin, toutefois, du grand durcissement auquel les propos tenus au mois d'août à Paris par M. Kissinger, et dont la substance nous avait été récemment confirmée, permettaient de s'attendre. Les conversations de Paris vont se poursuivre. M. Cabot Lodge n'est pas rappelé à Washington. La volonté américaine de persévérer dans la voie du retrait unilatéral est réaffirmée. L'attachement des États-Unis a obtenir une paix « juste et durable » est de nouveau souligné avec force.

Ce que le Président demande à son opinion, c'est essentiellement un nouveau sursis. Ce sursis lui sera-t-il accordé ? La parole semble-t-il, est davantage aux Américains eux-mêmes qu'aux Vietnamiens. Sur ce point, et c'est bien ce que le Président a voulu dire lorsqu'il déclare que le Nord du Vietnam ne peut pas vaincre et humilier les États-Unis, que seuls les Américains peuvent le faire. Mais il est bien évident que l'opinion publique restera assez largement sur sa faim et qu'il n'y a rien, dans l'allocution présidentielle, qui suffise à désarmer une opposition chaque jour plus impatiente, ou à désamorcer les nouvelles manifestations prévues pour le 15 novembre. En s'en tenant à sa politique, M. Nixon cherche à démontrer qu'il n'est pas à la merci des opposants à la guerre. Mais l'impression risque de s'accréditer rapidement, au sein même de l'opinion publique américaine, qu'il ne peut pas en rester là, et tout porte à penser que la pression sur le Président risque de s'accroître encore au cours des semaines à venir. Pour le moment, il n'a ouvert aucune porte mais il n'en a fermé aucune. Les États-Unis ont fait ce qu'ils ont pu. La lettre à Hô Chih Minh le prouve. Que l'adversaire ne se méprenne pas sur la détermination américaine quel qu'en soit le coût. C'est le message que l'on voudrait enfin faire entendre par Hanoï.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1969*)

289

M. Puaux, Ambassadeur de France au Caire,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1074[1]. *Le Caire, 4 novembre 1969.*
(*Reçu* : 16 h. 11).

Ainsi que vous le savez, un groupement européen ayant pour chef de file la Société française eau et assainissement (Socea) a obtenu du gouvernement égyptien une lettre d'intention lui confiant la construction de l'oléoduc Suez-Alexandrie[2]. Il s'agit d'un ouvrage estimé à 175 millions

[1] Ce télégramme est également adressé à Rome sous le n° 710 et à Madrid sous le n° 434.

[2] L'ouvrage consiste en un tube de 42 pouces (1,07 m) de diamètre et 330 km de long prenant origine à 30 km au sud de Suez et aboutissant au port d'Alexandrie. Il est conçu, avec ses stations de pompage, des centres de stockage et des terminaux en eaux profondes, pour accueillir simulta-

de dollars. Les dépenses locales, soit 25 millions environ, seraient financées directement par l'Égypte, le reste environ 150 millions, devant faire l'objet d'un financement intérieur[1].

La part française a été limitativement fixée au quart des dépenses rapatriables, soit au maximum 37,5 millions de dollars. Les partenaires, allemand, italien et espagnol, de Socea sont respectivement les firmes Thyssen-Mannesmann, Techint-Lodigiani et Sener. La participation d'un groupe britannique et d'une société hollandaise est également envisagée[2].

Le consortium européen disposait, aux termes de la lettre d'intention, d'un délai de 90 jours, expirant le 15 octobre, pour faire état des financements nécessaires. En prorogeant cette échéance au 15 décembre prochain, les autorités égyptiennes ont précisé qu'à défaut d'une réponse positive à cette date, elles n'hésiteraient pas, comme ce fut le cas lors de l'affaire d'Assouan, à faire appel à d'autres partenaires qui ne peuvent être, en la circonstance, que les pays de l'Est.

C'est pourquoi, tout en subordonnant à certaines conditions (notamment au concours effectif des pays arabes producteurs de pétrole, tels que Koweit, Arabie Saoudite…), la participation définitive de la France, le Gouvernement a décidé d'accorder dès à présent la garantie de principe de la Coface au groupe français conduit par Socea. Les organismes d'assurance-crédit du pays de votre résidence seront avisés de cette décision. Il appartiendra alors aux autorités dont ils relèvent de prendre en ce qui les concerne leur responsabilité dans cette affaire.

Vous voudrez bien faire part de ce qui précède à vos interlocuteurs habituels.

(*Afrique-Levant, RAU 1966-1970, Économie et Finances*)

nément plusieurs pétroliers à chaque extrémité et assurer un débit annuel de 50 à 70 millions de tonnes de pétrole brut. Le débit pourra être porté à 200 millions de tonnes par l'adjonction de trois tubes supplémentaires. Cet oléoduc représente un substitut et une réplique au canal israélien d'Eilath à la Méditerranée. Toutefois, en cas de réouverture du canal de Suez, la croissance des besoins de l'Europe en pétrole brut exigera l'utilisation à la fois du canal, de l'oléoduc et des supertankers transitant par Le Cap.

[1] La part française s'élèverait à 38 millions de dollars.

[2] La Socea est associée avec diverses firmes : SPIE-Batignolles, Thomson-CSF, Omnium-Technique des transports par pipe-line… (note des Affaires économiques et financières du 6 octobre 1969).

290

M. BOEGNER, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,
à M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1203 à 1213. *Bruxelles-Delfra, 4 novembre 1969.*

Immédiat. (*Reçu* : 21 h. 37).

Règlement financier et élargissement du Marché commun

Au cours des dernières discussions qui ont eu lieu au comité des représentants permanents sur le règlement financier de la politique agricole commune et dont je rendrai compte par ailleurs, mon collègue néerlandais[1] a posé la question de savoir si, lors de la négociation de ce règlement, les Six ne devraient pas se préoccuper de faire en sorte que ses dispositions puissent être acceptables pour la Grande-Bretagne[2]. J'ai naturellement répondu que nous ne pourrions en aucun cas accepter une telle manière de faire. Il fallait, à notre avis, établir le règlement financier définitif à Six, quitte à voir ensuite, au cours de la négociation d'adhésion, comment il pourrait faire l'objet des ajustements ou adaptations nécessaires. L'achèvement devait précéder l'élargissement, agir autrement consisterait à mélanger les deux choses et à conclure, sur un point important, la négociation avec les Anglais avant même qu'elle ne soit engagée, ce qui serait inconcevable. M. Spierenburg avait aussitôt battu en retraite.

Ayant, depuis lors, demandé à me parler de cette affaire en tête-à-tête, il m'a confié ses préoccupations. Il ne manquait pas de gens à La Haye, m'a-t-il dit, pour recommander que le règlement financier soit défini pour une période deux à trois années, dans la crainte qu'un dispositif arrêté à titre définitif et qui comporterait notamment l'affectation à la caisse commune des prélèvements et peut-être aussi des droits de douane, ne constitue entre les mains du gouvernement français un moyen puissant de faire échouer les négociations d'adhésion. Il ne partageait pas lui-même une telle méfiance, mais il était obligé de constater que nombreux étaient encore ceux qui l'éprouvaient. Sans avoir été invité par son Gouvernement à nous approcher – et il tenait, pour cette raison, à ce qu'il ne soit pas fait état de ses propos –, il se demandait si les Six, au moment où ils adopteraient le règlement financier définitif, ne pourraient pas se mettre d'accord sur les termes d'une déclaration qui prévoirait que le système devrait être revu au moment des négociations d'adhésion, de telle sorte que les charges qui pèseraient sur la Grande-Bretagne soient « équitables ». On pourrait, en particulier, prévoir que la contribution de la Grande-Bretagne serait

[1] Dirk Spierenburg, représentant permanent des Pays-Bas auprès des Communautés européennes depuis 1962.

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessous le télégramme de Paris à Bruxelles-Delfra n°s 269 à 273 du 15 décembre 1969.

plafonnée, de telle sorte qu'elle ne soit pas supérieure à celle de la République fédérale d'Allemagne.

J'ai répondu à M. Spierenburg que je ferais part à Votre Excellence de ce qu'il venait de me dire. Je lui ai néanmoins fait observer qu'une chose serait de faire une constatation de bon sens, à savoir que, comme nous l'avions déjà dit, le règlement financier devrait, le moment venu, faire l'objet d'ajustements et d'adaptations rendus nécessaires par l'élargissement, et qu'autre chose serait de préjuger en quoi pourraient consister de telles adaptations ou de tels ajustements. J'ai d'ailleurs rappelé à mon collègue que, lors de la conversation des six ministres des Affaires étrangères, le 15 septembre dernier, à Bruxelles, M. Harmel[1] avait proposé que la Communauté arrête avant la fin de l'année le règlement financier définitif, étant entendu qu'il pourrait être revu, par accord unanime, pour tenir compte soit de l'élargissement, soit des réformes qui pourraient intervenir dans la politique agricole commune, et que Votre Excellence n'avait pas fait d'objections à cette présentation des choses. Cela étant, nous ne pourrions pas accepter quoi que ce soit qui anticipe sur la préparation à Six des négociations d'adhésion et sur ces négociations elles-mêmes.

J'ai demandé à M. Spierenburg s'il pensait que cette affaire serait évoquée au cours des entretiens que Votre Excellence doit avoir à La Haye[2] et, dans l'affirmative, sous quelle forme. Il m'a répondu qu'il ne le savait pas.

J'ai saisi l'occasion de cet entretien, au cours duquel mon collègue néerlandais avait voulu, m'a-t-il dit, s'exprimer avec une totale franchise, pour lui dire que, à mon avis, les choses iraient sans doute mieux si M. Luns[3], de son côté, s'abstenait de certaines initiatives qui n'étaient pas appréciées à Paris. Je lui ai cité, à titre d'exemple, la manœuvre à laquelle son Ministre s'était livré, lors de la dernière conversation de Luxembourg, et qui consistait à tenter d'établir, contre le Ministre français, une sorte de front commun au sujet du lien qu'il faudrait établir entre achèvement, renforcement et élargissement. De telles manières d'agir étaient d'autant plus fâcheuses que, à partir du moment où la France manifestait des intentions positives à l'égard de l'ouverture des négociations sur l'élargissement et compte tenu, par ailleurs, du fait que les Pays-Bas, comme la France, avaient intérêt au maintien de la politique agricole commune, y compris de ses dispositions financières, et, d'une manière générale, du moins on pouvait le supposer, au développement du Marché commun, nos deux pays pourraient utilement agir de concert. Pourquoi donc chercher systématiquement à isoler la France et à la mettre en difficulté ?

M. Spierenburg ne m'a pas caché qu'il déplorait, lui aussi, certaines façons de faire de M. Luns. Pour ce qui le concernait, il chercherait à trouver entre les Pays-Bas et nous des terrains d'entente. Il ne fallait pas, à son avis, faire de l'adhésion de la Grande-Bretagne une pomme de discorde entre la France et les Pays-Bas. S'il s'était toujours montré lui-même

[1] Pierre Harmel, ministre belge des Affaires étrangères depuis le 19 mars 1966.

[2] Le ministre français des Affaires étrangères se rend à la Haye le 6 novembre 1969.

[3] Joseph Luns, ministre néerlandais des Affaires étrangères depuis 1956.

convaincu de la nécessité d'admettre la Grande-Bretagne dans le Marché commun, c'était essentiellement pour faire contrepoids à la puissance de l'Allemagne. Il était, aujourd'hui plus que jamais convaincu que là était le danger.

(*Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1969*)

291

NOTE

Élargissement du Marché commun

N. *Paris, 4 novembre 1969.*

Nous sommes, ou paraissons désormais, aux yeux de l'opinion publique, disposés à nous accommoder de l'élargissement du Marché commun. Certes, nous ne sommes pas disposés à fixer une date pour l'ouverture d'une négociation avec les Britanniques, mais nous laissons entendre que celle-ci commencera au printemps prochain, c'est-à-dire que nous aurons pu d'ici là établir avec nos partenaires une position communautaire à l'égard des demandes d'adhésion.

Cependant, même si nous nous accommodons de l'élargissement, nous souhaitons que la négociation dure assez longtemps. Pour qu'il en soit ainsi, il est nécessaire qu'au départ nous nous montrions exigeants et que nous réaffirmions l'idée que nous avons exprimée à plusieurs reprises au cours de l'été, à savoir que l'élargissement ne doit pas entraîner l'affaiblissement du Marché commun. À cet effet, nous devrions :

– nous montrer assez ambitieux en ce qui concerne l'approfondissement du Marché commun, à la fois sur le fond (portée des mesures envisagées) sur la procédure (nécessité de fixer des échéances) ;

– sur le plan agricole, ne pas nous contenter de ce qu'on va vraisemblablement nous offrir, c'est-à-dire le maintien du « principe » de la solidarité financière et de la préférence communautaire, principe qui ne vaut que par l'application qu'on en fait, mais demander que les pays candidats acceptent le règlement financier tel qu'il aura été élaboré d'ici la fin de l'année par les pays membres ;

– souligner que l'entrée du Royaume-Uni dans la Communauté entraîne la suppression immédiate non seulement des préférences accordées par le Royaume-Uni aux pays du *Commonwealth* mais aussi des préférences accordées par ces pays au Royaume-Uni ;

– suggérer une date rapprochée pour l'entrée en vigueur de la TVA dans les pays candidats ;

– faire de la négociation d'un nouvel accord sur les balances sterling qui se substituerait à l'accord de Bâle[1] lorsque celui-ci viendra à échéance une

[1] Signé le 7 juillet 1968 par les gouverneurs ou représentants de treize banques centrales (dont la Banque de France) l'accord de Bâle permettait au Royaume-Uni de retirer des dollars ou d'autres

partie intégrante de la négociation d'adhésion, étant naturellement entendu qu'un tel accord suppose la participation de pays extérieurs au Marché commun même élargi tels que États-Unis, Canada et Japon.

Pour mieux illustrer la nécessité de nous montrer exigeants, rappelons ce que nos partenaires vont vraisemblablement nous demander.

a) *Règlement financier*

Pour des raisons « d'équité » il nous sera suggéré :

1) *En ce qui concerne les recettes*

– d'exempter du prélèvement pendant quelques années les achats britanniques de certain produits originaires du *Commonwealth* ;

– d'autoriser le Royaume-Uni à ne verser que de manière très progressive à la Communauté les droits de douane payés par lui ou bien – ce qui revient à peu près au même – de prévoir une contribution budgétaire anglaise particulièrement faible aux dépenses qui ne seraient pas couvertes par des ressources propres de la Communauté.

2) *En ce qui concerne les dépenses*

– de modifier sensiblement les dispositions actuellement en vigueur en vue notamment de limiter la portée du principe de la responsabilité financière.

b) *Préférences douanières du* Commonwealth

À moins que nous ne demandions d'entrée de jeu la suppression immédiate des préférences accordées au Royaume-Uni par les pays du *Commonwealth*, le Royaume-Uni, appuyé par ses partenaires, cherchera à obtenir le maintien pendant une longue période des préférences accordées par lui aux pays du *Commonwealth* (beurre, sucre notamment) et les pays du *Commonwealth* eux-mêmes seront plus tentés, pour garder leurs marchés en Angleterre, de donner satisfaction au Royaume-Uni.

c) *Sterling*

On nous fera valoir – même si la Commission est d'un avis différent – que l'accord de Bâle ne vient à échéance que dans trois ans et que d'ici là la Livre est à l'abri de la spéculation ; dans ces conditions le problème de l'endettement britannique serait traité par prétérition.

d) *Approfondissement du Marché commun*

Nos partenaires nous proposeront (c'est-à-dire sont disposés accepter) un programme qui ne serait contraignant ni sur le fond ni sur la procédure.

Par conséquent si nous ne prenons pas garde de rappeler que plusieurs conditions doivent être remplies pour que l'élargissement n'entraîne pas

devises de la Banque des règlements internationaux, pour soutenir, en cas de chute extraordinaire, les réserves de la monnaie britannique. De plus, ils incluaient une garantie de la parité de change dollar-sterling pour une durée de trois ans.

l'affaiblissement, cet élargissement pourra être réalisé après une négociation relativement brève (d'abord à Six puis avec les candidats)[1] à l'issue de laquelle la politique agricole commune aura été bouleversée et le Royaume-Uni pourra bénéficier de l'aval donné à sa monnaie par ses partenaires dans le Marché commun.

Enfin puisque l'un de nos objectifs est de gagner du temps, nous devrons à un moment quelconque et indépendamment de ce que nous avons décidé de dire sur les questions économiques ci-dessus, engager nos partenaires à réfléchir avec nous au caractère en quelque sorte contagieux de l'élargissement. Ceux-ci sont maintenant convaincus que l'on ne peut séparer le cas du Royaume-Uni de celui des trois autres candidats mais nous devons les interroger sur la possibilité de dissocier le cas des pays de l'AELE[2] de ceux des pays candidats comme sur les réactions des pays tiers à l'extension du Marché commun à de nombreux pays d'Europe Occidentale.

(*DE-DIR, Affaires économiques et financières, Directeurs, Brunet*)

292

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE

Présentation du Rwanda

N[3]. *Paris, 4 novembre 1969.*

1. Situé au sud de l'Équateur, sans façade maritime, le Rwanda est limité au Nord par l'Ouganda, à l'Est par la Tanzanie, à l'Ouest par le Congo-Kinshasa, au Sud par le Burundi. Sa superficie est de 26 338 km^2 pour une population de 3 500 000 habitants (128 habitants au km^2, soit la plus forte densité d'Afrique). Le pays présente un ensemble de hauts plateaux s'élevant d'Est en Ouest et culminant près du lac Kivu où certains massifs volcaniques dépassent 4 000 m (Karisimbi : 4 507 m). Les zones moins élevées sont occupées par des lacs et des marais. L'altitude explique la fraîcheur relative du climat (20° en moyenne) et la présence de nombreux microclimats. Les pluies tombent de mars à mai et d'octobre à décembre.

En dehors d'une dizaine de centres urbains, l'habitat est extrêmement dispersé. Les principales villes sont la capitale Kigali (30 000 habitants),

[1] Le Royaume-Uni, le Danemark, la Norvège et la République d'Irlande.

[2] L'association européenne de libre échange (AELE) est instituée par la convention paraphée à Stockholm le 2 novembre 1959 et entrée en vigueur le 4 janvier 1960. Ses membres sont : le Royaume-Uni, la Suède, la Norvège, le Danemark, l'Autriche, la Suisse (y compris le Liechtenstein) et le Portugal. Depuis 1961, la Finlande y est associée sans y avoir adhéré.

[3] Cette note est rédigée par M. Paul Tate, conseiller des Affaires étrangères, en poste à la direction d'Afrique-Levant depuis septembre 1968, en vue du voyage que doit effectuer le secrétaire d'État aux Affaires étrangères, M. Yvon Bourges, au Rwanda du 12 au 15 novembre 1969.

Butare et Ruhengeri. La population est composée de Hutus d'origine bantou (85 %) et de Tutsis de race nilotique (9,20 %). Les étrangers (1,5 %) sont essentiellement belges et pakistanais. 45 % des Rwandais sont catholiques. Le catholicisme – religion officielle – exerce une influence d'autant plus grande que dans une large mesure l'enseignement en dépend.

La langue nationale est le kinyarwanda qui est aussi avec le français la langue officielle. Comme dans tout l'Est africain le swahili est la principale langue véhiculaire.

2. Colonie allemande de 1898 à 1916, le Rwanda a été confié à la Belgique par la SDN en 1922 (mandat) et par l'ONU en 1946 (tutelle). Une résolution de l'Assemblée générale des Nations unies a fixé au 1er juillet 1962[1] l'accession du Rwanda à l'indépendance.

La République rwandaise est née dans un climat de luttes tribales. Sa proclamation a été précédée de troubles sanglants opposant les Hutus à la minorité tutsi qui dominait le pays depuis le XVIe siècle. Les élections communales de juillet 1960[2] marquèrent la victoire du « Parti de l'émancipation Hutu » (PARMEHUTU)[3], de tendance démocrate-chrétienne. Le souverain, le Mwami Kigeri V[4], qui avait donné son appui à « l'Union Nationale Rwandaise » (UNAR)[5], formation contrôlée par les Tutsis, se réfugia à Nairobi où il réside actuellement. À son exemple, quelque 130 000 Tutsis s'enfuirent du Rwanda et constituèrent des colonies d'émigrés au Burundi, en Ouganda, au Congo et en Tanzanie. Le 28 janvier 1961, bourgmestres et conseillers communaux proclamèrent la République, formèrent un gouvernement et votèrent une constitution.

La Belgique reconnut ce gouvernement de fait. Il fallut toutefois attendre les élections législatives de septembre 1961 pour que fût consacrée sans équivoque la victoire des Hutus et de leur chef, M. Kayibanda, qui devint chef de l'État et du Gouvernement[6].

3. La constitution promulguée le 24 novembre 1962 institue un régime de type présidentiel. Le Président est élu pour quatre ans au suffrage

[1] Par sa résolution 1743 (XVI) adoptée le 21 février 1962, l'Assemblée générale des Nations unies envisage de fixer au 1er juillet 1962 la date de l'accession à l'indépendance du Rwanda et du Burundi. La résolution 1746 (XVI) du 27 juin 1962 fixe cette date au 1er juillet 1962. Se reporter à *D.D.F.* 1962-I, nos 141 et 180.

[2] Les élections communales ont lieu le 27 juin 1960. Le grand vainqueur est le Parmehutu qui obtient 70,4 % des voix alors que le parti du roi, l'Unar n'obtient que 1,7 %.

[3] PARMEHUTU, parti du mouvement de l'émancipation hutu fondé par le Père Andriatis et le Chanoine Ernotte, lancé officiellement comme « Mouvement » en mai 1957 par Grégoire Kayibanda et reconnu comme parti politique le 18 octobre 1959.

[4] Jean-Baptiste Ndahindurwa est proclamé roi (Mwami) Kigeri ou Kigeli V, le 28 juillet 1959, lors des funérailles du Mwami Mutara III décédé le 25 juillet sans laisser de descendance. Le 9 octobre 1959, devant le gouverneur belge du Rwanda-Urundi, Jean-Paul Harroy, Kigeri V prête serment et jure de régner en monarque constitutionnel. Il est destitué et expulsé le 25 septembre 1961. L'article 2 de la Constitution de la République rwandaise du 24 novembre 1962 stipule : « Le régime mwami est aboli et ne peut être restauré. Le Mwami Kigeri V et toute sa dynastie sont déclarés déchus de leurs prérogatives royales ».

[5] UNAR, union nationale rwandaise, parti monarchiste, créé le 3 septembre 1959, dont le premier président est François Rukeba.

[6] Grégoire Kayibanda, hutu, est élu premier président de la République rwandaise le 26 octobre 1961.

universel direct. Il est rééligible. Il nomme et révoque les ministres, peut suspendre les sessions de l'Assemblée nationale mais ne peut dissoudre celle-ci. Le Président dispose des forces armées (2 500 hommes encadrés et instruits par une cinquantaine d'officiers et de sous-officiers belges). Les députés, élus en même temps que le Président, votent les lois et le budget et approuvent l'impôt.

4. L'économie du Rwanda repose essentiellement sur l'agriculture. 650 000 ha. de terres sont entièrement cultivés. Les principales cultures vivrières sont la patate, l'igname, le maïs et les arachides. Les cultures d'exportation sont le café, le thé et le coton.

31 % de la superficie totale du pays sont réservés aux pâturages (bovins : 600 000, ovins : 145 000, caprins : 405 000). Une active campagne de reboisement (eucalyptus) est en cours.

L'industrie d'extraction occupe une place modeste mais vient cependant dans les exportations au deuxième rang après le café. La production de cassitérite[1] est de l'ordre de 2 000 T. pour 65 000 T. de réserves décelées.

La balance commerciale reste déficitaire. Les principaux fournisseurs du Rwanda sont le Benelux, l'Ouganda, l'Allemagne fédérale et la France. Les exportations (café, cassitérite, wolfram, pyrèthre) sont surtout dirigées vers le Benelux (31 %), les États-Unis (15 %) et l'Ouganda (4 %).

(*Afrique-Levant, Rwanda 1966-1970, voyage de M. Yvon Bourges 12-15 novembre 1969, n° 12*)

293

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
POUR LE MINISTRE

N[2]. *Paris, 4 novembre 1969.*

La direction d'Afrique du Nord a l'honneur de communiquer ci-après au Ministre certains éléments d'appréciation d'ordre politique, qui lui paraissent de nature à l'éclairer dans la décision à prendre en ce qui concerne la cession éventuelle d'appareils *Mirage* à la junte militaire libyenne.

1°) Les officiers, membres du Conseil du Commandement de la Révolution, sont en premier lieu des nationalistes libyens. Ils refusent toute tutelle de l'étranger, même arabe. Leur action tend à renforcer la Libye, notamment sur le plan militaire, afin de lui donner au sein du monde arabe la place qui doit, estiment-ils lui revenir en raison de sa richesse.

[1] La cassitérite, du grec *kassiteros* (étain) représente le principal minerai pour l'extraction de l'étain avec une teneur pouvant dépasser 78 %. En raison de sa valeur économique, on l'exploite même dans des gisements de faible teneur comme en Bolivie ou en Chine (Yunnan).

[2] Cette note est signée par M. Pol Le Gourrierec, ministre plénipotentiaire, chargé des Affaires d'Afrique du Nord.

Il paraît raisonnable de s'attendre à ce que, en se consolidant et en acquérant l'assurance qui lui fait encore défaut, le nouveau régime obéisse de plus en plus aux réactions profondes de l'opinion, traditionnellement sur la réserve à l'égard de l'étranger, même lorsqu'il s'agit de « pays frères ».

2°) L'acquisition de matériel offensif traduit d'abord cette réaction de nationalisme local. Elle vise à effacer l'humiliation que les jeunes cadres de l'armée ressentaient sous la monarchie, lorsque les forces du maintien de l'ordre étaient favorisées par le régime et l'armée tenue dans un rôle subalterne et dotée d'armes statiques.

3°) Les officiers sont également, sans nul doute, des nationalistes arabes. Ils n'en sont pas moins réalistes. Ils savent que leur pays ne sera pas en mesure de jouer un rôle actif et efficace dans un conflit avec Israël avant longtemps. Les *Mirage V* que nous leur fournirions ne seraient de toute façon pas opérationnels avant plusieurs années.

Dans un premier temps, ce qu'ils veulent c'est, plus encore que prendre date pour l'avenir, s'affirmer, à leurs propres yeux et aux yeux du monde arabe.

Enfin, ils admettent – sans bien sûr la faire leur – notre position, qui est de rechercher l'établissement d'une paix juste et concertée dans le Proche-Orient et ne sont certainement pas indifférents aux arguments de la raison.

4°) En faisant appel à la France, le Conseil de la Révolution s'adresse au seul pays occidental qui ait à son sens fait un effort pour comprendre les pays arabes, qui soit capable de remplacer les Anglo-Saxons comme fournisseurs d'armement et dont l'aide ne risque pas de se traduire par une mainmise analogue à celle que les Soviétiques imposent actuellement à la RAU.

5°) Cependant, s'ils n'obtiennent pas de nous ce qu'ils nous demandent, les dirigeants libyens se tourneront vers d'autres pays. Les États-Unis et la Grande-Bretagne paraissant – pour l'instant du moins – écartés, on ne voit guère d'autre fournisseur possible que l'URSS[1].

Quoi qu'il en soit, notre attitude engage pour une large part l'avenir de la Libye, et au-delà, toute l'évolution politique dans une partie du monde arabe importante à la fois du point de vue stratégique, et du point de vue économique (la production pétrolière actuelle s'élevant au niveau de 150 millions de tonnes).

6°) La France se voit ainsi offrir la possibilité de nouer des liens étroits avec un pays dont le poids au sein du monde arabe est appelé à s'accroître. Son action dans le Proche-Orient pourrait bénéficier de ce fait d'atouts considérables. Il semble que les pays arabes modérés, et ceux des États occidentaux dont les intérêts en Libye sont importants, ne pourraient que s'en féliciter.

[1] *Note du rédacteur* : « Moscou avait, dès les premières semaines de la Révolution, dépêché à Tripoli un colonel spécialiste des équipements militaires. Néanmoins, il n'est pas absolument certain que cette aide éventuelle aille, dans des circonstances où l'URSS ne semble pas avoir intérêt à aggraver les choses, jusqu'à la fourniture des appareils de combat les plus modernes. »

7°) Nos interlocuteurs ont clairement indiqué que c'était l'ensemble même de nos relations futures avec leur pays qui était en jeu. Ils se déclarent décidés à donner à la France une place privilégiée dans tous les domaines si notre pays ne déçoit pas leurs espoirs.

D'autres arguments, dont cette Direction ne minimise pas la portée, militent d'autre part contre la cession à la Libye de *Mirage V.*

L'attitude nettement engagée dans l'affaire palestinienne que la junte libyenne a adoptée dès son arrivée au pouvoir – et qui contrastait avec ses prises de positions modérées dans les autres domaines de la politique intérieure ou extérieure – s'est constamment radicalisée depuis lors.

1°) Dans une interview donnée à Benghazi à l'officieux *Al Ahram*, publiée vendredi par le quotidien cairote et reprise par les agences de presse, le colonel Al Hawas[1], ministre de la Défense, a annoncé que la Libye enverrait des troupes en Jordanie et le long du canal de Suez. Il a précisé également qu'à la prochaine réunion du Conseil de Défense commune de la Ligue arabe, le 8 novembre, il lancerait un appel en faveur de l'unification militaire des forces armées des nations arabes, proposerait une révision de la Charte de la Ligue et la création d'un commandement arabe unifié, ayant à sa tête un état-major chargé de l'organisation, de l'entraînement et de l'armement des forces armées arabes.

2°) Le Ministre a indiqué par ailleurs que l'armée libyenne était en cours de réorganisation en prévision de sa « participation active » au conflit, son gouvernement mettant toutes ses ressources à la disposition de la cause arabe.

Il est permis de se demander, dans ces conditions si tout armement cédé à la Libye ne serait pas mis, très rapidement, à la disposition d'un état-major arabe unifié et utilisé en vue d'opérations éventuelles contre Israël. Sans doute des garanties pourraient-elles être demandées par nous ; mais seraient-elles respectées ?

3°) Bien que ceci dépasse la compétence de cette Direction, on peut se demander, enfin, dans quelle mesure la position de la France en tant que l'un des arbitres de la situation au Proche-Orient, ayant pris l'initiative de la concertation à Quatre[2] pour trouver une solution au différend, ne serait pas affaiblie par une décision qui s'inspirerait, sans doute, de motifs politiques et économiques propres aux relations franco-libyennes, mais qui apparaîtrait à l'opinion comme un engagement politique positif en faveur de l'une des parties au conflit.

La décision à prendre à ce sujet dépend de considérations de politique générale et n'appartient qu'au gouvernement.

C'est pourquoi la direction des Affaires politiques – Afrique du Nord – s'est bornée à rappeler un certain nombre de faits, en appelant tout

[1] Le colonel Adam Saïd Al Hawas est ministre de la Défense dans le gouvernement formé le 8 septembre par le Conseil du Commandement de la Révolution libyenne.

[2] Au sujet de la concertation à Quatre, voir *D.D.F.* 1969-I, le conflit du Proche-Orient.

particulièrement l'attention du Ministre, pour ce qui la concerne, sur l'intérêt politique évident que présente le développement de nos liens de toute nature avec un pays tel que la Libye, et par conséquent sur l'intérêt qui s'attache à ce que le voyage à Paris de la délégation militaire libyenne ne se solde pas par un échec – même si l'impatience de nos partenaires doit être bridée.

(*Afrique du Nord, Libye 1953-1972, Relations militaires franco-libyennes*)

294

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE

Situation intérieure au Rwanda

N[1]. *Paris, 4 novembre 1969.*

1. Après les conflits raciaux qui ont accompagné l'accession à l'indépendance du Rwanda (1er juillet 1962, date de l'abrogation de l'accord de tutelle)[2], le président Kayibanda a mis à profit l'exode des Tutsis[3] pour assurer le pouvoir des Hutus tant à Kigali que dans les provinces. Plusieurs remaniements ministériels ainsi qu'un renouvellement du haut personnel de l'administration centrale et préfectorale lui permirent d'éliminer du gouvernement et d'éloigner des postes de direction les partisans de l'Union Nationale Rwandaise, parti de l'ancien Mwami Kigeri V. L'équipe ministérielle s'identifie, dès lors, avec le « parti de l'émancipation Hutu » (PARMEHUTU). Les élections législatives et présidentielles d'octobre 1965 consolidèrent les positions du parti et plus encore celles du président Kayibanda, candidat unique à la magistrature suprême.

[1] Cette note est rédigée par M. Paul Tate, conseiller des Affaires étrangères, à la direction d'Afrique-Levant depuis septembre 1968, afin de préparer le voyage que doit effectuer le secrétaire d'État aux Affaires étrangères, M. Yvon Bourges, au Rwanda du 12 au 15 novembre 1969.

[2] Le 22 juillet 1922, le conseil de la SDN attribue à la Belgique un mandat de type B sur le Rwanda-Urundi : elle doit en assurer l'administration tout en respectant certaines conditions de liberté de religion, interdire l'esclavage et ne pas fonder d'établissements militaires. En 1946, le mandat accordé par la SDN à la Belgique pour le territoire du Rwanda devient « tutelle » pour l'Assemblée générale des Nations unies.

[3] À la suite de la vague de violences connue sous le nom de « Toussaint rwandaise » à l'automne 1959, où plusieurs centaines de personnes, essentiellement tutsi sont tuées, plusieurs milliers doivent fuir le pays. Le Burundi, où 45 000 réfugiés rwandais sont installés, sert de sanctuaire. C'est à partir du Burundi qu'est lancée dans la nuit du 21 décembre 1963 une attaque des Tutsi sur le Rwanda, sous les ordres de François Rubeka, ancien premier ministre en exil. Cette attaque échoue, les massacres organisés en représailles font plus de dix mille victimes. D'autres incursions se produisent jusqu'en 1967. Entre 1959 et 1967 près de 20 000 Tutsi en sont victimes et deux cent mille fuient le pays. Le Parmehutu sort renforcé et devient progressivement un parti unique, qui remporte l'intégralité des sièges de l'Assemblée nationale en 1965. Voir *D.D.F.* 1963-II, nos 259 et 260 ; 1964-I, no 88 ; 1968-I, no 46.

Pendant cette période, et bien que solidement implanté dans le pays, le régime Hutu n'en a pas moins constamment vécu sous la menace des exilés Tutsis. En décembre 1963 et en janvier 1964, des éléments armés venant du Burundi effectuèrent plusieurs incursions en territoire rwandais, provoquant de si brutales représailles que les autorités de Kigali furent accusées d'avoir ordonné le massacre systématique des Tutsis demeurés au Rwanda (200 000 environ). Tout au long de l'année 1966, on signalait encore la présence de bandes rebelles dans la zone montagneuse qui sépare les bassins du Congo et du Nil.

Il semble cependant que le gouvernement rwandais ait réussi à dominer la menace de ces exilés. Au cours des deux dernières années, les incidents suscités sur la frontière sud par les rebelles ont été de plus en plus rares et de moins en moins graves.

2. Actuellement la stabilité politique interne du Rwanda est réelle et les rares remaniements ministériels[1] ont été d'importance limitée. Le président de la République exerce avec intelligence et fermeté les responsabilités de l'État. Son autorité n'est contestée par personne, même si, comme certains indices donnent à le penser, les jeunes cadres du Parti ont tendance à la trouver quelque peu pesante. L'armée, encadrée par des officiers belges, est un élément d'ordre au service du régime. Il paraît exclu qu'elle puisse constituer une menace pour les institutions.

Au cours de ces dernières années le gouvernement s'est efforcé de doter le Rwanda de structures modernes. Cette entreprise est essentielle pour l'avenir du pays. En effet le Rwanda, pauvre, isolé, surpeuplé, dont la population est en grande partie tenue en main par un clergé d'origine tutsi, reste l'exemple caractéristique d'un pays africain sous-développé demeuré à un stade quasi féodal.

Depuis trois ans, l'effort de rénovation a été poussé avec vigueur. Il s'est traduit notamment par la promulgation d'un premier plan quinquennal (œuvre d'experts français)[2], par l'adoption d'une loi sur l'enseignement[3] qui tend à limiter les prérogatives du clergé catholique en créant un enseignement public et en remodelant les programmes scolaires et les méthodes pédagogiques, et enfin par une réforme monétaire[4] qui a permis d'assainir les finances publiques et de rétablir la situation financière.

3. Bien que certaines divergences aient opposé récemment l'Assemblée nationale au gouvernement, la situation intérieure du Rwanda n'a pas

[1] En 1964 et 1965.

[2] MM. Poumailloux et Versière, chef de la mission française d'aide et de coopération. Le projet de plan, qui constitue la charte du développement du pays, est remis au gouvernement rwandais le 16 décembre 1966.

[3] Loi du 27 août 1966. Le fond de la querelle de l'enseignement libre est exposé dans la dépêche n° 3094/AL, Kigali, 30 novembre 1966, traitant de la situation intérieure du Rwanda pour les mois d'octobre et novembre 1966.

[4] Le 7 avril 1966, le gouvernement rwandais, en accord avec le Fonds monétaire international (FMI), fixe la nouvelle définition du Franc rwandais. Cette nouvelle valeur s'établit à 100 Francs rw pour 1 dollar US (soit 1 F. rw pour 0,05 F. français, soit 2 F. rwandais pour 1 F. belge) et vaut 0,888671 gramme d'or fin. Voir les télégrammes de Kigali nos 133 à 136 du 13 avril et 137 à 139 du 12 avril 1966, non reproduits.

connu, au cours de ces derniers mois, de développements significatifs. Des élections présidentielles et législatives ont eu lieu le 28 septembre dernier. M. Kayibanda, candidat unique à la Présidence, a été réélu pour la troisième fois avec 99,6 % des voix[1]. Ces élections ont été suivies d'un remaniement ministériel (21 oct.) qui avait surtout pour but de régler le différend avec l'Assemblée. M. Bagaragaza, ministre des Affaires étrangères, est devenu Président du nouveau Parlement, cependant qu'un certain nombre de ministres échangeaient leurs portefeuilles.

Le président de la République a donc tous pouvoirs pour poursuivre ses réformes. Celles-ci ne sont pas assurées du succès tant leur mise en œuvre se heurte à l'apathie naturelle de la population, à l'organisation d'une société qui ignore jusqu'à la communauté villageoise et à la résistance d'un clergé qui voit ses prérogatives remises en cause. Pour parvenir à ses fins le chef de l'État aura donc besoin, pendant de longues années encore, de l'assistance économique, technique et financière des pays européens.

(Afrique-Levant, Rwanda 1966-1970, voyage de M. Yvon Bourges 12-15 novembre 1969, nº 12)

295

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE

Politique extérieure du Rwanda

N. *Paris, 4 novembre 1969.*

La politique extérieure du Rwanda est celle d'un pays pauvre n'ayant accédé que depuis peu à l'indépendance, conscient de sa faiblesse et ignorant à peu près tout des problèmes internationaux. Cette politique procède donc d'une certaine méfiance à l'égard des pays voisins susceptibles de s'ingérer dans les affaires intérieures, d'un intérêt limité pour les options doctrinales qui opposent les grandes puissances et enfin d'un souci de ménager les États amis aptes à apporter au Rwanda une assistance dont il ne peut pour l'instant se passer.

1. En ce qui concerne les pays limitrophes, c'est avec le Burundi que les relations ont été longtemps les plus mauvaises. Un différend portant sur le partage des devises[2] encaissées par la Banque centrale du Rwanda-Urundi

[1] Sur ce sujet, se reporter à la dépêche de Kigali nº 1161/AL du 8 octobre 1969, non publiée, qui rend compte des élections présidentielles et législatives.

[2] Jusqu'à l'indépendance du Congo-Léopoldville (Kinshasa), l'émission et la circulation de la monnaie relèvent au Congo et au Rwanda-Urundi d'un régime commun qui disparaît avec

avait provoqué, au début de 1963, la dissolution de l'Union monétaire et douanière héritée de la Tutelle. Les tragiques événements dont le Rwanda fut le théâtre en décembre 1963 et janvier 1964[1] avaient également contribué à accroître la tension entre les deux pays.

Bien qu'un climat de suspicion réciproque subsiste, les relations se sont cependant peu à peu améliorées. Des visites ministérielles ont été échangées et, le 13 août dernier, le Rwanda a nommé un ambassadeur à Bujumbura[2].

Nette amélioration également dans les rapports avec le Congo-Kinshasa. Les relations diplomatiques, interrompues en janvier 1968[3] à la suite du refus du président Kayibanda de livrer les mercenaires réfugiés au Rwanda, ont été reprises récemment[4]. D'autre part les ministres des Affaires étrangères du Rwanda, du Burundi et du Congo se sont réunis à Bujumbura en juillet dernier[5] et à Kinshasa en octobre pour étudier les moyens d'instaurer une coopération plus étroite entre les trois pays dans les domaines économique et culturel. La possibilité d'un regroupement régional (auquel le Rwanda n'adhérerait d'ailleurs pas sans une certaine réticence) a été envisagée. Une réunion, au niveau des Chefs d'État, est prévue à Kigali avant la fin de l'année 1969.

l'indépendance du Congo belge (30 juin 1960). Une banque d'émission du Rwanda-Burundi (BERB) est créée le 4 août 1960. Le 22 septembre 1960, le « franc Rwanda-Burundi » devient la monnaie légale ; il est à la parité avec le franc belge. Les deux pays ayant mis fin à l'union monétaire, organisée avant leur indépendance, à compter du 1er janvier 1964, le Rwanda a créé, par une loi du 24 avril 1964, son propre institut d'émission (la Banque nationale du Rwanda), sa propre monnaie, le « franc rwandais » dont le cours officiel est maintenu par la Banque nationale du Rwanda à la parité avec le franc belge. Sur la conférence de Gisenyi, tenue du 22 au 27 avril 1963, portant sur les problèmes que soulève pour le Rwanda et le Burundi l'existence de services communs, voir le télégramme d'Usumbura (Bujumbura) nº 212 du 29 avril 1963, non reproduit ; les notes définissant les positions respectives du Rwanda et du Burundi en ce qui concerne la répartition entre ces deux États des devises gérées jusqu'alors en commun, sont rassemblées dans la dépêche nº 646/AL du 8 octobre 1963, non publiée.

[1] Dans la nuit du 21 décembre 1963, des réfugiés tutsi d'origine rwandaise, provenant des pays limitrophes, principalement du Burundi, tentent de forcer leur retour par les armes. C'est un échec, et les autorités rwandaises en prennent prétexte pour éliminer des milliers de Tutsi restés au Rwanda, en guise de représailles. Se reporter à *D.D.F.* 1963-II, nos 259 et 260 ; 1964-I, nº 88.

[2] M. Canisius Karake est le premier ambassadeur du Rwanda à Bujumbura (Burundi).

[3] La rupture a été notifiée le 11 janvier 1968 à 17 heures au chargé d'Affaires du Rwanda qui a quitté Kinshasa avec ses collaborateurs le surlendemain. Se référer à la dépêche de Kigali nº 120/AL du 1er février 1968 exposant la situation au Rwanda (janvier 1968), non publiée. Pour un historique du problème des mercenaires réfugiés au Rwanda et sur l'attitude du Congo-Kinshasa, voir *D.D.F.* 1968-I, nos 11 et 281.

[4] Le ministère rwandais de la Coopération internationale annonce officiellement le 15 février 1969 le rétablissement des relations diplomatiques entre le Congo-Kinshasa et le Rwanda. La frontière a été réouverte à Goma et à Gisenyi le 5 février. M. Athanase Senyoni, successivement premier secrétaire d'ambassade à Paris puis à Bruxelles, est nommé ambassadeur du Rwanda à Kinshasa en juillet 1969.

[5] Les passages essentiels du communiqué conjoint publié à l'issue de la conférence concernent le développement des relations de bon voisinage entre les trois pays, le renforcement de leurs efforts pour le développement et la création de trois commissions : affaires politiques et juridiques (siège à Kinshasa), économiques, financières et techniques (siège à Bujumbura) et affaires sociales et culturelles à Kigali.

Tout en étant membre de l'OCAM[1]. (il n'a pas manqué de se faire représenter aux conférences de Kinshasa et de Niamey sur la francophonie)[2]. Le Rwanda ne peut ignorer qu'il dépend de ses voisins de l'Est (Ouganda et Tanzanie) pour ses communications avec l'extérieur et ses approvisionnements. Aussi s'attache-t-il à développer ses relations avec eux et en particulier avec la Tanzanie. Au cours de la visite du président Nyerere au Rwanda en 1968[3] (première visite officielle d'un Chef d'État étranger), le raccordement des réseaux routiers des deux pays a été décidé.

2. La ligne suivie par le président Kayibanda a été constamment favorable à l'Occident. Parmi les États de l'Europe de l'Ouest, c'est la *Belgique* qui apporte au Rwanda le soutien le plus important dans le cadre des accords signés le 13 octobre 1962 et renouvelé chaque année. Pour l'année 1969, l'aide belge est en progression de 20 % par rapport à 1968. Elle s'élève à 34,8 millions de francs français et permet la présence de 290 agents d'assistance technique dont 47 militaires.

De son côté l'*Allemagne fédérale*[4] a consenti un prêt à long terme pour la réalisation de projets à caractère économique. Elle a en outre installé à Kigali un émetteur radio et édifié la Maison de la radio.

Le *Canada* consacre son aide financière et technique à l'Université nationale de Butare. La *Suisse*[5] – qui a détaché auprès du Président un haut fonctionnaire en qualité de conseiller personnel – a signé récemment avec le Rwanda un nouvel accord de coopération technique. Aux termes de cet accord elle renonce au recouvrement d'un prêt de 2,25 millions de francs français attribué à la coopérative du pays et octroie un nouveau prêt pour assurer le traitement des experts et la formation des cadres de cette coopérative.

L'*Italie* a signé avec le Rwanda un accord de coopération économique portant sur l'étude de projets de développement auxquels pourraient

[1] La quatrième conférence au sommet de l'OCAM (Organisation commune africaine et malgache, instituée en février 1965) s'ouvre à Kinshasa le 27 janvier. Hamani Diori, président du Niger depuis le 11 novembre 1960, est réélu président de cette Organisation.

[2] La première conférence des pays partiellement ou entièrement de langue française s'est tenue à Niamey du 17 au 20 février 1969, réunissant les délégués de vingt-neuf pays répartis sur les cinq continents, représentant près de deux cents millions d'hommes unis par leur appartenance à une langue commune, le français. L'Algérie, la Guinée, la Mauritanie et la Suisse se sont récusées. Le 19 février, le principe de la création d'une agence de coopération culturelle et technique du monde francophone est adopté à l'unanimité et figure dans la résolution finale. Un secrétaire provisoire doit établir un rapport sur ses statuts et les conditions de son fonctionnement. Le déroulement de la conférence est relaté dans la dépêche de Niamey n° 64/DAM du 25 février, non reproduite.

[3] Le président de la Tanzanie, Julius Nyerere, s'est rendu en visite officielle au Rwanda du 10 au 13 juillet 1968. Sur ce séjour, se reporter aux télégrammes de Kigali n° 209, 210 et 211, 216, respectivement des 12, 13 et 17 juillet 1968, non publiés.

[4] L'aide apportée au Rwanda par la République fédérale d'Allemagne est rappelée dans la dépêche de Kigali n° 1468/AL du 15 décembre 1969, non reproduite.

[5] La Suisse assure la formation de moniteurs agricoles et les frais de fonctionnement de la coopérative sylvicole et agricole de Gisovu et participe également à ceux de la coopérative *Trafipro* (Travail, Fidélité, Progrès), créée en février 1957, qui groupe 65 000 cultivateurs rwandais. Concernant cette dernière coopérative, voir la dépêche de Kigali n° 18/AL du 4 janvier 1967, non reprise.

participer des entreprises italiennes. Quant aux *États-Unis*, ils fournissent gratuitement des produits alimentaires, divers matériels et financent quelques projets.

3. L'insertion dans la Constitution rwandaise d'un article interdisant « toute activité et propagande communistes » ne permet guère aux pays de l'Est de se manifester. Kigali n'entretient des rapports diplomatiques qu'avec Formose et les relations avec l'URSS sont de faible importance.

Celles-ci se sont manifestées en avril-mai 1966[1] par le séjour en Union Soviétique d'une délégation rwandaise conduite par le ministre du Commerce, des Mines et de l'Industrie, au mois d'août 1966 par la visite de géologues russes[2] et, en mars 1967[3], par la conclusion d'un accord culturel et scientifique. Ces contacts n'ont eu aucun développement spectaculaire. Les aspects les plus positifs de la coopération soviéto-rwandaise se rapportent à l'octroi annuel de quelques bourses et à la présence d'experts soviétiques du PNUD[4] dans certains ministères.

(*Afrique-Levant, Rwanda 1966-1970, relations extérieures, 1969, n° 10*)

296

M. TOMBALBAYE, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU TCHAD,
À M. POMPIDOU, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

L[5]. *Fort-Lamy, 4 novembre 1969.*

Monsieur le Président,

Le monde africain a suivi avec émotion la campagne de dénigrement orchestrée par une partie de la presse française[6] contre la République du Tchad, durant ces derniers temps.

[1] Du 28 avril au 13 mai 1966. La délégation rwandaise est dirigée par M. Kakuza, ministre du Commerce, des Mines et de l'Industrie Il est accompagné de MM. Thaddée Ntakabulimvano, directeur du Plan et de Pacome Nkiko, préfet de Gisenyi. Voir le télégramme de Kigali n° 1432/AL du 16 mai 1966.

[2] La mission de géologues soviétiques est restée plus de trois semaines à Kigali, du 10 août au 3 septembre. C'est la première prospection que ces experts effectuent au Rwanda. Se référer à la dépêche de Kigali n° 2096/AL du 27 juillet 1966, au télégramme de Kigali n°s 299 à 301 du 16 août 1966, à la dépêche n° 2416/AL du 30 août 1966, non publiés, qui analysent l'aide apportée par l'URSS au Rwanda et son développement récent.

[3] Le 24 mars 1967.

[4] PNUD : Programme des Nations unies pour le développement.

[5] *Annotation manuscrite marginale portée sur le document* : « M. Gaschignard, M. Pompidou souhaiterait-il qu'on prépare une réponse ? Question des lignes directrices de cette réponse ? Voir avec la rue de Grenelle ». Paul Gaschignard, conseiller des Affaires étrangères, est directeur adjoint des Affaires africaines et malgaches depuis septembre 1969. Un papillon est apposé sur ce même document : « M. Pompidou aurait déjà répondu (sans que la DAM/direction des Affaires africaines et malgaches ait été consultée ni informée) ».

[6] Le numéro de l'*Express* du 2 juin 1969, *l'Express* du 28 juillet, *Le Figaro* du 31 juillet, *Le Monde* daté du 9 août, l'hebdomadaire *Minute* n°s 382 du 7 au 13 août, dont un article est intitulé :

À quels ressentiments, ces journalistes ont-ils cédé pour malmener ainsi cette Nation envers laquelle la France a contracté comme une dette morale ?[1] C'est sans doute la question que Votre Excellence s'est posée.

Les analystes politiques internationaux cherchant la raison suffisante de cette hostilité, ont découvert que des politiciens montés contre le régime de Votre Excellence, ont tenu à chauffer l'opinion publique française, à créer une certaine tension en France, en prévision de la rentrée parlementaire prochaine.

Par et avec ces journalistes, instruments dociles entre leurs mains, ils ont voulu mettre les esprits en état de réceptivité des critiques qu'ils auront à formuler contre votre politique intérieure et extérieure.

Il est inutile, Monsieur le Président, de faire un commentaire pour expliquer combien l'opinion internationale est indignée d'un tel stratagème. Ils auraient pu marcher de front, poser leurs problèmes en hommes, avec franchise, sans détours, au lieu de s'engager dans ces voies tortueuses de dénigrement contre le Gouvernement et le peuple tchadiens. Ils se seraient révélés plus dignes de la France, la France immortelle, chevaleresque et généreuse que tout homme assoiffé d'idéal considère comme sa seconde Patrie.

Aujourd'hui, Monsieur le Président, fidèle à mes traditions de loyauté et de probité envers la France, je désire remonter le cours du chemin parcouru avec elle durant soixante ans pour trouver dans l'évocation du passé, des motifs de l'assistance militaire ou technique française au Tchad contre laquelle se sont récriés ces hommes.

L'administration coloniale, en dépit des bienfaits qu'elle a apportés au Pays, y a laissé partout des lacunes et notamment dans les domaines suivants : économique, culturel, social.

En effet, rien n'a jamais été tenté par elle pour propulser notre agriculture[2] anémiée. Les colonisateurs exploitant d'autres sources de richesses, excusaient leur inaction dans ce domaine en disant : « le sol tchadien est rebelle à toute culture ».

Notre cheptel, l'un des plus importants de l'Afrique, dépérissait faute de soins. La petite industrie restée à l'état embryonnaire périclitait. Nos villes n'étaient pas construites et aucun investissement sérieux n'était fait dans le Pays. Aucune exploitation de notre sous-sol n'était tentée. On se contentait d'affirmer que ce sous-sol ne recèle aucune richesse. Ce que d'ailleurs n'approuvent pas des Firmes d'exploitation minière d'autres États, qui font de sérieuses démarches à l'heure actuelle auprès de mon Gouvernement pour être autorisées à le remuer[3].

« Faudra-t-il aussi mourir pour le Tchad ? », 384 du 21 au 27 août, *Le Nouvel Observateur*, nº 250 du 25 août.

[1] Le Tchad, sous l'influence de Félix Éboué, son gouverneur, et du colonel Marchand, son chef militaire, se rallie à la France Libre le 26 août 1940.

[2] *Note marginale* : « le coton ? ».

[3] *Note marginale* : « exact ».

Quant aux écoles, à peine si quelques-unes étaient disséminées dans ce vaste territoire d'un million et demi de plus de kilomètres carrés.

On comprend, Monsieur le Président, que l'instruction n'étant pas répandue dans les différentes couches de nos populations, leur niveau social, intellectuel et moral devait être à fortiori très bas. Cette situation devait un jour ou l'autre comporter des suites fâcheuses pour le pays.

Voilà, Monsieur le Président, la succession que j'ai recueillie de l'Administration coloniale défunte.

Au lendemain de la proclamation de l'Indépendance[1], le Gouvernement et le Peuple Tchadiens devaient rassembler toutes leurs énergies et mobiliser toutes leurs forces vives pour poser des jalons en vue d'une sérieuse organisation économique et administrative, et insuffler un sang nouveau à la vie de la Nation.

Depuis, nous avons franchi de grandes étapes, avec la Coopération française, certes. Le visage de la Capitale se transforme peu à peu ; des cadres se forment, l'agriculture est revigorée ; notre cheptel s'améliore de plus en plus ; la petite industrie locale se développe à un rythme impressionnant, tandis que de grands travaux d'infrastructure ont été entrepris qui marquent un tournant décisif dans la vie économique de la Nation.

Mais l'essor du Tchad indépendant et libre, devait effaroucher certains esprits dépassés par les événements. Ils ont essayé d'entraver la marche du Pays vers le progrès en cherchant à exploiter un certain mécontentement chez certains apatrides, je dirais même un pseudo-mécontentement. Ceux-ci joints à des hordes étrangères anonymes, volent les troupeaux des paysans sans défense, pillent ou incendient leurs récoltes à la faveur de la nuit, violent leurs femmes et filles et égorgent de paisibles individus rencontrés sur leur passage.

À proprement parler, il n'est pas question, malgré les clameurs des journalistes français, de rébellion contre le pouvoir ni de mouvement révolutionnaire. Il s'agit bien d'un véritable banditisme organisé et entretenu par les ennemis extérieurs au Tchad.

En effet, Monsieur le Président, un révolutionnaire pose des revendications et combat ensuite selon un plan arrêté. Il ne vole pas les denrées des paysans, n'incendie pas leurs demeures, ne tue pas de paisibles voyageurs pour s'approprier leurs bourses. Encore une fois, il s'agit d'une véritable association de malfaiteurs composés de quelques éléments indigènes tarés et surtout d'éléments étrangers, téléguidés de l'étranger.

Si des troupes françaises prêtant leur assistance à l'Armée tchadienne, contribuent à assainir les zones infestées par ces bandits et à procurer la tranquillité au paisible peuple tchadien, c'est en vertu d'un accord bilatéral conclu entre le gouvernement français et le gouvernement tchadien[2].

[1] 11 août 1960.

[2] 15 août 1960.

De tout temps, il y eut des pactes d'assistance militaire entre les États souverains et libres. Celui conclu entre la France et le Tchad n'est pas aussi insolite que le pensent certains hommes de la faune politique française.

Ceux-ci trouvent étrangement grave que des soldats français coopèrent avec l'Armée tchadienne à l'œuvre de pacification entreprise par le gouvernement tchadien. Oublient-ils qu'à deux reprises, à la guerre de 1918 et à celle de 1939, les Tchadiens fidèles à la France aux heures tragiques de son histoire, ont généreusement versé leur sang et sans rechigner, pour sa libération.

La France et le Tchad sont deux Nations liées comme par un destin commun. L'une ne peut souffrir sans que l'autre n'éprouve un malaise profond.

Le peuple tchadien, Monsieur le Président, est un Peuple auquel on doit faire confiance. C'est un ami sûr pour la France, au cœur du Continent africain. Il l'a déjà bien prouvé.

Alors que dans beaucoup d'États africains francophones, les troupes françaises ont été *obligées* d'évacuer leurs bases, elles ont conservé les leurs au Tchad sans qu'aucune indemnité n'ait été réclamée du gouvernement français.

Bien plus, les grandes firmes françaises comme aussi les ressortissants français établis au Tchad jouissent d'une situation privilégiée aux dépens même des régnicoles. On s'est gardé d'appliquer contre eux le système de taxation prévue, de sorte que l'impôt qu'ils paient est toujours dérisoire. On espère seulement qu'avec la compréhension et la collaboration du gouvernement français, on arrivera à obtenir une participation plus effective de ces grandes firmes aux charges de l'État.

Pourtant, de leur côté, certains hommes politiques français mettent tout en œuvre pour faire perdre à la France ce capital de confiance et d'amitié dont elle a bénéficié en Afrique et dans le monde.

Heureusement pour le prestige de la France qu'ils ne sont pas la France, car la vraie France est généreuse et chevaleresque. Ils sont les dignes héritiers de ceux qui par leurs mauvais agissements, ont fait perdre à leur Pays d'intéressantes concessions où d'autres ont bien fait de s'installer.

Leur tactique selon toute apparence, est de pousser l'Afrique dans d'autres bras que ceux de la France.

En dépit des courants d'opinion qui circulent en Afrique contre la France et des visées nettement anti-françaises d'un fort secteur du Tchad, j'ai pu maintenir ce Pays dans l'orbite de la France. Mais je ne suis qu'un homme et je dois passer. Je ne serai pas toujours à la tête du pouvoir. Si ces hommes politiques en question ne révisent pas leur système, la présence française en Afrique dans un proche avenir ne sera plus qu'un souvenir.

C'est pour vous donner un nouveau témoignage d'amitié du Tchad pour la France, que je vous prie, Monsieur le Président, de dépêcher au Tchad des experts pour explorer notre sous-sol et de prendre vos dispositions pour l'exploitation au cas où leurs investigations s'avèrent fructueuses.

Comme je l'ai précédemment exprimé, des firmes lointaines d'exploitation minière sont sur pied et attendent mon accord de principe pour poser leur tente au Tchad. Aucune réponse ne leur est faite[1]. Je préfère attendre le mot de Votre Excellence en l'occurrence.

En soumettant à Votre conscience d'homme politique avisé, le cas du Tchad, je tenais, Monsieur le Président, non à vous distraire de vos augustes occupations, mais à soulever, à la veille de la rentrée parlementaire en France, un coin du voile derrière lequel se cachent les ennemis de l'Afrique et de la Coopération française en Afrique. Cela à mon avis, peut dissiper des équivoques et prévenir des malentendus.

Je tenais aussi à réaffirmer l'option du Gouvernement et du Peuple tchadien en faveur d'une politique de Coopération de plus en plus étroite avec la France indissolublement liée au Tchad par des liens culturels et historiques profonds.

Je souhaite que la France sorte des débats qui s'ouvriront sur le Tchad, le 18 novembre prochain[2], comme elle l'a toujours été, c'est-à-dire grande, chevaleresque et généreuse, respectueuse des accords signés d'elle, parée de tout son prestige, amie sincère de l'Afrique.

C'est à Votre parfaite compréhension des problèmes de l'Afrique, Monsieur le Président, à Votre sens élevé de solidarité et à Votre Humanisme qu'elle aurait dû une telle victoire.

L'histoire impartiale ne manquerait pas de le souligner, à Votre louange.

Par ailleurs, Monsieur le Président, le bruit est confirmé de la nationalisation de l'ATEC[3] par le gouvernement de Brazzaville. C'est un acte qui porte préjudice aux intérêts de la France et à ceux du Tchad. J'attends que Votre Gouvernement engage des pourparlers à ce sujet, avec celui de Brazzaville avant que de mon côté, je pose les revendications du Peuple tchadien.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches/DAM, Tchad, 1959-1969, relations avec la France, 1969*)

[1] L'agrément pour un permis de recherche d'hydrocarbures a été donné le 20 août à la société américaine *Continental Oil Company* par une lettre signée du président Tombalbaye. Le Conseil des ministres du 9 septembre entérine cette décision.

[2] Voir le compte rendu de la discussion orale avec débat au Sénat sur l'engagement des troupes françaises au Tchad, lors de la première séance du 25 novembre 1969, *Journal Officiel* Sénat, p. 842 à 849.

[3] ATEC : agence trans-équatoriale des communications transformée à la suite de la nationalisation des avoirs situés au Congo-Brazzaville, le 24 octobre 1969, en agence transcongolaise de communications (ATC).

297

M. DE BOUTEILLER, AMBASSADEUR DE FRANCE À DJEDDAH,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 716 à 721. *Djeddah, 5 novembre 1969.*

Audience du roi Fayçal à M. de Lipkowski

M. de Lipkowski[1] a été reçu par le Roi[2] le 4 novembre. Le secrétaire d'État a donné au souverain l'assurance que le gouvernement français entendait demeurer fidèle à sa politique d'amitié à l'égard du monde arabe.

Le Roi a répondu qu'il ne doutait pas de la continuité de la politique française et qu'il nous en savait gré. Il a exposé ses vues sur la question palestinienne en des formes qui trahissaient une passion contenue. Il s'en est pris au sionisme international, fourrier et allié de l'athéisme et du communisme. Il a rappelé qu'il avait, en 1947, lors de la création de l'État Israël, lancé un avertissement au Nations unies contre les conséquences de cette décision que ses auteurs seraient amenés à regretter. Sans aller jusqu'à demander que l'on revienne sur cette décision, il a évoqué une solution qui s'apparente étroitement à celle dont le *Fatah*[3] s'est fait le champion, c'est-à-dire le retour des Palestiniens dans leurs foyers, la cohabitation de ceux-ci avec les juifs autochtones dans le cadre d'un État palestinien multiconfessionnel.

M. de Lipkowski a fait remarquer que le gouvernement français n'ignorait pas les souffrances des réfugiés palestiniens et savait qu'aucun règlement du conflit n'était possible sans une solution définitive de ce problème à la fois politique et humain. Il a rappelé à cet égard l'initiative que la France avait prise de demander aux membres permanents du Conseil de sécurité de conjuguer leurs efforts en vue de parvenir à une solution juste et équitable du conflit. M. de Lipkowski a indiqué que nous avions insisté récemment en faveur d'une relance rapide de ces conversations.

Le Roi a exprimé sa gratitude pour le rôle que la France avait joué depuis le conflit. Il s'est félicité qu'elle ait contribué à empêcher que le monde arabe soit entièrement livré à la protection soviétique. Tout en soulignant qu'il ne pouvait y avoir de solution qu'imposée par les grandes puissances, le souverain n'a pas caché son scepticisme sur les résultats de cette concertation. Il a rappelé notamment l'appui donné par les États-Unis à Israël et l'intérêt porté par l'URSS à une prolongation de l'impasse qui permet d'étendre son influence dans le monde arabe.

[1] Jean de Lipkowski est secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères depuis le 12 juillet 1968. Il se rend en Arabie saoudite pour l'inauguration de la première foire commerciale française le 1er novembre 1969. La foire ferme ses portes le 14 novembre.

[2] Fayçal Ibn Abd El Aziz Al Saoud est roi d'Arabie saoudite depuis 1964.

[3] Le *Fatah* (la Conquête) est un mouvement de résistance terroriste, ayant sa base en Jordanie ; il s'assigne pour but la conquête de la Palestine. Yasser Arafat en est le *leader*.

L'entretien s'est déroulé dans une atmosphère chaleureuse.

Le Roi a indiqué toute l'admiration qu'il portait à la politique et à la personne du général de Gaulle et exprimé la confiance totale qu'il a dans le maintien par le président Pompidou de la ligne suivie par la France. Celle-ci, a-t-il dit, reste ainsi fidèle à sa tradition de justice et d'honneur et à son respect du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Au cours de l'entretien que le Roi lui a accordé, M. de Lipkowski a souligné le désir que nous avons de favoriser la coopération économique franco-saoudienne dans tous les domaines où notre concours peut favoriser l'exécution du programme de développement du gouvernement saoudien. Il a cité à cet égard la pétrochimie et fait allusion aux négociations actuelles menées par la Sodeix[1] en vue de la construction de plusieurs usines de traitement des dérivés du pétrole.

Le Souverain s'est félicité de nos efforts qu'il nous a invités à poursuivre et à développer. La foire commerciale de Djeddah[2] lui paraissait une initiative particulièrement heureuse. Les investissements français seraient les bienvenus dans tous les domaines a-t-il ajouté. En ce qui concerne nos affaires de pétrochimie, le roi a dit qu'il était très favorable à une heureuse conclusion des pourparlers en cours. Il a demandé à ses conseillers d'y veiller.

(*Afrique-Levant, Levant 1966-1970, Arabie Saoudite, relations politiques avec la France*)

298

M. Desparmet, Ambassadeur de France à Mogadiscio,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 391 / AL. *Mogadiscio, 5 novembre 1969.*

Relations franco-somaliennes

Par lettre n° 31/AL du 18 octobre[3], vous avez bien voulu me demander mon sentiment sur le sens d'un certain nombre de faits signalés par le

[1] La compagnie française Sodeix et la Banque de Suez préparent un projet portant sur la livraison de pétrole par l'Arabie à la Roumanie, la construction d'une raffinerie près de Riyad et diverses installations industrielles. La Sodeix est placée en concurrence avec cinq sociétés ou groupes étrangers (italien, japonais, hollandais, franco-américain, italo-belge).

[2] La première foire commerciale française en Arabie saoudite ouvre ses portes à Djeddah le 1er novembre 1969 jusqu'au 14 novembre.

[3] La lettre n° 31/AL du 18 octobre 1969 transmet à Mogadiscio la lettre du 10 octobre n° 10048/TOM/AP/BP1 du ministre délégué auprès du Premier ministre chargé des Départements et Territoires d'outre-mer. Cette lettre appelle l'attention du ministre des Affaires étrangères sur plusieurs aspects du comportement du gouvernement somalien qui paraissent indiquer un retour à la ligne dure suivie à Mogadiscio à l'égard du TFAI avant le voyage de M. Egal à Paris. Le ministre délégué retient que M. Aden Awale Roble, envoyé du FLCS et titulaire d'un passeport

ministre délégué, chargé des Départements et Territoires d'Outre-Mer, et sur l'opportunité de représentations tendant à éviter que la tendance que semble indiquer ces faits ne s'amplifie.

Bien que la question ait perdu de son actualité, du fait de la disparition de M. Egal[1] de la scène politique, il me paraît utile de replacer chacun de ces faits dans son cadre psychologique et politique, afin de juger de leur importance.

Quelle qu'ait été la froideur du gouvernement somalien à l'égard du FLCS[2] depuis 1967, il lui était impossible de ne pas tenir compte de son existence du fait même que la réunification des territoires somaliens était pour lui, jusqu'au changement de régime du 21 octobre[3], un impératif constitutionnel. Devant la dégradation de la situation politique intérieure, M. Egal s'est probablement vu dans l'obligation de donner aux dirigeants du FLCS certaines satisfactions d'amour propre qui ne me paraissent pas cependant être le signe d'un changement d'attitude à notre égard.

La lettre du ministre délégué chargé des Départements et Territoires d'Outre-Mer, que le Département m'a communiquée, semble ainsi faire grand cas du fait que le délégué du FLCS[4] se soit rendu à Addis-Abeba avec un passeport diplomatique somalien. Outre que la pratique abusive du passeport diplomatique est courante en Somalie pour les délégations à diplomatique somalien, assiste officiellement en observateur aux travaux du XIIIe conseil des ministres de l'OUA et que l'appellation « Côte française des Somalis » est introduite dans la résolution adoptée à la VIe conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA par la délégation de Mogadiscio. Enfin, une réunion commémorative de la mort du président Hô Chi Minh s'est déroulée au siège du FLCS au cours de laquelle les orateurs, représentants de divers mouvements subversifs pansomalistes de l'Érythrée et de la Somalie occidentale, ont montré leur détermination à s'inspirer de l'exemple du président Hô Chi Minh (décédé le 3 septembre 1969) pour obtenir la libération des « territoires occupés ».

[1] Mohammed Hadj Ibrahim Egal, Premier ministre de la République de Somalie et ministre des Affaires étrangères depuis le 15 juillet 1967, a manifesté le désir de normaliser les rapports avec la France, notamment avec le TFAI. Voir *D.D.F.* 1967-II, n° 238, n° 231. En outre, il effectue un voyage en France en septembre 1968 (*D.D.F.* 1968-II, n° 337).

[2] FLCS : Front de libération de la Côte française des Somalis, mouvement implanté en Somalie, le siège est passé de Mogadiscio à Hargeisa en mai 1968. Ce mouvement qui reçoit une aide du gouvernement somalien, entretient une activité politique et recrute des guérilleros pour lutter contre les Français de Djibouti. Il est soutenu par l'OUA. Depuis mai 1969, le secrétaire général est M. Aden Roble Awale qui remplace M. Ahmed Elmi Khaire.

[3] Dans la nuit du 20 au 21 octobre 1969, l'armée prend le pouvoir à Mogadiscio. Le président de la République *p. i.* (le président Ali Shermake ayant été assassiné le 15 octobre), Sheik Moktar Mohamed Hussein, et tous les ministres et secrétaires d'État sont mis aux arrêts à leur domicile gardé par des blindés. Le général Mohammed Syad Barre, commandant en chef ainsi que le général Korchel, commandant la police, sont à la tête du mouvement (voir le télégramme de Mogadiscio n°s 154 à 160 du 22 octobre 1969, non publié). La France, par le canal de son ambassadeur, fait savoir deux semaines plus tard qu'elle souhaite entretenir des relations diplomatiques normales avec le nouveau gouvernement (voir le télégramme circulaire de Paris n° 441 du 30 octobre 1969).

[4] M. Aden Roble Awale, né en 1941 en TFAI, d'ethnie Issa, fait des études en France de 1963 à 1967 puis rentre en TFAI le 16 novembre 1967 où il reste jusque fin avril 1969 avant de se rendre en Somalie. Depuis 1967, il est membre du Comité central du FLCS dont il devient secrétaire général en mai 1969 etporte-parole du FCLS aux diverses réunions du comité de libération de l'OUA en 1969. Il prétend pouvoir mettre en œuvre une centaine de combattants rompus aux actions de guérilla et aux attentats terroristes.

l'étranger, on peut noter que M. Aden Roble devait posséder ce passeport depuis un certain temps déjà, puisque c'est avec ce document qu'il s'était rendu notamment à Dakar au cours de l'été dernier pour assister à la XVe session du Comité de Libération[1]. Induire de ce fait que M. Egal ait changé d'attitude à notre égard est donc pour le moins hâtif.

D'ailleurs si d'aventure un tel changement était intervenu, il est très probable qu'il se fût manifesté lors de la dernière conférence de l'OUA.[2] Or au cours de cette réunion, M. Egal ne s'est distingué, à ma connaissance du moins, par aucune déclaration agressive à notre endroit et semble au contraire avoir contribué, s'agissant de la question de Djibouti, à l'adoption de la résolution de ton modéré que l'on connaît.

Quant à l'emploi de la dénomination « Territoire français des Afars et des Issas » elle n'a jamais été, ni acceptée, ni employée par le gouvernement somalien depuis 1967. Il n'y a donc pas là une nouveauté. Si les résolutions de l'OUA faisaient état, ces dernières années, du vocable « Djibouti » pour désigner le TFAI, c'est que les pays africains avaient préféré rester dans le vague pour ne pas nous indisposer. C'est donc de leur part que serait intervenu le changement.

En ce qui touche la cérémonie commémorative de la mort du président Hô Chi Minh, je ne vois pas qu'on puisse imputer au gouvernement somalien les déclarations d'orateurs au cours d'une réunion privée. C'est là un indice de l'état d'esprit de certains milieux, état d'esprit qui n'est certainement pas nouveau.

Il me semble donc inopportun d'intervenir auprès du gouvernement à ce sujet. Une telle démarche, outre qu'elle n'aurait aucun effet sur le gouvernement actuel ne pourrait qu'inciter le Conseil révolutionnaire a durcir sa position sur un point qu'il a eu soin de n'aborder jusqu'ici qu'avec modération, voire même en reprenant mot pour mot les termes utilisés à cet égard par le précédent gouvernement.

(*Direction d'Afrique-levant, Somalie, Relations avec la France*)

[1] La XVe session du Comité de libération de l'OUA, dit « comité des onze », se réunit à Dakar le 15 juillet 1969. M. Aden Roble remet à cette occasion un *memorandum* sur la situation politique à Djibouti et un plan d'action militaire pour la libération de ce territoire.

[2] La VIe session de l'OUA se tient à Addis-Abeba du 6 au 13 septembre 1969. Le télégramme de Mogadiscio n° 138 du 23 septembre 1969 non publié relate les propos tenus par M. Egal au représentant de la France. Le Premier ministre de Somalie dit qu'il a fait édulcorer, à Addis-Abeba, le texte visant la politique française dans le TFAI et les Comores de sorte qu'il ne contient pas de condamnation de la France et lui adresse seulement un appel à tenir compte de la volonté d'indépendance des populations des deux territoires. Voir aussi les télégrammes d'Addis-Abeba n°s 265 à 271 et 272 à 282 des 10 et 12 septembre 1969 publiés ci-dessus.

299

M. GIOVANGRANDI, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À SAIGON,
à M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1453 à 1461. *Saigon, 6 novembre 1969.*

Réservé. (*Reçu :* 15 h. 45).

Pacification

Je réponds à votre télégramme no 508[1] en ce qui concerne la pacification.

Du côté sud-vietnamien aussi bien qu'américain, on a fait état de nets progrès de la pacification au cours de ces derniers mois. Après l'offensive du Têt[2] de début 1968, selon les évaluations américaines 59,8 % seulement de la population sud-vietnamienne se trouvaient dans des zones qualifiées de « relativement sûres », 22 % dans des zones « contestées » et 18,2 % dans des zones contrôlées par le Vietcong. Ces chiffres traduisaient mal les succès remportés par le Front[3] sur le plan territorial, en raison de la concentration démographique dans les centres urbains. En fait, le Vietcong contrôlait alors presque autant de hameaux que les alliés (4 043 contre 4 472 selon les indications américaines).

À l'heure actuelle la sécurité de 95,4 % de la population serait assurée par les autorités gouvernementales selon le général Thieu[4] (son discours du 6 octobre). D'après l'ambassade des États-Unis, 90 % de la population vivraient dans des « zones relativement sûres ». On ajoute que ce chiffre n'a pas de valeur absolue et que, par rapport aux évaluations bien plus faibles consécutives au Têt de 1968, il ne fait que traduire une « tendance ».

Quelles que soient les réserves que les fonctionnaires américains émettent eux-mêmes sur les résultats de leur *Hamlet Evaluation System*[5], des chiffres si élevés ne peuvent que refléter des progrès tangibles de la pacification.

On a relevé effectivement dans ce sens des éléments positifs.

1/ Le Vietcong a été refoulé des régions rurales à forte densité et se trouve maintenant implanté surtout dans des zones faiblement peuplées. Sa présence dans le Delta est en net recul.

[1] Télégramme de Paris à Saigon nos 508 et 509 du 31 octobre 1969, non reproduit. Il rapporte que : « Depuis quelques semaines il est fait volontiers état, du côté américain, de progrès en ce qui concerne tant la vietnamisation que le programme de pacification (réactions favorables de la population, déclin de l'attrait exercé par le Vietcong, recul de son influence au plan local, etc.). Le Département souhaite connaitre votre sentiment à ce sujet. »

[2] Sur ce sujet, voir *D.D.F.* 1968-I, nos 83, 95 et 160.

[3] Le Front national de libération sud-vietnamien.

[4] Général Nguyen Van Thieu, chef de l'État sud-vietnamien depuis le 19 juin 1965, président de la République depuis le 31 octobre 1967.

[5] Système d'évaluation du degré de « pacification » des hameaux sud-vietnamiens reposant sur des questionnaires remplis par les responsables locaux, mis en place par les Américains à partir de 1967.

2/ La sécurité s'est améliorée sur certains grands axes routiers (Delta, région côtière). On note également que l'observation à basse altitude a entraîné des pertes décroissantes pour l'aviation américaine.

3/ La mise en place de l'administration locale s'est effectuée sans difficultés sérieuses. C'est sans incidents notables que se sont déroulées, en général, les élections des chefs de village au cours de l'année. Seulement 110 des 2 300 villages n'auraient pas encore procédé à ces élections.

4/ La baisse des effectifs des camps de réfugiés (1 450 000 en février 1969, 790 000 en ce moment) dénote un reflux des paysans vers leurs régions d'origine qui ont retrouvé un certain degré de sécurité. Les ralliements aux autorités sud-vietnamiennes ont augmenté (36 000 pour les neuf premiers mois de cette année contre 20 000 en 1968).

Il ne fait cependant guère de doute que les résultats obtenus dans le domaine de la pacification sont fragiles :

1/ Surtout dans les régions rurales éloignées des villes, la nuit continue à appartenir au Vietcong.

2/ Même s'il ne se manifeste pas en force, le Vietcong reste présent comme l'indique la fréquence des assassinats politiques dirigés contre les élus des villages et les cadres du corps de « développement révolutionnaire » (227 d'entre eux assassinés au cours des neufs premiers mois de l'année sur un effectif global de 45 010). De plus, des éléments du Front sont probablement infiltrés au sein de ce corps.

3/ Parmi les ralliés, il faut faire la part de ceux qui se déclarent tels pour recevoir la prime, bien que n'ayant pas appartenu aux Forces vietcong.

4/ À l'ambassade américaine, on admet que les résultats acquis pourraient être remis en question par une relance de l'action militaire subversive vietcong. On reconnaît ainsi que l'accalmie actuelle peut tenir à des facteurs tactiques ou saisonniers mais ne traduit pas un épuisement de l'ennemi.

Autant que j'en puisse juger, les progrès dans la pacification tiennent essentiellement à la multiplication des postes militaires rendue possible par la mobilisation générale, au rôle plus grand dévolu aux troupes régionales et populaires, à la constitution d'unités d'autodéfense, à la valorisation du village dans le sens de la tradition vietnamienne. On ne cherche plus à faire le vide devant le Vietcong, mais à donner aux populations rurales l'envie et les moyens de lui résister.

Il est difficile cependant de dire dans quelle mesure l'amélioration est le résultat de la politique gouvernementale ou d'un repli volontaire de l'adversaire. Il est plus difficile encore de dire si les structures mises en place résisteraient à un choc comparable à celui du Têt 1968.

(*Collection des télégrammes, Saigon, 1969*)

300

M. Garnier des Garets, Ambassadeur de France à Nicosie,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 474/EU. *Nicosie, 6 novembre 1969.*

Visite à Chypre de M. de Lipkowski

Sur invitation du gouvernement chypriote, M. de Lipkowski[1] a effectué une visite officielle à Chypre du 27 au 31 octobre. Le secrétaire d'État a été reçu en audience à deux reprises par Mgr Makarios[2], et a eu plusieurs entretiens, soit en présence des délégations, soit en tête-à-tête avec le ministre des Affaires étrangères, M. Kyprianou[3]. Le 28 dans l'après-midi, M. de Lipkowski a rendu visite au Dr Kutchuk[4] qui était assisté de M. Osman Örek[5]. L'entretien s'est prolongé pendant plus d'une heure. Le 29 octobre, après une visite au ministre de l'Éducation nationale, M. Spyridakis, il a été procédé à la signature de l'accord de Coopération culturelle, scientifique et technique.

Mgr Makarios avait offert le 28, en l'honneur de son hôte, un déjeuner réunissant les membres du Gouvernement, les Chefs de Mission diplomatique, le personnel de l'ambassade, etc. Le même soir M. Kyprianou avait réuni dans un dîner de plus de 80 couverts les mêmes invités, accompagnés cette fois de leurs épouses. Le 29, le Secrétaire d'État recevait à déjeuner les membres du Gouvernement et diverses personnalités du pays. Le soir à l'ambassade une réception groupait environ 250 personnes.

Les allocutions prononcées à ces diverses occasions ont été des plus cordiales. Elles mettaient l'accent sur la concordance de vues des deux pays sur les principaux problèmes internationaux et leur volonté d'approfondir et de développer leurs relations dans tous les domaines. De leur côté, les entretiens qui reprenaient sensiblement les mêmes thèmes, se sont déroulés dans une très bonne atmosphère.

Aussi bien, les Chypriotes-Grecs ne cachent-ils pas leur satisfaction. La plupart des journaux (ma dépêche Nº 476/EU)[6] ont consacré de longs

[1] M. Jean de Lipkowski est nommé secrétaire d'État aux Affaires étrangères le 12 juillet 1968, confirmé à ce poste le 22 juin 1969.

[2] Mgr Makarios III, archevêque et primat de l'église orthodoxe de Chypre depuis 1950, fut élu président de la République de Chypre en décembre 1959 et prit ses fonctions le 16 août 1960. Il est réélu en 1968.

[3] M. Spyros Kyprianou, homme politique chypriote, est ministre des Affaires étrangères de Chypre depuis août 1960.

[4] Le Dr Fazil Kutchuk, chypriote-turc, est le chef de la communauté turque et le vice-président de la République de Chypre depuis le 14 décembre 1959.

[5] M. Osman Örek, ministre chypriote-turc de l'Intérieur et de la Défense de 1960 à 1964, vice-président de l'Union nationale turque-chypriote.

[6] La dépêche de Nicosie nº 476/EU du 6 novembre 1969, non reproduite est intitulée : *La presse chypriote et la visite de M. de Lipkowski*.

articles, toujours dans un sens favorable, à la visite du secrétaire d'État, à la seule exception, bien sûr, du *News Bulletin* de la communauté turque, qui laisse transparaître, sous une forme un peu sottement piquante, appréhension et amertume[1].

Il est bien évident que les Chypriotes-Grecs ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour donner à cette visite un caractère chaleureux et un peu spectaculaire. J'ai su que mes collègues du corps diplomatique en avaient été frappés et parfois même un peu agacés[2].

Cette volonté d'entourer la venue ici de M. de Lipkowski d'un lustre particulier s'explique, semble-t-il, par plusieurs raisons concordantes :

– C'était la première visite officielle à Chypre, depuis plusieurs années, d'un membre du Gouvernement d'une grande puissance occidentale.

– Elle marquait le parachèvement de la normalisation des relations entre la France et Chypre.

– Elle renforçait la position du Gouvernement, sur le plan international et aussi sur le plan intercommunautaire.

– Elle permettait aux Chypriotes d'étendre et de diversifier, en quelque sorte, leurs relations avec des pays Tiers ; à travers la France, ils ont pensé assurément à l'ensemble du Marché commun auprès duquel on sent ici quelques manœuvres d'approche.

– Il est certain, enfin, que les Chypriotes et notamment Mgr Makarios et M. Kyprianou, sont saisis du vif désir d'amplifier l'action de leur pays sur le plan international. Ils ne peuvent évidemment réaliser seuls ce dessein, et doivent se placer dans un sillage. Les États-Unis, l'Allemagne de l'Ouest ou la Grande-Bretagne étant écartés pour des raisons diverses, la France, qui n'a aucun point de désaccord avec Chypre, qui a des vues voisines sur les problèmes du Moyen-Orient et de la Méditerranée, qui vise à une même politique de paix et de détente entre les blocs, et qui appartient au Marché commun, paraissait toute désignée pour ce rôle.

À plusieurs reprises lors de la visite, M. Kyprianou a mis l'accent avec simplicité sur le fait qu'en l'occurrence Chypre serait le principal bénéficiaire de l'entente entre les deux pays. C'est l'évidence, mais pour nous aussi, il n'était pas inutile de renforcer ces liens d'amitié et de constater la similitude des vues sur le plan politique. Sur le plan pratique, il conviendrait que cette visite permîtde dépasser le stade des affirmations de bonne

[1] Les réactions de la presse turque sont transmises par la dépêche d'Ankara n° 1310/EU du 14 novembre 1969, non reprise.

[2] *Note infra marginale du document :* « Il s'agit notamment des Américains et des Anglais, encore que le Haut-Commissaire britannique m'ait déclaré qu'il se félicitait d'un voyage aussi réussi. Du côté turc, en dépit de la longue visite effectuée au Dr Kutchuk, on se montre, bien entendu, inquiet de l'application de l'Accord culturel et des avantages que le gouvernement central peut tirer de la venue ici d'un membre du gouvernement français. Le Chargé d'Affaires de Turquie m'a fait part également, en termes d'ailleurs très modérés, de ses appréhensions à cet égard ». L'ambassadeur des États-Unis à Chypre est M. David H. Popper, depuis le 18 juillet 1969 ; le Haut-Commissaire britannique est sir Norman Costar, depuis le 9 janvier 1967.

volonté et qu'elle se traduisît par des réalisations, notamment dans les domaines économique et technique.

(*Europe, Chypre 1961-1970, relations politiques avec la France, voyage à Chypre du secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères, 1969, nº 77*)

301

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES
SERVICE DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE

Discours de M. Nixon du 31 octobre 1969[1]

N. nº 178/CE. *Paris, 7 novembre 1969.*

Le programme économique contenu dans le discours que le président Nixon a prononcé le 31 octobre sur l'Amérique latine s'efforce de répondre aux revendications des pays latino-américains énoncées dans le « consensus » adopté récemment à Viña del Mar[2]. Mais il n'a pas, apparemment, suscité beaucoup d'enthousiasme dans les capitales des pays intéressés. Il est vrai qu'il ne semble pas devoir annoncer de changements importants dans les relations économiques établies entre les États-Unis, puissance dominante et les États de sa sphère d'influence. Il contient, en réalité, peu d'éléments positifs.

1º Le président Nixon a énoncé quelques propositions ou décisions nouvelles en ce qui concerne l'*aide américaine* à l'Amérique Latine. Il a suggéré qu'une part croissante de l'aide passe par un organisme multilatéral, soit le Comité interaméricain pour l'Alliance pour le Progrès (CIAP)[3], soit un

[1] Le texte de l'allocution prononcée à Washington par le président Nixon devant la réunion de *l'Inter American Press Association* est publié dans La Documentation française, Documents officiels, 1970, p. 34 à 45.

[2] À l'issue de la réunion extraordinaire de la CECLA (commission spéciale de coordination latino-américaine) qui se tient du 15 au 17 mai 1969 à Viña del Mar, les ministres des Affaires étrangères de dix-neuf pays d'Amérique latine s'accordent sur un texte important, connu depuis lors sous le nom de *Consensus de Viña del Mar*, affirmant des valeurs communes, appelant à un partage des tâches et énumérant une cinquantaine de revendications adressées aux États-Unis dans les domaines suivants : commerce international, transports, finances, investissements, développement scientifique et technologique, coopération technique et développement social. Ce texte est présenté à Richard Nixon le 11 juin 1969. Le ministre chilien des Affaires étrangères, en remettant le 11 juin, au président Nixon, à Washington, le rapport final de la conférence de Viña del Mar a déclaré que les intérêts des États-Unis et de l'Amérique latine sont souvent contradictoires. À compléter par la note du service de Coopération économique de la direction des Affaires économiques et financières au Département, datée du 9 septembre 1969, intitulée : *Les États-Unis, l'Amérique latine et les relations économiques internationales après la conférence de Viña del Mar*, non publiée.

[3] Le CIAP ou Comité interaméricain pour l'Alliance pour le Progrès, a été créé en novembre 1963. Une de ses activités les plus importantes est l'étude annuelle des plans et des programmes de développement économique et social de chaque pays latino-américain.

organisme à créer, l'objectif étant semble-t-il, d'instituer un mécanisme analogue à celui qui a conduit au moment de l'aide Marshall, à la création de l'OECE[1]. Mais il n'a pas annoncé d'augmentation de l'aide publique américaine, alors que celle-ci a subi de fortes réductions et que la proportion de leur revenu national que les États-Unis consacrent à l'aide diminue constamment depuis 1965. Le président Nixon semble compter surtout sur le développement de l'aide privée. Il a, à ce propos, annoncé que le gouvernement américain étudierait la possibilité de modifier les contrôles qu'il exerce sur les investissements à l'étranger. Un autre reflet de la philosophie libérale du Président est l'accent mis sur le rôle que doivent jouer les investissements privés émanant des pays bénéficiaires de l'aide.

Le président Nixon a par ailleurs annoncé que le principe de l'aide liée serait assoupli. À partir du 1er novembre, les prêts américains pourront servir à l'achat de matériel dans tout le continent latino-américain et pas seulement aux États-Unis. En réalité, l'industrie des États-Unis continuera à bénéficier largement de ces prêts, en raison de l'absence d'une concurrence sérieuse en Amérique du Sud.

Enfin, le président Nixon a souligné l'importance de la dette que certains pays d'Amérique latine doivent financer mais il s'est prudemment contenté de suggérer que le CIAP demande aux institutions financières internationales d'étudier des solutions possibles à ce problème.

2° En matière de commerce international le chef de l'exécutif américain n'a pas dit quelles solutions il envisageait d'apporter au problème, qu'il a pourtant évoqué, de la stabilisation et de l'expansion des recettes procurées aux pays latino-américains pour les exportations de *produits de base*. Il a par ailleurs annoncé quatre types de mesures différentes pour les exportations de *produits manufacturés*.

Les États-Unis feront un « effort vigoureux » pour réduire les obstacles non tarifaires auxquels se heurtent les exportations des pays en voie de développement, notamment de l'Amérique latine. En réalité, des études ont été entreprises au GATT depuis bientôt deux ans sur ces obstacles, dans leur ensemble, et les pays en voie de développement bénéficieront des mesures qui en seront éventuellement le fruit. Mais il est probable que les travaux du GATT avanceront lentement dans ce domaine complexe où les États-Unis ont autant à se reprocher que les autres pays industrialisés.

– Le gouvernement américain fournira un effort accru d'assistance technique et financière pour développer les échanges commerciaux des pays latino-américains.

– Il procédera à des consultations régulières avec les pays latino-américains sur tous les problèmes commerciaux, et notamment ceux que soulève la politique commerciale des États-Unis.

– Enfin, le président Nixon a annoncé que le gouvernement américain « insisterait pour obtenir l'adoption d'un système libéral de préférences

[1] L'OECE ou Organisation européenne de Coopération économique, a été instituée le 16 avril 1948.

tarifaires généralisées pour tous les pays en voie de développement, y compris l'Amérique latine ». Jusqu'à présent, le gouvernement américain s'était abstenu de réitérer l'engagement en faveur du principe des préférences tarifaires généralisées prononcé par le président Johnson en 1967[1]. Il avait même laissé planer un doute sur sa participation au système envisagé ce qui a retardé les travaux entrepris à l'OCDE entre pays donneurs et les consultations prévues avec les pays en voie de développement. Les déclarations du président Nixon signifient sans doute que le gouvernement américain considère que les propositions actuellement étudiées à l'OCDE, et principalement celles de la CEE, ne sont pas « libérales ». En réalité, les États-Unis souhaitent que tous les pays industrialisés adoptent le même système de préférences tarifaires. Le président Nixon a ajouté que ce système devrait couvrir un grand nombre de produits et ne pas comporter de plafonds, ce qui est une critique directe du système envisagé par la CEE, qui est fondé sur le principe du contingent tarifaire.

Il est clair que la conception énoncée par le président Nixon d'un système unique soulève des problèmes très complexes, ne serait-ce que parce que la structure des importations en provenance des pays en voie de développement n'est pas identique dans tous les pays développés. Aussi il n'est pas sûr qu'ils aient été satisfaits de la déclaration du président Nixon qui, à leurs yeux, risque de retarder le dépôt de propositions précises. En outre, comme l'avait fait le président Johnson en 1967, elle est assortie d'une condamnation des préférences dont jouissent déjà certains pays en voie de développement et des préférences inverses qu'ils accordent à certains pays développés, ce qui contribue à compliquer encore davantage le problème. Les rapports entre le Marché commun et les pays africains sont directement visés.

3° Enfin, le président Nixon a déclaré que le gouvernement américain soutiendrait les efforts d'intégration régionale entrepris en Amérique latine. Il a par ailleurs suggéré que le CIAP passe régulièrement en revue la politique économique des États-Unis en raison des implications qu'elle a sur les économies des pays latino-américains.

(*Amérique 1964-1970, Chili, deuxième réunion de la commission mixte franco-chilienne, 1969, n° 64*)

[1] Déclaration des Présidents d'Amérique réunis le 14 avril 1967 à Punta del Este (Uruguay) dans le cadre de l'Organisation des États américains.

302

M. NOUVEL, AMBASSADEUR DE FRANCE AU MALAWI,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 536 / AL. *Blantyre, 10 novembre 1969.*

Cabora-Bassa

À plusieurs reprises, notre ambassade à Lisbonne a très justement souligné le gros succès qu'étaient, pour l'industrie française, les contrats récemment conclus pour la construction du barrage de Cabora-Bassa[1].

Elle soulignait l'importance de la présence sur place de plusieurs centaines de techniciens français prévue pour plusieurs années.

Cette réalisation est évidemment un événement majeur pour tout un groupe de pays voisins du Mozambique dont le Malawi pour qui elle accroît d'une manière appréciable les chances de développement.

Cette ambassade serait heureuse d'être renseignée sur les projets d'organisation de nos industriels. La question des voies d'accès à Cabora-Bassa qui doit poser des problèmes pratiques et politiques est d'un très réel intérêt pour ce poste.

Le plus proche voisin, la Zambie, ne paraît pas bien disposé à servir de plaque tournante – elle vient d'interdire la vente de ciment zambien au Mozambique.

La Rhodésie est l'objet de sanctions qui rendent difficiles son utilisation. D'ailleurs Salisbury est à une longue distance de Tete[2] et de Cabora-Bassa. Blantyre est l'aérodrome de classe internationale le plus proche et pourrait servir de relai pour le personnel et le matériel léger, le matériel lourd passant évidemment par Beira[3]. Les rapports cordiaux existant entre Malawi et Mozambique rendront certainement le trafic facile.

Cette sérieuse implantation française, au moins pour quelques années, pourra-t-elle avoir un effet d'entraînement et intéresser enfin industriels et commerçants français à une région qu'ils ignorent et où notre influence économique est presque négligeable, du moins pour le Malawi.

Le choc psychologique provoqué par ces grands travaux, montrant des Français au travail, créera certainement un climat favorable à exploiter. La France et la langue française font certes des progrès mais notre pays reste pour la plupart une sorte de mythe. La seule présence de quelques professeurs et religieux lui donne quelque prestige mais aussi l'image donnée de nous a peu de rapports avec la vie économique et pratique.

[1] Le barrage de Cabora-Bassa, sur le Zambèze dans le nord du Mozambique, est de loin le plus important de l'Afrique ; il permettra de fournir en électricité bon marché le Mozambique, la Rhodésie et l'Afrique du Sud. Voir *D.D.F.* 1968-II, nos 238 et 285.

[2] Tete, ville située sur le Zambèze au sud du lac Nyassa (lac Malawi).

[3] Beira, aujourd'hui appelé Sofala, est un port situé sur la côte du Mozambique au sud de l'embouchure du Zambèze.

L'occasion de Cabora-Bassa mériterait d'être suivie par un effort important de pénétration économique dans toute la région et donc au Malawi.

Encore une fois, je suis obligé de souligner combien les autres pays européens – sans parler du Japon, des USA et de l'Afrique du Sud – donnent d'eux une image plus dynamique et plus près des réalités concrètes de la vie.

(*Afrique-Levant, Mozambique, Économie, Cabora-Bassa*)

303

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 4959 à 4566. *Washington, 11 novembre 1969.*

Diffusion strictement réservée. (*Reçu* : 23 h. 20).

Je me réfère à votre télégramme n° 1789-98[1].

Selon vos instructions j'ai repris contact dans l'après-midi du 11 novembre avec M. Kissinger et lui ai fait connaître la teneur de votre télégramme précité.

Le conseiller du Président m'a dit que c'était là une très importante communication au sujet de laquelle il avait besoin de réfléchir. Il comprenait aussi, que dans la position où nous nous trouvions nous ne pouvions faire aucune déclaration publique, sinon d'ordre général. C'était là de l'intérêt des uns comme des autres.

Ce qu'il souhaitait, c'est que nous fassions bien comprendre à Hanoï et aux représentants du Front le sérieux de la détermination américaine. Ce n'était pas là menace en l'air et nous pourrions rendre un grand service à la cause de la paix en faisant comprendre à l'adversaire qui paraît avoir encore des illusions à cet égard que, comme vous le dites, les États-Unis ne sont pas disposés à se laisser vaincre ou humilier. Ce que l'on nous demande de garder confidentiel entre nous, et qui doit être réservé à des moyens de communication privilégiés, a intérêt tout au contraire à être porté dans son essence et sans référence individuelle à la connaissance de l'adversaire pour qu'il comprenne enfin quelle est la position des États-Unis.

Pour répondre à la question que vous me demandiez de lui poser sur certaines différences de langage que vous aviez relevées dans le discours du

[1] Dans ce télégramme non reproduit du 7 novembre 1969, l'ambassadeur reçoit pour instruction de remercier les autorités américaines pour avoir été informé à l'avance de la teneur du discours prononcé le 3 novembre par le président Nixon à propos du conflit au Vietnam. Mais c'est aussi l'occasion de demander aux Américains des précisions sur les retraits de troupes envisagés et de les inciter à poursuivre les conversations de Paris en dépit de l'attitude peu encourageante de Hanoï.

Président en ce qui concerne les modalités du retrait des troupes américaines, M. Kissinger m'a répondu ainsi : oui, il est bien dans l'intention du président Nixon de retirer du Vietnam, le moment venu, toutes les troupes américaines. Le retrait des « Forces Terrestres de Combat » ne constituera qu'une première étape. Encore faut-il dans un cas comme dans l'autre, que l'adversaire respecte la contrepartie à laquelle on l'invite, c'est-à-dire réduire l'amplitude des combats et ne pas profiter de l'occasion pour infliger de nouvelles pertes aux unités américaines et bousculer les forces sud-vietnamiennes en voie de formation, sinon tout sera remis en jeu.

Pour répondre au souci que vous exprimez sur la poursuite des négociations de Paris, M. Kissinger s'est exprimé de la façon suivante. Pour le moment, mais seulement pour le moment, les États-Unis ont l'intention de continuer ces conversations. Pour qu'elles deviennent un jour utile, ce qui n'est pas le cas pour le moment, il importe pourtant, selon son expression « que l'adversaire commence par changer de ton ».

Les États-Unis ne se laisseront pas longtemps insulter à chaque rencontre. Il serait souhaitable que nous le fassions nettement comprendre à ceux qui siègent à une même table qui devrait être celle de la paix.

Vietnamiens du Nord et représentants du Front ne peuvent indéfiniment prétendre qu'il n'existe pas d'autre solution que l'étude et l'adoption des points qu'ils ont eux-mêmes avancés. Il faut qu'ils tiennent compte aussi des récentes propositions américaines et qu'ils acceptent qu'un véritable dialogue s'engage aussi à leur sujet.

Ceci dit, si ces conditions sont remplies, le gouvernement des États-Unis est bien d'accord avec nous pour estimer qu'il serait souhaitable qu'un règlement négocié puisse intervenir et l'on n'est pas en désaccord avec nous sur la forme que pourrait prendre ce règlement, c'est-à-dire qu'il soit assorti de garanties.

En bref, ce que l'on nous demande maintenant, ce n'est plus, comme il me l'avait été dit le 3 novembre[1], une approbation du discours qui allait être prononcé. On comprend les raisons et les motifs de notre réserve. On voudrait par contre nous voir agir auprès de l'adversaire pour lui faire comprendre que soutenu par le pays, le Président est véritablement inspiré d'un sentiment de conciliation mais aussi de fermeté et que l'avenir de la négociation en dépend.

(Collection des télégrammes, Washington, 1969)

[1] Lorsque M. Lucet a eu connaissance du discours qu'allait prononcer le président des États-Unis.

304

M. Boegner, Représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1307 à 1312. *Bruxelles-Delfra, 12 novembre 1969.*

(*Reçu* : 11 h. 38).

Conseil du 10 et 11 novembre 1969 – Élection des membres de l'Assemblée parlementaire européenne au suffrage universel

Je me réfère à mon télégramme nº 1231-1235[1].

Le Conseil a examiné le problème que pose l'élection des membres de l'Assemblée au suffrage universel direct sur la base d'un rapport qui lui a été soumis par le comité des représentants permanents et qui comporte un examen, article par article, du projet de convention élaboré par l'Assemblée en 1960[2].

Conformément à la suggestion faite par la présidence, l'échange de vues a porté uniquement sur les articles 2,3,4 dont la solution commande dans une large mesure le reste du projet.

Ces articles portent sur les points suivants :

A) Nombre de représentants à l'Assemblée et répartition de ceux-ci dans les États membres ;

B) Désignation pendant une période transitoire, par les parlements nationaux, d'une partie des représentants ;

C) Opportunité de prescrire un régime transitoire après lequel de nouvelles dispositions pourraient être arrêtées.

Sur ces trois points, les Ministres ont, à quelques nuances près, réaffirmé les positions déjà exprimées au sein du comité des représentants permanents.

M. Scheel[3] a défendu la proposition allemande consistant à doubler dans un premier stade le nombre de délégués, étant entendu qu'une partie d'entre eux seraient désignés parmi les parlementaires nationaux. La répartition des nouveaux sièges serait revue en fonction du critère démographique une exception étant toutefois consentie en faveur du Luxembourg.

Le représentant italien s'est déclaré prêt à suivre la proposition allemande à condition toutefois que tous les membres soient élus.

M. Harmel[4] s'est montré plus restrictif. Pour le ministre belge des Affaires étrangères, le nombre actuel de délégués est suffisant. Le gouvernement

[1] Télégramme du 6 novembre 1969, non reproduit. Il rapporte une réunion du comité des représentants permanents consacré à la préparation du Conseil des 10 et 11 novembre 1969.

[2] Il s'agit du DOC. R/1951/69 (ASS. 1066).

[3] Walter Scheel, ministre des Affaires étrangères de la RFA depuis le 21 octobre 1969.

[4] Pierre Harmel, ministre belge des Affaires étrangères depuis le 19 mars 1966.

belge n'est pas favorable à une nouvelle répartition des sièges, il étudiera cependant la proposition germano-italienne.

M. Thorn[1] a adopté une position voisine de celle de M. Harmel. Il a cependant curieusement lié le problème de l'élection au suffrage direct à celui de la pondération des voix et au respect de la règle de la majorité.

Le représentant néerlandais a rappelé qu'en fixant le nombre de nouveaux membres il ne fallait pas oublier le problème des adhésions qui amèneront automatiquement de nouveaux délégués à Strasbourg. Il a souhaité que tout en demandant aux représentants permanents de poursuivre leurs travaux, un accord de principe intervienne au sein du Conseil sur l'opportunité de procéder dans les meilleurs délais à des élections au suffrage universel direct.

M. Schumann a rappelé la position française telle qu'elle a été exprimée à plusieurs reprises et notamment la réserve générale déjà formulée. Il s'est interrogé sur la validité juridique de la période transitoire envisagée par nos partenaires ainsi que sur l'obligation qui découle de l'article 138 par. 3 de suivre une procédure uniforme[2] et dont le projet établi ne tient aucun compte. Il a demandé qu'une étude approfondie soit effectuée par le service juridique du Conseil sur ces différents points et, enfin, déclaré que le règlement de cette affaire serait prématuré tant que les problèmes des pouvoirs de l'Assemblée n'auront pas été examinés.

Au nom de la Commission, M. Rey[3] a brièvement rappelé l'incompétence de son institution dans cette affaire et déclaré que tout système positif, rencontrant l'accord de tous, qui pourrait être mis sur pied, serait une bonne chose.

À l'issue de ce débat, le comité des représentants permanents a été invité à reprendre son étude et à examiner en particulier la solution allemande amendée par la délégation italienne.

(*Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1969*)

[1] Gaston Thorn, ministre luxembourgeois des Affaires étrangères depuis le 6 février 1969.

[2] § 3 de l'article 138 du Traité de Rome du 25 mars 1957 instituant la Communauté économique européenne : « L'Assemblée élaborera des projets en vue de permettre l'élection au suffrage universel direct selon une procédure uniforme dans tous les États membres.

Le Conseil statuant à l'unanimité arrêtera les dispositions dont il recommandera l'adoption par les États membres, conformément à leurs règles constitutionnelles respectives. »

[3] Jean Rey, président belge de la Commission des Communautés européennes depuis le 7 juillet 1967.

305

NOTE
DE LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE

La Chine et les États-Unis

N[1]. *Paris, 12 novembre 1969.*

I. *Le passé récent – novembre 1968 – octobre 1969*

A. *Un geste de la Chine en direction des États-Unis*

Il y a un an, le 26 novembre 1968[2], trois semaines après la fin du 12e plenum du Comité central du PC chinois, le gouvernement de Pékin se déclarait prêt à reprendre le 20 février de l'année suivante les entretiens de Varsovie interrompus depuis le 8 janvier 1968. En même temps, il laissait entrevoir la perspective d'une relance des relations sino-américaines en rappelant les deux conditions d'une éventuelle normalisation des rapports entre la RPC et les États-Unis : le gouvernement de Washington devait s'engager à retirer immédiatement ses forces armées de Taïwan et de la région du détroit de Taïwan et à démanteler immédiatement toutes ses installations militaires de l'île ; il devait accepter de conclure avec la Chine un accord de coexistence pacifique.

Au terme d'un long repli diplomatique et politique c'est donc avec les États-Unis, de préférence à l'URSS, que les Chinois donnaient l'impression de vouloir engager le dialogue.

Plusieurs considérations pouvaient avoir motivé la décision de Pékin :

– La désignation du successeur du président Johnson et les prises de position de personnalités américaines en vue étaient de nature à faire espérer un changement de la politique chinoise des États-Unis.

– En même temps l'affaire vietnamienne avait pris une nouvelle tournure : l'arrêt des bombardements au Vietnam annoncé le 31 octobre par le président Johnson et l'accord intervenu à la même époque entre Américains et Nord-Vietnamiens au sujet de la participation du FNL et du gouvernement de Saigon aux pourparlers de Paris pouvaient laisser entrevoir l'éventualité d'un règlement négocié du conflit. Une fois levée l'hypothèque vietnamienne l'un des obstacles au rapprochement sino-américain aurait disparu.

[1] Cette note porte les initiales de Marie-Thérèse de Corbie, conseiller des Affaires étrangères, à la direction d'Asie-Océanie du Département.

[2] Depuis l'ouverture des conversations de Varsovie, en août 1955, les représentants des États-Unis et de la République populaire de Chine ont tenu cent trente-quatre réunions. Ces entretiens répétés n'ont pas permis le rétablissement progressif des relations entre les deux puissances. Toutefois, la déclaration chinoise du 26 novembre 1968, à propos de la reprise de ces pourparlers, pourrait marquer un tournant dans les relations sino-américaines. La déclaration aborde la question de fond des rapports avec Washington : aucune normalisation ne peut être envisagée tant que les États-Unis ne se seront pas engagés à évacuer Taïwan et n'auront pas accepté la conclusion d'un accord relatif aux cinq principes de coexistence pacifique. Sur ce sujet, se reporter à la dépêche de Pékin nº 83/AS du 23 janvier 1969.

B. *Le recul chinois*

Cependant, le 18 février 1969, le gouvernement de la RPC décidait d'annuler la réunion prévue à Varsovie le 20 février, en tirant prétexte du rôle prétendument joué par les Américains dans la défection du chargé d'Affaires à La Haye[1].

Certains observateurs ont vu dans le recul chinois une réaction de déception à la suite du discours inaugural du président Nixon[2] qui ne donnait guère l'impression d'être disposé à abandonner les conceptions ayant eu cours sous l'administration Johnson.

C'est une exploitation plausible mais il est probable aussi que ce raidissement n'était pas la conséquence des oppositions à Pékin entre les partisans d'un rapprochement sino-américain et le clan des extrémistes.

On note en effet dans le passé récent, si l'on se réfère aux déclarations des dirigeants chinois et aux articles du *Quotidien du Peuple*, des oscillations de cet ordre entre l'intransigeance et la tendance à la composition avec les États-Unis.

C. *Les avances américaines à la Chine*

a) *Les déclarations officielles de bonne volonté et les ménagements.*

Manifestement déçu par l'ajournement de la 135e rencontre de Varsovie, le gouvernement américain s'est efforcé de maintenir la porte entrouverte et a continué à se déclarer prêt à réagir positivement aux moindres signes d'intérêt de Pékin à ses avances.

Certes la répétition de simples déclarations d'intention et du souhait déjà maintes fois exprimé, d'une amélioration des rapports entre Washington et Pékin et d'une reprise du dialogue de Varsovie, ne pouvait suffire à donner une nouvelle impulsion aux relations bilatérales. Néanmoins, Washington s'est efforcé, par certains signes, de faire comprendre qu'il ne s'agissait pas seulement de vœux pieux. C'est ainsi que, par leurs prises de position vis-à-vis du différend sino-soviétique, les autorités de Washington ont souligné qu'elles ne cherchaient à exploiter à l'avantage des États-Unis l'hostilité entre l'URSS et la Chine mais qu'elles étaient préoccupées par la perspective de voir l'escalade dans cette querelle compromettre la paix et la sécurité internationales.

Cette attitude du gouvernement américain semble avoir été comprise et appréciée à Pékin : notre ambassadeur en Chine a eu l'occasion de se rendre compte le 25 septembre dernier en cours de son entretien avec M. Chou En-lai que les dirigeants chinois jugent assez objectivement le comportement américain et n'accusent pas systématiquement les États-Unis de chercher à tirer profit du différend sino-soviétique.

[1] Liao Ho-shu.

[2] Le président Nixon tient sa première conférence de presse le 27 janvier 1969. Le président américain a notamment déclaré que, tant que certains changements n'interviendraient pas du côté chinois, il ne voyait pas de perspectives immédiates de modification de l'attitude américaine.

b) *Les mesures d'assouplissement*

En outre, sur un plan plus concret, Washington a pris le 21 juillet de cette année[1] l'initiative d'assouplir partiellement les restrictions apportées aux voyages de ses ressortissants en Chine et aux achats par ceux-ci de produits chinois. Ces ouvertures rappellent celles qui furent faites 3 ans plus tôt, en mars et juillet 1966, par le département d'État à un moment où, comme maintenant, un fort courant d'opinion aux États-Unis poussait à l'adoption d'une politique plus réaliste à l'égard de la Chine[2].

Pas plus qu'en 1966 Pékin n'a réagi à ces mesures administratives unilatérales. En posant le 26 novembre 1968 les conditions d'un *modus vivendi* sino-américain, le gouvernement chinois a tenu à spécifier qu'il n'était disposé à examiner les questions « marginales » (échanges de visites de journalistes et de savants etc.) qu'après le règlement des problèmes de fond c'est-à-dire principalement celui de Taïwan.

c) *Les tentatives de contacts officieux*

Depuis le printemps de 1969, des rumeurs persistantes font état, sinon de pourparlers secrets entre les États-Unis et la Chine, ce qui paraît très exagéré, du moins d'efforts américains pour renouer des contacts avec la Chine. À divers signes il me semble que les Chinois manifestent un certain intérêt à l'égard de ces initiatives.

II. *Les perspectives d'avenir*

Quoique la Chine ait paru sensible à certaines avances américaines, elle n'a toujours pas réagit officiellement.

Une question vient d'ailleurs à l'esprit : Si le dialogue reprenait – à Varsovie ou bien ailleurs – sur quoi déboucherait-il ? On parle souvent de « normalisation » des rapports sino-américains ou de « rapprochement ». Entend-on par là : ouverture des relations diplomatiques ou simplement coexistence pacifique ; dans l'un ou l'autre cas, quelles conditions devraient être remplies ? Sinon que peut-il résulter d'une simple « détente » ?

A. En l'état actuel de l'évolution des esprits dans les deux camps, une réconciliation spectaculaire et l'établissement de rapports diplomatiques sont non seulement improbables mais impossibles. L'ouverture de relations officielles entre RPC et les États-Unis ne serait en effet concevable que si ces derniers rompaient avec Formose. Or c'est un préalable sur lequel Pékin ne cédera pas[3].

[1] Voir le télégramme de Washington n°s 3255 à 3260 du 22 juillet, non publié.

[2] *Note du document* : « Au mois de mars 1966, le gouvernement de Washington avait décidé d'autoriser les « intellectuels » américains à se rendre en Chine, faculté dont bénéficiaient déjà depuis décembre 1965 les médecins et chercheurs du domaine de la santé. Le 6 juillet suivant, cette mesure était étendue aux personnes en mesure d'apporter la preuve que leur projet de voyage en Chine servait l'intérêt national ».

[3] *Note du document* : « Le 17 octobre, un article du *Quotidien du Peuple* excluait implicitement toute possibilité de rapprochement avec les États-Unis, fut-ce au prix du retrait américain de l'île et du détroit de Formose. Mais, c'est apparemment la seule fois qu'une position aussi extrême a été exprimée et il semble bien qu'elle ne corresponde pas à la position actuelle de Pékin ».

1. *Du côté américain, l'éventualité d'une rupture avec Formose est à écarter* non seulement à court terme – c'est-à-dire tant que vivra Chiang Kai-chek – mais vraisemblablement aussi à moyen terme. Les partisans les plus en flèche d'une révision des rapports entre Pékin et Washington répugnent eux-mêmes, en général, à envisager de rompre rapidement avec Formose et de dénoncer le Traité de Défense mutuelle de 1954[1] qui garantit à l'île la protection américaine.

Évidemment la doctrine officielle des États-Unis selon laquelle le « gouvernement » de Formose représente la Chine, ne sera pas immuable. Une déclaration de M. Rogers qui a convenu le 21 avril 1969 que Formose et la Chine « sont des réalités » (*facts of life*) pourrait constituer l'amorce d'une évolution de l'attitude américaine. Mais si le gouvernement de Washington infléchit sa position au regard du problème de Formose, il s'orientera vraisemblablement vers la thèse de l'indépendance[2] qui compte de nombreux supporters auprès des personnalités libérales aux États-Unis et qui gagne du terrain sur le plan international (l'Indonésie s'y rallierait volontiers et le Japon de son côté a revendiqué clairement pour les Formosans le droit à l'autodétermination).

2. Or même si certains observateurs inclinent à penser que la *Chine* pourrait se montrer accommodante quant au calendrier et à la procédure du retour de Taïwan à la RPC, elle reste intraitable sur le fond du problème. Son acharnement à exiger des Canadiens et des Italiens la reconnaissance de sa souveraineté sur l'île indique qu'elle songe au développement ultérieur de ses relations avec les États-Unis et souhaite marquer à l'avance son refus de transiger au sujet de ses droits.

B. *Une modification de la position américaine au sujet de la candidature de la Chine à l'ONU* serait-elle, à tout le moins, suffisante pour mettre en route un mécanisme de rapprochement qui préparerait les voies à l'établissement ultérieur des relations officielles ?

On peut imaginer en effet qu'à défaut d'avaliser les prétentions de Pékin sur Formose, les États-Unis, tirant les conséquences du fait de l'existence d'un gouvernement de la RPC, admettent que Pékin fasse partie de la communauté internationale. En d'autres termes, les Américains assoupliraient leur position au sujet de la représentation de la Chine à l'ONU : sans aller jusqu'à voter en faveur de la candidature de Pékin, ce qui équivaudrait à rompre avec Formose, ils renonceraient à leur opposition active à l'entrée de la Chine en cessant de faire campagne contre l'admission de celle-ci.

Mais il s'agit là de considérations apparemment assez utopiques :

[1] Un pacte de défense mutuelle est signé le 2 décembre 1954 à Washington entre les États-Unis et Formose. Aux termes des articles 2 et 5 du traité, les parties contractantes s'engagent à se prêter assistance contre une attaque armée dans la zone du Pacifique occidental et l'article 6 précise que pour la République de Chine, la garantie territoriale concerne Formose et les Pescadores.

[2] *Note du document* : La thèse de l'indépendance de Formose consistant à faire de Formose un État souverain n'ayant autorité que sur l'île et les îlots voisins, ne doit pas être confondue avec la thèse des deux Chine consistant à reconnaître à chacun des deux gouvernements de Pékin et de Taïpei le droit de représenter « la Chine ».

– D'autre part, si l'on en juge d'après les déclarations du président Nixon et de M. Rogers et celle faite ces jours derniers par le représentant américain à l'ONU, les États-Unis semblent décidés à barrer, pendant quelques années encore, l'accès des Nations unies à la Chine.

– D'autre part, la mainlevée de l'opposition américaine ne résoudrait pas pour autant la question du sort de Formose. En effet beaucoup de pays partisans de l'admission de Pékin à l'ONU, refusent en même temps l'expulsion de Formose réclamée par la RPC et la clientèle de celle-ci et préconisent – selon des modalités diverses – le maintien de la représentation de Formose dans l'Organisation internationale.

C. Reste alors l'idée d'une *normalisation de fait*, à quoi visait peut-être Pékin en suggérant, en novembre 1968, comme il l'avait déjà fait auparavant, la conclusion d'un accord de coexistence pacifique avec les États-Unis. Cette coexistence officieuse suppose évidemment une réduction de l'antagonisme sino-américain actuel qui pourrait être obtenue par l'octroi mutuel de garanties de sécurité et par le constat de quelques points d'entente :

1. *Sur le plan militaire*, malgré quelques incidents[1] la Chine ne se sent plus réellement menacée par les États-Unis. Les craintes nourries au sujet d'une agression américaine qui avaient atteint leur point culminant en 1964-1965 ont disparu. Sans se dissimuler l'importance du potentiel américain, soulignée par Lin Piao dans son rapport politique devant le 9e Congrès du PCC ; les milieux dirigeants de Pékin évaluent maintenant de manière plutôt optimiste la menace militaire des États-Unis contre la sécurité de leur pays. C'est donc surtout pour une question relevant de la souveraineté chinoise sur Formose que la RPC réclame l'évacuation de l'île par les Américains.

Quoiqu'il en soit, une normalisation de « fait » des relations sino-américaines passe nécessairement par le départ des forces des États-Unis de Taïwan et de la région du détroit. C'est ce qu'a souligné la déclaration chinoise du 26 novembre 1968.

Le rappel des forces américaines de cette zone s'avère-t-il possible ? Serait-il préjudiciable à la défense de Formose et affecterait-il sensiblement le dispositif stratégique des États-Unis en Asie ?

a) Il y a lieu de noter que l'amenuisement des effectifs américains du MAAG[2] stationnés dans l'île (à peine un millier d'hommes) rend leur présence symbolique au regard d'une éventuelle défense de Formose[3]. Quant au reste du personnel militaire (quelques milliers d'hommes) engagé dans les opérations aériennes au Vietnam, la fin des bombardements américains

[1] *Note du document* : Le 10 octobre 1969, pour la première fois de cette année, la Chine a élevé une protestation contre les « provocations » de la marine de guerre américaine. Le 28 octobre, un avion américain sans pilote a été abattu au-dessus du territoire chinois (en 1968, il y en avait eu 5 en janvier et février) ».

[2] MAAG ou *Military American Advisory Group*.

[3] *Note du document* : « Il convient de rappeler à ce propos que le programme américain d'aide militaire à Formose a été réduit. Il est passé annuellement de 120 millions $ à 50 millions $ ».

du Nord-Vietnam en a réduit à l'inaction une bonne partie ; les tâches assurées par les autres pourraient sans doute l'être aussi d'Okinawa[1].

Cependant il serait étonnant que les Américains prennent une telle décision avant la fin du conflit vietnamien.

b) L'arrêt des patrouilles de la 7e flotte[2] dans le détroit de Formose aurait sans doute une signification militaire plus sérieuse mais ne suffirait pas, semble-t-il, à compromettre la portée de la garantie américaine assurée à Formose conformément au traité du 2 décembre 1954. Les partisans de l'évacuation du détroit font valoir en outre que la majeure partie de la 7e flotte patrouille désormais du côté du Vietnam et que les bâtiments qui croisent dans le détroit de Formose sont peu nombreux, peu importants et chargés surtout d'un simple travail d'observation.

En sens contraire, on fait valoir que les Américains prendraient un risque inutile, compte tenu du fait que les Chinois ont toujours refusé de prendre l'engagement de ne pas recourir à l'emploi de la force pour recouvrer Taïwan.

2. En dehors du retrait américain de l'île et du détroit de Formose, sur quelles autres bases pourrait s'édifier un accord – formel ou non – de coexistence pacifique entre Pékin et Washington ?

Lorsqu'on se réfère aux tentatives exercées de part et d'autre pour débrider l'abcès, il faut convenir que les précédents ne sont guère encourageants.

a) Un règlement d'ensemble de la situation en Asie du Sud-Est pourrait-il fournir l'occasion aux États-Unis et à la Chine d'éliminer certaines préventions ?

Mais il faut convenir que l'accord de 1962[3] sur le Laos à l'élaboration duquel ces deux pays ont pourtant participé, n'a pas dissipé, loin de là, leur méfiance réciproque.

Jusqu'à présent l'attitude des États-Unis a répondu principalement au souci de prévenir l'expansionnisme chinois et d'entraver ou d'éliminer les entreprises de subversion de Pékin. Elle a abouti à ce que les engagements américains en Asie sont pris principalement en fonction de ce que pourrait faire la Chine.

En sens inverse, la présence américaine dans ces régions indispose la Chine que son complexe d'encerclement sensibilise à tout ce qui intéresse les pays situés à la périphérie de son territoire.

[1] *Note du document* : « Cependant, les autorités de Formose ne l'entendent pas de la sorte et voudraient semble-t-il persuader les Américains que ce serait à Taïwan de prendre le relais d'Okinawa. Dans un article paru le 29 août 1969 dans le *New York Herald Tribune*, Stanley Karnow laisse entendre que les Formosans auraient même proposé aux États-Unis de contribuer à la construction d'un nouvel aérodrome à Hualien (à l'est de Formose) à l'usage des Américains ».

[2] La 7e Flotte américaine est chargée des forces navales de l'*United States Navy* opérant dans l'océan Pacifique-Ouest et dans l'océan Indien. Elle dépend de la Flotte du Pacifique. Elle a été créée le 15 mars 1943 à Brisbane, Australie. Pendant la guerre froide, elle étend son rayon d'action au golfe Persique. La Flotte est intervenue dans de nombreux conflits : la Seconde Guerre mondiale, la guerre de Corée et la guerre du Vietnam.

[3] Le 23 juillet 1962, sont signés les nouveaux accords de Genève, par lesquels l'indépendance, l'intégrité et la neutralité du royaume du Laos sont reconnus.

Cependant, la levée de l'hypothèque vietnamienne et le désengagement américain évoqué par le président Nixon dans le discours prononcé à Guam le 25 juillet[1] pourraient clarifier la situation et engager les deux pays sur la voie d'un comportement plus constructif l'un à l'égard de l'autre.

b) On peut se demander si, à la faveur d'un règlement négocié des problèmes du Sud-Est Asiatique, la Chine reprendrait son projet relatif à la création d'une zone dénucléarisée en Asie dont elle avait lancé l'idée en 1955. Certains observateurs pensent qu'en s'associant à ce projet, les Américains pourraient donner une utile impulsion à leurs rapports avec le gouvernement de Pékin. Cependant celui-ci, après avoir proposé à plusieurs reprises l'établissement de différentes sortes de « zones de paix » en Asie et ailleurs et notamment d'une « zone désatomisée en Asie et dans le Pacifique qui comprendrait également les États-Unis », n'a plus repris officiellement cette idée depuis la fin de 1964.

Ce silence signifie peut-être que les Chinois n'attachent plus d'importance à leur projet. D'autre part il est assez douteux que les États-Unis acceptent de s'engager sur une voie qui risquerait de les amener à dénucléariser des bases sur lesquelles ils continueront vraisemblablement de compter dans le cadre de leur dispositif stratégique général.

c) On peut imaginer aussi que les États-Unis et la Chine s'engagent à ne pas recourir à l'utilisation d'armes atomiques l'un contre l'autre. Les Chinois avaient pris l'initiative en novembre 1964[2] (après la première explosion atomique chinoise)[3] de proposer aux États-Unis la conclusion d'un tel accord. En 1966[4] les Américains avaient, semble-t-il, fait une contreproposition et subordonné la conclusion de cet accord bilatéral à l'adhésion par la Chine au Traité de Moscou. Les choses paraissent en être restées là.

Le dialogue sino-américain ouvert à Genève et continué à Varsovie au niveau des ambassadeurs dure depuis près de 15 ans. Les 134 rencontres n'ont pas fait progresser les relations sur le plan bilatéral ni rapproché les points de vue, ni liquidé le contentieux (au sujet du sort des prisonniers américains par exemple). Mais le fait que les contacts aient été maintenus – avec éclipses évidemment – pendant les périodes de graves crises fait mesurer l'intérêt que les États-Unis et la Chine y attachent malgré tout. De

[1] Le président Nixon affirme dans son discours de Guam du 25 juillet 1969, sa volonté de réduire l'engagement militaire américain dans le monde (la « doctrine Nixon »). Les pays victimes d'une agression peuvent compter sur un appui financier et matériel des États-Unis mais non plus sur un engagement direct de l'armée américaine.

[2] *Note du document* : « Cette proposition a été formulée la première fois dans un article du *Quotidien du Peuple* du 22 novembre 1964. Elle a été rappelée dans une déclaration faite par le gouvernement chinois le 29 décembre de la même année à propos de la présence au Japon de sous-marins *Polaris* ».

[3] Le 16 octobre 1964. Voir *D.D.F.* 1964-II, n°s 140, 144, 164, 184. Le gouvernement de Pékin reprend dans sa déclaration du 16 octobre, la proposition qu'il avait déjà faite en 1963 de réunir une conférence au sommet pour discuter de la destruction de toutes les armes nucléaires, appel qu'a réitéré le lendemain, 17 octobre, un message de Chou En-lai à tous les chefs d'État.

[4] *Note du document* : « cf. à ce propos la conférence de presse tenue le 17 mai 1966 à Washington par M. Dean Rusk ».

plus ces entretiens n'ont pas été entièrement stériles puisqu'ils ont servi à désamorcer la tension au plus fort du conflit vietnamien et à éviter aux deux parties des faux calculs qui eussent pu conduire à de graves mécomptes.

La reprise, sans doute inévitable, des rencontres à Varsovie ou ailleurs, peut poser les bases d'un élargissement de ces relations de fait embryonnaires. Tout reste à faire puisqu'il n'y a aucun échange d'aucune sorte entre la Chine et Les États-Unis, ni sur le plan culturel ni sur le plan commercial.

D'autres contacts que ceux de Varsovie – soit officiels à d'autres échelons, soit de caractère officieux ou simplement privés – pourraient diversifier les rapports et commencer à alimenter un certain courant d'échanges. Il n'est pas inutile de rappeler à ce propos la visite rendue, pour la première fois, au mois de février 1969, par des sinologues américains à l'ambassade de Chine à Paris où ils ont été reçus cordialement. À plusieurs reprises, la presse chinoise a insisté sur l'éveil de la conscience politique de la population américaine. Si cette conviction se renforçait chez les Chinois, elle pourrait les conduire à favoriser des rapports au niveau de personnes ou d'associations et de groupements sympathisants.

Mais pour que s'instaurent et que s'approfondissent ensuite des relations de fait, il faudra du temps. Il n'est pas inutile à cet égard d'évoquer l'exemple du Japon dont les relations commerciales avec la Chine ne se sont édifiées que très lentement : il a fallu 10 ans pour que les premiers échanges noués en 1952 au niveau de délégations parlementaires soient consacrés en 1962 sous une forme semi-officielle[1].

Somme toute, à moins d'une révision « déchirante » de la position américaine, difficilement prévisible dans la conjoncture actuelle, c'est par une politique de « petits pas » que pourraient s'élaborer entre la Chine et les États-Unis les relations de fait, prélude indispensable à un rapprochement plus décisif.

(*Asie-Océanie, Chine, 1944-1972, politique étrangère, relations avec les États-Unis, n° 764*)

[1] Le Japon et la RPC n'entretiennent pas de relations diplomatiques. Un premier accord commercial sino-japonais est signé en juin 1952 ; un accord sur le rapatriement des Japonais, en mars 1953 ; un deuxième accord commercial, en octobre 1953 ; des accords sur la pêche sont signés en avril 1955, 1963 et en 1965 ; un troisième accord commercial en mai 1955 suivi d'une exposition d'articles japonais à Pékin en octobre 1956. Les échanges commerciaux et culturels deviennent progressivement plus actifs. Mais avec la formation du cabinet japonais de Kishi Nobusuke, en février 1957, la politique de Tokyo envers Pékin devient inamicale ce qui conduit ce dernier à dénoncer le quatrième accord commercial de mars 1958 et à stopper les échanges culturels. Par la suite, et jusqu'en 1962, le gouvernement japonais tente de rétablir des relations normales avec la République populaire de Chine, basées sur le principe de la séparation de l'économie et de la politique. Les échanges s'effectuent par la voie de « firmes amies », établies au Japon, qui traitent directement avec le gouvernement chinois. Ces relations commerciales officieuses sont normalisées le 9 novembre 1962, à la suite des négociations menées à Pékin par une délégation de l'association japonaise pour le développement du commerce extérieur, dirigée par Tatsunosuke Takasaki, avec le représentant des organisations chinoises Liao Tchen-tchi.

306

M. Boegner, Représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes.

à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1328 à 1343. *Bruxelles-Delfra, 13 novembre 1969.*

(*Reçu* : 22 h. 39).

Mesures à prendre à la suite de la réévaluation du deutsche mark

Il a fallu de longues heures de discussions au Conseil qui réunissait, le 11 novembre, les ministres des Finances et de l'Agriculture pour parvenir, dans une atmosphère par moment assez tendue, à un accord sur les mesures à prendre dans le domaine agricole à la suite de la réévaluation du deutsche mark[1]. Cet accord s'inspire très étroitement de la proposition du règlement qui avait été soumise par la Commission à la veille du débat du Conseil ?

Dès le début de la discussion, il était pourtant apparu à toutes les délégations que cette proposition ne reflétait pas fidèlement les conclusions auxquelles le Conseil était arrivé lors de sa session tenue à Luxembourg le 27 octobre[2].

C'est d'abord M. Ertl[3] qui a estimé que le texte de la Commission n'était pas compatible avec le projet de loi que le gouvernement fédéral avait déposé devant son parlement pour transposer dans la législation interne le compromis intervenu à Luxembourg.

De plus, le gouvernement fédéral estimait inacceptable la dégressivité des aides globales susceptibles d'être accordées à la paysannerie allemande et insuffisante la contribution communautaire envisagée.

M. Schiller[4] est intervenu avec vivacité pour s'étonner que les autres États membres n'apprécient pas davantage la politique de stabilité des prix poursuivie par l'Allemagne et s'inquiéter de les voir accepter pour eux-mêmes une « communauté inflationniste ».

Les autres délégations ont exprimé des réserves, soit en raison de l'insuffisante dégressivité des aides globales, sot au sujet du montant de l'aide communautaire qui aurait du être limité à 150 millions d'unités de compte[5] pendant deux ans (et non pas atteindre 180 millions sur trois ans comme le

[1] Le 24 octobre 1969, le deutsche mark est réévalué de 8,5 % par rapport au dollar américain.

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Bruxelles-Delfra nos 1152 à 1171 du 29 octobre 1969.

[3] Joseph Ertl, ministre de l'Agriculture de la RFA depuis le 22 octobre 1969.

[4] Karl Schiller, ministre de l'Économie de la RFA depuis le 1er décembre 1966.

[5] La valeur de l'unité de compte de la Communauté économique européenne a été fixée à 0,88867088 gramme d'or fin, soit l'équivalent d'un dollar américain, par une décision du Conseil européen du 15 novembre 1960.

proposait la Commission), soit enfin, sur la nature des aides nationales susceptibles de prendre le relais de cette aide du FEOGA[1].

Les explications données par M. Mansholt[2] devaient contribuer à éclaircir certains points et à dissiper certains malentendus. Mais il est apparu rapidement que le ministre néerlandais de l'Agriculture[3] allait, comme il l'avait fait déjà le 11 août dernier lors de la discussion des mesures à adopter à la suite de la dévaluation du franc français[4], multiplier les objections à l'encontre d'un système qui lui paraissait en contradiction fondamentale avec les principes de la politique agricole commune.

M. Lardinois s'inquiétait surtout de savoir comment le système d'aides directes envisagé par la Commission serait brusquement aboli à l'issue d'une période de 4 ans et comment les distorsions de concurrence pourraient être évitées. Il est allé jusqu'à envisager la transposition pour l'Allemagne du système adopté pour la France, c'est-à-dire le maintien de compensations aux frontières pendant une période de deux ans à l'issue de laquelle cette protection devrait être intégralement remplacée par les aides de caractère structurel et social. Cette suggestion a été immédiatement écartée à la suite d'une intervention de M. Duhamel[5].

Après une brève suspension de séance, la Commission a présenté des amendements à son projet de règlement, qui tenaient largement compte des préoccupations allemandes. Elle a suggéré, en effet, que le montant global des aides soit fixé à 1,7 milliard de deutsche mark pour chacune des années budgétaires des années 1970 à 1973, (au lieu de paraître avoir un caractère dégressif et d'être calculé par campagne agricole comme dans sa proposition initiale). Mais il était précisé que la République fédérale ne pouvait compenser la dégressivité du financement communautaire dont le montant global restait fixé à 180 millions d'unités de compte que par des mesures structurelles ou sociales appropriées.

Si quatre délégations paraissaient résignées à accepter cette solution, à condition que le montant de l'intervention du FEOGA soit ramené de 180 à 150 millions d'UC, M. Lardinois maintenait avec force ses objections et évoquait « L'horreur que lui inspirait le spectre des subventions nationales », tandis que la délégation allemande hésitait à se prononcer et que M. Schiller insistait avec une certaine lourdeur sur l'importance pour la République fédérale d'obtenir une aide communautaire d'au moins

[1] Créé le 14 janvier 1962, le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) rachète les surplus agricoles à un prix d'intervention en cas d'effondrement des cours, il opère un prélèvement sur les importations de produits agricoles et subventionne les exportations de la CEE. Dans sa partie orientation, il alloue des crédits pour l'amélioration des structures de l'agriculture européenne.

[2] Sicco Leendert Mansholt, vice-Président néerlandais, de la Commission de la Communauté économique européenne, de 1958 à 1967, puis vice-président, chargé de l'Agriculture, de la Commission des Communautés européennes.

[3] Petrus Josephus Lardinois, ministre néerlandais de l'Agriculture et des Pêches depuis le 5 avril 1967.

[4] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Bruxelles-Delfra n°s 837 à 859 du 12 août 1969.

[5] Jacques Duhamel, ministre français de l'Agriculture depuis le 23 juin 1969.

180 millions d'UC au moment où on lui demandait par ailleurs « d'être le grand bailleur de fonds de la politique agricole commune ».

Pour tenter de sortir de l'impasse où il se trouvait, le Conseil, profitant d'une interruption de séance, décidait de poursuivre la discussion en cadre très restreint. Néanmoins, il fallut encore plus de deux heures pour venir à bout des réticences de M. Lardinois et de ses objections italienne, belge et luxembourgeoise à une contribution communautaire qui dépasse 150 millions d'unités de compte.

Le ministre néerlandais, laissant apparaître ses véritables inquiétudes, insistait sur les conséquences que les subventions pourraient avoir sur les courants d'échanges intra-communautaires en ce qui concerne les produits transformés et notamment la viande de volaille. La Commission lui répondit qu'elle veillerait à ce que le régime mis en œuvre en Allemagne n'affecte pas les conditions de concurrence et elle exprima le vœu que les mesures envisagées en République fédérale lui soient soumises pour avis et spécialement pour apprécier leur conformité avec les dispositions de l'article 93 du Traité[1].

De son côté, M. Schiller a fait observer que la réévaluation du deutsche mark devait avoir pour effet de faciliter les importations en Allemagne, y compris celles de volailles. Haussant à nouveau le ton, il a poursuivi en déclarant que son gouvernement aurait les plus grandes difficultés à défendre encore le Marché commun si les autres délégations ne voulaient pas tenir compte des difficultés avec lesquelles l'Allemagne se trouvait confrontées par suite de l'application des règles de la politique agricole commune. Il fallait craindre le renouveau des tendances nationalistes au moment où la République fédérale était amenée, du fait de sa politique de stabilité des prix, à prendre, en tenant compte de l'intérêt de ses partenaires, une mesure de réévaluation qui impliquait pour elle des sacrifices importants.

Les assurances données par la Commission et par la délégation allemande ayant enfin surmonté les appréhensions néerlandaises, restait à fixer le montant de la contribution communautaire. Un compromis présenté par M. Giscard d'Estaing[2] devait recueillir un accord unanime : la contribution du FEOGA au financement des aides allemandes seraient fixées à 90 millions d'UC au titre du budget 1971 et à 60 millions au titre du budget 1972. En ce qui concerne l'année budgétaire 1973, la Commission pourrait proposer au Conseil, après un examen de la situation du FEOGA, de participer au financement dans la limite d'un montant supplémentaire de 30 millions d'UC de plus, le mécanisme de compensations aux frontières actuellement applicable serait, comme la délégation allemande l'avait demandé, prolongé jusqu'au 1er janvier 1970.

Finalement, l'ensemble du texte a été approuvé par le Conseil, la délégation néerlandaise s'abstenant.

[1] L'article 93 du Traité de Rome du 25 mars 1957 instituant la Communauté économique européenne traite des aides accordées par les États.

[2] Valéry Giscard d'Estaing, ministre français de l'Économie et des Finances depuis le 23 juin 1969.

Après que l'avis de l'Assemblée aura été recueilli, le projet de règlement pourra être approuvé définitivement par le Conseil.

(*Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1969*)

307

M. d'Halloy, Consul général de France à Jérusalem,
à M. Schumann, Ministre des affaires étrangères.

D. nº 384/AL. *Jérusalem, 13 novembre 1969.*

Renforcement des organisations palestiniennes et répressions israéliennes

Dans la panoplie des mesures de représailles appliquées par les Israéliens en territoire occupé, l'expulsion vers la Transjordanie de personnes jugées indésirables peut paraître une mesure à la fois libérale et de faible portée.

Il ressortirait d'informations recueillies de bonne source que ces expulsions seraient numériquement plus importantes qu'on ne l'annonce officiellement du côté israélien où l'on fait état de 71 expulsions. En fait plus de 90 personnes auraient fait l'objet de cette mesure, certaines d'entre elles ayant été contraintes par les autorités d'occupation à passer sur la rive orientale du Jourdain sans qu'il ait été pris à leur encontre de décision administrative.

Ces mesures visent principalement à affaiblir l'élite palestinienne en éliminant des personnalités influentes qui ne cessent par leur attitude de témoigner leur hostilité à l'autorité occupante. Mais cette politique est à double tranchant. Si les notables expulsés après la guerre des Six Jours se sont mis à la disposition du gouvernement jordanien, ils renforcent aujourd'hui la résistance palestinienne dont l'organisation politique et administrative bénéficierait grandement de leur expérience et de leur capacité. C'est ainsi que M. Kamal Nasser[1] notamment, jouerait un rôle de premier plan au sein de l'État-Major de l'OLP où il serait chargé du secteur des relations extérieures. Ce serait également le cas de M. Nadim Zarrou[2], le maire chrétien de Ramallah, qui, expulsé le mois dernier en raison de ses sentiments anti-israéliens et de son activisme, a pris du service dans les rangs du *Fatah*. On me rapporte que dès l'arrivée de nouveaux expulsés en Jordanie cette organisation s'interpose afin de les soustraire à l'accueil du gouvernement jordanien et s'assure leur concours en leur accordant une aide financière supérieure à celle offerte par les autorités légales.

[1] Kamal Nasser, notable palestinien, membre de l'OLP.

[2] Nadim Zarrou est le maire chrétien de Ramallah, ville de Cisjordanie annexée depuis la guerre des Six jours.

Enfin il m'est indiqué que les responsables des organisations palestiniennes sont aujourd'hui en mesure de mieux contrôler l'évolution de la situation dans les territoires occupés. Pratiquant la politique du pire ils considéreraient que les représailles israéliennes exercées en Cisjordanie, notamment la destruction des maisons et les arrestations arbitraires, contribuent à accroître le ressentiment général et par-là favorisent les adhésions aux réseaux de résistance.

Ceci corrobore les déclarations faites hier à Tel-Aviv par le général Dayan[1] au cours d'une conférence de presse. Le ministre de la Défense a justifié la décision qu'il a prise personnellement de « punir dorénavant non seulement les auteurs des attentats et des actes de sabotage mais également ceux qui leur apportent aide et assistance à divers degrés » en raison de l'aggravation de la situation et du fait que la population se refuse à coopérer avec les forces de sécurité. Il a fait valoir que la population palestinienne souhaite à la fois un développement du terrorisme et une normalisation de la situation, ce qui est paradoxal. Il a indiqué que 140 maisons avaient été dynamitées au cours des sept derniers mois à titre de représailles, mais que ce nombre pourrait augmenter considérablement si la situation ne devait pas s'améliorer.

Ce faisant, le général Dayan laisse entendre que des sanctions collectives n'ont pas encore été appliquées et qu'il ne les prendrait que s'il y était acculé. On sait qu'en réalité il n'a cessé de les exercer dès le lendemain de la guerre des Six jours en rasant entièrement trois villages dans la région de Latroun, plusieurs quartiers à Kalkilya et à Tulkarem et plus récemment Beit Sahour, à Halhoul et à Gaza. On peut donc se demander où il veut en venir. Commentant cette déclaration un porte-parole du ministère israélien des Affaires étrangères a déclaré hier soir que le gouvernement n'avait pas adopté une nouvelle politique à l'égard des territoires occupés et que M. Eban ne se considérait pas lié par cet avertissement donné aux populations arabes.

Selon mes informateurs ces menaces de répression ne sauraient modifier l'intention des organisations palestiniennes de maintenir la pression terroriste sur la région d'Hébron ; ils envisageraient même de la développer dans les prochaines semaines dans la région de Naplouse, citée en exemple par le général Dayan, un calme relatif y ayant été rétabli à la suite du refus de la population de coopérer avec le *Fatah*[2] ou le *FPLP*[3].

[1] Moshe Dayan, officier israélien, prend part à la guerre contre les Arabes en 1948-1949, chef d'État-major des armées de 1953 à 1958, ministre de l'Agriculture de 1959 à 1964, il est nommé ministre de la Défense le 1er juin 1967, juste avant le déclenchement des hostilités. Dans les territoires occupés, il a une attitude libérale, il se fait l'avocat de l'intégration économique et cherche à amorcer une normalisation des rapports entre Juifs et Arabes – voir *D.D.F.* 1968-II n° 418.

[2] *Al-Fatah* (ou *Palestine National Libération Movement*) dont le nom signifie la conquête, est fondé en 1958 par les réfugiés palestiniens avec le soutien moral et matériel de groupements antinassériens tels que les frères musulmans ; par la suite cette organisation a bénéficié de l'appui des autorités syriennes (en 1964). Elle commet des actes de sabotage et de violence en territoire israélien.

[3] FPLP : front populaire de libération de la Palestine créé en novembre 1967 par Georges Habbache, résulte de la fusion de groupuscules. Il veut : reconquérir la Palestine, éliminer les

En ce qui concerne Jérusalem, l'attitude des dirigeants palestiniens serait plus nuancée : ils considéreraient qu'il y a lieu de n'y entretenir qu'une action terroriste prudente et peu meurtrière afin de ne pas risquer de provoquer un contre-terrorisme juif dangereux pour la population arabe.

(*Afrique-Levant, Levant, Israël 1966-1970. Affaires palestiniennes et Jérusalem-territoires occupés PA. 5-3*)

308

NOTE
DE LA PRÉFECTURE DE POLICE

N. *Paris, 13 novembre 1969.*

Les dirigeants de l'« Union Nationale des Étudiants de France » (UNEF) viennent d'adresser une protestation écrite à l'ambassade du Mexique en France, s'élevant contre l'incarcération d'étudiants mexicains et réclamant leur libération immédiate.[1]

Cette campagne de solidarité entamée par les étudiants français de gauche en faveur de leurs camarades mexicains, pourrait d'ailleurs, s'intensifier, selon les dirigeants de l'UNEF, si les autorités mexicaines ne tenaient aucun compte de leur protestation.

Jusqu'à présent, les services officiels mexicains à Paris n'ont manifesté aucune réaction à la réception de cette pétition et ne songent nullement à la transmettre.

(*Télégrammes Amérique 1964-1970, Mexique, n° 47, carton n° 20*)

influences étrangères, mettre en place un gouvernement socialiste de gauche. Faute de troupes, il s'est spécialisé dans les coups de main (rapt de l'avion d'El Al sur Alger le 28 juillet 1968, voir *D.D.F.* 1968-II n° 56 – attentat d'Athènes le 27 décembre 1968 contre un avion israélien sur l'aéroport, voir D.D.F. 1969-I n° 50).

[1] En 1968, les mouvements étudiants mexicains ont été confrontés à des mesures exceptionnellement radicales (intervention de l'armée, incarcération massive d'« agitateurs », fermeture immédiate de tous les établissements) voir *D.D.F.* 1968-II, n° 61, 30 juillet 1968. Le 2 octobre 1968, en début de soirée, l'armée mexicaine ouvrit le feu sur des milliers d'étudiants rassemblés sur la place des Trois Cultures de Tlatelolco à Mexico, donnant lieu à des morts et des incarcérations, en nombre encore aujourd'hui inconnu.

309

NOTE

Dispositions adoptées par la Communauté dans le domaine agricole à la suite de la réévaluation du DM

N. *Paris, 13 novembre 1969.*

Toute solution au problème de la réévaluation du DM dans le domaine agricole[1] comporte des inconvénients. Il s'agissait pour la Communauté de mettre sur pied celle qui permettait avant tout de sauvegarder l'unité du marché. C'est ce qui a été fait le 11 novembre.

Toutefois de vives critiques ont été formulées, notamment du côté hollandais au fait que des aides directes non dégressives ont été accordées aux agriculteurs allemands pendant 4 ans. Une telle disposition risque, selon eux, de devenir permanente et d'autre part d'ouvrir la voie à des distorsions de concurrence qui pourraient porter atteinte aux ventes des partenaires de l'Allemagne.

À ce sujet il convient d'apporter deux précisions :

a) Il était politiquement impensable de ne pas accorder une aide aux agriculteurs allemands. Ceux-ci devront subir, du fait du rétablissement du marché unique, une baisse effective de leurs prix de 8,5 %. En effet les prix d'intervention, les prix de seuil, les prix d'écluse, les prix de référence[2], etc. étant fixés en UC[3] seront, calculés en DM, réduits de ce pourcentage du fait de la réévaluation.

Dans ces conditions, la fixation d'une aide dégressive aurait en réalité constitué une baisse des prix pour les producteurs allemands. Du point de vue de la politique des prix dans la Communauté, une telle disposition présentait des inconvénients sérieux. Il est évident que si nous avions contraint les Allemands à accepter la dégressivité, jamais le gouvernement fédéral n'aurait été en mesure d'accepter une baisse des prix communautaires, notamment celle du prix d'intervention du blé que la Commission et nous-mêmes désirons obtenir.

[1] Le 24 octobre 1969, le deutsche mark est réévalué de 8,5 % par rapport au dollar américain. Sur les mesures agricoles adoptées par la Communauté économique européenne suite à cette réévaluation, voir ci-dessus le télégramme de Bruxelles-Delfra n°s 1152 à 1171 du 29 octobre 1969, et ci-dessous le télégramme de Bruxelles-Delfra n°s 1328 à 1348 du 13 novembre 1969.

[2] Les « prix d'intervention » correspondent aux prix minimums auxquels, dans le cadre de la politique agricole commune, les organismes communautaires effectuent, le cas échéant, des achats pour soutenir le marché. Les « prix de seuil », correspondent aux prix minimums d'entrée dans la Communauté économique européenne. Ce terme s'utilise pour les céréales, le sucre, les produits laitiers, l'huile d'olive, le raisin et les graines de tournesol. On parle de « prix d'écluse » pour la viande de porc, les œufs et la volaille, et de « prix de référence » pour les fruits, les légumes, le vin et certains produits de la pêche.

[3] La valeur de l'unité de compte de la Communauté économique européenne a été fixée à 0,88867088 gramme d'or fin, soit l'équivalent d'un dollar américain, par une décision du Conseil européen du 15 novembre 1960.

b) Certes, l'action d'une aide comporte le risque, si on n'y prend garde, de permettre aux producteurs allemands de toucher la prime à la fois sur les matières premières (blé et orge) et sur le produit transformé (volaille ou porc). Cette double perception, que redoutent les Hollandais, constituerait une distorsion de concurrence évidente.

Toutefois il a été décidé que la Commission et le Comité de gestion auraient la possibilité de contrôler l'application de cette taxe. En raison du retour au marché unique, il sera possible de déceler dans des délais très brefs, ne serait-ce qu'en observant une modification sensible dans le courant des échanges, l'existence d'une anomalie et de la rectifier.

(*DE-CE, Coopération économique, 1967-1975*)

310

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. GIOVANGRANDI, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE A SAIGON.

T. n°s 524 et 525. *Paris, 14 novembre 1969, 18 h. 38.*

Strictement réservé.

Je me réfère à votre communication n° 1397/1403[1].

Votre télégramme a retenu l'attention du Département.

Nous avons naturellement enregistré avec satisfaction les récentes décisions du gouvernement sud-vietnamien que vous évoquez et nous prenons volontiers acte de ses bonnes intentions. Nous serons heureux, pour notre part, si elles mènent à une reprise des relations commerciales et à un développement de nos rapports culturel. En particulier, nous comprenons que la levée de la circulaire 777[2] pourrait faciliter la venue en France de la mission de la Chambre de commerce et d'industrie de Saigon, qui a été invitée par la Chambre de commerce de Paris.

[1] Télégramme de Saigon n°s 1397 à 1403 du 28 octobre 1969, non reproduit. Le consul général de France y rapporte que le gouvernement de Saigon vient de lever une série de mesures prises à l'encontre de nos activités économiques et culturelles au Sud-Vietnam. Cette évolution de l'attitude des dirigeants sud-vietnamiens s'explique sans doute par leur crainte des conséquences d'un désengagement américain. « Peu importent d'ailleurs les mobiles de leur attitude. Il ne s'agit pas pour nous de cautionner un régime dont nous mesurons à la fois la fragilité et le caractère artificiel. Le problème est de savoir si nous n'aurions pas intérêt à mettre à profit les circonstances pour substituer à la théorie du gel des relations que nous entretenons avec les protagonistes des conversations de Paris, celle d'un équilibre dynamique qui nous permettrait de poser des jalons en vue de l'avenir et d'éviter de nous laisser distancer par de tierces puissances. À Saigon comme à Hanoï, on semble maintenant prêt à discuter des problèmes bilatéraux. Une politique d'équilibre dans la diversité est donc possible. (…) Le Département ne pense-t-il pas que le moment est venu de procéder à un examen d'ensemble des problèmes bilatéraux qui se posent pour nous au Sud et au Nord et qu'une confrontation directe des points de vue serait la meilleure façon de les aborder ? ».

[2] Le 22 octobre 1969, le gouvernement sud-vietnamien abroge sa circulaire 777 du 28 janvier 1964, par laquelle il refusait de délivrer des licences d'importation aux commerçants français du Sud-Vietnam et interdisait l'importation de marchandises françaises.

En ce qui concerne notre politique vietnamienne en général, nous n'estimons pas cependant qu'il y ait d'éléments susceptibles de modifier une doctrine, qui à l'expérience, est apparue de nature à éviter les difficultés majeures. Le problème que vous évoquez concerne moins un équilibre entre le Nord et le Sud qu'entre diverses forces politiques à l'intérieur du Sud où l'incertitude sur l'avenir nous commande, compte tenu et de notre politique générale et de nos intérêts dans ce territoire, d'observer la plus grande prudence.

Il ne paraît donc pas souhaitable de revenir sur une attitude que les parties au conflit ont paru jusqu'à présent comprendre et admettre.

(*Collection des télégrammes, Saigon, 1969*)

311

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE, CLV)
POUR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL[1]

Modification de l'intitulé du bureau d'information du Front national de libération[2]

N. n° 538/CLV[3]. *Paris, 14 novembre 1969.*

Le chef du bureau d'information du FNL[4], qui a été reçu hier sur sa demande par le directeur des services de presse et d'information[5], a remis à cette occasion deux lettres destinées, l'une au directeur d'Asie, l'autre à M. Béliard. L'en-tête du papier à lettres était, pour la première fois, au nom du « Bureau d'information du gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Vietnam »[6].

[1] Hervé Alphand, ambassadeur de France, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères depuis le 7 octobre 1965.

[2] *Note manuscrite d'Hervé Alphand :* « Accord sous réserve de l'accord du Ministre ». *Note manuscrite, auteur non identifié :* « Le Ministre est d'accord ».

[3] Cette note, rédigée par Henri Bolle, conseiller des Affaires étrangères, sous-directeur chargé du service Cambodge, Laos, Vietnam à la direction des Affaires politiques au Département depuis janvier 1968, est signée par Henri Froment-Meurice, ministre plénipotentiaire, directeur d'Asie-Océanie au Département depuis mars 1969.

[4] Pham Van Ba, membre de la Commission des relations extérieures du comité central du Front national de libération du Sud-Vietnam, directeur du bureau d'information du FNL à Paris à partir d'octobre 1968. Sur l'ouverture de ce bureau d'information, voir *D.D.F.*, 1968-II, n°s 177, 257 et 276.

[5] Jean Béliard, ministre plénipotentiaire, chef du service de presse et d'information au Département depuis août 1969.

[6] Sur la constitution, le 8 juin 1969, de ce gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Vietnam, voir *D.D.F.* 1969-I, n° 422.

Jusqu'à présent nous n'avions pas eu connaissance d'une telle modification. Cependant, vérification faite, il apparaît que le bureau a, depuis déjà quelques semaines, changé l'intitulé de son bulletin d'information sans nous en avoir informés mais sans en avoir fait non plus publicité : aucune remarque n'a été faite à ce sujet que ce soit du côté de Saigon ou des États-Unis ; d'autre part, aucun organe ni aucune agence de presse n'en ont fait état.

Aujourd'hui, le bureau d'information nous a présenté aux fins de renouvellement les cartes de séjour de cinq membres du bureau. Ces cartes portent l'ancien titre de « bureau d'information du front national de libération ». La démarche nous a été présentée sans être assortie d'une demande de changement d'appellation.

La question est de savoir si nous devons réagir à l'initiative du bureau et lui faire des observations fondées sur la remise d'une correspondance officielle à des agents du Département sur papier à en-tête différant de la pratique adoptée d'un commun accord au moment de l'installation du bureau à Paris. Mais il nous faudrait alors assortir nos observations d'une demande de retour au *statu quo ante* si nous ne voulons pas donner l'impression d'avaliser la transformation récemment intervenue.

De l'avis de la direction d'Asie il semble préférable de ne pas faire d'incident. En effet, puisque cette transformation s'est opérée sans soulever jusqu'à présent de réactions de Saigon et de Washington, il semble que nous n'ayons guère intérêt à demander le retour à la situation antérieure, ce qui ne manquerait pas de susciter de très sérieuses difficultés. Le GRP y verrait en effet de notre part l'indice d'une attitude politique plutôt négative à son égard. Nos relations avec sa délégation à la Conférence[1] en seraient certainement aigries.

La meilleure attitude consisterait dans ces conditions, semble-t-il, à ne rien faire et, sans accuser naturellement réception des lettres, à renouveler les cartes de séjour dans leur intitulé actuel (« bureau d'information du front national de libération du Sud-Vietnam »).

La direction d'Asie serait reconnaissante au Secrétaire général de lui faire savoir s'il approuve ce point de vue.

(*Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978*)

[1] Ouverte le 13 mai 1968, la Conférence de Paris sur le Vietnam, réunit au centre de conférences de l'avenue Kléber, les délégations des gouvernements américain, nord et sud-vietnamien, ainsi que celle du Front national de libération sud-vietnamien.

312

M. Houphouët-Boigny, Président de la République de Côte d'Ivoire, à M. Pompidou, Président de la République française.

L[1]. *Abidjan, 14 novembre 1969.*

Monsieur le Président,

La dernière dévaluation du franc français[2] a été l'occasion pour moi et mon gouvernement de manifester la solidarité de toujours qui nous lie à la France en alignant aussitôt notre monnaie sur le nouveau cours du franc.

Cette solidarité, je la crois justifiée par tous les liens historiques, politiques, économiques et culturels qui existent entre nos deux pays.

Notre jeune économie qui se voit confrontée avec tous les problèmes complexes d'un pays en voie de développement et qui se ravitaille en France pour plus de 50 % de ses importations, a eu à souffrir quelque peu de la hausse des prix à l'exportation des produits français et surtout des produits de grande consommation, matières premières et des biens d'équipement durables.

En effet Monsieur le Ministre français de l'Économie et des Finances[3] n'a pas, *par erreur regrettable*, exempté les pays de la zone franc de cette hausse.

Aussi les Directeurs parisiens des entreprises locales se sont-ils empressés d'ordonner à leurs représentants l'application d'une augmentation de 12,50 % sur tous les produits importés de France.

Monsieur le Ministre français de l'Économie et des Finances saisi par mon Ministre des Affaires Économiques et Financières[4] de cette grave situation, avait promis de nous envoyer des spécialistes pour nous aider à remédier cet état de choses.

Malheureusement, à ce jour, ces spécialistes ne sont pas encore venus.

Sachant quel intérêt vous portez au développement économique de nos Pays d'Afrique et plus particulièrement de la Côte d'Ivoire – ce dont je vous suis personnellement reconnaissant – je voudrais vous demander d'étudier,

[1] *Mention marginale manuscrite* portée sur le document : « M. Gaschignard, HB (Houphouët-Boigny) a parfois souvent raison. Il faut suivre cette affaire qui est importante. » Paul Gaschignard, conseiller des Affaires étrangères, est directeur adjoint des Affaires africaines et malgaches depuis septembre 1969.

[2] La dévaluation du franc français de 12,5 %, décidée le 8 août, est annoncée le 10, par un communiqué du ministère des Finances. Le gouvernement français a fixé la définition du franc à 0,160 g d'or fin. Cette parité entre en vigueur à compter du 10 août 1969 à 22 heures. Le conseiller économique et financier près l'ambassade de France à Abidjan a calculé que, sur le plan extérieur, la dévaluation du franc CFA alourdira la dette extérieure ivoirienne. C'est un capital de 42 milliards de F CFA que la Côte d'Ivoire devra rembourser à un taux supérieur de 12,5 %.

[3] Valéry Giscard d'Estaing est ministre des Finances dans le gouvernement Jacques Chaban-Delmas formé le 22 juin 1969.

[4] Henri Konan Bédié, avocat, est ministre des Affaires économiques et financières de Côte d'Ivoire depuis le 30 septembre 1968.

dans le cadre des relations franco-ivoiriennes, toutes les mesures appropriées pour atténuer dans la mesure du possible les surcharges qui vont peser sur l'économie de la Côte d'Ivoire par suite de la dévaluation et qui vont freiner notre équipement et notre industrialisation[1].

Confiant dans le bienveillant et favorable accueil qu'il vous plaira de réserver au présent message, je vous prie, Monsieur le Président, de bien vouloir agréer les assurances de ma haute et cordiale considération.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Côte d'Ivoire, 1959-1969, questions économiques, 1969, n° 17)

313

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. MAZOYER, AMBASSADEUR DE FRANCE À DAMAS.

T. n°s 292 à 297. *Paris, 15 novembre 1969, 20 h. 36.*

Le Ministre a reçu, sur sa demande, l'ambassadeur de Syrie[2] le 15 novembre.

M. Kamel Hussein a rappelé que son gouvernement jugeait inapplicable la résolution du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967[3]. Le peuple arabe, a déclaré M. Hussein, refuse l'existence d'Israël tel qu'il est et la refusera toujours. L'entité d'Israël est religieuse, raciste, agressive et expansionniste. Il ne peut être question de paix, de relations diplomatiques, de coopération économique avec cette entité, au surplus, si Israël était reconnu par les pays arabes, les capitaux américains et sionistes s'infiltreraient dans la région et saperaient l'indépendance de ces pays.

Le gouvernement syrien accepterait seulement le remplacement d'Israël par un état laïc où rentreraient les réfugiés palestiniens et qui serait ouvert à toutes les religions. Mais il croyait que jamais les États-Unis ne voudraient imposer à Israël même l'évacuation des territoires occupés et le règlement du problème des réfugiés ; le gouvernement syrien pensait d'ailleurs qu'il y avait un plan américain pour liquider la résistance palestinienne et les gouvernements arabes qui la soutiennent.

Le gouvernement syrien cherche à consolider l'indépendance de son pays et souhaite que la région méditerranéenne tout entière soit libre de toute ingérence étrangère, quelle qu'elle soit. M. Hussein n'a mentionné parmi les présences étrangères que celle de la 6e flotte et des bases américaines.

[1] Se reporter aux télégrammes d'Abidjan n°s 1451 à 1454 et 1501 à 1507, respectivement des 12 et 16 décembre, publiés ci-après, reprenant et commentant la lettre du 24 novembre de M. Valéry Giscard d'Estaing à M. Konan Bédié.

[2] M. Kamel Hussein, membre du comité directeur du parti Baath depuis mars 1966, présente au président Pompidou ses lettres de créance en qualité d'ambassadeur de Syrie, le 1er août 1969.

[3] Au sujet de la résolution n° 242 du 22 novembre 1967, voir *D.D.F.* 1967-II, n° 257, 1968-I, n°s 149, 165, 213, 376, 1968-II, n° 444.

Le Ministre a répondu qu'il se félicitait du souci d'indépendance affirmé par l'Ambassadeur de Syrie. Il lui a toutefois fait remarquer que les Quatre puissances[1] s'étaient mises d'accord le 20 septembre sur la reconnaissance du droit à l'indépendance de tous les pays du Moyen-Orient. Ce principe valait notamment pour le Liban avec lequel la France entretenait des liens très étroits. Il était heureux, à cet égard, qu'au cours de la crise récente la Syrie n'ait pas cherché à s'en prendre à l'indépendance libanaise.

En ce qui concerne le règlement du conflit israélo-arabe, M. Maurice Schumann a fait observer qu'il y avait entre la France et la Syrie une différence d'approche qui d'ailleurs n'était pas limitée à ce seul pays puisque cette différence existait également avec l'Algérie. Il s'agissait de la résolution du Conseil de sécurité qui est pour la France la charte de tout règlement. Le gouvernement a la conviction que la procédure de la concertation à Quatre dont il a demandé la reprise très prochaine, constitue le seul espoir d'aboutir à une paix d'ensemble au Moyen-Orient qui comporte notamment l'évacuation des territoires occupés par Israël et qui devra comporter nécessairement une solution équitable du problème des réfugiés.

M. Kamel Hussein a déclaré qu'en dépit de cette divergence, le gouvernement syrien appréciait l'attitude objective prise par la France au Moyen-Orient et comptait sur notre appui pour consolider son indépendance.

(Collection des télégrammes, Damas, 1969)

314

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES

Évolution des relations franco-centrafricaines au cours de l'année 1969

N. nº 498/DAM. *Paris, 15 novembre 1969.*

Depuis le coup d'État qui a amené le général Bokassa au pouvoir, le 1er janvier 1966[2], les relations entre Paris et Bangui ont été soumises à de sérieuses fluctuations ; elles furent tantôt chaleureuses tantôt franchement mauvaises, du fait, avant tout, du tempérament très instable du Chef de l'État centrafricain[3].

[1] Les Quatre puissances (États-Unis, France, Grande-Bretagne et URSS) se réunissent, à l'instigation de la France, depuis le 3 avril 1969 en vue de trouver une solution à la crise du Moyen-Orient (voir *D.D.F.* 1969-I, nos 273, 334).

[2] Se reporter à *D.D.F.* 1966-I, nº 1 et 39, *D.D.F.* 1966-II, nos 73 et 323.

[3] Un portrait du colonel Bokassa est esquissé dans la note de la direction des Affaires africaines et malgaches nº 366/DAM du 29 juin 1966, publiée dans *D.D.F.* 1966-II, nº 74.

1. L'année 1969 a d'abord été marquée, du 11 au 14 février, par le voyage officiel en France du général Bokassa[1], qui en est revenu apparemment déçu. Les rapports franco-centrafricains se sont considérablement tendus au moment de la tentative du coup d'État attribuée au lieutenant-colonel Banza, le 11 avril[2].

Le Chef d'État, qui affectait de soupçonner jusqu'à l'ambassade de France d'avoir encouragé la tentative, prit alors une série de mesures d'expulsion contre divers ressortissants français accusés d'avoir sympathisé avec le lieutenant-colonel Banza.

Peu après que M. de Schonen nouvel ambassadeur de France[3], eut présenté ses lettres de créance au Chef de l'État (20 mai), sont intervenues de nouvelles mesures contre des ressortissants français auxquels il était fait grief d'avoir porté des jugements défavorables sur le pays ou son Président. La situation était pourtant ambiguë, puisqu'à la même époque une délégation du Commissariat français à l'énergie atomique, venue pour la pose de la première pierre de l'usine de traitement de l'uranium de Bakouma, était reçue avec faveur par le général Bokassa[4].

Bien que celui-ci ait déclaré le 14 juillet « que la France était sa seconde patrie », la politique de son gouvernement n'en a pas moins été inspirée au cours de l'été par une suspicion persistante à l'égard des Français et même de la représentation française à Bangui. Notre ambassade, accusée de « s'immiscer » dans les affaires intérieures du pays, a fait l'objet d'une stricte surveillance.

Au mois d'août, le général Bokassa adressait à Monsieur le Président de la République deux lettres[5] dans lesquelles, d'une part il exprimait à nouveau ses soupçons à l'égard de l'ambassade de France, d'autre part il faisait savoir en termes peu courtois que l'avion DC 4 qui lui avait été offert par la France était indigne d'un Chef d'État ami.

[1] Le général Bokassa se rend en voyage officiel à Paris du 11 au 14 février, accompagné des ministres des Affaires étrangères, du Développement et des Finances. Il est reçu par le général de Gaulle et M. Couve de Murville. Les allocutions prononcées par le général de Gaulle sont publiées dans *La politique étrangère de la France,* Textes et Documents, la Documentation française, 1er semestre 1969, p. 81 et 82.

[2] Le lieutenant-colonel Alexandre Banza, qui participa aux côtés de Jean Bedel Bokassa au coup d'État dit de la Saint Sylvestre (1965-1966), ancien ministre d'État chargé de la Santé, est arrêté, condamné à mort pour tentative de coup d'État dans la nuit du 10 au 11 avril 1969, et exécuté le 12 avril. Un portrait en est dressé dans la dépêche de Bangui n° 197/DAM du 17 mars 1966, non publiée. Voir également la synthèse de l'ambassade de France à Bangui n° 7/69, n° 141/DAM du 14 avril 1969, non reproduite.

[3] M. Albert de Schonen, nouvel ambassadeur de France, successeur de M. Jean Herly, arrive à Bangui le 17 mai et présente ses lettres de créance au général Bokassa, le 20 mai.

[4] Le 29 avril, est signée entre M. Mabile, directeur de Productions au Commissariat à l'énergie atomique (CEA), et le général Bokassa, la convention d'établissement de la compagnie des mines d'uranium de Bakouma. Le premier conseil d'administration se tient ce même jour à Bangui. Cette création résulte des accords signés les 17 juillet et 8 novembre 1968 avec le CEA.

[5] Le texte complet de ces deux lettres est transmis par le télégramme de Bangui nos 843 à 852 du 23 août, non reproduit. L'une traite du DC4 offert par le général de Gaulle que le président Bokassa juge inutilisable, l'autre, des candidatures présentées pour l'emploi de garde du corps du président Bokassa, toutes refusées.

Au début de septembre, la France a rapatrié, à la demande de la RCA le détachement d'intervention stationné à Bangui. Peu après, elle était saisie d'une requête du général Bokassa en vue du retrait des quelques 40 militaires français qui constituent notre escale technique d'intervention. Cette affaire est en cours de négociation et pourrait faire l'objet d'un entretien entre Monsieur le Président de la République et le général Bokassa au cours du voyage que ce dernier envisage de faire à Paris l'an prochain.

2. À la fin d'octobre, les relations franco-centrafricaines se sont nettement améliorées à la suite de la signature d'un ensemble de conventions d'aide pour un montant de 687,5 milliers de francs CFA et de l'annonce simultanée de la décision prise par le gouvernement français d'accorder un crédit de 100 millions de francs CFA pour la construction d'une Faculté de droit.

Depuis, le général Bokassa a exalté à plusieurs reprises « l'excellente coopération et la franche amitié » existant entre Paris et Bangui. Il n'en a pas moins mis l'accent, en même temps, sur le non-engagement de la République centrafricaine et sur son désir de coopérer avec tous les États sans aucune considération idéologique.

Le discours prononcé par le ministre centrafricain des Affaires étrangères, M. Kombot-Naguemon, devant l'Assemblée générales des Nations Unies[1] traduit bien cette orientation mais il convient de souligner que le Ministre a, en même temps, fait l'éloge de « la grande œuvre africaine accomplie par la France, sous l'impulsion du général de Gaulle dont l'acte politique courageux en matière de décolonisation, a suscité l'admiration de la Communauté internationale ».

3. La situation s'est à nouveau détériorée avec la décision prise par le général Bokassa d'expulser de RCA 38 Français employés par trois sociétés minières sous contrôle américain[2].

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, République centrafricaine, 1959-1969, politique étrangère, relations avec la France, 1969*)

[1] Sur l'attitude du ministre centrafricain des Affaires étrangères, M. Nestor Kombot-Naguemon, lors de la session des Nations unies à New York, se reporter au télégramme de New York n° 3238 du 25 octobre 1969, non publié.

[2] La décision prise par le gouvernement centrafricain d'expulser trente-huit Français (y compris les familles) fait suite au conflit qui l'oppose aux trois sociétés productrices de diamants qui emploient ces Français : la société africaine des mines (SAM), la société des mines du N'Zako et la compagnie centrafricaine des mines (Centramines). La mesure atteint en outre M. de Marcilly, président de la Centramines, arrivé depuis peu en République centrafricaine. Sur ce sujet, se reporter à la note établie pour le Ministre, datée du 15 novembre 1969, résumant la question de l'expulsion de ces ressortissants français par le gouvernement centrafricain, voir également la lettre du président Bokassa du 22 novembre 1969 adressée au président Pompidou ainsi que le télégramme de Bangui n°s 1449 à 1454 du 2 décembre. Ces documents ne sont pas reproduits.

315

NOTE

De la présence française au Sud-Vietnam

N[1]. *Paris, 15 novembre 1969.*

En dépit de vicissitudes diverses et, notamment, de la rupture des relations diplomatiques bilatérales décidée unilatéralement à Saigon, le 25 juin 1965[2], par le directoire militaire de l'époque, la présence française au Sud-Vietnam demeure importante.

Les firmes commerciales, les industries, les banques françaises constituent toujours l'armature économique du pays et la plus grande part de l'assiette fiscale. Le français est encore la première langue étrangère.

A. Sur le plan général

Bien qu'en diminution constante, la colonie française au Sud-Vietnam, essentiellement regroupée dans la région de Saigon, compte environ onze mille cinq cents membres, répartis en quatre catégories principales selon leur origine :

Souche métropolitaine : 3 500 (dont 650 agents des services publics français)

Eurasiens : 3 100

Souche vietnamienne : 3 200

Autres origines (anciens établissements de l'Inde, etc.) : 1 700

Les missions religieuses comptent un effectif d'environ 250 ressortissants français.

L'importance de cette colonie et des intérêts français au Sud-Vietnam justifie l'existence d'une Chambre de commerce française, d'une paierie de France (souvent critiquée dans le passé comme vestige d'une époque révolue) et d'une « agence financière[3] » dépendant de notre direction du Trésor.

L'organe de liaison de la colonie française, *Le Journal d'Extrême-Orient*, est le seul quotidien sud-vietnamien de la langue française depuis l'interdiction, en décembre 1968, du journal de tendance neutraliste *Vietnam nouveau*. Son exploitation déficitaire entraîne une subvention annuelle du Département qui a atteint 2 400 000 anciens francs en 1969.

[1] Cette note est rédigée par Jacques Le Blanc, secrétaire des Affaires étrangères à la section politique (Vietnam) du service Cambodge, Laos, Vietnam de la sous-direction d'Asie-Océanie du Département depuis octobre 1966.

[2] Sur cette rupture, intervenue en fait le 24 juin 1965, voir *D.D.F.*, 1965-I, n° 317.

[3] *Note du texte* : Dirigée par un attaché financier, cette agence est rattachée au consulat général et est également compétente pour le Laos et le Cambodge.

Les dépouilles militaires françaises non rapatriées (au nombre de 7 284) ont été regroupées dans une nécropole établie près de Saigon, à Tan Son Nhut, qui est entretenue par les soins de notre consulat général.

B. Sur le plan économique et commercial

– Les intérêts français au Sud-Vietnam sont évalués approximativement à 165 millions d'anciens francs ainsi répartis :

• Entreprises industrielles	65	milliards d'anciens francs
• Plantations(hévéas, thé, café)	63,8	
• Entreprises commerciales	9	
• Entreprises de transport	11,2	
• Banques et sociétés immobilières	16	

Dans l'ensemble, à l'exception des difficultés éprouvées par les sociétés de plantations, l'activité de nos firmes a bénéficié de la prospérité due à la guerre. Les 8 à 10 millions de dollars de bénéfices transférés annuellement en France ne représentent que la partie des bénéfices réels officiellement transférés, après impôts, réinvestissements et transferts non déclarés.

Toutefois, certaines menaces pèsent sur celles de nos sociétés qui bénéficient de monopoles de fait (tabacs, brasseries, etc.). La compagnie des Eaux et de l'Électricité, qui alimentait Saigon et plusieurs villes du Delta, vient ainsi de se voir refuser le renouvellement de son contrat.

– En absorbant le tiers de ses exportations (caoutchouc essentiellement), la France est le premier client du Sud-Vietnam. Elle vient au sixième rang de ses fournisseurs, avec environ 4 % de ses importations. Le niveau global de nos échanges avec le Sud-Vietnam a considérablement baissé depuis 1960. La baisse de production du caoutchouc d'une part, l'interdiction – rapportée le 22 octobre 1969[1] – de toute importation en provenance de France sur devises propres d'autre part, en sont les raisons principales. L'évolution des échanges bilatéraux, en milliers de francs, se présente de la façon suivante :

	1960	**1966**	**1967**	**1968**	**1969**
Exportations de France	223 000	107 000	69 000	90 000	157 000
Importations de France	170 000	48 000	39 000	34 000	31 000
TOTAL	393 000	155 000	108 000	124 000	188 000
Balance	+ 53 000	+ 59 000	+ 30 000	+ 56 000	+ 126 000

– La France a accordé au Sud-Vietnam, dans le cadre d'accords datant du 24 mars 1960, une aide de 230 millions de francs répartie comme suit :

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Paris à Saigon n°s 524 et 525 du 14 novembre 1969.

– Un prêt du Trésor de 70 millions de francs à 15 ans à 3 % pour financer la construction du complexe carbo-chimique d'An Hao/Hong Son.

– Des crédits fournisseurs de 110 millions de francs à 5 ans dont une première tranche de 60 millions a été affectée à la construction d'une cimenterie à Ha Tien. Le reste a été utilisé pour le financement de matériels de petit et moyen équipement dans le cadre d'un protocole conclu entre la société française Francefi (à participation étatique) et la direction du commerce extérieur du Vietnam.

– Des crédits fournisseurs de 50 millions de francs à 5 ans mis à la disposition de Saigon dans le cadre d'un avenant au protocole Francefi (1963) et dont nous venons d'accepter l'utilisation d'un reliquat de 25 millions encore disponible.

C. Sur le plan culturel

En raison des influences politiques, des pressions matérielles pratiques et de la décision prise en septembre 1966 par le gouvernement du général Ky[1], d'éliminer progressivement nos écoles[2], l'enseignement français a perdu sa position prééminente au Sud-Vietnam en dépit de ce qui a pu être sauvegardé par l'arrangement franco-vietnamien du 24 juillet 1967.

– En ce qui concerne nos établissements d'enseignement nous ne disposons plus que de cinq lycées : deux à Saigon, un à Dalat, un Danang, et un collège à Nhatrang. Encore les classes primaires de ces établissements (« centres scolaires pilotes ») sont-elles vietnamisées[3], le français n'y étant plus enseigné que neuf heures par semaine. Seules les classes secondaires, dont le transfert progressif aux autorités vietnamiennes aurait pourtant dû commencer en août 1968, sont encore sous notre contrôle. Elles regroupent 5 659 élèves qui, avec les 1 386 élèves de nos deux centres primaires, constituent un effectif d'environ 6 000 élèves suivant l'enseignement français intégral.

Transformés en « Instituts culturels français », nos *trois centres culturels* de Saigon, Dalat et Danang permettent par ailleurs d'enseigner le français à plus de 5 000 Vietnamiens, en majorité adultes.

– En ce qui concerne les 26 écoles privées, confessionnelles ou non, qui prodiguaient leur enseignement en français jusqu'à la rentrée 1967-1968 et qui représentaient les 2/3 de l'effectif francophone du Sud-Vietnam, elles ont également dû officiellement abandonner l'étude des programmes français. Près de 5 000 de leurs 22 000 élèves reçoivent néanmoins encore un enseignement de la langue française en complément de leurs études vietnamiennes.

[1] Général Nguyen Cao Ky, Premier ministre sud-vietnamien du 19 juin 1965 au 31 octobre 1967, puis vice-président de la République.

[2] Sur ce sujet, voir *D.D.F.* 1966-I, n° 305.

[3] *Note du texte* : Nous avons néanmoins conservé deux centres scolaires primaires à Saigon (aux lycées Marie Curie et J.J. Rousseau), à l'usage exclusif des enfants français ou non vietnamiens.

– Dans l'enseignement national vietnamien, le français n'est étudié qu'aux niveaux du secondaire et du supérieur, en qualité de langue vivante étrangère à option. Dans le secondaire, cela représente environ 90 000 élèves (soit la moitié des effectifs scolarisés à ce niveau) qui consacrent au français de 5 à 6 heures par semaine. Dans le supérieur, l'enseignement de notre langue est limité aux sections d'études françaises des facultés des Lettres et des facultés de Pédagogie ; des cours facultatifs de perfectionnement de français sont organisés dans la plupart des autres facultés.

Quant au corps professoral, il se composait au 1er janvier 1969 de 334 professeurs français (dont 20 au titre du contingent) et de 1 582 professeurs vietnamiens de français.

Notre action culturelle locale s'appuie également sur l'Alliance française de Saigon (celle de Dalat a cessé toute activité en avril 1966), sur la diffusion annuelle de dizaines de milliers de livres dans les bibliothèques et établissements scolaires, sur les programmes et émissions français régulièrement utilisés par la radio et la télévision (en dépit de la fermeture du bureau de l'ORTF en janvier 1966), et sur l'envoi à Saigon de nombreuses missions scientifiques.

D. Sur le plan de la coopération

Compte tenu des enseignants, le Sud-Vietnam vient au troisième rang parmi les pays d'Asie par l'importance des effectifs d'experts (61 en 1968), détachés auprès des autorités locales.

Coopération médicale

L'hôpital Grall de Saigon[1], d'une capacité de 500 lits occupés en moyenne à 97 %, est géré comme un service dépendant de notre consulat général. L'ensemble du personnel d'encadrement médical de cet établissement, soit 28 médecins militaires, est recruté sur contrat par le Département auprès du service de santé des Armées. Une aide en matériel (140 000 frs en 1969) est accordée chaque année à l'hôpital.

Quelques médecins sont détachés auprès des facultés de Médecine et de Chirurgie dentaire de Saigon. Deux experts sont maintenus auprès de l'antenne chirurgicale de Dalat. Nous avons cessé toute assistance à L'Institut Pasteur de Dalat depuis avril 1968, faute de candidat à la succession du biologiste qui y était détaché jusqu'à cette époque en qualité de chef de laboratoire.

Coopération technique

Nous disposons de six experts au centre national technique de Saigon-Phutho à l'équipement duquel nous contribuons financièrement et par la fourniture d'ouvrages scientifiques :

[1] Ancien hôpital de la Marine française ouvert en 1873, il porte depuis 1925 le nom du médecin général inspecteur Grall, qui fut directeur général de la Santé en Indochine au début du XXe siècle. Devenu hôpital civil en 1958, il reste sous direction française et est pris en charge par les Affaires étrangères.

École supérieurs d'Électricité	1
École d'ingénieurs des Arts industriels	2
École de navigation maritime	2
École supérieure de Chimie	1

Des experts français sont également mis à la disposition du service des mines (2), du service de l'urbanisme (1), des P T T (1), du centre de développement industriel et artisanal (2) et de l'école supérieure agronomique de Saigon (missions temporaires d'enseignement).

Coopération culturelle

Nous organisons chaque année des stages de perfectionnement pédagogique à Dalat au profit de professeurs vietnamiens de français. Chacun réunit en général une trentaine de participants. Quatre professeurs et quatre lecteurs français sont détachés d'autre part à la faculté de Pédagogie de Saigon pour la formation des enseignants vietnamiens de français. Il vient également de nous être demandé :

– De compléter les stages de Dalat par des séminaires organisés à Saigon.

– De créer un laboratoire de langues destiné à l'enseignement des matières du premier cycle.

– D'organiser des cours de français à la radio.

Enfin, au niveau de l'enseignement supérieur, le gouvernement sud-vietnamien sollicite de notre part une plus grande contribution en professeurs dans la plupart des disciplines.

Quant aux bourses d'études universitaires, nous en avons accordé 936 depuis 1956. Il y a eu outre en France chaque année environ 1 200 étudiants sud-vietnamiens non boursiers[1].

(*Asie, CLV, Sud-Vietnam, 1965-1976*)

[1] *Note manuscrite à la fin du texte* : D'après le consulat, 2 000 étudiants 1 050 en position « légale » (autorisation de transport).

316

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE ORIENTALE

Entretien du Ministre avec M. Ivan Bachev, Ministre des Affaires étrangères de Bulgarie, le 15 novembre 1969 à 11 h.

N[1]. *Paris, 17 novembre 1969.*

Le Ministre a reçu M. Bachev[2], ministre des Affaires étrangères de Bulgarie, le 15 novembre à 11 h. M. Bachev était à Paris en séjour privé venant de Bruxelles où il s'était rendu en visite officielle. M. Topentcharov[3], ambassadeur de Bulgarie, assistait à l'entretien.

1. *Visite de M. Bachev à Bruxelles*

M. Bachev rappelant la visite qu'il vient de faire à Bruxelles, le Ministre lui demande quels sont les problèmes qui existent entre la Bulgarie et la Belgique. M. Bachev répond que sur le plan bilatéral, il n'en existe qu'un, que la Bulgarie a également dans ses relations avec les autres pays de la CEE et qui est celui de son déficit commercial. M. Harmel[4] et M. Bachev ont cherché comment le combler. M. Bachev a constaté à cet égard un esprit de bonne volonté chez ses interlocuteurs belges.

2. *Conférence européenne sur la sécurité*[5]

Le Ministre qui, au début de l'entretien, avait évoqué la vision du général de Gaulle quant à l'avenir de l'Europe (un avenir qui doit passer par la détente, le dégel, le dialogue, l'interprétation) indique à M. Bachev qu'il est favorable au projet de conférence sur la sécurité, mais à double condition : que cette conférence fasse l'objet d'une préparation soigneuse et qu'elle ne

[1] Cette note émane de M. Jean-Pierre Beauchataud, conseiller des Affaires étrangères, à la sous-direction d'Europe orientale au Département depuis janvier 1968.

[2] M. Ivan Bachev est ministre des Affaires étrangères de Bulgarie depuis décembre 1962.

[3] M. Vladimir Topentcharov, journaliste de profession, réfugié politique en France en 1937, revenu en Bulgarie, il occupe de 1940 à 1946 les fonctions de rédacteur en chef du journal du « Front de la Patrie », puis il est directeur de la Presse de 1947 à 1949, vice-ministre et directeur du Département de la presse au ministère bulgare des Affaires étrangères. Puis sa carrière connaît un certain nombre de vicissitudes : beau-frère de Traiko Kostov, condamné et exécuté en décembre 1949, Vladimir Topentcharov est emprisonné pendant deux ans. Libéré, il revient à la carrière universitaire, enseigne à l'université de Sofia de 1952 à 1964 et est désigné en qualité d'ambassadeur à Paris en décembre 1964.

[4] M. Pierre Harmel est ministre des Affaires étrangères de Belgique depuis le 19 mars 1966.

[5] L'idée d'une conférence sur la sécurité européenne a été lancée par les États membres du pacte de Varsovie dans le message adressé, à Budapest, le 17 mars 1969, à tous les pays européens, où ils expriment le désir de leurs peuples de vivre en paix et en bonne intelligence avec les autres peuples européens, et leur ferme volonté de contribuer à établir un climat de sécurité et de coopération sur le continent et invitent tous les États européens à multiplier leurs efforts en vue de consolider la paix et la sécurité en Europe.

se traduise pas par une consolidation des blocs. M. Schumann ne saurait d'ailleurs mieux faire, à ce sujet, que de répéter ce qu'il a dit récemment aux dirigeants soviétiques.

La France, pour ce qui la concerne, n'entend pas s'intégrer à un bloc, mais pratiquer une politique d'ouverture. Elle est sortie de l'OTAN (non de l'Alliance Atlantique) pour rendre cette politique possible. Si donc une conférence sur la sécurité se réunit, la France entend que ce soit une conférence des nations européennes et non une confrontation de blocs antagonistes.

La participation américaine venant alors à être évoquée, M. Bachev indique que les États-Unis ne sont pas encore invités, tout en laissant entendre qu'ils pourront participer à la conférence.

La France, déclare le Ministre, n'est pas du tout opposée à la présence américaine : l'Amérique a des responsabilités en Allemagne, elle est à Berlin, elle est l'une des puissances garantes de la sécurité européenne. Il n'en reste pas moins qu'il serait inutile de réunir une conférence s'il devait s'agir d'une conférence russo-américaine. Il existe, à cet égard, des nuances entre les politiques belge et française. Cela dit, la France n'entend nullement détacher tel ou tel pays européen de ses amitiés. On a pu le constater lors du voyage du général de Gaulle en Roumanie[1] (qui avait été précédé par la visite du Président de la République en URSS[2]). La France ne jouera jamais ce jeu-là. Ce qu'elle souhaite c'est que chaque pays s'affirme, avec son identité nationale, ce qui n'est nullement un obstacle à se choisir des alliés et à leur être fidèle. En bref, la France estime qu'une conférence devrait être préparée par des conversations bilatérales, et apparaître comme une conférence des nations européennes et non entre deux blocs.

M. Bachev souligne que c'est là un point de vue partagé par la Bulgarie. La conférence, qui serait la première de ce genre depuis le Congrès de Vienne[3], est du reste déjà baptisée par les États slaves « pan-européenne ». Tout en ayant présent à l'esprit, dès le début, l'importance des responsabilités américaines en Europe, la Bulgarie et ses alliés sont partis du principe que la participation américaine ne constituait pas le problème le plus urgent ni le plus aigu. Ils ont plutôt pensé à l'intérêt qu'il y aurait à y faire participer tous les pays européens, même ceux, comme le Portugal ou l'Espagne, qui ne leur sont pas des plus sympathiques. Il convient de tenir compte, au surplus, de ce que les pays neutres européens joueront, en quelque sorte, un rôle d'« amortisseur » entre les Etats-Unis et l'URSS, entre l'OTAN et le pacte de Varsovie. Cela explique l'importance qu'il faut attacher à l'initiative du gouvernement finlandais. Si les pays neutres ne détermineront sans doute pas l'orientation de la conférence, leur présence lui donnera le sens que souhaite la France, celui d'une conférence de toutes les nations européennes.

[1] 14-18 mai 1968.

[2] 20 juin-1er juillet 1966.

[3] 1er novembre 1814 au 9 juin 1815.

3. *Relations bilatérales*

Après avoir noté avec satisfaction que la visite de M. Popov en France en mai 1969[1], puis celle de M. Kaspereit[2] en Bulgarie en septembre, avaient marqué la reprise des visites au niveau ministériel, M. Schumann rappelle la récente démarche de M. Topentcharov auprès de M. de Beaumarchais en vue de consultations politiques qui feraient suite à celles qui ont déjà eu lieu à Sofia à la fin de 1967. Le Département est disposé à y répondre favorablement et à accueillir M. Grozev, vice-Ministre des Affaires étrangères. Il y aura, d'autre part, au début décembre, la négociation pour le renouvellement de l'accord économique et de coopération. Le Ministre serait heureux que M. Avramov[3] vienne à Paris pour le signer, ce qui permettrait de donner à cet accord une signification politique.

M. Bachev, qui souligne l'importance que l'on attache à Sofia à cette négociation, marque combien l'on est aussi satisfait, dans son pays, de la reprise des visites au niveau des ministres. Il rappelle à cette occasion les deux invitations à se rendre en Bulgarie formulées par M. Todor Jivkov lors de sa visite officielle en France, en 1966 : au Président de la République et au Premier Ministre. Ces deux invitations sont toujours valables.

M. Bachev ajoute, qu'une délégation parlementaire française est attendue en Bulgarie dans le courant de l'année 1970.

(*Europe, Bulgarie, 1961-1970, relations politiques avec la France, 1969, n° 174*)

317

M. Pompidou, Président de la République française,
à M. Tombalbaye, Président de la République du Tchad.

L. *Paris, 17 novembre 1969.*

Monsieur le Président,

L'ambassadeur de France à Fort-Lamy m'a remis votre lettre[4] et m'a précisé votre pensée comme vous lui avez demandé. À mon tour, je lui ai exprimé les sentiments qu'elle m'inspirait et dont il doit déjà vous avoir fait part.

[1] M. Ivan Popov, président du comité d'État pour la Science et le Progrès technique, membre du bureau politique du parti, est venu à Paris en mai 1969 pour l'inauguration d'une exposition scientifique bulgare au Palais de la Découverte.

[2] M. Gabriel Kaspereit, secrétaire d'État à la moyenne et petite industrie et à l'artisanat, se rend à Sofia le 24 septembre, à l'occasion de la journée française à la Foire internationale de Plovdiv. Il est reçu par M. Tantchev, vice-président du Conseil, et par M. Avramov, ministre du Commerce extérieur.

[3] M. Latchezar Avramov, vice-président du Conseil et ministre du Commerce extérieur, se rendra à Paris en janvier 1970.

[4] Lettre du président Tombalbaye du 4 novembre 1969, publiée ci-dessus.

Tout d'abord, je dois vous dire que j'ai apprécié la franchise avec laquelle vous m'avez exposé vos préoccupations, car c'est dans cette même disposition d'esprit que je souhaite voir se développer nos relations et que je réponds à votre lettre.

Que votre tâche pour édifier la nation tchadienne soit rude, nul moins que moi, qui l'ai vue aux prises avec les difficultés des premières années de son indépendance, ne le contesterait et, dans cette entreprise, l'aide de la France ne vous a jamais manqué et, soyez-en convaincu, ne vous fera pas défaut.

Pour le présent, certains aspects de cette aide rencontrent en France des oppositions ; mais celles-ci, je vous l'assure, ne doivent pas être considérées comme représentant la conviction de la majorité des Français. Il s'agit, en effet, de manifestations normales de notre vie politique qui, vues de l'extérieur, ne laissent pas de surprendre mais qui, en réalité n'entament pas la détermination du gouvernement.

Cette détermination, comme vous pourrez le constater, s'exprimera au cours du prochain débat qui s'ouvrira au Parlement[1]. La déclaration qui sera alors faite au nom du gouvernement vous rassurera, je l'espère, sur sa volonté de tenir ses engagements dans les conditions définies d'un commun accord.

Dans le même temps où nous vous apportons une aide exceptionnelle, l'aide au développement ne s'est pas relâchée ; mais il est bien évident que celle-ci ne fera sentir son plein effet que lorsque le calme sera complètement rétabli ; de même, les investisseurs éventuels ne se manifesteront qu'à cette seule condition, quelles que soient les sollicitations dont ils pourraient être l'objet.

Je crois très sincèrement que ce qui existe entre la France et le Tchad est l'expression d'une amitié dont on peut affirmer qu'aucun pays au monde ne donne un exemple comparable, y compris ceux qui paraissent, pour le moment, s'intéresser à d'éventuelles richesses du sous-sol de votre pays qui, d'ailleurs, ne sont ni disposés ni même en mesure de consentir l'effort qui est le nôtre dans tous les domaines. La France a investi dans cette recherche des sommes importantes, malheureusement sans succès, mais elle n'en a pas moins maintenu, et tout récemment développé, son effort de coopération.

Nous serions les premiers à nous réjouir du succès des recherches entreprises par d'autres, nous-mêmes serions prêts à nous y associer, le cas échéant, dans les conditions que je vous ai déjà précisées à propos des recherches pétrolières, car il nous apparaît que ce qui concerne le Tchad ne peut nous laisser indifférents, que ce soit la sécurité publique aussi bien que la mise en valeur de ressources essentielles. Nous ne prétendons pas avoir l'exclusivité de la prospérité et du bonheur du peuple tchadien mais

[1] Allusion à la discussion d'une question orale avec débat sur l'engagement des troupes françaises au Tchad qui a lieu au Sénat, première séance du 25 novembre 1969 et dont le compte rendu figure dans le *Journal Officiel* Sénat, p. 842 à 849.

notre coopération ne se comprendrait pas si ce n'était pas sa principale justification.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches/DAM, Tchad, 1959-1969, relations avec la France, 1969*)

318

M. Hutte, Ambassadeur de France en Zambie,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 565 / AL. *Lusaka, 18 novembre 1969.*

Entrevue avec M. Mudenda, ministre des Finances

J'avais demandé une audience à M. Mudenda[1] pour l'entretenir de plusieurs questions urgentes concernant des adjudications et les travaux auxquels participe la France.

D'entrée en matière, M. Mudenda m'a entrepris, comme l'avait fait trois jours avant M. Mark Chona[2] (cf. ma dépêche nº 555/AL du 18 novembre 1969[3]), sur les livraisons d'armes de la France à l'Afrique du Sud et sur la situation dans les provinces portugaises. Contrairement à M. Chona, le ministre des Finances avait perdu son amabilité coutumière et a procédé sur un ton froid à une sorte de réquisitoire, atténué cependant par des déclarations de sympathie et d'admiration pour la France, que je sais être réelles puisqu'il les avaient exprimées dans son discours à la Résidence lors du 14 juillet de cette année.

En ce qui concerne les livraisons d'armes à l'Afrique du Sud, je lui ai répondu, comme à M. Chona, en évoquant la rupture de l'équilibre des forces dans l'océan Indien et les menaces qui pèsent sur la route vitale du Cap ; j'ai ajouté que la nature même de ces armes stratégiques ne pouvait représenter une menace pour la Zambie. S'il a semblé être convaincu par mes arguments, il n'en a pas été de même en ce qui concerne notre

[1] E.H.K Mudenda est le ministre zambien des Finances depuis le 26 août 1969. Il est précédemment ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement formé le 23 décembre 1968.

[2] Mark Chona est le conseiller du président de la Zambie, le docteur Kenneth David Kaunda. Il joue le rôle de ministre des Affaires étrangères depuis que le portefeuille a été pris en main par celui-ci le 26 août 1969.

[3] La dépêche de Lusaka nº 555 du 17 novembre 1969 non publiée est intitulée : « Recherche d'une entente avec la France pour une politique concertée en Afrique australe ». M. Chona recherche la coopération de la France pour essayer d'amener le Portugal à assouplir sa politique dans les colonies africaines en vue de les acheminer vers l'autodétermination. Il veut en outre l'attirer l'attention de notre gouvernement sur la tension croissante en Afrique australe du fait de la fourniture d'armes à Pretoria.

participation au projet de Cabora-Bassa[1]. Il a maintenu que la France, à l'instar de la Suède, aurait dû interdire à ses firmes de participer à des travaux qui renforcent non seulement la position des Portugais mais de l'Afrique du Sud.

Il a terminé en disant combien il regrettait cet état de chose, alors que « la Zambie avait été heureuse et s'était félicitée jusque-là de l'aide et de la coopération de la France ». Le ton qu'il y mit et le fait qu'il ait parlé de cette coopération en la mettant au passé m'ont rappelé les termes de M. Chona sur les difficultés que nous pourrions rencontrer en Zambie du fait de l'attitude « inamicale » de la France. Mon entrevue avec le ministre des Finances me laisse penser que nos chances de conclure des marchés en Zambie se trouveront réduites au moins dans un avenir immédiat. Le détachement qu'il a montré pour les questions relevant de son ministère, qui avaient motivé ma visite, m'a encore confirmé dans cette impression.

Le seul problème pour lequel M. Mudenda ait montré quelque intérêt, c'est celui de l'utilisation du charbon de Maamba dans la carbo-chimie et pour la production de synthétiques. C'est une idée à laquelle il tient particulièrement parce qu'elle a été conçue par lui. (Je reprendrai ce point dans une dépêche séparée, de caractère non réservé et qui pourra donc être diffusée auprès des services intéressés).

À une question que j'ai posée à M. Mudenda concernant la signature de l'accord pour la construction du chemin de fer chinois, M. Mudenda a eu une réaction d'impatience irritée qu'il a vite réprimée. Je me suis rendu compte que j'avais abordé là un sujet délicat et dans lequel il se sentait très mal à l'aise. Il m'a répondu qu'en fait le contrat avait déjà été signé en 1967 (ce qui est inexact) et qu'il était tout à fait normal que la mise à exécution du projet nécessite des accords successifs pour régler les problèmes au fur et à mesure qu'ils se présenteront.

J'ai retiré de l'attitude de M. Mudenda l'impression que le gouvernement zambien est loin d'être satisfait de ses négociations avec les Chinois. Il n'est pas exclu, comme je le supposais déjà dans ma dépêche n° 558/AL du 18 novembre[2] que le président Kaunda n'ait plus eu la possibilité de négocier en toute liberté ni d'atermoyer. De toute façon, le dépit et l'amertume qu'a éprouvés le président Kaunda à l'occasion de la conclusion du considérable projet de Cabora-Bassa l'ont probablement décidé à ne pas différer davantage son accord à la construction du spectaculaire chemin de fer Zamtan[3].

(Afrique-Levant, Zambie, Relations avec la France)

[1] Le barrage de Cabora-Bassa, sur le Zambèze, dans le nord du Mozambique, doit fournir de l'électricité au Mozambique, à la Rhodésie et à l'Afrique du Sud. Voir *D.D.F.* 1968-II, n°s 238 et 285.

[2] La dépêche de Lusaka n° 558 du 18 novembre 1969, non publiée, est intitulée : « Signature d'un accord pour la construction du chemin de fer chinois ». Ce chemin de fer doit relier la Zambie à la Tanzanie et lui donner un débouché sur la mer. Il partira de Dar-es-Salaam. L'accord est signé à Lusaka le 15 novembre 1969 par MM. Mudenda, ministre zambien des Finances, Amir Jamal, ministre tanzanien des Finances et Kuolu, vice-ministre chinois des chemins de fer ; ce n'est encore qu'un accord partiel, les études n'étant pas terminées.

[3] Chemin de fer Zamtan : Zambie-Tanzanie.

319

M. Doudinot de la Boissière, Ambassadeur de France à Kigali,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1320/AL *Kigali, 18 novembre 1969.*

Visite officielle de M. Yvon Bourges au Rwanda

Je ne cèlerai pas à Votre Excellence que j'appréhendais fort la visite de M. le secrétaire d'État aux Affaires étrangères. En poste à Kigali depuis plus de deux ans[1], je savais que M. Yvon Bourges[2] aurait affaire à des interlocuteurs complexés par atavisme et mal préparés aux responsabilités que la révolution de 1962[3] leur a permis d'assumer. Je m'attendais donc aux erreurs de protocole ou aux bévues dont j'ai déjà été témoin, souvent cocasses mais qui peuvent être irritantes pour celui qui vient pour la première fois dans ce pays sous-développé.

Je dois reconnaître que dans la mesure de ses moyens très modestes, et malgré son inexpérience, le gouvernement Rwandais a bien fait les choses. Il m'avait d'ailleurs laissé toute latitude pour l'organisation de cette visite officielle. La venue à Kigali d'un membre du gouvernement français y était souhaitée depuis longtemps. C'est expliquer la grande cordialité avec laquelle M. Yvon Bourges a été accueilli.

Le ministre de la Coopération internationale[4] et deux de ses Collègues, le personnel de cette ambassade et la plupart des membres de la colonie française de la capitale se trouvaient à l'aéroport de Kanombe quand

[1] M. Jean-François Doudinot de la Boissière est ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à Kigali depuis juin 1967.

[2] M. Yvon Bourges est secrétaire d'État aux Affaires étrangères, chargé de la Coopération depuis le 31 mai 1968.

[3] Le processus révolutionnaire socio-politique s'étend au Rwanda de 1959 à 1962, en trois phases bien identifiées : 1959, 1961, 1962, phases ponctuées d'épisodes de très grande violence opposant Hutu et Tutsi, contraignant ceux-ci à s'exiler dans les pays limitrophes. Le 3 novembre 1959 marque le déclenchement de la révolution, qualifiée plus tard de « Révolution de 1959 », les réformes inscrites dans le décret du 25 décembre 1959, visant à supprimer les chefferies traditionnelles et à retirer au Mwami (Roi) l'exercice effectif du pouvoir, se heurte à l'opposition des féodaux Tutsi groupés autour de l'Union Nationale ruandaise avec le Mwami, Kigeri V. Le 28 janvier 1961, instauration d'un régime républicain, proclamation de la déchéance du Mwami, élection d'un président de la République, M. Dominique Mbonyumutwa, et d'une Assemblée législative. Le Premier ministre de ce gouvernement est M. Grégoire Kayibanda. Le 25 septembre 1961, se déroulent, sous la supervision des Nations unies, le double référendum sur l'institution mwami (roi) et la personne de l'ex-mwami Kigeri V ainsi que les premières élections législatives. Le mouvement démocratique républicain Parmehutu en sort grand gagnant avec 77,65 % des suffrages exprimés et 35 sièges sur 44. Le référendum consacre la disparition de l'institution mwami ainsi que celle de l'ex-mwami Kigeri V. L'Assemblée législative de la République rwandaise, officiellement installée à Kigali le 2 octobre 1961, élit le 26, le secrétaire général du Parmehutu, M. Grégoire Kayibanda, chef de l'État et Premier ministre. Le parti pour l'émancipation des Hutu, le Parmehutu, domine la vie politique. Tous les représentants Tutsi sont éliminés à la suite de ce bouleversement politique. L'indépendance est proclamée le 1er juillet 1962.

[4] M Sylvestre Nzanzimana est le ministre de la Coopération internationale (Affaires étrangères) depuis le remaniement ministériel du 21 octobre 1969.

M. le secrétaire d'État aux Affaires étrangères et son épouse y sont arrivés, le 12 novembre en fin de matinée, venant d'Entebbe[1]. À proximité de la piste, le Préfet avait organisé le spectacle folklorique (joueurs de tambours, danse Intore) qui est toujours offert aux hôtes de marque.

La conversation que M. Yvon Bourges a eue, dans l'après-midi, avec M. Nsanzimana, chef de la diplomatie rwandaise, a été particulièrement détendue. Le Secrétaire d'État a visité ensuite les locaux de la chancellerie et ceux du Centre culturel. Puis, il a assisté à la réception que j'avais organisée en son honneur. Les membres du gouvernement et du corps diplomatique, ainsi que nos compatriotes avaient répondu à mon invitation.

La matinée du 13 novembre a été consacrée à la visite de l'hôpital de Ruhengeri[2], l'inauguration du nouveau dispensaire et d'un second bâtiment d'hospitalisation d'une capacité de 60 lits. Dans sa réponse aux allocutions de bienvenue du Préfet et du Ministre de la Coopération Internationale, M. Yvon Bourges a indiqué que notre action culturelle et notre coopération technique s'inscrivent dans le cadre d'accords bilatéraux et s'attachent, par des procédures de concertation, à contribuer au développement économique et au progrès social. Il a souligné que l'absence de tout contentieux politique ne laisse pas de faciliter cette action.

Au cours du vin d'honneur qui a suivi, joueurs de tambours, danseuses, danseurs Intore[3] ont été très applaudis en raison de la qualité du spectacle qu'ils donnaient.

C'est par la route que M. le Secrétaire d'État, son épouse et les personnalités qui les accompagnaient ont franchi la crête Congo-Nil pour gagner Gisenyi où le gouvernement rwandais les avait invités à déjeuner. Encore que le temps n'ait pas été très favorable, Monsieur et Madame Yvon Bourges ont pu ainsi admirer le Lac Kivu dans son cadre de montagnes qui est certainement l'un des plus beaux d'Afrique.

L'exiguïté des locaux dont je dispose m'a contraint à limiter le nombre des convives au dîner officiel que j'ai donné le 13 novembre. Néanmoins, M. le Secrétaire d'État et son épouse ont pu y retrouver le Président de l'Assemblée nationale[4], les ministres de la Coopération internationale[5], du

[1] Entebbe, ancienne capitale de l'Ouganda.

[2] Depuis 1964, l'aide française au Rwanda dans le domaine de la Santé publique est concentrée dans un département du nord du pays, la préfecture de Ruhengeri, peuplée de 386 000 habitants. Cette action revêt deux aspects : la prise en charge complète du fonctionnement de la formation hospitalière de Ruhengeri, la construction de bâtiments et de logements. Le budget annuel de cette opération est de 800 000 F.F. pour 1969. Se reporter à la note n° 202/SCO du 27 février 1969 de la mission des experts français au Rwanda rappelant les actions financées dans ce pays par le secrétariat d'État français aux Affaires étrangères.

[3] « Intore » signifie en kinyarwanda (langue du Rwanda) « les élus ». C'est une danse traditionnelle et royale d'Afrique des Grands Lacs, exécutée par les hommes, qui encourageait et stimulait les guerriers.

[4] M. Thaddée Bagaraza est le président de l'Assemblée nationale du Rwanda depuis le 20 octobre 1969.

[5] M. Sylvestre Nzanzimana depuis le 21 octobre 1969.

Tourisme[1] et de l'Éducation[2] et leurs femmes qui, répugnant généralement à accepter une telle invitation, ont paru, ce soir-là y prendre plaisir.

La Commission mixte d'action culturelle et de Coopération technique s'est réunie le 14 novembre[3]. La délégation française était présidée par M. Yvon Bourges et la délégation rwandaise par M. Nsanzimana. Cette réunion fera l'objet d'une dépêche particulière quand son procès-verbal aura reçu l'approbation des deux chefs de délégation.

M. le Secrétaire d'État a donné son accord à la poursuite des actions déjà engagées. Les ministres rwandais ont été particulièrement sensibles à l'annonce de trois opérations qui ont, à leurs yeux, un caractère prioritaire : la construction d'un lycée de culture française, la création d'une seconde chaîne à la Radio nationale qui donnera, chaque jour, trois heures d'émission en français, la construction enfin d'un nouveau pavillon d'hospitalisation à Ruhengeri comportant un bloc opératoire complet.

Bien plus, malgré les mesures d'austérité financière qui lui sont imposées, le secrétariat d'État aux Affaires étrangères affectera au Rwanda, l'an prochain, dix enseignants et quatre experts de Coopération technique supplémentaires.

M. Yvon Bourges a été reçu en audience par le président Kayibanda aussitôt après la fin des travaux de la Commission mixte. Visiblement heureux d'accueillir M. le Secrétaire d'État, le chef du gouvernement rwandais a eu pour lui et la Coopération française des paroles très aimables.

Cette audience a été suivie d'un cocktail auquel les ministres et les chefs de Missions diplomatiques avaient été convié. En leur présence, le président Kayibanda a remercié M. Yvon Bourges des réalisations françaises si profitables au Rwanda. Il lui a remis ensuite les insignes de commandeur de l'Ordre national, en marquant que cette décoration ne constituait qu'un trop modeste hommage de gratitude à l'égard de notre pays. Enfin, il a prié M. Yvon Bourges de faire agréer à Monsieur le président de la République l'expression de la reconnaissance du peuple rwandais et ses sentiments personnels de haute considération.

Dans la matinée du 15 novembre, Monsieur le Secrétaire d'État et son épouse, accompagnés du ministre de la Coopération Internationale, ont été reçus à l'université nationale de Butare dont ils ont visité les locaux et la bibliothèque dotée déjà de 40 000 volumes et abonnées à 500 périodiques. Ils se sont ensuite rendus à l'école d'agriculture et d'élevage, puis au centre de formation pédagogique, qui relèvent tous deux de notre coopération technique, et où ils ont pu s'entretenir avec les nombreux Français du secteur.

Ils ont quitté Kigali dans l'après-midi. Les personnalités qui les avaient accueillis à leur arrivée, étaient venues les saluer à leur départ. À l'aéroport

[1] M. Minani est ministre de l'Information et du Tourisme depuis le 21 octobre 1969.

[2] M. Harelimana est ministre de l'Éducation nationale depuis le 21 octobre 1969.

[3] Le procès-verbal de la réunion de la commission mixte de coopération franco-rwandaise qui s'est tenue à Kigali le 14 novembre 1969, non reproduit, est classé dans le dossier d'archives : *Afrique-Levant, 1966-1970, Rwanda, relations avec la France, n° 9.*

de Kanombe, Monsieur Yvon Bourges et Monsieur Nsanzimana ont signé le communiqué conjoint suivant :

« Répondant à l'invitation du gouvernement rwandais, Monsieur Yvon Bourges, secrétaire d'État aux Affaires étrangères a effectué une visite officielle au Rwanda 12 au 15 novembre 1969.

Monsieur Yvon Bourges s'est montré très attentif aux diverses questions qui lui ont été exposées. Les entretiens qu'il a eus à Kigali sur les problèmes de coopération ont été marqués d'une mutuelle compréhension et d'une similitude de vue.

Les deux délégations se sont félicitées du climat d'amicale confiance dans lequel leurs travaux se sont déroulés et sont convenues de tout mettre en œuvre pour renforcer les liens de coopération entre leurs pays. »

Fait à Kigali, le 15 novembre 1969

Pour le gouvernement de la République française, Le Secrétaire d'État aux Affaires étrangères Yvon Bourges	Pour le gouvernement de la République rwandaise, Le Ministre de la Coopération internationale S. Nsanzimana

J'ai rencontré depuis le Ministre de la Coopération internationale qui m'a confié la grande satisfaction du président Kayibanda et des membres de son gouvernement de constater « que tout s'était bien passé ».

(*Afrique-Levant, Rwanda 1966-1970, voyage de M. Yvon Bourges au Rwanda 12-15 novembre 1969, n° 12*)

320

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

République arabe unie : économie et relations commerciales avec la France

N. *Paris, 19 novembre 1969.*

Avec une population de plus de trente millions d'habitants, une production agricole diversifiée, une industrie relativement importante pour un pays en voie de développement, une classe moyenne évoluée, la République arabe unie pourrait paraître, de prime abord, un des plus importants marchés du Moyen-Orient.

En fait, l'économie égyptienne souffre de profonds déséquilibres. La population, qui s'accroît chaque année d'un demi-million d'habitants, est concentrée sur une surface utile de 35 000 km^2. L'agriculture – qui produit du blé

(1,5 millions de tonnes par an en moyenne), du maïs (1,9), du riz (1,3), du sucre et du coton (plus de 500 000 tonnes) – ne peut suffire à la demande intérieure, et le gouvernement égyptien doit chaque année importer des quantités croissantes de céréales. Pour ce qui est de l'industrie, beaucoup d'usines sont vétustes, d'autres ont été construites en utilisant des techniques périmées et le gros de la production, en raison des coûts élevés, peut être écoulé seulement sur le marché intérieur. En outre le secteur secondaire dépend en partie de l'étranger pour ce qui est des matières premières et des produits semi-manufacturés, achetés dans des pays à monnaie forte.

Ces déséquilibres d'ordre économique se traduisent par des difficultés financières sérieuses en ce qui concerne en particulier la balance des paiements, déficitaire depuis de nombreuses années. Le montant de la dette extérieure est élevé. En effet le gouvernement égyptien a été amené à recourir, de façon massive à l'assistance de l'étranger notamment de l'URSS, dont l'aide a supplanté celle des États-Unis. C'est ainsi que pour le barrage d'Assouan, les crédits accordés en 1958 et 1960, se sont élevés à 325 millions de dollars.

En outre, la guerre des Six Jours a eu des conséquences particulièrement graves pour l'économie égyptienne : fermeture du canal de Suez, destruction de raffineries, amputation du Sinaï où se trouvaient certains puits de pétrole égyptiens, arrêt du tourisme…

Cependant, l'aide accordée par les pays arabes, à la suite des accords de Khartoum[1] et la mise en œuvre, en 1967, d'un plan de stabilisation ont entraîné une certaine amélioration et le gouvernement égyptien, au cours de l'année dernière, a pu infléchir sa politique dans le sens de l'expansion. Cette nouvelle orientation a suscité un accroissement de la production et pour la première fois depuis de nombreuses années, un rééquilibre de la balance commerciale.

Au titre des années qui viennent, une évolution encourageante se dessine. L'entrée en service du barrage d'Assouan – prévue pour 1971 – qui permettra le développement de l'électrification et la mise en culture de nouveaux périmètres irrigués, de même que les progrès réalisés dans le domaine des exportations de produits industriels, l'impulsion donnée dans le secteur pétrolier à la recherche et l'augmentation de la production ainsi que les possibilités d'exploitation du gaz naturel découvert au large d'Aboukir, ouvrent à l'Égypte d'intéressantes perspectives.

Au cours de ces quinze dernières années les relations commerciales franco-égyptiennes ont été fortement perturbées par les événements politiques. La crise de Suez en 1956[2] puis le « procès des diplomates » survenu en 1961[3] ont provoqué une chute brutale des ventes françaises à la RAU.

[1] Le quatrième sommet arabe se tient à Khartoum en août 1967 ; il est réuni à l'initiative de Nasser. Au prix de l'abandon du Yémen, le président égyptien obtient l'aide financière de l'Arabie saoudite, du Koweit et de la Libye.

[2] Au sujet de la crise de Suez en 1956, voir *D.D.F.* 1956-II, la rubrique « Crise de Suez ».

[3] Pour le procès des diplomates français, voir *D.D.F.* 1961-II, sous la rubrique Égypte, l'arrestation des diplomates français au Caire n°s 187, 191, 197, 203, 205, 234, 236.

En 1964, année du rétablissement des relations diplomatiques, les exportations de la France ont connu une certaine reprise, à la suite de la signature, le 10 juillet, d'un accord commercial et de la décision de la COFACE de couvrir les opérations de crédit à court terme.

En 1966, étant donné la situation financière particulièrement précaire de la RAU et les difficultés de paiement qu'elle connaissait, un arrangement a été conclu en décembre entre la Banque centrale égyptienne et la COFACE[1] pour le réaménagement du règlement des dettes égyptiennes. La RAU a également obtenu l'ouverture de nouveaux crédits (en principe court terme) jusqu'à concurrence des remboursements effectués, qui s'élèvent à environ 150 millions de francs par an.

Cependant le commerce franco-égyptien n'est pas très important et présente un net déséquilibre en faveur de la France. Les statistiques relatives aux échanges intervenus entre les deux pays au cours des cinq dernières années sont les suivants :

(en millions de francs)

	Importations Françaises	**Exportations Françaises**	**Balance**
1965	87	266	+ 178
1966	73	190	+ 116
1967	81	217	+ 135
1968	79	316	+ 237
1969	69	281	+ 212
(7 premiers mois)			

L'essentiel des exportations françaises est constitué par des céréales (145 millions en 1968), de la farine (83 M.), des produits sidérurgiques (14 M.), des biens d'équipement (machines et engins mécaniques 11,5 M.), des articles textiles (12 M.), des insecticides et des engrais.

Quant aux importations, elles comprennent surtout du coton (51 M. en 1968), des légumes (12 M.) et des huiles (3,3 M.).

En 1968, la France n'est arrivée qu'en quatorzième position parmi les acheteurs de la RAU. Certes elle a occupé le deuxième rang parmi les fournisseurs de ce pays. Cependant si le volume des exportations françaises s'est accru, cela tient essentiellement au développement des ventes de blé et de farine.

La participation de la France à l'équipement de la RAU reste fort modeste. Après la reprise des relations diplomatiques, quelques marchés ont été conclus, dont les principaux concernent les chemins de fer, la

[1] L'accord signé le 5 décembre 1966 entre la COFACE (Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur) et la Banque centrale d'Égypte règle et étale les arriérés dus aux fournisseurs français.

livraison de matériels destinés à l'équipement de cimenteries, d'huileries et de sucreries. Au total, ces marchés se sont élevés à 175 millions de francs, mais tous ont été signés avant la fin de 1966.

Il est certain que les dispositions de l'arrangement de 1966, qui limitent le montant des ouvertures de crédit à celui des remboursements, a freiné les achats de la RAU ainsi que l'implantation de la France dans ce pays. Cependant une dérogation a déjà été apportée à cet arrangement, pour la fourniture de céréales. De plus les autorités françaises seraient disposées – sous certaines conditions et dans le cadre d'un consortium international – à participer au financement de l'oléoduc Suez-Alexandrie[1]. De son côté, le gouvernement égyptien souhaiterait faire appel à la France pour la réalisation d'autres opérations, en particulier la construction du métro du Caire et des travaux de bonification des terres.

Si les achats de la France à la RAU – qui portent essentiellement sur des produits agricoles – ne peuvent être substantiellement accrus, il semble bien par contre qu'un développement de ses ventes soit possible. À cet effet, un assouplissement des dispositions de l'arrangement de 1966 devrait être envisagé. Mais sans doute importe-t-il davantage que pour leur part les entreprises françaises – qui, à plusieurs reprises, ont dû décliner des commandes égyptiennes en raison de leurs délais de livraison beaucoup trop longs ou de leur production insuffisante et souvent sans commune mesure avec la demande égyptienne – fassent preuve de plus de combativité commerciale et se montrent capables de vendre à des prix compétitifs.

(*Afrique-Levant, RAU 1966-1970, Relations économiques avec la France*)

321

NOTE

Propos tenus par le prince Sihanouk à Monsieur André Bettencourt le 19 novembre 1969.

Le 19 novembre, après la cérémonie d'inauguration de la raffinerie de Sihanoukville, le prince Sihanouk[2] a reçu à déjeuner dans l'intimité M. André Bettencourt[3] et l'ambassadeur de France[4] ainsi que leurs épouses. Il a, à cette occasion, développé ses thèmes habituels en donnant toutefois certaines indications nouvelles.

[1] Au sujet de l'oléoduc Suez-Alexandrie, voir le télégramme n° 1074 adressé par Paris au Caire le 4 novembre 1969 et publié ci-dessus.

[2] Prince Norodom Sihanouk, roi du Cambodge de 1941 à 1955, puis chef de l'État cambodgien depuis 1960.

[3] André Bettencourt, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'Aménagement du territoire depuis le 22 juin 1969.

[4] Louis Dauge, ambassadeur de France à Phnom Penh depuis le 10 mai 1968.

1/ *Le Vietnam* – le chef de l'État, se fondant sur sa longue pratique des Vietnamiens et ses récents entretiens avec eux à Hanoï[1], voit les choses de la manière suivante :

« Ils estiment que l'exigence américaine d'une réciprocité dans le retrait des forces, est inadmissible. En bombardant le Nord, les États-Unis ont, les premiers, aboli la séparation entre les deux parties du pays. Les Vietnamiens sont chez eux partout dans leur pays. Ils sont prêts à faire la guerre dix ans, vingt ans s'il le faut, pour obtenir le départ inconditionnel des troupes américaines ».

Aux États-Unis, selon le prince Sihanouk, on souhaite également[2] un désengagement militaire mais, même les plus modérés, comme le sénateur Mansfield[3], demandent en contrepartie certaines garanties pour le Sud. Or, l'avenir du Sud, de l'avis des Vietnamiens, ne concerne qu'eux seuls.

Le Prince conclut que le rétablissement de la paix n'est pas pour demain et cette constatation ne semble pas le peiner beaucoup.

Après le départ des Américains, le Prince ne croit pas à la possibilité d'un Sud-Vietnam indépendant et neutre. Cela durera quelques années peut être pour donner le change et obtenir le plus d'aide américaine possible. Mais le Vietcong sera la seule force organisée et c'est à Hanoï qu'il prend ses ordres. La réunification et la communisation du Vietnam feront courir au Cambodge un danger mortel.

2/ *La Vietnamisation* – C'est par là, a déclaré le prince Sihanouk, que les Américains ont commencé au temps de Diem[4] et ce fut un échec parce que les Vietnamiens ne voulaient pas vraiment se battre. Il a fallu leur envoyer des renforts, puis toute une armée. Peut-on espérer que la vietnamisation réussira aujourd'hui alors que le GRP[5] est bien organisé et dispose d'appuis nombreux ? Il faut pourtant reconnaître que cette idée provoque la fureur des Vietnamiens[6] ce qui prouve qu'ils en redoutent quand même les effets.

3/ *Les États-Unis* – Ils ont des problèmes graves chez eux et en Amérique latine. Malgré leur générosité, ils se font haïr partout. Toutefois, la nouvelle doctrine asiatique de Nixon est encourageante[7] bien que son discours du 3 novembre[8] s'en écarte.

[1] Du 8 au 10 septembre 1969, le prince Sihanouk s'est rendu à Hanoï à l'occasion des funérailles d'Hô Chi Minh.

[2] Mot rayé dans le texte.

[3] Michael Mansfield, sénateur du Montana depuis 1952, *leader* des démocrates du Sénat américain depuis 1961.

[4] Ngo Dinh Diem, (1901-1963), président du Conseil de l'État du Vietnam (juin 1954-octobre 1955), puis président de la République du Sud-Vietnam jusqu'à son assassinat lors du putsch de novembre 1963.

[5] Sur la constitution, le 8 juin 1969, du gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Vietnam (GRP), voir *D.D.F.* 1969-I, n° 422.

[6] Ce mot a été rayé dans le texte et remplacé par : « Nord-Vietnamiens ».

[7] Lors des sa conférence de presse du 25 juillet 1969 à Guam, le président Nixon déclare que les Américains soutiendront financièrement et matériellement les pays victimes d'une agression, mais ils ne s'engageront pas directement.

[8] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Paris à Washington, n°s 1789 à 1798 du 7 novembre 1969.

Quoi qu'il en soit, sous peine de devenir une puissance secondaire, les États-Unis ne peuvent pas se désintéresser de l'Asie. Il faut que leur présence s'y fasse sentir et qu'ils aident tous les pays qui sont vraiment résolus à défendre leur indépendance et leur neutralité. Cette assistance doit être économique, pour lever le niveau de vie des populations. Elle doit être aussi militaire mais sans envoi de troupes, même si le gouvernement local le demande, car cela fausse le sens de l'assistance qui est aussitôt entachée d'impérialisme. Ainsi, au Tchad, si Tombalbaye[1] ne peut tenir, il vaut mieux qu'il tombe : le maintenir à l'aide des troupes françaises est dangereux.

Il faut aussi, selon le Prince, que les pays indépendants de l'Asie règlent leurs différends entre eux et *coopèrent*[2] : mais pas d'alliance militaire, pas de bloc.

4/ *La Chine* – « Elle ménage le Cambodge pour le moment. Il y a eu une tentative pour organiser la révolution culturelle ici en 1967, mais j'ai donné un coup d'arrêt et les Chinois se sont inclinés[3]. C'est que *notre neutralité est conforme à leurs intérêts*.

5/ Le Prince a fait illusion aux pays voisins – à la Thaïlande qu'il juge gravement menacée par la subversion, – au Laos qu'il estime pratiquement perdu, – à la Birmanie que sa diversité ethnique empêche de constituer une vraie nation. À ce sujet, il a mentionné la récente visite que lui a faite U Nu[4] : ce dernier serait plein d'espoir car Ne Win[5] serait gravement malade et l'on ne va pas tarder, croit-il, à faire appel à lui.

6/ La France et l'aide française ont été, une fois de plus, citées comme exemplaires. Ce que nous faisons au Cambodge dans les domaines militaire, culturel, technique et économique, est exactement ce qu'il faut faire. La France, surtout, est en dehors de la rivalité des blocs, ce qui accroît la valeur de son aide et lui enlève tout caractère compromettant.

Finalement, malgré la vitalité du personnage et l'énergie du ton, c'est une impression de pessimisme qui se dégage de cet exposé. Des États de l'ancienne Indochine, seul le Cambodge aurait une chance de conserver son indépendance et sa neutralité, – si cela convient à la Chine.

Pour enrayer les progrès du communisme asiatique, le Prince préconise la solidarité des États de la région, dont il n'ignore pas la faiblesse. Il est cependant hostile aux pactes, même défensifs, comme à toute intervention d'une puissance étrangère à l'Asie. Il ne demande qu'une *aide économique* et une *aide militaire en matériel et armement exclusivement*. Il attend cette aide surtout des États-Unis et ne parle même pas de l'URSS.

[1] François Tombalbaye, président de la République du Tchad depuis le 22 avril 1962.

[2] *Annotation manuscrite marginale* : intéressant parce que nouveau.

[3] Sur ce sujet, voir *D.D.F.* 1967-I, n° 272.

[4] U Nu, Premier ministre birman du 4 janvier 1948 au 12 juin 1956, du 1er mars 1957 au 29 octobre 1958 et du 4 avril 1960 au 2 mars 1962.

[5] Ne Win, Premier ministre birman du 29 octobre 1958 au 4 avril 1960. Premier ministre et chef de l'État birman à partir du 2 mars 1962.

Le Prince met ses espoirs dans un équilibre des forces. *L'expansionnisme chinois serait freiné par la menace soviétique au nord et à l'ouest, par une certaine présence américaine au sud.* Mais *ce contrepoids américain* ne doit jamais aller jusqu'à l'intervention armée. Si un État chancelle sous les coups de la subversion, il faudrait donc l'abandonner à son triste sort. Quant au Cambodge, son meilleur atout est le peuple khmer, rebelle à toute idéologie étrangère, uni autour de son chef, fidèle à ses traditions religieuse et monarchique.

(*Asie, CLV, Cambodge, 1966-1979*)

322

M. Roger Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France a Moscou, à M. Schumann, Ministre des affaires étrangères.

T. n°s 6029 à 6034. *Moscou, 20 novembre 1969.*

Immédiat. Réservé (*Reçu* : 11 h 02).

Point de vue de M. Gromyko sur le Proche-Orient.

Je me réfère à mon télégramme n° 5984[1].

Les propos que MM. Gromyko et Kovaliev m'ont tenus sur le Proche-Orient font apparaître un durcissement très net de la position soviétique, telle du moins qu'elle nous était connue.

Je constate en premier lieu que mon interlocuteur a répondu négativement ou s'est dérobé sur les deux points qui faisaient l'objet de ma visite : sur le fond, il a rejeté la proposition américaine sur la frontière égypto-israélienne, sur la procédure il s'est dérobé sur la suite à donner au document américain dont il a été fort critique sans dire cependant s'il le rejetait totalement ou s'il y voyait des aspects positifs. À propos de la concertation à Quatre, il a confirmé son attitude favorable à sa reprise mais est resté évasif sur sa date.

En second lieu, la position soviétique sur les divers sujets énumérés par M. Gromyko s'est raidie. La paix n'est pas concevable le pays étant occupé par l'adversaire, et le retrait demeure la question primordiale.

[1] Dans ce télégramme non repris, en date du 18 novembre 1969, M. Seydoux rend compte d'un entretien qu'il a eu avec M. Gromyko sur instructions de Paris au sujet de la situation au Moyen-Orient. Au cours de cet échange, le ministre soviétique a fait part du désaccord de son pays avec les propositions américaines en vue du règlement du conflit arabo-israélien. Qu'il s'agisse du retrait des troupes, de la délimitation des frontières, du statut de Gaza, du détroit de Tiran, des zones démilitarisées, des territoires occupés du Golan et de Jordanie, du retour des réfugiés, du régime du canal de Suez, ou de Jérusalem. Les suggestions de Washington fondées sur une attitude unilatérale favorable à la politique « expansionniste » d'Israël étaient « irréalistes et inacceptables ». À Moscou, on ne connaissait pas encore en détail ce qu'en pensaient les pays arabes mais le plan américain ne pouvait qu'empêcher tout progrès. M. Gromyko a indiqué, en conclusion, que son pays demeurait toutefois ouvert à des consultations à quatre, ou éventuellement à deux.

Le Golan qui n'avait pas été expressément mentionné dans les plans soviétiques, doit désormais être évacué au même titre que la Cisjordanie et le Sinaï, la question de Charm El Cheikh est assimilée au problème des frontières. Il semble donc que M. Gromyko estime qu'il n'y a eu aucun progrès au cours des entretiens bilatéraux.

Le ministre a insisté à deux reprises sur le fait que les réactions dont il nous faisait part ne représentaient que le point de vue soviétique bien qu'il se soit référé, pour le justifier, aux attitudes des Arabes. La position de la RAU, qu'il ne connaissait pas « dans les détails », lui apparaissait cependant comme « tout à fait négative ».

Il en a profité pour démentir les informations que nous tenions du Caire et de M. Ghaleb[1] sur la prochaine visite à Moscou d'une délégation égyptienne. Il n'a pas écarté que la consultation, qui aura lieu, puisse prendre « une forme différente ». J'en ai retiré l'impression surtout après les propos de M. Kovaliev, qu'il y a actuellement sur ce sujet un certain flottement entre les deux capitales. Peut-être les Soviétiques souhaitent-ils, au moment où il faudrait prendre les décisions importantes, avoir un contact direct avec le président Nasser.

Je note, enfin, qu'à deux reprises, mon interlocuteur s'est efforcé de mettre en valeur « l'identité de nos intentions ». J'ai tenu à lui marquer que tout n'était pas à rejeter dans le projet américain et que la suggestion sur la frontière israélo-égyptienne nous paraissait positive.

J'ajoute que M. Jarring rencontré hier soir, lors d'une réception, m'a confié que, selon ses informations, « Nasser se sentait plus fort » surtout depuis le coup d'état de Libye qui pourrait renforcer son aide financière, au cas où l'Arabie saoudite viendrait à se dérober. L'ambassadeur de Suède, qui était informé du caractère négatif de la réponse soviétique, m'a dit que Moscou devait tenir le plus grand compte de la position des Arabes et que, d'ailleurs, « il ne pouvait pas faire autrement ».

(*Collection des télégrammes, arrivée Moscou, 1969*)

[1] Ghaleb (Abd el Hamid), ancien ambassadeur de la R.A.U. au Liban, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères d'Égypte depuis avril 1968.

323

M. HUTTE, AMBASSADEUR DE FRANCE EN ZAMBIE,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 362 et 363. *Lusaka, 20 novembre 1969.*

(*Reçu* : 17 h. 54).

J'ai été convoqué chez le secrétaire permanent du ministère des Affaires étrangères qui m'a entrepris, comme précédemment M. Chona[1] et le ministre des Finances[2], sur nos livraisons d'armes à l'Afrique du Sud et sur la participation française aux travaux de Cabora Bassa[3].

Après avoir donné les explications habituelles, j'ai marqué au secrétaire permanent ma surprise de cette attaque déclenchée contre la France, alors que des firmes du monde entier avaient soumissionné au projet de Cabora Bassa ; si un consortium français a été retenu pour une partie de ces travaux, c'est tout simplement en raison de l'intérêt financier de son offre et de la qualité de ses références. Le secrétaire permanent m'a répondu que le gouvernement zambien savait fort bien que des firmes d'autres pays avaient été sur les rangs. Toutefois, je n'ai pas pu savoir jusqu'à présent si certains de mes collègues étrangers avaient fait l'objet des mêmes interventions de la part du gouvernement zambien.

(*Afrique-Levant, Zambie, Relations avec la France*)

324

M. POMPIDOU, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,
À M. DIORI HAMANI, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU NIGER.

L. *Paris, 21 novembre 1969.*

Monsieur le Président,

Dans votre lettre du 20 octobre[4], vous avez bien voulu me faire part de vos réflexions sur le fonctionnement actuel de notre coopération et proposer de nouvelles dispositions qui seraient, selon vous, susceptibles de la rendre plus efficace.

[1] Mark Chona est le conseiller du président de la Zambie, Kenneth David Kaunda. Il était précédemment secrétaire permanent du ministère des Affaires étrangères.

[2] E.H.K. Mudenda, ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement formé le 23 décembre 1968, est nommé ministre des Finances et du Développement le 26 août 1969.

[3] Voir ci-dessus la dépêche de Lusaka nº 565 du 18 novembre 1969 et la dépêche de Lusaka nº 555 du 18 novembre 1969 non publiée.

[4] Cette lettre est publiée ci-dessus.

Vos arguments ont retenu toute mon attention et je comprends votre souci de ne pas confondre notre aide traditionnelle, commune à tous les pays francophones, et la coopération particulière qui découle de nos accords sur la recherche et l'exploitation des mines d'uranium[1].

Comme vous l'écrivez, il s'agit là d'une forme d'association qui doit se manifester sur une longue période et appelle des modalités différentes.

C'est dans cet esprit qu'a été constituée la commission franco-nigérienne qui doit se réunir pour la troisième fois à Niamey à la fin de ce mois[2]. Votre gouvernement voudrait que les différents départements ministériels français concernés par notre accord soient plus étroitement associés à ses travaux.

Le fait que la délégation française soit présidée par M. Bourges est, pour le Niger, un gage supplémentaire de notre compréhension de ses problèmes. Le Secrétaire d'État aux Affaires étrangères a reçu, en effet, du gouvernement français, la charge de concevoir et de gérer les concours qui vous sont accordés dans le cadre général de notre politique de coopération, mais aussi au titre des engagements particuliers de la France à l'égard de votre pays. Mais je ne vois aucun inconvénient à ce que les ministres français intéressés par les accords franco-nigériens, notamment ceux de l'Économie et des Finances, et du Développement industriel et scientifique, soient représentés dans la délégation française.

Vous souhaitez aussi, compte tenu du caractère spécifique de l'association franco-nigérienne pour le développement de la production d'uranium, que des mécanismes financiers mieux adaptés permettent plus de souplesse dans la réalisation de programmes s'étendant sur plusieurs années.

Depuis deux ans, les concours financiers accordés au Niger au titre du Fonds d'Aide et de Coopération et en application de notre accord sur l'exploitation des gisements d'uranium ont été confondus. Pour mettre en place un nouveau dispositif, il conviendrait de les différencier, comme étaient séparées, dans le passé, les contributions versées par la France, par le truchement de l'Organisation Commune des Régions Sahariennes et les subventions du Fonds d'Aide et de Coopération. Dans cette hypothèse, les aides financières du FAC, attribuées dans le cadre de notre coopération traditionnelle resteraient soumises au régime actuel et les concours exceptionnels du gouvernement français, prévus par le protocole du 16 octobre 1968[3] pour la mise en valeur des gisements d'uranium, seraient affectés au fond national d'investissements créé par le Niger, afin d'utiliser les ressources provenant de l'exploitation de ces gisements.

[1] Accords du 7 juillet 1967. Se reporter à la note, non publiée, n° 441/DAM du 13 septembre 1968 sur la mise en exploitation de l'uranium de l'Aïr et la coopération franco-nigérienne. À la suite de longues négociations un protocole d'accord est signé à Niamey le 19 novembre 1968. Voir le télégramme de Niamey n°s 634 à 638 du 20 novembre 1968, non reproduit, communiquant le texte de cet accord.

[2] Du 25 au 29 novembre 1969.

[3] Le protocole du 16 octobre 1968 institue une Commission franco-nigérienne de coopération.

Désireux de concrétiser, dès maintenant, le caractère spécifique de cette aide de la France au Niger, le gouvernement français pourrait apporter sa contribution au financement d'un programme d'investissements entrepris par le Fonds entre 1970 et 1973.

En ce qui concerne l'annualité des crédits affectés aux programmes à laquelle vous faites allusion dans la note annexe à votre lettre, je ne crois pas qu'il faille lui attribuer une importance excessive. La date du début de réalisation et surtout le rythme d'exécution me paraissent des données plus certaines pour apprécier le caractère réel de notre aide qui demeure – et c'est bien l'essentiel – constante et assurée.

Le gouvernement français est disposé à examiner, dans le cadre de la commission franco-nigérienne, les perspectives que je viens d'évoquer et qui rejoignent largement vos propres propositions.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute et cordiale considération.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Niger, politique étrangère, relations avec la France, 1969*)

325

NOTE
DE LA DIRECTION D'AFRIQUE-LEVANT

Relations franco-koweïtiennes

N. *Paris, 22 novembre 1969.*

La France a reconnu l'État de Koweït dès son accession à l'indépendance en 1961, mais les relations diplomatiques entre les deux pays n'ont été instaurées que progressivement.

En 1964, nous avons accrédité auprès du gouvernement du Koweït notre ambassadeur au Liban, puis nous avons installé sur place un consul présenté comme chargé d'Affaires « ad interim » et relevant de notre ambassadeur à Beyrouth. En juillet 1967, nous avons nommé à Koweït un chargé d'Affaires M. Paul Carton[1], avec lettres de créance, relevant directement du Département. Enfin, en juillet 1968, M. Carton a été nommé ambassadeur de France à Koweït.

De son côté, le gouvernement de Koweït a d'abord accrédité en 1965 auprès du gouvernement français son ambassadeur résidant à Londres, M. Jaffar, qui fut par la suite nommé à Beyrouth en conservant la qualité d'ambassadeur de Koweït en France.

[1] Paul Carton, conseiller des Affaires étrangères, est nommé ambassadeur de France à Koweit, après avoir occupé le poste de chargé d'Affaires élevé au rang d'ambassadeur ; il remet ses lettres de créance le 17 août 1968.

Depuis janvier 1967, Koweït entretient une ambassade à Paris. M. Saïd Yacoub Chammas[1], qui la dirigeait depuis cette date, vient d'être remplacé par M. Faisal Al-Saleh Al-Mutawa[2].

De nombreuses visites ont marqué le rapprochement entre Koweït et la France.

Le ministre koweïti du Commerce et de l'Industrie[3] a été reçu à deux reprises à Paris par ses homologues français. Son collègue, ministre de l'Eau et de l'Électricité[4], est venu en France en septembre dernier sur l'invitation de M. Ortoli, ministre du Développement industriel et scientifique.

L'émir régent, S.A. Cheikh Sabah Al Salem Al Sabah, a fait un séjour privé à Paris en septembre 1967 et a été reçu en audience par le président de la République[5]. Le ministre de la Défense et de l'Intérieur, Cheikh Saad Al Abdallah Al Salem, est venu en visite officielle en France en janvier 1968 ; il a été reçu par le général de Gaulle qui l'a chargé de transmettre à l'émir une invitation à se rendre en France[6].

Sans renoncer au principe de cette invitation, nous avons décidé d'inviter auparavant le Premier ministre et prince héritier, qui apparaissait comme le véritable détenteur de la réalité du pouvoir à Koweït ; S.A. Cheikh Jaber Al Ahmed Al Jaber Al Sabah a été reçu à Paris en visite officielle du 15 au 19 avril 1969[7].

M. de Chambrun[8], secrétaire d'État français au Commerce extérieur, s'est rendu à Koweït en 1966 pour inaugurer une foire-exposition française. Des parlementaires et des hommes d'affaires français ont visité l'Émirat à plusieurs reprises. Le ministre français des Armées a rendu, en janvier 1969[9], la visite que lui avait faite à Paris un an auparavant son homologue

[1] Saïd Yacoub Chammas est nommé ambassadeur du Koweït à Moscou en 1962. Tout en conservant ses fonctions, il est, en 1965, accrédité en qualité d'ambassadeur non résident auprès des gouvernements de Pologne, Hongrie, Roumanie et Tchécoslovaquie. Nommé à Paris, il remet ses lettres de créance le 31 janvier 1967.

[2] Faisal Al Saleh al Mutawa, ambassadeur à Alger en 1962, puis à Moscou en 1967, est nommé ensuite à Paris ; il remet ses lettres de créance le 27 novembre 1967.

[3] Le cheik Abdalah Al Jaber Al Sabah, ministre du Commerce et de l'Industrie du Koweit, s'arrête à Paris vingt-quatre heures, le 27 août 1969, au cours d'un voyage qui le conduit de Beyrouth à Istanbul, Damas, Alger… pour finir à Athènes.

[4] M. Al Summait, ministre de l'Eau et de l'Électricité, de retour de Londres, fait un séjour en France du 3 au 6 septembre. Il assiste à l'inauguration, le 4 septembre 1969, du prototype des unités de dessalement en cours de construction pour son pays. Il est reçu par François-Xavier Ortoli, ministre du Développement industriel et scientifique et par Bernard Lafay, secrétaire d'État auprès de ce ministre.

[5] Voir *D.D.F.* 1967-II, n° 100 le compte rendu de l'entretien du 5 septembre 1967.

[6] Voir *D.D.F.* 1968-II, n° 47 le compte rendu de l'entretien du 19 janvier 1968.

[7] Cheik Al Jaber Al Ahmed Al Jaber Al Sabah vient en visite officielle à Paris du 15 au 19 avril. Il est reçu le 18 avril par le général de Gaulle (voir *D.D.F.* 1969-I, n° 297 pour le compte rendu) après avoir rencontré le 16 avril le Premier ministre M. Couve de Murville.

[8] Charles de Chambrun, secrétaire d'État au Commerce extérieur effectue un séjour au Koweït du 18 au 21 novembre 1966 ; il inaugure le 20 novembre la foire-exposition française.

[9] Pierre Messmer, ministre des Armées de 1960 à 1969, se rend au Koweït du 20 au 23 janvier 1969. Il s'est entretenu avec le Premier ministre, prince héritier, il a également été reçu par le

koweïti ; le séjour de M. Messmer a été l'occasion de manifestations particulières de sympathie et de reconnaissance pour notre attitude dans la crise israélo-arabe.

2. Nos relations avec l'État de Koweït dans le domaine économique sont traitées dans une note séparée[1].

Dans le domaine culturel, l'intérêt pour notre langue se trouve soutenu dans l'Émirat par la présence d'une colonie francophone assez nombreuse d'origine surtout libanaise. Nous avons ouvert à Koweït une école française qui accueille 140 élèves, dont plusieurs jeunes Koweïtis, et un Centre culturel qui, entre autres activités, dispense un enseignement de notre langue par des moyens audiovisuels.

Plusieurs étudiants koweïtis poursuivent en France des études supérieures. En septembre dernier, nous avons signé avec le Koweït un accord de coopération culturelle et technique[2]. Il pourrait entraîner un renforcement de la place, encore très modeste, réservée à la langue française dans les programmes d'enseignement de ce pays.

Compte tenu de l'aisance financière de l'État de Koweït, ses relations de coopération technique avec la France se sont principalement établies sur un plan contractuel privé.

Quelques bureaux d'études du secteur privé ou semi-public ont signé des contrats avec les administrations koweïties (réalisation d'un centre de radio-télévision, études pédologiques et de mise en valeur agricole, prospection des ressources en eau). Le Département et le ministère des Finances ont apporté leur appui à ces bureaux d'études en prenant à leur charge l'envoi en mission de courte durée d'experts appelés en consultation et la mise à la disposition des autorités locales de jeunes techniciens dans le cadre du service national.

C'est ainsi que des jeunes gens diplômés des grandes Écoles françaises ont été affectés auprès de la Banque Al-Ahli, troisième banque de Koweït par le volume de ses opérations, qui coopère étroitement avec le Crédit Lyonnais.

3. Le gouvernement de Koweït ayant manifesté un certain intérêt pour l'acquisition de matériel militaire français, des négociations ont été engagées à ce sujet, à l'occasion notamment de la visite en France de son ministre de la Défense en janvier 1968. Elles se sont poursuivies à la faveur de l'envoi à Koweït de missions militaires françaises et de la venue dans notre pays de délégations koweïties. En août 1968, le chef d'État-major général de l'Armée koweïtie s'est rendu lui-même en France. En janvier 1969, à l'issue de la visite à Koweït du ministre français des Armées, nos interlocuteurs paraissaient décidés à mettre en œuvre une coopération dans

ministre koweitien de la Défense et de l'Intérieur, le cheik Saad qui a exprimé le désir de passer des commandes d'armes à la France : SS 11, SS 12, canons de 155, mortiers de 120, AML (autos mitrailleuses légères) Panhard porteurs de missiles. Toutefois il convient d'examiner les modalités de paiement et la question de l'instruction et de l'entraînement du personnel koweïtien.

[1] Cette note datée du 24 novembre 1969 est publiée ci-après.

[2] L'accord de coopération culturelle et technique est signé à Paris le 18 septembre 1969.

le domaine militaire, non seulement en ce qui concernait les ventes d'armements, mais aussi l'instruction en France de stagiaires koweïtis ; ils nous avaient en outre demandé d'étudier la mise sur pied d'une défense aérienne et la création d'une force maritime.

Les contrats d'armements qui devaient être signés portaient sur la fourniture de 50 AML armées de missiles sol-sol, de 36 mortiers de 120 mm, de 20 obusiers, de 155 automoteurs, de quantités importantes de munitions ainsi que des équipements et rechanges indispensables. Le montant global de ce marché était de l'ordre de 100 millions de francs.

Des perspectives de vente ultérieure pour un système de défense anti-aérienne (4 batteries de type « Crotale ») semblaient également prometteuses.

Aucun de ces projets n'a encore été concrétisé. Depuis le mois d'avril dernier, en effet, les dirigeants koweïtis ont adopté une attitude dilatoire. Ils font en particulier dépendre désormais la conclusion des contrats concernant les AML et les missiles d'une baisse de nos prix difficilement acceptable. Il est permis, dans ces conditions, de se demander si le gouvernement de Koweït souhaite réellement faire appel aux constructeurs français pour la fourniture de ce matériel militaire.

(*Afrique-Levant, Levant 1966-1970, Koweït, Relations politiques avec la France*)

326

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES – SOUS-DIRECTION DU LEVANT

Conflit israélo-arabe

N. *Paris, 24 novembre 1969.*

1. Né de la création même d'Israël, le conflit entre ce pays et le monde arabe n'a pas encore trouvé de solution depuis vingt-deux ans. À des périodes d'accalmie et de violences verbales ont succédé les campagnes d'octobre 1956[1] et de juin 1967[2] qui ont vu le triomphe militaire d'Israël sur ses voisins.

2. Israël n'en a pas pour autant obtenu la paix. Tandis que nous maintenions – en l'assouplissant – l'embargo que nous avions décrété, avant le début du conflit, sur les ventes d'armements au Moyen-Orient[3], l'URSS

[1] Dans une opération combinée avec les Français et les Britanniques, les forces de défense israéliennes pénètrent, le 29 octobre 1956, en territoire égyptien et occupent des positions à proximité du Canal. Voir *D.D.F.* 1956-III, n° 56.

[2] La campagne de juin 1967 ou guerre de Six Jours a lieu du 5 au 10 juin.

[3] En raison des hostilités israélo-arabes, les pays du Proche-Orient : Israël , RAU, Syrie, Liban, Jordanie, Irak, Koweït, Arabie saoudite sont soumis à un embargo sur les armes. *D.D.F.* 1967-II n° 65.

reconstituait les pertes en matériel subies par l'Égypte et réarmait la Syrie et l'Irak. De leur côté, les États-Unis prenaient la décision de renforcer le potentiel aérien d'Israël et commençaient à lui livrer des *Skyhawk* et des *Phantom*. Toutefois, si Tel-Aviv semble depuis quelques semaines s'inquiéter de la nouvelle puissance militaire de la RAU, il semble que le rapport entre les forces en présence n'ait pas été fondamentalement bouleversé, et que tant à Moscou qu'à Washington, on ait évité de relancer la course aux armements, notamment en ne fournissant qu'avec parcimonie tout armement dont le stockage permettrait la constitution d'une réserve offensive. De ce point de vue, le maintien de l'embargo sur la livraison des 50 *Mirage*[1] qu'Israël nous a commandés et payés ne peut avoir qu'une influence modératrice sur ce pays, tout au moins tant qu'il n'aura pas reçu la totalité des appareils commandés aux États-Unis et dont la livraison devrait s'étendre jusqu'à la fin de 1970.

3. Malgré les gages territoriaux qu'il détient (hauteurs de Golan, Cisjordanie, péninsule du Sinaï et rive orientale du Canal de Suez), Israël n'a pu amener ses adversaires à traiter.

Dès septembre 1967, les souverains et chefs d'État arabes réunis à Khartoum[2] affirmaient qu'ils ne reconnaîtraient pas Israël avec qui ils s'interdisaient toute négociation de paix.

Le 22 novembre 1967, le Conseil de sécurité adoptait une résolution[3] énumérant certains principes devant permettre « l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient ». Parmi ceux-ci figuraient : le retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés ; la cessation de l'état de belligérance ; la reconnaissance du droit de chaque État de la région de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Le Secrétaire général de l'ONU était prié de désigner un représentant spécial, qui devait établir des rapports entre les États intéressés du Moyen-Orient en vue d'aboutir à un règlement pacifique de la crise.

M. Jarring, ambassadeur de Suède à Moscou, ayant été désigné par U Thant comme son représentant spécial, a entrepris tout au long de l'année 1968 une série de visites dans les capitales du Moyen-Orient intéressées à la solution du conflit. Il n'a pu aboutir à l'ouverture de négociations. Un projet de règlement présenté au gouvernement égyptien par M. Rusk a également été rejeté.

4. Devant cette impasse, le gouvernement français a proposé, dès décembre 1968, que des représentants des quatre[4] pays membres permanents du Conseil de sécurité se réunissent à New York en vue de mettre au

[1] Le 7 juin 1967, à la suite du déclenchement des hostilités, la France met l'embargo sur les armes à destination d'Israël et notamment sur les 50 *Mirage* commandés en avril 1966 et pas encore livrés. Cet embargo est renforcé le 1er janvier 1969. voir *D.D.F.* 1968-I nº 219 ; 1969-I nos 20, 58, 119, 120.

[2] La conférence des chefs d'État arabes se déroule à Khartoum du 29 août au 1er septembre 1967. Elle aboutit à une résolution de non-reconnaissance de l'État d'Israël et à un refus de négocier avec Israël. *D.D.F.* 1967-II nº 126.

[3] Il s'agit de la résolution nº 242. *D.D.F.* 1967-II nº 257.

[4] Au sujet des concertations à Quatre voir *D.D.F.* 1969-I nos 273, 334, 335.

point un plan permettant l'application de la résolution du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967. De son côté, l'URSS nous saisissait, ainsi que la Grande-Bretagne et les États-Unis, d'un plan de règlement du conflit.

Parallèlement à la concertation à Quatre, les États-Unis et l'URSS avaient entre eux des conversations dont ils nous tenaient informés ; ces conversations ont pris, à partir de mai, un tour prioritaire et nous avons accepté en juin de laisser ce dialogue se poursuivre quelque temps dans la mesure même où il nous semblait devoir favoriser les projets de la concertation à Quatre dont nous escomptons la reprise prochaine. Le principe en a été admis lors de la dernière session de l'Assemblée générale des Nations unies.

Si les points de vue des États-Unis et de l'URSS finissaient par se rapprocher sur certains points (notamment sur le caractère global du règlement), ils se révélaient par contre toujours opposés sur plusieurs autres points essentiels tels que : les modalités du retrait des troupes israéliennes, le tracé des frontières, le sort des réfugiés palestiniens, le statut de Jérusalem. Le moment paraît donc venu de tenter, dans le cadre des conversations à Quatre, de rapprocher les points de vue russe et américain en vue de parvenir à établir les grandes lignes d'une solution qui s'imposera alors nécessairement aux parties.

5. Une solution est d'autant plus urgente que le conflit n'est en effet plus limité à des rapports de force entre États hostiles, depuis que la résistance palestinienne s'est donné un chef, Yasser Arafat[1].

Sans doute les mouvements de *fedayin*, nés spontanément de la défaite de juin 1967, continuent-ils de pulluler – on en compte une quarantaine – et s'adonnent-ils à la surenchère verbale, avec l'appui de divers gouvernements arabes qui tentent de les utiliser à des fins personnelles. Il n'en reste pas moins qu'un certain regroupement des mouvements s'est opéré récemment au sein de l'Organisation de Libération de la Palestine (OLP) dont Yasser Arafat a pris la direction[2]. De même, le Commandement de la Lutte Armée Palestinienne (CLAP)[3] coordonne-t-il (en théorie du moins) l'action des divers groupes de commandos lancés contre Israël.

[1] Yasser Arafat est le chef du mouvement de résistance terroriste palestinien du *Fatah* à la fondation duquel il participe en 1959. Il incarne le mouvement national palestinien depuis 1960. Depuis février 1969 il est président du comité exécutif de l'OLP.

[2] L'OLP, organisation de libération de la Palestine, est fondée en 1964 par Ahmadal Chukeiri. La première conférence au sommet de la Ligue arabe tenue au Caire du 13 au 17 janvier 1964, demande à Ahmadal Chukeiri d'instituer « l'entité palestinienne ». Celui-ci constitue des comités préliminaires qui désignèrent 442 représentants ; ces derniers composèrent la première convention palestinienne dont la plus importante décision fut, en mai et juin 1964, l'approbation de la charte nationale de l'OLP avec création d'organisations : le conseil national de la Palestine, le comité exécutif, le conseil national des fonds, l'armée de libération de la Palestine (ALP). Chukeiri démissionne le 25 décembre 1967, Yehia Hamouda, membre du comité directeur de l'OLP lui succède. Le 4 février 1969 c'est Yasser Arafat qui est élu président du comité directeur.

[3] Le CLAP, commandement de la lutte armée, chapeaute les organisations de *Fedayin* à l'exception du FPLP ; Il veille sur le déroulement des opérations et sur la discipline à l'intérieur des bases d'entrainement. Il est dirigé par le colonel Abdel Razzak Yehia.

Si le Front Populaire de Libération de la Palestine (FPLP)[1], assemblage hétérogène de groupes fortement politisés, s'est fait un nom en procédant à des détournements d'avions ou à des attentats dans les capitales européennes, c'est bien le *Fatah*[2], mouvement de Yasser Arafat, qui est le plus actif sur le terrain dans le domaine du terrorisme et de la guérilla.

Le *Fatah* a réussi à symboliser aux yeux des Arabes une mystique de la revanche, de la lutte pour la reconquête de la patrie palestinienne, même si l'efficacité de ses coups de main est exagérée à des fins de propagande et ne paraît pas encore pour le moment de nature à saper, sur le plan militaire, les fondements de la sécurité d'Israël.

À la conférence islamique de Rabat[3] en septembre dernier, l'Organisation de Libération de la Palestine a obtenu de faire entendre sa voix. Elle a profité de l'audience qui lui était ainsi accordée pour tenter aussitôt d'élargir son champ d'action au Liban, dont elle a paru menacer l'indépendance au cours du mois d'octobre. Si Nasser a pu faire figure de médiateur au Caire et a réussi à imposer certaines limites aux prétentions d'Arafat, il n'en demeure pas moins que ce dernier a vu sa personne et son mouvement consacrés par les gouvernements arabes ; il a traité d'égal à égal avec le chef de l'armée libanaise[4], en attendant de présenter des memoranda au conseil de défense de la Ligue arabe[5] de novembre, et d'être invité officiellement au prochain sommet arabe qui se tiendra à Rabat en décembre[6].

6. À l'évidence, une paix durable ne pourra être rétablie au Moyen-Orient si chaque État ne s'engage pas à respecter l'existence de ses voisins et s'il ne met pas fin aux hostilités, notamment en empêchant que des actions de commando soient menées par des individus ou des groupes au départ de son territoire.

Or on assiste au Moyen-Orient à l'apparition d'un phénomène nouveau : les Palestiniens agissent en tant que représentants d'une patrie encore mal délimitée dans ses contours mais dont l'idée s'impose peu à peu. Ils se sont ménagé d'abord en Jordanie, maintenant au Liban, des bases et une liberté de manœuvre au détriment de la souveraineté des États d'accueil, dont ils

[1] FPLP – voir plus haut le dépêche nº 384/AL de Jérusalem en date du 13 novembre 1969 (note).

[2] *Fatah* voir également la dépêche nº 384/AL de Jérusalem en date du 13 novembre 1969 (note).

[3] La 1re conférence islamique, se réunit à Rabat du 22 au 25 septembre 1969, convoquée à la suite de l'incendie de la mosquée El-Aqsa le 21 août 1969.

[4] Au sujet de la rencontre du général Boustany avec Yasser Arafat. Voir plus haut le télégramme de Beyrouth nº 1456 du 27 octobre 1969 et le télégramme de Damas nº 450 du 30 octobre 1969.

[5] Le 22 mars 1945, sept pays arabes (Arabie Saoudite, Égypte, Irak, Liban, Syrie, Transjordanie et Yemen) signent le pacte de la Ligue des États arabes. Par la suite ce pacte s'élargit aux États du Maghreb, puis au Soudan, aux Émirats du Golfe, au Yémen du sud, à la Mauritanie, à la Somalie, à la Palestine, à Djibouti et aux Comores. Le sommet des chefs d'États arabes institutionnalisé en 1964 est son organe politique. En 1964 la Ligue arabe crée l'OLP (Organisation de Libération de la Palestine) qui devient autonome après la guerre des Six Jours.

[6] Le conseil de défense de la Ligue arabe, réuni au Caire, recommande le 13 novembre 1969 la réunion d'un sommet arabe à Rabat pour le 20 décembre. Ce sommet se tient du 21 au 24 décembre avec la présence de quatorze chefs d'État arabes et de Yasser Arafat.

grignotent peu à peu les prérogatives. En Jordanie, le roi Hussein a dû composer avec le *Fatah* pour se maintenir. Au Liban, il sera difficile au futur gouvernement de ne pas tenir compte de sa présence. Le temps ne travaille actuellement pas en faveur des gouvernements arabes modérés à qui il deviendra de plus en plus difficile de contrôler la résistance palestinienne.

Il est donc essentiel que les quatre membres permanents du Conseil de sécurité tentent, au cours de conversations activement menées, de dégager des points d'entente sur un projet de règlement du conflit qui permettrait aux États concernés d'arriver à un accord dont ils seront capables de garantir l'application, avant que le mythe palestinien, alimenté par 1 300 000 réfugiés vivant misérablement dans des camps, ne devienne un obstacle quasi insurmontable à un retour à la paix.

(*Afrique-Levant-Levant 1968-1972 – Israël – relations extérieures – Israël et le Proche-Orient IS 7.3*)

327

M. DE COURSON DE LA VILLENEUVE, AMBASSADEUR DE FRANCE À KINSHASA, À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 888 à 891. *Kinshasa, 24 novembre 1969.*

Immédiat. (*Reçu* : 18 h. 30).

Incident entre les deux Congo

Je me réfère à mon télégramme n°s 885 à 887[1] et au télégramme n° 893 de Brazzaville[2].

Le commandant N'Gouabi[3] aurait en effet tort de prendre au tragique les rodomontades du général Mobutu. Pour regrettables qu'elles soient et dans la mesure où on peut se fier aux traductions du lingala[4], ses déclarations

[1] Le télégramme de Kinshasa n°s 885 à 887 du 24 novembre, non publié, rend compte du meeting du président Mobutu, tenu à Kinkole, pour le quatrième anniversaire du régime, et des mots très durs, méprisants et menaçants prononcés à l'égard du Congo-Brazzaville : « Je peux détruire le Congo-Brazza en deux heures… » a dit le général Mobutu.

[2] Le télégramme de Brazzaville n°s 893 à 897, du 23 novembre, intitulé : « Incident entre Kinshasa et Brazzaville », relate la déclaration du commandant N'Gouabi à la radio portant à la connaissance de la population les menaces proférées par le président Mobutu. Le commandant N'Gouabi tient à faire savoir que Brazzaville ne serait pas prise ni en deux heures ni en dix ans, car le Congo-Brazzaville, s'il le fallait, riposterait par la guerre classique d'abord, par la guérilla ensuite.

[3] Concernant le chef de l'État, Marien N'Gouabi, ses origines, sa formation, sa montée en puissance chaotique, se reporter à la dépêche de Brazzaville n° 17/DAM du 10 janvier 1969, brossant le portrait du commandant N'Gouabi, nommé commandant en chef de l'Armée populaire nationale le 5 août 1968, président du Conseil national de la Révolution le 13 août 1968, président de la République du Congo-Brazzaville le 31 décembre 1968.

[4] Le Lingala est une langue bantou parlée en République démocratique du Congo (Kinshasa), en République du Congo (Brazzaville) et dans une moindre mesure en République centrafricaine et en Angola.

ont été faites sur le ton de la plaisanterie méprisante et c'est dans ce sens que j'ai eu l'impression que l'auditoire les prenait. Je tiens pour certain que le chef de l'État congolais n'a aucunement l'intention de se livrer à une agression contre Brazzaville. La présence à ses côtés aujourd'hui du président Tombalbaye et surtout du président Houphouët-Boigny[1] me paraissent en donner une garantie supplémentaire. Le général Mobutu a recherché un succès facile et en Afrique les mots volent. J'espère du reste avoir la possibilité de m'entretenir avec les présidents du Tchad et de la Côte d'Ivoire peut-être dès ce soir et en tout cas avant leur départ.

Quant aux vols d'intimidation qui ont inquiété le commandant N'Gouabi, je pense qu'il s'agissait des exercices de vols groupés effectués ces jours-ci par les neuf *T.28*[2] et les trois *Macchi*[3] de l'aviation congolaise en prévision de leur participation aux manifestations d'hier et d'aujourd'hui à l'occasion du quatrième anniversaire du régime. Il est difficile d'évoluer au-dessus de Kinshasa sans survoler le fleuve à divers intervalles.

Le grand défilé des « Forces vives de la nation » s'est déroulé ce matin comme à l'accoutumée pendant sept heures dans une atmosphère de liesse et en présence des présidents du Tchad et de la Côte d'Ivoire. Aucun incident n'est à signaler et la ville a son aspect normal des jours de fête.

Il est certain, néanmoins, que le général Mobutu a les oreilles échauffées par les attaques à peine voilées et constantes de radio-Brazzaville. Mais je pense qu'il ne serait pas hostile à toute initiative allant dans le sens de l'apaisement.

(*Collection des télégrammes, 1956-1992, Kinshasa, 1969*)

[1] Les présidents du Tchad, Tombalbaye, et de la Côte d'Ivoire, Houphouët-Boigny, sont venus à Kinshasa pour la célébration du quatrième anniversaire du nouveau régime congolais.

[2] Le *North American* T-28 *Trojan* est un avion d'entraînement, fabriqué à partir de 1950 par la firme *North American* et utilisé par la marine américaine. Il est remplacé, par la suite, par le T-34 *Mentor*.

[3] Le *Macchi* MB 326 est un avion à réaction italien dont une commande portant sur 17 appareils a été passée par le gouvernement congolais.

328

M. Roger Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Moscou, à M. Schumann, Ministre des affaires étrangères.

T. nos 6117 à 6122. *Moscou, 25 novembre 1969.*

(*Reçu* : 17 h 20).

Soljenitsyne[1].

Exclu de l'Union des écrivains pour n'avoir pas récusé la publication de ses œuvres à l'étranger, Soljenitsyne a riposté comme en mai 1967 par la condamnation de la censure. Mais il a formulé cette fois une critique profonde de la société soviétique au nom d'une conception universelle de l'homme et de la vérité qui est incompatible avec l'idéologie communiste de la lutte des classes. De ce fait Soljenitsyne s'est condamné à un long et peut-être définitif silence.

La signification de ce débat provient de ce qu'à travers la personne de l'un des écrivains russes vivants les plus respectés pour son talent et son courage se trouve posé le problème de la condition des écrivains soviétiques qui ne se résignent pas à illustrer dans leurs œuvres l'idéologie du régime.

En dénonçant les crimes de Staline pour se défaire de ses rivaux, Khrouchtchev avait, malgré de nombreux retours en arrière, permis à certains écrivains de talent de critiquer la société et d'exiger la vérité. Après sa chute, ses successeurs se sont employés à rétablir une stricte subordination des arts à l'idéologie. Ils n'ont pas reculé devant un certain nombre d'éclats – fussent-ils préjudiciables au renom international de l'URSS. – afin d'ôter aux écrivains soviétiques tout recours auprès de l'Occident dans leurs différends avec le parti. Après les mesures qui ont frappé Siniavski[2], Daniel[2] puis Guinzbourg[3], l'exclusion de Soljenitsyne de l'Union des écrivains marque un nouveau degré dans la rigueur.

[1] Alexandre Issaïevitch Soljenitsyne né en 1918, un des principaux écrivains de l'époque soviétique. Après avoir brillamment servi dans l'armée rouge, il est condamné en 1945 à huit ans de bagne pour avoir critiqué Staline. Réhabilité en 1957, il se fait connaître par son talent, en particulier avec la publication d'*une journée d'Ivan Denissovitch* en 1962 puis de ses nouvelles dans la revue *Novy Mir*. Ses écrits, défavorables au régime, sont interdits en URSS mais peuvent être traduits et paraître à l'étranger. C'est le cas notamment du *Premier Cercle*, du *Pavillon des cancéreux* et *d'Août 14*.

[2] Andreï Siniavski et Youli Daniel, deux figures marquantes de la dissidence littéraire soviétique, condamnés les 10-14 février 1966, respectivement à 7 et 5 ans de camp de concentration pour « agitation ou propagande… dans le but de saper ou affaiblir le pouvoir soviétique ». Le premier, romancier et critique littéraire, avait été arrêté pour avoir écrit, en particulier, sous le pseudonyme d'Abram Tertz, et fait paraitre en Occident des ouvrages hostiles au totalitarisme soviétique, le second, lui-même écrivain, a eu un sort analogue à celui du premier dont il était l'ami. La répression exercée à leur encontre a soulevé de vives protestations en Occident.

[3] Alexandre Guinzbourg est un journaliste, élément actif de la dissidence soviétique. Emprisonné une première fois en 1959 pour 2 ans après avoir lancé, sans autorisation, un journal littéraire puis en 1967 pour 5 ans après la publication d'un livre, dénonçant le procès de Siniavski et Daniel.

Pourtant la protestation de Soljenitsyne paraît devoir rester pour le moment sans conséquences directes et le contraste est frappant à cet égard entre l'importance que la presse étrangère a donnée à cette affaire et les signes perceptibles à Moscou. L'exclusion de Soljenitsyne aurait sans doute moins ému l'opinion occidentale si elle était intervenue au moment où la crise tchécoslovaque absorbait toute son attention. Qu'elle ait lieu maintenant prouve à quel point les autorités soviétiques se soucient peu des réactions de cette opinion.

L'initiative appartient en tout cas aux autorités et la sanction qui frappe l'écrivain russe s'inscrit dans une évolution vers plus de discipline qui rend difficiles et dangereuses les manifestations de protection et de soutien.

Je note d'ailleurs que l'exclusion de Soljenitsyne de l'Union des écrivains intervient à un moment où les autorités paraissent vouloir faire respecter plus sévèrement l'ordre et le conformisme et renforcer leur contrôle sur l'opinion.

Au seuil d'une année où l'on célébrera le 100e anniversaire de Lénine, il s'agit de prévenir toute manifestation de mécontentement ou de dissidence susceptible de nuire à l'unanimité de commande.

C'est, semble-t-il, dans ce contexte qu'il faut interpréter l'avertissement contenu dans le discours prononcé par Podgorny le 6 novembre que l'État sévirait « contre ceux qui ne veulent pas se soumettre aux règles de la vie sociale ».

Les rumeurs qui ont cours à Moscou et selon lesquelles une publicité particulière serait faite le 21 décembre au 90e anniversaire de Staline trouvent d'autre part du crédit dans certains milieux de Moscou. Si cette éventualité se réalisait, ce serait sans doute le signe d'une évolution vers une gestion plus autoritaire de l'État, dont l'affaire Soljenitsyne apparaît alors comme l'une des étapes. Il reste à savoir si un tel processus recueillera l'unanimité de l'équipe qui dirige actuellement ce pays.

(*Collection des télégrammes, arrivée Moscou, 1969*)

329

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DIVERS REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À L'ÉTRANGER.

T. circulaire n° 474. *Paris, 25 novembre 1969, 20 h 29.*

Conférence au sommet.

Vous avez reçu sous des formes diverses, notes, télégrammes, comptes rendus d'entretiens, des précisions et des commentaires sur la position du gouvernement relative aux problèmes qui seront évoqués à la Conférence de la Haye[1]. Il est important que vous mettiez à profit toutes les occasions pour expliquer à vos interlocuteurs habituels, à tous les niveaux, ainsi qu'à la presse, les raisons de notre attitude et contrebattre les interprétations inexactes ou tendancieuses qui peuvent en être données.

Je rappelle brièvement ci-dessous les points essentiels :

1) L'adoption d'un règlement financier pour la période définitive[2] est une nécessité juridique, politique et économique. Elle est indispensable pour que les Six puissent envisager d'entrer en négociation avec les pays candidats[3], parce qu'il s'agit d'un élément fondamental de la politique agricole commune et donc du Marché commun.

Nous sommes d'accord avec la Commission pour créer des ressources propres et affecter à la Communauté, outre les prélèvements agricoles, les droits de douane. Quand des progrès auront été réalisés en matière d'harmonisation fiscale – et les récentes décisions des gouvernements belge et italien de retarder l'application de la TVA ne les favorisent pas – nous pourrons examiner si d'autres ressources propres, d'origine fiscale, doivent être décidées. Les propositions de la Commission en matière institutionnelle sont excessives et visent moins à confier des pouvoirs budgétaires à l'Assemblée de Strasbourg qu'à dessaisir le Conseil au profit de la Commission elle-même. Nous ne sommes pas opposés néanmoins à ce que certains aménagements soient recherchés pour accroître le rôle de l'Assemblée dans la procédure budgétaire.

La mise au point du règlement financier est indépendante de la solution du problème des excédents. Cela ne signifie nullement que nous sous-estimions son importance. Nous sommes disposés à étudier et à faire prévaloir des solutions raisonnables, différentes suivant les secteurs, et qui ne remettent pas en cause les principes sur lesquels sont fondées les organisations de marché. Nous repoussons en particulier les formules de plafonnement.

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessus la note du 28 août 1969 : *Conférence au sommet des Six.*

[2] La période définitive de la Communauté économique européenne doit débuter le 1er janvier 1970.

[3] Les 10 et 11 mai 1967 le Royaume-Uni, le Danemark et la République d'Irlande formulent des demandes officielles d'adhésion aux Communautés européennes. La Norvège les suivra le 21 juillet 1967.

La Commission et nos partenaires considèrent que d'autres problèmes que le règlement financier doivent être invoqués et traités avant la fin de la période transitoire. Nous sommes d'accord pour les examiner et essayer de trouver des solutions. Mais l'importance et la priorité particulières du règlement financier ne peuvent être mises en doute par personne.

Ce règlement financier doit être établi en fonction des nécessités de la Communauté actuelle. Comme le Traité et les règlements dérivés, il pourra faire l'objet d'adaptations décidées à l'unanimité, mais sans que ses principes, et ses modalités essentielles puissent être altérés. Au demeurant, la thèse suivant laquelle le maintien et l'extension du système actuel créeraient une situation inéquitable pour le Royaume-Uni ne correspond pas à la réalité. Il serait par contre inéquitable que le Royaume-Uni par adhésion gagne sur tous les tableaux et sous une forme ou sous une autre soit exempt des obligations de la politique agricole.

2) Nous avons déjà indiqué que l'élargissement de la Communauté était souhaitable à la condition qu'il ne compromette ni l'acquit communautaire, ni les perspectives de développement allant dans le sens d'une affirmation de la personnalité européenne.

La fixation de la date pour l'ouverture des négociations est un faux problème dans lequel les considérations de politique intérieure britannique jouent un rôle essentiel. La vraie question est de savoir quand les Six seront en état de négocier, ce qui suppose que les incertitudes sur l'achèvement soient levées et qu'une position commune ait été définie. Nous sommes persuadés que ce travail préparatoire peut être effectué sans délais excessifs, si la bonne volonté de nos partenaires est égale à la nôtre.

Nous souhaitons que les Six avant de s'engager dans cette entreprise procèdent à une réflexion en commun approfondie sur les conséquences de l'élargissement, favorables ou défavorables, et n'esquivent aucun des problèmes. Il serait à cet égard peu réaliste de s'en tenir au seul examen des problèmes posés par les candidats, sans tenir compte des demandes formulées par d'autres pays européens.

Notre position sur la procédure n'est pas arrêtée, mais nous n'avons pas exclu que la Commission puisse être chargée, comme elle le demande, de certaines missions au nom des Six.

3) Le renforcement de la Communauté est nécessaire d'une part, parce que l'expérience notamment dans le domaine monétaire a montré qu'il fallait aller au-delà de ce qui avait été réalisé jusqu'ici, d'autre part, parce que l'élargissement comporte des risques d'affaiblissement.

Le développement des communautés ne peut être interrompu par des négociations dont personne ne peut prévoir la durée. C'est donc simultanément qu'il faudra procéder au renforcement et à l'élargissement.

4) Enfin, comme certains d'entre vous l'ont relevé, nos partenaires ont tendance à considérer que le succès de la Conférence de La Haye dépend de nous et des concessions que nous pourrions faire. C'est là une vue par trop simpliste. La conférence au sommet sera un succès si au-delà des

apparences tous ses participants sont d'accord pour consolider ce qui a été réalisé et envisager lucidement les développements ultérieurs et les étapes de l'entreprise européenne.

(*Europe, Questions internationales européennes, 1966-1970*)

330

M. DE COURSON DE LA VILLENEUVE, AMBASSADEUR DE FRANCE À KINSHASA, À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 1562/AL *Kinshasa, 25 novembre 1969.*

Voyage au Katanga

J'ai effectué du 17 au 20 novembre un voyage au Katanga qui m'a permis de visiter Lubumbashi et Kolwezi, où sont installées deux colonies françaises importantes.

Notre consul général, M. Morin[1], m'avait préparé un programme suffisamment chargé pour me permettre de voir le maximum de personnes durant ce voyage au cours duquel j'étais accompagné du colonel Salvat[2] et de MM. Bertrand[3] et Thomas[4].

– *Visites protocolaires à Lubumbashi* :

J'ai été reçu à deux reprises, à son bureau et à sa résidence par le gouverneur du Katanga, M. Léon Engulu[5]. Ce jeune fonctionnaire, originaire du Kasaï, m'a parlé avec dynamisme de sa province, des réalisations qu'il avait entreprises surtout à Lubumbashi : effectivement la capitale du Katanga est une ville propre, aux rues et jardins bien entretenus – ce qui n'est pas le cas de Kinshasa ! – où la sécurité est revenue. Lors de ma première visite en avril 1968 j'avais pu constater qu'un couvre-feu de fait vidait les rues dès la tombée de la nuit.

Le Gouverneur m'a fait part des difficultés qu'il éprouvait à retenir les populations, spécialement les jeunes, à l'intérieur des villages. Il m'a même

[1] M. Marcel Morin est consul général à Lubumbashi (ex-Elisabethville, Katanga) depuis mai 1967.

[2] Le lieutenant-colonel André Salvat est attaché des Forces armées, chef de poste, attaché militaire, naval et de l'air près l'ambassade de France à Kinshasa, depuis septembre 1967.

[3] M. Jean Bertrand est premier secrétaire près l'ambassade de France à Kinshasa depuis octobre 1968.

[4] M. Pierre Thomas, attaché chargé des Affaires sociales près l'ambassade de France à Kinshasa depuis 1967.

[5] Léon Engulu est une personnalité politique de la République démocratique du Congo. Après l'indépendance du Congo, il devient ministre provincial de l'intérieur de la province de l'Équateur. En 1963, après le redécoupage de cette province, il prend la présidence de la province de la Cuvette Centrale, et ce jusqu'en 1966. De 1966 à 1968 il est président de la province du Kivu puis gouverneur du Katanga de 1968 à 1970.

indiqué qu'il s'inquiétait de voir ceux-ci gagner la capitale nationale, ne désirant même pas se fixer dans la capitale provinciale.

Enfin, M. Engulu, très conscient du fait que sa province représente la plus grande richesse du Congo, a exprimé le désir de voir de plus en plus d'entreprises françaises s'installer au Katanga. C'est aussi le point de vue du Commissaire provincial, M. Josué Kalonji[1], qui a déploré que, par suite de pratiques commerciales profondément ancrées, les importateurs de produits français de la province soient encore obligés, en fait, de passer par Bruxelles et Anvers, au lieu d'importer directement de France.

J'ai également été reçu par le général N'Zoigba[2], commandant le 4e Groupement, entouré de son État-major au grand complet. Le Général m'a paru ne pas accuser une forte personnalité, surtout à côté du Gouverneur, ses officiers m'ont fait cependant bonne impression.

Enfin, lors de ma visite à l'Hôtel de Ville, décoré de drapeaux français, le Premier bourgmestre, M. Joseph Kilanga m'a présenté tous ses collaborateurs ainsi que tous les bourgmestres des différentes communes de Lubumbashi. Nous avons effectué ensemble un parcours très pittoresque à travers la ville où j'ai pu constater que les cités africaines avaient un aspect plus plaisant que les cités semblables de Kinshasa.

Toutes les autorités ci-dessus ont assisté à la réception offerte à la Maison de la France, réception au cours de laquelle j'ai remis la croix de chevalier du Mérite national à M. Dekkers[3], recteur de l'Université officielle du Congo, de nationalité belge, et à M. Robert Cohen, notre sympathique compatriote – champion du monde de boxe en 1954 – installé au Katanga depuis plus de dix ans où il dirige une petite filature et une usine de confection de bonneterie qui tournent à plein rendement.

– *Visites diverses*

Après une petite excursion au magnifique golf et à la mine de l'Étoile[4], point de départ de la richesse du Congo, aujourd'hui abandonnée bien que le minerai y soit encore abondant et très visible dans les galeries à ciel ouvert, j'ai pu visiter :

– La petite école française installée dans les locaux de l'alliance franco-congolaise.

– Le Centre de Recherches industrielles de l'Afrique Centrale (CRIAC) entièrement conçu par des experts français. A la fois Centre de Recherches

[1] M. Josué Kalondji, nouveau Commissaire provincial du Katanga, arrive dans sa province le 17 août 1969. Il prend contact avec les différents services administratifs de la ville le 26 septembre.

[2] Le général David N'Zoigba est un Compagnon de la Révolution, signataire de la proclamation du Haut-commandement militaire des Forces armées, le 24 novembre 1965. Il est, par ailleurs, originaire de l'Ubangui, au nord-ouest du Zaïre, dans la province de l'Équateur, comme le général Mobutu et le général Louis Bobozo, commandant en chef de l'armée nationale congolaise.

[3] M. René Dekkers, docteur en droit, agrégé de l'enseignement supérieur, est recteur de l'Université officielle du Congo de 1966 à 1970.

[4] La mine de l'Étoile est la première mine de cuivre du Katanga, créée en 1910 à l'Étoile, à 15 km à l'est de la future ville d'Élisabethville (Lubumbashi depuis 1965).

et Bureau d'Études, le CRIAC malgré la concurrence des Laboratoires de l'Université officielle du Congo (UCO) fonctionne déjà d'une manière satisfaisante et pourra encore s'agrandir si notre coopération technique continue de l'aider.

– Carmel de Gethsemani où sont quatre religieuses françaises.

– Siège de la Gecomin[1] où j'ai été reçu par le Directeur général adjoint, M. de Merre. Celui-ci m'a déclaré qu'il appréciait beaucoup les cadres français dont le nombre s'accroît régulièrement à la Gecomin : « Nous sommes professionnellement et humainement très heureux d'avoir vos compatriotes », tels furent les termes employés par M. de Merre.

– Un court arrêt sur les lieux où est mort Patrice Lumumba[2] – c'est une petite villa presque abandonnée, à l'écart sur le chemin de l'aérodrome – permet de constater que localement le souvenir du « Martyr » n'est pas très vivace.

– *Visite à Kolwezi* :

La Gecomin avait mis à notre disposition un de ses avions et, très attentionnée, avait désigné un de ses pilotes français pour nous convoyer.

Kolwezi est situé à l'Ouest (NO) de Lumumbashi à 300 km par route, et à 50 minutes par avion. C'est une cité aux rues bien tracées où les quartiers de villas sont séparés des cités ouvrières. Entièrement bâtie par l'ancienne Union minière du Haut-Katanga, la ville, à 1 700 mètres, jouit d'un climat idéal en Afrique.

Accueilli par le directeur local de la Gecomin, M. Apraxine, nous nous sommes aussitôt rendus chez le Commissaire du District, M. Mbala, qui m'a reçu entouré des autorités locales, civiles et militaires. M. Mbala est un jeune fonctionnaire sympathique ; il m'a lui aussi exprimé sa satisfaction d'avoir de nombreux ressortissants français dans son commandement.

– *Visite de la Mine* :

L'itinéraire a commencé par un parcours des galeries à ciel ouvert où les *Electra Haul*[3] de 100 tonnes circulent jour et nuit chargés par des

[1] La Gecomin ou Générale congolaise des minerais est issue de la nationalisation le 31 décembre 1966 de l'Union minière du Haut-Katanga, société à responsabilité limitée, de nationalité belge, créée en 1906. La Gecomin, dont le siège est à Kinshasa, a été fondée le 1er janvier 1967 avec 60 % de participation gouvernementale, les 40 % restants devant être placés sur le marché. Aucun des groupes financiers pressentis n'ayant consenti à s'associer à l'État congolais, la Gecomin abandonne le statut de société d'économie mixte pour prendre celui de société d'État. Du fait de la nationalisation, la Gecomin échappe désormais au contrôle des investisseurs belges. Néanmoins, la Société générale des Minerais, dont le siège est à Bruxelles, a signé avec la Gecomin et l'État congolais un accord selon lequel elle s'engage à maintenir la production, à recruter le personnel nécessaire ainsi qu'à assurer la commercialisation du cuivre. Gecomin deviendra la Gecamines ou la Générale des carrières et des mines, en octobre 1971. Concernant les caractéristiques du secteur minier, les projets et débouchés offerts par zones géographiques, se reporter au rapport établi à l'issue de la mission des industries mécaniques françaises en République démocratique du Congo, présidée par M. François Peugeot, du 3 au 11 février 1969, non publié.

[2] Patrice Lumumba (1925-1961), fondateur du mouvement national congolais en octobre 1958, Premier ministre du Congo-Léopoldville de juin au 5 novembre 1960, assassiné le 13 février 1961. Sur l'assassinat de M. Lumumba et ses conséquences, voir l'*Année politique 1961*, p. 378-379.

[3] *Electra Haul* est un camion minier.

pelleteuses géantes qui emportent à chaque coup de pelle 25 tonnes de minerai. Les mines de cuivre exploitées à Kolwezi sont au nombre de trois : Kolwezi, Ruwe et Kamoto ; elles fournissent plus de la moitié du minerai de cuivre extrait au Congo, minerai où se mêle également le cobalt. (Une petite mine privée *Metalkabanga* MTK produit aussi du zinc). Une faible partie est acheminée vers les installations de Likasi, de Lubumbashi et de Kipushi, mais la plus grande partie est traitée sur place, d'abord dans le concentrateur de Kamoto mis en service il y a un an et qui est certainement le plus moderne du monde. De là, le minerai mélangé, enrichi à 30/35 % est acheminé sous forme de mousse liquide à l'usine d'électrolyse de Luilu qui produit le cuivre et le cobalt purs.

Kolwezi produit 120 000 tonnes de cuivre, soit le tiers de la production congolaise et 5 000 tonnes de cobalt soit la moitié de la production mondiale.

– *Réception de la colonie française*[1]

Une réception offerte par la colonie française au Cercle Gecomin m'a permis de voir que nos ressortissants de Kolwezi formaient le groupe homogène le plus important après ceux de Kinshasa, soit plus de 400 personnes (enfants compris) sur 1 200 inscrits au Consulat de Lubumbashi qui couvre tout le Katanga. C'est une colonie jeune où le chef de travaux côtoie l'ingénieur des mines et où l'entente semble régner.

Le seul problème soulevé auprès de moi par les Français de Kolwezi est celui de la scolarité de leurs enfants (il y a environ 80 familles). Il n'y a pas d'école française. Le souhait exprimé par nos compatriotes est de voir affecter à un titre quelconque deux ou trois instituteurs français qui pourraient, grâce au Centre d'Enseignement par correspondance de Vanves, prendre en charge leurs enfants. Je souhaite qu'une solution satisfaisante soit trouvée par la direction des Affaires culturelles du Département. Déjà des ingénieurs français ont dû renoncer à renouveler leur contrat avec la Gecomin, pourtant très intéressants, faute de pouvoir scolariser sur place leurs jeunes enfants.

– *Conférence de presse*

Une partie de ma visite a été suivie en détail par la presse locale et la télévision.

Au cours d'un cocktail au consulat général, j'ai pu prendre contact avec les directeurs des journaux locaux. Beaucoup n'ont pas caché leur regret de voir Lubumbashi et le Katanga un peu délaissés par les autorités gouvernementales de Kinshasa. Le directeur de l'*Essor du Katanga* ne s'est pas privé de montrer son hostilité, précisant que c'est le Katanga qui faisait du Congo un pays riche mais que cette richesse ne profitait guère à la province.

[1] Sur la Communauté française au Katanga, se reporter à deux articles parus dans *La Tribune africaine* des 23 et 24 janvier 1969, sous la signature de Mme Alice Ligny-Michel, non reproduits.

Une interview télévisée m'a permis de faire le point des relations franco-congolaises dans le domaine de la coopération culturelle et technique et celui du développement économique.

Les représentants locaux de la Radio Diffusion nationale congolaise m'ont fait part de leur désir de voir les techniciens français équiper et organiser leur station. Celle-ci bénéficie de locaux bien situés et bien adaptés – c'est une ancienne école de musique. Toutefois une concurrence locale, en la personne de religieux belges, le monopole *Congo Vox*, l'indifférence presque hostile du ministère de l'Information de Kinshasa, ainsi que des questions personnelles, sont la source de bien des difficultés. Notre mission ORTF, dont un représentant est sur place, a été saisie de ce problème.

J'ai retiré de ce court voyage au Katanga une impression de grande sécurité qui, à vrai dire, ne date que de quelques mois. Mes conversations avec nos compatriotes, professeurs et experts de l'assistance technique, religieux, agents de Sociétés (Gecomin, chemin de Fer BCK[1], Solbena[2], CFAO[3]…) ont confirmé mes impressions. Sur le plan de l'approvisionnement Lubumbashi me paraît mieux pourvu que Kinshasa ; en effet, la capitale du Katanga est reliée directement par fer à l'Océan Indien (Beira) et à l'Océan Atlantique (Lobito), elle reçoit donc plus régulièrement et plus facilement les produits alimentaires importés d'Afrique du Sud, voire de Rhodésie, et des provinces portugaises.

D'une façon générale on reste saisi du potentiel économique de cette province où régnait jadis en maîtresse l'Union minière du Haut Katanga et où la Gecomin est encore actuellement très puissante.

Ci-joint, une fiche sur les relations commerciales entre la Gecomin et les exportateurs français[4].

(*Direction Afrique-Levant, Congo-Kinshasa, 1966-1970, représentation française, 1969, n° 85*)

[1] En 1902 a été créée la Compagnie de chemin de fer du Katanga ; en 1906, constitution de la Compagnie du chemin de fer du bas-Congo au Katanga (BCK) ; en 1961, après l'indépendance, la BCK a été scindée en « Ancienne compagnie BCK » de droit belge et en « Nouvelle compagnie BCK » de droit congolais.

[2] La Solbena, comptoir commercial fondé par Solomon Benatar à Élisabethville dans les années 1909-1910, devient un des géants commerciaux du Congo ex-belge.

[3] La CFAO ou Compagnie française de l'Afrique occidentale est un comptoir commercial fondé en Afrique de l'Ouest en 1887. La CFAO est devenue le *leader* de la distribution spécialisée (automobile, pharmaceutique, produits de consommation, télécommunications) en Afrique et dans les départements et territoires d'outre-mer français.

[4] Cette fiche n'est pas jointe.

331

M. DE LA GRANDVILLE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BUENOS AIRES,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 1526. *Buenos Aires, 26 novembre 1969.*

Léger progrès dans les négociations anglo-argentines sur les îles Malouines

Après quatre ans de négociations sur les îles Malouines[1], les gouvernements argentin et britannique auraient finalement trouvé un terrain d'entente qui, tout en demeurant étranger au fond du problème, permettrait néanmoins à plus ou moins longue échéance d'en modifier les termes.

Le 21 novembre dernier, le ministre des Relations extérieures[2] faisait, en effet, diffuser le texte d'une note remise le jour même au Secrétaire général des Nations unies, rendant compte ainsi comme chaque année, et simultanément avec le Foreign Office, de l'état des conversations ; le document argentin reconnaît qu'il subsiste des divergences entre les deux pays « quant aux circonstances qui devraient exister pour une solution définitive du litige » ; il précise néanmoins qu'il a été convenu d'engager « début de l'année prochaine des conversations spéciales destinées à la mise au point de mesures pratiques pour établir et développer la liberté de communications et de mouvements entre le continent et les îles dans les deux directions… ». Comme le sait le Département, il n'existe à l'heure actuelle aucune liaison directe entre l'Argentine et les îles Malouines (les communications maritimes elles-mêmes ne se faisant que par l'intermédiaire de l'Uruguay).

Se félicitant du résultat obtenu, M. Martin affirma par ailleurs que son pays poursuivait ses efforts en vue d'un rattachement complet de l'archipel au territoire national tout en tenant compte des intérêts des insulaires.

Cette déclaration brève et modérée n'eut que peu de retentissement dans l'opinion locale ; on l'accueillit sans passion et les commentaires suscités par cette question furent plutôt consacrés, non sans ironie, aux réactions britanniques. Les propos très anodins tenus trois jours plus tôt à ce sujet par le ministre des Relations extérieures, et qui furent à l'origine de tant de remous à la Chambre des Communes, étaient passés ici presque inaperçus[3].

[1] Après l'indépendance de l'Argentine en 1810, le pays reprend à son compte les revendications espagnoles sur les îles, et y installe une colonie pénitentiaire en 1832. Le Royaume-Uni les conquiert en 1833, et y implante progressivement des colons d'origine britannique, mais l'Argentine maintient le principe de sa souveraineté. La résolution 2065 du 16 décembre 1965 demande aux deux pays de tenir les Nations unies au courant de l'évolution de leurs négociations sur les îles Malouines.

[2] Juan Martin, ministre argentin des Affaires étrangères depuis le 16 juin 1969.

[3] Note du rédacteur : « Avant son départ pour Asunción, le ministre des Relations extérieures avait annoncé à un journaliste qu'il ferait dès son retour une déclaration sur les îles Malouines simultanément avec le gouvernement britannique ; il ajouta qu'un certain progrès avait été

En fait, le différend des Malouines ne suffit plus comme autrefois à mobiliser l'intérêt d'un pays sollicité par des problèmes plus urgents, et cela d'autant moins que le gouvernement britannique (on est ici convaincu depuis la visite de Lord Chalfont en novembre 1968) ne paraît plus systématiquement opposé à toute solution.

(*Amérique, Argentine 1964-1970, 1969, nº 140*)

332

M. Wibaux, Ambassadeur et Haut Représentant de la République Française à Fort-Lamy,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 6/DA-DAM. *Fort-Lamy, 27 novembre 1969.*

Le président Tombalbaye et l'état d'esprit de son armée

Parallèlement à l'action qu'il a entreprise pour faire admettre à son administration l'orientation nouvelle de sa politique intérieure, et notamment la restauration de la chefferie traditionnelle[1], le président Tombalbaye a tenu, ces temps derniers, à s'assurer de l'adhésion de l'armée tant aux objectifs qu'il lui a assignés qu'aux conditions particulières d'emploi qui sont pour elle la conséquence de notre assistance militaire temporaire.

Donnant suite à un projet qu'il avait évoqué près de trois semaines auparavant, le Chef de l'État a réuni, le 20 novembre, à sa résidence, l'ensemble des officiers et sous-officiers de l'armée tchadienne.

Il a fait devant eux le point de la situation et a été amené, à cette occasion, à justifier une fois encore sa demande d'aide à la France[2]. Il leur a, d'autre part, renouvelé de la façon la plus nette ses directives touchant la nécessaire et franche coopération qu'ils ont le devoir d'apporter, à tous les niveaux, aux cadres et aux unités françaises qui concourent au rétablissement de l'ordre et à la réorganisation de l'armée tchadienne.

Il a ensuite donné à chacun la possibilité de s'exprimer sur le sujet et de formuler des remarques.

accompli dans les négociations. » Selon la dépêche nº 1379 du 20 novembre 1969 non publiée, cette annonce avait provoqué « une certaine émotion » au Parlement britannique, les parlementaires ayant appris cette nouvelle par la presse.

[1] Dans son discours radiodiffusé du 11 août, le président Tombalbaye a annoncé la restitution aux chefs traditionnels d'une partie de leurs prérogatives et le rétablissement des compétences précédemment retirées aux tribunaux coutumiers, entériné par un décret du 27 septembre.

[2] En mars 1969, en application des accords de coopération et de défense de 1960, accords qui avaient, à l'époque, été ratifiés à l'unanimité par l'Assemblée nationale, le gouvernement français a accepté de mettre à la disposition du Tchad, à titre exceptionnel et pour une durée limitée, une mission civile et une mission militaire chargées d'apporter leur concours technique à la réorganisation de l'administration et des forces de défense tchadiennes.

Prenant alors la parole, le colonel Maloum[1], chef d'État-Major général, dont on connaît la réserve à l'égard de la politique actuellement suivie par le chef de l'État, a indiqué que s'il était entièrement d'accord en ce qui concerne le principe de l'intervention militaire française aux côtés des troupes tchadiennes, il n'accueillait pas sans de grandes réticences la prise de commandement directe d'unités tchadiennes par des officiers français, comme cela a été réalisé pour le Groupement nord[2] et le Groupement est.

Le Président lui a répondu que ces deux mesures avaient été prises en fonction des nécessités du moment qu'il n'était pas question de les généraliser. Il a rappelé que le manque de cadres de l'armée tchadienne était l'une des principales justifications de sa demande d'assistance à la France. Il n'était donc pas anormal que des officiers français fussent appelés, de manière exceptionnelle, à combler certaines lacunes dans le commandement.

Un lieutenant, dont il n'a pas été possible de connaître le nom, est ensuite intervenu pour affirmer que, même si elles demeuraient exceptionnelles, des décisions de cette nature n'en étaient pas moins humiliantes pour les officiers tchadiens.

M. Tombalbaye lui a répliqué que cette humiliation était sans commune mesure avec les avantages procurés. Il lui a fait observer qu'il aurait sans doute à subir parfois d'autres humiliations au cours de sa carrière et qu'il devrait penser à celles qui auraient été infligées à l'armée tchadienne par la rébellion si lui-même ne s'était résolu à solliciter l'aide française. Il a refait un historique de cette décision, rappelant qu'elle avait été prise en fonction d'un examen approfondi de la situation et avec l'accord unanime du Bureau Politique du PPT[3].

Le lendemain 21 novembre, M. Mohamed Senoussi, ministre de la Défense, a offert un grand dîner auquel ont été conviés les cadres supérieurs de l'armée tchadienne, ceux de la mission militaire temporaire française et un certain nombre d'officiers de notre assistance technique normale. Une excellente ambiance de fraternisation a régné tout au long de ce repas, au cours duquel le Colonel Malloum a surpris par son entrain. Les généraux Doumro et Cortadellas ont, au dessert, échangé des toasts particulièrement chaleureux.

Les deux manifestations que je viens d'évoquer témoignent du chemin parcouru au cours de ces derniers mois dans le sens d'une considérable amélioration de l'état d'esprit de l'armée tchadienne à l'égard de notre

[1] Félix Maloum a été promu colonel le 1er octobre 1968.

[2] Le colonel Retout a été désigné comme commandant du Groupement nord. Se référer à la dépêche de Fort-Lamy n° 254/COOP du 3 novembre 1969, portant sur la *situation au BET* (Borkou-Ennedi-Tibesti).

[3] PPT : le parti progressiste tchadien est fondé en octobre 1946 en tant que section locale du Rassemblement Démocratique Africain de Félix Houphouët-Boigny. Son fondateur est un fonctionnaire colonial d'origine guadeloupéenne, Gabriel Lisette, qui a été élu député du Tchad en 1946. D'inspiration nationaliste, il trouve ses responsables parmi les fonctionnaires et les cadres. Il fait campagne contre la chefferie traditionnelle, réclame des élections et ne proclame aucune exclusive religieuse ou ethnique.

assistance temporaire. Les conséquences s'en font sentir sur le terrain, où d'excellents résultats ont pu être obtenus ces derniers temps grâce à une coopération franco-tchadienne confiante et efficace.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches/DAM, Tchad, 1959-1969, politique intérieure, 1969*)

333

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL,
AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

L. nº 2902/PR/SP. *Dakar, 27 novembre 1969.*

Accords de Défense franco-sénégalais

Monsieur le Président,

Les accords de Défense franco-sénégalais ont été conclus, le 4 avril 1959, entre la République française et la Fédération du Mali.

Ils ont été reconduits avec la République du Sénégal après l'éclatement de la Fédération du Mali[1].

Ces accords comprennent :

– un accord-cadre,

– une annexe I, concernant la mise sur pied de l'Armée malienne (sénégalaise) et l'Assistance militaire technique,

– une annexe II, concernant le statut des membres des Forces armées françaises au Sénégal,

– une annexe III, sur les bases de l'infrastructure[2].

[1] La Fédération du Mali, créée en janvier 1959, regroupe le Sénégal, le Soudan français, la Haute-Volta (futur Burkina Faso) et le Dahomey (futur Bénin). Dès le mois de mars 1959, le Dahomey et la Haute-Volta s'en retirent. Le 4 avril 1960, des accords en matière de Défense sont signés entre la République française et la Fédération du Mali. Ces accords, qui entrent en vigueur le 19 juin 1960, permettent à la France de maintenir des bases militaires sur le territoire de la Fédération qui accède à l'indépendance le 20 juin 1960. Les dissensions entre Sénégalais et Soudanais sur leurs conceptions politiques entraînent l'éclatement de la Fédération. Le 20 août 1960, le Sénégal proclame son indépendance. Le 22 septembre 1960, le Soudan français proclame à son tour son indépendance et devient la République du Mali. À la suite de cette scission, il a été admis, par échange de lettres des 16 et 19 septembre 1960 que la République du Sénégal était, pour ce qui la concerne, substituée aux droits et obligations résultant de l'accord « sans préjudice des adaptations qui, d'un commun accord seraient reconnues nécessaires ». Le 1er octobre, l'armée malienne est officiellement créée et le 5 septembre 1961, le dernier soldat français quitte le Mali.

[2] Se reporter à la note établie pour M. Bruno de Leusse de Syon, directeur du cabinet du Premier ministre, nº 571/DAM du 29 décembre 1969, non publiée, qui envisage les questions posées par la requête du président Senghor. Il en ressort qu'il convient de faire une réponse d'attente et de réunir, à l'initiative du Département, une commission interministérielle regroupant, à l'échelon des Services, des représentants de la Coopération, des Armées et du Département ainsi que du Secrétariat général pour la Communauté. Cette commission serait chargée de l'étude des demandes sénégalaises, définirait les possibilités de la France et envisagerait la procédure à suivre. À la suite de ces travaux, le gouvernement déciderait de sa position.

L'application de ces accords a permis :

– de développer une étroite coopération militaire, entre le Sénégal et la France,

– de renforcer les structures de la jeune Armée sénégalaise par :

1) la fourniture d'équipement militaire,

2) la formation des cadres militaires,

3) la mise à sa disposition de personnels, dans le cadre de l'Assistance technique militaire.

Ce bilan positif ne doit pas, cependant, faire perdre de vue que les accords de Défense auront dix ans, le 4 avril prochain. Ils ne s'adaptent plus à la réalité sénégalaise, ni au contexte international actuel. Il est donc essentiel qu'à l'occasion du 10e anniversaire de ces Accords, un nouvel examen soit fait afin de mieux les adapter aux réalités sénégalaises.

Si l'accord-cadre répond bien à son objectif, qui est, pour le Sénégal, d'obtenir l'aide de la France pour sa défense dans un monde devenu, d'année en année, plus dangereux par contre, les progrès qu'il a réalisés depuis l'indépendance et la situation des États africains dans le contexte international font que certaines dispositions des annexes peuvent être considérées comme dépassées.

La révision de ces annexes, que je Vous demande, permettrait, au Sénégal, d'une part, d'exercer plus efficacement son indépendance dans le domaine militaire, sans renoncer, pour autant, au bénéfice de la Coopération militaire franco-sénégalaise, et, d'autre part, ce qui n'est pas le moins important, d'échapper aux critiques que nous fait l'Opposition d'être trop dépendants vis-à-vis d'une amie privilégiée.

Au demeurant, au cours de la discussion des accords franco-maliens, j'avais été amené, comme Chef de la Délégation malienne, à repousser certaines propositions françaises et le général de Gaulle m'avait donné raison.

Je Vous propose, en conclusion, que nous ouvrions une nouvelle négociation, qui porterait sur les annexes I, II, III de l'accord de Défense.

ANNEXE I.

Il s'agit d'ouvrir, au Sénégal, la possibilité de s'adresser à d'autres États, en matière d'Assistance technique militaire, tout en réservant la priorité à la France.

Les articles 1er (alinéa 4) et 4 (alinéa 4) seraient à modifier en conséquence.

ANNEXE II.

Le privilège de juridiction ne serait retenu que pour l'intérieur des bases et installations des Forces françaises à Dakar :

L'article 1er serait modifié dans ce sens.

Le régime spécial d'admission des matériels, équipements et approvisionnements des Forces françaises serait aligné sur celui applicable aux Forces sénégalaises.

ANNEXE III.

La première modification à introduire concerne la soumission à autorisation de l'utilisation de l'infrastructure civile par les Forces françaises.

De même le transit du personnel des Forces françaises serait soumis à autorisation du gouvernement sénégalais.

En Vous remerciant de l'accueil que Vous aurez réservé à ma lettre, je Vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

(*Sénégal 1959-1972, affaires militaires, relations avec la France 1961-1969, n° 40*)

334

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 5264 à 5266[1]. *Washington, 28 novembre 1969.*

(*Reçu* : le 29, 02 h. 10).

Au cours de récentes conversations avec notre représentant à la Bird[2], l'administrateur canadien de cette institution ainsi que les dirigeants de la *Canadian International Development Agency* ont exprimé le désir des autorités canadiennes de recevoir l'appui des services français en Afrique francophone, à l'occasion des opérations d'assistance que le Canada entreprend sur une large échelle dans cette région du monde. Le Canada dispose en effet pour la période 1969-1974 d'un crédit de 130 millions de dollars environ pour les actions de coopération bilatérale en Afrique francophone, mais il manque d'informations et d'introduction dans des pays qu'il connaît mal et où il n'est pas toujours représenté. Les Canadiens sont soucieux d'utiliser d'une façon rationnelle les crédits dont ils disposent et ils souhaitent prendre contact, de préférence dans les pays africains eux-mêmes, avec les agents compétents de la coopération française.

De façon plus précise, mon collègue canadien de la Bird souhaiterait dès maintenant obtenir des renseignements sur les grands projets de développement du Niger, pays auquel le Canada s'intéresse tout particulièrement, ainsi que sur le programme de lutte contre la « *River Blindness* » en Haute Volta et dans les pays voisins.

Les Canadiens semblent au surplus attirés par les grands projets multinationaux intéressant le continent africain, notamment « l'aciérie africaine » et la route trans-saharienne.

Il conviendrait d'indiquer à notre administrateur à la Bird quelle réponse il pourrait faire à son collègue canadien tant sur le plan d'une éventuelle

[1] Ce télégramme a été envoyé de la part du conseiller financier.

[2] BIRD : Banque internationale pour la Reconstruction et le Développement, créée en décembre 1945, à la suite des accords de Bretton Woods.

assistance française en Afrique qu'à l'égard des demandes précises d'information évoquées plus haut.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1969*)

335

COMPTE RENDU

Entretien entre M. Alphand et l'ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne à Paris, le 28 novembre 1969

C.R.

M. von Braun[1] a été chargé d'informer les autorités françaises que le gouvernement fédéral a signé le traité de non-prolifération aujourd'hui à Londres, Washington et Moscou. Il rappelle que les gouvernements britannique, américain et français s'étaient engagés à faire à cette occasion une déclaration sur les articles 53 et 107 de la Charte des Nations unies.

M. Alphand indique qu'en ce qui nous concerne cette déclaration sera faite ce jour même à 5 heures. Il s'agit d'un texte qui avait été communiqué à M. Scheel lors de son récent voyage à Paris[2].

Le Secrétaire général souhaite profiter de cet entretien pour informer M. Braun qu'il a reçu aujourd'hui même les ambassadeurs du Danemark[3], de Norvège[4] et de Suède[5]. Ils étaient venus lui faire savoir que leurs gouvernements respectifs avaient l'intention de déposer un projet de résolution demandant la suspension de la Grèce au Conseil de l'Europe. Cette motion serait présentée lors de la session du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, qui se tiendra à Paris du 12 au 14 décembre[6]. *M. Alphand* a

[1] Sigismund Freiherr von Braun est ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne en France depuis le 26 juillet 1969.

[2] Le 9 novembre, M. Scheel, ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, s'entretient à Paris avec son homologue français, M. Schumann. La conversation a été consacrée à la préparation du prochain sommet européen de La Haye. Les deux ministres ont examiné notamment les problèmes du financement de la politique agricole commune et de la candidature britannique à la CEE.

[3] Erik Schram-Nielsen est ambassadeur du Danemark en France depuis le 9 juillet 1966.

[4] Hersler Vogt est ambassadeur de Norvège en France depuis le 9 décembre 1967.

[5] Gunnar Hägglöf est ambassadeur de Suède en France depuis le 18 novembre 1967.

[6] Le régime de la dictature des colonels, instauré en Grèce le 24 avril 1967, est accusé auprès de la commission européenne des droits de l'homme, le 20 septembre 1967, par les gouvernements danois, norvégien et suédois de violer la convention européenne des droits de l'homme. Le 27 septembre, le gouvernement néerlandais se joint à cette requête suivi par les gouvernements belge, luxembourgeois et islandais. L'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, dans la résolution 351 adoptée le 26 septembre 1967, après avoir constaté qu'aucune évolution permettant d'espérer un retour à un État démocratique et parlementaire ne s'est produite en Grèce, déclare que la violation grave des droits de l'homme peut entraîner la suspension d'un membre ou son expulsion du

répondu aux ambassadeurs scandinaves que le gouvernement français partageait les regrets qu'ils avaient exprimés sur l'état actuel du régime politique et social de la Grèce, mais il a fait valoir que toute décision de suspension serait un encouragement pour les éléments les plus durs à Athènes. Nous insistions pour notre part auprès du gouvernement grec afin que la libéralisation du régime s'effectue de façon plus rapide et s'étende à des domaines plus nombreux.

M. von Braun rappelle que le Gouvernement fédéral avait eu l'espoir jusqu'à présent qu'il serait possible de trouver une solution grâce à la proposition de résolution de la Commission des Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe. Celle-ci demande au gouvernement grec d'accélérer le mouvement de libéralisation et laisse ouverte jusqu'à nouvel ordre la question de la participation de la Grèce au Conseil de l'Europe. Lors de sa récente visite à Bonn, M. Stewart[1] avait accepté ce point de vue. Mais on avait constaté ultérieurement à Bonn que le gouvernement britannique penchait en faveur de la suspension.

Toute décision de suspension, selon *M. Alphand*, requiert au moins la majorité des 2/3. Le gouvernement français n'a pas encore décidé quelle serait notre position, mais il y a lieu de penser que nous nous abstiendrons[2]. On pourrait envisager toutefois de préparer un contre-projet de résolution incitant la Grèce à accélérer la libéralisation de son régime politique. Il serait souhaitable que la France et la République fédérale se consultent rapidement sur cette affaire. De toute manière, M. Schumann et Scheel auront l'occasion de se rencontrer à La Haye[3] et Bruxelles[4] avant le 12 décembre, date à laquelle le ministre fédéral des Affaires étrangères doit venir à Paris.

M. von Braun souhaiterait savoir si nous avons quelques informations nouvelles à la veille de la Conférence de La Haye. Il s'inquiète en particulier de la manière dont s'est déroulé le voyage de M. Schumann à Rome[5].

Conseil de l'Europe. Dans sa recommandation 547 (1969), du 30 janvier 1969, l'Assemblée consultative estime que la Grèce devrait considérer son retrait conformément à l'article 7 et recommande au comité des ministres de prendre les mesures appropriées prévues à l'article 8 du Statut. Une décision est attendue pour la prochaine session de l'Assemblée les 12-14 décembre 1969.

[1] Robert Michaël Stewart, secrétaire d'État britannique aux Affaires étrangères depuis janvier 1965, a rencontré M. Scheel le 14 novembre puis le chancelier Willy Brandt. Avec le ministre fédéral des Affaires étrangères, l'entretien a porté essentiellement sur l'élargissement de la Communauté, avec le Chancelier sur la politique à l'égard de l'Est. Voir les télégrammes de Bonn, n°s 5837 à 5842 du 15 novembre et n°s 5866 et 5867 du 17 novembre, non reproduits.

[2] La France, la Suisse et la Turquie s'abstiennent.

[3] La conférence de La Haye se tient les 1er et 2 décembre 1969.

[4] La session du conseil ministériel de l'Atlantique Nord se tient à Bruxelles les 4 et 5 décembre.

[5] M. Schumann, ministre des Affaires étrangères se rend à Rome le 28 novembre en vue de préparer la conférence de La Haye. Il rencontre MM. Aldo Moro, ministre des Affaires étrangères, Saragat, président de la République et Rumor, président du Conseil. Il déclare que l'adoption du règlement financier agricole est pour la France un préalable à l'ouverture de négociations avec la Grande-Bretagne et précise que « par règlement définitif, il faut entendre un règlement qui ne peut être modifié qu'à l'unanimité ».

M. Alphand rappelle qu'il est convenu que les Six Chefs d'État et de Gouvernement se rencontreront seuls le premier jour, sans la participation de M. Rey[1]. M. Pompidou considère que tous les sujets importants, sans aucune limitation, pourraient alors être abordés. D'autre part, nous nous proposons de préparer un communiqué soit à la veille de la conférence, soit plus probablement à La Haye. Nous savons que le gouvernement fédéral a la même intention. M. von Braun ayant indiqué qu'il n'avait pas connaissance du texte d'un éventuel communiqué allemand, *M. Alphand* fait part à l'ambassadeur des impressions que l'on peut retirer du voyage de M. Schumann à Rome. Elles sont nettement favorables, dans la mesure où le gouvernement italien accepte la conclusion d'un règlement financier agricole définitif, avec l'idée que toute décision de la Communauté qui serait prise à l'unanimité dans cette affaire pourrait être également modifiée à l'unanimité si la situation des pays candidats l'exigeait. En tout cas, ainsi que M. Schumann l'avait déjà dit à M. Scheel, nous n'avions pas l'intention de perpétuer les modalités actuelles d'une politique agricole responsable de l'accumulation d'excédents considérables. Le Ministre a également souligné que nous n'avions pas le désir d'utiliser la question du règlement financier pour retarder l'ouverture des négociations avec les pays candidats. Enfin les Italiens n'insistent plus désormais pour qu'une date soit fixée à La Haye pour entamer de telles négociations.

M. von Braun croit savoir que M. Brandt va suggérer qu'une date précise soit arrêtée d'un commun accord. *M. Alphand* répond que nous ne pourrions l'accepter parce qu'il était impossible de préjuger dans quels délais les Six auraient mis au point les conditions auxquelles les pays candidats devraient souscrire pour adhérer à la Communauté. *L'ambassadeur d'Allemagne* indique alors à titre confidentiel que les Italiens ont fait savoir au gouvernement fédéral que M. Schumann ne s'opposerait pas à ce qu'une date soit fixée.

M. Alphand considère qu'il s'agit d'une interprétation abusive des propos du Ministre, mais qu'il n'y a aucun risque de malentendu car M. Malfatti[2] a été très clairement informé de nos intentions, en particulier par M. Pompidou.

M. von Braun suggère que nous ne pouvons pas prévoir dans quels délais les négociations s'ouvriront avec les pays candidats, dans la mesure où il faudrait attendre qu'un règlement financier agricole soit ratifié par les six parlements nationaux.

Le Secrétaire général s'élève contre cette interprétation : nous n'avons nullement l'intention de lier le début des négociations à la ratification parlementaire, car les délais seraient beaucoup trop longs. Un engagement pris par les gouvernements sera considéré comme suffisant. Mais il n'en reste pas moins que les négociations elles-mêmes exigeront de longs délais

[1] Jean Rey est le président belge de la Commission unique des Communautés européennes depuis le 6 juillet 1967.

[2] Franco Maria Malfatti est le sous-secrétaire d'État italien aux Affaires étrangères depuis le 24 juin 1968.

compte tenu de la complexité des problèmes à résoudre. Il ne faut pas oublier en effet qu'il faudra négocier en même temps avec la Grande-Bretagne et les pays qui n'entendent pas adhérer à la Communauté mais souhaitent néanmoins conclure un arrangement avec elle. Au demeurant sur ce point la France et la République fédérale sont tout à fait d'accord. *M. von Braun* le confirme.

(*Europe, République fédérale d'Allemagne, 1961-1970, relations politiques avec la France, 1969, n° 1610*)

336

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. FRANÇOIS SEYDOUX DE CLAUSONNE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BONN.

T. n°s 1193 et 1194. *Paris, 29 novembre 1969, 12 h. 17.*

Au cours du dernier Conseil agricole, M. Ertl[1] a déclaré que l'Allemagne n'avait pas de responsabilité dans la création des excédents agricoles, puisque son « taux d'auto-approvisionnement » pour chaque produit est très inférieur à celui de la Communauté (télégramme Delfra n° 1465)[2]. C'est là une thèse qui traduit une méconnaissance complète des principes du Marché commun.

A. Dans la mesure où les prix trop élevés sont à l'origine de la création des excédents, l'Allemagne est plus particulièrement responsable de cette situation. C'est elle en effet, qui pour les céréales, le sucre et les oléagineux a poussé à la hausse des prix.

B. Si des excédents sont constatés dans certains pays c'est en partie parce que les échanges intracommunautaires ne sont pas assez fluides et que la préférence communautaire ne joue pas pleinement, les pays déficitaires continuant à s'approvisionner plus qu'il n'est nécessaire hors de la Communauté.

C. Au fond, M. Ertl voudrait que seuls les pays à vocation agricole supportent des contraintes de production, les pays « déficitaires » étant plus ou moins libres de faire ce qu'ils voudraient en matière de prix et d'aides à leurs producteurs. Cela est évidemment contraire à l'objectif de la spécialisation, conduirait les membres de la Communauté à pratiquer des politiques agricoles divergentes et en définitive entraînerait un retour au cloisonnement des marchés.

(*Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1969*)

[1] Joseph Ertl, ministre de l'Agriculture de la RFA depuis le 22 octobre 1969.

[2] Télégramme de Bruxelles-Delfra n°s 1465 à 1479 du 26 novembre 1969, non reproduit. Il traite du Conseil des ministres de l'Agriculture de la Communauté économique européenne du 25 novembre 1969, consacré à l'équilibre des marchés agricoles.

337

M. PUAUX, AMBASSADEUR DE FRANCE AU CAIRE,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1537 à 1555. *Le Caire, 29 novembre 1969.*

(*Reçu* : le 30, 15 h. 27).

Entretiens de M. Bettencourt avec M. Riyad, le Dr Fawzi et M. Fayek

M. Bettencourt[1] a été reçu par M. Riyad[2], ministre des Affaires étrangères, le Dr. Fawzi[3], assistant du Président pour les Affaires étrangères et M. Fayek[4], ministre de l'Orientation nationale.

M. Riyad s'est félicité de l'état des relations franco-égyptiennes et de la continuité manifestée par la politique française au Moyen-Orient : le monde arabe, et spécialement la RAU, ont pour la politique française le même respect et la même considération qu'ils lui portaient sous le général de Gaulle.

M. Riyad a affirmé que la politique de son gouvernement continuait à être dominée par le souci d'obtenir la mise en application de la résolution du Conseil de sécurité. Le but du gouvernement égyptien est de parvenir à un règlement. A cet égard ses deux préoccupations principales sont : le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés y compris en Syrie, à Gaza et à Jérusalem, et le règlement du problème des réfugiés conformément aux résolutions des Nations unies.

M. Riyad a évoqué le droit du peuple palestinien à l'autodétermination. Il a fait observer qu'il n'appartenait pas au gouvernement égyptien de se substituer aux réfugiés. Il ne pouvait quant à lui que réclamer l'application des résolutions des Nations unies et notamment de la résolution nº 194 d'octobre 1948 qui offre aux réfugiés le choix entre le retour dans leurs foyers ou la réinstallation dans d'autres pays avec indemnisation. M. Riyad n'a fait qu'une allusion aux propositions formulées par les dirigeants palestiniens en faveur d'une cohabitation des Palestiniens et des Juifs au sein d'un État multi-confessionnel, pour ajouter l'instant d'après que ce dont il s'agissait concrètement c'était de faire revenir Israël dans ses limites du 4 juin 1967 et de mettre en œuvre la résolution du 22 novembre 1967[5].

[1] André Bettencourt est ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'Aménagement du territoire depuis le 20 juin 1969.

[2] Mahmoud Riyad est le ministre égyptien des Affaires étrangères depuis mars 1964.

[3] Le Dr Mahmoud Fawzi est conseiller du président Nasser pour les Affaires étrangères depuis juin 1967 avec le droit d'assister aux réunions du conseil des ministres. Il est membre du comité exécutif suprême de l'Union socialiste arabe.

[4] Mohammed Fayek, membre du Comité central de l'Union socialiste arabe, est nommé en 1966 ministre de l'Orientation nationale.

[5] Au sujet de la résolution nº 242 du 22 novembre 1967 du Conseil de sécurité voir *D.D.F.* 1967-II, nº 257, 1968-I, nº 375 (note).

M. Riyad a reconnu que des engagements et des obligations incombaient aux pays arabes au titre de la résolution du Conseil de sécurité, mais que sur ces points son gouvernement s'était clairement exprimé dans sa réponse au questionnaire que lui avait soumis M. Jarring[1] en mai 1968 : le gouvernement égyptien était toujours disposé à remplir ces obligations.

M. Riyad a dit que son gouvernement appuyait les propositions françaises en faveur de la concertation à Quatre[2] et toute démarche que nous pourrions faire pour favoriser l'application de la résolution. Certes le gouvernement égyptien estime qu'on ne peut pas imposer de solution aux parties mais il considère que le refus d'Israël d'appliquer la résolution est tel qu'il faut que des pressions très fortes soient exercées sur ce pays pour le contraindre à évacuer les troupes des territoires occupés. M. Riyad a évoqué à cet égard deux sortes de pressions : celle de la force militaire des pays arabes et celle de la force politique des grandes puissances.

Les pays arabes s'emploient à accroître leur potentiel militaire pour faire face à toute éventualité. M. Riyad a mentionné à cet égard les craintes de son gouvernement devant la possibilité de nouvelles attaques israéliennes dans un avenir proche, peut-être même l'année prochaine.

Quant aux grandes puissances, leur rôle devrait être de pousser à l'application concrète de la résolution du Conseil de sécurité. La France, a-t-il dit, a contribué de manière efficace aux efforts menés en vue de parvenir à un règlement pacifique « en prenant position ouvertement sur l'agression israélienne », en édictant et en maintenant un embargo sur les armes. Il a opposé à notre attitude celle des États-Unis fournisseurs et complices d'Israël, toute proposition qui émane du gouvernement américain ne peut, a-t-il prétendu, que refléter le point de vue d'Israël.

M. Bettencourt a rappelé nos préoccupations devant la dégradation de la situation politique au Moyen-Orient. Il a fait ressortir que la concertation à Quatre constituait l'unique chance d'aboutir à un règlement politique, qui est le seul que nous pouvons envisager, dans le cadre de la résolution du Conseil de sécurité qui doit, elle-même, constituer la charte de tout règlement.

Il a fait observer à M. Riyad que les pays arabes auraient intérêt à ne pas compromettre les chances qu'ouvre cette procédure. Il importe notamment qu'au sommet de Rabat[3], le mois prochain, les esprits ne soient pas entraînés vers des propositions extrémistes, telles que le rejet de la résolution du Conseil de sécurité ou même le refus d'admettre l'existence d'Israël. Il a

[1] Gunnar Jarring, ambassadeur de Suède à Moscou, est désigné par U-Thant, Secrétaire général des Nations unies, en application de la résolution 242 du Conseil de sécurité, comme son « représentant spécial pour se rendre au Moyen-Orient afin d'y établir et d'y maintenir des rapports avec les États intéressés en vue de favoriser un accord et de seconder les efforts tendant à aboutir à un règlement pacifique ». Voir *D.D.F.* 1967-II, n° 257 ; *D.D.F.* 1968-II, n°s 149, 158, 375.

[2] Concertation à Quatre : il s'agit de réunions, à l'initiative de la France, des quatre représentants des pays membres du Conseil de sécurité (États-Unis, France, Grande-Bretagne, URSS) en vue de rechercher un règlement pacifique au conflit du Moyen-Orient. La première réunion a lieu le 3 avril 1969 à New York au siège de la délégation française. Voir *D.D.F.* 1969-I, n°s 273, 334, 385.

[3] Le cinquième sommet arabe est prévu à Rabat fin décembre 1969.

souligné le rôle modérateur que la RAU pourrait jouer à cet égard. M. Bettencourt a fait en outre observer que les efforts des Quatre seraient rendus plus difficiles si l'on devait assister à des campagnes systématiques de dénigrement menées par certaines parties au conflit contre certains des Quatre.

Ces avis ont été écoutés attentivement par M. Riyad qui a répondu que son gouvernement appuierait nos efforts à l'échelle internationale pour parvenir à une solution : au sommet de Rabat, la RAU ne ferait pas de surenchère. Il a incidemment rappelé qu'à l'été 1967 son gouvernement s'était opposé au vœu d'autres gouvernements arabes d'interrompre l'écoulement du pétrole vers l'Europe. M. Riyad a clairement laissé entendre qu'au sommet de Rabat son gouvernement ne rejetterait pas la résolution du Conseil de sécurité. Il se propose seulement d'inviter ses partenaires à mobiliser toutes leurs forces politiques aussi bien que militaires face à la menace israélienne et à accroître leur cohésion. Il a indiqué que la RAU, supportant le poids principal de l'effort matériel, s'attendait légitimement à recevoir une aide accrue des autres pays arabes. M. Riyad a ajouté enfin que la porte restait ouverte à tous les contacts avec les Américains ; il devait recevoir lui-même cet après-midi M. Ranger, sous-secrétaire d'État à la Défense.

Au cours de l'entretien avec M. Fawzi, les mêmes thèmes ont été abordés. Le conseiller du Président a développé les mêmes vues que M. Riyad avec une nuance plus marquée en faveur d'une solution pacifique, d'une poursuite de la concertation à Quatre et du maintien du contact avec les Américains.

Le Dr. Fawzi a ajouté qu'il y avait en Égypte beaucoup de gens qui étaient ravis de l'intransigeance d'Israël parce qu'ils souhaitaient eux-mêmes la guerre. Il a dit qu'il n'était pas de ceux-là, non plus, a-t-il ajouté, que son gouvernement.

Le Dr. Fawzi a montré qu'il comprenait très bien nos préoccupations concernant le sommet de Rabat et donné à entendre que, quant à lui, il appuierait les observations de M. Bettencourt sur la nécessité de ne compromettre en rien les chances d'une solution pacifique dans le cadre de la concertation à Quatre.

Sur une question de M. Bettencourt concernant le Liban, M. Fawzi a dit que son gouvernement souhaite contribuer à assurer la stabilité et la sécurité du Liban notamment parce que nul ne pouvait savoir de quel côté ce pays pencherait si la situation politique parvenait à un point d'explosion. Il a fait observer que les difficultés nées des activités de la résistance palestinienne au Liban rendaient encore plus urgente la recherche d'une solution de fond au conflit israélo-arabe.

Au cours de sa conversation avec M. Fayek, M. Bettencourt a eu l'occasion d'évoquer l'adoption du procédé Secam[1] par les Égyptiens.

(*Afrique-Levant, RAU 1966-1970, Relations politiques avec la France*)

[1] Le procédé SECAM est le procédé français de télévision en couleurs, en concurrence avec le procédé allemand PAL.

338

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. FRANÇOIS SEYDOUX DE CLAUSONNE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BONN.

T. n° 1196. *Paris, 29 novembre 1969, 19 h 54.*

L'ambassadeur de la République fédérale[1] a été reçu par le Secrétaire général[2] le 28 novembre : M. von Braun, après avoir indiqué que le gouvernement fédéral avait signé le traité de non-prolifération[3] ce jour-même simultanément à Londres, Washington et Moscou, a rappelé que les gouvernements britannique, américain et français s'étaient engagés à publier à cette occasion une déclaration sur les articles 53[4] et 107[5] de la Charte des Nations unies. M. Alphand lui a confirmé que le porte-parole du Département venait de faire une telle déclaration, dont le texte avait été communiqué à M. Scheel[6] lors de son récent voyage à Paris. Il est ainsi libellé :

« Nous n'adhérons pas à une interprétation des articles 53 et 107 de la Charte, selon laquelle ces articles conféreraient à certains pays le droit d'intervenir unilatéralement par la force en République fédérale ».

(*Désarmement. Problèmes nucléaires. TNP C37*)

[1] Le baron Sigismund von Braun est ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne depuis juin 1968.

[2] Hervé Alphand est Secrétaire général du Département depuis le 7 octobre 1965.

[3] Au sujet du traité de non-prolifération nucléaire ou TNP voir : *D.D.F.* 1967-I n°s 44.

[4] L'article 53 de la Charte des Nations unies, relatif aux accords régionaux, précise que toute action coercitive entreprise par des organismes régionaux ne pourra être effective sans l'accord du Conseil de sécurité. Sont exceptées les mesures contre tout État ennemi de l'un quelconque des signataires de la Charte.

[5] L'article 107 de la Charte des Nations unies est ainsi rédigé : « Aucune disposition de la présente Charte n'affecte ou n'interdit vis-à-vis d'un État qui, au cours de la seconde guerre mondiale, a été l'ennemi de l'un quelconque des signataires de la présente Charte, une action entreprise ou autorisée, comme suite de cette guerre, par les gouvernements qui ont la responsabilité de cette action. »

[6] Walter Scheel, ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, se rend à Paris le 9 novembre 1969.

339

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES ASIE-OCÉANIE
Du Pakistan

N. *Paris, décembre 1969.*

1. Le 25 mars 1969, le maréchal Ayub Khan[1], président du Pakistan, dut démissionner à la suite d'une tourmente politique qui avait ébranlé le régime autoritaire institué par lui en 1958. De larges secteurs de l'opinion demandaient le retour aux libertés, tandis que des tendances autonomistes se manifestaient violemment dans la partie orientale du pays.

Depuis cette date, le général Yahya Khan, commandant en chef, à qui le maréchal Ayub a remis les pouvoirs, a décrété la loi martiale, abrogé la constitution et dissout l'assemblée. Après quelques mois de trêve et devant un renouveau d'agitation, il vient d'annoncer que des élections générales, au suffrage universel, seraient organisées le 5 octobre 1970 pour mettre en place une Assemblée Constituante.

2. Contraint de s'affirmer face à l'Inde, à qui l'oppose le problème du Cachemire[2], le Pakistan a déterminé sa politique étrangère de manière à tenter de préserver l'équilibre des forces qui pèsent sur le sous-continent. Allié de l'Occident dès 1954, il s'est tourné vers Pékin en 1961 ; à la suite de la conférence de Tachkent[3] (1966), il a amorcé un rapprochement avec l'URSS. Il s'est, comme nous, désengagé de l'OTASE[4].

Le général Yahya Khan n'a pas jusqu'ici remis en question cette politique. L'attitude d'Islamabad à l'égard de New Delhi a cependant perdu de son agressivité. En outre, on observe un réchauffement des relations avec les États-Unis.

3. Sur le plan économique, le Pakistan connaît depuis 1955 une progression assez remarquable. Néanmoins la diminution de l'aide extérieure et la charge croissante de la dette imposent la vigilance à ses dirigeants.

4. D'une façon générale, les relations franco-pakistanaises renforcées par les visites du Premier ministre français en 1965 et du Président Ayub Khan en 1967[5], sont actuellement très satisfaisantes. Les deux pays adoptent une

[1] Mohammed Ayub Khan, né en 1907, général en chef de l'armée pakistanaise en 1958, s'empare du pouvoir et impose une dictature militaire. Il démissionne le 25 mars 1969 au profit du général Yahya Khan.

[2] Le premier conflit indo-pakistanais portant sur le Cachemire advient dès l'indépendance du Pakistan (1947-1948), le deuxième entre août et septembre 1965.

[3] La Conférence indo-pakistanaise de Tachkent qui a lieu le 4 janvier 1966 aboutit au rétablissement des relations diplomatiques entre les deux pays.

[4] OTASE : Organisation du traité de l'Asie du Sud-Est. Pacte militaire pro-occidental, regroupant des pays de l'Asie du Sud-Est non communistes, établi le 8 septembre 1954 à l'initiative des États-Unis. L'Otase n'intervient pas dans la deuxième guerre indo-pakistanaise.

[5] Voir *D.D.F.* 1967-II, n° 212.

position assez identique d'indépendance nationale et refusent la politique des blocs. Nous veillons toutefois à conserver une stricte neutralité dans les différends indo-pakistanais et à maintenir un juste équilibre dans nos échanges avec Islamabad et New Delhi.

L'évolution des échanges commerciaux est assez encourageante, encore que la France occupe une place modeste dans le commerce extérieur du Pakistan. Nous participons au consortium d'aide créé en 1961 et avons accordé à ce titre des crédits totalisant 500 millions de francs, affectés à des projets industriels et à des livraisons d'équipement. Nous contribuons en outre, pour 167 millions de francs, à la construction du grand barrage de Tarbela. D'une façon générale, les Pakistanais souhaitent l'amélioration des termes de nos crédits.

Dans le domaine de l'armement, nous avons signé d'importants contrats portant notamment sur la fourniture de *Mirage III* et d'*Alouette III* ; un marché a été passé pour trois sous-marins « Daphné ». D'autres conversations sont en cours.

En revanche, la coopération culturelle et technique n'est encore que marginale, mais la conclusion, que nous espérons prochaine, d'un accord intergouvernemental pourrait lui donner une certaine impulsion.

(*Asie-Océanie, Pakistan 1968-1972, nº 152*)

340

M. Winckler, Ministre-conseiller près l'ambassade de France à Rabat,

à M. Le Gourrierec, Directeur d'Afrique du nord au Département.

L[1]. *Rabat, 1er décembre 1969.*

La réunion consulaire qui s'est tenue à l'Ambassade les 27 et 28 novembre a fait apparaître, des exposés de nos Consuls, une évolution de la situation plus marquée que je ne l'aurais imaginé.

La baisse de popularité du Roi a été notée par tous à l'exception de notre consul à Agadir[2] pour la région du Sous. À Safi on a pu lire pour la première fois sur les murs de la ville des inscriptions « à bas le Roi » qui y sont demeurées trois jours avant d'être effacées par la police. On dit partout que le souverain est coupé du peuple, qu'il est chambré par son entourage.

Le malaise a des causes économiques évidentes qui viennent du chômage et de la misère. Les rapports officiels dénombrent 800 000 chômeurs sans

[1] Cette lettre qui fait partie d'une série de lettres personnelles entre les deux diplomates est adressée par M. Jean-Claude Winckler, premier conseiller près l'ambassade de France à Rabat depuis janvier 1967, à M. Pol Le Gourrierec, chargé des Affaires d'Afrique du Nord au Département depuis octobre 1968.

[2] M. André Deltour est consul de France à Agadir depuis septembre 1965.

faire état du sous-emploi rural qui est partout apparent. Toujours en se référant aux chiffres publiés, si le plan quinquennal atteint tous ses objectifs, il n'en viendra pas moins s'ajouter à la masse des chômeurs qui existent déjà, 250 000 jeunes sans emploi.

À cet état de choses s'ajoute le spectacle démoralisant que donnent le Gouvernement et l'Administration. La corruption, la vénalité des fonctionnaires, la concussion tend à se généraliser. Trop souvent on ne peut obtenir un emploi, un passeport, un document d'état civil, un rendez-vous avec un personnage en place, qu'en offrant un pourboire. Le scandale des biens mal acquis, des villas, des autos, s'étale au grand jour. On chuchote partout que le Roi ferme les yeux sur les agissements de sa famille et de ses amis. Dès lors, la question « pourquoi pas moi » se pose aux naïfs qui résistent encore. Fait nouveau et grave, la contamination s'étend jusqu'à certains dirigeants militaires qui ont cédé à l'entraînement général.

L'efficacité de l'administration diminue de jour en jour. Ses structures s'émiettent et s'effilochent. L'ordre public repose sur une police omniprésente, sur ce que Majhoub Ben Seddik[1] appelle les « tontons macoutes » du régime. Un système de délation a été mis en place qui amène chacun à se méfier de son prochain.

Dans cette situation l'armée demeure malgré tout le bastion le plus solide. La plupart de ses chefs sont fidèles au Roi. Certains conservent le désintéressement et le civisme qui leur avaient été inculqués mais un clivage s'opère entre les officiers et sous-officiers ayant servi dans l'armée française d'une part et les nouveaux cadres venus après l'indépendance. Les jeunes officiers ne sont plus dans leur majorité des fils de notables. Ils sont issus des classes populaires de la nation. Ils ont des aînés qui travaillent et sont affiliés à des syndicats ou des cadets lycéens contestataires. M. Royère[2] signale même des rapports secrets entre ces jeunes officiers et l'Union Marocaine des Travailleurs. À Meknès, à l'Académie militaire, les lieutenants sont à l'écoute de Radio-Alger dont les nouvelles concernant le Proche-Orient leur paraissent plus fondées et plus vraisemblables que celles diffusées par Rabat.

C'est ce que Tahar ou Assou[3], le gouverneur d'Oujda, appelle « le vent des capitaines ». « Oui, avoue-t-il en effet, il y avait hier « le vent du colonialisme » puis « le vent de l'anticolonialisme ». C'est du côté des capitaines qu'il souffle maintenant.

Si chacun est d'accord pour constater que l'Islam imprègne encore profondément les populations rurales, tous estiment que le Roi ne peut trouver dans le sentiment religieux un soutien efficace. L'idée des tribus qui descendent de la montagne pour voler au secours de la monarchie est aujourd'hui une chimère. Elle date d'un autre temps. Bien davantage, l'organisation des Forces Armées, pensée en fonction de l'ordre intérieur, constitue la suprême

[1] Mahjoub Ben Seddik est le fondateur et le chef historique du premier syndicat marocain, l'Union marocaine du travail (UMT).

[2] M. Jean Royère, consul général de France à Casablanca depuis janvier 1968.

[3] Tahar ou Assou, gouverneur d'Oujda.

garantie. À côté de 55 000 hommes de l'armée existent les 33 000 hommes de la gendarmerie, de la police et du maghzen mobile. Sur cet ensemble, la Brigade Légère de Sécurité, la Brigade Blindée dont les éléments sont à dessein dispersés dans plusieurs localités, et la Brigade de Parachutistes, sont placés sous le commandement direct de la Maison Militaire du Roi et non sous celle du Major Général. De plus, la nomination de gouverneurs militaires dans les provinces, à côté des gouverneurs civils, rend possible la déconcentration rapide et fournit le moyen pour les hommes mis en place par le Palais de prendre directement en mains les forces locales en vue du maintien de l'ordre. Hassan II[1] n'est ni Farouk[2], ni le Roi Idriss[3]. Il entend bien ne pas se laisser surprendre. Mais saura-t-il pousser assez activement le développement économique de son pays ? Parviendra-t-il et surtout voudra-t-il mettre un frein à l'appétit de richesse de ses ministres et de ses fonctionnaires ?

Il ne peut indéfiniment compter sur l'ignorance et la résignation des masses. Car si tous n'ont pas accès au travail, tous ont accès à l'information. Le transistor existe aussi bien dans les bidonvilles que dans les campagnes les plus reculées. La radio parle beaucoup des commandos palestiniens et de Yasser Arafat. Celui-ci rassemble de plus en plus sur son nom l'unanimité des rêves. Pour les jeunes il est le « Che Guevara »[4], ancien étudiant progressiste qui lutte contre l'envahisseur, pour les vieux il est l'animateur de la guerre sainte, l'homme qui, les armes à la main, venge l'honneur de l'Islam. Pour une fois, berbères et arabes sont du même avis à son égard. Ce n'est plus Nasser[5] qui fait des discours et puis s'effondre devant l'ennemi. Un Marocain me disait récemment « vous verrez, quand les chefs d'États arabes défileront dans les rues de Rabat pour la conférence au sommet, l'homme à qui iront les acclamations de la foule sera Yasser Arafat[6] ».

À côté de cela a été évoqué l'exemple des émigrants marocains qui reviennent de France pour leurs vacances dans des Peugeot 504 toutes neuves, remplies de colis achetés dans les monoprix dont ils n'ont pas besoin d'évoquer l'éblouissement pour laisser une impression durable dans l'imagination de leurs proches. Ils rapportent aussi des idées gauchisantes et c'est ainsi au moins autant de la France que des États arabes socialistes que viennent les idées de changement. La France est pour beaucoup la seule

[1] Hassan (Moulay), roi du Maroc depuis février 1961.

[2] Farouk, (11 février 1920 – 18 mars 1965), est le dernier roi régnant d'Égypte et dixième souverain de la dynastie de Méhémet Ali. Il succéda à son père Fouad Ier le 28 avril 1936 et régna jusqu'au 26 juillet 1952, date à laquelle il fut renversé.

[3] Idriss (Sidi Muhammad Idris al-Mahdi al-Sanussi), roi de Libye du 24 décembre 1954 au 1er septembre 1969.

[4] Guevara (Ernesto Che) est né le 14 juin 1928 à Rosario de Santa Fe, Argentine, et fut exécuté le 9 octobre 1967 à La Higuera, Bolivie. Il a notamment été un dirigeant de la guérilla cubaine, qu'il a théorisée et tenté d'exporter vers d'autres pays.

[5] Nasser (Gamal Abdel), officier égyptien instigateur du coup d'État en 1952, président de l'Égypte depuis le 23 juin 1956 puis président de la République arabe unie depuis le 1er février 1958.

[6] Yasser Arafat, Palestinien, fondateur et dirigeant du *Fatah* créé en 1959 puis également de l'Organisation de libération de la Palestine créée en 1964.

chance d'évasion. Le propos d'un fumeur de kif de Chaouen[1] en dit long à ce sujet. « Quand tu as fumé, tu vois tout ce qu'il y a en France ».

La situation encore privilégiée des Français au Maroc, celle des Marocains ayant reçu une éducation française favorise cette aliénation intérieure. La remarque d'un père de famille marocain qui demande la scolarisation de ses filles dans un lycée de la Mission est révélatrice. « Je ne peux les laisser dans l'établissement marocain qu'elles fréquentent. C'est un milieu épouvantable ». L'enseignement de la Mission tend donc à devenir un enseignement aristocratique et chacun a l'ambition d'y obtenir une place pour ses enfants. Le refus d'accès à nos écoles que nous sommes amenés à opposer de plus en plus souvent aux requêtes qui nous sont adressées de manière de plus en plus pressante, va bientôt avoir des conséquences plus graves que celles provoquées dans les milieux français par la notion de droits d'écolage.

Je crois que beaucoup de remarques faites par nos Consuls ne correspondent hélas ! Que trop à la vérité. Peut-être la sévérité de leur jugement vient-elle aussi de la surprise qu'a constituée pour eux l'affaire de Libye. Sans doute le souci de ne pas être pris de court par l'événement a-t-il quelque peu contribué à assombrir le tableau.

Je me suis efforcé pour ma part, à la fin de mon exposé, de dresser un inventaire des positions françaises au Maroc. En examinant celles que nous tenons encore dans ce pays, en détaillant l'effort que nous accomplissons pour aider le Maroc, j'ai voulu laisser à nos Consuls une impression d'optimisme. Des débats sur les problèmes politiques, culturels, économiques, un plan de travail détaillé s'est dégagé pour les prochains mois.

J'ai pu constater que les consignes données au cours de la dernière réunion en mai dernier qui avaient porté surtout sur le rôle que les Consuls devaient tenir à nos coopérants ont commencé à porter leurs fruits.

(*Direction politique Afrique du Nord - Maroc, 1969*)

[1] Chaouen ou Chefchaouen, petite ville du Maroc sur les pentes des monts Tisouka (2 050 m) et Megou (1 616 m) de la Cordillère du Rif.

341

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE A WASHINGTON,
à M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 5321 à 5328. *Washington, 2 décembre 1969.*

(*Reçu :* le 3, 02 h 25).

L'opinion américaine et le massacre de My Lai

Voici déjà plus de quinze jours que la presse américaine accorde une place sans cesse croissante aux témoignages et aux commentaires concernant le massacre de My Lai[1]. Cette importance traduit le trouble grandissant que suscitent dans l'opinion publique les révélations qui ont aujourd'hui placé au premier plan un épisode particulièrement pénible de la guerre du Vietnam. Il ne se passe pas de jour que les journaux, la télévision, la radio n'ajoutent de nouvelles pièces à un dossier déjà volumineux. Cette prolifération est d'autant plus frappante qu'elle contraste avec le mutisme presque total et l'extrême embarras, au demeurant bien compréhensible, manifesté sur ce sujet par l'Administration qu'il s'agisse du Pentagone, du département d'État ou de la Maison Blanche.

Cela dit, les commentaires de la presse sont loin d'être unanimes. Si la presse libérale, dans son ensemble, s'indigne des atrocités dont sont accusées les forces américaines, de nombreux articles se présentent toutefois comme des tentatives de justification d'un acte qui aurait été commis non point de sang-froid, mais dans le feu de l'action. Divers commentateurs mettent l'accent sur le caractère atroce de cette guerre, sur les multiples excès commis par le Vietcong ou les forces vietnamiennes pour s'efforcer sinon de justifier, du moins d'excuser dans une certaine mesure les exactions commises par certaines unités américaines.

Quoi qu'il en soit, le trouble des consciences, dans un pays où la bonne conscience est si souvent invoquée et joue un si grand rôle en politique, est d'ores et déjà considérable et ne peut que s'accentuer. Quelles que soient les suites judiciaires qui seront, ou ne seront pas, données à l'affaire de My Lai, la cicatrice ainsi ouverte n'est pas près de se refermer. Les journaux ne manqueront sans doute pas, dans les jours ou les semaines qui viennent, de révéler de nouveaux épisodes du même genre. Les opposants à la guerre trouvent dans ces révélations un nouvel aliment à leur campagne. Les partisans de la politique de M. Nixon se trouvent gênés dans leur tentative de justifier la prolongation d'une guerre dont on ne voit toujours pas la fin.

[1] Le 17 novembre 1969, le *New York Times* publie un article relatant le massacre de 567 civils vietnamiens, hommes, femmes et enfants, perpétré le 16 mars 1968 par une unité de l'infanterie américaine dans le village côtier de My Lai dans la région septentrionale du Sud-Vietnam, alors que les habitants de ce village ne s'étaient livrés à aucune action hostile contre les forces américaines.

Il est bien sûr trop tôt pour mesurer pleinement l'impact que cette affaire ne manquera pas d'avoir, et sur le plan de la politique intérieure, et en ce qui concerne la politique vietnamienne du président Nixon. Tout au plus peut-on remarquer qu'elle intervient à un moment particulièrement fâcheux, suivant de fort près l'allusion faite par M. Nixon lui-même aux massacres de Hué, dans son allocution du 3 novembre, et au moment où certaines « colombes » accusent le Président, à la suite de la double démission de MM. Cabot Lodge[1] et Walsh[2], de laisser délibérément se prolonger une guerre dont le visage hideux se précise de jour en jour.

Depuis quelques jours, divers journalistes émettent l'idée que, pour faire face au mécontentement grandissant des pacifistes et à l'impatience croissante d'une fraction de l'opinion plus large que la Maison Blanche ne veut bien le reconnaître, M. Nixon va se trouver prochainement contraint de lâcher du lest. En exacerbant ce mécontentement et cette impatience, l'affaire de My Lai ne peut que précipiter les échéances. Divers bruits circulent à Washington, suivant lesquels M. Nixon pourrait être ainsi amené soit à annoncer avant la fin de l'année un nouveau retrait de troupes, soit à nommer un successeur à M. Cabot Lodge plus tôt qu'il ne l'aurait voulu. Ce ne sont là, bien sûr, que des hypothèses invérifiables en l'état actuel des choses.

Il convient naturellement de laisser à une opinion qui a montré à maintes reprises, dans un passé récent, que ses facultés d'oubli sont grandes, le temps de « digérer » des nouvelles aussi spectaculaires et aussi troublantes. Mais il est d'ores et déjà certain que les choses n'en resteront pas là, et que la justification de la prolongation de la présence américaine au Vietnam n'en sera pas facilitée pour M. Nixon.

(*Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978*)

342

M. Roger Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Moscou, à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1984/EU[3]. *Moscou, 2 décembre 1969.*

Un de mes collaborateurs a eu le 26 novembre un entretien avec M. V. Erofeev[4] à la section de planification du MID. La conversation a

[1] Henry Cabot Lodge, ambassadeur des États-Unis à Saigon de juin 1963 à mai 1964, et à nouveau de juillet 1965 à mars 1967. Chef de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam à Paris du 6 janvier 1969 au 20 novembre 1969.

[2] Lawrence Edward Walsh, vice-*Attorney General* de 1957 à 1960, nommé ambassadeur dans la délégation américaine à la Conférence de Paris sur le Vietnam en janvier 1969, il démissionne le 20 novembre 1969.

[3] Cette dépêche est intitulée : *Entretien au MID sur l'Europe.*

[4] Vladimir Ivanovitch Erofeev, diplomate soviétique en poste à la section de planification du ministère des Affaires étrangères de l'Union soviétique (MID) depuis 1966.

porté sur la Conférence de sécurité européenne[1] et sur la prochaine rencontre de La Haye[2].

1) Le diplomate soviétique a repris les arguments soviétiques bien connus sur le projet de conférence européenne de sécurité. Dans l'espoir d'aboutir à un résultat, le gouvernement de l'URSS a retenu un ordre du jour simple sur des questions qui ne sont pas trop difficiles. Il convient de ne pas trop « charger la barque » si l'on veut réussir, a-t-il dit, en ajoutant qu'un échec serait tout à fait déplorable. C'est pourquoi l'on devrait s'en tenir à des questions déjà « mûres » comme celle du non recours à la force sur laquelle il y a déjà un large assentiment en Europe et qui fait maintenant l'objet des contacts germano-soviétiques. L'autre point de l'ordre du jour a également un contenu politique.

Constatant qu'un tiers des pays européens n'est ni dans un camp ni dans l'autre, il a volontiers admis que la Conférence ne devait pas être préparée par les deux organisations militaires. Toutefois, l'insistance avec laquelle il est revenu sur l'importance de la Conférence de Bruxelles, sur l'intérêt qu'on y attachait à Moscou, ainsi qu'à la réponse qu'elle ferait aux ouvertures du pacte de Varsovie[3], ne laissait pas de doute sur le fait que pour M. Erofeev, l'avenir de cette conférence risquait de se jouer à l'OTAN.

2) Sans mentionner expressément la Conférence de La Haye, le diplomate soviétique est revenu sur certaines considérations qui, pour n'être pas nouvelles, ont été présentées avec logique.

Du côté soviétique on est préoccupé de voir se développer en Europe occidentale, par le biais de nombreuses organisations qui n'ont pas toutes la même composition ni le même objectif, un rapprochement continu des États qui la composent. Une intégration économique certaine a déjà pris forme. Elle a d'ores et déjà des conséquences sur les relations entre l'Est et l'Ouest de l'Europe par l'intermédiaire de la politique commerciale commune.

M. Erofeev, sans jamais mettre en cause la légitimité de cette « intégration », a cependant noté qu'il était dans la nature des choses que les organisations, de proche en proche, étendent leur activité à d'autres secteurs d'activité y compris le secteur politique. Le triptyque de M. Schumann « achèvement, approfondissement, élargissement » signifiait-il, précisément, que l'on allait vers une évolution de ce genre ?

Passant alors à l'élargissement, notre interlocuteur a constaté que l'on pouvait envisager trois modèles de développement de la Communauté suivant qu'elle s'organiserait autour d'une coopération renforcée entre Paris et Bonn – ce qui lui paraissait le plus « justifié » ou entre Bonn et Londres

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessus la note du 2 juillet 1969 : *La conférence de sécurité européenne et le problème allemand.*

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessous le télégramme circulaire n° 486 du 3 décembre 1969.

[3] Les 4 et 5 décembre 1969, se tient à Bruxelles une session du Conseil ministériel de l'Atlantique Nord consacrée aux rapports Est-Ouest, et notamment à l'attitude à adopter vis-à-vis des propositions de conférence sur la sécurité européenne présentées par les pays membres du pacte de Varsovie à l'issue de leur conférence au sommet tenue à Moscou les 3 et 4 décembre.

(et l'on pouvait penser que les efforts de Bonn pour faire entrer Londres dans le Marché commun, ainsi que le développement de la coopération bilatérale, surtout en matière nucléaire, allaient dans ce sens) ou enfin entre Paris et Londres pour contenir une Allemagne dont le poids économique aurait de trop lourdes implications politiques.

L'Allemagne, en effet, était déjà devenue plus puissante économiquement que ne le sont d'autres pays européens. Déjà ses hommes d'affaires reprennent des sentiers qui sont ceux de l'entre-deux-guerres en s'appuyant sur des courants traditionnels reposant sur la connaissance de la langue allemande. Ce mouvement est sensible en Autriche et dans une certaine mesure en Tchécoslovaquie. On le décèle aussi dans d'autres pays d'Europe orientale, en Afrique, en Amérique latine.

Sans doute a-t-on noté des éléments positifs dans l'action récente du nouveau gouvernement de Bonn et c'est ainsi que la ratification concomitante du Traité de non-prolifération par l'URSS et les États-Unis est sans doute liée à des assurances concernant sa signature prochaine par l'Allemagne[1]. Toutefois, la situation intérieure en RFA demeure fragile. Il faut rester vigilant.

Comment encadrer l'Allemagne ? Convient-il de se limiter à l'Europe occidentale pour le faire ? Ne vaut-il pas mieux que les grands États de l'Europe s'entendent à ce sujet ?

Passant ensuite à l'entrée de l'Angleterre dans le Marché commun, M. Erofeev a commencé par constater que depuis un certain temps, du fait de l'abandon par Londres de ses responsabilités outre-mer, ce pays concentrait de plus en plus son attention sur l'Europe. Toutefois elle demeure – et de très loin – le pays d'Europe le plus organiquement et le plus étroitement lié à un pays non-européen, en l'espèce les États-Unis. « Je ne veux pas faire d'anti-américanisme, a poursuivi le diplomate soviétique, ni dire que l'Angleterre serait le cheval de Troie de l'Amérique dans le Marché commun, mais enfin il ne faut pas oublier que – comme le dit Servan-Schreiber[2] – si l'on n'y prend pas garde, la troisième puissance mondiale ne sera ni le Japon ni un autre État mais les entreprises américaines en Europe. Pour relever ce défi, il faut une volonté plus européenne ». De toute façon, a poursuivi notre interlocuteur, l'entrée de l'Angleterre n'est pas pour demain. Elle ne se fera qu'à certaines conditions et on peut espérer qu'elle n'aura lieu que lorsque l'Angleterre aura changé le caractère de sa politique.

Il n'en reste pas moins, a-t-il conclu, qu'il faudrait que la politique d'intégration de l'Europe de l'Ouest n'aboutisse pas à rendre impossible cette vaste coopération de l'« Europe entière » qui est l'objet du point 2 de l'ordre du jour de la Conférence de sécurité européenne.

(*Europe, Questions internationales européennes, 1966-1970*)

[1] Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est signé le 1er juillet 1968 par les États-Unis, l'Union soviétique et le Royaume-Uni. La République fédérale d'Allemagne le signe le 28 novembre 1969.

[2] Jean-Jacques Servan-Schreiber, journaliste français, secrétaire général du Parti radical-socialiste depuis octobre 1969, auteur du *Défi américain*, Denoël, 1967.

343

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE, CLV)

Vietnam

N. nº 596/CLV[1]. *Paris, 2 décembre 1969.*

Faute de voir les choses évoluer à la table de conférence ou sur place, le président Nixon s'engage de plus en plus, depuis le début de l'été, dans la voie d'une « vietnamisation » du conflit. Il voit dans cette orientation la possibilité d'alléger progressivement l'engagement américain sans affaiblir pour autant le régime du général Thieu[2].

Mais cette politique exige, selon ses propres termes, des délais substantiels, de la patience et la prolongation d'un soutien au Sud-Vietnam, notions de plus en plus difficilement acceptées par une partie croissante de l'opinion américaine.

Le président Nixon a cependant confirmé le 3 novembre l'orientation de sa politique[3]. Bien qu'ayant affirmé avoir, en accord avec Saigon, un plan dont il n'a pas précisé la teneur, il s'est refusé à fixer un terme ou à établir un calendrier pour les retraits et n'en a pas annoncé de nouveaux. En outre, les dégagements envisagés ne porteraient dans un premier temps que sur les forces terrestres combattantes, l'appui logistique et aérien ne devant être évacué que plus tard. Comme le laissait par ailleurs entendre l'attitude de réserve adoptée par M. Cabot Lodge[4], les 24 et 30 octobre ainsi que le 6 novembre, à l'égard des conversations de l'avenue Kléber[5], le président Nixon a confirmé que la recherche de la paix par la négociation n'était plus le seul fer mis au feu par la Maison Blanche et qu'il entendait poursuivre parallèlement la mise en œuvre progressive de son programme de vietnamisation.

La démission de M. Cabot Lodge et celle de son adjoint[6], acceptées le 20 novembre, s'inscrivent dans la même perspective, bien qu'elles puissent également être considérées comme allant dans le sens d'une

[1] Cette note est rédigée par Jacques Le Blanc, secrétaire des Affaires étrangères à la section politique (Vietnam) du service Cambodge, Laos, Vietnam de la sous-direction d'Asie-Océanie du Département depuis octobre 1966.

[2] Général Nguyen Van Thieu, chef de l'État sud-vietnamien depuis le 19 juin 1965, président de la République depuis le 31 octobre 1967.

[3] Au sujet du discours télévisé prononcé par le président Nixon le 3 novembre 1969, voir ci-dessus le télégramme de Paris à Washington nos 1789 à 1798 du 7 novembre 1969.

[4] Henry Cabot Lodge, ambassadeur des États-Unis à Saigon de juin 1963 à mai 1964, et à nouveau de juillet 1965 à mars 1967. Chef de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam à Paris du 6 janvier 1969 au 20 novembre 1969.

[5] Ouverte le 13 mai 1968, la Conférence de Paris sur le Vietnam réunit au centre de conférences de l'avenue Kléber, les délégations des gouvernements américain, nord et sud-vietnamien, ainsi que celle du Front national de libération sud-vietnamien.

[6] Lawrence Edward Walsh, vice-*Attorney General* de 1957 à 1960, nommé ambassadeur dans la délégation américaine à la Conférence de Paris sur le Vietnam en janvier 1969, il démissionne le 20 novembre 1969.

certaine désescalade dans la mesure où le délégué américain faisait figure de négociateur dur et intransigeant.

L'irritation et l'impatience des dirigeants américains devant l'attitude de leurs adversaires à Paris étaient perceptibles depuis cet été et l'on pouvait craindre que l'échéance fréquemment mentionnée du 1er novembre[1] ne fût également l'occasion d'un durcissement « dramatique » de leur position, soit sur le plan militaire, soit sur celui de la négociation. Le président Nixon ayant voulu tenir compte de la diminution du niveau des activités militaires adverses, un sursis a été accordé le 3 novembre à Hanoï et au FNL[2]. Mais les mises en garde dont il a été assorti contre toute exploitation militaire du dégagement américain peuvent donner à craindre que ce ne soit que partie remise.

L'avertissement a en tous les cas été accueilli avec indignation par ses destinataires qui, au terme de plus de deux mois d'accalmie militaire, ont réagi en reprenant l'offensive. Les commentaires de la RDVN[3] et du FNL sur cette relance des combats montrent que l'un des principaux desseins de ses responsables est de mettre en échec les mesures de « vietnamisation ». Peut-être aussi y a-t-il de leur part un certain souci de ruiner la thèse de plus en plus courante à Washington d'un dépérissement de la guerre susceptible de rendre toute négociation inutile.

L'impossibilité de prévoir à plus ou moins brève échéance un progrès sur le plan militaire ou sur celui de la négociation reporte l'attention sur la situation politique à Saigon où se développe, depuis la fin du mois d'octobre, une campagne en faveur de la création d'une « troisième force ». Lancée par le sénateur Tran Van Don[4], qui a séjourné cet été aux États-Unis, et soutenue par le général Minh[5], qui avait animé le soulèvement contre le régime Diem[6] en novembre 1963, cette campagne n'a pas rencontré jusqu'ici d'opposition notable de la part du pouvoir. La soudaine irruption du général Minh sur la scène politique sud-vietnamienne prend d'autant plus de relief que, depuis son retour d'exil il y a plus d'un an, l'intéressé s'était imposé une stricte réserve. Elle a paru en outre susciter un certain intérêt au sein du FNL bien que le général Minh ait pris soin de garder ses distances avec cette organisation et de lui contester l'audience qu'elle revendique.

Il convient également de ne pas négliger les incidences à terme de la mort d'Hô Chi Minh[7]. L'exécution des consignes du testament politique du

[1] Anniversaire de l'arrêt des bombardements américains sur l'ensemble du Nord-Vietnam le 1er novembre 1968.

[2] Front national de libération sud-vietnamien.

[3] République démocratique du Vietnam.

[4] Tran Van Don, général sud-vietnamien à la retraite depuis le 31 décembre 1964. Élu sénateur le 8 septembre 1967.

[5] Duong Van Minh, président de la République du Sud-Vietnam du 2 novembre 1963 au 30 janvier 1964.

[6] Ngo Dinh Diem, (1901-1963), président du Conseil de l'État du Vietnam (juin 1954-octobre 1955), puis président de la République du Sud-Vietnam jusqu'à son assassinat lors du putsch de novembre 1963.

[7] Hô Chi Minh (Nguyên Sinh Cung dit), (19 mai 1890 ?-3 septembre 1969) président de la République démocratique du Vietnam de 1955 à sa mort.

défunt paraît en effet avoir déjà contribué à amorcer un aménagement des rapports entre Moscou et Pékin qui, s'il s'étend aux conceptions respectives sur le Vietnam, peut dégager la RDVN de préoccupations contradictoires qui la paralysaient. Les communiqués publiés à l'issue des visites respectives du président du FNL[1] et du premier ministre nord-vietnamien[2] à Pékin et à Moscou dénotent une certaine tendance à la conciliation entre les points de vue spécifiques des deux protecteurs d'Hanoï, les Chinois admettant une négociation considérée comme un « combat » sur le « front diplomatique ».

Le fait que M. Pham Van Dong se soit personnellement rendu dans les deux capitales socialistes, pour la première fois depuis 1964, peut d'ailleurs témoigner du souci des Vietnamiens de procéder à un réexamen de l'ensemble du dossier à la faveur de ce nouveau climat. Le fait que M. Le Duc Tho[3], « conseiller spécial » de la délégation de la RDVN, n'ait pas encore rejoint Paris, peut aller dans le même sens.

Pour notre part, nous retirons de nos contacts avec les différentes parties à la négociation la conviction qu'il est possible de négocier un règlement qui maintienne un Sud-Vietnam indépendant, à la condition qu'il s'agisse d'un Vietnam neutre et gouverné par des partisans authentiques d'une politique de neutralité. Nous craignons que la politique de vietnamisation, sur laquelle les États-Unis fondent l'espoir de se dégager du fardeau de la guerre sans affaiblir pour autant le régime du général Thieu, n'implique soit l'effondrement de l'équipe actuellement au pouvoir si elle est appliquée honnêtement, soit le maintien d'une présence militaire américaine suffisante pour continuer à peser sur l'évolution du problème vietnamien.

Bien qu'estimant qu'elle n'ait pas à faire de proposition pour l'instant, la France demeure disponible pour faire entendre sa voix au moment qu'elle jugera opportun. Elle est d'ailleurs appelée, selon nous, à jouer un rôle actif au stade ultime de la négociation. Elle pense en effet qu'une entente devrait être recherchée entre les pays membres de la conférence de Genève[4], et tout d'abord entre les cinq grandes puissances (France, Grande-Bretagne,

[1] Nguyen Huu Tho, président du Front national de libération sud-vietnamien de 1961 à juin 1969, puis président du Conseil des sages du gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Vietnam.

[2] Pham Van Dong, Premier ministre de la République démocratique du Vietnam, se rend à Pékin le du 27 septembre au 3 octobre 1969, où il assiste le 1er octobre aux fêtes du vingtième anniversaire de la République populaire de Chine. Le 4 octobre il a un entretien à Moscou avec Alexis Kossyguine, puis il se rend en Allemagne de l'Est jusqu'au 12 octobre, où il assiste aux fêtes du dixième anniversaire de la RDA le 7 octobre. Du 12 au 20 octobre il accomplit une visite officielle en URSS, puis du 21 au 25 octobre une nouvelle visite en Chine.

[3] Le Duc Tho, membre du bureau politique du parti communiste vietnamien depuis 1955, conseiller spécial de la délégation nord-vietnamienne à la conférence de Paris sur le Vietnam depuis mai 1968.

[4] Les États ayant participé à la conférence de Genève de 1954, conclue par les accords du 20 juillet 1954 mettant fin à la première guerre d'Indochine, sont : Cambodge, États-Unis, France, Laos, République démocratique du Vietnam, République populaire de Chine, Royaume-Uni, État du Vietnam et URSS.

URSS, États-Unis et Chine), pour doter tous les peuples de la péninsule d'un statut de neutralité assorti des garanties nécessaires.

(*Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978*)

344

M. Frei, Président de la République du Chili,
à M. Pompidou, Président de la République française.

L. *Santiago, 2 décembre 1969.*

Monsieur le Président,

J'ai eu le grand plaisir de recevoir, par l'intermédiaire de Monsieur le Ministre Jean de Lipkowski[1], la lettre du 18 novembre dernier[2], que Votre Excellence a bien voulu m'envoyer à l'occasion de la réunion, à Santiago, de la commission mixte franco-chilienne[3], rencontre qui a permis, au moyen de contacts directs, de confronter nos politiques internationales respectives et de vérifier la marche de nos relations dans leurs aspects économiques et de coopération technique et culturelle.

J'ai la certitude que cette réunion a contribué à renforcer les relations cordiales existant entre la France et le Chili, renforcement qui a constitué un souci primordial pour moi, dès le moment où j'ai été élu à la Présidence de la République, en novembre 1964.

Je partage avec Votre Excellence l'opinion selon laquelle la coopération entre nos deux pays est déjà engagée dans un terrain pratique et pour notre bénéfice mutuel tout en répondant à une tradition d'ores et déjà établie.

L'Amérique latine qui, dans le « Consensus de Viña del Mar »[4], a su fixer sa position concernant le monde développé, a maintenant besoin d'accroître, plus que dans le passé, ses relations avec l'Europe et, très spécialement, avec la France. Ce ne sont plus seulement les penchants intellectuels ou philosophiques qui nous incitent à ce rapprochement, mais aussi les impératifs issus du progrès scientifique et technologique de notre époque.

D'autre part, la nécessité de réaliser résolument les transformations sociales et économiques, face auxquelles l'Amérique latine se trouve impérieusement placée, nous porte à resserrer nos relations avec l'Europe.

[1] M. Jean de Lipkowski est nommé secrétaire d'État aux Affaires étrangères le 12 juillet 1968, confirmé à ce poste le 22 juin 1969.

[2] Le message du président Pompidou adressé au président Frei n'est pas publié mais figure dans le dossier d'archives *Amérique 1964-1970, Chili, deuxième réunion de la commission mixte franco-chilienne, 1969, n° 64.*

[3] La commission mixte franco-chilienne se réunit à Santiago du 25 au 29 novembre 1969.

[4] La réunion extraordinaire de la Commission spéciale de coordination latino-américaine (CECLA), créée en 1964, qui se tient à Viña del Mar du 15 au 17 mai 1969 aboutit à l'adoption d'un texte connu sous le nom de *Consensus de Viña del Mar.*

Je suis d'avis qu'il est d'un intérêt vital pour nous que les principes assurant la dignité humaine, la liberté et la justice – fondement de la civilisation occidentale – règnent dans le monde. Et, justement, ces principes sont liés à la constitution d'une Amérique latine unie qui soit capable de les observer et de les respecter.

Aussi, j'apprécie hautement la sympathie avec laquelle la France suit attentivement la constitution de l'Accord régional andin[1], qui est déjà, à ce jour, une réalité et dont les contacts futurs avec la Communauté économique européenne sont appelés à rendre un bénéfice mutuel.

En vous exprimant, Monsieur le Président, mes vœux les plus sincères pour la prospérité de la France, je vous renouvelle mes meilleurs souhaits pour Votre bonheur personnel. Je garde le meilleur souvenir des conversations que j'ai eu l'honneur de maintenir avec Vous, lors de ma visite en France, en juillet 1965[2], et je suis heureux de l'occasion que Vous avez bien voulu m'offrir pour établir une correspondance personnelle avec Votre Excellence.

J'ai demandé à mon ambassadeur en France[3] de vous remettre personnellement cette lettre et je me permets de Vous prier de lui accorder, le cas échéant et en vue de possibles démarches dérivées des accords de la récente réunion de la commission mixte franco-chilienne, votre haute et décisive aide.

Je saisis cette occasion pour renouveler à Votre Excellence les assurances de ma plus haute considération distinguée.

(*Amérique 1964-1970, Chili, deuxième réunion de la commission mixte franco-chilienne, 1969, nº 64*)

[1] La Colombie, le Chili, le Pérou, la Bolivie et l'Équateur signent à Bogota, le 26 mai 1969 l'accord « d'intégration sous-régionale du groupe andin du Pacifique » qui définit les conditions dans lesquelles devra s'effectuer à terme l'intégration économique de leurs territoires respectifs. Le Venezuela refuse d'adhérer à cette convention, cependant un document annexe prévoit qu'il pourra en devenir membre dans un délai de dix-huit mois, soit d'ici au 31 décembre 1970.

[2] Voir *D.D.F.* 1965-II, nº 26.

[3] M. Enrique Bernstein Carabantes est ambassadeur du Chili en France depuis le 4 mars 1965.

345

M. DE SAINT-LÉGIER DE LA SAUSAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SANTIAGO DU CHILI,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 572 à 575. *Santiago, 3 décembre 1969.*

Diffusion réservée. (*Reçu* : le 4, 02 h. 02).

Visite du Secrétaire d'État

1. *Entretien avec le président Frei*

Le secrétaire d'État[1], qui présidait la délégation française à la deuxième session de la commission mixte franco-chilienne[2], a été reçu en audience par le président Frei. Il a rencontré à plusieurs reprises M. Valdès[3], ainsi que MM. Celedon[4], ministre des Travaux publics, Donoso[5], ministre de l'Habitat, et Pacheco[6], ministre de l'Éducation.

L'entretien entre le président Frei et le secrétaire d'État a duré une heure. M. de Lipkowski a remis à son interlocuteur le message de M. le Président de la République[7]. Après l'avoir lu, le président Frei a demandé si ce message pouvait être publié, les idées qui y sont exprimées lui paraissant définir avec exactitude le caractère et les buts de la coopération franco-chilienne. Le message a été effectivement publié dans la presse du lendemain.

La conversation a porté sur les principaux aspects de la politique chilienne. Le secrétaire d'État s'étant dit impressionné par la qualité et l'honnêteté des dirigeants chiliens qu'il avait déjà rencontrés, le Président l'en a remercié et parlé assez longuement du développement économique et social, de la réforme agraire et de l'inflation. Sur le premier point, il a fait état des principaux résultats atteints par son gouvernement, en soulignant qu'au cours de son mandat deux millions et demi de Chiliens, soit le quart de la population, ont trouvé un logement. De la réforme agraire, il a dit qu'elle lui avait paru indispensable car il avait pu constater, au cours de sa campagne électorale, combien la situation régnant dans les campagnes était explosive. Mais il a dit aussi combien cette réforme était douloureuse, aussi bien pour lui et pour ses ministres, obligés d'y soumettre des amis ou

[1] M. Jean de Lipkowski, conseiller des Affaires étrangères, est nommé secrétaire d'État aux Affaires étrangères le 12 juillet 1968, confirmé à ce poste le 22 juin 1969.

[2] La réunion de la deuxième commission mixte franco-chilienne se tient à Santiago du 25 au 29 novembre 1969.

[3] M. Gabriel Valdès Subercaseaux est le ministre des Affaires étrangères du Chili depuis le 3 novembre 1964.

[4] M. Eugenio Celedon, ingénieur, démocrate-chrétien est ministre des Travaux publics.

[5] M. Andrés Donoso, démocrate-chrétien est ministre de l'Habitat.

[6] Máximo Pacheco Gomez, démocrate-chrétien, est ministre de l'Éducation.

[7] Non publié mais classé dans le dossier d'archives : *Amérique, 1964-1970, Chili, deuxième réunion de la commission mixte franco-chilienne, 1969, nº 64.*

des parents, que pour les propriétaires, dont beaucoup n'ont pas démérité. De l'inflation[1], enfin, le Président a dit qu'elle constituait son souci principal. Il reconnaît que son gouvernement n'a pas su vaincre ce mal chronique et admet que les charges sociales énormes qui pèsent sur l'État chilien, et que la démagogie parlementaire contribue à accroître constamment, se trouvent être à la clé du problème. Mais il n'a pas indiqué qu'une solution fût en vue.

À l'issue de l'entretien, le président Frei a rappelé les liens de toute nature qui unissent le Chili à la France et exprimé le souhait que la coopération franco-chilienne se développe. Évoquant le souvenir qu'il a conservé de M. Pompidou qu'il a connu lorsqu'il était Premier ministre, il a chargé le secrétaire d'État de transmettre à M. le Président de la République l'assurance de sa haute estime et de l'attention avec laquelle il suit l'évolution des affaires françaises.

(*Amérique 1964-1970, Chili, deuxième réunion de la commission mixte franco-chilienne, 1969, n° 64*)

346

M. DE SAINT-LÉGIER DE LA SAUSAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SANTIAGO DU CHILI,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 576 à 579. *Santiago, 3 décembre 1969.*

Réservé. (*Reçu* : le 4, 14 h. 30).

Visite du Secrétaire d'État

2. *Entretiens avec les ministres chiliens*

Des longs entretiens que le secrétaire d'État a eus avec M. Valdès, souvent sans protocole et sans témoin, il convient de retenir l'accent mis par le ministre des Relations extérieures sur le prix tout particulier que le Chili attache à ses relations avec la France. M. Valdès estime que l'effort de coopération entrepris par la France au Chili présente un caractère exemplaire. Évoquant la visite du général de Gaulle en 1964[2], il a, lors de la séance d'ouverture de la commission, déclaré que les relations franco-

[1] Le 21 mai 1969, à l'occasion du message au Congrès, le président Frei a marqué sa volonté de poursuivre la lutte contre l'inflation grandissante et annoncé, à cet effet, la mise en œuvre rapide d'un certain nombre de mesures appropriées. Le 28 juillet, s'adressant à la nation, dans une allocution radiotélévisée, M. Enrique Krauss, ministre de l'Économie nationale précise ces mesures. Se référer à la dépêche de Santiago n° 1154/AM du 1er août 1969, non publiée.

[2] Concernant le voyage effectué par le général de Gaulle en Amérique latine, du 21 septembre au 16 octobre 1964, se reporter à *D.D.F.*, 1964-II, rubrique de la table méthodique : L'Amérique centrale et du Sud.

chiliennes avaient été, depuis lors « extraordinaires, fécondes et pleines de ressources pour le Chili ». Nous « souhaitons, a-t-il ajouté, que la France transfère au Chili sa science, ses capacités techniques, son organisation administrative, etc. mais nous voulons aussi jouer un rôle actif dans cette communication, qui doit s'accompagner d'une adaptation ».

M. Valdès s'est plu à souligner la ressemblance qui existe entre les politiques étrangères de nos deux pays. Toutes deux s'inspirent des mêmes principes : nous voulons les uns et les autres être indépendants, nous refusons la politique des blocs, nous voulons être maîtres de notre destin.

Au cours d'un entretien particulier, le ministre des Relations extérieures est allé jusqu'à lancer l'idée d'une association entre la France et le Chili, qui s'engageraient à coordonner leurs politiques étrangères, supprimeraient toute entrave aux échanges et accorderaient chacun aux ressortissants de l'autre pays le même traitement qu'aux nationaux, à l'exclusion des droits politiques. Ce libre propos, quelle que soit la portée que M. Valdès ait voulu lui donner, illustre bien la qualité de ses sentiments.

Pour le reste, M. Valdès a beaucoup parlé du Marché commun andin[1] dont l'intérêt principal lui paraît résider moins dans la libre circulation des produits entre les pays membres que dans la mise en commun des grands projets d'équipement. Il a insisté sur l'avantage que présenterait, pour la nouvelle organisation, l'institution de relations permanentes et d'une coopération technique avec la Communauté économique européenne.

De son côté, le secrétaire d'État a dit que la France avait accueilli avec attention et sympathie la conclusion du pacte d'intégration subrégional. Elle avait de même prêté intérêt à la déclaration de Viña Del Mar, dans laquelle elle avait retrouvé plusieurs des idées qu'elle soutient depuis de nombreuses années. M. de Lipkowski a également observé que les problèmes posés par les relations entre l'Amérique latine et les pays industrialisés devaient être examinés cas par cas. La situation économique du Chili ne s'identifiait pas à celle des pays voisins et n'appelait pas les mêmes solutions.

Le ministre des Travaux publics, M. Celedon, a, pour sa part, présidé une séance de travail au cours de laquelle les plans du futur métro de Santiago ont été montrés au secrétaire d'État. Le ministre de l'Habitat a fait visiter à M. de Lipkowski des quartiers nouveaux de Santiago, pour mettre en relief l'effort de construction entrepris par le gouvernement.

Dans l'ensemble, la visite du secrétaire d'État, qui a été abondamment et favorablement commentée par la presse, s'est déroulée dans un climat amical, voire chaleureux, que les péripéties de l'affaire Fabre[2] ont à peine troublé. Nos interlocuteurs chiliens se déclarent satisfaits de leurs

[1] Au sujet de l'accord régional andin, se reporter aux documents du 14 août et du 2 décembre, publiés ci-dessus.

[2] Benjamin Fabre, agrégé de philosophie, est militant communiste mais quitte le parti en 1958. Après avoir été professeur dans plusieurs lycées de France, il part au Chili, en 1966, avec son épouse, pour occuper la chaire de professeur de psychopédagogie à l'université de Santiago. Il donne également des conférences à l'Institut culturel français. Le 20 novembre 1969, les époux

conversations avec leur visiteur et des travaux de la commission mixte, dont les résultats leur paraissent positifs.

(*Amérique 1964-1970, Chili, deuxième réunion de la commission mixte franco-chilienne, 1969, n° 64*)

347

M. PUAUX, AMBASSADEUR DE FRANCE AU CAIRE,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1566 à 1582. *Le Caire, 3 décembre 1969*

Urgent. Réservé. (*Reçu* : 18 h. 19)

Entretien de M. Bettencourt avec le président Nasser

M. André Bettencourt[1] a été reçu par le président Nasser[2] le 2 décembre.

Le ministre, après avoir salué le Chef de l'État au nom de M. Pompidou, a dit que Monsieur le Président de la République, en désignant un membre du gouvernement français pour se rendre en visite officielle en RAU, entendait ainsi confirmer la continuité de la politique tracée par le général de Gaulle vis-à-vis du monde arabe et de la RAU en particulier. Au moment où reprennent à New York les conversations à Quatre[3], la France, sensible aux souffrances endurées par les populations du Proche-Orient et gravement préoccupée par les menaces que fait peser ce conflit sur la paix mondiale souhaite que les parties fassent tout leur possible pour ne pas compromettre les chances de cette concertation, dont M. Maurice Schumann a fait admettre la reprise le 20 septembre dernier et qu'il entend suivre de très près, décidé qu'il est à ne négliger aucune chance si minime soit-elle de s'approcher d'un règlement.

Nous souhaitons, a ajouté le ministre, développer la coopération entre la France et la RAU déjà heureusement engagée dans de nombreux domaines. Ceci vaut également pour les autres pays arabes avec lesquels nous avons des liens anciens et il a saisi cette occasion de dire à M. Nasser combien M. Pompidou avait apprécié les efforts déployés par le président égyptien pour régler la crise libanaise.

Le président Nasser a commencé par relever en souriant que la dernière visite politique qu'il ait reçue d'un ministre français était celle de

Fabre sont arrêtés, accusés d'avoir hébergé des militants du mouvement de la gauche révolutionnaire chilienne (MIR).

[1] André Bettencourt est ministre délégué auprès du Premier ministre chargé du Plan et de l'Aménagement du territoire depuis mars 1964.

[2] Le colonel Gamal Abdel Nasser est président de l'Égypte puis président de la République arabe unie depuis le 1er février 1958.

[3] Pour les conversations à Quatre, voir *D.D.F.* 1969-I, n°s 273, 334, 385.

M. Pineau[1], mais pour ajouter aussitôt combien grande était la différence. (Le général de Gaulle avait posé des principes qui ont rehaussé dans le monde l'image de la France). « Nous sommes très heureux d'accueillir le représentant de la France et du président Pompidou. Je voudrais vous dire que le sentiment des Arabes pour votre pays est celui d'une reconnaissance enthousiaste. Le monde a besoin d'hommes qui défendent des principes permettant de retrouver la foi, ce qui manque le plus à l'heure actuelle. Je vous prie de transmettre au président Pompidou mes remerciements pour vous avoir envoyé. Nous voulons nous aussi resserrer nos liens avec la France sur tous les plans, politique, économique et culturel ».

Le Président avait pris connaissance de l'entretien entre M. Riyad et M. Bettencourt[2]. Il a tenu à assurer le Ministre qu'il souhaitait toujours une solution politique. Mais qu'il fallait faire la différence entre solution politique et reddition. En aucun cas, la RAU ne pourrait abandonner des terres arabes. Elle préférait la solution pacifique mais devait en même temps se préparer sur le plan militaire, ce qui lui coûtait des sommes énormes. M. Nasser s'est alors longuement étendu sur la déformation de ses propos par la presse occidentale. Il n'avait jamais dit qu'il fallait détruire Israël, ni jeter les Juifs à la mer. De son dernier discours, les journaux étrangers n'avaient retenu que le passage sur la libération du territoire par le sang et par le feu en passant sous silence ce qu'il avait dit d'abord de la solution pacifique. Il a fait ensuite un bref historique du déclenchement du conflit du 5 juin 1967 en soulignant que la RAU n'avait préparé aucun plan d'attaque et que U Thant, en retirant la FUNU de Charm El-Cheikh[3], ce que lui Nasser, n'avait pas demandé, était en quelque sorte responsable du blocus d'Akaba, puisqu'il avait, ce faisant, rétabli dans le Golfe la situation d'avant 1956.

Évoquant ensuite la politique américaine, le Président a déclaré qu'il considérait que la politique de Washington était celle d'un appui total à Israël, matérialisé par les fournitures d'avions et de chars. Il a précisé à cette occasion que depuis trois jours des *Phantoms* avaient été engagés sur le front égyptien. Il a enfin ramené les conditions d'un règlement à deux points : 1) retrait de tous les territoires occupés, 2) solution du problème des réfugiés conforme aux résolutions de l'ONU. Si ces points sont acquis, il sera facile d'appliquer les autres dispositions concernant le droit à l'existence de tous les États, la reconnaissance des frontières et la libre navigation. Si en revanche le problème des réfugiés ne trouve pas de solution, « nous irons vers une guerre de cent ans ».

M. Bettencourt a répondu que la France n'envisageait qu'« un règlement global », mais il a fait remarquer que si les résolutions de l'ONU devaient être à nos yeux la base de tout règlement, en particulier celle du 22 novembre 1967, tous les pays arabes ne les avaient pas acceptées et nous

[1] Christian Pineau est ministre des Affaires étrangères de février 1956 à mai 1958.

[2] L'entretien entre M. Riyad et M. Bettencourt est rapporté dans le télégramme n°s 1537 à 1555 du 29 novembre 1969 publié ci-dessus.

[3] Le retrait de la FUNU de Charm-el-Cheikh demandé le 18 mai 1967 par la RAU est accepté le 29 mai 1967 par UThant. Voir *D.D.F.* 1967-I, n°s 186, 198, 242.

étions préoccupés de l'attitude qu'ils pourraient prendre lors du sommet de Rabat[1] car toute surenchère ne manquerait pas d'avoir des incidences sur la concertation quadripartite. Le Président s'est voulu rassurant sur ce point : quand les chefs d'État se réunissent, a-t-il dit, ils parviennent plus facilement à s'entendre que les ministres des Affaires étrangères dont la marge de négociation est plus étroite. Nous n'avons nullement l'intention à Rabat de chercher querelle à qui que ce soit. L'objet de cette conférence est de dégager toutes les possibilités de mobiliser le potentiel arabe. Nous n'allons demander à personne de rompre les relations avec les États-Unis et si certains le demandent nous nous emploierons à les calmer. Mais surgira inévitablement la question de savoir ce qu'il en est de la solution politique et jusqu'à quand nous pourrons l'envisager. Cette conférence sera utile. Il n'y aura pas de surenchère entre les chefs d'État, car chacun d'eux sait que l'autre peut surenchérir sur lui. Les Arabes se critiquent les uns les autres lorsqu'ils sont chez eux, mais une fois réunis, ils finissent toujours par s'entendre. « À Khartoum en 1967[2], je suis tombé facilement d'accord avec Fayçal[3], avec lequel pourtant je n'avais plus de relations » ; quant aux Syriens, même s'ils n'ont pas approuvé la résolution, la RAU est en mesure de parler en leur nom. Si elle demande et obtient l'évacuation de leur territoire par les Israéliens, on ne voit pas comment ils pourraient s'y opposer.

M. Bettencourt ayant évoqué le problème posé par la présence au Liban des *feddayin* et de leur action sur Israël, susceptible de provoquer une riposte, M. Nasser a répondu qu'effectivement la seule voie d'accès vers Israël des résistants passait par le Liban. Ils n'attaqueront pas en hiver par la Syrie. D'ailleurs les feddayin syriens de la Saïka[4] sont des baathistes et le gouvernement de Damas les contrôle étroitement. Dans ces conditions, il faut s'attendre à des raids israéliens terrestres et aériens sur le Liban.

Le Ministre a alors posé la question plus générale de la résistance palestinienne et de la compatibilité de ses objectifs avec la solution politique. « Il y a longtemps, a répondu le Président, que j'ai annoncé à votre ambassadeur, qu'un jour viendrait où nous ne pourrions plus contrôler les feddayin. Nous n'en avons pas en Égypte, sauf l'organisation du Sinaï et je n'ai jamais

[1] Le cinquième sommet arabe se réunit à Rabat du 21 au 23 décembre 1969 à l'initiative de Nasser. Arafat obtient sans difficulté une aide financière de l'ordre de 25 millions de livres sterling en sus de ce qu'il reçoit déjà. La querelle éclate à propos de la mobilisation du potentiel arabe, autrement dit du soutien à l'Égypte qui demande pour son armée un concours financier important et une aide en matériel militaire ; ce que Nasser se voit refuser. Il quitte la salle. Aucune résolution, aucun communiqué n'est adopté. La conférence s'achève par un échec (note n° 92 / AL de la sous-direction du Levant du 30 décembre 1969 non publiée).

[2] Le quatrième sommet arabe se tient à Khartoum en août 1967, réuni à l'initiative de Nasser qui y a fait prévaloir le principe d'une solution politique ou plus exactement les avantages d'une action diplomatique auprès des grandes puissances. La conférence entérine trois refus : pas de négociations avec Israël, pas de paix avec ce pays, pas de reconnaissance de celui-ci. Au prix de l'abandon du Yémen, Nasser a obtenu l'aide financière de l'Arabie saoudite, du Koweït et de la Libye.

[3] Fayçal Ibn Abd Al Aziz Al Saoud est roi d'Arabie saoudite depuis 1964.

[4] *As-Saïka*, « le Rayon », est un groupe politique et militaire palestinien actif dans les camps de réfugiés palestiniens en Syrie. Il est créé en 1966 avec le but de convertir les réfugiés palestiniens en Syrie en guérilleros du mouvement *Baath*. Son but est de contrôler la totalité du territoire de la Palestine y compris en Israël.

voulu créer une organisation en Palestine. Le Fath[1] suffit, mais ils sont en Jordanie, au Liban et en Syrie et, sauf dans ce dernier pays, ils ont la liberté de leurs mouvements ».

À la fin de l'entretien, auquel assistait M. Mahmoud Riyad[2], le président Nasser a demandé à M. Bettencourt de se faire auprès de Monsieur le Président de la République et de tout le gouvernement français l'interprète des sentiments de sympathie du peuple égyptien et de ses salutations personnelles.

(*Afrique-Levant, RAU 1966-1970, Économie et finances*)

348

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. DARIDAN, AMBASSADEUR DE FRANCE À NEW-DELHI.

T. n° 513[3]. *Paris, 4 décembre 1969, 18 h. 29.*

Le jeune (...), né le (...) 1949 à Cannes (06)[4] a quitté le domicile de ses parents le 23 septembre 1969.

Un de ses camarades a signalé qu'il se trouvait à Kaboul le 15 novembre, sans argent et qu'il usait de stupéfiants.

Il aurait quitté l'Afghanistan à destination du Népal ou de l'Inde et aurait l'intention de se rendre à Goa pour la Noël.

En cas de découverte de l'intéressé, veuillez m'en aviser par télégramme afin qu'un billet prepaid soit mis à votre disposition par sa famille pour son retour.

(*Télégrammes 1956-1969, New Delhi*)

[1] Le Fatah est un mouvement de libération de la Palestine fondé en 1949. Voir *D.D.F.* 1968-I, n° 185 (note).

[2] Mahmoud Riyad est le ministre égyptien des Affaires étrangères depuis mars 1964.

[3] Ce télégramme est signé par M. Hummel, chef de division des chancelleries à l'administration centrale.

[4] Le nom et la date de naissance de l'intéressé ont été biffés pour des raisons de protection de la vie privée.

349

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DIVERS REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À L'ÉTRANGER.

T. circulaire nº 486. *Paris, 4 décembre 1969, 18 h 30.*

Conférence au sommet.

Vous avez reçu le texte des déclarations du chef de l'État et le texte du communiqué. Vous recevrez un compte-rendu détaillé des réunions et un commentaire des résultats auxquels la Conférence[1] a abouti.

Sur le plan des conclusions générales il convient dès maintenant de retenir et de souligner les points suivants :

1) Le fait que la Conférence ait eu lieu et qu'elle ait constitué un succès indéniable, ce qui était loin d'être acquis par avance. Une fois de plus les Six ont pu surmonter leurs désaccords et préparer une nouvelle étape de la construction européenne.

En prenant l'initiative de cette réunion, en insistant pour que les véritables problèmes soient discutés, la France joue un rôle essentiel.

2) L'expression des finalités politiques de l'Europe : le communiqué note, en reprenant les déclarations du président de la République, qu'il appartient à l'Europe « de faciliter la détente internationale et le rapprochement entre tous les peuples, et d'abord entre ceux du continent européen tout entier ». Par ailleurs, la reprise de la coopération politique entre les Six est amorcée.

3) La relance de l'activité des Communautés qui se traduira d'une part par l'achèvement du Marché commun à la date prévue[2], d'autre part, par l'élaboration d'un plan de développement pour les prochaines années.

4) La portée des actions envisagées au titre du renforcement des Communautés. Dorénavant c'est en même temps que l'agriculture, le développement industriel et la réalisation de l'union économique et monétaire qui doivent être au premier plan des préoccupations.

5) L'acceptation par nos partenaires des conditions que nous avons posées à l'ouverture des négociations avec les Britanniques et la confirmation que les pays candidats doivent accepter les Traités[3] et leurs finalités politiques, les décisions intervenues depuis leur entrée en vigueur et les options prises dans le domaine du développement.

6) Le fait que certaines questions qui depuis longtemps créaient un malaise entre les Six aient été sinon réglées, du moins abordées franche-

[1] Tenue les 1er et 2 décembre 1969, la Conférence de La Haye a réuni les chefs d'État ou de gouvernement des six pays du Marché commun.

[2] Le premier janvier 1970.

[3] Le Traité de Paris du 18 avril 1951 instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, et les Traités de Rome du 25 mars 1957 instituant la Communauté économique européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique ou Euratom.

ment et que des orientations aient été définies à leur sujet (Euratom[1], Assemblée parlementaire européenne[2]). Le climat dans les Communautés devrait s'en trouver sensiblement amélioré.

(*Europe, Questions internationales européennes, 1966-1970*)

350

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. nos 5335 à 5348 *Washington, 4 décembre 1969.*

Diffusion strictement réservée (*Reçu* : 23 h. 00).

Je me réfère à votre télégramme no 2008[3].

J'ai vu M. Kissinger en fin d'après-midi du 3 décembre.

Je lui ai rappelé notre dernière conversation du 11 novembre.

Je lui avais déjà indiqué à cette époque que sans vouloir en aucune mesure faire pression sur les décisions du gouvernement américain nous pensions néanmoins qu'une solution de la guerre du Vietnam ne pourrait être obtenue que par la voie d'un règlement négocié. Il m'avait dit alors et je me rappelais ses mots que le principe de la négociation n'était pas remis en cause mais que celle-ci ne pourrait déboucher sur des résultats utiles qu'à la condition 1) que l'adversaire change de ton, 2) qu'il accepte de prendre en considération les propositions américaines.

Depuis cette date un fait nouveau était intervenu, la démission concomitante des deux principaux négociateurs américains de Paris, M. Cabot Lodge et M. Walch. Dans l'autre camp M. Xuan Thuy avait laissé entendre dans une conférence de presse que si les Américains suivaient cette voie on pourrait en faire autant du côté nord-vietnamien. N'allait-on pas de cette façon à une mise en veilleuse des conversations de Paris comme prélude peut-être à des décisions encore plus radicales ? Nous n'avions pas, pour notre part, l'intention de donner des conseils, mais nous ne pouvions en tant qu'amis que nous inquiéter de la détérioration progressive d'une situation et de l'espacement de contacts qui seuls un jour pourraient contribuer au rétablissement de la paix.

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessous le télégramme de Bruxelles-Delfra nos 1587 à 1594 du 8 décembre 1969.

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessous le télégramme de Bruxelles-Delfra nos 1704 à 1709 du 17 décembre 1969.

[3] Ce télégramme de Paris du 27 novembre 1969 non repris invite M. Lucet à intervenir auprès du département d'État à propos des entretiens de Paris. À la suite de la démission de M. Cabot Lodge et de son adjoint de leurs postes à la tête de la délégation américaine, le ministre des Affaires étrangères estime en effet que Washington commettrait une erreur en en faisant un moyen de pression sur Hanoï. Le gouvernement français est au contraire persuadé qu'il faut terminer le conflit vietnamien par un accord négocié et pour cela ne négliger aucun effort.

M. Kissinger m'a alors dit que la position qu'il m'avait exposée le 11 novembre n'avait pas changé. Le Président n'avait pas l'intention de rompre les conversations de Paris et entendait laisser M. Habib à son poste. Ceci dit, il ne pouvait pas faire plus. Il fallait qu'on le comprenne bien à Paris.

85 % du temps dépensé par les délégués nord-vietnamiens et du Front national de libération consistaient à citer les déclarations des adversaires américains de la politique vietnamienne du Président. Il était inutile de se trouver à Paris pour les entendre. On pouvait aussi bien en prendre connaissance sur place. De plus, comme le président Nixon l'avait dit dans son discours du 3 novembre, onze conversations privées ont eu lieu à Paris entre Américains et Nord-Vietnamiens. Elles n'ont exactement servi à rien. Que ce soit dans les séances publiques de l'avenue Kléber, dans les conversations privées ou à la radio, le ton des Nord-Vietnamiens était toujours identiquement le même. Il consistait à insulter le président des États-Unis et à encourager ses adversaires. Des gestes suivaient les paroles. C'était aux pires pacifistes américains que le Nord-Vietnam acceptait de rendre quelques prisonniers et non pas au gouvernement américain. Pour répondre à la remarque que j'avais faite sur le danger de voir les Nord-Vietnamiens diminuer eux aussi l'importance de leur délégation à Paris, M. Kissinger m'a répondu que c'était là chose indifférente et qu'un État souverain pouvait faire ce qui lui semblait bon.

Si je n'étais pas venu de moi-même, M. Kissinger avait reçu instruction du président des États-Unis de m'entretenir de la situation pour qu'il n'y ait pas de malentendu à Paris. Le gouvernement des États-Unis n'avait aucunement l'intention de désigner un successeur à M. Lodge tant qu'un fait nouveau ne serait pas intervenu du côté nord-vietnamien. M. Cabot Lodge, qui prend sa retraite, avait d'ailleurs commis la très grave erreur de laisser entendre, il y a quelques jours à Paris, que l'on pourrait peut-être, entre Américains et Nord-Vietnamiens, parler de la constitution d'un gouvernement de coalition sans pour autant en négocier. Ceci ne représentait que son point de vue personnel.

Le gouvernement des États-Unis avait moins que jamais l'idée de prendre ses distances vis-à-vis de l'équipe Thieu-Ky mais, d'après des informations qui étaient parvenues à Washington on semblait préconiser à Paris la constitution d'une équipe de remplacement composée du général Minh et du général Tran Van Don. Cela pouvait être notre conviction mais cela ne représentait en rien le point de vue américain et l'on était gêné à Washington de nous entendre exprimer de telles vues. M. Rogers avait reçu personnellement du Président l'instruction de soulever ce point de la façon la plus ferme lors de son prochain entretien avec le Ministre. D'ailleurs M. Minh et M. Don n'avaient aucune assise sérieuse au Vietnam Sud et ne faisaient que faire le jeu des communistes.

Je lui ai dit que sur la base des renseignements qui m'avaient été fournis nous avions fait connaître clairement et objectivement à l'adversaire le sérieux de la position américaine. Personnellement nous ne pensions pas

que la paix serait réalisable tant que la constitution sud-vietnamienne ne serait pas modifiée sur une base plus libérale mais ce n'était pas là le genre de message que nous transmettions de la part des Américains.

M. Kissinger m'a dit alors de la façon la plus solennelle qu'il ne fallait prêter aucune attention aux rumeurs qui couraient la ville concernant les intentions du gouvernement américain au Vietnam. Il me mettait particulièrement en garde contre le *New York Times* qui était complètement intoxiqué par la propagande adverse.

D'ailleurs l'opinion était entièrement derrière le Président. Le vote de la résolution de la Chambre des représentants le prouvait. Un sondage d'opinion fait par la CBS montrait que 80 % des Américains appuyaient la ligne dure qui était celle de Washington.

Le Président avait fait toutes les concessions. Lorsqu'en octobre 1968 son prédécesseur le président Johnson avait arrêté les bombardements, c'était contre la promesse formelle que des conversations utiles auraient lieu. Depuis, le président Nixon avait commencé le retrait des troupes. Il avait devant l'Assemblée générale des Nations unies adressé un appel pressant aux Nord-Vietnamiens pour qu'ils acceptent de parler. Il n'avait reçu en échange que sarcasmes et injures. Sa patience et celle du peuple américain étaient à bout. On ne romprait pas à Paris mais l'on ne ferait plus en aucun cas et en aucune circonstance la moindre concession unilatérale à l'adversaire.

Sur les intentions réelles du gouvernement des États-Unis, seules trois personnes et pas davantage, pouvaient réellement les faire connaître : le Président, le secrétaire d'État et lui-même. Tout autre conversation était inutile et on nous demandait de ne pas y prêter attention.

M. Kissinger a même été jusqu'à me dire que dorénavant lorsqu'il s'agirait de parler du Vietnam il voulait que cela soit comme aujourd'hui dans un strict tête-à-tête sans même la présence de M. Sonnenfeldt, en lequel il avait confiance, mais qui n'avait pas à connaître de ces questions.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1969*)

351

M. GEORGY, AMBASSADEUR DE FRANCE À TRIPOLI,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 981/AN[1]. *Tripoli, 4 décembre 1969.*

Synthèse politique

La République Arabe Libyenne a aujourd'hui trois mois et s'il est prématuré de dresser un bilan, il est néanmoins possible de discerner son visage et sa personnalité.

Le Conseil du Commandement de la Révolution.

Le pouvoir réel est entre les mains de onze capitaines et d'un lieutenant groupés autour du colonel Gaddafi (*Primus inter pares*). Les artisans de la révolution qui balayèrent l'ancien régime dans la nuit du 31 août au 1er septembre sont assistés d'un conseil élargi d'une cinquantaine d'officiers, choisis parmi des opposants à la royauté, des techniciens apolitiques, des sympathisants et des amis. Toutes les décisions importantes sont prises en comité restreint par les seuls membres du Conseil du Commandement de la Révolution, ou CCR. Les onze capitaines qui ont de 22 à 33 ans appartiennent en majorité à l'infanterie, trois sont originaires de Cyrénaïque, quatre de Tripolitaine et quatre du Fezzan : sept d'entre eux sont considérés comme des libéraux, trois des progressistes et un, le capitaine Abdallah Mo'eishi, de Misurata, comme « communiste » (?) Le lieutenant Mohamed El Mugaryef, d'Agedabia, commande l'ensemble des blindés (dont les deux tiers appartenaient précédemment à la police). Le capitaine Mohamed Khoueildi, originaire du Fezzan, est responsable de Tripoli. Le capitaine Mustapha Kharoubi, né à Ez-Zaouia en Tripolitaine, commande Benghazi. Le chef d'État-major de l'armée, le colonel Hawaz, ministre de la Défense, n'appartient pas au CCR et serait directement surveillé par le noyau révolutionnaire.

À l'exception de quelques stages en Grande-Bretagne, Égypte ou Irak, tous ces jeunes officiers ont été formés en Libye à l'académie militaire royale de Benghazi. La plupart d'entre eux n'ont reçu aucune formation politique ou doctrinaire particulière. Ils ont lu, un peu au hasard, traités d'histoire, d'économie ou de sociologie sans en avoir, semble-t-il, approfondi la substance. Issus des classes moyennes, ils sont solidement musulmans avec une nuance de puritanisme, généralement idéalistes et, bien que panarabes, foncièrement Libyens. Comme tous leurs confrères du Tiers Monde ils rêvent de justice sociale, appelée socialisme, des vertus simples du règlement militaire : discipline, probité, patriotisme ; ils admirent les grands meneurs d'hommes : Napoléon, le général de Gaulle, Churchill et surtout

[1] *Note marginale manuscrite* : « Ceci est mieux qu'une synthèse politique. C'est un papier à faire montrer. »

le colonel Nasser, leur frère arabe qui, avec le « groupe des 50 » a réussi une révolution et acquis une stature internationale. Ils rejettent tout à la fois l'extrémisme du Baath[1], le conservatisme des monarques, « l'hypothèque russe » et l'impérialisme occidental. Trop faibles pour être conquérants mais assez riches pour avoir une belle armée, ils veulent disposer des armes les plus modernes pour jouir de la puissance et défendre au besoin leur pays. Sans idées politiques précises et sans expérience de gouvernement, ils comptent découvrir le mouvement en marchant, oscillant entre un collectivisme de caserne et le libéralisme de la société de consommation. En tout état de cause ils sont convaincus d'incarner la nation et semblent bien décidés à fortifier leur caste et à garder le pouvoir. En campagne depuis le 1er septembre, les jeunes capitaines, libérés des servitudes du service intérieur, sillonnent le pays, voyagent dans les pays arabes et donnent des ordres.

Le gouvernement.

Pour recevoir ces ordres le Conseil du Commandement de la Révolution a été amené à grouper sous le vocable de gouvernement onze ministres (9 civils et 2 militaires). Ces personnalités, difficilement sélectionnées en raison de la pénurie des cadres consécutive à l'exclusion de tous les dirigeants de la monarchie, ont été rappelées d'exil ou choisies parmi les opposants déclarés de l'ancien régime ou les sympathisants d'un certain progressisme. Le Premier ministre, M. Souleiman El Maghrabi, âgé de 35 ans, né en Palestine de souche libyenne, a fait un doctorat en Droit à Damas puis un stage d'organisation aux États-Unis avant de devenir conseiller juridique de la société Esso depuis 1965. Choisi pour ses convictions « socialistes » et sa compétence, il a été chargé du portefeuille des Finances. Les bruits les plus divers courent sur cette personnalité sans qu'il soit possible de faire la part de l'affabulation. On lui attribue toutes les mesures récentes sur la libyanisation des banques, la nationalisation de la société de tabacs, la fixation autoritaire des tarifs médicaux et des prix, la baisse des loyers. On ajoute encore qu'il est en difficulté avec la majorité du CCR et que sa carrière de Premier ministre pourrait être brève. Pour les observateurs étrangers c'est essentiellement un homme mystérieux que personne n'a pu rencontrer et qui évite soigneusement tout contact avec la presse et le public.

Le ministre des Affaires étrangères, M. Salah Bouissir, âgé de 44 ans, a également une formation de juriste, il a vécu une quinzaine d'années au Caire dans un demi-exil par suite de son opposition ouverte à la monarchie senoussite. Au cours de son séjour en Égypte il s'est lié d'amitié avec de nombreux maghrébins progressistes et a écrit un livre sur le problème palestinien. Admirateur du président Nasser et mentor estimé des jeunes étudiants et militaires libyens en stage au Caire, il jouit de la confiance du Conseil révolutionnaire et sera probablement appelé à jouer un rôle de premier plan dans l'avenir. Son intelligence, son réalisme d'homme

[1] Au sujet du *Baath*. Voir *D.D.F.*, 1968-I, nº 158.

d'affaires et son savoir-faire exercent certainement une influence bénéfique sur le gouvernement. La position intransigeante qu'il a prise dans l'affaire palestinienne s'explique par les raisons que j'ai exposées dans ma dépêche nº 907/AN du 13 novembre et semble devoir être interprétée comme relevant plus d'une attitude que d'un programme.

Le ministre de l'Intérieur, M. Moussa Ahmed[1], lieutenant-colonel d'infanterie, originaire de Cyrénaïque, est un bédouin de la tribu Hasa, d'Appolonia. Longtemps instructeur à l'école militaire de Benghazi il a su garder l'estime et l'affection de ses anciens élèves qui l'ont appelé aux délicates fonctions de garant de l'ordre public.

Les autres ministres dont certains sont de jeunes techniciens comme Anis Ahmed Chtioui, titulaire du Pétrole, du Travail et des Affaires sociales, ou des personnalités de l'Université ou des affaires sans grand passé politique, n'ont en général qu'un rôle de gestionnaires.

L'administration.

L'administration libyenne s'était acquis du temps de la royauté une solide réputation de lenteur et d'inefficacité. Formée de cadres peu qualifiés et d'un personnel pléthorique et médiocre, elle éprouvait les plus grandes difficultés à faire face au développement accéléré des affaires, à la complexité du contentieux et des procédures et n'était pas, dit-on, exempte de corruption. En arrêtant de nombreux directeurs et en écartant les éléments les plus valables sous prétexte d'épuration, la révolution a démantelé l'appareil administratif et entravé sérieusement la marche du pays. Trois mois après le coup d'État, de nombreux postes sont encore sans titulaire, d'importants services sont désorganisés, les nouveaux agents mis à l'essai sont souvent déplacés ou remerciés. Les dossiers traînent ou s'égarent, les décisions les plus élémentaires se font attendre. Il semble que le commandement de la révolution, conscient de cette stagnation, songe à reprendre progressivement les hommes les moins marqués du passé et offre à quelques autres l'occasion de se réhabiliter.

Enfin le départ des experts étrangers, principalement britanniques, a provoqué un vide que les techniciens égyptiens, hâtivement recrutés, ne parviennent pas à combler. Ces derniers se heurteraient d'ailleurs à l'apathie et à l'hostilité des fonctionnaires locaux. Malgré ces graves perturbations on doit souligner toutefois qu'un esprit nouveau de bonne volonté et d'efficacité semble animer la nouvelle administration.

La politique intérieure.

Les nouveaux maîtres de la Libye ont l'avantage de diriger un État peu peuplé aux structures élémentaires. Il y a si peu de temps que les bénéfices du pétrole se répandent sur le pays que les institutions et les hommes n'ont pas eu la possibilité d'évoluer en profondeur. Malgré l'automobile, le frigidaire et le transistor, la plupart des Libyens restent très proches du bédouin d'autrefois avec tout ce que cet état peut comporter de rusticité, de frugalité

[1] *Note marginale manuscrite* : « Débarqué ».

et d'inculture politique. Le prolétariat ouvrier des villes, sans conscience de classe, est inorganisé. La bourgeoisie représentée par quelques familles aisées et une poignée de « profiteurs » n'a ni l'expérience ni les moyens de défendre collectivement ses intérêts. Les étudiants forment une minorité privilégiée, sensible à tous les courants idéologiques, mais limitée dans son action par la tradition islamique et la crainte qu'inspirent les jeunes capitaines (ces derniers appartenant eux-mêmes à la jeunesse sont sans complexe à son égard). Enfin le peuple des campagnes suit toujours très fidèlement les rythmes saisonniers et religieux. Seule la classe des commerçants et des petits entrepreneurs, soudée par l'intérêt commun, pourrait au besoin défendre âprement ses privilèges.

Le Commandement de la Révolution, peu menacé de l'extérieur et rassuré sur l'intérieur par les liens nombreux qui l'unissent aux tribus et l'enthousiasme des manifestations populaires, se sent libre de gouverner à sa guise. Malheureusement son manque d'expérience, de doctrine et de personnel l'oblige à chercher sa voie en tâtonnant.

Séduits par les réformes socialistes de l'Égypte et des États arabes progressistes, certains officiers inclineraient vers le dirigisme et les nationalisations, d'autres au contraire, sensibles aux avantages de la société de consommation et de la libre entreprise, prônent la voie libérale. Les uns souhaitent décalquer le modèle égyptien, d'autres veulent ménager le capitalisme occidental. Il résulte de ce dilemme une politique hésitante et un peu incohérente. L'abaissement autoritaire de 20 à 30 % des loyers, la fixation des prix des denrées, le blocage des tarifs médicaux reproduisent à la lettre la réglementation en vigueur au Caire. La libyanisation des banques et la nationalisation de l'industrie du tabac entreraient plutôt dans la catégorie des demi-mesures. Par contre le rétablissement de la liberté des transactions et des transferts procède de la voie libérale. Le CCR annonce par ailleurs sa volonté de ne pas toucher au statut du pétrole et de respecter scrupuleusement la propriété privée. On veut tout à la fois nationaliser les transports et encourager les investissements étrangers, dans l'industrie, l'hôtellerie, le tourisme.

Les premières conséquences de ces hésitations sont un malaise généralisé dans le secteur privé, un ralentissement des échanges, une paralysie de certains secteurs – bâtiment, travaux publics, petites entreprises – quelques perspectives de chômage et des comparaisons fâcheuses avec les facilités de l'ancien régime. On peut penser cependant que le flot sans cesse accru des revenus pétroliers finira par émousser les aspérités et corriger les insuffisances et les maladresses.

La politique extérieure.

– À l'égard du monde arabe : le premier geste du mouvement révolutionnaire fut d'affirmer son appartenance au monde arabe et son soutien à la cause palestinienne. Le ministre des Affaires étrangères, M. Salah Bouissir, multiplia les déclarations intransigeantes sur les problèmes du Proche-Orient, réclama la mobilisation de toutes les forces arabes contre le

sionisme, demanda la révision des accords de Khartoum de 1967[1] dans le sens d'une participation accrue de chaque nation à la lutte commune.

Des missions libyennes de bonne volonté furent envoyées au Caire, à Beyrouth, à Damas, à Khartoum, à Alger. Des collectes publiques furent organisées au bénéfice d'El Fatah, une délégation se rendit à Berne et à Athènes pour visiter les auteurs des attentats contre les avions israéliens. Le colonel Gaddafi offrit sa médiation dans la crise libanaise et une large publicité fut donnée aux relations amicales entre les pays frères.

D'une façon générale la République Arabe Libyenne n'a négligé aucune occasion de parler avec fermeté et d'attirer l'attention sur elle dans le double but de s'affirmer et d'effacer la réputation d'indifférence et de mollesse du royaume senoussi.

– Avec l'Égypte les relations furent immédiatement chaleureuses. L'admiration des jeunes officiers pour le colonel Nasser et les liens créés durant les années d'exil orientaient tout naturellement vers le Caire les regards de la nouvelle équipe. Le départ inopiné de nombreux experts étrangers précipita le recours aux spécialistes égyptiens (les seuls à être arabophones, musulmans, disponibles et bon marché). Dans un premier temps, ingénieurs, juristes, professeurs et journalistes affluèrent mais le courant ne tarda pas à se ralentir du fait de la méfiance des Libyens. Le bikbachi lui-même, soucieux de ne pas compromettre un avenir prometteur, ne fut peut-être pas étranger à ce coup de frein. Il semble d'ailleurs qu'il n'ait cessé de conseiller la prudence à ses cadets libyens, modérant leur enthousiasme pour l'union politique, recommandant la mansuétude à l'égard de l'ancien régime, mettant en garde contre la socialisation des structures, s'efforçant de jouer, par son comportement de grand frère, le rôle qu'il n'avait pas tenu dans la genèse de la révolution. Il n'est pas douteux cependant que les richesses libyennes ne peuvent qu'exciter les convoitises du Caire et que le rapport des forces entre les deux pays est plein de danger pour Tripoli. En réalité l'orientation nationaliste des jeunes officiers, que l'un d'eux me traduisait ainsi : « Nous n'avons confiance en personne, même pas dans certains pays arabes, et de quelque côté que nous nous tournions nous ne voyons que des appétits », jointe à la xénophobie traditionnelle de la population et au fait que l'enjeu pétrolier est trop important, rend difficile toute tentative d'assimilation ou d'absorption de la Libye.

– Avec les États progressistes du Machrek dont on avait pensé dans les premiers jours du coup d'État que provenait l'inspiration, l'attitude du Conseil de la Révolution a été amicale mais indépendante, les avances des Irakiens ont été nettement écartées et le chargé d'affaires syrien se plaignait récemment des entraves apportées à la circulation de ses ressortissants.

À l'égard du Maghreb, si une discrète préférence a été marquée pour l'Algérie et si de cordiales relations ont été nouées avec Rabat, aucune hostilité n'a été marquée avec la Tunisie et le ministre des Affaires étrangères

[1] La conférence au sommet des pays arabes se tient à Khartoum du 29 août au 1er septembre 1967. Elle aboutit au « triple non » vis-à-vis d'Israël. Voir *D.D.F.*, 1968-I, nº 311.

m'a assuré de son désir de faire prochainement un geste d'apaisement et de rapprochement envers le gouvernement de M. Bahi Ladgham[1].

– Pour l'Occident c'est avec la Grande-Bretagne et les États-Unis que les relations ont été le plus tendues. À en juger par les perturbations provoquées par le départ des conseillers anglo-saxons, on ne peut que s'étonner de l'incroyable degré de colonisation auquel était soumis ce pays. De l'administration à l'économie, de l'armée à l'université, chaque décision du royaume senoussi était dictée, suggérée, contrôlée et orientée dans le sens le plus favorable à Londres et à Washington. Cette mainmise sans retenue devait provoquer les réactions d'hostilité que l'on connaît. Le Conseil de la Révolution s'est d'abord attaqué aux bases militaires de Wheelus, Tobrouk et El Adem dont il a demandé l'évacuation immédiate. Les négociations doivent s'ouvrir dans quelques jours (ma dépêche n° 949/AN du 2 décembre). Un contrôle plus sévère a été établi sur les prospections pétrolières et une augmentation du prix du brut réclamée. De nombreux contrats de fourniture d'armes ou de travaux d'équipement jugés abusifs ont été dénoncés. Enfin la plupart des conseillers ont été remplacés aux postes clés par des Libyens ou des Égyptiens. Avec beaucoup de réalisme et de souplesse les Anglais attendent la fin de l'orage et les États-Unis comptent sur la puissance de leur implantation matérielle pour sauvegarder leur position. S'il est douteux qu'ils retrouvent les monopoles du passé, il est probable qu'ils parviendront à maintenir une grande part de leur influence.

La querelle avec « l'impérialisme anglo-saxon » éclipse pour l'instant les autres relations occidentales, à l'exception de la France.

– L'Italie connaît un regain de mauvaise humeur et se fait rappeler le passé colonial. Expulsions de travailleurs, tracasseries administratives se multiplient et déjà quelques centaines de ses ressortissants auraient regagné la péninsule.

– L'Allemagne fédérale, premier client européen du pétrole libyen, bénéficie d'une attention spéciale, les autres pays de la Communauté ou de l'AELE n'ont à déplorer par rapport au passé qu'un ralentissement de leurs échanges commerciaux.

– À l'égard de l'Union soviétique, les relations de la République libyenne sont empreintes de courtoisie et de méfiance. Les jeunes officiers sont peu suspects de sympathie communiste et dénoncent « l'hypothèque russe » sur le Proche-Orient ; si le colonel Gaddafi a exprimé ses sentiments amicaux à la *Pravda*, il n'a donné aucun écho aux communications empressées des pays de l'Est sur la solidarité avec les Arabes dans le conflit palestinien. « Russes ou Américains, a dit un porte-parole du comité révolutionnaire, feraient mieux de retourner chez eux, ils sont en danger permanent en Méditerranée ».

[1] Bahi Ladgham est secrétaire d'État à la Présidence de la République de Tunisie et à la Défense nationale depuis 1959.

Relations avec la France.

Longtemps paralysées par la situation algérienne et la mainmise anglo-saxonne sur le pays, les relations franco-libyennes ne se sont dégelées qu'à une époque très récente. Dans le domaine économique un certain nombre d'entreprises ont, avec des fortunes diverses, participé aux grandes adjudications de travaux ; la balance commerciale s'est progressivement raffermie et deux sociétés pétrolières françaises ont pris des participations limitées dans la société libyenne Lipetco. En matière culturelle l'enseignement du français a été développé dans les établissements secondaires et l'Université, et les activités de notre centre culturel ont été renforcées. En fait, les conseillers anglo-saxons de la royauté ont toujours veillé à ce que la présence française soit la plus légère possible et ce n'est que depuis la révolution qu'un changement d'attitude à notre égard est perceptible. Si désormais les autorités nous prodiguent amabilités et ouvertures ce n'est que dans la mesure où nous saurons répondre à leurs désirs que les relations franco-libyennes seront fructueuses. Rien dans le passé ne lie la France et la Libye, nous ne disposons ici ni du « fameux rayonnement » ni d'une emprise linguistique, ni de tradition d'échange. Il serait donc vain d'assortir nos réactions d'un quelconque sentimentalisme. La compétition internationale est ici implacable. Tout en restant fidèles à notre tradition et à nos idéaux, nous ne pouvons qu'accepter la lutte et profiter de la conjoncture.

Conclusion.

Ainsi au terme de trois mois la République Arabe Libyenne assure tant bien que mal ses pas. Les jeunes officiers ne sont ni meilleurs ni pires que d'autres, dénoncer leur inexpérience et épiloguer sur leurs faiblesses et les difficultés qui les attendent est une délectation morose, négative et inutile après tant d'autres exemples dans le monde. L'inexistence de toute force d'opposition organisée, la rusticité du peuple et la puissance économique sont autant d'éléments favorables à sa survie. 150 millions de tonnes de pétrole et 1 milliard de dollars de revenus annuels au cœur de la Méditerranée sont d'un poids exceptionnel dans la société moderne. À la fois très faible et très puissante la Libye est peut-être plus à l'abri que d'autres des absorptions et des mainmises tant les intérêts des grands y sont en jeu et s'y affrontent. Les militaires qui ont pris le pouvoir sont sans doute musulmans, pro-arabes, sympathisants d'un tel ou d'un autre. Ils sont surtout Libyens, issus du peuple, conscients de leurs richesses et jeunes. Leur aventure ne fait donc que commencer, elle sera certainement pleine d'embûches, de tribulations et de tâtonnements, un destin simplement humain en somme, qui doit être considéré avec intérêt et sympathie.

(*Afrique du Nord, Libye 1953-1972, Politique intérieure, coup d'État*)

352

COMPTE RENDU

Entretien entre M. Schumann et M. Sharp,
le 4 décembre 1969, de 18 h 15 à 19 h 40

C.R[1].

Les deux ministres se sont réunis à la demande de M. Sharp.

Étaient présents : du côté canadien, M. Halstead[2] ; du côté français, M. Jurgensen.

M. Sharp : Nous sommes fort désireux d'améliorer nos relations avec la France. L'incident relatif à la visite de M. de Lipkowski n'a servi ni la France ni le Canada[3]. Mais c'est là du passé. Nous avons d'ailleurs pris connaissance de vos déclarations à l'Assemblée nationale française. Ne serait-il pas possible qu'un ministre français se rende à Ottawa ? Il faudrait que ses responsabilités ne soient pas « de nature à prêter à controverse (*overlapping*) » entre Québec et Ottawa.

M. Schumann : D'accord, mais je ne pourrai souscrire à l'idée selon laquelle tout ministre français se rendant à Québec doit aussi se rendre dans la capitale fédérale. N'oubliez pas, d'autre part, que M. de Lipkowski avait accepté de se rendre à Ottawa après sa visite à New York mais que c'est l'attitude du gouvernement canadien qui a finalement rendu ce compromis impossible. Ceci dit, nous sommes prêts à accueillir votre proposition dans un esprit amical.

M. Sharp : C'est aussi dans un esprit amical que nous avions demandé à M. de Lipkowski de se rendre à Ottawa.

M. Schumann : M. Trudeau ne nous a pas aidés par ses déclarations.

M. Sharp : Nous avons été provoqués dans cette affaire. Cependant nous désirons maintenant améliorer nos relations et je vois une seconde occasion de le faire : de nouveaux locaux vont être inaugurés dans la Maison universitaire canadienne à Paris. Peut-être pourrai-je aller les inaugurer.

M. Schumann : Pourquoi pas ? Dans ce cas je vous recevrai à déjeuner au ministère des Affaires étrangères.

[1] Cette partie concerne les relations franco-canadiennes.

[2] M. Halstead, diplomate canadien, originaire de Colombie britannique, a été entre autres ambassadeur en RFA et représentant de son pays auprès de l'Alliance Atlantique, poste qu'il occupe à Bruxelles en 1969, lors de cet entretien entre M. Schumann et M. Sharp.

[3] Il existe à propos de la mise en œuvre des ententes franco-québécoises une différence d'interprétation entre Ottawa et Paris. Pour le gouvernement fédéral, celles-ci ne sont pas opposables à la Constitution canadienne qui lui réserve l'exclusivité des compétences en matière de relations internationales et par conséquent toute visite de ministre français au Québec doit recevoir l'agrément d'Ottawa. Pour le gouvernement français, les ententes avec le Québec qui ont reçu l'approbation des autorités fédérales ne mentionnent pas semblables exigences et Paris doit seulement avertir au préalable Ottawa de tels déplacements. C'est ce qui a été fait lors de la visite de M. de Lipkowski à Québec. Le ministre envisageait de se rendre ensuite à Ottawa, après un passage par New York. Mais cette formule n'a pas été acceptée par M. Trudeau (voir à ce propos le compte rendu non reproduit de l'entretien entre M. Schumann et M. Beaulieu, ambassadeur du Canada à Paris, en date du 4 novembre 1969).

M. Sharp : J'essaierai donc de réaliser ce projet. En ce qui concerne la conférence des ministres de l'Éducation, vous connaissez le compromis qui a été adopté et selon lequel le représentant du Québec est aussi le chef de la délégation du Canada. Les rapports que nous recevons de cette conférence sont satisfaisants. Nous vous remercions de la manière dont vous avez joué le rôle de pays hôte. La formule présente selon laquelle le délégué du Québec parle pour le Canada et aussi pour le Québec paraît bonne à adopter à l'avenir pour d'autres conférences, étant entendu que la délégation comprend aussi certains fonctionnaires du gouvernement fédéral. Il n'en reste pas moins qu'il y a des conflits de compétence importants et que nous considérons que la conduite des Affaires étrangères n'appartient qu'à la « Couronne ».

M. Schumann : Nous ne désirons en rien nous mêler de problèmes concernant l'interprétation de la Constitution canadienne, mais nous appliquons les deux ententes signées entre la France et le Québec.

M. Sharp : Ottawa ne peut en rien abandonner ses responsabilités en matière de politique étrangère. Si les ententes France-Québec devaient être interprétées dans ce sens, ce serait là chose intolérable.

M. Schumann : Interpréter la constitution canadienne n'est pas notre affaire. Nous avons été informés de l'accord intervenu entre Québec et Ottawa pour la délégation à la Conférence et nous en avons pris bonne note.

M. Halstead soulève alors la question du délai dans lequel Ottawa doit être informé des visites faites à Québec par des ministres français. Ce délai ne doit pas être trop court.

M. Jurgensen rappelle que les accords passés entre M. Léger et M. Alphand ont été appliqués par nous.

M. Sharp croit devoir insister à nouveau sur la mauvaise impression qu'a faite à Ottawa l'absence de visite de la part de M. de Lipkowki.

M. Schumann réplique qu'à l'Assemblée nationale française il a évité de mettre en cause M. Trudeau comme il aurait pu le faire : « J'ai répondu, dit-il, aux questions qui m'ont été posées et, à la suite de mes réponses le problème s'est trouvé réglé en ce qui nous concerne ».

(*Entretiens et messages, 1969*)

353

M. PELEN, AMBASSADEUR DE FRANCE À BUCAREST,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1002 à 1008. *Bucarest, 5 décembre 1969.*

(*Reçu : le 6*, 10 h. 02).

Conversation avec M. Macovescu

M. Macovescu[1], auquel j'ai rendu visite le 5 décembre, m'a répété combien il avait apprécié l'accueil qui lui a été fait lors de son récent séjour à Paris[2] et l'intérêt qu'avaient présenté ses conversations. Il m'a demandé d'exprimer à nouveau ses remerciements au Secrétaire général du Département, il espère pouvoir recevoir M. Alphand bientôt à Bucarest. Il a ajouté, qu'en tout état de cause, on était prêt du côté roumain à se consulter avec nous, à tout moment et sans préavis, sur tout sujet jugé utile. Par ailleurs, M. Macovescu estimerait souhaitable que les rencontres régulières aient lieu à intervalles plus rapprochés que précédemment.

Se référant à ce qui s'était dit à Paris sur la sécurité européenne, M. Macovescu a indiqué qu'il était revenu de son voyage rassuré sur la position française qu'il croyait, avant de partir, fort réticente à l'égard d'une conférence[3]. Il a été en revanche critique des positions américaine et anglaise.

[1] M. Gheorghe Macovescu, journaliste de profession, écrivain, professeur, s'inscrit au parti communiste roumain après le coup d'État du 23 août 1944. Il est nommé secrétaire général du ministère de l'Information et élu président du syndicat des journalistes. Il entre dans la diplomatie en 1947 (Londres puis Washington). Il est nommé vice-ministre des Affaires étrangères en novembre 1961 puis premier vice-ministre des Affaires étrangères le 1er mars 1967. Dans ce poste nouvellement créé, ses attributions recouvrent en fait la totalité de celles du ministre titulaire. Cette ascension professionnelle est confirmée par l'attribution d'un siège au comité central du PCR lors du Xe congrès du parti en août 1969.

[2] M. Macovescu, premier vice-ministre des Affaires étrangères de Roumanie, accompagné de plusieurs collaborateurs, venus de Bucarest, s'est entretenu les 17 et 18 novembre avec une délégation française présidée par le Secrétaire général du Quai d'Orsay, Hervé Alphand. Les conversations politiques franco-roumaines ont principalement porté sur les problèmes de la sécurité européenne et le désarmement ainsi que sur des questions bilatérales : administratives et consulaires, culturelles, scientifiques et techniques, économiques. Les comptes rendus de ces entretiens sont classés dans le dossier d'archives *Secrétariat général, entretiens et messages, n° 39, octobre-novembre 1969* ou *Europe, Roumanie (1961-1970), 1969, n° 265*.

[3] Allusion au projet de conférence sur la sécurité européenne afin de donner une suite concrète à « l'appel de Budapest » et à laquelle tous les États européens seraient invités, les deux Allemagne devant participer aux travaux à statut égal avec les autres pays. « L'appel de Budapest » est le message adressé à tous les pays européens par les États membres du pacte de Varsovie ayant participé à la conférence du comité politique consultatif, tenue le 17 mars 1969 à Budapest. Ils y expriment le désir de leurs peuples de vivre en paix et en bonne intelligence avec les autres peuples européens et leur ferme volonté de contribuer à établir un climat de sécurité et de coopération sur le continent et invitent tous les États européens à multiplier leurs efforts en vue de consolider la paix et la sécurité en Europe. Voir le télégramme circulaire de Paris n° 467 du 21 novembre 1969 concernant plus particulièrement *Les consultations politiques franco-roumaines –Sécurité européenne*, non publié.

Le premier vice-ministre des Affaires étrangères n'était pas encore en mesure de faire des commentaires sur la conférence de Moscou[1] puisque les dirigeants roumains n'étaient pas de retour lorsque je l'ai vu. Il s'est donc contenté de m'exprimer quelques idées sur l'évolution actuelle de la situation.

À son sens, conférences et négociations bilatérales sur le non-recours à la force ne s'excluent pas, même si elles peuvent avoir des interférences. Les deux actions pouvaient donc et devaient se poursuivre conjointement, car elles n'avaient pas la même portée. Les Roumains, quant à eux, souhaitaient que le non-recours à la force soit consacré multilatéralement par une conférence, car ils n'étaient pas intéressés par une déclaration qui ne viserait que les relations entre la République fédérale et les États européens et non celles de tous les États européens entre eux. Il devrait en être de même, selon le vice-ministre, pour l'Allemagne de l'Ouest, qui n'avait pas intérêt à apparaître comme le seul État qui, en Europe, serait susceptible de recourir à la force.

Si donc, une conférence européenne peut se réunir et que le non-recours à la force soit inscrit à son ordre du jour, ce serait la meilleure solution. Si les négociations bilatérales aboutissaient préalablement, tant mieux, à condition qu'elles ne soient que le prélude d'une déclaration générale de non-recours à la force dans laquelle les accords conclus bilatéralement seraient intégrés.

L'URSS avait, sur ce point, une position proche de celle de la Roumanie. Elle donnait la préférence à une réunion multilatérale, mais, par contre, elle avait fait savoir que si une conférence ne pouvait avoir lieu, elle poursuivrait les conversations bilatérales, ce qui est une indication intéressante (télégramme de Moscou nº 6158/70).

Dans la même perspective, M. Macovescu envisage, de manière optimiste, la question des frontières. Si, dit-il, les pays intéressés déclarent qu'ils n'attaqueront pas les territoires actuels de leurs partenaires et qu'ils respecteront leurs frontières, ceci n'est-il pas l'équivalent d'une reconnaissance même si le mot n'est pas prononcé ? Tous les éléments seraient réunis pour une reconnaissance de fait et une reconnaissance *de jure* n'est pas nécessaire. À en croire le premier vice-ministre des Affaires étrangères, M. Ulbricht[2] lui-même pourrait être amené à s'en satisfaire.

[1] Une conférence au sommet des pays membres du pacte de Varsovie, consacrée à la sécurité européenne, se réunit à Moscou les 3 et 4 décembre. L'objet de cette réunion est pour l'essentiel de discuter de la nouvelle politique de la République fédérale d'Allemagne, suite aux élections des 28 septembre et 21 octobre à l'issue desquelles Willy Brandt est élu Chancelier fédéral.

[2] Walter Ulbricht, homme politique allemand, participe en 1919 à la fondation du parti communiste d'Allemagne (KPD) pour lequel il siège au *Landtag* de Saxe de 1926 à 1929. À partir de 1928, il est également député de Westphalie au *Reichstag* et peu après membre du comité central du KPD. En 1933, il émigre à Paris puis à Prague et en 1938 à Moscou où il obtient la nationalité soviétique. Le 30 avril 1945, Ulbricht revient en Allemagne, organise la reconstruction du KPD et sa fusion forcée avec le SPD dans la zone d'occupation soviétique en Allemagne, formant le SED (parti socialiste unifié d'Allemagne ou parti communiste) en 1946. Après la fondation de la RDA, le 7 octobre 1949, il devient représentant du président au Conseil ministériel sous la présidence d'Otto Grotewohl, est nommé, en 1950, secrétaire général du comité central du SED, rebaptisé premier secrétaire du comité central du SED en 1953. En 1960, après la mort de Wilhelm Pieck,

C'est pourquoi, pour leur part, les Roumains jugent très favorablement les déclarations faites par M. Willy Brandt dans la presse polonaise.

Je ne suis pas absolument certain que le communiqué de Moscou du 4 décembre[1] confirme ces vues optimistes des choses.

(*Europe, Roumanie, 1961-1970, Relations avec la France, 1969*)

354

M. LALOUETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1723 à 1727. *Prague, 5 décembre 1969.*

Réservé. (*Reçu* : le 6, 16 h. 22).

Entretien avec le président de la République et le ministre des Affaires étrangères

Sans que j'en eusse fait la demande, le président Svoboda[2] a exprimé le désir de me recevoir avant mon départ[3]. Notre entretien, qui a eu lieu hier en présence du secrétaire d'État à la présidence, M. Pudlak[4], a donné l'occasion au chef de l'Etat de manifester sa satisfaction du développement des rapports franco-tchécoslovaques au cours des dernières années, développement dans lequel il voit le signe d'un renouveau de l'amitié traditionnelle entre les deux pays.

Dans la seconde partie de la conversation, le Président a insisté sur la volonté de paix qui anime le gouvernement et le peuple tchécoslovaques et – allusion au projet de conférence paneuropéenne – a demandé à la France de s'associer, avec toute son autorité de grande puissance, aux efforts tendant à sauvegarder et à consolider la paix.

En terminant, le Président m'a prié de transmettre ses salutations et ses vœux à M. le Président de la République française. En raison du caractère

il devient président du conseil national de Défense et président du nouveau conseil d'État. Il est ainsi l'unique chef de la RDA.

[1] Le communiqué publié à la suite de la réunion au sommet des pays membres du pacte de Varsovie à Moscou les 3 et 4 décembre renouvelle la proposition de conférence avec les pays d'Europe occidentale, demande une reconnaissance des frontières européennes, y compris la frontière Oder-Neisse, et constate l'apparition en République fédérale d'Allemagne de « tendances orientées vers la politique réaliste de coopération ».

[2] Le général Ludvik Svoboda est président de la République socialiste de Tchécoslovaquie depuis le 30 mars 1968 et conserve son poste après l'éviction de Dubcek.

[3] M. Roger Lalouette est ambassadeur à Prague depuis le 24 août 1964. Son successeur est M. Jacques Vimont. Se reporter au rapport de fin de mission de M. Lalouette, daté de décembre 1969, classé dans le dossier d'archives *Europe, Tchécoslovaquie, dépêches de synthèse, n° 366*.

[4] M. Jan Pudlak est nommé secrétaire d'État à la présidence de la République, poste nouvellement créé, le 2 janvier 1969. Jan Pudlak est un ancien premier vice-ministre des Affaires étrangères. Sur ces nouvelles fonctions, voir la dépêche de Prague n° 19/EU du 8 janvier 1969, non publiée.

inusité de cette entrevue au regard du protocole local, aucune publicité n'y a été donnée pour éviter de créer un précédent.

L'entretien que j'ai eu au palais Czernin avec M. Marko, qu'un refroidissement avait retenu d'accompagner M. Husak et M. Cernik à Moscou[1], a été plus précis :

1) Le ministre a mesuré et apprécié l'étape parcourue depuis cinq ans dans l'approfondissement des relations bilatérales et m'a dit son désir sincère de continuer à développer ces relations dans tous les domaines.

2) Il a toutefois laissé entendre que, du côté tchécoslovaque, l'élargissement des rapports avec la France se ferait « selon les possibilités », ce qui semble indiquer que la marge de manœuvre de la Tchécoslovaquie dans le domaine de ses contacts avec l'Occident pourrait se réduire encore davantage.

3) Parlant d'une manière plus générale, il n'a pas dissimulé la complexité et la difficulté de la situation dans laquelle se trouvait la Tchécoslovaquie. « Nous avons la conviction que nous sommes mieux à même de savoir que maints observateurs étrangers ce qui, dans cette situation, convient aux intérêts véritables de notre pays et de notre peuple, a-t-il souligné. Nous voulons agir dans le sens de ces intérêts bien compris. Tout ce que nous demandons au dehors, c'est en premier lieu de la compréhension ».

À l'issue du déjeuner qui a suivi l'entretien, M. Marko a prononcé une allocution chaleureuse dans laquelle il a exalté, devant les représentants du ministère des Affaires étrangères, du ministère du Commerce extérieur et du ministère tchèque de la Culture, les idéaux de liberté, d'égalité et de fraternité que la France avait projetés dans le monde.

De son côté, le maire de Prague[2] a formulé le désir de me recevoir à l'Hôtel de ville à la veille de mon départ.

(*Europe, Tchécoslovaquie, 1961-1970, relations politiques avec la France, 1969, nº 350*)

[1] Une délégation tchécoslovaque, conduite par M. Husak, se rend à Moscou le 2 décembre pour participer à la rencontre des représentants des sept pays socialistes (Bulgarie, Hongrie, Pologne, Roumanie, RDA, Tchécoslovaquie et URSS). L'objectif des conversations est de procéder à un « échange d'opinions sur les problèmes internationaux d'actualité » comme la question allemande, la nouvelle politique d'ouverture à l'Est, le projet de conférence sur la sécurité européenne.

[2] Ludvik Cernik est élu maire de Prague en 1964.

355

M. HOUPHOUËT-BOIGNY, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE,
À M. POMPIDOU, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

L[1]. *Abidjan, 6 décembre 1969.*

Monsieur le Président,

Le comité militaire de libération nationale du Mali vient de dépêcher, auprès de moi, son vice-président, le lieutenant Baba Diarra, pour me demander d'intervenir auprès de Votre Excellence en vue de parer à une situation financière de plus en plus catastrophique. Car, au moment où je vous écris, le Trésor de ce pays ne dispose que de 35 millions de francs maliens, c'est-à-dire que le gouvernement malien ne pourra pas faire face, à la fin de ce mois, à ses engagements vis-à-vis des travailleurs.

Les responsables maliens rappellent que sur la subvention de 3 milliards 500 millions de francs promise au président Modibo Keita, 1 milliard 750 millions de francs avaient été versés. Mais, à sa chute, le reste a été bloqué.

Lors des négociations engagées par le nouveau gouvernement malien avec la France, celle-ci avait accepté de lui verser 2 milliards 250 millions de francs de subvention.

Malheureusement, le ministère français des Finances, faisant état des dettes antérieures du Mali, veut retenir 2 milliards et verser seulement la différence au Trésor malien.

Vous voyez donc dans quelle situation catastrophique se trouverait le Mali si le ministère français des Finances maintenait ses positions.

Si je me suis permis, Monsieur le Président, d'accepter de faire des démarches auprès de Votre Excellence pour que le ministère des Finances revienne sur sa position, c'est en raison d'abord de la solidarité qui unit le Mali et la Côte d'Ivoire sur le plan africain, mais aussi et surtout en raison de notre commune appartenance à un ensemble francophone.

Je sais le grand dessein qui animait le général de Gaulle et que vous avez fait vôtre : l'entente avec la Russie en vue de parvenir à la détente en Europe.

Nous devons saluer et nous saluons ce grand dessein, car s'il se réalise, il apportera la paix à l'Europe, l'Europe à laquelle nous sommes associés.

Toutefois, sur le plan africain, j'ose appeler votre haute attention – comme je l'avais fait auprès du général de Gaulle – sur le danger du communisme sur notre continent. D'ailleurs, vous l'avez si bien compris que vous n'avez

[1] Cette lettre est à compléter par le télégramme d'Abidjan n°s 1365 à 1374 du 7 décembre 1969, non publié, revenant sur la position du président Houphouët-Boigny à l'égard du problème du Mali. Le leitmotiv qui revient est celui du communisme, « un échec du Mali aurait pour effet de faire retomber ce pays sous la dépendance de l'URSS… Aider le Mali aujourd'hui est un impératif primordial ».

pas hésité à porter appui au Biafra[1] qui lutte contre le communisme, dont les pays voisins seraient les victimes si le Biafra succombait.

Or, du fait de la politique irréaliste pratiquée par Modibo Keita, la jeune équipe militaire actuellement au pouvoir qui s'efforce, de son mieux, à redresser la situation économique du Mali, se trouve dans un cruel embarras.

Si vous répondez à l'appel angoissant que je me permets de vous adresser, son espoir se trouve réalisé et tout peut être sauvé ; s'il en est autrement, elle ne pourra que se jeter – comme l'avait fait Modibo Keita – dans les bras des communistes, surtout chinois, tout prêts à lui porter secours. Ce serait alors une hypothèque extrêmement grave sur la situation politique de ce Pays.

Je ne vous cache pas que la Côte d'Ivoire est à bout de souffle, car, en définitive, c'est nous qui supportons le poids des erreurs ou des insuffisances des autres. Nous avons, en effet, en Côte d'Ivoire un million d'Africains, venus principalement du Mali, de la Guinée et de la Haute-Volta.

Vous avez dû apprendre que le Congo-Kinshasa avait renvoyé tous les étrangers qui se trouvaient irrégulièrement sur son territoire. Le Ghana est en train de l'imiter. Et 400 000 Togolais sont menacés de renvoi immédiat de ce pays. Depuis quatre jours, des dizaines de milliers d'expulsés se précipitent à nos frontières. Nous nous trouvons dans l'obligation de les refouler.

Mais, pour ceux de mes frères africains francophones qui se trouvent déjà en Côte d'Ivoire et qui pèsent si lourdement sur la vie économique de mon Pays, que dois-je faire ?

Les renvoyer ? Ce serait sonner le glas de l'OCAM, si nécessaire à ses membres, mais surtout indispensable au maintien de l'influence française en Afrique.

Aussi, dois-je insister auprès de Votre Excellence pour qu'un nouvel effort soit consenti en faveur du Mali, ce qui lui permettrait, par l'amélioration de sa situation économique, de retenir chez lui ses nationaux qui ne viendraient pas grossir le nombre de ceux dont notre économie ne peut davantage supporter la présence.

Veuillez me permettre d'ajouter ceci : le général de Gaulle et vous-même, Monsieur le Président, toujours soucieux – et c'est en votre honneur – de respecter la souveraineté de nos Pays, n'avez jamais voulu intervenir dans nos affaires intérieures, ni assortir votre aide généreuse de conditions politiques.

Il n'est pas dans mon intention de vous demander de revenir sur cette position. Mais je crois qu'il serait de votre devoir de donner, en temps utile, des conseils à tous ceux qui, dans leur détresse, se tournent vers vous.

[1] Allusion à la guerre du Biafra ou guerre civile du Nigeria, qui s'étend de mai 1967 à janvier 1970. L'Est du Nigeria, région la plus riche du pays, fait sécession le 26 mai 1967 et s'autoproclame République du Biafra sous la direction du colonel Odumegwu Emeka Ojukwu. L'indépendance du Biafra n'est officiellement reconnue que par quatre pays africains : Tanzanie, Gabon, Côte d'Ivoire, Zambie et par Haïti.

À l'égard du Tchad, vous venez de prendre des décisions courageuses et qui nous remplissent d'admiration, en prenant en mains la réorganisation administrative du pays et en le débarrassant, grâce aux forces d'intervention françaises, des bandes qui compromettent sa sécurité. Mais tout cela aurait pu être évité, si des conseils utiles avaient été donnés, discrètement et amicalement, à mes frères tchadiens. Et je pense qu'il importe, sans toucher aux droits souverains du Mali que nous respectons tous, d'envoyer aux jeunes responsables actuels du Mali, des experts[1] pour les aider à redresser la situation et à trouver les solutions adéquates à leurs problèmes. Ce qui permettrait, au surplus, au Mali de se passer un jour, et le plus tôt sera le mieux, de la subvention absolument indispensable actuellement, que j'ai l'honneur de solliciter en sa faveur[2].

C'est plein de confiance en votre habituelle compréhension que je vous prie, Monsieur le Président, de vouloir bien agréer les assurances de ma haute et cordiale considération.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Mali, 1959-1969, relations avec la France, n° 30*)

356

M. Raphaël-Leygues, Ambassadeur de France à Abidjan, à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1365 à 1374. *Abidjan, 7 décembre 1969.*

Très urgent. Diffusion strictement réservée. (*Reçu* : 12 h. 24).

Position du président Houphouët-Boigny à l'égard du problème du Mali

Le président Houphouët-Boigny vient de m'appeler en me faisant savoir qu'il désirait m'entretenir d'une question urgente.

Le chef de l'État a abordé immédiatement le problème du Mali[3].

[1] Une mission venant de Paris, conduite par M. Teyssier d'Orfeuil, conseiller technique au cabinet du ministre de l'Économie et des Finances, accompagné de MM. Arbellot de Vacqueur, inspecteur de la Banque de France et Meda de la CCCE (Caisse centrale de Coopération économique) arrive à Bamako le 20 novembre, avec pour objet d'examiner les problèmes du crédit au Mali et notamment ceux de la Banque de développement.

[2] Par télégramme n° 274 en date du 29 novembre, Paris informe l'ambassadeur de France à Bamako qu'en raison des difficultés signalées par M. Nègre, le ministre de l'Économie et des Finances serait disposé, s'il était saisi d'une demande, aussi circonstanciée que possible, formulée par le gouvernement malien, à mettre aussitôt à la disposition de celui-ci une avance de trésorerie de 2,5 millions de francs français. Cette avance, comme celle de 7,5 millions de FF, consentie en juillet, serait remboursée par prélèvement sur la subvention, comme prévu dans la lettre adressée le 22 juillet par M. Giscard d'Estaing à M. Nègre. Le 5 décembre, par télégramme n° 278, Paris fait savoir à Bamako que l'avance spéciale accordée à la République du Mali est portée de 7,5 à 10 millions de francs et que cette somme complémentaire de 2,5 millions est mise à la disposition du gouvernement malien.

[3] Allusion à la situation financière et budgétaire catastrophique du Mali, dont le ministre des Finances, Louis Nègre, est venu à Paris exposer les difficultés et solliciter le concours de la France.

Évoquant la récente visite à Abidjan du lieutenant Diarra[1], vice-président du conseil malien de la révolution, le président m'a tracé un tableau très pessimiste de la situation intérieure du Mali.

« Ils n'ont plus que 25 millions de francs maliens en caisse et ils ne pourront pas payer leur personnel en fin de mois… »

« Cela ne me regarde peut-être pas, mais M. Diarra au nom de tout le gouvernement malien, m'a demandé d'intervenir ».

Le chef de l'État m'a alors exposé ses craintes que les promesses de concours financier faites par la France, avant et surtout après la chute de M. Modibo Keita[2], n'aient été que très partiellement suivies d'effet. Certes, m'a-t-il rappelé, il ne minimisait pas les problèmes posés par l'énorme dette extérieure du Mali mais, saisir ce prétexte aujourd'hui pour diminuer ou différer l'aide antérieurement promise, reviendrait à acculer ce malheureux pays à l'effondrement, dans un avenir rapproché.

« Il faut que nous ouvrions la porte au Mali, maintenant… Il ne faut pas continuer à hypothéquer la politique de cet État qui a été mal géré, mais qui essaie de se relever… »

Pour le Président, il ne fait pas de doute qu'un échec du Mali, en ce moment, aurait pour effet de faire retomber ce pays sous la dépendance de l'URSS[3].

Cette partie de l'Afrique francophone serait alors transformée en champ clos où s'affronteraient les deux grands. Dans cette hypothèse :

« … Il n'y aurait plus de place pour la France et l'Afrique de l'Ouest serait vietnamisée. »

« Nos États sont fragiles… » a continué le Président – qui, sans méconnaître la valeur et la portée des efforts de notre pays pour rechercher une ouverture à l'Est, estime que si de telles initiatives pouvaient être le fait de la France, à l'échelle mondiale, elles ne sauraient, par contre, être transposées sans précautions à l'usage des jeunes nations africaines.

… Si nous nous jetons dans les bras des communistes : à terme, c'est la France qui perd… » m'a-t-il répété.

Il ne fait pas de doute que la situation du Mali semble fort critique à M. Houphouët-Boigny, qui ne s'estime pas en mesure – compte tenu des

Pour le président Houphouët-Boigny, « aider le Mali est un impératif primordial », d'autant plus que deux tentatives de coup d'État ont eu lieu depuis le début de l'année : le 12 août et le 18 novembre 1969.

[1] Le lieutenant Baba Diarra est le deuxième vice-président du comité militaire de libération nationale (CMLN) du Mali depuis le 19 novembre 1969. Il est de passage à Abidjan le 6 octobre, venant d'Accra, où il avait assisté à la prise de fonction du Dr. Busia. Par ailleurs, M. Louis Nègre, ministre malien des Finances, a séjourné à Abidjan du 3 au 9 novembre.

[2] Modibo Keïta, président du Mali, est destitué le 22 novembre 1968.

[3] Allusion au rapprochement entre le Mali et l'URSS. Le capitaine Charles Semba Cissoko, ministre de la Défense, de l'Intérieur et de la Sécurité, membre du comité militaire de libération nationale, se rend à Moscou du 6 au 27 août Au cours de ce séjour, il a eu des conversations avec le maréchal Gretchko, ministre soviétique de la Défense nationale. C'est la seconde fois depuis la chute de Modibo Keïta, le 19 novembre 1968, qu'un ministre du gouvernement provisoire visite l'URSS.

charges actuelles de son budget – d'apporter un concours immédiat à ce voisin.

Comme j'observais que son attitude envers l'actuel gouvernement malien semblait avoir évolué dans le sens d'une plus grande bienveillance, le chef de l'État m'a déclaré :

« Je ne pense pas exclusivement à l'intérêt du Mali, mais à celui de tous les pays francophones. C'est pourquoi il faut sauver le Mali. Or la Côte d'Ivoire ne peut pas être seule à supporter les erreurs des autres… ».

Rendant hommage à Monsieur le Président de la République, dont il m'a souligné, une fois de plus, qu'il « respecte notre souveraineté » et envers qui il éprouve « une particulière gratitude de ne pas assortir son aide de conditions politiques » le chef de l'État ivoirien devait préciser sa pensée :

« Il ne faut pas attendre la catastrophe pour agir… Si la France donne un magnifique exemple de désintéressement, il faut qu'elle discerne les impératifs politiques… Aider le Mali, aujourd'hui, est un impératif primordial… L'octroi d'un concours financier à ce pays doit même être assorti de l'envoi d'experts, pour l'aider à sortir de cette situation malheureuse… »

M. Houphouët-Boigny a conclu cette partie de notre entretien en déclarant :

« Il fallait que la France sauve le Tchad. Elle est en voie de le faire par son intervention militaire. De la même façon – et par d'autres moyens – elle doit sauver le Mali. C'est aussi important ».

(Collection des télégrammes, Abidjan, 1969)

357

M. Boegner, Représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1587 à 1594. *Bruxelles-Delfra, 8 décembre 1969.*

(*Reçu* : 20 h. 30).

Conseil sur l'Euratom

La Commission ayant en pratique renoncé à défendre sa proposition de programme quinquennal, le Conseil était appelé à faire un sort, d'une part à la proposition de compromis de la présidence, comportant un programme de trois ans avec une sensible réduction des effectifs, d'autre part à l'ébauche de plan de réorganisation présentée par la délégation allemande et assortie d'une garantie tendant à maintenir le centre commun[1] dans sa structure actuelle au cours des cinq prochaines années.

[1] L'article 8 du Traité de Rome du 25 mars 1957 instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique ou Euratom prévoyait la création d'un Centre commun de recherche nucléaire,

M. Ortoli[1] a indiqué que nous étions prêts à confirmer la nécessité de maintenir un centre commun de recherches et que nous étions aussi conscients que la République fédérale de la nécessité de la réorganiser profondément. Mais cette réorganisation ne nous paraissait pas compatible avec le fait de garantir pour cinq ans le maintien des effectifs actuels et de leur dispersion dans quatre établissements différents. Le regroupement, au moins partiel, de ce centre nous paraissait être au contraire une condition de son efficacité, et l'importance des effectifs devait être fonction des programmes qui seraient arrêtés. Afin d'avoir le temps de voir clair dans tous les problèmes soulevés par une telle réorganisation, le mieux semblait être, en attendant, de proroger d'un an le programme actuel.

Malgré l'insistance de M. von Dohnanyi[2] pour faire adopter son idée de garantie, nos partenaires n'ont pu que reconnaître la logique de notre position. Ils n'ont pas non plus suivi le secrétaire d'État allemand dans son désir de voir prendre immédiatement des décisions quant aux modalités d'établissement des programmes et de direction du centre commun. Cette question a été renvoyée pour étude au comité des représentants permanents, de même que le problème du regroupement du centre commun, dont l'idée a été favorablement accueillie par les Allemands et les Italiens, sans être rejetée par les Belges à qui M. Ortoli a laissé espérer la possibilité d'une exception en faveur du bureau central de mesures nucléaires.

Par ailleurs, la résolution adoptée comporte confirmation, en dépit des réticences néerlandaises, de la possibilité de réaliser, dans le centre commun, des recherches non nucléaires, compte tenu des qualifications du personnel et des dispositions juridiques particulières qui pourraient être nécessaires à cet effet.

Enfin, malgré les réserves allemandes et néerlandaises, la résolution prévoit que le Conseil devra se prononcer, avant la fin de 1970, sur les propositions de la Commission en matière de séparation isotopique, et elle insiste pour une coopération plus étroite dans le domaine des réacteurs rapides.

En attendant, le programme de 1969 a été reconduit pour un an, comme nous le suggérions, avec prolongation pour une autre année si c'était nécessaire.

Le résultat ainsi obtenu me semble de nature à nous donner satisfaction : le principe et la pratique des programmes spéciaux se trouvent confirmés et notre contribution financière est maintenue pour un ou deux ans à son niveau réduit de 1969. Les propositions présentées à la Conférence de La Haye par M. le Président de la République sur la mise à l'étude des problèmes concernant la construction d'une usine de séparation isotopique et un effort accru au sujet des réacteurs à neutrons rapides ont été reprises.

chargé d'assurer l'exécution des programmes de recherche que lui confie la Commission. Les activités du CCR sont réparties sur quatre sites différents : Ispra (Italie), Petten (Pays-Bas), Karlsruhe (RFA) et Geel (Belgique) où se trouve le bureau central de mesures nucléaires.

[1] François-Xavier Ortoli, ministre français du Développement industriel et scientifique depuis le 23 juin 1969.

[2] Klaus von Dohnanyi, secrétaire d'État parlementaire du ministère fédéral des Sciences et de l'Éducation de la République fédérale d'Allemagne depuis le 22 octobre 1969.

Enfin, la question de la réorganisation et celle du regroupement des établissements du centre commun de recherches sur Ispra sont désormais posées. Par rapport à ces résultats positifs, le fait d'avoir dû accepter, en échange, de surseoir au licenciement des quelque 260 agents en surnombre à la fin de 1969 peut être considéré comme une faible contrepartie.

(*Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1969*)

358

NOTE
DE LA DIRECTION D'AFRIQUE-LEVANT, SOUS DIRECTION DU LEVANT
AU CABINET DU MINISTRE

Rapports franco-israéliens

N. nº 173 /AL. *Paris, 8 décembre 1969.*

À partir de la création de l'État d'Israël, et jusqu'à une date récente, l'attitude des autorités et du public israélien à l'égard de la France était favorable, voire chaleureuse. Parmi les multiples raisons qui concouraient à créer cet état d'esprit, on doit mentionner la longue tradition de libéralisme adoptée en France (et en Algérie après le décret Crémieux[1]) – à l'égard des communautés juives, ainsi que l'appui moral apporté par la France à Israël dès sa création, sans parler de notre soutien matériel, notamment dans le domaine militaire.

Un certain refroidissement a commencé à se faire sentir avant même la « guerre des Six jours »[2]. L'attitude française, à ce moment, a été ressentie avec amertume par les milieux dirigeants. Des campagnes de presse d'un ton difficilement admissible ont été déclenchées contre notre politique étrangère et même contre notre politique intérieure. La question du maintien de l'embargo sur les *Mirage*[3] domine cependant toutes les autres.

Nos efforts en vue du rétablissement de la paix au moyen de la concertation à Quatre[4] et dans le cadre de la résolution de novembre 1967 du Conseil de sécurité[5] ont été accueillis d'abord avec hostilité, maintenant avec scepticisme.

[1] Le décret Crémieux, du nom de Isaac Moïse dit Adolphe Crémieux ministre de la Justice dans le gouvernement de Défense nationale formé après la chute de l'Empire, attribue la nationalité française aux Juifs d'Algérie.

[2] La guerre entre Israël et les pays arabes qui a duré du 5 au 10 juin 1967 est appelée de ce fait la guerre des Six jours.

[3] À la suite de l'attaque israélienne du 5 juin 1967, le général de Gaulle décide l'embargo sur les matériels de guerre à destination d'Israël. Cet embargo est aggravé le 1er janvier 1969. Voir *D.D.F.* 1968-I nos 28 et 198, 1968-II nº 219, 1969-I nos 20, 58, 119 et 210.

[4] Il s'agit des représentants des quatre pays membres du Conseil de sécurité : États-Unis, France, Royaume-Uni et URSS. (*D.D.F.*, 1969-I nos 273, 334, 355).

[5] Au sujet de la résolution 242 du 22 novembre 1967 voir D.D.F. 1967-II nº 257.

Bien qu'Israël affecte de montrer une attitude distante et rejette sur la France la cause du refroidissement des relations bilatérales, celles-ci continuent de se développer normalement. C'est ainsi qu'ont eu lieu, au cours des deux derniers mois :

– les journées de la science israélienne[1], organisées à Paris dans le cadre de l'accord culturel franco-israélien[2] ;

– la remise de la médaille de la Ville de Paris au consul général d'Israël[3] à Paris ;

– la signature à Paris de deux accords sur la suppression des visas de court séjour et sur la lutte contre les fraudes douanières[4].

(*Afrique-Levant, Levant, 1966-1970, Israël relations politiques avec la France IR 6-3*)

359

COMPTE RENDU

Audience de M. Yussuf, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères du Pakistan
le 8 décembre 1969, 16 h.20-16 h. 50.

C.R.

M. Pompidou. Je suis heureux de vous accueillir car j'ai gardé le meilleur souvenir de mon voyage au Pakistan et, en particulier, à Lahore où vous êtes né, je crois.

M. Yussuf. Je suis très honoré d'être envoyé par mon gouvernement à Paris pour les entretiens prévus à la suite de votre visite comme Premier ministre. Permettez-moi de vous transmettre les cordiales salutations du président de la République islamique. Il espère que vous trouverez un jour le temps de venir au Pakistan en visite officielle. Les conversations que j'ai eues ces deux derniers jours à Paris ont été excellentes et j'ai particulièrement apprécié la compréhension des ministres et des fonctionnaires français à l'égard de nos problèmes. Nous avons pu constater l'identité de nos vues dans bien des domaines. Il n'y a aucune difficulté entre nos deux pays dont les relations se développent de façon très satisfaisante. La France

[1] Les journées de la science israélienne se déroulent durant la dernière semaine d'octobre 1969.

[2] L'accord culturel franco-israélien est signé le 30 novembre 1959.

[3] Le consul général d'Israël à Paris est M. Meir Vardi. La section consulaire de l'ambassade d'Israël à Paris est transformée en consulat général au début de février 1969.

[4] Le 28 novembre 1969 sont signés à Paris entre la France et Israël un accord sur la suppression réciproque des visas de court séjour (en vue de faciliter les déplacements des hommes d'affaires et des touristes) et un accord sur l'assistance administrative mutuelle pour la lutte contre les fraudes douanières.

nous apporte une aide et une collaboration dont nous nous félicitons. Je tiens à mentionner le domaine militaire : au moment où toutes nos sources d'approvisionnement nous ont été refusées, la France nous a manifesté sa sympathie et nous a aidés généreusement. Jusqu'en 1965, notre principal fournisseur était les États-Unis qui ont cessé leurs livraisons dès l'ouverture du conflit avec l'Inde. Bien que les États-Unis aient déclaré qu'ils décrétaient l'embargo aussi bien à l'égard de l'Inde qu'à l'égard du Pakistan, nous avons, en fait, été désavantagés. En effet, l'Inde ne dépendait pas autant que nous des États-Unis[1] : elle avait une production nationale et pouvait se fournir auprès de l'URSS, de l'Europe de l'Est et même du Royaume-Uni. La plupart de ces pays nous ont refusé leur aide, la France s'est montrée compréhensive. Je ne voudrais pas vous donner l'impression que nous sommes engagés dans une course aux armements. Nous n'aurions d'ailleurs pas les ressources qui nous permettraient de rivaliser avec l'Inde. Toutefois, le monde n'étant pas parfait, et chaque pays ayant le droit d'exister et donc de se défendre, il nous faut disposer d'une force minimum de dissuasion. Si le déséquilibre entre l'Inde et le Pakistan était rompu en notre défaveur, cela ne servirait pas la cause de la paix, car un pays trop faible invite à l'agression. De toute façon, il nous faudrait supporter la première attaque, avant que nos amis éventuels n'arrivent à notre secours. Si nous ne tenions pas nos frontières, nous perdrions près de la moitié de notre territoire. Une force de dissuasion nous est donc indispensable, aussi bien à cause de notre situation politique et géographique que de la limitation de nos ressources tout entières consacrées au développement du pays.

Plus importante encore est notre coopération avec la France dans le domaine économique. Nous avons à faire face à des tâches immenses, à la croissance démographique, à un bas niveau de vie et nous sommes très heureux que la France ait l'intention d'accroître sa coopération. Nous sommes engagés avec elle dans des entreprises exaltantes, comme la construction d'un des plus grands barrages du monde. J'ai soumis à votre ministre des Affaires étrangères une demande de libéralisation des conditions du crédit pour les échanges économiques aussi bien que pour les équipements militaires. Nous avons contracté un assez grand nombre de dettes à court terme qui nous imposent des charges très lourdes. Si les conditions de crédit n'étaient pas facilitées, nous pourrions éprouver des difficultés de remboursement ; ce que nous voulons éviter à tout prix. Nous avons donc demandé des délais plus longs et une période de grâce. Les équipements militaires deviennent de plus en plus chers, hors de proportion avec les moyens du Pakistan ; ils vieillissent rapidement et doivent être entretenus à grands frais. Une attitude bienveillante de la France nous est donc nécessaire.

M. Pompidou. Veuillez transmettre mes salutations sympathiques et cordiales au président du Pakistan. Les relations entre nos deux pays sont les meilleures du monde : non seulement rien ne nous divise, mais au

[1] En 1959, au moment de la signature du traité américano-pakistanais, les États-Unis promettent à l'Inde que les armes fournies au Pakistan ne seront pas utilisées contre l'Inde. Les États-Unis décrètent ensuite l'embargo sur les deux pays.

contraire, beaucoup de choses nous unissent, notamment en ce qui concerne la politique mondiale. Je suis au courant des questions militaires auxquelles vous faites allusion puisque j'étais Premier ministre au moment où les accords ont été négociés. Nos relations économiques se sont beaucoup développées. Elles ne sont pas ce qu'elles devraient être : nous n'occupons pas chez vous la place que nous pourrions espérer et réciproquement. Cela tient en partie au manque de dynamisme manifesté par les industriels et commerçants français, habitués à travailler surtout sur le marché intérieur ou avec leurs voisins immédiats. Ils ne prospectent pas assez activement les marchés soit pour y vendre soit pour y acheter. Cette attitude est en train de changer et nous nous y employons. Il y a aussi le problème des crédits et le désir du Pakistan d'avoir les crédits les plus longs possibles, à des taux aussi modérés que possible. Ce n'est pas la tendance naturelle à une époque où les taux sont anormalement élevés. Néanmoins, un effort dans ce sens fait partie de la coopération entre la France et d'autres pays. Je ne voudrais pas en discuter ici avec vous mais je souhaite que l'on précise cette question. On nous dit en effet que nos conditions sont plus chères que celles offertes par des pays comme l'Allemagne, l'Italie, le Royaume-Uni, les États-Unis ; mais quand nous nous tournons vers eux, ils nous répondent que leurs conditions sont à peu près les mêmes que les nôtres. Il faudrait voir un jour si tout le monde tient ses engagements et s'il y a vraiment, comme on le dit, de grandes différences. En tout cas, je peux vous assurer que par amitié, nous ferons pour le Pakistan, le maximum possible. En dehors de nos relations économiques, j'aimerais que nous développions notre coopération dans d'autres domaines, notamment notre coopération culturelle. Nous sommes attachés à notre langue, à notre culture, comme vous l'êtes vous-mêmes à votre langue et à votre culture, et nous souhaitons que nos liens culturels soient les plus étroits possibles avec votre pays.

Du point de vue de la politique générale, je n'ai pas besoin de vous dire que nos opinions sont très voisines. Vous avez le souci de votre indépendance, comme nous avons celui de notre indépendance et vous la défendez très bien, avec toutefois des difficultés qui sont dues à la présence d'énormes puissances à vos portes. Nous ne pouvons que vous y encourager.

M. Yussuf. Je vous en remercie. Un accord culturel a été négocié depuis quelque temps. Tous les problèmes étant maintenant résolus, nous pourrons le signer d'ici deux à trois semaines. Nous sommes très heureux de constater que la France manifeste de plus en plus d'intérêt pour nos affaires et la part plus active qu'y prennent vos industriels et vos banquiers. Tout milite en faveur d'un développement de notre coopération, dans beaucoup de domaines. Sous votre autorité et votre impulsion, les choses prendront un cours qui nous rend optimistes quant à l'avenir de nos relations.

M. Pompidou. Je ferai tout ce que je pourrai à cette fin. J'exprime tous mes vœux pour le Pakistan et je suis heureux que vous ayez pu personnellement vous rendre à Paris pour ces entretiens dont j'espère que les résultats deviendront bientôt tangibles.

(*Secrétariat général, Entretiens et messages, 1969*)

360

COMPTE RENDU

Entretien entre le président de la République et M. William Rogers, secrétaire d'État américain, le 8 décembre 1969, de 15 h 15 à 16 h 40

C.R.

Très secret.

M. Rogers. Nous attendons votre prochaine visite aux États-Unis avec plaisir et intérêt et le Congrès souhaite vous inviter à prononcer un discours le 25 février.

M. Pompidou. Ce sera pour moi un honneur.

M. Rogers. Il serait préférable que cette invitation ne soit pas rendue publique avant l'annonce officielle de votre programme ; les visiteurs sont nombreux à Washington et ils pourraient invoquer ce précédent. Le président Nixon désire savoir si vous auriez des suggestions particulières à formuler pour votre visite.

M. Pompidou. Il me semble que tout est fait pour rendre mon voyage aussi intéressant qu'agréable. Naturellement, les États-Unis étant trop étendus pour être visités en huit jours, des éléments très intéressants de mon programme doivent être retranchés.

M. Rogers. Le gouvernement américain a été très satisfait du succès que vous avez remporté à La Haye[1], et le président Nixon en est personnellement très content. Nous n'en avons rien dit publiquement, car une prise de position officielle des États-Unis aurait pu ne pas être très heureuse. À Bruxelles, j'ai entendu des commentaires très favorables.

M. Pompidou. Lorsqu'en 1958 le général de Gaulle devait se prononcer sur la participation de la France au traité de Rome et au Marché commun, il m'avait dit : « Cette affaire va nous brouiller avec le Royaume-Uni ». Récemment, à La Haye, j'ai dit à M. Brandt et à d'autres que la France pourrait adhérer à une union économique et monétaire, mais que cela risquait de la brouiller avec les États-Unis. Qu'en pensez-vous ?

M. Rogers. J'en ai longuement parlé avec le président Nixon. Il ne pense pas que cela puisse se produire. Il reconnaît pourtant que cela posera des problèmes dans l'immédiat et que ceux-ci, à court terme, tourneront probablement au désavantage des États-Unis. Néanmoins, il est si important que l'Europe soit forte et unie qu'à long terme cet objectif nous paraît éminemment souhaitable et ne présenterait pas d'inconvénient pour nos relations.

[1] Au cours de ce sommet des chefs d'État et de gouvernement des six pays du Marché commun, qui s'est tenu à La Haye à l'initiative de la France, le président Pompidou a insisté pour que soient poursuivis la mise en œuvre, l'approfondissement et l'élargissement de la CEE.

M. Pompidou. Je suis heureux de vous l'entendre dire. Je ne crois pas que ce soit dans le domaine économique que les choses pourront devenir difficiles. Une Europe qui compterait quelque 300 millions d'habitants constituerait une puissance économique qui serait comparable aux États-Unis et jouerait dans le commerce international un rôle probablement plus important que celui des États-Unis. Les plus grandes difficultés surgiront dans le domaine monétaire. Elles surgiront aussi et d'abord avec le Royaume-Uni, puisqu'il n'est pas question pour l'Europe d'entrer dans la zone sterling, ni d'en assumer les charges[1]. Qu'une union monétaire se dessine, sinon se réalise, et aussitôt nous verrons apparaître des difficultés. Je voudrais en parler à loisir avec le président Nixon et ses conseillers, notamment examiner nos relations à cet égard avec les États-Unis, ainsi que le problème du marché de l'Eurodollar qui représente pour l'Europe un élément très inflationniste. La France a toujours un peu tendance à céder à l'inflation, mais nous voudrions que cela cesse. Nos partenaires, notamment l'Allemagne et les Pays-Bas, sont farouchement anti-inflationnistes. Ils sont donc enclins à nous pousser vers une politique, raisonnable et souhaitable certes, mais qui pose immédiatement le problème des liquidités, résultat du déficit de la balance des paiements des États-Unis.

M. Rogers. Nous avons l'impression d'avoir réussi à maîtriser l'inflation sans provoquer de récession. Il n'en reste pas moins que le problème monétaire continuera à se poser et je suis sûr que le président Nixon et ses conseillers tiendront eux aussi à vous en parler.

M. Pompidou. Quelles sont vos impressions du récent Conseil Atlantique[2] ?

M. Rogers. Le Conseil a été un grand succès. Il n'y a pas eu entre nous de divergences, tout au plus des nuances d'appréciation. Nous nous sommes très bien entendus avec M. Schumann. Les Scandinaves se montrent un peu plus désireux que nous-mêmes de réunir une conférence sur la sécurité européenne. Nous continuons à penser qu'une telle conférence est prématurée et que les Soviétiques n'offrent en fait rien de sérieux pour l'instant. La déclaration et le communiqué sont satisfaisants, à notre sens, et M. Schumann, que j'ai longuement revu hier, en est d'accord.

M. Pompidou. Ainsi que M. Schumann a eu l'occasion de vous le dire, nous ne sommes pas en faveur d'une réduction équilibrée des forces en Europe. Si les Soviétiques saisissaient la perche que nous leur tendons, ils nous présenteraient des plans dans le genre de celui de M. Rapacki, dont l'effet serait d'augmenter en Europe le déséquilibre entre forces conventionnelles et de neutraliser en quelque sorte l'Europe de l'Ouest. Nous n'y sommes pas favorables.

M. Rogers. Nous le savons bien, mais nous ne pensons pas que les choses se passeront ainsi. D'ailleurs, comme vous avez pu le constater, nous entendons conserver le niveau actuel de nos troupes, au moins jusqu'au milieu

[1] La situation de la zone sterling est alors difficile.

[2] Ce conseil des ministres de l'Alliance Atlantique s'est tenu les 4 et 5 décembre 1969.

de 1971. Les Soviétiques ne veulent pas discuter des vrais problèmes qui divisent l'Europe, c'est-à-dire ceux de l'Allemagne et de Berlin. Ils nous l'ont d'ailleurs laissé entendre. Ils voudraient que la conférence s'occupât d'une renonciation mutuelle à l'usage de la force (ce qui est déjà prévu par la Charte des Nations unies) et parlât de relations commerciales. Il ne s'agit pas là de sécurité. Quant à la déclaration sur la réduction des forces, elle est assez bien venue pour nous, car vous savez que certains sénateurs, dont M. Mansfield, voudraient que nous réduisions nos forces unilatéralement. Nous pourrons maintenant dire à ces sénateurs que nous serions prêts à le faire à condition que l'URSS agît de même.

M. Pompidou. Ainsi que vous le savez, à l'égard de cette proposition soviétique, la France a toujours eu une attitude plus restrictive que les autres pays européens. Je voudrais donc que vous conserviez ceci présent à l'esprit en écoutant ce que je veux vous dire : il y a actuellement une dynamique, une maladie du dialogue. On ne peut pas le refuser sous peine d'être considéré comme un vilain. Dans l'opinion française, et dans les pays scandinaves, en Allemagne, en Grande-Bretagne, bien plus qu'en France, la proposition soviétique va donc gagner en popularité. Notre problème consiste donc à essayer à un certain moment de renvoyer la balle et de reprendre l'initiative, afin de nous assurer que ce qui aura lieu, éventuellement la conférence, représente une initiative commune, et non pas seulement une idée soviétique. Avec le temps, on ne pourra pas éviter cette réunion, malgré les réticences et toutes les conditions qu'exprime la France et que d'ailleurs elle explique aux Soviétiques : il faut une longue préparation, des discussions bilatérales, etc. Vous avez rencontré à Bruxelles des gens qui sont certainement désireux de faire plaisir aux États-Unis mais qui, une fois rentrés chez eux, se montreront plus hésitants et timorés. Vous avez dit qu'il ne servait à rien de parler de la renonciation à la force et des relations commerciales, mais c'est exactement ce que l'Allemagne a proposé de discuter avec les Soviétiques, lesquels ont aussitôt accepté.

M. Rogers. L'Allemagne a des raisons. Elle n'est pas membre des Nations unies et elle cherche à créer un climat qui lui permettrait de prendre certaines mesures, même minimes, pour diminuer la tension entre elle et l'Allemagne de l'Est. À Bonn, M. Brandt, quand je l'ai vu, s'est montré très hésitant quant aux possibilités réelles de cette entreprise. En tout cas, comme vous-mêmes, nous répugnons à nous engager dans une conférence sur la sécurité. Notre déclaration et le discours que j'ai fait à Bruxelles contribueront, je pense, à nous faire reprendre l'initiative. On les a trouvés réalistes et la question a été posée aux Soviétiques : voulez-vous vraiment parler de sécurité ? Déjà, ils ont changé le titre de la conférence. Le mot de sécurité n'y apparaît plus.

M. Pompidou. Leur céder n'est certainement pas le moyen d'en obtenir quelque chose.

M. Rogers. C'est bien pourquoi nous sommes contre la conférence et c'est une des raisons pour lesquelles dans mon discours de Bruxelles j'ai mis en question le but de la conférence. Comment peut-il s'agir de sécurité alors

que les Soviétiques ne veulent traiter d'aucune question ayant trait à la sécurité ? Vous ont-ils laissé entendre qu'ils avaient l'intention d'en parler ?

M. Pompidou. J'ai l'impression que les Soviétiques se rendent maintenant compte du fait que l'ordre du jour qu'ils proposent est trop vide. Peut-être auraient-ils l'intention d'y ajouter quelque autre question. Ils refusent, en principe de parler de l'Allemagne, car ils veulent en parler avec les Allemands, établir entre les deux Allemagne des contacts directs et aboutir à une reconnaissance de fait de l'Allemagne de l'Est, avant de discuter du problème allemand. Il ne faudrait pas négliger un autre élément : certains pays satellites, comme la Pologne, la Roumanie, d'autres peut-être, ne seraient pas fâchés de se retrouver à une même table avec les pays de l'Ouest car ce voisinage leur permettrait un peu plus de liberté à l'égard de l'Union soviétique. Je ne me fais pas d'illusion sur ces espérances, mais cet élément est à considérer.

M. Rogers. Ce serait le seul argument valable en faveur de la conférence. Je constate donc que la France et les États-Unis ont des attitudes parallèles.

Je voudrais profiter de l'occasion pour vous remercier chaleureusement des arrangements pris par le gouvernement français pour la tenue des négociations sur le Vietnam. Les mesures de sécurité sont excellentes et nous apprécions hautement l'attitude de la France.

M. Pompidou. Nous aurions souhaité des résultats plus rapides.

M. Rogers. Nous en avons parlé avec M. Schumann hier soir. Jusqu'ici les négociations n'ont fait aucun progrès. Nous espérons pourtant, sans en être sûrs, pouvoir avancer un peu une fois que l'autre partie aura compris que le programme annoncé par le président Nixon le 3 novembre au sujet notamment de la vietnamisation de la guerre et de la paix, est en voie d'application. Il est impératif qu'il réussisse ; alors, l'autre partie voudra peut-être négocier car elle devrait se rendre compte qu'elle pourrait aboutir à un accord bien plus satisfaisant qu'il ne lui était jusqu'à présent possible de conclure.

M. Pompidou. Dans cette affaire, un de nos soucis essentiels est de ne vous gêner en rien. Nous avons pris pour raison et prétexte la présence de la conférence à Paris pour ne faire aucune déclaration ni peser sur les parties en présence. Nous nous préoccupons de ne pas vous embarrasser et de vous apporter toute l'aide possible pour la recherche de la paix par des voies que vous avez choisies. De même, nous avons toujours expliqué aux Vietnamiens du Nord la politique américaine telle qu'elle nous a été définie par vous et, notamment, par M. Kissinger quand il s'est rendu à Paris. Je tiens néanmoins à vous dire qu'à l'heure actuelle les Nord-Vietnamiens ne croient pas à la volonté américaine de se retirer. Je suis enclin à penser que si vous arriviez, sans intermédiaire, à persuader vos interlocuteurs de votre détermination de vous retirer militairement, ils seraient disposés à ne pas revendiquer immédiatement la réunification du Vietnam et à accepter que le Sud-Vietnam évolue de lui-même sans intervention de leur part.

Naturellement, on ne peut jamais avoir de garantie absolue sur ce que vous dit quelqu'un, surtout lorsqu'il s'agit d'Asiatiques.

M. Rogers. Nous apprécions beaucoup l'attitude scrupuleuse et l'aide de la France. Notre entretien d'hier avec M. Schumann a permis de bien éclairer certains problèmes. Si nous aboutissons à un accord, avec le Nord-Vietnam, le Vietcong et le Sud-Vietnam sur les conditions de notre retrait, nous ne pourrons pas ne pas nous y tenir. Mais notre retrait est fonction d'un tel accord, car il nous faut être fixés sur les intentions de l'autre partie. Si le Nord-Vietnam pouvait le comprendre, cela faciliterait beaucoup la négociation.

M. Pompidou. J'ai constaté que votre administration craignait que la France n'appuyât ouvertement telle personnalité du Sud-Vietnam contre le gouvernement de celui-ci. Je pense que le gouvernement Thieu n'est pas à même d'assumer le gouvernement du Sud lorsque l'accord sera intervenu. Néanmoins, nous n'intriguons pas ni n'appuyons personne.

M. Rogers. Je crois que Thieu n'est pas apprécié à sa juste valeur. C'est un homme intelligent et raisonnable, il a fait de très grands progrès dans sa politique, et s'est efforcé d'élargir la base de son gouvernement en faisant appel à différentes personnalités qui, souvent n'acceptaient son invitation que dans l'espoir d'accéder au pouvoir. Il faut pourtant constater que Thieu a remporté des succès. Le président Nixon a été favorablement impressionné, alors qu'il éprouvait des doutes au départ. Il n'en reste pas moins que nous ne sommes pas liés à Thieu. Seulement, si un changement devait intervenir, il devrait être consécutif à des élections. Nous sommes prêts à en mettre au point tous les détails de façon à ce qu'elles soient équitables pour tout le monde, y compris le Vietcong. Cela sera difficile, mais je crois que nous pourrons y parvenir.

M. Pompidou. Il y a deux possibilités : soit discuter sur la base de la politique au Sud-Vietnam, et donc avec le Front ; soit sur la base du retrait militaire, et donc avec le Nord. La deuxième solution paraît la meilleure, car la première donnerait l'impression que vous abandonnez ceux avec lesquels vous coopérez.

M. Rogers. De toute façon, nous retirons des troupes même sans négociation : 55 000 hommes sont déjà partis et nous continuerons à en retirer jusqu'à ce que le Sud-Vietnam puisse reprendre les responsabilités militaires. Il n'est pas loin d'être en état de le faire et il a déjà remporté des succès dans certaines zones. Nous continuerons dans cette voie, même si le Nord-Vietnam ne veut pas d'un accord.

Au sujet du Moyen-Orient, nos consultations à Quatre vont reprendre. Nous maintiendrons certes un contact étroit avec vous et nous désirons éviter toute difficulté entre nous, qui ferait le jeu des Soviétiques. Je m'en suis entretenu hier avec M. Schumann et aujourd'hui même avec le Premier ministre. Je pense que nous pouvons faire du bon travail ensemble. Il n'y a pas de divergences fondamentales entre nous.

M. Pompidou. Cette affaire est très inquiétante dans son évolution, et, comme c'est souvent le cas dans les questions internationales, elle n'est pas

sans un côté absurde. En effet, si les Quatre abattaient leurs cartes, on constaterait qu'en fin de compte, la question de Jérusalem mise à part, les solutions s'imposent et que tout le monde est d'accord sur les mesures qui pourraient constituer un plan commun. Or, personne ne veut le dire pour ne pas faire le jeu de l'autre. Cependant, la situation s'aggrave sur le terrain. Elle devient de plus en plus une affaire de partisans. Une fois que la guerre de partisans sera généralisée, nul ne pourra l'arrêter, pas même l'Union soviétique ; et nul ne pourra la gagner, surtout pas Israël.

M. Rogers. Un autre problème très difficile est celui des réfugiés. Les Soviétiques n'aiment guère en parler dans leurs entretiens avec nous.

M. Pompidou. Quand personne ne veut parler de rien, la seule solution est de parler de tout.

M. Rogers. Nous continuons à faire tout ce que nous pouvons pour le Biafra, sous forme d'envois de nourriture et de médicaments. Nous n'avons pas l'intention de nous engager politiquement dans cette situation tragique. Si nous pensions qu'un engagement de notre part accélérerait la solution, nous serions prêts à l'accepter, mais nous sommes d'un avis contraire et nous laissons à d'autres le soin d'intervenir.

M. Pompidou. Nous pensons qu'il faut appuyer des gens comme le président du Ghana, celui de la Côte d'Ivoire ainsi que l'empereur d'Éthiopie dans leurs efforts de médiation. Mais nous nous méfions de l'action du secrétaire général de l'OUA, M. Diallo Telli, qui s'emploie à faire échouer réunions et accords. C'est un jeu d'Africains et il est très difficile de s'en mêler lorsqu'on n'est pas soi-même africain.

M. Rogers. J'irai au mois de février en Afrique pour visiter au moins le Maroc, la Tunisie, le Congo, le Kenya, le Cameroun et le Ghana ; mais naturellement je ne compte pas me rendre au Nigeria ni au Biafra.

Nous avons été heureux d'accueillir aux États-Unis votre ministre de la Recherche et des parlementaires français. J'espère que de tels échanges continueront.

M. Pompidou. Je constate que nous avons parlé de toutes les difficultés mondiales actuelles, mais que nous n'avons pas évoqué nos relations bilatérales. Cela montre qu'elles sont bonnes. J'espère cependant que je pourrai parler avec le président Nixon des relations franco-américaines et pas seulement du reste du monde.

Je me félicite du voyage de M. Ortoli aux États-Unis, car je voudrais voir s'accroître nos échanges économiques, scientifiques et techniques. Ainsi que je l'ai dit à M. David Rockefeller et à M. Henry Ford, je suis en faveur d'un rapprochement entre nos affaires et d'investissements américains en France. Mon attitude au sujet de Westinghouse n'est pas en contradiction avec cette attitude et s'explique par le besoin premier de restructurer l'industrie électrique et électronique française. Une fois cela fait, nous n'avons pas d'objection à un accord entre notre industrie et des entreprises européennes (comme Siemens) ou américaine (comme Westinghouse ou General Electric).

J'ai été très heureux de faire votre connaissance et je vous prie de remercier le président Nixon pour la sympathie qu'il manifeste à l'égard de la France et de moi-même.

(*Entretiens et messages, 1969*)

361

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 5465 à 5473. *Washington, 9 décembre 1969.*

(*Reçu* : le 10, 04 h 10).

Conférence de presse de M. Nixon – Vietnam

Si l'on excepte l'annonce par le Président, d'une nouvelle réduction du niveau des forces américaines qui doit intervenir au « cours des prochaines deux ou trois semaines », les déclarations que M. Nixon a consacrées au Vietnam, au cours de sa conférence de presse du 8 décembre, n'apportent aucun élément à proprement parler nouveau.

Elles sont cependant intéressantes à plus d'un titre, et notamment en ce qu'elles consacrent en lui donnant le label présidentiel, le nouveau cours de la politique vietnamienne, que cette ambassade a eu maintes fois l'occasion de décrire depuis la fin de l'été. Certes, l'allocution du 3 novembre était déjà révélatrice d'une attitude nouvelle. La double démission de M. Cabot-Lodge et de M. Walsh, les indications que m'a récemment données M. Kissinger sur l'état d'esprit du Président, les déclarations faites à Paris par M. Rogers, avaient largement confirmé cette nouvelle attitude. Mais jamais, à ma connaissance, M. Nixon n'avait affirmé avec autant de netteté que son but était désormais de mettre fin à la guerre du Vietnam « sans se soucier de ce qui se passe à la table de conférence » (*regardless of what happens at the bargaining table*). Il l'a fait cette fois à deux reprises en termes identiques.

Ainsi se trouve affirmée, et par l'autorité la plus qualifiée pour le faire, la désaffection des États-Unis pour une négociation qui ne leur a jusqu'à présent procuré que désillusions. En même temps, M. Nixon, qui a une nouvelle fois démontré que la « vietnamisation » constituait l'axe fondamental de sa politique a reconnu, presque avec candeur, que le ressort de ce nouveau cours était bien de faire pression sur l'ennemi afin de l'amener à réaliser que, lorsque les Américains ne seront plus là, il trouvera en la personne du gouvernement de Saigon un interlocuteur « beaucoup plus dur pour négocier ».

C'est dire que le gouvernement américain ne fera plus aucune concession à l'adversaire, mais veut continuer à espérer que celui-ci se ravisera à temps

et saura adopter une attitude plus ouverte à la table de négociation. M. Nixon a confirmé qu'il n'entendait pas désigner un successeur à M. Cabot-Lodge tant que rien de nouveau ne se produirait à Paris. « Nous attendons simplement une proposition sérieuse » a-t-il déclaré. Au demeurant, le Président n'a pas caché qu'à ses yeux, les perspectives en faveur d'un règlement négocié n'étaient « pas bonnes », et il a ajouté : « Je ne m'attends, en ce moment, à aucun progrès sur le front diplomatique ».

Ce pessimisme n'empêche d'ailleurs pas le Président de considérer, comme il l'a déclaré en réponse à la première question, que certains signes indiquent que la guerre du Vietnam « diminue d'intensité » (*cools off*). Compte tenu de ces signes et des progrès de l'armée sud-vietnamienne, un nouveau retrait de troupes est donc possible. Le Président l'annoncera à la nation dans deux ou trois semaines. Il n'a voulu donner hier aucune indication sur l'importance de ce retrait, se bornant à déclarer qu'il dépendrait de l'évolution du niveau des infiltrations ennemies.

Les spéculations vont désormais aller bon train sur le chiffre du nouveau retrait. Tout pronostic est évidemment hasardeux. Mais il est vraisemblable que M. Nixon se ralliera à un chiffre de 35 ou 40 000 hommes, ne fut-ce que pour pouvoir honorer sa promesse, faite au mois de juin dernier, de retirer 100 000 hommes du Vietnam avant la fin de l'année 1969.

Cette décision en elle-même ne constitue pas à proprement parler une surprise. Elle s'inscrit dans la ligne de la nouvelle politique. Le retrait progressif des troupes américaines est devenu, parallèlement à la vietnamisation, une fin en soi. Le critère des progrès éventuels à la table de conférence a été abandonné depuis quelque temps : la situation sur le terrain, et la vietnamisation deviennent les deux seuls facteurs susceptibles d'influer sur le rythme des retraits.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1969*)

362

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. DALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BAMAKO.

T. nos 279 à 282[1]. *Paris, 9 décembre 1969, 19 h. 41.*

Le ministre des Finances du Mali[2], venu solliciter un concours financier français, a expliqué que les difficultés actuelles de la situation étaient dues

[1] Ce télégramme est signé par M. Albert Treca, directeur du cabinet du secrétaire d'État aux Affaires étrangères.

[2] M. Louis Nègre est le ministre des Finances du Mali du 17 septembre 1966 au 19 novembre 1968, puis ministre des Finances, chargé du Plan et des Affaires économiques du 22 novembre 1968 au 6 février 1969, puis de nouveau ministre des Finances et du Commerce. Sur cette démarche du ministre malien des Finances, voir le télégramme de Bamako n° 538 du 2 décembre 1969, non publié.

principalement à des opérations de trésorerie effectuées, pour partie au moins sans disponibilités budgétaires et malgré ses instructions : règlement des dettes d'exercices antérieurs pour 2 915 millions de FM, avances à diverses collectivités pour 960 millions dont 700 à la Librairie populaire.

Parmi les autres éléments défavorables, M. Nègre a cité

– des moins-values sur les recettes attendues des sociétés d'État qui, ne pouvant obtenir de crédits bancaires, sont incapables de remplir leurs obligations à l'égard de l'État.

– des avances à faire pour payer les pensions des anciens combattants.

– le retard des postes françaises pour solder des opérations en faveur du Mali.

Les moyens de trésorerie utilisables en décembre n'excéderaient pas 725 millions alors que les dépenses atteindraient 1 460 millions. Les besoins complémentaires s'élèvent donc à 735 millions.

Le gouvernement français a décidé d'accorder immédiatement une nouvelle avance de trésorerie, de 250 millions de FM. Il signale que le Trésor malien pourra se voir restituer par la Banque centrale du Mali 130 millions dès que le gouvernement malien aura signé le protocole définitif de transfert des émissions.

Le Mali disposera ainsi de 380 millions qui, dès que le parlement français aura voté le collectif pour 1969, seront augmentés de 623 628 906 FM. Cette somme représente le solde disponible sur la subvention de 3 milliards de FM promise en mars 1969 après retenue par le Trésor français

– d'un milliard correspondant aux avances de trésorerie consenties (750 + 250)

– de 1 376 371 094 FM, montant des créances françaises au 31 décembre 1969 (Trésor, CCCE et COFACE).

Une convention relative à l'affectation de la subvention a été signée par M. Nègre le 8 décembre[1]. Une copie de ce document vous parviendra par la prochaine valise.

Le gouvernement malien bénéficiera ainsi de ressources extraordinaires supérieures aux 800 millions qu'il estimait nécessaires pour terminer l'exercice 1969.

M. Nègre a indiqué que le budget malien pour 1970 n'était pas encore arrêté mais qu'au cours du premier trimestre les dépenses excéderaient les recettes propres de 2,5 milliards de FM.

Il a été répondu à M. Nègre que toutes les mesures nécessaires n'avaient peut-être pas été prises par nos partenaires pour éviter de se trouver dans la situation actuelle et qu'un véritable plan de redressement était nécessaire.

[1] Le gouvernement de la République française apporte son assistance financière à la République du Mali, pour la période comprise entre le 1er juillet 1968 et le 31 décembre 1969, sous forme d'une subvention de trente millions de francs français. Cette convention est signée à Paris le 8 décembre 1969. Le texte intégral, ainsi que les tableaux annexes I, II et III, détaillant ces opérations, figurent dans le dossier *direction des Affaires africaines et malgaches, Mali, 1959-1969, relations avec la France, n° 30.*

Le gouvernement français était disposé à apporter pour l'établissement d'un tel plan le concours d'experts qui seraient dirigés par un fonctionnaire de très haut niveau.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Mali, 1959-1969, relations avec la France, nº 30*)

363

NOTE

De la direction générale des Affaires culturelles, scientifiques et techniques
Service des Affaires scientifiques

N. 470/QS. Paris, 9 décembre 1969.

L'offre américaine de participation au programme spatial des États-Unis pour les dix prochaines années, telle qu'elle a été présentée par le Dr Paine[1] au comité des Hauts Fonctionnaires de la Conférence Spatiale Européenne[2], doit être étudiée sous divers aspects avant qu'il soit possible de formuler un avis à son sujet. Intéressante à première vue, elle ne peut manquer d'avoir sur les projets européens d'importantes conséquences qui peuvent ne pas être cependant toutes favorables.

Des études techniques et financières ont été entreprises au CECLES/ELDO[3] et au CERS/ESRO[4] pour préciser, d'une part, ce qu'il pourrait être intéressant et possible pour les Européens de construire et, d'autre part, les conséquences telles qu'elles sont actuellement envisagées. En outre, des missions devront se rendre aux États-Unis pour obtenir des précisions des experts de la NASA et envisager avec eux les diverses hypothèses possibles. Plusieurs semaines seront donc nécessaires avant qu'un premier rapport puisse être établi.

Sur un plan général, on discerne assez facilement les avantages d'une acceptation :

– participation à une grande « première » spatiale qui fera date dans l'histoire de l'humanité ;

– accès direct au vol spatial humain dont les Européens ont été jusqu'ici contraints de refuser les risques et l'honneur ;

[1] Le docteur Paine, de nationalité américaine, est administrateur général de la NASA.

[2] Cette offre américaine est faite le 14 octobre 1969 à Neuilly sur Seine. Au sujet de la conférence spatiale européenne, voir *D.D.F.* 1966-II nº 405 (note).

[3] CECLES/ELDO : organisation européenne pour la mise au point des lanceurs d'engins spatiaux ou *European Space Vehicle Launcher Development Organization.* Voir plus haut la lettre nº 1575/cm du 17 juillet 1969.

[4] CERS/ESRO : organisation européenne de recherche spatiale ou *European Space Research Organization,* voir *D.D.F.* 1966-II nº 216 (note).

– acquisition de connaissances techniques très avancées dans des domaines très intéressants : électronique, métallurgie, propulsion ;

– et surtout participation à une très importante réduction du coût actuel des activités spatiales. Si même cette réduction n'atteignait pas le facteur 10 envisagé par la NASA, elle sera cependant suffisante pour que celles-ci perdent leur présent caractère d'activités de luxe et justifient, par suite, des investissements d'un ordre très différent de celui qu'un ministre des Finances européen peut aujourd'hui raisonnablement leur consentir.

On doit toutefois évaluer aussi, sur ce même plan très général, certains risques qui, si l'on ne parvenait pas à les écarter, pourraient justifier un refus.

1) Les mobiles des États-Unis n'apparaissent pas clairement. S'agit-il d'aider les Européens à réduire leur retard technologique, retard qui, aux yeux de certains Américains, conduit à un déséquilibre préjudiciable aux intérêts du monde occidental ? On pourrait le penser en constatant que l'offre a été faite également aux Canadiens et aux Japonais mais non aux Russes.

Il semble bien, en outre, qu'une lutte assez vive oppose actuellement la NASA à l'USAF pour la direction du programme. Cette dernière avancerait que le programme peut avoir des implications de défense et doit donc rester sous contrôle militaire, comme précédemment le MOL[1]. La NASA n'aurait imaginé d'y introduire d'autres pays que pour renforcer l'aspect « usage pacifique » du programme et, par suite sa propre vocation à le diriger.

Certains, dans ces conditions, pourraient se demander s'il ne conviendrait pas, pour éviter un possible aspect militaire ou simplement « guerre froide » de l'entreprise, de suggérer d'y associer les Soviétiques. Ceux-ci n'ont-ils pas assez largement proclamé que la mise en orbite d'une station de recherche était actuellement l'objet principal de leur programme spatial ?

Si l'on ne veut aller jusque-là, il semblerait nécessaire de s'assurer, en tout cas, que les Européens, qui participeraient au programme de mise au point, pourraient ensuite utiliser les engins entièrement à leur guise à des fins pacifiques, que celles-ci soient utilitaires ou scientifiques.

2) La plupart des gouvernements européens a décidé de donner la priorité aux applications sur la recherche dans leurs activités spatiales. Or, il semble bien que les trois chapitres les plus ambitieux du programme américain (navette, station, propulsion nucléaire) n'auront pas d'impact immédiat sur les applications les plus couramment envisagées : télécommunications, navigation aérienne, météorologie.

[1] Mol : *Manned Orbiting Laboratory* ou laboratoire orbital habité, fait partie du programme spatial habité de *l'United States Air Force*. Le projet est développé en tant que station spatiale habitée pour effectuer des reconnaissances militaires. Les équipages de Mol utilisent la navette spatiale Gemini, programme de la NASA, pour aller et venir sur la station. Rendu public le 10 décembre 1963, le projet est abandonné en 1969 avec la percée du programme Apollo.

Dans ces conditions, les bénéfices technologiques et scientifiques de l'entreprise seront-ils suffisants pour emporter l'adhésion des gouvernements européens ?

3) Une comparaison sommaire des sommes actuellement consacrées par les Européens au lanceur EUROPA[1] et de celles prévues par les Américains pour la navette spatiale montre que les premières sont égales environ au dixième des secondes.

Une participation à 10 % du programme de la navette (la station orbitale et la population nucléaire constituant les deux autres chapitres principaux du programme décennal américain) serait-elle suffisante pour obtenir non seulement des contrats techniquement intéressants mais une part véritablement significative du projet ? Serait-elle, en outre, suffisante pour que l'utilisation des engins soit possible sans conditions politiques ou commerciales, comme il en est aujourd'hui pour les avions à long rayon d'action.

Compte tenu de la remarque faite sur les conséquences économiques probables du programme, pourrait-on envisager soit une participation européenne de 20 %, soit un accroissement progressif de celle-ci de 10 à 20 ou même 25 % ? (Les pays membres de la CETS[2] participant pour plus de 30 % au budget d'INTELSAT[3], la somme totale de leur PNB est sensiblement égale aux trois cinquièmes de celui des États-Unis).

Un tel effort impliquerait l'abandon des programmes européens de lanceurs, successeurs d'EUROPA-II. Mais, si la navette ne servait pas pour les applications et même si nous obtenions toutes les garanties pour disposer des lanceurs nécessaires à ces applications, serait-ce sage ?

Répondre à ces questions sera probablement moins difficile lorsque les études techniques et financières du CECLES/ELDO et du CERS/ESRO seront plus avancées, mais elles devront être reposées lorsqu'il s'agira de reprendre la conversation avec les Américains au niveau politique. Il conviendrait qu'elles puissent être éclaircies lorsque les ministres de la Recherche se réuniront à Bruxelles dans le cadre de la Conférence Spatiale Européenne au printemps prochain.

(*DGRCST-Affaires spatiales, États-Unis 1969*)

[1] Au sujet du lanceur Europa, voir plus haut la lettre du Ministre du 17 juillet 1969.

[2] CETS : conférence européenne des télécommunications par satellites, créée en 1964, voir *D.D.F.* 1966-I n° 161 ; 1966-II n° 405 ; 1967-I n° 5.

[3] Intelsat : l'accord mondial signé à Washington le 20 août 1964 porte création d'un système mondial de télécommunications par satellites, voir *D.D.F.* 1967-II n° 244 ; 1968-I n°s 156, 204, 244 ; 1968-II n° 327.

364

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA BANQUE CENTRALE DES ÉTATS D'AFRIQUE DE L'OUEST,

AU DIRECTEUR DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. *Paris, 9 décembre 1969.*

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint un exemplaire d'une note que j'envoie à M. le Ministre de l'Économie et des Finances et qui rapporte un entretien que j'ai eu récemment avec M. le Président de la République de la Côte d'Ivoire.

J'ai pensé, en effet, que certaines indications qui m'ont été données par M. Houphouët-Boigny seraient susceptibles de vous intéresser.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

R. JULIENNE.

ANNEXE

Audience accordée le 2 décembre 1969
par M. Houphouët-Boigny, président de la République de Côte d'Ivoire,
à M. Julienne, directeur général de la Banque Centrale des États d'Afrique de l'Ouest

Confidentiel.

Le Président de la République de Côte d'Ivoire a reçu longuement M. Julienne[1], directeur général de la BCEAO, le 2 décembre 1969, en présence de M. Konan Bedie, ministre des Affaires économiques et financières. M. Julienne se rendait à une séance du Conseil d'administration de la Banque Centrale et le Président désirait lui exposer personnellement sa position sur certains points de politique monétaire générale, portés à l'ordre du jour de cette réunion, que le Ministre des Finances avait cru devoir évoquer au niveau du Chef de l'État.

Le président Houphouët-Boigny, après avoir rappelé brièvement ses regrets sur la procédure ayant entraîné le franc CFA dans la dévaluation du franc français sans que les autorités nationales en aient été prévenues en temps opportun[2], a affirmé que la Côte d'Ivoire était le

[1] Robert Julienne, inspecteur général des Finances, est directeur de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest depuis 1955. La BCEAO est l'institut d'émission des pays suivants : Dahomey/Bénin, Haute-Volta/Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Niger, Sénégal, Togo.

[2] La dévaluation de 12,5 % du franc français, décidée le 8 août 1969, est rendue publique le 10, et entre en vigueur le 11 août. Les ministres des Finances et des Affaires économiques des États africains, malgache et français se réunissent à Paris le 10 août 1969 sous la présidence de M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'Économie et des Finances et en présence de M. Yvon Bourges, secrétaire d'État aux Affaires étrangères. M. Giscard d'Estaing précise les modalités exactes de la modification de parité du franc et les conditions exceptionnelles dans lesquelles cette opération a été décidée. Les représentants des États africains et malgache prennent connaissance des raisons qui ont inspiré le gouvernement français, expriment leur accord avec la décision qui vient d'être prise et analysent les conséquences que cette décision pourrait comporter pour leur pays respectif.

pays africain de la zone franc qui avait eu le plus à souffrir de cette dévaluation, en raison[1] :

– de l'importance de son endettement en devises,

– du volume de ses importations de biens d'équipement et de biens de consommation.

Il précise à cet égard que, contrairement aux assurances qui avaient été données par les autorités françaises, la majoration du prix des produits importés d'un ordre de grandeur correspondant au taux de la dévaluation n'est pas restée limitée aux produits extérieurs à la zone franc, mais s'est étendue à ceux venant de l'industrie et du commerce français. Les demandes effectuées à ce sujet en Côte d'Ivoire auprès des représentants des exportateurs français sont généralement restées vaines, les agents de marques françaises s'abritant derrière des instructions de leurs sièges en France et déclarant ne pouvoir s'y soustraire de leur propre initiative.

Le président Houphouët-Boigny ne conteste pas que les assurances données par M. le Ministre des Finances de la République française sur le fait que les prix français à l'exportation sur les pays de la zone franc ne subiraient que la majoration admise en France, se soient effectivement concrétisées dans d'autres pays voisins, tels que la Haute-Volta ou le Dahomey. Ce sont, en effet, des pays pauvres et la faiblesse du pouvoir d'achat aurait restreint sensiblement les débouchés, si les prix des produits français y avaient été notablement augmentés. Aussi les exportateurs français y ont-ils maintenu leurs conditions de vente, mais ils ont compensé cet effort par des majorations de prix plus fortes sur la Côte d'Ivoire, considérée comme un marché riche en expansion, et ainsi capable de payer. Ce pays est donc particulièrement désavantagé.

Le Président de la République espérait que le gouvernement français prendrait des mesures concrètes pour mettre fin à ces anomalies, mais pour l'instant il n'en a pas encore été ainsi. Il a seulement reçu une lettre du Ministre de l'Économie et des Finances de la République française lui annonçant l'envoi prochain d'une mission chargée d'étudier ces problèmes, mais en attendant les hausses de prix se confirment.

Aussi a-t-il saisi personnellement le Président de la République française dont il attend une réponse.

Le Président de la République rappelle ensuite les charges que la Côte d'Ivoire a assumées, au plan ouest-africain, pour aider les pays voisins plus pauvres et l'esprit de solidarité qui l'a animée. Il cite un certain nombre d'exemples :

– dans les charges financières et la répartition des bénéfices d'Air-Afrique ;

– les aides et prêts aux 4 autres États de l'Entente,

– la contribution au fonds de garantie de l'Entente,

– l'accord pour la répartition à parts égales des bénéfices de la BCEAO, alors que la majeure partie provient de ses agences ivoiriennes.

Il ne reviendra sur aucune de ces actions de solidarité, mais compte tenu de ce que la Côte d'Ivoire a été particulièrement lésée par les mesures monétaires récentes, elle ne peut pas aller plus loin, d'autant plus que :

– chaque nouveau concours accordé à d'autres États incite ceux-ci à faire de nouvelles demandes,

– le pays a un très lourd programme de développement à financer (aux actions courantes de développement s'ajoutent Kossou et San Pedro[2]) nécessitant la mobilisation de toutes ses ressources financières,

[1] Se reporter à deux documents émanant du conseiller économique et commercial près l'ambassade de France en Côte d'Ivoire, n° 1195 du 21 août 1969, et n° 1232 (synthèse du mois) du 1er septembre portant sur les incidences de la dévaluation du franc sur la dette extérieure ivoirienne, non publiés.

[2] Se référer à la note du 15 décembre 1968, rédigée par M. Lucien Coucoureux, conseiller financier pour l'Afrique au ministère de l'Économie et des Finances, sur « Les projets d'investissements publics de la Côte d'Ivoire », soulignant que si l'intérêt du projet San Pedro n'est pas contestable, l'utilité du barrage de Kossou semble des plus incertaines. Les charges supplémentaires résultant de la construction du barrage de Kossou et du port de San Pedro peuvent être évaluées à une cinquantaine de milliards de francs CFA dont 45 demeurent sans financement.

– contrairement à ce qu'on croit, la Côte d'Ivoire n'est pas un pays très riche : pas de ressources minières, seulement des productions agricoles soumises aux aléas climatiques (exemple : désastre du riz cette année). Le Président développe alors l'idée que certains pays sont beaucoup plus riches : Gabon et surtout la Guinée, qui a le plus gros potentiel de l'Ouest africain,

– l'opinion publique actuellement en fermentation admet de plus en plus difficilement que ses propres forces de travail et ses propres moyens ne soient pas affectés exclusivement dans une telle période au développement du pays et qu'une partie des résultats de ses efforts soit distraite au profit des économies des pays voisins[1].

Le Président a pris directement en mains le contrôle de cette évolution économique et sociale afin de la canaliser. Il s'oppose notamment à toute tendance xénophobe, tant à l'égard des ressortissants des pays voisins installés en nombre de plus en plus grand sur le territoire ivoirien (guinéens, maliens, voltaïques, etc.) qu'à celui des entreprises étrangères (françaises notamment), mais il doit tenir compte des circonstances et de l'évolution de l'opinion. Il est donc conduit à prendre position contre tout projet qui :

– tendrait à mettre certaines ressources financières ivoiriennes dans un système de gestion commun aux États ouest-africains,

– apporterait une surcharge nouvelle à l'économie et notamment risquerait d'être une cause supplémentaire de hausse de prix.

Ce long exposé et ses conclusions tendaient à expliquer pourquoi, au Conseil d'administration de la BCEAO, la délégation ivoirienne se prononcerait contre :

– l'institution d'un « fonds de l'Union Monétaire », qui aurait été une sorte de marché monétaire inter-États, au niveau de l'Union,

– toute hausse du taux de l'escompte.

Sans entrer dans le détail des conversations techniques qui se sont développées sur ces deux points, on notera à propos du premier, que la crainte du Président de la République portait sur une participation à ce Fonds de la Caisse Autonome d'Amortissement (qui gère entre autres les dépôts assez considérables de la Caisse de Stabilisation, eux-mêmes alimentés par des reversements importants sur le café et le cacao, donc par des prélèvements indirects sur les planteurs). Cet organisme ne doit, d'après le Président, participer à aucune organisation financière commune, pour éviter d'être entraîné dans des financements extérieurs à la Côte d'Ivoire ou même en donner l'impression vis-à-vis des planteurs ; bien plus ses opérations et le montant de ses ressources ne doivent pas risquer d'être connus, par des voies indirectes, par des autorités étrangères à la Côte d'Ivoire.

N.B. Sur les deux points ci-dessus évoqués, le Conseil d'administration de la BCEAO a d'ailleurs pris une position négative le 4 décembre 1969.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Côte d'Ivoire, 1959-1969, questions économiques, 1969, n° 17*)

[1] *Note du document* : incidemment, le Président ajoute que toutes les raisons ainsi exposées l'on conduit à prendre une position très réservée à l'égard du projet de « Communauté économique ouest-africaine ».

365

M. BOEGNER, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,
à M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1612 à 1622. *Bruxelles-Delfra, 10 décembre 1969.*

(*Reçu* : 14 h. 50).

Négociations entre la Communauté et l'Espagne

La session de négociations entre la Communauté et l'Espagne[1], qui s'est déroulée du 1er au 4 décembre, sera suivie d'une nouvelle rencontre en janvier. Bien que les deux délégations aient abouti à des vues concordantes sur un nombre appréciable de questions, cette confrontation a laissé subsister, en effet, certaines divergences dont la principale porte sur les concessions tarifaires espagnoles. En outre, dans la mesure où la délégation espagnole n'a pu fournir tous les éclaircissements nécessaires et n'a précisé quelques-unes de ses demandes qu'au moment de la clôture de la session, certaines questions sont demeurées ouvertes pour la prochaine phase des négociations.

Il s'est confirmé que la délégation espagnole se ralliait aux conceptions de la Communauté sur le cadre général de l'accord et les clauses de sauvegarde. M. Ullastres[2] s'est également déclaré en mesure de répondre favorablement aux demandes des Six concernant le secteur agricole, y compris celles qui intéressent un nombre déterminé de produits.

Quant à l'élimination des restrictions quantitatives aux importations industrielles en provenance de la Communauté, la délégation espagnole a accepté qu'à l'issue de la sixième année de l'accord, celles-ci soient libérées selon les modalités proposées par les Six. En outre, M. Ullastres a renoncé aux liens qu'il avait établi en octobre entre le taux et le rythme d'augmentation des contingents et la question du solde des accords bilatéraux. Toutefois, au sujet de ces contingents, le chef de la délégation espagnole a insisté pour que la Communauté se contente d'une augmentation annuelle moyenne de 10 % et d'un minimum d'accroissement de 5 % par produit.

Au nom de la Communauté, M. de Kergorlay[3] a répondu que le taux moyen d'augmentation devant demeurer de 15 % par an, les Six pourraient accepter que l'Espagne, dans certains cas limites, put n'accroître ces contingents que de 5 %. Sans prendre formellement position, M. Ullastres a indiqué qu'une telle formule lui paraissait acceptable.

[1] Sur les négociations en vue de la conclusion d'un accord d'association entre l'Espagne et la Communauté économique européenne, voir *D.D.F.*, 1969-I, no 89.

[2] Alberto Ullastres, ambassadeur d'Espagne auprès des Communautés européennes depuis décembre 1965.

[3] Roland de Kergorlay, membre français de la Commission des Communautés européennes depuis 1967.

espagnol qu'une réduction de 20 %. En outre, cette liste de 25 % devrait, au moment où les Six augmenteraient leur désarmement tarifaire de 60 % à 70 %, passer à 30 % pour une partie importante des produits qu'elle comprendrait. Sans donner formellement son accord, M. Ullastres a déclaré qu'il recommanderait cette solution à Madrid.

Comme elle l'avait indiqué au mois d'octobre, la délégation espagnole a remis, mais seulement en fin de réunion, certains documents comportant des modifications quant au contenu des trois listes. La délégation de la Communauté ayant constaté que ces indications étaient peu utilisables, a demandé aux Espagnols de lui faire parvenir, dès que possible, des indications plus complètes et mieux exploitables. Elle a évidemment réservé la position des Six quant à la composition de ces listes.

Enfin, en ce qui concerne la question des produits pétroliers raffinés, la délégation espagnole n'a fait connaître qu'au tout dernier moment ses demandes qui portent sur un plafond de 2 700 000 tonnes à admettre dans la Communauté, sous le régime douanier retenu pour les produits industriels. Il lui a été répondu que la Communauté prendrait position à ce sujet lors de la prochaine session de négociations.

(*Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1969*)

366

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 5476 à 5481. *Washington, 10 décembre 1969.*

(*Reçu* : 17 h. 15).

Réactions américaines au sommet européen

Je me réfère à mon télégramme no 5361[1].

Au bureau des Affaires européennes du département d'État, on se déclare assez surpris à la fois du peu d'intérêt que la presse américaine a porté à la conférence de La Haye, et du ton des commentaires qu'elle lui a consacrés.

Les journalistes spécialisés dans les problèmes européens n'ont pas d'ailleurs jugé utile de s'informer des réactions officielles, soit en prenant contact, comme ils le font habituellement, avec les services compétents du département d'État, soit à l'occasion des conférences de presse hebdo-

[1] Le télégramme de Washington nos 5361 à 5368 du 4 décembre 1969 rend compte des réactions de la presse américaine après le sommet européen de La Haye. Celle-ci reprend les préjugés habituels au sujet des positions européennes de la France mais elle y voit aussi un certain repli de ce pays face aux pressions de ses cinq partenaires en faveur de l'admission de la Grande-Bretagne dans le Marché commun.

madaires de cette administration. Aucune question n'a non plus été posée au président Nixon à ce sujet lors de sa conférence de presse du 8 décembre. Il a fallu que M. John King, porte-parole du département d'État, prenne l'initiative de faire connaître le point de vue du gouvernement.

Citant la déclaration faite à Bruxelles le 3 décembre par M. Rogers, selon laquelle il « considérait les résultats de la conférence de La Haye comme un pas en avant vers l'unité européenne », M. King a rappelé que les États-Unis avaient, depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, soutenu le mouvement vers l'unité en Europe occidentale et que leur politique sur ce point demeurait inchangée. Il a ajouté que la manière dont les Européens décideraient de s'organiser était naturellement une question à laquelle ils devaient eux-mêmes répondre.

Du côté américain, on considérait que la conférence de La Haye avait marqué un progrès et l'on se réjouissait de ce résultat. À court terme, cela pouvait poser des problèmes aux États-Unis et aux autres pays tiers, mais un contact étroit avec les Européens ferait certainement apparaître que ces problèmes n'étaient pas insolubles. En tout cas, les Américains estimaient que les bénéfices économiques et politiques découlant de l'unité européenne pèseraient certainement davantage que de telles préoccupations.

Le 6 décembre, à nouveau, le secrétaire d'État a exprimé à Bruxelles, devant l'association belgo-américaine, la satisfaction des États-Unis devant « le nouvel élan (*impetus*) que la conférence de La Haye avait donné au mouvement d'unification en Europe ». Il a ajouté « qu'une communauté européenne élargie manifesterait d'une manière plus authentique, que ce n'est le cas à l'heure actuelle, l'influence collective de l'Europe et sa puissance, non seulement dans le contexte atlantique, mais dans les affaires du monde en général ».

En privé, nos interlocuteurs du département d'État ne cachent pas qu'ils ne s'attendaient pas à ce que le communiqué de La Haye mette autant l'accent sur les aspects et les finalités politiques de la Communauté. Ils notent, d'autre part, les réactions mitigées enregistrées dans l'administration britannique par l'ambassade des États-Unis à Londres. Les Anglais, pensent-ils, ont le sentiment que leur marge de manœuvre dans la future négociation se trouve considérablement réduite et que le gouvernement britannique sera dans une situation difficile lorsqu'il devra persuader le parlement et l'opinion publique qu'il faut néanmoins aller de l'avant. À Londres, on est également déçu qu'aucune solution ne soit en vue pour la reprise des consultations politiques au sein de l'UEO. C'est là un point qu'au département d'État on considère comme secondaire.

Nos interlocuteurs ont également noté la terminologie utilisée au paragraphe 14 du communiqué, selon lequel, des « discussions » et non des « négociations » seront entamées avec les pays de l'AELE non candidats. Selon l'ambassade des États-Unis à La Haye, cette rédaction aurait été demandée par la France, alors que, du côté allemand, on aurait souhaité que les contacts avec les neutres prennent dès l'abord un caractère plus formel.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

COMMISSION DES ARCHIVES DIPLOMATIQUES[1]

Président

Le ministre d'État, ministre des Affaires étrangères et européennes.

Vice-présidents

Mme Carrère d'Encausse, secrétaire perpétuelle de l'Académie française.

M. Plaisant, ambassadeur de France.

Le directeur des Archives du ministère des Affaires étrangères et européennes.

Membres

L'inspecteur général des Affaires étrangères.

Le directeur général des Affaires politiques et de sécurité du ministère des Affaires étrangères et européennes.

Le directeur général de la Mondialisation du ministère des Affaires étrangères et européennes.

Le directeur des Affaires juridiques du ministère des Affaires étrangères et européennes.

L'adjoint au directeur des Archives du ministère des Affaires étrangères et européennes.

Le directeur chargé du Service interministériel des Archives de France.

Le président de la Bibliothèque nationale de France.

Le directeur de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives du ministère de la Défense.

Le directeur des systèmes d'information au ministère des Affaires étrangères et européennes.

Mme Badinter, historienne.

M. Baechler, professeur émérite des universités.

M. Bély, professeur à la Sorbonne.

[1] La commission des archives diplomatiques et la commission de publication des Documents diplomatiques français ont été fusionnées par décret n° 2004-1358 du 9 décembre 2004.

ments, ces importations sont analogues à celles provenant du Gabon ou du Maroc car elles sont directement compensées.

La seule possibilité d'augmenter les ventes de minerais gabonais en France semble donc de diminuer les importations en provenance du Brésil. Le ministère du Développement industriel estime pour sa part que, pour des raisons de sécurité d'approvisionnement, il semble préférable de conserver trois sources de minerais riches (le Gabon, l'URSS, le Brésil) et il estime que le pourcentage de 55 % en provenance du Gabon atteint en 1968 est déjà très élevé.

(Direction des Affaires africaines et malgaches/DAM, Gabon, 1959-1969, questions économiques et financières, 1969, nº 18)

368

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 5501 à 5509. *Washington, 11 décembre 1969.*

(*Reçu* : le 12, 02 h. 18).

Lutte contre le trafic international des stupéfiants

Je me réfère à mon télégramme 5258[1].

L'un de mes collaborateurs a rencontré hier M. Harry Schwartz qui a été récemment chargé, en qualité d'assistant spécial du secrétaire d'État, de coordonner les activités du département d'État dans le domaine de la lutte contre le trafic international des stupéfiants. M. Schwartz est membre du groupe de travail interministériel constitué à la Maison Blanche pour étudier ce problème.

Il a indiqué à mon collaborateur que, dans l'immédiat, l'objectif prioritaire du gouvernement américain, sur le plan international, était d'obtenir un renforcement de la coopération avec la France, la Turquie et le Mexique.

1) Avec la France, la constitution d'une commission mixte augurait bien de l'avenir. On avait reçu, au département d'État, le compte-rendu, fait par M. Ingersoll, de la première réunion de cette commission, tenue à Paris le 12 novembre, et l'on espérait que de nouveaux progrès pourraient être réalisés lors de la réunion du 11 décembre. On pensait, d'autre part, que la

[1] Dans ce télégramme du 28 novembre 1969 non reproduit, l'ambassade rend compte à Paris d'un entretien entre M. Richardson, sous-secrétaire d'État et M. Lucet. L'ambassadeur a donné certaines précisions concernant l'action menée par les autorités françaises contre les trafiquants de stupéfiants et la coopération existant entre les services français et américains à ce sujet. Il a ainsi coupé court à des rumeurs.

commission mixte pourrait faire un rapport commun à l'attention du président Nixon et du président Pompidou quelques jours avant leur rencontre à Washington, le 24 février. Éventuellement, un alinéa du communiqué publié à l'issue de cette rencontre pourrait être consacré au problème de la lutte en commun contre le trafic des stupéfiants.

M. Schwartz a attiré l'attention de mon collaborateur sur le passage d'un discours prononcé le 3 décembre, en Pennsylvanie, par M. Mitchell, Attorney général des États-Unis, où ce dernier avait fait référence, en s'en félicitant, à la collaboration que les autorités françaises apportent au gouvernement américain dans la lutte contre les trafiquants d'héroïne. Je note, d'autre part, qu'un article consacré par le *Washington Post*, le 10 décembre, à l'action menée en France contre le trafic des stupéfiants, fait état du jugement d'un expert américain selon lequel la brigade de police de Marseille, spécialisée dans ce domaine « serait probablement la meilleure du monde ».

2) De la Turquie, les États-Unis avaient obtenu l'assurance que la culture de l'opium, déjà limitée à 9 provinces, serait interdite en 1972 sur la totalité du territoire. Dès 1971, elle ne serait autorisée que dans 4 provinces. Du côté américain, on souhaitait cependant que cette interdiction entre en vigueur immédiatement. À cette fin, on avait fait aux autorités d'Ankara des offres d'assistance technique et financière et, d'ores et déjà, mis à leur disposition, d'une part du matériel pour les équipes de contrôle (automobiles, armes, etc.) et, d'autre part, des crédits destinés à des prêts aux cultivateurs. M. Schwartz n'a pas caché que, personnellement, il était assez sceptique sur les chances d'obtenir la disparition totale de la culture de l'opium en Turquie dans des délais aussi brefs. On savait, au département d'État, quels problèmes politiques cela posait au gouvernement turc.

D'après l'ambassadeur des États-Unis à Ankara, les autorités turques pourraient se montrer plus sensibles aux demandes américaines si une démarche parallèle était effectuée par la France. On se demandait, à Washington, si une telle démarche pourrait être envisagée du côté français et M. Ingersoll était chargé d'en faire la suggestion aujourd'hui même, à Paris au cours de la réunion de la commission mixte franco-américaine. Le département d'État souhaitait que le Département en soit également saisi par l'entremise de cette ambassade.

D'après les estimations des services américains, la production d'opium serait, à l'heure actuelle, en Turquie, d'environ 150 tonnes par an, dont 60 tonnes seraient vendues pour les usages illicites. Sur les 6 tonnes d'héroïne produites à partir de l'opium turc, la moitié environ serait expédiée vers les États-Unis – 80 % environ de cette dernière quantité étant fabriquée dans des laboratoires situés en France.

Je serais reconnaissant au Département des indications qu'il pourrait juger utile de me faire parvenir sur ces différents points.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1969*)

369

M. DE COURSON DE LA VILLENEUVE, AMBASSADEUR DE FRANCE À KINSHASA, À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 928 à 931. *Kinshasa, 11 décembre 1969.*

(*Reçu* : le 12, 16 h. 50).

Entretien avec M. Adoula – Congo-Brazzaville

J'ai été reçu aujourd'hui sur ma demande par M. Adoula.

Après nous être entretenus de quelques questions administratives, j'ai dit au ministre des Affaires étrangères combien nous regrettions les dissentiments entre les deux Congo[1] (votre télégramme no 402)[2]. Nous ne souhaitions qu'une chose, c'est que l'harmonie règne entre les pays africains, et *a fortiori* entre les pays africains francophones. Si cela était souhaité, nous étions prêts à agir dans ce sens, dans la mesure de nos possibilités par exemple en ce qui concerne l'échange des ressortissants.

M. Adoula m'a répondu que le Congo-Kinshasa ne nourrissait aucun grief contre son voisin et frère d'ethnie. Dès son arrivée au ministère, il avait donné pour consigne formelle à la presse, la télévision de se borner à reproduire les nouvelles de Brazzaville sans y ajouter le moindre commentaire. La consigne avait été respectée (sauf par le chef de l'État ai-je pensé in petto). Il serait bien facile de se saisir de quelques contrebandiers qui traversent le fleuve en pirogue chaque nuit, de les enchaîner et de les présenter au public entourés d'armes chinoises prises jadis aux rebelles. Kinshasa répugnait à utiliser de pareils procédés. M. Adoula avait vu le commandant N'Gouabi à Addis-Abeba[3] et s'était entretenu avec M. Boumediene. Il était tout disposé à prouver l'inanité des accusations portées contre le Congo-Kinshasa et à convier le commandant N'Gouabi à venir s'assurer lui-même de l'inexistence des fameux camps d'entraînement dont on parle tant de l'autre côté du fleuve.

[1] Brazzaville a rompu ses relations diplomatiques avec Kinshasa le 9 octobre 1968, suite à l'exécution du chef rebelle, Pierre Mulele, de retour en République démocratique du Congo. Se reporter à *D.D.F.* 1968-II, no 310. La récente affaire du complot a encore creusé le fossé entre les deux Congo. En effet, pour la troisième fois depuis le début de l'année, un complot tendant à renverser le régime du commandant N'Gouabi, qui devait être mis à exécution dans la nuit du 7 au 8 novembre, a été déjoué, à Brazzaville, par les services de sécurité. Plus d'une trentaine de personnes ont été arrêtées et des armes d'origines belge et italienne ont été récupérées. Le Congo-Kinshasa y aurait apporté son appui. Se reporter à la synthèse de Brazzaville no 23/69 du 14 novembre 1969, (la vie politique du 30 octobre au 13 novembre 1969), non reproduite.

[2] Le télégramme de Paris no 402, daté du 27 novembre 1969 demande à l'ambassadeur de France à Kinshasa de faire une démarche auprès des autorités congolaises afin de leur faire connaître combien le gouvernement français s'inquiète de la détérioration constante des relations entre les deux Congo et offre sa médiation afin d'aider à l'échange des ressortissants de chacun des deux États bloqués des deux côtés du fleuve.

[3] À l'occasion de la VIe conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA, tenue à Addis-Abeba du 6 au 13 septembre 1969.

Bref, Kinshasa ne demandait rien, ne souhaitait rien de plus que le rétablissement de relations normales entre les deux Congo et serait reconnaissant de toute action en ce sens. Mais il fallait que l'initiative vienne de l'autre côté qui avait pris la décision de la rupture et qui, récemment encore, avait saisi l'occasion de l'anniversaire de la mort de Mulele pour déverser un flot d'injures sur le gouvernement de Kinshasa.

(*Collection des télégrammes, 1956-1992, Kinshasa, 1969*)

370

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

N[1]. *Paris, 11 décembre 1969.*

Le 10 décembre 1969, M. Schumann, ministre des Affaires étrangères, a eu un entretien avec M. Willoch[2], ministre norvégien du Commerce et des Transports. Assistaient à cet entretien : du côté norvégien, M. Boye, secrétaire général du ministère norvégien des Affaires étrangères, et l'ambassadeur de Norvège à Paris[3]. Du côté français, M. Jean-Pierre Brunet[4], M. de Vaucelles[5] et M. Merlot.

M. Willoch commence par rappeler que la Norvège a formulé une demande d'adhésion à la Communauté économique européenne en mai 1962, demande qui a été renouvelée en juillet 1967.

Il tient tout de suite à affirmer que les négociations poursuivies avec les autres pays nordiques au sujet du Nordek[6] ne signifient pas que son pays porte un moindre intérêt à la CEE. Le projet des pays nordiques a été envisagé à un moment où l'élargissement apparaissait comme une perspective lointaine. Le ministre norvégien espère que les travaux, déjà avancés, sur le Nordek ne feront pas obstacle à l'entrée dans la CEE.

M. Schumann précise dès le début de l'entretien que la double appartenance au Nordek et à la CEE n'est pas concevable ; au demeurant les négociations sur le Nordek ne sont pas achevées et celles sur la CEE n'ont pas été engagées.

[1] Cette note est rédigée par Jean Merlot, agent supérieur à la 5e section de la sous-direction des accords bilatéraux de la direction des Affaires économiques et financières du Département depuis août 1966.

[2] Kåre Isaachsen Willoch, ministre norvégien du Commerce et des Transports depuis 1965.

[3] Hersleb Vogt, ambassadeur de Norvège à Paris depuis 1967.

[4] Jean-Pierre Brunet, ministre plénipotentiaire, directeur des Affaires économiques et financières au Département depuis octobre 1966.

[5] Pierre de Vaucelles, ambassadeur de France à Oslo depuis décembre 1967.

[6] Projet d'union économique nordique envisagé en 1968 entre la Finlande, le Danemark, la Suède et la Norvège.

M. Willoch souligne l'importance de l'unité nordique qui a déjà fortement progressé sous le régime de l'AELE[1] ; grâce à l'accord de Stockholm il y a libre échange entre les pays scandinaves et l'appartenance de la Norvège à une Communauté ne comprenant pas la Suède et la Finlande lui poserait des problèmes sérieux. Il faudrait donc rechercher une solution qui ne séparât pas la Norvège de ses voisins. À cet égard, M. Willoch pense à un accord d'association conclu avec ces pays permettant le maintien du *statu quo* entre pays « nordiques ». La CEE n'a-t-elle pas déjà une association avec certains États ?

M. Schumann comprend ces préoccupations de la Norvège, mais il souhaite dissiper toute équivoque. Les pays associés sont à l'extérieur du Marché commun ; ils bénéficient seulement de certains avantages par rapport aux autres pays tiers. En ce qui concerne le Nordek, la Finlande vient d'ailleurs de tirer les conséquences logiques de cette réalité en ce qui concerne la compatibilité du Nordek avec la CEE.

À la demande de M. Willoch, M. Schumann complète ses explications en ajoutant qu'au cas où des négociations d'élargissement s'ouvriraient, une réunion plénière aura lieu avec les pays candidats avant d'engager les négociations particulières avec chacun d'entre eux. Mais il faut bien considérer que l'élargissement de la Communauté économique européenne ne conduira pas à la création d'une grande zone de libre-échange avec l'AELE, après une négociation avec cette organisation en tant que telle. L'un des fondements de la Communauté est l'existence d'un tarif extérieur commun applicable aux pays non-membres, donc aux pays de l'AELE qui ne deviendront pas membres de la CEE. Il ne peut être question de faire entrer la CEE dans l'AELE.

M. Willoch espère qu'une « solution spéciale » sera trouvée pour ne pas rompre les liens existants, surtout avec la Suède.

M. Schumann rappelle que l'appartenance à la CEE et le régime de l'association sont de natures fondamentalement différentes. Les pays associés bénéficient de préférences particulières et non d'un régime de libre-échange avec la Communauté. De plus, on ne peut pas comparer la situation économique de la Turquie ou de la Grèce, pays peu industrialisés, avec celle d'un pays riche comme la Suède. Le contenu de l'association n'est pas défini par le Traité de Rome[2] ; il ne peut être défini que par une négociation ; celle-ci ne peut avoir pour résultat d'accorder au pays associé les mêmes droits qu'un pays membre.

M. Willoch rappelle que pour la Suède le problème est d'ordre politique, car du point de vue économique, Stockholm est très proche de la CEE.

[1] L'association européenne de libre échange (AELE) est instituée par la convention paraphée à Stockholm le 2 novembre 1959 et entrée en vigueur le 4 janvier 1960. Ses membres sont : le Royaume-Uni, la Suède, la Norvège, le Danemark, l'Autriche, la Suisse (y compris le Liechtenstein) et le Portugal. Depuis 1961, la Finlande y est associée sans y avoir adhéré.

[2] Le Traité de Rome du 25 mars 1957, instituant la Communauté économique européenne.

important consiste dans les incidents de frontières avec l'Union soviétique, qui constituent en réalité l'objet de revendications territoriales.

Avec l'arrivée au pouvoir de Richard Nixon, les relations franco-américaines reviennent au beau fixe, en particulier sur le plan stratégique, où le Dr Kissinger et le Président sont beaucoup plus favorables à la position française ; d'ailleurs les entretiens Nixon-de Gaulle à Paris (28 février-2 mars) sont très approfondis. Seuls les problèmes du Proche-Orient séparent les deux pays, la France accentuant l'embargo sur les armes qui touche surtout Israël : les manifestations de Philadelphie (document 88) illustrent l'autre versant des rapports entre Paris et Washington dont la présidence de G. Pompidou pâtira.

Maurice Vaïsse
Professeur des universités
à Sciences Po

L'excellente analyse que vous avez faite dans votre télégramme n°s 1723 à 1737[1] me confirme en effet dans le sentiment que nous devons, à ce point de la conjoncture politique et militaire dans la région, aider le président Hélou au-delà même de ce qu'il croit devoir se borner à nous demander : les risques que court ce pays de se trouver engagé dans un processus peut-être fatal pour ses structures, pour son indépendance et même à terme pour son intégrité, sont en effet trop grands.

J'ai en outre l'impression que si le président Hélou vous a demandé (votre télégramme n°s 1693 à 1707)[2] que nous ne fassions en aucun cas allusion aux considérations de caractère militaire qu'il a présentes à l'esprit, c'est surtout parce qu'il craint d'être dénoncé personnellement au Liban et dans le monde arabe comme le responsable de la non- inclusion de son pays dans le dispositif militaire arabe de lutte contre Israël. Or chacun connaît ses sentiments à cet égard : ses tentatives de camouflage ne tromperont personne. Il risque d'aliéner sa liberté d'action sans pour autant échapper aux attaques de ceux qui dénonceront ses manœuvres tardives.

Enfin, notre politique n'est pas de laisser le conflit s'étendre sur le plan militaire mais bien au contraire de tout faire pour le circonscrire sur le terrain et de lui apporter une solution politique. Nous n'avons donc aucune raison d'esquiver les aspects militaires du problème dont au surplus nos interlocuteurs nous entretiennent plus qu'abondamment.

Toutefois, pour apaiser les scrupules du président Hélou, vous pourrez lui dire que notre démarche sera faite sans référence aucune aux propos qu'il vous a tenus.

(*Afrique-Levant, Levant, Liban 1966-1970, relations politiques avec la France* LA 6-3)

[1] Le télégramme de Beyrouth n°s 1723 à 1737 du décembre 1969, non publié, est intitulé : « la position du Liban à la veille du sommet arabe (qui doit se tenir les 21 et 23 décembre à Rabat) ». Il analyse la situation du Liban avec tous les dangers qu'elle représente : malgré l'accord signé avec les *fedayin* le 3 novembre, il y a surenchère des organisations extrémistes, la riposte israélienne au Liban le 3 décembre et les risques d'intervention militaire au Sud-Liban. La situation vis-à-vis des *leaders* arabes est également fragile.

[2] Le télégramme de Beyrouth n°s 1693 à 1707 du 6 décembre, non publié, rend compte d'un entretien de l'ambassadeur avec le président Hélou. Celui-ci redoute que lors du sommet de Rabat, le Liban soit confronté à une demande visant à accroître sa participation à la lutte armée contre Israël, pouvant aller jusqu'à laisser entrer au Liban des forces étrangères. Le Président demande que le gouvernement français puisse une fois de plus rappeler au président Nasser que des liens spéciaux unissent le Liban à la France et que celui-ci soit traité avec des égards particuliers.

372

M. RAPHAËL-LEYGUES, AMBASSADEUR DE FRANCE À ABIDJAN,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1451 à 1454[1]. *Abidjan, 12 décembre 1969.*

Urgent. (*Reçu* : 19 h. 30).

La lettre du 24 novembre de M. Valéry Giscard d'Estaing à M. Konan Bédié[2] sur le problème des prix m'est parvenue le 8 décembre et je l'ai immédiatement transmise à l'intéressé.

Le ministre des Affaires économiques et financières m'a demandé ce matin de venir le voir et m'a longuement entretenu des soucis que lui crée l'augmentation à peu près générale des prix des marchandises françaises importées. Tout en acceptant les offres de collaboration du gouvernement français dans ce domaine, le Ministre m'a déclaré avec quelque amertume qu'il n'avait guère été tenu compte des intérêts des pays africains de la zone franc depuis la dévaluation et que, du côté français, en maintenant la liberté des prix à l'exportation, on avait surestimé la sagesse des exportateurs, au moins en ce qui concerne la Côte d'Ivoire. Dans un pays où la France réalise près de la moitié des ventes et où la concurrence internationale demeure relativement réduite, la tentation est en effet grande pour les professionnels de majorer inconsidérément leurs prix.

Selon lui, le seul moyen de limiter les répercussions inflationnistes serait d'étendre à l'exportation en zone franc, le système de contrôle des prix actuellement en vigueur sur le marché intérieur français.

J'ai retiré de cet entretien l'impression que le gouvernement ivoirien demeurait désemparé devant l'évolution d'un processus qu'il n'a pas les moyens techniques de maîtriser et qu'il comptait sur la France pour prendre à l'égard des exportations en zone franc des mesures d'encadrement appropriées.

C'est sans doute cette réaction profonde qui a incité M. Konan Bédié à demander au président Houphouët-Boigny d'écrire à M. le Président de la République française une lettre qui n'aurait pas encore reçu de réponse[3].

M. Konan Bédié a paru également regretter que notre offre de collaboration[4] ne prévoit pas l'envoi en Côte d'Ivoire d'experts de la direction des prix. Une telle mission, si elle vous semblait possible, aurait sans doute pour

[1] Ce télégramme est destiné à la direction des Relations économiques extérieures au ministère de l'Économie et des Finances.

[2] M. Henri Konan Bédié, ministre des Affaires économiques et financières depuis le 30 septembre 1968.

[3] Cette lettre, datée du 14 novembre 1969, est reproduite ci-dessus.

[4] La réunion de la conférence des ministres des Finances de la zone franc s'est tenue le 25 septembre. Elle était consacrée à la préparation de l'Assemblée annuelle du Fonds monétaire international et à l'examen des conséquences de la dévaluation du 10 août 1969 pour les pays membres, notamment en ce qui concerne leurs dettes en devises.

effet de redonner confiance aux Ivoiriens et des les aider efficacement dans les efforts quelque peu désordonnés qu'ils ont entrepris depuis la dévaluation du franc[1].

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Côte d'Ivoire, 1959-1969, questions économiques, 1969, nº 17*)

373

M. DELAMARE, AMBASSADEUR DE FRANCE À COTONOU,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 180/DAM/A. *Cotonou, 12 décembre 1969.*

Confidentiel.

Nouveau coup d'État au Dahomey

La rentrée d'octobre, que tout le monde prévoyait agitée, avait été très calme aussi bien dans le secteur des syndicats que dans celui de l'enseignement – où les examens et la rentrée scolaire des élèves et des étudiants s'étaient déroulés sans le moindre incident. En revanche, un certain mécontentement s'était fait jour ces dernières semaines dans les milieux militaires, en particulier chez les jeunes officiers. Le procès du lieutenant-colonel Alley devant la Cour de Sûreté de l'État[2], suivi de deux tentatives d'attentat perpétrées contre le lieutenant-colonel Kouandete[3], avaient paru quelque peu ébranler la fragile unité de l'armée dahoméenne. Un certain nombre de tracts dont les auteurs souvent bien informés étaient, disait-on, très proches de certains membres de l'État-major, accusaient ouvertement le Dr Zinsou d'être l'instigateur des attentats manqués contre le Chef d'État-major dont les auteurs n'avaient pas été arrêtés, au vif mécontentement de la victime désignée.

[1] Se reporter au télégramme d'Abidjan nos 871 à 874 du 18 septembre rapportant les difficultés rencontrées par les autorités ivoiriennes pour trouver une solution satisfaisante aux conséquences de la dévaluation du franc français sur le niveau de leurs prix intérieurs.

[2] L'ex-colonel Alphonse Alley, ancien chef de l'État et de l'Armée est arrêté à Cotonou le 14 juillet au motif de complot contre l'État : il est impliqué dans la tentative d'enlèvement du commandant Maurice Kouandete, le 12 juillet. Le procès de l'ex-colonel Alley se déroule à Cotonou du 26 septembre au 4 octobre. Il est condamné à 10 ans de détention criminelle. Voir la dépêche de Cotonou nº 146/DAM/S1 du 10 octobre, reprenant l'historique des faits, ainsi que les télégrammes de Cotonou nos 449, 454, 456 des 26, 27, 29 septembre, 459, 463, 470, 482 des 1er, 2, 4 et 10 octobre, non repris.

[3] Le commandant Kouandete, chef d'état-major des forces armées et préfet militaire de Cotonou, est victime d'une tentative d'enlèvement par un groupe de quatre militaires, le 12 juillet, suivie d'une nouvelle tentative d'attentat le 19 octobre, dont les auteurs se seraient réfugiés au Togo, puis d'une tentative manquée d'assassinat le 1er novembre. Se reporter aux dépêches de Cotonou nº 156/DAM/S1 du 24 octobre 1969, intitulée : *attentat contre le chef d'état-major*, nº 16/DAM/DA du 8 novembre 1969, faisant part du *nouvel attentat contre le chef d'état-major*, non reproduites.

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
3 février	Paris à Londres	Transmission d'une lettre de M. Galley, ministre de la Recherche scientifique, à M. Wedgwood-Benn, ministre britannique de la Technologie.	T.	96
24 février	Paris	Coopération avec les États-Unis en matière de recherche spatiale.	N.	168
5 mars	*Idem*	Demandes américaine et soviétique d'expériences aux îles Kerguelen.	N.	194
5 mars	*Idem*	Situation de la coopération allemande en matière de recherche spatiale.	N.	195
5 juin	*Idem*	Audience du sénateur Scranton reçu par M. Debré, ministre des Affaires étrangères, à propos d'Intelsat, comité intérimaire de télécommunications par satellite.	C.R.	397
		F. OTAN		
22 avril	Repan-Bruxelles à Paris	Accord sur les modalités techniques et financières de l'utilisation de l'oléoduc Le Havre-Cambrai-Valenciennes.	T.	301
6 juin	Paris	Propositions américaines concernant les nouvelles activités à confier au Conseil Atlantique.	N.	402
12 juin	Paris aux représentants diplomatiques de la France dans les pays membres de l'OTAN et au représentant permanent de la France auprès du Conseil de l'Atlantique Nord	Propositions américaines concernant les activités de l'OTAN.	T.C.	415
20 juin	*Idem*	M. Lucet communique au secrétaire d'État adjoint pour les affaires européennes la réaction française aux propositions américaines concernant les activités de l'OTAN.	T.	439
		G. Union de l'Europe occidentale (UEO)		
15 février	Paris à Londres	Protestation de la France auprès du secrétaire général de l'UEO suite à la réunion du 14 février tenue en l'absence de la France.	T.	127
15 février	Paris à différents représentants diplomatiques	Consignes de M. Debré, ministre des Affaires étrangères, aux ambassadeurs français auprès des partenaires de la CEE : les démarches à effectuer afin de protester contre la réunion du 14 février.	T.	128

avertissement a eu pour effet de pousser les éléments les plus durs, s'estimant menacés, à jouer leur va-tout. Le lieutenant Kitoyi, dont l'influence sur le Chef d'État-major n'avait cessé de s'affirmer, a sans doute alors convaincu celui-ci de sauter le pas. Dans la journée du 9, de discrètes réunions d'officiers eurent lieu au siège de l'État-major et, le 10 au matin, la Présidence était investie par quelques éléments de l'armée et de la gendarmerie qui s'assuraient de la personne du Président, à 8 h 15 au moment où celui-ci arrivait de son domicile privé à son bureau[1].

Un bref échange de coups de feu, entre les militaires sous les ordres directs du lieutenant Kitoyi et les policiers assurant la protection du Président, fit deux blessés légers. Le Dr Zinsou fut aussitôt transporté, d'abord au terrain d'aviation puis, à la suite d'un contre-ordre, transféré par la route dans le nord du pays, dans la région de Nattitingou. Le Président a pu, dans l'après-midi du 10, téléphoner de Parakou à son épouse pour la rassurer sur sa santé, des rumeurs insistantes ayant fait état de sa blessure voire de sa mort.

Tandis que toutes les personnes qui entraient à la Présidence se trouvaient retenues jusque vers midi, on ne signalait aucune arrestation, les ministres étant invités à demeurer à leur domicile.

La manière dont l'opération s'est déroulée démontre son caractère d'improvisation et de précipitation. Si les militaires ont pu s'assurer de la personne du Président sans provoquer aucune réaction ni des ministres ni de la police, ni de l'URD[2] – sauf pour cette dernière une petite manifestation des sections féminines le 11 à Cotonou – aucune des mesures accompagnant habituellement un coup d'État, et le lieutenant-colonel Kouandete n'est pas un apprenti en la matière, n'a été prise. Ce n'est que dans la matinée que « les dispositions classiques » : troupes consignées, bâtiments publics gardés par la troupe, ont été décidées. Il a fallu attendre l'émission de 20 heures pour que la radio annonçât enfin la nouvelle de la destitution du Président par une proclamation du lieutenant-colonel Kouandete. Dans cette déclaration, dont ci-inclus copie, apparaît clairement la théorie que l'armée est détentrice de la légitimité. Elle avait confié une mission au Dr Zinsou et, à la suite de « l'échec » de ce dernier, elle est amenée à lui retirer son mandat. Un nouveau gouvernement serait formé rapidement et les anciens *leaders* « animés de bonne volonté » seraient rappelés au service de la Nation. Rien n'est décidé en fait au sujet du prochain mandataire qui pourrait être l'armée elle-même, à titre plus ou moins provisoire, avec la participation éventuelle de quelques ministres civils à la tête des départements techniques.

Toujours est-il que durant les journées des 10, 11 et 12, les principaux officiers dahoméens ont tenu d'interminables et stériles réunions à l'État-major. La discussion y a été particulièrement vive et le ton parfois élevé, à propos des trois principaux sujets suivants :

[1] Le déroulement des événements est repris dans la synthèse n° 26 de l'ambassade de France à Cotonou du 13 décembre 1969 qui passe en revue les événements du 29 novembre au 12 décembre 1969, non publiée.

[2] URD : Union pour le renouveau du Dahomey.

– la préparation de la déclaration faite par le lieutenant-colonel Kouandete, le 10 au soir ;

– la constitution du futur gouvernement ;

– le sort à réserver au lieutenant-colonel Alley, actuellement détenu à Porto-Novo et dont la libération et réclamée par certains.

Ces longues et difficiles discussions, outre qu'elles augurent mal de l'organisation future des pouvoirs publics, apportent une preuve supplémentaire du caractère improvisé de l'opération. Si le petit groupe d'officiers activistes qui a entraîné le chef d'Etat-major s'est emparé du pouvoir avec une facilité déconcertante, il ne sait manifestement pas qu'en faire. Le premier problème important à résoudre est celui du gouvernement, ce qui pose d'emblée le choix fondamental de la part que les militaires sont disposés à réserver aux civils, et immédiatement ensuite à quels civils… Même si l'idée-force de la réconciliation nationale est avancée, je doute pour ma part que le lieutenant-colonel Kouandete – dont on assure que le général Eyadema a encouragé la décision de prendre le pouvoir – comme les jeunes lieutenants du groupe de Ouidah, se soient lancés dans un deuxième coup d'État presque deux ans après avoir renversé le général Soglo, pour restaurer les trois anciens Présidents de la République ou l'un d'entre eux et ramener au pouvoir les politiciens civils.

On peut, dans ces conditions, redouter qu'après la brève expérience de redressement entreprise par le Dr Zinsou, mis au pouvoir par l'armée « pour au moins cinq ans », selon les propres termes du lieutenant-colonel Kouandete, le Dahomey ne soit à nouveau plongé dans le désordre et l'aventure. Mes collègues allemand[1] et américain[2] ne m'ont pas caché que ce nouveau coup de force allait faire l'impression la plus fâcheuse dans leur pays. Ils regrettaient qu'ait été, en un instant, réduit à néant le capital de confiance constitué en dix-huit mois par le Dr Zinsou et qui commençait à produire ses fruits, notamment en Allemagne. La grande majorité des Dahoméens responsables témoigne d'un grand découragement devant ce nouveau coup de force militaire, d'autant plus que l'absence totale de programme et l'évidence d'ambitions personnelles soulignent le caractère « sud-américain » d'une opération dont le caractère improvisé peut conduire à de nouvelles et sérieuses difficultés.

ANNEXE

Déclaration du lieutenant-colonel Kouandete
Chef d'État-major des forces armées dahoméennes

Dahoméennes, Dahoméens,

Consciente de sa place et de son rôle dans la Nation, l'Armée dahoméenne a toujours œuvré depuis bientôt dix ans pour assurer la paix et la stabilité politique, condition *sine qua non* du développement économique et social. C'est pourquoi elle a eu à confier au Docteur Emile Derlin Zinsou, entre autres, les missions suivantes :

[1] Udo Horstmann est ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne à Cotonou depuis mai 1967.

[2] Mattew J. Looram est ambassadeur des États-Unis à Cotonou depuis le 11 juillet 1969.

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
6 mars	*Idem*	La politique allemande à l'égard des pays de l'Est, le point depuis les événements de Tchécoslovaquie.	N.	202
6 mars	*Idem*	La RFA et les problèmes monétaires internationaux.	N.	203
8 mars	*Idem*	La RFA et les problèmes européens : fluctuation de l'attitude allemande.	N.	207
19 mars	Bonn à Paris	De la situation en Tchécoslovaquie telle que décrite par un membre de la mission commerciale tchécoslovaque en RFA.	T.	238
29 mars	Paris	Les ministres des Affaires étrangères de France, du Royaume-Uni, des États-Unis et de la RFA définissent les cas dans lesquels les Alliés pourraient être amenés à prendre en charge le trafic civil allemand à destination et au départ de Berlin (« égide alliée »).	N.	268
28 avril	Bonn à Paris	Déclarations faites par le porte-parole du gouvernement fédéral, M. Diehl, lorsque fut connu le résultat du référendum français.	T.	312
4 juin	*Idem*	Déclarations du chancelier Kiesinger sur la France et l'Europe.	T.	392
17 juin	*Idem*	De la possibilité d'une prochaine rencontre entre le président Pompidou et le chancelier Kiesinger, de préférence dans le cadre du traité du 22 janvier.	T.	428
26 juin	*Idem*	Politique européenne et relations franco-allemandes.	T.	451
		3) La Belgique		
1969 18 juin	Bruxelles à Paris	Réactions de l'opinion belge à l'élection présidentielle.	D.	432
		4) L'Espagne		
1969 10 février	Madrid à Paris	Compte rendu de l'entretien du 7 février 1969 entre le ministre français des Affaires étrangères et le général Franco.	T.	113
29 avril	Palma de Majorque à Madrid	La démission du général de Gaulle suscite stupéfaction et consternation.	D.	318

Ses propos peuvent être résumés comme suit :

Seul pays d'Afrique australe où la minorité blanche n'ait pas réussi à bloquer la volonté de promotion de la majorité noire, la Zambie vit sous une menace permanente. Elle est exposée aux opérations punitives que pourraient mener sur son territoire (plusieurs « incidents » de cette nature se sont déjà produits) les troupes portugaises pour atteindre les lieux de refuge des guérillas opérant en Angola et en Mozambique. Elle redoute la présence à ses frontières d'une Rhodésie hostile qu'appuie matériellement et qu'est susceptible, le cas échéant, d'appuyer militairement la puissante Union sud-africaine.

Pourtant elle ne peut céder à ses craintes au point de pratiquer avec ses voisins une politique d'apaisement systématique : l'avenir et la dignité des peuples noirs africains est en jeu. La Zambie doit soutenir ceux qui mènent le juste combat de la démocratie. En même temps il lui faut, pour assurer sa survivance, développer son économie. Dans cette conjoncture difficile des concours lui sont nécessaires. À qui les demander ? De la Grande-Bretagne elle a pris la mesure et sait qu'elle n'en peut attendre plus que ce qu'elle reçoit actuellement. Les Américains, la guerre du Vietnam l'a montré, ne sont que des *bones of violence* pour longtemps marqués par l'épisode de la conquête de l'Ouest. Les Allemands n'ont pas l'autorité morale nécessaire et cantonnent leur action dans le cadre multilatéral de l'ONU. Les Italiens ne disposent que de moyens modestes et ils en limitent le bénéfice à leurs anciennes possessions.

Reste la France. Les idéaux de liberté, d'égalité et de fraternité dont elle se réclame sont ceux-là même qui ont inspiré l'action libératrice du président Kaunda. La décolonisation telle qu'elle l'a pratiquée en Afrique, le principe d'autodétermination dont elle a fait la base de sa politique dans le Tiers Monde lui ont valu une estime incomparablement plus grande que celle de n'importe quelle autre nation. Pourtant depuis quelque temps on s'interroge dans les milieux gouvernementaux de Lusaka sur la mesure dans laquelle on peut encore faire fond sur elle tant paraissent importants ses engagements à l'égard de l'Afrique du Sud et du Portugal. Le gouvernement français a-t-il bien mesuré les implications de cette attitude ?

En ce qui concerne l'Afrique du Sud, quand il fait observer qu'il prend grand soin de ne lui livrer que des armements très élaborés destinés à répondre à une agression extérieure mais pas à être employés pour la répression de mouvements locaux, se rend-il compte que ce sont aussi des moyens d'extermination massive auxquels les Sud-Africains n'hésiteraient pas à recourir s'ils décidaient, à la faveur du compartimentage ethnique qu'ils ont organisé, de brusquement « liquider » les noyaux spécifiques d'opposition à leur politique ?

On invoque d'autre part du côté des Occidentaux pour justifier les fournitures d'armes à l'Afrique du Sud la nécessité de tenir en lisière les tentatives de pénétration communiste en Afrique et dans l'Océan Indien. L'objectif serait d'assurer le maintien du *statu quo* dans la région. En réalité ce *statu quo* travaille pour les Sud-Africains car il couvre la mise en œuvre de l'*apartheid*, favorisant ainsi le développement d'une situation explosive

qui à l'avenir pourra à tout moment dégénérer en conflagration. Les Noirs africains déçus par les Occidentaux pourraient bien rechercher auprès des communistes, en dépit du danger que ce rapprochement comporte et dont ils sont conscients, les moyens de rétablir l'équilibre.

Pour ce qui est du Portugal, le fossé est moins profond puisqu'il n'y a pas de divergence fondamentale sur le plan de la conception des rapports humains. Le problème politique n'en est pas moins sérieux et son acuité se trouve accrue lorsque, comme c'est souvent le cas, il apparaît qu'une collusion s'établit entre le Portugal et l'Afrique du Sud.

M. Chona n'a rien demandé. Il ne faisait qu'expliquer des préoccupations dont il s'était déjà ouvert à notre ambassadeur et qu'avaient récemment avivées la participation de firmes françaises (aux côtés d'autres partenaires européens, principalement allemands) à la construction du barrage de Cabora Bassa au Mozambique considérée par l'opinion noire africaine comme un apport important au potentiel des minorités blanches.

Il fut facile à M. Alphand de prouver que notre politique n'était nullement d'encourager Sud-Africains et Portugais à persévérer dans la ligne condamnable à laquelle ils se tiennent. Cabora Bassa, en particulier, constituerait un instrument précieux de développement le jour, jugé par tous inévitable, où les populations de la région auraient accédé à la gestion de leurs propres affaires.

On peut se demander cependant si les relations que nous entretenons avec l'Afrique du Sud et le Portugal ne nous mettent pas en état d'appeler leur attention sur le prix que nous attachons à les voir contribuer à l'apaisement des craintes dont M. Chona s'est fait l'écho. Le fait que le manifeste dit de Lusaka[1] qui a été approuvé à l'unanimité par les pays africains et qui a été « accueilli très favorablement » à New York, rejette la violence comme moyen de rétablir chez eux l'égalité démocratique ; le fait aussi que plusieurs pays noirs manifestent des dispositions favorables à l'établissement avec eux de relations normales, voire même coopératives, pourraient être invoquées par nous à l'appui d'une démarche leur recommandant de contribuer par un assouplissement de leur attitude à la consolidation des résultats acquis par notre politique du dialogue. Il pourrait leur être représenté que si l'inquiétude de la Zambie s'exprimait en d'autres instances, elle ne manquerait pas de provoquer un regroupement de l'opinion africaine qui poserait à nouveau en termes aigus les problèmes de l'*apartheid* et du colonialisme en nous exposant à ne plus pouvoir jouer le rôle modérateur que nous avons tenu dans le passé.

La direction d'Afrique-Levant serait heureuse de recueillir à ce sujet le sentiment du Ministre.

(*Afrique-Levant, Zambie, Visites officielles en France et relations politiques avec la France*)

[1] Le manifeste de Lusaka est adopté lors du sommet de l'OUA tenu à Addis-Abeba du 6 au 9 novembre 1969. Il appelle à la mobilisation contre la politique de discrimination raciale des gouvernements minoritaires blancs d'Afrique australe et plus particulièrement contre l'*apartheid* d'Afrique du Sud.

375

M. DELAMARE, AMBASSADEUR DE FRANCE À COTONOU,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 578 à 580[1]. *Cotonou, 13 décembre 1969.*

Urgent. Réservé. (*Reçu* : 13 h. 02).

Je me réfère à mon télégramme no 577[2].

Un directoire, composé des trois lieutenants-colonels a été constitué dans la soirée du 12, présidé par le lieutenant-colonel de Souza, respectant ainsi la hiérarchie militaire.

Ce directoire s'est donné pour mission de coordonner l'action des différents départements ministériels, de régler les problèmes fondamentaux et de conduire le pays vers des élections dans les meilleurs délais.

Les présidents Maga et Ahomadegbe sont arrivés hier soir par avion spécial de Lomé, fourni par le président Houphouët-Boigny. Ils ont été aussitôt reçus à son domicile par le chef d'État-major entouré de plusieurs officiers et se sont entretenus avec lui jusqu'à une heure avancée de la nuit.

M. Ahomadegbe a fait alors une déclaration très modérée ouvrant des perspectives de réconciliation nationale et de franche confrontation entre les différentes tendances du pays, y compris celle du Docteur Zinsou.

Par ailleurs, la libération de ce dernier[3] a été décidée sous la pression de la majorité des officiers appuyée par une démarche des ministres auprès du chef d'État-major. Un avion spécial se rendra ce matin dans le nord pour ramener l'ancien chef de l'État à Cotonou. De même le lieutenant-colonel Alley serait prochainement libéré[4].

Ainsi après trois jours de vaines palabres, les militaires ont reconstitué au dernier moment leur unité et convaincu le lieutenant-colonel de Souza avant l'arrivée à Cotonou des anciens présidents.

Les prochaines semaines vont sans doute voir la reprise des luttes politiques entre les différentes tendances animées par les trois *leaders* traditionnels[5] et le Docteur Zinsou lui-même.

[1] Ce télégramme porte la mention suivante : « Prière communiquer Défense nationale pour destinataires habituels ». Il est ajouté de la main du lecteur du télégramme : (Servi).

[2] Par ce télégramme du 12 décembre, l'ambassadeur Delamare, fait savoir à Paris qu'au cours des discussions qui se déroulent à l'état-major, le lieutenant-colonel Kouandete se trouve très isolé et est blâmé pour l'action entreprise à l'insu de la grande majorité des officiers qui désapprouvent la violence faite au Dr Zinsou. L'idée d'un directoire des trois lieutenants-colonels (de Souza, Kouandete, Sinzogan) est avancée.

[3] Le Dr Zinsou qui, le 10 décembre, avait été emmené dans le Nord du pays à Natitingou et mis en résidence surveillée, est ramené à Cotonou dans la soirée du 13 décembre où il tient une conférence de presse le 15.

[4] L'amnistie concernant tous les inculpés des deux affaires de complot qui ont éclaté sous le régime du Dr Zinsou est annoncée à Cotonou le 24 décembre. Le principal bénéficiaire en est l'ex-lieutenant-colonel Alphonse Alley, ancien chef d'État dahoméen. En tout, vingt-huit condamnés et quatre internés administratifs sont amnistiés.

[5] Maga, Apithy et Ahomadegbe.

Il apparaît d'ores et déjà qu'en lançant son « coup » du 10 novembre, le lieutenant-colonel Kouandete a profondément bouleversé les données du jeu politique mais assurément pas dans le sens qu'il recherchait.

(Direction des Affaires africaines et malgaches/DAM, Dahomey/Bénin, 1959-1969, politique intérieure, nº 5)

376

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. BOEGNER, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES.

T. nos 269 à 273. *Paris, 15 décembre 1969, 19 h. 47.*

Immédiat.

Le conseiller économique de l'ambassade de Grande-Bretagne[1] a fait au Département, dans l'après-midi de ce jour, une démarche au sujet de la négociation entre les Six du règlement financier pour la période définitive[2].

On admet à Londres que les Six s'apprêtent à conclure cette négociation avant la fin de l'année et que le règlement nouveau consacre les principes de la préférence et de la solidarité communautaires. On a relevé d'autre part, dans le communiqué de la Conférence de La Haye[3], l'intention exprimée par les chefs d'État et de gouvernement de tenir compte de tous les intérêts en cause lors du remplacement des contributions des pays membres par des ressources propres. On craint cependant que l'application des dispositions du règlement financier pour la période définitive, telles qu'elles résulteront des négociations en cours entre les Six, n'aboutisse à des résultats qui seraient inéquitables pour le Royaume-Uni le jour où celui-ci participerait à la Communauté.

Selon ses calculs, et en retenant l'hypothèse avancée par la Commission d'un chiffre de 4 200 millions de dollars pour les dépenses du FEOGA[4] en 1973, le gouvernement britannique estime le montant des transferts qui pourraient lui incomber à 500 millions de dollars au titre des prélèvements (sur un milliard perçu dans l'ensemble de la Communauté) et à

[1] John Edgar Galsworthy, conseiller économique près l'ambassade du Royaume-Uni à Paris depuis 1967.

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessous le télégramme circulaire nº 508 du 24 décembre 1969.

[3] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme circulaire nº 486 du 3 décembre 1969.

[4] Créé le 14 janvier 1962, le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) rachète les surplus agricoles à un prix d'intervention en cas d'effondrement des cours, il opère un prélèvement sur les importations de produits agricoles et subventionne les exportations de la CEE. Dans sa partie orientation, il alloue des crédits pour l'amélioration des structures de l'agriculture européenne.

600 millions de dollars pour les droits de douane (soit le quart de la totalité des perceptions au titre du tarif extérieur commun). L'importance de ces sommes est telle que la part du Royaume-Uni serait inéquitable, quel que soit le correctif éventuellement apporté pour le versement des contributions financières destinées à compléter le produit des prélèvements et des droits de douane.

Les mêmes calculs font apparaître que le solde net des contributions britanniques au FEOGA, c'est-à-dire après déduction des sommes limitées qui pourraient être reçues au titre de la section orientation, serait trois fois et demi supérieur à celui de l'Allemagne.

Une telle situation ne serait pas acceptable pour le gouvernement britannique, qui ne peut, non plus, envisager de transférer des sommes en devises aussi importantes que celles qui ont été mentionnées au titre des prélèvements et des droits de douane. On ne peut d'ailleurs penser que le gouvernement français, dont on ne met pas en doute le désir sincère de voir le Royaume-Uni participer à la Communauté puisse se montrer favorable dans la négociation en cours à Bruxelles à des dispositions qui pourraient élever des obstacles insurmontables à cette admission. Il doit être clair, d'autre part que si l'action de la France permettait d'éviter ces difficultés, les effets favorables s'en feraient sentir dans la négociation elle-même.

En conclusion, le gouvernement britannique exprime l'espoir que le gouvernement français fera en sorte que le règlement financier définitif comporte des dispositions permettant, par leur souplesse, d'aboutir à une solution équitable dans les négociations relatives à l'adhésion du Royaume-Uni, lorsque celles-ci auront lieu.

(*Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1969*)

377

M. LEFEBVRE DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À RIO DE JANEIRO, À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 2585/DE. *Rio de Janeiro, 15 décembre 1969.*

De l'insuffisance relative de l'effort économique et financier de la France au Brésil

Aux yeux de nombre d'industriels et financiers français – voire même, semble-t-il, de certains départements ministériels – le Brésil continue d'offrir l'image d'une dictature militaire que minent le désordre, l'inflation et l'endettement. Un tel point de vue justifie bien évidemment cette méfiance et cette timidité persistantes qui caractérisent encore l'action de la France envers le Brésil, pays volontiers taxé d'être « impossible » et, bien plus, « mauvais payeur ».

Cette dépêche a pour objet d'essayer de dégager certaines des raisons qui militent contre cette « mauvaise réputation », largement injustifiée. Deux constatations principales s'imposent, semble-t-il, à l'esprit, qui justifient une relance de l'effort économique et financier de la France sur le Brésil :

1) l'évolution économique et financière des cinq dernières années révèle une croissance rapide et un rééquilibre progressif de l'économie tels que le Brésil peut être de nouveau considéré comme un partenaire « sérieux »,

2) en dépit d'un redressement très récent, notre action reste sensiblement plus modeste que celle de nos concurrents immédiats, notamment européens.

I. *La remise en ordre de l'économie brésilienne*

Plusieurs éléments rendent compte du redressement enregistré au cours des dernières années par l'économie brésilienne.

A) Depuis 5 ans, l'activité économique a été maintenue à un rythme élevé, en même temps que le taux d'inflation était sensiblement réduit.

	Taux d'inflation	**Taux de croissance du PIB[1]**
1963	80,6 %	1,5 %
1964	86 %	2,9 %
1965	45 %	2,7 %
1966	41 %	5,1 %
1967	24,5 %	4,8 %
1968	25 %	6,5 %
1969 (évaluation)	25 %	6,8 %

Encore convient-il de préciser que cette croissance – qui a retrouvé depuis deux ans le rythme enregistré au cours des années 1957/61 – est due, pour l'essentiel, à la progression de la production industrielle.

	Taux de croissance PIB	**Production industrielle**	**Production agricole**
1968	+ 6,5 %	+ 14 %	+ 1 %
1969 (évaluation)	+ 6,8 %	+ 9 %	–

Quant à la réduction de l'inflation, elle résulte, dans une large mesure, d'une rigueur budgétaire nouvelle, signifiant à la fois une sensible réduction

[1] *Note marginale du document* : « Pour les années 1963 à 1967 inclus, il s'agit d'un taux révisé (Fondation Getúlio Vargas), qui diffère parfois sensiblement des taux mentionnés par ma lettre n° 661/DE du 7 avril 1969 ». Cette longue dépêche, non publiée, intitulée *Situation économique et financière du Brésil* présente le bilan de l'année 1968 ainsi que les perspectives de l'année 1969.

des dépenses de fonctionnement, mais surtout une augmentation considérable des recettes :

	Rapport déficit budgétaire/PIB
1967	2,1 %
1968	1,5 %
1969 (évaluation)	1 %
1970 (prévision)	moins de 1 %

B) Le rétablissement des finances extérieures.

Depuis deux ans, la balance des paiements est redevenue positive :

1967	– 241 millions US$
1968	+ 39
1969 (1er semestre)	+ 205

Or, en dépit d'une croissance rapide des exportations – qui atteindront en 1969 un niveau record – la balance commerciale ne cesse de se détériorer en raison de l'augmentation plus accentuée encore des importations, reflet de l'expansion industrielle brésilienne ; la balance des services étant de surcroît structurellement déficitaire, ces résultats positifs sont entièrement imputables aux mouvements nets de capitaux.

Mouvements de capitaux				
	1966	**1967**	**1968**	**1er semestre 1969**
Entrées	697	645	1.001	431
Sorties	– 492	– 582	– 446	– 217
Divers				+ 196
Solde	+ 205	+ 63	+ 555	+ 410

a) dont :

– investissements fixes et financements : 780
Secteur privé : 490
Secteur public : 290
– capitaux liquides : 221

Ces entrées témoignent à l'évidence de la confiance que les financiers étrangers placent dans la situation économique de ce pays.

Ce redressement des comptes extérieurs consacre enfin le succès des divers contrôles et mesures décidés récemment par les autorités pour éviter une détérioration de la balance des paiements :

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
24 avril	*Idem*	Bilan des relations franco-algériennes depuis l'indépendance.	N.	309
		2) Le Maroc		
18 janvier	Rabat à Paris	Traité de fraternité et de coopération entre l'Algérie et le Maroc signé à Ifrane le 15 janvier.	T.	53
20 janvier	*Idem*	Inquiétude du gouvernement tunisien après la signature du traité entre le Maroc et l'Algérie à Ifrane le 15 janvier 1969.	T.	55
21 février	Paris	L'affaire Ben Barka continue d'avoir des conséquences (aides financières suspendues), ce qui a amené le Maroc à chercher d'autres partenariats, notamment vers l'Est (URSS), mais aussi États-Unis, RFA, Italie.	N.	160
27 mars	*Idem*	Les relations économiques franco-marocaines : échanges commerciaux, contentieux du Trésor, « marocanisation » des entreprises françaises.	N.	262
5 mai	Casablanca à Rabat	Réactions locales de regret à l'annonce de la démission du général de Gaulle et espoir du retour prochain des ambassadeurs.	D.	335
		3) La Tunisie		
11 janvier	Paris à Tunis	Résumé de l'entretien entre M. de Lipkowski, secrétaire d'État aux Affaires étrangères et M. Masmoudi, ambassadeur de Tunisie à Paris : flotte russe à proximité des côtes tunisiennes, pipeline Edjele-La Skirra, conférence de la francophonie à Niamey.	T.	31
15 février	Paris	Entretien entre le général de Gaulle et M. Bourguiba Jr le 4 février : rétablissement des relations franco-tunisiennes, Algérie, Moyen-Orient.	CR	129
25 février	Tunis à Paris	Coopération franco-tunisienne dans le domaine militaire. La Tunisie souhaite « voir sa sécurité indissolublement liée à celle de la France », avec des difficultés de réalisation.	T.	169
5 juin	*Idem*	Les relations algéro-tunisiennes dans l'impasse.	T.	394

b) Sans doute convient-il également de signaler que, depuis 1967, trois investissements nouveaux seulement et de faible importance ont été réalisés par des firmes françaises[1], alors même que la pénétration étrangère s'accentue dans des secteurs tels que l'automobile[2], l'industrie chimique et pharmaceutique.

B) En dépit de l'impulsion nouvelle enregistrée au cours des deux dernières années, l'effort financier consenti à l'égard du Brésil reste également insuffisant.

1) Indiscutablement, l'effort financier français, notamment en matière de crédits garantis, a marqué récemment un redressement sensible, ainsi qu'en témoignent les chiffres suivants :

(en millions de francs)	31.12.65	31.12.66	31.12.67	31.12.68	30.06.69
Garanties en cours	347	260	212	260	370[a]
Promesses de garanties	103	6	274	666	966
(a) dont long terme :	246				

En outre, si la stabilité du niveau des garanties en cours traduit la prudence de la COFACE, autant sans doute que la médiocrité du niveau général des affaires à l'exportation vers le Brésil, il importe de souligner que les perspectives pour 1970 se révèlent très encourageantes ; sans compter d'éventuelles ventes d'armements, c'est à plus de 1 000 millions de francs que s'élèvera alors le niveau effectif des crédits garantis par la France.

2) Mais en dépit de ce redressement, force est de constater que le hiatus qui existe entre l'importance des investissements américains et allemands, principalement, et ceux de la France se retrouve au niveau des financements privés et publics.

a) *Financements privés* :

– de 1963 à 1967, en effet, les États-Unis ont fourni 57 % des prêts et financements privés dont a bénéficié le Brésil, l'Allemagne : 7,3 %, le Japon : 3,6 %, la France : 3,2 %, l'Italie : 2,8 %, enfin le Royaume-Uni : 2,7 %.

Bien plus, il faut noter que les financements français importants se situent en début de période, tandis que les Américains et les Allemands ont, soit fourni un effort continu, soit accru leur effort en valeur absolue comme en pourcentage des prêts et financements privés absorbés par le Brésil. Ainsi pour la période 1965/67, les États-Unis ont contribué pour 62 % aux apports de financements privés au Brésil ; l'Allemagne, de son côté, a également porté sa quote-part pour 1967 à 13,6 % ; quant au Royaume-Uni, il

[1] *Note marginale du document* : « a) création par Delle-Alsthom d'une usine de disjoncteurs ; b) création d'une société d'assistance technique et de fabrication de matériel sucrier par Fives-Lille-Cail ; c) installation d'une usine de montage de montres dans le Nord-Est par la Société Lip et d'autres sociétés horlogères françaises ».

[2] *Note marginale du document* : « Rappelons que Simca et Renault ont vendu leurs installations respectivement à des firmes brésiliennes et à Ford ».

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
20 mars	*Idem*	Les rapports franco-congolais depuis l'indépendance le 30 juin 1960.	N.	244
29 mars	Paris à Kinshasa	Le président du Congo-Kinshasa est reçu par le général de Gaulle puis par le Premier ministre lors d'un séjour privé effectué en France.	T.	267
		5) La Côte d'Ivoire		
22 janvier	Abidjan à Paris	Surprise du président ivoirien Houphouët-Boigny devant l'embargo décrété par le gouvernement français sur toutes les fournitures militaires à destination d'Israël.	T.	64
28 mars	*Idem*	La position de la France dans l'économie ivoirienne.	D.	265
16 avril	*Idem*	Des projets *Goodyear* et Michelin portant sur des plantations d'hévéas en Côte d'Ivoire.	T.	290
8 mai	*Idem*	Reprise de contact par l'ambassadeur de France avec les personnalités ivoiriennes et le personnel de l'assistance technique et du secteur privé. Ambiance morose à Abidjan.	T.	341
19 mai	*Idem*	Analyse de la situation à l'université d'Abidjan où l'armée est intervenue pour réprimer un mouvement de grève. Tentative d'explication.	T.	357
19 mai	*Idem*	Analyse des causes immédiates qui ont entraîné l'intervention, le 19 mai, de l'armée et de la gendarmerie. Point de vue du recteur, du président ivoirien et du ministre de l'Éducation nationale. Dramatisation excessive de part et d'autre.	T.	358
23 mai	*Idem*	Fermeture de l'université d'Abidjan. Le problème des étudiants français de cette université.	T.	370
31 mai	*Idem*	Dénouement de la crise universitaire. Conséquences de ce dénouement sur le plan intérieur et sur le plan universitaire. Quel avenir pour l'université d'Abidjan ?	T.	384
10 juin	*Idem*	Mission au Biafra de M. M'Bahia Ble, ministre ivoirien des Forces armées et du Service civique : libération de dix-huit techniciens du pétrole retenus au Biafra.	D.	408
27 juin	*Idem*	Audience accordée à l'ambassadeur de France par le président Houphouët-Boigy. Principaux sujets abordés : la réunion du Conseil de l'Entente, les relations avec le Tchad, la venue du président de la Zambie, M. Kaunda, le Biafra, toujours au centre des préoccupations du président ivoirien.	T.	454

B) *Conclusions relatives à l'effort français :*

1) Il convient tout d'abord de rappeler que, depuis 1963, l'Allemagne, l'Italie et le Japon nous dépassent régulièrement pour les investissements directs bruts aussi bien que pour les prêts et financements privés ; de surcroît, il apparaît que ces trois pays orientent de propos délibéré vers le Brésil la majeure partie des capitaux qu'ils destinent à l'Amérique latine. Compte tenu de cette tendance, il importerait donc de relancer sans tarder nos efforts d'implantation au Brésil, au prix certes d'un effort d'information et d'une mutation dans les esprits qui pourraient exiger un certain délai[1].

2) En conséquence, et dans l'immédiat, c'est donc en matière de financements publics et privés garantis, d'assistance technique – au sens large – et de prospection commerciale que se joue l'essentiel. Or si nous sommes bien placés en matière d'assistance technique et d'engineering, nous accusons un retard sensible en ce qui concerne notamment les financements publics : à la différence de l'Allemagne, mais aussi du Royaume-Uni, de l'Italie et du Japon, nous n'accordons pas de dons proprement dits ; en outre, en matière de prêts publics, nous avons fait preuve longtemps d'une timidité excessive[2] ; l'attribution au Brésil en juin 1969 d'un prêt gouvernemental destiné à la sidérurgie – d'un montant de 10 millions de dollars – marque toutefois un changement d'attitude notable.

En définitive, l'évolution constatée semble dénoter surtout une sensibilité de notre effort aux aléas de la situation politique et financière des pays bénéficiaires supérieure à celle qui affecte les efforts de nos principaux concurrents. Plus grave encore, il apparaît que nous ne révisons qu'avec une excessive lenteur la politique de prudence financière adoptée vis-à-vis de tel ou tel pays : c'est ainsi, par exemple, qu'au cours des deux dernières années, les crédits garantis octroyés par nos partenaires ont augmenté plus rapidement que les nôtres.

3) Enfin, le moment me semble venu pour les pays du Marché commun d'entreprendre des actions conjointes sur le Brésil de manière à pouvoir concurrencer efficacement les positions américaines, surtout dans le domaine des implantations et dans celui du commerce.

D'ores et déjà, en effet, les pays de la CEE disposent – il convient de le souligner – d'un poids non négligeable.

– ainsi, de 1963 à 1967 (inclus), les investissements directs (en monnaie et équipements, à l'exclusion des réinvestissements) des pays de la CEE ont-ils représenté 29 % du total reçu par le Brésil contre 40 % pour les États-Unis, 10 % pour l'AELE et 14 % pour le Japon.

[1] *Note marginale du document* : « La multiplication des missions commerciales « sectorielles » à l'exemple des missions allemandes, britanniques et italiennes, me semble, à ce propos, absolument impérative ».

[2] *Note marginale du document* : 1966-1967

France	: 1,2 millions de $
Allemagne	: 12,4
Japon	: 15,2
Italie	: 23,0
Grande-Bretagne	: 3,2

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
21 mars	*Idem*	Compte rendu de la réunion de l'UDEAC. Divergences de points de vues entre les différentes délégations, pas d'accord définitif sur les principales questions évoquées : réaménagement du traité de l'Union, plan d'industrialisation, plan comptable inter-États, fonds de solidarité.	T.	245
30 avril	*Idem*	Texte de la lettre manuscrite que le président Albert Bongo a adressée au général de Gaulle, à la suite de son retrait à la présidence de la République.	T.	322
4 juin 1969	Paris à Libreville	Mission économique rhodésienne au Gabon. Instructions données à l'ambassadeur de France à Libreville afin qu'il rappelle au président Bongo la position de la France vis-à-vis du gouvernement de M. Ian Smith.	T.	391
		9) Le Ghana		
13 janvier	Paris	Les relations franco-ghanéennes.	N.	36
		10) La Guinée		
1969				
5 février	Paris	Situation intérieure de la Guinée après les événements maliens et la chute de Modibo Keita.	N.	104
18 juin	*Idem*	Situation de l'Église catholique en Guinée.	N.	433
		11) La Haute-Volta		
5 février	Ouagadougou à Paris	Réflexions du général Lamizana, de retour de la IVe conférence au sommet de l'OCAM, tenue à Kinshasa du 27 au 29 janvier 1969.	T.	101
7 février	*Idem*	Du projet de livraison de matériel militaire soviétique à la Haute-Volta. Avertissement de l'ambassadeur de France quant aux conséquences éventuelles de la signature d'un accord bilatéral sans la consultation préalable de la France.	T.	108
18 juin	*Idem*	Séjour du lieutenant Moussa Traore, chef de l'État du Mali, en Haute-Volta. Objet des entretiens : la coopération entre les deux pays, les conseils donnés par le président Lamizana au président Traore (abandon du socialisme d'État, austérité et réalisme).	T.	430

Citation

« Paris, le 24 novembre 1969

Monsieur le Ministre et Cher Collègue,

Lors de notre dernière réunion le 25 septembre dernier, nous avions évoqué les conséquences de la dévaluation du franc français. Vous aviez bien voulu, à cet égard, me faire part de certaines préoccupations de votre gouvernement, notamment en ce qui concerne le niveau des prix des produits français importés dans votre pays.

Comme suite à nos échanges de vues sur cette question, j'ai l'honneur de vous faire parvenir sous ce pli une documentation sur la politique suivie en France en la matière depuis le changement de parité monétaire ainsi que sur les principales mesures prises. Je pense qu'il serait utile de poursuivre notre concertation en ce domaine par le moyen d'échanges d'informations. J'ai d'ores et déjà donné des instructions pour que les représentants de vos services qui seraient amenés à se rendre à Paris et qui souhaiteraient être reçus à la direction générale du Commerce intérieur et des Prix obtiennent tous les renseignements qui leur seraient utiles. Si vous le jugiez opportun, des stages de courte durée auprès des services de cette direction pourraient également être organisés.

Ainsi que nous en étions convenus, il serait utile que des liaisons efficaces s'instaurent entre nos administrations dans la poursuite de leurs actions respectives. Je suis tout disposé, si vous le désirez, à faire étudier les cas correspondant à des hausses de prix de produits d'origine française que vos services jugeraient abusifs et de nature à compromettre vos efforts en ce qui concerne le coût de la vie. Si vous en étiez d'accord, de tels cas pourraient être signalés au conseiller économique et commercial de l'ambassade de France qui s'efforcerait de régler la difficulté en accord avec vos services et les représentants locaux des entreprises françaises. Dans l'hypothèse où cette procédure serait insuffisante, le conseiller économique et commercial me saisirait et vous seriez, par ses soins, averti du résultat des interventions auxquelles j'aurais pu procéder.

Je vous serais obligé de bien vouloir m'indiquer les remarques que ces suggestions pourraient appeler de votre part ainsi que, d'une manière générale, votre sentiment en ce qui concerne les moyens selon lesquels notre coopération devrait être poursuivie en ce domaine.

Je puis vous assurer quant à moi, que le gouvernement français attache une importance toute particulière à ce que les exportateurs pratiquent dans leurs relations avec leurs correspondants de la zone franc une politique de prix raisonnable. Depuis notre réunion, j'ai entrepris d'informer les professionnels français de ce souci qui répond à l'intérêt mutuel. J'ai rencontré auprès des branches industrielles que j'ai contactées, un sincère désir de coopération qui est sans doute un des meilleurs gages de réussite pour les efforts que nous entreprenons en commun.

Je vous d'agréer, Monsieur le Ministre et Cher Collègue, l'assurance de ma haute considération.

Signé : Valéry Giscard d'Estaing ».

Fin de citation.

Les commentaires qu'a émis M. Konan Bédié, à la suite de cet envoi ont fait l'objet de mon télégramme nº 1451/54 du 12 décembre[1].

Je serais reconnaissant au Département de me faire savoir si cette lettre du 24 novembre, ci-dessus reproduite, est la même que celle qui a fait l'objet de la transmission nº 45.655/DAD/CEC[2] du premier décembre 1969, qui n'est pas parvenue à cette ambassade.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Côte d'Ivoire, 1959-1969, questions économiques, 1969, nº 17*)

379

M. DALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BAMAKO,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 558 à 563. *Bamako, 16 décembre 1969.*

(*Reçu* : le 17 à 11 h. 24 et 11 h. 38).

Entretien avec le chef de l'État du Mali

Je me suis longuement entretenu hier avec le président Moussa Traore. Ce dernier savait déjà par M. Nègre qu'une mission d'experts[3] viendrait au début de janvier étudier les problèmes que posera au Mali, pendant plusieurs années encore, la situation budgétaire et financière et déterminer les moyens à mettre en œuvre pour les résoudre. Il savait aussi que M. Yvon Bourges avait accepté de venir présider la délégation française lors de la prochaine commission mixte. Je lui ai précisé que, d'après ce que m'avait dit M. Hauswirth[4], le secrétaire d'État aux Affaires étrangères chargé de la coopération envisageait de venir à Bamako les 22, 23 et 24 janvier.

Le lieutenant Moussa Traore s'est montré très satisfait de la venue de la commission d'experts et de celle du secrétaire d'État avec lequel il se félicite de pouvoir procéder à un examen des difficultés financières et économiques du Mali et de l'aide que celui-ci peut attendre de la France ainsi qu'à un échange de vues sur la situation politique.

Il avait toujours souhaité, m'a-t-il assuré, des conversations « au plus haut niveau » sur ces sujets et s'il ne les avait pas demandées plus tôt, c'est qu'il

[1] Ce télégramme est reproduit ci-dessus.

[2] Ce numéro de transmission n'est pas celui (45 656) qui est indiqué dans le télégramme de Paris nº 532 du 13 décembre.

[3] Cette mission fait suite à celle conduite par M. Teyssier d'Orfeuil, conseiller technique au cabinet du ministre de l'Économie et des Finances, accompagné de MM. Arbellot de Vacqueur, inspecteur de la Banque de France, et Meda de la Caisse centrale de Coopération économique, qui est venue à Bamako dans la seconde quinzaine du mois de novembre.

[4] M. Michel Hauswirth, sous-directeur au ministère de l'Économie et des Finances, délégué dans les fonctions de directeur des Relations et des Financements au secrétariat d'État aux Affaires étrangères.

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
11 avril	*Idem*	Entretien entre l'ambassadeur de France à Bangui et le général Bokassa au cours duquel a été de nouveau évoquée l'affaire du coup d'État manqué.	T.	285
28 avril	*Idem*	Diffusion de la lettre adressée par le général Bokassa au général de Gaulle « pour lui exprimer son profond regret ».	T.	311
29 avril	Paris	Aide de la France à la République centrafricaine depuis 1961.	T.	321
12 mai	Paris à Bangui	Instructions pour M. Albert de Schonen, ambassadeur de France à Bangui, suivies d'une annexe sur la situation générale de la République centrafricaine.	D.	349
21 mai	*Idem*	Remise des lettres de créance du nouvel ambassadeur de France, M. Albert de Schonen.	D.	363
5 juin	Bangui à Paris	De la lettre de remerciements adressée par le général de Gaulle au président Bokassa assortie de commentaires de Radio Bangui.	D.	395
		19) Le Rwanda		
5 février	Kigali à Paris	Création d'un lycée français au Rwanda. Justifications à l'appui de cette création et observations de l'ambassadeur de France.	D.	102
7 mars	*Idem*	Situation au Rwanda. Note préparée en vue de la visite que doit faire M. Yvon Bourges, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, au Rwanda. (Cette visite sera annulée et reportée en novembre)	D.	205
28 mai	*Idem*	Réunion des ambassadeurs représentant des pays membres de la Communauté économique européenne. Échanges de vues sur la situation économique au Rwanda, point sur l'assistance culturelle et la coopération technique de la part des pays représentés : Belgique, France, République fédérale d'Allemagne.	D.	381
		20) Le Sénégal		
11 février	Dakar à Paris	Visite au président Senghor de M. Pierre Racine, conseiller d'État, chargé de mission auprès de M. Michel Debré, ministre des Affaires étrangères. Parmi les principales questions évoquées : réorganisation du ministère français des Affaires étrangères ; aide financière, culturelle et technique ; conflit du Biafra, projet d'une association économique des États de l'Ouest africain.	T.	114

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
21 février	*Idem*	Conférence de presse du président Senghor. Diatribe contre les journalistes étrangers, dont le correspondant du *Monde*, mise au point sur la situation de son pays et de sa position sur certains problèmes comme le Biafra, l'OERS, la Gambie.	T.	154
22 mars	*Idem*	Entretien entre le président Senghor et le chef d'état-major général des forces armées, le général Diallo ; différend à propos de la détérioration de la situation intérieure du pays et du rôle de l'armée.	T.	249
23 mai	*Idem*	La grève à l'université de Dakar vue par M. Argod, ambassadeur de France au Sénégal .	D.	371
		21) Le Soudan		
1969 9 juin	Khartoum à Paris	Les rapports avec le nouveau gouvernement soudanais.	T.	405
		22) La Tanzanie		
1969 Janvier 1969	Paris	Les relations franco-tanzaniennes.	N.	1
16 janvier	*Idem*	Entretien entre le général de Gaulle et le président de la République de Tanzanie, M. Nyerere.	N.	48
		23) Le Tchad		
6 mars	Fort Lamy à Paris	Du séjour de Jacques Foccart au Tchad les 5 et 6 mars 1969.	T.	197
13 mars	Paris	Compte rendu de la réunion tenue sur le Tchad, le 12 mars, chez le secrétaire d'État aux Affaires étrangères, M. Yvon Bourges.	N.	220
14 mars	*Idem*	Plan de redressement de la situation au Tchad proposé par M. Yvon Bourges.	N.	224
16 mars	Fort Lamy	Compte rendu de l'entretien de M. Yvon Bourges avec le président Tombalbaye.	C.R.	228
18 mars	Fort Lamy à Paris	Réponse du président Tombalbaye aux propositions françaises de réorganisation militaire et civile.	T.	232
Mars (non datée)	Paris	Évolution préoccupante de la situation générale au Tchad depuis l'indépendance et au fur et à mesure du retrait des troupes françaises.	N.	240

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
21 mars	Paris à Fort Lamy	Réponse du général de Gaulle au président Tombalbaye suite à l'acceptation des propositions françaises pour la remise en ordre du Tchad.	L.	248
		24) Colonies portugaises (Angola – Mozambique)		
1969 29 avril	Luanda à Paris	De la visite en Angola du professeur Caetano, président du Conseil portugais.	D.	317

V. – LE PROCHE-ORIENT

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		1) La crise du Proche-Orient		
		A) Généralités		
2 janvier	Paris	Entretien entre le général de Gaulle et M. Zorine, ambassadeur de l'URSS à Paris, au sujet du Proche-Orient et des conversations à Quatre.	C.R.	5
7 janvier	*Idem*	Entretien entre M. Debré, ministre des Affaires étrangères et M. Shriver, ambassadeur des Etats-Unis, au sujet du Moyen-Orient.	C.R.	18
15 janvier	Paris à Washington	Proposition française de négociation sur les conditions d'application de la résolution 242 du Conseil de Sécurité relative au Moyen-Orient.	T.	41
19 février	*Idem*	Règlement du conflit au Moyen-Orient	T.	144
19 février	Paris à Moscou	Mise au point du gouvernement français au sujet du plan soviétique de règlement pour le Moyen-Orient.	T.	145
20 février	Paris à New York	L'ambassadeur de l'URSS est reçu à sa demande par le Secrétaire général. Il indique qu'il souhaite des consultations à Quatre sur le problème du Moyen-Orient.	T.	149
6 mars	Paris à Tel-Aviv	Compte rendu de l'entretien entre le Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères et l'ambassadeur d'Israël, M. Eytan, qui accuse la France et l'ONU de partialité.	T.	198

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
6 mars	Paris à tous les représentants diplomatiques	Entretiens franco-américains lors de la visite de Richard Nixon à Paris, la France réaffirme son désir de coopérer avec ses partenaires pour aboutir à l'établissement d'une paix juste et durable.	T.C.	200
6 mars	Paris à différents représentants diplomatiques	Définition d'un ensemble de solutions proposées par la France : déclarations d'intention d'Israël et des pays arabes sur l'évacuation des territoires occupés, fixation de frontières sûres et reconnues, mise en application de la résolution 242.	T.C.	201
11 mars	Paris à Washington	Indications françaises aux Américains avant la visite du ministre israélien des Affaires étrangères à Washington, sur trois points importants en litige : le tracé des frontières, les garanties et la forme juridiques du règlement.	T.	212
11 mars	Washington à Paris	Entretien entre M. Lucet et M. Sisco au sujet du Proche-Orient. Pour le sous-secrétaire d'État, il s'agit de parvenir entre les parties israélienne et arabe à un accord qui les engage vraiment.	T.	213
17 mars	Beyrouth à Paris	Avis donné par le directeur des Affaires politiques libanais sur la mission Jarring et le sommet arabe du Caire.	T.	229
1er avril	Paris à New York	Instructions au représentant permanent de la France au Conseil de sécurité pour son discours lors de la première réunion des Quatre, le 3 avril 1969.	T.	273
5 mai	*Idem*	Instructions au représentant permanent de la France au Conseil de Sécurité pour la réunion des Quatre le 6 mai 1969.	T.	334
3 juin	*Idem*	M. Lucet effectue auprès de M. Sisco la démarche prescrite par Paris concernant les objections françaises au document américain sur le Moyen-Orient.	T.	389
		B) Jérusalem et les territoires occupés		
6 février	Jérusalem à Paris	Mesures israéliennes pour intégrer le secteur arabe de Jérusalem.	D.	106
20 février	*Idem*	La question palestinienne.	D.	150
1er mai	*Idem*	La politique du général Dayan dans les territoires occupés.	D.	329
5 juin	*Idem*	Situation politique en Cisjordanie.	D.	396
28 juin	New York à Paris	Intervention du représentant permanent de la France au Conseil de sécurité au sujet du Moyen-Orient et de Jérusalem : soumission du projet à Paris.	T.	460

prendre une mesure plus exacte de la situation économique de ce pays et de ses possibilités de développement. La diffusion de ces informations au sein du CNPF et la prise de conscience du patronat français quant aux virtualités brésiliennes sont, à cet égard, essentielles. Les premières réactions des membres de la mission laissent bien augurer de l'efficacité de cette information.

Premier effort de contact et d'informations réciproques, le voyage des industriels français devra être suivi et prolongé par les démarches catégorielles. L'organisation de l'exposition industrielle en 1971 devrait fournir les incitations nécessaires. Il peut être, en effet, mis à l'actif de la mission de bien avoir établi que le problème du développement de notre action économique au Brésil dépend moins de nos interlocuteurs qui l'appellent de leurs vœux que de la disponibilité de nos industriels. Ceux-ci sont, sans doute, sollicités par la prospection de nombreux marchés nouveaux. Si l'on se fonde sur le volume des engagements pris au Brésil par les grands organismes financiers internationaux (BIRD, SFI)[1] au vu des diagnostics établis par leurs experts (ma dépêche nº 2586/AM du 16-12-69) aucun marché n'est plus prometteur et à échéance plus rapprochée.

(*Amérique 1964-1970, Brésil, 1969-1970, relations économiques avec la France, nº 141*)

381

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE)

Initiative française pour le règlement du conflit vietnamien

N. nº 319/AS[2]. *Paris, 16 décembre 1969.*

Très secret.

Jusqu'à présent le gouvernement français s'est abstenu de toute initiative en relation avec la négociation en cours à Paris[3]. Il a volontairement limité son rôle à celui d'un pays hôte, toujours à la disposition des quatre délégations. Tout au plus a-t-il été, à diverses reprises, plus ou moins explicitement sollicité de transmettre des messages et de faire comprendre des positions.

[1] SFI : société financière internationale créée en 1956, est l'institution du groupe de la Banque mondiale chargée des opérations avec le secteur privé. La SFI propose des prêts, des participations, des services-conseils visant à promouvoir les investissements privés dans les pays en développement.

[2] Cette note est rédigée par Henri Froment-Meurice, ministre plénipotentiaire, directeur d'Asie-Océanie depuis mars 1969.

[3] Ouverte le 13 mai 1968, la Conférence de Paris sur le Vietnam réunit au centre de conférences de l'avenue Kléber, les délégations des gouvernements américain, nord et sud-vietnamien, ainsi que celle du Front national de libération sud-vietnamien.

L'impasse dans laquelle se trouvent les négociations et qui, avec la démission de M. Lodge[1], risque de se prolonger, amène cependant à se demander si le moment ne serait pas bientôt venu d'une initiative française.

En faveur d'une telle démarche, les arguments suivants peuvent être avancés :

– rien ne paraîtrait plus naturel que de voir la France sortir de sa réserve et tenter un effort de rapprochement ; personne ne pourrait s'en étonner ;

– à toujours rester sur la réserve et dans l'ombre, nous risquons de supporter, même si nous n'en sommes nullement responsables, la responsabilité de l'impasse actuelle, ou en tout cas de paraître impuissants à en tirer la conférence ;

– de nombreux Vietnamiens paraissent penser que la France a une carte à jouer dans leur pays et comptent sur elle pour aider à la réconciliation ;

– même si notre tentative échoue, il en restera une démonstration de bonne volonté qui ne peut guère nous nuire ; *a fortiori*, si elle réussit, notre poids dans le Vietnam d'après-guerre sera considérablement accru et, d'une façon générale, notre position de « grande puissance » renforcée.

Contre une initiative, les arguments suivants peuvent être avancés :

– le geste serait prématuré ; mieux vaudrait attendre un moment où les chances de compromis seraient plus grandes (à quoi l'on peut répondre que plus les adversaires auront le désir de s'entendre, moins ils auront besoin de nous) ;

– le risque est sérieux que, ce faisant, nous perdions notre position générale d'équilibre au profit de l'un ou l'autre des deux camps ; ou encore que nous mécontentions tout le monde dans un effort voué à l'échec en raison du caractère inconciliable des positions, chacun nous reprochant d'avoir sacrifié des principes jugés par lui fondamentaux.

Cet argument est sans doute celui qui a le plus de poids. Néanmoins, il ne joue que si l'initiative n'est pas de pure procédure et porte sur le fond.

Cela dit, l'on peut concevoir deux sortes d'initiatives.

Dans une première hypothèse, le gouvernement français, demeurant dans le cadre de la présente conférence, chercherait à rapprocher les points de vue, par exemple en présentant le schéma d'un plan de règlement.

Dans une deuxième hypothèse, constatant l'impuissance de la conférence de Paris, le gouvernement français proposerait la réunion de la conférence de Genève[2].

[1] Henry Cabot Lodge, ambassadeur des États-Unis à Saigon de juin 1963 à mai 1964, et à nouveau de juillet 1965 à mars 1967. Chef de la délégation américaine aux négociations de Paris sur le Vietnam du 6 janvier 1969 au 20 novembre 1969.

[2] Les États ayant participé à la conférence de Genève de 1954, conclu par les accords du 20 juillet 1954 mettant fin à la première guerre d'Indochine, sont : Cambodge, États-Unis, France, Laos, République démocratique du Vietnam, République populaire de Chine, Royaume-Uni, État du Vietnam et URSS.

Première hypothèse

Concrètement, le schéma suivant pourrait être envisagé :

– des contacts seraient pris avec chacune des délégations pour leur indiquer que le gouvernement français a décidé de prendre une initiative et pour leur demander si leurs chefs accepteraient d'être reçus collectivement ou individuellement par le Ministre[1] ;

– au cours de ces audiences, le Ministre remettrait à ses interlocuteurs un document qui leur serait présenté comme un effort de conciliation entre les différentes propositions avancées jusqu'à présent, et notamment le plan du FNL du 8 mai[2] et le plan Nixon du 14 mai[3]. Le projet d'un tel document a été préparé par le directeur d'Asie. Il figure en annexe.

Ce texte se limite volontairement aux deux problèmes fondamentaux : le retrait des forces et le règlement politique. Il les traite dans le cadre d'un « schéma d'un plan de règlement global par étapes du conflit vietnamien ». L'expression « règlement global » est proche de la « solution globale » du plan du FNL ; elle signifie que problèmes politiques et militaires doivent être discutés et résolus ensemble. Les États-Unis semblent prêts à accepter ce point de vue.

1) La question du *retrait des forces* est dominée par l'exigence du Front et de Hanoï d'un retrait inconditionnel américain.

La solution offerte repose sur la publication de deux déclarations unilatérales. Les États-Unis annonceraient leur intention de retirer la totalité de leurs forces dans un délai de douze mois. Vingt-quatre heures plus tard, la RDVN[4] et le GRP[5] déclareraient que les négociations entre parties vietnamiennes, prévues au point 3 de leur programme, au sujet des forces vietnamiennes au Sud-Vietnam seraient conclues dans un délai de trois mois à compter du début du processus.

Celui-ci serait divisé en deux phases.

Dans la première, trois mois au maximum, les États-Unis évacueraient une tranche de 100 000 hommes et publieraient un calendrier de retrait global sur douze mois, tandis que les Vietnamiens négocieraient entre eux (notamment sur le retrait des Nord-Vietnamiens).

La deuxième phase ne débuterait qu'après la conclusion de ces négociations, ce qui permettrait aux États-Unis de poursuivre leur retrait en étant assuré que s'opérerait en fait le retrait nord-vietnamien. Il serait prévu que les mesures de retrait découlant de ces négociations intra-vietnamiennes s'achèveraient dans le délai de douze mois fixé pour le retrait américain.

[1] *Note du texte* : Il va de soi que l'on pourrait envisager une procédure moins solennelle et que les audiences pourraient se situer au niveau des contacts habituels.

[2] Au sujet des « 10 points » du Front national de libération sud-vietnamien, publiés le 8 mai 1969, voir *D.D.F.* 1969-I, n° 351.

[3] Au sujet de la conférence de presse du 14 mai 1969 du président des États-Unis, voir ci-dessus la note n° 180/AS du 2 juillet 1969.

[4] République démocratique du Vietnam.

[5] Sur la formation du gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Sud-Vietnam, annoncé le 10 juin 1969, voir *D.D.F.* 1969-I, n° 411.

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
17 mai	*Idem*	Entretien de l'ambassadeur de France avec le président Hélou : crise gouvernementale au Liban, *feddayins*, demande d'aide du Liban aux grandes puissances.	T.	356
2 juin	*Idem*	Entretien de l'ambassadeur avec le président Hélou au sujet de la situation au Liban : réunion à Quatre sur la situation avec Israël, les *feddayins*, les attentats.	T.	385
7 juin	Paris à Beyrouth	Ventes d'armes au Liban.	T.	404
		9) La Libye		
28 janvier	Paris	La Libye et ses relations avec la France. Regain de faveur depuis la guerre de juin 1967 avec Israël mais difficultés avec l'administration libyenne. Intérêt croissant pour l'assistance technique et culturelle.	N.	81
3 février	Tripoli à Paris	Audience avec le souverain : rapports franco-libyens en 1968, projets pour 1969 (voyage officiel, accord culturel, équipement militaire, usine d'ammoniac, liaison hertzienne Benghazi-Ageila).		98
		10) Les Pays du Golfe persique		
6 février	Paris	Représentation française dans le Golfe persique. Nécessité d'un poste d'expansion économique à Koweit, d'un agent commercial dans les Émirats.	N.	107
12 mai	Koweit à Paris	Réaction des pays du Golfe persique à la démission du général de Gaulle, revendications territoriales au sein du Golfe, nécessité d'un accord avant le départ des Britanniques, dissensions entre les Émirats avant le sommet de Doha.	D.	348
		11) La République arabe unie (RAU)		
22 janvier	Paris	Premières démarches des Égyptiens au sujet du métro du Caire, avec l'intention de confier les travaux à une société française.	N.	66
29 janvier	*Idem*	Résumé des relations politiques et économiques de la France et de la RAU depuis 1963.	N.	84
19 mars	*Idem*	Entretien entre M. Couve de Murville, Premier ministre, et le Dr Fawzy, membre du comité exécutif suprême de l'Union socialiste arabe.	C.R.	239

Une initiative en ce sens ne surprendrait guère, car nous avons fréquemment laissé entendre qu'à notre avis il faudrait en venir là. Mais, en général, nous raisonnions dans un contexte différent du contexte actuel : nous envisagions en effet une telle réunion « au stade ultime » de la présente conférence, afin de prendre acte de ses résultats (positifs) et de consacrer en particulier dans un acte international signé par les cinq grandes puissances le statut de neutralité des États indochinois (cf. les récents discours du Ministre à l'ONU[1] et à l'Assemblée nationale)[2].

Grosso modo, on peut présumer qu'une telle initiative :

– ne serait pas mal accueillie par l'URSS et la Grande-Bretagne ;

– soulèverait la méfiance de Hanoï et du Front, ainsi que de Pékin, mais jusqu'à quel point ? Tout dépendrait du degré de la crainte qu'auraient les Vietnamiens de se voir imposer un règlement auquel, dans une négociation limitée aux Américains, ils ne s'estimeraient pas obligés de souscrire.

Restent les États-Unis. Il y a un an, ils auraient sans doute trouvé la suggestion fort inopportune, ce qu'ils voulaient étant un tête-à-tête avec l'adversaire. Aujourd'hui ils pourraient y être moins allergiques. Néanmoins, il est vraisemblable qu'ils y verraient un « sabotage » de leur tactique actuelle qui paraît consister à amener l'adversaire à la négociation par la crainte d'un succès de la vietnamisation. Dans quelques mois, si la situation n'évoluait pas comme ils le souhaitent, ils pourraient trouver quelque vertu à une conférence élargie qui leur permettrait de faire plus aisément quelques concessions.

Tout ceci amène à penser qu'en fait une conférence élargie ne pourrait se réunir que si Pékin y consentait.

Encore une fois, tout ceci est très schématique et s'il fallait en venir à des attitudes concrètes, des analyses plus précises seraient nécessaires.

Pour sa part, le directeur d'Asie serait plutôt tenté de penser :

1) qu'une initiative française dans les deux prochains mois se justifierait ;

2) qu'entre les deux hypothèses mentionnées ci-dessus, la première serait préférable en l'état actuel des choses, la seconde pouvant venir plus tard si rien décidément ne sortait de la conférence actuelle, avec ou sans initiative française.

[1] Lors du discours que Maurice Schumann prononce le 24 septembre 1969 devant l'Assemblée générale des Nations unies, il déplore : « toutes les lenteurs et toutes les subtilités qui retardent le moment où cesseront enfin de s'accumuler les morts et les ruines, où pourra commencer l'œuvre immense de reconstruction, dans l'indépendance et la neutralité garantie de tous les peuples de la péninsule. »

[2] Intervenant devant l'Assemblée nationale, le 4 novembre 1969, lors de la discussion du budget du ministère des Affaires étrangères, Maurice Schumann déclare : « Elle [la France] pense en effet qu'une entente devrait être recherchée entre les pays membres de la Conférence de Genève, et d'abord entre les cinq grandes puissances (France, Grande-Bretagne, URSS, États-Unis et Chine), pour doter, je le répète, tous les peuples de la péninsule d'un statut de neutralité assorti des garanties nécessaires. »

ANNEXE

Schéma d'un plan de règlement global par étapes du conflit vietnamien

Au stade actuel de la négociation, celle-ci paraît buter essentiellement sur deux problèmes : le retrait des forces et le règlement politique.

Le présent schéma est fondé sur le principe que ces deux problèmes fondamentaux doivent être résolus en liaison l'un avec l'autre dans le cadre d'un règlement global.

Retrait des forces

I- *Première étape*

Les États-Unis publieront une déclaration unilatérale dans laquelle ils annonceront leur intention d'évacuer du Vietnam la totalité de leurs forces dans un délai de douze mois.

La RDVN et le GRPRSVN publieront, vingt-quatre heures plus tard, une déclaration unilatérale dans laquelle ils indiqueront qu'afin de faciliter le retrait des forces des États-Unis, ils proposent que les négociations entre parties vietnamiennes, prévues au point 3 du programme du GRPRSVN, au sujet des forces vietnamiennes au Sud-Vietnam, soient conclues dans un délai maximum de trois mois à compter du début de la première étape.

Dans ce délai, les États-Unis procéderont à un retrait de 100 000 hommes. Ils publieront le calendrier du retrait du reste de leurs forces.

II- *Deuxième étape*

La deuxième étape commencera lorsque les négociations entre parties vietnamiennes seront achevées, et dans un délai maximum de trois mois après le début de la première étape. Les parties vietnamiennes publieront le calendrier de retrait de celles de leurs forces qui se trouvent concernées. Ce retrait devra être achevé dans un délai de douze mois à compter du début de la première étape.

Les États-Unis achèveront le retrait du reste de leurs forces conformément au calendrier mentionné plus haut.

Une commission internationale composée de représentants de trois États sera chargée de contrôler le retrait des forces des États-Unis.

Cette commission recevra également toutes facilités pour constater les mesures de retrait qui interviendront en résultat des négociations entre parties vietnamiennes.

B- *Règlement politique*

Le but du règlement politique est de permettre au peuple du Sud-Vietnam d'exercer, en dehors de toute pression et de toute ingérence étrangère, son droit à l'autodétermination par le moyen d'élections générales.

En vue d'assurer ce règlement, deux solutions apparaissent possibles :

1) Soit que les pouvoirs qui s'exercent actuellement au Sud-Vietnam, à savoir le gouvernement de la République du Vietnam, et le GRPRSVN, subsistent jusqu'à la tenue d'élections générales ou seulement jusqu'à l'expiration de la deuxième étape du retrait des forces ;

2) soit que ces pouvoirs disparaissent et soient remplacés à un moment quelconque avant les élections par un gouvernement d'union nationale et de réconciliation.

Dans le cas où ces pouvoirs subsisteraient jusqu'aux élections générales, une Commission serait instituée pour l'organisation et le contrôle de ces élections. La Commission serait composée d'une part de cinq membres vietnamiens à raison de deux désignés par chacun des Pouvoirs, le cinquième , qui sera le président de la Commission, étant choisi par accord entre eux ; d'autre part de trois membres représentant des États non parties au conflit. (Il est entendu que les parties au conflit devront se mettre d'accord sur le choix de ces États et avoir reçu leur acceptation avant le début d'exécution du plan). Les décisions de la Commission seront prises à la majorité de ses membres, étant entendu que cette majorité devra inclure la majorité dans chacune des catégories qui la composent. En cas de partage des voix, celle du président sera prépondérante.

La Commission aura tout pouvoir pour organiser les élections et assurer la liberté de la campagne électorale. Elle recevra notamment des pouvoirs spéciaux sur les forces militaires et de police des pouvoirs.

(*Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978*)

382

M. BOEGNER, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES.

À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1704 à 1709. *Bruxelles-Delfra, 17 décembre 1969.*

(*Reçu* : 16 h. 31).

Conseil du 15/16 décembre : Accroissement des pouvoirs budgétaires de l'Assemblée

À l'occasion du débat consacré au règlement financier définitif[1], le Conseil a procédé à un premier échange de vues sur l'accroissement des pouvoirs budgétaires de l'Assemblée[2].

Le président de la Commission[3] a ouvert la discussion en présentant la nouvelle proposition de la Commission telle qu'elle a été établie à la suite du débat de l'Assemblée parlementaire à Strasbourg sur ce sujet.

Après un premier tour de table au cours duquel les délégations ont évité de se prononcer sur le fond, la question a été reprise plus tard dans la journée. Entre-temps, la présidence avait diffusé un questionnaire qui a été pris par nos partenaires comme base de discussion. Des réponses fournies à ce questionnaire par les autres délégations, il est apparu que :

1) Toutes les délégations estiment que l'augmentation des pouvoirs de l'Assemblée en matière budgétaire devrait se faire graduellement, par phases successives, le passage de la première à la deuxième phase étant lié au moment où les budgets des Communautés seront entièrement financés par des ressources propres.

2) La plupart des délégations ont déclaré ne pas pouvoir se prononcer à ce stade sur les pouvoirs à octroyer à l'Assemblée lors de la deuxième phase. Ces pouvoirs dépendront notamment, à leur avis, de la nature des ressources propres et de la procédure selon laquelle elles seront créées.

3) S'agissant de la phase transitoire ou dérogatoire, nos partenaires se sont exprimés d'une manière très évasive, se retranchant derrière le fait que

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessous le télégramme circulaire n° 508 du 24 décembre 1969.

[2] L'Assemblée parlementaire des Communautés européennes, qui siège à Strasbourg.

[3] Jean Rey, président belge de la Commission des Communautés européennes depuis le 7 juillet 1967.

le document de la Commission leur était parvenu trop tardivement. Tous se sont néanmoins déclarés en faveur du maintien des droits du Conseil et se sont fermement opposés à ce que ces droits soient transférés à la Commission.

Dans son intervention, le ministre français des Affaires étrangères a évité de se placer dans le cadre du questionnaire de la présidence. Il a tout d'abord rappelé que, dans la situation actuelle, c'est le Conseil qui établit le projet de budget et qui, après consultation de l'Assemblée, arrête définitivement le budget, sans que les propositions de celle-ci soient toujours examinées avec une attention suffisante par le Conseil.

Cet état de choses n'est pas satisfaisant et il devrait être possible de le modifier.

À cet effet, M. Schumann a proposé le schéma suivant qui aurait pour effet d'accroître le rôle de l'Assemblée grâce aux novations suivantes :

Le Conseil examinerait en deuxième lecture les propositions de l'Assemblée et, dans les cas où ces propositions n'auraient pas, en tout ou en partie, été retenues par le Conseil, le président du Conseil se rendrait devant l'Assemblée pour lui faire connaître la position du Conseil. Cet exposé serait suivi d'un débat.

Le Conseil procéderait ensuite, sur la base du débat intervenu à l'Assemblée, à une troisième lecture du projet de budget et il arrêterait définitivement, à la lumière de cet examen, le budget.

Toutes les décisions du Conseil continueraient à être prises à la majorité qualifiée telle qu'elle est prévue à l'article 148 du Traité[1].

M. Moro[2] s'est déclaré intéressé par ces suggestions. La discussion n'a pas été poussée plus avant. Elle sera reprise lors de la session qui s'ouvre vendredi prochain.

(Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1969)

[1] Article 148 du Traité de Rome du 25 mars 1957 instituant la Communauté économique européenne :

« 1. Sauf dispositions contraires du présent Traité, les délibérations du Conseil sont acquises à la majorité des membres qui le composent.

2. Pour les délibérations du Conseil qui requièrent une majorité qualifiée, les voix des membres sont affectées de la pondération suivante : Belgique : 2, Allemagne : 4, France : 4, Italie : 4, Luxembourg : 1, Pays-Bas : 2.

Les délibérations sont acquises si elles ont recueilli au moins :

– douze voix lorsqu'en vertu du présent Traité elles doivent être prises sur proposition de la Commission,

– douze voix exprimant le vote favorable d'au moins quatre membres dans les autres cas.

3. Les abstentions des membres présents ou représentés ne font pas obstacle à l'adoption des délibérations du Conseil qui requièrent l'unanimité. »

[2] Aldo Moro ministre des Affaires étrangères italien depuis le 8 août 1969.

383

NOTE[1]
POUR LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES

Crise libanaise : Interventions françaises.

N. *Paris, 17 décembre 1969.*

1. Dès l'ouverture de la crise libanaise, en octobre, nous avons fait savoir à M. Hélou[2] que nous étions désireux de lui être utiles et que nous aimerions savoir si une intervention diplomatique de notre part lui semblerait opportune, où et sous quelle forme. Il nous a demandé, le 25 octobre, d'agir dans l'ensemble des capitales arabes[3] – mais plus spécialement à Damas et au Caire – pour demander à leurs dirigeants de faire preuve de plus de compréhension à son égard et pour tenter de leur expliquer que sa politique obéissait à un réflexe national sans être dirigée contre la résistance palestinienne. Il a sollicité également une déclaration officielle du gouvernement français témoignant de son inquiétude et de sa sympathie à l'égard du Liban.

Nous avons effectué dans les différentes capitales arabes, au nom de notre amitié pour le Liban, les démarches sollicitées. Nous avons insisté sur le caractère spécifique de la réalité libanaise. Nous avons indiqué, au Caire[4], que nous étions soucieux d'éviter le surcroît de difficultés qu'une crise libanaise grave mettrait sur le chemin des efforts des Quatre pour résoudre le conflit israélo-arabe, lequel, à notre avis, était à l'origine indirecte des événements affectant le Liban. Nous avons parlé à Damas de l'intérêt pour les Arabes d'adopter à l'égard d'Israël des attitudes diversifiées tout au moins quant à la forme.

Le gouvernement français a fait le 29 octobre, à l'issue du Conseil des ministres[5], une déclaration témoignant de sa sympathie pour les efforts entrepris par M. Hélou en vue de dénouer la crise, et formulant le souhait que celle-ci connaisse une issue pacifique répondant aux vœux et intérêts du peuple libanais tout entier. Nous avons souligné à cette occasion le lien

[1] Cette note est rédigée par M. Luc de La Barre de Nanteuil, ministre plénipotentiaire, sous-directeur du Levant à la direction d'Afrique – Levant.

[2] Charles Hélou est président de la République libanaise depuis août 1964.

[3] Au sujet de la demande du président Hélou du 25 octobre voir plus haut le télégramme de Beyrouth n°s 1456 à 1461 du 27 octobre 1969.

[4] Le télégramme du Caire n°s 1352 à 1361 du 28 octobre, non publié, relate la démarche de M. Puaux, ambassadeur de France, auprès de M. Mahmoud Riyad, ministre égyptien des Affaires étrangères. Voir aussi plus haut la note de la sous-direction du Levant du 28 octobre 1969 qui résume, notamment, la conversation de M. Puaux avec M. Riyad.

[5] La déclaration faite le 29 octobre à l'issue du Conseil des ministres précise : « Le gouvernement français suit avec attention les événements du Liban, témoigne sa sympathie pour les efforts entrepris par le président de la République libanaise pour dénouer la crise ». (Voir la publication*: la documentation française – La politique étrangère de la France. Textes et documents.* 2e semestre 1969 p. 107).

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		C) Le Sud-Vietnam		
10 janvier	Paris	Entretien du 8 janvier entre le directeur d'Asie au Département et le président de la délégation du FNL aux négociations de Paris sur le Vietnam.	N.	30
30 janvier	*Idem*	Entretien du 29 janvier entre le ministre français des Affaires étrangères et des membres de la délégation sud-vietnamienne aux négociations de Paris sur le Vietnam.	C.R.	85
14 février	Danang à Paris	Depuis le départ en 1967 des troupes américaines stationnées à An-Ké, la situation militaire ne cesse de s'y dégrader.	D.	123
21 février	Saigon à Paris	Les militaires et les diplomates américains en poste à Saigon se font les avocats d'une solution militaire au Vietnam en affirmant que le Vietcong serait à bout de souffle et que l'Armée sud-vietnamienne pourrait rapidement prendre la relève des forces américaines. Dans les faits, rien ne confirme cette vision des choses.	N.	159
4 mars	Paris	Les relations de la France avec le Vietnam-Sud : l'importance du mouvement bouddhiste.	N.	191
6 mars	Saigon à Paris	Au Sud-Vietnam, un état d'équilibre durable s'est établi entre les forces américaines et celles du Vietcong : l'issue passera par la négociation.	T.	199
18 mars	Paris	Entretien entre le directeur d'Asie au Département et un émissaire du président Thieu.	N.	235
21 mars	*Idem*	Entretien entre le ministre français des Affaires étrangères et un émissaire du président Thieu, qui affirme que Saigon veut renouer des relations normales avec la France. Il souhaite que la France les renseigne sur les intentions du FNL et serve d'intermédiaire pour organiser une rencontre entre lui et les représentants du Front à Paris.	C.R.	247
24 mars	*Idem*	Le directeur d'Asie au Département informe un représentant du FNL et le délégué général de la RDVN à Paris qu'un émissaire du président Thieu souhaite les rencontrer secrètement à Paris.	N.	253
27 mars	*Idem*	Entretien secret du directeur d'Asie au Département avec un membre de la délégation FNL à Paris.	N.	261

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
22 avril	Saigon à Paris	Contrairement à l'affirmation du président Nixon lors de sa conférence de presse du 18 avril, l'armée sud-vietnamienne ne fait aucun progrès et la situation politique à Saigon ne s'améliore pas.	T.	300
6 juin	*Idem*	La conjoncture militaire à la veille de la rencontre de Midway : les forces Vietcong augmentent, lassitude dans le camp adverse.	T.	399
11 juin	Hanoï à Paris	Formation d'un gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Vietnam.	T.	411
13 juin	Saigon à Paris	Les forces Vietcong ne sont pas en manque de ressources : la pression militaire américaine n'atteindra pas leur résolution.	T.	416
15 juin	Hanoï à Paris	La proclamation d'un gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Vietnam : un moyen de contraindre les Américains à dire s'ils continueront à soutenir le général Thieu ou s'ils accepteraient la formation d'un gouvernement de paix à Saigon.	T.	422
19 juin	Paris	Entretien lors de la conférence de Paris sur le Vietnam entre le chef de la délégation du FNL sud-vietnamien et le ministre français des Affaires étrangères.	C.R.	437

C. L'EXTRÊME-ORIENT

1) La République populaire de Chine

1969				
3 janvier	Paris	Politique étrangère de la Chine depuis 1965, reprise de contacts avec les pays du Tiers-monde et les États-Unis.	N.	8
16 janvier	*Idem*	Protestation du chargé d'Affaires de Chine au sujet de la terminologie en usage dans les correspondances officielles.	N.	46
24 janvier	*Idem*	Démarche du chargé d'Affaires de Chine au sujet d'émissions télévisées consacrées à Mao Tsé-Tung.	N.	73
29 janvier	Pékin à Paris	Agrément donné par le gouvernement chinois à la nomination de M. Manac'h en qualité d'ambassadeur de France à Pékin.	T.	83
18 février	Paris	Les relations franco-chinoises dans les domaines diplomatique, commercial, technique et culturel.	N.	141

384

M. BÉRARD, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AU CONSEIL DE SÉCURITÉ
ET CHEF DE LA MISSION PERMANENTE PRÈS LES NATIONS UNIES,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3950 à 3962. *New York, 18 décembre 1969.*

(*Reçu* : 21 h. 51).

XXIVe Session-Appréciation d'ensemble (1re partie)

Ouverte le 16 septembre, l'Assemblée générale, à laquelle ont assisté deux chefs d'État[1], trois Premiers ministres[2] et soixante-dix ministres des Affaires étrangères, a clos ses travaux le 17 décembre après avoir examiné, sous la direction de sa présidente Mme Angie Brooks, secrétaire d'État adjoint du Liberia, les 107 points inscrits à son ordre du jour.

Le Secrétaire général, dans son rapport annuel, n'avait pu signaler « que très peu de progrès réalisés dans l'ensemble du monde pour maintenir la paix et la sécurité internationales, développer les relations amicales entre les nations et réaliser la coopération internationale ».

Le représentant du Guatemala avait, d'autre part, dans son discours inaugural, déclaré que la principale menace contre la paix était le faible taux de croissance du monde en voie de développement, cependant que la présidente constatait « le déclin progressif des Nations unies aux yeux de l'opinion publique ». Ces jugements constituèrent les thèmes de nombreuses interventions qui opposèrent les riches aux pauvres, les faibles aux puissants, les noirs aux blancs et les réformistes aux conservateurs. De fortes majorités l'emportèrent cette année contre la conjonction des États-Unis et de l'Union soviétique dans les questions de désarmement.

Les deux faits saillants de la XXIVe session ont été le discours du Président des États-Unis[3] le 18 septembre, qui a traité notamment du Vietnam, du Proche-Orient, du contrôle des armements stratégiques et des déroutements des aéronefs, et d'autre part, la rencontre des quatre ministres des Affaires étrangères de la France, des États-Unis, du Royaume-Uni et de l'URSS au cours d'un dîner le 20 septembre chez le Secrétaire général[4].

[1] Le président des États-Unis, M. Richard Nixon, et le président de la Fédération du Cameroun, président en exercice de l'Organisation de l'Unité africaine, M. Ahmadou Ahidjo.

[2] Le Dr Busia, Premier ministre du Ghana, M. Abou Bakr Awadallah, Premier ministre et ministre des Affaires étrangères de la République démocratique du Soudan, le prince Souvanna Phouma, Premier ministre du Laos.

[3] Le discours prononcé le 18 septembre par le président Nixon lors de l'Assemblée générale des Nations unies est transmis par le télégramme de New York nº 2235 du 18 septembre, non publié. Les principaux points ont porté sur la paix et le rôle des États-Unis, le Vietnam, les relations des États-Unis et des pays communistes, la construction de la paix.

[4] Les ministres des Affaires étrangères des « Quatre », accompagnés de leurs représentants permanents, se sont rencontrés le 20 septembre à dîner chez le Secrétaire général, qui était assisté

À cette occasion, ceux-ci ont porté leur attention sur la situation au Proche-Orient qu'ils ont jugée de plus en plus sérieuse et urgente, ont réaffirmé que la résolution du 22 novembre 1967 du Conseil de sécurité devait être appuyée et appliquée et que tous les États du Moyen-Orient ont un droit inaliénable à l'existence en tant qu'États indépendants et souverains.

L'Assemblée générale ne pouvait résoudre, pas plus à cette session qu'aux précédentes, tous les problèmes politiques dont elle était saisie. Certains, de par leur nature, sont voués à rester provisoirement en l'état. Il en est ainsi du problème du Proche-Orient qui n'a pas été examiné en tant que tel, mais qui a servi de motif d'intervention des pays arabes dans la plupart des commissions. La résistance des *feddayin* a été exaltée et « les droits inaliénables du peuple de Palestine » reconnus par une résolution de l'Assemblée. De même, selon l'usage, le Vietnam n'a été évoqué qu'à l'occasion du débat général et la tentative des États-Unis d'intéresser les Nations unies au sort des prisonniers de guerre américains est restée sans effets. L'appel du président Nixon adressé aux États membres pour qu'ils s'emploient à convaincre Hanoï « d'avancer sérieusement dans la voie des négociations » est, lui aussi, resté sans écho[1]. La cause du Biafra n'a pas été inscrite à l'ordre du jour. Elle n'a guère non plus progressé dans l'opinion des délégués. L'unité du Nigeria demeure la préoccupation principale de la grande majorité des délégations africaines. Enfin, en matière de décolonisation, les feux se sont concentrés, comme d'habitude, sur l'Afrique du Sud et le Portugal. L'adoption du manifeste de Lusaka, que le président Ahidjo était venu présenter personnellement à l'Assemblée[2], aurait pu marquer une évolution des Nations unies vers la recherche d'un dialogue avec ces deux États. Il apparaît cependant douteux que la voie ainsi tracée soit empruntée.

En revanche, l'Assemblée a pu mener à bien les questions de caractère plus technique. Elle a préparé la célébration de son 25e anniversaire, poursuivi ses travaux sur la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et celle de l'exploitation du fond

des quatre secrétaires généraux adjoints ressortissants de ces pays. Cette rencontre, devenue habituelle depuis trois ans, sert, cette année, à un échange de vues sur la question la plus préoccupante du moment, celle du Proche-Orient. Les entretiens quadripartites étant suspendus depuis plusieurs mois, en faveur de conversations bilatérales, cette réunion constitue en fait une relance de ces entretiens quadripartites. Le communiqué publié à l'issue du dîner chez M. Thant réaffirme que la résolution 242 du Conseil de sécurité, en date du 22 novembre 1967, doit être soutenue et mise en œuvre, que tous les États du Proche-Orient ont un droit inaliénable à l'existence en tant qu'États indépendants et souverains, que les conversations et contacts déjà établis seront poursuivis. Se reporter aux télégrammes de New York nos 2786 à 2800, 2801, 2802 à 2805 du 21 septembre, non publiés.

[1] Les principaux points du discours prononcé par le président des États-Unis le 18 septembre sont relevés dans le télégramme de New York no 2235 du 18 septembre, non publié ; les principales réactions à ce discours sont reprises par les télégrammes de Beyrouth, nos 1240 et 1241, de Moscou, nos 4514 à 4519, d'Amman nos 658 et 659, de Tel-Aviv, nos 876 à 878, tous du 19 septembre.

[2] Le texte de la déclaration, prononcée le 6 octobre, par M. Ahidjo, président de la République fédérale du Cameroun, devant l'Assemblée générale des Nations unies en sa qualité de président en exercice de l'Organisation de l'Unité africaine, est communiqué par le télégramme de New York no 3000 du 9 octobre, non repris. La résolution sur « le manifeste de Lusaka » est adoptée le 20 novembre par 113 voix contre 2 (Portugal et Afrique du Sud) et avec 2 abstentions (Cuba et Malawi).

des mers et s'est préoccupée de toutes les questions ayant trait au désarmement. La préparation pour la 2e décennie du développement[1], la déclaration sur le progrès du développement dans le domaine social, l'adoption d'un projet de convention sur les missions spéciales[2] et le déroutement des aéronefs[3] ont constitué des résultats somme toute positifs.

L'Assemblée a entériné l'accord entre la République d'Indonésie et le Royaume des Pays-Bas concernant la Nouvelle-Guinée occidentale[4], approbation qui n'a pas été sans susciter un certain malaise. Le renforcement de la sécurité internationale[5], objet des principales préoccupations de l'Union soviétique, a été renvoyé à la XXVe session de l'Assemblée.

Deux problèmes classiques ont reparu au cours de cette session sous une forme nouvelle et feront l'objet de développements politiques à l'occasion des sessions ultérieures. Il s'agit de la révision de la Charte, et de l'universalité de l'Organisation[6].

La nécessité d'examiner les propositions concernant la révision de la Charte de Nations unies a été inscrite à l'ordre du jour, malgré d'assez nombreuses oppositions, dont la nôtre, et celle très ferme des Soviétiques, et renvoyée à la XXVe session. De multiples délégations sont intervenues

[1] Se reporter au compte rendu du débat général de la deuxième Commission (questions économiques) de l'Assemblée générale, consacré à l'examen des problèmes posés par la préparation de la deuxième décennie des Nations unies du développement, objet de la dépêche de New York nº 2024/NU, 31 octobre 1969.

[2] Le projet occidental de clauses finales de la convention sur les missions spéciales est adopté par la sixième Commission (affaires juridiques), le 17 novembre, par 71 voix pour (pays occidentaux, dont la France, la majorité des délégations latino-américaines et africaines), 9 contre (pays socialistes) et 30 abstentions. Voir le télégramme de New York nos 3532 à 3534 du 17 novembre.

[3] Le projet de résolution concernant le déroutement par la force d'aéronefs civils en vol fait l'objet du télégramme de New York nº 3457 du 12 novembre.

[4] Le 1er octobre 1969, le ministre des Affaires étrangères de l'Indonésie, M. Malik, a rappelé que la dernière phase de l'accord du 15 août 1962 sur l'Irian occidental s'est achevée par l'exercice de « l'acte de libre option » avec les avis et la coopération du Secrétaire général des Nations unies et de son représentant spécial. Il a indiqué qu'il y avait eu dans son propre pays, y compris dans l'Irian occidental, une opposition ferme et généralisée au principe même d'une consultation, que néanmoins celle-ci s'est déroulée d'une manière démocratique et ordonnée. Le résultat de cette consultation est juridiquement définitif et irrévocable et ne saurait être annulé par qui que ce soit, sous quelque prétexte que ce soit. L'Assemblée générale a adopté, le 19 novembre, par 84 voix dont celle de la France, contre 0 avec 30 abstentions (pays africains), une résolution 2504 (XXIV), présentée conjointement par l'Indonésie et les Pays-Bas prenant acte du rapport du Secrétaire général sur « l'acte de libre option » en Irian occidental.

[5] Le ministre des Affaires étrangères de l'Union soviétique, M. Gromyko, en s'adressant à l'Assemblée générale le 19 septembre, a appelé l'attention sur la nécessité de renforcer la sécurité internationale. A cette fin, l'URSS dépose, pour examen par l'Assemblée générale, un projet d'appel à tous les États du monde. Cette question a fait l'objet d'une demande d'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, examinée par le bureau le 23 septembre en tant que question importante et urgente. Cette affaire est inscrite en premier point de l'ordre du jour de la première Commission (questions politiques). Dix-sept séances, du 13 au 28 octobre, y sont consacrées. Deux projets de résolution, l'un d'origine finlandaise, l'autre latino-américain, sont déposés le 11 décembre, ce dernier projet est adopté par acclamation le 12. Voir le rapport figurant dans le bordereau d'envoi nº 02363/NU, New York , 26 décembre 1969.

[6] Ces deux questions relèvent de la sixième Commission (Affaires juridiques). La sixième Commission a renvoyé à la prochaine session l'examen de la question relative à la révision de la Charte par 52 voix pour, 9 contre (URSS et pays soviétiques) et 22 abstentions dont la France : cette décision a été prise après un débat bref mais assez vif qui a souligné les oppositions entre partisans et adversaires (les plus acharnés de ceux-ci étant les Soviétiques).

sur ce point soit pour réclamer une modification de la composition du Conseil de sécurité ou le renforcement des pouvoirs de l'Assemblée, soit pour mettre en cause les procédures en vigueur. Ainsi le Japon n'a pas dissimulé son ambition de se voir attribuer un siège permanent au Conseil et l'Italie le suivrait volontiers dans cette voie. La Colombie a demandé l'inscription de la révision de la Charte et le Paraguay, membre du Conseil de sécurité, a déclaré que « la structure de ce dernier ne correspondait plus à la situation actuelle ». Les Philippines et la Sierra Léone, entre autres, ont dit que les pouvoirs attribués aux pays fondateurs devaient être réexaminés et que des changements étaient intervenus dans la classification des grandes puissances. Les procédures ont été vivement critiquées notamment par le ministre des Affaires étrangères du Canada, dont la déclaration suivant laquelle « les Nations unies se noient dans une mer de mots et leur crédibilité s'estompe » n'est pas passée inaperçue, et par celui de la Nouvelle-Zélande qui « n'était pas satisfait du fonctionnement du Conseil du sécurité » et s'est demandé si les procédures en vigueur étaient appropriées à l'examen des problèmes de l'heure.

Il apparaît ainsi que la révision de la Charte pourrait être l'un des problèmes politiques importants abordés lors de la XXVe session et que la qualité des membres permanents du Conseil de sécurité y compris naturellement la nôtre sera sinon directement, du moins implicitement mise en cause.

Le problème de l'universalité de l'Organisation a été abordé dans sa forme classique lors du débat annuel sur le rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine. Il a été également soulevé dans une forme nouvelle à l'instigation de l'Union soviétique. Celle-ci, en effet, a systématiquement demandé, dans toutes les commissions, que les textes intéressant les « États membres » puissent désormais s'appliquer à « tous les États ». Cette initiative a pour objet de rapprocher des Nations unies non seulement l'Allemagne de l'Est, mais encore le Vietnam du Nord et le Vietnam du Sud, la Corée du Nord et la Corée du Sud. Les changements politiques intervenus en République fédérale ont eu pour effet de faire fléchir l'opposition à cette formule. On constate en cette matière une évolution des Nations unies qui pourrait se traduire dans les prochaines années par des innovations marquantes.

(*Direction des Nations unies et des Organisation internationales, Assemblée générale, XXIVe session, débat général, 1969, n° 717*)

385

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DIFFÉRENTS REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À L'ÉTRANGER.

T. circulaire n° 503[1]. *Paris, 18 décembre 1969, 19 h. 06.*

La deuxième session de la conférence des ministres de l'Éducation nationale des 17 États d'Afrique et de Madagascar d'expression française, réunie à Paris du 1er au 4 décembre, a dressé un bilan critique de 10 ans d'enseignement en Afrique et adopté des résolutions qui peuvent être résumées ainsi :

– 10 États sur 17 ont opté pour l'équivalence des diplômes d'enseignement supérieur avec les diplômes français.

– 3 États ont demandé le maintien de la validité de plein droit.

– Des études pour une relance de la régionalisation des universités vont être entreprises.

– Les déflations de poste d'assistants techniques enseignants seront décidées par l'établissement en commun avec chaque État d'un programme d'emploi. La liste des postes supprimés sera communiquée avant le 31 janvier au gouvernement canadien en vue d'une relève par l'assistance technique canadienne. Le ministre d'État à l'Éducation du Québec[2] présidait la délégation canadienne à la conférence.

– La situation de l'enseignement primaire a été examinée en fonction de la place que doit tenir l'école dans le village.

– L'adaptation des programmes doit être poursuivie dans l'enseignement secondaire et doit être accompagnée d'une adaptation des moyens pédagogiques et du recyclage du personnel enseignant.

– La formation des professeurs doit être une des tâches prioritaires des universités africaines.

La prochaine conférence aura lieu à Nouakchott le 23 février, les principaux points à l'ordre du jour seront :

– L'enseignement technique.

– L'école primaire et la promotion collective des populations.

[1] Ce télégramme circulaire est signé par M. Michel van Grevenynghe, conseiller des Affaires étrangères, conseiller technique au cabinet du secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères depuis août 1969.

[2] M. Jean-Marie Morin, ministre d'État délégué au haut-commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports et responsable de l'office franco-québecois pour la jeunesse dans les cabinets Johnson et Bertrand du 21 mars au 31 octobre 1968, ministre d'État à l'Éducation dans le cabinet Bertrand, le 31 octobre 1968. M. Morin a été désigné chef de la délégation du Québec et président de la « délégation canadienne », ce qui témoigne de la reconnaissance par Ottawa de la prééminence du Québec dans les questions de francophonie.

– Le statut de la conférence dont l'inscription a été demandée par le ministre du Congo-Kinshasa[1] qui souhaite notamment la participation d'une délégation belge.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, généralités, 1959-1979, francophonie, nº 354*)

386

M. Francfort, Ambassadeur de France à Belgrade,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1208 à 1213. *Belgrade, 19 décembre 1969.*

Visite de M. de Lipkowski à Belgrade

Le séjour de M. de Lipkowski[2] à Belgrade du 15 au 18 décembre, en tant que président de la commission franco-yougoslave de coopération économique, industrielle et technique[3], a permis, comme le Département s'en rendra compte par le procès-verbal qui a été signé, de surmonter certaines difficultés et d'ouvrir des perspectives intéressantes en matière de coopération dans des conditions que nous pouvons estimer satisfaisantes. L'accord commercial a été prorogé pour un an et ce n'est qu'en toute dernière instance que les Yougoslaves ont renoncé à insister pour la suppression de la clause de sauvegarde. Ils avaient essayé comme par le passé, de jouer de soi-disant dispositions des Italiens à renoncer eux-mêmes à cette clause que Rome semble devoir finalement maintenir en s'alignant sur notre position.

Le climat des conversations s'est néanmoins établi dans une atmosphère amicale à laquelle a contribué d'autre part, comme l'ont reconnu les Yougoslaves, la constatation de l'excellence de nos relations politiques.

Les Yougoslaves ont en effet attaché à la visite du secrétaire d'État une grande valeur politique comme l'a souligné le président du Conseil, la

[1] Mario Cardoso, ancien membre du collège des commissaires généraux (19 septembre 1960-janvier 1961), ancien ministre à l'Information, ministre de l'Éducation nationale depuis le remaniement du gouvernement du 5 mars 1969, reconduit à ce poste lors du remaniement ministériel décidé par le général Mobutu le 1er août 1969.

[2] Jean de Lipkowski est secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères depuis le 12 juillet 1968, confirmé dans ses fonctions le 22 juin 1969.

[3] La commission mixte gouvernementale créée par l'accord franco-yougoslave de Coopération économique, industrielle et technique, signé à Paris le 15 janvier 1969, tient sa première réunion à Belgrade du 15 au 18 décembre 1969. La délégation française est conduite par Jean de Lipkowski, et la délégation yougoslave par Ivo Jerkic, membre du Conseil exécutif fédéral, co-président de la commission mixte gouvernementale de Coopération. Le ministre français est reçu par M. Aleksandar Grlickov, vice-président du Conseil exécutif fédéral de Yougoslavie, chargé des relations économiques avec l'étranger et par M. Mirko Tepavac, secrétaire d'État aux Affaires étrangères. Le procès-verbal de cette réunion est classé dans le dossier d'archives *Europe, Yougoslavie, 1961-1970, nº 229.*

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
2 juin	Paris à Washington	Réactions françaises défavorables au projet américain qui reprend globalement les thèses d'Israël.	T.	386
3 juin	Washington à Paris	La politique française depuis le départ du général de Gaulle est un sujet de perplexité et de préoccupation intense pour les Américains.	T.	388
9 juin	*Idem*	Remplacement de M. Shriver comme ambassadeur des États-Unis à Paris	T.	406
9 juin	*Idem*	Annonce d'un premier retrait des troupes américaines du Vietnam, sans éléments nouveaux sur le règlement politique du conflit lors du communiqué final de la Conférence de Midway.	T.	407
13 juin	*Idem*	Entretien entre le secrétaire d'État et l'ambassadeur de France principalement au sujet du développement de la coopération scientifique franco-américaine.	T.	417
19 juin	*Idem*	Souhait de déclaration commune sur la coopération scientifique lors d'une rencontre entre M. Galley et M. DuBridge, conseiller scientifique du président Nixon.	T.	436
21 juin	Paris à Washington	Instructions données par M. Debré à M. Lucet lui demandant de reprendre contact avec le secrétaire d'État pour faire progresser les négociations de Paris.	T.	441
24 juin	*Idem*	Précisions apportées à la demande de M. Lucet aux propositions françaises tendant à permettre une évolution de la situation politique au Vietnam et à débloquer la recherche d'un règlement du conflit.	T.	447
B. L'AMÉRIQUE LATINE				
1) L'Argentine				
1969 28 mars	Paris	Entretien entre le général de Gaulle et M. Costa Mendez, ministre argentin des Relations extérieures et du Culte.	C.R.	266
2) Le Brésil				
10 avril	Paris	Du Brésil et de ses relations avec la France.	N.	282
6 juin	Paris à Rio de Janeiro	Négociations financières franco-brésiliennes. Signature du protocole financier. De la vente d'armement français, le contrat *Mirage*.	T.	400

387

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. nos 5653 à 5658[1]. *Washington, 19 décembre 1969.*

Immédiat. (*Reçu* : 19 h. 08).

M. Peter Grose du *New York Times* publie le 19 décembre une dépêche de Washington dans laquelle on lit en substance :

Le ministre de la Défense nationale français a accepté de vendre au gouvernement révolutionnaire libyen pour environ 400 millions de dollars d'équipements militaires dont plus de 50 *Mirage* et 200 chars lourds.

Le journaliste poursuit que dans des négociations secrètes qui auraient eu lieu le mois dernier à Paris, les Français ont proposé d'assumer la responsabilité du fonctionnement et de l'entretien des bases aériennes de Libye qui sont évacuées par les États-Unis et la Grande-Bretagne à la demande de la Libye.

Le journaliste reconnaît que l'accord n'a pas encore été signé et que l'on attend une décision gouvernementale.

M. Grose rappelle que dans une récente déclaration le Président de la République a tenu à citer spécialement la Libye « dans l'espoir de développer avec le nouveau gouvernement de ce pays des relations cordiales ».

Il se demande ensuite, d'après des sources qu'il dit occidentales, si la livraison à un pays comme la Libye d'une telle quantité d'armements ne signifie pas en fait qu'une partie de ces avions et de ces chars sera ensuite « prêtée » à la République arabe unie pour être utilisés contre Israël. M. Grose prétend que tout ceci aurait été discuté au Caire il y a quelques jours lors de la conversation que M. Bettencourt a eue avec le président Nasser. On lit ensuite que la position du gouvernement français est toujours de maintenir l'embargo sur tout envoi d'armes au Moyen-Orient mais on ajoute que ceci ne s'applique qu'aux pays qui ont participé directement à la guerre israélo-arabe de juin 1967 et par conséquent pas à la Libye.

Les Libyens, continue la dépêche, auraient exigé qu'en contrepartie les 50 *Mirage* déjà payés par Israël ne soient pas livrés à ce pays. D'ailleurs Israël veut les avions et non pas l'argent que le gouvernement français est prêt à rembourser. Quant aux armements qui seraient livrés à la Libye, conclut la dépêche, ils seront certainement utilisés par des équipes égyptiennes qui ont plus d'expérience que les Libyens en matière d'armes modernes.

Il ne me paraît pas y avoir de doute sur l'origine de cette information. On sait à Washington que M. Peter Grose se fait en maintes occasions le porte-parole des Israéliens.

[1] Voir également les télégrammes de Washington nos 5688 à 5690 du 20 décembre 1969 et 5723 du 23 décembre signalant d'autres articles du *Washington Post* et du *New York Times* qui reprennent la rumeur.

La déclaration qui vient d'être faite à Paris et selon laquelle l'on ignore tout d'un accord de ce genre est certes très utile[1].

Je signale seulement deux points :

1) Il s'agit d'un effort conscient de la part d'Israël d'ameuter à nouveau l'opinion contre nous et de gêner la poursuite des conversations quadripartites de New York.

2) Les militaires américains ressentent très vivement leur exclusion de Libye et la fermeture de la base de Wheelusfield. La prise en charge de la défense libyenne par le gouvernement français leur paraîtrait préférable à une implantation massive russe. Il y a là néanmoins une situation qui irrite et qui risque dans les jours et semaines à venir d'entretenir à nouveau un mauvais climat.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1969*)

388

COMPTE RENDU

Entretien du président de la République,
avec M .Hélou, président du Liban, accompagné de M. Karame,
président du Conseil.

C.R[2]. *Paris, 19 décembre 1969.*

M. Pompidou. Avez-vous fait un bon voyage ?

M. Hélou[3]. Venir à Paris est toujours un bon voyage.

M. Pompidou. Vous vous placez sur le plan des sentiments.

M. Hélou. C'est également conforme à la raison, à la fois pour le Liban et pour tous les pays arabes. Nous avons pour la France des sentiments d'estime, d'admiration et de reconnaissance. Ce sont vraiment les raisons de la raison, la raison du cœur et la raison d'État. Nous sommes heureux de pouvoir passer par Paris pour vous exprimer nos remerciements, de la part du gouvernement et du peuple libanais. Je voudrais insister sur certains aspects de la situation actuelle du Liban en face d'Israël, d'Israël qui est sur la voie de l'expansion et de l'agression, recourant à toutes sortes de prétextes et d'alibis qui viennent en fait d'une vieille tradition pharisaïque. Nous répondons, comme nous le pouvons, par la logique, par les faits. Nous

[1] Sur ce point, se reporter aussi aux télégrammes de Washington nos 5659 à 5661 du 19 décembre et 5688 à 5690 du 20 non reproduits relatant la demande de précision du département d'État sur cette affaire et le résultat de la démarche faite par l'ambassadeur sur instructions de Paris à ce sujet.

[2] Ce document porte la mention marginale de la main de M. Schumann : « M. Dufournier doit être informé, notamment de la dernière phrase ».

[3] M. Charles Hélou est président de la République libanaise depuis août 1964. Voir plus haut le télégramme nos 1256 à 1270 du 25 septembre (note).

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS
1969

TOME I

(1er JANVIER – 30 JUIN)

1

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE
POUR LE MINISTRE

Relations franco-tanzaniennes

N[1]. *Janvier 1969.*

1. Nouées dès l'indépendance du Tanganyika (9 décembre 1961) nos relations avec ce pays se sont progressivement étendues et affirmées. Elles ont commencé à prendre un développement particulier lorsque le règlement du problème algérien eut levé les préventions que l'on nourrissait à Dar es Salaam à l'encontre de notre politique africaine.

Plusieurs autres facteurs ont concouru à cette évolution. Les dirigeants tanzaniens ont pris petit à petit conscience de notre rôle sur le plan international et de la valeur de notre aide aux pays du Tiers Monde[2]. Ils se sont montrés d'autre part de plus en plus sensibles aux orientations nouvelles de notre politique étrangère. Malgré un préjugé initial, une estimation plus exacte de la place tenue par les pays francophones a également incité les autorités de Dar es Salaam à se rapprocher de ces États et, par voie de conséquence, de la France. Cette tendance a trouvé sa pleine expression dans le voyage accompli en Côte d'Ivoire et au Sénégal[3] par le Président

[1] Cette note est établie en vue de la préparation de la visite du président Nyerere en France. Voir le compte rendu de l'entretien avec le général de Gaulle du 16 janvier publié ci-après.

[2] *Note du rédacteur* : « Revenu d'un récent voyage en Afrique de l'Ouest enthousiasmé par quelques-unes de nos réalisations, le président Nyerere est plus persuadé que jamais de la nécessité de l'enseignement du français en Tanzanie. »

[3] Le président Nyerere séjourne à Abidjan les 25 et 26 février 1969 et à Dakar du 1er au 3 mars.

M. Pompidou. Je vous remercie. Je suis heureux que cette rencontre soit possible avant la conférence de Rabat. Elle rend manifeste pour tout le monde les liens particuliers, la sympathie particulière qui existent entre la France et le Liban. L'objet de cette rencontre, en dehors du plaisir de vous voir, est de témoigner l'intérêt que le gouvernement français vous porte, ainsi qu'à votre président du Conseil[1], dans cette période difficile que vous traversez.

Il y a d'abord Israël et la guerre. La position française a été claire depuis le début. Rien n'a changé. Nous avons condamné le fait qu'Israël ait déclenché le conflit. Dès le départ, le général de Gaulle avait annoncé ce qui s'ensuivrait. Sans aucun doute, Israël bénéficiait d'une supériorité militaire dans l'immédiat. Mais cela ne conduit à rien, sinon à l'occupation et à la résistance. L'occupation entraîne la résistance ; la résistance entraîne les représailles, les représailles multiplient la résistance. Nous avons connu cela en France. C'est partout pareil.

Notre position au Moyen-Orient est toujours la même. Aucune paix n'est possible si elle n'est pas proposée – je ne dis pas imposée – de l'extérieur aux intéressés. En outre, certains pays qui fournissent des armements à Israël peuvent exercer une pression sur Israël. Cette pression peut être efficace. Israël est incapable de fabriquer lui-même les armements dont il a besoin. C'est pourquoi dès le départ, nous avons décrété l'embargo[2] et proposé d'étudier, dans le cadre d'une concertation à Quatre[3], un projet de règlement. Au cours des dernières et récentes séances de la conférence quadripartite, en présence de cette sorte de ballet des conversations soviéto-américaines où chacun attend que l'autre se découvre, le gouvernement français a jugé la situation trop sérieuse et la France a pris la parole pour proposer elle-même la ligne générale d'un règlement qui concerne pour le moment le problème israélo-jordanien, parce que c'est celui qui est à l'ordre du jour, mais qui préfigure un règlement pour d'autres secteurs. L'objectif est de dégeler la conférence quadripartite. Il est possible qu'elle progresse. Les points de vue restent cependant différents. Même si l'on parvenait à un accord, il resterait à faire accepter la solution par tous les pays intéressés. Il faut donc que cette solution tienne compte des réalités, c'est-à-dire des États, mais aussi de cette masse palestinienne encore inorganisée que vous évoquiez tout à l'heure. Il faut un règlement des frontières mais il faut aussi un règlement du problème des réfugiés palestiniens et la réinstallation de ces réfugiés afin qu'ils soient de nouveau des travailleurs et cessent d'être des réfugiés et des errants. C'est difficile. On peut dire que les points de vue se sont récemment rapprochés et qu'il y a quelques progrès. La preuve, c'est

[1] M. Rachid Karame est président du Conseil des ministres libanais depuis novembre 1969. Voir plus haut la note du 27 octobre 1969 (note).

[2] L'embargo sur les armes à destination d'Israël est décidé par le général de Gaulle dès le 7 juin 1967. Cette décision est renforcée le 31 décembre 1968 par un embargo total. Voir *D.D.F.* 1968-I n° 28, 1968-II n° 219, 1969-I n°s 20, 49, 58, 69, 199, 210.

[3] Les concertations à Quatre, organisées à l'instigation de la France, réunissent les représentants des quatre représentants des pays membres du Conseil de sécurité : États-Unis, France, Grande-Bretagne et URSS, en vue de trouver une solution à la crise du Moyen-Orient. La première réunion a eu lieu à New-York le 3 avril 1969. Voir *D.D.F,* 1969-I n°s 273 et 334.

la réaction d'Israël, qui est inquiet, et craint d'être abandonné par les États-Unis. Mais nous ne sommes pas au bout de nos peines et le problème de la mise au point finale reste difficile.

En tout cas notre position est inchangée :

1. nous condamnons l'action d'Israël ;

2. nous avons voté la Résolution des Nations unies du 22 novembre 1967[1] ;

3. nous condamnons le droit de conquête par les armes.

Nous sommes pour un règlement global, c'est-à-dire un règlement qui traite le problème palestinien et qui comporte des garanties. La garantie pourrait être celle des Nations unies.

Maintenant, il y a le problème du Liban. La France porte un intérêt particulier au Liban. Nous avons entre nous une tradition, des intérêts communs, culturels et moraux encore plus que matériels. Le problème du Liban ne saurait nous laisser indifférents dans un ensemble qui, lui-même, ne nous est pas indifférent et où nous avons une position et des intérêts particuliers. Vis-à-vis du Liban il y a eu les accords passés entre nous, les livraisons d'armements, la vivacité de la riposte française après l'agression sur l'aérodrome de Beyrouth[2]. Évidemment, votre situation est délicate : tout le problème du Liban s'est posé au cours des événements récents. Nous nous sommes félicités des réactions libanaises. Les Libanais, en mettant de côté tout ce qui les différencie (religions, partis) ont réagi de manière autonome au nom de la nation libanaise, du drapeau libanais, de l'indépendance libanaise. Ils se sont montrés indépendants malgré la pression qu'exerçait Israël, malgré d'autres pressions qui venaient de tel ou tel voisin du Liban. Votre réaction a montré que vous étiez un État et une Nation. Nous vous apporterons toute l'aide morale et politique dont nous disposons à vous, Monsieur le Président, ainsi qu'à votre président du Conseil, M. Karamé.

Nous avons pris sur nous de faire connaître à un certain nombre de pays l'intérêt que nous portions au Liban : d'abord à Israël. Nous blâmons son attitude en général, mais particulièrement quand il s'agit du Liban. Si nous voulons bien, dans nos rapports avec Israël, tout en maintenant les autres dispositions, notamment en ce qui concerne les *Mirage*, témoigner d'un peu d'aménité (vous vous souvenez des réactions assez vives qui se sont produites en France, les accusations qui ont été portées contre le général de Gaulle taxé d'antisémitisme, alors qu'il n'y a absolument pas, dans notre politique, de prévention raciale), si nous voulons bien considérer l'État d'Israël en tant que tel puisqu'il existe et sans que la France y soit pour rien, nous estimons cependant que si Israël a droit à la paix et à la sécurité, c'est à condition de ne pas menacer celles des autres. Nous sommes vigilants à

[1] Au sujet de la résolution n° 242 du Conseil de sécurité du 27 novembre 1967 voir *D.D.F.* 1967-II n° 257 et 1968-I n° 375 (note).

[2] L'agression israélienne sur l'aérodrome de Beyrouth a lieu le 28 décembre 1968. Voir *D.D.F* 1969_I n° 355.

son égard quant à son attitude générale et nous le sommes quant à son attitude vis-à-vis du Liban.

Nous sommes intervenus également auprès des pays arabes, auprès de la RAU, de la Jordanie, de divers pays nord-africains, pour dire l'intérêt que nous portions au Liban. Nous avons souligné votre situation difficile sur le plan économique, politique, militaire. Nous souhaitons que du côté des pays arabes, il y ait une sympathie envers le Liban, mais que cette sympathie n'aille pas jusqu'à l'appétit. Il faut que les pays arabes comprennent l'intérêt qu'il y a à maintenir votre indépendance, votre équilibre, équilibre d'autant plus délicat que votre pays est fondé sur deux communautés. Ce n'est pas un État arabe tout à fait comme les autres. Il faut qu'on vous facilite la vie. Sinon, vous seriez les plus exposés et ce n'est ni utile ni désirable. Nous l'avons dit également au roi du Maroc. Nous avons tenu à renouer avec le Maroc avant la conférence de Rabat pour manifester nos bonnes relations avec le Maroc. Nous avons renoué maintenant pour donner une autorité supplémentaire au roi. Nous nous intéressons à cette conférence. Nous souhaitons qu'il en sorte une idée du monde arabe, idée que nous ne discutons pas d'ailleurs et qui est dans les faits. Qu'on pense simplement, avons-nous dit, à la situation du Liban et qu'on ait pour lui les ménagements nécessaires. Voilà l'action que nous avons de nous-mêmes entreprise afin de témoigner de la politique française à l'égard du Liban. Nous sommes prêts à vous aider autant que nous le pouvons.

M. Hélou. Il faut que je vous remercie, pas seulement de ce que vous faites, mais de ce que vous êtes. Cette compréhension qui est la vôtre est pour moi comme un repos. Cela m'évite de plaider soit chez nous, soit ailleurs, la cause du Liban. C'est un repos de l'esprit et du cœur. Il y a là un climat d'amitié qui est à la fois une affaire de sentiments et d'intelligence. Je vous remercie de cette lucidité et de cette clairvoyance. Dans la mesure où vous n'y verriez pas d'inconvénient, j'aimerais faire état auprès de nos frères arabes d'une partie de cette conversation. Ce sont des problèmes tellement délicats. C'est une tentation en effet fréquente devant un interlocuteur important de dire « frappe mais écoute ». Au contraire, cet entretien au cours duquel vous avez réaffirmé votre position à l'égard du conflit israélo-arabe est pour moi un apaisement. Il confirme l'amitié vigilante que vous portez au Liban et qui est aussi efficace que par le passé. Je vous remercie vivement.

Je n'ai rien de très précis à ajouter, sauf ceci, et c'est mon devoir pour moi et pour les autres Arabes. D'abord, il est nécessaire qu'un règlement global intervienne le plus vite possible. Je sais bien qu'il ne dépend pas de la France que tout le monde se mette d'accord très vite. En second lieu, nous avons parfois quelques inquiétudes sur la conception française du règlement global. Je pense à certains territoires comme Jérusalem. Le problème de Jérusalem est vécu par tout le monde arabe. Vous vous souvenez des conséquences de l'incendie de la Mosquée El Aqsa[1]. les chrétiens d'Orient sont plus que ceux d'Occident au courant de ce problème. Je

[1] L'incendie de la mosquée al Aqsa a lieu le 21 août 1969. Voir plus loin la rubrique Israël.

voulais attirer votre attention sur ces deux questions, le facteur temps et Jérusalem.

Puis-je rapporter à certains de mes collègues arabes une partie de cette conversation, les impressions que j'en retire ? Bien que tous connaissent votre position, cet exposé, fait avec ce souci de l'ensemble et du détail leur permettrait de prendre encore mieux conscience de la position française.

M. Pompidou. Je vous ai exprimé ma pensée et la politique de la France. À l'occasion, je l'exprimerai à chacun, qu'il s'agisse de notre condamnation d'Israël ou de notre souci du problème palestinien. Je suis prêt à répéter cet exposé à tous, y compris à l'ambassadeur d'Israël. Il en est de même de mon attachement pour le Liban, pour son indépendance et son unité. Nous l'avons dit et nous le répéterons. Il ne s'agit pas seulement d'ailleurs de nos anciennes relations culturelles et traditionnelles. Nous croyons que tous les pays, tous les peuples doivent être indépendants. Le Liban a montré que quels que soient ses différends internes (qui sont ceux de tous les pays méditerranéens) il réagissait en tant que nation. Cette attitude nous a frappés et elle correspond aux sentiments profonds et aux intérêts du peuple libanais. Au cours des années d'ailleurs, sentiments et intérêts finissent par coïncider.

M. Hélou. Je retiens notamment le processus inexorable que vous avez évoqué et qui va de l'occupation à la résistance et de la résistance aux représailles, si on peut appeler représailles un phénomène qui a son origine dans un premier acte qui est l'annexion. La violence entraîne la violence et Israël veut rendre le Liban responsable des représailles qui sont exercées contre lui. Ce processus entraîne la recrudescence de l'activité des Palestiniens. Toutes les références que vous nous donnez nous dispensent de nous défendre, pour ainsi dire dialectiquement, contre le pharisaïsme mis en avant pour justifier les coups qui nous sont portés.

M. Pompidou. Vous allez trouver à Rabat beaucoup d'hommes meurtris par la situation actuelle. Beaucoup souhaitent une solution politique c'est-à-dire contraindre Israël à la paix et condamner le droit de conquête. Nous faisons ce que nous pouvons pour cela.

M. Hélou. Il y a parmi eux des dirigeants qui souhaitent une solution politique et souhaitent ne pas avoir recours à la force. Je pense à l'Égypte et à la Jordanie. En acceptant la résolution du Conseil de sécurité, ces pays ont couru beaucoup de risques. S'ils étaient acculés à d'autres moyens, ils ne seraient pas responsables. Ils préfèrent atteindre leurs objectifs par l'action politique plutôt que par la violence. En l'absence d'une solution politique, quelle que soit la disproportion des forces arabes et des forces israéliennes, le recours sera la voie de la guerre.

En vous disant combien ce que vous m'avez dit me comblait, je sentais également que le président du Conseil, M. Karamé, était comme moi, satisfait de l'attention que vous portez au Liban, à ce pays que tant de liens historiques, géographiques, culturels, matériels rattachent à ses frères arabes du Moyen-Orient.

M. Pompidou. Nous ne pouvons pas tout.

M. Hélou. Oui, sinon nous ne serions pas là.

M. Pompidou. Il y a ceux qui ont des oreilles et qui ne veulent pas entendre. Il y a aussi les puissances qui s'affrontent.

M. Hélou évoque sa visite officielle en France en 1965[1] et le souvenir qu'il garde de M. Pompidou, Premier ministre.

M. Pompidou. J'ai été très heureux de vous recevoir. Vous êtes venu en effet quand le général de Gaulle était président de la République. Je ne me dissimule pas la différence, mais sa politique sera continuée, et vis-à-vis du Liban et vis-à-vis du Moyen-Orient.

M. Hélou. Personne n'en doute, comme personne ne doutait que la politique du général de Gaulle était celle de son Premier ministre. La position que vous venez de me réaffirmer, M. Schumann l'a réaffirmée à l'ONU[2], vos ambassadeurs l'ont réaffirmée dans les pays arabes. Je suis venu ici pour vous exprimer mes remerciements, notre confiance en votre personne et dans la France. Si cela était possible et que vous en ayez le temps, je serais heureux de vous accueillir au Liban. Tous les Libanais seraient, envers votre personne et envers votre pays, unanimes.

M. Pompidou. Je le souhaiterais. Ce n'est pas facile pour de nombreuses raisons, mais je vous remercie et je viendrais, si je le pouvais, avec un grand plaisir.

À la fin de la conversation, le Président de la République s'adresse à M. Karamé et lui rappelle l'intérêt que porte la France à la « Résidence des Pins »[3]. Toute garantie lui est donnée immédiatement par M. Karamé et par M. Hélou.

(*Afrique-Levant, Levant, Liban 1966-1970, relations politiques avec la France LA 6-3*)

[1] Le président Hélou se rend en France en visite officielle du 4 au 7 mai 1965. Il rencontre le général de Gaulle. Voir *D.D.F.* 1965-I n° 219.

[2] Au sujet de la déclaration de M. Maurice Schumann à l'ONU. Voir plus haut le télégramme du Caire n° 1247 du 6 octobre 1969 (note).

[3] La résidence des Pins est la résidence des services diplomatiques français à Beyrouth et en même temps la résidence de l'ambassadeur. Elle est l'objet d'un bail, la France souhaite occuper les locaux à un titre moins précaire et propose un échange avec des terrains qu'elle possède à Beyrouth (Parc Saint-Michel notamment). L'affaire engagée dès 1963 n'a pas encore reçu de solution.

389

M. DALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BAMAKO,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 564 à 567. *Bamako, 20 décembre 1969.*

(*Reçu* : 16 h. 26).

Mission de M. Teyssier d'Orfeuil

M. Teyssier d'Orfeuil et les deux experts qui, avec lui, devaient examiner les problèmes du crédit au Mali et notamment ceux de la banque de développement[1], ont quitté Bamako ce matin.

1) Dans la mesure où cette mission avait pour premier objet de recueillir des informations sur le fonctionnement de la BDM, il semble qu'elle se soit déroulée dans les meilleures conditions possibles, compte tenu des possibilités locales.

Des instructions gouvernementales avaient, sans aucun doute, été données pour faciliter les travaux de la mission. Nos experts, pour leur part, ont su, dès leur arrivée, trouver le ton qui convenait. Je tiens à le souligner car ce n'est malheureusement pas le cas de tous ceux qui viennent en mission au Mali. M. Teyssier d'Orfeuil a su se faire apprécier, estimer et écouter. Ses collaborateurs l'ont très habilement secondé.

Quoiqu'il en soit, une masse d'informations utiles a pu être obtenue, parfois au cours des tous derniers jours, sans être exhaustive elle permettra d'avoir une vue assez complète et relativement à jour de la BDM et de ses opérations.

2) En outre la mission aura, d'ores et déjà, contribué à une amélioration de la gestion de la BDM, dans la mesure où sa présence et les contacts permanents avec tous les niveaux de la BDM ont provoqué une mise à jour des documents comptables et la prise de conscience de certains problèmes négligés jusqu'ici.

3) Il est fâcheux que le président directeur général de la BDM[2] ait prolongé son séjour à l'étranger et n'ait pu avoir avec la mission la réunion de mise au point qui avait été fixée le 18 à Bamako. En l'absence de M. Konate cette réunion a eu lieu avec le directeur général adjoint.

4) Il reste à la mission à terminer la mise au point du rapport descriptif et à mettre au point les conclusions.

Pour ma part, je crois souhaitable, et il paraît possible, que cette mise en forme soit terminée rapidement, c'est-à-dire avant le 15 janvier.

[1] La mission conduite par M. Teyssier d'Orfeuil, conseiller technique au cabinet du ministre de l'Économie et des Finances, accompagné de MM. Arbellot de Vacqueur, inspecteur de la Banque de France, et Meda de la CCCE (Caisse centrale de Coopération économique) est à Bamako depuis le 20 novembre, avec pour objet d'examiner les problèmes du crédit au Mali et notamment ceux de la Banque de développement.

[2] M. Thiéoulé Konate.

Débats politiques

Dans le domaine politique, aucun des différends ou des conflits pour lesquels se passionnait l'opinion internationale n'avait été inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Moins encore que les années passées avait-on jugé opportun ou justifié de discuter de l'affaire du Vietnam, puisque les antagonistes étaient parvenus à tomber d'accord sur une rencontre de leurs émissaires à Paris[1]. En ce qui concerne la crise du Moyen-Orient, le sentiment diffus de l'impuissance de l'Organisation pouvait aisément prendre prétexte, pour justifier la non-inscription à l'ordre du jour de la mission confiée par le Conseil de sécurité à M. Jarring[2] en vue de faciliter la mise en œuvre de sa résolution du 22 novembre 1967. Quant au problème du Biafra[3], bien que présent à de nombreux esprits, il avait dû être écarté du fait de l'opposition de la plupart des pays africains, à la suite de la décision prise par l'OUA[4].

Enfin, avait été rapidement abandonnée l'idée, mise en avant par certains avant l'ouverture de la session, de faire inscrire à l'ordre du jour l'affaire de l'entrée en Tchécoslovaquie des forces de cinq pays membres du Pacte de Varsovie[5].

Aussi ces problèmes n'ont-ils fait l'objet que de mentions incidentes, soit au cours du débat général, soit à propos de points particuliers devant les commissions.

C'est ainsi que l'affaire tchèque a été évoquée, et l'intervention soviétique condamnée, par de nombreux pays, notamment par les puissances occidentales, non seulement dans le débat général, mais aussi quand la sixième commission a discuté de la définition de l'agression et la troisième des droits de l'homme.

De même, le débat rituel sur les réfugiés du Moyen-Orient, en commission politique spéciale, et celui sur les résultats de la conférence de Téhéran[6] concernant les droits de l'homme dans les territoires occupés ont offert aux délégations arabes la possibilité de mettre en cause la politique des autorités israéliennes.

[1] Les conversations de Paris sur le Vietnam se sont ouvertes le 13 mai 1968.

[2] Gunnar Jarring, ambassadeur de Suède à Moscou, est désigné le 23 novembre 1967 par le Secrétaire général des Nations unies, U Thant, comme son envoyé spécial, en application de la résolution 242 du Conseil de sécurité pour promouvoir la paix au Proche-Orient. Après de nombreux mais vains contacts avec les pays arabes et Israël, la mission est suspendue puis abandonnée.

[3] Le 30 mai 1967, les provinces de l'Est du Nigeria proclament leur sécession et prennent le nom de Biafra. La guerre civile dure jusqu'en janvier 1970.

[4] L'OUA a condamné cette sécession dans une résolution adoptée lors de la conférence des chefs d'État et de gouvernement tenue à Kinshasa du 11 au 14 septembre 1967 en rappelant le principe de l'intégrité du territoire inscrit dans la Charte. Ce sommet désigne une commission de conciliation.

[5] Dans la nuit du 20 au 21 août 1968.

[6] La conférence internationale des droits de l'homme réunie à Téhéran du 22 avril au 13 mai 1968 affirme sa foi dans les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des autres instruments internationaux adoptés dans ce domaine et adjure tous les peuples et les gouvernements de se faire les défenseurs des principes proclamés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et de redoubler d'efforts pour que tous les êtres humains puissent, dans la liberté et la dignité, s'épanouir sur le plan physique, mental, social et spirituel.

Quant au problème du Biafra, il a été évoqué par quelques pays au cours du débat général. Mais la majorité d'entre eux ont eu tendance à ne le considérer que sous l'angle humanitaire. Peu ont insisté, comme nous-mêmes, sur le droit du peuple des Ibos à l'autodétermination.

Restaient donc à l'ordre du jour un certain nombre de points de nature politique déjà inscrits les années précédentes et sur lesquels les débats ont souvent pris une allure de routine.

Ainsi la discussion sur les droits de la Chine s'est déroulée dans une relative indifférence. Les scrutins, de même que ceux sur la situation en Corée, n'ont été marqués par aucun déplacement notable des voix.

Ce sont les problèmes africains de décolonisation et d'*apartheid* qui ont suscité les débats les moins ternes, l'Afrique du Sud, le Portugal, la Rhodésie étant comme à l'accoutumée l'objet des plus violentes attaques. L'absence de tout effet pratique de la résolution votée, lors d'une précédente session et créant un Conseil de l'ONU pour la Namibie[1] (nouvelle appellation conférée au territoire du Sud-Ouest africain), bien qu'elle ait provoqué chez les délégations africaines une amère déception, ne les a pas empêchées de confirmer leurs décisions antérieures. De plus, à propos de l'*apartheid*, elles ont entendu marquer un nouveau « point » contre l'Afrique du Sud. Elles ont cherché à faire confirmer une proposition formulée par la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, lors de sa session de New Delhi[2], et visant à écarter l'Afrique du Sud de cet organisme créé par l'Assemblée. Mais les pays africains n'ont pas remporté le succès qu'ils avaient escompté. Ils se sont heurtés à l'opposition des nations occidentales soucieuses de faire respecter le texte de la Charte. Une telle mesure ne pouvait être prise que sur recommandation du Conseil de sécurité, qui, en l'espèce, n'avait pas été saisi. De plus, devant l'Assemblée, la question était « importante » aux termes de l'article 18 de la Charte[3] et devait donc être tranchée à la majorité des deux tiers et non à la majorité

[1] Ayant pris en 1966 (résolution n° 2145 (XXI) du 27 octobre 1966) la responsabilité directe d'administrer la Namibie, l'ONU décida la création en 1967 d'un Conseil des Nations unies pour le Sud-Ouest africain, assisté d'un commissaire. Rebaptisé Conseil des Nations unies pour la Namibie, il fut chargé par l'Assemblée générale d'assurer l'administration effective du pays, d'assurer le retrait du personnel et des forces sud-africaines, de promulguer des lois jusqu'à ce qu'une assemblée législative soit élue sur la base du suffrage universel. Le débat sur la Namibie lors de la XXIIIe session de l'Assemblée générale des Nations unies s'est tenu du 25 novembre au 16 décembre 1968. Se reporter à la dépêche de New York n° 1927/NU du 19 décembre 1968, non publiée.

[2] La Cnuced ou Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement a été créée par l'ONU en 1964. Elle est le principal organe des Nations unies dans le domaine du commerce et du développement. Son principal objectif est d'aider les pays en développement à s'intégrer de façon équitable dans l'économie mondiale. La session de la Cnuced à New Delhi s'est tenue du 1er février au 25 mars 1968.

[3] L'article 18 de la Charte des Nations unies concerne le vote. Le paragraphe 2 stipule que « les décisions de l'Assemblée générale sur les questions importantes sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents et votants. Sont considérées comme questions importantes : les recommandations relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationale, l'élection des membres non permanents du Conseil de sécurité, l'élection des membres du Conseil économique et social, l'élection des membres du Conseil de tutelle conformément au paragraphe 1, c, de l'article 86, l'admission de nouveaux membres dans l'Organisation, la suspension des droits et privilèges de membres, l'exclusion de membres, les questions relatives au fonctionnement du régime de tutelle et les questions budgétaires ».

392

M. HURÉ, AMBASSADEUR DE FRANCE A TEL-AVIV,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1179 et 1180. *Tel-Aviv, 22 décembre 1969.*

(*Reçu* : 18 h. 32).

Entretien du premier conseiller avec M. Meroz.

Je me réfère à mon télégramme no 1176[1].

M. Meroz[2] a fait ce matin à M. Roux[3] la communication que me destinait M. Raphaël[4].

Le directeur d'Europe Occidentale a déclaré à mon collaborateur que l'on ressentirait ici « un grand choc » si la France devait un jour fournir à la Libye un armement « de la nature de celui qui reste pour Israël sous embargo »[5]. Le volume des livraisons éventuelles n'y changerait rien, puisque, de toutes façons, une partie de ce matériel ne tarderait pas à quitter Tripoli « pour une autre destination ». Quels que puissent être nos motifs politiques, une telle transaction, « vue d'Israël », ne serait pas comprise. Les espoirs d'amélioration patients de nos relations qu'ont fait naître ici les entretiens de Votre Excellence avec M. Eytan[6] seraient anéantis par la conclusion d'un tel contrat.

M. Meroz s'est référé plus précisément au passage de l'entretien du 30 octobre[7] où il était précisé qu'en aucun cas les 50 *Mirage* ne seraient l'objet de contrats même fructueux avec des tiers.

[1] Par le télégramme de Tel-Aviv no 1176 du 21 décembre 1969, non publié, l'ambassadeur informe Paris que M. Gédéon Raphaël, directeur général du ministère israélien des Affaires étrangères, a demandé à le voir, mais, qu'étant grippé et alité, il a suggéré à M. Raphaël de rencontrer le premier conseiller de l'ambassade.

[2] M. Yohanan Meroz est directeur d'Europe occidentale au ministère israélien des Affaires étrangères. Il vient entretenir le représentant de l'ambassadeur de France, d'informations véhiculées par la presse et selon lesquelles des négociations franco-libyennes portant sur de grosses fournitures d'armement, seraient en cours. (Télégramme de Tel-Aviv nos 1174 et 1175 non reproduit).

[3] M. Louis Roux, conseiller près de l'ambassade de France à Tel-Aviv en 1968 puis premier conseiller depuis septembre 1969.

[4] Gédéon Raphaël est directeur général du ministère israélien des Affaires étrangères après avoir été représentant permanent auprès des Nations unies depuis 1967.

[5] La presse israélienne du 21 décembre fait grand cas d'une série d'informations relatives à des négociations franco-libyennes portant sur de grosses fournitures d'armement : 50 *Mirage* et 200 chars lourds. Voir le télégramme de Tel-Aviv nos 1174 et 1175 du 21 décembre 1969, non publié.

[6] M. Walter Eytan est ambassadeur d'Israël à Paris depuis 1960.

[7] D'après le télégramme adressé de Paris à Tel-Aviv sous les nos 340 à 345, le 30 octobre 1969, non publié, M. Maurice Schumann, ministre des Affaires étrangères déclare à M. Eytan que le gouvernement français envisagerait de mettre à la disposition du gouvernement israélien les sommes versées pour l'achat des M*mirage* non livrés ; il ajoute, qu'un cas d'approbation de cette mesure, les dits appareils ne seraient pas livrés à des pays en état d'hostilité et que cela faciliterait

nous convenait pas (délai pour la reconstitution des ressources de l'AID[1], annonce des contributions à long terme etc.). Nous avons pu ainsi, seuls Occidentaux avec les Pays-Bas et la Suède, voter en faveur de tous les articles de la résolution sur le financement extérieur qui comporte la recommandation aux pays développés d'atteindre l'objectif d'aide de 1 % du PNB avant 1972. L'ensemble des pays de l'Est s'est abstenu[2].

Sur l'aide alimentaire notre délégation a réussi à faire écarter certaines formules qui visaient à conférer au Programme alimentaire mondial un rôle central dans la définition d'une « approche intégrée » des opérations d'assistance alimentaire, c'est-à-dire en fait dans le contrôle de l'exécution de la Convention d'aide alimentaire de l'Accord international des céréales, domaine dans lequel nous souhaitons conserver notre entière autonomie d'action. Les pays de l'Est européens là encore se sont abstenus.

3. *Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced)*

En ce qui concerne la Cnuced, l'Assemblée a ratifié la désignation de l'ambassadeur vénézuélien M. Perez Guerrero[3] dont on peut espérer une attitude plus réaliste à la tête du Secrétariat général de la Cnuced – en remplacement de M. Prebisch, démissionnaire.

Le souci manifeste des pays en voie de développement de se concilier notre soutien en matière économique tient en partie à l'effacement des États-Unis qui étaient absorbés par les préparatifs de l'élection présidentielle, ainsi qu'à une certaine défiance à l'égard des thèses soviétiques à la suite des événements de Tchécoslovaquie. Il est également dû pour une bonne part à l'indépendance de nos positions à l'égard des deux blocs et à l'audience qu'a su se ménager notre délégation.

Questions techniques

Dans ce domaine, l'Assemblée a poursuivi ses activités relatives à l'*espace* mais cette session a été surtout remarquable par l'attention qu'elle a consacrée au problème de l'exploration et de l'*exploitation des fonds des mers et des océans* situés au-delà des limites de la juridiction nationale. Cette question a fait l'objet de délicates négociations, à l'issue desquelles l'Assemblée a adopté des résolutions permettant d'instaurer une coopération internationale, au sujet des fonds des océans (au sujet desquels un Comité permanent est créé) et des recherches océanographiques pour lesquelles est proclamée une décennie commençant en 1970.

[1] AID ou USAID, Agence des États-Unis pour le développement international a été créée le 3 novembre 1961 par le président des États-Unis John Fitzgerald Kennedy. L'USAID a pour mission d'aider à réduire la pauvreté, promouvoir la démocratie et la croissance économique, soulager les victimes des catastrophes naturelles et prévenir les conflits.

[2] Se reporter à la note de la direction des Nations unies et Organisations internationales n° 3 du 7 janvier 1969, non publiée, intitulée : Travaux de la deuxième commission de l'Assemblée générale des Nations unies. La deuxième commission est la commission économique et financière de l'Organisation.

[3] Le Vénézuélien Manuel Perez Guerrero succède en 1969, à Raul Prebish, économiste argentin, comme secrétaire général de la Cnuced, suite à la démission de ce dernier.

aimerions qu'il y ait davantage de voyages entre les deux nations. Nous aimerions avoir de meilleures communications et de meilleures relations commerciales, du moins dans une certaine mesure ».

Ces nouvelles décisions ont donc été accueillies sans surprise par l'opinion, d'autant plus que le sénateur Scott, *leader* de la minorité républicaine au Sénat, avait choisi d'en dévoiler la substance avant même qu'elles ne fussent rendues publiques. Au demeurant, elles étaient en préparation depuis quelque temps déjà, comme cette ambassade l'avait signalé au Département (mon télégramme nº 5310/11 du 1er décembre)[1].

Le porte-parole du département d'État, M. McCloskey, a souligné que ces décisions étaient sans rapport avec le récent contact sino-américain de Varsovie. Cette indication est d'ailleurs conforme tant aux informations recueillies par cette ambassade qu'à celles rapportées par M. Wapler (télégramme de Varsovie nº 1507-09).

Au demeurant, il est certain que ces mesures, comme celles du 21 juillet dernier, visent un effet davantage psychologique que pratique. Certes les contacts sino-américains s'en trouveront facilités dans une certaine mesure. Mais les principales restrictions au commerce demeurent : seules les filiales étrangères de sociétés américaines voient leurs activités notablement facilitées. L'interdiction de toute importation commerciale en territoire américain de produits originaires de Chine demeure entière. L'embargo sur les produits stratégiques n'est pas près d'être levé.

Et cependant, en dépit de sa prudence coutumière en pareil domaine, le département d'État ne cache pas cette fois son espoir de voir la Chine réagir favorablement à ce nouvel indice d'évolution de la politique américaine. M. Robert McCloskey a même été jusqu'à déclarer que « les États-Unis, par exemple, apprécieraient comme un geste de réciprocité que des visas soient accordés à des journalistes américains pour des visites en Chine ».

Sans doute les États-Unis n'en resteront pas là dans leurs efforts de détente avec la Chine. De nouvelles mesures suivront, à plus ou moins longue échéance « on ne fait qu'un petit pas à la fois », comme l'a précisé M. McCloskey, et nul doute que la complexité de l'édifice législatif concernant le commerce avec la Chine se prête à d'autres « petits pas » du même ordre. Mais au département d'État comme à la Maison Blanche, on entend se montrer prudent sur ce terrain : et l'avenir de cette politique dépendra étroitement, et de la réponse chinoise à la proposition américaine de reprendre les conversations de Varsovie, et de l'évolution des relations sino-soviétiques.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1969*)

[1] Ce télégramme du 1er décembre 1969, non reproduit, annonce à Paris que le président Nixon étudierait la possibilité de faire de nouvelles ouvertures en direction de Pékin.

caractère de vanité. De ce fait, la plupart des points inscrits à l'ordre du jour, faute d'avoir pu être traités, ont été renvoyés à la XXIVe session.

La seule décision méritant de retenir l'attention a été l'adoption, en séance plénière, le 26 novembre, de la Convention sur l'imprescriptibilité des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité dont le texte avait été approuvé, le 15 octobre par la troisième commission.

Devant ces deux instances, notre délégation a été amenée à s'abstenir. La France s'était pourtant trouvée à l'origine parmi les pays qui estimaient indispensable l'élaboration d'un instrument international tendant à rendre imprescriptibles les crimes de guerre, notre représentant à la commission des droits de l'homme s'était, depuis plusieurs années, attaché à cette tâche. Malheureusement, sous la pression de bon nombre de délégations, notamment celles des pays d'Europe orientale et des pays afro-asiatiques, le texte élaboré a été détourné de son objectif initial. C'est au prix de quelques difficultés que notre délégation a pu faire maintenir dans l'article 1 une référence à la définition des crimes de guerre établie par le Tribunal international de Nuremberg, mais l'importance principale est donnée aux crimes contre l'humanité tels que « l'éviction par une attaque armée ou l'occupation et les actes inhumains découlant de la politique de l'*apartheid* ». Ainsi la convention en arrive-t-elle à considérer comme crimes punissables, non seulement des actes, mais des politiques et des doctrines *in abstracto*, ce qui est contraire à notre droit pénal. Au demeurant, ces définitions sont trop imprécises pour être acceptables dans une convention de ce genre.

Ces raisons ont conduit notre délégation à l'abstention. C'est à cette attitude qu'ont dû se résigner aussi, et pour les mêmes raisons, d'autres États comme la Belgique, les Pays-Bas, la Grande-Bretagne, l'Italie, le Danemark et les États-Unis, pourtant préoccupés à juste titre comme nous-mêmes, du châtiment des criminels de guerre.

En outre, il convient de noter les hommages rendus par l'Assemblée générale au président Cassin[1], qui est l'un des bénéficiaires des prix décernés par les Nations unies pour célébrer « l'Année internationale des Droits de l'homme ».

Dans le *domaine administratif*, cette session a été surtout marquée par le combat difficile mais finalement victorieux mené par notre délégation, et avec elle le vaste groupe francophone de l'Assemblée, pour faire adopter une résolution visant à rendre à notre langue la place à laquelle elle a droit à l'ONU. Cette résolution, pour l'essentiel, fait dépendre, à partir du 1er janvier 1972, l'avancement des fonctionnaires du secrétariat de rang supérieur de la connaissance vérifiée d'une seconde langue officielle, cependant que, à compter du 1er janvier 1970, l'aptitude à travailler en français ou en anglais permettra l'accès à la carrière internationale alors que jusqu'à présent l'anglais était indispensable.

[1] René Cassin, juriste, diplomate, homme politique français, reçoit le prix Nobel de la Paix en 1968, a participé à l'élaboration de la déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par l'ONU en 1948, est président de la Cour européenne des droits de l'homme de 1965 à 1968.

395

NOTE
DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL A L'AVIATION CIVILE

Compte rendu de la réunion tenue le 18 décembre 1969 à Londres entre M. Mondon[1] *et M. Wedgwood Benn*[2]

N. n° 144/DGP. *Paris, 23 décembre 1969.*

Confidentiel industrie.

Lors de leur réunion du 22 septembre 1969, les deux Ministres s'étaient mis d'accord pour se rencontrer plus fréquemment de manière à évoquer la progression du programme *Concorde*. La réunion du 18 décembre a eu pour objet l'examen d'une part, du rapport du groupe de travail institué en septembre et chargé de proposer des modalités de poursuite du projet et d'autre part, du rapport du comité de direction *Concorde*.

1. *Rapport du groupe de travail*

1.1. *Poursuite du projet*

Les deux Ministres ont pris acte de leur différence d'interprétation de leurs obligations réciproques vis-à-vis du traité de 1962[3]. Ils sont restés chacun sur leurs positions, mais ont admis de se rencontrer plus fréquemment, comme le leur recommandait le groupe.

Une réunion entre les deux Ministres a donc été décidée pour le 16 juin 1970.

1.2. *Remise à jour des études économiques*

La remise à jour des conclusions du comité économique du projet *Concorde* n'était pas possible pour la rencontre de décembre. Par contre, les études actuellement entreprises doivent permettre de mettre cette question à l'ordre du jour de la réunion de juin. Il a été demandé par les deux Ministres de disposer d'un rapport officiel sur ce sujet pour fin avril si possible.

2. *Rapport du comité de direction Concorde*

L'exposé général du rapport du comité de direction *Concorde* aux gouvernements a permis d'évoquer successivement les divers points inscrits à l'ordre du jour.

[1] Raymond Mondon, ministre français des Transports depuis le 22 juin 1969.

[2] Anthony Neil Wedgwood Benn, ministre britannique de la Technologie depuis le 4 juillet 1966.

[3] Au sujet du traité de coopération franco-britannique du 29 novembre 1962 pour la réalisation du futur *Concorde*, voir *D.D.F.* 1962-II, n° 153.

2.1. *Essais en vol*

Les deux Ministres se sont félicités de l'excellente progression des essais en vol ainsi que de la procédure adoptée qui permettra au 002 de prendre bientôt le relais du 001[1] pour la fin de l'exploration supersonique à Mach = 2.

2.2. *Performances des avions*

Les deux Ministres approuvent les études menées sur les améliorations de définition moteurs et tuyères mais insistent sur l'importance que présentent, pour les compagnies clientes, les délais d'introduction de ces améliorations dans la série.

2.3. *Bruit*

Il est fait part de l'importance de ce problème, qui fait l'objet de débats en ce moment à l'OACI[2].

2.4. *Coûts de développement*

M. Wedgwood Benn communique à M. Mondon le texte d'une déclaration qu'il compte faire prochainement au Parlement sur cette question. Cette déclaration n'appelle pas de commentaires particuliers.

2.5. *Prix de vente de l'appareil de série*

Les deux Ministres conviennent qu'il faudra déterminer rapidement avec les firmes le prix de vente à adopter pour les premières négociations qu'elles auront avec les compagnies aériennes. Une fourchette sur le nombre d'avions à fabriquer sera envisagée.

Ils évoquent ensuite le cas particulier de BOAC[3] et d'Air France[4], conviennent qu'il serait dangereux d'exercer une pression trop forte sur ces compagnies pour leur faire acheter l'appareil, avant qu'elles aient pu en étudier la rentabilité, mais estiment que les officiels doivent se pencher sérieusement sur ce problème dans les prochains mois.

2.6. *Programme de série*

Confirmation est donnée des deux côtés de la poursuite du programme de série jusqu'en juin 1970.

[1] Le prototype français du *Concorde*, le 001, fait son premier vol d'essai au-dessus de Toulouse le 2 mars 1969 et passe le mur du son (Mach 1) le 1er octobre 1969. Le prototype britannique, le 002, effectue son premier vol le 9 avril 1969.

[2] L'organisation de l'aviation civile internationale (OACI), est une organisation internationale qui dépend des Nations unies. Elle est chargée d'élaborée les normes relatives au transport aéronautique international.

[3] *British Overseas Airways Corporation* (BOAC), compagnie aérienne publique britannique créée le 24 novembre 1939.

[4] Air France, compagnie aérienne française créée le 31 août 1933 et nationalisée le 26 juin 1945.

2.7. *Bang supersonique*

Ce problème, qui pose des difficultés légales importantes en Grande-Bretagne est évoqué par les deux Ministres. Ils conviennent que l'année 1970 doit être utilisée au mieux pour atteindre une meilleure connaissance du phénomène, élaborer une politique en la matière et discuter avec les Américains.

Le ministre français offre à son collègue l'aide des services français pour l'exécution des essais supersoniques, si nécessaire.

3. *Communiqué de presse*

Une déclaration à la presse, proposée par le Ministre britannique est acceptée :

« M. R. Mondon et M. A. Wedgwood Benn se sont rencontrés à Londres le 18 décembre pour discuter de *Concorde*. Cette réunion est l'une des réunions de routine destinées à l'examen de l'avancement du programme et la première qui se tient depuis qu'a été donnée l'autorisation de lancer la fabrication de série au-delà des avions destinés aux essais.

La situation a été examinée sur les plans technique et financier et les Ministres ont eu plaisir à noter la progression du programme des essais en vol ».

(*Direction des Affaires économiques et financières, Aviation civile, 1946-1986*)

396

M. Berard, Représentant permanent de la France au Conseil de Sécurité
et Chef de la mission permanente près les Nations unies,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4044 à 4056. *New York, 24 décembre 1969.*

(*Reçu* : le 25, 03 h. 30).

Appréciation générale de la XXIVe Session (2e partie) : les groupes géographiques

Pour nombre de délégations disposées à accepter le jugement du *New York Times*, l'événement marquant de la XXIVe session aurait été « la rébellion des petites nations qui mirent à profit leur majorité numérique pour faire échec à l'Union soviétique et aux États-Unis à propos des questions importantes touchant à la supériorité nucléaire et technologique des deux grands ».

Ce jugement n'est fondé que s'il est limité à ces deux domaines précis, si l'on considère en revanche l'ensemble des questions examinées, l'appréciation doit être plus nuancée.

Il est de fait que la conjonction des Latino-Américains et des douze non alignés de la conférence de Genève a été décisive dans l'adoption des résolutions relatives à l'appel à un moratoire adressé aux deux puissances d'Helsinki, à la dénucléarisation des fonds marins, à la composition du comité de la conférence de Genève et enfin, aux armes chimiques et bactériologiques, sujets traités exclusivement par la commission politique[1]. Mais cette communauté de vue ne s'est pas retrouvée sur les questions économiques, sociales, budgétaires ou juridiques.

Le groupe afro-asiatique a tendance à s'effriter. La consultation dans l'Irian occidental fut une cause de dissensions entre Africains et Asiatiques. Il en a été de même à propos des élections à la Cour internationale de Justice où le Dahoméen[2] l'a emporté sur l'Indien dont l'élection paraissait cependant assurée. Il en résulte une certaine rancœur du côté asiatique, qui n'est pas sans inquiéter le représentant de l'OUA, M. Mamadou Thiam[3].

En dépit des efforts de ce dernier, la XXIVe session a vu s'accentuer, au sein du groupe africain, partagé sur les grands problèmes – Chine, Proche-Orient – la division déjà signalée à l'issue de la XXIIIe session. L'Afrique du Sud peut désormais compter sur la neutralité craintive de ses voisins (Swaziland, Lesotho, Botswana) et sur le soutien du Malawi. La question du Biafra a continué à troubler un groupe au sein duquel les représentants de la Côte d'Ivoire et du Gabon en s'abstenant systématiquement sur les résolutions relatives à l'Afrique australe, se sont écartés de leurs collègues. La même question a rejeté dans le clan des extrémistes le Nigeria, qui a souvent appuyé les champions de la « lutte armée », au premier rang desquels figure l'Algérie. Mais surtout, face aux exigences croissantes des « activistes », cette session aura vu s'affirmer la volonté des modérés pénétrés de « l'esprit de Lusaka ». Certains d'entre eux tels la Zambie et le Sénégal, sont inquiets de l'activité sur leur propre sol de mouvements de libération aux tendances révolutionnaires, cependant que d'autres, en raison de leurs liens occultes avec Pretoria, se sentent menacés par l'intransigeance des « purs ».

Cette évolution vers la modération, qu'illustrent l'élection à la présidence de l'Assemblée de Madame Angie Brooks du Liberia et le discrédit dans lequel est tombée la Guinée devrait donner une nouvelle audience au

[1] Sur la question des fonds marins, la pression des États en voie de développement a abouti à rompre la pratique jusqu'ici établie des consensus. La résolution mexicaine qui fixe un moratoire pour les activités d'exploitation des ressources des océans isole les vingt-huit pays industriels occidentaux et socialistes, qui ont voté contre, face à l'ensemble du Tiers Monde. Mais c'est surtout dans la question du désarmement que la résistance des petits et moyens pays a pris le tour le plus frappant, des résolutions hostiles répondant presque systématiquement aux initiatives, même constructives, des États-Unis et de l'URSS.

[2] Louis Ignacio-Pinto, ancien ambassadeur du Dahomey à Washington, est élu le 27 octobre juge à la Cour internationale de Justice pour un mandat de neuf ans, à dater du 6 février 1970. M. Ignacio-Pinto a obtenu 69 voix contre 62 pour l'Indien, M. Dinesh Singh. Voir les détails du vote et la position de la France dans le télégramme de New York n°s 3244 et 3245 du 27 octobre.

[3] Mamadou Moctar Thiam, Malien, secrétaire exécutif des Nations unies depuis 1968.

groupe de l'OCAM. C'est, du reste, un de ses membres, le président Ahidjo qui, parlant au nom de tous les États de l'OUA, a présenté à l'Assemblée « le manifeste de Lusaka ». C'est, de même, à un membre de l'OCAM, le Congo-Kinshasa, qu'a été dévolue la présidence de la 4e commission[1] dont on connaît l'importance pour les Africains.

Cependant, en dépit de la qualité de certains de ses représentants (Congo-Kinshasa, Côte d'Ivoire, Madagascar, Niger, Dahomey), l'OCAM n'est guère parvenue à coordonner son action. Parfois faute d'instructions de leurs gouvernements, faute aussi d'effectifs suffisamment étoffés pour suivre l'ensemble des débats, nombre de ses délégations n'ont joué qu'un rôle épisodique ou effacé aussi bien dans les commissions que lors des délibérations du groupe africain. Si d'autre part, les excellentes dispositions qu'elles manifestent à notre égard ne se sont pas démenties, il convient de noter que certaines d'entre elles (Congo-Kinshasa, Togo, Gabon) sont apparues sensibles à l'influence américaine.

Chez les Asiatiques, le Japon est passé du côté des nantis cependant que l'Inde et le Pakistan dont l'influence décroît se trouvent en outre affaiblis par la rivalité qui les sépare. Les problèmes chinois et vietnamien divisent ce groupe dont la cohésion ne s'est manifestée qu'en faveur de l'Indonésie. Mais qui a paru sensible à l'évocation par M. Romulo[2] d'une nouvelle priorité pour l'Asie.

Répartis entre deux groupes géographiques l'africain et l'asiatique, les pays arabes, unis par la préoccupation commune d'un règlement du conflit du Proche-Orient, ont pris une part active aux débats, saisissant chaque occasion pour rappeler leurs espoirs et leurs revendications. L'appui qu'ils trouvent auprès de l'Union soviétique les a conduits à ménager celle-ci, même lorsqu'ils apportaient leurs voix à des projets auxquels les socialistes étaient défavorables, et à critiquer âprement les États-Unis, coupables à leurs yeux d'accorder un soutien inconditionnel à Israël. Pour la RAU, le Soudan et la Syrie il s'agit là d'un alignement pur et simple. Les délégations arabes se sont montrées des mieux disposées à notre égard. Enfin, les plus avancées d'entre elles – l'Algérie notamment – n'ont pas manqué d'exalter partout dans le monde les mouvements de libération, par référence aux activités des groupes palestiniens.

L'activité positive en première Commission des Latino-Américains, à la tête desquels se trouvent le Brésil et le Mexique suivis par l'Argentine et le Pérou, ne s'est pas manifestée avec un égal succès dans les autres commissions. Ce groupe imprégné de juridisme, est enclin à l'indulgence à l'égard du Portugal et n'éprouve guère d'enthousiasme pour les « combattants de

[1] M. Théodore Idzumbuir, représentant permanent de la République démocratique du Congo (Kinshasa) auprès des Nations unies depuis novembre 1962, est élu, le 16 septembre, président de la quatrième Commission (territoires sous tutelle et décolonisation).

[2] M. Carlos P. Romulo, ministre des Affaires étrangères des Philippines, lors de son intervention le 22 septembre, a insisté sur la nécessité de procéder à une révision de la Charte de l'ONU de façon à faire toute sa place à l'Asie.

la liberté » que soutiennent les Arabes et les Africains extrémistes. Ainsi a-t-on noté que les Latino-Américains, moins consultés que jadis par les Africains, n'ont apporté leur voix qu'*in extremis* et sous réserve d'amendements de dernière heure aux résolutions relatives à l'*apartheid*. On a constaté aussi un regain d'anti-américanisme surtout chez le Brésil et le Chili.

Le groupe européen de son côté, pas plus cette année que les précédentes, n'a fait preuve de cohésion. Il n'a même pas été en mesure de s'acquitter de ses attributions limitées : présenter des candidatures communes à la Cour internationale de Justice et au Conseil économique et social. Sur les problèmes de décolonisation, les Scandinaves ont suivi une ligne politique qui les écarte quelque peu de la majorité des Occidentaux. La solidarité de ces derniers ne s'est manifestée qu'à propos des problèmes des droits de l'homme et des questions juridiques. Sur les questions économiques, les petits pays européens acceptent moins facilement qu'autrefois une discipline dont le seul effet est de mieux masquer l'immobilisme des États-Unis sur les problèmes du développement.

Parmi les groupes de l'Assemblée, celui des pays socialistes demeure bien évidemment le plus homogène. La Roumanie toutefois observe une attitude souvent plus nuancée et a adopté notamment, à propos de la Chine, un ton qui différait de celui des fidèles alliés de Moscou. En marge des socialistes, Cuba et surtout l'Albanie ont maintenu leur position indépendante qui, s'alliant à la véhémence du langage révolutionnaire, leur assure, sinon un grand crédit, du moins une audience attentive.

Les tendances à l'émiettement qui caractérisent l'évolution des groupes jusqu'ici considérés comme les plus cohérents se confirmeront-elles à la prochaine session ? L'anti-colonialisme qui fut longtemps un motif d'unité a perdu de sa force et le souvenir de Bandoeng[1] s'estompe, ainsi que l'Indonésie attaquée par ses « frères africains » a pu le constater. La révision de la Charte plus que la deuxième décennie sur le développement, pourrait regrouper les insatisfaits et les ambitieux.

(*Direction des Nations unies et des Organisation internationales, Assemblée générale, XXIVe session, débat général, 1969, n° 717*)

[1] Allusion à la conférence afro-asiatique de Bandoeng sur l'île de Java qui réunit du 17 au 24 avril 1955, pour la première fois, vingt-neuf pays du Tiers monde. À Bandoeng, l'Égyptien Nasser et l'Indien Nehru revendiquent le « non-alignement » à égale distance des deux superpuissances, les États-Unis et l'URSS, prônent le rassemblement des pays pauvres, la lutte contre le colonialisme et la ségrégation raciale, la lutte contre Israël ainsi que l'établissement de relations commerciales équitables entre les pays développés et les pays pauvres.

397

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DIVERS REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE A L'ÉTRANGER.

T. circulaire n° 508. *Paris, 24 décembre 1969, 11 h. 16.*

Session du Conseil des Ministres de la CEE

Pour apprécier les résultats de la session du Conseil de la CEE qui vient de se terminer et dont le compte-rendu vous est adressé par ailleurs, il convient de se référer aux décisions prises à la Conférence de La Haye[1]. Quatre points méritent d'être plus particulièrement soulignés :

1) L'échéance, importante à tous points de vue, du 31 décembre 1969 sera respectée. C'est-à-dire que la Communauté entrera dans la période définitive, après les douze ans de période transitoire prévus, dotée du règlement financier qui, à notre avis, était le complément indispensable des dispositions agricoles du Traité[2]. Certes, l'accord doit être encore confirmé par le gouvernement allemand dont la délégation s'est exprimée, comme à l'habitude dans ces questions, *ad referendum*. Certaines questions annexes doivent encore être débattues (organisation du marché du tabac, dispositions pratiques pour le fonctionnement du FEOGA[3] dans la période définitive, pouvoirs de l'Assemblée de Strasbourg)[4], l'ensemble des textes doit être mis au point. Mais un accord politique a été obtenu sur l'essentiel, c'est-à-dire sur le mécanisme par lequel s'exprimera dorénavant la solidarité financière des États membres.

On notera que malgré quelques tentatives, notamment des Italiens et des Néerlandais, notre thèse suivant laquelle il n'existe pas de lien entre l'élaboration du règlement financier et l'aménagement des règlements de politique agricole a été retenue. Cela ne signifie évidemment pas que nous sous-estimions la nécessité d'aboutir au cours des prochains mois à des solutions raisonnables en matière de politique des productions.

2) L'objectif fixé à La Haye était celui de la substitution des ressources propres aux contributions nationales, en vue d'arriver à terme au financement intégral des budgets des Communautés[5]. Ce résultat sera atteint au 1er janvier 1975 lorsque aux prélèvements et aux droits de douane

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme circulaire n° 486 du 3 décembre 1969.

[2] Le Traité de Rome du 25 mars 1957 instituant la Communauté économique européenne.

[3] Créé le 14 janvier 1962, le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) rachète les surplus agricoles à un prix d'intervention en cas d'effondrement des cours, il opère un prélèvement sur les importations de produits agricoles et subventionne les exportations de la CEE. Dans sa partie orientation, il alloue des crédits pour l'amélioration des structures de l'agriculture européenne.

[4] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Bruxelles-Delfra nos 1704 à 1709 du 17 décembre 1969.

[5] La Communauté européenne du charbon et de l'acier, la Communauté économique européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique ou Euratom.

s'ajouteront, pour couvrir la totalité des dépenses, une fraction du produit de la TVA, dont l'assiette aura été probablement uniformisée dans la Communauté. Un correctif a été maintenu pour trois ans, afin d'éviter que l'application de ce système ne donne lieu à des variations trop brusques dans la part de chaque État dans le financement global.

Il est inexact d'interpréter ces dispositions comme signifiant un ajournement de l'application intégrale du règlement financier. Il n'avait jamais été envisagé, en effet, ni par la Commission, ni par nous-mêmes que le système des ressources propres put être mis en place autrement que par étapes. Compte tenu des travaux nécessaires pour harmoniser les réglementations nationales relatives à l'assiette de la TVA, la date de 1975 paraît la plus proche possible.

3) Il avait été prévu à La Haye que les contributions nationales des États membres seraient remplacées par des ressources propres « progressivement » et « en tenant compte de tous les intérêts en cause ». C'est évidemment l'application de ces deux principes qui a donné lieu aux négociations les plus ardues. En schématisant, on pourrait dire que nos partenaires considéraient qu'ils payaient trop et que le bilan financier de la politique agricole nous était par trop favorable[1]. Leur objectif était de plafonner leur contribution à un niveau qui (exception faite des Allemands) se rapprocherait autant que possible de leur part dans le « produit national brut » de la Communauté. Ceci était contraire à nos intérêts et mettait en cause indirectement les principes et les mécanismes de la politique agricole commune auxquels nous sommes attachés en enlevant à l'affectation des prélèvements, décidée en 1962, un caractère de dissuasion à l'égard des importations agricoles en provenance des pays tiers. En pratique nos partenaires proposaient que pour toute la durée de la période intermédiaire les contributions des États soient déterminées par une clé, fixe, ou variant à l'intérieur d'une fourchette étroite, sans qu'il y ait une véritable progression vers le système des ressources propres, dont la mise en place effective au terme de cette période intermédiaire devenait par là même problématique.

On voit tout le parti que les Britanniques auraient pu tirer de ce système qui n'avait plus, de celui des ressources propres, que l'apparence. Il est regrettable que la majorité des membres de la Commission ait appuyé les tentatives de nos partenaires, au détriment des véritables intérêts de la Communauté.

La délégation française a donc dû lutter opiniâtrement pour obtenir la confirmation de l'affectation des prélèvements en 1971 et l'affectation des droits de douane progressivement au cours de la période 1971-1975. Sans reconnaître le principe de la répartition équitable des charges, elle a néanmoins accepté ou suggéré des formules permettant de corriger pendant cette période intermédiaire ce que ces transferts de ressources nationales à la Communauté pourraient avoir d'excessif pour les finances de certains États membres.

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessus la note nº 120/CE du 5 septembre 1969.

Le système adopté finalement est assez complexe. Il prévoit une première année au cours de laquelle les dépenses sont couvertes par des contributions fixées suivant une clé fixe. Ensuite, les prélèvements sont affectés en totalité au 1er janvier 1971 et les droits de douane le sont progressivement, d'une façon inégale suivant les États de façon à étaler les inconvénients d'une affectation cumulée des prélèvements et des droits de douane. Le solde est couvert par des contributions calculées à partir d'une clé dans la détermination de laquelle entrent plusieurs éléments (part de chaque État dans le PNB, clés budgétaires actuelles). Des dispositions sont prévues pour que la progression vers l'affectation complète des droits de douane n'entraîne pas de variations trop brusques au détriment de certains États.

En ce qui concerne notre intérêt financier, l'année 1970 verra une augmentation importante de notre contribution aux dépenses de la Communauté (de 25 à 28 %). Cette contribution diminuera ensuite progressivement. Lorsque la Communauté sera financée uniquement par des ressources propres, elle devrait retrouver le niveau actuel de 25 % (24,3 en 1978). Pour l'Allemagne, l'évolution sera inverse puisque sa part passera de 31,9 en 1970 à 35,3 en 1978. Ces pourcentages sont évidemment des projections établies à partir d'hypothèses sur l'évolution des dépenses et des diverses sources de recettes.

C'est essentiellement l'Italie qui bénéficie des nouvelles dispositions puisque sa part dans le financement agricole, qui était supérieure à 25 %, est ramenée en 1970 à 21,50 % et ne devrait guère varier par la suite.

Il convient de souligner enfin que la continuité du financement est dorénavant assurée. En effet, il est prévu que le régime institué pour 1970 serait le cas échéant automatiquement prolongé si toutes les procédures de ratification n'étaient pas achevées avant le 1er janvier 1971. De même des dispositions ont été prises pour qu'en 1975 le système prévu puisse entrer en vigueur dans l'hypothèse où des difficultés seraient apparues pour l'application généralisée d'une TVA harmonisée.

4) Comme il avait été décidé à La Haye, le rôle budgétaire de l'Assemblée sera renforcé. Mais il est à noter que toutes les délégations ont refusé d'accorder à cette occasion à la Commission les pouvoirs supplémentaires qu'elle demandait au détriment des compétences actuelles du Conseil.

Deux périodes ont été distinguées. D'une part, celle pendant laquelle il existe encore des contributions nationales et où les pouvoirs de l'Assemblée font l'objet de simples aménagements. D'autre part, celle où les ressources propres couvrent la totalité des dépenses de la Communauté et où un véritable pouvoir est alors confié à l'Assemblée qui, en particulier, arrête le budget. Toutefois il n'a pas été possible de se mettre d'accord sur un projet de résolution soumis tardivement et examiné dans des conditions assez confuses. Une réserve a donc été maintenue du côté français. La question sera réexaminée au Conseil du 19 janvier.

(*Europe, Questions internationales européennes, 1966-1970*)

398

NOTE
POUR LE CABINET DU MINISTRE

Accord franco-polonais sur l'élargissement de la coopération

N[1]. *Paris, 24 décembre 1969.*

Confidentiel.

Il aura fallu deux années de négociations, d'échanges de missions d'études et de discussions au niveau des entreprises, pour aboutir le 18 décembre, à Varsovie, à la signature de l'« Accord franco-polonais sur l'élargissement de la coopération économique mutuelle »[2] par M. Chapelle, Directeur des Relations économiques extérieures et par M. Karski, vice-Ministre du Commerce extérieur.

Cet accord porte sur un large programme de vente de biens d'équipements français (notamment dans le domaine de l'électronique), sur des engagements financiers à des conditions préférentielles, et sur des engagements polonais de livraisons massives de cuivre électrolytique, toutes ces opérations étant couvertes par une garantie formelle et réciproque de bonne fin.

La structure assez particulière de l'accord et l'essentiel de son contenu avaient toutefois été mis au point dès le mois de janvier 1969[3] mais les exigences de nos partenaires en matière d'électronique nous posaient surtout à la suite des événements d'août 1968, en Tchécoslovaquie – de délicats problèmes d'embargo.

Les démarches du Ministre et du Secrétaire général ont abouti aux consultations conduites par M. Allègre[4] à Washington[5], au mois de

[1] Cette note est rédigée par M. Charles Jeantelot, secrétaire des Affaires étrangères, à la direction des Affaires économiques et financières au Département depuis octobre 1967.

[2] Les négociations franco-polonaises, qui ont débuté à Paris le 12 novembre, ont abouti le 9 décembre au paraphe de deux accords distincts, l'accord à long terme sur les échanges commerciaux et la coopération économique et industrielle, et l'accord sur l'élargissement de la coopération économique mutuelle. L'accord sur l'élargissement de la coopération économique mutuelle, signé le 18 décembre à Varsovie, comporte un ensemble de dispositions concernant une coopération scientifique et technique pour le développement de l'industrie du cuivre en Pologne ; des livraisons de cuivre électrolytique polonais sous forme de *wire bars* (barres en titane) pendant 10 ans ; l'ouverture de trois lignes de crédits garantis par l'État pour l'achat en France de produits et de biens d'équipement d'un montant de 750 millions de FF. Se reporter aux télégrammes de Paris à Varsovie n°s 466 à 471 et 472 à 477 du 11 décembre 1969, non publiés.

[3] Les négociations franco-polonaises ont abouti le 23 janvier à la signature d'un procès-verbal où sont mentionnées les questions sur lesquelles un accord a pu se faire et celles qui demeurent encore en discussion. Le principal point de divergence porte sur l'exportation de matériel électronique énuméré dans une liste remise par la délégation polonaise et dont une partie très importante tombe sous le coup de règles d'interdiction.

[4] M. Maurice Allègre, ancien élève de l'École polytechnique, ingénieur du corps des mines, délégué à l'Informatique, responsable de la mise en œuvre du « plan calcul », président de l'institut de recherche d'informatique et d'automatique depuis 1968.

[5] Les 8 et 9 septembre 1969.

septembre. L'assentiment des Américains nous était en effet nécessaire non seulement en raison de leur qualité de membre influent du COCOM[1] mais aussi en tant que partenaires de nos sociétés d'électronique et détenteurs de nombreuses sources technologiques. Ils nous ont alors fait savoir que le programme de coopération franco-polonais leur paraissait acceptable dans son ensemble bien qu'il comportât certains produits stratégiques, notamment des transistors au silicium et des circuits intégrés. Pour ces produits, ils nous ont invités à présenter nos projets au COCOM.

La vente d'une chaîne de fabrication de transistors au silicium, seule affaire faisant alors l'objet d'un contrat conclu, a été ainsi autorisée au mois d'octobre et le préalable que les Polonais nous opposaient à ce sujet a été levé. Mais ceux-ci devaient aussitôt nous poser une autre condition liminaire en nous demandant de garantir par avance la réalisation des projets concernant les circuits intégrés.

Nous ne pouvions guère que convenir de l'importance primordiale de ce secteur pour l'avenir de la coopération de nos sociétés avec l'industrie polonaise. Il nous fallait cependant déterminer dans quelle mesure nous étions fondés à garantir des exportations de matériels et de licences réputés sensibles alors que nous n'avions pas la possibilité de soumettre des contrats précis à l'avis de nos partenaires du COCOM.

Une solution a été élaborée au Département au cours d'une réunion dirigée par M. d'Aumale[2], avec la participation des services du ministère de l'Economie et des Finances, du ministère du Développement industriel et scientifique et de la Délégation à l'Informatique ainsi que des sociétés Thomson-CSF et C II. Elle consistera à :

– éliminer de nos engagements la technologie des « masques » pour garder un « verrou » nous assurant du contrôle du développement de l'électronique polonaise et rendre nos projets plus facilement acceptables au COCOM,

– protéger, tout au moins jusqu'à ce que nous les révélions devant cette instance, le secret de nos engagements pris en fonction d'une liste de spécifications et d'un calendrier définis entre Thomson-CSF et les Polonais, en matière de circuits intégrés,

– d'une part garantir aux Polonais, par un document distinct et secret, que nous faciliterions la discussion des contrats et que nous délivrerions toutes autorisations requises pour leur exécution, d'autre part recevoir par une lettre confidentielle l'engagement de la société Thomson-CSF de ne conclure ces contrats qu'une fois obtenu l'assentiment du COCOM et notamment des Américains.

Les difficultés qui ont prolongé l'ultime phase des négociations sont dues surtout aux préoccupations des Polonais quant à la formulation de la

[1] Le COCOM ou Comité de coordination pour le contrôle multilatéral des échanges Est-Ouest est créé à Paris en 1949. Sa mission consiste à contrôler les ventes de technologies de nature militaire et d'intérêt stratégique vers les pays de l'Est.

[2] M. Christian d'Aumale est directeur adjoint de la direction des Affaires économiques et financières au Département depuis juin 1968.

garantie réciproque de bonne fin ainsi qu'au lien formel qu'ils voulaient instaurer entre le montant des crédits utilisés pour l'achat des biens d'équipement et le volume des livraisons de cuivre à leur charge à partir de 1975.

C'est par ailleurs en vain que nous nous sommes efforcés de leur faire adopter des matériels et licences d'informatique, notamment des calculateurs, dans la liste des biens d'équipements qui seront vendus à la Pologne. Lors de sa récente visite à Paris, M. Kaczmarek[1], président du Comité d'État pour la Science et le Progrès Technique, a d'ailleurs révélé au Délégué à l'Informatique que dans ce domaine son pays est tenu par de stricts engagements envers l'URSS.

Les Polonais ont toutefois accepté un échange de lettres par lequel nous leur faisons connaître l'intérêt particulier que notre gouvernement attache à la coopération dans le domaine de l'informatique dont les matériels pourraient bénéficier des conditions de financement préférentielles prévues pour l'électronique.

L'accord compte un ensemble de dispositions concernant :

1) une coopération scientifique et technique en vue du développement de l'industrie du cuivre en Pologne. Il s'agit, dans le cadre du nouveau plan d'équipement industriel polonais, de l'exploitation du gisement de Rudna, de la transformation du minerai et de la récupération des métaux rares et métaux précieux associés.

L'objet, l'étendue et les délais de cette coopération seront précisés par des conventions devant intervenir dans les 90 jours après la signature de l'Accord, entre les organismes compétents des deux pays (SOFREMINES, PENARROYA et PECHINEY pour notre part).

2) des livraisons en France (par l'intermédiaire du GIRM, Groupement pour l'importation et la répartition des métaux) de cuivre électrolytique polonais sous forme de *wire bars* pendant dix ans. Ces livraisons seront de 6 000 tonnes en 1975 et atteindront 25 000 tonnes en 1980. Leur total s'élèvera à 186 000 tonnes évaluées à un milliard environ au cours mondial actuel.

3) l'ouverture, par notre pays, de trois lignes de crédits garantis par l'État pour l'achat, avant la fin de 1972, de produits français d'un montant global de 750 millions de francs (le projet initial prévoyait 600 millions) à concurrence de :

– 60 millions de francs pour des matières premières et demi-produits,

– 690 millions de francs pour des machines, biens d'équipement et unités industrielles complètes, y compris les licences, les connaissances et les diverses prestations afférentes à ces opérations, dans divers secteurs industriels, notamment celui de l'électronique.

L'annexe I précise les matériels et licences d'électronique agréés d'un commun accord. Elle est complétée par l'annexe I bis *secrète* relative aux

[1] Le 1er décembre.

circuits intégrés et à quelques spécifications nouvelles de transistors au silicium pour lesquels nous devrons en référer au COCOM.

L'annexe II établit les modalités de financement des crédits prévus :

A) 60 millions de francs à 5 ans, pour des commandes unitaires minimum de 100 000 francs de matières premières et demi-produits ;

B) 690 millions pour le programme d'achat de biens d'équipement. La nature et la durée de ces crédits dépendront des montants des commandes unitaires ;

C) les meilleures conditions sont réservées au domaine de l'électronique, sous forme de « crédits acheteurs » d'une durée de 8 ans et demi, pour un montant global de 380 millions de francs et moyennant des commandes atteignant 50 millions.

Ces conditions de crédits sont les meilleures que nous ayons concédées à un pays de l'Est, en ce qui concerne la durée et le montant des commandes unitaires.

Les conventions qui seront passées entre les banques des deux pays fixeront le taux d'intérêt affecté à ces crédits.

Des lettres annexes concernent les intentions des deux gouvernements en ce qui concerne l'application de certaines dispositions de l'accord (exemption de droits de douane à l'importation du cuivre sous forme de *wire bars*, intérêt que nous portons à l'informatique, intérêt que les Polonais attachent à leurs exportations de soufre et préoccupation des deux Parties en ce qui concerne la structure des échanges, les livraisons de cuivre ne devant pas s'effectuer au détriment des exportations polonaises de machines et équipements).

Par un échange de lettres *secrètes*, nous avons convenu de la garantie réciproque de bonne fin qui couvre l'ensemble des opérations visées à l'accord, notamment la création des conditions nécessaires à la conclusion des contrats et l'octroi des autorisations éventuellement requises pour l'exportation des matériels et des licences de l'industrie électronique.

Par un second échange de lettres *secrètes*, nous sommes en outre convenus qu'à partir du moment où existeront, dans le cadre de notre réglementation, des possibilités permettant la cession des technologies des « masques » destinés à la fabrication des transistors au silicium et des circuits intégrés, nous autoriserions ces transactions.

Les Polonais sont convenus d'entourer, comme nous-mêmes, du maximum de discrétion cet accord qui ne sera pas publié et de protéger avec un soin particulier les listes de matériels et les lettres secrètes.

S'agissant d'un document destiné à coordonner diverses opérations de coopération industrielle, par nature à long terme, nous n'avons pas estimé qu'il y avait lieu d'en informer nos partenaires de la Communauté. Les dispositions financières pourront néanmoins faire l'objet en temps opportun, d'une communication au Groupe de coordination de l'assurance-crédit.

de leurs partis, en même temps alliés et rivaux, tandis que M. Strauss[1], M. Schiller[2] et d'autres se gausseront et profiteront autant de leur accord que de leur polémique. De loin, les Soviétiques surveilleront de près ces jeux, souvent inutiles, pour pêcher en eau trouble. Nul ne sait, d'autre part, ce que fera M. Nixon[3]. Les indications qui circulent à son sujet ne sont pas toutes riches en promesses. La hantise renaît que le traité de non-dissémination nucléaire[4] ne réapparaisse à l'ordre du jour. Sa signature ferait de l'Allemagne occidentale un état discriminé, de second rang. Pour beaucoup d'Allemands, ce serait inacceptable, quasi déshonorant.

Dans cette incertitude, ce brouillard, on voudrait que la France fût mieux traitée et moins critiquée, que le traité du 22 janvier 1963 fût quelquefois évoqué, que les Allemands comprissent, sentissent davantage l'effort que nous avons accompli pour oublier et nous rapprocher d'eux. La vérité est que nous sommes entrés, ici, dans une période de désenchantement, probablement aussi d'expectative. Les vastes desseins n'ont pas été accomplis. Rien non plus n'a été compromis. Sans doute, la roue, qui avait commencé à tourner dans le bon sens, reprendra-t-elle, un jour, une course plus rapide et l'on constatera alors que tout, ou presque tout, avait été préparé pour favoriser et accélérer son mouvement.

Ne rien compromettre. Je reviens sur le mot. C'est le motif pour lequel, dans la conjoncture actuelle, on s'interroge, à Bonn, sur la future rencontre franco-allemande au sommet[5]. Il y a quelques jours, la plupart la tenaient pour sûre et avançaient des dates, comme si aucune hésitation n'était permise. Maintenant une appréhension perce. Manifestement notre partenaire tiendrait à pouvoir dire le plus tôt possible : « ouf ».

(*Direction d'Europe, sous-direction d'Europe centrale, République fédérale d'Allemagne, relations avec la France, 1969*)

[1] Franz-Josef Strauss est président de la CSU (Union chrétienne sociale de Bavière) depuis 1961 et ministre fédéral des Finances depuis le 1er décembre 1966.

[2] Le Dr Karl Schiller est ministre fédéral de l'Économie depuis le 1er décembre 1966.

[3] Richard Nixon, candidat républicain, est élu le 5 novembre 1968 et devient en janvier 1969 le 37e président des États-Unis.

[4] Le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est ouvert aux signatures à Washington, Londres et Moscou, le 1er juillet 1968.

[5] Les 13 et 14 mars 1969.

l'évolution de la politique américaine au Vietnam et l'attitude adoptée par le président Nixon à l'égard de l'Europe lors de sa visite au général de Gaulle, s'est poursuivi. L'expansion économique et monétaire de l'Allemagne a atteint un seuil où il est difficile de penser qu'elle n'a pas de conséquences sur le plan politique. À la conférence de La Haye, enfin, nous avons admis, sous la double réserve que certains préalables soient levés et que les pays candidats acceptent les traités et leurs finalités politiques, telles qu'elles ont été formulées par Monsieur le Président de la République, de ne pas nous opposer à ce que soit engagé un processus qui permette d'examiner à partir de l'été prochain la candidature de la Grande-Bretagne au Marché commun.

Du côté soviétique, nos interlocuteurs habituels ont gardé le silence sur ces développements. Nos consultations se sont poursuivies au même rythme : notre coopération a continué à se développer dans tous les secteurs – la signature du contrat sur le gaz d'Orenbourg, celle de l'accord aérien sur la Sibérie, peuvent notamment donner à penser que rien n'est vraiment changé dans les relations franco-soviétiques.

Je crois cependant que cette absence de réactions officielles ne doit pas faire illusion. Certains indices montrent en effet que les questions posées par les dirigeants soviétiques continuent à préoccuper ceux qui dans ce pays suivent avec attention le développement de notre politique extérieure et de nos relations mutuelles.

C'est ainsi que la presse soviétique, qui reste dans l'ensemble très favorable à la France, nuance sur certains points l'attitude positive qu'elle avait adoptée depuis les élections présidentielles. Elle le fait, il est vrai, en général, en évitant de critiquer directement le gouvernement français ou sa politique.

M. Joukov[1], par exemple, a dénoncé au retour d'un récent voyage en France la campagne anti-soviétique qui, selon lui, serait menée par « des milieux politiques favorables à l'atlantisme, auxquels la coopération avec l'URSS ne plait pas. On constate en France, poursuit l'éditorialiste de la *Pravda*, un renforcement très net de la campagne anti-sociale par la presse bourgeoise de droite. Les organisateurs de cette campagne veulent la renonciation de la France aux voies qui mènent au renforcement de son indépendance ». L'auteur de ces articles (mes télégrammes nº 6770-6575-6382)[2] s'en prend aussi bien au *Figaro* qui veut une « révision totale de la politique extérieure et intérieure » qu'au *Monde* qui « de plus en plus se joint à ce chœur, alors qu'il avait toujours eu le souci d'un ton de bienséance au moins apparent ». M. Joukov reproche au général Gallois « de prêcher la préparation de la guerre atomique contre l'URSS » et se demande « qui a jugé utile de raviver l'hystérie anti-soviétique en France ? ». Je note que

[1] Youri Joukov, journaliste soviétique, député au Soviet Suprême et président du groupe parlementaire franco-soviétique, « observateur politique et éditorialiste de la *Pravda* ».

[2] Dans cette série de télégrammes non reproduits, M. Seydoux signale des éditoriaux dans lesquels M. Joukov écrit que le gouvernement français est résolu à poursuivre la politique du général de Gaulle mais qu'il est exposé à une campagne anti-soviétique à l'intérieur et soumis à des pressions de l'extérieur qui cherchent à le faire changer d'orientation.

M. Vance a enregistré cette offre sans l'accepter et a proposé de son côté une série de formes que M. Bo a montrées sur une feuille au directeur d'Asie et qui sont reproduites du reste dans *France-Soir* du vendredi (avec du reste une inexactitude en ce qui concerne la figure A : il s'agit, non d'une table ronde, mais d'une table ellipsoïdale).

2) Pour ce qui concerne l'ordre de prise de parole, les Nord-Vietnamiens sont disposés à laisser le tirage au sort se faire entre le FNL[1] et la délégation de Saigon.

M. Vance a de nouveau pris note sans accepter. Il suggérait pour sa part que le tirage au sort se fasse entre les « deux parties », chacune d'elle donnant la parole à tel élément de chaque « partie ».

(M. Manac'h a fait remarquer à M. Bo que la position nord-vietnamienne sur ce point, sans du reste la critiquer, pouvait difficilement être tenue pour une concession par l'autre bord car elle mettait sur un plan d'égalité le FNL et Saigon).

3) Le Nord-Vietnam a enfin proposé que la première réunion des quatre parties se tienne le 6 janvier.

M. Vance n'a pas précisé qu'il donnait son accord à cette proposition.

Cela étant, M. Bo a regretté que les Américains s'obstinent à différer l'ouverture de la conférence. C'était, d'après lui, une attitude peu raisonnable et cette question de procédure confine au ridicule. Il souhaitait que le directeur d'Asie fût autorisé à s'entretenir à ce sujet avec les Américains pour tenter, une fois de plus, de sortir de l'impasse.

Le directeur d'Asie a répondu à M. Bo qu'il allait réfléchir à la question. Toutefois, il a rappelé à son interlocuteur, une fois de plus, que le rôle de la France, respectueuse des règles d'objectivité, se bornait, en ce qui concerne cette absurde affaire de table, à celui du menuisier.

Si le Ministre n'y voit pas d'inconvénient, M. Manac'h suggère cependant qu'on l'autorise à prendre contact avec les quatre délégations pour avancer, sans la moindre insistance, l'idée d'une simple table ovale. Celle-ci retiendrait quelque chose des vues respectives des parties : plus le grand axe de l'ellipse serait prolongé, plus on se rapprocherait de la formule américaine des « deux parties ». Plus les deux axes seraient proches de l'égalité, plus on se rapprocherait de la formule nord-vietnamienne. Le compromis résulterait du choix intermédiaire entre le cercle et l'ellipse.

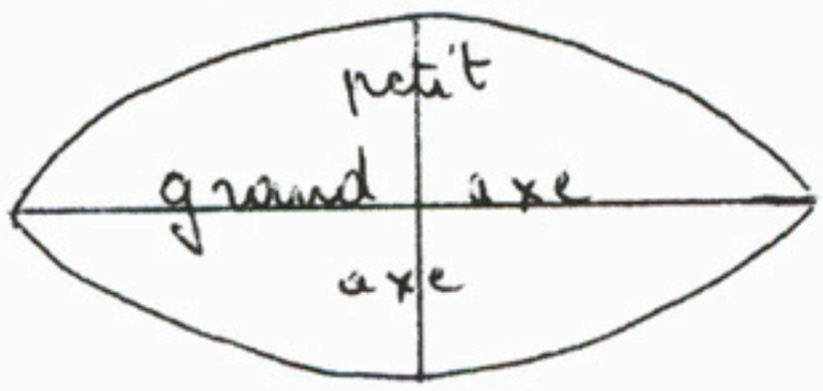

En même temps, on laisserait entendre aux divers partenaires que cette discussion prolongée sur la forme de la table finit par prêter à rire. Le président Johnson et M. Rusk[2] ont eux-mêmes, récemment, marqué quelque

[1] Le Front national de libération sud-vietnamien.

[2] David Dean Rusk, secrétaire au département d'État américain du 21 janvier 1961 au 20 janvier 1969.

impatience devant les retards dus à des questions secondaires. Et cette espèce de tissu jeté comme un fragile surtout de table pour « séparer » les « deux parties » n'apparaît plus guère que comme un dernier voile pour éviter de voir en face les véritables réalités.

(*Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978*)

11

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE)

Conversation avec M. Mai Van Bo
(Problème de fond)[1]

N. n° 6/AS[2]. *Paris, 4 janvier 1969.*

Au cours de la conversation du vendredi 3 janvier[3], M. Bo[4] a tenu à revenir, une fois de plus, sur un point important de la conversation que M. Le Duc Tho[5] avait eue avec M. Michel Debré[6] le 12 décembre, à savoir le problème de l'orientation de Saigon vers un « gouvernement de paix »[7].

M. Manac'h a saisi tout d'abord cette occasion pour demander à M. Bo si cette idée nous avait été tout simplement empruntée ou si le FNL[8] et le Nord-Vietnam considéraient qu'il y avait eu seulement là convergence entre eux et nous.

M. Bo n'a pas hésité à répondre qu'après réflexion on avait jugé bon de retenir la conception du Ministre. En même temps, on avait naturellement tenu compte de l'observation des faits au Vietnam-Sud. Or, c'était un fait que, dans le Sud, les esprits étaient orientés dans le sens de la paix. Un

[1] *Annotation manuscrite* de Michel Debré : « Cette note est très intéressante

– Je souhaite que M. Manac'h puisse prochainement rencontrer Au Truong Thanh.

– Je crois que la notion de « gouvernement de paix » devra être bien expliquée à la nouvelle administration américaine et à ses nouveaux représentants à Paris. »

[2] Cette note est rédigée par M. Étienne Manac'h, directeur d'Asie au Département de mars 1960 au 20 mars 1969, puis ambassadeur de France à Pékin.

[3] Sur ce sujet, voir ci-dessus la note n° 5/AS du 4 janvier 1969.

[4] Mai Van Bo, délégué commercial de la République démocratique du Vietnam en France, depuis février 1961, puis son délégué général à Paris à partir du 23 mai 1967.

[5] Le Duc Tho, membre du bureau politique du parti communiste vietnamien depuis 1955, conseiller spécial de la délégation nord-vietnamienne à la conférence de Paris sur le Vietnam depuis mai 1968.

[6] Michel Debré, ministre des Affaires étrangères du 31 mai 1968 au 22 juin 1969.

[7] Sur ce sujet, voir *D.D.F.* 1968-II, n° 454.

[8] Front national de libération du Sud-Vietnam.

occidentaux qui, de leur côté, n'ont pas hésité à se servir de cet alibi pour, à leur tour, se rapprocher de Moscou. Enfin, même si l'on peut être assuré que les dirigeants du Kremlin désirent garder plusieurs fers au feu on peut penser qu'ils veulent que nous restions en Europe leur principale, voire, éventuellement, leur seul partenaire politique. Bien des motifs les incitent à raisonner ainsi : ceux tirés de l'histoire et de la géographie, l'inquiétude que l'Allemagne suscite et suscitera, sans doute longtemps encore, le fait que nous apparaissions à leurs yeux comme les seuls qui, en Europe, soient vraiment désireux de s'opposer à la prédominance anglo-saxonne.

On peut donc penser que le Kremlin, pour préserver ce qu'il considère comme une des œuvres les plus positives de sa politique étrangère, s'accommodera de la nécessité de certains ajustements que les circonstances dicteraient à la conduite de nos affaires extérieures. Son réalisme en a vu bien d'autres, et il ne montre guère d'embarras de son côté lorsqu'il s'agit de poursuivre et même d'approfondir ses entretiens avec les Américains ou d'ouvrir un dialogue avec les Allemands. On peut donc compter sur la diplomatie soviétique pour fermer les yeux sur certaines entorses à ce qu'elle doit considérer comme le code des relations entre nos deux pays. Encore faut-il que ces entorses ne soient pas trop visibles. Si, en effet, les dirigeants de ce pays me paraissent disposés à accepter certaines évolutions, ils ne pourraient, semble-t-il, se résigner à des décisions qui, selon eux, porteraient atteinte aux objectifs fondamentaux que notre politique extérieure s'est employée à atteindre au cours des dix dernières années.

À cet égard, le critère sur lequel il me paraît qu'ils fonderont en définitive leur jugement, me semble être le degré d'indépendance que nous serons à même de conserver à la conduite de notre politique extérieure. Tant qu'elle pourra vraiment être la nôtre, c'est-à-dire aussi longtemps qu'elle ne sera pas délibérée et surtout arrêtée au sein d'un organisme atlantique ou européen – avec ou sans l'Angleterre – tant qu'elle pourra en cas de besoin s'opposer à la politique américaine ou allemande, et, de façon plus générale, à toute tentative d'hégémonie anglo-saxonne sur le continent, nous pourrons, selon l'expression de M. Kossyguine, conserver entre nos mains les « leviers » qui nous permettent d'exercer notre influence sur la scène internationale et rester, en conséquence, pour l'Union soviétique un partenaire digne d'être associé aux grandes affaires. Bien entendu, plusieurs facteurs seront pris en considération pour apprécier notre degré d'indépendance : le succès de notre redressement économique et financier, les limites que nous saurons imposer à notre rapprochement avec les États-Unis, notre refus de toute intégration politique européenne, les conditions que nous fixerons à une entrée éventuelle de l'Angleterre dans le Marché commun, nos efforts pour contenir l'Allemagne, et contribuer, de cette façon, au maintien du *statu quo* en Europe.

Dans ce but, loin de vouloir distendre leurs liens avec nous, je pense que les Soviétiques seront au contraire tentés de les renforcer, ne serait-ce que pour nous engager encore davantage dans la voie d'une coopération qu'ils souhaiteraient non seulement permanente, mais probablement irréversible. C'est vraisemblablement en ayant cette idée à l'esprit que

Au cours de l'entretien, et comme il était question d'« hommes nouveaux » pour prendre la direction des affaires à Saigon, M. Manac'h a demandé à M. Bo s'il avait des noms à suggérer. Le délégué général s'est abstenu d'en citer. Ce n'était pas son problème. On souhaitait surtout l'éviction de Thieu, Ky et Huong. Peut-être y avait-il d'autres ministres avec lesquels on pouvait composer. L'essentiel était que ce gouvernement choisisse la voie de la paix.

Le nom du Grand Minh[1] est pourtant tombé dans la conversation et M. Manac'h a relevé que, en dépit de sa déclaration au moment de la cessation totale des bombardements sur le Nord, Hanoï n'avait jamais élevé de critiques contre lui. M. Bo a seulement dit à ce sujet : « Le Grand Minh irait-il dans le sens de la paix ? C'est difficile pour nous de le dire. Nous jugeons les gens à leur action ».

Le nom de M. Au Truong Thanh[2], dont la candidature à la présidence de la République avait naguère été déclarée irrecevable pour cause de « neutralisme » et qui est actuellement réfugié à Tours, est également tombé. M. Manac'h a demandé à brûle-pourpoint à M. Bo s'il avait eu quelque contact avec l'intéressé. Il ne l'a pas nié[3].

(*Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978*)

12

M. Roger Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Moscou à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 58 à 65. *Moscou, 6 janvier 1969.*

(*Reçu* : 19 h. 30).

J'ai fait cet après-midi auprès de M. Semionov, M. Gromyko étant absent de Moscou, la démarche prescrite par la circulaire n° 4 du Département[4].

Le vice-ministre des Affaires étrangères, m'a indiqué qu'il transmettrait à la « Direction collective » soviétique cette communication et qu'elle y

[1] Duong Van Minh, président de la République du Vietnam du 2 novembre 1963 au 30 janvier 1964.

[2] Au Truong Thanh, Ministre de l'Économie sud-vietnamien de 1965 à 1966, candidat à l'élection présidentielle du 3 septembre 1967.

[3] *Note du texte* : M. Manac'h a reçu récemment une lettre de ce dernier et se propose de le rencontrer prochainement.

[4] Dans cette circulaire du 4 janvier 1969, le gouvernement indique aux postes à l'étranger que le moment est venu pour la France de prendre une part active dans la recherche d'un règlement de la crise du Moyen-Orient sur la base de la résolution 242 en date du 22 novembre 1967 du Conseil de sécurité.

À cet effet, le gouvernement estime que la seule voie permettant d'aboutir ne peut résulter que d'une initiative des quatre grandes puissances pour amener les intéressés à accepter puis à appliquer dans leur intégralité les dispositions arrêtées par le Conseil de sécurité. Dans cette perspective, malgré des défauts, le plan soviétique déjà discuté entre Washington et Moscou n'est pas sans intérêt. Paris demande à l'ambassadeur d'informer les autorités soviétiques de son point de vue.

climat qui entoure nos relations avec ce pays. Les autorités soviétiques se lasseront-elles quand elles constateront le maigre bilan de leurs efforts ? Chercheront-elles au contraire à les intensifier ? Iront-elles jusqu'à tenter de nous mettre au pied du mur ? Aurions-nous intérêt à prendre les devants en proposant à un niveau élevé, sur le plan le plus confidentiel, une discussion approfondie sur les intentions véritables de Moscou, en premier lieu sur la place que l'URSS entend réserver en Europe à l'Allemagne fédérale ? Ce sont là des questions que je ne peux que soulever en conclusion de ces réflexions, sans avoir pour autant les éléments pour y répondre.

(*Collection des télégrammes, arrivée Moscou, 1969*)

400

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. HURÉ AMBASSADEUR DE FRANCE À TEL-AVIV.

T. circulaire n° 511. *Paris, 28 décembre 1969.*

Réservé, immédiat.

Le 28 décembre à dix-huit heures j'ai reçu le chargé d'Affaires d'Israël, M. Eytan Ron[1], que j'avais convoqué, l'ambassadeur étant absent de Paris.

J'ai une communication brève et urgente à vous faire, ai-je dit, à M. Ron. Le gouvernement français attend les résultats de l'enquête au sujet des cinq vedettes[2] qui ont quitté Cherbourg dans la nuit de Noël, mais je désire dès maintenant attirer l'attention de votre gouvernement sur un aspect urgent et essentiel de l'affaire. La lettre de l'amiral Limon[3] en date du huit décembre et le communiqué de l'ambassade d'Israël en date du 27 incitent le gouvernement français à ne pas croire que les cinq vedettes dont il s'agit puissent rallier un port israélien. Au cas où elles le feraient les conséquences en seraient assez sérieuses pour que je prenne la précaution d'attirer votre attention sur les responsabilités très graves qu'aurait prises ainsi votre gouvernement.

M. Ron m'a « remercié » de cette communication et s'est enquis du contenu de la lettre de l'amiral Limon à la société des chantiers et ateliers maritimes et de transport.

Je lui ai rappelé que cette lettre confirmait que le gouvernement israélien était d'accord pour qu'une négociation soit conclue avec la société *Starboat*[4]

[1] Eytan Ron, diplomate israélien est ministre plénipotentiaire à l'ambassade d'Israël à Paris.

[2] Sur une commande de 12 vedettes ou patrouilleurs rapides, sept ont été livrées à Israël, avant le conflit de 1967 ; les cinq restantes, payées par le gouvernement israélien, font l'objet de l'embargo général sur les armements.

[3] L'amiral Limon est le chef de la mission d'achat d'armes pour Israël.

[4] La société *Starboat S.A. oil and shipping services* est la société privée qui a acheté à la France les cinq vedettes à quai à Cherbourg. Cette société, constituée le 5 novembre 1969, est domiciliée

compte tenu du fait qu'Israël « serait indemnisé immédiatement », ce qui revenait à dire que le gouvernement israélien renonçait à la propriété des navires en cas de conclusion du contrat.

Encore une fois j'espère, ai-je ajouté, ne pas devoir retenir l'hypothèse selon laquelle les cinq vedettes seraient accueillies dans un port israélien. Cependant compte tenu de la position qui était la leur tout récemment en Méditerranée, nous n'avons pas cru pouvoir garder plus longtemps le silence.

M. Ron a alors déclaré qu'il transmettrait immédiatement cette communication à son gouvernement et nous donnerait une réponse rapide.

J'y compte en effet, ai-je répliqué, car les vedettes sont rapides elles aussi.

(*Afrique-Levant, Levant, 1966-1970. Israël questions militaires. Matériel de guerre-vedettes de Cherbourg IS-4-4*)

401

M. GARNIER DES GARETS, AMBASSADEUR DE FRANCE À NICOSIE,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 313 à 319. *Nicosie, 30 décembre 1969.*

Réservé. Secret. (*Reçu* : 16 h. 22).

Vente d'armes à Chypre

Je réponds à votre lettre no 11/EU du 24 décembre[1].

Les motifs d'ordre général ou circonstanciel qui pourraient nous inciter à répondre favorablement, au moins en partie, aux demandes chypriotes[2], ne m'échappent certes pas – je crois toutefois devoir souligner les points suivants :

1) La garde nationale grecque n'est pas une armée, mais plutôt une milice, destinée à des opérations intérieures, au même titre que les « combattants turcs »[3]. Ces deux formations se sont affrontées, jusqu'à un passé

à Panama, elle a un représentant en Norvège, M. Martin Siem, directeur général des industries mécaniques *AKER* ; cette dernière société n'a aucun lien avec *Starboat*.

[1] Cette lettre ne figure pas dans les dossiers.

[2] Le télégramme de Nicosie no 304 du 8 décembre 1969, non repris, fait savoir que M. Spyros Kyprianou, ministre des Affaires étrangères de Mgr Makarios III, premier président de Chypre, envisage de demander à Paris, la livraison contre paiement comptant d'armes et de munitions pour la garde nationale chypriote grecque. L'avis de l'ambassadeur de France, transmis à Paris, est négatif, du fait de l'usage qui pourrait être fait de cet armement : des affrontements avec les combattants turcs.

[3] Les « combattants turcs », force théoriquement composée de 12 000 Chypriotes-turcs de 18 à 40 ans est estimée à 5 000 hommes encadrés par des officiers chypriotes-turcs et par des officiers de l'armée régulière turque. Cette force de combattants est entièrement équipée et entraînée par Ankara.

récent, et si les opérations actives ont aujourd'hui cessé, ces troupes restent en état d'alerte. L'armement, ne serait-ce que d'entraînement, concédé à l'une d'entre elles, serait toujours au détriment de l'autre.

2) Au surplus, le calme qui règne pour le moment entre les deux communautés revêt toujours un caractère provisoire. C'est peut-être l'équilibre actuel des forces en présence, (y compris pour la communauté minoritaire[1], le voisinage de la Turquie), qui favorise le maintien de la paix à Chypre. En rompant cet équilibre, on risque de rompre aussi la trêve.

3) Des livraisons de matériel militaire, pour minimes qu'elles fussent, seraient immédiatement connues et provoqueraient certainement des réactions de la part de la Turquie. Il est inutile de rappeler combien les autorités d'Ankara sont vigilantes, pour tout ce qui touche Chypre. Leur attention a déjà été éveillée par notre nouvelle attitude à l'égard du gouvernement central de l'île[2]. La fourniture d'armes à la partie grecque serait certainement considérée par les Turcs comme beaucoup plus grave qu'un échange d'ambassadeurs, que la signature d'un accord culturel et que la visite d'un membre du gouvernement français à Nicosie[3].

4) Le réarmement de la garde nationale grecque irait en outre à l'encontre de la mission de la force de paix de l'ONU[4] à Chypre qui, visant à promouvoir une « déconfrontation », demande aux deux parties de réduire leur potentiel militaire. C'est là une position de principe des Nations unies, maintes fois affirmée. Une livraison d'armes de notre part susciterait aussi, sans aucun doute, des réactions du côté de l'ONU. Je rappelle, à cet égard, l'émotion soulevée par l'importation, en décembre 1966, d'armes tchèques en partie attribuées à la police chypriote-grecque[5] (rapport des Nations unies sur Chypre nº S/8622-11 juin 1968, page 13). Je rappelle aussi la partie de l'intervention de M. Bérard[6] portant sur le « désengagement militaire » (rapport ONU Chypre S/PV 1521 du 11 décembre 1969, pages 38-40).

5) Enfin, et c'est sans doute là le plus grave, une livraison d'armes, même symbolique, nous ferait abandonner la position de neutralité que nous avions maintenue jusqu'ici, et dont les instructions que j'ai reçues en rejoignant ce poste rappelaient la nécessité. Sans négliger le fait que les forces

[1] Il s'agit des Chypriotes-turcs.

[2] Paris a nommé un nouvel ambassadeur de France à Nicosie : Jean Garnier des Garets, qui a pris ses fonctions le 31 mars 1969. Le gouvernement français a donné son agrément à la nomination de M. Polys Modinos comme ambassadeur de Chypre à Paris, le 22 janvier 1969. M. Modinos a présenté ses lettres de créance le 17 avril.

[3] Jean de Lipkowski, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, se rend à Chypre en octobre 1969. Un accord de coopération culturelle, scientifique et technique entre la France et Chypre est signé le 29 octobre 1969, qui entre en vigueur le 2 février 1970.

[4] La Force des Nations unies chargée du maintien de la paix à Chypre (Unficyp) a été créée en 1964 en application de la résolution 186 (1964) du Conseil de sécurité afin de prévenir toute reprise des combats entre les communautés chypriote grecque et chypriote turque. L'Unficyp est établie au niveau opérationnel le 27 mars 1964.

[5] Des armes tchécoslovaques ont été expédiées de Grèce dans l'île, destinées à l'équipement de cinq cents policiers supplétifs chypriotes grecs.

[6] Armand Bérard, Ambassadeur de France, est représentant permanent du Conseil de sécurité et chef de la mission permanente près les Nations unies depuis juillet 1967.

chypriotes-grecques sont médiocrement armées, (mais mieux que les combattants turcs), et qu'elles éprouvent peut-être quelques difficultés à maintenir leur potentiel militaire, il faut bien se demander dans quelle mesure les dirigeants de Nicosie, en sollicitant notre aide, ne cherchent pas précisément à nous faire glisser peu à peu de leur côté dans le conflit intercommunautaire.

6) Je ressens tous les inconvénients d'une réponse entièrement négative au moment où les relations franco-chypriotes évoluent favorablement et où, dans l'affaire de la SOFIRAD[1], nos interlocuteurs ont certainement fait un effort, mais je crois qu'il y a là une question de principe : nous ne pouvons armer une partie de l'île contre l'autre. En profitant précisément de ces très bonnes relations actuelles, est-il impossible de faire comprendre aux Chypriotes qu'il y a des choses qu'il ne faut pas nous demander.

7) Je répondrai par la prochaine valise accompagnée aux questions de votre lettre précitée *in fine*, pour lesquelles il m'est nécessaire de consulter notre attaché militaire[2].

(*Collection des télégrammes, Nicosie, 1969*)

402

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 5809 et 5810. *Washington, 30 décembre 1969.*

(*Reçu* : 19 h. 33).

Affaire des vedettes[3]

Les journaux de la côte Est des États-Unis font de plus en plus de place à l'affaire des canonnières en route vers Israël. La première réaction a été d'amusement. Le ton depuis 48 heures est devenu beaucoup plus acide et persifleur. Un éditorial du *New York Times* d'aujourd'hui, qui je pense est connu à Paris, en est un frappant exemple.

[1] SOFIRAD : société financière de radiodiffusion dont le président directeur général est M. Pierre Lefranc. La Sofirad envisage l'installation à Chypre d'un relais de radiodiffusion des programmes de Radio Monte-Carlo.

[2] Le colonel Hugo Geoffrey est l'attaché militaire, naval et de l'air à Chypre, en résidence à Beyrouth. Par télégramme de Nicosie à Beyrouth, n° 19 du 31 décembre 1969, l'ambassadeur Garnier des Garets demande au colonel Geoffrey s'il peut fournir des précisions sur l'équipement de la garde nationale et de la police chypriotes grecques, l'origine de leur matériel et les conditions dans lesquelles il est renouvelé ou modernisé.

[3] Voir également sur cette affaire le télégramme non repris de Washington n°s 5792 à 5793 du 28 décembre 1969 annonçant le départ clandestin de Cherbourg de cinq vedettes à destination d'Israël, et le télégramme n°s 5811 à 5814 de même origine non reproduit transmettant à Paris le texte d'une lettre adressée à l'ambassade par des organisations juives américaines accusant la France d'avoir une politique anti-israélienne.

16

M. BEGOÜGNE DE JUNIAC, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 14 à 17. *Ankara, 7 janvier 1969.*

(*Reçu : 18 h. 39*).

Je me réfère à votre télégramme circulaire nº 4 du 4 janvier[1].

Je viens d'exposer à M. Caglayangil[2] la position du gouvernement français dans l'affaire du Moyen-Orient. Le ministre des Affaires étrangères turc m'a dit que son gouvernement était d'accord avec le gouvernement français sur les bases d'un règlement ainsi que d'ailleurs l'avait enregistré le communiqué publié à l'issue de la visite du général de Gaulle[3] et que l'avait confirmé les déclarations qu'il avait faites hier[4], au Parlement.

Quant à la méthode envisagée par le gouvernement français, M. Caglayangil m'a posé deux questions :

1. Il avait, m'a-t-il dit, lui-même, suggéré à ses collègues arabes que ces puissances tierces s'entremissent entre les deux camps pour rechercher une solution. M. Caglayangil se demandait si, dans l'esprit du gouvernement français, les quatre puissances, avant d'arrêter leurs conclusions, avaient l'intention de conserver le contact avec les parties en cause. Je lui ai répondu que nous ne pensons aucunement à une solution concertée entre les quatre grands puis imposée aux Arabes et aux Israéliens, mais bien comme il le pensait à une solution recherchée à l'aide de consultations avec les intéressés, consultations au cours desquelles on pouvait recourir, si besoin était, à l'entremise de M. Jarring[5].

2. M. Caglayangil m'a demandé, si, dans notre esprit, une solution éventuelle devait être garantie par les quatre puissances par une instance internationale. À son avis, cela serait nécessaire pour la faire accepter par le gouvernement israélien. Celui-ci pourrait en effet, le cas échéant, soutenir devant l'opinion publique qu'il n'avait pas abandonné les avantages acquis

[1] Le télégramme circulaire nº 4 du 4 janvier 1969 rappelle que la France doit prendre une part active dans la recherche d'une solution à la crise du Moyen-Orient et, à cette fin, présente le schéma qui pourrait être suivi pour parvenir à un règlement. La résolution du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967 doit être prise comme base d'un tel règlement. Il appartient aux quatre grandes puissances de prendre les initiatives nécessaires, en consultation avec les parties en cause, pour faire accepter puis appliquer dans leur intégralité les dispositions de cette résolution.

[2] Ihsan Sabri Caglayangil est le ministre des Affaires étrangères de Turquie depuis octobre 1965.

[3] Le général de Gaulle se rend en visite officielle en Turquie du 25 au 30 octobre 1968. Le texte du communiqué commun publié à l'issue de cette visite est repris dans « La Politique étrangère de la France », Textes et Documents, 2e semestre 1968, La Documentation française, pp. 138-140.

[4] Le 6 janvier 1969, à l'occasion de l'examen du budget du ministère des Affaires étrangères, M. Ihsan Sabri Caglayangil expose les grandes lignes de la politique étrangère du gouvernement. Se reporter à la dépêche d'Ankara nº 61/EU du 15 janvier 1969.

[5] Gunnar Jarring, ambassadeur de Suède à Moscou, est le représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour le Proche-Orient depuis le 23 novembre 1967.

en parlerait au président Nixon et que si un précédent pouvait être brisé ce serait d'abord et avant tout en faveur du Président de la République française.

D'autre part, comme me l'avait dit M. Mosbacher, M. Rogers est tout à fait d'accord pour s'entretenir avec le Ministre les 24 et 26 février pendant les tête-à-tête entre les deux Présidents. Il demande seulement qu'on lui fasse connaître en temps voulu la liste des sujets qui pourraient être abordés.

Sur l'état actuel des relations franco-américaines M. Rogers m'a rappelé ce qu'il avait dit dans sa conférence de presse à la veille de Noël. Les relations entre nos deux pays étaient excellentes et s'amélioraient encore. Chacun avait le souci bien naturel de défendre ses positions nationales mais il ne voyait pas sur quel problème d'importance majeure la France et les États-Unis pourraient être maintenant en désaccord sérieux.

Il avait gardé un souvenir excellent de son rapide passage à Paris et des conversations qu'il avait eues avec le Président de la République, le Premier ministre et le Ministre. Il me chargeait de remercier particulièrement M. Schumann des commentaires très amicaux faits par les porte-parole français au moment de sa visite. Cela s'était reflété dans la presse française et il en avait été particulièrement heureux.

Au cours de l'entretien que j'ai eu avec lui le 31 décembre, le secrétaire d'État m'a parlé de la question du Moyen-Orient et des conversations quadripartites de New York. Il estimait qu'il n'y avait jamais eu peut-être autant de chance que maintenant pour parvenir à un règlement et qu'il ne fallait pas laisser passer l'occasion. Comme il l'avait dit dans son discours du 9 décembre et dans sa conférence de presse, les États-Unis tenaient à adopter dans cette région une politique impartiale et bien équilibrée. Cela lui valait d'ailleurs de sérieuses difficultés avec Israël.

Ceci dit le gouvernement américain avait fait connaître sa position sur les modalités d'un règlement avec l'Égypte dans la note qui avait été remise aux Russes le 28 octobre. Il en avait été de même en ce qui concerne la Jordanie lors du dépôt du texte américain à la conférence des Quatre à New York le 18 décembre.

Ces deux textes tels qu'ils avaient été déposés n'étaient naturellement pas immuables dans leur forme mais ne pouvaient plus être sensiblement modifiés si l'on voulait respecter la politique d'équilibre qui était celle des États-Unis.

L'essentiel était maintenant d'amener les parties à discuter entre elles de ces problèmes sous les auspices et par l'intermédiaire de M. Jarring. L'on comprenait bien à Washington notre position et notre désir sur certains points de voir donner au médiateur des Nations unies des consignes un peu plus précises surtout en ce qui concernait l'Égypte. Malheureusement il n'était guère possible à cette première phase d'en faire davantage. Il m'a alors demandé de transmettre à Votre Excellence la suggestion suivante. Le gouvernement français ne pourrait-il accepter de prendre comme base

les deux textes américains et d'accepter qu'ils soient transmis à M. Jarring comme premières instructions sans modification importante de substance. Nous pourrions dire si nous le voulions que de notre point de vue ces textes auraient besoin le moment venu de certaines précisions mais que nous les admettions néanmoins comme la seule base possible permettant l'ouverture rapide de conversations.

Lorsque les parties se seraient enfin réunies les Quatre pourraient à tout moment, si M. Jarring se heurtait à trop de difficultés, intervenir à nouveau, agir derrière la scène, présenter de nouvelles suggestions et tenter de débloquer les choses.

Si Américains, Anglais et Français étaient d'accord sur le plan ainsi esquissé il était très possible que les Russes, malgré leur attitude négative du moment, finiraient par se laisser persuader, du moins l'espérait-on encore à Washington. Les Russes se bornaient en effet à dire que c'étaient les Arabes qui rejetaient le plan américain. Dans ces conditions le gouvernement des États-Unis avait entamé quelques conversations directes avec les États arabes intéressés et les premières réactions de ceux-ci n'étaient pas entièrement négatives.

Il venait de lire le rapport de M. Yost sur la réunion quadripartite du 30 décembre. Il avait vivement apprécié le soutien de principe qui avait été donné de notre côté aux propositions américaines sur la Jordanie. Il espérait que cela se généraliserait.

Pour le moment les Quatre avaient décidé avec sagesse d'ajourner leurs conversations jusqu'au 13 janvier. Il était d'accord après cette date pour que les conversations à Quatre continuent tant qu'elles seraient nécessaires et il espérait que vers la mi-janvier l'on pourrait se mettre d'accord sur la base des documents américains.

En ce qui concerne la Libye, j'ai redit à M. Rogers ce que j'avais déjà expliqué à ses collaborateurs MM. Newsom et Sisco[1]. La question serait reprise à Paris lors de l'entretien que le Ministre aura avec l'ambassadeur des États-Unis le 6 janvier.

M. Rogers m'a répondu que malgré les accusations de la presse et le ton de certains éditoriaux, le gouvernement des États-Unis avait toujours pris cette affaire libyenne avec beaucoup de calme. Il importait bien sûr de se consulter à ce sujet le plus souvent possible. Mais les États-Unis ne souhaitaient pas voir la Libye tomber entièrement sous l'influence russe. L'influence d'une puissance occidentale en Libye, comme la France, avait de sérieux avantages.

Sur l'affaire des canonnières en route vers Israël ma conversation a eu lieu avant que ne soient connues les décisions du Conseil des ministres. Il savait, puisque M. Eban l'avait dit publiquement, qu'Israël s'engageait à ne pas utiliser ces canonnières militairement mais pour la surveillance des forages de pétrole. Il lui paraissait plutôt à lui que ces canonnières allaient avoir pour mission de pêcher en eaux troubles.

[1] À ce propos, se référer notamment au télégramme de Washington non reproduit n°s 5723 à 5790 du 24 décembre.

les Russes apparaissent en ce moment comme voulant un règlement. Cet état d'esprit se maintiendra-t-il ?

Le moment est donc venu de tenter une solution. La base juridique d'une action dans ce sens, c'est-à-dire les résolutions du 22 novembre 1967[1], est bonne. Mais les résolutions ne s'améliorent pas toujours en vieillissant et, en particulier, M. Jarring[2] pourrait mettre un terme à sa mission.

Si l'on veut que la résolution soit appliquée, il faut – et ce n'est pas à dire en public – qu'à un moment donné, le règlement puisse être imposé. Une entente entre Israël et les Arabes est en effet du domaine de la théorie. Si l'on en reste au dogme du caractère indispensable d'une entente librement consentie, il y aura toujours quelqu'un pour le faire échouer. Il convient donc que les Grandes Puissances soient conscientes de la nécessité d'admettre l'éventualité d'un règlement imposé.

Ce serait évidemment au Conseil de sécurité de prendre cette responsabilité, c'est-à-dire aux quatre membres permanents de prendre un jour une décision dans ce sens.

Il convient donc que les Américains et les Russes, mais aussi les Anglais et les Français, s'efforcent de mettre sur pied un document commun. Le document soviétique[3], qui résulte des entretiens russo-américains, comporte bien des lacunes et bien des ambiguïtés mais ce n'est pas un mauvais point de départ.

Il faudrait en parler à Washington et surtout à New York, peut-être en ordre dispersé en attendant l'installation de la nouvelle administration[4], mais de manière plus organisée par la suite, en vue de parvenir à un document plus précis et plus clair dont on saisirait alors le Conseil de sécurité.

À défaut d'un résultat dans les deux ou trois mois, il faudrait se préparer à de très désagréables surprises pour les mois suivants.

M. Shriver ayant demandé si l'on estimait à Paris que Moscou pouvait faire son affaire de l'acceptation du Caire ou de Damas, M. Debré évoque les longs entretiens que M. Gromyko a eus au Caire[5]. Sans doute a-t-il convaincu Nasser pour l'essentiel, mais sans doute aussi en laissant subsister des ambiguïtés. À eux seuls, les Soviets ne peuvent pas tout ; les quatre Grandes Puissances pourraient davantage. Ce qui est important, c'est

[1] Au sujet de la résolution nº 242 du 22 novembre 1967 du Conseil de sécurité voir *D.D.F.* 1967-II, nº 257 et plus haut le compte-rendu du 2 janvier 1969.

[2] Gunnar Jarring est représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour le Proche-Orient ; voir *D.D.F.* 1967-II, nº 257, le compte rendu du 2 janvier et le télégramme de Paris à Washington du 15 janvier 1969 publiés ci-dessus.

[3] Au sujet du document soviétique du 31 décembre 1968 voir le compte rendu du 2 janvier 1969 et la lettre de M. Alphand du 27 janvier 1969 publiés dans le présent volume.

[4] Richard Nixon est élu président des États-Unis en novembre 1968, il prend ses fonctions en janvier 1969. Une nouvelle administration est alors installée.

[5] Andreï Andrëievitch Gromyko, ministre soviétique des Affaires étrangères, se rend au Caire du 21 au 24 décembre 1968 ; il s'entretient avec le président Nasser et avec Mahmoud Riyad, ministre des Affaires étrangères de la RAU. Le télégramme du Caire nº 1715 du 24 décembre 1968, non publié, donne le texte du communiqué publié au terme de cette visite.

pris individuellement à l'échelon des bureaux aient été au courant de ce tour de passe-passe et le facilitaient, est hors de doute. La véritable question est de savoir si le gouvernement de Monsieur Pompidou a été trompé par certains de ses fonctionnaires agissant probablement d'accord avec les services secrets israéliens ou si Monsieur Pompidou se proposait de livrer discrètement les cinq derniers bateaux à Israël de manière à en terminer avec ce qui concerne Israël et de poursuivre dans la politique gaulliste de faire la cour aux Arabes. Dans le premier cas, Monsieur Pompidou apparaît simplement comme stupide, dans le second, comme fourbe. Ce pourrait être cependant une distinction sans beaucoup de différence d'ordre politique car le gouvernement de Monsieur Pompidou déconcerte nettement ceux qui soupçonnaient que les tendances pro-arabes de de Gaulle ainsi que son alliance avec Québec relevaient davantage de ses goûts personnels que des intérêts permanents de la France.

Monsieur Pompidou a non seulement repris des relations diplomatiques avec le Maroc et annonce un programme d'aide militaire à la Tunisie, deux États arabes modérés. Avec un cynisme qui dépasse celui de De Gaulle, il aurait offert de vendre un grand nombre d'avions et de chars à la Libye, pays de nouveaux riches et de nouveaux radicaux. En même temps, il garde les 50 *Mirage* précédemment confisqués par De Gaulle, ainsi que les 67 millions de dollars qu'Israël avait payés. La dominante de cette politique est trop définie pour demeurer dans la confusion pendant quelques jours encore, jusqu'à l'arrivée des cinq bateaux français en Israël, quelle que soit la manière où ils sont arrivés jusque-là.

Le côté amusant de l'escapade des canonnières ne devrait pas détourner l'attention de la nature fondamentale et essentiellement irresponsable de la politique française. Les Français semblent n'avoir aucun plan et des intérêts négligeables dans un règlement politique au Moyen-Orient. Comme les Russes, ils cherchent à exploiter les sentiments de frustration des Arabes pour leurs propres et étroits intérêts nationaux. Ils ont abandonné officiellement toute prétention au franc-jeu. Avec amertume, les Israéliens auront eu à apprendre depuis 1967 ce que les Arabes ont appris eux-mêmes, mais semblent avoir oublié dans l'attaque sur Suez en 1956 aidés par la France, c'est-à-dire le risque d'avoir confiance dans la bonne foi française.

Ce devrait être le but principal du gouvernement des États-Unis lorsque Monsieur Pompidou viendra à Washington le mois prochain, de persuader la France de cesser de miner les intérêts communs de l'Occident au Moyen-Orient et d'adopter une politique plus raisonnable ».

(*Collection des télégrammes, Washington, 1969*)

405

M. ROSS, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENTIANE,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 2457/AI[1]. *Vientiane, 31 décembre 1969.*

Dans ce pays voué aux incertitudes, l'année 1969 n'a cessé de se placer sous le signe de l'ambiguïté.

Ambiguïté due, au premier chef, à celle de la politique américaine elle-même. En effet, la décision prise le 31 octobre 1968 par le président Johnson de mettre fin aux bombardements du Nord-Vietnam[2], s'est traduite en fait par un accroissement massif des opérations aériennes au Laos : les appareils disponibles avaient été aussitôt utilisés pour attaquer la piste Hô Chi Minh et la zone contrôlée par le Pathet Lao[3]. L'accroissement de la puissance de frappe aérienne des États-Unis n'a pas tardé à jouer un rôle décisif dans les opérations militaires ; il est à l'origine du retournement spectaculaire du mois de septembre.

Cette ambiguïté s'est encore amplifiée avec l'arrivée au pouvoir du président Nixon[4]. Le discours de Guam[5] a annoncé, en effet, le retrait progressif des forces américaines mais, en même temps, les États-Unis laissaient entendre qu'ils se déchargeraient du fardeau de la guerre sur les Asiatiques eux-mêmes[6].

Au total, et l'évolution de la situation militaire l'a bien montré, les États-Unis ont donc cette année, renforcé leur activité au Laos. Ce renforcement d'abord occulte et révélé à l'opinion américaine par la presse au mois de septembre, a recueilli l'approbation du président Nixon qui, recevant le prince Souvanna Phouma le 7 octobre, lui a donné l'assurance qu'il pourrait continuer, dans l'avenir, à compter sur l'aide de Washington. La fermeté du discours prononcé le 3 novembre par le président des États-Unis[7] (qui ne citait d'ailleurs pas le Laos), a paru, aux milieux politiques de Vientiane, une confirmation de ce point de vue. Enfin dans sa conférence de presse du 8 décembre, M. Nixon a levé définitivement le voile sur l'accroissement du concours militaire accordé au gouvernement de Vientiane.

[1] Cette dépêche est intitulée : *Guerre et diplomatie au Laos en 1969.*

[2] Le 31 octobre1968, Lyndon Baines Johnson, président des États-Unis du 22 novembre 1963 au 20 janvier 1969, annonce l'arrêt des bombardements américains sur l'ensemble du Nord-Vietnam.

[3] Pathet Lao (« État lao ») parti communiste laotien fondé en 1950.

[4] L'investiture du président Richard Nixon a lieu le 20 janvier 1969.

[5] Prononcé le 25 juillet 1969.

[6] *Note du texte* : Dans cette perspective, de même que la présence militaire américaine au Vietnam est destinée à faire place à une armée vietnamienne renforcée, on a assisté à une certaine « *asiatisation* » de la guerre au Laos ; les cadres des forces spéciales, fer de lance de la lutte anti-communiste, les « bérets verts » du Laos sont renforcés par des Siamois ou des autochtones.

[7] Au sujet du discours télévisé prononcé par le président Nixon le 3 novembre 1969, voir ci-dessus le télégramme de Paris à Washington n°s 1789 à 1798 du 7 novembre 1969.

Dans ces conditions, la politique du prince Souvanna Phouma[1] a visé, durant cette année, à profiter au maximum du renforcement actuel de l'aide américaine tout en tenant compte de son caractère précaire et en cherchant à préparer l'avenir en conséquence. Et cela n'a pas peu contribué à l'ambiguïté de la politique laotienne qui n'a pas cessé d'osciller entre les armes et la diplomatie.

Depuis le début de l'année, le Premier ministre a proclamé son désir d'engager des négociations avec le parti adverse. Il avait, tout d'abord, profité du voyage en février de l'ambassadeur de l'Union soviétique, M. Minine[2] à Sam Neua[3], pour demander au diplomate soviétique de se charger d'un message pour le prince Souvanouvong[4]. En acquiesçant à cette demande du chef du gouvernement[5], Moscou devait donner au Prince un aval non négligeable, mais l'ouverture en elle-même, dans la mesure où elle était réellement recherchée, s'est révélée un échec, le Pathet Lao se bornant à confirmer ses exigences (préalablement à toute négociation, arrêt des bombardements américains).

En mai, des conversations ont eu lieu entre le Premier ministre et l'ambassadeur du Nord-Vietnam, M. Le Van Hien, venu passagèrement réoccuper son poste.

Ces conversations tournèrent court à la suite d'une tentative de brève durée des forces gouvernementales qui visaient à s'emparer de Xieng Xhouang, à la suite d'opérations héliportées. Les forces nord-vietnamiennes et Pathet Lao passèrent en juin à la contre-offensive et occupèrent l'importante position neutraliste de Muong Soui, mettant en danger l'ensemble du dispositif militaire des forces gouvernementales.

C'est à ce moment de détresse accentué par l'absence du Prince que fut sollicitée par lui notre intervention auprès de Moscou.

Mais la situation militaire n'allait pas tarder à se retourner et en septembre, puissamment aidées par l'aviation américaine, de nouvelles opérations analogues à celles de mai mais d'une ampleur infiniment plus grande, permirent aux forces spéciales d'occuper la plaine des Jarres, position détenue jusqu'en 1964 par les neutralistes et dont ils avaient été chassés à cette époque par le Pathet Lao. Les conditions dans lesquelles les unités nord-vietnamiennes se retirèrent presque sans combat en abandonnant un matériel énorme, restent d'ailleurs encore énigmatiques : elles révèlent pour le moins un souci de prudence tactique de Hanoï qui n'a pas semblé considérer ce secteur comme prioritaire.

Cette offensive, le prince Souvanna Phouma l'avait appelée de ses vœux, dès la prise de Muong Soui et s'était associé à son élaboration. Doit-on en

[1] Prince Souvanna Phouma, Premier ministre du gouvernement laotien d'union nationale depuis juillet 1962.

[2] Viktor Ivanovitch Minine, ambassadeur soviétique à Vientiane depuis 1968.

[3] Cette ville du nord-est du Laos sert de capitale au Pathet Lao.

[4] Prince Souvanouvong, demi-frère du prince Souvanna Phouma et président depuis 1956 du Néo Lao Haksat (« Front patriotique lao »), parti politique créé en janvier 1956 par le Pathet Lao.

[5] Sur ce sujet, voir *D.D.F.* 1969-I, n° 233.

conclure qu'il n'attachait qu'une importance limitée à la négociation et ne comptait que sur la force, ou plutôt la possession d'un gage lui semblait-elle nécessaire pour le jour où s'ouvrirait réellement la négociation ? En tout cas, le succès momentané de ces opérations militaires, paraît avoir renforcé le désir du Prince de tendre la main à l'adversaire.

Nombreux, en effet, ont été depuis lors les appels à la paix, publics ou secrets. Il a même été demandé à un certain moment à notre pays, de faire connaître à l'adversaire dans quelles conditions le Prince s'estimait en mesure de demander aux Américains de procéder à une désescalade[1].

En tout cas, le succès même des forces gouvernementales, si précaire qu'il puisse être, semble avoir rafraîchi les intentions du Pathet Lao et aux deux exigences formulées précédemment : arrêt des bombardements américains et retrait des cadres étrangers des forces spéciales[2], il ajoute maintenant le retrait des forces gouvernementales des territoires qu'elles venaient de reprendre.

L'offensive de la plaine des Jarres, événement capital de l'année laotienne sur le plan militaire, s'est inséré entre deux absences assez longues du Prince, l'une de six semaines en juin et juillet, nécessaire pour une cure à Plombières et à l'issue de laquelle il eut l'occasion de faire les démarches mentionnées plus haut ; l'autre en octobre durant laquelle il scella sa réconciliation avec le président Nixon et revient passer quelques jours dans notre capitale. Pendant son absence, son autorité n'a pas été battue en brèche. On ne saurait donner de meilleure preuve que la situation intérieure s'est relativement stabilisée dans la zone gouvernementale et que le pouvoir du Prince n'y est plus contesté du moins en apparence, ce qui ne signifie pas, pour autant, qu'il repose sur des structures plus solides.

À la fin de l'année, le rapprochement entre la Chine et la Russie n'a pas été sans causer de graves inquiétudes au Laos[3].

La construction par la Chine d'un réseau de routes dans le nord du pays[4] a marqué la volonté de Pékin de s'intéresser de plus en plus aux affaires laotiennes (mais peut-être le gouvernement chinois a-t-il ainsi voulu indiquer qu'aucun accord relatif au Laos ne pourrait jamais se faire sans lui).

L'hostilité marquée par Moscou à toute ingérence de la Chine au Laos, hostilité qui a conduit souvent le Kremlin à manifester une certaine indulgence à l'égard du gouvernement du prince Souvanna Phouma, allait-elle prendre fin ? Il semble que les dirigeants laotiens qui ne croient guère à la possibilité d'une entente russo-chinoise, continuent à tabler sur la compréhension de Moscou.

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Paris à Vientiane n°s 428 à 437 du 18 octobre 1969.

[2] *Note du texte* : Selon les Russes, il conviendrait de considérer que seule la première condition serait *sine qua non*.

[3] *Note du texte* : oui.

[4] *Annotation manuscrite marginale* : Personne ne nous dit jamais exactement où !

21

M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON.

T. nº 36. *Paris, 8 janvier 1969, 18 h. 26.*
Urgent.

1) À la fois le caractère excessif de la représaille exercée par Israël à l'encontre du Liban[1] et le risque d'extension du conflit ont conduit le gouvernement à décider pour une durée indéterminée un embargo total.

2) Je vous ai communiqué sous le nº 32 pour votre information personnelle, le texte d'un télégramme adressé le 6 janvier à Tel-Aviv et à Beyrouth[2].

(*Collection des télégrammes, Washington, 1969*)

22

M. DALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BAMAKO,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 3/DAM. *Bamako, 8 janvier 1969.*
Secret. Confidentiel.

Situation intérieure au Mali six semaines après le coup d'État.

Tandis qu'au Mali, l'effet de surprise passée, la déposition du président Modibo Keita[3] ne provoquait qu'enthousiasme, les organes progressistes de la presse africaine et française ne cachaient ni leur désapprobation ni leur scepticisme sur les chances de réussite du Comité militaire de libération nationale.

[1] En réponse à un attentat perpétré par des Palestiniens sur un avion de la compagnie *El-Al* à l'aérodrome d'Athènes, un raid aérien d'Israël sur l'aéroport de Beyrouth le 28 décembre 1968 a entraîné la destruction de la flotte de la compagnie *Middle East Airlines*.

[2] Voir le télégramme du 6 janvier publié sous le nº 13.

[3] Aux premières heures de la journée du 19 novembre 1968, l'armée déclenche un coup d'État, s'assure le contrôle de la capitale, dont tous les points sensibles, accès et issues sont gardés par la troupe. Les dirigeants et responsables politiques, les forces para-militaires sont soit arrêtés, soit neutralisés. Le président Modibo Keita et sa suite, revenant de Mopti par la voie fluviale, maintenus dans l'ignorance des événements, sont arrêtés dès leur débarquement au port de Koulikoro (60 km de Bamako). Un comité militaire de libération nationale (CMLN), présidé par le lieutenant Moussa Traore, assume désormais tous les pouvoirs jusqu'à la mise en place de nouvelles institutions, issues d'élections libres. Modibo Keita était le président de la République du Mali depuis le 22 septembre 1960. Pour plus de détails, se reporter à la dépêche de Bamako, nº 133/DAM du 26 novembre 1968, relatant les principaux faits survenus du 15 au 22 novembre 1968, non publiée.

ajouté, si nous avions dû demander à la VIe Flotte de renoncer à venir en Turquie ? »

2) M. Caglayangil s'est expliqué sur le transit par le territoire turc des avions de guerre qui se sont récemment rendus de Tchécoslovaquie en Irak[1]. Il a observé que, dans une affaire de ce genre, la Turquie n'était pas obligée d'entrer en consultation avec ses alliés du NATO. Le droit d'accorder des autorisations de survol et d'escale se situe dans le cadre des droits souverains de la Turquie. Le Ministre n'a rien dit du transit de matériel de guerre autre que des avions militaires à travers le territoire turc et à destination des États arabes.

3) En ce qui concerne le Moyen-Orient, M. Caglayangil a réaffirmé l'opposition de son pays au règlement du problème par la création de faits accomplis ou par l'occupation de territoires par la force. Sa conclusion a été de tendance pro-arabe. « La Turquie, a-t-il dit, continue à faire une politique « parallèle » à celle des Arabes. »

4) Le Ministre a consacré un passage à la sécurité européenne. Le gouvernement d'Ankara considère, selon lui, que des échanges d'idées et les contacts relatifs à la tenue éventuelle d'une conférence européenne sont « utiles et opportuns »[2]. « Il en est de même, a-t-il ajouté, de l'examen des propositions occidentales relatives à une réduction réciproque et équilibrée des Forces ». « Mais cette suggestion, a-t-il observé, n'a pas été accueillie favorablement par les pays de l'Est ». Il a remarqué que les dangers qui pouvaient résulter de la situation européenne à être les plus graves et que c'étaient eux qui avaient justifié la création du NATO. Il en a profité pour conclure que ceux qui pensaient que le NATO avait perdu de son importance, avaient tort.

(*Europe, Turquie, 1961-1970, politique extérieure, 1969*)

cinq pays européens signataires du traité de Bruxelles (Belgique, France, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni) avec les États-Unis, le Canada et cinq autres pays d'Europe occidentale invités à y participer (Danemark, Italie, Islande, Norvège et Portugal). La Turquie et la Grèce y adhèrent en 1952.

[1] Il s'agissait, selon le secrétaire général du ministère turc des Affaires étrangères, M. Orhan Eralp, d'avions militaires d' « entraînement » au nombre d'une quinzaine et pilotés par des officiers irakiens. Les services compétents les avaient autorisés à survoler le territoire turc, à y faire escale et à s'y approvisionner en carburant. Se reporter au télégramme d'Ankara n°s 901 à 903 du 9 décembre, non reproduit.

[2] L'attitude de la Turquie à l'égard d'un projet de conférence sur la sécurité européenne n'a pas changé. Ankara n'est pas opposé en principe à une telle conférence mais estime que celle-ci doit faire l'objet d'une préparation très poussée en vue d'en fixer les objectifs et l'ordre du jour, que les États-Unis comme le Canada doivent participer à la conférence elle-même ainsi qu'à une réunion préparatoire éventuelle.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES

(*Les numéros renvoient aux pages du volume*)

A

ABDALAH Al Jaber Al Sabah, cheikh, ministre du Commerce et de l'Industrie du Koweït, 806

ABATCHA (Ibrahim), créateur du Frolinat (Front de libération nationale du Tchad), créé le 22 juin 1966, 288 et 633

ABBAS (Ferhat), premier président du GPRA (Gouvernement Provisoire de la République Algérienne) du 19 septembre 1958 au 27 août 1961, 389

ABDESSELAM (Belaïd), ministre algérien de l'Industrie et de l'Énergie depuis le 10 juillet 1965, 555

ABECASSIS (Cruz), président portugais de la « Junte des recherches de l'Outre-Mer », 451

ABHAY (général Kouprasith), commandant en chef adjoint des forces armées royales laotiennes et commandant de la région militaire de Vientiane, 112

ABU Eisa (Farouk), avocat soudanais, ministre d'État à la présidence du Conseil et aux Affaires étrangères, membre du Comité central du parti communiste avant sa dissolution, 483

ADAM (Maatong), ministre libyen du Tourisme, nommé le 10 juin 1969 ministre de l'Intérieur par le Premier ministre Ouanis El Gaddafi, 298

ADEN Awale Roble, Somalien, porte-parole du Front de libération de la côte française des Somalis (FLCS) aux diverses réunions du comité de libération de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) en 1969, 743 à 745

ADENAUER (Konrad) (1876-1967), premier chancelier (CDU) de la République fédérale d'Allemagne du 15 septembre 1949 au 15 octobre 1963, 61 et 62, 367

ADOULA (Cyrille), Premier ministre de la République du Congo-Léopoldville du 2 août 1961 au 30 juin 1964, 202, 502, 907

AGHWATI (Yusuf Ahmed), président du mouvement de libération nationale des Comores (MOLINACO), 385

AGNEW (Spiro), vice-président des États-Unis depuis le 20 janvier 1969, 124, 992

AHIDJO (Ahmadou), président de la République du Cameroun depuis le 5 mai 1960, 171, 368 et 369, 551, 622, 947 et 948, 973

AHMED (Moussa), lieutenant-colonel d'infanterie libyen, ministre de l'Intérieur originaire de Cyrénaïque, est un bédouin de la tribu Hasa, d'Appolonia, 864

AHOMADEGBE-TOMETIN (Justin), Premier ministre de la République du Dahomey du 25 janvier 1964 au 29 novembre 1965, 236 et 237, 559, 577, 920

AICHI (Kiichi), ministre des Affaires étrangères japonais depuis novembre 1968, 702 à 704

AIGRAIN (Pierre), physicien français, délégué général à la recherche scientifique et technique, 5, 696

AISHI ou Kyu Ha Chai, homme politique sud-coréen, ministre des Affaires étrangères depuis 1967, 417

la Nation[1], a dénoncé en termes particulièrement vifs toutes les catégories de citoyens qui, à un titre ou à un autre tentent, par différents moyens, de saper le redressement économique du pays et qu'il a stigmatisé « les paresseux, les fauteurs de troubles, les agents malhonnêtes, les dilapidateurs de fonds publics et en général tous ceux qui ne remplissent pas leurs devoirs civiques ».

Est-ce en pensant qu'il lui serait peut-être utile un jour de disposer de boucs émissaires qu'à plusieurs reprises il a accusé les anciens dirigeants de revenir déjà « à leurs anciens jeux stériles et intempestifs » ?

Pour le moment, ces mises en garde ne paraissent guère répondre à des menaces sérieuses. Il est toutefois caractéristique que le président du Comité militaire de libération nationale insiste particulièrement ces jours-ci sur la nécessité du travail et de la discipline ainsi que sur l'ampleur et la complexité des tâches que le gouvernement provisoire devra affronter pour redresser la situation actuelle du pays.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Mali, 1959-1969, politique intérieure, n° 19*)

23

M. Boegner, Représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1 à 4. *Bruxelles-Delfra, 9 janvier 1969.*

Immédiat. (*Reçu* : 13 h. 30).

Le premier secrétaire de l'ambassade d'Union soviétique à Bruxelles, M. Boudzykine, avait pris l'initiative, au début de décembre, de rencontrer un fonctionnaire de la direction générale des relations extérieures de la Commission (le télex de la Commission que je vous ai retransmis sous le n° 1050)[2]. À la suite de ce premier contact, M. Boudzykine a exprimé le désir d'être reçu officiellement par un membre de la Commission. M. Deniau[3] a donc eu un entretien avec ce diplomate soviétique peu avant Noël.

Selon la relation qui a été faite à notre comité[4] de cet entretien, M. Boudzykine a exposé à son interlocuteur la position de son pays vis-à-vis

[1] Le message à la Nation du lieutenant Moussa Traore, président du comité militaire de libération nationale, chef de l'État, est reproduit en annexe à la dépêche hebdomadaire de Bamako n° 1/69, n° 1/DAM, datée du 6 janvier 1969, non publiée.

[2] Non reproduit.

[3] Jean-François Deniau, membre français de la Commission des Communautés européennes depuis le 6 juillet 1967, chargé du Commerce extérieur.

[4] Le comité des représentants permanents auprès de la Commission des Communautés européennes.

du Marché commun. Il a notamment indiqué que cette position avait évolué. Dans une première phase, le gouvernement soviétique considérait la Communauté comme « une très mauvaise entreprise » aussi bien du point de vue économique que politique. Dans une deuxième phase, il avait estimé « pour des considérations de doctrine », que les contradictions inhérentes au système capitaliste ne permettraient pas à la Communauté de se réaliser. Tout au plus, les Six parviendraient-ils à conclure quelques accords commerciaux temporaires et partiels. À propos de la troisième phase, qui serait la phase actuelle, M. Boudzykine a textuellement déclaré « Puisque la Communauté marche un peu, il faut nous voir ».

M. Boudzykine a manifesté par ailleurs un vif intérêt pour les trois règlements de politique commerciale que le Conseil a adoptés les 9 et 10 décembre, et il a été entendu qu'il rencontrerait prochainement à ce sujet le haut-fonctionnaire compétent de la Commission.

Notre comité sera tenu informé des développements éventuels de cette affaire.

On peut se demander si la démarche de M. Boudzykine ne traduit pas le désir des Soviétiques de mettre en place dès maintenant un dispositif de contact avec la Commission en prévision de l'entrée en vigueur, le 1er janvier 1970, des clauses du Traité de Rome[1] sur la politique commerciale commune.

(*Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1969*)

24

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 75 à 82. *Bonn, 9 janvier 1969.*

Réservé. (*Reçu* : 21 h. 50).

Au déjeuner quadripartite d'aujourd'hui, M. Cabot Lodge[2] nous a parlé de la conversation qu'il avait eue, hier, à Berlin, à l'ambassade de Russie, avec M. Abrassimov[3]. Il ne l'avait pas encore rencontré, une tentative de sa part au début de sa mission ici, en été, n'ayant pas eu de suite. C'était le diplomate soviétique qui, cette fois, avait sollicité l'entretien.

[1] Le Traité de Rome du 25 mars 1957 instituant la Communauté économique européenne.

[2] Henry Cabot Lodge est ambassadeur des États-Unis auprès de la République fédérale d'Allemagne depuis avril 1968. Un portrait en est dressé dans le télégramme de Bonn nos 2081 et 2082 du 4 avril 1968. Il quitte ce poste au début de 1969 et est remplacé par M. Kenneth Rush qui prend ses fonctions en juin 1969. Se reporter au télégramme de Washington nos 2617 à 2619 du 13 juin 1969.

[3] Le 8 janvier. Petr Abrassimov est ambassadeur d'URSS auprès de la République démocratique allemande depuis 1962.

AWOLOWO (Obafemi), vice-président du Conseil exécutif fédéral nigérian et commissaire fédéral aux Finances, 67, 361 et 362

AYENNE (général Assefa), chef d'état-major adjoint des armées éthiopiennes, 20

AYOUNE (Jean-Rémy), premier ambassadeur du Gabon en République fédérale d'Allemagne (RFA), secrétaire général du gouvernement gabonais, ministre de la Fonction publique et de la Coopération technique administrative, ministre des Affaires étrangères et du Tourisme, 201, 278 et 279, 290 et 291, 361, 551

AYUB (Khan), président du Pakistan depuis le 25 mars 1969, 242 à 245, 837

AZIKIWE (Dr Benjamin Nnamdi), d'origine Ibo, *leader* de l'est du Nigeria, devient gouverneur général peu après l'indépendance en 1960 puis président du pays, de 1963 au 15 janvier 1966, 291, 361

B

BACCOUCHE (Abdul Hamid Mokhtar), Premier ministre de Libye du 27 octobre 1967 au 4 septembre 1968, 104

BACHEV (Ivan), ministre bulgare des Affaires étrangères lors du remaniement ministériel du 12 mars 1966, 117, 786 à 788

BADER (Prof, Jean-Pierre), médecin, professeur d'université, praticien hospitalier, gastroentérologue, est directeur scientifique de l'INSERM (Institut national de la Santé et de la recherche médicale) depuis 1964, 583

BADY (Paul), attaché culturel à Shanghai, 413

BAEKELANDT (Frans), ministre conseiller près l'ambassade de Belgique à Paris depuis 1968, 209

BAEYENS (Jacques), ambassadeur de France à Athènes du 14 mars 1964 au 13 juin 1969, 62

BAGARAGAZA (Thaddée), président de l'Assemblée nationale du Rwanda depuis le 20 octobre 1969, 734, 793

BAHR (Egon), homme politique allemand, membre du parti social-démocrate d'Allemagne (SPD) depuis 1956, 539 à 542

BAKARY (Djibo), Nigérien, ancien responsable syndical CGT, ancien chef du gouvernement du Niger et *leader* du Sawaba, parti nigérien de l'opposition en exil, 33, 101

BAKHTIAR (général Teymour), ancien directeur de la police politique du Chah d'Iran, 284

BALBIN (lieutenant colonel), ancien chef d'État-major de l'armée tchadienne, 481

BALEVSKI (Dr, Angel), ingénieur métallurgiste, est président de l'Académie des Sciences de Bulgarie depuis 1968, 117

BANDA (Dr Hastings Kamuzu), docteur en médecine, et président à vie du Malawi depuis 1966, 642

BANDIO (Jean-Arthur), ministre des Affaires étrangères de la République centrafricaine (RCA) depuis le 13 janvier 1967, 115

BANGOURA (Kassory), secrétaire d'État aux Affaires étrangères de Guinée, 496 et 497

BANZA (lieutenant-colonel, Alexandre) (1932-1969), ministre d'État chargé de la Santé publique et des Affaires sociales de la République centrafricaine depuis le 13 février 1968, arrêté, condamné à mort et exécuté le 12 avril 1969, 133, 779

BARBARA de Labelotterie de Boisséson (Robert), ambassadeur de France à Madrid depuis 1964, 656, 658

BARCOUGNE (Courmo), ministre nigérien des Finances, 299

BARRE (Muhammad Siyad) major-général somalien, président de la République de Somalie depuis le 21 octobre 1969, 633, 744

BARRE (Raymond), membre français de la Commission des Communautés européennes depuis le 6 juillet 1967, chargé des questions économiques et financières, 3, 224

BARZANI (mollah Mustapha), président du parti démocratique kurde opposé au pouvoir de Bagdad, 317 et 318, 562

BARZEL (Rainer), président de la fraction CDU/CSU au *Bundestag* depuis 1er décembre 1964, 99, 540, 631

BASDEVANT (Jean), ambassadeur, haut représentant de la République française à Alger depuis novembre 1968, 47, 49, 88 et 89, 121, 461, 511, 516, 521

BASOV (Aleksandr Vasilevich), ambassadeur de l'URSS en Roumanie depuis 1965, 349

BATISTA (général, Fulgencio) président de la République du Cuba du 10 mars 1952 au 1er janvier 1959, 167 et 168

BAWA (Geoffrey), architecte ceylanais, 57

BAYLE (Henry), ambassadeur de France à Cuba depuis août 1966, 167, 582

BAZANOFF (Olga), secrétaire des Affaires étrangères près l'ambassade de France à Pékin depuis décembre 1967, 331

BEAM (Jacob Dyneley), ambassadeur des États-Unis à Moscou depuis avril 1969, 127

BEAUCHATAUD (Jean-Pierre), conseiller des Affaires étrangères, à la sous-direction d'Europe orientale depuis janvier 1968, 346, 786

BEAULIEU (Paul), ambassadeur du Canada à Paris, 869

BEAVOGUI (Louis Lansana), ministre des Affaires étrangères de Guinée de 1961 à mai 1969, 496

BÉDIÉ (Henri Konan), avocat, ministre des Affaires économiques et financières de Côte d'Ivoire depuis le 30 septembre 1968, 776 et 777, 897, 912, 929, 931

BEDJAOUI (Mohamed), ministre de la Justice d'Algérie de 1964 à 1970, 520

BEDRICH (général Frantisek), chef de la direction politique de l'armée tchécoslovaque depuis 1969, 149 et 150

BEGOÜGNE de Juniac (Gontran), ambassadeur de France à Ankara depuis mai 1965, 298, 410, 1000

BELA III (1172-1196), roi de Hongrie de 1172 à 1196, 571

BELA Kun (1886-1938), journaliste, révolutionnaire hongrois, fondateur du parti communiste hongrois, 573

BÉLIARD (Jean), ministre plénipotentiaire, consul général de France à New York depuis 1968, 774

BELIN, (Roger), président de la RATP, 313

BELKIRI (Alain), préfet hors cadres français, secrétaire général du gouvernement de la Côte d'Ivoire depuis 1958, 136 et 137

BELLIVIER (Jean), consul adjoint à Salisbury depuis 1964, gérant du consulat général de France à Salisbury depuis novembre 1965, 455

BELLOIR (Jean), chargé d'Affaires de France *a.i.* à Islamabad, 242

BEN Barka (Medhi), (janvier 1920-29 octobre 1965), chef de l'opposition au roi du Maroc, kidnappé à Paris le 29 octobre 1965, son corps ne fut jamais retrouvé, 51

BEN Bella (Ahmed), premier président de la République algérienne démocratique et populaire du 15 septembre 1963 au 19 juin 1965, 473

BEN Gourion (David), Premier ministre d'Israël de 1948 à 1953 puis de 1955 à 1963, 521

BEN Horin (Elyashiv), sous-secrétaire d'État au ministère des Affaires étrangères israélien, 542

BEN Natan (Asher), ambassadeur d'Israël en République fédérale d'Allemagne depuis 1965, 542

BEN Seddik (Majhoub), fondateur et chef historique du premier syndicat marocain, l'Union marocaine du travail (UMT), 839

BÉNARD (Jean-Pierre), ambassadeur de France à Addis-Abeba depuis juin 1965, 19, 206, 368, 530, 631, 634

BENATAR (Solomon) (1883-1938), négociant originaire de Rhodes fondateur de la Solbena au Congo belge, 822

BENDALL (David), sous-secrétaire d'État adjoint chargé de l'Europe occidentale au *Foreign Office* depuis 1969, 229

BENELLI (Mgr Giovanni), archevêque *in partibus* de Tusuros (Tunisie) depuis 1966, est substitut du secrétaire d'État du Saint Siège depuis le 29 juin 1967, 255, 256

BENTINCK (Baron, Adolph), ambassadeur des Pays-Bas à Paris depuis 1963, 105, 109

BENYAHIA, (Mohamed Seddik), ministre algérien de l'Information depuis le 22 octobre 1966, 121

BÉRARD (Armand), Ambassadeur de France, représentant permanent de la France au Conseil de sécurité et chef de la mission permanente près les Nations unies depuis le 1er février 1967, 63, 219, 233, 502, 550, 947, 971, 990

BERCSENYI (Ladislas) (1689-1778), comte, maréchal de France en 1758, 572

BERINKEY (Dénes) (17 octobre 1871-25 juin 1948), Premier ministre de Hongrie du 19 janvier au 21 mars 1919, 573

BERLIN (sir Isaiah), philosophe britannique d'origine juive et russe, est président du *Wolfson College* à Oxford depuis 1966, 57

BERNADOTTE (comte Folke) (1895-1948), diplomate suédois, médiateur de l'ONU en Palestine, assassiné en 1948, 434, 440

BERNARD (Jean-René), conseiller technique chargé des Affaires économiques et financières et des Affaires européennes au secrétariat général de la Présidence de la République depuis juin 1969, 482, 701

BERNSTEIN Carabantes (Enrique), ambassadeur du Chili en France depuis le 4 mars 1965, 365 et 366, 379, 850

BERTRAND (Jean), premier secrétaire près l'ambassade de France à Kinshasa depuis octobre 1968, 240, 818

BERTRAND (Jean-Jacques), Premier ministre de la province du Québec depuis le 2 octobre 1968, 951

BETTENCOURT (André), ministre du Plan et de l'Aménagement du territoire depuis le 22 juin 1969, 476, 798, 833 à 835, 854 à 857, 954

BEVIER (Richard B.), un des fondateurs de la *Pan American World Airways* en 1926, 179

BÈZE (Théodore de) (1519-1605) écrivain et théologien français, 571

BHUTTO (Zulficar Ali Khan), Pakistanais, ministre depuis 1958, notamment des Affaires étrangères entre février 1963 et juin 1966, époque où il démissionne pour passer dans l'opposition en fondant le Parti du Peuple pakistanais (*Pakistan People Party*), 244

BIERUT (Boleslaw) (1892-1956), communiste polonais, Premier ministre de la Pologne de 1952 à 1954, 267

BIHIN (Paul), ambassadeur de Belgique à Kinshasa du 22 Juin 1966 au 20 Novembre 1969, 120

BILÉ (Koffi), premier ambassadeur de Côte d'Ivoire en Union soviétique, présente ses lettres de créance le 10 septembre 1968, 101

BIRLEA (Stephan), premier vice-président roumain du Conseil national des Recherches scientifiques, 696

BLAKE (Robert Orris), ministre conseiller près l'ambassade des États-Unis à Paris depuis août 1968, 672

BLANCHARD (Jean), chef de la mission d'aide et de coopération près l'ambassade de France à Dakar entre 1965 et 1967, 421

BLESSING (Karl), président de la *Bundesbank* depuis le 1er janvier 1958, 505

BLIN (Roger), acteur et metteur en scène français, 694

BOBOZO (général Louis), commandant en chef de l'armée du Congo Kinshasa depuis 1965, 819

BOCHET (Bernard), conseiller des Affaires étrangères, sous-directeur du service de coopération économique de la direction des Affaires économiques et financières du Département depuis octobre 1968, 700, 715

BOCQUEL (Claude), gardien de la paix, est affecté, au titre du SCTIP (Service de coopération technique international de police) comme garde du corps du président Bokassa, 492

BOEGNER (Jean-Marc), représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes avec le rang d'ambassadeur depuis juin 1961, 37, 57 à 58, 129, 134, 153, 212, 223, 687, 723, 756, 766, 879, 900, 921, 942

BOEGNER (Marc), pasteur, homme de lettres, est membre de l'Institut : Académie française et Académie des Sciences morales et politiques, 57

BOINA (Abdou Bacar), fondateur en 1965 et secrétaire général du Molinaco (mouvement de libération nationale des Comores), 370, 385

BOKASSA (Jean-Bedel), président de la République centrafricaine depuis 1966, 115, 132 et 133, 171, 487, 490 à 492, 778 à 780

BOLLE (Henri), conseiller des Affaires étrangères, délégué dans les fonctions de sous-directeur du service Cambodge, Laos, Vietnam, au Département, 774

BOMBOKO (Justin), ministre des Affaires étrangères de la République démocratique du Congo (Kinshasa) du 24 novembre 1965 au 1er août 1969, 119, 202 et 203

BON (Claude), conseiller des Affaires étrangères à la direction des Affaires économiques et financières au Département, 4e section, relations économiques et financières avec les pays d'Afrique du Nord et du Proche-Orient de 1967 à décembre 1969, puis sous-préfet à Verdun, 477

BONGO (Bernard-Albert), président de la République gabonaise depuis le 2 décembre 1967, 201, 278, 290, 664 à 666, 668 à 671, 904

BONIVER (Clémente), ambassadeur d'Italie à Conakry depuis le 15 avril 1968, 497

BONTE (Louis), ingénieur général, directeur des Affaires internationales de la délégation ministérielle pour l'Armement (DMA) depuis 1966, 321

BORBÓN y Borbón-Dos Sicilias (Juan Carlos Alfonso Víctor Maria de), fils de Juan Carlos Teresa Silvestre Alfonso de Borbón, prince des Asturies puis comte de Barcelone, prétendant au trône d'Espagne sous le nom de « Juan III » après la mort, le 28 février 1941, de son père Alphonse XIII roi d'Espagne de sa naissance le 17 mai 1886 à son abdication le 14 avril 1931, 600

BOSWORTH (Neville sir), lord-maire de Birmingham depuis mai 1969, 119

BOTHA (Pieter Willem), ministre de la Défense d'Afrique du Sud depuis 1966, 668 à 671

BOUDINOV (Ivan), ministre bulgare du Commerce extérieur jusqu'au 27 décembre 1968, 654

BOUISSIR (Salah), ministre libyen de l'Unité et des Affaires étrangères depuis le 8 septembre 1969, 529, 542 à 544, 568 à 570, 863, 865

BOULGANINE (Nicolaï), président du Conseil des ministres de l'URSS du 8 février 1955 au 27 mars 1958, 61

BOULHAROUF (Tayeb), ambassadeur d'Algérie à Belgrade, 29

BOUMEDIENE (colonel Houari), président de la République algérienne depuis le 19 juin 1965, 121 à 123, 389 et 390, 394, 396, 427, 473, 507, 509 à 511, 513 à 517, 519, 521, 523 et 524, 549, 591, 633, 907

BOURGES (Yvon), secrétaire d'État aux Affaires étrangères depuis 10 juillet 1968, 54, 86, 138 et 139, 155 à 160, 170 et 171, 174, 289 et 290, 292, 299, 421, 428, 491, 531 à 534, 619, 727, 732, 792 à 795, 804, 897, 931

BOURGUIBA (Habib Ben Ali), président de la République de Tunisie depuis 1957, 52, 299, 312, 591

BOURGUIBA Jr, (Habib), fils du président de la République de Tunisie, ministre des Affaires étrangères depuis le 12 novembre 1964, 52 et 53, 299

BOUSTANY (général Émile.), commandant en chef de l'armée libanaise depuis le 1er juillet 1965, 439, 464, 667, 699, 811

BOUTEFLIKA (Abdelaziz), ministre des Affaires étrangères d'Algérie depuis 1963, 46, 50, 389, 395, 506 à 509, 511, 517 à 523

BOUTEILLER (Georges de), ambassadeur de France à Djeddah depuis novembre 1967, 182, 249, 552, 742

BÖX ou Boex (Heinrich), chef de la mission commerciale de la République fédérale d'Allemagne (RFA) à Varsovie depuis 1966, 392

BOYE, secrétaire général du ministère norvégien des Affaires étrangères, 908

BOYER de Fonscolombe (André), conseiller des Affaires étrangères, deuxième conseiller près la délégation générale de France à Hanoï depuis avril 1969, 165

BRANDILY (Max-Yves), anthropologue et cinéaste français, 628

BRANDT (Willy), ministre des Affaires étrangères et vice-chancelier de la RFA du 1er décembre 1966 au 20 octobre 1969. Chancelier de la RFA à partir du 21 octobre 1969, 13 et 14, 17 et 18, 38, 60 à 62, 88, 129 à 131, 262, 264 et 265, 363, 366 et 367, 391, 504, 539, 540 à 542, 613, 630 et 631, 649, 651, 682 à 686, 702, 830 et 831, 872 et 873, 885, 887

BRAUN (Sigismund von), ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne à Paris depuis juin 1968, 829 à 831, 836

BREJNEV (Léonid), premier secrétaire du comité central du parti communiste de l'URSS depuis octobre 1964, 19, 96, 112, 149, 160, 192 et 193, 216, 272, 347, 404, 585, 606, 614, 662, 685 , 987

BROCKWAY (lord Archibald Fenner), président du comité britannique pour la paix au Nigeria, 362

BROOKS (Angie), représentant permanent du Libéria près les Nations unies depuis 1954, 419, 621, 947, 972

BROOKS (Jack Bascom), élu démocrate du Texas à la Chambre des représentants américains depuis 1967, 93

BROSIO (Manlio), diplomate italien, secrétaire général de l'OTAN depuis 1964, 557

BROUILLET (René), ambassadeur de France près du Saint-Siège depuis décembre 1963, 255 et 256

BRUBECK (William), diplomate américain, directeur du bureau pour les affaires du Nigeria, 330

BRUNET (Jean-Pierre), ministre plénipotentiaire, directeur général des Affaires économiques et financières au Département depuis octobre 1966, 2, 139, 308, 700, 908, 910

BUCCO-RIBOULAT (René), sous-directeur du service de coopération culturelle et technique au Département depuis novembre 1969, 713

BUCHALET (général de brigade Albert), président de la société française d'armement ou SOFMA depuis 1967, 934

BUNCHE (Ralph Johnson), Américain, secrétaire général adjoint pour les Affaires politiques spéciales des Nations unies depuis 1968, 434, 440

BURTICA (Cornel), ministre du Commerce extérieur roumain depuis avril 1969, 180

BUSIA (Dr Kofi, Abrefa), président du parti du Congrès devient Premier ministre du Ghana en 1969, 291, 498, 622, 680, 712, 878, 947

C

CABELLO (général), ministre de la Défense du Paraguay, 471

CABOT Lodge (Henry), ambassadeur des États-Unis à Saigon de juin 1963 à mai 1964, et à nouveau de juillet 1965 à mars 1967. Chef de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam à Paris du 6 janvier 1969 au 20 novembre 1969. Ambassadeur des États-Unis auprès de la République fédérale d'Allemagne du 27 mai 1968 au 24 janvier 1969, 418, 709, 717, 721, 843, 846, 859, 891 à 892, 937

CAETANO (Marcelo, José das Neves Alves), Premier ministre du Portugal depuis le 28 septembre 1968, 454 et 455, 505

CAGLAYANGIL (Ihsan Sabri), ministre des Affaires étrangères de Turquie depuis le 27 octobre 1965, 410, 1000 et 1001

CALVIN (Jean) (1509-1564), homme de lettres français, théologien protestant, polémiste et chef religieux, 571

CANS (Michel), chargé d'Affaires de France *a.i.* à Kinshasa depuis avril 1968, 222, 239, 579

CAO Van Vien (général), ministre de la Défense sud-vietnamien depuis le 5 février 1967, 418

CARDI (Francisco), conseiller de presse de l'ambassade d'Italie à Paris, 312

CARDOSO (Mario), ancien membre du collège des commissaires généraux, ancien ministre à l'Information, vice-ministre de l'Éducation nationale du Congo-Kinshasa depuis 1969, 952

CARRILLO Flores (Antonio), ministre des Affaires étrangères du Mexique depuis 1964, 592

CARRAUD (Pierre), sous-directeur d'Afrique, à la direction d'Afrique-Levant depuis septembre 1969, 125, 258

CARRERO Blanco (amiral Luis), vice-président du gouvernement espagnol depuis le 9 juin 1967, 601

CARTON (Paul), conseiller des Affaires étrangères, consul général à Koweït en mai 1967, chargé d'Affaires au même poste en janvier 1968 puis ambassadeur en juillet 1969, 527, 805

CASE (Clifford Philip Jr.), sénateur républicain du New Jersey depuis 1955, 93

CASSIN (René), juriste, diplomate, homme politique français, prix Nobel de la Paix en 1968, président de la Cour européenne des droits de l'homme 1965 à 1968, 365 et 366

CASTELLANOS Garcia (Baudilio), ambassadeur de Cuba à Paris depuis le 21 novembre 1966, 583

CASTIELLA y Maiz (Fernando Maria de), ministre espagnol des Relations extérieures du 27 février 1957 au 29 octobre 1969, 549, 651, 655 et 656

CASTILLO Aránguiz (général Sergio), commandant en chef de l'armée chilienne du 3 mai 1968 au 24 octobre 1969, 627

CASTRO (Fidel), Premier ministre cubain depuis le 16 février 1959, 167 à 169

CASTRO (Raúl), ministre des Forces armées révolutionnaires cubaine depuis le 16 février 1959, 168

CAVANDANE (Lazaro), chef de la tribu des Macondes mozambicains, un des fondateurs du Frelimo (Front de libération du Mozambique), 643

CEAUSESCU (Nicolaï), président du Conseil d'État roumain depuis mars 1965, 177 à 179, 188, 190, 195, 203 et 204, 346, 606, 608, 694

CELEDON (Eugenio), ingénieur chilien, démocrate-chrétien, ministre des Travaux publics depuis le 12 novembre 1969, 851, 853

CERNIK, (Ludvik) maire de Prague depuis 1964, 874

CERNIK (Oldrich), Premier ministre tchécoslovaque depuis le 8 avril 1968, 315, 588, 874

CHABAN-DELMAS (Jacques), Premier ministre français depuis le 20 juin 1969, 54, 73, 79, 87, 95, 105 à 109, 155, 184, 186 à 190, 201, 268, 310, 314, 329, 363, 527, 531, 556, 680 à 682, 776

CHABOU (commandant Moulay Abdelkader), secrétaire général du ministère algérien de la Défense nationale, 516 et 517

CHAHAHIMI (Salam), frère de Sogoumi, 628

CHAHAHIMI (Sogoumi), tchadien, chef de canton et député du Tibesti, 628

CHALFONT (lord Arthur), ministre d'État au *Foreign Office* depuis 1964, 824

CHAMAYOU, capitaine aviateur français, 532

CHAMBRUN (Charles de), député, secrétaire d'État au Commerce extérieur de janvier 1966 à mars 1967, 806

CHAMMAS, (Saïd Yacoub), ambassadeur du Koweït à Paris depuis janvier 1967, 806

CHAMPION (Joseph), administrateur civil, fait partie d'une mission d'experts envoyée à Port-Louis du 15 au 25 mars 1969, en vue d'étudier un programme de développement de l'île Maurice et les modalités d'une aide française éventuelle, 531

CHAN, chargé d'Affaires de la RDVN à Vientiane, 594

CHAPELLE (Jean), directeur de la Direction des Relations économiques extérieures (DREE) au ministère de l'Économie et des Finances depuis 1967, 493, 556, 639, 978

CHARLES 1er, (1887-1922), empereur d'Autriche et de Hongrie du 22 novembre 1916 au 12 novembre 1918, 573

CHARLES IV de Habsbourg (1er octobre 1685-20 octobre 1740), empereur d'Autriche-Hongrie du 17 avril 1711 au 20 octobre 1740, 573

CHARLES-ROUX (François), ministre plénipotentiaire, nommé en mars 1969 ambassadeur de France à Téhéran, 183

CHARPY (Dominique), conseiller des Affaires étrangères, sous-directeur à la direction des Affaires économiques et financières depuis février 1969, 151

CHASSARD (Dominique), deuxième secrétaire près l'ambassade de France à Varsovie depuis juillet 1968,

CHÂTEAU (Robert), chef de la mission BDPA (Bureau pour le développement de la production agricole), 584

CHATELAIS (Michel), premier secrétaire près l'ambassade de France à Brazzaville de 1966 à juillet 1969, 81

CHAUVEL (Jean), secrétaire général du ministère des Affaires étrangères en 1945, plusieurs fois ambassadeur dont à Londres (1954-1962), en retraite depuis juillet 1963, 635

CHEHAB (général Fouad Abdallah), commandant en chef de l'armée libanaise de 1946 à 1958, président de la République libanaise de 1958 à 1964, 462 à 464

CHEHAB (général, Hamed), membre du Conseil du commandement de la Révolution, est vice-président de la République d'Irak et chef d'État-major général de l'armée irakienne, 171, 321

CHELHI Ibrahim, père d'Omar Chelhi, ancien conseiller du roi Idriss de Libye, 298

l'indifférence et à la passivité des gens ». « L'activité que la population a déployée est la garantie la plus importante du processus de démocratisation de la société et du redressement de tous les torts commis dans le passé. Elle permet une politique exprimant et harmonisant les intérêts de la société toute entière ». Aussi, conclut le quotidien du Parti, « faut-il dorénavant tenir compte de l'opinion publique, force politique devant laquelle on ne saurait adopter une attitude d'esquive et pratiquer une « politique de cabinet ».

Tel est aussi le sentiment du journal slovaque *Lud*, qui en tire pour sa part des conclusions moins étendues : « Après une période d'obscurité, de divergences, de critiques et d'accusations, la véritable unité du peuple s'est créée ; elle a permis le vote de la loi sur la Fédération ». Cette unité de l'avis de *Prace*[1], organe des syndicats, n'est pas une « invention d'intellectuels, mais la condition de l'affirmation de la classe ouvrière ». Ses membres l'ont compris ; « lorsqu'ils parlent de visage humain du socialisme, ils entendent également que l'ouvrier ne soit plus considéré uniquement comme une source de main-d'œuvre ou comme un élément des forces de production, mais comme un citoyen ayant le droit de gérer ses propres affaires. Voilà la signification de janvier ». L'éditorial de *Lidova Demokracie* (6 janvier)[2], de tendance catholique, s'exprime dans le même sens : « Un bénéfice important a été retiré des événements de janvier : les larges masses de la population sont entrées dans la vie politique ».

Selon l'organe des syndicats slovaques (*Prace*), la renaissance de l'intérêt populaire pour les affaires publiques, l'unité du peuple autour de ses dirigeants librement élus, tout cela révèle « une restauration de la confiance dans le Parti et dans les possibilités du Socialisme », et prouve que « le parti communiste tchécoslovaque, dont l'autorité naturelle n'a pu être détruite, est resté la force dirigeante de notre société ». D'opinion libérale, l'hebdomadaire *Doba* (9 janvier) se montre moins chaleureux à l'égard du Parti et se contente de « remercier les larges couches du public, des organisations de masse et les moyens d'information pour les transformations positives qui sont intervenues après janvier ». « Grâce à eux », ajoute-t-il, « les décisions du pouvoir politique ont pu être contestées par le public ».

Mais le bilan de l'année passée ne présente pas que des aspects positifs ; 1968 a été marqué de contradictions et de fautes de parcours. Au nombre de celles-ci, le *Rude Pravo* compte l'erreur qui a consisté « dans la première phase de développement d'après janvier, à trop critiquer le passé, à insister sur ce qui aurait dû être évité, sur ce qui ne saurait être répété, au lieu de dire ce qui aurait dû être fait. Cela apparaît maintenant comme un négativisme total ». C'est à juste titre, estime le quotidien du Parti, que le plénum de novembre[3] a accusé celui de janvier « d'avoir été incapable d'éclaircir entièrement la nature des erreurs commises dans le passé ». Mais est-ce là que réside la faute principale ?

[1] *Prace* (« Travail »), journal des syndicats.

[2] *Lidova Demokracie*, quotidien populiste.

[3] Le plénum du comité central du PCT se réunit le 14 novembre 1968.

CIENFUEGOS (Camillo) (1932-1959), Cubain, un des créateurs des FAR (Forces armées révolutionnaires), 168

CISSÉ (Alioune), ancien secrétaire général des syndicats CGT de l'AOF et du Togo (1945) est élu le 30 avril 1962, secrétaire général de l'UNTS, arrêté en mai 1968 il en est exclu en 1969, 79

CISSOKHO (Mady), ministre délégué à la Présidence de la République sénégalaise, chargé des Travaux publics, de l'Urbanisme et des Transports depuis le 25 juin 1968, 422

CISSOKO (capitaine Charles Samba), membre du comité militaire de libération nationale malien depuis le 19 novembre1968, ministre de la Défense nationale, de l'Intérieur et de la Sécurité depuis le 22 novembre 1968, 174, 878

CLAIRVAUX (Bernard de) (1090 ou 1091-1153), moine français, réformateur de la vie religieuse et directeur de conscience de l'ordre cistercien, 571

CLÉMENT (Jean), conseiller des Affaires étrangères, de la direction des Affaires économiques et financières au Département (section des relations économiques et financières avec les pays d'Afrique du Nord et du Proche-Orient), 445

CLOT (André), journaliste, directeur de l'Agence France Presse à Athènes depuis 1958, 62

COENE (Jean), conseiller près l'ambassade de Belgique à Paris, depuis 1969, 125 et 126

COHEN (Robert) champion du monde de boxe professionnelle (1954-1956), 819

COLOMBO (Emilio), ministre italien du Trésor depuis le 12 décembre 1968, 225 et 226, 689 et 690

COMMINES de Marsilly (Guy de), ministre plénipotentiaire, premier conseiller près l'ambassade de France à Bonn depuis mars 1968, 214 et 215

CONFUCIUS (env. 551-479 av. J.-C.), philosophe chinois, 706

CONWAY (cardinal, William, John), archevêque d'Armagh et primat d'Irlande depuis le 9 septembre 1963, 468

COOKEY (Dr S. J), ministre biafrais, 261

COOPER (John Sherman), sénateur républicain américain du Kentucky depuis 1956, 92

CORBIE (Marie-Thérèse de), conseiller des Affaires étrangères à la direction d'Asie-Océanie au Département depuis janvier 1961, 280, 758

CORONA del Rosal (Alfonso), chef du département du district fédéral mexicain depuis 1966, 313

CORTADELLAS (général de brigade, Edouard), délégué du gouvernement français auprès du président de la République du Tchad et commandant en chefs des forces franco-tchadiennes depuis le 22 septembre 1969, 421, 480 à 481 et 825

CORTINA y Mauri (Pedro), ambassadeur d'Espagne à Paris depuis le 9 mars 1966, 545 à 549, 652

COSTAR (Norman), haut-commissaire britannique à Chypre depuis le 9 janvier 1967, 749

COUCOUREUX (Lucien), conseiller financier pour l'Afrique à la direction du Trésor, ministère de l'Économie et des Finances, 622 et 623, 898

COULIBALY (Oumar), directeur de la Somiex (société malienne d'importation et d'exportation, créée en octobre 1960), 623, 932

COULIBALY (Sory), ministre des Affaires étrangères du Mali, 550 et 932

COURSON de La Villeneuve (Tanguy de), ambassadeur de France à Kinshasa depuis mars 1968, 119, 202, 812, 818 et 907

COURVOISIER (Pr Jacques), Suisse, recteur de l'université de Genève de 1958 à 1960, 57

COUTINHO (Giulito), Brésilien, vice-président du Comité franco-brésilien, 934

COUVE de Murville (Maurice), Premier ministre du 10 juillet 1968 au 16 juin 1969, 24, 52, 252, 268, 496, 563, 575, 652, 779, 806

CRÉMIEUX (Adolphe) (1796-1880), ministre de la Justice dans le gouvernement de Défense nationale formé après la chute de l'Empire 4 septembre 1870 au 19 février 1871, 881

CROZES, médecin-lieutenant français, 491

CUNHA e Silva (Dr Joaquim Moreira), ministre portugais de l'Outre-Mer depuis 1963, 455

CURCHOD (Théodore), ambassadeur de Suisse accrédité en République arabe unie, au Congo-Brazzaville et au Gabon, 120

CURIEN (Gilles), ambassadeur, haut représentant de la République française à Brazzaville depuis mars 1968, 81, 488, 596, 666

CUVILLIER (Philippe), conseiller des Affaires étrangères, directeur adjoint du cabinet du ministre des Affaires étrangères depuis juin 1969, 308

CYRANKIEWICZ (Joseph), Premier ministre polonais depuis 1954, 267, 268

D

DACKO (David), président de la République centrafricaine du 17 août 1960 au 1er janvier 1966, 133

DALLIER (Louis), ambassadeur de France à Bamako (Mali) depuis décembre 1968, 173, 622, 892, 931, 962

DAMIANOV, chef de mission à Kinshasa pour l'ambassade de Bulgarie, 239

DAN Viet Chau, ministre des Finances de la République démocratique du Vietnam, 376

DANIEL, (Youli) figure marquante de la dissidence littéraire soviétique, 814

DARIDAN (Jean), ambassadeur de France à New Delhi depuis mai 1965, 857

DARUVAR (Yves de), adjoint au directeur des Relations extérieures du CEA depuis 1963, 24

DASSAULT (Marcel), ingénieur, homme politique et entrepreneur français. Il est surtout connu en tant que fondateur et PDG du Groupe Dassault. 499

DAUDET, (Alphonse) (1840-1897), écrivain et auteur dramatique français, 712

DAUGE (Louis), ambassadeur de France à Phnom Penh depuis le 10 mai 1968, 174, 798

DAVIES (John), directeur général de l'association des industriels britanniques, pour le patronat, 88

DAVIS (Richard, Hallock), ambassadeur des États-Unis à Bucarest de 1965 à fin août 1969, 177, 179, 182

DAYAN (Moshe, général), ministre israélien de la Défense depuis le 1er juin 1967, 770

DE Jong (Petrus Josef Sietse dit « Piet »), Premier ministre néerlandais, ministre de la défense depuis le 5 avril 1967, 105

DEBRÉ (Michel), ministre des Affaires étrangères du 31 mai 1968 au 22 juin 1969, 3, 11, 36, 46, 50, 53, 63, 102, 108, 150, 269, 283, 350, 499, 511, 520, 601, 638, 640, 652, 655, 700

DEBRET (Jacques), *alias* Debreton, française impliqué dans la tentative de coup d'État de la nuit du 13 au 14 mai 1968 au Congo Brazzaville, 81

DECHARTRE (Philippe), secrétaire d'État auprès du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population depuis le 20 juin 1969, 350

DECOSTER (Gérard), administrateur délégué de la société FRIA en Guinée, 497

DEKKERS (René), Belge, docteur en droit, recteur de l'Université de Lubumbashi depuis 1966, 819

DELAMARE (Louis), ambassadeur de France à Cotonou depuis le 4 février 1969, 578, 913, 920

DELARÜE Caron de Beaumarchais (Jacques), ministre plénipotentiaire, directeur des Affaires politiques au Département depuis décembre 1965, 113, 788

DELAUNEY (Maurice), ambassadeur de France à Libreville depuis avril 1965, 278, 664, 668

DELAYE (Raoul), ambassadeur de France à Ouagadougou depuis décembre 1967, 428, 567

DELTOUR (André), consul de France à Agadir depuis septembre 1965, 838

DELVAUX (Paul), peintre post-impressionniste, expressionniste puis surréaliste belge, 705

DEMIREL (Suleyman), Premier ministre de Turquie depuis le 10 octobre 1965, confirmé dans ses fonctions le 3 novembre 1969, 411

DENARD (Bob colonel), mercenaire français, contraint à se réfugier au Rwanda suite à la prise de Bukavu par l'armée nationale congolaise le 4 novembre 1967, 125 et 126

DENIAU (Jean-François), membre français de la Commission des Communautés européennes depuis le 6 juillet 1967, 534

DENISE (Auguste), médecin, homme politique ivoirien d'origine antillaise, ministre d'État depuis le 3 janvier 1963, 136 et 137

DENIZEAU (Georges), conseiller des Affaires étrangères, est nommé chargé d'Affaires à Aden le 26 décembre 1967, après que la France a reconnu la République populaire du Yémen le 6 décembre 1967, 248

DEROU (Georges), ingénieur de la régie autonome des transports parisiens (RATP), directeur depuis 1965 du réseau métropolitain de Paris, 313

DESLANDES (général Venancia), général des Forces aériennes portugaises, gouverneur général de l'Angola de 1961 à 1962, 505

DESPARMET (Jean), ambassadeur de France à Mogadiscio depuis 1966, 743

DESTA (prince Iskander), petit fils de l'empereur Halié Sélassié, vice-commandant de la Marine nationale, 208

DI Donato, promoteur italien lié au projet d'axe routier Pointe-Noire-Ouesso, 84

DIAKITE (Capitaine Yoro), officier malien, premier vice-président du comité militaire de libération nationale, désigné le 22 novembre 1968 comme président du gouvernement provisoire, 173 à 174, 622, 932 et 933

DIALLO (capitaine Amadou, Hassane), militaire nigérien, commandant de la 1re CCAS (compagnie de commandement d'appui et de service) en garnison à Niamey, 32 et 33

DIARRA (Baba), lieutenant, deuxième vice-président du comité militaire de libération nationale du Mali, 875, 878

DIARRA (Diby Silas), capitaine malien, 933

DIAZ Ordaz (Gustavo), président du Mexique depuis 1964, 313, 592 et 593

DIEHL (Günther), chef de l'Office de presse et d'information et porte-parole du gouvernement de la République fédérale d'Allemagne du 15 novembre 1967 à septembre 1969, 13

DIGUIMBAYE (Georges), ministre tchadien du Plan et de la Coopération depuis le 20 avril 1966, 326

DIKE (Charles, Kenneth), représentant itinérant du Biafra en Europe, 66 et 67

DIORI (El Hadj Hamani), président du Niger depuis le 10 novembre 1960, 24, 32 à 35, 54 et 55, 101, 235, 300 et 301, 303, 368, 618, 622, 736, 803

DJALABOU (Abakar), membre du Front de libération nationale (Frolinat) du Tchad, 156

DOBRYNIN (Anatoly Federovitch), ambassadeur d'URSS à Washington depuis janvier 1962, 433 et 434, 672 et 673

DOHNANYI (Klaus von), secrétaire d'État parlementaire du ministère fédéral des Sciences et de l'Éducation de la République fédérale d'Allemagne depuis le 1er mars 1968, 880

DONOSO (Andrés), démocrate-chrétien chilien, ministre de l'Habitat depuis le 9 octobre 1968, 851

DOUALIBI, conseiller du roi Fayçal d'Arabie saoudite, 554

DOUDINOT de la Boissière (Jean-François), ambassadeur de France à Kigali depuis juin 1967, 39, 792

DOUMRO (général, Jacques), chef d'État-major de l'armée tchadienne par décret du 7 janvier 1964, 158, 170, 481, 825

DUBCEK (Alexandre), secrétaire général du Parti communiste tchécoslovaque du 5 janvier 1968 au 17 avril 1969, 315, 391, 585, 587 et 588

DUBRIDGE (Lee Alvin), physicien américain, ancien doyen de la faculté des Arts et des Sciences de l'université de Rochester (1933-1940), puis membre de la Commission nationale de recherche de la Défense et directeur du laboratoire pour les radiations du MIT, conseiller scientifique du président Nixon, 377 et 378, 407 à 410, 416

DUFOURNIER (Bernard), ambassadeur de France à Beyrouth depuis janvier 1969, 461, 667, 676 et 677, 910, 945 et 946, 955

DUHAMEL (Jacques), ministre français de l'Agriculture depuis le 23 juin 1969, 225 à 227, 688, 691, 767

DULON (Mme), institutrice française détenue en Algérie, 520 et 521

DUONG Van Minh, président de la République du Vietnam du 2 novembre 1963 au 30 janvier 1964, 418, 847

DUPONT (Pierre), ambassadeur de Suisse à Paris depuis le 29 avril 1967, 256 et 257

DURAND (Bernard), est nommé en juin 1969 ambassadeur de France à Athènes. Il prend ses fonctions le 12 août et présente ses lettres de créance le 29 au général Zoïtakis, Régent du Royaume, 246 et 247

DUSSINE (Georges), directeur de la Banque centrale du Mali, 623

E

EBAN (Abba), ministre israélien des Affaires étrangères depuis 1966, 353 à 355, 434, 438 à 441, 502, 770, 994

ÉBOUÉ (Félix) (1884-1944), gouverneur du Tchad de 1938 à 1940, 72, 678, 738

ECHEVERRIA (Luis), ministre de l'Intérieur du Mexique depuis 1964, 592

EGAL (Mohamed Hadj Ibrahim), Premier ministre de la République de Somalie et ministre des Affaires étrangères depuis le 15 juillet 1967, 743 à 745

EISENHOWER (Dwight David), 34e président des États-Unis du 20 janvier 1953 au 20 janvier 1961, 94, 581

EL Abeïdi (Ahmed), ministre libyen de la Défense depuis le 25 octobre 1967, 151

EL Attar (Said), ministre de l'Économie dans le gouvernement Al Amri, représentant de la République arabe du Yémen à l'ONU, 248, 249

EL Baghalany, directeur du comité Frolinat, 156

EL Bakr (Hassan), président de la République d'Irak depuis le 17 juillet 1968, 284, 317

EL Gaddafi (Ouanis), Premier ministre libyen depuis septembre 1968, 103, 151, 298

EL Hadi (imam), chef depuis 1961 de la secte musulmane soudanaise Mahdiya, 485

EL Hadj Musa (Omar), ministre de la Défense soudanais depuis le 19 juin 1969, 482

EL Jack (Sid Ahmed), ministre des Travaux publics soudanais, 484

EL Khani, Secrétaire général du ministère libanais des Affaires étrangères, 698 et 699

EL Maghrabi (Souleiman), Premier ministre libyen depuis le 8 septembre 1969, 862

EL Mahdi (Ahmed), imam de la secte musulmane soudanaise Mahdiya, 485

EL Mahdi (Sadik), soudanais et neveu de l'imam Ahmed El Mahdi, diplômé d'Oxford, est élu député en 1966, investi de la charge de Premier ministre le 27 juillet 1966 par l'Assemblée constituante, 485

EL Mugaryef (Mohamed), lieutenant libyen commandant l'ensemble des blindés de l'armée libyenne, 862

ENAHORO (Anthony), commissaire fédéral à l'Information et au Travail du gouvernement nigérian à Lagos, 330, 369

ENGELS (Friedrich) (1820-1895) philosophe et théoricien socialiste allemand, grand ami de Karl Marx. Après la mort de Marx, il assure la rédaction définitive des tomes II et III du *Capital*, à partir des brouillons laissés par l'auteur, 339

ENGULU (Léon), personnalité politique de la République démocratique du Congo, 818 et 819

ERALP (Orhan), secrétaire général du ministère turc des Affaires étrangères, 1001

ERNOTTE (chanoine), un des fondateurs du mouvement rwandais PARMEHUTU, (parti du mouvement de l'émancipation hutu), 728

EROFEEV (Vladimir Ivanovitch), diplomate soviétique en poste à la section de planification du ministère des Affaires étrangères de l'Union soviétique, 843

ERTL (Joseph), ministre de l'Agriculture de la RFA depuis le 22 octobre 1969, 688 et 689, 766, 832

ESPINOSA (Miguel Enriquez), médecin et politicien chilien, secrétaire général du MIR (Movimiento de Izquierda revolucionaria) depuis 1967, 471

EYADEMA (Étienne Gnassingbé), général, président de la République, chef du gouvernement et ministre de la Défense du Togo depuis 1967, 237, 577, 916

EYTAN (Walter), ambassadeur d'Israël à Paris depuis le 11 février 1960, 965 et 966

F

FABRE (Benjamin), agrégé de philosophie, militant communiste, 853

FAHED Ibn Abdelaziz al Saoud (prince), second vice-président du Conseil des ministres et ministre de l'Intérieur saoudien depuis 1962, 553

FAROUK Ier (1920–1965), roi d'Égypte du 28 avril 1936 au 26 juillet 1952, 840

FAURE (Maurice), secrétaire d'État aux Affaires étrangères du 1er février 1956 au 14 mai 1958, 108

FAVITSKI (Dimitri de), conseiller des Affaires étrangères, délégué dans les fonctions de sous-directeur pour l'Amérique latine depuis octobre 1969, 934

FAWZI (Dr Mahmoud), diplomate égyptien, conseiller personnel du président Nasser en matière de politique étrangère, 523 à 525, 667, 833, 835, 946

FAYÇAL Ibn Abd (Al Aziz Al Saoud), roi d'Arabie saoudite depuis 1964, 182 et 183, 247 et 248, 552 à 555, 563, 742, 856

M. Manac'h s'est posé la question de savoir si M. Kiem voulait faire allusion à la possibilité d'un soulèvement au Vietnam Sud ou à Saigon contre le gouvernement. Il s'est borné à faire remarquer à M. Kiem qu'une évolution pouvait sans doute se faire à Saigon. Tout dépendait cependant de la manière dont elle se produirait. « Si c'est par l'emploi de moyens de force, prenez garde aux conséquences : vous risquez de fermer pour longtemps les portes, non seulement du côté de Saigon mais du côté de Washington. L'évolution de la négociation ne peut pas être séparée de l'évolution intérieure. Si celle-ci est dramatique, celle-là risque bien de le devenir aussi ».

M. Kiem est revenu alors, une fois de plus, sur le problème des hommes qui pourraient composer le gouvernement.

M. Manac'h : Vous dites que vous entendez jouer le jeu de la conciliation. Accepteriez-vous les hommes de la 11e heure pourvu qu'ils se rallient au principe de l'indépendance nationale ?

M. Kiem (rapidement) : Oui. Nous les accepterions. Nous accepterions même les hommes de 11 heures 59 pourvu, comme vous le dites, qu'ils marquent leur attachement à l'indépendance de notre pays.

M. Manac'h : qui, par exemple ?

M. Kiem (après un long silence) : Nous serions prêts par exemple à accepter un homme comme M. Tran Van Huu[1].

M. Manac'h : C'est à vous d'apprécier. C'est un homme qui est en France depuis de longue années mais nous n'avons absolument rien à dire à son sujet. Nous n'avons pas « nos » Vietnamiens pour le Vietnam. Aucun d'eux n'a de valeur à nos yeux s'il n'est pas choisi par les Vietnamiens eux-mêmes.

M. Kiem a alors exposé comment il voyait l'évolution future des formes gouvernementales à Saigon :

1) D'abord un gouvernement de paix chargé de mener les négociations.

2) Ensuite, un gouvernement de coalition qui signerait les accords et préparerait les élections.

3) Enfin, après les élections, un gouvernement qui serait encore un gouvernement de coalition (M. Kiem a précisé à ce sujet que la structure économique, politique, sociale du Vietnam, avec ses groupes diversifiés, ne se prêterait qu'à cette forme de gouvernement).

4) *Relations bilatérales entre la France et le Vietnam Sud*

M. Kiem est revenu avec insistance, à la fin de l'entretien, sur le problème des relations bilatérales. Il sait que nous avons dans son pays plusieurs centaines de professeurs et de nombreux experts et il s'en félicite. La connaissance de la langue française dans le Sud est un bien commun pour les deux pays et qu'il faut préserver. Les relations affectives qui sont demeurées vivantes entre les deux populations sont aussi un fait positif. « Sur cette base, a souligné M. Kiem, la France a la possibilité de faire beaucoup plus

[1] Tran Van Huu, Premier ministre de l'État du Vietnam du 27 avril 1950 au 6 juin 1952.

GANA (Mai Mai), inspecteur d'État à l'inspection générale de l'État à la présidence de la République du Niger depuis 1966, 300

GANDHI (Indira), Premier ministre de l'Inde depuis 1966, 97

GANDHI (Mohandas Karamchand) (1869-1948), dirigeant politique et guide spirituel indien, 406

GARANG (Joseph), avocat « sudiste » (sud du Soudan), fondateur en 1966 du *Southern Democratic Party*, parti « sudiste » crypto-communiste, est nommé le 25 mai 1969 ministre du Ravitaillement puis le 19 juin ministre des Affaires du Sud, 486

GARANGO (Marc, Tiémoko), intendant militaire, est ministre des Finances et du Commerce de Haute-Volta depuis le 8 janvier 1966, confirmé à ce poste lors du remaniement ministériel du 6 avril 1967, 428 et 429

GARCIA (Carlos), président de la République des Philippines de mars 1957 au 30 décembre 1961, 56

GARNIER des Garets (Jean), ambassadeur de France à Nicosie depuis mars 1969, 748, 989 à 991

GARREAU (Roger), diplomate français, élevé à la dignité d'ambassadeur en 1957, est président du Conseil de tutelle des Nations-Unies en 1949 et 1950, 58

GASCHIGNARD (Paul), directeur adjoint des Affaires africaines et malgaches au Département depuis septembre 1969, 622, 737, 776

GASTAMBIDE (Raymond), ambassadeur de France à Budapest depuis novembre 1965, 314

GAULLE (général Charles de), président de la République française de 1959 à 1969, 1, 17, 25 et 26, 52, 54 et 55, 72, 87, 95, 104, 106, 113, 118, 121, 123, 139, 171 et 172, 177, 194 à 199, 218, 230, 250, 252, 267 et 268, 279, 282, 294, 306, 329, 364, 380, 384, 402, 404, 407, 415 à 417, 424, 435, 437 et 438, 472, 496, 499, 507, 511, 513, 521, 527, 545 et 546, 552, 563, 576, 598, 611 et 612, 614 et 615, 618, 639, 660, 743, 779 et 780, 786 et 787, 827, 833, 852, 854 et 855, 862, 875 et 876, 881, 885, 957 et 958, 961, 983, 995 et 996

GAYE (Amadou Karim), ministre des Affaires étrangères du Sénégal depuis le 6 mars 1968, 551

GENSÉRIC (env. 399-477), roi des Vandales en 427, puis roi des Vandales et des Alains de 428 à sa mort, 706

GEORGESCO (Valériu), ambassadeur de Roumanie à Tel-Aviv depuis août 1969, 608

GEORGES-PICOT (Guillaume), chef de la mission permanente de la France auprès des Nations unies de 1956 à 1959, fait une déclaration le 1er mars 1957 devant l'Assemblée générale de cette Organisation sur la liberté de navigation dans le golfe d'Aqaba et le détroit de Tiran, 438 et 439

GEORGY (Guy), ministre plénipotentiaire, est désigné par Paris pour succéder à M. Paul Fouchet, ambassadeur de France à Tripoli, 151, 297, 427, 529, 542, 568, 645, 862

GERBIER (Jacques), directeur général, français, de la Banque nationale du Commerce tanzanienne depuis 1968, 386

GIOVANGRANDI (Laurent), consul général de France à Saigon depuis août 1967, 356, 746, 773

GISCARD d'Estaing (Valéry), ministre des Finances et des Affaires économiques depuis le 20 juin 1969, 110, 174, 223 à 225, 227, 423, 428, 503, 585, 609, 623, 638, 660, 662, 688 à 691, 768, 776 et 777, 877, 897, 912, 929 et 930, 982, 987

GLIGA (Vasile), vice-ministre des Affaires étrangères de la République socialiste de Roumanie, 177 et 179

GOHAR (Salah), officier égyptien, fait partie du groupe des fidèles autour du président Nasser, 524

GOKHALE (A. B.), conseiller des Affaires Commerciales près l'ambassade de l'Inde à Paris, 271 et 272

GOMULKA (Wladislaw), Premier secrétaire du parti ouvrier unifié polonais (POUP) depuis 1956, 18, 162, 267, 268 à 270, 391 et 392, 540, 556 et 557, 686

GORCE (Pierre), ambassadeur de France à Bagdad depuis 1967, 171, 382

GORDON (général Charles) (1833-1885), général britannique, défenseur de Khartoum en 1885, 485

GOUKOUNI (Oueddei), homme d'État tchadien, fils d'Oueddei Kihidemi (chef traditionnel des Teddas), 628

GOWON (Yakubu, général), président de la fédération du Nigeria depuis le 1er août 1966, 37, 67, 102, 147, 238, 260, 291, 361, 368, 578, 622

GRALL (Charles) (1851–1924), directeur général de la Santé en Indochine française au début du XXe siècle, 784

GRANFIL (Toma), membre du Conseil exécutif fédéral yougoslave, 45

GREENHILL (sir Denis Arthur), sous-secrétaire d'État permanent au *Foreign Office* depuis février 1969, 963

GRETCHKO (maréchal Andreï Antonovitch), ministre de la Défense de l'URSS depuis avril 1967, 397, 878

GRLICKOV (Aleksandar), vice-président du Conseil exécutif fédéral de Yougoslavie, chargé des relations économiques avec l'étranger, 952 et 953

GROMYKO (Andreï), ministre des Affaires étrangères de l'URSS depuis 1957, 16, 98, 126 à 128, 217, 416, 419, 432 à 435, 437 et 438, 481, 502, 507, 585, 660, 801 et 802, 949

GROSE (Peter), journaliste au *New York Times*, 954, 963

GROTEWOHL, (Otto) (1894–1964), chef du gouvernement de la République démocratique allemande du 12 octobre 1949 au 21 septembre 1964, 872

GROZEV (Gero), vice-ministre bulgare des Affaires étrangères depuis 1963, 788

GUANDJIA (Maurice), ministre des Affaires étrangères de la République centrafricaine (RCA) depuis le 10 octobre 1968, 115, 132

GUEBRE (lieutenant général Kebede), ministre de la Défense du gouvernement éthiopien depuis décembre 1966, 20, 207, 430 à 432

GUEURY (Jean), ambassadeur de France à Tunis depuis 1969, 312

GUEVARA (Ernesto Che) (1928-1967), révolutionnaire argentin, dirigeant de la guérilla cubaine, 840

GUILLABERT (André), ambassadeur du Sénégal en France depuis le 22 novembre 1966, 79

GUINOT (Frédéric, général de brigade), général français, chef du groupe de travail chargé d'examiner les conditions de fonctionnement de la mission militaire française au Tchad, 170

GUINZBOURG (Alexandre), journaliste, élément actif de la dissidence soviétique, 814

GVICHIANI (German), haut fonctionnaire soviétique, co-président de la « Petite Commission » de coopération scientifique et technologique, gendre de M. Kossyguine, 1, 2, 17, 662

H

HABBACHE (Georges), fondateur du FPLP (front populaire de libération de la Palestine) en novembre 1967, 770

HABIB-DELONCLE (Michel), secrétaire d'État aux Affaires étrangères de 1962 à 1966, 860

HAGGIAG, ressortissant français prisonnier en Libye, 544

HÄGGLÖF (Gunnar), ambassadeur de Suède à Paris depuis 1967, 829

HAILÉ Sélassié Ier, empereur d'Éthiopie du 2 avril 1930 au 2 mai 1936, puis depuis le 5 mai 1941, 206, 368

HALLOY (Christian d'), consul général de France à Jérusalem depuis mai 1966, 56, 769

HALLSTEIN (Walter), secrétaire d'État aux Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne de 1951 à 1958, président de la Commission européenne de 1958 à 1967, 682

HAMADALLA (major Farouk Osman), ministre de l'Intérieur soudanais, démis de ses fonctions en 1966, 483

HAMON (Léo), député de l'Essonne, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, porte-parole du gouvernement depuis le 22 juin 1969, 586

HAMOUDA (Yehia), membre du comité directeur de l'OLP depuis le 25 décembre 1967, 810

HAMOUZ (Frantisek), ministre du Commerce extérieur tchécoslovaque dans le gouvernement fédéral formé le 30 septembre 1969, 586, 588

HARCOURT (Emmanuel d'), ambassadeur de France à Dublin depuis mars 1969, 466

HARELIMANA, ministre de l'Éducation nationale du Rwanda depuis le 21 octobre 1969, 794

HARKORT (Günther), secrétaire d'État à l'*Auswärtiges Amt* (ministère des Affaires étrangères de la RFA) depuis mars 1969, 135

HARMEL (Pierre), ministre belge des Affaires étrangères depuis le 19 mars 1966, 129 à 131, 135, 209 et 210, 372, 724, 756 et 757, 786

HARROY (Jean-Paul), gouverneur belge du Rwanda-Urundi de 1955 à 1962, 728

HASSAN (roi Moulay), fils du roi Mohammed V, devient roi du Maroc à la mort de son père, en février 1961, sous le nom de Hassan II, 390, 410, 509, 549, 840

HASSANE (Amadou), vice-président de l'Assemblée nationale du Niger, 22

HASSANEIN (Ali), ambassadeur de Libye à Moscou, est nommé ministre des Affaires étrangères en juin 1969, 103

HASSEL, (Kai-Uwe von), homme politique ouest-allemand, 4e président du *Bundestag* depuis le 5 février 1969, 631

HAUSWIRTH (Michel), directeur du service de l'Aide au Développement des États francophones d'Afrique au sud du Sahara et de la République malgache du secrétariat d'État aux Affaires étrangères, 904, 931

HAWAZ (colonel Adam el-), ministre de la Défense libyen depuis le 8 septembre 1969, 862

HEALEY (Denis), ministre britannique de la Défense depuis 1964, 88

HEINEMANN (Gustav), président de la République fédérale d'Allemagne depuis le 5 mars 1969, 62, 367

HÉLOU (Charles), président de la République libanaise depuis août 1964, 439, 461 à 463, 660, 667 et 668, 676 et 677, 910 et 911, 944 à 946, 955, 959 à 961

HENDY (sir Philippe), britannique, directeur de la *National Gallery* à Londres (1949 à 1967), président du conseil international des musées (1949-1967), puis conseiller pour le musée israélien de Jérusalem depuis 1968, 57

HENNIQUIAU (général), ambassadeur de Belgique au Burundi depuis 1962, 579

HENRI IV, (13 décembre 1553 - 14 mai 1610), Roi de France du 2 août 1589 au 14 mai 1610, 571

HENRI VIII (28 juin 1491–28 janvier 1547), roi d'Angleterre de 1509 à 1547, 469

HERLY (Jean), ambassadeur de France à Bangui (RCA) de 1966 à 1969, 779

HEUSS (Théodor) (1884-1963), Président de la République fédérale d'Allemagne de 1949 à 1959, 62

HIEMSTRA (général Rudolph), commandant en chef des forces armées sud-africaines depuis 1965, 668

HILLERY (Patrick, John), ministre des Affaires étrangères de la République d'Irlande depuis le 2 juillet 1969, 467

HIRSCH (Robert), administrateur général délégué du gouvernement auprès du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) depuis 1963, 301, 454

HITLER (Adolf) (1889-1945), chancelier d'Allemagne du 30 janvier 1933 au 30 avril 1945, 540

HÔ Chi Minh (19 mai 1890–2 septembre 1969), fondateur de la République démocratique du Vietnam en 1945, président de la République de 1956 à sa mort, 327, 356 à 358, 376, 406, 418, 442 et 443, 501, 607, 706 et 707, 709, 718, 720 à 721, 744 et 745, 847, 860

HO Huu Tuong, député d'opposition à la chambre des représentants de l'Assemblée nationale sud-vietnamienne depuis 1967, 356

HÖCHERL (Herman), ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Forêts de la République fédérale d'Allemagne depuis 1965 au 28 octobre 1969, 226, 227

HOMBESSA (André), ancien ministre de l'Intérieur du Congo, 666

HONECKER (Erich), membre du *Politburo* du comité central du parti communiste est-allemand depuis 1958. Président du Conseil national de défense depuis 1960, 15

HONORÉ (Jacques), consul général de France à Lourenço Marques depuis 1964, 450 et 641

HORSTMANN (Udo), ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne à Cotonou depuis 1967, 916

HORTHY (amiral Miklos) (1868-1957), Régent de Hongrie du 1er mars 1920 au 16 octobre 1944, 573

HOUHOU (Djamal), directeur des Affaires françaises au ministère algérien des Affaires étrangères depuis 1962, 49

HOUPHOUËT-BOIGNY (Félix), président de la République de Côte d'Ivoire depuis le 7 août 1960, 33 et 34, 37, 73 à 75, 86, 100 à 102, 135 à 137, 147, 210, 234 à 236, 290, 362, 429, 497 et 498, 567, 621, 668, 776, 813, 825, 875, 877 à 879, 897 et 898, 912, 920

HRUSKOVIC (Miloslav), président tchécoslovaque du comité fédéral pour la technique et des investissements depuis janvier 1969, 586 et 588

HUANG Chen, ambassadeur de la République populaire de Chine à Paris depuis 1964, 274, 279 et 280, 282 et 283, 348

HUGO (Victor) (26 février 1802- 22 mai 1885), poète, dramaturge, romancier et prosateur français, 47

HULEU (Raymond), consul de France à Asmara (Érythrée), depuis mai 1968 430

HUMMEL (Francis), chef de division des chancelleries à l'administration centrale depuis avril 1964, 857

HURÉ (Francis), ministre plénipotentiaire, ambassadeur de France à Tel-Aviv depuis le 9 octobre 1968, 353, 444, 965, 988

HUSAK (Gustav), vice-Premier ministre slovaque du 28 août 1968 à 1969, premier secrétaire du parti communiste slovaque depuis le 17 avril 1969, 149, 160, 163 à 165, 315, 391, 585, 587, 589, 874

HUSSEIN (Kamel), ambassadeur de Syrie à Paris depuis le 1er août 1969, 777 et 778

HUSSEIN (ibn Talal), roi de Jordanie depuis 1952, 388, 647 et 648, 812

HUTTE (Alfred), ambassadeur de France en Zambie depuis juillet 1969, 635, 790, 803

HUVELIN (Paul), industriel et administrateur de sociétés français, 934

HUYNH Tan Phat, secrétaire général du comité central du FNL sud-vietnamien depuis 1964, président du gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Vietnam à partir de juin 1969 174 et 175

HYDE (Douglas) (17 janvier 1860-12 juillet 1949), premier président de l'Irlande du 25 juin 1938 au 24 juin 1945, 469

I

IDZUMBUIR (Théodore), représentant permanent de la République démocratique du Congo (Kinshasa) auprès des Nations unies, 973

IGNACIO-PINTO (Louis), ancien ambassadeur du Dahomey à Washington, 972

IGNOTUS, (Hugo) (né Veigelsberg), fondateur et rédacteur en chef de *Nyugat* en 1908, revue littéraire hongroise bimensuelle, 573

IMAZ (Francisco), ministre de l'Intérieur argentin depuis juin 1969, 8

INSISIENMAY (Leuam), ministre de l'Éducation, des Beaux Arts, des Sports et de la Jeunesse dans le gouvernement laotien d'union nationale depuis juin 1962. Vice-premier ministre depuis 1965, 112

ISCEN (Oktay), porte-parole du ministère turc des Affaires étrangères, 411

J

JABER (cheikh Al-Hamed Al-Jaber) Premier ministre du Koweit depuis le 30 novembre 1965, 527

JACQUINOT (Louis), ministre d'État chargé des Départements et Territoires d'Outre-Mer depuis 1967, 497, 697

JAHN (Gerhard), secrétaire d'État parlementaire aux Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne depuis 12 avril 1967, 215, 264

JAMAL (Amir), ministre tanzanien des Finances, 791

JARRING (Gunnar), ambassadeur de Suède à Moscou, envoyé spécial pour le Proche-Orient du Secrétaire général des Nations unies, depuis le 23 novembre 1967, 180, 354, 388, 419, 434, 439 à 440, 482, 524 à 525, 802, 809, 834, 993 et 994

JASZCZUK (Boleslaw), député à la Diète polonaise depuis 1965, 160

JEAN XXIII (Angelo Giuseppe Roncalli) (25 novembre 1881–3 juin 1963), pape du 28 octobre 1958 à sa mort, 423

JEANDET (Marc), conseiller commercial, chef des services d'expansion économique près l'ambassade de France à Rio de Janeiro depuis mai 1967, 925 et 934

JEANTELOT (Charles), premier secrétaire près l'ambassade de France à Djeddah depuis octobre 1967, 978

JEDRYCHOWSKI (Stefan), ministre des Affaires étrangères de Pologne depuis le 6 janvier 1969, 390, 393, 637

JENKINS (Roy), chancelier de l'Échiquier depuis le 30 novembre 1967, 88

JERKIC (Ivo), membre du Conseil exécutif fédéral yougoslave, co-président de la commission mixte gouvernementale de coopération, 952

JIVKOV (Todor), premier secrétaire du parti communiste bulgare depuis 1954, président du Conseil des ministres depuis novembre 1962, 15, 118 à 119, 788

JOHNSON (Lyndon, Baines), président des États-Unis du 22 novembre 1963 au 20 janvier 1969, 92, 127, 192, 208, 435, 500, 718, 752, 758 à 759, 861, 997

JOUKOV (Youri), journaliste soviétique, député au Soviet Suprême et président du groupe parlementaire franco-soviétique, 983 à 985

JULIENNE (Robert), inspecteur général des Finances français, directeur de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest depuis 1955, 897

JURGENSEN (Jean-Daniel), directeur politique adjoint au Département depuis 1969, 869 et 870, 953

K

KABURA (André), ministre de l'Économie du Burundi, impliqué dans le coup d'État manqué de Bujumbura, 964

KACZMAREK (Jan), scientifique polonais, vice-recteur de l'université de technologie de Cracovie (1965-1968), premier vice-président du comité d'État pour la science et la technique (1964-1968) puis président depuis 1968, 394 et 980

KADAR (Janos), premier secrétaire du parti socialiste ouvrier hongrois depuis le 25 octobre 1956, chef du gouvernement hongrois du 4 novembre 1956 au 28 janvier 1958, puis du 13 septembre 1961 au 30 juin 1965, 574

KADHAFI (colonel Mouammar), président du Conseil du commandement de la révolution libyenne depuis le 1er septembre 1969, 405, 426, 440, 523, 529 et 530, 543, 568 à 570, 645 et 646, 862, 866 et 867

KAÏD (Ahmed), secrétaire général du Front de libération national algérien (FLN) depuis 1967, 389

KAIKAI (Saïd), président du Molinaco (mouvement de libération nationale des Comores), 385

KAKUZA, ministre du Commerce, des Mines et de l'Industrie rwandais, 737

KALONDJI (Josué), nouveau Commissaire provincial du Katanga depuis le 17 août 1969, 819

KANYARUGURU (Barnabé), ministre du Plan rwandais, impliqué dans le coup d'État manqué de Bujumbura, 964

KAPWEPWE (Simon), Premier vice-président de la Zambie depuis 1967, 361

KARAKE (Canisius), premier ambassadeur du Rwanda à Bujumbura (Burundi), 735

KARAME (Rachid), Premier ministre libanais, nommé de nouveau président du Conseil en janvier 1969, 463, 667 et 668, 946, 955 à 958, 960 et 961

KARETKINE (Viatcheslav, Andreevitch), ambassadeur de l'URSS à Cotonou depuis le 10 octobre 1968, 578

KAROLYI de Nagykaroly (comte Mihaly) (1875-1955), homme politique hongrois, chef du parti d'indépendance hongrois, chef du gouvernement hongrois du 31 octobre 1918 au 19 janvier 1919, puis président de la République jusqu'au 20 mars 1919, 573

KARSKI (Ryszard), vice-ministre polonais du Commerce extérieur, 556, 978

KASPEREIT (Gabriel), secrétaire d'État auprès du ministre du Développement industriel et scientifique depuis le 22 juin 1969, 696, 788

KASSA (Asrate ras), gouverneur général de l'Érythrée, 430 et 431

KATINE (B.), correspondant spécial sur la Côte d'Ivoire pour la *Pravda*, 102

KATSINA (général), chef d'État-major de l'armée nigériane, 67

KAUNDA (Kenneth David), président de la République de Zambie depuis octobre 1964, 235, 670 et 671, 790 et 791, 803, 917 et 918

KAYIBANDA (Grégoire), président de la République du Rwanda depuis le 26 octobre 1961, 728, 732, 734 à 736, 792, 794 et 795

KAZIENDE (Léopold), ministre nigérien des Travaux publics, des Transports, des Mines et de l'Urbanisme depuis le 23 novembre 1965, 301

34

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 144. *Washington, 13 janvier 1969.*

Pour le Ministre. Sans diffusion. (*Reçu* : le 14, 01 h. 20)

M. Richard Nixon vient de me faire remettre, sous pli fermé[1], un message destiné au président de la République et qu'il souhaite lui voir remis avant sa prise de fonctions le 20 janvier. Selon le porteur de cette lettre, le Président élu exprimerait au général de Gaulle le vif désir de son administration d'entretenir les meilleurs rapports avec la France et son souci d'échanger des vues avec le chef de l'État.

Je confie ce pli à un fonctionnaire de notre mission militaire, M. Joseph Col, qui doit se rendre à Paris et le remettre au secrétariat particulier de Votre Excellence dans la journée du 15 janvier.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1969*)

35

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 156 à 166. *Washington, 13 janvier 1969.*

(*Reçu* : à 24 h. 00)

Situation de l'économie américaine

L'expansion remarquable de l'économie américaine s'est poursuivie en 1968 au rythme soutenu qu'elle avait connu depuis 1960. Le produit national brut a atteint 860 milliards de dollars, en augmentation nominale de 9,4 %, réelle de 5,1 % par rapport à 1967. L'indice de la production industrielle est passé de 160 à 167 (sur la base 100 en 1957-59), tandis que le taux de chômage tombait de 3,9 à 3,3 %, son niveau le plus bas depuis 15 ans. Ces résultats favorables ont été cependant hypothéqués par l'inflation qui n'a cessé de se développer et contre laquelle les pouvoirs publics ont tenté d'agir, sans pour autant parvenir à des résultats notables. La hausse des prix, déjà anormalement élevée en 1967, a atteint le taux de 4,7 % (contre des taux moyens habituellement situés entre 1 et 3 %) et constitue

[1] Cette lettre adressée personnellement au président de la République française par M. Nixon ne figure pas au dossier, mais sa teneur semble avoir été communiquée verbalement, pour l'essentiel, par le porteur à l'ambassadeur de France. En revanche, voir le texte de la réponse du général de Gaulle ci-après, à la date du 17 janvier 1969, à la veille de l'entrée en fonction du nouveau président des États-Unis.

Kosciusko-Morizet (Jacques), représentant permanent de la France auprès du Conseil de l'Atlantique Nord depuis 1968, 557

Kossyguine (Alexeï Nikolaïevitch), président du Conseil des ministres de l'URSS depuis 1964, 2, 96, 347, 358, 376, 404, 417, 435, 585, 607, 609 à 615, 617, 660, 662, 986 et 987

Kostourkov (Dr, Pencho), juriste, député à l'Assemblée nationale bulgare depuis 1949, membre du *praesidium* de l'Assemblée nationale de 1952 à 1962, vice-président de l'Assemblée nationale depuis 1962, 117

Kouandete (commandant Maurice), chef d'État-major des forces armées dahoméennes depuis septembre 1968, 559, 913 à 916, 920 et 921

Koulichev (Gueorgui), président *a. i.* du *praesidium* de l'Assemblée nationale bulgare du 27 novembre 1958 au 30 novembre 1958 puis du 20 avril 1964 au 23 avril 1964, 116

Kouprasith Abhay (général), commandant en chef adjoint des forces armées royales laotiennes et commandant de la région militaire de Vientiane, 112

Kovaliev (Anatolii), chef de la 1re section européenne du MID (ministère soviétique des Affaires étrangères), depuis 1965, en charge des relations avec la France, 16 à 19, 801 et 802

Kozyrev (Semen Pavlovich), vice-ministre des Affaires étrangères de l'URSS depuis 1966, chargé des relations avec l'Europe occidentale, 41 et 42, 128, 403 et 404, 495, 660, 987

Krauss (Enrique), ministre de l'Économie nationale du Chili du 30 septembre 1968 au 5 septembre 1969, 852

Kuang-Ya (Liu), attaché culturel près l'ambassade de la République populaire de Chine à Paris depuis 1967, 332

Kubitschek (Juscelino), président de la République du Brésil du 31 janvier 1956 au 31 janvier 1961, 827

Kutchuk (Dr Fazil), chypriote-turc, est le chef de la communauté turque et le vice-président de la République de Chypre depuis le 14 décembre 1959, 748 et 749

Kutuklui (Me Noé), ancien ministre des Affaires sociales et de la Fonction publique togolais dans le gouvernement provisoire formé le 16 janvier 1963, arrêté en avril 1963, condamné à dix-huit mois de prison ferme, compromis dans le putsch manqué du 21 novembre 1966, s'exile au Ghana, 236, 577

Kyprianou (Spyros), homme politique chypriote, est ministre des Affaires étrangères de Chypre depuis août 1960, 748 et 749, 989

L

La Barre de Nanteuil (Luc de), ministre plénipotentiaire, sous-directeur d'Afrique-Levant depuis juin 1964, 944

La Chevardière de la Grandville (Jean), ambassadeur de France à Buenos Aires depuis avril 1968, 539, 823

Lacroix (André), consul adjoint près l'ambassade de France à Kinshasa depuis mai 1967, 239 et 240, 252 et 253

Ladgham (Bahi), homme politique tunisien, Premier ministre depuis le 7 novembre 1969, 52 et 867

Lafay (Bernard), Secrétaire d'État auprès du ministre du Développement industriel et scientifique depuis le 20 juin 1969, 806

Lalouette (Roger), ambassadeur de France à Prague de 1964, 149, 163, 240, 587 et 588, 873

LAMI (Pierre), ancien gouverneur de la France d'Outre-mer, désigné pour diriger la mission administrative française au Tchad, 139, 157 à 159, 289, 420, 632

LAMIZANA (Aboubacar Sangoulé, général), président de la République de Haute-Volta depuis le 3 janvier 1966, 292 et 293, 429, 567, 622

LANDY (Pierre), conseiller des Affaires étrangères, sous-directeur à la direction d'Afrique du Nord pour le Maroc, la Tunisie et la Libye depuis juin 1963, 529

LANUSSE (Agustin), lieutenant-général, commandant en chef de l'armée de terre argentine depuis 1968, 471

LARDINOIS (Petrus Josephus), ministre néerlandais de l'Agriculture et de la Pêche depuis le 5 avril 1967, 225 à 228, 767 et 768

LARRE (René), directeur du Trésor au ministère des Finances depuis 1967, 701

LAURENT (Pierre), conseiller d'État, directeur général des Relations culturelles, scientifiques et techniques au Département depuis 1969, 273, 350, 534, 712 et 713

LE BLANC (Jacques), secrétaire des Affaires étrangères à la section politique (Vietnam) depuis octobre 1966, 639, 781, 846

LE DUAN, premier secrétaire du parti communiste vietnamien depuis 1960, 358 et 359

LE DUC THO, membre du bureau politique du parti communiste vietnamien depuis 1955, conseiller spécial de la délégation nord-vietnamienne à la conférence de Paris sur le Vietnam depuis mai 1968, 848

LE GOURRIÉREC (Pol), ministre plénipotentiaire, chargé des Affaires d'Afrique du Nord depuis octobre 1968, 46, 529, 729, 838

LE VAN HIEN, ambassadeur du Nord-Vietnam à Vientiane depuis août 1962, 998

LEBEL (Claude), ministre plénipotentiaire, directeur des Affaires africaines et malgaches, chargé des Affaires d'Afrique-Levant depuis 1966, 36, 125 et 126, 429, 497, 534, 917

LEFEBVRE de Laboulaye (François), ambassadeur de France à Rio de Janeiro depuis octobre 1968, 922, 934

LEFRANC (Pierre), président directeur général de la SOFIRAD (société financière de radiodiffusion) depuis 1965, 991

LÉGER (Jean-Marc), écrivain et journaliste québécois, premier directeur en 1962-1963 de l'Office de la langue française au ministère des Affaires culturelles du Québec, fondateur en 1961 et premier secrétaire général de l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF), 55, 870

LEGRAND (Michel), administrateur en chef des Affaires d'Outre-mer depuis le 8 septembre 1969, 116, 132

LEMASS (Seán Francis), Premier ministre de la République d'Irlande du 23 juin 1959 au 10 novembre 1966, 468

LEMERLE (Paul) inspecteur des Finances, directeur du cabinet de M. Schumann depuis 1967, 228

LENART (Josef), Premier ministre de la République socialiste de Tchécoslovaquie de septembre 1963 au 8 avril 1968, 587

LENGEMA (Marcel), nommé, par ordonnance du 10 janvier 1967, représentant personnel du Président de la République démocratique du Congo avec rang d'ambassadeur itinérant lorsqu'il est investi d'un mandat en dehors du territoire national, 252

LÉNINE (Vladimir Ilitch Oulianov dit), (22 avril 1870-21 janvier 1924), fondateur et dirigeant du parti bolchevik, fondateur de l'Union soviétique, 339, 358, 406, 815

LEPRETTE (Jacques), ministre-conseiller près l'ambassade de France à Washington depuis mars 1966, 216, 219, 221, 330

LEUSSE de Syon, (Bruno de), directeur du cabinet de M. Couve de Murville (Premier ministre) de juillet 1968 à juin 1969, 826

36

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE
sur les relations franco-ghanéennes.

N. *Paris, 13 janvier 1969.*

1. Au plan politique et jusqu'au coup d'État du 24 février 1966[1] qui provoqua l'éviction de Nkrumah par l'Armée et la Police, les relations franco-ghanéennes avaient été franchement mauvaises. Elles se sont considérablement améliorées depuis lors, le nouveau régime militaire ayant très rapidement manifesté son intention de rompre catégoriquement avec le passé et de donner à sa politique étrangère une orientation pro-occidentale.

L'envoi d'une mission de bonne volonté à Paris en novembre 1966[2] devait être le premier signe concret de cette volonté de rapprochement (l'un des membres de cette mission, M. Seddoh[3], devait d'ailleurs être ultérieurement nommé ambassadeur du Ghana en France).

2. Dans *le domaine économique*, la France malheureusement occupe encore au Ghana une position bien modeste.

– En 1967, nous avons importé pour 11 100 000 Francs de produits ghanéens (bois, cacao, café) et exporté pour 36 100 000 Francs de produits alimentaires (sucre) et de biens d'équipement, notamment des voitures (Peugeot occupe le premier rang des fournisseurs automobiles). Ceci ne représente que 0,8 % des exportations du Ghana et 3 à 4 % de ses importations.

– Nos créances ont fait l'objet d'un accord de moratoire entre la COFACE et la Banque du Ghana le 10 avril 1967[4]. Le gouvernement ghanéen sollicite toutefois une révision des accords de consolidation afin de mieux échelonner ses paiements dans le temps. Un certain nombre de travaux ayant été engagés par l'administration de Nkrumah (notamment l'aérogare d'Accra, une usine textile et des logements à Tema) nos engagements au Ghana s'élèvent néanmoins à environ 140 millions de francs.

3. Notre *assistance technique* est pratiquement inexistante. Des missions envoyées en 1968 ont cependant permis la conclusion d'accords avec la « Compagnie Française pour le Développement des Plantes Textiles »

[1] Au sujet du coup d'État du 24 février 1966, voir *D.D.F.* 1966-I, n° 186.

[2] Une mission ghanéenne de bonne volonté se rend à Paris du 14 au 20 novembre 1966 dans un but d'information politique, culturelle et économique.

[3] Épiphane Patrick Komla Seddoh, *principal secretary* du ministère ghanéen des Affaires étrangères, est nommé ambassadeur à Paris et remet ses lettres de créance le 9 décembre 1967. Nommé ensuite ambassadeur à Madrid, il quitte Paris le 1er avril 1970.

[4] La COFACE, compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, et la Banque du Ghana signent à Paris un moratoire le 10 avril 1967 ; il s'applique aux créances commerciales en principal et en intérêts, échues à la date du présent accord ou à échoir au 31 décembre 1968.

LUCET (Charles), ambassadeur de France à Washington depuis octobre 1965, 59, 77, 90, 92, 124, 145, 216, 377, 503, 580, 598, 659, 671, 673, 717, 719, 754 et 755, 828, 842, 859, 891, 902, 905, 954, 966, 991 et 992, 995

LUCEY (Mgr Cornelius), évêque de Cork depuis le 24 août 1952, 468

LUCIUS (Jacques), président de la société mixte franco-nigérienne d'exploitation des mines de l'Aïr depuis 1968, 22

LUMUMBA (Patrice) (1925-1961), fondateur du mouvement national congolais en octobre 1958, Premier ministre du Congo-Léopoldville de juin au 5 novembre 1960, assassiné le 13 février 1961, 820

LUNS (Joseph), ministre néerlandais des Affaires étrangères depuis 1956, 38, 105, 107 à 109, 129 à 131, 135, 265, 724

LY (Oumar), directeur de la Somiex, société malienne d'importation et d'exportation, licencié le 17 septembre 1969, remplacé à ce poste par Oumar Coulibaly, 623, 932

LYNCH (Jack), Premier ministre irlandais depuis le 15 novembre 1966, 466 à 470

M

M'BAHIA Blé (Kouadio), ministre ivoirien des Forces armées et du Service civique depuis le 23 septembre 1968, 135, 137

MABILE (Jacques), directeur de Productions au Commissariat à l'Énergie atomique (CEA), 779

MABOVITCH (Goldie), nom de jeune fille de Golda Meir, 355

MACHEL (Samora Moises), commandant en chef des forces armées du Mozambique, membre du comité central du Front de libération du Mozambique (FRELIMO), et membre du triumvirat qui dirige ce mouvement depuis le 23 février 1969, 643

MACOVESCU (Gheorghe), philosophe, journaliste, premier vice-ministre des Affaires étrangères de Roumanie depuis le 1er mars 1967, 182, 346, 349, 606, 871

MAGA (Hubert), premier président de la République du Dahomey du 1er août 1960 au 28 octobre 1963, 236, 559, 577 et 578, 920

MAGOMBÉ (Georges S.), Tanzanien, secrétaire exécutif du Comité de libération de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA), 222

MAHGOUB (Mansour), ministre du Trésor du Soudan (Khartoum), 483

MAHGOUB (Mohammed Ahmed), Premier ministre du Soudan du 15 mai 1967 au 25 mai 1969, 485

MAHGOUB (Osman), ministre de l'Orientation nationale du Soudan, 483

MAHN (général Alfredo), officier chilien, commandant de la place de Santiago, 626

MAILLOTTE (général), commandant supérieur des forces armées françaises en Territoire français des Afars et des Issas (TFAI) d'avril 1967 à juillet 1969, 19 à 21

MAITLAND (Donald James), ambassadeur de Grande-Bretagne à Tripoli depuis 1969, 287

MAJEWSKI (Jerzy), maire de Varsovie depuis le 29 décembre 1967, 269

MAKAREZOS (colonel Nikolaos), ministre grec de la Coordination économique depuis le 21 avril 1967, 63

MAKARIOS III (Mgr), archevêque et primat de l'église orthodoxe de Chypre depuis 1950, président de la République de Chypre depuis décembre 1959, 748 et 749, 989

MAKAWI (Mustafa), membre du parti communiste du Soudan (Khartoum), ministre du Plan, 483

MAKKONEN (Ras Taffari), empereur d'Éthiopie de 1930 à 1936 et depuis 1941, sous le nom d'Hailé Sélassié Ier, 19, 215

MALEK (Redha), ambassadeur d'Algérie à Paris depuis juillet 1965, 46, 88 à 90, 510

MALFATTI (Franco Maria), sous-secrétaire d'État italien aux Affaires étrangères depuis le 24 juin 1968, 831

MALIK (Adam), diplomate et homme politique indonésien, ancien ministre de Sukarno puis ministre des Affaires étrangères du général Suharto depuis 1966, 303 et 304, 308, 417, 949

MALOUM (colonel Félix), officier tchadien, 159, 825

MANAC'H (Étienne), ambassadeur de France à Pékin depuis février 1969, 42, 94, 331, 412, 465 et 500

MANDI (André), ancien ambassadeur de la République démocratique du Congo (Kinshasa) à Rome, puis à Belgrade, ambassadeur à Paris depuis le 1er juillet 1969, 252

MANESCU (Corneliu), ministre des Affaires étrangères de Roumanie depuis 1961, 180, 182, 349

MANSFIELD (Michael), sénateur démocrate du Montana depuis 1953, chef de la majorité démocrate du Sénat américain depuis 1961, 799, 887

MANSHOLT (Sicco Leendert), vice-président néerlandais de la Commission de la Communauté économique européenne de 1958 à 1967 puis vice-président, chargé de l'Agriculture, de la Commission des Communautés européennes, 224, 325, 688, 767

MANTES (colonel Louis), attaché des Forces armées, attaché militaire et de l'air près l'ambassade de France à Prague depuis juillet 1967, 149

MAO Tsé-tung, président de la République populaire de Chine de 1954 à 1959 ; secrétaire général du parti communiste chinois depuis 1959, 43 et 44, 85, 95, 98, 176, 281 et 282, 331, 333 et 334, 337 à 339, 341 et 342, 345, 412 et 413, 465, 703

MARAMBIO (Tulio), général, ministre de la Défense nationale du Chili du 2 mai 1968 au 22 octobre 1969, 470, 472, 626

MARCELLIN (Raymond), ministre de l'Intérieur depuis 31 mai 1968, 504, 526

MARCHAND (colonel Pierre), militaire français commande à partir d'avril 1940 le régiment de tirailleurs sénégalais du Tchad. Le 26 août 1940 il participe au ralliement du Tchad à la France libre, 678, 738

MARCILLY (Jean de), président de la Centramines, 780

MARKO (Ján), ministre des Affaires étrangères de la République socialiste de Tchécoslovaquie de janvier à décembre 1969, 15, 586, 587, 588, 874

MARKOPOULIOTIS (Vassilios C.), général en retraite, ancien adjoint du chef des forces armées grecques, ambassadeur de Grèce à Paris depuis le 28 octobre 1969, 63

MARQUIS (Paul), directeur de la Banque centrale du Mali depuis 1968, 623

MARTI (José) (1853-1895), homme politique et poète cubain, libéral, nationaliste et révolutionnaire, 167

MARTIN (Juan), ministre argentin des Affaires étrangères depuis le 16 juin 1969, 823

MARTINEZ Junco (Dr Heliodoro), médecin cubain, ministre de la Santé publique depuis janvier 1968, 583

MARTINOVICS (1755-1795), philosophe et théologien hongrois, chef du mouvement jacobin hongrois, 572

MARX (Karl) (1818-1883), philosophe et économiste allemand, 339, 358

MASARYK (Tomas) (1850-1937), sociologue et philosophe, chef du gouvernement provisoire puis le premier président de la Tchécoslovaquie de 1918 à 1935, 241

MASMOUDI (Mohamed), homme politique tunisien, ambassadeur de Tunisie en France depuis le 13 février 1965, 53, 312

MASSEMBA-DEBAT (Alphonse), président de la République du Congo-Brazzaville du 24 décembre 1963 au 4 septembre 1968, 83, 85, 597, 666

Massu (général Jacques), commandant en chef des Forces françaises en République fédérale d'Allemagne de mars 1966 à juillet 1969, 72

Maurer (Gheorghe), président du Conseil des ministres roumain depuis 1961, 177, 188, 195, 607

Mazoyer (Henri), ambassadeur de France à Sofia de septembre 1964 à décembre 1968, puis à Damas depuis le 7 mars 1969, 118, 777

Mbala, commissaire du District de Kolwezi (Congo-Kinshasa), 820

Mbiyu-Koinange, ministre des Affaires étrangères du Kenya, une première fois en 1966-1967 et de nouveau en 1969, 502

Mbonyumutwa (Dominique), président de la République du Rwanda du 28 janvier 1961 au 26 octobre de la même année, 792

McBride (Robert), ambassadeur des États-Unis à Mexico depuis le 22 juillet 1969, 592

McCarthy (Eugene), sénateur du Minnesota depuis le 3 janvier 1959, candidat à la primaire démocrate pour l'élection présidentielle en 1968, 580

McCarthy (Joseph) (1908-1957), sénateur du Wisconsin du 3 janvier 1947 au 2 mai 1957, 79,

McCloskey (Robert), porte-parole du département d'État américain depuis juillet 1969, 967

McCormack (John William), *speaker* de la Chambre américaine des Représentants depuis le 10 janvier 1962, 992

McNamara (Robert Strange), ancien secrétaire américain à la Défense, nommé le 1er avril 1968 président de la Banque mondiale, 92

Mechal (Ibn Abdul Aziz), prince saoudien, frère du roi Fayçal, gouverneur de la région de La Mecque, 553

Meda (Charles), inspecteur de la Caisse centrale de Coopération économique (CCCE), directeur de l'Institut d'émission des départements d'Outre-mer, 877, 931, 962

Medeghri (Ahmed), ministre algérien de l'Intérieur du 27 septembre 1962 à juillet 1964 puis à nouveau à partir du 10 juillet 1965, 121, 517

Meeker (Léonard C.), ambassadeur des États-Unis à Bucarest depuis fin août 1969, 179

Meir (Golda), Premier ministre d'Israël depuis le 17 mars 1969, 78, 355

Mendès-France (Pierre), président du Conseil du 18 juin 1954 au 5 février 1955, ministre des Affaires étrangères du 19 juin 1954 au 20 janvier 1955, 294

Menguesha (Yassou), chef d'État-major général des armées éthiopiennes, 20

Mensah (J.H.), économiste, ministre des Finances du Ghana du 9 avril au 29 août 1969, à nouveau à dater du 6 septembre 1969, 713

Menzies (sir Robert), Premier ministre australien du 26 avril 1939 au 28 août 1941, à nouveau du 19 décembre 1949 au 26 janvier 1966, 57

Mérillon (Jean-Marie), ambassadeur de France à Amman depuis novembre 1968, 444, 647

Merlot (Jean), agent supérieur à la 5e section de la sous-direction des accords bilatéraux de la direction des Affaires économiques et financières du Département, depuis août 1966, 908

Meroz (Yohanan), directeur d'Europe occidentale au ministère israélien des Affaires étrangères, ancien conseiller près l'ambassade d'Israël à Paris, 965

Merre (Pierre de), directeur général adjoint de la Générale congolaise des minerais (Gecomin), 820

Messaoud (Ibrahim), secrétaire général des Affaires étrangères d'Arabie saoudite, 552

Répondant à ces observations, j'ai d'abord réaffirmé que nous étions totalement étrangers aux oppositions nées ces dernières semaines en Afrique centrale et demandé instamment qu'il soit mis fin aux procès d'intention qui nous sont faits. Puis j'ai souligné la nocivité des déclarations ou des prises de position publiques qui ne faisaient qu'envenimer les rapports et retarder sinon interdire toute chance d'arrangement. S'agissant d'affaires africaines, nous nous estimions tenus à une certaine réserve. Il ne fallait pas en déduire que nous approuvions toutes les initiatives et les conditions dans lesquelles elles étaient prises et considérer que nous n'intervenions pas.

C'est par les voies diplomatiques que nous agissions auprès des gouvernements avec l'espoir que la raison et les bons offices des Africains eux-mêmes permettraient d'aboutir à la normalisation des rapports.

Sur le point particulier du blocus économique de la République du Tchad, je n'ai pas caché à mon interlocuteur que nous ne l'approuvions pas et que nous souhaitions qu'il puisse être levé.

Nous mettons beaucoup d'espoir dans la mission des présidents Diori Hamani et Bongo dont les chances de succès impliquent qu'il soit mis un terme à la guerre des ondes.

Le général Mobutu m'a alors confirmé sa décision bien arrêtée d'interdire la navigation vers la République centrafricaine dès le lendemain de la session de l'OCAM, si le blocus du Tchad n'était pas alors levé.

Il espérait que dans cette extrémité et alors qu'il s'agissait essentiellement pour lui de marquer sa solidarité à l'égard du Tchad, nous ne prenions pas fait et cause pour la seule République centrafricaine. J'ai éludé la question.

Réservé au début de l'entretien qui a duré 1 h 30, le général Mobutu était à la fin plus amène et plus détendu. Il m'a fait l'impression d'un homme imprégné du sentiment de l'importance de son pays en Afrique et soucieux de la place qui doit légitimement lui revenir. Il est certainement désireux d'un rapprochement avec notre pays mais n'en abordera les étapes qu'avec prudence, essentiellement du fait des difficultés qui existent dans ses rapports avec le Congo-Brazzaville et la République centrafricaine, difficultés auxquelles il n'arrive pas à se persuader que nous puissions être étrangers.

Je ne pense pas que notre long entretien ait pu à cet égard changer radicalement sa conviction profonde mais je crois pouvoir espérer qu'il sera mis fin aux attaques pour le moins personnelles et que nous bénéficierons de plus de compréhension de la part du général Mobutu.

(Direction Afrique-Levant, République démocratique du Congo (Kinshasa), relations avec la France, 1969)

MOORE (Henri), sculpteur britannique, membre du *National Theater Board* depuis 1962 et du *Arts Council* de 1962 à 1967, 57

MOORE (Robert), ancien ambassadeur américain au Mali, haut fonctionnaire de la direction d'Afrique au département d'État, 643

MOORHEAD (William Singer), membre démocrate de la Chambre des Représentants de Pennsylvanie depuis 1959, 93

MORIN (Jean-Marie), professeur canadien, ministre d'État délégué au haut commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports et responsable de l'office franco-québécois pour la jeunesse dans les cabinets Johnson et Bertrand du 21 mars au 31 octobre 1968, ministre d'État à l'Éducation dans le cabinet Bertrand, le 31 octobre 1968, 951

MORIN (Marcel), consul général de France à Lubumbashi (ex-Elisabethville, Katanga) depuis mai 1967, 818

MORO (Aldo), ministre italien des Affaires étrangères depuis le 8 août 1969, 263, 830, 943

MORRIS (Roger), écrivain, membre du Conseil de sécurité nationale américain depuis 1966, 59 et 60

MOSBACHER (Emil), chef du protocole au département d'État américain depuis 1969, 993

MOSSADEGH (Dr Mohammad) (1882-1967), Premier ministre iranien du 29 avril 1951 au 19 août 1953, 562

MOTYKA (Lucjan), membre du comité central du parti ouvrier unifié polonais (POUP), ministre polonais de la Culture et des Beaux Arts depuis le 2 décembre 1964, 269

MOUNTACEUR (Mahmoud), chef du Diwan royal de Libye depuis 1965, 105

MOUSSA (Hassan Ahmat), chef rebelle du Ouaddaï (Tchad), chef du Front de libération du Tchad (FLT), basé au Soudan 156

MOUSSA (Khalifa), ministre libyen des Affaires pétrolières depuis le 4 avril 1967, 104

MUDENDA (Elijah), ministre zambien des Affaires étrangères du 23 décembre 1968 au 26 août 1969, puis ministre des Finances, 790 et 791, 803

MULELE (Pierre) (11 août 1929-9 octobre 1968), homme politique du Congo-Kinshasa, ministre de l'Éducation nationale du gouvernement Lumumba, chef de la rébellion du Kwilu, assassiné le 8 octobre 1968, 579, 907 et 908

MZALI (Mohamed), ministre tunisien de la Défense du 12 avril 1968 au 7 novembre 1969, 53

N

N'DOUNGAR (Jean), Tchadien, préfet d'Ati (Tchad), 288

N'GOM (Doudou), un des deux secrétaires généraux de l'Union nationale des travailleurs du Sénégal (UNTS), 79 et 80

N'GOUABI (Marien), chef du bataillon para-commando du Congo-Brazzaville, arrêté le 29 juillet 1968 sous l'inculpation de complot militaire contre le régime, libéré le 31 juillet, nommé commandant en chef de l'armée populaire nationale du Congo-Brazzavile le 5 août, président du Conseil national de la Révolution, le 13 août 1968, chef de l'État, depuis le 31 décembre 1968, 83 à 85, 489, 596 à 598, 664 à 666, 812, 907

N'VADIALLO (Obi), Biafrais, 261

N'ZOIGBA (David), général congolais (Congo-Kinshasa), compagnon de la Révolution, signataire de la proclamation du Haut commandement militaire des Forces armées du Congo-Kinshasa, le 24 novembre 1965, 819

NAGY (Imre) (1896-1958), homme politique hongrois, ancien président du Conseil (1953-1955), à nouveau du 24 octobre au 4 novembre 1956, exécuté le 17 juin 1958 à Budapest, 575

NAPOLÉON 1er (Bonaparte) (15 août 1769-5 mai 1821), Empereur des Français du 18 mai 1804 au 6 avril 1814, puis du 20 mars 1815 au 22 juin 1815, 572, 862

NASSER (Gamal Abdel), président de l'Égypte depuis le 23 juin 1956, puis président de la République arabe unie (RAU) depuis le 1er février 1958, 510, 523, 562 à 564, 667, 677, 796, 802, 811, 840, 854, 857, 863, 866, 910 et 911, 945 et 946, 954, 974

NASSER (Kamal), notable palestinien, membre de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), 769

NAVILLE (Marcel), président du Comité international de la Croix-Rouge depuis janvier 1969, 36, 253 et 254, 256 à 261

NDAHINDURWA (Jean-Baptiste), roi du Rwanda (Mwami) sous le nom de Kigeri ou Kigeli V, du 28 juillet 1959 au 28 janvier 1961, 728, 732, 790

NDORERAHO (Balthazar), ancien ministre des Affaires sociales du Burundi, impliqué dans le coup d'État manqué de Bujumbura, condamné à mort le 17 décembre 1969, gracié par le chef de l'État, 964

NE Win, Premier ministre birman du 29 octobre 1958 au 4 avril 1960, chef de l'État birman à partir du 2 mars 1962, 800

NEEF (Dr Fritz), secrétaire d'État au ministère de l'Agriculture de la République fédérale d'Allemagne du 31 janvier 1968 au 21 octobre 1969, 308

NÈGRE (Louis), ministre des Finances du Mali depuis le 22 novembre 1968, 174, 623, 877 et 878, 892 et 893, 931, 932

NEHRU (Jawaharlal) (1889-1964), Premier ministre de l'Inde en 1947, puis président de l'Union indienne de 1950 à 1964. Il est le père d'Indira Gandhi, 974

NENDAKA (Victor), ancien ministre de l'Intérieur du Congo-Léopoldville, ministre des Transports et Communications, ministre des Finances du 16 août 1968 au 1er août 1969, nommé le 7 août 1969, ambassadeur de la République démocratique du Congo (Kinshasa) en République fédérale d'Allemagne, 119

NENNI (Pietro), ministre italien des Affaires étrangères depuis le 12 décembre 1968, 107 et 108

NETO (Agostinho), médecin angolais, indépendantiste, *leader* du Mouvement populaire pour la libération de l'Angola (MPLA) depuis décembre 1956, 635, 636

NEWSON (David), secrétaire d'État adjoint américain pour les Affaires africaines, 59, 994

NGÔ Đình Diêm, (3 janvier 1901–2 novembre 1963), président du Conseil de l'État du Vietnam (juin 1954–octobre 1955), puis président de la République du Sud-Vietnam jusqu'à son assassinat lors du putsch de novembre 1963, 418, 799, 847

NGUYEN Cao Ky, premier ministre sud-vietnamien du 19 juin 1965 au 31 octobre 1967, puis vice-président de la République, 9, 146, 783, 860

NGUYEN Huu Tho, président du Front national de libération sud-vietnamien de 1961 à juin 1969, puis président du Conseil consultatif du gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Vietnam, 848

NGUYEN Khanh, général sud-vietnamien, Chef de l'État sud-vietnamien du 30 janvier 1964 au 8 février 1964 et du 16 août 1964 au 27 août 1964, Premier ministre du 8 février 1964 au 29 août 1964, à nouveau du 3 septembre 1964 au 9 novembre 1964, 418

NGUYEN Luang Bang, ambassadeur de la République démocratique du Vietnam à Moscou (1952-1957), vice-président de la RDVN depuis le 23 septembre 1969, 442

NGUYEN Van Thieu (général), chef de l'État sud-vietnamien depuis le 19 juin 1965, président de la République depuis le 31 octobre 1967, 9, 10, 78, 145 à 147, 194, 356, 417 et 418, 746, 846, 848, 860, 889

NGUYEN Van Xong, professeur sud-vietnamien, journaliste, rédacteur du journal *Cap Tien*, 356

NIELSEN (Erik Schram), ambassadeur du Danemark en France depuis le 9 juillet 1966, 829

NIMEIRI (Gaafar Mohamed), général, président du Conseil de la Révolution, ministre de la Défense du Soudan (Khartoum) depuis le coup d'État du 25 mai 1969. Le 19 juin 1969, il cède le ministère de la Défense à Omar El Hadj Musa, officier du corps des transmissions, 482, 486 et 487

NITZE (Paul Henry), secrétaire adjoint à la Défense des États-Unis du 1er juillet 1967 au 20 janvier 1969, puis membre de la délégation américaine aux négociations SALT, 94

NIXON (Richard Milhous), président des États-Unis depuis le 20 janvier 1969, 7 à 9, 18 et 19, 37, 61, 79, 91 et 92, 112, 176 à 179, 181 et 182, 184, 186 et 187, 189, 191, 193, 196 à 198, 203 à 205, 208, 216 à 219, 250 et 251, 253, 271 et 272, 296, 304 et 305, 346 à 349, 365, 377, 379, 394, 398, 407 à 409, 415, 417 à 419, 432, 435 et 436, 501 à 504, 507, 526, 581 et 582, 592 et 593, 606, 640, 673, 675, 709, 717 à 721, 750 à 752, 754 et 755, 759, 762, 764, 799, 842 et 843, 846 et 847, 860 et 861, 885 et 886, 888 à 892, 903, 906, 938, 947, 966 et 967, 983, 993, 997, 999

NKIKO (Pacôme), préfet de Gisenyi (Rwanda), 737

NKRUMAH (Kwame), Premier ministre du Ghana (6 mars 1957 au 1er juillet 1960) puis président du Ghana (1er juillet 1960 au 24 février 1966), 101, 680

NOBUSUKE (Kishi), homme politique japonais, Premier ministre du Japon du 25 février 1957 au 12 juin 1958 puis jusqu'au 19 juillet 1960, 765

NOGUEIRA (Alberto Franco), ministre des Affaires étrangères du Portugal du 4 mai 1961 au 5 octobre 1969, 451 et 452, 642

NOHEJL (Otakar), directeur de l'Agence de presse tchécoslovaque *Cedok* à Paris, 588

NOIRET (général Jean) (1902-1967), chef d'État-major général adjoint de la Défense nationale de septembre 1959 à octobre 1963, inspecteur général de l'armée de terre de 1961 à octobre 1963, 655

NORA (Simon), inspecteur des Finances, chef de cabinet du Premier ministre Jacques Chaban-Delmas depuis le 20 juin 1969, 701

NOUVEL (Jacques), ambassadeur de France à Blantyre (Malawi) depuis le 11 juin 1969, 753

NOVIKOV (Vladimir Nikolaevich), vice-président du Conseil des ministres de l'URSS depuis 1965, 347

NOVOTNY (Antonin), président de la République populaire de Tchécoslovaquie de 1957 à 1968, secrétaire du parti communiste tchécoslovaque (PCT) de 1953 au 5 janvier 1968, 315, 391

NTAKABULIMVANO (Thaddée), directeur du Plan du Rwanda, 737

NTARE V, dernier roi du Burundi du 8 juillet au 28 novembre 1966, 125

NTAWURISCHIRA (Lazare), Tutsi, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération du Burundi depuis le 14 novembre 1967, confirmé dans ses fonctions lors des remaniements ministériels des 1er août 1968 et 8 août 1969, 579

NUR Khan (Malik) maréchal pakistanais, commandant en chef de l'armée de l'air pakistanaise (23 juillet 1965-31 août 1969), puis gouverneur du Pakistan occidental depuis le 1er septembre 1969, 96, 272

NUR (Mohammed Abdalla), ministre soudanais de l'Agriculture et de la Réforme agraire, 483

NYERERE (Maliwu Julius), président de la République unie de Tanzanie, Premier ministre de l'Union depuis avril 1964, 361, 370, 384, 670 et 671, 736

NZANZIMANA (Sylvestre), ministre de la Coopération internationale (Affaires étrangères) du Rwanda depuis le 21 octobre 1969, 792 à 795

NZE (Pierre), ministre de l'Information, de l'Éducation populaire et des Affaires culturelles de la République populaire du Congo (Congo-Brazzaville) depuis le 31 décembre 1968, 665

NZERA (Faustin), ministre des Transports de la République démocratique du Congo (Congo-Kinshasa), 202

O

O'NEILL (Terence), Premier ministre d'Irlande du Nord du 25 mars 1963 au 1er mai 1969, 467

OBOTE (Milton), président de l'Ouganda depuis le 15 avril 1966, 622

ODINGAR (colonel Noël Milarew), chef du cabinet militaire de la présidence tchadienne, 159

OJUKWU (Chukwu Emeka Odumegwu), colonel puis général, gouverneur militaire du Nigeria oriental, chef du gouvernement sécessionniste biafrais depuis le 30 mai 1967, 34, 37, 60, 102, 147 et 148, 215, 237, 290, 360, 362, 577, 669 et 670, 876

OKORMI (Togoi), sous-préfet de Bardai (Tchad), 628

OKPARA (Dr Michaël), ancien Premier ministre du Nigeria oriental, conseiller politique du colonel Ojukwu depuis le 22 octobre 1967, 621

OLECHOWSKI (Tadeusz), ambassadeur de Pologne à Paris depuis mai 1969, 270, 349, 392 et 393, 637, 638

OLYMPIO (Sylvanus) (6 septembre 1902-13 janvier 1963), premier président de la République togolaise du 9 avril 1960 au 13 janvier 1963, date de son assassinat, 236 et 237, 577

OMMES (Yvon), conseiller des Affaires étrangères à la direction d'Asie-Océanie depuis 1968, 400

ONGANIA (général Juan Carlos), chef de la junte militaire argentine depuis le 29 juin 1966, 6, 8, 232

ONGARO (Raimundo), secrétaire général de la confédération générale des travailleurs argentins depuis mars 1968, 7

OPANGAULT (Jacques), ancien vice-président de la République du Congo-Brazzaville (1961-1962), président fondateur du Mouvement socialiste africain (MSA), ministre d'État du Congo-Brazzaville de mai à août 1963, arrêté en août 1963 suite à la prise du pouvoir par l'armée et de la démission du président Youlou (15 août 1963), 84

OPPENHEIMER (Harry Frederick), magnat sud-africain, propriétaire d'importants groupes miniers, chef de file du consortium *Zamco* et de *De Beers* (or et diamants), 453

ÖREK (Osman), ministre chypriote-turc de l'Intérieur et de la Défense de 1960 à 1964, vice-président de l'Union nationale turque-chypriote, 748

ORTOLI, François-Xavier, inspecteur des Finances, ministre de l'Économie et des Finances du 10 juillet 1968 au 16 juin 1969, puis ministre du Développement industriel et de la Recherche scientifique depuis le 22 juin 1969, 63, 110, 201, 301, 363, 377, 407 et 408, 410, 652, 806, 880, 890

OSIKBO, personnalité biafraise, 147 et 148

OSMAN (Mahgoub), ministre de l'Orientation nationale du Soudan (Khartoum), un des propriétaires du principal quotidien soudanais *Al Ayam*, de tendance progressiste, 483,

OSSIPOV (Nikolay), vice-ministre soviétique du Commerce extérieur, 395, 493

OSVAT (Ernö), rédacteur à la revue littéraire hongroise bimensuelle, *Nyugat*, 573

OUADDAYE, chef des tribus Toubou du Tchad, hostile au gouvernement, réfugié en Libye en 1967, 156

OUFKIR (Mohammed), général marocain, ministre de l'Intérieur depuis 1967, 51

OULD Daddah (Mokhtar), président de la République islamique de Mauritanie depuis 1961, 549 et 550

OULD Mouknass (Hamdi), ministre des Affaires étrangères de Mauritanie depuis le 5 juillet 1968, ministre conseiller du président Mokhtar Ould Daddah, 550

P

PACHECO Gomez (Máximo), démocrate-chrétien, ministre de l'Éducation du Chili depuis le 4 mars 1968, 851

PAINE, (Thomas Otten), administrateur adjoint de la NASA du 31 janvier au 8 octobre 1968, puis administrateur, 377, 408, 894

PALACH, (Jan) (1948-1969), étudiant tchécoslovaque qui s'est immolé par le feu sur la place Wenceslas à Prague le 16 janvier 1969 pour protester contre l'invasion de son pays par l'URSS, 241

PALEWSKI (Jean-Paul), avocat, député, vice-président de la section française de l'Association internationale des parlementaires de langue française depuis 1968, 269

PAOLI (José), diplomate français, conseiller des Affaires étrangères, en poste à Tripoli depuis mars 1967, 287, 297, 311, 322, 405, 544, 645

PAPADOPOULOS (colonel Georgios), Premier ministre de Grèce depuis le 14 décembre 1967, 62 et 63

PARAISO (Émile), ingénieur hydraulicien, ministre des Travaux publics, Transports et Télécommunications du Dahomey depuis 1968, administrateur d'Air Afrique de 1968 à 1970, 577

PARODI (Alexandre), ambassadeur de France au Maroc de septembre 1957 à 1960 puis vice-président du Conseil d'État, 52

PATASSE (Ange), ministre des Transports et de l'Énergie centrafricain du 5 avril 1968 au 17 septembre 1969 puis ministre d'État chargé du Développement, du Tourisme, des Transports et de l'Énergie, 492

PATOLITCHEV (Nicolaï Semenovich), ministre soviétique du Commerce extérieur depuis 1958, président du comité permanent pour le Commerce extérieur du CAEM (Conseil d'assistance économique mutuelle) 585, 638

PATOU (André), amiral depuis 1965, chef d'État-major de la Marine depuis janvier 1968, 987

PAUL VI (Giovanni Battista Montini), archevêque de Milan de 1954 à 1963, nommé cardinal le 15 décembre 1958, pape depuis le 21 juin 1963, 147, 361

PELEN (Pierre), ambassadeur de France à Bucarest depuis novembre 1968, 176, 179, 203, 871

PELLEGRIN, Français, adjoint au chef de service de radio-agronomie du centre de recherche et de développement sur l'énergie nucléaire de Cadarache, 24

PENA Beletrao (Hélio Marcos), ministre brésilien du Plan et de la Coopération générale depuis mars 1967, 935

PENCHENIER (Georges), journaliste français, arrêté en Tchécoslovaquie, libéré le 12 septembre 1969, 588

PENN Nouth, président du Conseil des ministres du Cambodge du 27 janvier 1968 à sa démission le 31 juillet 1969, 176

PERÓN (général Juan Domingo), président de la République argentine du 4 juin 1946 au coup d'État militaire du 21 septembre 1955, 6, 539

PERRIN (Francis), physicien français, haut Commissaire à l'énergie atomique depuis 1951, membre de l'académie des Sciences depuis 1953, 301

PERRIN (René), industriel, fondateur avec Frédéric Pigelet de la Compagnie française des pétroles, le 28 mars 1924, 375

PETER (Janos), ministre des Affaires étrangères de Hongrie depuis 1961, 575

PEUGEOT (François), industriel, président depuis 1954 de la Compagnie de transmissions mécaniques (Sedis), administrateur de Peugeot S.A., président (depuis 1966) des Aciers et Outillage Peugeot, président de la fédération des industries mécaniques et de transformation des métaux (depuis 1956), secrétaire de l'Union des industries métallurgiques et minières (depuis 1956), membre du comité économique et social de la CEE (1958), 820

PHAM Van Ba, membre de la Commission des relations extérieures du comité central du Front national de libération du Sud-Vietnam, directeur du bureau d'information du Front national de libération (FNL) à Paris depuis octobre 1968, 774

PHAM Van Dong, Premier ministre de la République démocratique du Vietnam depuis 1955, 165, 294, 328, 376, 377, 443, 500, 501, 848

PHARAON (Dr Rechad), ancien ambassadeur d'Arabie saoudite à Paris de décembre 1948 à octobre 1954, puis de nouveau de juin 1963 à octobre 1965, conseiller du roi Fayçal depuis 1965, 182 et 183, 249, 552, 554

PIECK (Wilhelm) (1976-1960), communiste allemand, fut le premier chef d'État de la République démocratique allemande (RDA) de 1949 à sa mort en 1960, 872

PIERROT (André), consul de France à Bobo-Dioulasso (Haute-Volta) en 1969, 292

PIGELET (Frédéric), un des fondateurs en 1924 de la Compagnie française des pétroles, 375

PINAY (Antoine), industriel, homme politique français, député, plusieurs fois ministre sous la IVe République avant d'occuper les fonctions de ministre des Finances du 1er juin 1958 au 13 janvier 1960, date à partir de laquelle, il abandonne toute activité politique nationale, 456

PINEAU (Christian), ancien syndicaliste, haute figure de la résistance française, fondateur du mouvement « Libération Nord », arrêté et déporté au camp de Buchenwald de décembre 1943 à 1945, ministre des Affaires étrangères de février 1956 à mai 1958, il participe à la mise en œuvre de l'expédition de Suez, après quoi il poursuit une carrière privée, 494, 855

PIPINELIS (Panayotis), ministre des Affaires étrangères de Grèce depuis le 20 novembre 1967, 62

PIQUET, Français arrêté en Tchécoslovaquie puis libéré le 12 septembre 1969, 588

PLESCOFF (Georges), inspecteur général des Finances depuis 1969, conseiller financier près l'ambassade de France à Washington jusqu'en 1970, administrateur du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, 221

PLESKOT (Vaclav), secrétaire d'État fédéral tchécoslovaque aux Affaires étrangères depuis le 1er janvier 1969, 587

PODGORNY (Nikolaï Viktorovich), président du *praesidium* du Soviet suprême d'URSS depuis 1965, 149, 347, 404, 585, 815

POINCARÉ (Raymond) (20 août 1860-15 octobre 1934), président du Conseil des ministres français du 14 janvier 1912 au 21 janvier 1913 et à nouveau du 23 juillet 1926 au 26 juillet 1929, président de la République française du 18 février 1913 au 18 février 1920, 596

POMPIDOU (Georges), président de la République française depuis le 20 juin 1969, 17, 46, 54, 73, 75, 79, 87, 113, 120 et 121, 123, 131, 155, 191, 193 à 197, 209, 214, 217, 243, 264, 270, 282, 292, 296, 310, 314, 326, 329, 363 et 364, 367, 382, 392, 404, 415 et 416, 436 à 438, 443, 496, 507, 511, 513, 516, 563, 565, 585, 598, 612, 615 et 616, 700, 737, 776 et 777, 780, 788, 831, 849, 852, 854 et 855, 875, 882 à 890, 906, 955, 957, 960 et 961, 987, 996

PONCHARDIER (Dominique), haut Commissaire en territoire français des Afars et des Issas (TFAI) depuis février 1969, 207

PONIATOWSKI (Michel), député républicain indépendant du Val d'Oise depuis le 12 mars 1967, secrétaire général de la fédération des Républicains indépendants depuis 1967, 269

PONSOLLE (Jean Auguste), conseiller des Affaires étrangères à la direction d'Amérique au Département depuis septembre 1959, 365

POPOV (Ivan), ingénieur en électricité, président du Comité d'État bulgare pour la Science et le Progrès technique depuis novembre 1962, élu député à l'Assemblée nationale en août 1964, membre du comité central puis du bureau politique du parti communiste en novembre 1966, 116, 788

POPPER (David H.), ambassadeur des États-Unis à Chypre depuis le 18 juillet 1969, 749

POSIER (Jacques), premier conseiller près l'ambassade de France à Libreville (Gabon), 1968-1969, deuxième conseiller à Buenos Aires depuis août 1969, 201

POUMAILLOUX, chef de la mission française d'aide et de coopération pour le Rwanda, 733

PRADEAU (Jean-Sylvain), chargé de mission (section de coordination) à la direction des Relations culturelles, scientifiques et techniques au Département, 692

PREBISH (Raul), économiste argentin, premier secrétaire général de la CNUCED (conférence des Nations unies pour l'Économie et le Développement) de 1964 à 1969, 250

PUAUX (François), ministre plénipotentiaire, ambassadeur de France au Caire depuis novembre 1968, 523, 676 et 677, 721, 833, 854, 910, 944 à 946, 963

PUDLAK (Jan), secrétaire d'État à la présidence de la République tchécoslovaque depuis janvier 1969, 873

PUGA, ingénieur français, chef de la division de mécanique spéciale, armement, recherche scientifique et spatiale de la Société des forges et aciéries du Creusot, 321

R

RABEMANANJARA (Jacques), écrivain et homme politique malgache de langue française, considéré comme un héros de l'indépendance malgache, condamné aux travaux forcés suite à la rébellion de 1947, amnistié en 1956, il regagne son pays en 1960. Il y est alors député, ministre et vice-président sous la présidence de Philibert Tsiranana, 402

RABIN, (général Yitzhak), ambassadeur d'Israël à Washington depuis 1968, 355

RACZ (Pal), diplomate hongrois, conseiller, chargé d'Affaires à Paris 1955-1958, 575

RAHMAN Al Bazzaz (Abdul), Premier ministre irakien du 21 septembre 1965 au 6 août 1966, 316

RAJK (Laszlo) (1909-1949), homme politique communiste hongrois, ministre de l'Intérieur, responsable de la police politique du parti, nommé en 1948 ministre des Affaires étrangères, arrêté en 1949, accusé d'espionnage, condamné à mort et exécuté le 15 octobre 1949, réhabilité le 28 mars 1956, 574

RAMÉE (Pierre de la, dit Petrus Ramus) (1515-1572), humaniste, mathématicien et philosophe français, 571

RAMGOOLAM (Seewoosagur, sir), Premier ministre de l'île Maurice depuis 1964, ministre des Affaires étrangères, de l'Intérieur et du Développement depuis le 7 août 1967, 531 et 532

RANGER, sous-secrétaire d'État américain à la Défense, 835

RAOUL (commandant Alfred), officier congolais (Congo-Brazzaville), membre du Conseil national de la Révolution depuis le 6 août 1968, membre du directoire du CNR depuis le 13 août 1968 chargé de la Défense, confirmé dans cette fonction le 21 juin 1969, Premier ministre, président du Conseil du gouvernement depuis le 20 août 1968, 597, 665

RAPACKI (Adam), ministre des Affaires étrangères de Pologne de 1956 à mars 1968, 268, 886

RAPHAËL (Gédéon), directeur général du ministère israélien des Affaires étrangères depuis octobre 1966, 965

RAPHAËL-LEYGUES (Jacques), ambassadeur de France à Abidjan depuis 1963, 73, 135, 567, 877, 912, 929

RAZAFIMBAHINY (Jules), secrétaire d'État aux Affaires étrangères de la République de Madagascar, 369 et 370

REBELO de Sousa (Baltasar), gouverneur général du Mozambique depuis le 12 juillet 1968, 641

RESTON (James Barrett), écrivain américain, reporter, journaliste au *New York Times*, dont il est le vice-président depuis 1969, 219

RETOUT, colonel français, commandant du Groupement nord du Tchad, 825

REY (Jean), président belge de la Commission des Communautés européennes depuis le 6 juillet 1967, 130 et 131, 154, 266, 688, 689, 757, 831, 942

REZA Shah Pahlavi (Mohammed), shah d'Iran depuis l'abdication de son père Reza Shah le 16 septembre 1941 en raison de ses sympathies avec l'Allemagne, 528, 561

RIBICIC (Mitja), président du Conseil exécutif fédéral yougoslave depuis 1969, 953

RICHARD (Louis), conseiller commercial près l'ambassade de France à Lisbonne depuis 1965, 452

RICHARDSON (Elliot), sous-secrétaire d'État américain depuis le 25 janvier 1969, 78, 90, 145 à 148, 503, 905

RICHTER (Manfred), chef de la mission économique et commerciale de la République démocratique allemande (RDA) à Bamako, 933

RIDHA (Hassan), neveu du roi Idriss 1er de Libye, prince héritier, 105, 288, 297

RIFAÏ (Abdel Monein), ministre des Affaires étrangères de Jordanie depuis le 7 octobre 1967, 648

RINGADOO (Veerasamy), ministre des Finances de l'Ile Maurice depuis le 12 mars 1968, 532

RIVAIN (Bernard), conseiller financier près l'ambassade de France à Bonn depuis 1965, 504

RIVES (Lloyd Michael), chef de la mission diplomatique américaine à Phnom Penh depuis août 1969, 175

RIYAD (Mahmoud), ministre égyptien des Affaires étrangères depuis 1964, 502, 524 et 525, 677, 833 à 835, 855, 857, 944

ROBERTO (Holden), fondateur en 1957 du mouvement angolais de libération (UPA), transformé en 1962 en Front national de libération de l'Angola (FNLA), 222 et 223, 636

ROCALVE (Pierre), conseiller des Affaires étrangères, à la direction des Affaires économiques et financières au Département depuis janvier 1967, 456

ROCHER (Bernard), ancien député, président du Conseil de Paris depuis juillet 1968, 269

ROCHEREAU, Henri, sénateur indépendant de la Vendée (1946-1959), ministre de l'Agriculture de 1959 à 1961, commissaire européen aux Affaires sociales, à l'Agriculture et aux Transports depuis 1962, président de la Commission de l'aide au développement de la Communauté européenne, 293

En matière économique, le président s'est réjoui des résultats obtenus au cours de l'année et a annoncé pour la première fois depuis le début de son administration un budget en super équilibre pour le prochain exercice 1969. Il a ensuite vigoureusement plaidé en faveur de la poursuite de la lutte contre l'inflation et réclamé le maintien de la surtaxe de 10 % instaurée au mois de juin dernier.

Le président Johnson n'a évoqué que très brièvement les problèmes de politique étrangère. Il a redit à ce propos que son action avait toujours été guidée par la recherche obstinée de la paix et il a affirmé que celle-ci motivait encore, en dépit des circonstances, la poursuite d'une politique d'entente durable et efficace avec l'Union soviétique. C'est en vertu du même principe que les États-Unis devront poursuivre leur action au Vietnam et au Moyen-Orient pour aboutir à une solution pacifique de ces deux conflits. Il a enfin émis le vœu qu'un accord pour la limitation des armements intervienne rapidement, que soit ratifié bientôt le traité de non-prolifération des armes nucléaires et dit son attachement au maintien du libéralisme commercial, au renforcement du système monétaire international et à la construction d'une Europe unie.

Sans doute, le Président ne tenait-il pas, pour un message d'adieu, à épiloguer sur les innombrables obstacles auxquels il s'était heurté, sur les échecs qu'il avait subis et sur les incertitudes qui demeurent encore. Tirant la leçon des cinq années de son administration, il voulait rappeler à son auditoire le poids des difficultés et des engagements qui pèsent sur un président des États-Unis et prouver avec quelle conscience et quel acharnement il avait tenté de s'acquitter de sa tâche. Soucieux de laisser à la postérité l'image d'un homme préoccupé au premier chef de la grandeur de son pays et du bonheur de son peuple, mais conscient toutefois de ses insuccès, il ne pouvait mieux terminer son message qu'en exprimant l'espoir que l'Histoire lui saurait au moins gré « d'avoir essayé ».

Le président Johnson tenait à terminer son mandat en beauté et en transmettant à l'Histoire son rôle de pacificateur. Les circonstances lui ont été adverses, que ce soit pour le Moyen-Orient ou pour le Vietnam. Ce dernier discours très bien accueilli par ses anciens collègues de la Chambre et du Sénat aura été pour lui une compensation partielle. Il part applaudi et son émotion était visible. C'est en effet sur le plan parlementaire plus que sur celui de l'exécutif que le Président qui se retire avait pu donner sa mesure.

(Collection des télégrammes, Washington, 1969)

S

SABAH al Salem al Sabah, cheikh, émir du Koweït depuis 1965, 590

SABIR (Dr Mohi Eldine), ministre de l'Éducation et de l'Instruction du Soudan (Khartoum), 483

SACHS (Hans-Georg), représentant permanent de la République fédérale d'Allemagne auprès des Communautés européennes depuis 1958, 154

SADAKA (Nagib), secrétaire général du ministère libanais des Affaires étrangères, 667, 668

SADOVSKY (Stefan), ancien chef du gouvernement slovaque (janvier-mai 1969), élu premier secrétaire du parti communiste slovaque le 4 mai 1969, 164

SAINTENY (Jean), délégué général de France au Nord-Vietnam de 1954 à janvier 1966 (en poste jusqu'en 1957), 376, 377, 443

SAINT-LÉGIER de la Sausaye (René de), ambassadeur de France à Santiago du Chili depuis avril 1969, 28, 230, 250, 309, 379, 381, 470, 625, 851, 852

SALAZAR (Antonio de Oliveira), économiste, homme d'État portugais, président du Ministère, c'est-à-dire chef du gouvernement (1932-1933), puis président du Conseil des ministres (1933-1968), 453 et 454, 456, 505

SALMAN al Khalifa (Cheik Issa ben), émir de Bahrein depuis 1961, 372

SALVAT (André), lieutenant-colonel, attaché des Forces armées, attaché militaire, naval et de l'air près l'ambassade de France à Kinshasa, 818

SAMUELS (Nathaniel), sous-secrétaire d'État américain pour les Affaires économiques depuis 1969, 503

SANGARE (Sekou), directeur des Finances du Mali en 1963, conseiller technique à la présidence de la République, chargé des Affaires économiques, financières et monétaires (1964-1968), 623

SANI (Anwar), directeur des Affaires politiques au ministère indonésien des Affaires étrangères depuis 1966, 303

SANTAMARIA (Aldo), commandant de la flotte cubaine, 167

SAPKAS (Claude), attaché culturel et de coopération technique français au Rwanda depuis le 1er octobre 1967, 39

SAQQAF (Omar), ministre d'État chargé des Affaires étrangères du royaume d'Arabie saoudite depuis le 31 mars 1968, 182, 183, 184, 249

SARAGAT (Guiseppe), président de la République italienne depuis le 29 décembre 1964, 830

SARKOVSKY, libéral tchèque, mis à l'écart depuis l'éviction de Dubcek, 588

SATO (Eisaku), Premier ministre du Japon depuis 1964, 701

SAVANG Vatthana, roi du Laos depuis octobre 1959, 406

SAVIMBI (Jonas Malheiro), fondateur et dirigeant de l'UNITA (l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola) depuis 1966, 636

SAVORGNAN de Brazza (Pierre) (26 janvier 1852-14 septembre 1905), explorateur français d'origine italienne qui a ouvert la voie à la colonisation française en Afrique centrale, 82

SAXE-COBOURG (Léopold de) (16 décembre 1790-10 décembre 1865), premier roi des Belges du 4 juin 1831 à sa mort, 119

SCHACHTER (Hershel), rabbin, *Yeshiva University*, New York, 992

SCHEEL (Walter), vice-chancelier, ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne depuis le 22 octobre 1969, 62, 541, 631, 756, 829, 830, 831, 836

– le fait qu'un jour ou l'autre le problème de l'autodétermination des Ibos se posera au Nigeria. Le plus tôt le gouvernement fédéral acceptera ce point de vue, le plus tôt la crise prendra fin.

Il va de soi que cette prise de position de la France n'est dictée par aucune animosité, aucune manifestation de mauvaise humeur à l'encontre du Nigeria. Elle lui apparaît seulement, sous ses aspects humanitaire et politique, comme étant de l'intérêt de tous et en particulier du Nigeria.

Selon M. Maliki, le gouvernement fédéral est pleinement conscient du drame humain qui se joue dans la province sécessionniste. A plusieurs reprises, des propositions ont été faites, pour faciliter l'envoi massif de secours par terre, par eau ou par route. Les rebelles ont jusqu'à présent refusé ces offres.

M. Maliki a également exprimé le vœu que, forte de son expérience africaine, la France suggère une solution politique à la crise, dans le contexte d'un Nigeria uni. Pour le Ministre, l'expérience d'une part, le problème spécifique du Nigeria de l'autre, paraissent en l'occurrence se rejoindre pour l'amener à affirmer qu'il n'y aurait ni tranquillité ni sécurité sans reconnaissance du droit des Ibos à choisir leur destin. La France a fait elle-même l'expérience de ces choses.

Le Ministre a d'autre part indiqué qu'il était prêt, en ce qui le concernait, à recevoir une délégation fédérale au plus haut niveau, mission dont l'envoi avait déjà été sollicité par Lagos en mai dernier, mais que pour toute autre rencontre à un échelon élevé, il convenait à tout le moins de connaître le nom des personnalités[1] qui composeraient cette délégation.

De toute façon, les conversations ainsi engagées ne pourraient se faire que sur la base des principes qui définissent la position française sur ce problème.

(*Afrique-Levant, Nigeria, Relations politiques avec la France, Nigeria, Biafra*)

[1] *Note du rédacteur* : « Il semblerait que le chef Awolowo, vice-président du gouvernement fédéral et actuellement à Londres où il représente le Nigeria à la Conférence des Premiers ministres du *Commonwealth*, serait la personnalité envisagée pour une telle mission. »

SHEHAB (Hammad), voir à Chehab (général, Hamed)

SHERMARKE (Abdirashid Ali) (16 octobre 1919-15 octobre 1969), président de la Somalie du 10 juin 1967 à son assassinat, 633, 744

SHRIVER (Robert Sargent), ambassadeur des États-Unis à Paris depuis le 25 mai 1968, 503, 526

SIDDICK (Abba), homme politique et révolutionnaire tchadien, membre du Front de libération nationale (FROLINAT), formé en 1966 et qui en devient le secrétaire général en 1969, 156

SIEM (Martin), représentant en Norvège de la société *Starboat S.A. oil and shipping services,* domiciliée à Panama, 989

SIHANOUK (prince Norodom), roi du Cambodge de 1941 à 1955, chef de l'État cambodgien depuis 1960, 175 et 176, 295, 360, 376 et 377, 596, 798 et 799

SILONE (Ignazio), nom de plume de Secondo Tranquilli, écrivain italien, membre du parti socialiste, puis du parti communiste de 1928 à 1930, abandonne le parti communiste, combat le régime fasciste, se réfugie en Suisse ; revenu en Italie il est membre de l'Assemblée constituante italienne de 1946 à 1948, puis abandonne la politique, 57, 126, 144

SIMANGO (Uria Timoteo), révérend presbytérien mozambicain, figure marquante du Front de libération du Mozambique (FRELIMO) lors de la guerre coloniale contre le Portugal, en devient le président à la suite de l'assassinat d'Eduardo Mondlane, en février 1969, 643

SIMON de Quirielle (François), délégué général de France auprès du gouvernement de la République démocratique du Vietnam du 27 mai 1967 au 18 juillet 1969, 165, 399

SINGH (Gurbachan), chargé d'Affaires *a.i.* près l'ambassade de l'Inde à Paris, 271

SINIAVSKI (Andreï), écrivain soviétique, figure marquante de la dissidence littéraire, condamné les 10-14 février 1966 à 7 ans de camp de concentration, survivant du *goulag* (ancien détenu de Perm-36), 814

SINZOGAN (Benoît), lieutenant-colonel dahoméen, ministre des Affaires étrangères du Dahomey du 19 décembre 1967 à juillet 1968, membre du directoire militaire mis en place le 13 décembre 1969, 559, 914, 920

SISCO (Joseph John), secrétaire d'État adjoint américain chargé des Affaires du Moyen-Orient depuis le 10 février 1969, 77 et 78, 127, 178, 180 et 181, 189, 433 et 434, 647, 659 et 660, 671 à 673, 699, 945, 995

SKATCHKOV (Semen Andreevich), président du Comité d'État soviétique pour les relations économiques avec l'étranger depuis 1958, 395

SLAMA, ingénieur aéronautique mauricien, 532

SMITH (Gérard), directeur de l'Agence pour le contrôle des armements et du désarmement des États-Unis depuis le 6 février 1969, 94, 675, 995

SMITH (Ian Douglas), Premier ministre de Rhodésie du Sud depuis 1965, 63

SMRKOVSKY (Josef), vice-président de l'Assemblée fédérale tchécoslovaque et président de la Chambre du peuple depuis janvier 1969, 164

SNOY et d'Oppuers (Jean-Charles), ministre belge des Finances depuis le 17 juin 1968, 225, 687 et 688, 690

SOAMES (Christopher), ambassadeur du Royaume-Uni à Paris depuis septembre 1968, 75 à 77, 106, 371 et 372

SOGLO (Christophe), général, président de la République du Dahomey de décembre 1965 à sa destitution en décembre 1967, 236, 239, 496, 558, 578, 916

SOKOLAN (Stepan), contre-amiral soviétique, 167 et 168

SOLDATOV (Aleksandre Alekseevich), ambassadeur de l'URSS à Cuba depuis janvier 1968, 169

SOLJENITSYNE (Alexandre Issaïevitch), un des principaux écrivains de l'époque soviétique, 814 et 815

2. Pourtant son attachement « filial » à la personne du général de Gaulle demeurait intact. Il était donc dans l'ordre des choses que les événements de France du printemps dernier lui fournissent l'occasion de témoigner de sa fidélité au président de la République française[1] et, par là-même, de sortir d'une situation qui risquait de devenir pour lui sans issue.

Le 30 mai, il adressait un message de solidarité à l'Élysée et faisait part de son intention de se rendre à Paris pour se ranger aux côtés du Chef de la France Libre. Le rétablissement de la situation en France l'amenait peu après à renoncer à ce projet, mais il annonçait à notre ambassadeur que tous malentendus étaient désormais dissipés entre les deux pays.

3. Effectivement, l'amitié franco-centrafricaine a connu dans les mois qui ont suivi un très net regain (bien que, sur place, plusieurs de nos compatriotes aient continué, durant des semaines, à faire l'objet de diverses mesures exagérément sévères[2], souvent pour de simples imprudences de langage).

Au mois de novembre[3], M. Bourges, secrétaire d'État aux Affaires étrangères chargé de la Coopération, se rendait à Bangui afin de remettre officiellement au général Bokassa un avion de commandement, don du gouvernement français[4]. À la suite de cette mission, le président centrafricain signait les textes accordant à notre Commissariat à l'énergie atomique les permis relatifs au gisement uranifère de Bakouma[5] ; il libérait, quelques jours après, plusieurs Français qui se trouvaient détenus à Bangui.

En décembre, enfin, il se retirait de l'UEAC « réaffirmant l'appartenance à part entière de la RCA à l'UDEAC ».

4. Depuis l'annonce de sa visite officielle à Paris, le général Bokassa saisit toutes occasions pour proclamer la « fraternité » franco-centrafricaine. Il n'épargne pas les louanges à nos coopérants[6] (exposés, il y a peu encore, à bien des difficultés) et renvoie à plus tard les appels de fonds[7].

Fort-Lamy le 2 avril. Le premier président en est le général Joseph-Désiré Mobutu, le secrétaire général, le Tchadien M. Abdou Boukar. L'union comporte trois États : la République centrafricaine, le Congo-Kinshasa et le Tchad, mais elle est ouverte à tout État indépendant et souverain. Le président Bokassa se retire de l'UEAC le 8 décembre 1968 et réintègre l'UDEAC (union douanière et économique de l'Afrique centrale). Se reporter à la note de la direction des Affaires africaines et malgaches, n° 78/DAM du 29 janvier 1969, non reproduite, qui analyse l'évolution de la République centrafricaine depuis son indépendance.

[1] Se reporter à *D.D.F.* 1968-I, n°s 320 et 321.

[2] Concernant l'attitude malveillante à l'égard des Français installés en République centrafricaine, se reporter à la dépêche de Bangui n° 217/DAM du 31 juillet 1968, synthèse n° 14, intitulée *Situation politique en RCA au cours de la deuxième quinzaine de juillet*, non reprise.

[3] M. Yvon Bourges, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, chargé de la Coopération, se rend en République centrafricaine du 2 au 5 novembre 1968.

[4] Le DC4 arrive à Bangui le 31 octobre 1968. Se reporter au télégramme de Bangui n° 701 du 31 octobre, non publié.

[5] L'accord portant sur l'exploitation du gisement d'uranium de Bakouma est signé, le 8 novembre, par le général Bokassa et M. Mabile, représentant du Commissariat à l'énergie atomique.

[6] Le personnel de l'assistance technique française comprenait, au 1er janvier 1969, 576 agents dont 283 pour l'enseignement et la formation.

[7] « L'année 1969 commence sous de fâcheux auspices au plan des Finances publiques » est-il indiqué dans la synthèse présentée par la Mission permanente d'Aide et de Coopération près l'ambassade de France à Bangui, datée du 31 janvier 1969, non reproduite, transmise sous le bordereau

SUKARNO (Madame Ratna Sari Dewi), Japonaise, née le 6 février 1940, épouse Sukarno en Indonésie, en 1962. Après le coup d'État du général Suharto, en 1967, et le décès de Sukarno, trois ans plus tard, Dewi Sukarno quitte l'Indonésie et se rend en Europe puis aux États-Unis, 335

SULZBERGER (Cyrus Leo), journaliste américain, correspondant à l'étranger du *New York Times*, 545 et 546

SUN Yat-sen (12 novembre 1866-12 mars 1925), *leader* révolutionnaire et homme d'État chinois, chrétien, est considéré comme « le père de la Chine moderne », fondateur du *Kuomintang*, parti politique nationaliste anti-mandchou, le 25 août 1912, premier président de la République de Chine en 1912 et entre 1917 et 1925, 334

SUNAY (Cevdet), président de la République de Turquie depuis le 28 mars 1966, 1000

SUSTAL, Tchécoslovaque, 588

SVESTKA, journaliste tchécoslovaque, rédacteur en chef de l'organe du bureau du parti communiste tchèque, *Tribuna*, 164

SVOBODA, (général Ludvik), président de la République socialiste de Tchécoslovaquie depuis le 30 mars 1968, 149, 391, 873

SYMINGTON (Stuart), sénateur démocrate américain du Missouri depuis 1953, 93

SZILAGYI (Bela), vice-ministre hongrois des Affaires étrangères, depuis 1963, 314 et 315

T

TADESSE (Ato Mammo), ministre des Finances du gouvernement éthiopien en juillet 1969, 635

TAGORE (Rabindranath) (1861-1941), écrivain, poète, musicien et peintre indien, 57

TAHAR ou Assou, gouverneur d'Oujda (Maroc), 839

TAKASAKI Tatsunosuke (7 février 1885-24 février 1964), homme d'affaires et politicien japonais, président de la société pour le développement industriel de la Mandchourie, dirigeant de l'Association Japon-Mandchourie, premier président de la Compagnie pour le développement de l'énergie électrique au Japon, élu membre de la Chambre des Représentants et chef de la délégation japonaise à la Conférence Asie-Afrique, initiateur du traité de commerce sino-japonais, 765

TALABANI (Jamal), chef kurde soutenu par l'armée irakienne, opposé au mollah Barzani et exclu du parti démocrate kurde, 317

TALEB (Ahmed), ministre algérien de l'Éducation nationale depuis juillet 1965, 389, 517, 520

TALHOUNI (Bahjat), Premier ministre de Jordanie de 1964 au 25 mars 1969, 647

TALL (Wasfi), Premier ministre de Jordanie à deux reprises : du 28 janvier 1962 au 27 mars 1963 puis du 14 février 1965 au 4 mars 1967, 647

TANTCHEV (Petar), ministre bulgare de la Justice, vice-président du Conseil des ministres depuis 1966, 116 et 788

TATE (Paul), conseiller des Affaires étrangères à la sous-direction Afrique-Levant au Département depuis septembre 1968, 727, 732

TAVERNIER, Français, arrêté en Tchécoslovaquie, libéré le 12 septembre 1969, 588

TCHERBAKOV (Ilia Sergeevitch), ambassadeur soviétique à Hanoï, 165 et 166, 443

TCHERE (Adoum), président de l'Assemblée nationale tchadienne depuis le 27 mars 1963, 158

TELLI (Boubakar Diallo), diplomate guinéen, premier secrétaire de l'OUA depuis 1964, 369, 631 à 634, 890

TENCE (général), commandant supérieur des forces armées en Territoire français des Afars et des Issas (TFAI), 207

TEPAVAC (Mirko), secrétaire d'État yougoslave aux Affaires étrangères depuis le 25 avril 1969, 28, 952, 953

TERTZ (Abram), pseudonyme d'Andreï Siniavski, figure marquante de la dissidence littéraire soviétique, condamné les 10-14 février 1966 à 7 ans de camp de concentration, 814

TEYSSIER d'Orfeuil (Aimé), administrateur civil, conseiller technique au cabinet du ministre de l'Économie et des Finances, M. Valéry Giscard d'Estaing, 877, 931, 962

THEYSSET (Édouard), ministre plénipotentiaire, chef du service de Coopération culturelle et technique au Département depuis mai 1969, 396, 712

THIAM (Mamadou Moctar), Malien, secrétaire exécutif des Nations unies depuis 1968, 972

THOMAS (Pierre), attaché chargé des Affaires sociales près l'ambassade de France à Kinshasa, 818

THOME-PATENÔTRE (Jacqueline), député, ancien sénateur, ancien ministre, vice-présidente de l'Assemblée nationale (1960-1961, 1962-1964, 1965-1966, 1967-1968), membre du bureau national du parti radical, directrice des *Nouvelles de Rambouillet*, 575

THORN (Gaston), ministre luxembourgeois des Affaires étrangères et du Commerce extérieur depuis le 6 février 1969, 129 à 131, 757

TIKHOMIROV, vice-ministre soviétique de l'industrie chimique, 638

TINÉ (Jacques), ambassadeur de France à Lisbonne depuis juin 1969, 450, 505, 641

TISO (Mgr Josef), premier président de la République slovaque du 26 octobre 1939 au 3 avril 1945, 391

TITO (Josip Broz, dit), président de la République socialiste fédérative de Yougoslavie depuis le 14 janvier 1953, 44, 45

TODOROVIC (Mijalko), membre du bureau exécutif de la Ligue des communistes de Yougoslavie depuis 1969, 45

TOMAS (Americo de Deus Rodrigues), président de la République du Portugal depuis le 9 août 1958, 454

TOMASCINOVA, étudiante tchécoslovaque, arrêtée à Neuilly-S/Seine le 24 septembre 1969, 588

TOMBALBAYE (François Ngarta), premier président de la République du Tchad, élu en 1962, réélu en juin 1969, 138 et 139, 155 et 156, 158 à 171, 288 à 290, 326, 375, 420, 480, 508 et 509, 522, 628 et 629, 632 et 633, 678 et 679, 737, 741 et 788, 800, 813, 824 et 825

TONG Duc Thang, vice-président de la République démocratique du Vietnam de 1960 au 23 septembre 1969, puis président de la République démocratique du Vietnam, 328, 442

TOPENTCHAROV (Vladimir), ambassadeur de Bulgarie à Paris depuis 1965, 786, 788

TORRES (Elpidio), dirigeant syndical argentin, secrétaire général de la corporation des mécaniciens Smata (délégation de Cordoba) depuis 1958, un des principaux animateurs du *Cordobazo*, soulèvement populaire du 29 mai 1969 à Cordoba (Argentine), 7

TOSCO (Agustin), dirigeant syndical argentin, membre de la CGT, et une des principales figures du *Cordobazo*, soulèvement populaire du 29 mai 1969 à Cordoba (Argentine) contre la dictature d'Ongania, 7

TOURÉ (Moussa), ambassadeur de Haute-Volta en Côte d'Ivoire, 567

TOURÉ (Ahmed Sékou), président de la République de Guinée (Conakry) depuis le 2 octobre 1958, 496 à 498, 633

TOUZE (Raphaël Léonard), ambassadeur de France à Port-Louis (île Maurice) depuis décembre 1968, 532

TRAN Ngoc Chau, parlementaire sud-vietnamien, secrétaire général de la Chambre basse, 356

TRAN Thieu Khiem, général, Premier ministre sud-vietnamien depuis septembre 1969, 418

TRAN Van Don, général sud-vietnamien à la retraite, premier vice-président du conseil révolutionnaire militaire 1963-1964, 847, 860

TRAN Van Huu, Premier ministre de l'État du Vietnam de 1950 à 1952, 399 et 418

TRAORE (lieutenant Moussa), président du comité militaire de libération nationale du Mali, chef de l'État depuis le 19 novembre 1968, 173, 498, 622, 623, 624, 931, 932, 933

TRECA (Albert), ministre plénipotentiaire, directeur du cabinet du secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères, chargé de la Coopération depuis mars 1968, 421, 892

TRÉCHOT, nom de deux frères fondateurs de la Compagnie française du Haut- et Bas-Congo, à l'époque de Savorgnan de Brazza, 82

TRIBOULET (Raymond), ministre chargé de la Coopération du 6 décembre 1962 au 7 janvier 1966, représentant de la France au parlement européen depuis 1967, 497

TRICORNOT de Rose (François de), ambassadeur de France à Lisbonne du 15 mai 1964 au 13 juin 1969, 454

TRUDEAU (Pierrre Elliot), Premier ministre du Canada depuis le 20 avril 1968, 869 et 870

TRUONG Chinh, (Dang Xuan Khu, dit), premier secrétaire du parti communiste vietnamien de 1941 à 1956, président de l'Assemblée nationale de la République démocratique du Vietnam depuis juillet 1960, 328, 442

TSARAPKINE (Semyon Konstantinovitch), ambassadeur de l'Union soviétique à Bonn depuis le 18 juin 1966, 13

TSHOMBÉ (Moïse) (10 novembre 1919-29 juin 1969), président du Katanga (1960-1963), Premier ministre du Congo-ex-belge du 10 juillet 1964 au 18 octobre 1965, 125, 202

TSIRANANA (Philibert), président de la République malgache depuis le 1er mai 1959, 502, 622

TUNG Pi-wu, vice-président de la République populaire de Chine depuis le 31 octobre 1968, 465

TURAL (général), chef d'État-major de l'armée turque jusqu'en 1969, 1000

TURKI, directeur des Affaires politiques au secrétariat d'État tunisien aux Affaires étrangères, 298 et 299, 312

U

U Nu, Premier ministre de Birmanie du 4 janvier 1948 au 12 juin 1956 ; du 1er mars 1957 au 29 octobre 1958 ; du 4 avril 1960 au 2 mars 1962, 800

U Thant, Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies depuis le 30 novembre 1961, 180, 304, 388, 419, 621 et 622, 809, 834, 855, 948

ULBRICHT (Walter), président du Conseil d'État de la République démocratique allemande depuis 1960, président du conseil national de Défense, premier secrétaire du parti socialiste unifié (SED), 15, 160, 872

ULLASTRES (Alberto), ambassadeur d'Espagne auprès des Communautés européennes depuis décembre 1965, 900 à 902

ULRICH (Maurice), ministre plénipotentiaire, chef du service de coopération économique à la direction des Affaires économiques et financières au Département depuis 1969, 700

UVALIC (Radivoj), ancien ambassadeur de Yougoslavie en France d'octobre 1957 à septembre 1959, puis sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères, chargé des affaires asiatiques et africaines, 28, 953

V

VALDÈS Subercaseaux (Gabriel), avocat, ministre des Affaires étrangères de la République du Chili depuis 1964, 230 à 232, 250 et 251, 310, 379 et 380, 851 à 853

VALERA (Éamon de), président de la République d'Irlande depuis le 23 juin 1959, 467

VALKO (Marton), ambassadeur de la République de Hongrie à Paris de 1964 à 1968, 575

VAN Den Bloock (Jean), ambassadeur de Belgique à Kinshasa depuis le 1er octobre 1969, 120

VAN Eck (Hendrick), président sud-africain de l'*Industrial Development Corporation* (IDC), 451

VAN Grevenynghe, conseiller technique au Cabinet du secrétaire d'État français aux Affaires étrangères, M. Yvon Bourges, 170, 951

VAN Tonder (C.J.), deuxième secrétaire près l'ambassade d'Afrique du Sud à Paris depuis 1968, 668

VANCE (Sheldon Baird) ambassadeur des États-Unis au Congo-Kinshasa depuis mai 1969, 120

VANDOR (Augusto Timoteo) (1923-30 juin 1969), secrétaire de la Fédération de la métallurgie de la Confédération générale du travail d'Argentine, 7

VARDI (Meir), consul général d'Israël à Paris, 882

VAUCELLES (Pierre), ambassadeur de France à Oslo depuis le 15 décembre 1967, 908

VELASCO Alvarado (Juan), général et homme politique péruvien, président du Pérou depuis le 3 octobre 1968, 231

VERSIÈRE, chef de la mission française d'aide et de coopération pour le Rwanda, 733

VETTER (Heinz-Oskar), président de la confédération des syndicats allemands depuis 1969, 215

VIAUX Marambio (Roberto), général de brigade chilien, chef de depuis février 1969 de la première division dont le siège est à Antofagasta, 625 à 627

VICTORIA, (1819-1901), reine de Grande-Bretagne et d'Irlande (1837-1901), impératrice des Indes (1876-1901), 541

VILLAR Palasi (José Luis), ministre espagnol de l'Éducation depuis le 18 avril 1968, 601

VILLIERS (Georges), président d'honneur du Conseil national du patronat français depuis 1966, 45, 934

VILLOT (Mgr Jean-Marie), archevêque de Lyon, primat des Gaules, cardinal depuis 1965, préfet de la congrégation du Concile en 1967, président du synode des évêques en 1967, 58

VIMONT (Jacques), ambassadeur de France à Mexico depuis 1965, 313, 592, 873

VINCE (Jozsef), envoyé extraordinaire, ministre plénipotentiaire hongrois de 1959 à juillet 1964, 575

VO Nguyen Giap (général), ministre de la Défense nationale de la République démocratique du Vietnam depuis 1946, 328

VOGT (Hersler), ambassadeur de Norvège en France depuis le 9 décembre 1967, 829, 908

VOIGT (Udo), membre du parti national-démocrate allemand depuis 1968, 100

VOLCKER (Paul), sous-secrétaire américain au Trésor, chargé des Affaires monétaires internationales, depuis 1969, 221 et 222

VOLTAIRE (François Marie Arouet dit) (21 novembre 1694-30 mai 1778), écrivain, historien, polémiste et philosophe français, est le symbole de l'esprit des Lumières, 40

VORSTER (Balthazar, Johannes), homme politique sud-africain, ministre de la Justice, président du parti national, Premier ministre d'Afrique du Sud depuis le 13 septembre 1966, 451

W

WALSH (Lawrence, Edward), vice-*Attorney General*, ambassadeur dans la délégation américaine à la Conférence de Paris sur le Vietnam, 843, 844, 846, 859, 891

WANG Li, journaliste à la revue théorique du comité central du parti communiste chinois, *le Drapeau rouge*, 332, 340, 669, 670

WANG Ou Ping, ambassadeur de la République populaire de Chine à Hanoï, 165

WAPLER (Arnaud), ambassadeur de France à Varsovie depuis mars 1966, 160, 967

WEDGWOOD Benn (Anthony Neil), ministre britannique de la Technologie depuis le 4 juillet 1966, 969 à 971

WEI Kouo-Tsinh, président du comité révolutionnaire du Kwangsi, en République populaire de Chine, 328

WEIL (Pierre), directeur général de la RATP depuis fin 1963, 313

WEKERLE (Sandor) (1848-1921), homme politique hongrois, Premier ministre de Hongrie, à trois reprises : du 19 novembre 1892 au 15 janvier 1895 ; du 8 avril 1906 au 17 janvier 1910 du 23 août 1917 au 29 octobre 1918, 572

WELLENSTEIN (Edmund), Néerlandais, directeur général pour le Commerce extérieur de la Commission des Communautés européennes depuis 1967, 154

WERNER (Pierre), président du gouvernement luxembourgeois depuis le 2 mars 1959 et ministre des Finances depuis le 6 février 1969, 225, 690

WIBAUX (Fernand), ambassadeur, haut représentant de la République française à Fort-Lamy depuis avril 1968, 138, 155, 480, 824

WIET (Gaston), professeur de langue et littérature arabe au Collège de France de 1951 à 1960, membre de l'Institut, 57 et 58

WILLOCH (Kåre, Isaachsen), ministre norvégien du Commerce et de la Marine depuis le 12 octobre 1965, 908 à 910

WILSON (Harold), Premier ministre britannique depuis le 16 octobre 1964, 88, 371, 467

WINCKLER (Jean-Claude), ministre-conseiller près l'ambassade de France à Rabat depuis janvier 1967, 838

WINZER (Otto), ministre des Affaires étrangères de la République démocratique allemande depuis 1965, 933

WITTEVEEN (Hendrikus, Johannes), ministre néerlandais des Finances depuis le 5 avril 1967, 225, 690 et 691

WRIGHT (Paul), ambassadeur du Royaume-Uni au Congo-Kinshasa, accrédité au Burundi, 120

X

XANTEN (Norbert de) (v. 1080-1134), religieux, fondateur de l'ordre des chanoines réguliers de Prémontré en 1120, 571

XUAN Thuy, ministre des Affaires étrangères de la RDVN, chef de la délégation nord-vietnamienne à la conférence de Paris sur le Vietnam, 376, 859

Y

YACÉ (Philippe), président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire depuis novembre 1960, 102

YADIN (Rav-Aloof Yigaël), archéologue israélien, 57

YAGUIBOU (Télesphore), magistrat, secrétaire général du gouvernement de Haute-Volta depuis le 4 avril 1967, 567

YAHYA Khan (Agha Muhammad), général en chef de l'armée pakistanaise, président du Pakistan depuis le 25 mars 1969, 242 à 244, 837

YAHYA (Taher), Premier ministre d'Irak du 10 juillet 1967 au 17 juillet 1968, 316

YAKUBOVSKI (Ivan), maréchal soviétique, commandant en chef des forces armées du pacte de Varsovie depuis 1967, 348

YALA (Mohamed Hadj), préfet d'Alger depuis 1965, président d'Algérie-France, 121

YANG Cheng-wu, ancien chef du Département politique de l'Armée et de l'état-major général de la République populaire de Chine, 341

YAO Wen-yuan, membre du groupe responsable du journal *Wen Hui Pao* et du magasine *Wen Yi Yueh Pao*, 337

YASSUDA (Fabio Riodo), ministre brésilien du Commerce et de l'Industrie depuis 1969, 934

YEHIA Abdel Razzak, colonel palestinien, chef du CLAP, commandement de la lutte armée qui chapeaute les organisations de *Fedayin*, veille sur le déroulement des opérations et sur la discipline à l'intérieur des bases d'entraînement, 810

YOST, (Charles), diplomate américain, représentant des États-Unis aux Nations Unies depuis 1969, 994

YOULOU (Fulbert), abbé, premier président de la République du Congo-Brazzaville de 1959 à 1963, 82

YUSSUF, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères du Pakistan, 882, 884

YVER de la Bruchollerie (Hubert), ambassadeur de France à Bujumbura depuis novembre 1966, 964

Z

ZAGARI (Mario), sous-secrétaire d'État italien aux Affaires étrangères depuis le 12 décembre 1968, 130 et 131, 135

ZAKHAROV (Matvei Vasilevich), maréchal de l'Union soviétique, vice-ministre de la Défense depuis 1964, 348

ZARROU (Nadim), maire de Ramallah (Cisjordanie), de 1964 à 1969, 769

ZINSOU (Émile-Derlin), docteur en médecine, ancien vice-président de l'Assemblée de l'Union française, ministre de l'Économie, président de la République du Dahomey

du 27 juin 1968 au putsch de décembre, 236 à 239, 260, 361, 558 à 561, 577 et 578, 622, 913 à 917, 920

ZOÏTAKIS (Georgios), général, régent du royaume de Grèce depuis le 13 décembre 1967, 246

ZORINE (Valerian, Alexandrovitch), ambassadeur d'URSS à Paris depuis le 10 avril 1965, 1, 18 et 19, 126, 128, 436

ZOROMÉ (Malick), ministre des Affaires étrangères de la Haute-Volta depuis le 6 avril 1967, 550

ZUJOVIC (Edmundo, Pérez), ministre chilien de l'Intérieur du 15 février 1968 au 10 juillet 1969, 626

survivre militairement. La reconnaissance diplomatique suivra immanquablement.

Le général de Gaulle. Nous les aidons dans cette voie, non pas directement, pour des raisons que je vous ai exposées ; mais vous comprenez ce que je veux dire[1].

M. Nyerere. Je le comprends très bien. Nous essayons quant à nous, de l'aider diplomatiquement, surtout en Afrique. La clé du problème reste pourtant la continuation de la résistance biafraise. À la conférence du *Commonwealth*, nous étions dans une position défavorable car sur vingt-huit membres, deux seulement ont reconnu le Biafra. Le Nigeria a invoqué notre convention, selon laquelle une question interne ne doit pas être discutée par les autres membres ; et vingt-six pays considéraient que c'était une affaire intérieure. M. Wilson a essayé d'en parler en dehors de la conférence et de mentionner la question dans le communiqué. Nous y avons objecté car, ou bien la conférence s'en saisit et on la mentionne dans le communiqué, ou bien on s'en abstient. Or, deux membres seulement estimaient que ce n'était pas une question nigériane mais qu'elle se posait entre le Nigeria et le Biafra. Nous nous sommes néanmoins efforcés d'expliquer à d'autres ce point de vue. On ne pourra pourtant pas éviter un débat international, notamment aux Nations unies. J'avais écrit il y a deux ans, avant même la sécession, à U Thant, pour lui dire que deux millions de réfugiés du Nord se trouvaient dans l'Est nigérian. Que ce problème fut national ou international, il fallait s'en occuper. U Thant a invoqué la Charte pour se récuser. Or, actuellement, le problème est reconnu il y a un représentant des Nations unies et des Organisations internationales sur place.

Le général de Gaulle. S'il y avait un débat aux Nations unies, la position de la France y serait clairement exposée comme je viens de vous le dire : le peuple biafrais doit avoir le droit, par plébiscite ou référendum, de se déterminer dans l'indépendance ou de rester dans la fédération. Je suis sûr qu'il se déciderait pour l'indépendance. Il y a dans le monde des fédérations ou des essais de fédération qui toutes ont été l'œuvre de l'Angleterre : elle a fait le Nigeria, Chypre, le Canada ; elle s'est efforcée de créer la Rhodésie, la Malaisie avec Bornéo, l'Arabie du Sud avec Aden, etc. Cela consiste à forcer des peuples différents à vivre ensemble. Ce n'est jamais une bonne solution. Quand nous avons décolonisé l'Afrique occidentale et centrale, certains voulaient que nous créions des fédérations d'Afrique occidentale et d'Afrique équatoriale. Nous ne l'avons pas fait et nous avons laissé les différents pays exister par eux-mêmes, tels que le Dahomey, la Haute-Volta, le Niger, le Tchad, le Cameroun, etc. En apparence, c'est beaucoup, et l'on a pu dire que nous balkanisions l'Afrique. Nous estimons pourtant qu'il vaut mieux que chaque peuple existe dans son propre cadre, quand même ce cadre ne serait pas grand. Plus tard, on verra. Si un jour, les Africains eux-mêmes veulent se réunir dans un ensemble, comme vous voulez le faire en Afrique orientale, tant mieux ; mais c'est leur affaire. Quant au Biafra,

[1] Sur l'aide indirecte de la France, voir le télégramme de Paris à Londres n° 752 du 16 juin 1969 publié ci-après.